PREMIÈRE ANNÉE

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME II

15 AVRIL 1909 — 1er OCTOBRE 1909

DIRECTION, RÉDACTION :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 0 fr. 60
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . . . 10 francs
ÉTRANGER . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

DROIT COMMUN : DROIT CANON

Le libéralisme chante toujours la même chanson : seul l'air est changé, ce qui fait illusion à ceux qui, pour emprunter un mot du comte de Maistre, « n'ont que des *oreilles*, et n'ont pas d'oreilles ».

Sans doute, les catholiques *intellectuels* plus qu'intelligents, les catholiques — aurait-on dit autrefois, il y a cinquante ans, — *sincères,* mais *indépendants,* sont trop avisés pour nous servir les vieilles *calembredaines,* — qu'on me passe ce mot un peu familier, sur la liberté intangible de conscience, etc., etc. Mais le *quatre-vingt-neuvisme* n'y perd rien, et l'on a trouvé une nouvelle formule toute pleine de souvenirs, formule brève, pompeuse, et comme toutes les formules libérales... équivoque — le *droit commun* : il résout les problèmes les plus complexes, il éclaire les questions les plus embrouillées, il répond à toutes les difficultés; c'est un vrai passe-partout. Ne soyons pas trop intransigeants, sachons nous accommoder aux conditions des sociétés modernes, ne revendiquons pas des droits spéciaux, des *privilèges* abhorrés de cet esprit d'égalité dont est pénétré le monde présent, dans l'ordre politique comme dans les relations d'ordre privé, faisons-nous tout à tous, contentons-nous d'être des citoyens comme les autres, sans demander pour notre foi et pour l'Eglise un traitement spécial. En nous plaçant résolument sur ce terrain, nous avons chance d'être mieux écoutés, et de gagner à notre cause l'appui de ceux qui, sans être des nôtres, entendent cependant défendre contre toute tyrannie les garanties les plus élémentaires d'une sérieuse liberté.

Qu'est-ce donc que ce *fameux droit commun?* C'est la loi commune régissant l'ensemble des membres d'une même société. Le droit commun pour des Français, c'est dans l'ordre civil le *Code,* c'est dans l'ordre politique la loi constitutionnelle et la série des lois qui la complètent et l'expliquent. Pour que le *droit commun* mérite respect, confiance, obéissance, il faut qu'il réponde aux conditions ordinaires de la loi, telles que les explique la saine philosophie traditionnelle. Le *droit commun* n'est pas dispensé par cela même d'avoir le *sens commun;* d'être juste, conforme à ces prescriptions de la loi naturelle et divine, faute desquelles, une loi, fût-elle couverte par la soi-disant majesté du peuple, et consacrée par le vote des élus du suffrage universel, est, au dire de saint Thomas, bien plus une violence qu'une loi; — c'est là une première correction qu'il faut apporter à ce qu'on appelle de ce nom un peu vague : *droit commun.*

Sous cette réserve, nous pouvons nous réclamer du droit commun,

car le fait d'être des baptisés, des enfants de l'Eglise, ne supprime pas notre qualité et notre titre de Français; et pourquoi serions-nous traités en *parias* et exclus de la justice commune?

Mais il faut y prendre garde : l'on ne peut en appeler avec confiance à un prétendu *droit commun,* fabriqué par les délégués de la toute-puissante volonté populaire, conformément aux dictées de ce *jus novum* si hautement condamné par Léon XIII dans l'une de ses plus magistrales encycliques, qui ne tient compte ni du droit naturel, ni du droit civilisé, ni du droit traditionnel, ni du droit ecclésiastique, et qui fait litière avec un égal sans-gêne de toute prescription qui n'est pas d'accord avec ses visées, de quelque nature qu'elle soit, divine, sociale, domestique. Ce *jus novum* ne reconnaît au-dessus de lui aucune justice supérieure, et il n'admet en concurrence avec lui aucun droit parallèle. — Prenez une société humaine, elle n'est pas une juxtaposition en quelque sorte mécanique d'unités humaines toutes également dominées par le pouvoir despotique d'un Etat omnipotent de qui elles tiennent toutes leurs facultés juridiques, et auquel elles sont liées par les chaînes de fer d'une légalité infrangible formée d'après les recettes de la philosophie politique de Rousseau. — Elle est une organisation vivante de sociétés diverses, domestiques, territoriales, professionnelles se superposant les unes aux autres, ou s'entrelaçant les unes avec les autres, s'adaptant à toutes les formes de l'activité humaine, et couronnées par un pouvoir supérieur dont le premier devoir est de les respecter dans leur autonomie propre, de les harmoniser, de les condenser, de les équilibrer en vue du bien public commun, de l'ordre et du progrès du corps social tout entier. Il ne s'agit pas d'imposer *a priori* à la vie sociale les modes conçus dans le cerveau du législateur et de ramener toutes ces vivantes inégalités sous un même niveau égalitaire. Les relations qui naissent spontanément et naturellement de ces groupements divers, fondent des droits très divers sur lesquels doit comme se mouler un droit général équitable. Sinon, ce n'est plus à *l'ordre* qu'on aboutit — car qui dit ordre dit variété sous la loi d'une unité souple et féconde; c'est bien plutôt à l'asservissement le plus complet qu'on arrive, par la compression, la mutilation ou la déformation de la personnalité humaine. Que de ce point de vue élevé et lumineux, l'on juge le *droit commun* à la mode, et l'on se rendra bientôt compte qu'il fauche impitoyablement *toutes les libertés réelles,* pour ne laisser debout que la liberté monstrueuse d'un Etat, véritable idole à qui tout est sacrifié. Il faut donc, — ne nous placerions-nous que dans un système d'organisation sociale purement naturelle — faire singulièrement attention à ce que recèle de destructeur et de démolisseur, cette formule laconique entendue dans un certain sens : *le droit commun.*

Mais il y a l'Eglise, et ici nous entrons dans une sphère plus élevée.

Je crains bien que beaucoup de gens, même très bien intentionnés, même intelligents, même bons catholiques, n'aient pas toujours une notion très précise de ce qu'est l'Eglise. — Elle est une société *sui generis*, divine dans ses origines et dans ses fins, quoique demeurant et évoluant sur cette terre, société parfaite, indépendante dans son ordre, ayant sa législation, ses institutions, ses moyens d'action propres, sachant dans son voyage ici-bas, et parmi les accidents et les incidents multiples de son passage parmi les hommes, se prêter avec un tact merveilleux, avec une souplesse admirable, avec une charité inépuisable, à une foule d'accommodements, je dirai de *concordats*, auxquels l'invitent les conditions si diverses des temps, des hommes, des choses, sauf à réserver et à sauvegarder ces éléments de sa constitution, fournis par Dieu lui-même, et qu'elle ne saurait abandonner sans trahir sa mission. Et lorsque vous parlez d'appliquer le droit commun à l'Eglise, lorsque vous dites sans trop de réflexion qu'elle peut, en définitive, se contenter du droit commun, et qu'elle ne prétend pas à autre chose qu'à vivre sous l'empire du droit commun, vous ne savez pas à quelle opposition, à quel *non possumus* insurmontable vous vous heurtez. Quelques exemples rendront ma pensée plus claire. Une loi impose à un certain âge, à tous les citoyens, le service militaire; c'est le *droit commun* : d'un autre côté l'Eglise réclame la pleine liberté de ses clercs pour le service de l'autel et des âmes; ici le *droit commun* devient une entrave et une tyrannie. — l'Eglise pourra le subir, elle ne l'acceptera jamais. La législation civile édicte pour l'établissement des associations certaines conditions qui, dans la sphère où se meuvent les intérêts humains, n'ont rien d'inacceptable; mais dans l'ordre ecclésiastique ces conditions se heurtent à des principes inviolables de la constitution de l'Eglise; — dans vos associations ordinaires, simplement humaines, tous sont originellement placés sur un même pied d'égalité, et le pouvoir est une représentation, une délégation choisie par les associés, aux conditions et sous les réserves stipulées par ceux-ci, qui sont, en dernière analyse, les juges de l'administration de leurs mandataires. C'est là le *droit commun*, et ce droit commun pouvez-vous l'appliquer à l'Eglise, société *inégale*, où la hiérarchie est organisée et agit en vertu des règles en substance divinement stipulées? Au-dessus, en dehors de ce *droit commun* humain dont je viens de parler, se dresse le *droit canon*, qui, dans ses parties essentielles et fondamentales, est de droit divin. — Et c'est là ce qui a trompé et ce qui trompe une foule de gens, beaucoup plus au courant de la jurisprudence civile humaine que des principes intangibles de la constitution de l'Eglise. L'Eglise, je le répète, peut pour le bien de la paix céder sur certains points secondaires, qui ne tiennent pas absolument au fond de sa vie, elle est nécessairement intransigeante quand il s'agit de sa constitution elle-même. Nous avons vu, lorsqu'il s'est agi de la *Séparation*

de l'Eglise et de l'Etat, les catholiques tenir pour les fameuses *cultuelles* et regretter que l'on n'ait pas consenti à les accepter et à placer l'établissement ecclésiastique sous leurs cadres; nous en voyons encore aujourd'hui soupirer après ce qu'ils appellent un *statut légal* pour l'Eglise de France; et penser et dire — sans doute avec toutes sortes de circonlocutions, — que si le pouvoir suprême pontifical ne croit pas devoir accepter lesdites *cultuelles,* il serait cependant à désirer qu'il permît aux catholiques français de faire bénéficier leur vie sociale religieuse des dispositions de loi de 1901 sur les associations du *droit commun* qui régit la matière. Il n'y a qu'un inconvénient à tout cela, et il est capital : législation spéciale de 1905, ou législation commune de 1901 heurtent également, non pas des dispositions accessoires de la législation ecclésiastique, au sujet desquelles l'autorité suprême peut transiger, mais les règles essentielles de la hiérarchie. — Personne, pas même le Pape, ne peut faire que la hiérarchie établie par Jésus-Christ, ait une essence autre que celle qu'elle possède, que l'Evêque par exemple dans son diocèse n'exerce pas un pouvoir législatif, judiciaire, administratif, subordonné sans doute au Souverain Pontife, mais indépendant en lui-même et dans son exercice, de ses *sujets* religieux. Comparez ces principes immuables qui sont à la base du gouvernement de l'Eglise, avec les dispositions de *droit commun* auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, et vous verrez immédiatement et clairement, que ce *droit commun,* auquel on fait appel un peu trop à l'étourdi, se heurte à ce qu'il y a de plus indestructible et de plus inviolable dans la Constitution de l'Eglise. Un *statut légal* de l'Eglise de France doit commencer par respecter l'essence même de la vie de l'Eglise; tant que cela ne sera pas fait, il n'y a qu'à attendre, en les préparant, de meilleurs jours, et à vivre pendant ce temps, comme on a vécu à toutes les époques de l'histoire, sous le régime de la persécution, dans la foi, dans la fermeté, dans l'espérance. Il n'y a pas d'habiletés qui puissent prévaloir contre l'essence des choses. Qu'on y prenne garde; l'une des formes les plus dangereuses du libéralisme en matière religieuse consiste à vouloir substituer le *droit commun* au *droit canon.*

G. DE PASCAL.

L'Association Catholique de la Jeunesse Française

« La thèse de l'indifférence ou de la neutralité politique ne sera jamais qu'une vaine formule. Quiconque s'épuise à vous dire qu'il n'a pas d'opinion politique et que le meilleur est de n'en pas avoir, termine rarement son discours sans vous démontrer qu'il en a une

mauvaise et qu'il veut vous la faire partager. » Cette fine observation du cardinal Pie (1), évêque de Poitiers, s'applique avec une parfaite justesse à diverses ligues fondées parmi nous dans ces derniers temps, et en particulier à l'*Association catholique de la Jeunesse française.*

C'est là le tort et la faiblesse de celle-ci. Prenant pour base la même belle indifférence politique dans laquelle se drapaient le *Sillon* dans sa première phase et l'*Action libérale,* renchérissant même sur l'un et l'autre, l'A. C. J. F. donne l'exemple des mêmes contradictions et contribue ainsi à maintenir parmi les catholiques les mêmes causes de division et d'impuissance.

Non contente d'exclure l'action politique de son programme, comme l'exige sa condition d'œuvre exclusivement consacrée à l'action sociale et religieuse, ou, selon l'expression mise en usage par les actes pontificaux, d'œuvre d'*action populaire chrétienne,* elle érige la neutralité et l'abstention politique en principe absolu de conduite, et l'impose à chacun de ses membres tant en dehors de l'association que dans son sein. Si cette pratique était légitime, on arriverait à cette conclusion inacceptable et quasi hérétique, soutenue par M. Paul Bureau et les démocrates de l'Ecole lyonnaise dans feu *Demain,* que les catholiques voués à l'action sociale et religieuse doivent s'abstenir de toute participation à la politique, et plus généralement encore, comme les autorités ecclésiastiques s'accordent toutes à pousser la masse des jeunes gens vers l'A. C. J. F., il en résulterait que toute la jeunesse du pays doit renoncer à sa liberté et à son indépendance politiques.

Heureusement les principaux membres de cette association sont les premiers à démentir leurs propres principes par leur conduite, et à prouver que ceux-ci sont inapplicables. Et là, devant des faits précis, caractérisés, nombreux, comme ceux que nous allons citer, il ne sert à rien de recourir à de sonores déclarations préalables. L'A. C. J. F. a beau rappeler que, d'après ses statuts, elle n'est pas une association politique mais une association catholique; elle a beau protester par cent voix que son action est complètement étrangère à la politique, il n'y a qu'une seule réponse digne et honorable, en présence de ces faits contraires aux statuts invoqués, aux déclarations quotidiennes, c'est de les démentir, si on le peut, ou de les désavouer sincèrement et d'en prévenir le retour.

Au sujet d'incidents récents soulevés dans son diocèse par des faits de ce genre, Mgr Ricard, archevêque d'Auch, disait au nom de l'A. C. J. F. dans une lettre publique : « Je dois déclarer, et aucun de nos jeunes gens ne me démentira, que nous ne voulons, que nous ne pouvons être d'aucun parti, *hormis le parti de Dieu; que*

1. Œuvres de Mgr Pie, t. II, p. 321.

nous n'avons aucun but politique et que, tout en gardant chacun les préférences et les aspirations puisées au sein de nos familles ou acquises par l'éducation, *nous nous tenons à l'écart de tous les partis politiques quels qu'ils soient,* voulant uniquement servir Dieu, l'Eglise, la France et toutes les causes religieuses et sociales si cruellement attaquées aujourd'hui ». Par une lettre également publique, M. Jean Lerolle, président général de l'A. C. J. F., a remercié Mgr Ricard d'avoir exactement formulé la ligne de conduite dont l'association se flatte de ne s'être jamais départie.

Le lecteur jugera.

Certes, il n'est pas un bon catholique qui n'applaudisse au zèle de l'A. C. J. F., à son dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège, à ses aspirations généreuses, et qui ne soit disposé à fonder sur elle de grandes espérances si elle s'en tenait fidèlement à la ligne de conduite que le Saint-Père lui a tracée en lui accordant une très spéciale approbation. Au surplus, la distinction que nous avons faite ailleurs entre les membres et la tête d'une association, entre l'attitude fréquemment excellente de ceux-là et l'influence propre à celle-ci, s'applique ici naturellement. Mais, non moins, doit s'observer l'effet inévitable de cette influence des dirigeants pénétrant peu à peu la masse, d'autant que toute celle de l'A. C. J. F. y est plus exactement soumise par une organisation savamment combinée dans ce dessein.

I. — LA SURENCHÈRE DÉMOCRATIQUE

A l'époque où le *Sillon* se glorifiait d'être un mouvement de rénovation purement sociale et religieuse, non moins hautement que le fait l'A. C. J. F.; où, comme celle-ci, il faisait profession d'exclure la politique et montrait pour elle une égale aversion, il me sembla qu'il suffisait de sonder sa passion démocratique pour faire tomber cette façade et découvrir ce que cachait ce beau programme (1).

C'était déjà trop, sans doute, de voir une école d'ardents catholiques n'avoir à la bouche que ce terme de *démocratie* emprunté à la phraséologie révolutionnaire, s'atteler à ce véhicule des idées maçonniques lancé à travers le monde par les sociétés secrètes pour mettre en poussière les bases de l'ordre naturel et chrétien, et se rendre ainsi complices inconscients de l'ennemi qu'ils se flattaient d'arrêter. L'abus était d'autant plus dangereux qu'ils se prétendaient couverts par l'autorité de l'Eglise, depuis que le Pape Léon XIII avait consenti à baptiser l'action sociale catholique du nom de *démocratie chrétienne.* Cependant, il y avait mis des restrictions formelles qui auraient dû prévenir toute confusion. Le *Sillon,* en réalité, sous le prétexte d'action populaire chrétienne, prêchait l'amour de la *démocratie* sur

1. *Les Idées du Sillon.*

un mode dont une sincère neutralité politique n'aurait pu s'accommoder un seul jour.

L'A. C. J. F. ne s'est gardée ni de cette imprudente flatterie à l'égard des passions populaires ni de cette violation de l'indifférence qu'elle affecte. Pour tout dire, la concurrence de propagande parmi la jeunesse a provoqué entre elle et le *Sillon* une sorte de surenchère, au point qu'on se demande parfois de quel côté la démocratie trouve ses plus fervents apôtres.

Le président actuel de l'A. C. J. F., M. Jean Lerolle, n'a pas été le dernier à en donner l'exemple, au risque de prêter le flanc au trait que Marc Sangnier, en bon apôtre, lui décochait un jour avec malignité, en écrivant : « Jean Lerolle, un des premiers membres du *Sillon*, ne voulut, sans doute, tout d'abord, entrer dans l'A. C. J. F., qu'à dessein de gagner celle-ci aux idées démocratiques qui nous sont communes » (1). Inaugurant ses fonctions, au mois de juin 1904, M. Jean Lerolle faisait paraître dans *La Croix* un grand article ayant pour sujet et pour titre : *Un programme d'action sociale*, dont j'extrais le passage suivant par lequel il débute, et où je prie le lecteur de chercher un rapport avec l'action sociale catholique :

Chateaubriand, jetant un dernier regard sur son temps, écrivait : « L'ancienne société s'enfonce sur elle », et, dans ce style imagé qui lui est propre, il ajoutait : « Depuis David jusqu'à notre temps, les rois ont été appelés; la vocation des peuples commence. »

Paroles profondes d'un voyant.

Soixante ans ont passé sur elles, la chute n'a fait que s'accentuer. Autour de nous, les ruines s'accumulent de ce qui fut. On avait voulu construire sans Dieu la cité, et la cité s'effondre. Nous assistons à la fin d'un monde.

Mais la vie est éternelle, et des ruines de la vieille société une société nouvelle est née. La démocratie est, elle vit, et pousse chaque jour dans le pays des racines plus profondes; pour reprendre la formule fameuse, non seulement elle coule à pleins bords, mais elle envahit tout.

Seulement elle coule non à la façon d'un fleuve aux rives certaines, mais comme les eaux tumultueuses des montagnes. Elle est un esprit errant qui cherche sa forme. De révolution en révolution, elle oscille, sans trouver son point d'équilibre, et à travers ces oscillations elle reste chaotique et inorganique.

La tâche de la génération qui monte sera de donner à la société nouvelle cette organisation qui lui est nécessaire pour subsister; ce sera, non pas de relever les ruines d'un passé mort, mais d'édifier sur notre sol, guidée par l'inspiration chrétienne, la cité nouvelle, l'édifice ordonné où la jeune démocratie trouvera enfin un asile stable...

On aura beau retourner ce langage, il demeurera inintelligible si on enlève au mot de démocratie son sens politique pour ne lui laisser que la signification d'une action bienfaisante parmi le peuple,

1. Le *Sillon*, 25 mai 1905.

comme l'exigerait la règle imposée par Léon XIII et par Pie X à toutes les organisations d'action populaire chrétienne.

Si ce n'est pas là de la démocratie politique, nous ne savons plus ce que parler veut dire; et le moins qu'on puisse ajouter est que cela n'a rien à voir avec le problème social posé par les transformations économiques de notre époque. Cette belle profession de foi démocratique a même mérité à son auteur les compliments de la Franc-maçonnerie. C'est là un succès peu banal pour le président de l'Association catholique de la Jeunesse française. Ce devrait être une leçon (1).

Voici une brochure toute récente, intitulée *La Jeunesse catholique, Idées et doctrines* (2), publiée avec une préface du directeur de l'Association en Bretagne, M. Louis Dubois, et dont l'auteur a été félicité par lettre publique du président général, M. Jean Lerolle. A la vérité, on lit à la page 12 de cette brochure :

Pris en lui-même, dans son sens étymologique et premier, ce mot démocratie ne signifie pas autre chose que gouvernement du peuple par le peuple; il a bien ainsi un sens politique, et comme dans la *Jeunesse catholique* nous nous refusons obstinément à prendre fait et cause pour un parti politique quel qu'il soit, nous n'attachons à la démocratie aucune autre signification que celle d'*Action populaire chrétienne.*

On vient d'ailleurs d'en voir un bel exemple. Mais, comme si l'on prenait plaisir à faire éclater la contradiction, voici que dans cette même brochure, et à cette même page 12, on lit aussi :

Pour remplir ce rôle, il faut aimer passionnément, d'un amour confiant et joyeux, son pays et son temps...

La société moderne se trouve en présence d'un fait indéniable : *la démocratie (une fois).* Que va faire la *Jeunesse catholique* en face de la *démocratie (deux fois)*? La heurter de front! La menacer au nom de je ne sais quels principes? Non : l'Eglise ne procède pas ainsi. L'influence de l'Eglise pénétrera la *démocratie (trois fois)* comme elle a pénétré les institutions anciennes. L'Eglise s'accommodera de la *démocratie (quatre fois)* comme elle s'est accommodée des régimes passés.

Voilà comment, dans l'A. C. J. F., « on n'attache à la démocratie aucune autre signification que celle d'action populaire chrétienne. »

Au grand congrès général de l'A. C. J. F. à Autun en 1907 (16-18

1. On lit dans l'*Acacia*, revue maçonnique, nº de janvier 1905 : « C'est la première fois qu'ils (les cléricaux) font le geste, — qui est celui du progrès — de laisser les ruines du passé et d'accepter les conditions d'un nouvel avenir. Mais, ce geste, ils le font nettement, sans arrière-pensée. Ecoutons M. Jean Lerolle qui occupe, comme président d'une association catholique, une position en vue et se trouve être le porte-voix de tout un nombreux groupe ». (Suit la citation d'une partie du texte qu'on a lu.)

2. Rennes. imprimerie Riou-Reuzé, 1907.

août), M. l'abbé Falconnet a présenté un rapport sur l'*Orientation* de l'Union régionale bourguignonne, où il disait :

Le but que nous poursuivons, c'est la rechristianisation de notre région. Mais, pour communiquer la vitalité chrétienne aux autres, il faut d'abord la porter en soi-même...

Il s'agit de les rechristianiser, c'est-à-dire de les mettre à même de remplir leur tâche de citoyens catholiques de *nos libres démocraties du XXe siècle.*

Nous vivons en *démocratie*; c'est un fait sur lequel certains peuvent s'attarder à gémir; nous, jeunes, nous, catholiques de notre temps, ce fait nous le constatons et nous assumons résolument, — et de bon cœur, — les devoirs qu'il nous impose.

Nous serons donc, et nous ferons nos efforts pour que les autres soient *de bons démocrates.*

Or, *dans une démocratie*, l'administration des affaires est remise aux citoyens. Chaque citoyen doit donc avoir conscience des responsabilités qui pèsent sur lui; qu'il le veuille ou non, il ne peut se désintéresser des affaires... Tous nos efforts tendront à développer en lui *le sentiment de sa responsabilité humaine et civique*, — c'est-à-dire à lui donner la science et la volonté...

Et la politique?...

D'abord, d'une façon générale, nous croyons peu à l'efficacité de l'action politique, telle qu'on l'entend ordinairement. Car, dans le domaine politique, comme dans tous les autres domaines, l'homme agit suivant sa nature, suivant sa manière de voir et de penser, suivant sa mentalité... La seule besogne qui nous incombe, c'est de leur former l'âme, de leur donner connaissance et volonté pour que, le jour venu, ils agissent, sur quelque terrain que ce soit, en citoyens conscients.

D'ailleurs l'action politique est une action qui demande surtout un effort extérieur, qui prend toute l'âme et détourne de l'étude, source et principe de toute formation religieuse et sociale.

Nos jeunes s'abstiendront donc de toute agitation politique; dans le silencieux recueillement du cercle d'études, ils mûriront leurs intelligences et échaufferont leurs âmes au contact des grands principes religieux et sociaux, afin que, devenus hommes, ils remplissent avec conscience leur tâche de citoyens de *nos libres démocraties* (1).

Je demande si nous ne sommes pas là en plein *Sillon,* et si l'on ne croirait pas entendre Marc Sangnier en personne développant ses théories familières sur la conscience démocratique.

Une discussion s'engage sur ce rapport. Deux membres prennent la parole pour demander qu'on ne sépare pas l'action politique de l'action sociale. Mais M. l'abbé Mury, aumônier de l'Union régionale, et M. Gellé, représentant le Comité général de l'Association à Paris, appuient le rapporteur et font rejeter cette motion. Le *Bulletin de la Semaine* (année 1907, page 660) termine son récit par un trait qui évoque la souvenir des beaux entraînements du clergé en 1870 :

Pourtant il est un incident qu'on ne peut taire. Pour remercier les ha-

1. *Le Semeur,* organe régional, septembre-octobre 1907, pages 148 et suiv.

bitants d'Autun de leur gracieux et sympathique accueil, — toute la ville et surtout les quartiers populaires avaient été pavoisés, — le dimanche soir, la Lyre de Cluny donnait un concert au kiosque municipal, le dernier morceau du programme était la « *Marseillaise* ». *Sur la demande de Mgr Villard, évêque d'Autun, l'hymne national fut écouté debout et tête nue.* Ce fut là un digne épilogue d'un si beau Congrès.

Un autre exemple, venant de M. J. Zamanski, vice-président actuel de l'Association, trahit également ce penchant malsain à imiter Marc Sangnier et le *Sillon*, à suivre les errements des Naudet et des Dabry, en cherchant à tout prix des rapprochements avec la plus basse démocratie, ennemie jurée de tout ce que nous défendons.

Un congrès des instituteurs s'est tenu à Lyon, en avril 1908, sous la présidence du tristement fameux M. Nègre. Il avait pour but de bien établir que, non contents d'ignorer Dieu, ils entendent ignorer également la patrie, et que l'enseignement doit être à la fois *apatriotique* et *areligieux*. Résolu pour ce motif à s'affranchir du joug d'un gouvernement de politiciens auquel, cependant, le corps des instituteurs avait dû jusqu'ici sa puissance néfaste, les « aliborons » ont réclamé la réorganisation de l'enseignement primaire par leur collaboration effective avec les pères de famille, « collaboration qui ne peut s'exercer que par la réunion de représentants spécialement mandatés des groupes corporatifs », c'est-à-dire avec ceux des syndicats dépendants de la Bourse du travail, comme représentant les pères de famille ouvriers.

Assurément, la collaboration des pères de famille avec les instituteurs pour élaborer les programmes scolaires aurait l'avantage de restreindre l'autorité de l'Etat et d'accroître l'influence des familles sur l'instituteur. Elle serait aussi une réaction contre le droit absolu que le gouvernement s'arroge sur l'éducation.

On voit cependant à quel point, dans le cas présent, cette réaction demeurerait non seulement étrangère, mais férocement hostile, d'abord à la vraie liberté de l'enseignement, et plus encore, au droit strict qu'a l'Eglise de diriger l'éducation surnaturelle de l'enfant baptisé, droit d'un ordre même plus élevé que celui du père de famille à conduire l'éducation naturelle de ses fils. Par conséquent, s'il y a lieu d'approuver le principe de cette revendication des instituteurs, ce ne peut être, de la part des catholiques, qu'avec beaucoup de restrictions marquées, d'autant que le silence complet de leur part sur ce droit surnaturel de l'Eglise, pour ne s'en tenir qu'au droit naturel des parents, est déjà un abandon très regrettable. Cela n'a pas empêché M. Zamanski de donner au journal le *Peuple français*, dans lequel MM. Bazire, Lerolle et lui collaboraient alors avec la fine fleur du parti démocrate chrétien et du parti libéral avancé, un premier Paris qu'il intitule avec un point d'exclamation : *Avec eux!* (26 avril 1908).

La fonction primordiale de la première des sociétés humaines, la famille, est d'élever l'enfant; le collaborateur appelé par le choix de la famille à la suppléer dans ce qu'elle ne peut faire est son délégué direct; l'Etat, avec son droit de contrôle, ne vient qu'après tout cela.

En déboulonnant ce dernier de la première place qu'il avait usurpée, les instituteurs vengent les familles françaises. *Catholiques*, nous sommes, nous ne pouvons pas ne pas être avec eux.

Nous étions avec eux, depuis qu'ils cherchaient à se soustraire à l'odieuse domestication politique que les gouvernements faisaient peser sur eux.

Nous étions avec eux, nous l'avons dit souvent, je l'ai dit dans des réunions catholiques, en pleins congrès diocésains, aux applaudissements des Evêques, nous étions avec eux, quand ils revendiquaient la liberté d'association qui est de droit naturel, et dans la liberté d'association le droit commun en matière professionnelle qui est le syndicat...

Nous sommes encore avec les instituteurs syndiqués contre cette bourgeoisie radicale, révoltante d'égoïsme, et, disons-le aussi, contre cette bourgeoisie progressiste ou modérée inquiétante d'inconscience, contre M. Jules Roche, par exemple, qui en est encore à lancer contre les syndicats les foudres usées de la loi Chapelier, contre M. Bocquillon lui-même qui n'admet pas la révolte de ses collègues devant « la vérité scientifique et sociale » élaborée par les pontifes de l'enseignement laïque et s'efforce de jeter le lustre de son attitude patriotique sur « l'école des Jules Ferry, des Goblet et des Paul Bert. »

Nous sommes avec eux, enfin contre la presse, contre la presse doctorale genre *Débats*, et contre la presse conservatrice ou mondaine, genre *Eclair* ou *Echo de Paris*, qui, incapable d'une vue d'avenir, a gémi en chœur sur les « folies » du congrès de Lyon.

Ils ont pressenti eux, les congressistes, de quel côté leur viendrait le secours dans leurs revendications justes.

A leur aveu, je suis tenté de dire : à leur appel, se mêle bien un reste de cette vieille peur des compromissions de droite; ils nous appellent « la réaction », sans songer qu'ils sont eux-mêmes des réacteurs, et des réacteurs violents contre l'ordre actuel; ils agitent encore, par l'habitude de réunion publique, le fantôme de l'oppression...

Allez! cette solidarité qui vient d'une révolte commune contre la politique, est scellée sans que nous le voulions par nos persécuteurs. Les opprimés d'aujourd'hui ne s'entretueront pas plus tard. Quand l'infâme parti radical aura sombré, oh! il y aura entre les tenants de notre Ecole sociale et ceux qui maintenant essaient de mettre la main sur vous, une lutte redoutable, tout la présage; les gens clairvoyants l'annoncent; le catholicisme se mesurera avec le collectivisme; le peuple déjà se prépare à juger.

Naïfs! C'est bien ce qu'on peut dire de moins désagréable à ces émules de Marc Sangnier, naïfs qui n'apercevez aucune des conséquences de vos surenchères démocratiques, naïfs, utopistes et *endormeurs.* C'est à peine s'ils consentent à apercevoir chez les ennemis irréconciliables de l'Eglise et de tous vos droits de catholiques *un reste* de cette vieille peur des compromissions de droite!...

Puisque nous avons nommé le *Peuple français*, il ne sera pas sans intérêt de montrer à quelle promiscuité l'amour de la démocratie a

pu disposer les principaux représentants de l'A. C. J. F. M. l'abbé Garnier étant parvenu à réorganiser son journal démocratique « avec le concours de tout le bataillon des militants catholiques libéraux, progressistes et socialistes » (*L'Acacia*, juillet-août 1906), on vit M. Henri Bazire, président d'honneur de l'A. C. J. F., M. Jean Lerolle, son président actuel, M. Zamanski, vice-président, M. Georges Piot, du Comité général, figurer dans sa rédaction côte à côte avec M. Paul Bureau, et Georges Fonsegrive, avec les abbés Dabry, Naudet, Lemire, Klein, Laberthonnière, Vercesi, Jean Viollet; avec Marc Sangnier et ses principaux lieutenants : Georges Hoog, Georges Renard, Henri Teitgen, Louis Meyer, Paul Gemalhing, avec tout l'état-major du parti démocratique libéral.

Un petit congrès inaugura les travaux de la nouvelle rédaction. Il fut clôturé par un banquet où M. Paul Bureau prononça un petit discours, véritable profession de foi du catholique de gauche. En voici quelques passages :

On entend dire que ce n'est pas avec du vinaigre que l'on attrape les mouches; cela est exact si l'on veut dire par là que la bienveillance et la charité vis-à-vis des personnes doivent être toujours pleinement sauvegardées, mais, ceci dit, n'est-il pas vrai qu'on rencontre chaque jour des personnes dont les idées sont saines, dont la méthode intellectuelle est bonne, dont les conclusions sont justes, et qui, pourtant, ne font rien pour l'expansion des grandes idées démocratiques et chrétiennes qui nous sont chères?

C'est que ces personnes sont des timides, des craintifs, ayant toujours peur d'effrayer les âmes simples et les braves gens qui se *rattachent* aux vieux groupements. Que l'on ait cette crainte, je le veux bien; mais qu'aussi on pense à cette foule innombrable d'hommes incroyants et probes qui se tiennent éloignés de nous parce que nous ne leur donnons pas les vigoureuses paroles de vie et de libération qu'ils attendent.

Il faut avoir le courage de dire qu'à l'heure actuelle, il y a dans le temple bien des hommes païens de tendance et d'esprit, tandis qu'au dehors beaucoup d'hommes chrétiens par les aspirations et la générosité du cœur, se tiennent éloignés et ne peuvent venir tremper avec nous leur main dans le bénitier.

Eh bien! mes chers amis, il faut que cela cesse, il faut que, dans la mesure où nous le pouvons, nous collaborions à ce que ce déplorable état de choses prenne fin.

Oh! je sais bien qu'on nous dit : « Mais alors, vous voulez donc la séparation des catholiques en deux tronçons, en deux groupements ennemis? » Non, nous ne voulons pas cette séparation, mais nous savons aussi que nous ne devons être ni des craintifs, ni des apeurés et que nous devons avoir le courage de regarder les choses en face. Or, les *faits* sont plus forts que toutes nos pusillanimités, et ne croyez-vous pas qu'elle était forte et qu'elle était nettement marquée la brisure, au soir de cette séance inoubliable dans laquelle M. l'abbé Lemire prononça son fameux discours, lorsque M. l'abbé Gayraud alla serrer la main à son vaillant collègue, et que l'on vit ces deux prêtres s'étreindre l'un l'autre, sous les huées de la droite! Voilà, chers amis, des faits précis, et on en pourrait citer bien d'autres : Laissons donc dans toute leur vigueur nos doctrines de démo-

crates et de chrétiens et, tout en gardant la charité totale vis-à-vis des personnes, exposons courageusement ces doctrines. » (1)

L'Acacia résumait ainsi le sens de ce discours :

Au banquet, M. Paul Bureau a prononcé un discours accueilli avec enthousiasme dans lequel il a affirmé sa conviction que la religion ne manquera pas de reconquérir le peuple français grâce à la nouvelle méthode inaugurée par la jeune Eglise libérale, républicaine, démocratique et surtout socialiste. Mais pour cela, on doit commencer par jeter à la mer les vieux croyants, les débris fossiles, de l'antique Eglise autoritaire, monarchiste, et réactionnaire. (N. de juillet-août 1096.)

On doit supposer charitablement que les chefs de l'A. C. J. F. étaient absents de ce banquet et n'ont pas mêlé leurs applaudissements à ceux de leurs collaborateurs. Mais c'est peu pour leur excuse.

II. — TROP DE DÉSINTÉRESSEMENT

Autre chose est d'écarter la politique du sein d'une œuvre d'action sociale — oublions un moment ce qui précède et acceptons qu'il en est ainsi par définition dans l'A. C. J. F. — et autre chose de discréditer cette forme différente de l'action catholique, non moins nécessaire que l'autre, et de la traiter avec dédain.

On a remarqué précédemment ce dédain dans le rapport de M. l'abbé Falconnet, au congrès d'Autun. Il est conforme aux pratiques de l'A. C. J. F. C'est ainsi que M. Georges Mairot, président de l'Union régionale de Franche-Comté, raille dans la *Vie nouvelle*, organe officiel de l'A. C. J. F., ceux qui, récemment, proposaient aux catholiques d'imiter l'union, la discipline et l'énergique résistance des vignerons du Midi qu'on avait vus tenir en échec le Gouvernement. Il reconnaît que la résistance aux inventaires des églises fut un devoir imposé par les circonstances, mais il ajoute : « Nous n'avons pas tous les jours à défendre les églises; pourquoi rester sur le pied de guerre et transformer une mesure extrême en tactique journalière? » Il conclut ainsi :

Nous croyons, nous, qu'il faut avant tout reconquérir l'âme française, et refaire un peuple chrétien. Tant que les catholiques n'auront pas opéré cette « conversion » nécessaire, leurs efforts se briseront contre l'hostilité des incroyants; ils bâtiront sur le sable, ou sèmeront dans les épines.

Voilà pourquoi nous avons fait de l'A. C. J. F. une œuvre d'*éducation*, de *formation*, d'apostolat; nous cherchons à atteindre les *consciences* et à édifier sur des convictions solides les fondements d'une société meilleure; nous voulons que notre idéal de vie chrétienne et de justice sociale devienne celui de tous nos concitoyens; ce n'est pas la haine ni la violence qui nous obtiendront cette victoire.

1. *Demain*, 29 juin 1906.

Laissons donc les turbulents s'agiter et continuons notre travail de *rénovation individuelle* et de *restauration sociale.*

Encore une fois, si Marc Sangnier et le *Sillon* ne crient pas au plagiat, c'est qu'ils sont de composition facile (1).

M. Zamanski, vice-président du comité central de l'A. C. J. F., écrit à son tour dans la *Vie nouvelle* du 29 décembre 1907 sous le titre : *En face de la politique :*

Eh bien! en faisant de l'action sociale, nous faisons de la politique et nous n'en faisons pas.

Nous faisons cette politique qui vise la reconstitution de la société dans ses différents éléments, qui veut élever cette cité nouvelle sur les vieilles bases du Christianisme.

... Mais nous ne faisons pas de politique, c'est-à-dire notre action sociale n'est pas l'avant-garde, le premier jalon, l'entrée en matière ni le masque de l'action électorale. Elle est souverainement indépendante et *souverainement désintéressée pour tout autre but que le sien propre qui est, répétons-le, la réorganisation des cadres sociaux.*

... Le domaine propre de l'action sociale, c'est précisément de refaire au cœur de la Société de la vertu et de la justice.

Quand nous parlons de créer des mentalités justes, de refaire en France un peuple chrétien, nous ne disons pas autre chose.

Cette action religieuse et sociale est, croyez-le donc, l'utile, la réelle, la grande action politique qui vraiment mérite ce nom!

Enfin, pour remonter jusqu'au sommet de la hiérarchie, recueillons de la bouche même de M. Jean Lerolle la formule complète d'un si parfait désintéressement. On lit dans le compte rendu de son discours au grand meeting social du Congrès d'Autun, que, après Mgr Dadolle, le sympathique orateur dit d'abord quelle joie c'était pour les catholiques de la « génération de Léon XIII » (?) d'avoir entendu les paroles de ce prélat, et qu'entrant ensuite dans son sujet, il s'écria : « Que voulons-nous? *Non pas christianiser l'Etat, mais faire une société chrétienne et pour cela conquérir l'âme française.* »

Surpris et choqué d'une telle déclaration, je me permis d'adresser

1. On conçoit que leur *Eveil démocratique* (17 janvier 1909) ait relevé avec une satisfaction particulière ces lignes écrites dans *Vers l'Avenir*, organe de l'A. C. J. F. de Franche-Comté (3 janvier 1909) : « Il y a eu, dans le courant de ce mois, un débat et un vote à signaler : c'est le maintien de la peine de mort. Tout en approuvant les mesures que le Parlement croit devoir prendre pour la sécurité de tous, qu'il me soit permis de dire : quand donc serons-nous mûrs pour des lois plus humaines, *plus conformes surtout aux préceptes évangéliques ?* non pas qu'il faille soulever, vis-à-vis des criminels, une question de pitié et de sentimentalité, mais au contraire une question de principe : la société, qui porte des jugements faillibles comme tout jugement humain, *a-t-elle le droit* d'appliquer un châtiment irrévocable, *de rendre le mal pour le mal,* de tuer, elle aussi, et *d'enlever toute possibilité de réhabilitation?* Ces théories ont trouvé, au Parlement, un éloquent interprète en M. l'abbé Lemire. »

une lettre publique à M. Jean Lerolle, pour lui signaler une rectification indispensable. Il y était dit :

Non, vous n'avez pas pu vous défendre de vouloir christianiser l'Etat, ni vous désintéresser de la question.

Je ne parle pas seulement de l'inexcusable et vraiment impardonnable illusion que décélerait chez les catholiques l'espoir persistant encore de travailler avec fruit à une rénovation sociale chrétienne sous le régime d'un *Etat areligieux*. S'ils en étaient encore là, la seule chose à dire serait qu'il leur manque d'être encore plus foulés, plus écrasés par la tyrannie, et qu'ils méritent tous les maux dont ils gémissent.

Ce n'est pas seulement une illusion, c'est une contradiction formelle, d'aspirer à faire une société chrétienne sans se mettre en souci de christianiser l'Etat. Le culte de la société envers Dieu est le fondement de l'ordre social, tout autant que de l'ordre politique. Comme il ne peut y avoir d'ordre social sans cette base d'une religion sociale, et que la religion est le premier devoir de la société et de l'Etat, non moins que de l'individu, les catholiques ont pour première obligation dans la vie publique, de protester sans relâche contre l'athéisme national; et la réforme sociale la plus urgente, celle de qui toutes les autres dépendent, est de réformer l'Etat neutre ou areligieux (1).

C'est vainement que les catholiques libéraux essaient de distinguer ici entre le politique et le social. C'est ici qu'apparaît la grosse erreur cachée sous cette protestation colorée du plus pur détachement chrétien : *nous ne nous occupons pas de politique*. Par des actes solennels et répétés, l'Eglise a condamné ce désintéressement prétendu comme une hérésie.

Si aucun enfant de l'Eglise ne peut se permettre de le professer, combien plus serait-il inadmissible dans la bouche du président de l'Association catholique de la Jeunesse française!

Voilà pourquoi j'ai cru devoir vous signaler le langage qu'on place dans la vôtre, persuadé que vous aurez à cœur de le démentir.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Un ami de la Jeunesse catholique.

Le président de l'A. C. J. F. ne fit aucune réponse à cette lettre. Mais trois mois plus tard elle en reçut une double, et parfaitement contradictoire, par la publication du compte rendu officiel du congrès (2). D'une part, elle y fut reproduite et accompagnée de réflexions confirmant le propos relevé, comme on en va juger, et, de l'autre, par une supercherie peu honorable et qui était aussi un aveu, on remplaça dans le texte du discours de M. Lerolle, la proposition signalée par la proposition contraire : « Nous voulons christianiser l'Etat, et faire de notre société une société chrétienne (3). Voici la note dont ce compte rendu fit suivre ma lettre :

---

1. Les libéraux catholiques qui se montrent aujourd'hui disposés à ne rien réclamer de plus que l'application sérieuse de la neutralité scolaire, n'auraient pas de meilleure défense à invoquer que la formule de M. Jean Lerolle: nous ne prétendons pas christianiser l'Etat.

2. Le *Semeur*, nº de sept.-oct. 1907, page 275. (Autun, Grande-Rue, 37.)

3. Page 220. — Mais le texte incriminé subsiste dans le compte rendu très favorable de la *Semaime Religieuse* de Dijon.

Jean Lerolle n'a pas jugé à propos de répondre à cette question, et il a bien fait. La pensée, en effet, était assez claire. Le président de l'A. C. J. F. désire tout autant qu'un autre voir, en France, le gouvernement s'inspirer d'idées chrétiennes. (*Il le désire vraiment !*)

Mais dans une *démocratie* — car nous sommes en *démocratie*, — quel est le meilleur moyen de christianiser l'Etat, sinon de christianiser la masse qui choisit les hommes chargés de former le gouvernement?

Et même aurions-nous été curieux de voir le correspondant de Jean Lerolle indiquer quel était, à son avis, le meilleur procédé pour christianiser l'Etat.

Il est à craindre que ce monsieur n'ait pas encore compris ce que c'est qu'une *démocratie*.

Ce que je comprends, et ce qui paraît bien être la seule signification de cette réponse, c'est que, au sens de ces jeunes catholiques, *dans une démocratie*, Dieu et l'Eglise doivent attendre, pour réclamer leurs droits, que le suffrage universel soit disposé à les reconnaître. Bel exemple de la déformation que les mots de passe des idées maçonniques font subir aux meilleurs esprits !

III. — D'UN EXTRÊME A L'AUTRE

Il est trop beau, ce désintéressement que l'A. C. J. F. affecte à l'égard de la politique. Le moment est venu de justifier plus directement l'application que nous lui avons faite des paroles de cardinal Pie, et d'éprouver s'il est bien vrai que, selon les déclarations ratifiées par M. Jean Lerolle, « elle se tient à l'écart de tous les partis politiques quels qu'ils soient ». Son attachement enthousiaste à la démocratie aurait déjà pu suffire à faire comprendre ce qu'il en est. Mais il importe de faire sur ce point une lumière plus complète.

A la suite de tiraillements au sein de l'association dans le Gers et de procédés ayant le caractère de manœuvres destinées à évincer certains membres de la direction à cause de leurs opinions politiques, le marquis de Gontaut Saint-Blancard demanda récemment une entrevue à M. Jean Lerolle, pour obtenir des explications claires, et publia ensuite dans la *Voix du peuple* d'Auch (10 janvier 1909) la réponse qu'il reçut de lui :

Nous voulons *le loyalisme constitutionnel*; nous n'obligeons personne à crier : « Vive la République ! » mais tous ceux qui entrent dans notre Association doivent l'accepter. Sans être affiliée à l'Action Libérale, l'A. C. J. F. a les mêmes principes; elle accepte le ralliement, et il faut bien se persuader que notre Association n'est pas opposée au Régime. Bazire, à Albi le 29 mai 1905, disait : « Nous acceptons avec enthousiasme toutes les instructions du Pape Léon XIII »; et moi-même, à Bordeaux, en 1907, j'ai dit publiquement ceci : « Nous ne réclamons que notre place dans la République. »

Devant l'émotion causée dans la *Jeunesse catholique* du Gers par

cette déclaration, et les démissions bruyantes qui en furent la conséquence, M. Jean Lerolle crut opportun de l'atténuer, ou plutôt de la démentir, et il adressa à l'*Autorité* qui l'avait reproduite une lettre où il disait (25 janvier 1909) :

La belle lettre de S. G. Mgr d'Auch, si précise et si concluante, semblait d'ailleurs une réponse suffisante et autorisée. Mais aujourd'hui M. de Gontaut-Biron fait appel à mon témoignage pour confirmer ses déclarations. En continuant à me taire, j'aurais l'air de me dérober; je réponds :

M. de Gontaut-Biron a cru pouvoir résumer en quinze lignes une conversation que nous avons eue avec lui, mon ami Gaston Lacoin et moi, le 26 décembre, à Paris, et qui n'a pas duré moins d'une heure et demie. Son bref résumé n'en donne, c'est fatal, qu'une impression très inexacte, inexactitude que viennent encore aggraver les commentaires dont il a cru devoir l'accompagner.

M. de Gontaut-Biron affirme que l'Association catholique de la Jeunesse Française est *avant tout une association républicaine*, que nul ne peut entrer dans l'A. C. J. F. « *sans se faire républicain* ».

M. de Gontaut-Biron a bien mal compris mes explications : jamais je n'ai tenu un tel langage, qui eût été en contradiction avec la ligne de conduite constante de notre Association. L'A C. J. F. n'est pas une association politique, c'est une association *catholique*.

Je ne veux pas faire à M. de Gontaut-Biron une querelle de textes : il cite de mémoire...

Réplique du marquis de Gontaut, dans la *Voix du peuple* (7 février 1909) :

Voici en quelques lignes et dans les moindres détails comment les choses se sont passées :

En arrivant chez le Président de l'A. C. J. F., celui-ci me prévint qu'étant donné la gravité de l'entretien que nous devions avoir ensemble, il avait demandé à son vice-président M. Lacoin, de se joindre à lui, pour appuyer de son autorité personnelle les déclarations que j'étais venu chercher, à la suite de notre premier entretien à Toulouse.

Au bout de quelques minutes, ce dernier arriva et m'exprima de suite ses regrets les plus vifs de n'avoir pas été lui-même dans le Gers pour poser les premières bases de l'A. C. J. F.

Dans un but de conciliation, car je sentais combien une Association comme celle-là pouvait faire de bien en restant en dehors de toutes les coteries politiques, je demandai à M. Lerolle si ce terrain uniquement catholique et social ne lui paraissait pas largement suffisant pour grouper la grande majorité des jeunes gens, à condition toutefois de ne pas exiger de ses membres *l'obligation* d'exercer leur action en acceptant un régime politique déterminé : en fait, la République, car s'il y en a dans l'Association qui accepteraient facilement cette obligation, d'autres, et ils sont nombreux, refuseraient absolument de s'engager dans cette voie.

« Non, me répondit mon honorable interlocuteur, car vous seriez le premier à vous en plaindre dans le cas où le régime changerait puisque avant tout nous voulons être *constitutionnels* ».

C'est alors qu'il me fit en quelques minutes la déclaration que j'ai publiée l'autre jour

Mais, aux premiers mots, je l'interrompis et lui demandai l'autorisation

de prendre des notes. C'est avec la meilleure grâce du monde qu'il voulut bien accéder à mon désir en m'offrant même ce qui m'était nécessaire pour cela.

Ces quelques notes prises, je le prévins loyalement que voulant en faire un usage public, je désirais lui en donner lecture pour être sûr qu'au moins sur ce point là nous étions bien d'accord.

Quand j'eus fini de lire, la seule observation que je reçus fut celle-ci : « Rappelez-vous que nous ne sommes pas une œuvre de Fédération de Jeunesse, mais une Association particulière. D'ailleurs, si vous voulez que je mette à votre disposition les discours que nous avons faits et les brochures qui concernent l'Association, vous y trouverez développées les déclarations que vous venez de transcrire. »

Ces déclarations, je veux les reproduire encore une fois ici, et personne, je pense, ne me fera l'injure de croire que j'ai pu y changer même un *iota*.

Telles je les ai lues à M. Lerolle, telles je les ai transcrites, telles je les ai publiées. *(Suit le texte déjà cité).*

Au surplus, M. Jean Lerolle prenait ici une peine bien superflue, car la note du marquis de Gontaut correspond exactement à d'autres déclarations dont l'authenticité ne supporte aucun doute. On lit, par exemple, à la page 54 de la brochure déjà citée plus haut, *La Jeunesse catholique. Idées et doctrines* :

On nous dit : je peux faire partie d'un groupe royaliste ou républicain, à titre personnel, privé, sans engager en cela l'Association dont je fais partie. *Je réponds* : *non*, car si un membre consacre quelques heures, ou quelques jours à l'un et l'autre mouvement, il y aura auprès du public une équivoque constante, équivoque d'autant plus dangereuse que si, au lieu d'être un ou deux membres dans cette situation, la majorité d'un groupe se rallie à un groupement politique, il sera impossible de ne pas voir dans le groupe de *Jeunesse Catholique* un mouvement politique (1). Cette ligne de conduite pratique est motivée par ce principe général : la question actuelle à résoudre, la grande œuvre à réaliser, c'est rétablir l'ordre social chrétien, et cela, c'est du moins la conviction de l'A. C. J. F., ne se fera que par une action catholique et sociale; la question politique est secondaire.

Enfin une raison supérieure milite en faveur de l'opinion que nous émettons ici : oui ou non, sommes-nous convaincus que l'œuvre essentielle, capitale est, non pas de changer l'étiquette gouvernementale, mais de transformer la mentalité de la nation, de lui redonner une pensée chrétienne et morale, de réaliser un ordre chrétien dans la société? Si nous pensons qu'il importe de remplacer le bonnet phrygien par la couronne, qu'on aille à la politique; si au contraire on estime qu'il faut changer les cœurs et les esprits en faisant rentrer l'idée catholique et sociale, qu'on reste chez nous. *Et je ne vois pas pourquoi à titre individuel on aurait une conviction qu'à titre de l'A. C. J. F. on ne partagerait plus.*

Le même principe est encore clairement affirmé dans une publication de l'A. C. J. F., le tract n° 7, dont M. Jean Lerolle tire une

---

1. Nous demanderons plus bas (page 21), si cela s'applique aussi à des déclarations républicaines.

partie de sa réponse à l'*Autorité*, en l'appelant « le commentaire officiel de ses statuts » :

L'A. C. J. F. n'est ni *une Association politique, ni une Association électorale.* Elle n'est au service ni à la remorque d'aucun parti.

Cependant comme elle s'est fondée, non pas dans un milieu idéal et abstrait, mais dans un pays déterminé, la *France*, dans un temps déterminé, le *XXe siècle*, dans un état social déterminé, la *démocratie*, sous un régime politique déterminé, le *régime républicain*, c'est dans *ces conditions de fait* que l'A. C. J. F. entend exercer son action *religieuse et sociale*, la dégageant ainsi de *toute préoccupation politique*. Libre à chacun des membres de l'A. C. J. F. de garder sa pleine liberté d'appréciation sur ces conditions de fait. Mais si, cessant de considérer l'action religieuse et sociale comme *le seul but* de ses efforts, quelqu'un d'entre eux venait à penser qu'il doit utiliser la force morale ou traditionnelle du catholicisme comme un moyen propre à réaliser tel ou tel régime politique différent du régime établi, celui-là suivrait une méthode inconciliable avec celle de l'A. C. J. F., et se mettrait lui-même en demeure de choisir, d'adopter l'une et de renoncer à l'autre.

Il est évident pour quiconque sait réfléchir : 1° qu'une acceptation aussi absolue des conditions de fait implique l'*indifférentisme politique* qui est une erreur du libéralisme; 2° que, contrairement aux principes qui doivent régir les œuvres d'action sociale catholique, elle implique *une attitude politique déterminée ;* 3° et qu'elle a pour conséquence, comme la dernière phrase le dit explicitement, d'interdire à tous les membres d'adopter une autre attitude *même à titre privé et personnel.*

Tout cela ne se trouve pas moins clairement dans un article de la *Vie nouvelle,* par M. Louis Dubois, président de l'Association en Bretagne :

... L'A. C. J. F. n'est pas un parti politique, elle n'a pas de programme politique et n'exige de ses membres aucune profession de foi politique (1).

Or nous ne sommes plus au moyen-âge, pas même sous la monarchie ou sous l'Empire, nous sommes au XXe siècle, en pleine Démocratie et sous la République : Voilà le fait...

La République est un fait (2), et nous ne demandons à personne de la considérer autrement, tout en laissant à chacun la liberté d'en penser ce qu'il veut. Mais précisément parce que la République est un fait, nous la reconnaissons comme tel et plaçons notre action sur le terrain constitutionnel.

Ce n'est pas nous qui en avons décidé ainsi, nous n'avons fait que suivre les enseignements de la Papauté. En faisant le ralliement Léon XIII

1. Non, elle se contente de leur interdire de professer une autre opinion politique que l'opinion républicaine.

2. La république est un fait, le régime de la Terreur était un fait; le choléra, quand il règne, est un fait aussi. Est-il possible que des catholiques ne sentent pas qu'un tel langage est une totale abdication de cette conscience civique à la formation de laquelle ils consacrent uniquement leurs efforts !

n'avait eu d'autre pensée que de libérer nettement l'intérêt religieux de la mainmise des partis (1), et, quoi qu'en disent certains, Pie X conserve sur ce point la même attitude que son prédécesseur; il suffit pour s'en convaincre de lire son *Motu proprio* et ses Encycliques (2).

C'est là, d'ailleurs, non une nouveauté, mais l'enseignement traditionnel de l'Eglise, qui nous ordonne de ne pas nous préoccuper du régime établi (3).

Voilà le principe de l'indifférentisme politique formulé sans vergogne. C'est, au fond, le principe du lâchez tout. Les jeunes docteurs de la *Jeunesse catholique* feront bien d'interpréter avec plus de réserve l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

Or, pour en revenir au tract n° 7, il est facile de montrer par quelques faits, que les dirigeants de l'A. C. J. F. sans « cesser de considérer l'action sociale comme le seul but de leurs efforts » croient bien, eux, pouvoir « utiliser la force morale et traditionnelle du catholicisme comme un moyen propre à réaliser tel ou tel régime politique », à la condition que ce soit le régime établi, la République; et qu'en faisant profession ouverte d'opinions républicaines, ils n'estiment nullement « suivre une méthode inconciliable avec celle de l'A. C. J. F. », mais bien, encore, sans doute, « se tenir à l'écart de tous les partis politiques ».

La confusion des langues étant tombée sur cette tour de Babel qu'était la rédaction du *Peuple français*, l'A. C. J. F. en prit seule la direction. Par une fiction analogue à celle qui faisait de la *Ligue patriotique des Françaises* une organisation complètement indépendante de l'*Action libérale*, le journal passa entre les mains des chefs de l'A. C. J. F. tout en étant entièrement indépendant de l'Association.

Voici comment M. Georges Piot explique cette distinction qui ruine les beaux principes derrière lesquels on s'abrite, contre ceux qui ne servent pas le régime et dont l'application légitimerait parfaitement la liberté qu'on leur refuse.

Ai-je vraiment annoncé que le *Peuple français allait devenir l'organe* de l'A. C J. F.? Si je me suis exprimé ainsi, il en faut accuser la fameuse « chaleur communicative »... Mais il me semble bien que mon langage a été différent.

J'ai dit, seulement, qu'un groupe d'*anciens* de l'A. C. J. F. avec Bazire à leur tête, *allait reprendre* le *Peuple français*, et s'efforcer de donner un nouvel essor à ce journal, organe des catholiques sociaux.

Mais, après comme avant la transformation, le *Peuple français* reste absolument indépendant de l'A. C. J. F., à laquelle toutefois, comme à tout autre

---

1. Même du parti démocratique? En ce cas, Léon XIII y a bien mal réussi.

2. Vraiment! Voilà une assertion rarement audacieuse.

3. *La Vie nouvelle*, 11 août 1907.

groupement d'action catholique et sociale, il ne marchandera pas sa sympathie (1).

C'eût été en effet bien ingrat de sa part. La *Vie nouvelle*, organe officiel de l'A. C. J. F., avait trop de droits à cette sympathie, sans parler de ceux qu'elle s'y créait en annonçant en ces termes, le 13 septembre, la transformation du *Peuple français* : « Nos amis peuvent compter sur lui en toute circonstance (et pour cause); *qu'ils se préparent donc dès maintenant à le soutenir, à l'informer, à le répandre.* C'est le vœu cordial de la *Vie nouvelle.* »

Or, avec ces *anciens* dont la qualité est sans doute mentionnée comme un palliatif, et qui se nomment Henri Bazire et Henry Reverdy, présidents d'honneur de l'Association, Joseph Denais, ancien membre du comité central, figurent, dans le comité de direction, Jean Lerolle, président, J. Zamanski, vice-président, J. Gellé, G. Lacoin, G. Piot, du comité central, etc... tous actuellement en fonction. Les uns et les autres collaborent à la rédaction. Et c'est tout le Comité, à part un ou deux noms. La rédaction est dirigée par M. Joseph Denais. D'où il ressort clairement que le *Peuple français* est bien *un* organe de l'A. C. J. F.

Or, les dirigeants de l'Association auraient-ils trouvé le secret de fabriquer un journal destiné au grand public et indépendant de leur œuvre d'action sociale, sans faire de la politique et sans avoir une ligne politique? Non, évidemment. Une circulaire en date du 1er décembre nous fixe déjà sur l'orientation du journal :

... Le *Peuple français* comprend dans sa rédaction nouvelle plusieurs chefs éminents de l'*Action libérale populaire*, entre autres plusieurs membres de son Comité directeur. Il sera d'une diffusion facile dans nos groupements.

... *Suivant la ligne politique* de l'*Action libérale populaire*, il défendra, *dans la République*, les libertés si odieusement violées, et s'attaquera vigoureusement aux sectaires qui nous oppriment.

... L'*Action libérale populaire* peut compter sur lui pour sa défense et pour sa propagande.

Ainsi le *Peuple français* que l'A. C. J. F. devra soutenir et répandre devenait purement et simplement un organe de l'*Action libérale*, mais, cela va sans dire, aussi indépendant d'elle que le *Peuple français* l'est de l'A. C. J. F. et que celle-ci l'est de l'*Action libérale*. La déclaration de principes de la nouvelle rédaction n'en sera donc donc que plus spontanée. Or, la voici :

Nous sommes CATHOLIQUES. Nous le sommes publiquement et intégralement, etc.

Nous sommes RÉPUBLICAINS ; et si nous sommes obligés de nous en prendre aux hommes et aux lois, ce n'est point la forme de gouverne-

1. Cité par le Bulletin de propagande du *Sillon* décembre 1908.

ment que nous attaquons. *Catholiques, nous ne pouvons pas être* et nous ne sommes pas *des hommes de parti* (1). Et comme le rappelait avec énergie S. E. le cardinal Luçon, dans son oraison funèbre du cardinal Richard, accuser les catholiques d'être hostiles à la République est une calomnie : « Non, les catholiques ne sont point systématiquement ennemis des institutions que le Pays s'est données. » Et le Pouvoir ne trouvera pas des citoyens plus dociles *et plus dévoués* que nous, tant qu'il ne lésera pas nos consciences. De lui, d'ailleurs, nous n'attendrons rien pour nous-mêmes, et nous ne lui demandons rien, ni faveurs, ni places, ni décorations, *rien que la justice et le droit commun*...

Nous sommes SOCIAUX, etc...

Défense énergique des libertés religieuses, action sociale hardie et précise, *loyalisme politique*, tels sont les trois termes de notre programme (2)...

Ainsi donc, les principaux chefs de l'A. C. J. F. ont beau déclarer « se tenir à l'écart des partis politiques quels qu'ils soient, voulant servir uniquement Dieu, l'Eglise et la France », — déclaration fort juste quand il s'agit du rôle de l'Association elle-même, — on voit qu'ils ne sont nullement embarrassés pour professer à titre individuel des opinions politiques fort nettes, et s'opposer dans leur journal à ceux qui ne les partagent pas, sans se croire pour cela mis en demeure d'opter entre cette action politique et l'association.

Ce ne sont pas d'ailleurs les seuls cas que l'on pourrait citer. M. Pagès, président du comité régional de Toulouse, dirige le *Patriote des Basses-Pyrénées* en bon militant républicain.

M. Bazire, président d'honneur de l'Association, et M. Nicolle, membre du Comité régional de l'Ouest, se sont présentés aux dernières élections législatives comme candidats *républicains libéraux* et ont multiplié leurs déclarations à l'appui de cette qualité.

On se demande alors comment une association aussi éminemment catholique peut refuser à ceux de ses membres qui ne sont pas républicains toute liberté d'agir selon leurs convictions, sans s'apercevoir qu'elle viole toute équité, qu'elle froisse en eux, opprime et révolte les sentiments les plus légitimes d'indépendance, de dignité et d'honneur.

Et l'on constate avec tristesse que chez elle, comme à l'*Action libérale* dont elle s'est faite la suivante, la nécessité de ne pas déserter le terrain constitutionnel et le respect professé pour les convictions intimes ne sont que des formules fallacieuses servant à maintenir

1. Dire que, *catholiques nous ne pouvons pas être des hommes de parti*, signifie évidemment, d'après le contexte, que notre religion ne nous permet pas de vouloir une autre forme de gouvernement que le régime établi, ni de la préparer même par les moyens que la constitution autorise. Voilà une morale et une théologie inconnues jusqu'ici. Celles du vieux temps reculeraient avec terreur devant des propositions qui paraissent toutes naturelles à ces jeunes hommes.

2. Le *Peuple français*, 3 janvier 1909.

aujourd'hui encore la tyrannie politique qui s'est exercée en France depuis quinze ans sous le nom de Ralliement à la République.

Mais laissons encore aux faits leur éloquence.

En 1904, trois ou quatre membres du Comité régional de l'Ouest, ayant participé à la formation d'un cercle intime d'études monarchistes, d'un cercle *intime* d'études, sans aucun rapport avec l'action extérieure, furent mis en demeure de dissoudre leur cercle ou de quitter le Comité. C'est un incident dont je fus témoin comme aumônier de ce comité. Et l'émotion qu'en éprouva la direction de l'A. C. J. F. fut si intense qu'elle chercha à la faire ressentir jusqu'à Rome! Ces jeunes gens ne songeaient cependant point à fonder un journal monarchiste *ni à se présenter comme candidats* royalistes aux élections.

L'hiver dernier, un membre d'un autre Comité ayant affiché la lettre du commandant Cuignet, on délibéra sur sa destitution. Le président départemental consulté répondit que l'Association reconnaissait parfaitement à ses membres le droit de lire les revues royalistes (quel libéralisme!), *mais que toute manifestation* extérieure de leurs opinions engageait l'A. C. J. F., selon la doctrine déjà connue.

Un avocat de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), M. Souques, très honorablement posé dans sa région, m'écrivait au mois de décembre 1907, en m'autorisant à publier sa lettre avec sa signature :

Il est dit dans les statuts de la *Jeunesse catholique* que chaque membre est libre de ses opinions, à la condition de ne pas faire de politique à titre d'adhérent. Or, il a été question d'établir ici un groupe de jeunesse catholique, et naturellement on s'est adressé aux sept ou huit jeunes ouvriers qui forment le petit mais unique et très solide noyau de toutes les œuvres catholiques. Mais voilà, *horrendum!* que ces jeunes gens sont des monarchistes convaincus. Et le docteur P..., directeur de la Jeunesse catholique de la Haute-Garonne, auquel on demande l'affiliation de ce groupe, répond que les opinions de ces jeunes gens sont incompatibles avec l'œuvre. L'abbé V.., qui dirige chez nous une sorte de patronage, est chargé d'exposer la difficulté aux intéressés et de leur demander s'ils ne consentiraient pas à renoncer à leurs convictions. Unanimement tous ont persisté à se déclarer monarchistes, et le président du groupe, M. F..., a motivé leur option par une lettre assez dure au docteur P... — Résultat : point d'affiliation accordée.

En vérité, le républicanisme des ralliés tourne à la *rabies* antimonarchiste.

Paul J. de Cassagnac demande à entrer dans la Jeunesse catholique du Gers; on lui répond par un refus, parce qu'il fait de la politique.

Le groupe de la Jeunesse catholique d'Aiguillon (Lot-et-Garonne) avait invité MM. Paul et Guy de Cassagnac, organisateurs de la *Ligue de résistance catholique*, à faire une conférence dans cette ville. Pour ce fait, le président du groupe fut officiellement blâmé, et pendant plusieurs mois on insista pour obtenir sa démission qu'il eut l'esprit de refuser.

Bien plus, à cette occasion, peu de temps après, dans l'assemblée annuelle des présidents de groupes de l'Ouest, le président du Comité régional ne craignit pas de mêler à une réserve légitime des paroles de vivacité dont le texte a été rapporté en termes identiques par plusieurs témoins :

Vous savez que, depuis un an, il a été fondé une association sous le nom de *Ligue de résistance des Catholiques français.* Messieurs, ne laissons pas cette association s'immiscer dans nos groupes. Elle cherche à nous enlever nos jeunes gens. C'est une association politique que nous ne devons pas connaître, car elle se place sur le terrain politique, différent du terrain social et religieux qui est le nôtre, c'est une ligue avec laquelle nous ne voulons avoir *aucun rapport.* Qu'aucun groupe ne donne son adhésion à cette Ligue; qu'aucun président, secrétaire ou membre n'assiste à ses réunions avec son insigne, de manière à ne pas compromettre nos associations. Je trouve d'ailleurs, et vous trouverez avec moi, que les organisateurs de cette Ligue, MM. de Cassagnac et Delahaye, qui veulent donner des leçons même aux évêques, sont assez mal qualifiés pour ce rôle et pour servir de chefs aux catholiques (*Applaudissements*).

Quel exemple de dissension et quel ferment de division! M. Jules Delahaye, député de Maine-et-Loire, avait ajouté à son nom, dans son admirable profession de foi, *candidat catholique,* exemple bien rare; et c'était le président de la Jeunesse catholique de son département qui le désavouait et le reniait en public (1)!

En présence d'un fait aussi caractérisé, ne serait-ce pas le cas d'en appeler, si elles étaient susceptibles d'application précise, aux paroles d'une rare gravité, prononcées récemment par Mgr de Vauroux, évêque d'Agen, « avec la pleine conscience de sa responsabilité pastorale », mais dans une intention tout autre, visant le péché de monarchie, ou, peut-être, d'*Action française?* Il disait dans un important

1. On lit dans l'*Express du Midi,* reproduit par l'*Autorité* du 2 mars 1908 :

M. Vicor Parant, membre du Comité régional de l'A. C. J. F., a terminé la série des conférences organisées à l'Institut par cette Association, en étudiant la vie des deux cent vingt-six groupes qu'elle a fondés et leurs œuvres. Dans une forme vivante et pittoresque, il a passé en revue les régions diverses, Haute-Garonne, Ariège, Gers, Aveyron, Tarn, etc., où se manifeste, suivant des méthodes pareilles, mais avec des moyens appropriés à chaque lieu, la vie active de la J. C. Il a ainsi fait une très attachante monographie d'un groupe-type, décrivant sa fondation parfois laborieuse, son organisation intérieure, le rayonnement de son influence par la piété, l'étude et l'action. L'orateur a dégagé ensuite le groupe dont il fait partie de tout lien avec les organisations politiques existantes; et, en terminant, il a précisé son attitude très sympathique à l'égard du *Sillon,* dont il tient cependant à se différencier, et presque hostile à l'égard de la *Ligue de Résistance Catholique des citoyens français,* dont il s'éloigne nettement.

» M. V. Parant ne nous en voudra pas si nous lui rappelons que les Cassagnac ont toujours été les premiers dans toutes nos luttes religieuses et que, lorsqu'on est en pleine bataille, entre combattants de la même armée, il faut unir, non séparer. »

discours prononcé au congrès de l'A. C. J. F. en Lot-et-Garonne, et presque aussitôt communiqué par Sa Grandeur et par cette association à la presse (*La Croix*, 14 mars 1909) :

Nous diviser, nous, catholiques, pour le beau motif que nous ne désirons pas tous confier aux mêmes chefs l'œuvre du relèvement national et, sous l'influence de pareilles préoccupations, ne pas unir toutes nos forces contre l'ennemi; nous diviser, alors que toujours plus audacieux, depuis les trente ans que notre indifférence et notre faiblesse ne cessent d'accroître ses succès, cet ennemi accumule les attentats les plus abominables, traite des milliers de Français en parias, les exproprie de leurs droits les plus sacrés, de leurs libertés les plus chères; nous diviser, c'est-à-dire nous quereller et même nous combattre, pendant que brûle la maison où vivent les êtres les plus chers à nos cœurs, au lieu de nous empresser d'éteindre le feu, même au péril de notre vie, ah! je vous en conjure, jeunes gens chrétiens, détestez à jamais cette erreur, cette folie, et, je le répète, ce *mortel péché !*

Peu de temps avant cette manifestation regrettable du président de l'A. C. J. F. dans l'Ouest, un autre congrès s'était tenu dans le Gers, où la famille des Cassagnac exerce depuis longtemps une influence politique très considérable. Quelques membres firent acclamer, en fin de séance, une adresse de félicitations aux fondateurs de la *Ligue de résistance catholique.* Cet acte attira sur eux un blâme public du Comité régional confirmé par un communiqué de la *Vie nouvelle.*

Voici la réponse topique de l'*Autorité* à ces procédés hostiles (18 décembre 1908). Elle donne toute la morale de la situation :

L'adresse de félicitations à la Ligue de Résistance des Catholiques français, présentée au congrès d'Auch, n'avait-elle aucun précédent?

Mais déjà, dans les congrès généraux de l'A. C. J. F., on a élevé des appels en faveur de l'*Action libérale*, on a provoqué l'adhésion de l'A. C. J. F. à l'*Action libérale*, on a fait entendre et acclamer les chefs de l'*Action libérale* (1).

Or, l'*Action libérale* est une association politique, essentiellement politique : son objet fut exclusivement politique jusqu'aux élections de 1906, époque bien postérieure à l'adhésion que donna l'A. C. J. F. Et, depuis lors, quoique l'*Action libérale* se soit occupée d'action sociale, elle reste principalement politique.

L'*Action libérale* se tient sur le terrain de la Liberté et du droit commun; la *Ligue de résistance des Catholiques français* se réclame de la

1. Lors du Congrès général de la Jeunesse catholique à Châlon-sur-Saône, en 1903, M de Mun adressa au congrès une lettre avec ce titre : *Les catholiques et l'Action libérale,* qui était un vrai manifeste et provoquait une sorte d'affiliation de la Jeunesse catholique à cette ligue. M. Piou présida la banquet du congrès. Ce manifeste, lu et acclamé au Congrès, qui ne comprit guère, sur l'heure, ce qu'on lui faisait faire, fut publié par la *Croix* du 12 mai. On y lit que l'*Action libérale* est le parti des « catholiques avant tout ».

foi : il semble que ce second titre devrait valoir le premier aux yeux de l'*Action catholique de la Jeunesse française.*

Vous nous répondrez qu'il y a une différence entre l'*Action libérale* et la *Ligue de résistance.*

Mgr du Vauroux l'a déjà faite, cette différence, lorsque, reprochant à M. de Riberot, président du groupe Saint-Félix de l'A. C. J. F., à Aiguillon, de nous avoir invités à une réunion, il lui disait : « *Si vous aviez invité M. Piou, ce n'eût pas été la même chose.* » *(!!)*

Sans doute, il y a une différence : elle constitue même la raison de notre action et de notre initiative.

Mais cette différence entre les chefs de l'*Action libérale*, appelés par le congrès de l'A. C. J. F., et nous, entre l'*Action libérale* et la *Ligue de Résistance*, ne consiste donc pas du tout en ce fait que les uns sont des hommes politiques, et les autres pas; en ce que notre *Ligue* serait politique, et que l'*Action libérale* ne le serait pas.

Non seulement l'objet de l'une et l'autre association est politique, mais les chefs de l'*Action libérale* sont des hommes politiques comme nous, plus que nous, depuis plus longtemps que nous : ils sont républicains, comme nous sommes monarchistes.

Notre *Ligue*, se plaçant au point de vue catholique, est moins politique que la leur.

En effet, il ne servirait de rien de répéter qu'ils se placent sur le terrain constitutionnel. Nous y sommes comme eux; rien, dans nos statuts, dans nos brochures, dans nos discours n'autorise à le contester; la récente admission publique, à notre *Ligue*, de Gaston Mery, républicain notoire, et la conférence que nous donnerons avec son concours, en sont un nouveau témoignage.

Non. La différence est autre, et la voici : Les hommes politiques dont l'A. C. J. F. accepte et recherche le patronage, auxquels elle s'associe, cherchent inlassablement à réaliser cette chimère : défendre la cause catholique opprimée sans combattre le gouvernement qui la persécute.

Ils ne sont pas seulement constitutionnels, mais gouvernementaux, aussi bien que les progressistes et les opportunistes : la peur d'ébranler le régime marque le limite de leurs efforts pour sauver la foi du pays.

Ils subordonnent l'énergie de ces efforts au maintien de la Constitution. Pour nous, rien ne nous décidera à accepter un état social contraire aux droits essentiels de Dieu et de l'Eglise. Notre but direct n'est assurément pas le renversement de la Constitution; mais aucune constitution ne nous imposera cette servitude révoltante.

Il y a donc beaucoup plus de politique dans telle association à laquelle l'A. C. J. F. adhère, et avec laquelle elle s'est liée, que dans la *Ligue de Résistance*, et une politique moins digne de l'A. C. J. F. que la nôtre.

Où est donc le motif qui a déterminé l'Union régionale du Midi à condamner la motion de félicitations adressée à la Ligue de Résistance?

Le souvenir des précédents que nous venons de rappeler aurait dû suffire à la détourner de le faire.

L'A. C. J. F. a choisi le terrain exclusivement religieux et social. La Ligue de Résistance des Catholiques français combat sur le terrain politique.

Est-ce une raison pour que la première traite la seconde en ennemie? Est-ce une raison pour que l'A. C. J. F. répudie publiquement la *Ligue de Résistance* et ne la considère par comme une *auxiliaire*, une auxiliaire dans les luttes pour les croyances communes?

En vérité, nous ne le croyons pas, et nous ne pouvons pas même comprendre comment il en serait ainsi.

Et c'est pourquoi la décision du Comité de l'Union régionale du Midi nous a paru manquer un peu de logique, et plus encore de la solidarité qu'on se doit entre catholiques.

C'était, semble-t-il, parfaitement raisonner. Mais au-dessus des raisonnements, il y a la détermination prise par l'A. C. J. F. d'interdire à tous ses membres de participer à aucune action politique, hormis, bien entendu, la politique républicaine de l'*Action libérale.* Un dernier trait, plus décisif qu'aucun autre, ne laissera aucun doute sur ce point.

Il se rapporte à une discussion sur le programme social de l'Association. M. Jacques Duval, auteur de la brochure *La Jeunesse catholique, Idées et doctrines*, citée plus haut, et directeur de la *Jeune Bretagne,* organe de l'A. C. J. F. dans sa région, avait écrit dans cette revue, à la date du 1er juin 1907, que l'A. C. J. F. poursuit un but social déterminé, et que « son programme social, elle l'impose à tous ses membres ».

Un des plus anciens membres de la Jeunesse catholique, ayant fait partie du Comité central, mieux qualifié que les adhérents plus récents pour rappeler quelles idées avaient présidé à la fondation de cette œuvre, M. Charles de Calan, goûtant assez peu les déclarations politiques et sociales de M. Jacques Duval, lui adressa une lettre d'où il résulterait qu'une évolution analogue à celle du *Sillon* s'est opérée au sein de l'A. C. J. F. : au point de départ, projet de *fédération,* heureusement combiné pour attirer toutes les adhésions; puis, progressivement, à mesure qu'elles étaient acquises, absorption de toute liberté au profit d'idées contingentes, discutables, fausses peut-être, au profit d'*un parti.* Voici cette lettre fort intéressante :

Lorsque nous avons fait de l'A. C. J. F. une association *fédérale,* nous entendions respecter absolument l'autonomie de chaque groupe, nous ne voulions inféoder l'Association à aucun parti politique, à aucune école économique, nous entendions que nos groupes serviraient uniquement à développer notre vie catholique, tant en notre particulier qu'à l'égard de toutes les manifestations publiques de la vie religieuse nationale. *Nous laissions aux membres de nos groupes toute liberté de penser et d'agir en dehors du domaine religieux, nous voulions en un mot n'exclure aucun catholique, fût-il royaliste, républicain, ou indifférent en matière politique, économiste libéral ou interventionniste,* etc. Or, je ne crois pas forcer beaucoup la pensée de M. Duval en lui faisant dire qu'il y a incompatibilité absolue entre le fait de professer certaines doctrines politiques ou économiques et le fait d'être membres de l'A. C. J. F.

Il est bien entendu que nul groupe de l'A. C. J. F. ne doit en tant que groupe être affilié à une association distincte, mais je tiens à revendiquer nettement pour moi, qui entends rester des vôtres, comme pour tous ceux qui se trouveraient dans mon cas, le droit soit de faire partie de l'*Action française,* soit de la *Réforme sociale,* soit de la *Science sociale,* etc. tout comme d'une société historique, archéologique, littéraire.

Je sais bien *qu'en imposant un programme politique et social* à ses membres, certains estiment donner à l'A. C. J. F. plus de cohésion et par suite, plus de force. Je n'en suis pas très convaincu, mais j'estime en tout cas que le jour où l'on aurait ainsi augmenté le nombre de nos opinions *obligatoirement communes*, notre Association perdrait ses droits au beau titre d'*Association catholique* sans aucune autre épithète, titre que nous avons jadis fait tout notre possible pour lui maintenir.

M. Jacques Duval ne se défend pas, bien au contraire. Après avoir reproduit cette lettre, il commence ainsi sa réponse (juillet 1907) :

Je regrette d'avoir à contredire un de nos anciens, mais je crois que sur certains points M. de Calan est dans l'erreur. Il n'est pas exact d'affirmer que l'*Association* « servirait uniquement à développer notre vie catholique. »

Il serait plus conforme à la vérité de dire que l'A. C. J. F. cherche à développer d'abord notre vie religieuse, mais à côté je trouve dès l'origine de l'A. C. J. F. une préoccupation *sociale*, « garder et coordonner les forces vives de la *Jeunesse catholique* en vue de restaurer l'*ordre social chrétien.* »

Je suis heureux, d'autre part, qu'on ait si bien saisi ma pensée quand j'affirme qu'il y a « *incompatibilité absolue entre le fait de professer certaines doctrines politiques ou économiques et le fait d'être membres de l'A. C. J. F.* » C'EST LA CONVICTION PROFONDE DE L'A. C. J. F., QU'UN MEMBRE DE L'ASSOCIATION NE PEUT PAS FAIRE PARTIE D'UN GROUPEMENT POLITIQUE QUELCONQUE — ACTION FRANÇAISE OU AUTRE — car ces groupes ne poursuivent pas le même but que la J. C.

M. Jacques Duval parle avec d'autant plus d'assurance, qu'il a eu la satisfaction d'obtenir l'entière approbation de M. Jean Lerolle, président actuel de l'Association.

Celui-ci intervient au débat par une lettre publique dont M. Duval fait suivre sa réponse, dans la *Jeune Bretagne* du 1er août 1907.

Elle débute ainsi :

J'ai lu avec le plus vif intérêt vos articles de la *Jeune Bretagne*, et je tiens à vous en féliciter. Ils sont tout à fait « dans la ligue ». Rarement on a mieux marqué le sens de notre action.

La suite de la lettre de M. J. Lerolle se rapporte au programme social de l'A. C. J. F., et ne contient aucune restriction à ce que M. Duval écrit sur ses doctrines politiques.

Il n'y a donc rien à ajouter.

Je conclurai brièvement par un seul trait cette pénible étude. Il peindra plus éloquemment que toute réflexion la stérilité et les dangers du courant politique dans lequel l'A. C. J. F. est entrée à la suite de l'*Action libérale*.

Je rencontrai, l'an dernier, à l'improviste et en courant, un ancien

élève de l'Externat de la rue de Madrid, que je n'avais pas revu depuis douze ans. Il était l'un de ceux sur qui les directeurs de l'A. C. J. F. fondaient à bon droit le plus d'espérances. — Ah! mon Père, je lis vos ouvrages; ils m'ont ramené de bien loin. — Vraiment? Je vous enverrai le dernier, sur les *Démocrates chrétiens et le modernisme.* — Peu après, je recevais cette lettre, d'une simplicité poignante, véritable document humain :

26 janvier 1908. — Mon cher Père, je vous remercie vivement de votre envoi. Je le reçois en plein milieu de mon déménagement. Mais je trouve les questions que vous traitez si passionnantes que je n'ai pas hésité à en attaquer un morceau.

Je tremble quand je me rappelle où nous en étions, il y a peu d'années. Malgré le fonds de doctrines inculqué par les Pères, l'adhésion à ce fameux ralliement nous livrait à l'envahissement progressif du libéralisme. Tous ces modernistes et démocrates étaient encore très loin de nous, mais nous descendions tout doucement vers eux.

Je ne puis vous dire le sentiment de désarroi et de démoralisation dont, malgré tout, j'avais conscience, et qui, peu à peu, effritait, minait toute énergie chez moi, à voir que je n'avais plus aucun principe auquel m'accrocher, rien de ferme qui pût servir de point d'appui dans ce glissement lent vers des idées qu'avaient combattues jusqu'ici toutes les générations catholiques.

Et puis, pourquoi résister, tout évoluait, tout était relatif, donc acceptable sous un certain angle, etc., etc...

Je vais prendre le train, je pense et j'écris en télégraphe. Pardon.

Seuls, les sourds qui ne veulent pas entendre résisteraient à ce langage. Il crie avec une suprême éloquence la nécessité de quitter l'ornière fatale, de reprendre l'équilibre perdu, et, pour tout dire d'un mot, de réaliser l'accord entre tous les catholiques, non plus *sur un programme politique* dont le triomphe vainement poursuivi, absorbe jusqu'ici presque tous les efforts, mais *sur un programme de vérités religieuses, de principes chrétiens* à soutenir, dont presque personne ne se met en peine.

Emm. BARBIER.

LES ÉLECTIONS ITALIENNES

La Chambre italienne a été renouvelée le 7 mars. Le résultat général de ces élections accuse, comme on pouvait le prévoir, une victoire du ministère Giolitti, tempérée par un sensible progrès des socialistes. Mais ce n'est pas ce résultat qui nous préoccupe ici. Nous n'entendons relever que les particularités qui se rattachent à la participation des catholiques à la lutte électorale.

Pour apprécier les conditions dans lesquelles s'est effectuée cette participation, il nous faut d'abord rappeler l'esprit et la lettre des

directions très précises que le Saint-Siège avait données sur la matière. Dans l'Encyclique aux évêques d'Italie qui commence par les mots *Il fermo proposito*, Pie X avait dit :

De très graves raisons Nous empêchent, Vénérables Frères, de nous départir de la règle décrétée déjà par Notre Prédécesseur de sainte mémoire Pie IX, et suivie également par Notre autre Prédécesseur de sainte mémoire, Léon XIII, pendant son long pontificat, suivant laquelle il reste défendu d'une façon générale aux catholiques, en Italie, de participer au pouvoir législatif, à moins que d'autres raisons, également très graves, tirées du bien suprême de la société, qui doit être sauvée à tout prix, réclament que, dans des cas particuliers, on dispense de cette loi, spécialement lorsque vous, Vénérables Frères, en reconnaissez la stricte nécessité pour le bien des âmes et les suprêmes intérêts de vos Eglises, *et si vous en faites la demande.*

L'*Osservatore romano,* le 15 février dernier, rappelait ces directions souveraines, et ajoutait :

De ces paroles si sages il résulte : 1° que la défense, exprimée dans la formule connue de *non expedit*, est rigoureusement maintenue comme règle générale; 2° qu'on ne peut être dispensé de cette loi prohibitive que dans des cas particuliers et exceptionnels; 3° que cette dispense doit être accordée, cas par cas, par les Evêques, et uniquemnt dans le but de combattre et d'éloigner de l'enceinte législative les éléments qui constituent un véritable péril pour la société, et tendent à en saper les bases religieuses, morales et sociales.

Or, cette direction tracée aux catholiques italiens a été récemment synthétisée dans la formule : *catholiques députés, oui, — députés catholiques, non,* formule qui. involontairement altérée par un de nos collègues dans une simple erreur d'impression, a été exploitée en faveur de leurs idées par quelques feuilles libérales, qui ont donné ainsi une preuve de leur grande légèreté, en ne remarquant pas l'équivoque d'une interversion de mots. qui enlevait à la formule elle-même toute vraisemblance et tout caractère sérieux Nous devons donc montrer comment cette formule, prise dans sa vérité et correctement entendue, n'est que le développement logique, l'expression synthétique et l'application fidèle des principes que nous avons rappelés et expliqués.

Elle signifie simplement, pour prévenir une objection facile, que, pour atteindre le but unique de la participation des catholiques aux luttes politiques, c'est-à-dire combattre et empêcher la réussite de candidats présentant un danger pour la société sous le double aspect de ses intérêts moraux et matériels, afin de conjurer ce très grave dommage pour la société, qu'il faut sauver à tout prix, s'il n'est pas possible de présenter un autre candidat, on pourra admettre et approuver la candidature d'un catholique dans le sens non simplement confessionnel de ce mot, mais dans celui qu'on a l'habitude de lui donner. Toutefois, dans cette hypothèse, on ne devra jamais oublier que *l'élu sera à la vérité un catholique revêtu du mandat législatif,* mais ne sera jamais un député catholique, en ce sens que, s'il entre à la Chambre, il ait à y représenter les intérêts des catholiques italiens et de l'Eglise, et encore moins qu'entre lui et l'Eglise ou les autorités ecclésiastiques on puisse admettre une solidarité quelconque.

Avec beaucoup de perspicacité, le mystérieux écrivain qui signe

Junius appréciait comme suit la consigne pontificale, dans un de ses « billets » de l'*Echo de Paris:*

Cattolici deputati, si; deputati cattolici, no. Que des catholiques soient députés, oui; mais qu'ils soient députés en tant que catholiques, non. Tel est le mot d'ordre venu d'en haut et que tous les électeurs, comme tous les candidats cléricaux, ont adopté avec une intelligence singulière de la ligne d'action que trace cette formule si heureuse. Il y eut une époque, et elle n'est pas loin, où l'on citait sans cesse chez nos voisins l'exemple de la Belgique et de l'Allemagne. Il était de mode alors de souhaiter la formation d'un vaste parti clérical, qui aurait pris place sur l'échiquier électoral en face des autres partis. Toute une organisation s'ébauchait que Pie X a brisée l'année dernière. Ce grand pape a nettement vu qu'en terre latine un parti clérical faisant bloc aurait pour premier effet la constitution immédiate d'un bloc anticlérical. Il a vu que ce parti clérical serait amené tout de suite, par la force des choses, à poser certaines questions qui doivent rester réservées, celle du pouvoir temporel par exemple. Il a vu que ce parti devrait se hiérarchiser à côté et en dehors de la hiérarchie religieuse. Par suite, les conflits entre l'élément civil et l'élément ecclésiastique seraient inévitables. Il a vu enfin que l'existence de ce parti serait, même pour ces éléments civils, un principe de désunion et non pas de cohérence. Ne lui faudrait-il pas se prononcer sur la forme du gouvernement? Autant de raisons d'adopter cette tactique par ordre dispersé : *Cattolici deputati, si; deputati cattolici, no*, tactique d'autant plus sage qu'elle est l'exacte contre-partie de celle que suivent depuis bien longtemps les adversaires de l'ordre religieux. Ils le sont aussi de l'ordre politique. En Italie comme en France, ils « mangent l'artichaut feuille à feuille », comme s'exprimait l'un d'entre eux. Un jour ils expulsent une congrégation, un jour une autre. Hier, ils cherchaient à dissoudre la famille par le divorce; aujourd'hui ils laïcisent les hôpitaux, demain ils imagineront une loi sur les écoles, qui, sous couleur de neutralité, impose l'athéisme. Ce travail est en France un fait accompli ou presque. Il n'est qu'une menace en Italie. Vous verrez qu'il en restera là grâce à cette tactique, qui pourrait s'appeler le procédé de l'appoint. Du moment qu'il n'y a pas de parti clérical déclaré, les voix catholiques restent libres de se porter où elles veulent. C'est l'évêque qui en dispose. Elles sont un appoint nécessaire que le candidat devra mériter en s'engageant sur quelques points très définis, celui du divorce par exemple. Cette manœuvre fut jadis celle de Parnell dans le Parlement anglais. Elle est d'une efficacité sûre. On l'a éprouvée outre Manche. On l'éprouvera au delà des Alpes.

A cet hommage rendu à la sagesse supérieure de la politique de Pie X, ajoutons les précisions énoncées, au lendemain du scrutin, par un article italien de la *Corrispondenza romana* du 9 mars, sous ce titre : *La leçon des élections:*

Pie X, en un geste heureux, a enlevé tout prétexte à la vieille accusation anticléricale, — d'après laquelle la Papauté, par le *non expedit*, poursuit la ruine des institutions actuelles pour arriver, à travers la révolution, à la réaction, — quand il a décrété que le *non expedit* pouvait souffrir une exception dans le cas où l'accession catholique aux urnes politiques aboutirait à éloigner du pouvoir législatif un dangereux ennemi de la religion et de l'ordre social.

Mais le Pape a voulu qu'une telle exemption n'enlevât pas au *non expedit* la force fondamentale qui lui venait de sa raison d'être. Le Pape a voulu que le *non expedit* restât en vigueur comme règle de droit et de fait, confirmée par les exceptions isolées et motivées. Le but du *non expedit* était, et il est, de maintenir constante la participation implicite des catholiques italiens aux protestations et aux réserves pontificales; et aussi d'éviter qu'une intervention catholique dans la vie parlementaire créât des embarras de fait au Saint-Siège, à qui la mauvaise foi des adversaires et la légèreté des gens incompétents attribueraient la responsabilité de tout ce que feraient ou ne feraient pas les députés catholiques.

Arme loyale de protestation et de défense, le *non expedit* a été ainsi compris et ainsi maintenu par le Saint-Siège.

Aussi a-t-il lui-même fixé des règles précises, qu'il est bon de rappeler aujourd'hui. L'exemption, *fois par fois, cas par cas*, du *non expedit* aurait été accordée *par le Saint-Siège à la demande faite par l'évêque*, chaque fois que se seraient vérifiées ces quatre circonstances : *1° la candidature d'un dangereux adversaire de l'ordre social ou même seulement de l'Église, que ce fût un démagogue ou un bourgeois sectaire, — 2° la candidature adverse d'un antisectaire honnête, qu'il fût catholique ou libéral, — 3° la probabilité sérieuse que l'abstention catholique laisserait la victoire au sectaire, tandis que l'intervention catholique ferait triompher son compétiteur; — 4° si celui-ci était personnellement un catholique, il ne devrait jamais se présenter comme candidat catholique, mais seulement comme antisectaire; d'où la formule :* CATTOLICI DEPUTATI, SI ! DEPUTATI CATTOLICI, NO !

Or, la question qui nous intéresse en cet article est celle de savoir en quelle mesure ces règles si expresses et si sages ont été pratiquement observées. Dès le 24 février, *Aventino*, le correspondant romain de l'*Action française*, déjà remarqué pour la sûreté de ses informations et pour son zèle averti au service de la politique de Pie X, écrivait de Rome qu'une trentaine de catholiques se présentaient comme « candidats constitutionnels », et ajoutait :

Parmi ces candidatures, il en est qui ont vivement mécontenté le Vatican; il en est d'autres qui constituent par elles-mêmes un véritable scandale; on est en droit de se demander si la combinaison, tolérée par le Pape, de maintenir le *non expedit* tout en permettant des dérogations partielles selon les cas, pourra survivre, malgré les heureux résultats que cette combinaison a parfois donnés.

La tendance de forcer la main au Vatican est des plus évidentes : elle ne pourra aboutir qu'à l'une des deux solutions suivantes : l'abolition du *non expedit* ou le retour du *statu quo ante*. La première est à rejeter *a priori*, car, d'une part, elle créerait le centre catholique dont Rome ne veut pas et qui échapperait à l'influence directe du Saint-Siège, tandis que, d'autre part, elle mécontenterait les catholiques étrangers qui voient dans le *non expedit* une garantie contre la reconnaissance du fait accompli et l'abdication du passé.

La *Corrispondenza romana*, dans le même article que nous citions tout à l'heure, constate aussi que les catholiques italiens n'ont pas tous observé les directions du Saint-Siège en matière élective; sans discuter les intentions, sans incriminer la bonne foi de personne, elle résume les faits en quelques paragraphes, que nous traduisons :

Nous avons vu certaines candidatures de catholiques, non pourvues de l'autorisation de l'autorité ecclésiastique compétente, c'est-à-dire de l'autorisation octroyée par le Saint-Siège à la demande officielle de l'évêque du lieu, et, du reste, manifestement dépourvues de l'une ou de l'autre des quatre conditions requises plus haut, attendu que, ou bien l'adversaire n'était pas vraiment un ennemi déclaré de l'ordre religieux ou civil, ou bien l'intervention catholique ne garantissait pas sérieusement sa défaite, ou bien l'on avait donné au catholique candidat l'aspect d'un candidat catholique.

Nous avons vu faire le siège de tel évêque, pour que, contre son sentiment propre, il demandât au Saint-Siège la dispense désirée, l'assurance étant donnée au prélat, avec une légèreté déplorable, que toutes les conditions voulues étaient remplies, et d'autre part une pression indue étant exercée sur lui, comme pour le rendre responsable en conscience de la victoire prévue de l'ennemi de l'Eglise, et de la désaffection des catholiques sincères qui auraient changé de camp, etc. — Les faits ont montré par la suite qu'il s'agissait d'une illusion, et que la violence morale faite au prélat n'avait servi à rien, sinon à rendre plus insolente la victoire de l'adversaire.

Nous avons vu des catholiques s'illusionner étrangement sur la stratégie et la tactique électorale; et, pendant que les Francs-Maçons travaillaient de longue main (il y avait longtemps qu'on parlait de l'imminence des élections générales) par des inscriptions, des instructions et des pressions de toute sorte, ces catholiques croyaient que, la dispense du *non expedit* une fois obtenue ou prise, cela suffirait pour mettre en ligne une armée de catholiques électeurs : à la pratique, cette armée ne s'est pas mise en branle, parce qu'elle n'a pas été préparée à cet effet.

Nous avons vu les déplorables menées de certains catholiques qui, croyant à la panacée électorale, ont trompetté leur adhésion à la candidature choisie, devenant ou semblant devenir les courtiers électoraux même de candidats à peine tolérables; et cela par une véritable compromission de leur sérieux propre et de leur cohésion, tout de suite dénaturée par les adversaires, qui ont crié à la provocation, à l'invasion, et à d'autres chimères, lesquelles pourtant dans le feu de la lutte surexcitent les préjugés et les défiances de beaucoup d'électeurs.

C'est là un aperçu général de la manière dont se sont comportés les catholiques insuffisamment dociles aux directions électorales du Saint-Siège. Mais quelques exemples particuliers ne seront pas inutiles. Quatre candidatures avaient spécialement motivé les commentaires d'*Aventino*, et d'abord celle de M. Rodino, dont il disait :

La direction diocésaine de Naples, contrairement à l'esprit et à la lettre des instructions pontificales, crut bon de poser officiellement la candidature de M. Rodino, ce qui provoqua un sévère rappel à l'ordre de l'*Osservatore Romano*, non contre la personne même du candidat, mais contre la conduite de la direction diocésaine. L'incident a été aplani aussitôt et mis sur le compte d'un malentendu; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a encore plus montré au Saint-Siège la nécessité d'une forte discipline pour contenir les excès de zèle frisant la désobéissance.

Le cas de l'avocat Meda, qui s'est fait élire à Rho, en Lombardie, par 2.185 voix contre le libéral Bernocchi et le socialiste Cattaneo, est beaucoup plus grave. Voici l'exposé d'*Aventino* :

M. Meda a été jusqu'à ces derniers temps un catholique militant, et le directeur de l'*Unione*, organe de la Curie archiépiscopale de Milan (l'*Unione* est une réincarnation *sui generis* de l'*Osservatore Cattolico*, qui eut pour directeur dom Albertario, connu comme défenseur irréductible des droits historiques de Rome). Or, l'avocat Meda, appuyé par son évêque le Cardinal Ferrari, a posé sa candidature. Ce fait seul suffirait à mettre M. Meda en opposition avec l'esprit des instructions pontificales, la personnalité de M. Meda comme catholique militant étant trop caractéristique pour pouvoir, même en temps de carnaval, être déguisée sous un masque quelconque; mais M. Meda a voulu pousser les choses plus loin; sans que rien l'y obligeât, il a voulu faire des déclarations officielles de constitutionnalisme, sans faire aucune de ces réserves que sa conscience de catholique lui imposait à propos de la question romaine et des revendications de Rome; M. Meda s'est aussitôt attiré les âpres commentaires du directeur de l'*Osservatore Romano*; mais, loin de se laisser intimider et de comprendre à demi-mot, il est entré en polémique avec l'organe du Vatican. M. Meda semble avoir voulu poser le principe qu'un catholique quelconque, pour entrer au Parlement, doit, comme condition *sine qua non*, faire des déclarations officielles contraires aux droits de l'Eglise; la conséquence est des plus simples : si la thèse de M. Meda devait faire loi, le Vatican serait amené à donner à la formule du *non expedit* l'interprétation la plus rigoureusement étroite, et à défendre à tout catholique de prendre part à la vie politique italienne, et cela dans tous les cas; la mentalité de certains catholiques italiens est vraiment étrange, ils ne veulent pas comprendre que le caractère universel de Rome impose de tenir compte du sentiment catholique des autres nations et de ne pas compromettre l'indépendance morale de l'Eglise. M. Meda, pour satisfaire ses propres ambitions, n'a pas craint de prendre presque une attitude de rebelle, trouvant plus avantageux de compromettre le Pape pour plaire à certains électeurs conservateurs. Mais, dans le cas de M. Meda, ce qu'il y a de plus déplorable encore que la conduite de M. Meda lui-même, c'est l'appui qui lui a été donné plus ou moins clandestinement par son archevêque, le cardinal Ferrari, plus enclin à céder à ses tendances conciliatrices qu'à obéir à la volonté du Chef suprême.

Si l'on veut savoir jusqu'à quel point l'avocat Meda méconnaissait ses devoirs de catholique en sa profession de foi, qu'on en lise ce passage, que nous trouvons dans l'*Unità cattolica* du 2 mars, et que nous traduisons :

Mon œuvre parlementaire s'inspirera donc constamment d'un loyalisme constitutionnel sans réserves, lequel sera exprimé par le serment, que ma foi ne me permettrait pas de prêter si je ne lui donnais de cœur l'extension même qui est dans les termes de la formule.

A quoi l'*Unità cattolica* répondait :

Une telle profession de clérico-libéralisme ne devrait pas être faite par un catholique qui tient de l'Autorité ecclésiastique la permission de se présenter comme candidat, car le serment de l'élu à la Chambre sous-entend déjà la sauvegarde des lois ecclésiastiques et divines... Mais la poire, quand elle est mûre, doit tomber, et tout le monde sait que, depuis longtemps, l'*Unione* et l'*Osservatore cattolico* courtisaient le clérico-libéralisme.

Cela dit, *Aventino* s'aventure-t-il en signalant « l'appui » que M.

Meda aurait trouvé auprès du cardinal Ferrari, archevêque de Milan? Nous avons là-dessus le témoignage du journal de M. Meda lui-même, l'*Unione*, qui, le 20 février, publiait ces lignes que nous traduisons :

Nous savons que nous sommes dans une position moralement et disciplinairement inattaquable : si nous avions le mauvais goût de jeter en pâture à la curiosité du public les actes de l'Autorité, et s'il ne nous répugnait pas de compromettre dans le débat électoral de hautes personnalités, nous pourrions, etc.

Toutefois, le correspondant milanais de l'*Unità cattolica* montrait, le 5 mars, que le cardinal Ferrari avait, dans sa lettre pastorale du carême, implicitement répondu à ces témérités de l'*Unione*. Son Eminence y disait en effet :

Nous devons donc avouer, dans la profonde humiliation de notre âme, que nous avons mérité bien pis que ce qui nous afflige, et nous devons répéter avec Jérémie : *Misericordia Domini quia non sumus consumpti*. Nous devons tous en convenir et le répéter, car il n'y a pas à s'en tenir à ces crimes publics et particulièrement horribles que nous avons signalés; par d'autres voies aussi nous avons mérité et nous méritons les châtiments de Dieu, tous, de toute classe, condition ou état. La pusillanimité de tant d'hommes qui pourtant sont bons; la lâcheté avec laquelle on cède si facilement au respect humain; l'abus des grâces qui nous ont été accordées par Dieu, et, pour le moins, le laisser-aller qui les rend vaines; *les discordes fomentées parmi ceux même qui font profession de combattre dans le camp catholique, et cela au grand préjudice de la religion :* tout cela ne doit-il pas nous faire peut-être craindre que Dieu ait sujet de nous visiter? Non que Dieu se serve seulement de tremblements de terre, de pestes et de famines, mais il peut arriver qu'il emploie Assur comme verge de sa fureur pour flageller ses serviteurs, au moins pour les réveiller, mais mieux encore pour les rassembler, afin qu'ils forment une phalange plus compacte, plus disciplinée et plus affermie, dans les saintes batailles de la vérité et de la justice, pour écraser moins encore les ennemis du dehors que les concupiscences désordonnées qui travaillent à la ruine des âmes.

Le passage que nous avons souligné dans cette traduction l'a d'abord été par l'*Unità cattolica,* qui le rapproche à bon droit de ce que Pie X, en sa lettre à Mgr Bufalini (1), avait déjà dit des « attaques de nos frères ». Quoi qu'il en soit, la réprobation que la profession de foi de M. Meda a méritée du Saint-Siège ne laisse aucun doute après l'article que l'*Osservatore romano* a publié le 19 février, et dont nous traduisons tout ce passage :

L'avocat Meda n'a pas cru pouvoir poser sa candidature sans faire des déclarations fort nettes et explicites, que personne, croyons-nous, ne lui aurait demandées, et qu'aucun homme de caractère, du reste, ne pourrait dignement se laisser imposer, mais que lui, tendant peut-être la main par crainte de frapper à la tête, a cru devoir faire spontanément.

Or ce sont précisément ces déclarations dont nous ne savons pas comment

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, nº 10, 1er mars 1909, p. 419.

elles sont conciliables, nous ne dirons pas avec le programme d'un député catholique, ce que l'avocat Meda dit ne pas vouloir et sait ne pas pouvoir être, mais avec la profession même pure et simple de catholique, et de catholique non pas même militant, attitude à laquelle il nous semble qu'il ait renoncé depuis un certain temps, mais bien de catholique, au sens purement confessionnel du mot, sans épithète ou sous-entendus d'aucune sorte, ce qui revient à dire de fils dévoué, obéissant et soumis à l'Eglise, au Pape et à ses enseignements.

Ce qu'il reste, en effet, à savoir, c'est par exemple, s'il est licite et honorable pour un catholique de ne sentir à Rome que les battements du « cœur de l'Italie redevenue nation », en oubliant complètement qu'en ce centre séculaire palpite une autre vie, dont vit, non pas une nation seulement, mais le monde tout entier ressuscité par la civilisation chrétienne, et qui reconnaît pour mère et maîtresse l'Eglise.

Reste à savoir si le *loyalisme constitutionnel*, dont l'avocat Meda fait tant de bruit, doit dominer et subjuguer à ce point la conscience des catholiques italiens, qu'il lui fasse repousser avec dédain, comme le fait M. Meda, une réserve quelconque sur tout ce qu'il peut y avoir d'inacceptable ou d'outrageant pour elle, qui a cependant ses raisons saintes et ses droits sacrés, auxquels il n'est en aucune façon licite à un catholique de s'opposer. Reste à savoir s'il est permis de faire tout cela, qu'on le note bien, volontairement, spontanément, en montrant qu'on le tient et qu'on le considère comme une nécessité indéclinable, et comme la pierre de touche indispensable pour avoir le libre accès dans l'enceinte législative.

Que si l'exemple de M. Meda devait servir de règle sûre, si ce qu'il dit, et que d'autres, en des conditions identiques, ont dit avant lui, s'attirant tantôt l'applaudissement et tantôt les sarcasmes de la presse libérale, devait être retenu comme la condition indispensable pour se présenter avec succès sur le terrain électoral et pour entrer dans l'arène politique, on en devrait tirer la conclusion qu'au jugement de ces messieurs, la conscience catholique, à l'intégrité de laquelle nous avons toujours tant tenu et nous tiendrons toujours, comme au plus précieux trésor que nous ayons sur terre, devrait être abandonnée sur le seuil de l'enceinte législative. Mais dans ce cas ce seul fait suffirait, sans qu'il fût besoin des autres motifs graves qui pourtant subsistent, pour arriver à la conclusion qui fut tant de fois déjà la nôtre, et à laquelle l'avocat Meda nous ramène triomphalement, à savoir que des députés catholiques en Italie ne sont pas possibles, qu'ils sont même une sorte de contradiction dans les termes et une véritable absurdité.

Nous serions même contraints d'aller plus loin encore; et si jusqu'ici nous disons que les députés catholiques ne sont pas admissibles, étant donné que le langage employé par M. Meda s'imposerait pour tout de bon à quiconque des nôtres aspirerait au mandat législatif, il conviendrait, à la première formule, d'en substituer une autre, beaucoup plus grave et embarrassante, en proclamant, sans plus, qu'en Italie, « pour être *député*, il faut oublier qu'on est *catholique* ».

Comment, devant ces conclusions si rigoureusement déduites, ne pas faire, en passant, et *positis ponendis*, un retour sur les choses de France? Il nous souvient d'un dîner de publicistes chrétiens où l'abbé Lemire, avec une emphase qui fit sourire, s'écria : « Quand j'entre à Notre-Dame, je dis : *Je crois en Dieu;* quand j'entre au Palais-Bourbon, je dis : *Je crois au peuple !* » Antithèse qui devait le

conduire à déclarer plus tard que, lorsqu'il entrait à la Chambre, il laissait sa soutane au vestiaire, et qu'il cessait d'être « l'abbé Lemire » pour devenir « M. Lemire, député ». Cette dissociation trouve indirectement la sanction qu'elle mérite dans l'article de l'*Osservatore romano* qu'on vient de lire. Et sans doute est-ce aussi le cas de rappeler ce que M. André Buffet, croyons-nous, disait un jour des ralliés, à savoir que la première chose que la République exige d'eux avant de les admettre dans son sein, c'est une infamie, puisque c'est le reniement de leurs croyances et de leurs affections catholiques.

Pour revenir en Italie, traduisons encore une note extrêmement topique publiée le 11 mars par la *Corrispondenza romana*, en réponse au *Popolo romano* :

Faire passer Meda, Cornaggio et d'autres pour des *cléricaux* sérieux, c'est ne pas savoir ce qu'on dit, ou mentir ouvertement.

Ces excellents messieurs sont des libéraux qui adhèrent à la foi catholique, vont à la messe et communient, et ne permettent pas qu'on touche à certaines questions morales, comme la religion, la famille, l'éducation de la jeunesse. De ces libéraux-là, il y en avait déjà, depuis un certain temps, à la Chambre.

Ils sont si peu *cléricaux*, qu'ils sont de vrais et de purs catholiques-libéraux: c'est-à-dire que leur catholicisme est libéral comme leur libéralisme est catholique. Si en matière de foi et de morale (en prenant ces deux mots dans leur sens courant) ils sont catholiques, en politique ils sont libéraux Or, que sont les cléricaux, sinon des catholiques qui même en politique tiennent avec le Pape contre ses ennemis, tant du camp bourgeois-libéral que du camp démagogique avec ses variétés radicalisantes?

Les retardataires du vieux libéralisme ne voient pas, et comprennent moins encore que, si, au temps de leur domination, — il y a trente ou quarante ans, — on passait communément pour clérical par le seul fait qu'on saluait un prêtre dans la rue, aujourd'hui l'affiliation au comité diocésain ou à l'union catholique n'empêche pas, en fait, d'être et de se montrer libéral, c'est-à-dire proprement catholique-libéral, chose bien différente de *clérical*...

Tout cela dit sur la candidature du député Meda, venons-en à celle de dom Romolo Murri, que le scrutin du 7 mars avait laissé en ballottage. *Aventino* en parlait comme suit :

Quant à l'abbé Murri, ce jongleur de la démocratie chrétienne qui a cherché à se faire contrebandier du modernisme politique, sans savoir éviter toutefois la suspension *a divinis*, j'ai à peine besoin de le présenter, tant son acrobatisme de *comediante* l'a rendu célèbre; il appartient à cette catégorie d'individus pour qui toute réclame est bonne, même si elle lui cause des avanies, ainsi que cela lui arriva lorsque M. Turati le mit ironiquement à la porte du socialisme; cet exil par l'escalier de service lui a été toutefois désagréable, et, s'il a, comme prêtre catholique, supporté aisément, et sans intention de se soumettre, sa suspension *a divinis*, il a tout fait pour s'acquérir les bonnes grâces des socialistes et des anticléricaux en se démocratisant maçonniquement le plus possible. Rome ne se donnera pas probablement la peine d'excommunier ce rebelle, qu'une excommunication ne saurait atteindre puisqu'il est considéré comme exclu

de l'Eglise: cette excommunication pourrait en outre devenir matière à réclame. Cette explication était nécessaire afin qu'il n'y ait pas d'équivoque en France, et que l'on sache que l'entrée de M. Murri au Parlement ne voudra pas dire, comme d'aucuns le feront croire, l'entrée d'un prêtre catholique : il n'y aura qu'un socialiste en plus.

M. Murri a compris du reste sa situation, s'il est vrai, comme l'affirme la *Tribuna*, qu'il ait l'intention de jeter sa soutane aux orties; on assure que son succès est quasi assuré grâce à l'appui des socialistes, qui ont fini par lui permettre l'accès dans leur camp.

L'*Avanti*, commentant et soutenant la candidature Murri, s'exprime ainsi : « Parmi les candidatures cléricales (!!!) il y a à noter celle d'un prêtre (!!!) plus désagréable à l'Eglise romaine que n'importe quel laïc subversif... Ce prêtre sort de l'Eglise pour se jeter sur le terrain des compétitions politiques avec un programme démocratique. »

Ici j'ouvre une parenthèse à l'usage de nos catholiques laïcs et ecclésiastiques empreints d'esprit démocratique : il ressort de l'aveu même des socialistes qu'un programme démocratique oblige un catholique et particulièrement un prêtre à manquer à ses devoirs envers l'Eglise. Plus loin le même *Avanti* nous définit exactement le rôle de la démocratie chrétienne; ces aveux sont trop précieux pour n'être pas recueillis. « Il y a quelques années encore les démocrates chrétiens pouvaient sembler passer pour des instruments de l'Eglise afin de pénétrer dans les classes ouvrières et faire concurrence au socialisme; mais aujourd'hui les démocrates chrétiens sont suspects d'hérésie politique et mis au ban de l'Eglise. Murri est un Martin Luther de la politique ecclésiastique. Comment ne pas donner à sa candidature le caractère démocratique et anticlérical que nous donnons aux partis qui constituent le Bloc?... »

Tel est l'homme qui se présente au suffrage des électeurs et tels sont ses amis Son portrait serait toutefois incomplet si je n'ajoutais pas que ce Murri, rebelle et subversif, a été couvé par deux princes de l'Eglise : le cardinal Swampa, qui laissa à sa mort son archidiocèse de Bologne fortement contaminé par le modernisme, et le cardinal Agliardi, pour qui les milieux maçonniques n'ont jamais caché leurs sympathies.

Est-ce à des désignations du genre de celles que contiennent ces dernières lignes que faisait allusion l'*Unità cattolica*, quand elle écrivait, le 1er novembre 1908, les lignes suivantes, que nous avons déjà citées dans la *Critique du libéralisme* (n° 4, 1er décembre 1908, p. 168) :

...Les modernisants ne sont pas seulement en bas, mais en haut lieu, et c'est en haut lieu que se trouvent les chefs du complot qui tend à isoler le Pape Nous ne craignons pas d'être démentis. Nous avons les preuves en mains, et. quand le moment opportun sera venu, c'est-à-dire si l'on ne change pas de conduite, l'*Unità* fera connaître au public les documents qu'elle possède là-dessus...

Aventino, toujours dans cette même correspondance du 24 février, croyait venu ce « moment opportun », puisqu'il écrivait encore, à propos de la candidature Valenzani, la quatrième de celles qui avaient retenu son attention :

Il me reste maintenant à parler de la candidature « cléricale » la plus étrange et la plus équivoque : je fais allusion au cas Valenzani.

Voyons ce que vaut réellement cette candidature « cléricale », soutenue par trois cardinaux que l'on regrette de voir souvent mêlés à de mauvaises causes : ce sont les cardinaux évêques suburbicaires d'Albano, de Frascati et Palestrina. M. Valenzani est également soutenu par un journal *catholique-conciliatoriste* romain, aux attaches tittoniennes; il l'est aussi par un certain nombre de curés, qui oublient qu'à Albano le Vatican n'a pas aboli le *non-expedit*.

M. Valenzani, candidat de trois cardinaux et de plusieurs curés, est le pro-syndic de Frascati, et fut porté au pouvoir par les anticléricaux. Il fut jusqu'à ces derniers mois l'anticlérical le plus actif et le plus farouche des *Châteaux Romains*. Il a prononcé en maintes occasions les discours les plus violents, en compagnie de M. Podrecca, directeur de cette feuille immonde connue sous le nom d'*Asino*.

Il prit part au congrès de la Libre-pensée, imposa au clergé un impôt sur l'exercice de son ministère, séquestra prébendes et legs, attaqua la Curie et le séminaire de Frascati, chassa les religieuses du couvent de Sainte-Flavie, installa sur l'autel de l'église du couvent un théâtre de fantoches, et racontait, il y a quelques mois à peine, qu'il se jouerait plaisamment des électeurs catholiques. Il a rempli sa promesse grâce à un petit tour de passe-passe; ce digne personnage a simulé une conversion, que d'aucuns, sans plus ample informé, se sont hâtés d'accueillir. Sa candidature, présentée comme cléricale, provoque un immense scandale et bon nombre de catholiques se sont démis de leurs fonctions officielles pour protester contre une comédie si indigne.

C'est la même « comédie » qui inspirait, le 11 mars, à la *Corrispondenza romana* la réponse suivante à la *Tribuna :*

La *Tribuna* d'hier publie : « *Candidats et députés catholiques anciens et nouveaux.* — Aux élections de dimanche dernier, trente huit candidats catholiques se présentaient aux électeurs avec un programme nettement catholique, à savoir : dom Murri à Montegiorgio... »

Nous commençons bien!

Pour si grande que soit la différence personnelle entre Murri et Podrecca, il est indéniable que leurs deux candidatures sont des candidatures nettement anticatholiques, qui n'auraient pas sérieusement existé si les socialistes ne les avaient pas acceptées, en haine et par mépris du catholicisme.

Quant à Murri, il a, dans ses élucubrations électorales, proclamé, comme individu et comme candidat, sa propre apostasie vis-à-vis de l'authentique catholicisme papal, que, dans les entortillements de son style politique, il a vainement tenté de travestir par cette périphrase (*Giornale d'Italia*, 1er mars) : « un catholicisme extérieur et superficiel qui est une magnifique gélatine de servilité et de réaction ».

A ce tableau, certainement affligeant, des dispositions des catholiques d'Italie au regard des prescriptions du Saint-Siège, nous pourrions ajouter encore de nombreux traits : c'est, à Brescia, M. Tovini, fils du *papalino intransigente* Joseph Tovini, qui a suivi la tactique de M. Meda, et affirmé son « loyalisme constitutionnel » sans aucune « réserve »; c'est le prince Borghèse et le duc Caëtani, se présentant comme candidats des partis populaires avec une forte teinte de radicalisme socialiste et anticlérical; ce sont, à Guastalla, les catholiques et les modérés contribuant au succès du socialiste Sichel et à la

défaite du candidat de l'ordre; c'est, à Reggio Emilia, un prêtre prenant part à une réunion électorale organisée par les socialistes; c'est au témoignage de l'*Unità cattolica* du 12 mars, « l'attitude des catholiques, en plusieurs collèges de l'Italie centrale, influencée par la contagion moderniste, qui a plus ou moins ouvertement ravagé le clergé, au point d'autoriser très sérieusement le soupçon que des prêtres ont voté pour les candidats maçons et socialistes »; c'est, dans l'Emilie, dans la Romagne, dans les Marches et dans la Toscane la victoire du socialisme, dès longtemps préparée par les petits journaux (l'*Unità* dit : *giornaletti, giornaloni*) et les revues autonomes, modernistes ou modernisantes, qui ont endormi ou retourné la conscience du clergé; c'est enfin la perspective de la formation, au sein de la Chambre de Moncitorio, non pas d'un « groupe catholique sein de la Chambre de Montecitorio, non pas d'un « groupe catholique parlementaire », parce qu'on sait bien que le Saint-Siège n'en veut absolument pas, mais bien d'une petite secte, d'un *gruppetto*, aussi microscopique qu'on voudra, qui comprendra les clérico-libéraux, résolus à se mettre à la queue des modérés, avec la chimérique prétention de concentrer quelque jour « toutes les forces constitutionnelles, depuis le plus libéral des modérés de l'ancien type jusqu'au plus militant des catholiques ».

Après tout, peut-être y a-t-il quelque chose de pis que le spectacle de cette indiscipline qui ravage les rangs des catholiques italiens : nous voulons parler de la complaisance avec laquelle certains correspondants romains dissimulent ledit spectacle aux lecteurs français. Déjà nous avons noté les plaintes de la *Corrispondenza romana* sur cette sophistication des nouvelles romaines. Rarement ces plaintes furent plus justifiées qu'à propos des élections italiennes. Qu'on lise, par exemple, les lettres adressées de Rome à *La Croix*, sous la signature B. Sienne, par Mgr Vanneufville, le 6 et le 13 mars, et l'on verra comment, dans ces lettres pourtant très longues, les faits que nous avons rapportés ci-dessus sont passés sous silence. Quinze petites lignes pour gronder Meda et Cornaggio de leur « imprudence » et de leur « indiscipline », et tout aussitôt ce bulletin de victoire, dont l'optimisme veut évidemment « bluffer » :

> Ces réserves formulées, il reste que le petit nombre des catholiques candidats et la forte proportion de leur succès confirment la sagesse et la prudence des directions pontificales. Le résultat total des élections est un succès manifeste pour la cause catholique : certains résultats particuliers constituent une très suggestive leçon sociale.

Faut-il appeler « bon journal », faut-il appeler « bonne presse » le journal et la presse qui présentent ainsi les choses? Dans une seconde lettre datée du 13 mars, et publiée par l'*Action française* du 15, *Aventino* nous montre un tableau bien différent :

La rage électorale de certains catholiques, des velléités d'indépendance chez quelques autres, la sottise et la mauvaise foi chez un petit nombre, ont donné à la suspension exceptionnelle du *non-expedit* une couleur de cléricalisme chaotique, qui a créé un anticléricalisme *ordonné, dont* la religion pourra payer un jour les frais.

Et *Aventino* précise. Il montre que le cardinal Prisco, à Naples, a autorisé la candidature Rodino, comme candidature catholique, bien que l'adversaire ne fût pas un ennemi déclaré de la religion et de l'ordre. Il montre M. Rava combattu par les catholiques, bien que l'intervention de ceux-ci ne pût nuire à ce ministre juif, anticlérical et maçon. Il montre Mgr della Chiesa, archevêque de Bologne, assailli par une formidable pression des catholiques parlementaires, et, de guerre lasse, demandant à Rome une dispense d'autant moins justifiée que, loin d'affaiblir l'ennemi, elle a grossi sa victoire. Il montre, à Albano, Frascati, Palestrina, les cardinaux Agliardi, Vannutelli, Satolli non seulement favorisant ce Valenzani qui avait été « jusqu'aux derniers jours un vil et féroce sectaire », mais suspendant de leur chef le *non expedit*. Il rappelle Meda soutenu par le cardinal Ferrari. Et il révèle ce nouveau trait de l'incroyable légèreté des catholiques libéraux :

A Rome même, ils n'ont pas craint de jouer au Vatican un coup de Jarnac. La veille des élections, les clérico-modérés, lecteurs assidus des journaux catholiques parlementaires du type *Corriere d'Italia*, *Avvenire d'Italia*, *Momento*, etc., les catholiques militants de l'Union Romaine se rendirent chez le cardinal-vicaire, Mgr Respighi, et le persuadèrent trop aisément, bien que la plus élémentaire prudence conseillât justement le contraire, que la suspension du *non-expedit* à Rome en faveur de MM. Santini, Tenerani et Gabrielli devait avoir la plus large publicité.

Le cardinal, peu au courant de la situation, que les vrais « cléricaux » connaissaient fort bien, accorda la publicité désirée et les zélés militants catholiques libéraux se hâtèrent de placarder sur les murs de Rome une proclamation intempestive et provocante à qui vint aussitôt tenir compagnie celle de la direction diocésaine : le résultat a été un triomphe; une grande majorité des constitutionnels romains, y compris la Cour, vota pour les candidats socialistes et républicains, qui remportèrent une victoire étonnante. Rome a élu au total un socialiste, M. Bissolati, directeur de l'*Avanti*, deux républicains, MM. Mazza et Barzilai, un haut dignitaire franc-maçon, M. Baccelli; il y a un ballottage entre le prince démocrate Caetani et le clérico-modéré Gabrielli. Comme on le voit, le Bloc sait faire ses affaires.

Après tous ces faits, qui montrent l'action électorale des catholiques aboutissant, partout où elle est mal réglée, à une recrudescence victorieuse de l'anticléricalisme, on ne doit pas être surpris de voir *Aventino* prédire qu' « à plus ou moins brève échéance une décision s'imposera », vu « la nécessité de donner à la formule électorale du Saint-Siège l'interprétation la plus stricte ».

Il va sans dire, d'ailleurs, que les catholiques français ne sauraient, pour leur conduite électorale, s'inspirer exactement des motifs

qui doivent servir de règle aux catholiques italiens. Voici, par exemple, dans cette même lettre du 13 mars, une phrase d'*Aventino* qui ne saurait convenir à la situation de la France :

Nous avons vu des catholiques compromettre le Vatican et alimenter la réaction anticléricale, sans songer que l'anticléricalisme, la guerre à la religion, s'avance à grands pas, parce que certains catholiques donnent, par leur attitude, une apparence de raison à ceux qui prétendent que la religion s'occupe de politique.

Cette dernière ligne, on le devine, veut être expliquée, car, isolée du contexte, elle donnerait trop beau jeu à nos libéraux de France. Ce n'est pas l'intervention générale de la religion en matière politique, ce n'est pas non plus la déférence générale qu'aurait telle politique pour la religion, qui constitue le péril de l'action électorale des catholiques d'Italie : c'est simplement l'incidence particulière de cette intervention. Le Pape ayant, en effet, les plus graves motifs de ne pas laisser se constituer un parti catholique au Parlement, pour ne pas risquer d'avoir à le désavouer le jour où quelque démarche de ce parti ne laisserait plus entièrement réservée la question de son indépendance temporelle, entre autres, il devient désavantageux pour les catholiques italiens de se jeter dans une lutte dont ils ne sont pas autorisés à recueillir librement les fruits. Et encore convient-il d'observer que, si tous les catholiques d'Italie étaient sincèrement soumis au Pape, et acceptaient pleinement que sa « religion » s'occupât de leur « politique », le danger de leur action électorale serait sensiblement atténué. Quant à nous, catholiques français, ne cessons pas, aux élections comme ailleurs, d'affirmer que la politique n'est pas plus indépendante de la religion que de la morale, et, si l'on insiste, montrons que la lutte politique ne saurait se désintéresser de la religion en un temps et en un pays où la politique consiste surtout à résoudre de telle façon plutôt que de telle autre le problème du statut civil réservé à la religion.

Ne manquons pas enfin d'observer, avec un sentiment d'infinie gratitude, que, lorsque le bien-aimé Pie X préserve si scrupuleusement l'intégrité de ses droits temporels de toutes les compromissions auxquelles l'exposerait une participation inconditionnelle des catholiques italiens à l'action électorale, ce sont les droits des catholiques du monde entier que le Pape revendique, en même temps que ceux du Saint-Siège. L'auguste Pontife, ce faisant, montre que, lui du moins, il n'oublie pas le sang versé par les zouaves pontificaux pour la défense du Pape-Roi, pas plus que les revendications oratoires et autres des catholiques de tous pays pour cette même défense, pas plus que les souscriptions organisées et perpétuées pour le denier de Saint-Pierre, et qui ne sont que le tribut versé par les peuples catholiques soucieux de l'indépendance pontificale. Et, à ce propos, qu'il nous

soit permis de demander que les publicistes catholiques d'Italie, chaque fois qu'ils parlent de leurs frères des autres nations, les désignent, non plus par les mots : « les catholiques étrangers », mais par ceux-ci : « les catholiques du dehors ». Pour Rome, il n'y a pas de « catholiques étrangers ». Rome est en effet, en toute vérité, la patrie des âmes. Qu'on distingue entre les catholiques d'Italie et ceux du dehors, suivant qu'on parle des premiers ou des seconds, rien de plus naturel; mais il ne doit y avoir là, jusque dans les termes, qu'une différenciation géographique. Si elle devenait politique, si les mots « catholiques étrangers » étaient autre chose qu'un *lapsus* présumé commode, on nous ôterait tout moyen de nous défendre quand on nous accuse, nous catholiques français, de dépendre d'un « souverain étranger », et quand nous répondons : « Non! le Pape n'est étranger pour aucun catholique, puisqu'il est le souverain de cette patrie des âmes, dont tous les catholiques sont les fils également chers. »

Paul TAILLIEZ.

P. S. — Cet article était écrit, quand le télégraphe nous a appris que Romolo Murri était élu, au scrutin de ballottage, à Montegiorgio. Hélas! que sert à ce fougueux moderniste d'être *élu* député, alors qu'il est *réprouvé* par l'Eglise?

Au suprême appel de l'archevêque de Fermo, qui l'invitait à rentrer dans le devoir, Murri a d'ailleurs répondu par une déclaration qui équivaut à une rupture éclatante avec l'Eglise, et le Pape l'a nominalement excommunié.

Quant aux députés « catholiques-constitutionnels », leur chef Cameroni, au cours de la discussion de l'adresse, a déclaré en leur nom qu'ils ne forment pas un parti confessionnel, mais qu'ils sont des députés italiens prêtant le serment sans restrictions, qu'ils appuient une politique sincèrement démocratique et libérale, et qu'ils ont conscience de servir vraiment la patrie. Et comme on lui criait : « Avec Rome? », Cameroni a répliqué : « La patrie entière avec Rome capitale! » C'est une trahison formelle des droits du Saint-Siège, et c'est la justification de toutes les défiances énoncées dans notre article.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

DOCUMENTS ÉPISCOPAUX RÉCENTS CONCERNANT L'A. C. J. F.

Extrait de la lettre adressée le 19 mars 1909, par S. G. Mgr Ricard, archevêque d'Auch, aux jeunes prêtres et aux jeunes catholiques de son diocèse, sur l'Association de la Jeunesse catholique :

Il faut ajouter un mot sur la politique, non de l'*Association*, mais *des associés.*

Vous ne faites pas de la politique, lui disent les uns, c'est une lâcheté à l'heure actuelle; vous faites de la politique, lui disent les autres, c'est une trahison, parce que vous faites de la mauvaise.

Comme toujours, entre ces deux reproches extrêmes, la vérité est au milieu :

1° L'*Association*, en tant qu'association, ne doit pas faire de la politique; uniquement religieuse, elle s'occupe exclusivement de questions religieuses et sociales; faire de la politique ce serait sortir de son rôle;

2° Les associés, réunis en association, ne doivent pas faire de la politique: en faire, ce serait courir nécessairement à la division, puisqu'ils peuvent représenter les opinions les plus diverses et que chacun aurait la juste ambition de faire prévaloir la sienne sur celle du voisin;

3° *Mais ne serait-ce pas un crime de vouloir comprimer toutes ces jeunes énergies qui ne demandent qu'à s'affirmer et à paralyser une action qui peut s'employer si utilement ? On tenterait d'ailleurs l'impossible; autant vaudrait essayer d'arrêter la sève qui monte. En dehors de l'Association, chaque associé reste donc avec ses aspirations politiques et sa liberté d'allure pour les faire prévaloir;*

4° Il faudrait cependant réserver le cas de celui qui, bruyamment et avec ostentation, se servirait de l'*Association*, de son organisation et de ses forces comme d'un moyen pour faire triompher son parti, quel qu'il soit d'ailleurs; parce que, en solidarisant l'association à ses efforts, il la ferait sortir de la réserve où elle s'est sagement établie et lui donnerait, aux yeux de tous, la marque d'une association politique qu'elle ne veut point avoir.

Telles sont les explications précises et loyales que j'ai cru nécessaires pour dissiper les préjugés ou équivoques que certains se plaisaient à entretenir.

Elles me semblent de nature à donner satisfaction aux plus difficiles, si l'aveugle parti pris ne leur ferme pas les yeux obstinément.

C'est donc sous le drapeau de l'*Association catholique de la Jeunesse française*, si largement ouvert à tous les jeunes cœurs de bonne volonté, que doit se faire l'union.

Extrait du discours prononcé par S. G. Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, au congrès régional de l'A. C. J. F. tenu à Tonneins, le 7 mars 1909 :

Mais au sortir de vos assemblées, ne vous occuperez-vous pas de la question constitutionnelle ? Entendez-le bien, Messieurs, je ne viens pas contester ici votre droit de professer les opinions de votre choix, ni de vous unir, en tant que citoyens, aux efforts tentés pour le renversement des institutions actuelles Le principe de l'indépendance en matière politique a toujours été reconnu et garanti aux fidèles par le pape, les Evêques, les théologiens. Mais des circonstances peuvent se produire où l'usage de droits certains, essentiels même, présente de graves inconvénients. Or je n'hésite pas à le dire aujourd'hui avec toute la sincérité de ma foi, avec la pleine conscience de ma responsabilité pastorale et l'ardeur de mon patriotisme, les intérêts sacrés de Dieu et des âmes, par suite le bien de la France, exigent que vous ne soyez pas plus hommes de parti en dehors qu'au dedans de votre Association.

Pour bien comprendre ce devoir fondamental qui, je le reconnais, est de toute circonstance, il suffit, Messieurs, de se poser trois questions et d'y répondre loyalement.

Est-il vrai que les sectes se proposent, avant tout, de détruire la religion et jusqu'à l'idée de Dieu? Est-il vrai que la guerre au christianisme soit le premier, le plus important, le plus dangereux article de leur programme?

Oui, personne n'en peut douter.

Est-il vrai, par contre, que la défense de la foi doive primer toutes les autres préoccupations, que la lutte pour Dieu, pour Jésus-Christ, l'Eglise, l'âme des enfants, des petits et des faibles, pour la dignité et la liberté de nos consciences, soit le plus indispensable, le plus sacré, le plus nécessaire de tous les devoirs?

Oui encore; ajoutons que la ruine de la religion, ce serait la fin de la France.

Est-il vrai, enfin, que tous les obstacles au succès de la cause catholique doivent être impitoyablement écartés comme funestes et détestables?

Oui, toujours oui.

Concluons, Messieurs, avec une logique qui me semble très simple et très rigoureuse à la fois.

Si, placés uniquement sur le terrain catholique dans vos groupes, vous vous affiliez en dehors d'eux à des partis, vous compromettez d'abord le succès de votre Association, car, soyez-en sûrs, jamais vous ne convaincrez nos paysans ni nos ouvriers, qe'une œuvre n'a pas de caractère politique, quand ses membres prêtent un concours actif à des Comités ou à des Ligues dont le but est, de toute évidence, anticonstitutionnel, antirépublicain. Or, Messieurs, il est très regrettable d'entretenir dans l'esprit du peuple une idée chère entre toutes aux pires ennemis de la religion et de l'ordre. Bien plus, une pareille dualité d'attitude amènera fatalement, quelles que soient vos intentions et malgré vos efforts les plus généreux, des divisions profondes dans les rangs de l'armée catholique. Eh bien! je ne crains pas de le dire très haut, diviser les catholiques, à l'heure présente, Messieurs, c'est plus qu'une faute déplorable, c'est un crime.

Nous diviser, nous, catholiques, *pour le beau motif que* nous ne désirons pas tous confier aux mêmes chefs l'œuvre du relèvement national, et, sous l'influence de pareilles préoccupations, ne pas unir toutes nos forces contre l'ennemi; nous diviser, alors que toujours plus audacieux, depuis les trente ans que notre indifférence et notre faiblesse ne cessent d'accroître ses succès, cet ennemi accumule les attentats les plus abominables, traite des milliers de Français en parias, les exproprie de leurs droits les plus sacrés, de leurs libertés les plus chères; nous diviser, c'est-à-dire nous quereller et même nous combattre, pendant que brûle la maison où vivent les êtres les plus chers à nos cœurs, au lieu de nous empresser d'éteindre le feu, même au péril de notre vie, ah! je vous en conjure, jeunes gens chrétiens, détestez à jamais cette erreur, cette folie, et, je le répète, ce mortel péché!

Mgr l'Evêque d'Agen ayant personnellement communiqué son discours à la presse parisienne (*La Croix*, 14 mars), il est permis d'en conclure que Sa Grandeur n'a pas entendu lui conserver strictement le caractère d'un acte officiel d'autorité épiscopale, et que, suivant les règles ordinaires, ce document admet dès lors une respectueuse liberté d'appréciations.

Nous en userons pour observer, tout d'abord, qu'il y aurait inexactitude et injustice à représenter comme *anticonstitutionnelle*, c'est-à-dire, comme contraire à l'ordre et aspirant à un bouleversement, « au renversement des institutions », toute action politique qui en poursuit le changement. Car cette action se peut exercer de nos jours, comme sous tous les régimes, par des moyens parfaitement légaux,

légitimes, qui n'ont rien de contraire à la constitution. Il n'a jamais existé de régime intangible; et celui de la République démocratique est plus soumis qu'aucun autre à cette condition, en vertu même du principe sur lequel il repose.

C'est pourquoi nous n'arrivons pas à comprendre en quoi ceux qui professent des opinions monarchistes font plus œuvre de division parmi des catholiques que ceux qui professent des opinions républicaines; car la religion est aussi indépendante de celles-ci que de celles-là. Et n'y a-t-il pas lieu de craindre que la division ne soit justement alimentée par des reproches de ce genre?

Mais, surtout, pour aller plus au fond du sujet, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'en renouvelant dans toute leur rigueur les assertions les plus troublantes de la politique de ralliement, ses assertions doctrinales, en qualifiant de *mortel péché*, ce qui est sans doute équivalent de *péché mortel*, la politique royaliste ou la politique bonapartiste, Mgr l'évêque d'Agen ne se trouve pas d'accord avec S. G. Mgr l'archevèque d'Auch, et qu'il y a même contradiction complète entre le langage des deux *prélats sur le même point;* ce qui pourra peut-être offrir un refuge aux consciences inquiètes.

Parlant l'un et l'autre, comme on vient de le voir, de l'attitude politique des membres de l'A. C. J. F. en dehors de l'Association, là où Mgr l'évêque déclare que faire usage de cette liberté serait « *un crime* » de leur part, Mgr l'archevêque d'Auch dit que ce serait « *un crime* » de leur contester cet usage, et il n'excepte, par une réserve qui va de soi, que le cas où ils se serviraient bruyamment et avec ostentation de l'organisation et des forces de l'association pour faire triompher leur politique.

Entre ces déclarations contradictoires, quelle position va prendre l'A. C. J. F.? Il faut cependant qu'une porte soit ouverte ou fermée. L'A. C. J. F. se condamnerait vraiment elle-même aux yeux de tous les gens sincères, si elle continuait, comme elle l'a fait jusqu'ici, à se couvrir de l'une et l'autre direction à la fois, à remercier avec effusion Mgr Ricard de formuler si exactement ses principes, et Mgr du Vauroux de légitimer sa conduite.

AUTOUR DE LA MAISON SOCIALE : CLERGÉ MODERNE

C'est un trait bien instructif de mœurs ecclésiastiques contemporaines, qu'on n'est heureusement pas en droit de généraliser, de voir deux prêtres se prêter complaisamment aux interviews d'un journal aussi mal famé que *Le Matin*, et cela, pour jeter dans le public, par un aussi répugnant intermédiaire, leur appréciation plus ou moins motivée sur un autre prêtre. *O tempora! O mores!*

L'un et l'autre s'accordent à déclarer que dans l'affaire de la Maison sociale il n'y a pas. de quoi fouetter un chat, et que M. l'abbé Periès a manqué à tous ses devoirs d'état. Voici d'abord M. l'abbé Klein :

« C'est un homme remarquable ». — Tels furent les premiers mots prononcés par M. l'abbé Klein lorsque je fus le visiter dans son ermitage de Bellevue, au sujet de l'affaire Bassot. Il parlait de l'abbé Periès. — Remarquable assurément, mais un peu monotone dans ses manifestations, continua-t-il. Ainsi, dans cette histoire de la Maison sociale, il s'est conduit à peu de choses près comme avec le clergé américain, dont il dénonça à grand fracas les tendances libérales, tendances qu'il qualifiait d'hérésie. Ce furent alors des

intrigues obscures, des menaces tonitruantes et enfin l'envoi à l'évêque de Cleveland d'une lettre que M. Houtin cite dans son livre *Américanisme*; lettre qui constituait au moins une tentative d'intimidation. »

L'abbé Klein me regarda derrière son binocle en souriant avec finesse, puis : « Comme tous les hommes remarquables, M. Periès est ambitieux. Il voulait être chanoine; Mgr Richard lui confia seulement un second vicariat. Ceci l'indisposa si fort contre l'archevêché qu'il paraît avoir reporté sur le nouvel archevêque un peu de sa mauvaise humeur!...

» Ces faits, d'ailleurs, quels sont-ils? On n'en sait rien exactement. Il sied d'envisager ces choses avec une grande modération. De ce que certains termes, dans les lettres divulguées, semblent imprudents, il ne faut pas tout de suite croire à des abominations. Ceci partirait d'un mauvais esprit. D'ailleurs l'abbé Periès paraît avoir une tendance déplorable à aggraver les faits; de plus, il manque de discrétion. Dans cette affaire, il semble s'être servi avec quelque légèreté de confidences — si confidences il y eut — faites à un prêtre. Si le prêtre ne se croit pas tenu au mutisme, l'avocat tout au moins devrait se souvenir qu'il existe un secret professionnel.

» ... Oui, oui, oui, fit-il à demi-voix en dodelinant de la tête. Que voulez-vous? M. Periès a, parmi tous les ecclésiastiques que je connais, une mentalité particulière, je dirais même unique... C'est un homme remarquable. » (*Le Matin*, 3 avril.)

Le lendemain, 4 avril, c'est le tour de M. l'abbé Duveau, deuxième vicaire à Vincennes. Il accueille avec empressement l'envoyé du *Matin*, et s'épanche aussitôt :

« Il y a là, disait-il d'une voix volontaire à la fois et onctueuse, il y a là deux choses bien distinctes. Le cas de sœur Mercédès (car je ne veux pas connaître Mlle Le Fer de la Motte) et la situation dans laquelle se trouve la Maison sociale.

» Occupons-nous d'abord du premier point :

» Je m'étonne fort de l'ingérence de M. Periès dans les affaires de sœur Mercédès. Celle-ci, en effet, a des supérieurs hiérarchiques qui, seuls, sont qualifiés pour apprécier ses actes.

» Il me paraît que M. Periès aurait dû, dans ces conditions, se taire. Les lettres dont on a tant parlé sont soumises, grâce à lui, à l'examen du Saint-Office. Cela me semble largement suffisant. Il est inutile de préjuger d'avance du jugement et de tenter, s'il est possible, de l'influencer. M. Periès ne représente pas l'Eglise à lui seul. Cela ne l'empêche point de déclarer tout net avec une assurance admirable que sœur Mercédès est hérétique, et ce n'est pas tout; que dis-je, hérétique? érotique même. Voilà qui va bien. »

L'abbé se tut un instant, pressant ses pas nerveux dans l'étroite chambre, puis :

« Supposons, reprit-il, que le Saint-Office trouve dans ces fameuses lettres quelques termes entachés d'hérésie; il ne s'ensuit pas que l'auteur de ces documents soit elle-même hérétique. Il y a là un « distinguo » très important. Les enfants de l'Eglise peuvent se tromper de vocable sans pour cela être perdus pour elle.

» D'ailleurs nous ne connaissons guère les lettres que par M. Periès. Je suis fondé à croire qu'elles ne contiennent point tant d'abominations que veut bien le dire leur détenteur, puisqu'il choisit comme phrase type ces simples mots, qu'il commente avec une terrible aigreur : *Je suis la Grâce.*

» Ne prenons pas, s'il vous plaît, la partie pour le tout. Imaginez seulement que sœur Mercédès ait sous ses ordres une religieuse atteinte de scrupules qui la troublent profondément. Il appartient à la supérieure de ne point la laisser s'égarer parmi les docteurs. Seule elle doit la réconforter, la diriger, la rassurer. Son devoir est de dire à la brebis souffrante : « Venez à moi; à moi qui (en effet) représente pour vous Jésus; venez à moi pour retrouver la paix de l'âme, je suis la Grâce. » Et ceci est tout à fait dans l'esprit de l'Eglise. Il n'y a pas un théologien qui puisse trouver à ces mots une interprétation tendancieuse. »

Et comme je souriais un peu de tant de subtilité, l'abbé Duveau s'écria :

« Ne souriez pas, la chose est fort grave et la divulgation de ces lettres constitue, à mon sens, un acte hautement regrettable. Il y a deux secrets pour le prêtre : le secret de la confession et le secret de la direc-

tion des âmes. Le second est presque aussi terrible à violer que le premier. »

Ces mots furent dits sur un ton de froide austérité et c'est à voix couverte, comme parlant à soi-même, que l'abbé ajouta :

« Si de pareilles habitudes s'introduisaient dans le clergé, on pourrait supposer qu'une sorte de fanatisme peut, à certaines heures, obscurcir les raisons les plus fortes.

» ... Peut-être, termina-t-il, ceux qui font le mal l'ignorent-ils, peut-être agissent-ils selon leur conscience. Il faut remercier Dieu de n'avoir pas la même ! »

S'il y a scandale, n'est-il pas tout d'abord dans le fait de telles interviews? N'est-il pas de voir des prêtres manquer entre eux, devant le public du *Matin*, de cette réserve dont de simples laïques honnêtes, membres d'un même corps, ne voudraient pas se départir dans un cas douteux? M. l'abbé Klein, qui rappelle d'un ton si surprenant la querelle de l'erreur américaniste au sujet de laquelle il y eut antagonisme entre M. l'abbé Periès et lui, n'aurait-il pas eu là un motif particulier de se refuser à un rôle de basse apparence?

Ces messieurs n'ayant rien rectifié gardent la responsabilité du langage que *Le Matin* leur fait tenir.

Les lettres et les faits déjà connus, les nouveaux détails fournis par l'avocat de la famille Bassot, en particulier l'écrasante déposition écrite de M. Ardoin, qu'on n'oserait reproduire, et les derniers considérants du jugement qui acquittent Mme Bassot à un franc près, selon l'expression du *Matin*, permettent à chacun de juger combien leur indulgence pour sœur Mercédès est excessive, en attendant que la sentence du Saint-Office en condamne la témérité.

Que vient faire ici le secret de la direction des âmes qui lie le prêtre? S'agit-il ici de lettres écrites par un prêtre? Et qu'ont de commun avec les âmes les *effusions* de Mlle Le Fer de La Motte?

Si le lecteur veut bien se reporter à la justification que nous avons donnée de la conduite de M. l'abbé Periès dans le numéro précédent, il la trouvera amplement confirmée par les lettres de Mlle Duhem que l'avocat de la famille Bassot a lues à la dernière audience. Elles démentent absolument le caractère confidentiel de ses communications. Elle écrivait à Mme Bassot :

« Chère Madame, je vous envoie une lettre de Mlle X... dans laquelle vous trouverez de l'espoir. » — Et encore : « J'ai bon espoir que, malgré les épreuves, votre souffrance et l'aveuglement de notre fille ne dureront pas longtemps. Comment l'archevêque pourrait-il, après cela, soutenir encore une semblable secte? » Et encore : « Je crois, dit-elle, que le bon Dieu mettra sur mes lèvres les paroles que j'attends, pour relever et guérir cette âme tombée dans un piège. » — Et à M. l'abbé Periès : « Monsieur l'abbé, je vous serais reconnaissante de ne pas encourager Mme Bassot à me demander sans cesse du secours, je lui envoie toutes les personnes et toutes les informations nécessaires. » *Signé :* DUHEM.

M. l'abbé Periès a rempli courageusement un devoir difficile et pénible. Les attaques dirigées contre lui étaient guidées par la vaste et audacieuse cabale qui poursuivait par tous les moyens la réhabilitation d'une personnalité suspecte. Le moindre scandale de cette triste affaire n'est pas de voir des prêtres sortir si inconsidérément de la réserve que tout leur imposait, pour jeter avec tant de légèreté la pierre à un confrère devant un public sceptique et incroyant qui, sans doute, ne leur aura pas accordé plus d'estime qu'ils n'en témoignent très injustement à celui-ci.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 5954

JEANNE D'ARC « CHEF » ET « GUIDE »

De l'inique condamnation prononcée contre elle par l'indigne tribunal de Rouen, Jeanne d'Arc en avait appelé à la véritable Eglise et au Pape. Calixte II a exprimé le premier la réponse attendue. Pie X parachève, après quatre siècles et plus, cette œuvre réparatrice. La Libératrice de la France n'est plus réhabilitée seulement, elle est proclamée Bienheureuse. Elle est placée sur les autels, où l'appelaient l'évident miracle de son histoire et le vœu impatient des bons Français. Infaillible dans les actes de canonisation, le Chef de l'Eglise la propose à la vénération et aux prières des catholiques du monde entier.

L'allégresse unanime a salué cet événement historique. Les peuples divers ont reconnu sans hésitation la justesse de cette sentence, tant ils ont vérifié qu'à aucun d'eux, la Providence n'a fait une grâce pareille à celle dont il favorisa la France en lui donnant Jeanne d'Arc : *non fecit taliter omni nationi.* Les Anglais eux-mêmes ont applaudi à cette consécration d'une gloire à laquelle ils avaient dès longtemps rendu justice, et leur épiscopat catholique interviendra officiellement aux solennités projetées à Reims. En France, les cœurs ont été profondément remués par le décret pontifical, qui promène sur le passé un flambeau purificateur, qui éclaire souverainement le présent, et qui projette sur l'avenir les plus radieuses lueurs. Pour toutes les âmes sincèrement patriotes, l'Eglise désigne à nos angoisses, pour les changer en espérances, l'Ange même de la patrie, et chacun pressent que les victoires dues jadis à sa miraculeuse initiative sont le gage du triomphe nouveau qui sera dû à son intercession.

Autant et plus que quiconque, nous voulons nous associer à cette universelle glorification. Nous voulons apporter notre note au concert de louanges qui, de Rome, de France et de partout, s'est élevé vers la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Or, envisagée du point de vue qui domine nos études propres, Jeanne d'Arc nous apparaît comme la servante intrépide de l'intégrale vérité, comme son incorruptible témoin, comme sa martyre héroïque.

D'autres ont célébré sa foi de paysanne et son bon sens robuste, sa filiale docilité aux voix angéliques qui lui signifièrent sa mission, sa clairvoyance supérieure dans l'exécution de sa tâche, sa virginale intégrité dans les camps, sa hardiesse militaire, ses incomparables mérites de tacticien et de stratégiste, son prodigieux ascendant sur les hommes d'armes qu'elle fit passer de la passivité découragée à l'offensive victorieuse, sa persévérance dans l'œuvre surhumaine

qui lui était confiée, sa fière défense contre les subtilités de ses juges perfides, sa dialectique indomptable au cours de son procès, enfin la sublimité de sa résignation dans les fers et l'excellence de son sacrifice sur le bûcher. Ici, c'est sa joyeuse vigilance dans le respect de l'orthodoxie, c'est son courage indéfectible dans la proclamation de la vérité religieuse et politique, qu'il nous plaît surtout de reconnaître et d'admirer.

Aussi bien, le même Pape qui aura eu la gloire et la consolation de l'inscrire au rang des Bienheureux, n'a-t-il pas pris, en une occasion récente, le soin de marquer l'intention très précise qui donne à cette décision mémorable son entière portée? Peu de semaines avant sa mort, le très regretté M. Emile Keller, ayant envoyé à Pie X une adresse pour le remercier de la béatification de Jeanne d'Arc, avait reçu de Sa Sainteté un Bref élogieux qui contient cette phrase :

Si Nous offrons aujourd'hui à votre nation la protection et l'exemple de cette Vierge magnanime, vous connaissez Notre but : c'est que tous les gens de bien la prennent comme chef et comme guide pour défendre la religion, et que, pour cela, ils cherchent une bonne fois à affermir entre eux la concorde qui seule peut faire espérer le salut commun.

De la part d'un catholique qui veut rendre à la Bienheureuse Jeanne l'hommage qui lui est dû, il y aurait, ce nous semble, témérité à négliger cette consigne auguste. La vraie façon de correspondre aux vues du Souverain Pontife qui a béatifié Jeanne d'Arc, c'est donc de travailler à la « concorde » entre les « gens de bien », en prenant Jeanne d'Arc comme « chef » et comme « guide ».

Mais suffira-t-il, pour donner à la Bienheureuse la plénitude de ce rôle de « chef » et de « guide », de lui décerner ces vocables, de parler d'elle avec une admiration fervente, de participer aux pieuses solennités projetées en son honneur, de répandre les images éditées pour favoriser son culte, de la prier privément ou publiquement, voire de souscrire pour la chapelle qui lui est réservée dans la Basilique de Montmartre? Il y a certainement davantage dans le programme que Pie X traçait en son Bref à M. Keller. Il convient, pour s'y conformer sincèrement, de prendre « exemple » sur la Vierge magnanime dont la protection est offerte à notre nation : il faut l'imiter dans la conduite de sa vie; il faut s'inspirer des principes qui réglèrent ses déterminations; il faut demander le secret de sa sainteté aux sources où elle la puisa.

Qu'est-ce à dire, et ne s'ensuit-il pas que, pour que Jeanne d'Arc soit vraiment notre « chef » et notre « guide », nous devons, à son exemple, embrasser la vérité avec joie, avec entrain, avec feu? Oui, la fidélité à l'Eglise et à tous ses enseignements, l'entier abandon au magistère infaillible du Pape, l'observation du précepte évangélique sur le devoir d'affirmer simplement ce qui est et ce qui n'est pas,

est, est, non, non, le mépris de tous les inconvénients moraux ou matériels que peut entraîner cette profession de la vérité, la défiance quasi-instinctive vis-à-vis des tenants plus ou moins déguisés de l'erreur, la promptitude à opposer de sereines ripostes à leurs arguties les plus cauteleuses : tout cela, qui fut la pratique invariable de Jeanne d'Arc, doit nous devenir familier.

S'il ne s'agit pas pour nous, comme pour Jeanne d'Arc, de « bouter » l'Anglais hors du territoire, d'autres ennemis nous ont envahis, qu'il faut, par les mêmes méthodes, « bouter » sans pitié hors de nos rangs. Et de même que les voix qui inspiraient Jeanne d'Arc lui désignaient l'Anglais à expulser, à cause de la « grande pitié » que le royaume de France éprouvait par son fait, de même Pie X nous a précisé, dans l'abandon du « parti de Dieu », dans un statut de l'Eglise de France qui méconnaîtrait les droits de la hiérarchie, enfin dans l'infinie variété des sophismes « modernistes », les erreurs que nous avons l'impérieuse obligation de « bouter » hors de nos pensées, hors de nos écrits, hors de nos actes. « Les hommes batailleront, » disait fermement Jeanne, « et Dieu donnera la victoire ». Pensons-nous qu'il la donnerait encore, au sein de la « grande pitié » que nous excitons derechef, si, dans les conjonctures actuelles, les hommes ne « bataillent » point?

Au surplus, dans ce rude combat qu'elle mena de façon surhumaine, la Bienheureuse Jeanne d'Arc, il faut le dire nettement, ne s'embarrassa point de ces vains scrupules dont volontiers tant de « gens de bien » se complaisent de nos jours à ligotter leur activité, au risque d'affaiblir et même de ruiner « la concorde qui seule peut faire espérer le salut commun ». Parmi ces scrupules injustifiés, l'un des plus répandus parmi les catholiques français à l'heure présente, est celui qui consiste à redouter toute intervention dans la lutte politique comme un péril et presque comme une hérésie. La Bienheureuse Jeanne d'Arc eût prestement rétorqué cette objection, si quelqu'un se fût avisé de la lui opposer de son temps. Surnaturelle en son principe, surnaturelle en ses ressorts cachés, l'œuvre que réalisa Jeanne d'Arc fut incontestablement politique en son objet, politique aussi dans ses voies et moyens. A coup sûr, si l'on tient compte de la vocation religieuse de la France, si l'on observe aussi qu'en demeurant aux mains des Anglais, la France eût été entraînée dans le protestantisme au siècle suivant, l'on doit convenir que les plus hautes raisons religieuses justifiaient le relèvement de l'autorité du roi très chrétien, et la reconstitution de l'unité française sous le sceptre de Charles VII. Mais il reste qu'en soi, faire *sacrer le roi* de France à Reims, et ruiner les prétentions d'Henri VI d'Angleterre, et ce par des moyens aussi humains que l'emploi des armes, c'était faire, au premier chef, œuvre politique. Si Jeanne d'Arc n'avait eu que le souci des intérêts religieux,

eût-elle « bouté » hors de France les soldats d'Henri VI, lequel était apparemment tout aussi chrétien que le Dauphin de France?

Dans l'étude qu'il a récemment donnée au *Correspondant* sur l'immortelle Libératrice de sa ville épiscopale, *Mgr Touchet, évêque d'Orléans*, a spécifié ce point sans hésitation :

... Avant Patay, dit l'éloquent prélat, d'Alençon demande à la jeune fille ce qu'il faut faire. Au château de Loches, un débat s'engage entre les capitaines : est-ce sur la Normandie et Rouen qu'on se jettera, ou bien ira-t-on vers la Champagne et Reims? C'est Jeanne qui tranche le débat. Il faut aller à Reims. Là était l'avenir dynastique du roi.

... Les idées politiques — les idées au service desquelles elle avait mis son épée — sont assez avancées pour le temps. Alors que la force brutalise et courbe tout, elle ne croit pas au droit de la force. Les Anglais n'ont aucun droit sur les provinces qu'ils ont conquises lors de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt On est même porté à penser qu'elle reconnut peu la propriété que Henri VI s'attribuait de la Normandie et de la Guyenne du chef de ses ancêtres. C'est en effet de la France, sans en excepter aucune région, que le roi étranger doit être chassé, et cela de par le vouloir de Dieu. Aussi bien Charles VII lui-même n'est-il que le représentant, le lieutenant d'un souverain plus auguste que lui-même : le Christ. De là il suit que ceux qui combattent Charles combattent Jésus-Christ. C'est un crime pour tous, c'est un crime surtout pour les princes de sang français. « Prince de Bourgogne, écrit-elle à Jean-le-Bon, je vous prie, supplie aussi humblement que je le puis, de ne pas guerroyer dans le saint royaume de France... Ceux qui portent la guerre dans le saint royaume de France le font contre le roi Jésus. » Guerroyer contre le saint royaume est un crime de folie. A ce métier mauvais, un chevalier perd son temps et son honneur.

... Quand il fit son entrée dans Reims, Charles VII voulut avoir Jeanne près de lui, témoignant ainsi de la part qu'elle avait prise à la restauration du trône. A la cérémonie du sacre, elle occupe la même place, enveloppée dans les plis de son étendard, abîmée dans sa prière.

Lorsque les rites traditionnels furent terminés, elle se prosterna, en larmes, devant Charles VII. Les paroles qu'elle prononça sont connues : « Noble roi, maintenant est accomplie la volonté de Dieu qui m'avait commandé de lever le siège d'Orléans, de vous amener en cette cité de Reims pour y recevoir votre digne sacre, qui montre que vous êtes le vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir. » Et la foule cria Noël, et les trompettes sonnèrent une fanfare folle, et les carillons tonnèrent. Il y avait de quoi. Les vieilles traditions se renouaient. La nation reprenait conscience d'elle-même autour de son roi. La France ressuscitait.

Pour opérer ce prodige, il avait fallu une intervention de Dieu, le patriotisme surnaturel d'une enfant, l'irrésistible élan des chevaliers et du peuple entraînés dans un tourbillon d'enthousiasme national dont Jeanne, couronnée de la triple auréole du courage, de l'inspiration, de la sainteté, fut le principe et le centre .. Le ciel avait accordé tout à la France agonisante. Il savait ce que vaut ce pays.

Qu'il s'agisse de la priorité donnée à la marche sur Reims, de la revendication des provinces tombées en fait sous la domination anglaise, de l'indication du devoir particulier des seigneurs et des prin-

ces du sang, ou du résultat concret de toute cette merveilleuse épopée, l'on ne peut contester que ce sont là des actes politiques, des affirmations politiques, des résultats politiques. Et qu'on nous comprenne bien : notre pensée n'est pas de tourner cet article à une conclusion explicitement royaliste, qui n'est pas dans l'objet propre de cette Revue. Nous voulons simplement dire que, de ce qu'un acte nécessaire offrait un aspect politique, ou même était d'essence politique, il ne s'en est jamais suivi que la catholique, la mystique, la sainte Jeanne d'Arc s'en soit abstenue *pour autant; il ne s'en est* pas non plus suivi que l'Eglise, au cours du procès de béatification, l'en ait le moins du monde blâmée.

Du coup, nous voyons dans la conduite de Jeanne d'Arc la justification préventive de la lutte que Mgr Pie, Mgr Freppel, Mgr de Cabrières et bien d'autres ont soutenue contre l'indifférentisme politique, qui est, dans l'ordre politique, l'une des plus ordinaires applications du libéralisme. De même, nous estimons qu'il suffit d'invoquer l'exemple de la Bienheureuse pour faire justice des pauvretés à l'aide desquelles tant de catholiques, qui se croient encore militants, refusent toute action publique efficace, parce qu'elle les conduirait à « faire de la politique », cet épouvantail qu'il a suffi d'agiter depuis trente ans pour nous condamner à subir la pire politique qui fût.

A cet égard, on nous permettra de ne pas demeurer dans les généralités, et de préciser des faits récents. L'on n'a pas oublié l'initiative prise il y a quelques mois par M. le comte Xavier de Cathelineau, pour réaliser, par l'*Entente catholique*, cette « concorde entre les gens de bien » dont parlait Pie X en son Bref à M. Keller, et qui « seule peut faire espérer le salut commun ». Autant il est indubitable que cette initiative était saine, judicieuse, opportune, désirable et même urgente, autant c'est être véridique que de constater que les trois journaux de Paris couramment désignés comme les plus catholiques, l'*Univers*, la *Croix*, le *Peuple français*, ont refusé d'adhérer aux propositions de M. de Cathelineau. Pour expliquer ce refus, qui a entraîné l'échec, au moins provisoire, du plan d'« entente », ces trois journaux ont eu recours à des artifices où la mauvaise foi, il faut le dire, éclatait à tout œil exercé.

« Nous ne voulons pas », disaient-ils en substance, « d'une fédération qui, sous sa dénomination religieuse, fera œuvre politique. » C'était la réédition de l'objection dont nous venons de parler, et qui fait de l'action politique un *impedimentum* rédhibitoire, comme s'il existait une philosophie ou une théologie quelconque qui prétendît que, si l'homme a des devoirs individuels et aussi des devoirs domestiques et sociaux, il n'a pas et ne saurait avoir d'obligations politiques !

Et comme on insistait pour connaître le motif dernier de cette fin de non-recevoir, on vérifiait que les répugnances de ces trois journaux

dits catholiques pour l'*Entente catholique* provenaient de leur fidélité au « terrain constitutionnel », qu'ils présumaient miné par les desseins de M. de Cathelineau. Cette fois, nous sortions de l'indifférentisme initialement invoqué, pour tomber d'ailleurs dans un écueil pire, à savoir ce « ralliement » outrancier qui finit par inscrire, parmi les articles du Symbole, le loyalisme irrévocable des catholiques à l'égard d'une Constitution qui, à l'infortune d'avoir désormais lassé tout le monde, joint l'originalité de se dire elle-même revisable. « La République ou la mort ! » : cette formule, renouvelée des Jacobins de 1793, n'était plus seulement la « tarte à la crème » des Sangnier et des Lemire, elle était répétée plus ou moins discrètement par les Féron-Vrau et les Bouvattier, par les François Veuillot et par les Henri Bazire.

Quoi de plus légitime, cependant, et quoi de plus conciliant, tout ensemble, que les conditions proposées par M. de Cathelineau comme bases de l'*Entente catholique,* puisqu'elles comportaient l'entière liberté laissée à chaque groupe de poursuivre à sa guise ses fins politiques spéciales, sous la réserve d'une marche parallèle et concertée, d'une coalition d'efforts, et d'une Fédération sincère, chaque fois que le requerrait la défense de la cause religieuse et des intérêts proprement catholiques? Or, à moins de n'avoir pas compris M. de Cathelineau, ou de vouloir travestir son programme, ou même d'oser soupçonner sa loyauté, on doit convenir qu'il n'y avait pas autre chose dans les propositions d'*Entente catholique.*

Le pis est que, pour se justifier devant l'opinion, qui s'est parfois scandalisée du *veto* signifié au projet d'*Entente catholique* par les journaux dits catholiques, les amis de la *Croix* vont répétant qu'ils n'ont agi de la sorte que parce qu'ils savaient de Rome ce qu'il y avait lieu de faire. Or, c'est là un propos qu'il importe de relever.

Sans doute, rien n'est plus indiscret que de vouloir, en toute rencontre, « faire parler Rome »; et il suffit de se reporter aux livraisons déjà publiées de la présente Revue, pour constater combien nous paraît choquante cette pratique, propice aux âmes veules et même aux aigrefins, qui consiste, tout en s'affranchissant des enseignements doctrinaux authentiques de Rome, à la faire intervenir dans des détails d'application, à subordonner à ses préférences arbitrairement présumées des tactiques occasionnelles, enfin à compromettre témérairement son autorité dans des agissements où seuls l'esprit d'intrigue et l'amour-propre particulariste ou individuel trouvent leur compte.

Mais rien de pareil ne se retrouve dans le démenti que nous apportons ici. Et ce n'est pas nous qui songeons les premiers, dans ce litige, à invoquer le sentiment de Rome; nous répondons simplement à ceux qui l'invoquent sans droit. Qu'on le sache donc, là même où l'on voudra feindre de l'ignorer : c'est en toute sécurité, en parfaite connaissance de cause, que nous déclarons que ceux-là vont à l'en-

contre des faits, et dénaturent positivement les réalités les mieux établies, qui vont répétant que la *Croix*, et le *Peuple français*, et l'*Univers*, en refusant d'adhérer aux propositions de M. de Cathelineau, n'ont fait que répondre au sentiment de Rome. Ceux-là, de bonne foi ou non (les intentions ne nous regardent point, et, au vrai, nous sont indifférentes), ceux-là se trompent, et trompent leurs auditeurs. Et il reste que, si l'*Entente catholique* n'aboutit point, c'est malgré Rome, et par l'unique faute de ces trois journaux dits catholiques, empressés pourtant à mettre Rome en cause à tout propos et hors de propos.

Pour en revenir à la Bienheureuse Jeanne d'Arc, ceux-là bien mieux la prennent pour « chef » et pour « guide », qui ont fait apposer sur les murs de Paris, le jour de la Béatification, deux mille exemplaires d'une affiche qui portait cette invocation :

> O toi qui as libéré la France de l'invasion étrangère, protège l'âme de nos enfants et garde au cœur des Français, avec la foi de nos pères, l'amour de la patrie et le suprême espoir des revanches futures.

S'il est vrai, en effet, qu'on ne saurait imaginer Jeanne d'Arc sans la formation première d'une famille chrétienne, c'est encore rendre hommage à sa mission sainte que de lui demander sa protection dans la lutte scolaire qui s'impose à nos efforts, et c'est elle encore qui doit être invoquée par ceux qui rêvent d'une patrie reconstituée dans ses frontières naturelles.

Pour toutes ces revanches, ô bienheureuse Jeanne, nous mettons notre confiance en vous !

Paul TAILLIEZ.

L'ORGANISATION D'UNE PRESSE LIBÉRALE

Le développement de la presse catholique est une des premières nécessités de l'heure présente. Tout le monde s'accorde à le reconnaître. Plusieurs exagèrent même cette nécessité en disant qu'elle prime celle des écoles chrétiennes et en exprimant le regret qu'on ne lui ait pas sacrifié les ressources fournies par la générosité des catholiques pour soutenir celles-ci. Il y aurait plutôt lieu d'appliquer la parole évangélique : *Hæc oportuit facere et illa non omittere.* Sans nos écoles catholiques, nous n'aurions plus de génération chrétienne. Mieux organisée, la presse les eût mieux défendues. Il est regrettable, sachons en convenir, que l'importance de ce moyen de

défense n'ait pas été mieux comprise. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui c'est du présent qu'il s'agit. Aujourd'hui encore il reste de grands efforts à faire en ce sens, ce n'est pas douteux. Mais prend-on le plus sûr moyen de les obtenir? Ce serait évidemment de présenter des résultats proportionnés aux sacrifices déjà très considérables que les catholiques ont faits dans ce but. Or, ces résultats, quels sont-ils? Et s'ils ne répondent pas à ce qu'on aurait été en droit d'attendre, à quoi l'attribuer?

La réponse est aussi facile à donner que peu satisfaisante.

L'action combinée de M. Piou et de M. Féron-Vrau, du président de l'*Action libérale* et du directeur de la *Bonne Presse*, qui avaient pris la principale initiative de cette organisation et concentré les ressources entre leurs mains, a eu moins pour but de soutenir les journaux catholiques que d'organiser une presse libérale au détriment de ceux-ci. Les journaux vraiment catholiques ont été laissés hors de cause, ou plutôt, on s'est efforcé de les supplanter parce qu'ils manquaient généralement de ferveur républicaine. C'est à cela qu'on a fait concourir les dévouements provoqués de toutes parts. Sans parler de ce que l'*Action libérale* et la maison de la *Bonne Presse*, si copieusement alimentées par les offrandes des catholiques, ont entrepris séparément, et même parfois avec des compétitions d'intérêt, l'œuvre de la *Presse régionale*, fruit d'un accord entre elles, fait en 1905, a dépassé son deuxième million souscrit et dépensé.

A côté de ces organisations et pour alimenter leurs créations, s'était constituée une agence d'informations, sous le nom d'agence de la *Presse nouvelle*, au mois de juin 1906. Son prospectus disait avec raison :

Dans un journal, on cherche surtout des informations : la nouvelle est devenue l'instrument qui façonne les esprits et forge les opinions. Sans doute un fait est un fait, mais suivant la façon dont il est rapporté, il peut prendre différentes physionomies; de même suivant la façon dont on présente différents faits et dont on les rapproche, on peut, à volonté, créer un état d'esprit ou l'état d'esprit contraire. Ce sont les comptes rendus parlementaires qui, par leur rédaction, présentent au public une physionomie fausse des séances et en dénaturent les débats. C'est la nouvelle tendancieuse, inexacte ou tronquée, qui défigure les faits, crée les agitations factices exploitées par la politique, engendre et entretient les grèves dans les milieux ordinairement paisibles et laborieux.

On voit par là toute l'importance des Agences, dont le service des informations fournit à la presse ses nouvelles et suggère ses articles.

L'influence *sur la Presse*, et *par la Presse*, sur l'opinion, tient en effet pour la plus grande part aux informations qui seront servies à la Presse, et qu'à son tour la Presse fournira au Public. Cette influence indirecte est aussi précieuse que l'influence directe des journaux. Si l'inspiration est bonne, les transmetteurs évidemment la refléteront sur leurs lecteurs.

C'est de cette arme de l'*Information* qu'il faut nous servir. Il nous faut, dans la période critique que traverse le pays, une *Agence* indépendante qui, par l'exactitude, l'abondance et l'impartialité de ses renseignements, défende nos intérêts industriels et agricoles.

La création de cette Agence répond à un besoin; elle donne satisfaction au désir constamment exprimé par les directeurs de journaux et par ceux qui voudraient en créer dans les centres où il n'en existe pas; elle permet la coordination et l'organisation de la Presse dévouée aux véritables intérêts du pays et dont les efforts sont actuellement isolés et stériles.

La *Presse nouvelle* a déjà dépensé près de deux millions. Les résultats sont identiquement les mêmes que ceux de la *Presse régio-*

nale, et pour la même cause, elle est œuvre de libéraux. Sans entrer pour le moment dans plus de détails, il suffit de rappeler certaine note récente de la *Corrispondenza romana*, relative au sort fait dans la presse catholique française à l'acte du Saint-Siège concernant la Maison sociale. Elle disait : « Le boycottage et le sabotage appliqués dans certains milieux à la Déclaration romaine ont été, vraiment, aussi déplorables qu'éloquents; car ils ont donné, pour ainsi dire, la carte topographique des influences, aveugles ou avisées, dont l'Œuvre visée par Rome jouit largement à Paris. Malheureusement, cet incident n'est qu'un point saillant d'un système, qui semble se répandre dans certaine presse française, où tout ce qui vient de Rome — depuis les discours du Pape et les actes du Saint-Siège jusqu'aux simples notes romaines — est soumis à un contrôle, qui rappelle un peu le fameux caviar de la censure russe, par son inspiration et par ses effets. » Est-ce que de pareilles plaintes se pourraient produire, si nous avions une agence catholique d'informations?

C'est donc là une situation sur laquelle il importe d'éclairer l'opinion.

I. — LE TÉMOIGNAGE D'UN CONFIDENT

Mgr Montagnini, chargé de garder le palais de la nonciature depuis la rupture avec Rome, était mieux au courant que personne des projets formés sous couleur de reconstituer une presse catholique. Ses dépêches méritent donc d'être relatées, d'autant que les faits connus depuis les confirment avec une parfaite exactitude, comme on le verra, ce qui, soit dit en passant, venge l'agent pontifical de maints démentis intéressés et met sa véracité hors de doute. Il écrivait au cardinal Merry del Val le 1er janvier 1905 :

A propos de ces élections générales, le bon M. Féron-Vrau s'occupe très activement de fonder de bons journaux dans tous les départements français; il commencera par en lancer trois dans le Midi, *où la bonne presse n'existe pas en fait* et où triomphent les organes sectaires et antireligieux, plus influents encore que ceux de la capitale. Pour cette opération, M. Féron-Vrau doit réunir un million, et certainement il y réussira. Certains lui ont conseillé de faire rédiger et imprimer à Paris la partie la plus importante de ces journaux, qui seraient ensuite complétés sur les lieux par des notes locales : de cette façon, on pourrait avoir plus facilement des articles de « maîtres » *et d'esprit sûr*.

Retenez, ami lecteur, cette information selon laquelle la bonne presse n'existe pas en fait dans le midi. Vous verrez de quoi elle est grosse et comme on a travaillé à y créer des journaux « d'esprit sûr ».

Au mois d'août de la même année, Mgr Montagnini a la satisfaction d'annoncer la constitution de la Société de la *Presse régionale* :

Samedi dernier a été constituée à Paris, par acte notarié, sous la présidence de Piou, une société pour la fondation de bons journaux en Province, au capital d'un million versé par ces chers messieurs de l'Action libérale populaire, et spécialement par M. Paul Féron-Vrau. Au banquet qui a suivi, et auquel assistaient une centaine de personnes, y compris les représentants de la presse catholique, M. Piou porta un toast pour faire ressortir l'importance très grande d'un tel fait.

» Pour commencer, outre l'*Eclair*, on a déjà acheté un autre journal

de Grenoble et un de Rouen, et on espère en avoir un troisième à Lyon, *bien qu'il y ait à craindre quelqu'opposition du « Nouvelliste. »*

Ce dernier mot est l'aveu de l'œuvre de division qu'on avait conscience de faire. M. Piou, qui a mis tous ses soins à démentir et à faire démentir ses relations avec Mgr Montagnini, quoique les papiers de celui-ci notent à chaque page ses démarches, ses sollicitations, et, notamment, ne contiennent pas moins de quatorze dépêches détaillées relatives à son élection législative, n'a pas manqué d'en faire autant pour cette information, en faisant observer à ses interwievers complaisants que l'*Action libérale* n'avait guère dans la *Presse régionale* que des actions gracieusement offertes par M. Féron-Vrau. Or, la dépêche indique précisément la participation prépondérante de celui-ci, et l'on va voir que les indications précises qu'elle ajoute correspondent exactement aux faits. On y lit encore :

Avant que la réunion prît fin, M. Piou chargea MM. Paul Féron-Vrau, Bernard et un certain Roselli de Lille et deux ou trois autres de signaler le danger que l'affaire Jaluzot pourrait faire courir à la *Presse*, à la *Patrie*, journaux qu'il faut empêcher de tomber entre les mains du gouvernement ou de la mauvaise presse. Jaluzot même, député nationaliste, avait déjà proposé à Piou de sauver ces deux journaux. Piou dit qu'ils ne sont pas rédigés dans un mauvais esprit et qu'ils sont beaucoup lus, spécialement par le peuple, mais qu'ils sont mal faits. Piou sut en parler si élogieusement que, séance tenante, et en quelques minutes, 280 000 francs lui furent promis pour acheter la *Presse* et la *Patrie*. Sur ces 280 000 francs, Paul Féron-Vrau en souscrivit de suite 100 000. Pour cela, Piou espérait que Jaluzot ne serait pas déclaré en faillite, afin de pouvoir librement vendre son journal.

Quelques mois plus tard (25 novembre), Mgr Montagnini annonce la conclusion de l'affaire. Peu importe de savoir si la majoration d'un quart que l'on constate dans les chiffres qu'il donne est due à une erreur de sa part, ou à certaines exagérations de M. Piou. Les instances par lesquelles l'agent du Saint-Siège termine sa dépêche montrent bien qu'il n'avait pas d'intérêt, lui, à amplifier l'importance de la nouvelle.

L'acquisition la plus importante a été celle de la *Patrie* et de la *Presse*, deux journaux du soir très populaires, et comptant 160 000 lecteurs, et qui constitue une grande force à la disposition de l'Action libérale populaire. L'acquisition seule de ces deux journaux a coûté 800.000 francs, pour lesquels M Piou a pu verser de suite 200.000 francs sur la caisse de l'Action libérale. Cette force accroîtra encore l'influence de l'Action et fait espérer à M. Piou l'avènement de 80 ou 100, et peut-être même 120 députés de la même Action libérale, aux futures élections. Il craint cependant que les nationalistes et les progressistes ne perdent du terrain. Mais si, de ces élections, résulte une scission plus grande entre les socialistes et les radicaux extrêmes du Bloc, le ministre se verra alors plus que jamais forcé de se rapprocher de la droite de la Chambre, et nous pourrons mieux marcher. Mais, pour cela, M. Piou insiste sur la nécessité d'écarter de plus en plus, pour l'avenir, tout soupçon de réaction contre la République, ce qui sera possible si le Saint-Siège recommande le respect aux pouvoirs établis et si le clergé évite de se faire l'allié des royalistes qui devraient, en outre, aider avec des offres plus généreuses.

Quant à savoir de quel profit réel l'acquisition de ces journaux du boulevard a été pour la cause catholique, c'est une énigme dont nous abandonnons la solution à la perspicacité des souscripteurs bénévoles de la *Presse régionale* et de l'*Action libérale*. Il faut en dire

autant des fonds mis par celle-ci dans l'*Eclair*, pour la plus grande prospérité d'une feuille où régnait alors le radical-socialiste et ministre anticlérical Berteaux. Son directeur, M. Ernest Judet, rectifiait en ces termes la nouvelle de l'achat de ce journal :

Il est en effet exact que M. Piou, dont la politique libérale a toutes mes sympathies, a participé pour une somme de 35.000 francs dans la constitution du capital de l'*Eclair* qui est de 1.500.000 francs. Mais je me demande en quoi cela peut intéresser le public et même les politiciens, car la direction de l'*Eclair* reste indépendante entre mes mains, comme le prouve bien le fait que M. Berteaux possède encore 400 actions de l'*Eclair*.

Voyons maintenant l'exécution.

II. — LA PRESSE RÉGIONALE

Il existe à Paris et en province des journaux qui ont toujours lutté franchement pour la cause de Dieu, sans compter, il est vrai, parmi leurs actionnaires, le radical-socialiste Berteaux. Mais M. Féron-Vrau et M. Piou n'avaient rien à faire avec ceux-là. Ce sont des journaux réactionnaires, et donc inaptes à bien servir la cause. Il n'en est pas même fait mention dans les rapports de Mgr Montagnini.

Voici, par exemple, tout un groupe de journaux de province fortement organisés, ayant un rayonnement considérable chacun dans leur région, desservis par une agence spéciale établie à Paris, qui leur fournit d'excellentes informations religieuses et politiques, et dirigés par des hommes dont la fermeté de convictions égale le talent professionnel. On peut dire que le *Nouvelliste de Lyon*, le *Nouvelliste de Bordeaux*, l'*Express du Midi* (Toulouse), l'*Eclair* de Montpellier, la *Dépêche* de Lille, le *Nouvelliste de Bretagne* étaient depuis de longues années l'honneur de la presse catholique et le principal rempart de nos traditions religieuses en province. Quelle magnifique expansion ces organes auraient pu prendre, si le directeur de la *Bonne Presse* et le président de l'*Action libérale* avaient jeté dans une œuvre semblable les deux millions dont ils ont disposé! Au lieu de cela, comme ces journaux étaient trop occupés à défendre l'ordre religieux et social pour passer leur temps à courtiser la République, et comme ils étaient trop cléricaux pour séduire cette masse insaisissable qu'on se flatte de conduire à la lutte avec le seul nom de liberté, c'est justement à les affaiblir, à les supplanter, que nos grands chefs catholiques vont consacrer leurs efforts et leurs ressources.

On espérait donc se donner un journal à Lyon, « bien qu'il y eût à craindre quelque opposition de la part du *Nouvelliste* », c'est-à-dire quelque tort qu'il dût en éprouver.

En effet, M. Féron-Vrau acheta l'*Express de Lyon*, dont la manchette en cinématographe avait porté successivement : journal conservateur libéral; puis républicain libéral; puis, progressiste. Au congrès de l'*Action libérale* tenu à Lyon, il y a trois ans, M. Féron-Vrau, dans une réunion présidée par M. Piou, avait obtenu 50.000 francs de souscriptions pour le soutenir. Il ne s'en porte pas mieux. Bien que son influence soit nulle, la *Presse régionale* le maintient, comme

elle maintient à peu près partout, à côté de la presse conservatrice qui, elle, prospère, ses feuilles dépérissantes, afin de faire croire à sa fécondité et à la puissance de l'*Action libérale.*

Ici s'intercale un fait connexe, bien fait pour montrer la prédominance de cet esprit libéral même dans les milieux ecclésiastiques, et la défiance qu'il leur inspire à l'égard de la presse catholique militante.

Au diocèse de Belley, après la loi de séparation, fut constitué un comité diocésain pour la propagation de la bonne presse.

Ce Comité avait à choisir entre les journaux religieux de Paris et ceux de province. Afin de répondre au but qu'on se proposait, le *Nouvelliste de Lyon* fit des sacrifices importants et créa gracieusement une édition spéciale de l'Ain. Eh bien! le Comité écarta ces offres, et fit choix de la *Dépêche de Lyon*, journal progressiste de M. Aynard, l'Aynard de *Demain*, organe neutre. à feuilletons immoraux, faisant l'apologie d'Eugène Sue, de Gambetta, Ferry, etc... Le Comité traite avec ce journal et lui promet deux mille abonnés catholiques. Une circulaire invite les prêtres à s'y abonner.

Le projet échoua devant l'indifférence et même la résistance de ceux-ci. Mais s'ils avaient suivi le comité diocésain, les curés de l'Ain et leurs ouailles, au lieu de lire le *Nouvelliste* ou même *La Croix*, s'instruiraient avec la DÉPÊCHE du franc-maçon Audiffred, du grand opportuniste Ribot, et du moderniste chrétien Aynard.

L'argent dû aux sacrifices des catholiques les y aurait aidés; et c'est ainsi qu'on sert la foi sous le nom de la liberté.

Revenons à la *Presse régionale*. Mgr Montagnini nous a dit qu'elle se flattait également d'une bonne fondation à Grenoble. Là existait, outre les grands régionaux catholiques, la *Croix de l'Isère* qui servait très bien la bonne cause et prospérait. Un des principaux agents de M. Féron-Vrau, aujourd'hui cheville ouvrière de la *Presse*, de la *Presse régionale*, mais ancien rédacteur à la *France libre* de Lyon. journal de M. Mouthon, le Mouthon du *Matin*, décide le directeur de *La Croix* de Paris à porter sa sollicitude sur la *République de l'Isère* qui défaillait M. Féron-Vrau impose au bout de quelque temps à sa filiale de Grenoble des arrangements communs avec sa feuille libérale, d'où décadence simultanée de l'une et de l'autre, suspectées d'ailleurs de compénétration politique par le fait de ces arrangements. Démêlés, pertes matérielles, et finalement rupture momentanée entre la *Croix de l'Isère* et celle de Paris.

Nancy, également mentionné par Mgr Montagnini, offrait un bon terrain. Après l'échec de l'*Est libéral*, M. Féron-Vrau y établit l'*Eclair de l'Est* et met à la tête un rédacteur qui n'avait guère été préparé à ce rôle, croyons-nous, qu'en s'occupant du service iconographique de la *Bonne Presse*. Pour ne citer qu'un détail, on vit un jour dans ce journal, à la place du compte rendu parlementaire fourni par la bonne agence, celui du *Radical*. A ce premier directeur en succède un autre comptant pour états de service la collaboration à plusieurs journaux anticléricaux et socialistes de l'Indre et de la Creuse. Un troisième lui succède qui ne s'était point encore occupé de journalisme. On devine ce que pouvaient être les résultats.

A Nantes existait le *Nouvelliste de l'Ouest* fondé par M. Anthime Ménard, député, en vertu d'un accord avec M. Piou. La *Presse régionale* éprouve le besoin de créer à côté un *Express*. Nouvelle occasion

de désaccords, de tiraillements. Nouvel échec. L'argent fond et aucune œuvre sérieuse ne se fait.

A Rouen, dont Mgr Montagnini faisait aussi mention, florissait et prospère encore le *Journal de Rouen*. La *Presse régionale* lui oppose le *Nouvelliste de Rouen* qui n'arrive point à lui faire une concurrence heureuse. Après l'avoir soutenu le plus qu'il a été possible, parce qu'il s'alimentait à la *Presse nouvelle*, on vient de se déterminer à le laisser sombrer, et son directeur a passé à la rédaction du *Petit Parisien*.

A l'actif encore de la *Presse régionale*, ou mieux peut-être à son passif, l'acquisition du *Nouvelliste de Bretagne* qui, précédemment, suivait la même ligne religieuse et politique que les *Nouvellistes* de Lyon et de Bordeaux, l'*Express du Midi*, etc... Passé aux mains de M. Féron-Vrau, il a pris une autre couleur, seulement les résultats de l'affaire se traduisent également par un recul accentué.

Mais, mieux que des traits épars, deux monographies un peu détaillées donneront au lecteur une claire intelligence de la situation et lui feront voir comment on a entendu, par quels procédés on a cherché le développement de la presse catholique.

III. — DANS LA RÉGION DU SUD-OUEST

Dans cette région, l'on s'en souvient, les rapports de Mgr Montagnini nous ont appris que la *bonne Presse* n'existait pas en fait. On ne saurait trop admirer la persévérance des efforts déployés par M. Piou, M. Féron-Vrau et toutes les forces liguées avec eux pour combler cette lacune déplorable. Une première tentative avait échoué en 1904. On revient à la charge en 1906, sans beaucoup plus de succès. Mais l'année 1907 ne s'achève pas sans que l'entreprise soit renouée, et, cette fois, à défaut d'un résultat immédiat, on arrive à des dissentiments publics entre le clergé et les meilleurs défenseurs de la cause catholique. Les documents ont ici une éloquence qui dédommagera amplement le lecteur de sa patience.

A la fin de l'année 1903, on faisait campagne à Toulouse en vue de fonder un journal. Conférences, visites à domicile, envois de circulaires étaient mis concurremment en œuvre. En parlant de la *Ligue patriotique des Françaises* et de son inféodation à l'*Action libérale* nous avons raconté la part qu'elle prit à cette campagne. Que serait ce journal, si on parvenait à le créer? La circulaire était discrète sur ce point intéressant, tout en variant ses définitions selon les personnes auxquelles on s'adressait. Aux unes on annonçait un « *bon journal* », aux autres « *un journal libéral* ». Pourquoi cette distinction? Cet imprimé disait :

> Nous venons avec confiance solliciter votre concours pour la création d'un grand journal destiné à défendre toutes les libertés, en particulier la Liberté religieuse, aujourd'hui outrageusement violée.
>
> ... Un bon journal — (*ou, selon les gens:* un journal libéral) — est particulièrement nécessaire dans la région du Midi, où sont attaquées avec le plus d'acharnement et avec le plus de succès les idées de Religion, de Liberté et de Justice sociale que nous défendons.

Mais il se trouva quelqu'un qui répondit. Ce fut M. Julien de Lagonde, le très distingué directeur de l'*Express du Midi*, vaillant

journal catholique, très répandu, et possédant en outre une organisation subsidiaire de presse en plusieurs départements. Il disait :

Sera-t-il vraiment nécessaire de répondre ici que ce *bon journal*, défenseur militant des idées de Religion, de Liberté et de Justice sociale, existe depuis longtemps; qu'il est connu de tous; qu'il est énergiquement soutenu par ses lecteurs et amis, — catholiques et conservateurs de toute opinion; qu'il est spécialement honoré de la haine des libres-penseurs et des francs-maçons; et faudra-t-il ajouter que ce *bon journal*, c'est l'*Express du Midi*?

Qui donc lui contesterait cette dénomination de *bon journal*? C'est à lui qu'on s'est toujours adressé pour promouvoir et défendre les œuvres catholiques, et c'est lui qui les a soutenues avec un inépuisable dévouement. C'est lui qui, chaque jour, prête aux cérémonies religieuses sa rédaction et sa publicité. C'est lui qui, le 23 juillet 1902, décidait, de concert avec la Ligue de la *Patrie française*, puis organisait la grandiose manifestation du surlendemain en faveur des Filles de la Charité proscrites.

C'est lui qui, dans toute notre région méridionale, soit sous le nom de l'*Express*, soit par l'*Avenir de Lot-et-Garonne*, la *Voix du Peuple*, le *Ralliement*, ses éditions annexes, a soutenu les candidats catholiques ou libéraux, quelles que fussent leurs opinions politiques, ne leur demandant qu'un engagement, celui de servir les libertés religieuses et les grands intérêts sociaux. C'est lui qui s'est uni toujours aux autres groupes de l'opposition pour combattre le mouvement révolutionnaire et ses agents.

C'est lui qui, dans ses polémiques quotidiennes, n'a jamais dévié de la respectueuse déférence due à l'Episcopat, mettant à l'écart avec une persévérante fermeté les articles de ses collaborateurs même les plus éminents, lorsqu'ils auraient pu provoquer des controverses ou blesser certaines susceptibilités. C'est lui qui, l'an dernier, ouvrait une souscription publique et déposait dans la bourse des évêques une somme considérable pour les prêtres privés de traitement.

C'est l'*Express* enfin qui, partout, sans qu'on eût une seule défaillance à lui reprocher, fut le champion des persécutés, des minorités bravées et pressurées. C'est lui qui prit à bras-le-corps *toutes* les lois impies, *tous* les actes liberticides, c'est lui qui fit une guerre implacable aux sectaires et supporta de ce chef, sans en faire jamais parade, plus de vingt mille francs de condamnations prononcées par les tribunaux.

N'est-ce point assez pour mériter la qualification de *bon journal*? (1)

Le directeur de l'*Express* dévoilait ensuite le vrai but et l'inanité de cette tentative :

Dira-t-on qu'il s'agit d'une création imposée par « la nature spéciale du public » auquel on désire s'adresser? En vérité, l'on ne saurait. Nul ne peut avoir oublié la chute de la *Liberté catholique*, journal républicain; la chute de la *Croix du Midi*, journal républicain; la chute du *Messager de Toulouse*, lui aussi journal catholique et républicain. Moins que jamais le temps ne serait favorable à l'élaboration d'un quatrième essai du même genre. Le nombre augmente, en effet, tous les jours des Français écœurés et lassés par la République.

On assure, il est vrai, vouloir porter atteinte à la *Dépêche!* mais quand donc la *Liberté catholique*, quand donc la *Croix du Midi* et le *Messager de Toulouse* ont-ils porté l'ombre d'une atteinte à cette feuille?

La vérité, nous le disons très simplement, c'est qu'on ne ferait que diviser le public conservateur et catholique, susciter des rivalités et des compétitions dont le seul effet serait de nuire au succès de la cause commune. Mais on ne ferait pas qu'il y ait place, en notre région, pour deux organes catholiques. La *République nouvelle*, journal républicain libéral mort le mois dernier à Bordeaux, après avoir englouti plusieurs millions, en est la preuve, et notre confrère le *Nouvelliste de Bordeaux*, resté puissant à côté de ce naufrage, complète la démonstration.

Pour nous, forts de l'aide de Dieu que nous servons du mieux que nous pouvons, certains de l'attachement de nos lecteurs dont nous interprétons depuis si longtemps les sentiments et qui nous ont fait une place

1. L'*Express du Midi*, 26 janvier 1904.

si familière à leurs foyers, nous ne craignons rien, sinon des équivoques et des obscurités dont *aurait à souffrir le parti des braves gens.*

C'est pourquoi, dans toute la sincérité de nos consciences, nous venons de nous attacher à les dissiper. Si nous avons mis quelque chaleur dans l'accomplissement de cette tâche, c'est que nous avons au cœur un ardent amour du bien. Il y a, dans tous les cas, une affirmation que nous ne pouvions laisser sans réponse, celle qui représente notre région comme dénuée d'un bon journal.

Répétons-le bien haut : ce bon journal existe; c'est l'*Express du Midi!* Il est et il restera, s'il plaît à Dieu, l'organe des catholiques, le défenseur de l'âme et des droits du peuple, le gardien fidèle de la famille, le soldat éprouvé de la Patrie.

Un an plus tard, nous l'avons dit, s'était constituée, avec la dénomination de *Presse régionale,* sous la direction de M. Piou et de M. Féron-Vrau, la société pour l'organisation de la bonne presse en province.

On revint donc à la charge, plus en force. En juin 1906, un délégué de la *Presse régionale* se rendit à Toulouse, et se transportait à domicile chez les catholiques, — amis et abonnés de l'*Express,* — car, c'était sur ces catholiques qu'on comptait pour organiser la presse libérale, — afin de recueillir des souscriptions.

La circulaire que ce délégué répandait énumère les entreprises de la *Presse régionale,* et en marque le caractère avec une netteté qui nous dispense de toute réflexion :

Paris, le 25 mai 1906.

MESSIEURS,

Il s'est fondé à Paris avec des concours dévoués venus de tous les points de la France une Société qui s'est appelée la *Presse Régionale,* dont le but est de reprendre ou d'établir dans les villes où le besoin s'en ferait sentir, *des organes défenseurs de toutes les libertés.*

Déjà à Grenoble, à Lyon, à Nancy, à Vesoul, à Amiens, à Rouen, à Rennes et à Nantes, la *Presse Régionale* a pu organiser des journaux qui donnent une satisfaction de plus en plus grande aux lecteurs auxquels ils s'adressent.

La *Presse Régionale* ne veut agir que pleinement d'accord avec les désirs de ceux qui, habitant le pays, en connaissent plus complètement les besoins et les aspirations.

C'est donc pour répondre à des vœux très nombreux exprimés par un grand nombre de ceux qui en ont assez de la servitude du bloc maçonnique, que le Conseil d'administration de la *Presse Régionale* a résolu dans sa dernière réunion d'établir à Toulouse un organe.

Nettement libéral, le nouveau journal combattra *sur le terrain constitutionnel* et sous une forme populaire les sectaires fauteurs de la guerre religieuse et tous les ennemis de la liberté.

Le cœur d'un franc catholique se serre, en voyant les vrais soutiens de sa cause réduits à défendre leur existence contre ceux dont la reconnaissance devrait les entourer et les soutenir. Quelle légitime et poignante émotion dans cette nouvelle réplique du directeur de l'*Express!*

Rien ne saurait être plus clair. Le besoin se fait sentir à Toulouse d'un organe défenseur de toutes les libertés; d'où l'initiative prise par la Société dont il vient d'être parlé.

Il nous sera permis de trouver cette assertion étrange. Elle ne peut s'expliquer que par un seul fait, à savoir que les signataires de l'appel, tous étrangers à notre région, sont mal informés ou non-informés de la situation existante dans notre partie du Midi.

Il y a, à Toulouse, un organe qui défend toutes les libertés, sans aucune exception, à commencer par la liberté d'être républicain.

Cet organe, c'est l'*Express du Midi*.

Et cet organe accomplit sa tâche avec assez de courage, de désintéressement et de générosité pour avoir conquis dans la région une popularité qui ne fait que s'accroître et s'affirmer.

Il est vrai qu'il n'éprouve pas le besoin de célébrer lui-même ses mérites et qu'ainsi beaucoup de gens ignorent de quelle façon, en dehors de son action de presse proprement dite, il accomplit le bien.

On ne sait pas, par exemple, que l'*Express*, si volontiers taxé d'intransigeance par certains, fournit tous les jours gratuitement, à l'édition populaire de la *Croix*, la matière imprimée d'un supplément local et régional.

On ne sait pas que l'*Express*, en donnant à ce journal républicain catholique, dans le seul but d'aider à la diffusion de la propagande religieuse, le meilleur de ses informations, fait de ce chef un sacrifice considérable qui se chiffre par des sommes importantes.

On ne sait pas que l'*Express* pendant la récente campagne électorale, a soutenu de ses deniers tous les comités qui, luttant contre le Bloc, ont fait appel à son concours...

Qui donc versait, l'été dernier, dans les mains tendues des religieux exilés, une opulente obole?

Qui s'attachait à fortifier l'action de l'Eglise catholique en remettant à Mgr Williez, après la catastrophe de Courrière, à Mgr Sonnois et à Mgr Guillois, après les meurtres des inventaires, le montant de souscriptions qu'aucun autre organe catholique n'a surpassées?

Qui a prêté aux populations intéressées, pendant la douloureuse période des inventaires, une publicité si large, si retentissante, si prolongée que pas un seul journal n'a pu, sous ce rapport, nous être comparé?...

Nous avons réalisé, dans une région enserrée de tous côtés par le ministérialisme et la corruption officielle, le tour de force de conquérir des sièges. Nous avons renforcé les rangs de l'opposition parlementaire. Nous avons agrégé les uns aux autres, plus fortement qu'ils ne le furent jamais, tous les éléments d'ordre social, tous les amis du bien.

Et quand on nous dit que le besoin se fait sentir à Toulouse d'un organe défenseur de toutes les libertés, nous avons bien le droit de demander qu'on nous montre un seul point de la France, notamment à Grenoble, Lyon, Nancy, Vesoul, Amiens, Rennes, Nantes, où les libertés aient été défendues mieux et avec plus de succès que par nous.

L'article finit en signalant de nouveau le caractère également néfaste et stérile de l'entreprise libérale :

A l'heure où toutes les ressources des catholiques doivent être réservées pour assurer l'existence matérielle de l'Eglise, on leur demande un sacrifice, *non pas en vue de fonder une chose inexistante, mais en vue d'affaiblir ce qui est fort et prospère.* Nous sommes trop certains de l'attachement dont nos lecteurs nous ont donné tant de preuves, pour avoir besoin de leur adresser le moindre appel. Mais il était de notre devoir de les éclairer, et c'est ce que nous faisons.

Quant à l'argument qui consiste à prétendre qu'avec un nouveau journal on enlèverait des lecteurs à la *Dépêche*, nous ne le discuterons pas. On ne saurait lutter contre les fauteurs de guerre religieuse avec le concours de ceux qui vivent de cette guerre. *Il n'y a pas de lecteurs de la Dépêche susceptibles de se rallier à un organe catholique.*

La guerre religieuse, c'est nous qui, depuis seize ans, en soutenons le poids. Avec l'aide de Dieu, dont nous sommes les soldats désintéressés, et avec l'appui fidèle de nos lecteurs, nous continuerons de combattre pour l'Eglise, pour la Patrie, pour la Famille. Et quand, implicitement, on viendra nous accuser de n'avoir pas défendu les libertés, nous montrerons, comme aujourd'hui. nos états de services. Et nous demanderons :

EST-IL UN SEUL JOURNAL QUI AIT FAIT MIEUX ?

EN EST-IL BEAUCOUP QUI AIENT FAIT AUTANT ? (1)

La tentative échoua encore une fois, comme échouèrent longtemps toutes celles tentées pour acquérir le journal progressiste *Le Télégramme*.

1. L'*Express du Midi*, 3 juillet 1906.

Mais en 1907, M. Féron-Vrau a trouvé un renfort puissant. A Bordeaux, un groupe de républicains et de nationalistes projettent la fondation d'un grand journal, *La Liberté du Sud-Ouest,* pour prendre la place de la *République nouvelle* et autres feuilles du même genre, dont les printemps avaient été trop comptés. M. Féron-Vrau, selon la méthode habituelle, offre aussitôt la moitié de la somme nécessaire, afin de mettre la nouvelle œuvre entre les mains de la *Presse régionale*. Le nouveau journal sera destiné, répète-t-on, à combattre l'influence mauvaise de la *Petite Gironde* et de la *Dépêche de Toulouse.* L'appel est répandu jusque dans cette dernière ville. Sous les mots de secte et de coterie, et en dénonçant tout esprit de parti, il fait entendre clairement, car ce langage à double entente a déjà reçu des applications trop précises, que le *Nouvelliste de Bordeaux* et l'*Express du Midi* sont disqualifiés pour défendre la cause catholique. Au nom des intérêts de l'Eglise, qui doit être pure de tout contact avec eux, silence aux monarchistes! On lisait, en effet, dans cet appel :

Il est un mal dont personne ne saurait contester l'étendue et qui peut être considéré comme l'une des principales causes des excès que la France subit avec tant de résignation : c'est la désastreuse influence exercée sur l'opinion par des journaux dont l'approbation et le concours demeurent acquis au gouvernement, quoi qu'il fasse. Leur diffusion augmente de jour en jour, et c'est avec une légitime inquiétude qu'on les voit envahir des foyers où cependant sont encore en honneur les sentiments et les croyances que ces organes poursuivent de leurs attaques audacieuses ou perfides.

Contre cet empoisonnement quotidien de la conscience publique, de nombreux journaux d'opposition luttent déjà avec énergie, nous le savons, et loin de nous est la pensée de mettre en doute leur bonne volonté ou de nier les services qu'ils rendent. Il faut reconnaître toutefois que leur tirage, si honorable qu'il soit, ne représente pas le dixième des lecteurs ou des familles qui pourraient recevoir et *propager un organe libéral,* et il convient d'ajouter que *ce résultat est dû à leur programme politique exclusif qui restreint manifestemen le champ de leur action.*

De là la nécessité, depuis si longtemps et si généralement constatée, d'un grand quotidien régional, absolument indépendant, qui, respectueux de toutes les convictions sincères, s'élevant au-dessus des querelles intestines de partis, ennemi de toutes les intransigeances stériles et dissolvantes, fera entendre au peuple les vérités patriotiques, religieuses et sociales qui dominent tous les calculs, toutes les considérations et toutes les prétentions d'ordre purement politique et contingent.

Nous estimons que l'heure est venue de créer, à Bordeaux, ce journal de pénétration.

« Nous voulons nous défendre contre la presse jacobine et franc-maçonne, mais nous ne pourrons nous défendre efficacement contre elle que lorsque nous aurons à lui opposer un journal... *qui ne soit l'organe ni d'un comité, ni d'une personne, ni d'une coterie, ni d'une secte, et dont le peuple ne puisse dire que c'est l'esprit de parti qui l'oblige à parler comme il le fait.* »

M. de Lagonde est encore une fois sur la brèche, faisant face à des alliés qui dirigent leurs coups contre lui. Mais cette fois le débat va prendre plus d'ampleur. Un congrès diocésain a été convoqué à Agen (février 1908). La question de la bonne presse y tient une place importante (1). Un des vicaires généraux, M. le chanoine Lespinasse, s'est personnellement chargé du rapport. Le directeur de l'*Ex-*

1. S'il faut en croire le chroniqueur ecclésiastique du *Figaro*, M. J. de Narfon, l'assemblée régionale des évêques qui se tint à Bordeaux, sous la présidence du cardinal Lecot, dans les conditions dont on se souvient, et que la décision contraire du Saint-Siège ne put empêcher à temps, s'était spécialement occupée de favoriser la fondation d'un grand journal qui de-

press du Midi qui dirige aussi l'*Avenir du Lot-et-Garonne,* ne put naturellement se dispenser d'assister à ce congrès, et se trouva même amené à y prendre la parole, en présence de Mgr l'Evêque d'Agen qui présidait. Voici comment il en rend compte dans son journal et marque la tendance des travaux présentés.

Une séance avait été réservée à la discussion d'un rapport présenté sur ce sujet par un des vicaires généraux de Mgr du Vauroux. C'est assez dire que ce document reflétait exactement la pensée de Mgr l'Evêque. En désignant un de ses collaborateurs immédiats pour traiter de la matière la plus importante peut-être qui dût être agitée au cours de ces assises diocésaines, Mgr du Vauroux ne laissait ignorer à personne que tout ce qui serait dit et professé dans le rapport était revêtu de son *visa* et avait reçu son approbation.

A ma grande surprise, ce travail s'inspirait, en sa pensée maîtresse, d'une erreur formidable, déjà rectifiée par moi dans l'*Express* du 28 décembre 1907.

A cette date, en effet, M. de Lagonde avait répondu relativement aux progrès de la mauvaise presse :

Oui, certes, les journaux acquis à la politique, ou plutôt aux intérêts du Bloc exercent une désastreuse influence sur l'opinion; et oui encore, de nombreux journaux d'opposition luttent avec énergie contre cet empoisonnement de la conscience publique. Ces deux affirmations sont exactes; et à la condition de les développer nous-mêmes en ce qu'elles ont de volontairement incomplet, nous y souscrivons.

Car, s'il est vrai que la *Petite Gironde* et la *Dépêche* soient des foyers de sectarisme et par conséquent des instruments de déformation morale, il est faux, archifaux que leur diffusion augmente de jour en jour et il faut ignorer absolument la situation de la presse dans le Sud-Ouest pour se permettre de lancer une assertion si contraire aux faits.

Tout le monde sait que la *Petite Gironde,* refoulée dans la région bordelaise, a perdu énormément de terrain dans la Gascogne, les Pyrénées, le Quercy. Tout le monde sait que la *Dépêche,* après avoir reçu à Toulouse un coup très sensible lors de la victoire des socialistes en 1906, a essuyé des blessures nouvelles et plus profondes encore à la suite des événements du Midi.

Ce sont là des choses de notoriété publique. On peut, pour des besoins de circonstance, n'en pas parler; on peut même les nier; mais on ne peut faire qu'elles ne soient pas évidentes; et l'on commet d'ailleurs une très grave imprudence, pour ne rien dire de plus, lorsqu'on exagère le crédit de la presse du Bloc afin de démontrer l'utilité plus que contestable d'un journal dont on ne sait s'il naîtra jamais, mais dont la couleur éventuelle, dont les sentiments religieux ou neutres, dont la doctrine personnelle sont, en attendant, recouverts d'un mystère si épais que tout en le vouant à la défense religieuse, *ses patrons se gardent bien de prononcer le nom de Dieu.*

Il faut dire que la nécessité s'imposait aux auteurs de cet appel de montrer à travers des lentilles grossissantes les prétendus progrès de la presse gouvernementale. Car si l'on avait constaté, selon la vérité des faits, le recul très réel de ces journaux, il aurait fallu du même coup reconnaître les progrès non moins visibles réalisés par les organes d'opposition.

Or, cela, on ne voulait pas le faire, puisqu'on essaye d'établir que les moyens de défense mis actuellement à la disposition des honnêtes gens ne sont pas suffisants. On consent donc à reconnaître que nous luttons avec énergie; on veut bien nous accorder le bénéfice de la bonne volonté; on ne met d'ailleurs en doute ni les services par nous rendus, ni l'importance de notre tirage. Mais on affirme, au surplus,

---

vait être la *Liberté du Sud-Ouest.* Peu de temps après cette réunion éclata la condamnation solennelle de la *Dépêche de Toulouse* par l'épiscopat de toute la région. Le congrès diocésain d'Agen n'aurait donc fait que préparer l'exécution de ce dessein.

sans même savoir ce qu'on dit, que ce tirage ne représente pas la dixième partie des lecteurs susceptibles de recevoir un journal libéral et de le propager.

Et après avoir formulé cette énonciation, arithmétiquement renversante, attendu qu'elle supposerait pour l'organe régional d'opposition la possibilité au moins matérielle de grouper une clientèle triple ou quadruple du public de la *Petite Gironde* et de la *Dépêche* réunies, on ajoute que si ledit organe régional d'opposition n'a pas ce tirage invraisemblable qui n'est *réalisé par aucun journal* du monde entier, c'est que *notre programme politique exclusif* restreint *manifestement le champ de notre action.*

Ici, l'*Express* du 4 mars répond à M. le chanoine Lespinasse, et fait justice, à sa manière, qui est vraiment bonne, de cet inusable cliché de l'exclusivisme :

Nous voudrions bien savoir également ce que c'est qu'un programme politique exclusif. L'*exclusivisme*, en politique, consiste-t-il à n'avoir qu'une seule opinion, et à ne pas être à la fois royaliste, impérialiste et républicain?

En ce cas. la *Croix* est placée sur un terrain politique exclusif; l'*Univers* est placé sur un terrain politique exclusif; le journal lui-même de Mgr du Vauroux — nous ne le nommons pas parce qu'il faut, en matière de presse, éviter de parler des morts (1) — est placé sur un terrain politique exclusif; car tous prêchent ou prêchaient la République, et tous, par conséquent, aux termes de l'appel dont je parle, « restreignent ou restreignaient manifestement le champ de leur action ».

Que faut-il donc faire pour éviter ce périlleux et dolosif écueil de l'*exclusivisme politique*? *Faut*-il être à la fois monarchiste et républicain, faut-il enseigner, dans la première partie du journal, et cela conformément à la vérité des faits, que la République perd la France, qu'elle la ruine par ses dilapidations, qu'elle la déshonore par sa corruption, qu'elle déprave les intelligences et les mœurs par ses écoles et ses institutions, qu'elle est l'ennemie séculaire de l'Eglise, de la famille, de la patrie;

Et faudra-t-il ajouter, dans la seconde partie du même journal, que tout ce qui précède est faux, que la République est innocente de tous les crimes perpétrés depuis trente-cinq ans sous son enseigne, qu'elle n'est pour rien dans notre déchéance, pour rien dans les insultes au drapeau, pour rien dans les lois de persécution et de confiscation, pour rien dans la dissolution de la nation, pour rien dans le divorce, pour rien dans l'immense gabegie des liquidations des biens d'Eglise, et qu'il faut avoir le cerveau déformé pour ne pas la fortifier des suffrages conservateurs et catholiques?...

Voilà ce que nous demandions, il y a deux mois, aux mystificateurs qui se vantaient de réaliser cette chose impossible : un journal acceptant ou répudiant toutes les opinions politiques, un journal ne dépendant ni d'un comité, ni d'une personne, ni d'une coterie, ni d'une secte, un journal ne s'inspirant pas d'un parti, comme si, dans l'état d'émiettement où nous a réduit la République, l'idée de constituer un parti exclusivement catholique *à côté ou* au-dessus des autres partis, ne correspondait pas à une nouvelle entreprise de pulvérisation de l'esprit public, à une séparation, à une division, à une dissociation encore plus complètes des éléments qui le composent! Comme si, enfin, la chimérique tentative de formation d'un parti simplement religieux, faisant abstraction de toutes les questions de *politique d'où dépend* la mort ou le salut de la France, ne constituait pas par elle-même un démenti retentissant opposé à cette assertion : *nous* serons affranchis de l'esprit de parti!

A bon droit, encore, M. de Lagonde s'étonne que la presse catholique, celle qui coûte, qui vit, qui lutte depuis longtemps, et qui a tant fait pour l'Eglise, tienne assez peu de place aux yeux de ses représentants, pour être passée, par eux, sous silence. Le fait n'est d'ailleurs point particulier au diocèse d'Agen.

Encore une fois, tout cela tombe sous le sens, et nous ne pensions

1. *Le Bien du Peuple de l'Agenais.*

pas avoir besoin de revenir sur des vérités qui se démontrent par elles-mêmes. Mais nous avons eu cependant la surprise de retrouver, au congrès d'Agen, dans le rapport de M. le vicaire général Lespinasse, toutes les erreurs auxquelles nous avions déjà victorieusement répondu.

Inconsciemment, nous le voulons bien, mais avec une assurance déconcertante, M. le vicaire général a fait le nécessaire pour ruiner notre crédit en attribuant aux journaux d'opposition de la région — de la *région*, vous entendez bien — un chiffre total de lecteurs dérisoire : quarante-cinq mille ! — A nous seuls, dans ce journal, je le dis bien haut, prêt à fournir, le cas échéant, toutes les justifications désirables, à nous seuls, nous groupons dans notre sphère d'action une clientèle de lecteurs sensiblement supérieure au chiffre indiqué par M. le vicaire général. Et celui-ci ne craint pas d'affirmer que les vingt journaux voués à la défense sociale et religieuse dans le Sud-Ouest, ont quarante-cinq mille lecteurs, en tout et pour tout !

Je ne m'occupe ici, bien entendu, que des organes dont la direction m'est confiée. Je n'ai pas le droit de parler au nom des autres. Je dis simplement que M. le vicaire général Lespinasse ignore l'existence de l'*Avenir*, dans le Lot-et-Garonne, de la *Voix du Peuple*, dans le Gers, du *Ralliement*, dans le Tarn-et-Garonne, de l'*Express du Midi*, dans les départements inclus entre Marmande et Montpellier, dans le sens de la largeur, de Foix à Cahors, dans le sens de la hauteur. *Cela forme cependant une croix dont l'écartement est respectable; mais M. le Vicaire général ne la connaît pas et ne nous connaît pas non plus.* Car il a cité la *Croix*, il a cité l'*Univers*, il a cité un journal trépassé, il a cité un journal qui n'est pas né. Puis, il n'a plus cité personne. A ses yeux, sans doute, hors la *Croix*, l'*Univers*, la feuille défunte et la feuille en expectative, il n'y a rien, ou bien il y a si peu que cela ne vaut vraiment pas l'honneur d'être nommé.

J'accorde volontiers à M. le vicaire général que si la presse régionale se réduisait à ce qu'il dit, ce serait tout à fait insuffisant. Par bonheur, il y a autre chose, et je me suis permis d'en dire un mot au Congrès qui le savait d'ailleurs aussi bien que moi. Il y a un journal, le mien, qui, sous des noms différents, se consacre au service de l'Eglise et de l'idée monarchique. Depuis huit ans que j'ai l'honneur d'être le premier ouvrier de ce journal, non seulement il n'a rien demandé à personne pour vivre et prospérer, mais il a donné près de CENT MILLE FRANCS à des œuvres ayant toutes un caractère catholique.

Il a soutenu, par l'intermédiaire des évêques, les prêtres privés de traitement; il a assisté, par le ministère des évêques, toutes les grandes misères venues à sa connaisance, il a doté, par la main des évêques, les familles des catholiques tombés au service de Dieu; il a donné du pain aux religieux proscrits et oubliés. Et tel est l'exclusivisme de sa politique, telle est l'étroitesse du terrain sur lequel il se cantonne, que jamais un candidat libéral, républicain ou autre, n'a fait appel à notre esprit de solidarité sans bénéficier immédiatement de notre concours *sous toutes les formes* ; nous ne lui demandions en échange que de se dévouer au maintien des derniers vestiges de la liberté de conscience et des derniers lambeaux de notre dignité.

Si je n'ai pas fait, au congrès d'Agen, cette énumération de nos états de services c'est que j'aurais craint de m'imposer indiscrètement à l'attention de M. le vicaire général. J'ai simplement fait toucher du doit un autre exemple de l'esprit d'exclusivisme qui nous empêche, paraît-il, d'étendre notre sphère d'action : la matière imprimée d'un supplément local et régional, fournie gratuitement par nous, chaque jour, depuis deux ans, à un journal républicain dont il nous plaît de propager la parole catholique.

Enfin, M. de Lagonde prend acte de la sympathie chaleureuse avec laquelle les catholiques ont accueilli son intervention dans le congrès, de leurs protestations en faveur de son œuvre, et, constatant qu'au sortir de la séance les prospectus du nouveau journal *La Liberté* distribué aux congressistes étaient jetés à terre aussitôt que reçus, il conclut :

Ainsi se desséchèrent, à peine éclos, d'autres produits artificiels dont notre région a condamné par cinq fois l'implantation. Il y eut beaucoup d'argent gaspillé, beaucoup de divisions semées, sous prétexte de resserrer les rangs.

On voudrait recommencer l'expérience. Soit. Il nous suffit de mettre notre public en garde contre un sixième et inévitable désastre. On verra dans cet avis un nouveau service rendu à la cause de l'union, service, disons-nous, rendu par la presse de doctrine patriotique et française, qui donne tout d'elle-même, son dévouement, son cœur, ses efforts, ses informations, sa matière, son argent, et dont, le jour étant venu de lui rendre justice, on ne sait plus même le nom!...

L'épilogue de cette discussion tristement instructive fut une lettre publique d'explications adressées à l'*Express du Midi* par M. le Vicaire général d'Agen. Comme elle ne contenait rien de direct sur les points précis qui avaient motivé les protestations de M. de Lagonde, celui-ci tira de ce silence une confirmation nouvelle en leur faveur. Il conclut en proposant un débat public devant les catholiques de la région, et annonça, qu'en tout cas, il ferait une défense énergique et résolue :

S'il en était besoin, je vous proposerais de renouveler l'épreuve où et quand il vous plaira. Je ne demande qu'une chose, c'est que tous les catholiques soient admis au débat contradictoire que je vous offre. Vous direz ce qu'il vous plaira. Vous renouvellerez, si vous le voulez, l'injure adressée déjà si gratuitement à tous ceux qui croient, qui pensent et qui sentent comme moi.

Dans les conditions où l'on annonce la venue éventuelle de votre organe problématique, ce dernier ne peut pas ne pas représenter à nos yeux la cause de la désertion et de l'infidélité. Vous nous blesserez encore une fois au cœur en le bénissant. Vous nous infligerez *même* la rancœur d'en faire distribuer les prospectus à la porte. Et puis, je vous répondrai. Après quoi, l'on ouvrira le scrutin. Vous serez fixé.

Mais vous l'êtes déjà, car il y a des manifestations qui valent des suffrages. Et j'ai eu la joie, ah! bien douce, je l'avoue, bien chère à mon cœur de catholique et d'enfant du pays, oui, j'ai eu l'immense réconfort de voir une manifestation de ce genre me répondre. Vous connaissez donc le sentiment public. Vous savez qu'en persévérant dans votre dessein, vous vous inscrivez contre un vœu presque unanime et diamétralement contraire à vos intentions.

Vous savez également que si nous sommes prêts à tous les sacrifices, même les plus douloureux et les plus durs, pour marquer notre soumission à votre caractère auguste, il en est un que nous ne pouvons pas, que nous ne devons pas accomplir; c'est celui qui consisterait à honorer la défection, à la prêcher ainsi nous-mêmes et à consommer la ruine de la France *en laissant croire par notre silence ou par notre abstention*, que consolider la République, ne fût-ce que par une profession de foi d'indifférence, ce n'est pas assassiner la patrie!

Il y aura donc des luttes, Monsieur le vicaire général, il y aura des rencontres et des mêlées meurtrières. Car nous avons une mission à remplir en ce monde, et c'est d'arracher notre pays à l'infection organique qui le décompose. Nous n'y faillirons jamais par la bonne raison que la conscience et l'honneur nous en font la défense expresse. Et si l'on nous fusille par derrière, nous répondrons à coups de canon.

Mais je le dis en terminant, j'aurai tout fait, dans le rayon où porte ma parole, pour prévenir les déchirements et les combats dont votre rapport a semé le germe, j'aurai tout fait pour traduire avec fidélité les aspirations pacifiques des âmes qui, jeudi dernier, vibraient à l'unisson de la mienne, j'aurai tout fait pour sauver l'union. Maintenant je n'ai plus rien à ajouter. Je crois que la situation est définie avec une clarté parfaite. Chacun de nous, quand l'heure en aura sonné, Monsieur le vicaire général, comparaîtra devant l'opinion, chargé de ses œuvres ou de ses responsabilités! (1)

Voilà les résultats auxquels on arrive, avec cette manière de prêcher et d'imposer l'*Union*, devenue aujourd'hui le mot d'ordre donné à tous ceux qui servent le *Ralliement* et l'*Action libérale*.

---

1. L'*Express du Midi*, 6 mars 1908.

La tactique n'est pas nouvelle. Elle fut inaugurée en 1892 au nom des directions pontificales de Léon XIII. Mais jamais, il faut le reconnaître, elle n'a été appliquée, sinon plus franchement, du moins avec plus de ténacité qu'à l'heure actuelle.

La création de *La Liberté du Sud-Ouest* est un fait accompli depuis le mois de mars 1909.

IV. — LA FUSION DE L' « UNIVERS » ET DE LA « VÉRITÉ FRANÇAISE »

Voici une autre monographie qui ne sera pas d'un moindre intérêt.

Il faudrait tout ignorer du mouvement religieux depuis quinze ans pour ne pas savoir quelle différence profonde existait entre ces deux journaux, non seulement dans l'attitude politique, mais surtout au point de vue doctrinal. Organe officiel du ralliement à la République, *l'Univers* a été fatalement entraîné à l'abandon de son ancienne intransigeance religieuse. Loin de combattre les utopies religieuses ou sociales, il n'avait plus pour elles que des complaisances, servant de tribune aux démocrates chrétiens qui les popularisaient et comptant parmi eux plusieurs collaborateurs. Tout en voulant demeurer dévoué à l'Eglise, il avait complètement perdu cette fermeté de principes, ce sens des besoins ou des dangers qui caractérisent au point de vue catholique le journal de doctrine. Telle fut toujours au contraire la note spéciale de la *Vérité française*. Sans jamais s'éloigner du terrain constitutionnel, quoi qu'on en ai dit, elle résistait en toute circonstance, avec une égale énergie, aux précurseurs du modernisme, aux entraînements de la démocratie sociale, comme aux mesures oppressives d'un gouvernement sectaire.

C'est également au nom de l'*union* nécessaire qu'a été entreprise et poursuivie avec ténacité la fusion de deux organes si différents, et même si opposés, en faisant prendre le change sur son but à ceux qu'il importait d'y intéresser.

Toutes les voix se sont unies pour célébrer ce grand exemple d'union et le proposer pour modèle à tous les catholiques. On a fait intervenir le cardinal Richard, le Secrétaire d'Etat, afin de sanctionner un acte, un sacrifice de si heureux augure, consenti avec une égale abnégation de part et d'autre, en vue de doter la France d'un grand journal *de doctrine.*

Nouvelle et insigne duperie.

Pour se permettre de le dire, il ne suffirait pas de remarquer, fait bien connu, que les nécessités matérielles, devenues extrêmes de part et d'autre, furent en définitive la raison déterminante de cette fusion. Il y a là des choses auxquelles il ne faut toucher qu'avec respect. La *Vérité française* dont la situation était beaucoup plus difficile, s'est soutenue, pendant près de quinze ans, grâce à un désintéressement de ses directeurs et rédacteurs, qui ne connut pour ainsi dire pas de limites. Dans cet ordre, pourtant, l'héroïsme a les siennes. Le jour où il succombe, il faut encore s'incliner devant lui.

Ce qui fut une duperie, ce fut de faire prendre cette fusion pour une concentration de forces catholiques en vue de la défense de la doctrine, alors qu'elle n'était pas autre chose que l'avortement d'un autre projet d'organisation libérale et même sous sa forme définitive, en servait encore le dessein.

La plupart des gens, il est vrai, ne demandaient qu'à être trompés. Car, même ignorant les détails, ils auraient pu trouver singulier cet étroit embrassement d'écrivains si opposés entre eux, cette union s'opérant, sans que ni les uns ni les autres n'eussent rien à modifier dans leurs manières de voir. Car, tandis que M. Pierre Veuillot, alors directeur de l'*Univers*, consentait à ce que M. Auguste Roussel et Arthur Loth déclarassent y rentrer pour continuer à soutenir les idées qu'ils avaient toujours défendues, lui-même, de son côté, écrivait dans le premier numéro du journal réorganisé que les rédacteurs de l'*Univers* n'avaient rien à modifier dans leur ligne de conduite. Mais on parlait de paix et d'union. C'était tout ce qu'il fallait. Telle est la décadence de l'esprit catholique : le libéralisme, qui nous a envahis par toutes les voies, fait que tout cela est indifférent même aux yeux des meilleurs.

Allons au fond des choses.

Quel avait été le point de départ, quel était le but réel de la combinaison? Tout simplement, la fondation d'un grand journal libéral, qui aurait mis les plaideurs d'accord, par un procédé analogue à celui de la fable.

Mais l'un des deux était seul consentant. M. Pierre Veuillot, directeur de l'*Univers*, ne faisait nulle difficulté de s'y prêter, et, qui plus est, tandis qu'il invitait les directeurs de la *Vérité française* à une entente sur les bases d'un journal *de Doctrine*, tandis qu'il sollicitait l'intervention de Rome en faveur d'un dessein si salutaire, M. Pierre Veuillot était d'accord avec M. G. Noblemaire, représentant du parti libéral, pour donner comme directeur à ce nouveau journal, qui? M. Etienne Lamy, le chef des catholiques libéraux!

Est-ce là ce grand exemple dont nous devons tous nous inspirer?

Cette belle combinaison échoua par tous les côtés, et d'abord par le refus catégorique des directeurs de la *Vérité*. M. Pierre Veuillot n'en reprit pas moins, un peu plus tard, avec persévérance, son projet de fusion, jusqu'à ce que M. Auguste Roussel, terrassé par l'infirmité, pressé par des difficultés de tout ordre, obsédé par les sollicitations des uns et des autres, ébranlé par les engagements formels que lui proposait l'*Univers*, se rendît enfin.

Venons aux documents.

C'est d'abord le projet initial, ayant pour but la fusion de la *Vérité française* avec l'*Univers*, afin de former, sous le nom de ce dernier, un grand journal catholique libéral, dirigé par M. Etienne Lamy. La publication des papiers Montagnini en avait fait connaître un fragment. On va lire le texte complet de cette pièce, telle qu'elle est sortie des bureaux de la *Presse nouvelle*.

Mais ici une parenthèse doit s'ouvrir pour donner place à un court aperçu sur cette agence de la *Presse nouvelle* intimement mêlée aux projets concernant la reviviscence de l'*Univers*.

Créée en 1906, elle avait été annoncée comme devant remplir dans la presse, au point de vue informations, un rôle analogue à celui de la *Presse régionale* pour la rédaction. On renouvellerait ainsi complètement le service des bons journaux. Ne serait-il pas d'un immense intérêt pour les catholiques de substituer aux dépêches tendancieuses des agences officielles ou à leur silence calculé, une organisation complètement indépendante et dévouée à leurs intérêts reli-

gieux? Présentée au Saint-Père sous cet aspect, l'entreprise reçut tous ses encouragements.

Or, l'âme de cette fondation était M. Georges Noblemaire, catholique très sincère, mais libéral non moins convaincu.

Ce qu'est devenue cette œuvre? une affaire, et à peu près exclusivement une affaire, pour laquelle des sommes très considérables ont été déjà dépensées, qui renouvelle sans cesse ses appels de fonds et fait valoir des succès à peine croyables, mais dont la cause catholique n'a encore retiré que le profit le plus douteux.

Le 2 juin 1908, un grand banquet réunissait à l'Elysée-Palace les actionnaires et les amis de la maison. Un compte-rendu imprimé a conservé le texte des toasts et des discours prononcés en cette circonstance. Si le lecteur veut écouter avec un peu d'attention les passages les plus saillants de l'exposé que M. Georges Noblemaire s'était chargé de présenter, il saura tout ce qui peut l'intéresser :

Dans un journal, il y a deux choses : des articles, des nouvelles. Fournir, au plus grand nombre possible de journaux, de bons articles et de bonnes dépêches : voilà, en deux mots, l'essentiel de notre objectif et de notre effort.

Les articles? Ce sont nos Correspondances *qui les donnent*. Elles paraissent plusieurs fois par semaine, au moins trois fois; et elles vont porter à environ 500 journaux (répartis sur la totalité du territoire, et, en majeure partie, de moyenne importance et de parution variant entre une et quatre fois par semaine) des articles et des renseignements de toute nature, pouvant leur fournir la matière de toute leur rédaction extra-locale.

Le moins de politique possible! Vous pensez bien, comme nous, que notre pays a une indigestion de politique; vous savez que nous nous sommes, dès l'origine, obstinément refusés à édifier, à côté de tant de petites chapelles déjà existantes, une chapelle nouvelle. Nous nous bornons à sacrifier de notre mieux, dans la grande cathédrale nationale, au double culte de la Patrie et de la Liberté.

Beaucoup de documentation, de renseignements pratiques, économiques, commerciaux, sociaux; le plus possible de services rendus, de cette façon, à la fois aux journaux et à leurs lecteurs; la faculté, pour tous les journaux abonnés, et, dans certains cas prévus par traité, l'obligation, pour eux, de reproduire les articles ainsi envoyés : voilà, en deux mots, le mécanisme de nos Correspondances.

Inutile de plus insister sur les services que nous rendons de la sorte...

Nous n'avons pas de profession de foi à vous faire, Messieurs, d'abord parce que je crois bien que vous nous connaissez tous, ensuite parce que c'est d'une affaire que nous vous entretenons, et que, s'il est permis à une affaire d'avoir un idéal (et le nôtre est très haut), il lui est interdit d'avoir une couleur. Nous ne sommes donc, à aucun degré, et ne serons jamais un organisme d'opposition; cela n'aurait pas de bon sens; cela ne conviendrait à aucun de nous qui n'avons pas de goût pour des abstractions négatives, et qui prétendons seulement à ces réalités très positives : premièrement, ériger une œuvre de vérité et de liberté, — secondement, donner, le plus tôt possible, un bon dividende à nos actionnaires.

Vous rendez-vous compte, bien exactement, Mesdames et Messieurs, de ce que peut représenter notre part contributive dans la confection d'un journal, et donc de ce que peut y être notre influence directe sur l'esprit des lecteurs?

J'ai pris la liberté de vous apporter ici quelques exemplaires de trois ou quatre des journaux que nous avons servis hier même.

Voici, par exemple, le *Petit Niçois*; vous y voyez, crayonné de rouge tout ce qui lui est venu de chez nous et qu'il a inséré tel quel; cela représente presque trois pages, plus de la moitié du journal. Voici le *Télégramme* de Toulouse, et les dix colonnes bien pleines qu'il a reçues de nous. Voici l'*Ouest-Eclair*, qui nous doit la moitié de toute sa copie; la *Dépêche de Lyon*, qui nous a demandé plus de trois grandes pages en petits caractères serrés...

Le discours ne contient pas un mot de plus sur le but moral et religieux de l'entreprise, pas même une allusion. Il est vrai que ces lignes en disent assez pour qu'on n'attende pas autre chose. Quant aux journaux présentés, les seuls que l'orateur énumère dans la presse française, l'un, *le petit Niçois* est radical-socialiste; l'autre, l'*Ouest-Eclair,* fondé avec l'argent du clergé et des catholiques, a surtout horreur des nouvelles cléricales, et ne s'occupe que d'exalter la République et la démocratie, c'est une feuille quasi gouvernementale; la *Dépêche* de Lyon et le *Télégramme* de Toulouse sont des organes progressistes. Tout cela peut faire les affaires de la *Presse nouvelle,* mais qu'y gagnent celles des catholiques? Est-ce la prospérité du *Petit Niçois,* de la *Dépêche* de Lyon et de l'*Ouest-Eclair* qui les intéresse?

Voici donc maintenant le projet de fusion entre l'*Univers* et la *Vérité* élaboré dans les bureaux de la *Presse nouvelle* :

Note sur la fondation d'un grand journal catholique.

Un groupe de catholiques douloureusement émus par les graves difficultés de l'heure présente, *a délégué l'un d'eux, tout récemment à Rome*, afin qu'il pût exposer très respectueusement leurs angoisses et leurs désirs de travailler pratiquement à résoudre ces difficultés dans un esprit de parfaite obéissance et de complète *union.*

Il a paru à tous les esprits *judicieux et prudents* qui ont étudié la question que, *pour répandre en France les idées d'entente, de pacification, surtout d'unité religieuse, la diffusion* d'un grand journal catholique s'imposait (1).

Ce journal aurait le caractère, le ton, la forme, la valeur professionnelle, en un mot, des plus grands et des meilleurs journaux français du soir. Sa valeur morale serait incomparablement supérieure.

La rédaction comprendrait tous les grands noms du catholicisme contemporain. Chaque « rubrique » serait confiée au spécialiste le plus qualifié. L'*information* (à la fois information générale et information catholique), serait très complète, libérée de l'exclusivisme, tendancieux sinon hostile, des agences officielles, elle donnerait toutes garanties de sécurité, de rapidité, de précision et d'indépendance. Le Secrétariat de rédaction serait confié à un spécialiste professionnellement et moralement sûr. L'administration serait entre des mains particulièrement expérimentées. Le directeur, enfin, serait un homme joignant à des aptitudes professionnelles éprouvées un grand sens politique, un esprit judicieux très élevé, du tact et de l'expérience, de la flamme apostolique très vive à la fois et très prudente, un nom enfin aussi aimé que connu et s'imposant à l'agrément de tous.

Les titulaires sont d'ores et déjà choisis et acceptants; leurs noms seront connus en temps voulu.

L'on voit en somme, que, si l'on cherche des comparaisons dans la presse politique, la feuille qui va être créée, sera en quelque sorte le « *Journal des Débats* » des catholiques, s'adressant à tous les catholiques cultivés, clercs et laïcs.

Ce projet a été soumis à S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat, lequel a daigné promettre de s'y intéresssr. S. E. a de plus donné le conseil et formulé le souhait que l'initiative vînt de l'épiscopat français.

Tel est en fait, le point de départ de la combinaison.

Un certain nombre de NN. SS. les Evêques ont déjà promis leur concours, et des démarches sont actuellement faites pour assurer à l'œuvre entreprise le patronage de l'Episcopat français tout entier.

---

1. L'entente. l'union, l'unité, toujours la même pastorale, un air sans paroles. Il a cependant son sens bien précisé plus loin : l'union, l'unité religieuse se fera « *sous le contrôle et la direction* » du grand chef libéral. La pacification, c'est la pensée unique, suprême de ces hommes judicieux et prudents, qui trouvent sans doute fort inopportunes la résistance à l'envahissement de l'esprit novateur au sein de l'Eglise et la franche lutte pour les droits de Dieu sur la société.

Partant d'une telle base, la plus large et la plus sûre qui se puisse souhaiter, les auteurs du présent projet se sont demandé s'il était préférable, ou bien de faire quelque chose d'entièrement nouveau en créant un nouveau journal, ou bien, de se servir des organes déjà existants, en les améliorant, les unifiant, les fusionnant si possible. C'est à cette dernière combinaison qu'ils se sont arrêtés. Elle leur a paru, commercialement et moralement, de tout point préférable.

A côté de *La Croix*, organe répandu, populaire et puissant, *s'adressant au grand public catholique, et qui doit par suite demeurer en dehors de la combinaison,* il est à l'heure actuelle deux organes dont la réunion doit être commercialement une bonne affaire, et moralement une bonne œuvre. Ce sont l'*Univers* et *La Vérité Française*. Des pourparlers très actifs ont été engagés en vue de cette si désirable fusion; tout fait prévoir qu'elle sera d'ici peu un fait accompli. Les droits acquis seraient garantis de part et d'autre, les situations matérielles et morales seraient respectées, une égale représentation dans le conseil d'administration, une part égale de collaboration à la direction, sous le contrôle et l'autorité du directeur désigné, donneraient à cet égard toutes garanties légitimes. Quant au titre du journal, il a paru préférable de conserver celui de l'*Univers*, titre ancien, titre connu, ayant une valeur commerciale en même temps qu'un passé glorieux.

La combinaison financière n'est pas définitivement arrêtée, elle sera pourtant l'une ou l'autre des deux suivantes :...

La lettre du cardinal Merry del Val à Mgr Montagnini va maintenant nous dire comment on lui a présenté le projet sous un jour tout différent, en sollicitant son intervention :

Rome, 24 juillet 1906.

Le cardinal-archevêque de Rennes m'écrit pour me signaler la nécessité qu'il y a d'améliorer l'organisation de la presse purement catholique de Paris, afin qu'elle puisse suivre la ligne de conduite qui lui sera nettement tracée de Rome. A cet effet, il me fait part *des bruits qui courent* concernant la fusion possible de l'*Univers* et de la *Vérité*, lesquels se transformeraient *en un seul grand journal* DE DOCTRINE qui ferait autorité et serait soutenu par la *Croix*, journal de propagande. *Plusieurs autres personnages ont fait valoir l'utilité d'une telle transformation*, utilité qui devient impérieuse si l'on songe à l'avenir incertain que l'on prépare à l'Eglise catholique de France.

Je ne dissimulerai point tout le plaisir que causerait au Saint-Siège une meilleure organisation de la presse catholique, car, à vrai dire, elle pourrait être ainsi une force formidable pour les catholiques. Il est donc à désirer que l'*Univers* et la *Vérité* se transforment en un grand journal, et défendent l'ennemi commun, au lieu d'épuiser leurs énergies en s'attaquant mutuellement, comme il arrive souvent.

Vous devriez donc faire connaître l'avis et le désir du Saint-Siège, qui sont d'ailleurs partagés par un grand nombre de Français, et agir auprès des chefs de l'action catholique qui exercent une influence décisive sur les deux journaux en question.

Il vous serait possible au besoin d'appeler auprès de vous les principaux rédacteurs de ces organes et sans leur imposer le désir du Saint-Siège, leur faire entrevoir le côté pratique de l'union de leurs forces, aujourd'hui éparses, la joie qu'ils procureraient au cœur du Saint-Père, qui verrait dans leur sacrifice une preuve indéniable de leur affection et d'attachement à la cause catholique et au Saint-Siège.

Quelques jours après, (5 juillet 1905), Mgr Montagnini adresse un rapport au Cardinal Secrétaire d'Etat pour lui rendre compte de ses louables efforts dans une entreprise aussi importante :

Déjà, avant d'être en possession de votre pli du 24 juillet écoulé, numéro 12.801, *j'avais reçu la visite de M. Pierre Veuillot*, qui me priait d'intervenir auprès de la rédaction de la *Vérité française* et d'appuyer les démarches

tentées par l'*Univers* pour la fusion des deux journaux. *Il me remit, à cet effet, une note-programme que j'ai l'honneur de joindre à la présente.*

Par la suite, M. Piou m'a parlé aussi de cette affaire sans enthousiasme; toutefois, l'avocat Bazire, président de la Jeunesse catholique et ami de l'*Univers*, m'en parla également, et, comme j'étais convaincu de l'utilité de cette fusion, je n'hésitai point à demander une entrevue à Mlle Veuillot, sœur du défunt Louis Veuillot, qui fut, je crois, propriétaire de la *Vérité*, et aux deux principaux rédacteurs de ce journal : MM. Roussel et Loth.

L'entrevue fut longue et laborieuse, mais ma plaidoirie en faveur de la fusion rencontra une opposition énergique et inattendue, puisque M. Pierre Veuillot m'avait affirmé que M. Roussel aurait accueilli favorablement les propositions de l'*Univers*.

Ces messieurs assurèrent qu'ils ne seraient jamais d'accord avec M. Pierre Veuillot, en raison de son caractère, et qu'ils n'auraient aucune confiance en son frère, M. François Veuillot. Malgré leur bonne volonté, des raisons plus fortes rendaient cette fusion impossible. Leurs idées différaient. J'insistai encore; je les invitai à réfléchir, à trouver un terrain sur lequel il pourrait tomber d'accord, à proposer des conditions nettes et surtout ne point fermer définitivement leur porte.

Nous en étions là lorsque je reçus votre télégramme, et, ayant rencontré, presque en même temps, l'évêque de Montpellier, ami de la *Vérité*, je lui exposai la situation, et je le priai d'employer, pour la réussite de l'affaire, ses bons offices.

Le bon évêque fit valoir, lui aussi, certaines raisons qui s'opposaient à la réalisation d'un tel projet, car on allait jusqu'à dire que l'*Univers* avait reçu de l'argent du gouvernement; mais il accepta néanmoins de tenter une démarche (1), et, quelques jours après, il m'annonça, à mon grand regret, qu'il avait échoué dans sa tentative. Je le mis alors au courant de la conversation que nous avions eue à la *Vérité*. J'essayai de combattre les arguments qu'on nous opposait, et l'évêque m'apprit que, lui aussi, avait proposé la nomination de trois arbitres pour les partis. Je revis M. Roussel et lui parlai dans le sens de votre télégramme; mais, pas plus que précédemment, je ne pus rien obtenir. D'ailleurs M. Roussel m'a fait parvenir ses observations écrites, que je m'empresse de joindre à ce pli.

Je reçus aussi la visite de M. François Veuillot, qui me dit combien il regrettait la rupture définitive par M. Roussel des pourparlers.

J'ai dit plus haut comment la *Vérité française* se rendit enfin.

En réalité, et malgré les conditions en apparence avantageuses de cette fusion, le journal de MM. Roussel et Arthur Loth payait de son existence la reconstitution de l'*Univers*.

S'il en fallait une nouvelle preuve, on la trouverait dans la note ci-dessous, non moins curieuse et instructive que les précédentes. Cette note destinée à Mgr Amette et signée de MM. Noblemaire, Pierre Veuillot et Levé, imprimeur de l'*Univers*, montre clairement deux choses : d'abord, qu'entre eux, ces messieurs ne voyaient dans l'affaire que la reconstitution de ce journal, et, en second lieu, que M. Pierre Veuillot, d'accord en cela avec M. Noblemaire, et à l'heure même où il offre aux directeurs de la *Vérité* toutes les garanties désirables pour eux, considère comme une arme puissante et efficace mise au service de l'Eglise de France, et en particulier de son journal, le concours d'une agence d'informations assez neutre pour se faire accepter même des journaux hostiles!

Comme suite à la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire hier pour répondre à certaines préoccupations dont V. G. a bien voulu se faire l'écho, en même temps qu'aux souhaits nettement formulés par plusieurs de NN. SS. les Evêques, nous prenons la liberté de vous indiquer que le complé-

1. Nous croyons savoir que Mgr de Cabrières franchement opposé à ce projet, n'accepta que la mission d'être l'interprète de Mgr Montagnini.

ment nécessaire à *la réorganisation de l'Univers* — corollaire de l'œuvre, plus urgent encore peut-être que l'œuvre elle-même — serait la création, à côté du Journal, d'une agence de renseignements et d'informations *catholiques*.

Déjà il y a dix-huit mois, s'est fondée une Agence d'Informations indépendante, l'agence de la *Presse nouvelle* qui, à l'heure actuelle atteint par ses Correspondances plus de 400 journaux et fournit son service d'informations à 60 quotidiens de province.

Cette agence ne peut *ni* ne veut prendre un caractère *confessionnel*. Entièrement dévouée aux intérêts catholiques, elle servira d'autant plus efficacement ceux-ci qu'elle restera indépendante et, par là, continuera à avoir, à la fois ses grandes entrées dans les journaux indifférents, et *un libre accès auprès de certains journaux même hostiles*.

Mais rien n'empêche cette Agence de mettre ses services, une partie de son personnel, ses sources et ses procédés d'informations à la disposition de l'organisme à créer, qui, lui, devrait arborer franchement ses couleurs et prendre un nom qui indiquerait nettement le but poursuivi.

Cette Agence de défense, de propagande et d'action catholique serait, ainsi, en résumé, une sorte de filiale de l'Agence de la *Presse nouvelle*, créée à l'occasion de *la réorganisation de l'Univers*, et s'appliquant, concurremment avec le journal, à la même œuvre que lui.

Tout est dores et déjà virtuellement prêt pour son fonctionnement.

Assurée du haut patronnage et agissant sous l'inspiration de l'Episcopat, elle mettrait à la disposition de l'Eglise de France une arme puissante entre toutes, et l'intérêt déjà considérable, qui s'attache à *la reviviscence de l'Univers*, sera décuplé par cette création annexe qui répond éminemment aux plus urgentes nécessités de l'heure présente.

Au surplus, en ce qui concerne la place réellement faite à la *Vérité française* dans cette réorganisation, il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé depuis lors.

La mort de M. Pierre Veuillot survint deux mois après la fusion.

Il était naturel que l'*Univers* trouvât une satisfaction consolante dans les témoignages de sympathie provoqués par cet événement. Peut-être l'étalage qu'il en fit manqua-t-il de bon goût et trouva-t-on qu'il était superflu de remplir pendant plusieurs jours ses colonnes des plus menues condoléances. Mais, en revanche, on chercherait vainement dant tout ce que M. François Veuillot, prenant la place de son frère, écrivit en cette occasion sur le défunt et sur la situation du journal, une seule allusion à cette fusion toute récente qu'on avait présentée comme un fait de si grande importance, une seule parole à l'égard de ces anciens compagnons d'armes de Louis et d'Eugène Veuillot dont on avait sollicité le retour avec tant d'instances et qui, à cette heure, représentaient aussi la maison.

Enfin, depuis quelques semaines, le nom même de la *Vérité française* a disparu de la manchette du journal.

Dans cette affaire encore, est-ce vraiment l'intérêt catholique qui l'a emporté ?

Si le premier projet de ces hommes « judicieux et prudents » avait réussi, de quoi eût-il doté l'Eglise de France, pour faire face aux périls du dedans comme à ceux du dehors ? Non pas d'un journal *de doctrine*, mais d'un journal catholique libéral. Le plus beau est que presque tout le monde se serait montré enchanté du résultat. On serait enfin arrivé à l'union, à l'unité religieuse sous la conduite des libéraux. L'*Univers* n'en fût pas moins resté l'excellent journal de doctrine, comme il l'était déjà précédemment, en faisant le jeu des modernistes d'alors. Et quant à la *Vérité française*, seule fidèle au

véritable esprit catholique, ne fallait-il pas qu'elle disparût pour le bien de la paix?

Encore quelques succès de ce genre, encore quelques progrès dans cette voie de réorganisation, et l'on verra à quoi auront abouti tant de sacrifices consentis pour cette nouvelle œuvre par des catholiques dont la moutonnière confiance est aussi intarissable que leur générosité.

Emm. BARBIER.

DEUX ARTICLES DE MM. G. FONSEGRIVE ET P. BUREAU DANS LE JOURNAL « LE SILLON »

MM. Georges Fonsegrive et Paul Bureau, l'un professeur de philosophie dans l'Université, l'autre professeur de droit à l'Institut catholique de Paris, ont plus fait peut-être que tous autres laïques pour la diffusion de l'esprit moderniste, grâce à leur grande valeur intellectuelle et par leurs initiatives incessantes. M. Fonsegrive avait pour organe la *Quinzaine* qu'il dirigeait, et M. Paul Bureau collaborait à *Demain*. Ces deux tribunes s'étant effondrées sous les orateurs, ils se sont fait entendre plus rarement depuis lors, aussi bien une voix auguste s'éleva qui couvrit toutes les autres et les contraignit à plus de réserve. La louable docilité de ceux qu'elle avertissait de leurs écarts et l'obéissance empressée de la masse catholique ont amené la disparition successive de plusieurs publications périodiques favorables aux erreurs condamnées. Mais quoique les manifestations ouvertes et bruyantes de l'esprit moderniste soient devenues moins fréquentes, il est encore très vivace dans certains milieux, et ce serait faire son jeu, lui préparer un nouvel essor, de fermer les yeux sur cette persistance.

A défaut d'autre organe, MM. Fonsegrive et Bureau ont encore un accès facile près du *Sillon* dont ils ont toujours été les partisans et les soutiens. Son journal *l'Eveil démocratique* a récemment ouvert ses colonnes à des articles sortis de leur plume, qui s'y trouvent d'ailleurs parfaitement à leur place, car on pourrait même les prendre pour une défense des idées de la maison. Ces articles méritent de ne point passer inaperçus.

Celui de M. Fonsegrive, en date du 21 février 1909, est intitulé *Pour dissiper des malentendus.* Il laisse voir cependant qu'il en subsiste de considérables dans l'esprit de l'auteur lui-même.

Ceux qu'il prétend dissiper consisteraient à prendre le silence relatif des catholiques modernisants pour une bouderie à l'égard des autorités ecclésiastiques, et à leur offrir une consolation indigne d'eux en leur faisant entrevoir que leur tour d'influence reviendra. On se trompe, dit M. Fonsegrive, en croyant qu'ils s'estiment malheureux et ont, par conséquent, besoin d'être consolés, et l'on se méprend sur la pureté de leurs intentions quand on leur propose comme désirable la perspective d'un revirement où ils auraient de nouveau à jouer quelque rôle.

Ils n'avaient songé qu'à remplir un devoir, et l'apostolat dans lequel ils s'étaient lancés s'inspirait du désintéressement le plus pur. De l'Eglise, qu'auraient-ils pu attendre? Simples laïques, ils n'avaient à espérer d'elle ni avancement, ni fortune, ni dignité, ni honneurs. Mais citons :

> Que pouvaient-ils espérer de cette sorte d'apostolat? — Aucune consolation terrestre, aucun avantage humain. Tous savaient qu'ils risquaient de se discréditer auprès de l'élite, de se rendre suspects aux masses : fonctionnaires, ils étaient à peu près sûrs de payer de leur avancement, de leurs ambitions les plus légitimes, les audaces de leur liberté. Humainement, ils risquaient tout et ils le faisaient joyeusement... Ils ne s'exposaient pas seuls. Des êtres qu'ils aimaient plus qu'eux-mêmes, une femme, des parents, des enfants pouvaient, de leur attitude, avoir cruellement à pâtir. *Humainement donc, matériellement*, ils couraient des risques sérieux de perte sans aucune chance de gain. Et c'étaient, aux yeux de certains, véritablement des insensés. Comment veut-on, dès lors, que ces hommes, lorsqu'on croit les consoler par des paroles semblables à celles que j'ai rappelées, ne se trouvent pas attristés et, s'ils pouvaient l'être, humiliés et comme insultés?

Je ne crois pas que personne ait jamais jeté des doutes sur le complet désintéressement des hommes qui, comme MM. Fonsegrive, Imbart de la Tour, Paul Bureau, Georges Goyau, Edouard Le Roy, Jean Guiraud, etc... se sont mis en avant parmi les catholiques modernisants ou libéraux. C'eût été sans doute une injuste et un grief calomnieux ajouté à d'autres bien fondés. Mais, d'autre part, le tableau que M. Fonsegrive nous fait des périls de leur situation n'est-il pas poussé trop au noir, ou, s'il s'agit de l'admiration qu'on doit en avoir, trop au bleu? Les risques dont M. Fonsegrive parle en termes émouvants étaient-ils donc si positifs et si sérieux? Peut-être le danger eût été plus réel, si le Gouvernement avait considéré le zèle de ces fonctionnaires comme nuisible à ses vues, vraiment profitable à la cause catholique et dangereux pour ses propres desseins. Mais enfin, quoi qu'il en soit des avantages dont ils ont pu être frustrés pour ce motif ou pour d'autres étrangers à la question, n'est-ce pas au contraire un fait digne de remarque que ces hommes qui risquaient tout ont toujours conservé leur position et leur liberté

d'action, malgré leurs démonstrations bruyantes, tandis que beaucoup d'autres fonctionnaires de l'enseignement ou de l'armée, uniquement coupables de cléricalisme dans leur vie privée, ont été en butte à toutes les disgrâces? Il ne faudrait donc pas intervertir les situations et donner à croire que le plus rare exemple et le plus grand mérite sont du côté des modernistes. Coupable d'aller à la messe et de confesser ses convictions catholiques comme nombre d'autres professeurs universitaires que ce crime seul condamnait, M. Fongrive, tout le premier, n'en a pas moins eu le bonheur de pouvoir faire des conférences dans les séminaires, présider des congrès catholiques, écrire des livres pour la direction du clergé et de l'épiscopat, sans perdre sa position, ni même encourir un déplacement. La foudre n'est point tombée davantage sur ses collègues Imbart de La Tour, Edouard Le Roy, Jean Guiraud, dont la collaboration à certaines œuvres catholiques n'était pas moins notoire. M. Georges Goyau a fait un brillant mariage dans le plus haut monde officiel. Et M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique, a été protégé par celui-ci contre une disgrâce qui paraissait inévitable. Il ne serait pas difficile de montrer que, dans le clergé, ce ne sont pas non plus les amis des modernistes qui ont eu le plus à pâtir pour leurs opinions. Reconnaissons volontiers que le désintéressement des uns et et des autres, dans les deux fractions catholiques, est également digne de respect, mais qu'on ne nous invite pas à le trouver plus beau chez ceux qui ont le moins souffert.

Ceci dit sur l'entrée en matière de M. Fonsegrive qui occupe une bonne partie de son article, signalons un premier malentendu sérieux dans ce qui suit. C'est de ne voir qu'une question de méthode ou de tactique auxquelles on est plus ou moins libre de se plier, là où il s'agit d'erreurs à réprouver, de vérités à admettre formellement, à professer et à défendre. Les moyens que nous avions employés pour la défense de l'Eglise, dit-il, et que nous avions sujet de croire bons, ne sont plus approuvés :

> Les *tactiques* ont changé... Le clairon a sonné la concentration. Aussitôt, comme il était juste, ceux qui avaient toujours défendu cette nouvelle tactique ont passé aux premiers rangs. Et les autres, naturellement, leur ont tout de suite cédé la place. Et joyeusement. Ce n'est pas là bouderie, mais obéissance. Ce n'est pas protestation, mais docilité. Ce n'est pas orgueil, mais conscience de son inhabileté. Les hommes *d'une tactique* sont incapables *de diriger une tactique* contraire. Ils en ont conscience. Ils le feraient mal. Et de plus ils seraient suspects. Suspects au dehors, suspects au dedans. Ils sont donc forcés de ne plus agir directement, publiquement pour l'Eglise. Leur tour de faction est achevé. Leur apostolat direct et public ne peut être que terminé.

Or, il ne subsiste plus deux tactiques, dont l'une serait actuellement en faveur, et l'autre à laquelle on demeurerait libre de réser-

ver *in petto* ses préférences. Il ne s'agit plus davantage d'abandonner sa manière de voir pour prendre celle des personnes que l'on considérait comme adversaires, dit très justement Mgr Delassus, mais d'accueillir tous la parole du Pape comme étant l'oracle de Dieu. Elle s'est fait entendre avec une force et une clarté incomparables; laissons l'esprit de foi se faire jour dans nos cœurs; le cœur persuadé ouvrira les portes de l'intelligence, et l'intelligence convaincue saura donner à la volonté les énergies nécessaires pour briser les entraves que nous nous sommes laissé imposer. Ainsi se réaliserait parmi les croyants venus des différents points de l'opinion catholique le vœu qui est, en cette semaine pascale où ces lignes sont écrites, la prière de l'Eglise pour les nations diverses réunies dans son sein par le baptême, *ut una sit fides mentium et pietas actionum*, l'unité dans la vraie foi et dans la pieuse sincérité de la conduite. Ce serait aussi pour M. Fonsegrive le meilleur moyen de montrer qu'il exprime la simple vérité en écrivant de lui-même et de ses amis : « Tout leur effort tendait à se rendre inutiles, à faire que l'on pût se passer d'eux. Que demandaient-ils? Le succès personnel, le succès de ce qu'on appelait leurs idées? Non, mais le succès pour l'Eglise, son expansion, sa vitalité, son rayonnement. » Et cela effacerait la pénible impression qu'on éprouve en l'entendant ajouter ces paroles d'amertume et de critique mal déguisées :

Leurs moyens n'ont pas réussi. Ce n'est pas ce qui les peine. Ce qui les peine, c'est que le but paraît aussi lointain que jamais. Les ruines succèdent aux ruines. Et la désolation est assise sous les murs de Jérusalem.

Des hommes comme M. Fonsegrive ne sont évidemment plus qualifiés pour exercer sur l'opinion catholique le rôle de direction qu'on avait eu la faiblesse de leur laisser prendre. Mais est-ce à dire qu'ils doivent se considérer comme exclus? Bien au contraire. Encore moins sont-ils en droit d'abdiquer toute prétention de parler et d'agir à titre de catholiques. Ils auraient donc grand tort de ne plus rendre, à la foi qu'un hommage intime, en ne se réclamant extérieurement que de principes d'ordre purement naturel. A ce point de vue, la déclaration que M. Fonsegrive esquisse en terminant, et qui est la partie capitale de son article, appelle les plus graves réserves, comme renouvelant des propositions insoutenables depuis longtemps, et caractéristiques de l'esprit, des erreurs modernistes :

Mais s'ils ont dans leurs mains une semence de vérité, de générosité, de loyauté, de beauté, ils ne se croiront pas pour cela tenus de la dérober aux autres hommes. Dans les choses de la religion qui relèvent de l'autorité, puisqu'il leur a été clairement marqué que *leurs tactiques* ne peuvent être opportunes, ils s'abstiendront comme je viens de le dire. L'autorité ici, à bon droit, prime les vues personnelles et dispense de toutes les obligations

qui pourraient se déduire de ces vues. *Mais dans l'ordre des choses naturelles et rationnelles, aucune autre autorité que celle de la raison ne saurait nous diriger.* Si donc nous voyons clairement la vérité scientifique, le bien social, nous avons et le devoir et le droit de les proclamer. Ce faisant, c'est à la doctrine même de l'Eglise que nous obéissons. *Nous agissons ainsi forcément hors des limites où s'exerce le droit de l'autorité religieuse.* Si des non-catholiques agissaient tout comme nous, s'ils écrivaient ce que nous écrivons, nos frères catholiques n'auraient pas assez d'éloges pour les célébrer, pas assez de fleurs pour les couronner.

Car, bien inspirés, ils verraient aussi ce que nous, nous voyons si clairement, ce que nous touchons par expérience, que nos écrits, nos paroles, nos actions, bien que *n'ayant trait qu'aux choses de la nature et de la raison,* sont en harmonie profonde et vivante avec tout notre catholicisme. *Nous demandons simplement que l'on nous traite comme des non-catholiques qui diraient des choses vraies et feraient des choses bonnes.* Et nous applaudirons joyeusement aux efforts de ceux qui *ont le droit* de lutter ouvertement pour l'Eglise.

Peut-être doit-on croire que ces expressions ont dépassé la pensée de l'auteur exercé cependant à définir. Mais il faut convenir qu'elles ne sauraient être plus malheureuses. Celles que nous soulignons ont trop de ressemblance avec les formules d'un rationalisme également condamné par le Syllabus de Pie IX (1) et par le Concile du Vatican. Elles sont au point de départ de toutes les erreurs frappées par l'Encyclique *Pascendi.* Qu'entend-on par cet ordre des choses naturelles et rationnelles ? C'est évidemment l'ordre de la philosophie, de la critique, « la vérité scientifique », les choses d'ordre moral et social, « le bien social ». S'il est parfaitement exact que ces sciences d'ordre naturel ont leur objet propre, distinct de l'ordre de la révélation, leurs méthodes propres, non empruntées à la doctrine de la foi, elles n'en relèvent pas moins de l'autorité de Celui qui est également l'auteur de l'ordre naturel et de notre destinée surnaturelle et qui a confié à l'Eglise la charge de nous conduire à celle-ci en dirigeant la totalité de nos actes parce qu'ils doivent tous s'y référer. Et ce n'est pas seulement excès de réserve de la part de catholiques, c'est dualisme inadmissible du chrétien et de l'honnête homme, de prétendre être assimilé aux non-catholiques.

Ces faux principes sont aussi ceux sur lesquels s'appuie le modernisme politique des démocrates chrétiens d'Italie conduits par l'abbé Murri, et, en France, de ceux du *Sillon,* dont on comprend l'empressement à accueillir cette apologie de leur attitude. *L'Eveil démocratique* dit dans les lignes dont il la fait précéder :

Nos lecteurs liront avec joie les pages suivantes que notre ami M. Fonsegrive a bien voulu nous envoyer. Ceux-là mêmes qui ne sont pas catholi-

1. Prop. LVII du Syllabus : La science des choses philosophiques et celle des choses morales, de même que les lois civiles *peuvent* et doivent être soustraites à l'autorité divine et ecclésiastique.

ques comprendront la beauté de cette soumission d'un esprit supérieur à la discipline de l'Eglise à laquelle il adhère librement et par amour... C'est pour nous un devoir de dire à notre ami M. Fonsegrive, combien l'exemple des services qu'il a rendus à l'Eglise ainsi que de sa courageuse fidélité catholique et de son respect de la hiérarchie nous donnent de force et de vaillance.

Non, la vraie soumission se fait connaître par un autre langage, la sincère et amoureuse adhésion se manifeste par d'autres actes, le respect sans feinte de la hiérarchie ne se traduit point par de tels subterfuges. Mais est-on désormais capable de le comprendre au *Sillon*?

Avant de quitter M. Fonsegrive, disons un mot d'un récent article paru dans le *Bulletin de la Semaine* dont l'ancien directeur de la *Quinzaine* est l'âme avec M. Imbart de La Tour. A propos du livre récent de M. Paul Sabatier sur le *Modernisme*, le Bulletin publie une lettre adressée à cet auteur, ardent ennemi de l'Eglise (24 mars 1909). « Une indiscrétion, dit-il, nous met à même de connaître la lettre suivante adressée à M. Paul Sabatier pour le remercier de l'envoi du livre qu'il vient de publier. Sans nous en approprier les termes, il nous a paru qu'elle était de nature à intéresser nos lecteurs. » C'est là un nouveau trait de cette réserve feinte avec laquelle certains organes excellent à entretenir l'esprit moderniste. Le plus piquant est que, si, comme nous croyons avoir quelque raison de le penser, l'auteur de cette lettre n'est autre que M. Fonsegrive lui-même, l'indiscrétion s'expliquerait facilement, et surtout, la prudence cauteleuse qui empêcherait sa propre revue de s'approprier ses pensées serait un curieux indice de ce qui se cache sous d'apparentes modérations.

L'auteur inconnu de cette lettre y défend à sa manière le grand acte accompli par Pie X dans la condamnation du modernisme. Il « ne croit pas qu'on puisse rester catholique *si on n'arrive pas à socialiser ce fait avec sa propre pensée* ». Mais lui-même va nous expliquer comment il y parvient :

Quoi que ce soit qu'on doive penser de l'entourage du Pape, des intrigues d'un Bénigni ou des préventions de tel ou tel *porporato* des plus influents ou des plus élevés, il n'en reste pas moins que Pie X personnellement a jeté un cri d'alarme, que la vigie suprême a signalé des écueils. Et j'ose dire que nous tous qui étions dans la mêlée, avec l'unique préoccupation de dire le vrai et de promouvoir la vie, nous avions souvent senti la présence de ces écueils. On allait vite, trop vite et les propositions les plus inoffensives, mal digérées par des cerveaux trop débiles et mal préparées, devenaient nuisibles et léthifères au lieu d'être vivifiantes. Moins que tout autre, moi qui ai vu de près de terribles angoisses d'âme, je puis refuser mon témoignage à Pie X. Du texte de l'Encyclique *Pascendi*, comme du décret *Lamentabili*, ce qui restera comme expression définitive de la pensée de l'Eglise se réduit en somme à très peu de choses et à des choses déjà bien connues et très souvent répétées. Dans la pensée du Pape, non plus

que dans la réalité de l'histoire, cela ne doit pas arrêter le développement légitime de toute la vie religieuse. Et bien que beaucoup de mes amis s'en scandalisent, je persiste à soutenir que les belles intransigeances de Pie X, en servant la cause de l'Eglise et de l'esprit uniquement religieux, servent aussi toutes les autres causes chères à l'humanité, forcent à suivre plus rigoureusement en toutes matières les lois de la division du travail et libèrent ainsi toutes les forces de la vie — scientifiques — civiles — sociales — qui veulent être libérées.

Depuis moins de deux ans cela apparaît déjà et l'avenir le fera bien mieux voir encore.

Veuillez agréer,...

Les expressions mêmes de cette lettre et les pensées qu'elle exprime nous ont induit à penser qu'elle pourrait bien avoir été écrite par M. Fonsegrive. Cette « *division du travail* » par laquelle seront libérées, c'est-à-dire émancipées toutes les forces de la vie, scientifiques, civiles, sociales, n'est pas seulement en complète harmonie avec ce qu'on a lu plus haut, c'est la formule personnelle dans laquelle il enfermait sa réponse moderniste aux enquêtes de M. Marcel Rifaux et du *Mercure de France* : « La crise actuelle qui préoccupe tous les esprits ne se dénouera pas par un ajustement nouveau de la science à la théologie, mais, au contraire, par une division attentive du travail, une distinction des pouvoirs, une séparation des fonctions. » Et, dans la seconde de ces réponses : « Tous les phénomènes auxquels nous assistons, laïcisation progressive de l'Etat, péremption de certaines coutumes intellectuelles, disparition même de certaines formes disciplinaires, tout cela n'est que le résultat des lois de la division du travail (1) ». Il serait curieux aussi de comparer cette lettre à celle que M. Fonsegrive adressa sur le même sujet au *Temps*, le 28 septembre 1907 (2). Il n'est pas, non plus, jusqu'à cette connaissance particulière des crises d'âme qui ne paraisse désigner l'écrivain et le conférencier qui se trouva jouer fréquemment un rôle de directeur près de la jeunesse catholique et même cléricale.

Quoi qu'il en soit, et nous ne demandons pas mieux que de nous être trompés dans cette supposition, c'est une justification dérisoire et presque insultante d'actes solennels et aussi graves que le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*, de les représenter comme ayant pour objet des propositions inoffensives, mais mal digérées par des cerveaux trop débiles et mal préparées. On n'allait pas seulement trop vite, on allait de travers. Sans doute, le Pape n'a nullement entendu arrêter le développement légitime de la vie religieuse, mais ce qui restera comme expression définitive de la pensée de l'Eglise, loin de se réduire à très peu de choses, sera la condamnation for-

---

1. On trouvera le texte complet de ces deux documents importants dans mon ouvrage sur *Les Démocrates chrétiens et le Modernisme*, pages 217 et 219.
2. Voir Mgr Delassus : *L'Encyclique Pascendi et la Démocratie*, page 57.

melle, sans retour, d'un amas d'hérésies; et, si ces choses étaient déjà bien connues et très souvent répétées, il est donc inadmissible que certains *catholiques* les comprennent encore si mal aujourd'hui.

L'autre article de *l'Eveil démocratique,* dû à la plume de M. Paul Bureau (4 avril 1909), prétend nous préparer, selon son titre, à « *de nouvelles disciplines* ». Sous cette expression se cache un renversement radical de la notion d'autorité, et par conséquent du droit dans la plupart de ses formes. L'on ne sait s'il est plus singulier ou plus inquiétant de voir de pareilles théories énoncées par un écrivain qui signe : professeur à la Faculté libre de Droit, c'est-à-dire à l'Institut catholique de Paris, et qui est en effet investi de cete fonction dans notre enseignement supérieur.

C'est la récente grève des employés des postes et télégraphes qui inspire à M. Paul Bureau des considérations très généralisées sur les rapports du pouvoir *gouvernemental* avec ses subordonnés. L'Etat, remarque-t-il, aurait tort de se plaindre à l'excès de ses mésaventures présentes, car il ne fait que participer à la destinée commune de toutes les autorités. « Quelle est, depuis cinquante ans, l'autorité sur laquelle nos sociétés modernes n'aient remporté de décisives victoires, qu'elles n'aient contraint à se modérer elle-même et à prendre conscience de ses limites et de sa vraie fonction? » Il serait prématuré d'arrêter ici l'auteur, en demandant si, dans sa pensée, la société de l'Eglise est soumise, elle aussi, à cette loi commune. La question se posera peut-être plus naturellement tout à l'heure.

M. Paul Bureau poursuit : est-ce l'autorité paternelle? Est-ce la maritale? Est-ce la patronale? Et il énumère triomphalement les défaites que les événements et la législation se conformant aux mœurs leur ont infligées...

Enfin l'autorité gouvernementale a dû à son tour modérer ses exigences et admettre le compromis: le citoyen a remplacé le sujet et la distance est si grande entre l'un et l'autre que la comparaison n'est même plus possible. Qui donc oserait comparer M. Fallières à Louis XIV et un journaliste allant à la place Beauveau interviewer M. Clemenceau à un humble sujet recevant les ordres de Richelieu ou de Mazarin? L'esprit égalitaire et démocratique a soufflé.

Nous serions tentés d'observer qu'ici la victoire de la société sur le pouvoir est plus fictive que réelle, en France du moins, et que les droits conquis sur celui-ci ne sont guère en proportion du degré de familiarité avec lequel il se laisse traiter. Cette familiarité est sans doute une marque de l'esprit égalitaire et démocratique. Mais il resterait à prouver que le *sujet* en devenant citoyen a vu décupler ses libertés. M. Paul Bureau omet de développer ce point, mais, après une application semblable à l'autorité dans l'éducation et dans l'armée, il aborde la philosophie de son sujet. « Quand on a bien

compris cette grande évolution,... on n'apprend plus qu'avec une émotion atténuée les étapes toujours plus rapides de cette immense et *magnifique* transformation. » Ce n'est pas évolution, mais révolution qu'il faudrait dire. Mieux encore qu'à lire les développements historiques dans lesquels entre l'écrivain, on en jugera par le morceau capital de son article :

« Mais alors, me dira-t-on, vous êtes un anarchiste des plus dangereux, vous assistez impassible et probablement joyeux aux assauts livrés à toutes les citadelles des autorités, et vous envisagez avec sérénité les grèves de fonctionnaires ! c'est abominable ! » Non, je ne suis pas un anarchiste et je crois, au contraire, *qu'un des plus grands maux de nos sociétés contemporaines est le développement de l'égoïsme anarchique, l'oubli du sens social, du lien qui nous relie à la collectivité.* Mais, en dépit de toutes les négations, il existe deux manières de maintenir l'ordre, la paix et l'harmonie dans la vie sociale. La première partage les individus en deux catégories très inégales en nombre et se fie surtout à la capacité des uns de commander judicieusement et à la docilité des autres ; la seconde *répudie cette classification* et met sa confiance dans la bonne volonté de tous, la discipline consciente et volontaire que chacun s'impose à soi-même. *Entre ces deux méthodes, les sociétés modernes sont mises en demeure de choisir*, et malheur à celles qui ne pouvant plus appliquer la première ne savent pas encore faire usage de la seconde (1). Il se pourrait que ce fût justement le cas de la France, et c'est pour la faire sortir de cette impasse qu'il existe un *Sillon* et des sillonnistes et des amis des sillonnistes. Evidemment, il est dur d'apprendre à se discipliner soi-même, mais il est inutile de perdre son temps à maugréer...

Le passage sur l'égoïsme anarchique, ainsi souligné par l'auteur, paraît de prime abord bien obscur. On serait tenté de croire que cette expression s'applique aux forces d'en bas, mais l'oubli du sens social, du lien qui nous relie à la collectivité, serait un non-sens, si on en adresse le reproche à cette collectivité qui réagit au contraire avec violence contre un tel oubli. Force est donc de reconnaître, et le contexte ne permet pas d'en douter, que c'est dans l'autorité paternelle, maritale, etc... que M. Paul Bureau voit un principe *d'égoïsme !* On n'est pas moins surpris de l'entendre qualifier cette autorité *d'anarchique*, l'autorité étant de sa nature contradictoire à l'anarchie. Mais cette qualification devient cependant explicable et légitime, si l'on n'admet avec M. Bureau que la seconde manière de maintenir l'ordre, la paix et l'harmonie dans la vie sociale, car il est évident qu'alors c'est l'autorité qui conspire contre cet ordre, cette harmonie, et qui les ruine.

Toutefois, n'en déplaise à M. Paul Bureau, il est bien plus anarchiste qu'il n'en veut convenir, il l'est même franchement, si l'on

1. « La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux... en conséquence, *il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait des princes et des sujets...* » (*Motu proprio* de S. S. Pie X sur l'Action populaire chrétienne).

conserve aux mots du vocabulaire français leur signification naturelle. « L'anarchie, — dit le dictionnaire Larousse, — est le système politique ou social où l'individu se développe librement, émancipé de toute tutelle gouvernementale. » Or, M. Paul Bureau, professeur de droit, ne se cache pas de dicter aux sociétés modernes leur choix entre deux états dont l'un admet dans les représentants du pouvoir la capacité de commander judicieusement et suppose dans les membres de la société la docilité à obéir, et l'autre *répudie cette classification*, c'est-à-dire cette distinction entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, pour ne rien attendre que de la discipline consciente et volontaire que chacun s'impose à soi-même.

C'est là, nous paraît-il, une négation radicale du principe d'autorité, l'incompatibilité avérée du principe démocratique posé dans toute sa valeur avec un ordre social et politique quelconque, car qui dit ordre dit distinction et hiérarchie des parties. Et c'est le moment de demander si le professeur de l'Institut catholique considère l'Eglise comme obligée à la même option. Si oui, c'est l'absolue démocratisation de l'Eglise; nous sommes en plein modernisme. Si non, c'est encore pour elle l'inconvénient et le danger de se trouver en pleine contradiction avec les exigences de toute société moderne. Ses membres eux-mêmes se trouveront dans cette situation d'être contraints d'admettre comme catholiques une forme de société qu'ils repoussent comme citoyens, et de condamner comme citoyens une forme de société à laquelle ils adhèrent pleinement comme catholiques. On n'échappe de cette impasse qu'en reconnaissant dans la théorie de l'éminent professeur une utopie dont l'arbitraire et l'absurde feraient honneur à Rousseau.

Il a d'ailleurs bien raison de dire que, pour faire sortir la France de cette prétendue impasse, il ne serait rien de tel que le *Sillon*, les sillonnistes et leurs amis. Car cette théorie développée par M. Paul Bureau dans *l'Eveil démocratique* est la conception propre du *Sillon*. J'en ai réuni les expressions répétées dans le chapitre V des *Erreurs du Sillon*. Le lecteur pourra y voir comment, par exemple, l'Etat perd sa raison d'être, dans la cité future que nous organise M. Marc Sangnier, et comment on y rêve d'une discipline démocratique qui atteindrait « une unanimité telle qu'il n'y aurait plus, à proprement parler, d'ordres donnés par certains et exécutés par d'autres, si chaque commandement était à la fois intérieurement formulé par tous... Dans la mesure même où l'autorité solidement enracinée dans le suffrage universel, dans la conscience toujours plus claire et dans le vouloir toujours mieux exprimé de chacun, pourra davantage se passer de la force brutale *ou même légale*, cette autorité sera démocratique. »

En bon sillonniste, M. Paul Bureau ne manque point de placer en finissant son démocratisme sous le couvert de l'Evangile appliqué et interprété avec la liberté protestante. Il attirera ainsi les em-

ployés grévistes à l'Evangile, en leur apprenant que Jésus-Christ, le premier, a répudié la classification en gens qui commandent et gens qui obéissent, et, en même temps leur fera comprendre que, d'après l'Evangile toujours, la démocratie est le régime qui suppose le plus de vertus en ses membres :

Il y a dix-neuf siècles, le Christ disait à ses apôtres : « *Reges gentium dominantur eorum... vos autem non sic.* Vous savez que ceux qui sont reconnus comme les chefs des nations leur commandent en maîtres et que les grands exercent sur elles l'empire. *Il n'en doit pas être ainsi parmi vous...* quiconque veut être le premier parmi vous, se fera l'esclave. » (Marc XI, 42.) Voilà qui fait votre affaire, messieurs les Postiers et vous triomphez de M. Clemenceau! Mais attendez la suite; le fils de l'homme enseignait aussi : « Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait... aimez votre prochain comme vous-même. »

Il n'y a, d'abord, aucune fantaisie ni aucune absurdité qu'on ne puisse autoriser par l'Evangile grâce à des rapprochements aussi arbitraires. On sait la justice qu'en fit un jour par une boutade le docteur catholique qui répondait aux protestants : On lit aussi dans l'Ecriture : Judas s'en alla et se pendit; allez et faites de même (*vade et tu fac similiter*) Il est, en outre, pitoyable qu'un professeur du haut enseignement catholique abuse ainsi de la parole sacrée pour justifier une théorie antisociale et antichrétienne. Les paroles qu'il cite de saint Marc, et qui se trouvent aussi en saint Matthieu ne concernent aucunement les rapports de souverains à sujets, mais ceux des disciples entre eux. C'était une leçon d'humilité, pour abattre en eux l'esprit de jalousie et d'orgueil, à l'occasion de la prétention des fils de Zébédée. Ce n'est point d'ailleurs le fait du commandement que Jésus-Christ repousse, comme le feraient supposer la traduction affaiblie de M. Paul Bureau et le soin qu'il prend de souligner qu'il ne doit pas en être ainsi parmi les chrétiens; c'est l'affectation et l'abus tyrannique du pouvoir, car tel est, selon le texte, la signification propre du *dominantur eis* (1). En lavant les pieds de ses apôtres, Notre-Seigneur a voulu leur apprendre avec quel esprit d'humilité et de dévouement devait se comporter celui qui tient le rang le plus élevé, mais, en leur demandant, s'ils avaient compris ce qu'il venait de faire n'ajoutait-il pas cependant : Vous m'appelez Maître et Seigneur; et vous faites bien, car je le suis? Oui, sans doute, les dispositions intimes et la vraie ambition des représentants du pouvoir doivent être de *servir*, comme tous nos modernistes le répètent après Jésus-Christ, mais en travestissant sa pensée, car le Maître qui a fait ce commandement à ses disciples ne leur en a pas moins dit : Celui qui vous écoute,

1. *Χατακυριέυουσιν-αὐτων* : dominationem et tyrannidem exercent in eos, quasi imperium tyrannide metientes et existimantes eo meliùs quemque imperare, quo durius se in subditos gerit quasi mancipia. (Comm. de Menochius.)

m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise. Il n'en a pas moins dit à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise. Loin donc d'abolir la sujétion des membres de la société au pouvoir qui la gouverne, la liberté que nous apportent *les nouvelles disciplines* de l'Evangile la fortifie en l'élevant par un principe intérieur : « Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu, etc... » (Epître aux Romains, chap. XIII), M. Paul Bureau a omis de citer et de méditer ce texte et d'autres semblables, qui affirment avec une autorité divine cette classification en souverains et sujets qu'il repousse au nom de la dignité du citoyen et des aspirations de la démocratie.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'AFFAIRE DE LA MAISON SOCIALE

Cette revue a déjà signalé le bluff audacieux par lequel mille influences qui couvrent, on ne s'explique pas pourquoi, la personnalité pour le moins très discutable de Mlle Le Fer de la Motte (Sœur Mercédès), s'efforcent de circonvenir l'opinion en sa faveur. Une circonstance fortuite en met entre nos mains un nouvel exemple vraiment bien suggestif. C'est une correspondance adressée de Rome, s'il vous plaît, à un journal de Dinard, *La Côte d'Emeraude* (4 avril) qui serait une honnête feuille catholico-libéral, s'il avait une couleur. Si cet extrait venait à tomber sous les yeux de quelques membres du Saint-Office ou autres personnages de là-bas, je gage qu'ils n'apprendraient pas sans surprise ce que l'on pense à Rome et comment on travestit ce qui en émane.

Le procès s'est déjà déroulé en trois audiences devant la neuvième chambre du tribunal correctionnel à Paris; il est donc inutile d'y revenir; mais, ce que je puis vous dire, c'est que, dans les milieux ecclésiastiques de Rome, toutes les sympathies sont pour Mlle Le Fer de la Motte. C'est à tort que l'on a avancé que la Congrégation des Réguliers avait témoigné sa défaveur à l'œuvre de la sœur Mercédès dans une lettre adressée à l'Archevêque de Paris. Cette congrégation, présidée par un cardinal, n'avait pas à connaître de l'œuvre laïque que dirige Mlle Le Fer de la Motte. Si elle a déclaré que l'Eglise ne patronnait pas cette œuvre, c'est parce que c'est vrai, et que, si elle la patronnait, on pourrait prétendre qu'il se reformait en France des congrégations religieuses sous un couvert laïque.

L'archevêque de Paris, voyant le danger qui menaçait une œuvre aussi belle que la Maison sociale, n'a point voulu insérer dans la *Semaine religieuse*

la note de la Congrégation des Religieux, note qui pouvait paraître (bien que ce ne fût pas l'intention), une réelle défaveur à l'égard de la Baronne Piérard et de la directrice Mlle Le Fer de la Motte (1). Des négociations à ce sujet sont entamées avec le Saint-Siège, et le cardinal Luçon, archevêque de Reims, en est l'intermédiaire.

Je puis vous dire aussi que la dénonciation de l'abbé Périès, comme toute dénonciation relative au dogme, a été portée de droit devant le Saint-Office, et que l'impression est que ce tribunal est tout à fait favorable à la Maison sociale et à ses directrices. Le Saint-Office ne peut considérer comme un traité de théologie des lettres intimes et nécessairement mystiques, écrites par une supérieure à une religieuse. Une religieuse, autre que Mlle Duhem, congédiée du couvent par Mlle Le Fer de la Motte, s'est vengée par des descriptions et des rapports extraordinaires. On ne doit pas plus y ajouter foi qu'à des racontars de domestiques congédiés par leurs maîtres. Du reste, le procès intenté par Mlle Bassot à sa mère est tout à fait accessoire; ce qui intéresse le public, c'est de savoir quelle solution la dénonciation du canoniste Périès aura devant le Saint-Office, solution qui paraît devoir être sévère à l'égard d'un prêtre qui accuse, sans mandat, une religieuse de vouloir rétablir une congrégation religieuse avec l'appui de l'archevêque de Paris.

Du reste, cela n'est pas fini et l'on peut s'attendre à d'autres calomnies de la part des révoltés de l'Eglise. C'est le combat qui commence.

Ce dernier trait à l'adresse des révoltés de l'Eglise, qui range parmi eux ceux qui n'admirent pas la *spiritualité* de Mlle Le Fer de la Motte, est vraiment le trait du Parthe. On a fui le débat par un désistement très calculé, mais les témoignages qui n'ont pu se produire devant le tribunal correctionnel et les lettres de Mlle Bassot, dont ce désistement a prévenu la divulgation, ne seront pas dérobés au Saint-Office. Et toutes ces habiletés, ces explications perfides n'auront probablement pour résultat que de l'amener à rendre publique une sentence qui aurait pu demeurer secrète.

LE CLERGÉ ET " LE SILLON "

« *Ne nomen dent huic associationi.* »

Personne en France n'ignore plus la défaveur et la défiance marquées par l'Eglise au mouvement du *Sillon*. L'abstention complète à son égard recommandée par le Saint-Père au clergé et les instructions formelles qu'en conséquence la plupart des évêques ont

---

1. M. J. de Narfon, après avoir dit dans un autre article que le sévère avertissement donné par la Congrégation des Religieux visait particulièrement la *Semaine religieuse* de Paris, explique ainsi son silence dans le *Figaro* du 6 avril :

« Je voudrais dire, en terminant, que si Mgr Amette n'a pas inséré dans sa *Semaine religieuse*, dès qu'elle eut paru dans l'*Osservatore romano*, la note de Rome où il était déclaré que le Saint-Siège n'avait donné à la Maison sociale aucune approbation, c'est qu'il pensait devoir attendre, pour lui faire une place dans l'organe diocésain, que le *Bulletin officiel du Saint-Siège* l'eût publiée. En raison même du caractère officiel de ce bulletin, il semblait, en effet, plus correct que l'organe diocésain, officiel lui aussi, le suivît que de le devancer. »

données à leurs prêtres sont-elles observées comme on devait l'attendre? Dans son numéro du 15 novembre 1908, la *Critique du Libéralisme* a déjà montré que ce serait une erreur de le croire, en relevant parmi les premières listes de souscription publiées par *l'Eveil démocratique* pour la fondation d'un grand journal quotidien du *Sillon*, dont la première est datée du 14 juin 1908, les offrandes de plusieurs centaines d'ecclésiastiques, qui n'ont pas craint de manifester ainsi leurs sentiments. Il ne sera pas sans intérêt ni utilité de compléter cette constatation significative de l'état d'esprit d'une partie de notre clergé français.

Huitième liste. — 15 novembre 1908.

Un prêtre de l'Aisne *(2me versement)*. — Ses économies de trois années.	1.000	»
Un jeune curé de la vieille Vendée.	5	»
Abbé G., Alençon (Orne).	100	»
Abbé B.,	1	50
Un ecclésiastique du diocèse d'Orléans.	5	»
Un abbé démocrate, Bordeaux.	3	»
J. P., un abbé sillonniste.	10	»
Les deux vicaires de Charolles.	20	»
Abbé A., vicaire à l'Ile-Rousse (Corse) *(1er versement)*.	5	»
Un jeune vicaire démocrate du Calvados *(2e versement)*.	20	»
Un abbé ami du *Sillon*, Hauteville (Ain).	1	»
Un abbé du diocèse de Beauvais *(2e versement)*.	4	»
Abbé Ste-Marie, Paris.	10	»
Un prêtre nantais.	5	»
Un prêtre du diocèse de Cambrai.	5	»
Un aumônier de lycée.	5	»
Abbé J. P., Rennes.	10	»
Un prêtre du clergé de Paris.	30	»

D'autre part, M. Cormin, du clergé d'Auch, qui est signalé comme ayant versé 5 francs, nous prie d'annoncer qu'un mauvais plaisant a abusé de son nom, et qu'il n'a fait et ne désire faire aucun versement à notre souscription.

Neuvième liste. — 22 novembre 1908.

32 prêtres du Calvados.	120	»
« Pro quotidiano », tirelire d'un groupe d'abbés étudiants.	13	30
Les vicaires d'une paroisse de Bordeaux.	10	»
Plusieurs prêtres de la Marne.	33	»
Un groupe de l'internat, Université catholique d'Angers.	2	»
Un groupe de prêtres du diocèse de Montauban.	10	»
Un groupe de prêtres à Dinan.	50	»
Quelques pauvres missionnaires.	25	»
3 séminaristes peu fortunés, Oran.	5	»
2 religieux amis du *Sillon*, Oran.	7	»
3 vicaires admirateurs du *Sillon*, Oran.	11	»
Un abbé sillonniste, à Lannion (Côtes-du-Nord	5	»
Abbé H. M., curé de Naillat (Cr.)	2	»
Abbé P., vicaire, Mérignac (Dordogne).	1	»
Abbé D. B., à Bordeaux.	10	»
Abbé P., Paris.	4	»
Abbé L. A., misss. aux Indes.	2	»
Un vicaire du pays Glazik.	50	»
Un vicaire d'Elbeuf.	100	»
Abbé A. A., curé-doyen de Loudes (Haute-Loire).	2	»
Un ami des sillonnistes, prêtre au diocèse d'Annecy	3	»
Abbé Dubout : son ami Jean B., en souvenir du Pensionnat Belzunce et Charles C., Aix.	7	»
Prêtre du diocèse d'Evreux.	5	»
Autre prêtre du diocèse d'Evreux.	1	»

Résultat d'une partie de cartes entre un abbé démocrate et deux sillonnistes aubussonnais.	4	10
Un vicaire breton du diocèse de Vannes qui n'a pas pu aller applaudir le camarade Marc.	3	»
Un vicaire de l'Aude.	5	»
Un prêtre sillonniste du diocèse d'Angers.	5	»
Un prêtre confiant dans le *Sillon*.	5	»
Abbé B., Lambézellec (Finistère).	100	»
Abbé M., Bègles.	5	»
Abbé F., Bordeaux.	2	»
Abbé R., Bordeaux.	5	»
Abbé B., Bordeaux	5	»
3 séminaristes.	4	»
Abbé Ch., Bordeaux.	1	»
Abbé V., Bordeaux.	20	»
M. le Curé de Ste-Eulalie, Bordeaux.	10	»
Abbé F., Bordeaux.	10	»
Abbé P., Bordeaux.	10	»
Abbé V., Bordeaux.	1	»
Abbé A., Bordeaux.	2	»
Un curé démocrate d'Ille-et-Vilaine.	5	»
Abbé J. L., Le Creusot, Saône-et-Loire.	3	50
Economies de séminaristes premier mois.	55	»
Un ecclésiastique de la Saintonge (*3e versement*).	6	50
Abbé B., (Sarthe).	3	»
Abbé C. F., curé de la Neuville (Somme).	5	»
Un curé de Paris.	5	»
Un séminariste soldat, futur missionnaire.	1	»
Un aspirant missionnaire.	2	»
3 prêtres admirant la vertu des sillonnistes.	3	»
Abbé K., Paris.	5	»
Un prêtre du diocèse de Paris.	20	»
Un prêtre professeur (*2e vers.*)	25	»
Un prêtre professeur (*3e vers.*)	20	»
Un prêtre du Nord (*1er vers.*)	50	»
Un ecclésiastique.	5	»
Un prêtre de l'Ouest pour que la Sainte Vierge bénisse le *Sillon*.	20	»
Un abbé.	1	»
Un prêtre du Raonnais.	2	»
Abbé H., Le Mans.	10	»
Abbé C., Le Mans (*2e vers.*)	10	»
Un curé de l'arrondiss. de Mamers.	150	
Abbé J. A., à C. (Aude).	5	»
Un recteur du diocèse de Vannes.	2	»
Un vicaire du diocèse de Vannes.	20	»
Un curé angevin (*1er versement*)	20	»
Un autre curé angevin.	1	»
Abbé M., de Salers (Cantal).	3	»
Un prêtre de Rennes.	5	»
Un prêtre du diocèse de Rennes.	10	»
Un vicaire d'arrondiss. Vannes	10	»
Un prêtre breton.	5	»
Abbé L., à Tulle (*2e versement*).	10	»
Abbé F. D., Paris.	100	»
Un curé de Valence.	15	»
Un groupe de prêtres de Rouen.	134	»
Abbé E. S., Libourne.	2	»
Abbé M., curé de Saint-Léger (Orne).	5	»
Un professeur ecclésiastique.	10	»
Un abbé démocrate, à D.,	1	»
Un vicaire du Nord (*1er vers*).	5	»
Deux prêtres des Flandres.	40	»
Un prêtre du diocèse de Nîmes dévoué au *Sillon*.	6	»
Un curé démocrate du diocèse de Nîmes.	5	»
Abbé A. P., Bordeaux.	10	»
Abbé S., Boulogne-sur-Mer.	10	»
Un abbé sillonniste.	5	»
Abbé S., Montreuil-sur-Mer.	5	»
Abbé C., La Réole, Gironde.	5	»
Un abbé, par son camarade de régiment sillonniste malouin	5	»
Abbé W., Paris (*1er versement*).	50	»
Un vicaire de Rouen.	20	»
Un prêtre d'Arras.	5	»
Un vicaire béarnais.	1	»
Abbé A. T., Bordeaux.	30	»
Un prêtre picard professeur à Amiens (*2e versement*).	6	»

Un vicaire de Marseille.	1	»
Un prêtre ami du *Sillon* (Puy-de-Dôme).	20	»
Un curé flamand pour qu'enfin paraisse le grand journal de la Démocratie.	50	»
Un prêtre de l'Aisne.	100	»
Un prêtre, vieil ami du Sillon.	30	»
Abbé B., Paris.	60	»
Un curé de Rouen.	5	»
G. D., prêtre, Rouen.	20	»
Un curé de l'Aisne.	500	»

Dixième liste. — 23 décembre 1908.

Novembre. — Conférence de l'abbé C., à Issy-les-Moulineaux (Seine).	82	70
Un groupe d'étudiants de l'Institut catholique de Toulouse.	80	»
Quelques vicaires	17	»
Quelques professeurs d'un collège libre.	11	»
Plusieurs prêtres de Poitiers.	89	50
10 séminaristes du Sud-Ouest de cœur généreux, mais de bourse plate *(1er versement.)*	20	»
A l'occasion de leur ordination sacerdotale : de nouveaux prêtres.	42	»
Pro diffusione idearum democraticorum : quelques séminaristes disciples de saint Thomas.	15	»
Un groupe de séminaristes du Sud-Est *(2e versement).*	20	»
D'Aix-en-Provence : un prêtre.	10	»
Deux jeunes prêtres.	10	»
Un petit curé de l'Armagnac.	10	»
Abbé M. *(2e versement).*	25	»
Un vicaire de Poitiers.	50	»
Abbé Pierre O., curé de Jardres (Vienne) *(1er versement).*	10	»
Un vicaire du Finistère.	30	»
Un prêtre de l'Aisne.	50	»
Un jeune curé de l'Eure.	20	»
Un prêtre de la Haute-Savoie.	20	»
Un vicaire.	10	»
Un prêtre du Jura.	40	»
Deux jeunes prêtres professeurs.	20	»
Abbé B., Paris.	20	»
Un curé de l'Yonne.	20	»
Abbé A., Rennes.	75	»
Abbé E., Paris.	10	»

Onzième liste — 3 janvier 1909.

Quatre prêtres d'Albi.	20	»
Deux prêtres du Gers	14	10
Un curé royaliste et cinq curés sillonnistes de l'Armagnac.	25	50
Plusieurs ecclésiastiques, Lyon *(1er versement).*	10	»
Dix prêtres bretons.	10	»
Un groupe de séminaristes *(1er versement).*	100	»
Plusieurs ecclésiastiques de l'Orne.	16	»
Un groupe d'étudiants ecclésiastiques d'un diocèse de l'Ouest, qui n'est pas breton.	12	60
Huit ecclésiastiques français à Rome *(1er versement).* Dieu protège l'œuvre et les ouvriers !	60	»
Deux prêtres démocrates, Lille.	10	»
Un groupe d'ecclésiastiques du diocèse de Lyon *(1er vers)*	13	»
Un ecclésiastique, Alençon (Orne).	10	»
Abbé Joseph M., Albi-Tarn.	30	»
Un curé de montagne : tout son casuel de 1908.	10	»
Abbé D., Paris.	20	»
Un curé du bas de l'Aisne.	10	»
Abbé M., de Niort (Deux-Sèvres).	25	»
V. R., prêtres C.-du-N. *(3e versement).*	10	»
Abbé B. G., Plounéour-Trez *(1er versement).*	25	»
Un petit vicaire breton *(2e vers)*	10	»
Un professeur de Théologie.	100	»
Un vicaire du diocèse de Cambrai.	10	»

Abbé C., Paris. 200 »
Un séminaire du Centre. 30 »
Abbé L., Paris. 100 »
L. Benoît, vicaire, Saint-Paul B. 10 »
Un prêtre de Lille. 100 »
Abbé René J., Paris. 10 »
Un prêtre de Saint-Brieuc : pour ensemencer les villages d'Evangile. 20 »
En reconnaissance de la note de sincère charité chrétienne qu'on a su mettre dans l'almanach 1909 à l'égard des catholiques conservateurs, des libres penseurs et des protestants : un prêtre catholique, docteur en théologie, *(3e versement)*. 10 »
Vive le Christ des Andes! un prêtre du Pas-de-Calais. 25 »
Un prêtre du diocèse de Blois *(2e versement)*. 10 »
Abbé T., à Briare. 10 »
Abbé B., à Briare. 20 »
Un abbé ami du Sillon de Reims *(3e versement)*. 100 »
Un vicaire valentinois. 10 »
Un prêtre du Nord. 100 »
Un vicaire de banlieue. 10 »
Abbés R. et H.; un vicaire anonyme. 42 10
Un vicaire du Nord. 20 »
Un prêtre du diocèse de Cambrai. 25 »

Douzième liste. — 24 janvier 1909

Abbés sillonnistes du Nord. 31 »
Un groupe de séminaristes de N. 18 »
Un groupe de vicaires du bassin houiller de Montceau-les-Mines. 12 »
Douze prêtres savoyards sympatiques au *Sillon*. 40 »
Un groupe de séminaristes reconnaissants, attendant de toute leur âme la « Démocratie » de demain. 30 »
Pour le Christ par le *Sillon*, plusieurs prêtres de la Drôme *(1e versement)*. 20 »
Ecclésiastiques de Tarn-et-Garonne *(1e versement)*. 12 50
Un groupe d'ecclésiastiques du diocèse de Lyon *(2e versement)*. 26 50
Deux prêtres vosgiens. 125 »
Etrennes de deux prêtres du Nord *(2e et 4e versements)*. 50 »
Don de deux vicaires de la Vallée du Gier. 10 »
Un vicaire du diocèse de Quimper *(1er versement)*. 20 »
Abbé M., Paris. 30 »
Abbé N., Paris. 20 »
Un vicaire de Paris. 100 »
Le capital, un curé girondin. 20 »
Un jeune vicaire républicain démocrate des bords du Finistère. P. J. 13 10
Le curé de Saint-Acheul-les-Bruyères et deux paroissiens. 10 »
Abbé Charles Philippe, vicaire, Bois-du-Verne. 10 »
Un prêtre vieil ami du *Sillon* *(2e versement)*. 100 »
Un ecclésiastique de la Saintonge au quotidien pour qu'il vienne éclairer certains « pontifes laïques *(4e versement)*. 10 »
Abbé A., Paris. 20 »
Abbé Louis B., La Ferté-Bernard (Sarthe). 20 »
Abbé C. V., Lyon. 10 »

Treizième liste. — 7 février 1909.

Quelques prêtres du Lot-et-Gar. 10 »
Un groupe de prêtres à Rennes. 13 »
Quelques curés bien pensants d'Ille-et-Vilaine. 20 »
Les élèves d'un grand séminaire *(2e versement)*. 67 50
Un groupe de séminaristes en réponse à *l'Action catholique*

française, n° de décembre 1908. 18 50
Abbé A. 20 fr. ; un abbé sillonniste 5 fr, ; 3 prêtres sympathiques. 3 »
Un prêtre ami du *Sillon.* 10 »
Un groupe de séminaristes d'Angoulême. 10 »
Un abbé lecteur de *l'Espérance du Peuple.* 20 »
Abbé O., curé de Sos (Lot-et-Garonne.) 10 »
Abbé L., à Latané(L.-et-G.) (*2e versement*). 20 »
Un vicaire pas riche, Gironde (*2e versement*). 21 50
P. L., prêtre à Rennes. 50 »
B. U., prêtre d'Ille-et-Vilaine (*2e versement*). 10 »
M. H., prêtre d'Ille-et-Vilaine (*2e versement*). 100 »
G. U., prêtre du diocèse de Rennes. 20 »
P. D., Rennes (*1er versement*). 10 »
Trois prêtres de Rennes. 30 »
Un prêtre de Rennes. 10 »
Deux prêtres rennais. 10 »
Un prêtre du diocèse de Rennes 10 »
Deux prêtres de Rennes. 10 »
Un prêtre de Saint-Brieuc. 20 »
Un prêtre de Saint-Brieuc. 20 »
Un abbé de Saint-Brieuc. 25 »
Un prêtre du Finistère. 100 »
Deux prêtres du Léon. 150 »
Un prêtre du Léon. 20 »
Un prêtre du diocèse de Quimper. 50 »
Deux prêtres. 20 »
Un prêtre du Finistère (*2e versement*). 50 »
Un vicaire. 15 »
Un prêtre républicain (*2e versement*). 10 »
Un prêtre du diocèse de Vannes. 20 »
Deux prêtres du diocèse de Vannes. 25 »
Abbé P., directeur de l'Ecole d'agriculture d'Hennebont. 20 »
Un prêtre de la Haute-Savoie. 25 »
Abbé Fernand F., Rouessé-Vassé (Sarthe) (*2e vers.*) 20 »
Abbé V., Evreux (*2e vers.*) 10 »
Recteur breton (Morbihan). 10 »
Un curé de campagne des Bouches-du-Rhône (*2e versement*). 10 »
Un prêtre breton. 10 »
Un prêtre directeur d'Ecole. 50 »
Un vicaire du Pas-de-Calais qui dit chaque Dimanche : *Domine salvam fac rempublicam* par le *Sillon* (*1er versement*). 50 »
Un prêtre professeur à Boulogne-sur-Mer (*1er versement*). 50 »
Un jeune prêtre républicain Boulogne-sur-Mer (*1er versement*). 10 »
Un prêtre de Guingamp ami du *Sillon* (*1er versement*). 50 »
Un abbé ami du *Sillon* de Reims (*4e versement*). 100 »
En attendant la permission de lire *l'Eveil* : quelques séminaristes. 15 »
Abbé P., (*2e versement*). 34 »

Quatorzième liste. — 28 février 1909.

Un vicaire démocrate du diocèse de Saint-Flour. 10 »
Un abbé de Bourges, (*2 cartes*).
Abbé V., Epinal.
Communauté sillonniste de Montmartre, (*2e versement*). 10 »
Plusieurs élèves de l'Ecole de théologie d'Autun. 26 »
Quelques séminaristes du Centre. 30 »
Plusieurs jeunes prêtres lyonnais. 33 »
Un groupe d'Etudiants de l'I. C. de Toulouse, (*3e vers.*) 157 »
Economies de quelques séminaristes, quatrième mois. 100 »

Séminaristes en vacances. 10 »
Dix prêtres bretonnants des Côtes-du-Nord. 51 »
Trois petits curés de campagne du Gers pour le Christ, par le Quotidien. 10 »
Quatre prêtres du diocèse d'Agen. 16 »
Un groupe de jeunes séminaristes languedociens (*2e versement*). 10 »
Quatre prêtres de Boulogne-sur-Mer, en protestation de l'article du *Courrier du Pas-de-Calais*. 10 »
Deux abbés de Bourges, (*2e versement*). 10 »
Un vieux curé-doyen qui croit au *Sillon* et qui l'aime. 200 »
Abbé J. G., prêtre du diocèse de Rennes, professeur à Paris. 100 »
Abbé B., Castelnaudary. 10 »
Un prêtre de Rouen. 100 »
Abbé B., Rouen. 10 »
Orate pro persequentibus et calumniantibus, deux prêtres du Finistère. 20 »
Un curé de la Haute-Savoie. 10 »
Un vicaire de campagne du diocèse de Blois. 24 »
Un curé de l'Yonne, (*2e versement*). 20 »
Abbé A. P., curé de Rouez. 10 »
Un abbé du Nord qui a mis dans le *Sillon* toute sa confiance. 20 »
Un prêtre du Finistère. 20 »
Un prêtre des Vosges dans l'admiration du discours de Marc sur « Jeanne d'Arc ». 10 »
Un prêtre du Calvados, (*3e versement*). 10 »
Abbé F. M., Paris, (*3e vers.*) 25 »
Un abbé ami du *Sillon* de Reims, (*5e versement*). 100 »
Abbé L., St-Montusson (Gironde), (*3e versement*). 10 »
Un abbé pas riche (Gironde), écœuré de l'attitude de quelques *Semaines Religieuses*, pour se consoler (*3e vers.*) 10 »
Abbé J., Morbihan. 30 »
Pour le futur *Sillon* ardéchois : trois curés du diocèse de Vivier. 10 »
Abbé J. A. et abbé M. M. A. C. (Aude). 10 »
Un autre abbé de Bourges. 10 »
Un curé du diocèse de Soissons, (*3e versement*). 10 »
Un prêtre démocrate de la région du Nord. 100 »
Un abbé sillonniste, (Côtes-du-Nord). 10 »
Trois prêtres, (Nord). 10 »
Le premier casuel de deux prêtres picards. 10 »
Un aumônier de lycée. 10 »
Un curé de L... (Jura). 10 »

Quinzième liste. — 21 mars 1909.

Abbé B., Mamers.
Un groupe d'ecclésiastiques du diocèse de Lyon (*3e versement*). 10 »
Un groupe de séminaristes démocrates de la grande banlieue. 15 »
Pour le Christ par le *Sillon ;* prêtres de la Drôme (*2e vers.*) 20 »
Sillon rennais et ses amis, dont plusieurs prêtres d'Ille-et-Vilaine. 80 »
Quatrième versement du premier groupe de séminaristes souscripteurs. 16 »
Plusieurs prêtres, Agen. 11 »
Quelques pauvres missionnaires (rechute). 10 »
Abbé E. M., 10 »
Abbé F., à Louhans (S.-et-L.) 20 »
Un curé de campagne du Tarn. 20 »
Un prêtre du diocèse de Paris. 100 »
Un prêtre de Paris. 100 »
Abbé G., Rive-de-Gier (Loire). 10 »

Un prêtre orléannais. 20 »
Un jeune vicaire du Tarn et sa mère, économies sur le ménage. 10 »
Un professeur de théologie (*3e versement*). 50 »
V. R., prêtre, Côtes-du-Nord (*3e versement*). 10 »
Abbé L., Tulle. 10 »
Un prêtre du Finistère. 10 »
Abbé J. T., Toulouse. 40 »
Un prêtre à qui le *Sillon* inspire quelque défiance par certaines théories sociales, mais aussi bonne confiance par son courage catholique et ses originales méthodes d'énergie morale. 17 50

Un prêtre de l'Aisne (*5e versement*). 100 »
Un prêtre de Rennes dans l'admiration de la Réponse de Marc au cardinal Luçon (*1er versement*). 25 »
Un prêtre du Pas-de-Calais. 10 »
Abbé A. G., Bordeaux (*3e versement*). 10 »
Abbé M., Suresnes (*1er vers.*) 50 »
Abbé G., Agen. 10 »
Abbé R., Paris 10 »
Un prêtre du diocèse de Soissons (*1er versement*). 50 »
Un prêtre de l'Aisne (*1er versement*). 10 »
Un prêtre du diocèse de Soissons (*1er versement*). 20 »

Seizième liste. — 18 avril 1909.

Quelques abbés de Paris : pour que soit mieux connue et servie la cause du Christ et de la démocratie. 35 »
Un groupe d'étudiants ecclésiastiques (*2e versement*). 16 »
Un groupe d'abbés démocrates des environs de Paris. 16 »
Quelques séminaristes démocrates de la grande banlieue (*2e versement*). 10 »
Un abbé ami du *Sillon* de Reims (*6e versement*). 100 »
Un curé de l'Yonne (*3e vers.*) 10 »
Un jeune prêtre républicain de Boulogne-sur-Mer (*2e versement*). 10 »
Le curé de M., (Jura). 10 »

Abbé de L., (Albi). 10 »
V. R., prêtre, Côtes-du-Nord (*5e versement*). 10 »
Deux ecclésiastiques du diocèse de Quimper. 10 »
Un prêtre du Pas-de-Calais. 10 »
Un jeune prêtre avec les prières de sa première messe. 25 »
Deux jeunes abbés. 10 »
Abbé B., La Ferté-Bernard (*3e versement*). 20 »
Un petit vicaire finistérien. 25 »
Le curé de St-Acheul-les-Bruyères et deux amis. 10 »
Un vicaire du Finistère (*2e versement*). 25 »
Un prêtre de l'Arrondissement d'Hazebrouck 10 »

AVIS

Afin d'éviter des complications de correspondance et des retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE (Nord), *et non pas à la Direction dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6000

« DIRECTIONS PONTIFICALES »

LE DISCOURS DU PAPE POUR LA BÉATIFICATION DE JEANNE D'ARC

Le discours de S. S. Pie X prononcé dans la basilique de Saint-Pierre, en présence d'une magnifique députation de la France catholique, est fait pour marquer une date importante dans notre histoire religieuse. On a pu constater cependant que les journaux, habituellement les plus empressés à commenter les actes du Saint-Siège, l'ont fait en cette circonstance avec une sobriété peu ordinaire, qui dénote non point des réserves, hâtons-nous d'écarter cette supposition injurieuse, mais un embarras. La parole du Pape ne pouvait manquer d'obtenir la sincère et absolue adhésion des catholiques, mais comme elle fut autre qu'on ne l'avait prévu, espéré et sollicité, on s'est trouvé quelque peu ébloui de son éclat.

Pour les rédacteurs de cette revue, qu'il nous soit permis de le dire sans nous en prévaloir, mais avec une joie qui nous dédommage au centuple de suspicions et de critiques encourues de presque tous les côtés, nous trouvons dans ces solennelles et augustes déclarations de notre bien-aimé Pontife une splendide ratification du programme que nous avions exposé comme le sien (1), et même un épilogue magnifique aux discussions que nous avons soutenues cet hiver sur la politique religieuse.

Ce programme, avions-nous dit, a deux caractères principaux bien frappants : la confiance inébranlable dans la force de la vérité religieuse, dans l'efficacité surnaturelle de son affirmation, et l'acceptation simple, courageuse, héroïque, de la lutte à laquelle l'Eglise ne se peut soustraire.

La vérité, source de tout bien, centre de toute action légitime et féconde, régulatrice de tous les efforts du chrétien, est le fonds de cette royale harangue; c'est d'elle et de son culte que le discours du Pape tire son irrésistible force, et l'on peut dire qu'il doit sa grandeur si imposante à l'unique profession de ce culte. La pensée maîtresse en est indiquée dans l'objet proposé à l'union des catholiques : « protéger sans faiblesse et défendre sans peur les droits de la justice, de la vérité et de la conscience. » Si l'Eglise catholique, « maîtresse des âmes, reine des cœurs, domine le monde », si « seule elle peut revendiquer la vénération et l'amour », c'est que « Epouse de Jésus-Christ, ayant tout en commun avec lui, riche de ses biens, elle est Dépositaire de la vérité. » Plus loin, lorsqu'il touche au point

1. Voir notre numéro du 15 décembre : *Le programme de S. S. Pie X.*

culminant de son discours, la raison pour laquelle le Saint-Père nie à un gouvernement sectaire le droit à cette vénération et à cet amour, c'est « qu'il fait la guerre à la vérité. »

Si encore le Pape en vient manifestement à provoquer chez les catholiques une réaction contre la soumission exagérée, affectée, envers un pouvoir inique, c'est que le loyalisme dont ils croyaient se faire un mérite et un titre ne se pouvait concilier avec leurs devoirs envers la vérité et reléguaient ceux-ci à un rang inacceptable. A ce point de vue encore, pourquoi ne pas le dire? lorsque dans un mémoire placé sous les yeux du Saint-Père, et dont nos lecteurs connaissent le texte presque entier (1), après le douloureux exposé des causes de notre démoralisation, rattachées principalement à cet esprit de soumissionnisme, nous concluions en disant : « Nous ne sortirons pas de la situation présente, tant que l'Eglise n'aura pas repris sa dignité vis-à-vis du pouvoir », alors, dis-je, aurions-nous osé espérer une réponse plus directe, plus pleine, plus ferme et à la fois plus sereine, plus mesurée et plus forte, que celle que Pie X vient de faire entendre? Oui, l'Eglise, par sa voix, reprend magnifiquement sa dignité; et si le clergé, si les catholiques français savent la comprendre et la suivre, il y aura encore pour eux des victoires.

Un esprit de ménagements et de charité nous eût conseillé de ne pas insister actuellement sur la portée de ce grand acte, si des informations susceptibles de lui donner un sens erroné, et même certains efforts pour dénaturer ce sens, ne s'étaient ajoutés à la réserve des principaux journaux catholiques.

On a lu dans la *Croix* et dans quelques-unes de ces autres feuilles une dépêche précédant la publication du discours et qui le caractérisait en ces termes : « LE DISCOURS DU PAPE SANCTIONNE LES DIRECTIONS PONTIFICALES DANS LES CHOSES DE FRANCE : affirmation efficace d'un patriotisme sincère, lutte à outrance pour la défense catholique contre les ennemis de la religion et de la patrie. »

Vis-à-vis des lecteurs de la *Croix* et de certains journaux pour lesquels cette expression LES DIRECTIONS PONTIFICALES a toujours été une formule équivalant à *politique de ralliement à la République*, il y avait là un choix de termes très malencontreux, propres à engendrer la confusion dans les esprits, incapables, pour la plupart, de redresser par une lecture attentive du document l'opinion très fausse que cette dépêche suggérait, et qui n'allait à rien moins qu'à donner au discours du Saint-Père une signification contraire à son but véritable et certain. D'autant que l'objet assigné à ces directions par la suite de la phrase n'exprime rien qu'à tort ou à raison, disons franchement, que bien à tort, la politique de ralliement ou de sou-

1. Voir notre numéro du 1er mars 1909 : *Quelques éclaircissements.*

missionnisme n'ait aussi inscrit à son programme et ne se soit vantée de faire.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, cette dépêche n'émanait pas directement du correspondant de la *Croix*, comme tout aurait porté naturellement à le croire. Elle ne faisait que reproduire une information donnée le même jour par la *Corrispondenza romana*. Faut-il donc admettre que cet organe, si bien placé pour connaître exactement la pensée du Vatican, ait sciemment favorisé une telle interprétation? Même si la preuve du contraire manquait, on devrait s'arrêter devant la contradiction manifeste. Des esprits tant soit peu avertis se seraient rendu facilement compte que la feuille romaine n'attachait nullement à cette expression de *directions pontificales* le sens que l'usage a consacré en France et qu'elle ne pouvait connaître; qu'elle voulait parler des directions de S. S. Pie X; et qu'en disant que son discours *sanctionne* ces directions elle a plutôt voulu indiquer qu'il les *précise*. Mais ce n'est plus aujourd'hui qu'il faut attendre de la plupart de nos catholiques cette perspicacité et cette rectitude naturelle, déformées chez eux par un long abus de formules ambiguës et trompeuses.

Par bonheur, la même *Corrispondenza* a rétabli le vrai sens du discours pontifical par un commentaire d'une précision et d'une vigueur que, seule, elle pouvait y mettre, et sous l'autorité duquel nous sommes heureux de placer toutes nos présentes réflexions. Malheureusement cet article de la *Corrispondenza romana*, précisément à cause de sa netteté qui accroissait l'embarras signalé plus haut, n'a pas obtenu chez nous la faveur d'une publicité égale à celle de sa première dépêche, encore moins en a-t-on souligné l'importance.

Avant de reproduire ce document, et pour en faire ressortir l'opportunité, donnons quelques détails sur la manière dont certains ont jugé et présenté le discours pontifical. M. J. de Narfon est, sans contredit, notre chroniqueur religieux le plus fécond en informations, le plus répandu, le mieux accueilli même dans certaines hautes sphères ecclésiastiques, sinon le mieux posé devant les catholiques vraiment éclairés. Il était à Rome et ne pouvait manquer de s'y trouver. Les correspondances adressées par lui au *Figaro* porteraient à croire que la splendeur des joies dont il était entouré lui a causé une attaque d'hypocondrie. La malignité de son humeur perce en vingt endroits. Pour ne parler que du discours du Pape, voici en quels termes perfides il en parle :

La réponse du Pape à Mgr Touchet *constitue, à proprement parler, du commencement à la fin, un discours politique.* Quelques-uns s'en étonneront puisque Pie X avait fait connaître sa volonté que la politique, qui divise toujours, ne vînt pas troubler des fêtes dont l'union de tous les Français, dans le culte patriotique et dans l'amour de Jeanne d'Arc, détermine le caractère national et fait la principale grandeur. *Mais le Pape ne se lie point personnel-*

lement par les règles qu'il impose, et il a cru nécessaire de profiter d'une telle solennité et de la présence d'un si grand nombre de nos compatriotes pour flétrir, une fois de plus, le gouvernement qui applique la loi de 1905 avec une méthode qui tend si habilement à la faire passer dans les mœurs.

Un peu plus loin, ne pouvant déguiser son vrai rôle, M. de Narfon critique le Saint-Père d'avoir dit qu'on s'efforce de représenter les catholiques comme ennemis de la patrie, et il élève sa petite protestation contre la justesse de cette plainte. Mais voyons son interprétation d'ensemble. Il écrit, le 22 avril, ces lignes, dans lesquelles se retrouvent toutes les subtilités et les arguties d'une école, hélas! trop nombreuse .

Par ailleurs, l'exégèse du discours prononcé par le Pape à l'audience générale des pèlerins français a provoqué une assez curieuse divergence d'interprétation parmi les évêques. Dans la phrase où Pie X a rappelé que « la religion prêche et ennoblit la soumission aux pouvoirs publics, pourvu qu'ils n'exigent pas ce qui est opposé à la sainte loi de Dieu », *les uns ont vu une confirmation de la doctrine des instructions de Léon XIII sur le ralliement, tandis que les autres y ont voulu voir tout le contraire.*

A la vérité, Pie X n'a fait que rappeler la doctrine de l'Eglise sur le respect dû à la puissance civile et sur l'obéissance aux lois. La restriction relative à ce que la puissance civile pourrait ordonner de contraire à la sainte loi de Dieu fait partie intégrante de cette doctrine. Le plus grand des apôtres l'a clairement exprimée en disant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; et Léon XIII, avant Pie X, et avec non moins d'énergie, l'a souvent rappelée dans ses encycliques.

La division des évêques, à propos de la phrase du discours pontifical sur la soumission aux pouvoirs établis, ne peut guère s'expliquer que par le désir qu'éprouvent quelques-uns d'entre eux de voir approuver par le Saint-Siège le projet de fédération dû à l'initiative de M. de Cathelineau, parce qu'une telle approbation dispenserait ou paraîtrait dispenser les catholiques de se placer, pour la défense de la cause religieuse, sur le terrain constitutionnel. Mais j'ai de bonnes raisons de penser que cette approbation ne viendra pas. L'Action libérale, qui a refusé d'adhérer au projet de M. de Cathelineau, précisément parce que ce dernier entendait laisser les groupements catholiques qui seraient entrés dans la fédération, libres d'accepter ou de ne pas accepter le terrain constitutionnel, alors qu'elle-même s'est placée *ne varietur* sur ce terrain, *est toujours*, malgré les efforts de ses adversaires, *également en faveur auprès du Saint-Siège*; et son président, M. Piou, a été reçu ce matin même, par le Pape, avec une extrême bienveillance, dont il a bien voulu m'exprimer toute sa joie.

Allons, un peu de courage, et dites-nous franchement que le discours du Pape a pour but de maintenir les catholiques français sur ce fameux *terrain constitutionnel* où les soumissionnistes se trouvent si bien à l'abri. M. de Narfon n'y résiste pas, et, le même jour, il ajoute à propos du *Triduum* célébré à Saint-Louis des Français :

Une messe de communion a été célébrée aujourd'hui, à Saint-Louis-des-Français, par le cardinal Merry del Val. C'est Mgr Panici, archevêque de

Laodicée, qui a célébré la messe solennelle du *Triduum*, admirablement chantée, en style palestrinien, par la maîtrise. Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, a présidé les vêpres, et le cardinal Luçon, archevêque de Reims, y a prononcé le panégyrique *quotidien de Jeanne d'Arc.*

Nous commençons à être un peu blasés sur ces panégyriques, qui forcément se répètent et ne nous apprennent pas grand'chose; mais le cardinal Luçon a terminé le discours où il venait de combattre, sous la bannière de la nouvelle bienheureuse, le naturalisme politique, philosophique et social, par des déclarations politiques fort importantes, ***qu'il n'aurait certainement pas faites si elles ne répondaient pas à la pensée du Pape***, et qui corroborent ce que je disais tout à l'heure, de la nécessité reconnue par Pie X, comme elle avait été proclamée par Léon XIII, ***de se maintenir ou de se placer sur le terrain constitutionnel*** pour défendre les droits de l'Eglise et les libertés religieuses.

Voici, d'après la *Croix*, le passage du discours du cardinal Luçon que visent ces paroles. Après avoir fait éloquemment le procès de l'athéisme officiel de la France et du naturalisme qui l'envahit de toutes parts, le prélat ajouta :

Mais pour répondre à cette invitation que le ciel nous adresse par Jeanne d'Arc, est-ce qu'il nous faudra renoncer à notre Constitution actuelle et revenir aux institutions du passé? Ce n'est point là ce que je veux dire. Me plaçant simplement sur le terrain historique de notre vie nationale, en face des merveilles dont le ciel a favorisé notre patrie, je veux seulement rappeler au peuple de mon pays, avec le grand apôtre des Francs, que la prospérité de notre patrie dépend étroitement de la fidélité à sa vocation, qu'elle ne peut renoncer à sa mission sans cesser d'être elle-même, ni la trahir sans s'exposer aux plus terribles châtiments.

Assurément, continue le cardinal, on peut croire que si Jeanne d'Arc reparaissait parmi nous, elle serait étonnée de prime abord de ne plus retrouver cette forme de pouvoir sans laquelle son siècle ne concevait pas la patrie. Mais si elle voyait que la France du XXe siècle, bien qu'ayant adopté une Constitution nouvelle, se montre respectueuse du passé, que tout en s'appliquant à réformer les abus des siècles antérieurs, elle rend justice à leurs travaux, à leurs mérites, à leurs gloires, qu'elle continue à reconnaître les droits de Dieu et de son Eglise, qu'elle demeure fidèle à l'alliance séculaire des Francs avec le Christ, cela suffirait à son patriotisme de Française et sa foi de chrétienne serait rassurée.

Elle saurait comprendre que rien n'est éternel ici-bas, que des aspirations nouvelles ont pu naître avec le temps, et qu'il est nécessaire de leur donner satisfaction par des institutions appropriées; elle applaudirait, elle qui fut si compatissante pour le peuple, à tous les abus supprimés, à tous les progrès réalisés. Et de fait, mes bien Chers Frères, pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ne peut-on pas étudier et réaliser les formes sociales désignées par l'évolution des idées, des citoyens? N'est-il pas nécessaire même, qu'en dehors et au-dessus de l'arène, où s'agitent les intérêts et les passions humaines, reste toujours respectée la religion sereine des vérités supérieures, en laquelle les âmes puissent se reposer des luttes d'ici-bas sur le terrain immuable des principes communs à toute humanité?

Ce n'est pas là, sans doute, continue le cardinal, ce que veulent les ennemis irréconciliables de nos croyances, mais ils ne sont pas la majorité en France, le peuple de France est encore et veut rester chrétien toujours. »

Historiquement, et c'est là un ordre d'idées dans lequel il est permis de soulever une réflexion, ce serait bien une question de savoir si ce fut vraiment *la nécessité de donner satisfaction à des aspirations nouvelles de la société par des institutions appropriées*, qui a introduit le régime républicain en France. L'histoire répondrait avec éclat, croyons-nous, que pas plus en 1870 qu'en 1848, la société française n'aspirait à cette forme d'institutions dont le moindre tort, d'ailleurs, n'a pas été d'être plus antidémocratiques que les institutions de la monarchie. Elle dirait que les aspirations auxquelles ce changement répondait étaient simplement celles d'un petit clan d'ambitieux et de séditieux, de politiciens sans scrupules, ennemis de l'ordre social et de l'Eglise.

Dès lors, n'était-ce pas, dans la circonstance, leur faire une concession superflue autant qu'imméritée? On s'explique d'ailleurs très bien que ce tableau d'une République sage, tolérante, amie de l'Eglise, idéale en un mot, c'est-à-dire à l'extrême opposé de celle qui existe, et ne répondant à aucune sorte de réalité, ait paru à M. de Narfon placé là, non pas seulement comme une acceptation conditionnelle du régime, dont l'assurance est aussi trop superflue de la part des catholiques, mais comme une invitation discrète à la fidélité envers les institutions. Et c'est pourquoi, sans manquer de rendre hommage aux hautes et apostoliques pensées dont s'inspirait personnellement le vénéré orateur, on peut douter que « ces déclarations politiques fort importantes » répondissent à la pensée du Pape aussi exactement et aussi formellement que le croit M. de Narfon. Le Saint-Père paraît bien avoir délibérément écarté tout ce qui se rapporte aux institutions, à cette question constitutionnelle qui est et qui restera, par la fatalité de nos destins politiques, une cause de division, pour ne parler que de la seule patrie, en la distinguant du régime avec une netteté qui ne laissait place à aucun désaccord entre catholiques. Bien plutôt pensons-nous être plus près de la vérité, en supposant que tout ce passage du panégyrique du cardinal Luçon y a été introduit beaucoup moins comme un commentaire authentique du discours du Pape, avec lequel il offre un certain contraste, que pour donner satisfaction à cette fraction importante que M. de Narfon nous représente comme préoccupée de trouver dans les paroles de Pie X une confirmation des précédentes directions pontificales.

Ce commentaire authentique de la pensée du Saint-Père, nous l'avons dans l'article de la *Corrispondenza* que nous annoncions plus haut. Authentique, disons-nous, car, bien que la *Corrispondenza romana* n'ait aucun caractère ni officiel ni officieux, il ne viendra à la pensée de personne, qu'inspirée par un prélat appartenant à la Secrétairerie d'Etat et rédigée au seuil du Vatican, elle se soit permis de donner une interprétation aussi précise d'un acte pontifical si important, sans être fixée sur sa légitimité et sa justesse. Or, ce commentaire, on en-

conviendra aisément, dépasse même en netteté et en force celui que nous aurions été tentés de faire. Cet article intitulé : *Après le discours du Pape*, a paru le 20 avril. Il résume d'abord la magnifique justification du patriotisme des catholiques, puis il vient au passage qui est le nœud de ce discours :

Malheureusement, il y a des époques maudites — et c'est le cas aujourd'hui pour la France — où il faut distinguer entre la patrie et le gouvernement. C'est quand, rompant avec la tradition historique, et surtout avec la vérité elle-même, le gouvernement fait la guerre à l'Eglise et l'expulse de tous les domaines publics.

Alors un cruel déchirement a lieu dans les consciences catholiques; et si elles continuent de rendre à l'Etat ce qui est dû à l'Etat, elles retirent, *elles doivent retirer à ce gouvernement leur affection*. Pie X a formulé cela en termes inoubliables, qu'il convient, vu leur importance actuelle, de reproduire textuellement :

« Non, il ne peut prétendre à l'amour cet Etat, ce gouvernement, quel que soit le nom qu'on lui donne, qui en faisant la guerre à la vérité, outrage ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré. *Il pourra se soutenir par la force matérielle, on le craindra sous la menace du glaive, on l'applaudira par hypocrisie, intérêt ou servilisme;* on lui obéira parce que la religion prêche et ennoblit la soumission aux pouvoirs humains, pourvu qu'ils n'exigent pas ce qui est opposé à la sainte loi de Dieu. *Mais si l'accomplissement de ce devoir envers les pouvoirs humains, en ce qui est comptatible avec les devoirs envers Dieu, rendra l'obéissance plus méritoire, elle n'en sera ni plus tendre, ni plus joyeuse, ni plus spontanée ; jamais elle ne méritera le nom de vénération et d'amour.* Ces sentiments, cette patrie seule peut nous les inspirer, qui, unie en chaste alliance, avec l'Eglise, produit le vrai bien de l'humanité ».

Et voici maintenant le commentaire :

Autrement dit, en tout ce qui ne viole pas la loi de Dieu, la soumission est due à l'Etat, malgré toutes les raisons qu'on peut avoir d'en être mécontent; *mais cette soumission, ne peut pas, ne dois pas se changer en soumissionnisme. (1)*

L'Etat n'y a aucun droit, ET LE CATHOLIQUE A QUI IL PLAIT DE PAYER CE SURCROÎT DE TRIBUT, TOMBE SOUS L'UNE OU L'AUTRE DES QUALIFICATIONS DU DISCOURS PONTIFICAL : HYPOCRISIE, INTÉRÊT OU SERVILISME.

Et maintenant que les pèlerins français sont partis, emportant aux quatre coins de leur beau pays les paroles augustes du Saint-Père, ils s'en feront les propagateurs intelligents; et le patriotisme catholique, grâce à eux, deviendra, nous ne disons pas plus ardent, c'est impossible, mais *plus indépendant et plus fier*.

Espérons aussi que, s'il se trouve encore des sectaires pour s'imaginer les couvrir de honte en les traitant de « Papistes et de Romains », les catholiques français, *au lieu d'être tentés de se laisser intimider par ces épithètes*, les relèveront comme des titres de noblesse, reçus par eux de la bouche même du Saint-Père, qui a sacré ces mots en les prononçant.

La vérité catholique est papiste et romaine, et il n'y a de véritables catho-

1. Ce soulignement et tous ceux qui précèdent, fait à remarquer, sont dans le texte de la *Corrispondenza*. Ceux qui suivent sont de nous.

liques que les papistes et les romains. *C'est une question de loyauté, la qualité française par excellence.*

Certes, la réponse est péremptoire, et, sans en vouloir tirer d'autre triomphe que celui de la vérité, nous comprenons qu'elle ait jeté dans l'embarras, sinon dans la surprise, ceux qui, comme les directeurs de la *Croix*, avaient subitement redoublé d'efforts cet hiver, de concert avec l'*Action libérale*, pour convaincre l'opinion catholique que le *terrain constitutionnel*, tel qu'ils l'entendaient, était « *enseigné* » par l'Eglise, et que dans les fameuses *directions pontificales* « *rien n'était changé.* »

Peut-être, les années s'amoncelant sur la tête vénérable du Saint-Père, il avait paru à propos d'accroître, par un vigoureux réveil de ces directions, les chances de tel haut protecteur du parti, soit de faciliter le retour du futur Pape à la politique de Léon XIII, par quelques paroles de Pie X qui eussent permis de présenter le Ralliement comme une maxime établie du Saint-Siège, et non plus comme la combinaison d'un Pontife solitaire.

En tout ceci, néanmoins, on avait compté sans la Bienheureuse Jeanne, qui, ayant obtenu de Dieu le Pape qu'il lui fallait pour sauver la France une seconde fois, s'est toujours merveilleusement employée à défendre son Elu contre les embûches. Le Pape a parlé; et sa parole, aussi tranchante que le glaive de la Pucelle, a déchiré comme toile d'araignée la trame puissante des machinations.

Quel sensible plaisir, après que, pendant une longue suite d'années, la passion et le calcul ont amoncelé autour d'une vérité incommode les brouillards de l'équivoque, de la voir subitement reparaître du plus épais de ces nuées plus pure, plus limpide et plus éclatante que jamais! Ainsi en est-il, grâce au discours du Souverain Pontife, des règles de conscience à suivre par les catholiques français à l'égard du gouvernement républicain. Plus d'obscurités; plus de termes ambigus; plus de distinctions abstraites. Nous voici ramenés non seulement aux leçons du bon sens, mais encore à la propriété du langage.

Ainsi, on entend le Saint-Père parler d'obéissance aux justes lois, ce qui est clair, familier et chrétien. De l'acceptation de la Constitution, pas un mot. Il n'y avait pas, en effet, dans tout le Ralliement de tromperie plus insigne. La Constitution! Et qui donc ne l'accepterait pas? Avec la pleine liberté qu'elle nous donne de professer telles opinions qu'il nous plaît, de les répandre, de nous constituer en partis, de préparer au grand jour le triomphe de nos vues, eussent-elles pour objet le renversement du gouvernement, elle forme notre unique refuge. Mais ce n'était pas ainsi que le Ralliement l'entendait. Accepter la Constitution signifiait ici embrasser sans retour la forme républicaine, c'est-à-dire se dépouiller de sa liberté constitutionnelle, répudier les droits dont la Constitution assure à chaque citoyen l'inviola-

ble puissance. Par là, en dépit de toutes les protestations contraires, on contraignait les catholiques à sortir de la Constitution pour entrer dans un parti.

Le point de la soumission aux lois honnêtes une fois vidé, le Saint-Père poursuit en caractérisant, non pas la forme républicaine prise en elle-même et dans l'abstraction, mais le gouvernement de la République Française. C'est, dit-il, expressément, l'ennemi perpétuel de l'Eglise, et par suite le genre de tyrannie le plus odieux imaginable. Il ne mérite qu'horreur et mépris ; il conduit la patrie à la plus certaine ruine. Les reverrons-nous maintenant, les prédicateurs de *loyalisme* ? Ici, comme partout, le Ralliement avait eu besoin d'un masque pour dissimuler son vrai visage. La sincérité des mots français lui avait fait honte. Solliciter pour un Gouvernement d'infamie la vénération et l'amour des catholiques eût été chose à faire crouler le ciel. C'est pourquoi on était allé dérober à une langue étrangère un terme moins intelligible, qui était censé exprimer un dévouement sans amour et une fidélité sans considération. Quelle injure à la noble et fière Angleterre !

Il semble véritablement que le Saint-Père ait pris à tâche de dissiper les uns après les autres tous les sophismes du Ralliement. Qu'entendions-nous invoquer pour détourner les catholiques de la Monarchie ? Cette proposition : qu'il leur appartenait de suivre l'exemple donné par l'Eglise d'une parfaite indifférence à l'égard de la forme du gouvernement. Là dessus, le Saint-Père enseigne qu'il n'y a pas la moindre conformité entre l'Eglise, supérieure à toutes les patries, et les catholiques, citoyens d'une patrie que leur conscience leur fait un devoir d'aimer. Personne, je l'espère, ne s'avisera de soutenir qu'il soit indifférent pour un pays d'avoir une forme de gouvernement ou une autre. Exhorter les catholiques à se désintéresser de cet article, c'est donc les pousser à négliger l'une des plus essentielles obligations que la loi divine de l'amour de la patrie leur impose.

Le Pape a parlé. Sa voix auguste ne peut manquer d'être écoutée par des catholiques dont les intentions du moins, la sincérité et le dévouement au Saint-Siège ne sauraient être discutés par personne. Les dissonances s'atténueront, les divisions perdront leur acuité. Tous rangés dans une franche confraternité d'armes sous la bannière de notre Bienheureuse Jeanne d'Arc, que Pie X vient de leur proposer pour chef et pour guide, ils s'avanceront désormais, unis et compacts, par la voie large et droite qu'il leur a tracée, ne mettant rien au-dessus du devoir « de protéger sans faiblesse et de défendre sans peur les droits de la justice, de la vérité et de la conscience. »

Emm. BARBIER.

" L'OUEST-ÉCLAIR " ET LE CHEVALIER DESGRÉES DU LOU

Au mois de septembre dernier, un évêque du sud-ouest, sortant de la basilique de Lourdes, voit se présenter à lui un petit groupe de pèlerins qui s'avancent pour baiser son anneau. Le prélat s'informe de leur pays d'origine. — Monseigneur, nous sommes bretons. — Ah! vous êtes bretons. Ne soyez pas sillonnistes. Je reviens de Rome; le Pape m'a dit : c'est la démocratie qui perdra la Bretagne. — La démocratisation déjà si avancée de la Bretagne couvait dans cette province depuis qu'on avait mis en honneur la politique de ralliement à la République. Le choix de M. l'abbé Gayraud comme candidat au siège législatif que la mort de Mgr Freppel laissait vacant dans le Finistère, et la campagne d'une violence inouïe conduite contre le comte de Blois, son concurrent monarchiste catholique, en 1897, révélèrent soudain la gravité du mal. Le *Sillon* pénétrant peu après dans les séminaires, dans les presbytères et les œuvres de jeunesse, l'entretint et l'accrut. Mais, surtout, l'*Ouest-Eclair*, journal républicain catholique, grand organe régional à six pages, fondé à Rennes en 1899, par M. Emmanuel Desgrées du Loû, et dirigé par lui, a systématisé cette œuvre néfaste et en a étendu dans tout le pays la pernicieuse influence.

C'est une monographie à ajouter à celles de notre précédent article, pour montrer à quels résultats désastreux nous a conduits l'organisation d'une presse libérale, substituée à la presse catholique, sous le prétexte de se plier aux directions de l'Eglise et aux exigences de l'époque. Elle mérite d'être faite avec un certain développement, au risque de quelques longueurs, afin que nous tirions au moins profit des leçons de l'histoire. Du plus au moins, combien de journaux républicains catholiques sont sur le type de l'*Ouest-Eclair !*

LE CHEVALIER DESGRÉES DU LOU

A la veille du jour où elle allait succomber sous l'écrasante condamnation du Saint-Office, la *Justice sociale* de M. l'abbé Naudet consacrait à M. Desgrées du Loû un long article élogieux dont la pensée est renfermée dans ce titre : *Un chevalier* (4 janvier 1908). C'est à propos de sa brochure *De Léon XIII au Sillon,* dont nous aurons à reparler. Sans rougir d'évoquer en faveur de ce héros moderne les images d'une époque abhorrée, cette feuille ultra-démocratique ne croyait pouvoir mieux le peindre qu'en empruntant leurs couleurs. Je cite seulement quelques lignes :

Toute sa vie, cet homme a lutté pour la Cause, sans défaillance et sans peur, comptant pour rien ses souffrances personnelles, sans cesse sur la brèche et sonnant au drapeau, capable de tous les héroïsmes et de tous les sacrifices.

C'était un chevalier. En d'autres temps, il eût porté l'épée et guerroyé contre les mécréants. Il eût défendu, par le glaive, la misère et la faiblesse. En ce siècle, sur la rude terre bretonne, il combat pour la démocratie, aussi fervent catholique qu'excellent républicain. Pendant de longues années, de 1892 à 1898, il a parcouru la Bretagne fondant des cercles d'études, multipliant les conférences, jetant les bases de ces amitiés solides, découvrant ces concours fidèles qui lui ont permis de créer, avec une pléiade d'amis qui le valent, ce grand journal quotidien, dont le succès est sa meilleure récompense et dont le nom seul l'*Ouest-Eclair*, est synonyme de victoire et de vaillance.

J'ai eu grande joie à relire, il y a quelques jours, quelques-uns de ces leaders articles que, sur les instances de ses amis, il vient de réunir en brochure, sous ce titre suggestif : *de Léon XIII au Sillon*. L'âme du chevalier s'y découvre tout entière. Ces pages ont été écrites d'une plume frémissante. Desgrées du Loû, catholique de vieille roche, breton fidèle, démocrate sincère n'a pu souffrir qu'on attaquât publiquement la mémoire vénérée de Léon XIII, sans qu'il fît entendre une vigoureuse protestation... (1)

Or, si l'on veut savoir avec quelle admirable maîtrise de lui-même le chevalier Desgrées du Loû savait contenir son ardeur et sa fougue héroïques, il faut relire un article capital qu'il écrivait dans l'*Univers* de 1895, époque à laquelle ceux qui croyaient avoir seuls qualité pour interpréter les directions de l'Eglise, consacraient tous leurs efforts à faire triompher l'idée du fameux *programme minimum*, ce coup de maître par lequel débuta M. Piou comme chef des catholiques constitutionnels. Le plan exposé par M. Desgrées du Loû sous ce titre : *Une tactique nécessaire*, dessine exactement la ligne que suivra l'*Ouest-Eclair*, même à l'égard du ministère Clemenceau, absolument comme alors vis-à-vis du cabinet Bourgeois. En voici les traits principaux :

A quoi bon nous bercer d'illusions ? Sachons voir le côté positif et réel des situations ; sachons comprendre enfin les premiers principes, les données élémentaires de la politique pratique...

---

1. Le même éloge se retrouve à peu près sous la plume de M. Fonsegrive dans le *Bulletin de la Semaine*, du 12 février 1908 :

« Emmanuel Desgrées du Loû est un maître journaliste. Il a un double mérite : il a du talent et il a conquis le succès. Il a fondé un journal républicain catholique, l'*Ouest-Eclair* ; il l'a fait vivre, il a su le faire durer et il a répandu son influence... Il est également redouté des réactionnaires et des révolutionnaires, ces autres réactionnaires. On le craint, donc on le respecte. Car le respect en nos temps chevaleresques, on ne l'accorde qu'aux forts.

» Desgrées du Lou est un fort.

» Et il est aussi un brave et un franc.

» Il s'est mis en tête de dire aux cafards, quel que soit leur titre, les vérités qu'ils méritent. Et il ne se laisse pas intimider. Volontiers il tient tête aux puissances et il défend ceux que l'on attaque parce qu'on les croit faibles et qu'on espère les vaincre. »

Il faut, jusqu'à nouvel ordre, nous contenter de peu et si, quelque jour, un ministère modéré prend la direction des affaires du pays et consent à ne pas entraver notre action sociale, à respecter nos œuvres; si de plus, dans l'application des lois existantes que nous déplorons à bon droit, il apporte une certaine mollesse et nous fait espérer certaines transactions; s'il manifeste enfin sa volonté d'empêcher le désordre, d'enrayer la révolution, de faire de la République un gouvernement régulier et pacifiquement réformateur au point de vue social; nous devons lui prêter notre concours, lui faciliter sa tâche.

Et si nos représentants se montrent prudents, les divers groupes catholiques du pays tout entier doivent les imiter. Apprenons à modérer nos impatiences, mettons à nos rancunes une sourdine et tâchons d'obtenir de nos journaux qu'ils ne créent pas autour des cercles parlementaires, cette atmosphère morale qui surexcite les passions, paralyse les bonnes volontés secrètes des républicains tolérants et, sous prétexte d'intransigeance dans les principes, empêche tout progrès sensible dans les faits.

Il faudrait, en un mot, que, quand un ministre comme M. Spuller essaie timidement d'acclimater dans certaines sphères la plante exotique de « l'esprit nouveau », puis, ayant présenté l'objet, s'aperçoit qu'il est nécessaire de l'enguirlander, il faudrait, mes frères les catholiques! rassembler dans nos intelligences tout ce que nous pouvons y posséder de sens politique éparpillé et ne pas exiger tout d'un coup, des disciples de Gambetta, qu'ils gravissent pieds nus et la corde au cou, en procession solennelle et réparatrice, la butte de Montmartre.

Alors c'est une abdication que vous demandez?...

Pas le moins du monde. J'exprime simplement ce vœu qu'au lieu de s'enivrer de polémiques violentes et de grandes phrases que nous connaissons par cœur depuis vingt ans qu'elles n'ont rien produit, les catholiques s'habituent enfin à la tactique véritable et cessent de nourrir ce rêve enfantin de regagner en un jour le terrain perdu. Nous ne sommes pas encore assez saints pour faire des miracles de cette importance.

— Mais nous n'aurons plus qu'à nous croiser les bras?... Mon Dieu! beaucoup d'entre nous continueraient ainsi de garder une attitude qui leur est habituelle, et il semble tout d'abord qu'il serait suffisant, dans l'intérêt de la cause, de décider ces braves gens à moins abuser de la langue; car s'ils sont immobiles, ils sont également bavards, et je crois bien que la confrérie des bras croisés, puisque c'est ainsi qu'on la nomme, a juré de nous donner le change en nous assourdissant de ses cris de guerre.

Si cependant, nous pouvions convertir ces inertes, cela vaudrait mieux, j'en conviens.

La stratégie que j'ai tenté de définir nous permettra, en effet, d'attacher moins de prix aux amplifications des ténors du journalisme tapageur, de perdre moins de temps dans de vaines disputes sur les mérites respectifs de chacun de ces messieurs et d'en consacrer davantage à la bonne besogne fatigante, ennuyeuse parfois, mais toujours méritoire et féconde, des œuvres économiques et sociales qui nous feront aimer du peuple et nous prépareront ainsi les revanches électorales de l'avenir.

Nous parlerons moins haut, mais nous agirons plus efficacement; nos congrès seront moins oratoires, mais ils seront plus pratiques et peut-être arriverons-nous alors, par la consultation directe et quotidienne du peuple chrétien, à pouvoir condenser enfin ce programme dont on cherche depuis si longtemps la formule et qui, en groupant les intelligences et les cœurs sur un même faisceau d'idées, dirigera du même coup toutes les volontés vers un but commun.

Cette politique, je le sais bien, n'est pas du goût de tout le monde. Elle ne plaît pas à ceux qui aiment la mise en scène et la déclamation bruyante. Qu'importe ! si les esprits sensés l'approuvent.

La nouvelle victoire du cabinet Bourgeois me paraît, d'ailleurs, devoir éclairer les plus aveugles, car elle est significative.

Aujourd'hui, plus que jamais, les défenseurs de l'ordre, garantie nécessaire de la justice et du progrès, sont moralement obligés de s'unir en vue des intérêts supérieurs qui se débattent et de remettre au second plan les préoccupations particulières, si légitimes soient-elles. J'oserai même aller plus loin. Il ne s'agit plus, en définitive, de savoir si les gouvernants de demain et leur majorité consentiront à abroger d'un trait de plume la loi scolaire, la loi militaire, la loi du divorce, la loi des fabriques et la loi d'abonnement. Il s'agit de savoir si la Révolution sociale est prochaine, si la guerre civile et la guerre étrangère ne sont pas deux désastres possibles et simultanés, et si, après cette crise redoutable, quelque César ne viendra pas donner le coup de grâce à la liberté mourante.

Devant l'avenir de plus en plus sombre, les prescriptions de Léon XIII apparaissent, resplendissantes des rayons de la vérité. Discuter aujourd'hui la valeur de la constitution qui nous régit serait, de la part des défenseurs de la religion, de la famille, de la propriété et de la patrie, une grave imprudence, car elle est devenue peu à peu pour ces principes fondamentaux le seul abri, la dernière sauvegarde. A mes yeux (je le dis comme je le pense, au risque de scandaliser certains irréductibles), dans les circonstances que nous traversons, la France et la République se confondent et, devant le socialisme menaçant comme devant l'étranger, un devoir impérieux s'impose : Pour sauver la France de la ruine et de la déchéance, il faut, à tout prix, sauver de la Révolution la République.

La juste appréciation de cette *tactique* est contenue dans une réplique que M Eugène Veuillot eut la courtoisie d'insérer. C'est l'*Ouest-Eclair* jugé par avance.

Monsieur le rédacteur de l'*Univers*.

J'ai éprouvé une impression bien pénible en lisant l'article signé E. Desgrées du Loû. Je suis aussi bon catholique que M. du Loû que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais je ne comprends pas de la même façon l'attitude des catholiques en présence de la situation actuelle.

Que souhaite donc M. Desgrées du Loû en nous conseillant ce rôle effacé, ces tergiversations, ces moyens cachés pour atteindre le but ? Permettez-moi de vous le dire franchement, c'est l'anéantissement définitif du parti catholique, et je vous mets au défi de me citer une parole du Pape conseillant cette conduite que je me permets de traiter de machiavélique.

J'ajouterai même qu'elle est indigne de catholiques et de Français. Cette conduite serait peut-être encore admissible si nous nous trouvions en présence d'hommes honnêtes et indépendants ! Mais vous devez le savoir aussi bien que moi, M. Desgrées du Loû, nous avons affaire à toute une secte dont les membres ont juré obéissance, que du jour où l'un d'eux veut s'arrêter, il est jeté par-dessus bord ! Cette secte, vous semblez ne pas la connaître, c'est la franc-maçonnerie. Le Pape nous a dit de la combattre, et il nous est interdit à nous autres, catholiques, de faire même alliance avec ses membres, dût-il en résulter un grand bien.

J'ignore votre âge, Monsieur, mais vous me semblez avoir peu d'expérience

ou alors avoir oublié les leçons du passé. Ce que vous conseillez, mais c'est ce qui a été fait depuis vingt ans! Vous en voyez le résultat. C'est la politique des compromis, la politique du moindre mal, politique néfaste s'il en fut une au monde. C'est cette ligne de conduite qui a été cause des lois scolaires, militaires et autres semblables.

Temporisons, ne disons rien de crainte d'avoir encore pire. Si vous considérez les hommes pris en particulier, vous devez vous tromper sur leur compte, prenez-les en masse comme députés, sénateurs, en un mot en fonctions, ils ne sont plus les mêmes. Je connais ici des hommes remplis de bonne volonté, dont je m'honore d'être l'ami; comme représentants du pays, ce sont des hommes dangereux.

Ces hommes ne sont pas libres, et, n'étant pas croyants, n'ont pas de principes qui puissent limiter leurs actions!

En terminant la lecture de votre article, je vois que vous faites allusion à la Constitution et à la forme du gouvernement. Si c'est cette question que vous avez entendu traiter, nous serions près d'être d'accord. Comme catholique soumis aux enseignements du Saint Père, je fais abnégation de mes préférences, et j'accepte la forme de la République sans chercher à la discuter. Mais si c'est pour combattre la législation et les législateurs, que vous nous donnez vos procédés, je les repousse de toutes mes forces.

Vous trouvez que les catholiques ne sont pas groupés, cela n'est que trop vrai, c'est ce qu'il faut faire dès à présent dans chaque ville, grouper les catholiques dans une organisation forte et solide comme à Roubaix. Mais, si on suit vos conseils, la fin du monde arrivera que rien ne sera fait encore pour cela. Croyez-moi, si Notre-Seigneur, quand Il est venu prêcher l'Evangile sur la terre, avait suivi votre méthode, le christianisme serait encore à fonder Nous ne pouvons mieux faire que de suivre son exemple, crier bien haut sur les toits les grandes vérités.

Vous trouvez que l'on parle trop et que l'on n'agit pas. Mais c'est vous-même qui conseillez de ne pas agir.

C'est par la parole que les apôtres ont converti le monde, ils combattaient le même ennemi que nous avons à combattre, ils avaient avec eux Jésus-Christ, nous l'avons également.

Vous trouvez que nous ne sommes pas assez saints pour obtenir des miracles, eh bien! sanctifions-nous et Dieu nous les donnera. Ah! croyez-moi, ce n'est pas avec tous ces moyens humains que nous arriverons à sauver l'Eglise et notre pays. Si nous ne comptons pas sur l'aide de Dieu, nous nous agiterons en pure perte.

Nous sommes les soldats du Christ, organisons son armée et allons au combat sans crainte, repoussons avec énergie ces hommes qui ne croient pas en Dieu, ce sont des hommes dangereux! Evitons ces alliances compromettantes qui n'aboutissent qu'à décourager les plus zélés, tâchons, comme le conseille le Pape, de nous emparer du pouvoir, ou, en tout cas, d'y mettre des hommes qui ne soient pas des ennemis de l'Eglise.

N'oublions pas que nous avons en face de nous l'armée du Lucifer, l'ennemi éternel de Dieu, que nous ne devons ni ne pouvons espérer aucun merci de sa part. c'est donc une guerre à mort!

La victoire est assurée, car l'Eglise ne peut périr, et, en aidant au triomphe de l'Eglise, nous assurons le salut de notre pays.

Un Catholique.

Telle était donc dès lors la tactique de notre chevalier. Il la défendait encore dans un autre article de l'*Univers,* du 19 août 1896, en

faisant un compte-rendu enthousiaste d'un livre de M. l'abbé Naudet, toujours sous le prétexte de se conformer aux directions pontificales, et il donnait de celles-ci une formule dans laquelle se trouve renfermé tout le programme auquel il allait s'attacher : « *Cette parole* (du pape) *devait d'abord être le signal d'une sorte de liquidation de l'ancien esprit conservateur catholique.* »

M. Desgrées du Loû et ses amis ont tant combattu le *parti conservateur* qu'on ne me saura pas mauvais gré de rappeler ce qu'il est, avant d'aller plus loin. J'emprunte cette page à un article écrit en 1878 par M. Adolphe Granier de Cassagnac, le père du grand publiciste et orateur chrétien :

On a souvent demandé aux conservateurs en quoi consistent les choses qu'ils conservent. Il m'a toujours semblé également utile et aisé de le dire : et je vais essayer de le faire avec brièveté et avec clarté.

Les conservateurs sont les hommes qui, par instinct, par raison, par besoin d'ordre, se sont voués à la défense des principes nécessaires de toute société chrétiennement civilisée. Ils veulent que l'on respecte, dans chaque individu, la faculté d'exercer son culte, dans chaque père de famille le pouvoir de diriger l'éducation de ses enfants, dans chaque propriétaire le droit d'user librement de ses biens, dans chaque magistrat le devoir d'interpréter les lois et de rendre la justice selon les règles du code et les conseils de sa conscience, dans l'armée, expression de la force publique et garantie de la sécurité générale, l'obligation de se tenir au-dessus et en dehors des partis, afin de protéger chacun d'eux contre la persécution des autres, et la société contre la tyrannie de tous.

Voilà ce que sauvegardent les conservateurs, et ce dont ils ont en quelque sorte la responsabilité, parce que les républicains, qui ne sont pour la plupart que purs révolutionnaires, poursuivent instinctivement la destruction de tous ces mêmes principes, opposant à la société chrétiennement civilisée la désorganisation que doit produire la domination de l'athéisme, de l'envie, de la violence et de l'incapacité.

Et ce qui ne peut laisser à personne ni un doute, ni une hésitation, l'œuvre naturelle des conservateurs et celle des révolutionnaires sont déjà en présence, prêtes à un choc suprême. Et pendant que les conservateurs s'efforcent de préserver les principes sociaux nécessaires que je viens d'énumérer, les républicains travaillent en plein jour à leur renversement. (Ici le tableau des efforts déjà tentés par ceux-ci.)

Maintenir la société, sauvegarder ses principes nécessaires, faire respecter Dieu, la famille et la propriété, ce trépied qui porte la civilisation et le monde, était donc une tâche répondant aux devoirs de tous les vrais conservateurs, c'est-à-dire de tous les hommes monarchiques.

LE « CATHOLIQUE DE VIEILLE ROCHE »

Par toutes ses attaches et traditions de famille, M. Emm. Desgrées du Loû appartenait à ce parti conservateur. Un Desgrées guerroyait jadis aux côtés et sous la bannière de Du Guesclin. Cette lignée a donné à la Bretagne une série d'officiers et de présidents aux Etats. Elle est encore très dignement représentée aujourd'hui, et si nous

en croyons le comte R. de la Villibouët et le comte R. de Lambilly qui crurent devoir le rappeler à la suite d'une plaisanterie que M. Albert Monniot, de la *Libre Parole,* s'était permise sur le nom du directeur de l'*Ouest-Eclair,* les parents et amis de celui-ci, sans exception, déplorent ses déviations politiques et son attitude hostile envers ceux dont sa famille avait toujours partagé les affections et les dévouements.

Mais, s'il s'agit des sentiments qui lui sont personnels, c'est bien encore par un nouvel anachronisme que la *Justice sociale,* après l'avoir fait chevalier, lui conserve la qualité de catholique de vieille roche.

En voyant la *Justice sociale* qualifier M. Desgrées du Loû de catholique de vieille roche, on se demande jusqu'où aurait pu l'entraîner ce goût dépravé de l'anachronisme si contraire à ses habitudes. Catholique de vieille roche, le démocrate passionné, l'intarissable avocat du *Sillon,* l'ami des Naudet, des Dabry, des Fonsegrive, le journaliste quasi-ministériel qui écrit dans son journal : « Soyons, en politique, franchement républicains, franchement libéraux, et ne craignons pas, si nous sommes d'ailleurs catholiques, *le reproche d'être « républicains avant d'être catholiques !* » (20 sept. 1903). C'est bien, au contraire, un catholique des nouvelles couches. Le *Bulletin de la Semaine,* rendant compte de la brochure citée plus haut, le met à son vrai rang en le donnant pour un porte-parole des *catholiques de gauche* (21 août 1907), et c'est dans ce cadre qu'il faut le regarder un instant, pour comprendre le genre d'action qu'exerce son journal.

La revue du *Sillon* du 1er août 1908, dans un article intitulé : *Comment fut préparée la voie au Sillon en Bretagne,* reporte à M. Desgrées du Loû l'honneur de ce travail et salue en lui un précurseur, un incomparable protagoniste de la Cause. Hommage assurément mérité, que le directeur de l'*Ouest-Eclair* aura reçu avec plaisir, mais fait cependant pour offusquer un catholique de vieille roche. Si donc le *Sillon* a fait en Bretagne les ravages que l'on sait, ils sont en bonne partie dus à l'*Ouest-Eclair.* Le *Sillon* donne d'abord un résumé du programme que contenaient les premiers numéros de ce journal, aujourd'hui introuvables, peut-être parce qu'ils promettaient tout autre chose que ce que l'on a tenu. Ce programme se concentre sur la double question sociale et patriotique. La première, expose-t-il, est avant tout question de justice et de générosité. Les catholiques d'ancienne roche disaient ce qu'a répété Léon XIII : elle est avant tout une question morale et religieuse. Le problème patriotique doit être résolu dans le sens de notre grandeur nationale par l'union et l'apaisement devenus enfin, dans la République, une réalité : à quoi ne peut manquer de contribuer très efficacement le désintéressement des catholiques qui, suivant l'inévitable cliché donnant la formule de leur abdication, « ne réclament aucun privilège, demandant simplement le droit dans la liberté, et la veulent sincèrement pour tout le monde,

pour tous les autres comme pour eux-mêmes. » Le *Sillon* rapproche ensuite de ce programme, trop brièvement résumé, les progrès du mouvement sillonniste en Bretagne et conclut par ces lignes :

Pourquoi la Bretagne est-elle sillonniste? Elle a son tempérament qui la prédispose c'est entendu; le peuple breton est idéaliste! oui encore. Mais il faut rendre justice à l'*Ouest-Eclair* d'avoir su cultiver les bonnes dispositions de la Bretagne et, en suivant constamment le programme qu'il s'était tracé, préparé les voies à la semence démocratique du *Sillon*. La revue *Le Sillon* a consacré souvent des articles « aux précurseurs ». Leur liste eût été incomplète si nous avions négligé, parmi eux, notre ami Desgrées du Loû. *Il a dit avant lui ce que le Sillon a toujours dit depuis.* M. Desgrées du Loû se doutait-il en écrivant ces lignes que nous nous en inspirerions et que nous les ferions nôtres, et que la moisson serait si abondante?

Catholique de gauche, M. Desgrées du Loû possède à ce titre toutes les sympathies, tout l'appui des partisans les plus avancés de cette fraction et échange avec eux de bons et dévoués offices. Ils font leurs ses déclarations. L'abbé Dabry, par exemple, dans sa *Vie catholique* (7 décembre 1907) reproduit et imprime tout entière, en caractères gras, vu sa haute signification, cette page, où le chevalier, délaçant son armure, se laisse langoureusement bercer par le rêve des tendres embrassades auxquelles nous invite notre idéale république :

Ni ombrageux ni boudeurs, ni perturbateurs ni frondeurs, ni révoltés ni retardataires; respectueux du pouvoir civil, amoureux de la tranquillité publique, fidèles observateurs des lois, ayant la violence en horreur et ne demandant jamais plus que ne le permettent l'équité et la justice; bons républicains, en un mot, bons démocrates et bons citoyens; voilà ce qu'auraient pu être, de 1892 à 1907, les catholiques.

Joignez à ces qualités essentielles quelques-unes de ces aimables vertus qu'il semble que des chrétiens, pénétrés de l'esprit de l'Evangile, devraient posséder au suprême degré : de la bienveillance, de la tolérance, de la bonté, un peu de ce « lait de l'humaine tendresse » dont parlait le poète latin, de cette charité intellectuelle qui amollit à la longue les âmes en apparence les plus dures et qui achève par le cœur les conquêtes de la raison...,

Et dites-moi si de tels hommes, par leur intelligence des besoins du pays, par leur sympathie active et militante pour toutes les idées généreuses, par leur dévouement à toutes les justes causes, et enfin par le constant souci de ne jamais blesser les âmes de bonne foi, de voir plutôt dans leurs adversaires des amis du lendemain que d'irréconciliables ennemis, oui, dites-moi si de tels hommes n'auraient pas conquis, au bout de quinze années d'efforts et d'exemples, en même temps que la plus légitime et la plus solide des popularités, la liberté religieuse la plus entière et la mieux assurée, celle qui se fonde sur la reconnaissance et le respect d'une nation à qui l'on a su prouver qu'on sentait comme elle, qu'on vivait avec elle et pour elle, qu'on voulait être ses fils, les meilleurs et les plus désintéressés? »

Ami de l'abbé Dabry dont il partage la fureur républicaine, M. Desgrées du Loû l'est aussi, avec un dévouement particulier, de son

confrère l'abbé Naudet. Dans les scandaleux débats de celui-ci avec l'archevêque de Reims, qui interdit la publication de son journal, et dans le procès intenté par M. Naudet à ce prélat représenté par sa *Semaine religieuse*, le directeur de l'*Ouest-Eclair* est aux côtés du prêtre insoumis, et le sert dans toutes ses démarches. O catholique de vieille roche !

Mais peut-être ne devait-il guère moins à celui dont le journal, la *Justice sociale*, l'avait exalté comme on a vu. Il est vrai que M. Desgrées du Loû, panégyriste ordinaire de M. Naudet, n'était pas en reste avec lui à cet égard.

Cette fameuse brochure *Léon XIII et le Sillon*, recueil d'articles de l'*Ouest-Eclair*, à propos de laquelle on le saluait chevalier, ne pouvait manquer de lui attirer bien d'autres éloges. M. Fonsegrive, dans son moderniste *Bulletin de la Semaine*, atteint presque la hauteur de la *Justice sociale*, et c'est une gloire de plus d'être loué par un si bon juge. Cependant il y a mieux. L'*Exode*, le journal des prêtres apostats, trouve si fort de son goût la campagne de M. Desgrées du Loû contre les *réactionnaires*, qu'il ne lui consacre pas moins de six colonnes. Le directeur de l'*Ouest-Eclair* aura beau essayer de se dégager par une feinte, on ne se débarrasse pas d'une étreinte aussi mortelle. Son recours sera sans doute d'en appeler à des témoignages venant d'un côté tout opposé. Nul doute, par exemple, qu'il lui ait été plus agréable de lire dans une *Semaine religieuse*, celle du diocèse de Dijon, les lignes singulières que voici :

L'auteur de cette brochure, directeur politique de l'un de nos grands quotidiens régionaux, figure au premier rang des militants dont l'effort s'est employé, depuis quinze ans, à désolidariser la cause catholique de celle des partis réactionnaires.

A l'heure où ces partis, toujours en quête d'une revanche, profitent des fautes de nos gouvernants et des difficultés créées au clergé français par la Séparation pour essayer de reprendre dans l'Eglise l'influence abusive dont Léon XIII les avait dépossédés, M. Desgrées du Loû a pensé qu'il importait de mettre l'opinion catholique en garde contre cette espèce de conjuration.

En quelques pages concises, pleines d'idées et de faits, le directeur de l'*Ouest-Eclair* expose et réfute les sophismes des détracteurs de l'illustre prédécesseur de Pie X...

Or, sans entrer dans l'examen détaillé de cette brochure, n'est-il pas surprenant qu'on n'ait pas vu l'affront que ce prétendu défenseur du Saint-Siège faisait également au pape défunt et au pape régnant, ainsi qu'à la plupart des évêques d'aujourd'hui ? Au pape défunt, par le titre seul de sa brochure : *De Léon XIII au Sillon*, qu'est-ce à dire ? M. Desgrées du Loû a-t-il voulu nous donner le *Sillon* pour l'aboutissement de la pensée de Léon XIII ? C'est bien ce que paraît signifier l'explication qu'il donne de ce titre : « *Il m'a*

semblé que ce rapprochement marquait assez bien ce qui rattache l'intervention pontificale d'hier aux efforts si combattus d'aujourd'hui. » On conviendra alors que si la mémoire de Léon XIII avait besoin d'être défendue, c'était par des avocats moins maladroits, moins compromettants, et qu'aucune critique n'a été plus irrespectueuse que ce panégyrique. Et par qui donc sont contrariés ces efforts si combattus aujourd'hui ? C'est S. S. Pie X et l'épiscopat presque tout entier qu'il faut placer en tête des réactionnaires. « C'est assurément le *Sillon* qui s'est montré le plus vivant, le plus décidé et le plus combatif, et c'est, sans doute, la raison pour laquelle, inquiets de son influence grandissante, *les réactionnaires* opèrent en ce moment contre lui la concentration de toutes les forces accoutumées à leur obéir. »

L'OUEST-ÉCLAIR, JOURNAL CATHOLIQUE

L'Ouest-Eclair, fondé en août 1899, avec le concours moral et matériel du clergé et des catholiques bretons, a pris un développement très considérable, grâce à l'activité extraordinaire de son directeur; il est répandu par toute la région et, comme importance, il tient une des premières places dans la presse de province. Son administrateur est un prêtre, M. l'abbé Trochu, dont la présence devrait être une nouvelle garantie du zèle de ce journal pour le service de l'Eglise.

Or, quel est le rôle de l'*Ouest-Eclair* et quelle influence exerce-t-il ? Avant de fonder son journal, il n'est pas un presbytère de Bretagne où M. Desgrées du Loû ne soit allé solliciter l'influence du clergé, et non moins la contribution de sa bourse. Il s'agissait, disait-il, de fonder un journal régional de l'Ouest, destiné à jouer, au profit des catholiques, le rôle que jouait la *Dépêche de Toulouse* au profit du Bloc dans le Midi. Pouvait-on refuser son concours à une œuvre aussi importante ? Les curés n'hésitèrent pas et accordèrent tout ce qu'on leur demandait. Le journal parut donc avec le titre de journal « catholique ». Quelques mois plus tard, le titre se changeait en celui de journal « républicain », et, depuis lors, il sert l'Eglise d'après toutes les règles de la *tactique* préconisée dans l'*Univers* par son directeur, qui consiste à parler d'elle le moins possible.

C'est, en effet, le premier trait saillant et la caractéristique de ce journal catholique. Il a horreur des choses cléricales et n'en entretient guère son public qu'au point de vue de l'information. Cherchez-y quelque article de fond sur les questions qui passionnent l'opinion catholique, sur les événements religieux, sur les faits importants de la vie de l'Eglise ou sur ses droits : vous ne le trouverez point, et l'on sent, à ne pas s'y méprendre, que c'est une prétérition réfléchie. Non, pas de cléricalisme. Tout cela passe inaperçu pour les lecteurs de l'*Ouest-Eclair*. Les voyages ministériels des membres du Gouvernement y sont relatés avec l'empressement d'une feuille officieuse et

leurs harangues reproduites en entier; mais un discours du pape n'a pas d'intérêt pour la clientèle. A quoi bon l'occuper de manifestations comme celles, si grandioses, qui marquèrent le récent jubilé sacerdotal du Saint-Père? Et croirait-on que, jusqu'au 18 avril, l'*Ouest-Eclair* est resté muet sur la béatification de Jeanne d'Arc! J'exagère. Sous ce titre, son numéro du 18 contenait un filet en troisième page relatant les incidents relatifs à l'enlèvement des couronnes déposées devant ses statues. Et enfin, le 20 avril, en deuxième page, la simple analyse du discours de Pie X aux pèlerins français, juste ce qu'il en faut pour ne pas être en retard comme information sur la presse blocarde.

Voilà comment le *journal de M. Desgrées du Loû, administré par* M. l'abbé Trochu, entretient la vie catholique et en prépare le nouvel essor. Pour citer encore un spécimen tout récent de ces informations religieuses, en voici une qu'on croirait tout aussi bien destinée aux lecteurs de l'*Aurore* ou du *Radical.* C'est bellement intitulé : *Le Vendredi-Saint à Paris* (10 avril 1909) :

PARIS, 9 avril. — La cérémonie du Vendredi-Saint a été, comme les années précédentes, très suivies, dans toutes les églises de Paris. De ce fait, une grande animation règne dans les principaux quartiers. Au Palais, aucune des Chambres du Tribunal ou de la Cour, pas même de la Cour d'Assises, ne siège; le chômage est également complet au Parquet et dans les cabinets d'instruction. Seul fonctionne le service du petit Parquet.

Dans les gares, le mouvement des voyageurs est considérable; si les Parisiens s'en vont en foule vers la campagne, les étrangers arrivent nombreux, profitant de billets spéciaux à prix réduits, établis à l'occasion des congés de Pâques; les gares de l'Est, du Nord et de Lyon ont dû doubler une grande partie de leurs trains, mais la ligne qui semble la plus favorisée, est celle de l'Ouest.

Cependant on ne peut pas toujours éviter la question religieuse, elle est trop mêlée à la politique intérieure. Mais quand l'*Ouest-Eclair* y touche, comme on voit qu'en effet « il ne craint pas le reproche d'être républicain avant d'être catholique! »

Lors du voyage de M. Clemenceau à Rennes, M. Desgrées du Loû écrivait, à propos de son discours, dans un article sur lequel nous reviendrons (10 juin 1908) :

Que si maintenant l'on confronte ces déclarations avec les lois qui prétendent en être la traduction — CES LOIS QU'IL FAUT ACCEPTER, AUXQUELLES IL FAUT SE SOUMETTRE, mais qu'il est du droit de *chaque citoyen de discuter et dont il* est assurément permis de poursuivre la correction — dirons-nous qu'entre les unes et les autres, l'accord existe toujours? Ne dirons-nous pas plutôt qu'entre l'idéal républicain et cette législation de la troisième République, il existe trop souvent une opposition froissante et douloureuse?... Et, si nous le disons, les républicains de l'école de M. Clemenceau oseront-ils prétendre que nous y mettons du parti pris?... »

Rassurez-vous, répond avec raison M. Albert Monniot, rassurez-vous, M. Desgrées du Loû, les journaux du Bloc vous pardonneront de si timides réserves.

Le même publiciste, dans sa mordante brochure *L'Ouest-Eclair et ses dirigeants,* rappelle ce que fut leur rôle en 1902, au moment où les bretons étaient disposés à donner du sang pour la défense de leurs écoles catholiques.

Il fut une heure, qui n'est pas lointaine, où la Bretagne se trouva, unie et frémissante, dressée contre les persécuteurs de sa foi.

Les nuances d'opinion n'existaient plus : on luttait pour le Christ. Du Loû comprend qu'il serait d'une déplorable politique de faire face à ce mouvement, et, le 7 août 1902, il publie un article : *Hardi, les gars!* où il montre l'utilité de l'opposition héroïque et envoie son salut cordial et ses encouragements aux militants. Que la politique reste étrangère au débat, que la Bretagne reste unie dans sa foi, et la résistance au Bloc persécuteur sera formidable : c'est peut-être le salut pour l'Eglise de France.

Mais, qu'est-ce à dire? Voilà que le lendemain, Desgrées fait un article : *A bas le bon plaisir!* dirigé contre la Monarchie. Le 9 août, nouveaux articles intitulés *Vive la République!* et *A bas Philippe VIII!* Au milieu de l'effervescence religieuse, que signifient ces appels à la division qui font si bien les affaires du Bloc? Vous avez l'explication dans le numéro du 15, où Desgrées fait un appel au calme, c'est-à-dire au désarmement. Je laisse au lecteur le soin de tirer la moralité de cette attitude.

Les projets Doumergue, destinés à rendre définitif et sans appel l'asservissement des catholiques à l'enseignement athée, inspire à l'*Ouest-Eclair* un leader-article intitulé : *La responsabilité du personnel enseignant* (3 juillet 1908) qui en est la défense, sinon l'apologie, et, malgré quelques réserves, témoigne d'un optimisme de parti pris dont les plus cruelles déceptions ne seraient que le juste châtiment :

Le projet de MM. Doumergue et Briand sur les responsabilités que peuvent encourir des membres de l'enseignement public pour fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions vaut mieux que le résumé qu'on en avait prématurément donné. *Il assure aux familles des garanties appréciables contre les écarts de langage ou de conduite que les éducateurs publics pourraient se permettre,* tout en sauvegardant les instituteurs et professeurs contre l'abus possible des poursuites individuelles...

L'exposé des motifs donne une raison, qui ne paraîtra peut-être pas suffisante à tout le monde, mais qui a cependant sa valeur. *Il s'agit de ne pas paralyser ou désorganiser l'enseignement par des poursuites ou des menaces de poursuites réitérées à l'adresse de tel ou tel maître.* Nous ne croyons pas qu'un complot de pères de famille ayant pour but d'entraver le fonctionnement d'une école ou d'une classe par une campagne de cette espèce, soit vraiment à craindre, ni qu'il ait, en tous cas, beaucoup de chances de réussir. Les tribunaux auraient vite découragé les auteurs de plaintes non fondées par l'allocation de dommages-intérêts sérieux en faveur des fonctionnaires poursuivis à la légère. Mais le danger, pour être en partie imaginaire, peut tout de même n'être pas vain en certaines régions où la défiance contre l'école laïque est particulièrement vive. *La substitution de l'Etat à ses agents sauvegarde ces derniers contre les tentatives éventuelles de persécution...*

L'Etat entend bien ne se substituer à ses agents qu'en principe. L'instituteur aurait tort de se croire toujours couvert par l'Etat. Il ne sera couvert que sous bénéfice d'inventaire. *L'Etat se réserve de « mettre en cause les membres de l'enseignement, auteurs des dommages, à l'effet de se faire garantir par eux des condamnations encourues ». Cette réserve de la loi n'est pas de nature à encourager toutes les audaces du personnel.* Sans compter que l'Etat, en dehors des revendications pécuniaires, conserve la disposition des sanctions disciplinaires. Il y a dans tout cela de quoi faire réfléchir les imprudents et surtout les arrivistes. Sauf le cas où les poursuites apparaîtraient inspirées par un partis pris, il est clair que les maîtres ne pourront que perdre à en provoquer. *Le projet semble donc devoir produire un effet calmant...*

Il faut espérer du moins que le nouveau projet de loi sera efficace sans avoir besoin de servir, *que la susceptibilité des familles trouvera désormais moins d'occasion de s'exercer, que l'enseignement retrouvera la sérénité qui lui convient, et que l'École renoncera à devenir le champ clos où les passions politiques, religieuses et sociales viennent s'entrechoquer.*

Le journal de M. Desgrées du Loû défend la liberté de l'enseignement, cela va sans dire, et combat le monopole, mais c'est uniquement au nom du faux et mortel principe de la liberté de penser et de cet autre mirage qu'est le droit commun. Son directeur écrit, le 5 novembre 1908, à ce sujet :

Si la liberté de penser n'est pas une fable, s'il existe réellement, en France, un nombre suffisant de citoyens qui pensent librement et dont les idées ne cadrent pas avec l'enseignement d'Etat; si ces citoyens se groupent et s'associent suivant leurs affinités particulières et si les associations ainsi constituées prennent peu à peu de l'importance, comment les empêchera-t-on, le cas échéant, de raisonner comme raisonnent les syndicalistes et de considérer, elles aussi, que le moyen le plus pratique et le plus sûr de former des générations à leur image, c'est de fonder des écoles soustraites aux influences officielles, c'est-à-dire des écoles privées, c'est-à-dire des écoles libres ?...

La liberté de penser conduit logiquement à la liberté d'enseigner ce qu'on pense, ou elle n'est qu'une farce. D'autre part, la liberté d'association procure à ceux qui savent s'en servir une force d'expansion incalculable. Les partisans du monopole semblent l'oublier et peut être tenteront-ils bientôt de nous imposer par la force l'enseignement d'Etat. Ils iront ainsi contre le courant des idées modernes et ils en seront punis...

Peu de temps auparavant, le 30 août 1908, l'*Ouest-Eclair* disait encore, en attaquant le projet de monopole : « On a beau cependant dorer la pilule, nous ne l'avalerons pas; et c'est en vain qu'on cherche à donner une allure démocratique à un projet qui constitue essentiellement une atteinte à la plus nécessaire des libertés : la liberté de penser. »

Mais tout cela est juste et vrai, dira-t-on, et c'est un excellent argument *ad hominem* contre le blocard. Eh! bien, non. Cela n'a qu'une apparence de vérité. La vérité, la seule vérité, c'est Dieu, que vous

vous appliquez à tenir en dehors de la question. Du moment que vous admettez chez l'adversaire le droit de ne le point reconnaître et de le repousser, votre liberté attente à la sienne, car elle la condamne, et c'est pourquoi sa liberté de penser exige le sacrifice de la vôtre. La liberte n'est fondée qu'en Dieu; le catholique qui la réclame pour elle-même s'abandonne et se livre, et il n'a plus aucun point fixe.

J'en citerai pour preuve un curieux article de l'*Ouest-Eclair*, en date du 17 mars 1909, intitulé : *Mutualité neutre*. On sait que M. Viviani a formé le projet de neutraliser les mutualités, c'est-à-dire d'en exclure, à peine de nullité, toute clause se rapportant à des intérêts confessionnels. Les moins avertis devinent bien que c'est un nouveau moyen d'extinction du catholicisme. Le rédacteur de l'*Ouest-Eclair* se défend de discuter une mesure qui n'est point encore précisée, encore plus de la flétrir. « Au contraire, attendons *avec bienveillance* et patience la révélation du texte du projet de loi. Mais préalablement songeons un peu à ce que peut être, en matière de mutualité, la neutralité obligatoire et *à quelles exigences de la conscience moderne* ce concept peut répondre. »

La première de ces exigences qui, pour lui, catholique, ne se discute plus, c'est, d'emblée, la neutralité de toutes les institutions publiques :

La neutralité tend à devenir une règle générale et indiscutée dans nos institutions publiques. J'appelle règle générale celle que la majorité impose et que la minorité invoque. Sans doute, la majorité qui l'impose y déroge souvent en faveur de ses amis : mais ceci est l'abus, dont on se défend. Et ceux qui ont intérêt à protester contre ces abus le font toujours au nom de la neutralité, acceptée communément pour base et point de départ de toute discussion. Au bureau de bienfaisance comme à l'école, le respect de la neutralité est le mot d'ordre de ceux qui, aujourd'hui, se plaignent. De tous côtés, les évêques disent qu'ils s'en contentent. Donc, dans les institutions publiques, *c'est un point acquis*.

Mais une autre question se pose. Jusqu'ici, dans tout ce qui est contrat privé, action individuelle, action collective libre, le principe de la neutralité obligatoire n'était point de mise, et l'on avait la liberté de s'associer confessionnellement. Or, voici qu'il se produit dans le public un phénomène remarquable de transposition ou de réaction. La vie des collectivités, même libres, réfléchit la vie publique officielle Ici je dois citer :

Nous voyons tous que les usages du Parlement et des corps politiques quelconques, les règles du vote. les formalités, la terminologie, se répandent par voie d'imitation dans n'importe quelle association ou groupe. De même, certains principes autrement profonds — par exemple celui de l'équivalence pratique de toutes les croyances et convictions — tendent à se répandre, par une semblable infiltration, du droit public dans le droit privé.

Il paraît monstrueux aujourd'hui qu'à la Chambre, dans les fonctions publiques, dans les corps élus, dans les services publics et parmi les citoyens

(contribuables ou assistés) envisagés comme tels, il puisse y avoir des différences. des inégalités, des exclusions pour des motifs d'ordre confessionnel. Or la vie publique exerçant sur les esprits une forte impression, les suggestionnant en quelque sorte, on porte des préoccupations pareilles dans la vie privée.

Ainsi la notion de neutralité fait du chemin et des conquêtes. Je note, je n'apprécie pas.

Là-dessus, les savants sont survenus et par hasard ils ont travaillé dans le même sens. Ils se sont avisés que la distinction, si longtemps acceptée comme un dogme, entre le droit public et le droit privé n'était qu'une vaine imagination. Ils ont donc procédé à une dissociation d'idées comme il s'en fait tant aujourd'hui. On croyait à la distinction des deux domaines depuis Justinien et bien avant. Il paraît que c'était une erreur. Je dis *il paraît* sans ironie, mais seulement avec l'excusable surprise d'un homme troublé dans ses habitudes d'esprit.

Il m'est arrivé d'ailleurs à moi-même d'ébranler cette antique barrière en montrant combien ténue était la distinction entre les fonctionnaires et d'autres travailleurs. Les boulangers, avons-nous découvert un jour, remplissent un *service public* au moins aussi important que les sous-préfets. Cela seul bouleverse la notion de service public.

De même, après que l'on a répété mille fois que le distributeur du bureau de bienfaisance n'a pas le droit de refuser un bon de pain à quelqu'un qui va à la messe, on en vient à se demander si un patron, distributeur de travail, peut refuser le travail, c'est à dire le pain à un ouvrier, parce qu'il va à la messe ou parce qu'il n'y va pas.

Et si la *neutralité* s'impose dans ce contrat de travail, le type jadis du contrat de droit individuel et privé, *que dire du contrat d'association qui est collectif ?...*

Faut-il prescrire alors la neutralité UNIVERSELLE ?

Nous verrons ce que pense à ce sujet M. Viviani. Je me suis bien gardé de condamner son projet. J'y ai mis une préface toute objective.

Cela signifie qu'on pose la question sans avoir de réponse à y faire. Ainsi, en présence d'une éventualité vraiment monstrueuse, selon laquelle toutes les institutions collectives tant privées que publiques devraient s'interdire toute préoccupation religieuse, on avoue sans doute « l'excusable surprise d'un homme troublé dans ses habitudes d'esprit », mais « on se garde bien de condamner » un projet qui doit l'amener à se produire, et il est clair que tout dépendra de savoir si elle répond à une exigence de la conscience moderne !

Si l'*Ouest-Eclair* déroge à sa *tactique* qui est de toucher le moins possible aux questions religieuses, ce sera encore, par exemple, pour reproduire, en tête de ses colonnes, un article de M. Louis Madelin dans la *République Française* sur le *Catholicisme aux Etats-Unis*, sans doute à cause du passage que voici :

Et puis le catholicisme est tolérant. Il bénéficie d'une tolérance générale ; il la pratique. Il n'a pas l'excommunication facile. Des évêques catholiques appellent couramment les protestants « *my dissenting brothers* », « mes frères dissidents ». Et c'est le ton des relations entre confessions voisines.

Cet état d'esprit a contribué — dernière circonstance heureuse — à empêcher la formation d'un *parti catholique.* Jamais les prélats n'ont voulu laisser la lutte électorale se porter sur un terrain constitutionnel. Certains catholiques eussent voulu soulever une question scolaire. Sur le conseil de Charles Bonaparte, grand catholique, ami du cardinal Gibbons et maintenant ministre de Roosevelt, on a écarté des revendications qui pouvaient à la vérité se justifier. Les catholiques sont dans les deux camps; peut être appartiennent-ils en majorité au parti démocrate que grossissent presque tous Irlandais immigrés; mais le cardinal est un ami du président, et Ireland, membre influent du parti républicain, donne le Minnesota à M. Taft. Sur ce terrain, le vénérable et prudent archevêque de Baltimore, le cardinal Gibbons, pousse fort loin les précautions; il désapprouverait la fondation de journaux catholiques quotidiens; et plus d'un évêque montre peu de zèle pour soutenir l'Université catholique de Washington. Le fait s'est mieux expliqué pour moi lorsqu'à Chicago j'ai entendu conter comment l'abbé Klein, professeur à l'*Institut catholique* de Paris (qui est, à la vérité, un ecclésiastique libéral et avisé), avait à l'Université (baptiste) de Chicago, prononcé un sermon et présidé un office; ce dont catholiques et protestants étaient d'accord pour se réjouir (11).

Mais en voici assez sur la question religieuse. Bornons-nous à deux ou trois citations : d'abord celle-ci, relative à la condamnation de M. Loisy, et rapportée par M. Monniot dans sa brochure :

Pie X, qui a étudié personnellement les livres de l'auteur, *professe pour le talent et le caractère du savant la plus haute estime;* mais, cédant aux désirs de l'épiscopat, il déféra les ouvrages au Saint-Office.

Celui-ci a terminé son enquête. Elle a tourné contre le critique français. En même temps le Saint-Office saisit la Congrégation de l'*Index* des livres incriminés pour les condamner.

M. l'abbé Loisy se soumettra. Dernièrement, un personnage demanda au savant ce qu'il ferait en cas de censure : « Je me soumettrai simplement, car je croirai que, pour des raisons supérieures, l'Eglise estime nécessaire de me condamner. » On le sait, les livres de M. l'abbé Loisy ont excité, ici, le plus vif et le plus sympathique intérêt; là, l'émoi, l'angoisse et la surprise. Les uns saluèrent son effort comme une simplification de l'apologie religieuse, une merveilleuse synthèse du développement de l'Eglise. Les autres se scandalisaient de la « minimisation » de la personne du Christ, de la négation de « l'historicité » des Evangiles et de quelques propositions obscures, sinon erronées.

L'acte du Saint-Siège met l'abbé Loisy en demeure de préciser son système, de le nettoyer de ses enveloppements et de ses obscurités. Il saura le faire, et sa soumission et ses explications donneront à son œuvre la netteté et la rectitude, dont profiteront à la fois la science et la religion.

L'épreuve grandira et le caractère et l'opportune entreprise de l'écrivain.

Depuis deux ans, nombre d'évêques, faisant écho aux avertissements du Saint-Père, ont mis leur clergé en garde contre le *Sillon.* Le 9 juin 1907, notre catholique de vieille roche écrit un plaidoyer en règle à l'honneur de cette école dans l'*Eveil démocratique.* Il l'intitule : *Notre crime.* Ce crime, c'est d'être démocrates :

Quoi qu'on en dise... pour le faire accroire, *le crime du Sillon n'est*

en aucune manière, de propager des idées et des formules dangereuses pour l'orthodoxie catholique. — Mais il est une chose que nous ne lui pardonnerons jamais, il est une tare d'infamie, d'abomination et de malédiction qui nous dispense de toute justice à son égard, et cette tare c'est son républicanisme. — Voilà le vrai, l'unique motif de la guerre qui nous est faite.

M. Desgrées du Loû recommence pour la vingtième fois ce plaidoyer dans l'*Ouest-Eclair,* le 1er mai 1909, à propos du dernier congrès du *Sillon.* La même solidarité démocratique le faisait entreprendre le panégyrique de M. l'abbé Naudet à la veille du jour où le Saint-Office allait le frapper, sans doute par passion réactionnaire. Le directeur de l'*Ouest-Eclair,* évoquant le souvenir des luttes soutenues ensemble et des vertus que M. Naudet y avait fait briller, lui écrivait à ce moment : «

Oui je sais que ce sont là choses intimes, je sais que votre modestie aura la tentation de ne pas livrer au public ces souvenirs qui nous lient si étroitement l'un à l'autre. Mais je veux qu'on les connaisse. Aux instants critiques, il est des gens qui prennent pour devise cette formule prudente : « C'est le moment de nous montrer, cachons-nous ». Je ne serai jamais de ceux-là. *Et puisqu'un malentendu, soigneusement entretenu par la mauvaise foi et la calomnie des éternels adversaires de la République et de la démocratie,* risque d'égarer à votre sujet l'opinion des âmes simples, il importe que ceux qui, comme moi, ont éprouvé, derrière le républicain démocrate, le prêtre et l'apôtre, se lèvent pour lui rendre témoignage. »

“ L'OUEST-ÉCLAIR ”, JOURNAL RÉPUBLICAIN

Passer de la ligne religieuse de l'*Ouest-Eclair* à sa ligne politique, c'est simplement ramener la même question sous une autre face et constater une fois de plus qu'il ne craint pas le reproche d'être républicain avant d'être catholique.

Sa politique électorale est celle des abbés Naudet et Dabry, dont les déclarations scandaleuses n'ont point été oubliées. Ce qu'ils disaient, il le fait. M. Albert Monniot reproduit dans sa brochure ce témoignage écrit d'un prêtre :

J'ai cessé d'avoir confiance dans l'*Ouest-Eclair* du jour ou j'ai entendu son Directeur faire, dans son cabinet, une déclaration renversante. C'était à la veille du Congrès Sillonniste de Quimper, dont l'Ordinaire avait interdit l'accès à ses prêtres. Nous étions à Rennes un certain nombre de jeunes prêtres faisant notre période de vingt-huit jours. Comme nous avions encore des illusions sur le Sillon, nous voulûmes saluer à son passage Marc Sangnier qui nous reçut chez M. Desgrées du Loû. Au cours de la conversation, je ne sais à quel sujet, le Directeur du Sillon posa nettement cette question au Directeur de l'*Ouest-Eclair* : — « Monsieur Desgrées du Loû, en temps d'élection, quelle serait votre attitude en présence de deux candidats, dont l'un royaliste mais catholique, et l'autre radical ? » — « Je n'hésite pas à déclarer, répondit M. Desgrées du Loû, que ma voix serait pour le républicain. »

C'était parfaitement formulé. La question n'est pas de savoir si un candidat est catholique ou blocard, mais, tout d'abord, s'il est républicain. Entre autres épisodes électoraux où l'*Ouest-Eclair* suivit bravement une si belle ligne, prenons celui d'une élection sénatoriale d'Ille-et-Vilaine en 1904. Elle mettait en présence M. Brager de la Ville-Moysan, catholique d'excellente marque, mais monarchiste, et M. Martin-Métairie, républicain dit modéré, ayant toutes les sympathies du Gouvernement.

A la veille du scrutin, l'*Ouest-Eclair* constatait lui-même en ces termes la valeur du candidat qu'on opposait au défenseur déclaré des libertés catholiques :

A diverses reprises, sous le ministère de M. Waldeck-Rousseau et sous celui de M. Combes, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a été saisi de vœux de protestation relatifs aux congrégations et à la liberté de l'enseignement. Ces vœux étaient généralement déposés par la droite du Conseil, et nous n'avons pas besoin de dire qu'ils étaient conçus dans un esprit, et rédigés dans des termes qui correspondent entièrement à notre manière de voir. *Or, il est arrivé dans la plupart des cas, qu'à la différence de plusieurs de ses collègues républicains, M. Martin-Métairie n'a pas cru devoir s'y associer.* C'est ainsi qu'à la séance du 18 avril 1901, un vœu ayant été déposé, demandant que la loi sur les associations, en discussion au Sénat, fût amendée dans le sens le plus libéral, et que les congrégations fussent placées sous le régime du droit commun, *M. Martin-Métairie s'est abstenu*; c'est ainsi encore qu'au mois d'août 1902, le Conseil général ayant tenu à protester contre l'inqualifiable coup de force de M. Combes qui venait de fermer, sans souci de la loi ni de la liberté, 2.500 écoles privées, le conseiller général d'Antrain a voté la question préalable, puis, la question préalable ayant été repoussée, *s'est abstenu dans le scrutin portant adoption du vœu. Dans d'autres circonstances analogues M. Martin-Métairie s'est comporté de la même manière*, et il est logique d'en conclure que son attitude, en pareil cas était réfléchie, préméditée et, si l'on peut ainsi parler, systématique... C'est assez dire que l'attitude de M. Martin-Métairie au Conseil général n'a pas été celle que nous désirions lui voir prendre.

Eh bien! c'est pour M. Martin-Métairie que l'*Ouest-Eclair* se déclare; et tandis que M. Pinault, maire de Rennes, libéral et sénateur, et le grand imprimeur catholique Oberthür (1), adressent un appel aux électeurs sénatoriaux en faveur du candidat catholique, M. Desgrées du Loû s'engage à fond pour son adversaire. M. Brager de la Ville-Moysan est élu. Au lendemain du scrutin, l'*Ouest-Eclair* écrit cet article qu'on eût trouvé à sa place dans les colonnes du *Temps*. Mais aurait-on cru qu'un journal catholique se fît gloire de faire passer sa politique républicaine avant la défense des libertés religieuses, et ne montrât surtout dans la tyrannie d'un Combes que le péril d'une réaction monarchique?

1. Candidat lui-même aux élections législatives qui suivirent, le catholique M. Oberthur échoua par l'opposition déclarée des Sillonnistes et démocrates chrétiens dont l'*Ouest-Eclair* est le grand organe. Il en fit justice par une lettre publique.

Contrairement à nos espérances, M. Brager de la Ville-Moysan est élu.

Quand il arrive à l'*Ouest-Eclair* de subir un échec, l'on sait qu'il n'est pas dans ses habitudes de récriminer. Nous ne chercherons donc pas à diminuer l'éclat du succès remporté hier par les conservateurs.

Notre nouveau sénateur d'Ille-et-Vilaine, dans un département où domine l'opinion républicaine, obtient 120 voix de majorité, soit 16 voix de plus que M. Pinault à la dernière élection : c'est pour le vieux parti monarchiste, que l'on croyait moribond, le signe d'une merveilleuse résurrection.

Nous ne ferons pas à l'honorable M. Martin-Métairie l'injure de lui adresser des condoléances. Il a tenu haut et ferme, en cette circonstance, le drapeau de la République *modérée et progressiste;* il a essayé, d'un énergique vouloir, de faire triompher sur son nom *une politique de concorde et d'apaisement.* Il est vaincu, mais puisqu'il a fait son devoir, il n'est pas à plaindre

Sa défaite est celle du parti républicain tout entier. Nous qui l'avons soutenu, nous en prenons notre large part sans amertume et sans colère.

De la campagne que nous avons faite ensemble, il ne nous restera que le souvenir des idées élevées, des sentiments généreux, des nobles espérances qui s'agitèrent en nos cœurs pendant ces quelques jours. Nous avons pu constater alors combien injustes étaient les adversaires de M. Martin-Métairie, lorsqu'ils le représentaient sous les couleurs d'un sectaire et d'un approbateur de l'odieuse politique de M. Combes. Non, M. Martin-Métairie n'était rien de tout cela, et c'est parce qu'il ne l'était pas que notre conscience nous a fait un devoir de lui accorder notre appui.

Nos raisons n'ont pas convaincu la majorité du collège électoral. Cela tient certainement à ce qu'il existe à l'heure actuelle, dans notre région, un courant antigouvernemental si universel et si fort qu'il est presque impossible de l'endiguer.

C'est pourtant en l'endiguant, c'est-à-dire en l'empêchant de s'orienter vers la réaction, que l'on peut se flatter de lui conserver toute sa vigueur, et de l'employer utilement à la grande œuvre d'assainissement national que nous voulons tous. Le jour, en effet, où la démocratie française s'apercevrait que derrière l'opposition à la politique jacobine se dissimule le rêve antirépublicain, ceux qui célèbrent aujourd'hui si bruyamment l'élection de M. Brager de la Ville-Moysan regretteraient leur victoire d'un jour. Mais il serait trop tard.

En attendant, l'on ne peut nier que le ministère de M. Combes facilite singulièrement, et particulièrement en Bretagne, le réveil de l'opinion monarchiste. Les électeurs libéraux, emportés dans un mouvement de légitime révolte contre les vexations du ministère actuel, ne se contiennent plus : ils se ruent d'un extrême à l'autre et, après qu'ils ont élu des radicaux comme M Garreau, nous les voyons élire des conservateurs comme M. Brager de la Ville-Moysan.

Il appartient au parti républicain de méditer sur cette situation, de se convaincre que la vérité politique habite le juste milieu, et que le seul moyen d'éviter au pays une crise réactionnaire qui serait infailliblement suivie de représailles révolutionnaires, c'est de rompre résolument avec les exécrables pratiques du jacobinisme.

Telle est pour notre part, notre manière de comprendre le devoir patriotique et républicain.

C'est parce que M. Martin-Métairie s'inspirait de ces idées que nous lui avons donné, sans compter, notre concours. En le lui donnant nous sommes restés sur notre terrain, et dans la logique de notre programme. Nous ne le regrettons pas, et si c'était à recommencer, nous recommencerions.

Vive la République quand même !

La logique de son programme, M. Desgrées du Loû la suit en effet avec une fidélité inexorable, ou plutôt c'est elle qui, inexorablement, l'entraîne. Telle il préconisait en 1895, sous le cabinet Bourgeois, la « *tactique* nécessaire », telle il la pratique encore sous le ministère Clemenceau. Pour comprendre avec quel aveuglement les catholiques de son espèce demeurent cramponnés à l'espoir d'une politique tolérante et libérale, et sont résolus à se confier à l'honnêteté d'un gouvernement également haineux et hypocrite, pourvu qu'il leur en offre quelque mirage, il faut lire l'article de M. Desgrées du Loû sur le discours de M. Clemenceau aux fêtes de Rennes, qui eurent lieu l'an dernier (10 juin 1908).

Les fêtes des 7 et 8 juin ont été, d'un bout à l'autre, ce qu'il convenait qu'elles fussent : *heureuses et calmes*, pleines de gaîté et d'entrain, mais d'une gaîté qui ne se débraille pas et d'un entrain qui ne bouscule personne.

Faut-il attribuer à cet état d'esprit général — j'ai déjà dit que la cordialité et la bonne humeur étaient à l'ordre du jour — les qualités par lesquelles le banquet républicain du lundi s'est distingué ?... Ou bien devrons-nous saluer dans quelques-unes des paroles qu'on y a prononcées et, tout particulièrement, dans certaines formules du beau discours du président du conseil, quelque chose de plus et de mieux que l'expression d'un sentiment passager sans profondeur et sans lendemain ?... C'est au parti républicain breton qu'il appartient de répondre à cette question. *Mon espérance, c'est qu'il y répondre en s'orientant résolument et définitivement dans la voie d'un libéralisme bienveillant, d'une tolérance loyale et sans réticences* et qu'il saura comprendre que les plus belles et les plus fécondes victoires sont celles dont le vainqueur — suivant un mot de Lamartine — a voulu qu'elles fussent d'abord « une généreuse amnistie ».

N'est-ce pas l'impression qui se dégage tout naturellement de ce banquet de 2.500 couverts, que d'aucuns avaient annoncé comme étant un banquet de combat et qui, si l'on s'en tient à la tonalité générale des discours entendus, paraît avoir été bien plutôt un banquet d'apaisement ?... « Ce qui m'a plu dans cette importante manifestation, me disait quelqu'un, c'est que le *væ victis !* n'y a pas retenti ». Et de fait, je ne me souviens pas qu'aucun orateur ait seulement insinué l'idée de représailles.

Relisez maintenant les discours des ministres, *relisez surtout celui du président du conseil et convenez tout de même que de tels accents ont une résonnance singulièrement sympathique !...*

M. Clemenceau est un orateur de premier ordre. J'ai entendu M. Jaurès dans une de ses harangues les mieux écrites, et il avait certes de la puissance, mais il prêchait, tel un dominicain d'extrême-gauche. M. Clemenceau ne prêche pas, il parle. Et avec quel art !... La veillesse a atténué ce qu'il y avait jadis de trop rude et de trop desséché dans sa parole ; il est resté net et précis, mais *son éloquence s'est attendrie*, si je puis dire, et l'émotion qu'il laisse voir, çà et là, dans son discours, est peut-être d'autant plus séduisante qu'elle est plus discrète, d'autant plus prenante qu'on la sent moins facile, moins banale et donc plus réelle. Si cet homme n'était pas sincère, c'est qu'alors il serait le plus merveilleux des comédiens et je ne puis me résigner à lui faire une telle injure. *Je crois qu'il dit ce qu'il pense et comme il le pense* ; et peut-être jadis, peut-être même il y a quelques semaines, ne pensait-il pas tout à fait ce qu'il pensé aujourd'hui.

ou, du moins, ne l'aurait-il pas dit dans les mêmes termes; mais *ce qui est sûr, c'est que ces paroles doivent être enregistrées, retenues et comprises comme l'exprsesion de ce qui lui paraît être, à cette heure, la seule politique républicaine raisonnable.*

Et que dit-il donc?...

Oh! des choses à la fois très simples, mais très utiles, et qui, dans le moment où nous sommes, valent plus et mieux qu'un programme, *parce qu'elles indiquent une tendance, une orientation, et qu'elles exerceront peut-être une influence décisive sur l'évolution de la fraction la plus importante du parti républicain.*

« Notre République est une République ouverte. Elle n'est la propriété de personne. Elle est la propriété de tout le monde.. Nous prétendons l'imposer par le respect des droits de chacun. Non seulement, nous n'avons pas d'ennemis à gauche, mais nous n'avons pas d'ennemis du tout. Nous prétendons imposer la République à ceux qui l'ont toujours combattue, en les forçant à convenir que c'est le gouvernement le plus libre et le plus juste qui ait jamais existé en France ».

Voilà, certes, des paroles que tous les républicains devraient tenir à honneur de mettre en pratique. M. Clemenceau en a prononcé d'autres, se rapportant à d'autres aspects du régime, et qui sont tout aussi remarquables, car, dans ce discours, les idées abondent. Elles abondent même tellement et soulèvent tant de questions si intéressantes qu'il est à peu près impossible de les analyser dans le détail. Mais il suffit, pour l'instant, de faire apercevoir l'esprit général qui caractérise cette belle page d'éloquence. *C'est l'esprit libéral et l'esprit démocratique, c'est vraiment l'esprit républicain.*

Que si maintenant l'on confronte ces déclarations avec les lois qui prétendent en être la traduction — *ces lois qu'il faut accepter, auxquelles il faut se soumettre*, mais qu'il est du droit de chaque citoyen de discuter et dont il est assurément permis de poursuivre la correction — dirons-nous qu'entre les unes et les autres, l'accord existe toujours? Ne dirons-nous pas plutôt qu'entre l'idéal républicain et cette législation de la troisième République, il existe trop souvent une opposition *froissante* et douloureuse?... Et, si nous le disons, les républicains de l'école de M. Clemenceau oseront-ils prétendre que nous y mettons du parti-pris?... Et, enfin, un jour, quand le temps, ce grand guérisseur, aura fait son œuvre, qui est de fondre les haines en dissipant les malentendus, ne sera-t-il pas possible dans la République et entre républicains, de discuter de ces choses sans se mettre en colère et avec un mutuel désir d'entente? L'on devine bien qu'ici, je fais allusion à *certaines difficultés d'ordre politico-religieux*, difficultés qui, alors même qu'elles cesseraient de servir d'aliment à nos luttes électorales, n'en continueront pas moins d'exister, de faire souffrir un nombre considérable de nos concitoyens, et, en conséquence, de solliciter une solution.

Mais en attendant cette solution même, *il n'en reste pas moins que des discours comme celui de M. Clémenceau et que les fêtes républicaines comme celles de dimanche et de lundi, calmes et dignes, constituent d'heureux symptômes.*

Encore une fois, il semble qu'une brise de concorde et d'apaisement ait passé sur nous. Espérons.

Mais, hélas! moins de trois semaines après, c'était une nouvelle hécatombe d'écoles catholiques en Bretagne. M. Desgrées du Loû ne peut retenir un cri de douleur et de protestation en faveur de la liberté d'enseignement (12 juillet 1908). « *Cette liberté qui n'est qu'une conséquence logique et obligatoire de la liberté de penser inscrite dans*

la Déclaration des Droits de l'Homme ». Ah! sans doute, il gémit de l'attitude politique d'un grand nombre de catholiques dont l'opposition au gouvernement provoque ses représailles (!). « Il m'est arrivé plus d'une fois de me trouver en contradiction complète avec certains dignitaires ecclésiastiques chez lesquels l'esprit chrétien n'était peut-être pas toujours assez *indépendant* de l'esprit *réactionnaire*. » Mais ce qui l'indigne, ce qui le révolte dans ses sentiments, il ne dit pas : de catholique, mais « *d'idéaliste* et de républicain », c'est qu'on piétine les vaincus. La victoire même de la République lui interdit de se venger; et, dans tous les cas, « ce qu'elle n'a jamais le droit de faire, c'est de renier son principe et sa raison d'être : *la liberté* ». — A d'autres!

Croyez-vous M. Desgrées du Loû guéri, ou du moins averti? Non, il continuera de suivre M. Clemenceau avec toute la dévotion d'un organe quasi-gouvernemental. Lors du voyage électoral du Président du Conseil dans le Var (octobre 1908), il ne fera guère plus grâce à ses lecteurs des faits de ce grand homme d'Etat, de ses discours et de ses triomphes, qu'on ne pourrait l'attendre des journaux du Bloc. C'est de l'information, sans doute, mais c'est de l'information républicaine, chaudement et exclusivement républicaine. « Importantes déclarations », c'est le titre qu'inscrit l'*Ouest-Eclair* en tête du discours de Bandol, et il ajoute, dans les courtes lignes dont elle le fait précéder : « Ces déclarations du Président du Conseil ne peuvent manquer d'avoir dans le pays un profond retentissement. » Toujours sérieux, mais souriant, M. Desgrées du Loû. Puis, c'est le récit de la tournée présidentielle, avec des sous-titres comme celui-ci : « Une promenade triomphale ». A Toulon également, Clemenceau a prononcé un discours « qui a fait une grande impression ». Jugez donc, il a dit : « Nous ne voulons persécuter personne, nous voulons la liberté pour tout le monde; nous n'avons d'ennemis ni à droite ni à gauche. Ce sont nos adversaires qui se disent nos ennemis, » etc... Vous pensez bien que ce langage, qu'on n'avait entendu ni à Rennes, ni en cent autres circonstances, avait en effet de quoi remuer profondément les esprits. Aussi paraît-il que M. Clemenceau ayant, pour finir, montré la Turquie les yeux tournés vers la France, demandant à s'inspirer de ses principes, « cette péroraison provoqua des applaudissements frénétiques, et ce fut au milieu d'une population enthousiaste que M. Clemenceau gagna, en automobile, Draguignan » (*Ouest-Eclair* (10 octobre 1908).

Chaque fois qu'un ministre inaugure une statue, parle dans un congrès, pérore ou va banqueter en province, le lecteur de l'*Ouest-Eclair* peut se pourlécher à l'aise en dégustant la série des toasts et des harangues à l'honneur de nos institutions républicaines. Mais le discours du Saint-Père aux pèlerins français au jour de la béatification de Jeanne d'Arc est un trop maigre morceau pour qu'on les en fa-

tigue. Ce n'est pas de ce pain-là qu'on vit à l'*Ouest-Eclair*. Une analyse suffit; l'enthousiasme, et plus encore les commentaires un peu vibrants, seraient de trop (1).

Voilà une presse catholique!

Je m'en tiens à ces lignes principales, parce qu'elles concentrent suffisamment la lumière. Il y aurait encore beaucoup à dire, par exemple, sur l'aigreur et les agressions constantes de l'*Ouest-Eclair* contre les écrivains et les journaux qui défendent ouvertement la cause de Dieu, mais auxquels ce soutien de la République ne peut pardonner leurs tendances *réactionnaires*. L'on verrait un édifiant contraste entre sa mansuétude, son inaltérable bienveillance pour maint ennemi de l'Eglise et l'âpreté avec laquelle il s'attache à relever chaque faiblesse réelle ou apparente des catholiques non républicains, à dénigrer leur attitude politique et la sincérité des motifs qui leur font prendre en main la défense de la religion.

Dans les questions sociales, est-il besoin de le dire? il apparaîtrait comme un porte-drapeau du parti démocrate chrétien pour lequel il n'est pas d'utopie qui ne mérite d'être caressée, pas de résistance conservatrice qui ne soit digne d'être prise en dérision, pas d'opinion aventureuse ou erronée qu'on ne puisse couvrir de l'autorité de l'Evangile et de la tradition catholique.

Mais ce qu'on vient de lire suffit déjà pour convaincre tout esprit non prévenu que, si l'on compare le rôle et l'influence d'un journal comme l'*Ouest-Eclair* aux exigences de la défense religieuse et sociale en présence de la conjuration antichrétienne, il n'y a point d'exagération à dire qu'une telle presse est un fléau.

Emm. BARBIER.

---

1. Cependant, le 21 avril, M. Desgrées du Loû défend le Pape contre les fureurs de la presse blocarde qui feint de s'emporter devant le prétendu antipatriotisme de ses exhortations, et en cite à ce propos le passage le plus significatif. Discrètement, il intitule cette réponse : « A propos d'un discours » et excuse le pape d'avoir conçu « une grande amertume » contre nos hommes politiques et nos gouvernants. En finissant, il rappelle la recommandation que Pie X fait aux catholiques de travailler, par leurs bons exemples, leurs sacrifices et leurs prières, à ramener les esprits à la vérité et les cœurs à Jésus-Christ, et conclut avec la modestie, le tact et l'à-propos que conseillait la circonstance: « Du moins, y a-t-il des catholiques, — qui, soit dit en passant, n'appartiennent pas à l'*Action française*, — dont la vie tout entière est vouée à l'œuvre de régénération par l'amour à laquelle le Saint-Père a convié les pèlerins français. »

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LA DÉMOCRATIE BÉATIFIÉE

Ça ne devait pas manquer. Léon XIII ayant canonisé la République, ainsi que Mgr Ireland en apporta un jour la nouvelle en France, Pie X ne pouvait faire moins que de béatifier la démocratie. C'est ce qu'il vient d'accomplir en élevant Jeanne d'Arc sur les autels. Cette haute signification d'un grand acte aurait pu échapper à la masse inattentive, mais M. Marc Sangnier était là pour l'en avertir. Il n'ajoute pas qu'en se proposant de décerner à « *l'âme populaire* » de la France les honneurs de l'Eglise, le Pape pensait au *Sillon*, mais lui-même se charge d'insinuer que son école pourrait bien être héritière de la mission de notre sainte libératrice. Comme on a raison de dire que M. Sangnier ne doute de rien! Cette parité de vocation appelait un rapprochement naturel entre la persécution subie de part et d'autre. Le président du *Sillon* esquisse le parallèle avec les poses d'immolation qui donnent à sa figure une grandeur tragique.

Et tout cela bâti sur la coïncidence de la béatification de Jeanne d'Arc avec la clôture du congrès national du *Sillon*. Il est cependant à croire qu'il y a eu ce même jour pas mal d'accidents d'automobiles ou de tramways, pas mal de chiens écrasés, ou, si l'on veut, pas mal de sottises débitées dans un tas de banquets ou de congrès, toutes choses d'ordre strictement laïque, comme l'est désormais le *Sillon*, et avec lesquelles cette coïncidence établit juste les mêmes rapports qu'avec lui.

Il faut lire cet article de l'*Eveil démocratique* du 25 avril 1909. M. Marc Sangnier a perdu une belle occasion de ne pas laisser voir que, tout en magnifiant l'action surnaturelle de Dieu dans l'Eglise et dans le monde, il en profane la notion et en perd le respect :

Dimanche dernier, au moment même où parmi les splendeurs de la pompe de Saint-Pierre et l'enthousiasme de la foule des pèlerins, accourue de toute la France, l'Eglise béatifiait solennellement Jeanne d'Arc, se terminait, sous la tente de Grenelle, notre première école sillonniste de vacances.

Il ne nous est pas possible de ne pas accueillir cette coïncidence avec un cœur attentif.

Lorsque jadis la France, égarée dans les conseils de ses princes, abaissée dans son patriotisme, humiliée devant l'Europe, se ressaisit, ce ne fut pas par la sagesse de ses diplomates, par la vaillance de ses généraux. Dieu voulut se servir du bras le plus faible pour mieux faire éclater sa toute-puissance et de même qu'il avait entendu choisir comme premiers prédicateurs de son Evangile quelques pauvres pécheurs incultes, de même il voulut qu'une petite bergère de Lorraine ressuscitât la Patrie.

Et pourquoi de nos jours encore ne serait-ce pas l'intrépide et confiante bonne volonté de quelques petits enfants de France, ignorés ou méprisés des puissants et des sages, qui sauveraient à nouveau la Patrie de la décomposition qui la menace?

C'est vraiment l'âme populaire de la France, à la fois naïve et forte, dont les énergies insoupçonnées se révèlent aux heures de crise et font éclater de prodigieuses ressources de dévouement, *que Pie X, en béatifiant Jeanne d'Arc, semble avoir religieusement consacrée et proposée à la vénération du monde chrétien.*

Supplions donc la douce et victorieuse vierge de Domrémy, notre sœur, de donner à nos jeunes camarades, *qui eux aussi se sent sentis appelés à une œuvre de salut et d'émancipation*, quelque chose de sa vaillance triomphante.

Ce qui fit la force de Jeanne, c'est qu'à travers la brutalité des camps, les intrigues de la cour, les habiletés perfides des mauvais théologiens déchaînés contre elle, elle demeura toujours, dans le triomphe comme au pied du bûcher, simple et loyale dans son esprit, naïve dans sa foi, intrépidement fidèle à sa mission, incapable de se laisser entamer par les milieux qu'elle traversait, dont elle abaissait les grossièretés et déjouait les ruses, toujours droite et lumineuse comme une flamme. Et il faut aussi que nos amis, si faibles et si désarmés en apparence, que l'on essaye parfois d'en faire un objet de dérision, pénètrent partout, sur tous les terrains sociaux et politiques, se mêlent à toutes les batailles, sans rien perdre de la délicatesse et des scrupules de leur conscience, de cette sensibilité spontanée et presque enfantine qui est peut-être le meilleur secret de leur force...

M. PIOU A ROME

On lit dans le *Courrier de la Lozère*, 22 avril 1909 :

M. Piou Jacques va à Rome. Il se joint au pèlerinage lozérien pour assister à la béatification de Jeanne d'Arc.

Ce ne sont pas les journaux qui nous ont appris cette nouvelle. Elle nous a été annoncée par Mgr Gély en personne, à la cathédrale de Mende, le jour de Pâques, à vêpres, devant les nombreux catholiques que la grande fête de la Résurrection avait amenés dans notre basilique, au cours du bref sermon où notre évêque traitait des motifs d'espérer...

« *Notre vaillant député, notre éminent député vient avec nous à Rome. C'est un grand, un très grand honneur, mes frères, que M. Piou nous fait là* »...

A Rome, M. Piou Jacques restera-t-il confondu dans la foule des pèlerins? ne sera-t-il que le plus marquant des représentants de la Lozère? ou bien trouvera-t-il parmi les évêques présents assez de dévots de sa personne et de sa politique pour être mué par eux en conducteur de tous les pèlerins? Obtiendra-t-il, avec leur concours, la décoration papale qu'il désire? la reconnaissance et la consécration officielle de son parti et de sa ligue? l'investiture du suprême commandement des troupes d'opposition; — de la présidence — in partibus — de la République libérale? l'excommunication de tous ceux qui n'acceptent pas son magistère, qui lui refusent soumission et obéissance, et considèrent comme inutile et nuisible son action libérale, esclave de la politique du fait accompli et du moindre mal?

C'est possible, encore que peu probable. Déjà, en effet, la chose a été tentée... Elle n'a pas réussi. Nous en trouvons la preuve dans une lettre fort intéressante, qu'un de nos meilleurs amis reçut de Rome, l'année dernière, au début de juin, et qui nous a été communiquée.

« ... un travail secret se fait à cette heure pour ramener la faveur de Rome sur l'Action libérale et sur son chef, pour fondre dans sa ligue toutes les autres ligues; pour courber sous son autorité tous les opposants; pour ranger parmi les rebelles à qui l'on refuse le pain et le sel, ceux qui

ne veulent pas subir ses conceptions et ses impulsions... Depuis que je suis à Rome, j'ai pu me rendre compte de l'exactitude de vos informations. Des efforts ont été certainement tentés pour faire de l'Action libérale l'unique ligue officiellement reconnue et acceptée par le Pape; pour créer au profit exclusif de cette ligue, de nouvelles directions pontificales; pour imposer aux catholiques français l'adhésion du terrain constitutionnel, bref, pour rétablir M. Piou comme chef, et sous ce chef, le Ralliement comme la seule politique efficace à suivre.

» Afin de donner plus d'éclat à cette reconstitution, et plus de prestige à M Piou, on a demandé pour lui une décoration du Pape. Obtenue, cette décoration aurait servi à démontrer au public la haute faveur dont jouissaient, au Vatican, M. Piou et son parti. Pour l'avoir, ne suffisait-il pas de rappeler qu'un membre de la famille Reille avait été l'objet d'une distinction de ce genre, et qu'il n'était pas possible de faire moins pour l'illustre M. Piou? Imbu de cette idée et rempli d'un zèle admiratif pour M. Piou et pour son œuvre, le P. Pupey-Girard, S. J., s'est mis en campagne et est allé d'évêché en évêché, recueillir la signature des évêques désireux de voir fleurir par le Pape la boutonnière de M. Piou. Soixante et un évêques, paraît-il, ont répondu à son appel et donné leur signature. Les ralliés espéraient que ce nombre imposant entraînerait le Pape à donner à leur chef la satisfaction sollicitée pour lui : il n'en a rien été. Le Pape est resté insensible à tous ces vœux et s'est refusé à décorer M. Piou. Il s'est refusé également à donner à sa ligue la consécration officielle qui devait lui assurer la suprématie sur toute l'opposition en France... »

Cette correspondance ne contient rien que d'exact, son récit est seulement incomplet. C'est à Rome même, lors du grand pèlerinage de la *Ligue patriotique des Françaises* qu'il dirige sous le titre d'aumônier-conseil, que M. l'abbé Pupey-Girard entreprit d'abord sa campagne. Il profita de la présence de plusieurs évêques pour proposer cette demande à leur signature, en faisant valoir que c'était sur le désir du cardinal Secrétaire d'Etat; puis, de retour en France, il commença la tournée des diocèses, où, à l'abri du même patronage, il recueillit généralement le même succès. Mais il arriva qu'un ou deux prélats en référèrent à Rome et se plaignirent de la pression. On apprit alors que le Saint-Siège était absolument étranger à cette intrigue.

Aujourd'hui, l'abstention dans laquelle il entend se maintenir à l'égard des différents partis politiques est rendue plus évidente que jamais. Cependant la constatation de pareils faits importe à l'histoire, et, plus immédiatement, elle est nécessaire pour ouvrir les yeux des catholiques sur des agissements dont leurs auteurs sont aussi audacieux à s'en défendre qu'obstinés à les poursuivre.

« L'ENTENTE CATHOLIQUE »

On lit dans la *Revue de l'Ouest*, journal qui se publie à Niort (22 avril 1909) :

Hier soir, à huit heures et demie, sur la demande de M. le comte Xavier de Cathelineau et sur la convocation de M. Taudière, plusieurs notabilités,

catholiques se sont réunies dans le petit salon de l'Ancienne-Préfecture, à Niort.

Avaient été convoqués : les conseillers généraux et les présidents et secrétaires des comités ou groupements suivants : Comité royaliste des Deux-Sèvres, Groupe Niortais de l'Action française, Action libérale, Résistance catholique, Association de la Jeunesse Catholique, ainsi que quelques autres personnalités catholiques et les représentants de la *Croix des Deux-Sèvres* et de la *Revue de l'Ouest.*

Sur dix-neuf membres convoqués, quinze étaient présents.

M. Taudière a présenté M. le comte de Cathelineau, fondateur de l'Entente catholique.

M. de Cathelineau a exposé l'origine, la portée et le but de l'œuvre qu'il a fondé avec le concours d'un cardinal français, interprète le plus autorisé de la pensée du Saint-Siège. Il a surtout laissé parler les documents et en a lu un grand nombre qui établissent quelle a été, quelle est l'attitude de l'*Action libérale* et celle de Rome vis-à-vis du projet de confédération des catholiques.

1o L'Action libérale a systématiquement refusé de s'entendre avec les autres groupes catholiques qui ont tous adhéré, à l'exception du Sillon et de la Jeunesse catholique;

2o Le Saint-Siège approuve, recommande, soutient le projet en question...

M. de Cathelineau a terminé en demandant à tous les catholiques des Deux-Sèvres leur concours, sans dictinction de partis, comme il a obtenu celui de quarante-deux départements.

Après un échange d'observations auquel ont pris part notamment MM. Taudière, de Beauregard, des Courtis, Jean de Lacoste, M. de Cathelineau a demandé aux membres présents leur adhésion écrite à la formule que voici: (1)

« Les membres des quatorze groupes politiques ayant répondu à la convocation du comte Xavier de Cathelineau, profondément convaincus du devoir qui incombe à tous les catholiques de France, d'unir leurs efforts pour la défense de la religion et la revendication des libertés qui doivent en assurer l'existence:

» Considérant que ce but ne peut être atteint que par l'alliance et l'entente de tous les groupes et de toutes les organisations, *quelle que soit leur formule politique,* qui veulent contribuer à cette union, en réservant *la liberté pour chaque groupe de professer ses opinions politiques;*

» Déclarent :

» 1o Que, dans leur pensée, chaque groupe conserverait son *autonomie et son indépendance en tout ce qui n'est pas le but ou l'objet direct,* ci-après indiqué;

» 2o Que le but de cette réunion serait la revendication des droits de l'Eglise catholique et le rétablissement dans nos lois du respect de la liberté d'enseignement et d'association avec les garanties qu'ils comportent. »

Tous ont signé, sauf quatre, parmi lesquels MM. Henri de Beauregard et Jean de Lacoste, qui, au nom de l'Action libérale et de la Jeunesse Catholique, ont refusé d'adhérer.

A PROPOS DE L'A. C. J. F.

Parmi les nombreuses lettres reçues à la suite de nos articles sur l'*Action libérale*, la *Ligue patriotique des Françaises* et l'*Association*

1. Cette formule est celle du procès-verbal rédigé dans la première réunion tenue à Paris par les quatorze groupes de la capitale qui adhérèrent.

catholique de la Jeunesse française, en voici une qui se rapporte à cette dernière et qui confirme nos observations par un fait tout récent, qui parlera de lui-même :

Kermaria, par Villefranche de Rouergue (Aveyron), 23 avril 1909.

Monsieur l'Abbé,

Je suis avec enthousiasme, dans votre excellente revue, depuis son apparition, la courageuse campagne que vous menez contre le libéralisme. Votre article sur l'A. C. J. F. en particulier m'a comblé de joie, car il a paru au moment précis où un des chefs de cette association se rendait coupable à mon endroit d'une véritable infamie.

Voici les faits :

En juin 1907, avec la collaboration du vicaire de ma paroisse, j'avais créé un cercle d'études pour les jeunes gens, cercle qui s'intitula : « Jeunesse catholique de Morlhon »; bien qu'il fut décidé qu'il ne serait pas affilié à l'A. C. J. F., dont certaines tendances n'étaient pas sans m'inquiéter grandement.

L'œuvre fonctionna très bien jusqu'en mars dernier. Mais voilà qu'à cette époque le nouveau vicaire de ma paroisse à qui j'avais oublié de dire la méfiance que m'inspirait l'A. C. J. F., se trouvant à Rodez, demanda à M. Bonnafé, président diocésain de l'Association, d'affilier notre cercle à la J. C. et remit, séance tenante, à ce monsieur, la liste des membres de notre groupe. Dès qu'il vit mon nom, il déclara au vicaire « qu'il ne voulait de moi à aucun prix » Ce dernier eut beau lui montrer que sa prétention était complètement injustifiée, il ne voulut rien écouter. C'était mon exclusion en bonne et due forme.

Or, pour que vous puissiez, Monsieur l'abbé, apprécier comme il le mérite, le procédé dont on use à mon égard, laissez-moi vous dire, sans forfanterie aucune, ce que j'ai fait pour cette œuvre :

Elle a d'abord été *créée et organisée* par moi; ensuite, pendant toute la première année de son existence, j'ai payé, de mes deniers, le loyer du local affecté aux réunions; j'ai assisté (sauf pendant quelques courts séjours à Paris) à toutes les réunions, n'hésitant pas, pour m'y rendre, à faire 8 kilomètres par tous les temps. Au cours de ces réunions, j'ai fait plus de 20 conférences. L'année dernière, après Pâques, j'ai fait, pour assister à la préparation d'une comédie jouée le jour de l'Ascension, le même trajet après dîner deux fois par semaine pendant plus d'un mois, rentrant souvent chez mois après minuit. A l'occasion de cette fête, j'ai dû bâtir une scène en plein air, manquant de fonds : je me suis fait tapissier, menuisier, etc.

Enfin, il faut que vous sachiez, qu'officier de cavalerie, j'ai été mis en non-activité à la suite des inventaires et qu'à l'occasion des mêmes faits, plusieurs membres de ma famille ont été condamnés à l'amende et à la prison.

De plus, malgré mon attachement le plus absolu à la cause royaliste, il n'a jamais été question de politique pendant les réunions de notre cercle d'études. Bien mieux, je n'ai jamais essayé de propager les idées royalistes dans ma commune, convaincu que je n'arriverais à rien, et que, d'autre part, le coup d'état que nous appelons de tous nos vœux, se fera en dehors des masses paysannes qui l'accepteront sans protester comme elles l'ont toujours fait.

Si les faits que je viens de vous rapporter doivent être connus dans

l'intérêt de la cause que vous défendez, je vous autorise bien volontiers, Monsieur l'abbé, à publier ma lettre.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'hommage de mon profond respect.

Vte G. DE BUTLER.

LE PAPE ET LA BONNE PRESSE

Il faudrait en finir avec l'habitude de faire intervenir le patronage ou l'autorité du Saint-Siège à tout propos et hors de propos, dans des affaires qui ne méritent point de l'occuper et auxquelles il n'entend certainement point qu'on le mêle.

Cette réflexion nous est suggérée par un article de M. Féron-Vrau dans *La Croix* du 28 avril 1909, auquel il donne à dessein ce titre : *Retour de Rome*. Le directeur de la *Bonne Presse* s'est acquis des droits particuliers à la reconnaissance des catholiques par la très généreuse spontanéité avec laquelle il a recueilli des mains des PP. Assomptionnistes la lourde succession de leur œuvre. Les efforts qu'il a faits pour la soutenir et la développer ont-ils donné des résultats proportionnés à leur ampleur, c'est déjà une question sur laquelle plusieurs se permettraient des réserves, comme on l'a vu dans notre précédent numéro par l'article sur l'organisation d'une presse libérale. Mais où ces réserves deviennent une protestation, c'est devant une tendance manifeste à se donner, sans raison légitime, pour l'interprète authentique des vues du Saint-Siège, interprète pour ainsi dire patenté, à accaparer sa protection et son approbation, en traitant de haut, quiconque met en doute ce privilège ou ce monopole.

Prétention d'autant plus choquante, que ceux qui se piquent ainsi de la plus exemplaire conformité aux directions du Pape, tout en y faisant parfois appel sans aucun motif, savent parfaitement biaiser avec elles dans les cas les plus clairs. Les circonstances actuelles en offrent des exemples sur lesquels il n'est plus nécessaire d'insister.

D'ailleurs, et quoi qu'il en soit, le moins qu'on puisse dire est que cette affectation intéressée de recours aux décisions suprêmes n'est ni assez digne, ni assez loyale, ni, tout d'abord, assez respectueuse du souverain pouvoir dont on compromet la dignité en se piquant de l'exalter.

M. Féron-Vrau rapporte à ses lecteurs ses impressions des grandioses fêtes de Jeanne d'Arc. Mais ce n'est là qu'une entrée en matière. Il parle de l'incomparable bonté avec laquelle Pie X multipliait les audiences pour la consolation de ses enfants. « J'ai eu moi-même la consolation d'être reçu par lui. Je n'aurais pas voulu ajouter ainsi à la fatigue du Saint-Père, *si je n'avais eu à m'éclairer sur une grave décision à prendre.* » Et nous voici à notre sujet.

Cette grave décision était de savoir si M. Féron-Vrau prendrait la direction du « *Peuple français* ». L'ancien journal du démocrate abbé Garnier avait d'abord été placé sous le patronage bizarrement panaché de catholiques de tout bord. L'équipage manœuvrant en des sens contraires, le bâtiment faillit encore se perdre. Pour le sau-

ver, l'Association de la Jeunesse catholique en assuma seule la direction. Aujourd'hui, elle prie M. Féron-Vrau de l'en décharger.

Le directeur de la *Bonne Presse* estima donc devoir consulter le Saint-Père; et il annonce que, retour de Rome, il vient de se déterminer à accepter cette nouvelle charge. Les lecteurs et les lectrices de *La Croix* concluront avec dévotion que si M. Féron-Vrau annexe le *Peuple français* à *La Croix*, c'est par déférence pour la volonté du Pape. A la vérité, on ne leur dit point formellement, mais ils ne peuvent manquer de le penser. Quelle réclame vaudrait, pour un journal religieux, cette réclame pontificale?

On la trouvera également abusive et déplacée.

Le Saint-Père n'a pu évidemment qu'encourager M. Féron-Vrau à multiplier ses efforts pour soutenir la presse religieuse. Cela n'oblige point les catholiques à considérer comme un bonheur pour leur cause la main-mise de plus en plus étendue par le directeur de la *Bonne Presse* sur leurs journaux, encore moins à croire, comme une sorte de logique les y pousserait, que son nouvel organe sera particulièrement bien vu du Saint-Siège.

Non moins déplaisants et non moins inexacts sont les motifs mis en avant par M. Féron-Vrau. Aucun journal du matin, écrit-il, « ne se place nettement et exclusivement sur le terrain catholique, et ne se propose avant tout de défendre et de promouvoir les intérêts religieux, et, en donnant au peuple le bien matériel des œuvres sociales, de lui rendre le bien, meilleur encore, de la foi de nos pères. »

Un peu plus de modestie, de vérité et de justice siérait bien. Plus d'un journal du matin n'est pas moins dévoué à la cause catholique que celui ou ceux de M. Féron-Vrau, et la sert non moins ouvertement que ceux-ci, avec plus de courage et plus de risques. Placés tout aussi franchement que *La Croix* sur le terrain catholique, ils ne s'occupent pas exclusivement des questions religieuses, il est vrai, mais aucun journal, pas plus *La Croix* qu'un autre, n'en vit exclusivement. La différence est qu'ils font de la politique à ciel ouvert, tandis que la presse de M. Féron-Vrau, qui s'en défend, couvre sa politique d'un manteau religieux qui se trouve ainsi profané.

Trêve donc à ces sortes de manœuvres. Il n'y a pas qu'un bon journal, et ce n'est pas à la longueur ou à l'entassement des morceaux que se mesure l'influence de nos feuilles. Celles qui ne dépendent pas de la *Bonne Presse* ont leurs défauts, celles qui lui appartiennent ont aussi les leurs. Qu'il y ait entre elles une émulation généreuse, servie par des moyens toujours légitimes et francs. Qu'on renonce à l'idée de nous imposer une manière de presse pontificale, sans l'aveu et contre le gré du Saint-Siège, et, en présence de critiques parfois trop justifiées, qu'on cherche une défense plus adroite que l'usage détourné de ses faveurs.

Cet hiver, à un moment où *La Croix* était embarrassée par l'opposition faite à sa nouvelle campagne pour la politique de ralliement, qui se trouvait coïncider avec l'inique éviction dont la maison de la *Bonne Presse* était victime de la part des liquidateurs, elle adressa au Saint-Père, à l'heure de cette odieuse sentence, un appel à ses

bénédictions à raison « des attaques dont elle était l'objet ». Le Saint-Siège prévit sans doute qu'une réponse formellement favorable appliquée aux sollicitations formulées en ces termes ambigus, pourrait paraître couvrir *La Croix* des deux côtés indistinctement, et montra dans sa réponse une réserve mortifiante.

Ce petit incident aurait dû faire comprendre quelle discrétion on doit mettre à l'invoquer.

HYMNE A LA LIBERTÉ

Citons d'abord :

La démocratie, c'est la liberté qui s'avance. Après la Russie et les pays balkaniques, voilà que le mouvement transforme la Turquie et la Perse. Ce ferment indomptable de liberté, cette ivresse prodigieuse des esprits et des cœurs, cette fanfare de grandes paroles dont le contenu échappe à l'analyse et qui ont révolutionné le monde, cette puissance d'illusion qui se transforme en une formidable puissance d'action tout cela nous vient de la France, de la révolution, de la liberté. Saluons-la au passage, cette « faiseuse » infatigable de bien et de mal, de destruction et de rénovation. Dans sa course merveilleuse, elle élève son trône à Constantinople, à Salonique, à Smyrne, à Damas, à Bagdad, à Jérusalem; elle transforme la terre du mystère et de l'immuable, l'Orient silencieux. La liberté a fait tomber l'une après l'autre, au cours des siècles, les barrières qui séparaient les peuples et les enfermaient dans leurs frontières: la liberté les rapproche et prépare la fraternité dans la grande famille dont parle l'Evangile et qui se formera autour de la Croix du Christ.

N'était le mot de la fin, qu'appelaient nécessairement la qualité de l'auteur et la circonstance où il parle, le lecteur ne se montrerait guère étonné si on lui disait que cet hymne triomphal en l'honneur de la liberté et de la démocratie est emprunté à quelque discours récemment prononcé au pied du monument de Gambetta par un de nos hommes du jour, ou peut-être croira-t-il y reconnaître une des envolées familières au président du *Sillon*. Il aura plus de surprise en apprenant que ce langage est celui de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, déjà célèbre par un autre écrit sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et que ces lignes terminent sa dernière lettre pastorale.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6052

SUR LA NOUVELLE ENCYCLIQUE DE S. S. PIE X

Au milieu des maux de toute sorte que déchaîne à travers le monde la Révolution antichrétienne, c'est un spectacle incomparablement beau que celui de la sérénité de Pie X. Alors que les puissances de l'enfer font rage au dehors et même au dedans des sociétés chrétiennes, le ferme et doux Pontife élève inlassablement la voix, non pour proposer des transactions et des accommodements, mais tout au contraire pour affirmer, avec une autorité souveraine et une intrépidité vraiment apostolique, les droits essentiels de l'Eglise, ses privilèges inaliénables, sa mission civilisatrice, sa céleste origine et sa divine constitution. Plus on trouve, en dehors du Pape, d'esprits indécis et d'âmes timorées, qui s'obstinent à chercher, dans les formules hybrides d'un libéralisme désuet, la solution empirique du problème religieux ou du problème social, plus ce Pape incorruptible énonce, avec tranquillité, le devoir qui s'impose aux consciences de demander à la vérité intégrale, au don de Dieu, à la vertu surnaturelle dont l'Eglise catholique est la dépositaire, le salut des sociétés comme celui des individus. Autant cet homme de Dieu est personnellement humble, simple, affligé de la redoutable puissance et aussi du nombre de ses ennemis, soucieux de ne donner aucune prise à leur perfidie, rempli de douceur enfin pour la multitude qu'ils égarent, autant il se redresse avec vigueur pour indiquer, d'un geste assuré, la voie royale qui, par la pratique des plus austères devoirs, conduit à la félicité véritable et à la paix digne de ce nom.

De nouveaux témoignages de cette admirable grandeur d'âme de Pie X ont été récemment donnés au monde. Et ce nous est un devoir de stricte reconnaissance, en même temps qu'une sorte de soulagement, de dire ici la joie profonde dont ces actes nous ont pénétrés. Ce fut d'abord ce discours du 19 avril aux pèlerins français, où le Saint-Père exprimait, en termes d'une éloquence qui dépassait toutes les prévisions de l'immense auditoire, les droits primordiaux de la vérité religieuse, les conditions essentielles de la vraie liberté, les seuls titres qui recommandent un gouvernement à la vénération et à l'amour des peuples, les liens du patriostime avec la foi catholique. Et voici, dans la même quinzaine, l'Encyclique *Communium rerum*, écrite à l'occasion du huitième centenaire de saint Anselme. Du coup, nous entendons l'une des plus belles apologies qu'ait jamais inspirées, à une plume ecclésiastique, l'institution même de l'Eglise, avec le patrimoine de ses droits, le cortège de ses bienfaits, la prééminence

de ses prérogatives, la mystérieuse persistance de ses tribulations, la certitude de son triomphe, et par-dessus tout le prix inestimable de sa liberté.

Spectacle étrange! A comparer le langage que Pie X tient d'un bout à l'autre de ce document mémorable, comme de tous ceux qui l'ont précédé depuis six ans, à comparer, disons-nous, ce langage à celui qui se tient journellement ailleurs, il semble que le Pape soit presque seul à dire ces choses. Et l'impression de rareté, d'exception, de nouveauté même, que la lecture en laisse, demeure, à vrai dire, la confusion et la condamnation de nos contemporains. Rien cependant n'est plus traditionnel, plus authentiquement apostolique, plus adéquat aux inspirations du Saint-Esprit, plus exactement conforme aux divins enseignements du Fondateur même de l'Eglise catholique. Parlant comme il parle, écrivant comme il écrit, Pie X est manifestement l'écho des Papes les plus écoutés, l'écho des Saints Pères, l'écho des docteurs de l'Eglise les plus universellement estimés.

Aussi bien, l'on comprend que le Pontife qui avait inauguré son règne en adoptant pour programme la synthétique formule de saint Paul : « Tout restaurer en Jésus-Christ », se soit par la suite appliqué à élever un monument de louange au moine d'Italie et de France, au primat d'Angleterre, au Docteur de l'univers chrétien qui a buriné cette sentence : « Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Eglise. » Et ici, ce n'est plus le caractère apparemment exceptionnel et réellement traditionnel de cette page apologétique qu'il convient de considérer, mais aussi son indiscutable opportunité.

S'il est, en effet, une vérité nécessaire, et dont le rappel s'impose comme un des besoins les plus urgents de notre société désemparée, n'est-ce pas cette vérité-là? Ecoutez la plupart des voix qui s'élèvent, dans les Parlements, dans la presse, dans la chaire même parfois, et demandez-vous : quelle est l'institution la plus méconnue, la plus ignorée? Vous devrez répondre : c'est l'Eglise catholique. Quelle est la liberté la moins revendiquée? C'est la liberté de l'Eglise. On demande tout, on réclame tout, on insinue même parfois qu'on sert l'Eglise en demandant et en réclamant ce tout, mais on ne demande pas, on ne réclame pas la liberté de l'Eglise. Par son exemple, par la ferme assurance avec laquelle il le donne, par l'insistance et la sainte obstination qu'il y déploie, Pie X montre qu'il n'est pas de revendication plus actuelle tout ensemble et plus impérieuse que celle-là.

Notre dessein n'est pas, l'espace nous en est mesuré, de citer ici l'Encyclique *Communium rerum;* mais comment ne pas marquer l'énergie et la précision des accents avec lesquels le Pape glorifie la constance héroïque de saint Anselme dans la défense des droits de l'Eglise, en dépit d'incessantes tribulations, et au mépris des persécutions les plus atroces? Après avoir montré dans Anselme le saint, le docteur, l'évêque modèle, le doux lutteur, le réformateur du clergé, l'ad-

versaire indompté des persécuteurs, le conseiller sûr et le sage modérateur des princes chrétiens, le Pape pousse un cri de détresse au spectacle des chaînes qui, sous ses yeux, entravent encore et plus que jamais la libre action de l'Eglise; il adjure les évêques d'être des pasteurs militants; et, sans méconnaître les devoirs de charité et les condescendances que peut réclamer le salut des âmes, il s'élève, avec une sévérité vraiment impressionnante, contre *la honteuse apathie*, contre *la neutralité*, qui, *par des circonlocutions et des compromissions, ruinent les droits divins et humains*. Même, pour montrer combien Pie X est irréductible à cet égard, il est curieux d'observer que le texte italien a singulièrement renforcé le texte latin de ce passage : *la vergognosa inerzia, la* VILE *neutralità*... En dénonçant cette « vilenie » de la neutralité, Pie X reprenait la pensée par laquelle, en son discours aux pèlerins de la béatification de Jeanne d'Arc, il avait déjà désigné la crainte et l'intérêt comme seuls capables d'inspirer l'attachement à des gouvernants qui persécutent la vérité.

Le Pape n'est pas moins éloquent lorsqu'il condamne, plus loin, l'orgueil des modernistes qui excipent du progrès des sciences positives et de la prospérité matérielle, pour s'attaquer aux vérités divines. Il leur rappelle « les multiples erreurs et les contradictions fréquentes des fauteurs d'imprudentes nouveautés dans les questions spéculatives ou pratiques les plus vitales pour l'homme ». Coïncidence piquante : nous venions de lire l'Encyclique, quand nous tomba sous les yeux un article de l'*Echo de Paris* consacré à Jules Verne, où l'on disait qu'on n'entendait pas reprocher à l'auteur des *Voyages extraordinaires* la « qualité plus ou moins douteuse de sa science »; et l'on ajoutait : « La science est si relative, et nous l'avons vue se » transformer en tant de manières! On nous a si bien donné pour » vraisemblable et pour possible ce que l'on repoussait, hier, avec » le plus de véhémence! » N'y a-t-il pas là, *si parva licet componere magnis*, une adhésion indirecte à l'enseignement de Pie X?

Pour tout dire, relisons, méditons, retenons ces magnifiques leçons du Souverain Pontife. Célébrons-les surtout suivant leur mérite, et, par l'applaudissement que nous leur donnons ici, sous la poussée de notre gratitude et de notre filiale allégresse, compensons l'indifférence et la prétérition qui leur répondent ailleurs.

Paul TAILLIEZ.

LES MODERNISTES DANS L'ÉGLISE DEPUIS L'ENCYCLIQUE PASCENDI (1)

On n'est catholique ni malgré soi, ni malgré l'Eglise. C'est-à-dire que si l'on entre librement dans la cité de Dieu, on n'y peut rester qu'à certaines conditions. Les hérétiques en ont fait l'expérience. Luther ne s'est pas obstiné : il est parti, faisant claquer les portes, une femme au bras. Les Jansénistes ont eu recours à tous les subterfuges pour rester malgré tout dans l'Eglise. C'est presque le cas des modernistes, avec cette différence qu'ils étalent leurs doctrines en dissimulant leurs personnes, tandis que les Jansénistes se montraient en cachant ou reniant leurs erreurs.

Les modernistes français ont voulu avoir, comme les Italiens, leur *Programme* qu'ils intitulent assez lourdement : *Lendemains d'encyclique* et qu'ils signent : *Catholici*, c'est-à-dire un groupe de prêtres qui, tout en professant le modernisme condamné par l'encyclique *Pascendi*, vivent comme s'ils n'étaient pas modernistes : *in vestimentis ovium*. Arrêtons-nous devant ce phénomène nouveau dans l'Eglise.

Puisqu'ils voulaient rester malgré tout, comme ils disent, dans le sein de l'Eglise catholique, les modernistes n'avaient qu'une réponse à faire à l'Encyclique : se soumettre. Et l'on peut croire qu'ils sont nombreux ceux qui, trompés par les faux prophètes, ont donné cette satisfaction à la saine raison et à leur conscience. Ils l'ont fait sans croire ni qu'ils se déshonoraient ni qu'ils abdiquaient leurs droits d'hommes et même de savants.

D'autres ont pris le parti de la révolte, croyant se hausser à la taille d'un Lamennais, ce pauvre grand orgueilleux que la foudre a frappé, disent-ils, sans l'abattre. Mais c'est une révolte anonyme sous les dehors d'une irréprochable correction. Voilà dans quelles conditions ils entendent mener la guerre contre l'Eglise et lui porter des coups d'autant plus sûrs qu'ils partiront d'une main gantée du velours de l'amitié. C'est ainsi que nous entendons leurs récriminations si violentes, si amères, si insolentes, et leurs menaces où il n'y a rien de déguisé que ceux qui les profèrent.

Et d'abord ils usent largement du droit de maudire leur juge. Pie X a démasqué, jugé, condamné le modernisme : il faut qu'il soit jugé à son tour, apprécié à sa juste valeur, et que tous sachent qu'il ne comprend rien de ces choses, qu'il se trompe lourdement quoique le

1. L'insertion de cet article a subi un assez long retard causé par les circonstances, mais les leçons qu'il contient n'ont rien perdu de leur actualité, et nous sommes persuadés qu'il n'intéressera pas moins vivement nos lecteurs.

Concile du Vatican ait voulu qu'il soit infaillible. Le Pape n'a donc rien compris au modernisme, et il n'est pas sûr que « ses théologiens aient fini par mettre ces doctrines à sa portée. » Ils disent que « les *modernistes italiens* », dans leur *Programme*, « lui ont montré, comme le maître montre à l'enfant ce qu'il y a à la base du modernisme. » On parle de « sa foi agreste et toute pratique,... de son ignorance tranquille et fière,... de sa confiance de vicaire de campagne,... de son mépris naturel des hommes et des choses du siècle,.., de son incuriosité de vieillard prévenu. » Ils rappellent que, le jour de son élection, le cardinal Sarto, épouvanté à la vue du fardeau dont on allait le charger, avait parlé de lui-même avec l'humilité d'un saint, et ils citent, — avec quel accent! — ses propres paroles : « *Sono indegno, sono incapace...* »

Nous n'avons pas l'intention de relever et de stigmatiser, comme ils le mériteraient, ces propos de modernistes. Mais il était bon de les mettre sous les yeux des lecteurs qui jugeront et diront si c'est là une insolence qui dénote une absence totale d'éducation, ou l'effarement de l'orgueil blessé, ou la basse préoccupation de gens qui croient s'élever en abaissant ceux qui les contredisent.

Ils ne sont ni mieux inspirés, ni plus maîtres d'eux-mêmes en parlant de l'Encyclique. Tout homme qui se respecte a lu cette lettre; et, en dehors des modernistes, on s'accorde pour reconnaître qu'elle n'est pas sans valeur, que ce travail est fait de main d'ouvrier, et que, sans doute, elle prendra une place très honorable dans l'histoire au rang des encycliques et bulles pontificales les plus célèbres des siècles passés. Tel n'est pas l'avis des modernistes. Ce n'est pas qu'ils aient quelque motif de lui être sévères. Ils affectent de n'être « ni abattus, ni même atteints. » Mais alors pourquoi faire tant de bruit? C'est que sans doute ils sont humiliés d'avoir à constater que cette Encyclique est si faible. En vérité, cette « grosse élucubration théologique » déshonore l'Eglise; et « ils n'auraient pourtant pas voulu rougir de leur vieille mère. » « Le travail n'est pas « aussi sérieux qu'il aurait dû l'être; l'érudition en est plus tapageuse que solide. » C'est « un article de revue, mais dont une revue qui se respecte et qui respecte son public ne voudrait pas. » Il paraît que ce mot a d'autant plus de poids qu'il a été commis par le directeur d'une grande revue ecclésiastique. — On y trouve « un système lourdement agencé,... des propositions hétérogènes,... des conceptions barbares, embranchées à contre-sens... » C'est peut-être, c'est sans doute, « le modernisme de Pie X; ce n'est pas celui des modernistes ». Ils s'égarent jusqu'à y voir « un épisode marquant du conflit survenu chez nous entre l'Eglise et la République... » Enfin ce n'est qu'une encyclique, — éphémère papier, — ajoutée à des milliers d'autres. Ils constatent qu'on leur prête là « plusieurs niaiseries lamentables »; et ils protestent qu'ils ne sont pas « obligés de s'abêtir. »

Nous verrons pis que cela. Mais n'est-il pas déjà difficile à comprendre qu'on puisse cacher de tels sentiments sous le masque d'une vie chrétienne, sous le nom, le titre et la livrée du prêtre? On ne saurait tenir longtemps un tel rôle; et c'est pourquoi les modernistes menacent de jeter le masque et de s'unir ouvertement aux ennemis les plus acharnés de l'Eglise; à moins toutefois que les menaces, au lieu de faire prévoir une guerre loyale, n'annoncent qu'une félonie de plus, et que les modernistes se contentent d'assurer à l'ennemi l'intelligence dans la place. Qu'on en juge : « Si la curie romaine paraissait réussir dans ses desseins, par tous pays, les esprits les plus tolérants, les plus généreux de notre civilisation, — lisez les modernistes, — ceux qui ont essayé de détourner de l'Eglise les brutalités des multitudes haineuses, — n'hésiteraient pas à se joindre aux anticléricaux pour en finir avec le plus incorrigible et le plus révoltant des despotismes, — le despotisme des consciences et des croyances, la main-mise sur l'ignorance et la faiblesse, sur la femme et sur l'enfant. » Voilà une déclaration qui, certes, ne manque pas de netteté : et il ne reste de doute que sur la façon dont les modernistes se joindront aux anticléricaux pour soutenir cette guerre impie contre l'Eglise leur mère. Mais soit qu'ils passent ouvertement à l'ennemi, soit que, n'osant ni déserter, ni lever la crosse en l'air, ils restent dans le rang pour tirer sur leurs chefs et sur leurs frères, ils n'en sont pas moins jugés à l'avance comme rénégats et traîtres à la patrie de leur âme.

En vérité, ils sont bien venus après cela à crier à la persécution, à se donner comme victimes de la tyrannie pontificale, à se plaindre des mesures que l'on a prises soit pour les réduire à l'impuissance de répandre leurs erreurs, soit pour ne pas leur confier les postes importants d'où dépend le sort de la société chrétienne. Nous croyons que Tartufe modernisé n'aura que peu de succès, et en France moins qu'ailleurs.

Comment expliquer cette politique de chauve-souris? Au jour, le moderniste dit: Je suis oiseau, et, dans la nuit, il crie : Je suis souris. Il faut croire qu'il subit deux influences contraires, et qu'il se laisse aller à la crainte tantôt de l'une et tantôt de l'autre. En réalité, ces deux puissances sont l'Eglise et la critique. Il appartient à l'Eglise et il tient encore à elle par des liens qu'il croit ne pouvoir rompre tout à fait. Mais il a rencontré la critique qui le fascine et l'attire à elle comme malgré lui. Il n'ose ni tout lui donner ni tout lui refuser; et il s'arrête à ce partage lamentable de lui-même qui consiste, il le croit du moins, à garder son cœur à l'Eglise, en donnant son esprit à la critique. A ce compte, il est vrai, l'Eglise ne sera plus ce qu'elle était, puisqu'elle y perd sa doctrine; mais il faut qu'elle se résigne à cette amputation nécessaire puisqu'il n'y a pas d'autre

moyen de sauver sa morale, ou, pour parler plus exactement, les *enseignements* esentiels de Jésus. Car il paraît bien que la critique ne lui laissera pas autre chose, mais qu'elle respectera, pour le moment du moins, cette part de son héritage divin.

Donc la Critique supplante l'Eglise dans l'enseignement de la vérité; elle seule a les paroles de vérité et de vie, et tout ce que disent les critiques est parole d'évangile et bien mieux puisque l'Evangile a perdu son autorité historique. Nos modernistes ont le culte de la Critique au point d'admettre toutes ses affirmations comme autant d'irréformables vérités. Dans leur zèle de néophytes ils vont plus loin que la critique elle-même, au moins quand elle est honnête et consciencieuse. Ils transforment en vérités ses hypothèses, ses conjectures, ses soupçons. Pour peu qu'ils se soient donnés la peine de préciser dans leur esprit la limite des définitions de l'Eglise, ils savent jusqu'où on peut aller sans se heurter au dogme, sans blesser la foi; ils devraient savoir à quoi s'en tenir sur les données sûres de la critique dans leur rapport avec l'enseignement positif de l'Eglise. Pour peu qu'ils soient sincères, ils reconnaîtront que la critique n'a pas encore formulé une conclusion indiscutable de ses recherches qui soit en opposition formelle avec un article de foi. Les rats de la critique ont bien pu ronger les marges du livre saint; ils ont déplacé quelques feuillets; ils ont peut-être changé quelques dates, effacé quelques noms; ajoutez qu'ils ont fait un peu partout comme les petits chiens de Racine dans les *Plaideurs*. Mais la masse demeure, et l'Eglise n'a rien à retirer de ce qu'elle a défini et donné comme de foi au sujet de la Bible.

Nos jeunes modernistes ont eu un malheur, et ils ont commis une faute, ils sont à la fois à plaindre et à blâmer. Ils se sont trouvés jetés trop tôt dans ce courant dangereux; ils l'ont suivi trop longtemps et trop loin sans vouloir écouter les voix qui leur signalaient l'abîme : ils ne se sont arrêtés qu'au fond, à l'extrémité. Il en est de la critique comme de la politique où nous trouvons des conservateurs, des progressistes et des radicaux. Nos modernistes sont allés tout de suite aux radicaux. Voyez plutôt quels sont leurs hommes, leurs chefs, leurs critiques préférés, en philosophie et en exégèse : Harnack, Loisy, Sabatier, Le Roy, Tyrrel, Houtin, Saintives, Herzog... Renan est un dieu, et quand la silhouette de Luther passe à l'horizon, ils la saluent avec respect. Ils n'admettent presque plus rien sur l'autorité de l'Eglise; mais ils croient volontiers tout ce que disent ces critiques qu'ils regardent à peu près comme infaillibles. On aura beau discuter, contredire, réfuter les travaux de Loisy, il est entendu que Loisy est irréfutable et que le jugement de ses pairs ne saurait l'atteindre.

Cependant il faut bien reconnaître que les critiques, et généralement tous les savants, ont commis plus d'erreurs que personne. Nous le constatons du reste sans arrière-pensée. C'est que la vérité est si

difficile à trouver, à saisir, qu'elle vous échappe souvent quand vous croyez mieux la tenir. M. Poincarré ne craint pas de dire que les lois que l'on a formulées avec le plus de soin, après un si grand nombre d'expériences, ne sont que des vérités approximatives, contingentes et toujours réformables. S'il en est ainsi dans un ordre de choses où l'on procède au grand jour, sur des objets présents et tangibles, quelle ne sera pas la difficulté, quelles ne seront pas les causes inévitables d'erreur, quand il s'agira de porter ses investigations sur des époques si lointaines, de cheminer dans les souterrains ténébreux de l'histoire, d'opérer sur des éléments tronqués, ou totalement disparus, dans des milieux à reconstituer sur des données ou tout à fait nulles ou tout à fait insuffisantes? Faut-il donc s'étonner que la critique ait donné si peu de résultats certains, quels qu'aient pu être du reste le labeur, la perspicacité, le talent, le génie même de tant de savants pendant plus de deux siècles? Et pour si peu de résultats certains, que d'erreurs! On ferait un ouvrage long, lourd et fastidieux de toutes les découvertes, de toutes les sciences qu'on a exploitées successivement contre l'Eglise. Cela durait l'espace d'un matin, et l'Eglise continuait sa route tranquillement comme elle fera toujours, même quand il n'y aura plus de modernistes.

Ce n'est pas à dire qu'elle méprise la critique. Elle-même en a fait de tout temps, et même dès l'origine, s'il est vrai qu'il s'est fait aux premiers temps un travail de sélection qui devait éliminer tous ces écrits apocryphes qui se multipliaient chez les premiers chrétiens. Le soin qu'elle a pris de conserver le texte des deux Testaments n'ést que de la critique la plus honnête, puisqu'elle n'a jamais rien supprimé de ce qui pouvait paraître gênant ou difficile à expliquer. La commission biblique n'est autre que la critique érigée en institution catholique. C'est la critique de la critique, qui, sans avoir mission de rien définir, marque l'état actuel des travaux des savants, et détermine le degré de confiance qu'ils méritent, l'autorité qu'ils peuvent avoir. Ce sont des savants qui jugent d'autres savants. Quoi de plus adéquat et de plus juste? Mais pour nos modernistes, tout ce qui vient de l'Eglise est à l'avance condamné.

Pour faire court, nous n'entrerons pas dans l'examen des procédés chers aux critiques, aux maîtres de nos modernistes. Aussi bien, ils sont connus de tout le monde. On ne peut nier qu'ils obéissent à leurs préjugés. Ils en ont surtout sur le surnaturel, c'est-à-dire sur le miracle, ce qui les oblige à dénaturer l'Evangile en particulier. On dit que dans leur haute impartialité, ils ne connaissent que les textes. Mais il est évident qu'ils obligent toujours les textes à céder devant leurs préjugés. Puisque les miracles sont inexistants, impossibles et impensables, il faut bien que tout texte où l'on trouve un récit de fait miraculeux soit ramené aux proportions d'un fait naturel. A ce

point de vue, nous serions curieux de voir les savants donner au monde une édition critique seulement de l'Evangile. Sans doute ils ne s'entendraient pas sur un texte unique. Mais ils arriveraient sans doute à donner les résultats des principales écoles ou personnalités de la haute critique. Nous aurions ainsi une édition *polyglotte* de la science contemporaine en regard de notre vieille Vulgate.

Nous verrions par là que les savants font encore moins de ravages dans l'Evangile que les modernistes dans l'Eglise. Ils s'obstinent à y demeurer, mais après l'avoir vidée de ce qui entrait dans sa constitution, dépouillée de son patrimoine de vérités, et après avoir tari les sources mêmes de sa vie. Ils restent là comme à un foyer désert, sans feu, sans lumière et sans pain.

Ils ont imaginé une Eglise où il n'y aurait plus ni théologie, ni dogmes, ni papes, ni conciles, ni symboles, ni évangile, ni Jésus-Christ, si ce n'est le Christ du modernisme et de l'immanentisme.

Ils ont pour la théologie une aversion qu'ils ne sauraient dissimuler, eux qui dissimulent tant de choses. Ce n'est pas la théologie : c'est le théologisme; et, comme à tout prendre, la vraie théologie n'est autre que la scolastique, c'est à elle que vont tous leurs anathèmes, tout leur hautain mépris. Ils ne pardonnent pas à Léon XIII lui-même d'avoir rappelé que les sciences ne sont que les servantes de la théologie. C'est une conception moyenâgeuse qui n'aurait pas dû hanter l'esprit d'un pape du XX[e] siècle. Ils s'oublient jusqu'à dire que la scolastique n'est que *niaiserie*, mot malheureux qui les déconsidère plus qu'il n'atteint la scolastique, et qui, s'il trahit peut-être de l'ignorance, cache plus de colère qu'il n'exprime de dédain. Luther disait avec plus de franchise : *Tolle Thomam et dissipabo Ecclesiam.* — Quel hommage!

Au fond, pour les modernistes comme pour Luther, la scolastique est un admirable instrument dont l'Eglise se sert pour l'enseignement de sa vérité et la préparation de ses formules dogmatiques. C'est pourquoi les conciles font tant d'honneur à la Somme de saint Thomas; c'est aussi pourquoi les modernistes n'en veulent plus, pas plus qu'ils ne veulent de dogmes et de conciles ou de papes qui les définissent. Ils ne veulent pas de dogmes parce que ce sont des formules définitives d'une vérité qui ne l'est jamais, et que l'histoire ou la philosophie peuvent d'un jour à l'autre s'inscrire en faux contre nos dogmes soi-disant irréformables; et il ne faut pas, pour d'autres motifs, que l'Eglise se présente au monde « bardée d'infaillibilités » et comme inabordable pour tant d'âmes qui viendraient si volontiers si elle n'avait pas la prétention surannée de leur donner la vérité toute faite. Comme si les âmes qui viennent à l'Eglise ne lui demandaient pas tout d'abord la tranquille possession de la vérité qui ne subit pas les fluctuations de l'humaine philosophie.

Vous croyez peut-être qu'ils respecteront au moins les dogmes fon-

damentaux, et les symboles de notre foi. Il n'en est rien. Le symbole des apôtres ne contient-il pas des dogmes que la critique n'admet pas, telle la résurrection de Jésus-Christ?

Mais il faut que leurs négations ou leurs capitulations devant la science portent même sur l'existence de Dieu. Ce n'est pourtant pas la critique qui les oblige puisque Dieu n'est pas, comme ils disent, « un personnage historique ». C'est la philosophie qui prouve, — ils le croient du moins, — que les preuves de l'existence de Dieu, fournies par la scolastique, et par le bon sens, sont caduques. Ainsi, en attendant que la philosophie ait retrouvé Dieu soit dans la formule de M. Taine, soit dans quelque tourbillon de l'élan vital de M. Bergson, l'existence de Dieu est en l'air. C'est l'humanité sans Dieu, et sans doute aussi l'Eglise : l'Eglise sans Dieu, sans Jésus-Christ, sans Evangile, sans symbole, sans dogmes, sans conciles, sans papes-docteurs, sans théologie; et dans ce vide immense, les modernistes qui persistent à se dire catholiques dans une Eglise qui n'est plus rien.

Voilà ce qu'ils appellent « la réforme du dogme » : elle est radicale et ils s'étonnent que l'Eglise ne l'accepte pas!

Qu'il nous soit permis de nous étonner de deux choses : de ce qu'ils sont entrés dans l'Eglise et de ce qu'ils refusent d'en sortir. Ils connaissaient l'Eglise et sa constitution et ses dogmes avant de se faire prêtres. Nous pourrions leur jeter l'apostrophe de Louis Veuillot : « Est-ce que vos illustres parents vous ont fait d'Eglise malgré vous? » Et nous comprenons encore moins pourquoi ils n'en veulent pas sortir. Sans doute pour conserver à l'Eglise « les meilleurs, les plus généreux, les plus cultivés, les plus aimants de ses fils. » Car c'est de ce ton qu'ils parlent d'eux-mêmes, ajoutant que les autres sont « les plus lâchement soumis. » N'allez pas croire après cela qu'ils pourraient bien être sous l'empire de quelques passions, fût-ce des plus nobles, c'est-à-dire des moins inavouables. Ils restent dans l'Eglise pour la sauver d'elle-même et des autres, car ils lui apportent « un beau secret d'invulnérabilité. » C'est M. P. Desjardins qui parle ainsi, un de ces néo-chrétiens d'il y a vingt ans, qui demandaient déjà à l'Eglise de leur sacrifier son dogme pour garder sa morale. Et puis il y avait dans leurs œuvres « tant de pages éloquentes, prenantes au cœur, toutes frémissantes de christianisme authentique, belles comme des feuillets d'évangile, brûlantes d'amour... » N'y avait-il pas là de quoi remplacer avantageusement et les dogmes dont l'Eglise n'a que faire et tant de pages médiocres de l'Evangile que la critique est en train d'effacer.

Mais ils attendent surtout leur heure à venir. Quand tout croulera dans l'Eglise, et qu'elle n'aura plus aucun espoir de rien sauver du désastre, ils seront là, sauveteurs providentiels, sortant de la poussière des décombres et reprenant à la face du monde, comme du pied

de la croix, l'œuvre du Jésus de l'histoire que l'Eglise avait compromise et perdue avec ses papes, ses conciles, son théologisme, ses dogmes, ses symboles et son Evangile frelaté, mais heureusement reconstitué par la critique.

En attendant, ils se vouent à la persécution, au martyre. Quel martyre, en effet, que la situation qu'ils se font à eux-mêmes. J'aimerais mieux me voir condamner au bagne que de me condamner à la déloyauté perpétuelle. Tel est le cas du prêtre moderniste à l'autel, en chaire, dans l'administration des sacrements. C'est toujours et partout le mensonge, la déloyauté, l'hypocrisie obligatoire qu'ils portent comme une robe de Nessus.

Ils demandent pourquoi ils ne se diraient pas catholiques, pourquoi ils ne signeraient pas *catholici*. Nous répondons : parce que ce n'est pas la vérité, et qu'il faut rendre témoignage à la vérité. Mais disent-ils comme... l'autre : qu'est-ce que la vérité?

L'abbé F. BELLEVILLE.

« LA VILE NEUTRALITÉ »

UN DISCOURS DE M. L'ABBÉ BIROT

Le discours de S. S. Pie X aux pèlerins français, pour la béatification de Jeanne d'Arc, et son Encyclique à l'occasion du huitième centenaire de saint Anselme, sont deux monuments magnifiques de sa grandeur d'âme. Ils suffiraient pour ranger son pontificat parmi les plus illustres; car, surtout si l'on considère les tempêtes qui assaillent extérieurement la barque de Pierre à l'heure présente, et non moins les difficultés intérieures ou les hésitations que son auguste pilote doit dominer parmi ceux qu'elle porte, on conviendra que, rarement, dans l'histoire, la divine et insurmontable force dont le Christ a armé ses vicaires ne s'affirma avec plus d'éclat et de majesté.

Les catholiques seront-ils sourds à la voix qui, avec de tels accents, les adjure de se rappeler enfin qu'ils sont les fils d'une Eglise militante, dont la condition voulue par son fondateur sera d'être toujours contredite et persécutée par l'erreur et le mal, toujours obligée de lutter sans rien céder de ses droits qui sont la vraie clarté de la liberté et du salut des peuples?

Il y a, dans cette admirable Encyclique, écrite en italien par le Saint-Père, une expression dans laquelle il a concentré ses reproches avec une énergie sainte autant que hardie, et dont le texte français, dont la traduction latine même, n'ont pas rendu toute la force. Et c'est le

mot qui caractérise avec le plus de justesse la forme traîtresse que prennent nos défections. Le Pape veut, lit-on dans le français, « que les catholiques cessent enfin, alors que sévit contre la religion une guerre cruelle, de croupir dans une honteuse apathie, *de rester neutres*, de ruiner les droits divins et humains par des compromis et des circonlocutions. » Pie X a écrit : *in una vergognoza inerzia*, IN UNA VILA NEUTRALITA, DANS UNE VILE NEUTRALITÉ.

La *Corrispondenza romana*, dont l'autorité, en pareil cas, ne fait doute pour aucun homme sincère, relève, souligne et commente cette expression qui précise le grand mal de notre époque. Après avoir très justement observé que, si les catholiques vraiment et courageusement dévoués à la défense des droits de l'Eglise sont en trop petit nombre, ses adversaires convaincus sont également loin de constituer une armée bien considérable, et que le succès de ceux-ci tient surtout à l'inertie, à l'abandon et à la lâcheté d'une masse d'honnêtes gens, catholiques de sentiments, elle conclut : « C'est pourquoi l'Encyclique *Communium rerum* arrive dans un moment vraiment opportun, pour dénoncer cette banqueroute des caractères, cette faillite de courage religieux et civil, dans laquelle, si l'on n'y remédie à temps, toute notre vie sociale va sombrer. »

C'est, en effet, aux dispositions de cette masse que la parole pontificale s'applique directement et en premier lieu. Mais toutes les exhortations de l'Encyclique adressées aux chefs et aux membres de la hiérarchie sont là pour faire sentir, qu'en les pressant de combattre sans défaillance cette vile neutralité, le Pape les conjure de se garder eux-mêmes de toute connivence avec un si pernicieux esprit, de toute attitude et de tout langage à l'abri desquels il s'insinuerait.

A quel point ces instances sont opportunes, à quels entraînements s'oppose cette salutaire réaction, et quel écrasant démenti cette sentence pontificale inflige à de faux enseignements qu'on ne craint pas de donner pour ceux de l'Eglise, il ne sera pas superflu d'en offrir au lecteur une démonstration par les faits.

L'exemple que nous choisissons n'est pas un cas indifférent. Il s'agit d'un discours prononcé par M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, curé de l'église métropolitaine de cette ville, dans un congrès de l'Association de la Jeunesse catholique française tout récemment tenu à Carmaux. Ce discours, prononcé au banquet de clôture, sous la présidence de Mgr Mignot, a été ensuite inséré dans la *Semaine religieuse* d'Albi (24 avril 1909), et a eu naturellement la bonne fortune d'être reproduit par le *Bulletin de la Semaine* (5 mai).

Il était mieux à sa place, le lecteur s'en convaincra vite, dans cette revue moderniste, dont le *Siècle* se plaisait à dire ces jours derniers qu'elle est dirigée par « quelques catholiques intelligents », que dans un organe religieux. Ce discours qui n'eût pas surpris dans la bouche d'un de ces laïques dont le catholicisme a les faveurs du *Siècle*, pa-

raîtra bien singulièrement placé sur les lèvres d'un prêtre occupant de hautes fonctions et qui déclare parler au nom de l'Eglise. Si enveloppé que soit son langage, — car le grand art et la séduction du libéralisme consistent à parer ses erreurs d'un vêtement aux nuances chatoyantes, — les idées qu'il exprime et les conseils qu'il renferme sont *une contre-partie manifeste de* l'Encyclique et ne tendent à rien moins qu'à maintenir les catholiques dans une abstention bien voisine de la *vile neutralité.*

***

La circonstance invitait naturellement M. l'abbé Birot à parler de l'action catholique et de ses caractères. Votre action, dit-il, à cette jeunesse, doit être discrète et modeste, intérieure et profonde, enfin, désintéressée. Ce sont là trois qualités aimables autant qu'utiles pour le bien. Mais, on s'aperçoit vite en écoutant l'orateur, que, sous des expressions différentes, elles expriment une même pensée : l'abstraction des intérêts de l'Eglise et la désertion de la lutte pour la défense de ses droits, ou, si l'on va plus au fond, l'abandon de ceux-ci et l'effacement de la nation même de l'Eglise. Cette pensée se développe par gradation dans le discours jusqu'à son épanouissement complet.

... Votre action doit être discrète et modeste...

Vous êtes de l'Eglise et vous servez l'Eglise, mais vous n'êtes point *l'Eglise. L'Eglise catholique est au-dessus de toutes les initiatives particulières,* elle domine de très haut tous les groupements humains. Vous qui voulez être particulièrement fidèles à son esprit, vous éviterez de tomber dans l'erreur dont nous avons si longtemps souffert, et qui fut, de façon plus ou moins avouée, celle de tous les partis politiques du passé : la tentation de chambrer l'Eglise.

Si je vous parle ainsi, Messieurs, c'est pour couper court, en ce qui nous concerne, à une illusion que nous croyons funeste autant qu'irréalisable, et qui séduit pourtant certains esprits généreux. Dans une vue trop simplifiée de notre situation politique et sociale, ne réfléchissant pas assez aux délicatesses et aux exigences de nos consciences françaises, ceux-là imaginent volontiers l'action religieuse en France sous la forme d'un vaste *trust* de toutes les forces catholiques, agissant d'un commun accord à la façon d'un parti organisé et formant une sorte de *bloc* destiné à s'opposer à l'autre Bloc. Mais l'Eglise, qui n'est point un parti, n'est pas davantage un bloc de cette sorte. Non, Messieurs ! Les blocs sont des choses brutales et bêtes, des pierres qui n'ont point de cœur, des rochers insensibles et stupides, qui peuvent meurtrir et détruire, mais qui ne sauraient, à aucun titre, manifester les sublimes élans de l'âme chrétienne. Et ce n'est point après la douloureuse expérience que la France vient de faire, les désastres moraux que le Bloc a accumulés, l'avilissement des caractères, le nivellement et la médiocrité de vues qui ont été, pour la plupart de ceux qui l'ont subie, la conséquence d'une telle formation politique; ce n'est pas au moment où ses excès, où ses abus soulèvent la conscience publique, où son impuissance pratique va éclater sous la poussée d'une vie plus sincère, où sa dislocation est proche, ce n'est pas, dis-je, à cette heure, qu'il nous conviendrait de proposer à l'activité des catholiques un pareil modèle ! La belle affaire, si tout notre effort aboutissait à faire en sens inverse ce que font ceux que nous blâmons !

Le reproche arbitraire et d'une outrance criante, adressé à tous les partis politiques du passé, d'avoir plus ou moins cédé à la tentation de chambrer l'Eglise, procède de la conception chère au libéralisme d'une séparation complète entre les intérêts de l'Eglise et ceux de la société civile. Mais, souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire. L'Eglise, sans doute, domine de très haut tous les groupements humains; mais pas de si haut, cependant, qu'elle leur soit étrangère, ce qui entraînerait également la négation de son caractère de société visible et parfaite, et celle des devoirs des citoyens, ses membres, vis-à-vis d'elle, celle aussi de leurs droits. L'Eglise n'est pas et ne doit pas être un parti, si l'on parle des passions inhérentes à l'action de ces groupements humains. Mais, l'Eglise est bien de sa nature un parti, c'est-à-dire un groupement extérieur, organisé, ayant ses principes de cohésion, ses fins et moyens propres, nécessairement opposés à tout parti contraire. Elle est le parti de Dieu et du Christ, qui ne saurait, comme tout parti, renoncer à se défendre sans se suicider. Elle est même essentiellement un parti de conquête. Non pas que la lutte extérieure soit un moyen de son choix, mais cette lutte est l'inévitable condition de son existence au sein des sociétés humaines travaillées et excitées par l'esprit du mal. Et quand celles-ci se conjurent sous l'influence de cet esprit pour détruire l'Eglise, le premier et le plus impérieux devoir des catholiques est d'unir leurs efforts pour la défendre parmi elles. Quelle idée un prêtre comme M. l'abbé Birot se fait-il donc des fins assignées à ce parti de l'Eglise, des moyens par lesquels il y travaille, de ses sentiments à l'égard de ceux qui le combattent, et ne voit-il donc pas de différence sur tout cela entre ce parti surnaturel et ces partis humains, pour les peser dans la même balance, et pour admettre que tout notre effort « *aboutirait à faire en sens inverse ce que font ceux que nous blâmons!!!* »

Comment excuser un tel langage dans sa bouche? Il a beau rappeler ensuite, en termes d'une précision parfois heureuse, que l'Eglise « ne donne pas de directions techniques dans l'ordre social et politique,... qu'elle n'a pas d'idéal politique à faire prévaloir;... que l'organisation et le gouvernement de la société civile est notre affaire et non la sienne... », rien de tout cela n'intéresse la question posée, à moins de sous-entendre non seulement que l'Eglise est indifférente aux régimes politiques, mais aussi que la société civile est également indifférente à l'existence de l'Eglise et que les catholiques se désintéressent, comme citoyens, de sa situation et de ses droits. C'est donc ramener une équivoque d'ajouter : « L'Eglise ne songe pas à embrigader ses troupes pour aucune entreprise et elle ne chargera personne de le faire pour elle. » Lisez l'Encyclique qui a suivi de si près votre discours, Monsieur l'abbé, elle n'est pas autre chose qu'un vibrant et suprême ordre du jour de l'Eglise à ses troupes. Il s'adresse, il est vrai, à la conscience catholique, imbue d'une saine

notion de l'Eglise, et non pas seulement à cette conscience française sur laquelle vous vous appuyez une seconde fois, en concluant contre cet « embrigadement », avec des expressions qu'on pourrait rencontrer aussi dans la bouche de quelque prêcheur protestant :

La conscience française ne le supporterait pas. Nulle autre au monde n'a mieux compris l'essence du christianisme qui est « esprit et vie ». Il est de l'Esprit de pénétrer tout, de vivifier tout : il ne saurait être le prisonnier de personne !

La conscience catholique française, S. S. Pie X a daigné lui rendre un témoignage plus complet et plus beau, au début de son discours pour la béatification de Jeanne d'Arc. Il ne l'a pas seulement louée en elle d'avoir compris « l'essence du Christianisme » que les nations protestantes prétendent se flatter d'entendre encore mieux que la nôtre, mais de s'être dévouée à l'Eglise, forme essentielle du catholicisme, et « d'avoir défendu sans peur et sans reproche les droits de Jésus-Christ. » Voilà un langage auquel celui de M. l'abbé Birot ne ressemble pas.

***

Je passerai plus rapidement sur le second point, dont la pensée s'achève et se concrétise dans le troisième. Il faut cependant en citer le début :

Cette action, dont nous venons de marquer les limites, ne peut qu'être, Messieurs, intérieure et profonde. Vous vous défierez d'une agitation enfantine et stérile. Il en est parmi nous qui conduiraient volontiers l'action catholique à la façon d'une charge de cavalerie : et ils ont sans cesse aux lèvres le mot de lutte, oubliant que, dans le langage chrétien, il signifie surtout la lutte que chacun doit soutenir contre soi-même.

Ce sont là des paroles perfides. Cette perfidie, il va sans dire que je croirais être coupable en la voyant dans l'intention de l'orateur. Mais ce qu'il dit ne cache rien moins, sous couleur d'un rappel au véritable esprit du Christianisme, qu'une prétérition de l'Eglise, des conditions de son existence, et de celle des catholiques dans la société civile.

Ceux-ci n'ignorent point qu'ils ont d'abord à soutenir une lutte intérieure contre eux-mêmes. Et il est bon, sans doute, de les prémunir contre l'illusion ou de secouer la faiblesse qui les en détourneraient. Mais quand on parle *ex-professo* des caractères de l'action catholique, car c'est de ce point de vue que les avis de M. Birot doivent être considérés, c'est une omission singulièrement grave, non sans rapport avec la conception protestante du Christianisme, de n'insister que sur ce perfectionnement intérieur, en écartant l'idée de lutte pour le maintien et la défense des institutions catholiques.

Avec quelle élégance se trouvent ainsi biffées d'un mot ou d'un trait de plume, et sans qu'il y paraisse, les pages les plus belles de l'histoire de l'Eglise!

Ce qu'il signifie pour ses vrais enfants, ce mot de lutte, apprenez-le donc en relisant cette nouvelle Encyclique du Vicaire de Jésus-Christ, qui le leur rappelle, en un langage également splendide de vérité et d'énergie, monument impérissable élevé à la glorification, dans la personne de saint Anselme, l'intrépidité que l'amour de l'Eglise leur doit inspirer dans le combat pour la préservation de ses droits et de ses libertés.

Oui, vous avez raison d'avertir la jeunesse catholique de « prendre garde à ne point attacher trop d'importance à un mouvement superficiel et à certains succès éphémères. » Vous le remarquez justement : les manifestations brillantes de nos congrès ne font point le salut, et le rôle de cette jeunesse ne se doit point borner à faire des élections, « des élections! l'espoir sans cesse renouvelé et périodiquement déçu des catholiques. » Vous avez donc raison d'ajouter en appliquant la comparaison d'une culture :

Vous êtes, Messieurs, les jardiniers de l'avenir : c'est vous qui, dans vos groupes, dans vos cercles d'études, dans le recueillement de vos prières, dans les essais de votre propagande, dans vos œuvres, préparez maintenant les jeunes plants qui fleuriront à la saison prochaine; vous y formez les consciences qui disposeront de la société et du pays. A vous de leur assurer les bienfaits de cette culture chrétienne dont la première loi est de les « enraciner dans le Christ », et de les nourrir de toute la sève de l'Evangile.

Mais, prenez garde que votre silence sur le reste, — et ce reste, ce sont les réalités extérieures, l'existence et le passé d'une France catholique, les droits acquis chez elle par l'Eglise et par ses membres, les conditions nécessaires de leur liberté, — prenez garde que votre silence ne paraisse vous faire considérer ce terrain de culture comme une sorte de table rase sur laquelle, ne trouvant rien qui exige d'être conservé, on a toute liberté d'opérer par des moyens nouveaux et de son choix.

***

C'est malheureusement ce que la dernière partie du discours de M. l'abbé Birot laisse encore plus clairement supposer.

Et plus votre action sera profonde, Messieurs, plus elle s'affranchira des passions et des intérêts superficiels qui divisent les hommes, plus aussi elle sera noble et désintéressée.

Désintéressée, elle doit l'être par essence : il faut qu'elle le soit encore par nécessité. C'est un *fait* dont je ne cherche pas ici les raisons : lorsque, devant la société contemporaine, nous, Catholiques, nous prononçons les mots de *justice et de liberté*, nombreux sont, hélas! ceux qui doutent de la sincérité de notre langage. Il faut venir à bout de ces défiances : et

le meilleur moyen de les faire tomber sera qu'en toute occasion nous donnions le *sentiment que nous ne travaillons* pas pour nous seuls, mais aussi pour les autres.

Avant de dire ce que doit être ce désintéressement, on laisse voir ici l'illusion du but qui lui est assigné comme indispensable à atteindre. Celle du libéralisme, et son erreur, sont tout entières dans ces mots. Comment un vrai catholique pourra-t-il jamais convaincre les ennemis de Dieu et de l'Eglise que sa manière d'entendre la liberté ne leur doit inspirer aucune défiance? Il faudrait qu'il en eût une conception commune avec eux. Mais entre la liberté du libre-penseur et celle du croyant, il y a toutes les différences et les limitations que posent les droits essentiels de Dieu et de son Eglise reconnus par celui-ci et rejetés par celui-là. Le vain effort des catholiques libéraux et le péril de leur position est de s'obstiner à obtenir cet accord à la faveur d'une prétérition sur laquelle l'adversaire se refuse à prendre le change, au risque d'être acculés par cette obstination à l'abandon pratique de principes qu'ils ne peuvent renoncer sans apostasie. Et voilà pourquoi ils seront toujours ramenés malgré eux à la lutte pour les droits de Dieu que la vraie liberté implique. La foi et l'honneur s'accordent à les dissuader d'une attitude aussi peu franche.

Voyons, en effet, jusqu'où ira leur désintéressement.

Ainsi Messieurs notre intérêt et notre devoir s'unissent pour nous rappeler la forte parole de l'Evangile : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice; et le reste vous sera donné par surcroît. » Ce surcroît, Messieurs, quelle joie de pouvoir y compter avec certitude, et de pouvoir en même temps l'oublier avec la plus sublime abnégation! Telle est la glorieuse loi que nous devons suivre. J'éprouve une noble fierté à vous la rappeler!

Vous voulez, jeunes gens, consacrer votre vie à la défense de vos plus chères libertés: sachez donc que le meilleur moyen d'y parvenir est de vous dévouer à la liberté de tous!

Vous voulez lutter et souffrir pour la revendication des droits que vous avez senti violer en vos personnes : concourez donc ardemment à l'extention et au progrès de notre droit public et privé!

On vous dit de travailler au triomphe de l'Eglise ; et moi je vous dis, au nom de l'Eglise, de travailler simplement au bien de l'humanité !

Le reste vous sera donné « par surcroît »!

Chercher simplement le bien de l'humanité sera donc chercher le règne de Dieu. Chercher le bien de l'humanité, abstraction faite des intérêts et des droits de l'Eglise, sera travailler au règne de Dieu tel qu'il le faut chercher. Et chercher le bien de l'humanité, sans se préoccuper de l'Eglise, n'en sera pas moins travailler au triomphe de celle-ci, car ce triomphe est évidemment le surcroît qu'on nous promet.

Et c'est *au nom de l'Eglise* qu'on nous prêche un tel désintéressement! Non, non, mille fois non, ce n'est pas au nom de l'Eglise que parle ici M. l'abbé Birot, malgré son caractère et le rang qu'il occupe.

Jamais l'Eglise n'a autorisé ses représentants à tenir en son nom ce langage maçonnique. Jamais elle n'a dit au peuple chrétien : contentez-vous de travailler au bien de l'humanité. Encore une fois, elle donne un démenti solennel à cette parole, la voix du Chef de l'Eglise qui, après avoir résumé les grandes luttes de saint Anselme dans ce mot du saint : « Dieu n'aime rien tant que les libertés de son Eglise », l'adopte à son tour comme exprimant toute la pensée des exhortations contenues dans sa dernière Encyclique, quand il ajoute : « Et, il n'y a rien, Vénérables Frères, qui révèle plus clairement notre pensée et nos sentiments que la citation fréquente des paroles que nous venons de rapporter. »

Ce prétendu désintéressement n'est qu'un abandon déguisé. Les dernières phrases de M. l'abbé Birot le laissent trop bien voir.

J'entends parler autour de moi des droits de l'Eglise, et certes, je ne les méconnais pas, et je conviens qu'il n'est pas de plus noble objet à proposer à vos efforts. *Mais j'estime qu'il faut cesser désormais de les réclamer comme un privilège.* A nous, Catholiques, par la vigoureuse expansion de nos âmes, par l'ampleur que nous saurons communiquer à l'esprit public, de donner à la cité future des bases assez larges pour que l'Eglise puisse s'y mouvoir à l'aise, sans avoir à solliciter aucune faveur !

Les droits de l'Eglise seront toujours, quelles que soient les conditions de la cité future, non point un effet de faveurs, mais des droits spéciaux, d'un ordre à part et supérieur à tous les droits humains. Il n'y a point d'expansion de nos âmes, si vigoureuse soit-elle, point d'ampleur par nous communiquée à l'esprit public, qui suppléeraient la prétérition de ces privilèges divins. Et quelles réalités peut bien correspondre à ce langage magniloquent? Il est bien à craindre que, sous la pompe des expressions, se cachent une pauvreté et une infirmité de vues propres à tout compromettre. Pour avoir la pensée exacte de M. Birot, et voir où portent ses conseils d'aujourd'hui, il faut rappeler certain discours prononcé par lui au Congrès sacerdotal de Bourges, en 1900, et sa théorie sur les droits de l'Eglise, inconsidérément applaudie avec enthousiasme par les six cents prêtres assemblés là, comme le manifeste du parti de la démocratie chrétienne.

Singulière distraction pour un esprit aussi philosophique que l'est celui de M. l'abbé Birot, d'assimiler le droit aux rapports qu'il a pour objet de régler, et d'introduire dans la notion immuable du droit la contingence inhérente à cet objet ! A la faveur de cette surprenante confusion, il devient logique de n'attribuer aux droits de l'Eglise qu'une valeur relative, de substituer à l'ordre établi par Dieu les principes du *droit nouveau,* si formellement réprouvés cependant par le Pape Léon XIII (1), et de déduire désormais ces

1. Encyclique sur la Constitution chrétienne des Etats.

droits de l'Eglise, non plus de son origine et de sa fin surnaturelles, mais « des entrailles même de la vie sociale », en les pliant en conséquence aux exigences de ce droit nouveau seul reconnu comme le droit public en vigueur dans les sociétés modernes. Voici quel langage tenait M. l'abbé Birot :

Enfin, Messieurs, il faut aimer les choses de son temps, et par là j'entends *les institutions et les œuvres.*

Allons-nous pour cela abandonner les droits de l'Eglise? A Dieu ne plaise! Mais nous les revendiquerons, au contraire, avec d'autant plus d'énergie que nous les chercherons moins *dans une tradition contestée* que dans les entrailles mêmes de la vie sociale.

Les droits de l'Eglise, qu'est-ce à dire? Il y a, Messieurs, des droits inaliénables et sacrés. Mais souvent aussi le droit est une expression historique que la systématisation des écoles transforme en formules abstraites et invariables. *Généralement, le droit est un rapport : les droits de l'Eglise sont les rapports qui conditionnent son existence dans une société donnée. La société ne change pas sans amener nécessairement une modification de ces rapports, et partant de ces droits, au moins dans leur aspect formel et proprement juridique.*

Les droits absolus de l'Eglise sont d'être, d'enseigner, de sauver les âmes, de sanctifier les peuples (1). Mais s'il n'est plus possible de revendiquer pour elle la façon d'être et les avantages dont elle a joui en des temps évanouis, voyons donc les conditions spéciales que notre temps lui fait, *les droits nouveaux* que, par la force des choses, il lui confère, la forme d'être et d'agir qu'il lui permet, et peut-être trouverons-nous, devant Dieu, à la lumière sacrée, non des intérêts du moment, mais de la conscience, qu'au fond *cette forme vaut les autres.*

Je souhaite, autant que personne, que l'on parvienne à conserver à l'Eglise de France les quelques prérogatives qui lui restent de son glorieux passé; mais ce que je désire plus encore c'est qu'on prépare avec ardeur et clairvoyance la situation que l'avenir lui réserve. Nous avons eu peur de ce que *les principes de la démocratie moderne* nous faisaient perdre : nous n'avons pas pris garde à ce qu'ils pouvaient nous donner. Ils sont imparfaits; je l'accorde; raison de plus pour en tirer le meilleur parti. L'autonomie individuelle, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, la liberté de la presse, celle de réunion et d'association sont des principes qui sont dans le droit public de ce siècle et qui vaudraient peut-être pour l'Eglise tout autant que la protection officielle du cardinal Dubois et même celle de M. Guizot. *Je sais bien qu'aujourd'hui nous commençons à dire que nous ne réclamons que la liberté : puissions-nous agir de manière à le faire croire*

Voilà qui complète clairement le sens des conseils donnés par M. l'abbé Birot à la jeunesse catholique sur les caractères de l'action qu'elle doit exercer. La dernière Encyclique de S. S. Pie X est une réponse péremptoire à ces erreurs aussi pernicieuses qu'insinuantes. Elle les accable de tout son poids, et, spécialement, s'y applique d'une manière frappante ce passage, un des plus importants :

Ils se trompent donc fortement ceux qui s'imaginent et espèrent pour l'Eglise un état exempt de toute perturbation dans lequel, tout arrivant à

1. C'est là sa mission. Des droits précis en découlent.

souhait et aucune autorité laïque ne s'opposant à la puissance sacrée, on aurait le loisir de jouir du repos le plus agréable. Ils se trompent encore plus honteusement, ceux qui, dans le faux et vain espoir d'obtenir une paix de cette nature, dissimulent les intérêts et les droits de l'Eglise, les sacrifient à des raisons privées, les diminuent injustement et pactisent avec le monde, qui est placé tout entier sous la puissance du mal, sous prétexte de gagner les fauteurs de nouveautés et de réconcilier l'Eglise avec eux, comme s'il pouvait y avoir accord entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial. Ce sont là des rêves d'esprits malades; on n'a jamais cessé de forger de telles chimères, et on ne cessera jamais de le faire tant qu'il y aura ou des lâches soldats, qui s'enfuient en jetant leur bouclier dès qu'ils voient l'ennemi, ou des traîtres qui se hâtent de pactiser avec l'ennemi, c'est-à-dire, en l'espèce, avec le très malfaisant ennemi de Dieu et des hommes.

Il vous incombe donc, Vénérables Frères, vous que la Providence a constitués pasteurs et chefs de son peuple, de veiller, selon vos forces, à ce que notre âge, si porté à cette habitude néfaste, cesse enfin, alors que sévit contre la religion une guerre cruelle, de croupir dans une honteuse apathie, *dans une vile neutralité*, de ruiner les droits divins et humains par des circonlocutions et des compromissions, et de faire que tous retiennent gravée en leur âme cette sentence certaine et expresse du Christ : « Qui n'est pas avec moi est contre moi. » (MATTH., XII, 30.)

En terminant, mettons de nouveau hors de cause les intentions de l'auteur, sans doute très respectables, et professons l'empressement à admettre tout ce qui pourrait atténuer sa responsabilité. Le dessein formel de déconsidérer les personnes n'entrera jamais dans notre pensée. Mais c'est la vérité qui a un droit suprême à nos ménagements, et elle est trop peu ménagée quand on ne s'oppose pas aux ravages de l'erreur.

Emm. BARBIER.

LES PROMESSES ET LA RÉALITÉ D'UN TITRE

SUGGESTIONS DÉMOCRATIQUES

C'est l'un des premiers enseignements de la philosophie que la bonne définition est celle qui convient à toute la chose définie et à elle seule. *Toti et soli definito.* En d'autres termes, la définition parfaite est celle qui est adéquate à l'objet défini; en sorte qu'il s'établit une équation naturelle entre la chose dont on veut parler et l'appellation qu'on lui donne. D'après cette notion, il est aisé de concevoir quel éveil de curiosité faisait naître, il y a quelque temps,

l'apparition d'un livre qui était annoncé sous ce titre : *Le catholique d'action*. L'action, n'est-ce pas la raison même et la manifestation nécessaire de la vie? Qui n'a vérifié la justesse de cette sentence bien connue : La vie de l'homme sur terre, c'est un combat? Mais combien plus cette action est imposée au catholique, de notre temps surtout, où il lui échéait d'avoir tout à défendre, jusqu'à l'existence des principes de droit naturel et la notion même de Dieu, principe du monde et fin des âmes? Il était donc naturel que la curiosité de tous ceux qui ont souci des choses intellectuelles fût éveillée par la publication d'un livre comme celui dont nous donnons le titre ci-dessus. Mais ce fut bien autre chose quand une grave revue (1) en eut publié l'appréciation que voici :

PALAU (Gabriel) (S.-J.). — *Le catholique d'action*, traduit par Louis Lebesson et Paul Jury. Paris et Tournai, Castermann. In-32, XXVI-184 pages. — Ce petit livre nous vient d'Espagne, où il fut publié en 1905 et obtint un grand succès. D'innombrables lettre épiscopales en attestent la valeur : plusieurs le comparent à l'*Imitation de Jésus-Christ*, et ce rapprochement seul en dit plus que de longs éloges. Rien non plus ne saurait donner une idée plus juste de cette lecture éminemment réconfortante. Véritable cordial fait tout exprès pour les âmes contemporaines. Voici le septième mille de la traduction française. Cette traduction a le naturel et la verdeur d'un original.

Quel éloge, pour un livre, que d'être comparé à l'*Imitation de Jésus-Christ*, « le plus beau livre, a-t-on dit, qui ait été écrit par la main des hommes, car l'Evangile l'a été sous la dictée même de Dieu! » Il était intéressant de vérifier la justesse d'un tel éloge. La lecture de ce livre s'imposait. C'est de cette lecture que je veux rendre compte en toute sincérité.

Tout d'abord il faut oser dire que le *Catholique d'action* ne répond pas précisément à son titre. D'un livre qui se présente avec cette enseigne, on attend à bon droit un véritable programme d'action, non peut-être en ce sens qu'il puisse servir, par son caractère général, aux catholiques de tous pays, mais du moins adapté aux circonstances pour lesquelles on a jugé opportun de l'écrire. Que si ce leur est trop précis à rechercher, puisque les circonstances de l'action changent forcément avec chaque contrée, il reste, qu'à défaut de plan général ou de programme particulier, le livre ainsi dénommé offrira au lecteur de tous pays la désignation des moyens les meilleurs pour mettre en œuvre et rendre efficace l'action publique des catholiques dont on se propose d'exciter plus énergiquement la combativité. Eh! bien, cette indication même on la chercherait vainement dans le petit livre qui nous occupe.

Quel est-il donc, et comment a-t-il pu donner lieu à cet éloge peu

1. *Revue pratique d'apologétique*, 15 juin 1908.

banal d'être comparé au livre, à notre avis incomparable, de l'*Imitation?* Après avoir bien réfléchi là-dessus, et sans prétendre avoir trouvé la clef du mystère, nous hasarderons une simple explication.

Disons d'abord que le livre de l'*Imitation*, lui, est bien nommé. D'un bout à l'autre, c'est bien l'imitation de Jésus-Christ que l'auteur inconnu de ce beau livre, propose, comme son idée maîtresse, à la méditation constante et à la pratique du lecteur. Et, comme les démocrates chrétiens n'étant pas encore nés en ce temps-là, on n'avait pas imaginé la belle découverte d'un « Christ social », c'est directement et exclusivement la perfection individuelle et personnelle de chacun que visait l'auteur de l'*Imitation*, en proposant pour exemple à tout *chrétien l'imitation* de Jésus-Christ. Ce n'est pas à dire que les maîtres de la vie spirituelle, à cette époque, aient jamais ignoré ou cessé de proclamer que le Fils de Dieu s'était fait Homme sur terre pour le salut du monde. Mais ils estimaient à bon droit que ce salut du monde ne saurait être procuré que par le salut individuel des hommes dont le monde est composé. C'est pourquoi ils ne songeaient point à tourner leur enseignement vers un programme de vie publique avant de travailler à la perfection de chacun, sachant bien que l'action publique, conforme à l'Imitation de Jésus-Christ, aussi parfaite que possible, s'en suivrait logiquement et comme automatiquement. Voilà pourquoi, dans l'*Imitation*, il n'est pas trace d'un cours de religion à l'usage des hommes publics, mais uniquement de la réforme de la vie intérieure orientée vers l'imitation constante du Divin Maître et poussée jusqu'à la perfection.

Voilà pourquoi aussi la critique, même la plus sévère, n'a pas la moindre prise sur un livre comme l'*Imitation*. D'ordinaire, quand il s'agit surtout d'un ouvrage dont on sait que l'auteur est animé des desseins les meilleurs, il sied à la critique de se montrer bienveillante et de pratiquer largement le *Non paucis offendas maculis*. Mais les livres vraiment parfaits sont ceux qui subissent victorieusement l'épreuve du criterium rigoureux sur lequel se guidaient, au XVIIe siècle, les censeurs de bon aloi : *Bonum ex integrâ causa, malum ex quacumque defectu.*

Cette épreuve, le beau livre de l'*Imitation* a pu l'affronter sans dommage pour la renommée d'une perfection qui défie les caprices des siècles. En est-il de même pour le *Catholique d'action?* Avant de répondre, et pour le faire en connaissance de cause, il convient d'examiner le fond et la forme de ce petit livre qui a conquis si vite tant de réputation.

Pour le fond, il faut remarquer tout d'abord, contrairement à ce que nous disions au début de cet article sur la bonne définition, que le titre du livre ne donne aucune idée de ce qu'il est. Qu'on nous entende bien. Nous ne sommes pas de ceux qui disent que le temps est passé de la vie contemplative, attendu qu'elle ne sert de rien et

même est un sérieux obstacle pour la vie active qui est devenue la loi inéluctable des temps modernes. Ce fut l'erreur de l'américanisme, condamné par Rome, que cette défaveur absolue jetée sur les vertus dites passives, jugées par les américanistes avec le plus grand dédain, par comparaison avec les vertus actives qui, à leur gré, sont seules désormais en possession de réaliser l'action catholique, et, par elle, de conquérir le monde.

Notre auteur n'est pas tombé, lui non plus, dans cette erreur profonde, et nous en trouvons immédiatement la preuve dans ce fait qu'il a donné, comme le programme du catholique d'action, un traité qui s'appellerait mieux : *Manuel d'exercices spirituels*. Pour s'en convaincre, qu'on veuille bien se reporter à l'inimitable livre de l'*Imitation* et, dans ce livre, au célèbre chapitre qui a pour titre : « Un combat de la nature et de la grâce ». Si nous ne nous trompons, on y trouvera toute la substance de la thèse que développe, en trois livres et soixante-dix chapitres, l'auteur du *Catholique d'action*. Or, ces soixante-dix chapitres, qu'on pourrait multiplier à l'infini, jusqu'à épuisement des mille incidents de la vie, à propos desquels est écrit chacun d'eux, ces chapitres, disons-nous, si on les étudie de près, se ressemblent tous en ceci que chacun d'eux nous représente un jeu brillant d'antithèses sans cesse renouvelé pour l'agrément du lecteur convié à se délecter au spectacle de la souplesse merveilleuse dont fait preuve l'écrivain d'élite, jouteur éprouvé dans l'exercice habituel de cette gymnastique intellectuelle. Il semble vraiment qu'on assiste à un rapide croisement de fer entre deux adversaires de même bravoure et d'égale adresse. Les lances se touchent et se dégagent avec une semblable prestesse, jusqu'à la pénétration finale qui décide de la victoire.

Seulement, dans le livre qui nous occupe, cette pénétration décisive est un coup que l'on constate rarement. Ce qui se devine le plus ordinairement c'est l'embarras où doit se trouver le lecteur, lorsque, se parlant à lui-même comme un écho des paroles suggestives que lui fait entendre au fond de l'âme un interlocuteur céleste, il sent le besoin, en sortant de ce monologue dialogué, d'arriver enfin à prendre quelque résolution pour remplir le devoir d'homme d'action auquel, par les réflexions intérieures les plus pressantes, on ne cesse de le solliciter.

Reste à savoir quelle sera cette résolution. Car, nous l'avons remarqué, chacun de ces chapitres, qui se ressemblent tous, revient presque toujours à cette conséquence qui ne semble pas un merveilleux principe d'action publique, à savoir que l'homme, nourri de cette lecture, d'apparence intensive, se retrouve perpétuellement en face de cette pensée nirvaisienne d'un trop fameux sceptique : « La sagesse consiste peut-être à s'abstenir de conclure. »

Pour justifier ces remarques, car nous avons le sentiment qu'elles

risquent de paraître sévères, force nous est de donner ici quelques preuves, en citant quelques exemples. Ces exemples abondent, et nous n'avons vraiment que l'embarras du choix. Mais nous devons nous borner. Aussi bien, qui ne serait pas convaincu par ces extraits, à son gré trop peu nombreux pour être décisifs, n'aurait qu'à compléter la démonstration par la lecture totale de l'ouvrage dont il s'agit. Il y trouverait abondamment d'autres exemples, également propres à démontrer le bien fondé de nos réflexions.

Voici d'abord une page empruntée au chapitre XIV du premier livre : *Comment éviter l'erreur.*

Il faut bien examiner nos façons d'agir avec nos adversaires. Un adversaire paraît facilement plus hostile et pire qu'il n'est en réalité.

Un bon moyen de ne pas voir les défauts d'autrui, c'est de regarder les nôtres.

On croit aisément des autres qu'ils ont des idées fausses, pour peu qu'ils n'aient pas les nôtres.

Attends pour condamner quelqu'un qu'il se soit avoué coupable.

Cela ne veut pas dire de ne pas te méfier : le serpent a vite fait de mordre.

Cet éternel ennemi des hommes veille sans arrêt à séduire les imprudents et les orgueilleux, et il y apporte, tour à tour, sa dialectique et ses caresses.

Méfie-toi des doctrines qui vont à flatter les passions, et des promesses qui *ne vont pas à te perfectionner.*

Aime ce qui te corrige; crois les *doctrines* qui te reprennent.

Il y a de la vanité dans tous les systèmes; ils vont et viennent. La vérité est simple et stable.

Méfie-toi des flatteries, surtout quand elles te troublent.

Crains les théories, crains les avantages qui ne te rendent pas plus fidèle à tes devoirs.

Voici maintenant une citation du chapitre XV (même livre), intitulé : « Quelques règles du vrai zèle » :

Mon fils, dans les ferveurs du zèle, garde-toi du mauvais caractère.

Tu connaîtras que tu es poussé par le bon esprit à ce que tu seras maître de toi.

Plusieurs ne font jamais rien d'utile pour ne pas suivre le droit chemin.

Ils croient travailler pour ma cause, et l'esprit de désordre les possède.

Ils croient que tout ce qu'ils font est apostolat, et pourtant jamais ils n'obtiennent la conversion d'une âme.

Ils croient qu'il suffit de crier, et plus ils crient pour ameuter les gens, moins les gens en font cas.

Ils s'inspirent d'hommes turbulents et imitent fort peu mes Saints.

Il faut détruire, soit; mais mieux vaut édifier.

Il faut attaquer, soit; mais mieux vaut instruire.

Si tu te contentes de dénoncer le mal, quand donc enseigneras-tu le bien?

Tu as raison de dénoncer le mal que font les méchants, mais montrer la vertu a une autre efficacité que le crépitement des épithètes et les tirades.

Qui croira que c'est l'esprit de l'Evangile de blesser et de blesser encore, sans qu'il soit jamais question de panser?

Voici encore un extrait du chapitre XVIII, intitulé : « L'Union » :

A trop vouloir défendre l'orthodoxie de ma doctrine, certains pourraient bien aller contre ma cause.

On ne peut me faire pire mal que de défendre l'Eglise avec des moyens malhonnêtes.

Que celui qui me défend avec d'autres armes que la justice et l'honnêteté se demande si, au lieu d'être un saint, il n'est pas un sot.

Il y en a qui, tombant à chaque instant, ne voient que faute chez autrui. Qu'ils se regardent donc marcher.

Faire peu mais le faire toujours, voilà qui vaut mieux qu'entreprendre beaucoup et laisser en plan.

Mieux vaut se mettre sérieusement à quelque chose de médiocre, que de rêver éternellement à la perfection.

Je préfère la modestie de celui qui s'associe à tous les cris de celui qui s'isole.

Si mes disciples qui vivent dans le monde étaient toujours chrétiens, la société serait chrétienne.

Les tristes catholiques que ceux qui, n'ayant de vocation ni pour la solitude ni pour la vie religieuse, n'ont pourtant pas assez de charité pour vivre dans le monde!

Rien de social comme la religion que j'ai fondée; rien de si un que le corps dont je suis la tête.

J'ai uni mes Apôtres avec mes disciples; j'ai uni l'homme et la femme; j'ai uni les pauvres aux riches, les savants aux ignorants, les grands aux petits, les serviteurs aux maîtres, les Gentils aux Juifs.

Et enfin, cet emprunt au chapitre XIX, intitulé : « Etre bon, avant de faire le bien » :

Quand quelqu'un tient à une erreur, ne dispute pas, ne t'obstine pas; c'est inutile; pars des vérités qu'il admet.

Si tu es une autorité intellectuelle, vis bien, montrant par là ce qu'il y a de vertu dans la vérité.

La vertu et l'amour, voilà les meilleures armes contre l'erreur.

Pour le livre II, nous nous bornerons à citer quelques lignes du chapitre XIII, intitulé : « Théorie et pratique » :

Imprègne-toi bien d'une vérité. Cela vaudra mieux que d'aller la vantant.

Pour être d'action, il faut savoir réfuter, et aussi souffrir.

Pour être d'action, il faut savoir parler, et aussi se taire.

Pour être d'action, il faut savoir disputer, et aussi toucher.

Pour être d'action, il faut savoir attaquer, et aussi excuser.

Il y a des façons d'offrir une vérité qui en dégoûtent.

Il serait facile de multiplier de pareils exemples, car ici l'embarras n'est que de choisir, et la moisson serait ample de maximes, excel-

lentes en soi, sans nul doute, mais non moins incapables de fixer la volonté sur un point décisif et de l'orienter vers une attitude pratique, telle que la doit prendre un homme d'action.

Eh! bien, de bonne foi, nous le demandons à tout esprit loyal, est-il possible de se méprendre sur le caractère de ces apophtegmes d'allure mystique, au point d'y voir la synthèse d'une doctrine efficace en vue d'exciter les énergies catholiques pour les lancer au combat public contre la secte qui a juré de détruire tous sentiments religieux? En toute conscience, nous ne le croyons pas.

Si l'on veut pourtant, trouver là un programme d'action; si l'on pense que nous poussons à l'extrême les conséquences possibles d'une méthode qui doit, au gré de nos contradicteurs, offrir plus d'avantages, finalement, qu'elle ne recèle de danger, nous n'y contredirons pas.

Dans cette hypothèse donc, voici le Catholique d'action tel qu'il a été formé par la méditation quotidienne des pensées qui lui sont suggérées par l'auteur du livre qui nous occupe; le voici prêt pour la lutte et se résolvant à y paraître publiquement. Va-t-il se porter, dans sa première et belle ardeur, à la défense de la vérité intégrale, ou bien à la défense de la vérité diminuée dans ces faits, généralement l'opinion contemporaine? La réponse est loin d'être certaine, et, en tout cas, qui nous l'assure?

Quoi que l'on dise, et *si parva licet*... nous ne pouvons nous défendre de songer au protestant plongé dans la lecture de la Bible et y cherchant la direction de ses actes. N'étant pas guidé par l'interprétation certaine que garantit l'autorité infaillible de l'Eglise, puisque, de parti pris, les protestants repoussent cette autorité, il titube, livré qu'il est au caprice de son inspiration personnelle. Dès lors, ne faut-il pas plutôt s'alarmer que se réjouir du grand nombre de lecteurs que les efforts de la propagande biblique amènent à se nourrir de la connaissance du Livre sacré?

N'insistons pas; car la conclusion, désormais, nous paraît acquise. Non, ce n'est pas le *Catholique d'action* qui peut servir utilement à la constitution sociale d'une Ligue d'action vraiment triomphante sur le terrain de la lutte religieuse, parce que les conditions essentielles de cette lutte n'y sont ni exposées ni déterminées d'une façon précise, et que le programme à la réalisation duquel il tend est enfermé dans les limites d'une réforme intérieure, très désirable pour chacun des catholiques, mais insuffisante au regard d'une action publique, encore qu'elle y soit une bonne préparation, puisque, plus il sera surnaturel isolément, et plus le catholique sera disposé à agir avec courage et non moins surnaturellement, dès que lui seront indiquées les raisons décisives de l'action publique, avec l'indication précise du but à poursuivre, et le choix des meilleurs moyens pour l'atteindre. En d'autres termes, et pour en revenir à notre observation du début, il manque au livre qui nous occupe, de justifier son titre. C'est,

sans doute, un ouvrage excellent à l'usage des âmes désireuses d'entrer ou déjà engagées dans les voies de la perfection. Ce n'est pas et ce ne saurait être le manuel du soldat, propre au vigoureux militant que doit être essentiellement et que nous représente le Catholique d'action.

Un mot maintenant de la traduction française de l'original espagnol.

Dans une intéressante préface, l'un des deux traducteurs expose la méthode d'après laquelle il s'est guidé dans cette traduction. Chaque langue, en effet, a son génie propre, qu'il ne faut point, par une traduction littérale, faire passer aisément de l'une dans l'autre, chacune ayant son tour particulier pour l'expression des mêmes idées. Si donc on s'attache littéralement au texte original, en le traduisant, on risque de manquer d'élégance ou de clarté. Si l'on s'en éloigne trop, au contraire, ce que l'on risque, c'est de dénaturer ou de ne pas rendre exactement la pensée de l'auteur.

Dès lors, le seul moyen de faire une bonne traduction, c'est de connaître parfaitement et la langue que l'on traduit et celle de la traduction. Car il arrive ainsi que le traducteur, à mesure qu'il lit le texte à traduire, pense l'idée rendue par ce texte dans la langue de la traduction, en sorte que le tour de la langue originale se transforme comme naturellement dans le terme correspondant de la langue qui sert à la traduction. Dans ces conditions, le texte traduit semble devenir lui-même le texte original, tant il se rend avec exactitude, clarté, fine élégance. Tel est, en toute sincérité, le témoignage que l'on peut rendre au traducteur du *Catholique d'action*, à part quelques incorrections de syntaxe française, d'ailleurs très rares, et que relèverait seul un critique méticuleux. Quand l'éloge est si naturel, parce qu'il est si mérité, ce sont là des vétilles auxquelles nous ne nous attarderons pas.

Nous ne sortirons pas de notre sujet, puisqu'il s'agit encore d'un écrit consacré à l'action catholique, en disant quelques mots d'un opuscule en faveur duquel se fait une propagande un peu mystérieuse, comme s'il s'agissait de pages suspectes, plus ou moins compromettantes pour l'auteur aussi bien que pour ceux qui lui font écho. Ce pamphlet, comme on disait autrefois d'un écrit de peu d'étendue, sans attacher à ce mot aucune intention malveillante, ce pamphlet s'intitule : *La préparation à l'action sociale*. L'auteur est M. l'abbé Thellier de Poncheville à qui les organes de la démocratie chrétienne ont fait, depuis quelques années, une réputation d'apôtre populaire qu'il justifie peut-être par son action oratoire, dont nous ne pouvons rien dire, ne l'ayant jamais entendu, mais qui, toute bruyante qu'elle soit, ne nous paraît pas être de parfait aloi, si l'on examine de près les idées qui sont le fond de ses thèses concernant l'action sociale.

A ce propos, et puisqu'il s'agit de « préparation à l'action sociale, » il paraît opportun de rechercher comment celui qui enseigne cette préparation s'est préparé lui-même à instruire ceux qu'il enseigne.

A cet égard, voici les noticules que nous trouvons dans le curieux mais peu édifiant ouvrage du trop fameux abbé Houtin : *La crise du clergé* (deuxième édition, 1908, page 121). Il parle de ce qui advint après la condamnation de l'américanisme, et il écrit :

Les directions pontificales ne purent enrayer le mouvement qu'elles avaient provoqué. Il prit de l'extension. Un séminariste du Nord, M. Leleu, eut l'idée de réunir tous les groupes par un échange de correspondances et d'en faire comme une grande réunion fraternelle. Il commença un essai de fédération, *et l'abbé Thellier de Poncheville, qui lui succéda, put mener l'œuvre à bonne fin.*

Par les écrits de M. l'abbé Maignen, on sait de quel esprit déplorable, tout emprcint de modernisme, s'inspiraient ces groupements de jeunes séminaristes qui recevaient en outre une direction des plus fâcheuses dans les réunions ultra-démocratiques qu'on a appelées les « journées intimes » du Val-des-Bois. Dans son livre : *Les catholiques républicains,* M. l'abbé Dabry (p. 451) cite également M. l'abbé Thellier de Poncheville parmi les membres assidus de ces « journées intimes. »

Ces préliminaires n'étaient pas inutiles pour bien se rendre compte du genre de propagande auquel s'est voué, dès longtemps, le très actif auteur de la *Préparation à l'action sociale* et de l'esprit qui anime ses ardents propagateurs.

Il faut ajouter que le discours qui nous occupe n'a pas été publié par l'auteur lui-même. Mais il ne l'a pas été non plus à son insu. Un court préambule nous avertit que ces quelques pages, ce « modeste tract », ainsi que l'appellent ceux qui ont eu l'idée de le faire imprimer, est « le résumé aussi fidèle que l'ont permis les notes et les souvenirs de quelques auditeurs d'une conférence de M. l'abbé Thellier de Poncheville, faite à Valenciennes (salle Watteau), sur l'initiative du comité des « Conférences de Dames », qui, chaque année, « organise une série de conférences hebdomadaires sur le dogme, la morale, la littérature et l'histoire que vient clôturer un orateur de renom. »

M. l'abbe Thellier de Poncheville, fut-il l'orateur de renom, invité à ce titre pour clôturer la série des conférences de l'année 1908? Toujours est-il qu'à ce titre, ou à celui de simple conférencier ordinaire, il succédait, l'année dernière, dans la salle Watteau, et à M. Gabriel Aubray qui, en 1906, avait parlé « du rôle de la littérature dans l'éducation », et à M. Henri Bordeaux qui, en 1907, avait traité de « la peur de vivre ». La conférence ou son discours fit l'effet, à ce qu'on nous dit, d'une « importante causerie », puisqu'on

en a « sollicité la publication ». Cette appréciation, par les éditeurs, des paroles de M. l'abbé Thellier de Poncheville, indique suffisamment qu'on attachait à son exposé toute la valeur d'un manifeste, à telles enseignes que le *Sillon* se chargea d'en faire la propagande. Ce point est à noter; car, pour en agir ainsi, c'est que le *Sillon* avait sans doute reconnu plusieurs de ses idées dans la doctrine exposée par le conférencier. « Cette brochure, nous écrit-on, que d'aucuns s'efforcent de faire pénétrer dans notre jeunesse catholique — la tactique du *Sillon* est de répandre indirectement ses idées dans nos groupes du Nord — renferme bien des erreurs et des exagérations inspirées par le libéralisme de son auteur. »

Ce jugement est-il lui-même exagéré? Pour en juger, nous avons voulu lire de près la brochure-manifeste dont le *Sillon* s'applique à faire une si active propagande, et il faut bien reconnaître qu'elle contient des déclarations étranges, surtout de la part d'un prêtre dont le langage, ici, s'inspire plus des idées de philanthropie humanitaire que des données chrétiennes de la charité. Ainsi, n'est-il pas surprenant d'entendre dire à un prêtre que « *la religion n'a pas pour unique but de peupler le ciel* »; que, par suite, « il ne suffit pas d'adresser de temps en temps, à ceux qui souffrent, des paroles de consolation, de glisser parfois aux malheureux quelques piécettes d'argent, de secourir les autres d'une façon superficielle et individuellement », mais qu'il faut aussi... « travailler à *améliorer l'organisation sociale* et à *développer l'humanité* pour mettre en elle toujours plus de justice et d'amour. »

Ne dirait-on pas, à entendre le développement d'un pareil programme, que, jusqu'ici, l'Eglise n'a pas compris la vraie manière d'appliquer les préceptes de l'Evangile dans l'intérêt du peuple souffrant? Et pourtant, qu'a-t-elle fait de tout temps par les leçons du catéchisme qui, selon la méthode enseignée par Notre-Seigneur Lui-même, apprennent à tout chrétien qu'il a, sur terre, à remplir diverses sortes de devoirs, qui sont le tout de la vie, à savoir, conformément à la hiérarchie de nos obligations morales, instituée par Notre-Seigneur, nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes? C'est en s'inspirant de ces maximes éternelles dont la découverte n'a pas attendu la naissance de la démocratie chrétienne, que l'Eglise a couvert le monde d'institutions charitables devant l'éclosion desquelles pâlit singulièrement la série des plus merveilleuses institutions philanthropiques modernes, étant donné surtout que, contrairement au juste souci de l'Eglise, ces institutions se désintéressent absolument des destinées célestes de ceux qu'elles ont pour but de secourir. Ces destinées sont-elles donc négligeables pour ceux que le conférencier conjure de se préparer à l'action sociale? Evitant de se prononcer directement là-dessus, M. l'abbé Thellier de Poncheville, dans l'en-

traînement sans doute de la fièvre oratoire, laisse échapper cette phrase étonnante :

> Les Petites Sœurs des Pauvres font œuvre admirable et nécessaire, en recueillant les vieillards; mais *c'est faire œuvre meilleure encore* que de mettre la famille ouvrière dans la possibilité de garder les vieux parents.

A dire de pareilles choses, on recueille aisément des bruyants éloges. Car, à première vue, il est certain que rien n'est plus désirable pour de vieux parents que de vivre leurs derniers jours entourés de soins, au milieu de leurs enfants. Et pourtant, lorsqu'on voit ce qui se passe, lorsqu'on songe à l'inévitable aboutissement de ces entreprises sociales destinées à concentrer entre les mains de l'Etat socialisé la gestion de ces pensions de retraites qu'on fait miroiter aux yeux du peuple; quand, enfin, on songe au prix d'une âme dont généralement cet Etat n'a cure si ce n'est pour la sacrifier aux avantages matériels qu'on promet au peuple comme récompense suprême et comme seul objectif, n'est-on pas fondé à rechercher, comme un but autrement souhaitable, exactement le contraire de ce que prône M. l'abbé Thellier de Poncheville, à savoir : non pas l'assurance contre la vieillesse, contractée sur l'Etat, ou sur une organisation sociale quelconque, pareillement entachée d'indifférence ou même d'hostilité religieuse, mais la multiplication, au contraire, de ces asiles religieux de la vieillesse dus à la charité libre et où le zèle admirable des Petites-Sœurs des Pauvres ne se borne pas au soulagement de l'infortune matérielle du corps mais se préoccupe par-dessus tout du naufrage ou du salut de l'âme, à la veille de son passage dans l'autre vie?

A cet égard, comment oublier ou n'avoir pas sans cesse devant les yeux les divins enseignements de Notre-Seigneur maintenus et pratiqués, à travers les âges par son Eglise, dont la mission capitale est bien de peupler le ciel, n'en déplaise à ceux qui rêvent, auparavant, de réaliser une meilleure organisation sociale?

Certes, personne plus que le Divin Maître, n'a recommandé à ses disciples la compatissance pour les malheureux et le soulagement de toutes les infortunes, puisqu'Il a promis de considérer comme faite à Lui-même toute offrande s'adressant à un pauvre pour le soulagement de sa misère; mais, en même temps, Il n'a cessé de rappeler dans quel esprit devait s'exercer la charité, secourable à tous : *Quærite primum regnum Dei*, disait-il à ceux qui s'inquiétaient tout d'abord du vivre et du vêtement. Et, joignant l'exemple au précepte, ne disait-il pas, un autre jour, devant le spectacle de la foule affamée qui se pressait devant Lui : « J'ai pitié de cette faute », *Misereor super turbam*. Et sa pitié était telle que, pour rassasier cette foule, il n'hésitait pas à faire le miracle de la multiplication des poissons et des pains.

Mais qu'on veuille bien réfléchir à ce qu'était cette foule. N'ayant qu'un but, celui de suivre Notre-Seigneur pour ne pas perdre un seul de ses enseignements, elle avait oublié, dans cette admirable poursuite, toute préoccupation temporelle; et c'est pourquoi, n'ayant point d'aliments de réserve, elle avait faim.

C'était de quoi exciter la pitié du Sauveur et sa miraculeuse intervention. N'avait-il pas promis de venir en aide à ceux qui chercheraient d'abord le Royaume de Dieu !

En dépit des docteurs modernes qui renversent cette hiérarchie des devoirs en plaçant au premier rang le souci et les institutions de la vie matérielle, c'est un autre langage que l'Eglise continue de faire entendre, à l'imitation de son Divin Fondateur. A ses enfants, elle ne cesse de redire que leur vie, en ce monde, doit toujours être remplie par l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu d'abord puis envers le prochain et, finalement, envers eux-mêmes. Et l'on prête à rire, ou plutôt l'on fait pitié, lorsque, s'imaginant que l'Eglise a fait fausse route jusqu'ici dans sa façon de donner l'éducation aux peuples, on propose sérieusement, au lieu du catéchisme pour les enfants, de donner à ceux-ci une « éducation sociale », parce que seule, cette éducation « développera, chez les enfants, le respect de ceux qui sont d'un rang moins élevé que le leur. »

Et si vous voulez connaître les raisons qui, désormais, doivent imposer ce complet changement d'éducation, dont l'Eglise jusqu'ici n'avait pas pénétré la nécessité, c'est qu' « il y a des façons de penser et des façons d'agir qui doivent changer selon le temps et selon les circonstances. »

En voilà plus qu'il ne faut, n'est-il pas vrai, pour juger que ceux-là risquent fort d'être, pour le peuple, de bien mauvais bergers qui hasardent de telles variations, pour se préparer à l'action sociale, car celle-ci, pour être efficace, ne saurait s'exercer en dehors et moins encore à l'encontre des principes éternels.

Auguste ROUSSEL.

A PROPOS D'UN ARTICLE DE M. L'ABBÉ SICARD

LIBÉRALISME ET RÉVOLUTION

M. l'abbé A. Sicard vient de donner, dans le *Correspondant* (25 février et 25 mars 1909), une étude intitulée: *Le clergé et la liberté sous la Constituante.* Il a voulu nous redire qu'il n'y a nulle incompa-

tibilité entre l'Evangile, entre l'Eglise et les institutions libres, ce que personne ne met en doute, mais il a voulu nous le prouver — et l'exemple nous paraît assez malheureusement choisi — par la conduite des prélats libéraux qui siégeaient à l'Assemblée Constituante.

Dans une société, il faut de la liberté : c'est la condition même de l'individu; et peut-être sous l'*ancien régime* ne s'était-on pas assez préoccupé de laisser à chacun, individu ou groupe social, la part de liberté qui lui revient légitimement. Le jour où M. Sicard étudiera les rapports de l'Eglise et de l'Etat en France au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, nous nous ferons un plaisir de le suivre sur ce nouveau terrain. La liberté, c'est un mot sonore, et l'auteur nous a très bien dépeint l'irrésistible élan qui poussa toutes les classes de la société française de l'époque vers un idéal de liberté que personne n'avait pris le soin de définir, et dont tous se grisaient à l'avance. Mais ce mot de liberté n'agit pas comme un charme, ce n'est pas une formule magique; et la liberté comme l'a établie la Révolution — M. Sicard ne l'a pas voulu avouer — la liberté comme l'envisagèrent, dès le début, les membres les plus clairvoyants de l'Assemblée Constituante, c'est la liberté au sens protestant, c'est la liberté prêchée autrefois au monde par Luther et Calvin, c'est la liberté sans Dieu, c'est l'autonomie de la société civile, c'est l'indépendance de l'individu en face de l'Eglise. C'est l'affranchissement, c'est, disons le mot, car la France tout entière était chrétienne alors, c'est l'apostasie. Nous savons aujourd'hui quels fruits a donnés cette liberté.

Toute l'histoire humaine est là pour nous apprendre que le travail des générations successives, le travail de la politique surtout n'est autre que de réconcilier ces deux éléments qui ont l'air d'être en perpétuelle opposition : autorité et liberté. C'est bien à tort que Tacite se félicitait de voir que, par une heureuse et précaire réussite, le problème s'était une fois trouvé résolu : *Res olim dissociabiles in unum miscuit, principatum et libertatem.* Non, ce procédé de conciliation ne se trouve que dans le christianisme. Nous voyons clairement en étudiant les siècles passés, nous voyons aujourd'hui surtout les efforts et les maladresses de la politique purement humaine, de celle qui veut gouverner sans Dieu, et qui, pour cela, oscille perpétuellement entre l'anarchie et le despotisme. On ne peut rien construire en dehors de Dieu, qu'on le reconnaisse ou non : il n'y a que Lui qui ait le droit de commander. Et il semble que le Seigneur, dans une sorte d'ironie providentielle, dise aux mauvais gouvernements : Vous avez voulu faire du pouvoir sans Moi, de la liberté sans Moi, de l'égalité sans Moi, de la fraternité sans Moi, de l'obéissance sans Moi; vous verrez à quel pouvoir vous arriverez, à quelle fraternité aussi vous aboutirez !

Le Christianisme seul a résolu le problème, parce que seul il a

reconnu la nature de la vraie liberté, qui est chose d'âme, et dont la racine est dans notre cœur même. Les êtres intelligents ne se modifient pas par des secousses, des efforts mécaniques, par une sorte de déclanchement, mais par des idées : ce sont vraiment les idées qui gouvernent le monde. Il ne s'agit pas de proclamer bien haut, ni de promulguer officiellement la liberté, pour qu'elle soit réalisée. Sans doute on peut badigeonner de son nom les murailles des monuments publics, mais c'est dans l'âme du peuple et dans l'âme de l'homme qu'elle se trouve réellement; c'est une chose intérieure elle nous a été acquise par les martyrs. La liberté ne dépend pas d'une proclamation ni d'un décret : elle dépend de nous. Nous avons la liberte que nous voulons avoir, la liberté que nous méritons.

Dès que les ecclésiastiques députés à la Constituante eurent pu constater — et les preuves convaincantes ne leur furent pas ménagées — que le mouvement révolutionnaire était un mouvement antichrétien, qu'il ne tendait qu'à ruiner entièrement toute autorité, ils n'avaient qu'à se retirer. Beaucoup le firent. M. Sicard les en blâme : toutes ses préférences et son admiration vont à ces prélats conciliants, l'archevêque d'Aix, Mgr de Boisgelin, en tête, restés fidèles jusqu'à la fin de la Constituante à la politique libérale qu'ils avaient suivie dès leur entrée, de même que toutes ses défiances et sa mauvaise humeur vont à l'internonce Salamon, qui ne voulait transiger en rien avec l'esprit révolutionnaire. Il reproche à l'abbé Maury de n'avoir pas su comprendre la Révolution et de s'être contenté de la haïr. Il demande (et il répond par la négative) : « La Révolution, en tant que Révolution, était-elle, devait-elle être essentiellement anti religieuse ? » Eh! oui, M. l'abbé, mille fois oui, et c'est de Maistre qui a raison. Nous n'en doutons pas, nous, chrétiens, après une expérience de plus d'un siècle.

Je sais bien que l'auteur use d'une distinction fort subtile : La Constituante a tranché à sa manière des *questions ecclésiastiques*, elle n'a pas encore abordé une *question strictement religieuse;* par malheur, je vois, rangées dans ces questions purement ecclésiastiques, la spoliation des biens du clergé et la destruction des ordres religieux... Mais il ne s'agit point ici de rappeler à un curé de Paris le traité *De Ecclesia.*

Faut-il s'étonner après cela si l'auteur nous parle des « destinées nouvelles qui s'ouvraient à l'Eglise émancipée comme l'Etat des liens de l'ancien régime, et trouvant dans la liberté une compensation à des privilèges qu'il fallait payer par la dépendance », ou s'il nous vante l'habileté de Mgr de Boisgelin, qui s'est placé nettement en dehors des partis extrêmes ? « Le langage du prélat est celui d'un citoyen libre, qui a le sentiment très vif des droits de la nation. » Il combat les mesures prises contre le clergé, « mais il se garde de prendre des airs tragiques et des attitudes désespérées. »

A quoi toute cette habileté politique a-t-elle abouti? Quelle ruine ont empêchée, ou même seulement retardée cette souplesse, ces compromissions, ces transactions? Il fallait sacrifier une part pour sauver le reste! Qu'a-t-on réussi à sauver? Et d'ailleurs, quel droit avaient les prélats libéraux de la Constituante de consentir ce sacrifice? qui les avait autorisés à demander grâce, à humilier Dieu devant ses ennemis? Les choses de l'Eglise comme les choses de la vie chrétienne sont divines, elles ne nous appartiennent pas, personne n'a qualité pour transiger à leur sujet, pour en abandonner une portion. Ce n'est pas matière à commerce et à combinaisons : c'est un dépôt.

Enfin, que veut dire l'auteur dans les dernières lignes de son étude : « Tout conseille au clergé et lui donne le droit de placer dans les temps modernes la liberté de l'Eglise sous l'égide des libertés publiques? » Est-ce que la liberté de l'Eglise peut dépendre d'institutions humaines? Ne nous a-t-on pas enseigné que l'Eglise est une société libre, point esclave, ni vassale, point mineure, ni soumise à la tutelle des sociétés humaines? Ni les peuples ni les princes ne peuvent avoir sur elle d'autorité : les peuples, parce qu'ils sont ordonnés vers l'Eglise et lui appartiennent en vertu d'une destination divine; les princes, qu'ils s'appellent Néron et Dioclétien, ou Théodose et saint Louis, parce que toute autorité de gouvernement dans l'Eglise ne peut venir que du chef de l'Eglise, Jésus-Christ. Individus, princes et peuples sont les fils de l'Eglise, non ses chefs. Ne nous a-t-on pas enseigné aussi que l'Eglise est non seulement libre, mais souveraine, car elle est née d'un acte de l'Homme-Dieu et elle appartient à un ordre supérieur à toute société créée? Ou bien M. l'abbé Sicard a-t-il voulu dire seulement qu'au jour peut-être prochain d'une nouvelle Révolution française, le clergé serait disposé à essayer encore, à force de concessions, d'acheter des ennemis de Dieu et de son Eglise, un droit d'exister précaire et humiliant?

Alors à quoi servent les leçons de l'histoire?

Paul DASNAN.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE SOUS-RENAN DU COLLÈGE DE FRANCE

M. Loisy, en redingote noire, a ouvert le 4 mai son cours d'histoire des religions au Collège de France, au milieu d'un calme plat, et n'ayant pour auditeurs que des compères. Le *Siècle* du même jour, après de longues citations de sa conférence, termine en disant : « Nul doute que cette leçon d'ouverture ne suscite beaucoup de discussions

dans le monde de l'histoire et de la théologie. » On tiendrait fort, en effet, à créer un mouvement d'opinion autour du renégat. Le monde de l'histoire et de la théologie ne verra rien qui l'intéresse dans les rengaines de M. Loisy, et les catholiques, nous l'espérons, lui feront la seule réponse qu'il mérite, celle du dédain et de la pitié.

Il y a déjà près de cinquante ans que nous avons entendu M. Loisy. Il s'appelait alors Renan, et parlait du moins avec quelque charme. Le Renan figé d'aujourd'hui donne une idée bien peu avantageuse des progrès de la méthode. Il répète ce que son ancêtre avait déjà dit des conditions que suppose l'histoire impartiale des religions : n'adhérer positivement à aucune, mais, d'autre part, se garder de l'indifférence *ou du mépris à leur égard*. Il suffira de citer cette page où reparaît le vague panthéisme de l'auteur de la *Vie de Jésus*, pour constater qu'à la différence près de la chute plus affreuse du prêtre, M. Loisy n'est qu'un sous-Renan :

Ah! l'indifférence et le mépris devant ce qui est universellement, foncièrement humain!... Demandez donc à tel de mes savants collègues qui enseigne ici la philosophie, demandez-lui s'il la regarde d'un œil froid et dédaigneux dans le passé et dans le présent! Certes il l'aime, et de toute son âme. Chose plus grave, il y croit. Sous les formes fragiles et fugaces de la penseé antique et de toute pensée, il pressent *l'intuition révélatrice qui est comme la conscience qu'a de lui-même l'univers dans notre propre conscience*. S'il pouvait penser que cet élan irrésistible de l'intelligence est radicalement vain, il estimerait aussi que toute la philosophie ne vaut pas une heure de peine. Est-ce que sa ferme raison lui a démontré l'infaillibilité de l'esprit humain? Tout au contraire. Mais cette raison est animée d'une foi intense à la réalité du vrai.

Eh bien! moi non plus je ne pense pas que la religion soit une pure chimère. J'estime que, *pour rendre justice à l'histoire religieuse de l'humanité*, — c'est-à-dire, remarquez-le bien, *pour rendre justice à l'humanité* qui, depuis des siècles et des siècles, a mis dans la religion son principal intérêt, — il ne faut pas voir uniquement les défauts de toutes les religions particulières, ni les prendre pour une succession de songes incohérents et absurdes, ni pour des scrupules sans raison, dont l'usage a légitimé ceux qui, par hasard, se sont trouvés utiles, ni pour d'anciennes conventions sociales, créées par un instinct plus ou moins aveugle de conservation. A travers les mythes imaginaires, les cultes bizarres, grossiers, souvent cruels, derrière la fanatisme ardent des religions qui grandissent, la puissance d'inertie de celles qu'a figées une tradition immobile, la résistance irritante de celles qui luttent désespérément contre un progrès qui les menace, il faut savoir, encore et toujours, *discerner l'aspiration de l'humanité vers un idéal, vaguement perçu et voulu de société bonne et de conscience satisfaite*. Cette aspiration qui souvent se réveille quand on croit l'avoir à jamais rassasiée et endormie; qui, dans les races les plus nobles du genre humain, a été un facteur essentiel de la civilisation; qui, à l'heure présente, soulève tant d'âmes irréligieuses d'apparence parce qu'elles ont abandonné le culte de leurs ancêtres, et gagnées au *culte de l'humanité*, grand et pauvre dieu, si digne d'admiration et de pitié; cette aspiration, dis-je ne porte pas sur le vide; *ce qu'elle veut, elle le crée peu à peu; elle rend témoignage à la réalité du bien moral, à ce que j'oserai appeler la signification morale de l'univers.*

LES PRÊTRES SILLONNISTES

Combien pouvait-il y avoir d'ecclésiastiques à la tapageuse solennité oratoire qui clôtura, sous la tente de Grenelle, le 25 avril dernier, le Congrès national du *Sillon?* Si le chiffre de dix mille assistants, donné par l'*Eveil démocratique* du 2 mai, comme le chiffre global de l'auditoire, est exact, le chiffre de trois cents ecclésiastiques, qui nous est fourni par un témoin, n'est certainement pas aventuré. Or, à ces ecclésiastiques, dont un bon nombre appartiennent sans doute à des diocèses dont les chefs ont pour le *Sillon* des sentiments peu tendres, Marc Sangnier n'a pas craint d'adresser une apostrophe qui, dans sa provocante emphase, aboutissait à l'indécente prédication d'une révolte ouverte. Voici comment l'*Eveil démocratique,* en son récit sténographié, transcrit ce passage :

> Notre rôle à nous, Sillonnistes, c'est de travailler pour la Démocratie d'une façon désintéressée; et, certes, ceux qui disent que la République n'est plus aimée en France, que la Démocratie n'est plus comprise, que ces passions pour la république et pour la Démocratie se rencontraient en 89, mais plus de nos jours, qu'ils jettent un regard impartial sur cette assemblée, qu'ils voient la foule de ces jeunes camarades, de ces ouvriers, de ces employés, de ces étudiants, qui ont souffert pour la République et qui n'ont rien reçu d'elle; qu'ils regardent CES JEUNES PRÊTRES QUE JE SUIS FIER DE SALUER ICI... *(Applaudissements)...* PARCE QUE, MALGRÉ BIEN DES OBSTACLES, MALGRÉ BIEN DES DIFFICULTÉS, MALGRÉ QU'ILS SOIENT A LA FOIS TRAITÉS EN SUSPECTS PAR CERTAINS CATHOLIQUES INTRANSIGEANTS, TRAITÉS EN ENNEMIS PAR LES SOCIALISTES ET LES RÉVOLUTIONNAIRES QUI VOUDRAIENT MONOPOLISER LA RÉPUBLIQUE, ILS COMPRENNENT QUE L'EFFORT DE FRATERNITÉ QUE SUPPOSE LA DÉMOCRATIE RÉPUBLICAINE A BESOIN D'EUX, ET ILS JETTENT, AVEC L'AMOUR DE LEUR CHRIST, LEUR PAUVRE CŒUR BLESSÉ DANS LA BATAILLE SOCIALE, CERTAINS QUE L'ON MARCHERA SUR EUX ET QU'ON ENSANGLANTERA CES CŒURS, MAIS QUE CE SANG AU MOINS SERA FÉCOND ET SAUVERA LA FOULE DES INGRATS QUI LES AURONT PIÉTINÉS. *(Applaudissements prolongés, ovation).*

Tout cela est déjà roide, et pourtant notre témoin nous certifie que le langage authentiquement tenu par l'orateur comportait des expressions plus hardies encore, et prédisait notamment aux prêtres de l'auditoire qu'ils seraient « guettés à la sortie » par nous ne savons quels espions chargés de surveiller leurs démocratiques allées et venues. Edulcoré ou non, le texte publié par l'*Eveil démocratique* suffit à montrer avec quelle affligeante désinvolture le président du *Sillon* bafoue l'autorité des évêques qui ont réprouvé ses écarts, transforme le ministère sacerdotal en un bas colportage de la camelote démocratique, et pousse la fanfaronnade blasphématoire jusqu'à comparer, au sang versé par l'Homme-Dieu pour la rédemption surnaturelle du monde, les déboires essuyés par les prêtres-démocrates dans la propagande des Droits de l'homme.

Quant à l'ovation qui a suivi cette tirade, les prêtres présents s'y sont associés sans la moindre vergogne. On venait de leur dé-

cerner préventivement la palme éventuelle du martyre : leur humilité s'en accommode au point qu'ils battent des mains. Et ce n'est pas le geste de Polyeucte, marchant allégrement à la gloire par la mort : c'est une frénétique agitation où la rébellion prend sa revanche du *veto* de l'autorité. A la lettre, sur les livres de Marc Sangnier, ces égarés boivent la parole de vie; et si les modernistes ont contesté l'authenticité de l'Evangile de saint Jean, les modernisants semblent s'être réservé d'y substituer ce nouvel Evangile de « l'apôtre Marc », comme ils appellent le verbeux idéologue du *Sillon*.

Une question cependant. Pour justifier la neutralité extérieure du clergé en politique, on a souvent dit que le prêtre, devant sauver toutes les âmes, devait s'abstenir de prendre parti pour l'opinion de certaines contre l'opinion des autres. Et c'était fort bien dit. Mais si les prêtres sillonnistes font, en faveur de la « démocratie républicaine », la propagande qu'annonce et qu'exalte Marc Sangnier, ne voit-on pas qu'on risque d'éloigner certaines âmes d'une religion qui prendrait ainsi parti pour l'opinion de certaines autres? Ou alors, serait-ce qu'on redoute la défection des âmes républicaines, tandis qu'on tient pour inaltérable la fidélité des autres? En ce cas quel éloge ne fait-on pas de ces dernières, et quelle implicite réprobation pour ces idées démocratiques républicaines qui peuvent si aisément incliner leurs adeptes à l'apostasie?

LE « CULTE » DE JULES VERNE

On lit dans l'*Univers* du 9 mai 1909 (p. 3), sous la signature de M. François Pinardel :

> M. J. Claretie a inauguré hier le monument élevé à la mémoire de Jules Verne par l'Académie d'Amiens...
>
> Jules Verne est le plus populaire des romanciers de la jeunesse. Durant près d'un demi-siècle, il n'a cessé de produire ces œuvres attachantes et instructives qui en font le maître le plus écouté de bien des *jeunes*...
>
> L'immense majorité des Français lui doivent les meilleurs et *les plus sains moments* de leur adolescence...
>
> Il est un des rares auteurs qui aient réussi à charmer la jeunesse tout l'instruisant et en la respectant. Jamais sa plume n'a fait la plus légère égratignure à la morale. *Peut-être*, pourrait-on regretter qu'il n'ait pas réservé une place dans ses livres *à quelques conceptions morales plus élevées* que les aventures ou les découvertes... Toujours est-il qu'il occupe une place à part parmi les romanciers les plus intéressants et les plus *sains* de cette jeunesse qu'on s'efforce de corrompre aujourd'hui.
>
> En songeant à tout cela on ne peut s'empêcher de féliciter l'Académie d'Amiens de son CULTE pour la mémoire de Jules Verne...

On doit plaindre les hommes qui n'ont pas connu, dans leur adolescence, de moments plus « sains » que ceux qu'ils ont passés à lire Jules Verne... Voici donc qu'on en arrive à proposer à notre « culte » la mémoire d'un écrivain qui s'est particulièrement appliqué à écarter de ses ouvrages l'idée religieuse!... Faut-il que la *neutralité*

approche ainsi, aujourd'hui, de l'idéal de tant de catholiques!.. Nous dirons, au contraire, que les livres de Jules Verne, malheureusement si répandus, bien qu'inoffensifs à un point de vue, sont malsains, précisément en raison de cette neutralité volontaire et affectée.

LA " CROIX " ET LA " CRITIQUE DU LIBÉRALISME "

Le directeur de cette Revue a adressé, le 10 mai, la lettre suivante, à M. Bouvattier, rédacteur en chef de la *Croix*, par envoi recommandé :

MONSIEUR,

La *Croix* a fait, il y a quelques jours, à la Revue que je dirige, l'honneur de reproduire intégralement un de ses articles. Mais, par une omission involontaire, elle n'a pas dit à ses lecteurs à qui elle l'avait emprunté. Je vous serais donc obligé de les informer que l'étude de M. l'abbé G. de Pascal intitulée : *Droit commun, Droit canon*, appartient à la *Critique du Libéralisme religieux, politique, social.*

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et distingués.

Emm. BARBIER.

La *Croix* a fait la sourde oreille. Force nous est de conclure que son silence est l'aveu d'une incorrection bien voulue. On voit que la conspiration du silence a toutes sortes d'avantages.

ENCORE A PROPOS DE L'A. C. J. F.

Quelques esprits, gênés par la lumière des faits, auraient souhaité, paraît-il, que ceux rapportés dans cette Revue sur le rôle et l'attitude de l'*Action Libérale Populaire*, de la *Ligue Patriotique des Françaises* et de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française*, fussent, surtout en ce qui concerne cette dernière, exposés dans un demi-jour plus discret, afin, sans doute, d'échapper à l'embarras et à la nécessité de prendre un parti devant les réalités de la situation.

Nous estimions, au contraire, et nous demeurons encore persuadés, que tout effort loyal et probe tendant à l'éclaircir et à dissiper d'épaisses équivoques, jusque-là si funestes à l'action catholique, ne doit être qu'agréable aux vrais amis de la vérité. Quel pilote aime à prendre sa route à travers les brouillards?

Ces faits soulèvent assurément des questions délicates, voire gênantes. Mais, si l'on a soin d'éviter dans la discussion les personnalités blessantes, les violences de polémique; et si, d'autre part, ces faits se présentent précis, authentiques, nombreux, comment détourner les regards du faisceau de rayons projeté par leur ensemble?

Mais, pour donner une lumière sûre, ce faisceau doit être compact. Les faits ne prouvent que par cet ensemble. Voilà pourquoi nous les avons groupés en nombre. Ce nous est encore un motif d'en citer

un nouveau aujourd'hui, à l'appui de tous ceux que nous avons déjà produits sur les tendances et l'exclusivisme politiques de l'A. C. J. F.

Sous le titre : *Question et Réponse,* on lit dans la *Gazette du Tarn* du 23 mai ces lignes écrites par son rédacteur en chef :

Dans notre numéro du 9 mai, nous posions cette question à M. le Président de l'Union départementale de la Jeunesse Catholique : « Est-il exact qu'un membre de la Jeunesse Catholique ait été exclu de cette association pour cette seule raison qu'il appartient à l'Action Française? »

La *Gazette du Tarn* a toujours très largement ouvert ses colonnes à la Jeunesse Catholique, et son directeur aussi bien que ses collaborateurs ont sans cesse manifesté très haut la vive sympathie que leur inspirent les vaillants jeunes gens qui se consacrent à la réalisation de ce noble programme : piété, étude, action.

Il nous semblait qu'à ces titres nous pouvions attendre de la courtoisie de M. le Président de l'Union départementale de la J. C. de loyales explications qui eussent suffi à dissiper toute équivoque, tout malentendu.

Ce mot n'est pas venu. Il faut le regretter. Cela ne nous dispense pas de revenir sur l'incident auquel nous avons fait allusion; le voici tel qu'il nous a été rapporté.

Le 31 janvier dernier, au cours d'une des réunions de l'Union départementale, un membre du groupe de Lisle-sur-Tarn demanda si l'on pouvait appartenir à la fois à la Jeunesse Catholique et à l'Action Française; le président fit une réponse négative.

« Non, fut-il déclaré. On ne peut pas faire de la politique antirépublicaine à l'Action Française et appartenir à la Jeunesse Catholique. »

Le bon jeune homme de Lisle-sur-Tarn qui s'était rendu à l'Union départementale de la J. C. pour l'étude, pour la piété et pour l'action, ne s'attendait pas à une telle réponse. Coupable de ne pas partager les opinions politiques de M. le Président de la Jeunesse Catholique, il a dû se retirer...

Au congrès de Carmaux, nous protestâmes comme il convenait contre le toast agressif de M. le vicaire général Birot.

M. le Président de la J. C. nous répondit textuellement :

« Nous ne sommes pas allés vous chercher *(sic).* Ici nous acceptons la constitution républicaine. »

A quoi nous répondîmes :

« Dites donc alors que vous voulez faire de la Jeunesse Catholique un groupement politique et républicain! Dites que vous considérez comme des adversaires les catholiques qui ne pensent pas comme vous. Et tout le monde sera édifié sur vos intentions. Mais tant que vous vous réclamerez de l'Eglise, du Christ et de l'Evangile, du Pape et des évêques, tant que vous n'ajouterez aucun qualificatif aux mots « Jeunesse Catholique », nous ne vous laisserons pas dénaturer le caractère d'une œuvre qui, pour vivre et se développer, a besoin du concours de tous les catholiques sans exception et doit accepter tous les concours pour remplir ce triple but : l'étude, la piété, l'action... »

En protestant aujourd'hui contre les déclarations politiques faites le 31 janvier à l'Union départementale de la J. C. et contre l'interdit prononcé contre une fraction de la grande armée catholique, nous avons cru nécessaire de renouveler notre protestation faite à Carmaux.

On doit la vérité à ses amis : nous la dirons avec franchise et netteté aux membres de la Jeunesse Catholique.

Si elle a pris une si grande extension dans notre département, c'est précisément parce que, soutenue *par toute la presse catholique sans aucune distinction*, elle a fait appel à tous les catholiques et qu'elle s'est prudemment tenue loin de ce qui divise.

Elle a formé le *bloc* de tous les jeunes éléments catholiques, ce *bloc* que M. le vicaire général Birot repousse avec une si étrange véhémence.

Or, s'ils se renouvelaient, les pénibles incidents que nous avons cru devoir rendre publics, seraient de nature à nuire à l'œuvre utile et excellente qu'est la Jeunesse Catholique, œuvre d'*union* s'il en fut.

La Jeunesse Catholique s'est placée sous l'autorité du Pape et des Evêques.

Mgr l'Archevêque d'Albi, en la bénissant le 29 novembre 1903, disait : « *Vous devez vous intéresser à tout ce qui concerne le bon fonctionnement* » *des affaires publiques et le bien de la France. Mais, dans ce Congrès de* » *la Jeunesse Catholique, nous planons au-dessus d'elles...* Messieurs, nous » devons, ici, METTRE LA FRANCE AU-DESSUS DE TOUTES NOS DIVISIONS. » L'amour de la France, l'amour de l'Eglise, voilà notre loi ! »

Le Pape ne parle pas autrement.

Le Pape veut, ordonne l'Union des catholiques, des jeunes, comme des vieux, *non pas sur le terrain de telle ou telle constitution*, non pas sur le terrain agréable à tel ou tel parti, à telle ou telle personnalité, mais sur le terrain catholique.

Le Pape ne veut pas que des paroles injustes et blessantes soient adressées, ni par des laïques, ni à plus forte raison par des prêtres aux représentants d'aucun des partis qui défendent l'Eglise.

Interprète fidèle de la pensée du Pape, Son Eminence le Cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a déclaré qu'il « *n'entrait nullement* » *dans les intentions du Saint-Siège de dicter aux catholiques ce qu'ils ont* » *à faire* POLITIQUEMENT. »

Ceux qui tiennent un langage contraire; ceux qui font un grief à des catholiques *irréprochables* d'appartenir à un groupement politique plutôt qu'à tel autre, créent une incompatibilité inadmissible entre le titre de membre de la Jeunesse Catholique et celui de membre de l'Action Française; ceux-là qui parlent et agissent ainsi empiètent abusivement sur un domaine qui ne leur appartient pas.

Ils font œuvre de division.

Ils nuisent au catholicisme.

Ils vont à l'encontre des ordres de Pie X.

Or, il faut que ces ordres soient ponctuellement suivis — même à Albi.

Nous nous étions abstenus de faire remarquer plus haut que le Président général de l'A. C. J. F., M. Jean Lerolle, était présent au banquet de Carmaux, où M. l'abbé Birot prononça son étrange discours. Le silence dans lequel la Jeunesse Catholique écouta ses conseils ne fut pas sans excuse. Mais on conviendra que le président local avait une autre réponse à faire que celle donnée par lui à la protestation rapportée dans cet article, et que cette manière d'accepter la constitution républicaine couvre décidément trop de choses.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6063

HORS DE LA DEMOCRATIE CONSTITUTIONNELLE PAS DE SALUT POUR L'ÉGLISE

La vigueur surhumaine de l'appel adressé par S. S. Pie X aux catholiques français, dans son discours pour la béatification de Jeanne d'Arc, en les adjurant « de protéger sans faiblesse et de défendre sans peur les droits de la justice, de la vérité et de la conscience », et l'héroïque magnanimité que respire d'un bout à l'autre l'admirable Encyclique qui vient de proclamer plus hautement que jamais les divines prérogatives de l'Eglise, sont, aux yeux de qui sait être attentif, une preuve éclatante de cette assistance d'en-haut qui a été promise au Vicaire de Jésus-Christ, pour confirmer ses frères dans la foi.

Ce n'est pas simplement l'opportunité de ces exhortations qui me fait exprimer cette pensée, ou, du moins, c'est une opportunité telle, qu'à ne considérer que l'état d'esprit actuel d'une foule de catholiques, elle confinerait à l'inopportunité extrême. Il y a, en effet, entre cet état d'esprit et ces exhortations une effrayante divergence de direction; il y a une disproportion absolue entre un langage si ferme et des dispositions si fuyantes, au point de donner la tentation de douter que les catholiques soient encore capables de se rallier à une si haute doctrine et d'y conformer leur action.

Ils en trouveront cependant la grâce et la force, nous l'espérons, dans leur foi, et ce sera son triomphe, comme c'est le miracle de l'assistance divine d'avoir donné au Saint-Père l'assurance et l'énergie capables de le faire naître. Mais il ne faut pas se dissimuler les difficultés et la grandeur de l'effort nécessaire pour y atteindre. Ce triomphe ne pourra s'acheter qu'au prix d'une réelle conversion, d'un franc retour à des principes dont l'action catholique n'aurait jamais dû s'écarter, mais que les prétendues exigences de la tactique moderne ont relégués à un rang tellement secondaire, qu'on les y oublie.

Il est temps, disons-nous, d'ouvrir les yeux sur cette divergence profonde entre la ligne de conduite lumineusement tracée par le Souverain Pontife et la direction dans laquelle se trouvent engagés la plupart des catholiques. La grandeur de cet écart est insoupçonnée de beaucoup d'esprits. La masse a naturellement suivi avec sa docilité coutumière l'impulsion de ceux qui s'offraient à la guider. Et il n'y avait à peu près plus personne qui osât faire remarquer que,

le plus souvent, ceux-là mêmes que l'opinion catholique était fondée à considérer comme les plus dignes de sa confiance, l'égaraient. L'étendue et la profondeur du mal se doivent mesurer par l'étude de leurs influences.

J'y veux contribuer, en m'attachant ici à un exemple dont la valeur ne peut manquer d'impressionner même les esprits les moins attentifs ou les moins disposés à se rendre. Qu'ils consentent seulement à comparer avec les Actes de S. S. Pie X, et spécialement avec la récente Encyclique sur les droits de l'Eglise et le devoir de les défendre, la théorie de l'action catholique exposée naguère *ex-professo* dans une revue célèbre par la mission qu'elle avait reçue de Pie IX, d'être le rempart de la saine doctrine. Ils ne seront pas peu surpris de constater, qu'à la faveur des tendances politiques en vogue, toutes les idées du libéralisme dit catholique s'y sont infiltrées, et même s'y étalent.

En rappelant cet article de la *Civiltà cattolica*, que l'*Univers* et la *Croix* reproduisirent le jour même où il fut publié (5 mars 1905), avec cet ensemble dont un parti use dans la presse quand il veut imposer une opinion au public, je ne songe à autre chose qu'à montrer cette divergence dont j'ai parlé, en faisant voir à quelle œuvre se sont employées ces influences réunies, les plus considérables, sans contredit, auxquelles les milieux catholiques fussent soumis.

Le lecteur y saisira, tout d'abord, et une fois de plus, sur le vif, la connexité indéniable qui existe entre cette politique qu'on a prétendu nous imposer au nom de l'Eglise et les progrès du libéralisme. Aussi bien, la *Civiltà* commence-t-elle par laisser voir sans ambages que son étude a pour but d'appuyer en France la politique de ralliement dont l'*Action Libérale Populaire* est la forme organisée. Cela ressort de son préambule, dont un article de M. de Mun sur la chute du ministère Combes lui fournit le sujet :

De cette morale de la dernière crise ministérielle — pour reprendre les termes du comte de Mun — celui-ci tirait une conséquence pratique, qui est la conclusion de l'article : « Que les catholiques continuent à s'organiser sur le terrain constitutionnel, avec une nouvelle ardeur, avec un ferme propos et une confiance plus robuste, sans perdre leur temps en de vaines satisfactions pour la mort de Combes et en curiosités encore plus vaines sur les secrets desseins de Rouvier. La lutte décisive s'ouvrira dans un an (au moment des élections générales); d'ici là, il faut y penser jour et nuit. Combes, qui ne cessait pas d'y penser, avait contre l'*Action libérale populaire* une haine qui ne peut être inspirée que par la peur. Dans ses discours, il ne se lassait jamais d'en parler comme du péril le plus grand qui menaçât le « bloc » et lui-même. Il s'y entendait, en vérité, et l'événement à coup sûr ne lui a pas donné tort! Peut-être la leçon servira-t-elle à ses successeurs. En tout cas, faisons en sorte qu'elle nous serve à nous ».

La leçon se rapporte à un fait particulier; mais elle peut se réduire à une formule logique générale, applicable à tous les Etats modernes constitutionnels, et s'exprimer en ces termes : « *Une organisation populaire, qui discipline la vie catholique de la nation contre la tyrannie des partis antichrétiens, est le moyen indispensable, imposé généralement aux catholiques par les conditions des temps modernes, pour défendre, dans la vie publique, les intérêts de la religion.* »

Nous sommes ici préoccupés d'autre chose que de nous demander si la terreur de l'*Action Libérale*, manifestée par M. Combes, était réelle ou feinte et calculée, et si c'est vraiment l'audace de M. Piou qui a précipité la chute du sectaire jacobin. Ne troublons donc point ses rêves héroïques, ni ceux de M. de Mun, au spectacle du plongeon imprévu de leur ennemi que d'autres, peut-être, ont affolé :

> Oh! dit-il! j'en fais donc faire autant
> Qu'on m'en fait faire! Ma présence
> Effraie aussi les gens, je mets l'alarme au camp.
> Et d'où me vient cette vaillance?
> Comment! Des animaux qui tremblent devant moi?
> Je suis donc un foudre de guerre?

Ce qui nous intéresse, c'est le commentaire que la *Civiltà* va donner des dernières paroles de M. de Mun. Il nous est présenté sous ce titre : « *Comment et pourquoi l'action catholique doit être populaire* ». Or, tout le secret prudemment caché sous cette honnête formule est celui-ci : l'action catholique doit être démocratique constitutionnelle, voilà en quel sens, *comment* elle doit être *populaire;* et le *pourquoi*, plus curieux encore que le *comment*, est, qu'à l'époque actuelle, les principes catholiques et les droits de l'Eglise ne doivent plus être défendus pour eux-mêmes, mais seulement au nom de la démocratie et du droit du nombre.

Telle est la thèse. Il est clair que si je l'ai dégagée avec exactitude, la *Civiltà*, l'*Univers* et la *Croix* orientaient les catholiques dans une direction singulièrement différente de celle à laquelle le Pape s'efforce aujourd'hui de les ramener. On pense bien, d'ailleurs, qu'elle n'est point présentée avec cette franchise. Le *comment*, dissimulé par le titre, ne se développe dans le corps de l'article qu'à l'abri de la même équivoque; et le *pourquoi* n'y fait que la figure d'un postulat subrepticement glissé dans la discussion. Celle-ci est, en outre, si confuse et obscure, si pleine de redites, avec de tels hiatus entre les idées, que cela confine au galimatias. Le sujet ne prêtait pas à mieux, mais on se demande à quelles préoccupations a pu céder la *Civiltà*, en insérant un travail dont la forme est aussi fruste que la doctrine aventureuse. Il faut cependant nous y attacher, comme à un spécimen remarquable du genre d'action exercé par nos plus grands organes catholiques.

La nécessité de discipliner l'action catholique est un lieu commun à peu près épuisé. L'auteur aurait pu le rajeunir, s'il avait entrepris d'établir un rapport direct et nécessaire entre l'organisation démocratique et la défense de la vérité et celle des droits de Dieu et de l'Eglise, qui est l'objet de cette action. C'est même sur ce point qu'aurait dû porter sa discussion. Il le laisse complètement en dehors, et pour cause. Il a donc *oublié* d'allumer sa lanterne. S'il s'était borné à dire que, dans l'état actuel des sociétés, l'organisation démocratique est la forme presque indispensable d'une action catholique efficace, sa proposition s'entendrait, encore qu'elle appellerait bien des éclaircissements, et même des réserves. Mais, ici, la forme emporte le fond, c'est-à-dire l'absorbe; le corps de la vérité se volatilise, et l'on ne nous présente plus qu'un vêtement flasque, d'une ampleur si démesurée qu'il affublerait commodément toutes les erreurs ensemble.

D'un côté, la gravité de ces jugements, de l'autre, l'autorité, la réputation de la *Civiltà*, de l'*Univers* et de la *Croix*, et, enfin, de notre part, le souci d'échapper au soupçon de circonvenir l'esprit du lecteur par une analyse incomplète et par des réflexions interrompant le fil des idées, nous font estimer plus digne pour les uns et les autres de reproduire intégralement le texte de cet article, tel que l'*Univers* l'a donné, en y ajoutant seulement quelques annotations.

Reprenons donc le préambule au point où nous l'avons laissé.

I

« Meilleure est cette organisation, plus grande aussi est l'impor-
» tance, la puissance politique et sociale des catholiques; par contre,
» leur faiblesse et leur infériorité politique et sociale ne sont qu'une
» conséquence inévitable d'une organisation insuffisante et non dis-
» ciplinée. Par la discipline, l'on crée la majorité, et la majorité peut
» tout (1); sans la discipline, il suffit de quatre démagogues pour
» tyranniser le peuple.

» Mais pour réussir en ce travail d'organisation, et pour créer une

1. Première et fugitive apparition du *Deus ex machina*. Même au seul point de vue politique, il y a une condition de succès et de *popularité* qui importe plus que le nombre, c'est la vigueur des convictions, l'énergie à les affirmer, et l'ardeur à les propager. Combien plus l'exigent la nature des vérités d'ordre supérieur qui font l'objet de l'action catholique! Cependant tout ce qui va suivre ne tend qu'à les faire se dissimuler et se ravaler au niveau d'un prétendu *droit commun* dont se réclament à titre égal l'erreur et la vérité, sous le prétexte de conquérir le succès du nombre. C'est au prix de cette abdication, que la défense des droits de Dieu et de l'Église deviendra *populaire*.

» armée nombreuse, homogène et compacte, capable d'imposer le res- » pect et de faire front à l'ennemi, il faut que ceux qui ont la » charge d'enrôler, d'instruire et de discipliner les soldats, sachent » en gagner la confiance et infuser en eux l'amour de la cause pour » laquelle ils sont appelés à combattre, d'autant qu'il s'agit d'un ser- » vice libre et gratuit (1). En d'autres termes, pour que l'action ca- » tholique soit acceptée par le peuple, et qu'elle l'engage à entrer » dans une organisation, à s'y trouver à l'aise et à y demeurer vo- » lontiers, pour que le peuple s'affectionne et se sente lié à la cause » du catholicisme militant sur le terrain de la vie publique, une chose » est nécessaire : appelons-la d'un terme générique « popularité ». Nous » entendons par là ce caractère de l'action catholique par lequel, » conformément aux conditions de fait des temps présents (2), le peu- » ple s'organise pour exercer, en tout ce qui n'est pas contraire à » la conscience chrétienne, les droits de la moderne démocratie cons- » titutionnelle, en vue de la défense légitime de ses intérêts et du » renouvellement chrétien de la société.

» Par ce caractère populaire, l'action catholique offre au peuple une » place honorable et avantageuse, et l'attire à nous suivre. Avec » toute autre attitude, le peuple se sent inférieur à l'organisation » contraire, et, par suite, il reste ou froid ou indifférent pour la ba- » taille (3).

» Nous voulons donc nous employer à éclairer, le mieux que nous » le pourrons, l'idée de cette moderne « popularité », déclarant, dès » maintenant, que nous n'entendons pas en restreindre l'application » et l'exercice au seul terrain politique, mais au contraire l'étendre » à tout ce qui est compris dans la vie constitutionnelle présente des » divers Etats (4), sauf, on l'entend bien, pour l'Italie, les limites » fixées, les instructions ecclésiastiques (5).

---

1. De quelle cause parlez-vous donc? Est-ce la défense de la vérité qui est, pour le peuple catholique, un service libre et gratuit? Voilà par quelle marche rétrograde on débute, en substituant une coopération toute volontaire et indépendante à un devoir impérieux envers la vérité et l'Eglise, en remplaçant par une organisation contingente le parti de Dieu et les principes immuables qui sont toute sa force.

2. On verra tout à l'heure quelles sont ces conditions.

3. Ce langage obscur s'éclaircira plus loin. Il signifie simplement que la seule bannière populaire capable de rallier le peuple chrétien, car on ne parle que de celui auquel convient ce nom, est la bannière de la démocratie, et que celle de la cause catholique le laisserait froid et indifférent.

4. C'est-à-dire à la défense sociale et religieuse dans le domaine de l'action civique. Pourquoi ne pas le dire plus ouvertement?

5. Restriction nécessaire, mais qui a l'inconvénient de ruiner la démonstration par la base, avant même de l'aborder. Ou bien, est-ce à dire que, grâce aux instructions ecclésiastiques, il ne saurait y avoir, en Italie, d'action catholique vraiment organisée? Car, si ces

II

» Notre travail veut garder un caractère pratique : par suite, nous
» faisons tout d'abord abstraction de toute question théorique sur la
» valeur du système représentatif, et, par conséquent, de toute appré-
» ciation de principe sur la transformation démocratique croissante
» de la société moderne (1). A ceux toutefois qui condamnent le nou-
» vel ordre de choses introduit par la Révolution française, suivant
» les doctrines de Hobbes et de Rousseau, les institutions créées par
» le libéralisme politique et social, le parlementarisme, et, si l'on
» veut, même le constitutionnalisme, comme aussi certaines libertés
» non seulement exagérées, mais radicalement opposées au droit chré-
» tien et à la loi naturelle elle-même, — qui réprouve et interdit la li-
» berté du mal, — à ceux-là nous déclarons ici franchement que
» personne mieux que nous n'est disposé à en reconnaître les défauts
» et les périls et à reconnaître les dommages : défauts, périls et
» dommages qui peuvent devenir d'autant plus funestes que nos
» institutions modernes vont se faisant plus démocratiques, que la
» société s'approche toujours davantage de l'égalisation des indivi-
» dus et des classes, et que l'Etat est davantage soumis à la pré-
» pondérance politique et sociale des classes inférieures et du qua-
» trième Etat (2).

---

instructions la maintiennent sur le terrain religieux et s'opposent à ce que, dans ce pays, elle se place sur celui de la démocratie constitutionnelle, c'est donc qu'elle en est indépendante.

1. Abstention fort avisée, mais impraticable. Aussi bien, l'auteur va-t-il s'en départir aussitôt. Du moment qu'il s'agit de lier l'action catholique aux formes démocratiques, il importe, en effet, de savoir, avant tout, si c'est à tort ou à raison que nombre de penseurs éminents, même se plaçant en dehors des préoccupations confessionnelles, considèrent ces progrès de la démocratie comme un péril pour la sécurité des sociétés civiles, et que plusieurs autorités ecclésiastiques y voient en outre une menace plus ou moins directe pour celle de la société religieuse. Il est clair que si leurs craintes ne sont pas rejetées comme fausses, on ne saurait exiger de ceux qui les partagent qu'ils abdiquent pratiquement la défense publique des principes du droit chrétien, dans laquelle, selon la tradition de l'Eglise, ils mettent avant tout leur confiance, pour tout subordonner aux intérêts d'une organisation démocratique dont la valeur et l'influence sont également suspectes à leurs yeux. L'abstention théorique entraîne ici l'indifférence pratique. Et ce n'est, en effet, rien moins que cette indifférence, rien moins aussi que cette abdication, qu'on va nous proposer, sous le prétexte que l'acceptation du fait démocratique s'impose à tous comme une nécessité. Peu s'en faudra même que, pour les besoins de sa cause, l'auteur ne nous montre le Pape Léon XIII inclinant en fait à l'indifférence à l'égard des principes du droit nouveau.

2. Cela étant, est-il sage de mettre principalement, sinon exclusivement, sa confiance dans l'organisation démocratique?

» Nous pourrions très bien recourir à la distinction usitée entre » l'usage et l'abus de certaines institutions bonnes ou indifférentes » en elles-mêmes, et *démontrer* que les systèmes et institutions dé» mocratiques et constitutionnelles, aussi longtemps qu'elles se main» tiennent saines et bien ordonnées, ne sont aucunement contraires, » ni au droit naturel, ni à la doctrine de l'Eglise. Le Pontife Léon XIII » l'a plus d'une fois déclaré, par exemple, dans l'Encyclique *Diuturnum* » *illud* du 29 juin 1889 sur le principat civil, et dans l'Encyclique » *Immortale Dei* du 1er novembre 1885, sur la Constitution des Etats » chrétiens (1).

» Mais puisque tout cela est étranger à nos desseins (2), et dans » le désir d'ôter, dès le principe, tout obstacle à la clarté de notre » raisonnement, nous voulons pousser nos concessions dans la ques» tion de principes beaucoup plus loin que nous ne serions autre» ment disposés à le faire (3). Nous laisserons donc à ceux qui n'ai» ment pas la démocratie la plus ample liberté de la réprouver, et de » la combattre dans l'ordre théorique et même pratique (4); mais ils » ne pourront raisonnablement différer d'avis avec nous dans l'appré» ciation *et l'usage concret* du fait démocratique, dont nous nous » occupons dans le présent écrit.

» Et il ne faudra point se tourmenter enfin l'esprit pour en saisir » la raison (5).

» Aussi longtemps que l'on pouvait espérer d'amener les gouver» nements, les parlements, et, en général, l'opinion publique des » classes dominantes et des cercles dirigeants, à reconnaître et à

---

1. Et quel serait l'effet de ce recours inattendu à une distinction théorique pour répondre aux difficultés pratiques qu'on vient de reconnaître? Conjurera-t-il les « défauts, périls et dommages » résultant des institutions démocratiques existantes? Permettra-t-il, de dire, qu'en France, par exemple, « elles se maintiennent assez saines et ordonnées » pour remplir les conditions de légitimité indiquées par Léon XIII? C'est bien ce qu'on voudrait suggérer, sans l'oser faire clairement. La question importune subsiste donc. L'auteur va essayer de l'écarter encore. Mais, comme elle est inéluctable, il y reviendra presque aussitôt, en nous proposant, cette fois, sans discuter, d'agir sans nous préoccuper de distinction entre l'*usage et l'abus*.

2. C'est-à-dire gênant pour eux.

3. On a toujours tort de faire des concessions sur des questions de principes. Mais, la concession n'est qu'apparente, puisqu'au contraire l'auteur avoue et affirme ici les siens.

4. Mais, on va le voir, à la condition qu'ils se comportent en fait comme les partisans du système.

5. Après tant d'hésitations, nous abordons enfin la question, c'est-à-dire, l'exposé naturellement embarrassé, mais cependant impossible à méconnaître, du système libéral.

» respecter les principes du droit chrétien et les traditions religieuses » tant de fois séculaires des nations catholiques dans la vie sociale » et dans l'organisation de l'Etat; pour défendre efficacement la reli- » gion, il suffisait aux catholiques militants d'adopter une attitude de » protestation contre toutes les violations de ces droits et de ces » traditions; il suffisait d'insister par des moyens légaux auprès des » *représentants* et des organes des pouvoirs législatif et exécutif pour » que les torts faits à l'Eglise fussent réparés; l'action apologétique » et polémique par le moyen de la presse et des cercles suffisait pour » éclairer l'opinion publique et pour la gagner à la cause de la vérité. » Et le peuple, ainsi protégé, soutenu par la prédication et par les » diverses associations strictement religieuses (1), se trouvait suffi- » samment prémuni et formé à la défense de sa foi.

» Mais tout cela est aujourd'hui absolument insuffisant. C'est in- » suffisant, parce que, désormais, parmi les choses à venir, l'on ne » saurait prévoir comme prochaine l'union du pouvoir ecclésiastique » et du pouvoir civil en vue de la félicité temporelle et éternelle des » sujets, suivant l'idéal révélé; et ce serait une vaine illusion que » d'attendre un renouvellement chrétien de la vie publique qui ne » soit pas réalisé par la prépondérance des catholiques *sur le terrain* » *de la liberté commune*. C'est insuffisant, parce que cette prépondé- » rance ne peut être déterminée que par l'organisation du peu- » ple en une grande armée exercée aux luttes de la liberté et de » l'égalité modernes; et cette organisation ne deviendra jamais une » réalité, sinon par un travail sainement démocratique, lequel amène » le peuple à s'affirmer comme un maître qui impose sa volonté de » former les organisations de la vie publique — et non plus comme un » pupille qui en invoque la protection.

» Tel est le fait moderne : c'est avec ce fait que doit compter qui- » conque veut lutter aujourd'hui pour la religion et pour l'Eglise » contre les partis antichrétiens : *le terrain de la liberté commune* » *pour tous, sur lequel tous sont égaux et où triomphe le plus fort,* » *c'est-à-dire la majorité du nombre* (2).

---

1. Entendez simplement chrétiennes.

2. Tout ceci revient à dire qu'il faut renoncer à maintenir, sous les institutions démocratiques, les principes du droit chrétien qu'on pouvait invoquer sous les institutions monarchiques; qu'il faut re- noncer à rappeler au peuple, souverain du jour, les droits impres- criptibles de Jésus-Christ sur la société, comme on le pouvait faire devant les pouvoirs anciens; que Dieu et l'Eglise ne se doivent plus défendre au nom de la vérité, mais seulement de la liberté; que les catholiques, faisant abstraction de la royauté sociale du Christ et des divines prérogatives de l'Eglise, consentiront à les mettre sur un pied d'égalité avec les partis antichrétiens, qu'ils n'invoqueront plus en leur faveur que le droit commun, et ne mettront plus leur confiance dans la force et l'efficacité surnaturelle de leur foi, mais dans la

» Il est vrai que, en principe, la liberté de l'erreur et du mal et » l'égalité entre ceux qui les combattent et ceux qui les propagent, » *cette liberté et cette égalité en principe doivent* être réprouvées. » Pour ce qui est du fait, le Pape Léon XIII nous enseigne dans » l'Encyclique *Libertas* — du 20 juin 1888 — que ces libertés « se » peuvent tolérer quand de justes causes l'exigent, mais en de certai- » nes limites, afin qu'elles n'aillent pas à dégénérer en excès. » Et » le Pontife ajoute très à propos pour notre dessein : « Là où ces » libertés sont en usage, que les citoyens s'en servent pour faire le » *bien, et qu'ils en aient la même idée que l'Eglise en a.* Car la » liberté doit être estimée comme légitime quand elle favorise le bien » et l'honnête; autrement, non. »

» Les catholiques peuvent donc, ils doivent se servir, en règle gé- » nérale, des nouvelles constitutions des Etats, non seulement en ac- » ceptant de fait les formes démocratiques et constitutionnelles comme » terrain de leur propre activité dans la vie publique, mais encore en » se servant de la liberté et de l'égalité qui sont indifféremment recon- » nues à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal, pour organiser » le peuple, et pour faire prévaloir la vérité sur l'erreur, le bien sur » le mal, par la force de leur propre droit, force qui s'incarnera dans » la prépondérance du nombre (1).

---

volonté du nombre. Comment cette volonté aura-t-elle jamais pour objet d'imposer ce que les catholiques auront abandonné d'eux-mêmes? Il y a là une transaction à laquelle aucun catholique ne consentirait, s'ils avaient tous compris le lien étroit qui unit la royauté sociale de Jésus-Christ aux principes les plus élémentaires de notre foi. N'est-il pas évident que si l'Eglise cessait de rappeler les prérogatives souveraines de son divin Fondateur, sa tolérance aurait pour résultat de transformer le fait en droit, aux yeux de ses ennemis et aux yeux même de ses enfants? Aussi, n'a-t-elle jamais vu dans les répulsions du monde qu'un motif de parler avec plus d'énergie et n'a-t-elle jamais fait plus d'efforts pour faire briller la lumière, que lorsque l'erreur s'est efforcée davantage d'en obscurcir l'éclat. La récente Encyclique de S. S. Pie X en est un admirable exemple. On va voir comment le rédacteur de la *Civiltà* éprouve instinctivement le besoin d'atténuer celui de Léon XIII.

1. Cette manière si preste de passer du principe qu'on réprouve au fait dont on prend son parti, donne-t-elle une idée exacte des enseignements de Léon XIII? L'auteur paraît oublier que ces enseignements ne sont pas des déclarations purement platoniques, et que, réalisé selon un certain mode, le fait démocratique tombe sous leurs condamnations. Estime-t-il vraiment que, chez nous, la liberté et l'égalité sont accordées à la vérité aussi bien qu'à l'erreur et permettent en réalité de faire prévaloir indifféremment l'une sur l'autre, ce qui serait déjà un grand risque? Quelle chimère, en un tel état de choses, que la prépondérance des catholiques à la faveur du nombre! Il est enfin regrettable que le rédacteur de la *Civiltà* n'ait pas cité les paroles de Léon XIII qui font immédiatement suite à celles qu'il

III

» Pour ce qui concerne ce fait — que les multitudes ne se peuvent » plus gagner aujourd'hui à la cause de l'organisation que par l'usage » des formes démocratiques et constitutionnelles, qui réfléchit aux » dispositions présentes de l'âme populaire, et à la position où elle » se trouve en face des partis contraires, ne peut concevoir là-dessus » la moindre hésitation.

» Ces partis hostiles se présentent au peuple et ils l'invitent aux » luttes et aux conquêtes de la vie publique au nom de la liberté » constitutionnelle pour tous et de l'égalité *démocratique de tous;* ils » appellent le peuple à exercer les droits de la souveraineté, pour » imposer au gouvernement et aux classes dirigeantes sa propre vo- » lonté et pour disposer de la chose publique. Ce caractère de souve- » raineté populaire va toujours se faisant plus démocratique, par l'ex- » tension croissante du suffrage universel; puis le socialisme ajoute » à l'égalité et à la souveraineté politiques, l'égalité et la souveraineté » économiques. Tel est le fait moderne, entré partout dans les habi- » tudes de la vie publique comme la vapeur et l'électricité; vouloir » en faire abstraction dans l'action catholique, ce serait la même » chose que de créer une ligue de voyageurs qui s'obligeraient à aller » toujours en voiture au lieu de voyager en chemin de fer.

» Si l'on veut, par conséquent, gagner la faveur du peuple catho- » lique et l'organiser pour nous contre la démocratie du libéralisme et » du socialisme, il convient de lui faire une position de lutte sur un » terrain égal et avec des armes pareilles, en face du camp ennemi, et » lancer le peuple contre le peuple, la démocratie contre la démocratie.

---

rappelle : « Quand on est sous le coup ou sous la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou prive l'Eglise de sa liberté légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique, sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté. Alors, en effet, ce que l'on revendique, ce n'est pas cette liberté sans mesure et sans règle, mais c'est un certain allégement en vue du salut de tous; et ce que l'on cherche uniquement, c'est d'arriver à ce que, là où toute licence est donnée au mal, le pouvoir de faire le bien ne soit pas entravé. » Cette autre liberté reconnue par Léon XIII, et qui serait à jamais illusoire, si l'on ne reconnaît pas aux catholiques de France, persécutés depuis trente ans, le droit d'en user, est justement celle que l'auteur réprouve au nom des intérêts de l'action catholique, et toute sa thèse repose sur cette négation. D'ailleurs, même pris en ces termes, l'enseignement de Léon XIII est encore défiguré par elle, car autre chose est d'engager les catholiques à se servir des libertés en usage pour défendre leur cause, et autre chose de leur déclarer qu'ils *ne* doivent le soutenir *qu'*au nom de ces libertés, en abandonnant la profession ouverte des principes du droit chrétien, pour ne plus s'appuyer que sur le fait démocratique, comme l'auteur va le dire encore plus explicitement.

» C'est seulement avec cet art de la guerre que le peuple se sentira fort
» et capable de combattre, il fera sienne la cause pour laquelle il combat,
» et il y mettra tout son courage, sa valeur et son enthousiasme.

» *Autrement, se voyant en condition inférieure* à l'ennemi, — parce
» ce que celui-ci combat sous sa propre bannière, et qu'il combat, lui,
» sous une bannière qui n'est pas tout à fait la sienne, ou qui ne re-
» présente pas tous les droits, — il se sentira humilié par la compa-
» raison, et, par le fait même, désaffectionné et sans entrain pour la
» lutte. Qui est allé au milieu du peuple, et a lutté pour la démo
» cratie chrétienne contre le socialisme, connaît par expérience de
» quel courage et de quel enthousiasme est capable un peuple, appelé
» à défendre un étendard populaire contre n'importe quel ennemi.
» Ceux qui, réunis en des comités ou cercles de caractère purement
» religieux, pouvaient, pour ainsi parler, s'appeler les chrétiens de
» la peur, deviennent, comme par enchantement des lions. Tel est
» présentement l'état psychologique du peuple; qui donc veut le ga-
» gner à la cause de l'organisation catholique, ne peut faire abstraction
» de cette mentalité : il doit en tenir compte s'il désire le succès (1).

Et, ayant rappelé encore une fois, dit ici l'*Univers*, en abrégeant le texte, que l'idéal des relations entre l'Eglise et l'Etat, « l'Eglise a sa place dans un Etat officiellement chrétien », est aujourd'hui un idéal pratiquement fort lointain, « *et qu'il est impossible de l'invoquer dans un programme pratique d'action catholique,* » la *Civiltà* continue :

« Aussi longtemps donc que ne changent pas les conditions de la vie
» publique, le peuple ne peut ni être atteint, ni s'agiter, ni s'émou-
» voir qu'avec un programme qui ne dépasse point les limites de cette
» réalité dans laquelle il vit et défend ses intérêts comme citoyen
» de l'Etat moderne. D'où il *résulte que toute tentative d'action et*
» *d'organisation qui ne s'exécute point sur le terrain déterminé du constitu-*
» *tionnalisme et de la démocratie est condamné à échouer.* »

Voilà enfin la thèse formulée, ainsi soulignée dans le texte. Et afin de ne laisser place à aucune illusion sur la portée qu'il lui donne, l'écrivain de la *Civiltà* va continuer par une charge à fond contre les conservateurs de tous les pays. On croirait entendre un discours de Marc Sangnier ou lire une page de la revue du *Sillon*. Aussi nous dispenserons-nous d'en faire la critique.

---

1. Tout ce langage embarrassé revient à dire qu'il faut désormais se défendre, non plus au nom de la vérité et des droits du Christ, mais au nom de la démocratie et du droit du nombre; que la bannière catholique n'est pas la vraie bannière du peuple chrétien; que, sous cette bannière du Christ, on ne voit que des chrétiens de la peur; — ceci est-il à l'adresse de l'organisation maintenue par le Saint-Siège sur le terrain catholique en Italie? — tandis que sous la bannière démocratique, le peuple prend le courage du lion. Mais on néglige de nous montrer comment sa valeur s'exerce ici pour la défense des libertés de l'Eglise, et non pas seulement pour la conquête des libertés démocratiques.

IV

« Contre ce caractère populaire de l'action catholique, fondé sur » la moderne démocratie constitutionnelle, dont nous avons parlé » jusqu'ici, des catholiques nombreux, appartenant spécialement aux » classes supérieures et attachés aux traditions politico-religieuses qu'ils » ont héritées de leurs ancêtres, sentent une invincible répugnance. » Ils sont, par suite, toujours prêts à le combattre, et les arguments » qu'ils invoquent ne peuvent être présentés comme méprisables; » parce que si tous les systèmes et toutes les formes de constitution » ont leurs défauts et leurs périls, la démocratie n'en a certainement » pas moins que les autres. Ces catholiques, dans l'usage courant, » sont appelés et souvent aussi ils s'appellent eux-mêmes *conservateurs*. » Ce mot fait toujours le jeu des partis démocratiques anticléricaux : » ils l'étendent à tous les catholiques militants comme une caractéris- » tique de l'action cléricale et, en accusant l'absolutisme hiérarchique » de l'Eglise, ils accusent l'Eglise devant le peuple de lèse-majesté » démocratique. Ils mettent celui-ci en défiance contre notre travail d'or- » ganisation pour le rendre en somme impopulaire, antipathique, » odieux, et par suite stérile de conquête.

» En Allemagne, Bismarck, qui connaissait bien son métier, après » avoir en vain employé tous les moyens pour ôter au centre l'au- » réole de la popularité, tenta de l'affaiblir et de l'abattre en lui » opposant un parti catholique formé de vrais catholiques pratiquants, » surtout de nobles et d'employés du gouvernement, mais de carac- » tère conservateur, et le centre fit avorter cette tentative, en de- » meurant fidèle à sa bannière démocratique...

» En Belgique aussi, il y a une classe de catholiques conservateurs, » peu penchée à seconder les tendances démocratiques du peuple, » parce qu'affectionnée à un constitutionnalisme plus limité; c'est de » là que proviennent les difficultés principales à l'union et à la con- » corde des forces catholiques militantes. Bien plus, s'il y a un péril » sérieux qui menace de désagréger la majorité catholique dans la » prochaine campagne électorale de 1906, en face du bloc anticlérical » de la maçonnerie, du libéralisme et du socialisme, — ce péril con- » siste vraiment dans l'impopularité de certaines tendances conserva- » trices, en tant qu'elles sont opposées aux tendances démocratiques.

» En Autriche, dans cette Autriche, qui, dans son développement » historique est demeurée peut-être l'Etat le plus conservateur de » l'Europe, les chrétiens sociaux de Lueger et du prince Lichstenstein, » qui représentent le vrai parti populaire et qui, par suite, ont em- » porté en peu d'années tant de victoires contre le judaïsme, le libé- » ralisme et le socialisme, — ces chrétiens sociaux trouvent cepen- » dant de nombreux et graves obstacles de la part des catholiques

» conservateurs, spécialement de la noblesse féodale qui ne suppor-
» tent point leurs tendances nettement démocratiques.

» De la France, nous ne parlons point. Tout le monde sait à quel
» point y est fort en certaines classes le préjugé antidémocratique,
» compliqué de traditions dynastiques, et que c'est la cause des dis-
» cordes entre les catholiques militants et le plus grand obstacle à
» leur popularité. »

La *Civiltà* parle ici de l'Italie, dit l'*Univers*, et elle conclut :

« Personne ne peut nier, et nous sommes moins que personne dis-
» posés à le faire, qu'avant l'universalisation des tendances démo-
» cratiques parmi le peuple, les conservateurs ont toujours combattu
» valeureusement seuls contre tous les partis antichrétiens... Mais
» depuis l'avènement de la démocratie, et en présence de ses gigan-
» tesques progrès *persévérer en des formes vieillies et en des traditions*
» *qui ne font plus écho dans l'âme du peuple,* c'est se condamner
» soi-même à la défaite, au grand dommage, et pour la ruine de la
» cause que l'on est appelé à défendre... »

Je laisse maintenant au lecteur à calculer les conséquences d'une telle direction imprimée à l'opinion catholique par des organes dont l'autorité était consacrée à ses yeux. Il suffit de constater que la *Civiltà*, l'*Univers* et la *Croix* ne l'endoctrinaient pas autrement que ne l'ont fait *Demain*, le *Bulletin de la Semaine*, la revue et le journal du *Sillon* et les autres organes des démocrates chrétiens. Si j'avais présenté cet article comme emprunté à l'un d'eux, qui eut soupçonné la supercherie?

Nul n'ignore, et rien ne peut faire oublier les immenses services rendus à la cause pontificale et à l'Eglise par la célèbre revue italienne des jésuites, la *Civiltà cattolica*. Comment expliquer cette défaillance, qui n'est même pas un fait absolument isolé? Nous avons eu l'occasion d'en citer précédemment un autre cas, celui d'un article du P. Pavissich, dont le *Bulletin de la Semaine* s'empara aussitôt (3 avril 1907), dans lequel l'auteur, s'appuyant sur le même argument équivoque qu'ici, et développant la thèse préférée du parti démocrate, s'efforçait de montrer que le centre catholique allemand n'est pas un parti chrétien, mais un parti *populaire*, minimisait du mieux qu'il pouvait son action religieuse, et allait jusqu'à expliquer qu'une politique confessionnelle aurait nécessairement une apparence *agressive* (1).

N'est-ce pas le monde renversé, de voir semblables théories soutenues par des écrivains de la Compagnie de Jésus, surtout quand on songe qu'aucun article ne passe dans les revues dirigées par ses membres sans être contrôlé? On parle, non sans raison, de la part

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 1er février 1909, page 318.

très considérable prise par un certain nombre de religieux de ce grand Ordre au mouvement qui a poussé les meilleurs catholiques de France à entrer dans la politique de ralliement à la République, et, par une conséquence inévitable, à en subir, sinon à en adopter l'esprit. Quelques-uns, par un rôle direct, d'autres, en plus grand nombre, par l'influence de leur direction privée, par leur apostolat, ou par l'autorité de leurs fonctions à Rome même, y ont puissamment contribué, et, aujourd'hui encore, demeurent les soutiens de cette politique. Pour qui connaît cette Compagnie illustre et sainte, la parfaite pureté des intentions de ses membres, leur absolue bonne foi et l'élévation des motifs qui ont inspiré leur conduite ne peuvent même être effleurées par un doute. Mais, s'ils ont cru obéir à une « direction pontificale », n'est-il pas temps de s'apercevoir qu'en dépit d'assertions intéressées ou imprudentes, « il y a quelque chose de changé »? Sans parler de signes antérieurs, non équivoques cependant, le discours du Saint-Père pour la béatification de Jeanne d'Arc ne laisse plus aucune place à l'incertitude; et la gravité solennelle de son Encyclique sur les libertés de l'Eglise nous avertit hautement que l'heure est passée désormais de flirter avec l'erreur démocratique.

Emm. BARBIER.

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Le P. Lecanuet n'a pas encore donné la suite de son ouvrage; *L'Eglise de France sous la troisième République* (1). Le premier volume, le seul qui ait paru, n'est cependant, à proprement parler, qu'un prologue. Il s'arrête au mois de janvier 1878, exactement à la mort de Pie IX, c'est-à-dire à l'heure où la troisième République commence seulement d'être elle-même, n'ayant été conduite jusqu'alors que par ses adversaires, si l'on excepte les ministères centre-gauche de 1876, vite éclipsés par la réaction du 16 mai 1877. Est-ce la crainte d'une certaine inopportunité qui a fait ajourner le complément attendu, et faute duquel le titre de l'œuvre demeurerait injustifié? Nous ne savons; mais ce qui résulte d'une lecture même sommaire de l'important volume par lequel l'auteur de *Montalembert* poursuit sa campagne catholique-libérale, c'est que le même soupçon d'inopportunité peut s'appliquer aussi bien à ce qui a paru déjà qu'à ce qui pourrait paraître encore.

L'idée foncière qui inspire la plume du P. Lecanuet, en effet, n'est

1. Paris. Poussielgue, 1907.

autre que celle-ci : si la condition présente de l'Eglise en France est si. défavorable, la faute en est aux catholiques, y compris un bon nombre des chefs de l'Eglise, pendant la période qui a précédé l'avènement des républicains proprement dits, y compris même et surtout Pie IX, dont la vigilance singulièrement attentive suivit de très près les efforts des catholiques français de 1871 à 1878, et dont l'autorité souveraine régla presque immédiatement leur conduite politique.

Or, de toutes les appréciations qui pouvaient être émises à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat républicain, nous n'en connaissons guère de plus funeste, car il n'en est pas qui soit plus injuste historiquement, ou plus dommageable à la saine efficacité des reconstructions futures, ou plus traîtreusement ingrate à l'endroit des défenseurs de l'Eglise en ces quarante dernières années. Qu'un Briand s'obstine à répéter ce « mensonge historique » que l'Eglise fut elle-même l'artisan de sa spoliation et de son éviction, c'est à la mesure de sa personnalité si peu transcendante, et c'est dans la logique de son plan perfide. Mais qu'un prêtre catholique, un religieux, acquiesce à ce travestissement des faits, par un volume de récriminations plus ou moins déguisées contre les catholiques, et fasse retomber implicitement sur eux la faute initiale de leur présente détresse, voilà une tâche dont on mesurera tout de suite la portée morale, quand nous aurons dit qu'elle ressemble singulièrement au geste du soldat qui, après une défaite, tire sur ses compagnons d'armes, et sur ses chefs, et sur leur général lui-même. Alors même que l'impartiale histoire aurait à retenir, dans l'avenir, les griefs dont le P. Lecanuet se fait l'aigre interprète, leur publication au lendemain de la séparation, nous paraît à tout le moins manquer d'élégance et de générosité.

Dès l'avant-propos, le dessein de l'auteur s'énonce clairement : « Nous sommes des vaincus aujourd'hui, dit-il; on frappe sur nous à » coups redoublés. Il importe de montrer, d'une part, à quel point » ces coups sont immérités, de se rendre compte, d'autre part, des er- » reurs, des fautes qui ont été commises. Rien n'est utile aux vain- » cus comme de reconnaître ce qui a pu contribuer à leur défaite (1). » Remarquez que ce qui est dit là des « coups immérités » n'y figure que pour donner un gage d'impartialité; en fait, tout l'ouvrage tend à établir que de telles « erreurs », de telles « fautes » ont été commises, que la « *défaite* », *en fin de compte, n'était* pas absolument « imméritée ». Et tel est le beau sujet de méditation proposé aux catholiques de nos jours, et sans doute aux jeunes gens! Mes bons amis, semble-t-on leur dire, si vous arrivez à la vie publique à une heure où toutes les institutions chrétiennes sont saccagées, où la possibilité de l'éducation catholique est de plus en plus réduite, où la condition des églises elles-mêmes est précaire, où toute licence est laissée par contre

1. Avant-propos, pages V et VI.

aux ravages de la corruption et de l'impiété, la faute en est à vos pères, à leurs erreurs et à leurs fautes. Que ne *nous* ont-ils écoutés ?

D'un langage aussi déconcertant, la fatuité véritable apparaîtra aux yeux de nos lecteurs, quand ils sauront que ce *nous* représente ici tous les adversaires du *Syllabus*, tous ceux qui combattaient ouvertement ou sous le manteau la politique de Pie IX, tous les tenants du « droit commun ». En sorte que l'ouvrage du P. Lecanuet se réduit à dire : si, au lieu de défendre la vérité intégrale, de travailler à replacer la France dans des voies avant tout chrétiennes, de demander au libre exercice des droits primordiaux de l'Eglise le salut de la société française, on s'était contenté, de 1870 à 1878, d'établir le règne d'une liberté commune, nous n'en serions pas où nous en sommes. Le malheur est que cette antienne, qui n'est pas nouvelle, est plus que jamais intempestive, lorsqu'elle a l'infortune d'être chantée, ou seulement psalmodiée, sous un Pape qui, comme Pie X, demande que tout soit restauré « dans le Christ », déclare que Dieu n'aime rien tant que « la liberté... de son Eglise », et réprouve avec véhémence les compromissions de la « vile neutralité ».

Cela dit sur le caractère général du livre du P. Lecanuet, et pour montrer précisément que notre commentaire ne force ni ne sollicite son texte, nous nous proposons d'étudier en particulier telle ou telle partie de son œuvre, en commençant aujourd'hui par le chapitre premier, qui n'en est d'ailleurs qu'une introduction. *Le parti républicain et l'Eglise avant 1870*, tel est le titre de ce chapitre, et le problème qu'il pose est capital pour la marche de la discussion. De fait, suivant l'attitude qu'a prise le parti républicain au regard de l'Eglise avant 1870, et, réciproquement, suivant l'attitude que l'Eglise a observée envers ce parti à la même époque, on pourra présumer la réponse qu'il convient de faire à cette question : qui, d'elle ou de lui, s'est donné les premiers torts, dans la longue querelle qui précéda la rupture maintenant consommée ?

Pour qui connaît seulement en gros l'histoire du XIXe siècle, aucun doute ne peut exister sur ce point, et le P. Lecanuet, quel que fût le « désir de paix et de conciliation » qu'il se sent « au fond de l'âme », a dû reconnaître que « le parti républicain, depuis la Révolution, n'a point cessé de se recruter parmi les ennemis les plus irréconciliables de l'Eglise ». Et il n'a pas de peine à justifier cette constatation par des noms, par des exemples, par des citations. Visitant tour à tour les loges de la « Charbonnerie » sous la Restauration, les groupes Saint-Simoniens de la monarchie de Juillet, les clubs socialistes de 1848, les conciliabules des exilés du coup d'Etat de 1851, les rédactions des journaux libéraux du second Empire, les réunions du quartier latin et les loges où les « jeunes » préparaient la troisième République, l'auteur trouve partout la preuve éclatante de

l'antinomie profonde qui oppose le parti républicain à l'Eglise catholique.

Il suffit de produire la liste des républicains dont le P. Lecanuet cite ainsi brièvement les faits et les dires, pour vérifier la longue solidarité qui, de 1815 à 1870, créa, dans le parti républicain, la tradition de cette haine implacable contre l'Eglise : Lafayette, François de Corcelle, Dupont de l'Eure, Dubroca, Mehée, Guinard, Paul-Louis Courier, Béranger, Saint-Simon, Pierre Leroux, Fourier, Cabet, Louis Blanc, Enfantin, Proudhon, Georges Sand, Eugène Sue, Jules Michelet, Edgar Quinet, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Lamennais, Raspail, Jean Reynaud, Félix Pyat, Barbès, Ledru-Rollin, Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Favre, Pascal Duprat, Emile Deschanel, Charles Renouvier, Michel (de Bourges), Littré, Peyrat, Arnauld (de l'Ariège), Huet, Bordas-Demoulin, Jules Simon, Etienne Vacherot, Barni, Massol, Vermorel, Chaudey, Laffitte, Wiroubof, Lafargue, Robin, Henri Martin, Lanfrey, Eugène Despois, Eugène Pelletan, Edouard Charton, Prévost-Paradol, Frédéric Passy, Leblois, Clamageran, Blanqui, Ferdinand Buisson, Jules Steeg, Félix Pécaut, Jules Ferry, Léon Gambetta, Antonin Dubost, Havin, Taxile Delord, Arthur Ranc, Challemel-Lacour, Georges Clemenceau, Levraud, Germain Casse, Protot, Crémieux, Brisson, Floquet, Fonvielle, Georges Coulon, Claretie, Le Royer, Delpech, Etienne, Brochier, Claval, Jean Macé, furent tous, à des degrés divers, comme à des dates et dans des conditions différentes, des ennemis déclarés de la religion catholique, à laquelle ils opposaient, soit l'athéisme, soit le positivisme et le matérialisme, soit le protestantisme, sous l'influence d'un engouement incroyable pour la philosophie allemande. Et c'est à peine si, dans ce demi-siècle, l'auteur découvre une dizaine de républicains capables d'égards envers la religion : Buchez, Roux-Lavergne, Requedat, Besson, Marie, Garnier-Pagès, Cavaignac, Hippolyte Carnot : encore ne peut-il alléguer, à leur actif, que des intentions conciliantes ou bien quelques gestes accidentels et mal assurés, au cours d'une carrière généralement incroyante et sceptique.

Au total, le parti républicain apparaît bien, dans ce tableau, comme le parti de la guerre à l'Eglise. Mais comment expliquer cette hostilité séculaire? Le P. Lecanuet en donne deux raisons. La première est tirée de l'histoire du parti lui-même; la seconde met en cause la responsabilité de ses adversaires. Et l'on ne sera pas surpris de nous voir accepter l'une, mais repousser catégoriquement l'autre.

Oui, l'hostilité du parti républicain vis-à-vis de l'Eglise s'explique par son histoire, laquelle n'est autre que l'histoire de ses relations constantes avec la franc-maçonnerie. De ces relations, cependant, le P. Lecanuet ne dit pas tout ce qu'il eût dû dire. A l'entendre, c'est accidentellement que le parti républicain se reconstitua, sous la Restauration, « à l'ombre des loges et de la Charbonnerie »; c'est acci-

dentellement encore qu'à la fin du second Empire, tout ce qui devait former le personnel de nos gouvernants depuis huit lustres s'affilia aux loges maçonniques. Si le P. Lecanuet ne professait pas une défiance peut-être instinctive pour des auteurs comme Crétineau-Joly, le P. Dechamps, Mgr Delassus, M. Copin-Albancelli, voire comme Mgr Freppel, voire comme Joseph de Maistre, il eût rattaché plus ouvertement le parti républicain du XIXe siècle aux révolutionnaires de la fin du XVIIIe; il eût ainsi montré que la mentalité anticléricale du premier se reliait par atavisme aux origines maçonniques des seconds; il eût dénoncé alors entre le programme républicain et la doctrine de la Révolution une identité et une équivalence parfaites, et il eût conclu au satanisme essentiel de l'un et de l'autre. Du coup, l'on eût été fixé, et l'on eût su que, dans les guerres religieuses de la troisième République, les premiers coups sont, virtuellement, quand même ils ne le seraient pas en fait, imputables au parti républicain, attendu que la Franc-Maçonnerie, sa mère, a dès longtemps déclaré la guerre à l'Eglise, et lui a voué une haine qui s'est affichée brutalement, sans prendre la peine de chercher même un prétexte, en dehors de cette haine elle-même et de l'ambition des hommes qu'elle mobilise.

Cette méthode a-t-elle paru trop aisée, ou trop déductive, ou trop lumineuse au P. Lecanuet? S'il l'avait adoptée, sans doute a-t-il pensé qu'il n'eût pu produire la seconde raison par laquelle il prétend expliquer l'hostilité du parti républicain au regard de l'Eglise. Et cette seconde raison consiste, ni plus ni moins, à en faire partiellement retomber la responsabilité sur l'Eglise, ou au moins sur beaucoup d'hommes d'Eglise, et aussi sur les monarchistes.

Dès les premières lignes de sa première page, il écrit : « Pendant des siècles, le catholicisme et la monarchie française avaient en quelque sorte confondu leurs destinées; le parti républicain les enveloppa dans une haine commune... » Voilà deux faits, à coup sûr, qu'on ne peut contester; mais, si le second est regrettable, faut-il regretter le premier? Clovis, saint Louis, Henri IV, Louis XIV, devaient-ils, en vue de ménager les susceptibilités du futur parti républicain, unir moins intimement les destinées de la monarchie française au catholicisme? Ce serait se moquer que de le prétendre. Et puis, pourquoi supposer que la haine du parti républicain pour le catholicisme est consécutive à sa haine pour la monarchie? Qui nous oblige à admettre ce postulat, et n'est-il pas tout aussi légitime de présenter la haine du catholicisme comme antécédente? De fait, si les Loges du milieu du XVIIIe siècle décidèrent d'abattre la monarchie, c'est en haine du catholicisme. Loin donc de reprocher à la monarchie d'avoir, en s'unissant trop étroitement à l'Eglise, suscité les haines que l'Eglise doit affronter de la part des républicains, il serait plus juste d'admirer la magnanimité avec laquelle la monarchie, sans jamais

s'en plaindre, a porté, dans la déchéance, sur l'échafaud et dans l'exil, la peine de son attachement à l'Eglise.

Cette transposition des responsabilités fait tenir au P. Lecanuet des propos injustes presque à chaque page :

Pendant la Restauration, le clergé « se figura que la Révolution n'avait été qu'un mauvais rêve et que l'ancien régime allait revivre; il eut le tort excusable du reste de trop unir les intérêts sacrés qu'il représentait à ceux de la monarchie; cette union intime du trône et de l'autel fournit à l'opposition des armes dont elle se servit avec empressement » (1).

« En 1844, les catholiques, entraînés par la parole de Montalembert, revendiquèrent hautement la liberté d'enseignement promise par la Charte. Au cours de cette lutte, des accusations parfois excessives furent portés contre l'Université. On vit alors deux professeurs du Collège de France, MM. Michelet et Quinet, qui depuis ont joué un grand rôle dans le parti républicain, se jeter à corps perdu dans la bataille. Ils ne se contentèrent pas d'attaquer les jésuites avec une violence inouïe; ils s'en prirent au catholicisme » (2).

Voilà donc l'Eglise reconnue coupable d' « avoir commencé », dans la guerre que lui livrèrent Michelet et Quinet! Et sans doute, pour conjurer ce malheur, eût-il fallu s'abstenir des « accusations excessives » portées contre l'Université. Mais alors, de quelle documentation se fût donc appuyée « la parole de Montalembert »? Ces critiques, en vérité, sont puériles en même temps qu'odieuses. Citons encore :

« Comme, à cette époque (1846), les *chefs du parti catholique, Montalembert*, Lacordaire, sans excepter Louis Veuillot, se placent franchement sur le terrain libéral pour défendre leur foi..., l'opinion républicaine se montre plutôt favorable à la religion. Il n'en sera plus de même, lorsqu'à la suite du coup d'Etat, le clergé abdiquera son libéralisme pour se rallier à l'Empire » (3).

Par où l'on voit que l'attitude du clergé doit toujours se déterminer de manière à garder la faveur de « l'opinion républicaine »! Pour complaire à cette « opinion », le clergé doit non seulement bouder les « opérations de police » qui « rassurent les bons » et font « trembler les méchants », mais encore demeurer « franchement sur le terrain libéral », lequel, en promettant l'égalité de traitement à toutes les doctrines, assure la jugulation de la vérité par la coalition des erreurs! Poursuivons :

« Les premiers temps (de l'Empire) marquèrent une union étroite, trop étroite, entre l'Eglise et l'Etat... Les évêques et le clergé ne tarissaient pas de dithyrambes sur le nouveau Constantin, le nouveau Charlemagne, le nouveau saint Louis que la Providence avait suscité pour sauver la France et l'Eglise » (4).

1. Page 3. — 2. Page 6. — 3. Page 8. — 4. Page 20.

Il se peut que certains de ces « dithyrambes » fussent hyperboliques; *du moins* s'appuyaient-ils sur des réalités acquises : « Liberté réelle laissée aux œuvres catholiques, développement des congrégations et des maisons d'enseignement, accroissement du budget des cultes »; et fallait-il, pour ménager « l'opinion républicaine » et conjurer ses représailles futures, refuser dès lors à la liberté de l'Eglise ces diverses concessions? ou encore l'Eglise devait-elle en repousser l'octroi? En tout cas, le langage tenu alors par l'épiscopat « rallié à l'empire » ne dépassait pas en déférence tels écrits par lesquels, à l'époque du Concile, des évêques sans doute plus chers au P. Lecanuet tentèrent d'obtenir de Napoléon III une intervention positive contre la proclamation de l'infaillibilité.

Ce chapitre de l'attitude réciproque de l'Eglise et des républicains avant 1870 contient encore maints passages qui *appelleraient* des commentaires. Nous y pourrons revenir. Mais, dès aujourd'hui, nous en avons dit assez pour montrer que, malgré sa promesse d'impartialité, le P. Lecanuet incline à innocenter le parti républicain dans la mesure où il accuse l'Eglise, celle-ci expiant, par la persécution des trente dernières années, son alliance séculaire avec la monarchie, sa gratitude temporaire pour les bienfaits du second Empire, et surtout son zèle pour les droits de la vérité religieuse. Et nous osons soutenir qu'il n'y a pas d'espoir possible de résurrection sérieuse pour la France catholique, aussi longtemps que ce travestissement libéral des faits et des doctrines continuera de chercher à séduire les âmes mal averties.

Paul TAILLIEZ.

« JE SUIS RÉPUBLICAIN ! » DIT, UN JOUR, LA MENNAIS

M. Maurice Talmeyr, excellent peintre de mœurs contemporaines, et qui sait tant de choses du dernier siècle et de celui-ci, a saisi, cet hiver, l'occasion de notre article du 15 février, pour publier, dans le *Gaulois* du 23, une page de mémoires du plus grand intérêt, intitulée : *La Mennais et Victor Hugo.*

Jeune homme, M. Talmeyr fréquentait chez M. Victor Hugo. « Un soir, quelques années avant sa mort, » son hôte fit devant lui « le récit de ses relations avec La Mennais ». Ce récit, « d'une importance tout exceptionnelle », M. Talmeyr « le nota en détail, avec le plus grand soin, un des jours suivants. » Nous en extrayons le passage le plus curieux.

L'abbé de Rohan-Chabot, dans l'espoir de le convertir, avait présenté le poète à l'abbé :

... La Mennais, — dit Victor Hugo — achevait alors la publication de l'*Essai sur l'indifférence en matière de Religion*, où il était, ou paraissait être, implacablement orthodoxe. C'était longtemps avant sa rupture avec l'Eglise, et rien ne pouvait encore la faire prévoir... Je retournais souvent le voir et il me disait de me mettre à genoux. Je m'y mettais, je récitais des prières, puis il m'exhortait, et ces entrevues duraient déjà depuis quelque temps, puis s'étaient ensuite transformées en de simples causeries, quand, un jour, me voyant entrer, il me dit brusquement :

— Mon cher Hugo, JE SUIS RÉPUBLICAIN...

J'en restai tout anéanti, et il me déclara ensuite, pendant que je l'écoutais, atterré :

— JE N'AI JAMAIS CRU DE MA VIE, mais j'ai *voulu croire*... En voyant, autour de moi, tous les miens pieux et bons, et moi seul incroyant, je pensais avoir une infirmité de conscience, et j'ai passé ma vie à essayer de la guérir. Je n'ai pu faire ma première communion qu'à vingt-deux ans, et je l'ai faite sans croire ! Voyant que pratiquer ne me suffisait pas, j'ai voulu faire pratiquer les autres, et je me suis fait prêtre, mais toujours sans croire ! Si la religion est vraie, je donne des âmes à Dieu sans pouvoir lui faire accepter la mienne... Mais je sens maintenant que c'est fini, et que je ne croirai jamais... Et, je vous le répète, je suis républicain, et vous, Hugo, vous le serez aussi, vous ferez comme moi, vous y viendrez !... »

. . . .

Nous avons souligné deux passages de ce triste morceau sur lesquels nous estimons qu'il importe d'appeler particulièrement l'attention du lecteur.

« JE N'AI JAMAIS CRU DE MA VIE », dit La Mennais. Voilà qui confirme trop bien, et au delà, ce que disait avec raison M. Boutard, dans son premier volume de 1905 (1), à savoir que « non seulement » La Mennais cessa d'être catholique, *mais qu'il dut même se demander* » *s'il l'avait jamais été.* » Nous disons : dans son premier volume de 1905; car nous avons vu que, dans le second, de 1908 (2), cet auteur, moins bien inspiré, trouvait bon de mettre à la charge des catholiques « égarés par la passion », la grande perte qu'avait faite l'Eglise en la personne de son héros.

Après avoir noté cet aveu effroyable de la part d'un prêtre : *Je n'ai jamais cru de ma vie*, considérons l'autre point qui nous présente comme une très curieuse leçon de choses.

Que dit tout d'abord La Mennais, pour apprendre à son catéchumène qu'il devait cesser de le considérer comme un catholique ? Simplement ceci : « JE SUIS RÉPUBLICAIN ! » Et Hugo « resta tout anéanti, atterré »; il avait parfaitement compris, à ce seul mot, que ce prêtre n'était plus catholique, tant *républicain et catholique* juraient de se

1. T. I, p. 225. — Cf. *La Critique du Libéralisme*, tome I, p. 360.
2. T. II, p. 362. — Cf. *La Critique du Libéralisme*, loc. cit.

rencontrer, chez nous, à cette époque, à de rares exceptions près, et jusque vers la fin du siècle dernier.

Il est banal et oiseux de dire que rien n'empêcherait, en théorie, le gouvernement républicain, d'être, en France, sinon chrétien, du moins respectueux des droits de la conscience chrétienne. Mais la politique, en dépit des plus spacieuses théories, ne se sépare point de la tradition marquée par l'enchaînement des faits historiques : la République française, fille légitime de la Révolution, née dans la boue et dans le sang, a pour raison d'être essentielle, unique, au fond, la haine du Christ et la lutte acharnée contre son Eglise, et elle ne se conçoit point elle-même dépourvue de ce programme fondamental.

Qu'il nous soit permis de reproduire ici, à ce propos, l'extrait d'un article que nous avons jadis publié dans le journal *La Vérité* (1); c'est pour arriver à citer un auteur d'infiniment plus d'autorité, et avec lequel nous sommes d'autant plus heureux de nous rencontrer ici d'accord autant que jamais, que nous demeurons uni à lui d'une profonde affection. Nous écrivions donc en 1903 :

... Un pur disait dernièrement (2) : « S'il est *un criterium de la vraie foi républicaine*, il est dans le sentiment anticlérical et dans la fidélité *à ce qui fut toujours considéré comme la marque du programme républicain lui-même.* »

Tel est le dur sermon que n'ont cessé de faire entendre les professionnels serviteurs de la République aux nouveaux soupirants de cette cruelle : en vain, drapés dans leur robuste optimisme, ces naïfs ont-ils roucoulé sous ses fenêtres jusqu'à l'infâme *Marseillaise*; elle les a laissés languir à la belle étoile dans les transports d'un amour hélas! tout platonique. Pour entrer, il faut montrer patte rouge, c'est-à-dire adhérer à toute la législation essentielle de la République, qui est *essentiellement*, « systématiquement » impie, faute de quoi : *nescio vos!* fait-elle répondre à sa porte. Ces pauvres amants transis, à force d'espérer toujours finiront-ils par désespérer sagement? C'est la grâce que je leur souhaite, et, à tous les démocrates chrétiens, celle de n'être jamais plus *réfractaires* que nous, car nous ne l'avons été qu'à l'abus qu'il leur plaisait faire des « directions pontificales »...

Or, voici ce que M. de Mun écrivait cet automne (3); parlant « des » hommes qui eurent le courage, parce qu'ils espéraient ainsi servir » efficacement leur religion, de sacrifier leurs pensées intimes et » leurs vues personnelles, d'oublier leurs longs espoirs et leurs justes » ressentiments, pour essayer de faire vivre une République hon- » nête, libérale et respectueuse des droits de la conscience », notre grand orateur catholique ajoutait :

1. *La Vérité* du 15 décembre 1903, article *Variétés*; à propos de *Deux livres de M. Goyau.*

2. M. Dubief, dans un discours à la Chambre des Députés. (Cf. *Journal Officiel*, du 22 janvier 1902, p. 110, col. 2, *in fine.*)

3. Dans l'*Echo de Paris* du 3 octobre 1908.

Est-ce leur faute s'ils ont échoué?... Quand, durement blâmés par leurs amis les plus anciens, ils vinrent, pour obéir à d'augustes inspirations, tendre loyalement la main aux adversaires de la veille, comment furent-ils accueillis? J'entends encore les interruptions violentes, les répliques irritées, les paroles hautaines par lesquelles fut haché mon discours, lorsque je voulus, quelques mois avant le meurtre du président Carnot, apporter au ministère de M. Casimir-Périer la promesse d'un concours désintéressé contre l'anarchie à chaque heure grandissante.

Pourquoi ces dédains dont l'histoire d'aucun régime n'offrit l'exemple?... *Il eût fallu monter à la tribune et dire : « J'accepte toute la législation antichrétienne, les lois scolaires, le divorce, les décrets contre les Congrégations, demain leur proscription, la destruction progressive du budget des cultes, demain sa suppression! » Alors on nous eût peut-être accueillis.....*

On remarquera que M. le comte Albert de Mun, dans sa noble sincérité habituelle, se sépare nettement des hommes qui, avec tant de mauvaise foi, attribuent à ceux qu'on nommait *les réfractaires*, l'échec du *ralliement*, de même que les admirateurs de La Mennais rendent les catholiques fidèles responsables de la chute de ce patriarche du libéralisme — si chute il y eut, doit-on dire maintenant.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

VRAIES FIGURES D'ÉVÊQUES

L'inique application de l'inique loi de rupture entre l'Etat français et l'Eglise a déjà donné lieu à de nombreuses et éloquentes protestations épiscopales. Entre toutes, celles, plus récentes, portées devant les tribunaux où ils durent comparaître, par Mgr Marty, évêque de Montauban, et par Mgr Laurans, évêque de Cahors, sont dignes d'admiration et font ressortir en ces deux prélats de vraies figures d'évêques.

Cités devant les magistrats civils du pays comme coupables, l'un, d'avoir mis obstacle à la liberté des enchères sur les biens d'Eglise, l'autre, d'avoir porté condamnation publique contre certaines écoles mauvaises et contre les mauvais livres scolaires, ils ont, l'un et l'autre, avec une noble et intrépide dignité, affirmé devant le prétoire que l'Eglise exerce une magistrature des âmes indépendante de toute magistrature humaine et supérieure à elle.

C'est pour avoir rétabli et revendiqué avec un si éloquent courage sa mission et ses droits dont la notion est devenue aujourd'hui confuse même dans l'esprit de beaucoup de catholiques, que leurs paroles méritent d'être relues, méditées et conservées.

Mgr Marty, poursuivi d'abord devant le tribunal de Montauban, avait été acquitté. Le Parquet interjeta appel. Le vaillant prélat repa-

rut donc récemment devant la Cour d'appel de Toulouse. La déclaration qu'il lut devant elle ajoute à une admirable défense de cinglantes leçons. En voici le texte :

Messieurs, appelé devant les juges de l'instance, le 27 février, je leur disais ma surprise. Elle était grande, en effet... Mais elle est bien plus grande aujourd'hui, devant vous; car, d'après la confession qu'en a faite, en pleine audience, M. le procureur de la République de Montauban, « ma personnalité n'est pas en cause ».

Quel est donc, ici, l'accusé ?
Si ce n'est pas moi, c'est nécessairement l'Eglise, puisque dans l'affaire qui est soumise à vos délibérations le ministère public ne pouvait incriminer que l'Eglise qui m'a commandé, ou moi, évêque, qui ai voulu lui obéir.

Mais si c'est l'Eglise, sa loi, sa *doctrine* qu'on appelle au tribunal des hommes, quelle que soit, Messieurs, l'éminente dignité de votre redoutable fonction, et quel que puisse être le souci que vous avez de l'honorer par votre indépendance, je ne m'étonne plus seulement, je réunis tout ce que je trouve en moi de raison, de cœur et de foi pour élever contre ce qui se passe dans cette enceinte une protestation indignée, qu'aucune puissance humaine n'arrêterait sur mes lèvres.

L'Eglise ne peut être accusée, ni, à plus forte raison, jugée et condamnée par personne. Elle ne le peut pas, parce qu'elle ne relève que de Dieu. Elle ne le peut pas, parce qu'elle dit toujours vrai et fait toujours bien.

Et que m'a-t-elle donc commandé en l'espèce? Elle m'a commandé d'apprendre ou de rappeler à mes diocésains qu'il est défendu par elle, à quiconque veut demeurer catholique, de se faire le complice du vol et des voleurs, ce vol serait-il légal et les voleurs officiels.

Elle m'a donc commandé de *défendre la justice.* Si c'est là une raison d'être *appelé devant des juges*, cette raison est nouvelle, et, en vérité sinsingulièrement imprévue!

Jusqu'à présent, nous pensions en France, comme dans tous pays non barbares, qu'on mandait devant les tribunaux ceux qui crochètent les serrures, enfoncent les portes, violent les domiciles, cambriolent les maisons, dépouillent les vivants, détroussent les morts, corrompent les mœurs, violentent la liberté, profanent les sanctuaires, blasphèment la patrie!

Car ce sont là plus que des délits, ce sont des crimes. Penserait-on le contraire dans certaines hautes régions? et voudrait-on faire que la France en vînt un jour à le penser? Notre pays, ce jour-là, deviendrait une caverne de voleurs, un repaire de bandits. Ce serait sa fin.

Heureusement, vous êtes là, Messieurs, pour empêcher que s'établisse parmi nous cette croyance immorale et assassine de la patrie!

Vous trouverez que c'est déjà beaucoup trop que, par deux fois, un *évêque ait paru devant des juges, uniquement pour avoir défendu la justice.*

Vous vous hâterez de prononcer votre arrêt, pour que le peuple n'ait pas le temps de contempler la démoralisante vision, mais qu'il sache vite que l'on n'est pas encore condamné en France, pour avoir fait son devoir, et que même sous le proconsulat de M. Briand la magistrature française ne veut pas être asservie.

Après ce discours, c'est à peine si la Cour consentit à laisser l'avocat du prélat développer sa défense, et, par une sentence qui honore l'indépendance des magistrats, elle confirma l'acquittement prononcé en première instance.

Mgr Laurans, évêque de Cahors, avait eu l'honneur d'être le premier parmi nos évêques à combattre ouvertement la neutralité scolaire, et à la dénoncer aux catholiques comme « l'idole » à renverser, refusant de se prêter à d'apparents compromis dont il prévoyait l'inutilité et le danger. Puis, par un nouvel acte épiscopal, il porta des mesures contre la fréquentation des écoles notoirement athées et proscrivit l'usage de livres scolaires infectés d'impiété. Déféré pour ce fait au tribunal correctionnel de Cahors, il y comparut le 17 mai, et fit devant ses juges la magnifique déclaration dont voici le début :

Messieurs les juges,

Entrant dans cette salle, j'ai cherché des yeux la place où jadis étendait ses bras le divin Crucifié. L'image de ce Dieu, notre Maître qui est aussi le vôtre, a disparu depuis cinq ans : il fallait que tout signe de religion fût supprimé du prétoire, afin que la justice ne parût en aucune manière rendre ses arrêts sous le regard de Dieu.

Mais voici que la religion rentre dans cette enceinte, non pour présider mais pour être jugée; elle rentre avec l'évêque du diocèse et dix de ses prêtres; si on avait voulu, vous auriez devant vous 460 accusés.

Comparaissant devant vous pour une cause absolument religieuse, d'où les intérêts matériels comme les intérêts politiques sont absents, nous voulons, nous, prêtres et évêque accusés, faire d'abord un acte de foi.

L'image du Christ est absente, mais Dieu est présent : Vive Dieu pour qui nous sommes ici!

La cause sur laquelle vous avez à vous prononcer n'est pas de celles dont connaît ordinairement un tribunal correctionnel, par suite de la nature de l'acte qui vous est déféré et de la qualité des accusés qui comparaissent devant vous. L'évêque qui paraît à votre barre doit à son diocèse, à ses prêtres, spécialement à ceux dont il serait devenu le complice, il se doit à lui-même de préciser la nature de l'acte incriminé et de le justifier.

L'acte, c'est la lecture en chaire d'une lettre pastorale. Vous reconnaîtrez, Messieurs, que cet acte est très ordinaire dans le culte catholique, et qu'il n'est pas un diocèse où l'évêque ne transmette ainsi ses instructions au clergé, et par le clergé aux fidèles. Sans la liberté des lettres pastorales, la liberté du culte catholique n'existerait pas, et la promesse, inscrite au frontispice de la loi de séparation, ne serait qu'un mensonge; serait-il le seul?

La liberté des lettres pastorales n'est pas un privilège, mais le droit commun. Nous vivons en effet en un temps et en un pays où la manifestation de la pensée ne doit connaître aucune entrave, où quiconque tient une plume peut, sans être inquiété, donner toute publicité aux produits d'une imagination sans pudeur, et aux aberrations d'une raison déséquilibrée. Et c'est dans ce pays qu'un évêque ne pourrait essayer de défendre, par la parole ou la plume, les enfants de son diocèse que menace un double courant d'impiété et d'immoralité? Mais le jour où il serait juridiquement démontré que l'article 35 de la loi de séparation ne laisse pas à l'évêque le moyen de défendre la foi des enfants, il resterait à l'évêque l'obligation de tenir la loi pour non existante et de passer outre.

Souvenez-vous donc, Messieurs, des déceptions déjà subies par le législateur du 9 décembre 1905. Suivant une parole célèbre, il avait tout prévu, sauf ce qui est arrivé; veuillez me permettre de vous dire pourquoi.

Il considéra l'Eglise comme ne tenant son existence que de la volonté humaine, et il légifera en conséquence; mais l'Eglise refusa d'accepter l'organisation qu'on prétendait lui imposer, elle ne cessa pas néanmoins d'exister, ni de vivre. Or, l'une des manifestations les plus importantes de cette vie chrétienne, c'est l'enseignement.

L'Eglise enseigne, non en vertu de diplômes, mais en vertu d'une mission. Elle enseigne par ses prêtres sous le contrôle des évêques, et par ses évêques sous le contrôle du Pape. En écrivant une lettre pastorale, l'évêque remplit le devoir d'enseigner, et son enseignement ne tire pas sa force obligatoire de l'assentiment de ceux à qui sa lettre est adressée, mais de l'autorité même dont il est investi. Si vous tenez compte, Messieurs, de la nature du pouvoir d'enseigner qui appartient à l'Eglise, vous reconnaîtrez que les lettres pastorales de votre évêque échappent à votre contrôle, et que faire juger par ses diocésains la doctrine de leur évêque, c'est renverser toute hiérarchie. Je puis donc, sans témérité aucune, déclarer ici que vous n'avez aucune autorité pour apprécier la doctrine de mes lettres pastorales. Elles traitent uniquement de questions religieuses, qui sont de ma compétence et non de la vôtre, et aujourd'hui même, sans me départir du respect que je vous dois, j'ai le droit de constater que vous restez mes diocésains. Quand vous me jugez pour un acte épiscopal, je suis encore votre évêque, et je reste, même à votre barre, le juge de la doctrine chrétienne pour le diocèse de Cahors.

En cette qualité de juge de la doctrine, j'ai condamné certains livres et certaines écoles; je renouvelle ici cette condamnation. Quelle que soit la sentence que vous prononcerez sur moi, celle que contient ma lettre du 15 décembre dernier restera valable : livres mauvais et écoles mauvaises sont et demeureront condamnés.

Mgr Laurans fait ensuite l'exposé des motifs de ses décisions, et termine par ces nobles et fières paroles :

Je ne demanderai ni circonstances atténuantes, ni application de la loi de sursis. Ces atténuations concernent les jeunes, et j'ai 67 ans; les imprudents, or j'ai mûrement réfléchi; les repentants, or, je déclare que je n'ai ni repentir ni bon propos.

Que si vous me condamnez, tout ne sera pas fini, et une loi morale, inéluctable, trouvera son application. Toute condamnation, même en correctionnelle, a pour conséquence flétrissure et perte d'honneur; à tel point que si l'honneur du condamné n'est pas diminué, la diminution est subie par l'auteur de la sentence. En toute simplicité, et sans forfanterie aucune, j'ose affirmer que mon honneur ne sera pas diminué; mais je ne me permettrai pas, Messieurs, de vous engager à avoir souci du vôtre.

Le jugement rendu le 24 mai est une condamnation réduite au minimum de la peine, infligeant 25 francs d'amende à Mgr l'évêque de Cahors, et 10 francs à chacun des prêtres cités avec lui. Le vénérable prélat fait appel.

Comme il l'a si bien dit, l'honneur de l'évêque n'en est point diminué. Il grandit au contraire, et, avec le sien, l'honneur d'une cause si noblement représentée. Ce ne sont point les sentences humaines qui peuvent l'abaisser ni l'affaiblir. Avec des évêques comme Mgr Laurans et Mgr Marty, l'Eglise peut envisager avec confiance l'avenir,

si menaçant qu'il soit. Les vrais chefs font les armées résistantes, et celle de Dieu ne peut être vaincue que si elle s'abandonne.

LA PIRE ESPÈCE DE SOURDS

Est-il donc vrai que le Chef de l'Eglise ne pourra pas se faire comprendre, même quand il parle avec l'éclat et l'énergie de ses derniers actes? C'est une bien lourde responsabilité pour ceux qui agissent sur l'opinion catholique aussi puissamment que la *Bonne Presse*, par exemple, de l'égarer en trahissant la pensée du Pape. Il fallait s'y attendre, et, pour notre part, nous le savions d'avance, il y a dans le clergé et parmi les catholiques, un parti très nombreux, celui qui avait fait reposer toutes ses espérances sur l'adhésion au régime de la République démocratique, qui s'obstinera dans son errement et ne se rendra qu'à la dernière extrémité. Bon gré, mal gré, pour ainsi dire, il faudra que la parole du Pape se plie à encourager ses illusions, aujourd'hui encore comme par le passé.

Ne faut-il pas être volontairement aveugle et sourd, pour n'avoir pas senti que le discours de S. S. Pie X sur la béatification de Jeanne d'Arc, et l'Encyclique sur la défense de l'Eglise qui la suivit aussitôt, s'inspiraient d'une pensée unique, n'avaient qu'un seul but : secouer ces illusions et l'apathie des catholiques, rétablir l'ordre de leur action, les ramener à l'affirmation de la vérité et de ses droits, en dégageant la cause de l'Eglise d'une solidarité avec des considérations humaines qui paralyse et étouffe ses moyens?

De tout cela, qu'ont-ils retenu? Que font-ils pour appuyer cet appel et seconder cet élan? Tandis que le Saint-Père, dans ce discours, prend un soin si marqué de faire abstraction complète du régime et du gouvernement qui l'incarne, et n'en parle que pour stigmatiser par la flétrissure d' « hypocrisie », d' « intérêt « ou de « servilité », le loyalisme dont tant de catholiques se piquaient à son égard, ceux-ci, abusant de sa réserve nécessaire sur la soumission due au pouvoir, ne retiennent que ce point, et le transforment en acceptation du régime dont le Pape ne veut pas s'occuper. Voilà ce qu'il leur importe d'inculquer à l'opinion. Quant au reste, elle le connaît assez.

Voici un article intitulé : *Attitude catholique*, qui vient de paraître dans les *Nouvelles politiques et agricoles*, supplément ordinaire annexé au *Pèlerin*, la publication populaire par excellence de la Maison de la *Bonne Presse* (n° 1687). Je le place intégralement sous les yeux du lecteur. Qu'il juge s'il reflète exactement le discours du Pape. N'osant même pas reproduire ses paroles, de peur d'affaiblir l'estime du régime, on y va jusqu'à les dénaturer manifestement en changeant leur application, dans le premier des passages que nous soulignons.

Les fêtes romaines de Jeanne d'Arc laisseront à tous ceux qui les ont vues, et à ceux, moins fortunés, qui n'ont pu qu'en lire le récit, un inoubliable souvenir, une gratitude profonde envers l'Eglise et le Pape, une inébranlable

confiance dans le salut de la Patrie, promis de nouveau par la puissante intervention de la Pucelle d'Orléans.

Elles laisseront aussi, traînée lumineuse dans un ciel d'orage, un enseignement auguste, que, par la bonne volonté et l'effort de tous les catholiques véritables, nous espérons fécond.

Cet enseignement, c'est le Souverain Pontife lui-même qui l'a formulé dans l'admirable discours prononcé à Saint-Pierre, en langue française, et que tous nos lecteurs ont déjà lu avec le respect et la soumission filiale qui sont dus à la parole du Chef et du Père.

Toute l'attitude catholique est, avec précision et netteté, délimitée dans ces retentissantes paroles.

A l'Etat, « quel que soit le nom qu'on lui donne », le catholique obéira, « parce que la religion prêche et ennoblit la soumission aux pouvoirs humains, pourvu qu'ils n'exigent pas ce qui est opposé à la sainte loi de Dieu ».

C'est, d'ailleurs, de l'exemple même de Jésus-Christ que découle cette doctrine : « Il se soumet aux puissances humaines; il paye le tribut à César. » Cependant, ni César ni les autres pouvoirs humains du temps du Christ n'étaient de ceux qui méritent « la vénération et l'amour ».

Et voilà bien la distinction fondamentale qui s'impose, et que le Pape a soulignée avec une significative insistance, entre les gouvernements qui font la guerre à la vérité et ceux qui, « unis en chaste alliance avec l'Eglise, produisent le vrai bien de l'humanité ».

Aux premiers, le catholique donnera seulement l'obéissance « en ce qui est compatible avec le devoir envers Dieu »; *aux seconds, il apportera une soumission « plus tendre, plus joyeuse, plus spontanée »*.

On le voit donc bien, ce qui détermine aux yeux de l'Eglise la valeur morale d'un gouvernement, ce qui peut restreindre, sans d'ailleurs la détruire, l'obligation d'obéissance qui lui est due, ce n'est pas le nom qu'il porte, ce n'est pas la forme qu'il affecte, c'est l'attitude *qu'il* se donne *vis-à-vis* de la vérité.

Toutefois, le rôle des fils de l'Eglise n'est pas seulement un rôle passif : *la soumission aux pouvoirs établis est une part de leur tâche ; l'amélioration de ces pouvoirs en est une autre, la principale.*

Les conditions de cette amélioration sont multiples et d'ordre divers. Le Pape les a signalées : la protection des saints, les bons exemples, les sacrifices, les prières, le zèle à convertir et réconcilier avec l'Eglise des persécuteurs aveugles, l'apaisement de discordes qui sont le fruit des malentendus et des préjugés, tout cela par l'union forte, universelle, compacte, du peuple et du clergé, du clergé et des évêques, des évêques et du Pasteur suprême.

Voilà quelles armes nous sont offertes pour le relèvement de la France, de cette Patrie dont le Pape a daigné baiser le drapeau tricolore, et qu'il a chantée en un magnifique langage, de cette Patrie « digne non seulement d'amour, mais de prédilection, dont le nom sacré éveille dans l'esprit les plus chers souvenirs et fait tressaillir toutes les fibres de l'âme ».

On le voit, il ne s'agit pas de politique anticonstitutionnelle, ni de renverser la République ; il est seulement question, sur le terrain de fait où nous nous trouvons, de défendre et de tâcher à faire prévaloir dans le peuple et jusque dans les conseils du gouvernement les droits de la vérité catholique.

C'est là, on en conviendra, ce que nous nous sommes toujours efforcés de faire dans ce journal. C'est aussi à cette action catholique, appropriée aux temps où nous vivons et tenant compte des aspirations de nos contemporains, que nous voudrions amener tous ceux qui veulent défendre la cause éternelle de la vérité et les imprescriptibles droits de Dieu. F. D-M.

Absence complète d'intelligence, ou absence de bonne foi, il n'y a pas d'autre explication. De quelque côté qu'on penche, et même en admettant l'une et l'autre ensemble, l'exemple n'est pas moins déplorable.

Ecoutons maintenant M. l'abbé Garnier. Son journal le *Peuple français* a passé, on le sait, en d'autres mains. Mais le *Peuple du dimanche* lui sert encore de tribune. Son numéro du 23 mai décrit les fêtes de Jeanne d'Arc à Notre-Dame sous le titre de *Fête d'union nationale*. L'union à laquelle M. l'abbé Garnier dévoue tous ses efforts est celle des catholiques avec le gouvernement de Clemenceau. Il faut donc que le Pape ait parlé pour lui faire des avances :

Le débat qui divise les Français en ce moment vise d'un côté la forme et de l'autre le fond. Certains catholiques ont combattu la forme gouvernementale pour soutenir le fond religieux, et, leurs adversaires ont ruiné le fond pour mieux défendre la forme (1).

Or, un de nos ministres, un des plus autorisés, a fait dire au Pape, par quelqu'un que je connais bien : Nous avions cru que Pie X travaillait contre la République pour la Monarchie, nous ne croyons plus et nous ne le dirons plus (2).

En effet le Souverain Pontife est animé d'une telle droiture que personne ne peut révoquer en doute ses affirmations sur ce point. Naguère aux fêtes de la Béatification ne les a-t-il pas répétées : « la Religion prêche et ennoblit la soumission aux pouvoirs humains, en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu. »

Il a dû ajouter : si le gouvernement de la France l'avait voulu il aurait la vénération et l'amour des catholiques : mais faisant la guerre à la Vérité, il outrage ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré et l'obéissance qu'on lui donne ne peut être ni de l'amour ni de la vénération.

L'entente nationale est donc faite du côté des Catholiques, leur chef accepte la *forme* qui nous régit, personne ne peut en douter. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas agir — de même *sur le fond?*

Il vient, je dois en convenir et je le fais de grand cœur, d'accorder la liberté de conscience dans les Hôpitaux (3), Chéron va faire dans l'Armée ce que M. Picard a fait dans la Marine, et que les hôpitaux civils recevront partout le même traitement.

Je connais quelques autres mesures du même genre, mais pourquoi ne pas les multiplier davantage?...

Que pourraient faire de plus les influences du parti rallié à la République, si elles s'étaient conjurées pour empêcher la voix du Pape d'arriver jusqu'au peuple chrétien?

---

1. La République n'a fait que se défendre.

2. C'est sans doute M. l'abbé Garnier lui-même qui a accepté la mission de remettre ce rameau d'olivier entre les mains du Saint-Père. Evidemment; la discrétion seule l'empêche d'ajouter que le Pape a serré sur son cœur ce gage de paix.

3. On ne refusera pas au prêtre l'accès auprès des malades qui en auront fait la demande par écrit; tous les autres demeureront privés de son ministère. Cela suffit pour que les catholiques se plaisent à reconnaître que la liberté de conscience leur est accordée.

LA PRÉCAUTION INUTILE

Tel est le titre sous lequel le Directeur de la *Semaine de Rome* écrit l'article suivant dans son numéro du 29 mai :

De grâce, lecteur, ne cherche pas en ce titre d'emprunt la gaîté ni le burlesque, encore moins l'ingénieux; oublie ce qu'il rappelle de bouffon, de délicat, de comique; enlève-lui les atours charmants, les rubans parfumés que le drame et la musique tour à tour lui donnèrent jadis. Retiens seulement ce qu'il a de sombre, de mystérieux, de triste, de fuyant. Autrefois il jouait les méchants, aujourd'hui il est leur enseigne et leur sauf-conduit. La précaution inutile, c'est un journal catholique, la *Croix*, qui la prend.

Le 9 mai, on y lit en marge de la version de l'encyclique *Communium rerum*, les lignes que voici : « Cette traduction, faite rapidement dès la réception du document, n'a, bien entendu, aucun caractère officiel. Elle a été faite sur le texte latin, en s'aidant, pour les passages difficiles, du texte italien ». On aurait vraiment pu s'épargner, j'écrirais presque la honte, de publier une note ainsi conçue. Quelques heures, et même un jour de retard eussent été préférables à cette traduction souvent inexacte, et dont plusieurs passages, comme nous le verrons, sont visiblement atténués, défigurés, et que n'excuse pas même un labeur hâtif. Un journal, aussi répandu et aussi *accrédité,* devrait bien ne pas donner à quelques personnes la tentation et le regret de lui appliquer le proverbe italien : *traduttore-traditore.* Et par malheur, plus d'une fois déjà, des traductions et des nouvelles insuffisamment contrôlées sont venues déparer les colonnes de la *Croix.*

Mais venons au fait, et donnons dans les passages les plus caractéristiques, le texte officiel latin et italien, puis, en regard, celui où, le journal ne s'aidant que de sa fantaisie propre, attribue à la plume du Saint-Père des mots qu'elle ne traça jamais.

I. — Communium rerum inter asperas vices additasque nuper domesticas calamitates quibus animus Noster dolore *premitur* (1). — Fra le acerbità dei tempi e le recenti calamità che *opprimono* l'animo nostro di dolore... — Au milieu des vicissitudes amères de notre temps et des récentes calamités de l'intérieur, qui Nous *ont accablé* de douleur.

Par un changement opportun de temps on corrige l'acuité des malheurs présents.

II. — Nihilominus divinæ Providentiæ consilio factum videtur ut eo devinctior exstiterit, quo *iniquiora*, uti modo sunt, *tempora* sive sanæ doctrinæ, sive sacræ disciplinae, sive Ecclesiae libertati decurrerunt. — Ma certo si puo ben dire ch'essa per una disposizione providenziale diviene tanto maggiore quanto *più avversi* corrono i tempi, sia contro la sana dottrina, o contro la disciplina sacra, o contro la libertà della Chiesa. — Mais il semble que par un dessein providentiel,

1. L'auteur souligne les mots mal traduits par la *Croix*.

elle ait été d'autant plus dévouée, que les temps étaient *plus durs*, comme est le nôtre, soit pour la sainte doctrine, soit pour la discipline sacrée, soit pour la liberté de l'Eglise.

Le sens de l'adjectif se trouve diminué de force, surtout d'hostilité voulue et consciente.

III. — ... *Ignavis* aut indignis officio sacro ministris.. — ... Contro ministri *fiacchi* o indegni dell'officio sacro. — ... A des ecclésiastiques *négligents* et indignes de leur saint ministère.

Pie X parle de la fermeté de saint Anselme en Angleterre en face de certains prêtres presque *lâches*. La *Croix* s'ingénie à trouver une appellation plus élégante.

IV. — Hinc christiana omnis actio *publicæ utilitatis* intercepta. — Attraversate le opere cattoliche tutte *di pubblica utilità*. — D'où l'obstruction à toute action chrétienne *pour le bien public*.

Ici l'altération du sens est plus grave. Un rien suffit à la produire, le « datif d'avantage » au lieu du « génitif d'obligation ». L'encyclique parle du sort actuel et injuste fait à l'Eglise au point de vue social; elle redit la nécessité absolue des œuvres chrétiennes dans la société. La *Croix* parle de cette bienfaisance comme utile mais non pas comme indispensable.

V. — ... Quod *pestifero* quodam huius ætatis afflati spiritu sub impuro quasi cœlo crassoque vivunt... — ... Ma è effetto dell'orgoglio intellettuale e dell'aria *pestifera* che si respira... — ... Mais bien leur orgueil intellectuel et, encore que, imprégnés de l'atmosphère *fatale* de ce siècle, ils vivent comme sous un ciel chargé de nuées.

Pestifero veut dire *pestilentiel* et n'a que faire avec une vague fatalité.

VI. — ... Excitanda cleri pars aut *remissius agentis* aut *intemperantius*. — ... Infine, da rialzare una parte de clero o *fiacco* o *sregolato nella sua condotta*. — ... *Travailler à la réforme du clergé*.

Cette traduction passe les bornes de la négligence. Le Saint-Père revenant sur les démêlés de saint Anselme avec le clergé insiste sur les écarts de conduite de multiples prêtres. La *Croix* se scandalise-t-elle au point de taire de si vigoureux reproches?

VII. — Qua presumptione *in proprios usus* ipsi *usurpaverunt res eius;* qua crudelitate *in servitutem redigunt* libertatem eius. — Con quale presunzione questi medesimi *usurpano a loro propri usi* le cose di lei : con quale crudeltà *riducono a schiavitù* la libertà di lei. — Avec quelle audace ils *se sont emparés de ses biens*, avec quelle cruauté ils *oppriment sa liberté*.

Ce n'est plus la pensée du Pape, mais celle de saint Anselme lui-même, qui se trouve travestie. Le Grand Evêque s'en prend aux usurpateurs qui dérobent *pour leur usage personnel* les biens de l'Eglise, et qui *réduisent à l'esclavage* la liberté chrétienne. La *Croix* craindrait-elle de déplaire aux persécuteurs infâmes de l'Eglise en France?

VIII. — ... Qui Ecclesia iura et libertatem ingenti cum sua suorumque iactura *proculcarent*. — Quei principi che più la *calpestavano* a immenso danno loro e dei loro sudditi. — Ces princes qui *méconnaissent* les droits et la liberté de l'Eglise pour leur grand malheur et celui de leurs sujets.

Ils font plus que la méconnaître, ils la foulent aux pieds.

IX. — *Intermortuam* fidem. — La fede *illanguidita*. — La *faiblesse* de la foi.

Lisez la foi demi-morte.

X. — Clama, ne cesses, *quasi tuba* exalta vocem tuam. — Grida, non darti riposo, alza *quale tromba* la tua voce. — Criez, ne cessez pas, *enflez le son de votre voix.*

La trompette d'Isaïe a sans doute trop d'éclat.

XI. — *Devias* nationes. — Nazioni *traviate.* — Nations *qui défaillent.*

Devias et *traviate*, signifient *dévoyées.*

XII. — Grandia fidei documenta non infimis modo *inculcanda...* — *Intimare* le verità grandi della fede... — *Rappeler* les grandes vérités de la foi...

Inculcare veut dire *inculquer*, et implique une idée d'action et d'effort.

XIII. — Fidem conantur plus debito ratione adstruere naturali. *adulterantes* verbum Dei philosophorum figmentis. — Si sforzavano più del debito di stabilire la fede con ragione naturale *adulterando* la parola di Dio con fantasie di filosofi. — Et s'efforçaient à tort d'établir la foi sur la seule base de la raison naturelle et *mêlaient* fâcheusement à la parole de Dieu les fantaisies des philosophes.

Grégoire IX aussi n'est pas épargné; il eut tort d'accuser quelques-uns de *falsifier* la parole de Dieu; car *adulterare verbum Dei* ne saurait vouloir dire autre chose.

Telle est la réalité poignante, ô lecteur, désireux de trouver dans les feuilles catholiques de Paris la parole ineffable et substantielle de Pie X. Tu n'en as que l'écho affaibli ou transmis au travers d'une *mentalité* particulière. Cette parole, on la trahit, on en retire la moelle et le sel. Pas un journal n'ose publier la pensée exacte du Vatican. La *Croix* possède cependant une histoire glorieuse, elle connut l'abnégation et le sacrifice au temps où des religieux, oubliant leurs préférences personnelles, y servaient sans retour le Pape et l'Eglise.

Dominique ROLAND-GOSSELIN.

SUR LA DÉMOCRATIE

Aux catholiques qui ont toujours la *démocratie* sur les lèvres, et qui font le jeu de la conspiration humanitaire, antichrétienne et maçonnique, en se ralliant à ses formules, nous dédions ces premières lignes, plus actuelles que jamais, d'un écrit de M. Guizot : *De la Démocratie en France* (1849).

Plus j'y pense, plus je demeure convaincu que le grand mal de ce pays, le mal qui est au fond de tous ses maux, qui mine et détruit ses gouvernements et ses libertés, sa dignité et son bonheur, c'est le mal que j'attaque, *l'idolâtrie démocratique...*

La révolution française est-elle donc destinée à n'enfanter que des doutes et des mécomptes, à n'entasser que des ruines sur ses triomphes? Oui, tant que la France souffrira que, dans ses idées, dans ses institutions, dans le gouvernement de ses affaires, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est honnête et ce qui est pervers, ce qui est possible et ce qui est chimérique, ce qui est salutaire et ce qui est funeste demeurent mêlés et confondus. Un peuple qui a fait une

révolution n'en surmonte les périls et n'en recueille les fruits que lorsqu'il porte lui-même, sur les principes, les intérêts, les passions, les mots qui ont présidé à cette révolution, la sentence du jugement dernier « séparant le bon grain de l'ivraie et le froment de cette » paille destinée au feu. » Tant que ce jugement n'est pas rendu, c'est le chaos. Et le chaos, s'il se prolongeait au sein d'un peuple, ce serait la mort.

Le chaos se cache aujourd'hui sous un mot : DÉMOCRATIE. C'est le mot souverain, universel. Tous les partis l'invoquent et veulent se l'approprier comme un talisman. Les monarchistes ont dit : « Notre monarchie est une monarchie démocratique. C'est par là qu'elle diffère essentiellement de l'ancienne monarchie et qu'elle convient à la société nouvelle. » Les républicains disent : « La République, c'est la démocratie se gouvernant elle-même. Ce gouvernement seul est en harmonie avec une société démocratique, avec ses principes, ses sentiments, ses intérêts. » Les socialistes, les communistes, les montagnards veulent que la République soit une démocratie pure, absolue. C'est pour eux la condition de sa légitimité. Tel est l'empire du mot *démocratie* que nul gouvernement, nul parti n'ose vivre, et ne croit le pouvoir, sans inscrire ce mot sur son drapeau, et que ceux-là se croient les plus forts qui portent ce drapeau plus haut et plus loin. Idée fatale, qui soulève ou fomente incessamment la guerre au milieu de nous, la guerre sociale! C'est cette idée qu'il faut extirper. La paix sociale est à ce prix. Et avec la paix sociale, la liberté, la sécurité, la prospérité, la dignité, tous les biens, moraux et matériels, qu'elle peut seule garantir.

Voici à quelles sources le mot *démocratie* puise sa puissance. C'est le drapeau de toutes les espérances, de toutes les ambitions sociales de l'humanité, pures ou impures, nobles ou basses, sensées ou insensées, possibles ou chimériques. C'est la gloire de l'homme d'être ambitieux. Seul ici-bas entre tous les êtres, il ne se résigne point au mal; il aspire incessamment au bien : pour ses semblables comme pour lui-même. Il respecte, il aime l'humanité. Il veut guérir les misères dont elle souffre; il veut redresser les injustices qu'elle subit.

Mais l'homme est imparfait autant qu'ambitieux. Dans sa lutte ardente et constante pour abolir le mal et pour atteindre au bien, à côté de tout bon penchant marche un mauvais penchant qui le serre de près et lui dispute le pas : le besoin de justice et le besoin de vengeance; l'esprit de liberté, et l'esprit de licence, l'esprit de tyrannie; le désir de s'élever et l'envie d'abaisser ce qui est élevé; l'amour ardent de la vérité et la témérité présomptueuse de l'intelligence. On peut sonder toute la nature humaine; on trouvera partout le même mélange, le même péril.

Pour tous ces instincts parallèles et contraires, pour tous confusément, les mauvais comme les bons, le mot *démocratie* a des perspectives et des promesses infinies. Il pousse à toutes les pentes, il parle à toutes les passions du cœur de l'homme, aux plus morales et aux plus immorales, aux plus généreuses et aux plus honteuses, aux plus douces et aux plus dures, aux plus bienfaisantes et aux plus

destructives. Aux unes il offre tout haut, aux autres il fait, à voix basse, entrevoir leur satisfaction.

Voilà le secret de sa force.

J'ai tort de dire le secret. Le mot *démocratie* n'est pas nouveau, et de tout temps il a dit ce qu'il dit aujourd'hui. Voici ce qui est nouveau et propre à notre temps. Le mot *démocratie* est maintenant prononcé tous les jours, à toute heure, partout; et il est partout et sans cesse entendu de tous les hommes. Cet appel redoutable à ce qu'il y a de plus puissant, en bien et en mal, dans l'homme et dans la société, ne retentissait autrefois que passagèrement, localement, dans certaines classes, unies à d'autres classes au sein d'une même patrie, mais profondément diverses, distinctes, limitées. Elles vivaient éloignées les unes des autres, obscures les unes pour les autres. Maintenant il n'y a plus qu'une société; et dans cette société il n'y a plus de hautes barrières, plus de longues distances, plus d'obscurités mutuelles. Fausse ou vraie, fatale ou salutaire, quand une idée sociale s'élève, elle pénètre, elle agit partout et toujours. C'est un flambeau qui ne s'éteint jamais. C'est une voix qui ne s'arrête et ne se tait nulle part. L'universalité et la publicité incessante, tel est désormais le caractère de toutes les grandes provocations adressées, de tous les grands mouvements imprimés aux hommes. C'est là un de ces faits accomplis et souverains qui entrent sans doute dans les desseins de Dieu sur l'humanité.

Au sein d'un tel fait, l'empire du mot *démocratie* n'est point un accident local, passager. C'est le développement, d'autres diraient *le déchaînement de la nature humaine tout entière, sur toute la ligne et à toutes les profondeurs de la société*. Et par conséquent la lutte flagrante, générale, continue, inévitable, de ses bons et de ses mauvais penchants, de ses vertus et de ses vices, de toutes ses passions et de toutes ses forces pour perfectionner et pour corrompre, pour élever et pour abaisser, pour créer et pour détruire. C'est là désormais l'état social, la condition permanente de notre nation.

(A suivre).

LA RÉPUBLIQUE ET LES CATHOLIQUES

Veut-on mesurer d'un trait la décadence des catholiques en ce pays de France depuis vingt-cinq ans, et recueillir de la bouche même du plus influent soutien de la politique de ralliement la condamnation sans appel de la cause à laquelle il s'était dévoué depuis lors? L'histoire d'Eugène Veuillot est celle de beaucoup d'autres qui, après avoir, comme lui, éloquemment dénoncé le péril, ont consacré toutes leurs forces à nous convaincre qu'il était illusoire, et en sont venus à faire de l'acceptation des institutions républicaines démocratiques la condition indispensable et la base de l'action catholique.

A l'époque déjà lointaine où le parti radical venait d'arriver au pouvoir, Mgr Guilbert, évêque de Gap, puis d'Amiens, précurseur de cette déchéance, prêchait, dès 1876, sous couleur d'abstention

politique, cette politique néfaste qui devait favoriser et absoudre toutes les capitulations de nos catholiques libéraux.

Voici comment Eugène Veuillot lui répondait alors dans l'*Univers* de ce temps-là :

« Mgr Guilbert est plein de charité pour les républicains et pour leurs journaux... Que Mgr Guilbert *nous permette de le lui dire* : les journaux républicains ne sont pas aussi ignorants et aussi sots que sa bienveillance pour eux le porte à le croire. Ils savaient, longtemps avant qu'il l'eût répété, que l'Eglise peut s'arranger de la République mais, eux, ils ne veulent pas que la République s'arrange de l'Eglise. Ils lui font une guerre sans relâche, persuadés que, *si disposée qu'elle soit à accepter tous les régimes, elle ne pourra accepter indéfiniment celui qui entend la tuer.*

» Sans doute, tuer l'Eglise n'est pas la base du régime républicain pris en lui-même, mais C'EST INCONTESTABLEMENT LE BUT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

» Elle ne subit pas en cela les suites d'un malentendu, elle ne se laisse pas entraîner à des représailles ; ELLE RESTE DANS SES TRADITIONS, ELLE SUIT SA VOIE.

» Sortie du travail des persécuteurs, la première République a toujours été un gouvernement de persécution. SES HÉRITIERS N'ONT PAS DÉMENTI CETTE ORIGINE...

» Peut-être Mgr Guilbert trouve-t-il que nous réduisons trop le nombre des républicains catholiques. Sa Grandeur estime, en effet, que cette espèce ne manque pas ; mais en même temps elle constate avec un bien légitime regret que les Républicains *qui tiennent à la religion et la respectent ne se lèvent pas pour la défendre.*

» Eh bien ! que le *républicain catholique n'existe plus,* comme beaucoup le croient, ou qu'*existant,* il *n'ose ni agir ni se montrer,* comme dit Mgr Guilbert, le résultat, au point de vue de la défense religieuse, est le même : ZÉRO.

» *Rien ne prouve mieux que cet effacement, cette lâcheté, la haine absolue de tout le parti pour la religion.*

» Quoi ! dans cette tourbe persécutive, il y a des chrétiens, mais ils se taisent, *mais ils font nombre avec les ennemis de leur foi !* Et pourquoi ? *parce qu'ils ne* POURRAIENT PROTESTER SANS SE PERDRE. *Voilà contre la République un témoignage accablant.*

» Mgr Guilbert semble croire que les catholiques donneraient du cœur à ces lâches et *apaiseraient les persécuteurs déterminés en ne faisant pas de politique, c'est-à-dire en cessant de voir dans l'ennemi un ennemi.* Voilà longtemps qu'on produit cet argument, *et jusqu'ici nous n'avons pu le comprendre. Le moyen de ne pas faire de politique pour défendre l'Église, quand toute celle de l'ennemi consiste à frapper l'Église ?...*

» ... Donc, c'est la défense même que l'ennemi prétend nous interdire. Mgr Guilbert ne pense pas ainsi. Pour lui, les catholiques seraient en règle s'ils *s'abstenaient de désirer un autre gouvernement.* Mais ne pas désirer un autre gouvernement, serait accepter celui-ci, *et* L'ACCEPTER SERAIT LE SOUTENIR.

» *Or, par tous ceux qui le représentent, par tous ceux qui le conduisent,* IL NIE LES DROITS DE DIEU. *Les politiques et les Sages du parti se sont unis aux violents et aux furieux dans toutes les mesures administratives, dans toutes les lois, tous les décrets, tous les votes parlementaires qui ont frappé nos religieux, nos prêtres, nos écoles.*

» *Si combattre un pareil régime c'est faire de la politique, n'est-ce pas en faire aussi que d'y adhérer, comme le demande instamment le* Républicain Catholique? *Politique pour politique, celle qui défend l'Église nous paraît la meilleure.*

» **Cette adhésion à la République nous donnerait-elle la paix? Oui, si nous voulons sacrifier tous les droits; non, si nous voulons les défendre.** »

LITURGIE RÉPUBLICAINE

Extrait de la *Vie catholique* du 27 juillet 1907 :

Un groupe de catholiques républicains de Marseille, sur l'invitation de M. Denys Icard, s'est rendu le 14 juillet à l'église Saint-Vincent de Paul pour y entendre une messe à l'effet d'attirer les bénédictions de Dieu sur la République. Le soir, selon la coutume du groupe, a eu lieu un banquet patriotique où des toasts ont été portés à la France, à la République, à la Démocratie.

Ce que la réunion religieuse de cette année a eu de particulièrement original, c'est la récitation d'une prière composée pour la circonstance et qui avait été largement distribuée aux assistants. Nos lecteurs ne seront pas fâchés de la connaître :

ORAISON

Accorde, Dieu tout-puissant, à nos prières, que tes serviteurs, tous les citoyens de la République Française, qui par ta miséricorde ont reçu la conduite de cet État, reçoivent aussi l'accroissement de toutes les vertus, afin que revêtus de leur force et de leur éclat, ils échappent aux horribles dangers du vice, soient victorieux de leurs adversaires, et qu'agréables à tes yeux, ils puissent arriver jusqu'à Toi, Seigneur, qui es le chemin, la vérité et la vie. Toi qui étant Dieu, vis et règnes dans tous les siècles des siècles. Amen.

Cette prière est d'une inspiration très chrétienne, mais elle n'a que la valeur d'une prière privée. Il serait peut-être bon qu'une pétition fût adressée à Nos Seigneurs les Evêques pour que, dans une de leurs prochaines assemblées, ils rédigent une prière qui, après approbation de Rome, serait liturgique et figurerait dans nos eucologes et dans nos missels. Une telle prière comblerait une lacune des plus fâcheuses et faciliterait aux chrétiens l'accomplissement d'un des plus graves parmi leurs devoirs.

MUSE CATHOLICO-RÉPUBLICAINE

Ode à la République, récitée à la Fête de la République, organisée par l'*Espérance*, groupe démocratique, dissident du *Sillon*, le 14

juillet 1907, et composée par M. l'abbé Jacques Debout, inspirateur de ce groupe :

Nous t'aimons d'un amour farouche, ô République!
Parce que tu sus faire, en un miracle épique,
D'une France railleuse une France de foi :
Tu glaças le rictus aux lèvres des Voltaires
Lorsque la *Marseillaise* et que tes volontaires
Firent crouler l'Europe aux pieds d'un Peuple-Roi!...

O mon drapeau! mon drapeau fait des fleurs de France,
Emblème où le bleuet ouvre un œil d'espérance,
Où le grand lis évoque un passé qui fut beau,
Où le coquelicot claironne des conquêtes,
Ne crains rien, Immortel, car ce sont les tempêtes
Qui font le mieux vivre un drapeau!

D'aucuns ne veulent que ton rouge :
Mais cette mer qui toujours bouge,
Le Peuple, a d'étonnants reflux.
Certe, il se rue à la falaise
De la tradition française
Sous les astres qu'il ne voit plus!
Mais à sa vague furieuse
Une douceur mystérieuse
Oppose un roc de souvenir;
Mais pour commander à ses lames
Dieu réveillera dans les âmes
L'idéal qui ne peut mourir,

Le saint idéal dont tu vibres,
République des hommes libres
Et des citoyens fraternels.
O toi que tuerait l'égoïsme,
Toi qui ne peux sans héroïsme
Songer à des jours éternels,
Prends-nous! nous serons des apôtres;
Prends-nous! nous vivrons pour les autres,
Nous, les fils du Crucifié;
Nous t'apportons pour la Justice
La vertu de son sacrifice,
La tendresse de sa pitié.

Ils sont venus les temps où tu n'es plus guerrière.
Par delà les rancœurs, par delà la frontière,
Tu vois le grand amour qui doit tout réunir.
Plus de plèbe qui souffre et de César qui règne,
Plus de midi qui brûle ou de couchant qui saigne :
Le soleil ne sait plus que dorer ou bénir.

Ton rêve vit! Le Peuple est devenu son maître,
Mais il est doux comme un agneau qui vient de paître
Et fort comme un lion qui vient de pardonner;
C'est sur soi-même qu'il remporte des victoires;
C'est pour les Te Deum *des pacifiques gloires*
Que les vieux canons vont tonner!

La République, toujours jeune, en un sourire
A su dire à ses fils les mots qu'il fallait dire :
« Vous avez tous des droits et des devoirs profonds,
Ne soyez pas des rois esclaves de vous-mêmes
Si vous voulez vraiment que d'un nouveau Saint-Chrême
Demain mon doigt de feu vienne étoiler vos fronts!

Chacun pour tous, Tous pour chacun! Lorsque vos pères
Balayèrent jadis les trônes séculaires,
S'ils avaient pu songer que ces débris fumants
Serviraient en un soir de grande apostasie
De piédestal mesquin aux mille fantaisies
De milliers de nouveaux tyrans,

Ils auraient blasphémé leur splendide épopée,
Craché sur leurs drapeaux, pleuré sur leur épée;
Ils auraient demandé pardon d'avoir vaincu.
Républicains! Républicains! Que par vos fautes
Il ne soit jamais dit que pour ces âmes hautes
Mieux vaudrait n'avoir pas vécu! »

Ta voix! ta grande voix est entendue, ô mère!
Nous réaliserons ta superbe chimère
Malgré la trahison, malgré la lâcheté.
Croyant à Dieu, croyant à l'homme, à notre France,
Nous avons dans le cœur l'indomptable espérance
D'unir la République à l'immortalité!...

LA FRANCE DU CHRIST

La France du Christ! Les paroles si profondément émouvantes que S. S. Pie X lui a adressées dans son discours sur Jeanne d'Arc nous ont rappelé la splendide page écrite sous ce titre par notre grand Louis Veuillot, à cette heure sombre où, après la guerre de 1870, les négociations embrouillées sur le drapeau blanc firent s'évanouir l'espoir du retour de la monarchie. La lecture n'en est pas moins rendue opportune par les questions agitées dans le présent numéro de notre revue. On nous saura gré de faire revivre ce langage étincelant de foi, d'éloquence, et inspiré par les plus hautes vues de l'histoire. Hélas! qu'il est aujourd'hui d'une actualité plus poignante, d'une application plus générale et presque universelle, le portrait des dirigeants d'alors que l'illustre écrivain trace, en terminant, d'une main également vigoureuse et assurée!

19 novembre 1873.

La France est admirable par sa position géographique, les productions de son sol, et le caractère général de ses populations variées et ajustées Elle possède le meilleur de partout, avec un meilleur propre, inconnu ailleurs, et qui, si elle le perd, ne se retrouvera nulle part. Le peuple de France parut longtemps le plus apte à la civilisation; l'on tient encore que la civilisation ne saurait être complète sans lui et peut-être qu'en lui. Il est actif, abréviateur, né pour les arts, fécond en inventions du cœur, de l'esprit et de la main. Ce qu'il n'invente pas, il le fait sien par une invention nouvelle. Mobile dans l'œuvre, il est constant dans la pensée. Une humeur enjouée et entreprenante le console de ses déconvenues, l'aide à réparer ses pertes, et souvent l'a rapidement relevé de ses chutes formidables. Excellent dans la grande industrie, il préfère l'industrie élégante où il est incomparable. Il sait être paresseux utilement. Il invente alors des moyens de payer ses dettes ou d'en faire de nouvelles qui remettent son génie en haleine. Il tourne du bois, cisèle du cuivre, coud des chiffons, et c'est de l'or. Il vend très cher des formes, des fleurs, et jusqu'à des phrases. En somme, il est le peuple le plus riche que la possession, la production et le gaspillage des richesses abrutit le moins. Mais un défaut gâte tout. Ce peuple est docile aux ambitieux, même sots, même cuistres, même gredins. Or, depuis un siècle, nul peuple n'a produit autant d'ambitieux de ces diverses sortes. Poussé par eux il se livre à des folies sans nombre et sans mesure, si bien que le plus beau pays du monde est devenu la plus vaste maison de fous qui soit dans le monde, et la plus mal tenue.

La racine de cette folie générale, dont les traits sont infinis, est une rage de tout défaire et de tout refaire sur la terre et au Ciel Le peuple de France veut défaire et refaire l'homme et Dieu; il veut défaire aussi son heureux naturel, pour le refaire sur la conception des sages, des cuistres et des coquins dont il est entêté. Notez qu'il connaît parfaitement sa manie. Meurtri des coups qu'elle lui attire, sanglant et ridicule, il la déplore, mais rien ne l'en peut détacher. *Il est fou, et il met son orgueil de fou à mourir comme un* sot. Mais plutôt la mort que la raison! C'est son décret cent fois répété. Tous ses sages le renouvellent en ce moment, plus solennel que jamais, rempli d'ailleurs d'une détresse profonde et d'un mépris pour eux-mêmes qui n'a point de bornes. Tout défaire, tout refaire ou mourir!

C'est un grand malheur pour la France et pour le monde, si grand que sans doute Dieu lui-même y remédiera, car les hommes ne s'en tireront point. Ceci, en effet, n'arrive pas par une erreur ordinaire, mais par la perversion formelle d'une vertu et d'une destinée. Ce qui avait été ordonné pour le bien s'est volontairement tourné au mal. Le mal semble maintenant être ordonné et incurable.

La France était naturellement ce qu'elle veut être faussement. Avant et plus qu'aucun autre peuple, *le Français possédait deux institutions, ou pour mieux dire deux principes de vie morale et politique*

qui lui assuraient le rôle et le rang où il aspire. Il avait le catholicisme et la monarchie, l'un et l'autre lui garantissant l'unité la plus forte, la plus féconde et la plus libre. Avec eux, il faisait lui-même et faisait faire au monde tout le progrès que l'on peut rêver en tout sens; il arrivait à la domination par tous les chemins, par la force, par l'exemple, par l'amour, surtout par l'amour, puisque la conquête chrétienne ne peut être qu'une délivrance et un affranchissement. Dans le genre humain tout entier il allait abattre les idoles, ruiner les ténèbres, détruire la mort et la tyrannie. A toutes les sauvageries, à toutes les barbaries il portait la lumière de l'Evangile et la bénigne royauté de la justice.

La France était tellement destinée et tellement munie pour cette œuvre et c'était si bien sa mission entre les peuples, que toute son histoire en est le récit. Longtemps elle s'y porta d'instinct et par conseil. Nul peuple, aujourd'hui encore, n'a autant d'Evangile dans le sang et n'est plus naturellement missionnaire. Formé par les évêques du Christ, il proclamait le Christ dont il se sentait aimé. *Vivat Christus, qui amat Francos!* Un de ces saints, qui sont les véritables pères de la patrie, l'appelait, dès l'origine, « un peuple substantiel dans la foi. » Il s'enorgueillissait depuis Clovis d'être le premier-né de l'Epouse du Christ, et d'être fidèle comme par destinée. Saint Rémy avait créé et marié Clovis pour éteindre une hérésie régnante; Charles Martel, en une bataille de huit jours, boucha, des cadavres de trois cent mille Sarrasins, une trouée que ces ennemis du Christ avaient faite au cœur de l'Europe. Servir l'Eglise, étendre le catholicisme, déchirer le monde de l'hérésie fut le combat de Charlemagne. Ce fut aussi le but des Croisades, où mourut saint Louis. Quand le conseil cesse, l'instinct continue. Il agit malgré la puissance publique nouvelle, et force la France, fille de l'Eglise, à ne pas abandonner sa mère. Qu'elle le sache ou ne le sache pas, la France trouve en elle cet instinct inextinguible qui veut l'extension du catholicisme, et ce besoin de se modeler sur la structure de l'Eglise qui l'attache à la monarchie comme au meilleur moyen de propager le catholicisme sur la terre. Elle se sent hostile à l'hérésie, dont les triomphes sont pour elle des défaites; et l'hérésie, de son côté, ennemie de la gloire et de la vie de la France, veut lui ôter le catholicisme et la monarchie, c'est-à-dire la pensée et l'action, c'est-à-dire l'empire.

Sans le protestantisme et l'esprit mercantile et sauvage qu'il a fait prévaloir, et sans la révolution qui a développé cet esprit et l'a communiqué à la France, le monde serait aujourd'hui chrétien, et la France à la tête du monde.

On sait ce que produit l'évangélisation protestante, stérile comme l'évangélisation mercantile où elle s'absorbe. Dans les pays relativement civilisés, elle détruit leur civilisation et ne la remplace pas; elle périra elle-même sous leur ruine certaine et déjà imminente. Dans les autres, elle détruit l'homme. Ailleurs, la révolution fait crouler ce qui était resté de l'évangélisation catholique, interrompue par son esprit avant de crouler sous ses coups. On peut voir où en est et où va l'Amérique du Nord : ses rapides progrès, dus au travail le

plus abrutissant, ont fasciné l'Europe; mais déjà apparaissent les vrais résultats de ce progrès exclusivement matériel. Barbarie, scélératesse, banqueroute, destruction systématique des indigènes, esclavage imbécile des vainqueurs, voués à *la vie la plus dure et la plus* nauséabonde sous le joug de leurs propres machines. L'Amérique sombrerait tout entière dans l'Océan, qu'il n'y aurait rien de perdu pour le genre humain. Pas un saint, pas un artiste, pas un penseur, à moins qu'on n'appelle aussi pensée l'art de tordre le fer pour ouvrir des chemins aux colis. Les prêtres qui vont là n'y peuvent créer une civilisation. Ils vont porter l'extrême-onction à des races qui expirent et à quelques sauvages expatriés d'Europe. Il n'y a pas encore de civilisation en Amérique, et selon l'apparence il n'y en aura point. Là, seulement, où la France acclimate le catholicisme, apparaît véritablement la vie. Ailleurs, la brutalité de la démagogie détruit le patriciat d'argent qu'elle enfante comme elle détruit ceux qu'elle appelle les sauvages et qui sont moins sauvages qu'elle. Si la révolution pouvait combler en Europe la source du sacerdoce, bientôt ces vastes contrées du nouveau-monde, absolument pourries, ne connaîtraient plus même la forme d'un culte; elles redeviendraient des solitudes plus mornes, après la prompte extermination des foules qui s'y rendent aujourd'hui pour y apostasier l'humanité comme elles ont apostasié la Divinité.

Ce tableau abrégé nous montre comment la France qui se défait peut se refaire. Il est l'expression naturelle des idées et des doctrines dont ses guides l'ont entichée. Par la Révolution, elle s'est soumise à l'évangélisation protestante, et mercantile; elle veut aller jusqu'au bout. Elle veut perdre le catholicisme, elle a déjà perdu la monarchie. Elle approche peut-être du terme. Les délibérations actuelles de son assemblée font pressentir les dernières étapes. Plus d'hommes nulle part! La production de l'homme a cessé en France! Des probités plus ou moins incomplètes sans nul génie, des génies incomplets sans nulle probité; aucun attachement pour aucune vérité, mais l'attachement le plus insensé aux plus folles erreurs; plus de bon sens, si ce n'est pour maudire inutilement les œuvres impuissantes et mauvaises où l'on s'obstine; plus de fierté contre rien de bas, et des arrogances puériles et périlleuses et même lâches contre tout ce qu'il faut craindre; enfin, de faux discours, de faux serments, de fausses alliances et un renversement complet de toutes les anciennes vertus : qui reconnaîtrait la France, cette France qu'on nommait la France du Christ?

C'est elle, cependant. Dans ses abaissements et sous ses ulcères, l'Eglise, sa mère, retrouve quelques traits de son enfant, et parce que l'Eglise prie pour nous, nous ne pouvons pas désespérer.

UN SILLONNISTE PEUT-IL SE MARIER ?
OU : LA VIRGINITÉ DÉMOCRATIQUE

« Maître, est-il bon qu'un sillonniste se marie? » — Ni les trois évangiles synoptiques, ni celui de saint Jean ne mentionnent cette

question et la réponse. Il n'avait sans doute pas été prévu que la commune loi chrétienne n'aurait point de directions assez spéciales pour la conscience de cette espèce de surhommes qu'on appelle les sillonnistes. Le recours au nouvel « évangéliste » Marc (1), était donc nécessaire. Il vient de lui être adressé dans le congrès général du *Sillon* de Bretagne à Guingamp. Le Maître a répondu avec une façon de *qui potest capere capiat.*

Le récit de l'entretien, tel que le rapporte l'*Ouest-Eclair*, le grand soutien du *Sillon* en Bretagne, dans son numéro du 1er juin, n'en donne évidemment qu'un trop pâle aperçu. Ce n'est pas une raison de le dédaigner. Au début de la séance du 29, le camarade Tenguy, un jeune, se plaint des difficultés que rencontrent les collégiens sillonnistes à propager leurs idées. La discussion s'engage ensuite sur les différentes formes de l'abnégation qu'impose la vie sillonniste; elle se termine par la question du mariage, qui fait l'objet du dernier rapport :

Le rapport de Berest (Saint-Malo) sur « Le Mariage » termine l'examen des Sacrifices qu'exige de ses membres le Sillon. — Est-il bon qu'un sillonniste se marie? — Berest répond affirmativement : en fondant des familles de sillonnistes, on bâtira peu à peu la Société future. Mais il ne faut pas que les camarades délaissent pour leur intérieur la cause à laquelle ils ont voué leur vie. Ils devront conserver pour le « Sillon » une partie de leur temps et ne jamais perdre de vue leur idéal.

Marc Sangnier répond au camarade Berest par une improvisation superbe. *Le problème du mariage sillonniste est extrêmement ardu et délicat.* Ce n'est pas en effet un peu de soi qu'il faut garder au Sillon, c'est toute son âme; *le Sillon doit être au-dessus de tout, au-dessus de l'amour.... et peut-être bien des femmes ne l'admettront pas ainsi! Que les camarades réfléchissent donc avant de fonder une famille qu'ils n'auront peut-être pas le courage — surhumain — d'élever à la hauteur de leur rêve.*

Ces graves conseils dont chacun comprit l'opportunité clôturèrent la séance et la journée.

Nous savions de longtemps qu'un bon sillonniste doit tout sacrifier A LA CAUSE. En écrivant, il y a quatre ans, *Les Idées du Sillon*, j'ai consacré un chapitre à son humanitarisme mystique, dont le principe réside dans la solution que Marc Sangnier donne au conflit entre l'intérêt privé et l'intérêt général présenté comme le grand obstacle à la réalisation de la démocratie chrétienne. Il est vrai qu'alors *la Cause*, c'était Dieu, l'Eglise, la religion renouvelée. La solution consistait dans l'absorption complète de l'intérêt privé par l'intérêt général identifié avec le Christ qui incarnait, d'autre part, la démocratie sanctifiée. Il n'avait pas été très difficile d'éparpiller et de résoudre l'amas de confusions, de sophismes et d'erreurs entassés dans cette théorie, et de montrer le danger de certaines propositions particulières, y enchâssées, invitant le sillonniste « à confondre son intérêt propre avec le bien commun » ainsi compris, s'élevant contre

1. Voir les *Erreurs du Sillon*, chap. I. Un nouveau Messie.

« l'égoïsme familial », ou déclarant que « la famille n'est pas un but, mais un moyen. » « Quel beau rêve que celui de réaliser enfin des familles, fraternelles et libres de toute attache (??) avec ce monde que le Christ a maudit !... » Au nom du même idéal, on s'élevait contre « le dogme de la patrie territoriale », parce que la patrie, elle non plus, « n'est qu'un moyen, et que le but unique ici-bas, c'est le règne de Dieu sur la terre, c'est-à-dire dans les âmes. » Mais, en sociologie aussi, qui fait l'ange, fait la bête. On le vit bien par le drame de Marc Sangnier, *Par la mort*, dont le héros incarnant le pur esprit du Maître, et sous une prétendue inspiration d'en-haut, prêche surtout par son exemple la violation impudente de la loi naturelle à l'égard des parents et l'entier oubli du quatrième commandement de Dieu.

A cette époque, cependant, on aurait pu être tenté de chercher une excuse à ce faux et absurde mysticisme, en considération du but éminemment religieux qu'affectait le *Sillon*, et qui lui valait tant d'approbations ecclésiastiques. Mais, qu'en dire, aujourd'hui que la *Cause* ne représente plus qu'un mouvement essentiellement laïque et politique ? C'est donc à celle de *Démocratie* que la famille, la patrie, et toutes les institutions doivent se rapporter, se subordonner, comme les moyens à la fin ?

Ce n'est point par hasard et en passant que la question du mariage sillonniste vient d'être agitée dans le récent congrès. Elle a été préparée par une série d'articles parus avec ce titre même « le mariage sillonniste » dans les numéros des 10 février, 10 et 25 mars 1909, de la revue du *Sillon*. Le camarade auquel Marc Sangnier a confié le soin de l'exposer est M. Albert Nast, un protestant. Si brillants que soient actuellement les progrès du *Sillon*, ils ne peuvent donner que des résultats assez limités. Tel est le point de départ. « A côté de cette conquête immédiate, celle des générations actuelles, il en est une autre aussi d'une valeur égale sinon plus grande, à laquelle nous devons songer constamment et consacrer, s'il le faut, le meilleur de nous-mêmes, c'est la conquête de l'avenir par la préparation, la création de générations nouvelles, fortes, saines, courageuses, ardemment éprises de notre idéal. »

Sans méconnaître la nécessité relative et le prix de la virginité démocratique, l'auteur incline donc pour le mariage des sillonnistes. Comment, en effet, se régénérerait le monde, s'ils ne perpétuent leur espèce ? Le sillonniste ne sera donc pas nécessairement voué au célibat. Voilà la société délivrée d'un cauchemar.

Je ne nie point que les œuvres qui commencent n'aient besoin de ces désintéressements absolus, de ces abnégations irréductibles, sans lesquelles on ne peut vaincre les premières difficultés ni assurer le triomphe d'une idée. Mais le *Sillon* est fondé ; il faudrait songer à le faire vivre. Des besoins nouveaux réclament peut-être des dispositions nouvelles. Sans doute encore le *Sillon* est une œuvre assez noble pour avoir besoin, comme toutes les grandes causes, de sacrifices individuels, qui aillent parfois jusqu'au renoncement le plus entier. *Ce n'est point seulement la Religion, c'est la Médecine, c'est la Science,*

c'est la Charité qui réclament leurs prêtres et exigent leurs martyrs. La Démocratie a toujours trouvé, elle aussi, hors de nous comme chez nous, de ces immolés volontaires sans lesquels rien de grand ne se fait ici-bas. On sait ne vivre que pour le *Sillon* et on sait mourir pour lui. Tous ceux qui connaissent un peu, pour l'avoir vécue, notre histoire intime, ne prendront point ces mots pour de vaines paroles et des exagérations littéraires. Mais c'est là évidemment la vocation de quelques-uns. La grande majorité de nos camarades ne saurait échapper aux conditions normales de l'existence.

L'auteur recherche alors les conditions de l'idéal matrimonial. Sans discuter certaines inexactitudes, rendons-lui cette justice qu'il ne le prend pas ailleurs que dans les Evangiles et dans les épîtres de saint Paul. Mais l'Eglise a-t-elle attendu, même en ce siècle, les sillonnistes, pour voir fleurir dans son sein des unions selon le cœur du Christ? Vont-ils démarquer sa loi pour s'en faire un monopole, et le mariage chrétien ne s'appellera-t-il plus que le mariage sillonniste?

« Cet idéal chrétien constitue l'idéal moral qui illumine si puissamment le cœur des sillonnistes. Quelle singulière différence avec les sentiments qui président aux unions ordinaires!... Qu'il est grand, qu'il est beau, qu'il est noble, qu'il est parfumé de moralité, l'idéal matrimonial qui est celui des sillonnistes! etc... » — Réalisation : « Que manque-t-il pourtant à ces jeunes gens et à ces jeunes filles, qui existent, que nous avons connus, que nous sommes peut-être, pour réaliser cet idéal, que leur manque-t-il, sinon de se connaître? Et le *Sillon*, où l'on professe, de tradition, un si haut idéalisme, où l'on affiche un si joyeux dédain des conventions et des préjugés, le *Sillon* ne serait-il pas cette terre d'entente fraternelle, où jeunes gens et jeunes filles viendraient chercher, même en choses de mariage, la réalisation possible de leur idéal le plus cher?... Nous pouvons nous marier dans le *Sillon*. Il y a parmi nous des jeunes filles qui ont notre esprit, participent à nos travaux et vivent notre vie. Pourquoi ne songerions-nous point à elles, et pourquoi, pourquoi se refuseraient-elles à nous? De telles unions constitueraient, pour elles comme pour nous, la plus sûre garantie de notre avenir sillonniste, la plus heureuse réalisation de notre idéal commun. » (1)

Allons, tant mieux! Mariez-vous, mes enfants. C'est le moyen de ne pas finir par le phalanstère. Des gens bien informés prétendent que les lycées de filles fournissent actuellement de nombreuses recrues au *Sillon*. Dans ces réunions, jeunes filles et jeunes gens, s'éprenant du même idéal, concevront facilement l'avantage de s'y élever par couples. Plaise seulement à Dieu que toutes les unions sillonnistes qui en sortiront nous offrent autant de modèles du mariage chrétien!

1. La *Croix* du 8 juin reproduit le compte-rendu édulcoré de l'*Eveil démocratique*, et, pour tout commentaire, pose dessus ce petit cataplasme : « L'Eglise a condamné comme immorales toutes les sectes qui ont interdit le mariage à leurs adeptes. Le *Sillon* ne l'interdit pas. »

Le Gérant : G. Stoffel.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6063

L'ÉVANGILE MODERNISTE SELON PAUL SABATIER (1)

M. Sabatier se défend, après s'être relu, d'avoir « essayé de donner une définition du modernisme », et prétend n'avoir fait que « tâcher d'indiquer ce que sont les modernistes » (2).

La difficulte est insurmontable, en effet, de définir, au sens propre du *terme*, ce qui n'est qu'une négation sans fin. Notre auteur s'y est pourtant essayé, quoi qu'il en dise; mais on comprend sa précaution oratoire quand on considère qu'il n'a réussi qu'à nous représenter, en somme, le modernisme comme « une orientation,... un afflux de sève, de vie,... un printemps spirituel... » (3). En vain chercherait-on, dans ces pages, quelque chose de plus substantiel : pour plus ample information, on se borne à nous avertir que « les modernistes ne perdront pas leur temps à répondre » autrement (4).

Si M. Sabatier ne peut se vanter de disposer d'une plus claire notion du modernisme, ce qu'il sait bien, en revanche, c'est que le Pape n'y entend rien : il nous assure « qu'il n'existe pas, dans le monde des vivants, de monstre analogue à celui que le Saint-Père décrit ». Et comment n'être pas tant soit peu ébranlé quand il ajoute « qu'il n'a jamais rencontré » la bête en question, « quoique, depuis longues années, il n'ait pas cessé de fréquenter les églises, les sacristies et les couvents? » (5). Mais l'on se ressaisit aisément, et l'on voit qu'en réalité la secte enrage, d'une rage infernale, d'avoir été « démasquée » (6) de main de maître.

Aussi bien, convenons en bonne justice qu'après avoir, comme on dit vulgairement, donné sa langue au chat, pour ce qui est d'une exacte définition du « monstre », l'auteur nous éclaire plus que suffisamment en finissant par déclarer que le modernisme, « principalement préoccupé de décourager le dogmatisme et d'encourager la pensée (7)... *n'est pas loin*, après avoir réconcilié la science et la foi » — en sacrifiant, bien entendu, la foi — *de se rencontrer avec la libre-pensée* » (8).

***

Etant donné que le modernisme *catholique* — nous verrons tout à l'heure comment les modernistes entendent demeurer catholiques envers et contre tous; — étant donné, disons-nous, que cette idéale

1. *Les Modernistes*, par Paul Sabatier (2e édition, chez Fischbacher, 1909). — 2. *Au lecteur*, p. IX-X. — 3. P. 20 et 29. — 4. P. 116. — 5. P. 17. Voir aussi p. 107. — 6. P. XLVI. — 7. P. 2. — 8. P. 102.

doctrine est tellement près « de se rencontrer avec la libre-pensée », il est naturel que « la belle largeur » (1) des modernistes les porte à « faire appel » à tous les libres-penseurs (2), à l'exception peut-être des gens opposés, *a priori*, à toute espèce de religion (3), voire au modernisme. Mais encore cette même « belle largeur » des modernistes rend-elle leur cœur capable d'une si abondante charité qu'ils n'hésitent point à préférer les impies les plus résolus à nous autres; car « au moins ils ne profanent pas » — comme nous — « le nom de Dieu et du Christ » (4), et l'avenir est tellement plein de promesses néo-catholiques que le temps est manifestement proche où Paul Sabatier pourra confronter son évangile au leur : n'en a-t-il pas surpris déjà, d'entre ceux-là, « et des plus éminents, *secoués d'émotion* en lisant les livres de Tyrell ou de Loisy, à la penée que le jour allait venir où la vieille Eglise élargirait sa tente! »... (5). Ainsi!... L'auteur ne nommant personne, il ne tient qu'au lecteur d'imaginer que les Viviani, les Briand, les Clémenceau, les Jaurès sont au nombre de ces « éminents secoués », et c'est bien consolant. Dire qu'il ne s'agit, pour « la vieille Eglise », que « d'élargir sa tente », en la façonnant au goût de Tyrell et de Loisy, et qu'elle s'obstine à fermer les yeux à cette charmante perspective!

Mais il est temps d'apprendre, de la bouche de notre auteur, « ce que sont les modernistes ». Ecoutons :

... L'orientation moderniste (étant) quelque chose de si profond et si nouveau que ce serait une transformation complète, non seulement de la vie religieuse, mais de la vie intellectuelle... *le moderniste organise toute son existence sur des principes différents de ceux sur lesquels on vivait jusqu'ici.*

Et, en même temps, je vous ai dit que les modernistes étaient des fils très légitimes et très soumis de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. N'y a-t-il pas là une formidable contradiction? N'y a-t-il personne, parmi vous, qui ait pensé : ces modernistes sont des gens à deux faces? Quand ils ont à faire à l'autorité, ils se font humbles et soumis, protestent de leur attachement (6); puis, quand ils sont devant le public hostile à l'Eglise, ils entonnent, avec plus d'enthousiasme que lui, les refrains des revendications révolutionnaires. Ils ne s'arrêtent pas aux limites fixées par le protestantisme orthodoxe; ILS PASSENT, SANS MÊME AVOIR L'AIR DE S'EN APERCEVOIR, PAR DESSUS LES DERNIERS VESTIGES LAISSÉS DEBOUT PAR LE PROTESTANTISME LIBÉRAL (7).

Oui, c'est vrai, le triomphe du modernisme sera, en apparence, le triomphe de la contradiction et de l'illogique. Qu'est-ce que cela prouvera, sinon que

---

1. P. 118. — 2. *Ibid.* — 3. P. 102-103. — 4. P. 50. — 5. P. 103.

6. C'est bien l'attitude qu'avaient prise nos modernistes, il y a quelques années, comptant tromper le Pape par une soumission toute de forme, et à l'aide de flatteries du plus mauvais aloi, de l'encens de la plus mauvaise odeur, « des faveurs les plus vomitives », pour parler français avec Saint-Simon (*Parallèle des trois rois Bourbons. — Ecrits inédits*, I, 84.)

7. Nous parlions, dans la *Vérité* du 15 décembre 1903 (article *Variétés*), « des prêtres affolés par la superbe de la vaine science, au point de traiter la Sainte Ecriture de telle sorte que Luther et Calvin s'uniraient au Pape pour leur jeter l'anathème. »

les lois de la vie n'ont pas grand chose à voir avec nos pauvres idées de logique formelle? Oui, il y a quelque chose qui est en train de mourir dans l'Eglise, et il y a aussi quelque chose qui est en train de naître, ou *plutôt il y a quelque chose qui* est déjà mort et qui se survit, comme ces pétales de la fleur que l'on retrouve encore parfois attachés à la cerise (1).

Et ailleurs :

Je vous disais que le modernisme n'est ni un parti, ni une école, que c'est une orientation. Si on voulait indiquer les signes auxquels on reconnaît ses adhérents, *la tâche serait singulièrement délicate :* ils sont si différents les uns des autres !... Et pourtant ils se reconnaissent. Nulle part il n'y a de liste dressée, aucun signe de ralliement; et pourtant *ils se devinent, se rapprochent et ne sont plus qu'un cœur et qu'une âme* (2).

La description du moderniste ne pouvait être que négative, comme la définition du modernisme. Il ressort cependant avec la dernière évidence, de tout ce qui précède, que le modernisme ne répugne à aucune hérésie; que le moderniste est tout, excepté un catholique, et que, tout différents entre eux que soient les adeptes de cette secte des derniers *temps,* ils se reconnaissent tous, d'instinct, dans le mépris de « la vieille Eglise » (3).

Pour achever de peindre les modernistes, il faut, hélas ! représenter leurs prêtres à l'autel, puisque nous sommes à une époque semblable à celle du seizième siècle (4) — et beaucoup pire — sujets, comme l'étaient les fidèles d'alors, à y voir monter nombre de misérables, déjà apostats au fond du cœur, avant d'être sortis de l'Eglise ou d'en avoir été expulsés :

... Pour ce prêtre (moderniste), la messe, *bien loin de constituer un rite,* une vaine formule, UNE INCANTATION, donne à sa vie son ampleur, sa direction, son expression à la fois historique et symbolique... (5)

Qui potest capere capiat !

L'intention de faire ce qu'entend l'Eglise étant nécessaire à la validité du sacrement, de quelle tristesse est envahie l'âme pieuse à la pensée qu'elle peut être exposée, plus d'une fois, à communier dans le néant avec de pareils prêtres !

M. Sabatier se devait à lui-même de présenter à son public un

1. P. 33-34. — **2.** P. 118-120.

3. Pour être complet, il faut noter que moderniste et *jeune* ne font qu'un (p. IX et 32). C'est toujours une question de savoir à quel âge un libéral ou un moderniste cesse d'être jeune. Or, à la manière dont ces messieurs parlent des *jeunes,* ceux d'entre eux qui commencent à avancer en âge, à marquer, ne doivent guère être plus rassurés que les vieillards de certaines tribus sauvages destinés à la broche à rôtir par leur progéniture.

4. C'est le triste rapprochement que nous faisions déjà en 1902 (Cf. *Revue des Questions historiques* d'octobre, p. 591. — Article sur le vaillant docteur *Noël Bédier,* fléau exécré de tous les modernistes d'alors.)

5. P. 101.

moderniste-type : c'est M. Loisy, avant M. Murri, qu'il lui montre sur le chandelier, et qu'il salue très bas, avec une modestie qui n'est vraiment pas de mise (1) : l'historien qui croit avoir réussi à transformer François d'Assise en saint protestant n'a pas lieu de s'estimer inférieur à cet autre, qui certes a fait plus d'un tour, mais pas un peut-être de la même force, en un sens.

***

Ouvrons ici une parenthèse pour faire assister nos lecteurs à une curieuse leçon de choses que M. Sabatier croit devoir adresser aux fidèles de « la vieille Eglise » (2) :

Le 7 juillet dernier, jour de la commémoration de Garibaldi, j'étais à Florence — dit notre auteur, qui s'est arraché, pour cette belle occasion, « aux églises, aux sacristies et aux couvents qu'il ne cesse de fréquenter » — L'enthousiasme populaire était au comble: la ville entière vibrait, unie dans un même sentiment de piété patriotique.

Seuls, au cœur même de la cité, trois monuments faisaient tache dans cette symphonie d'enthousiasme : l'archevêché, la cathédrale et le baptistère; ces maisons de Dieu, qui jadis furent bâties par le peuple et pour le peuple, restaient muettes, jalousement fermées, veuves de toute décoration. Pendant toute la journée, le dôme superbe eut l'air de dire à l'allégresse de la cité : « Qu'y a-t-il entre toi et moi, je ne te connais pas. »

Le peuple voulut constater cette abstention et cette antithèse.

Vers le soir, des centaines de sociétés défilèrent à travers la ville. Elles décidèrent qu'en passant devant la cathédrale et l'archevêché, elles rendraient silence pour silence, dédain pour dédain. En arrivant sur la place, les chants et la musique cessaient; devant l'archevêché, les bannières étaient baissées silencieusement, la pointe vers le sol en guise de réprobation.

Et ce fut un spectacle que je n'oublierai jamais que celui de cette église ne comprenant plus le peuple qu'elle a élevé, et de ce peuple blessé par sa mère et son éducatrice dans ses *instincts les plus profonds.*

Tout autre qu'un moderniste considérerait plutôt ici que c'est le peuple qui ne comprend plus l'Eglise, sa mère, et qui la déshonore. Mais M. Sabatier prend en pitié les catholiques attardés, dont le cœur ne sait point, en vertu du patriotisme, de quelque mauvaise qualité qu'il soit, battre à l'unisson de celui des ennemis de l'Eglise, en faveur d'un bandit. A ce compte-là, si le sentiment de la foule était toujours bon à partager, nous devrions, unis d'esprit et de cœur à la populace de Jérusalem, sentir nos entrailles émues d'enthousiasme pour Barabbas.

Notre auteur se plaît à retracer ensuite ce misérable incident :

Or, voici que le défilé touchait à sa fin, lorsque, tout à coup, là-haut, dans les combles de l'aveugle et muette demeure épiscopale, une petite fenêtre s'ouvrit brusquement : une tête parut, une main agita un minuscule drapeau...

---

1. P. XVII. — 2. P. 37-38.

ô surprise! le drapeau tricolore de l'Italie libre et unifiée, et, dans le grand silence, augmenté encore par la stupéfaction, un cri tomba : *Evviva l'Italia!* Vive l'Italie! Brusque, il se répète, douloureux, angoissé, triomphant. En un clin d'œil le cortège garibaldien s'était arrêté, drapeaux et bannières se relevaient. Une formidable acclamation retentit, et, dans les yeux de beaucoup de ces hommes, l'instant d'avant courroucés et aigris, on voyait perler des larmes de joie.

Joie sainte et pure de la vie qui trouve la vie là où elle ne pouvait plus l'attendre.

Là où M. Sabatier voit un geste digne d'admiration, les hommes de sens plus rassis considéreront simplement que la race des ruffians, non plus qu'ailleurs celle des pleutres, n'est éteinte en Italie, et qu'il peut s'en rencontrer jusque dans les combles des maisons épiscopales.

***

Notre auteur voit, dans le modernisme, « un mouvement qui constitue peut-être la crise la plus profonde par laquelle ait passé l'Eglise depuis le XIIIe siècle » (1).

La première partie de cette proposition est tellement conforme à notre sentiment que nous en supprimerions volontiers le *peut-être*. Quant à la seconde partie, qui vise le treizième siècle, M. Sabatier prétend sans doute l'expliquer par saint François, son *saint François* à lui; mais ce n'est qu'en vertu d'une sorte de manie que nous estimons négligeable.

L'Eglise elle-même marque alors la diminution de la piété : *frigescente mundo,* dit-elle en l'office des stigmates de saint François; les hérésies se répandent; les théories païennes des légistes, dominant à la cour des princes, aviveront désormais de plus en plus les résistances du pouvoir temporel envers le pouvoir spirituel; mais ce siècle, auquel la divine Providence a donné, avec saint François, et saint Dominique, et saint Louis, et tant d'autres, est encore tout imprégné de la foi qui régnera, en somme, chez la masse du peuple, jusqu'à la Révolution.

C'est le Protestantisme et la Révolution qui constituent les crises les plus profondes que l'Eglise ait traversées jusqu'à nos jours. Mais notre auteur trouve bon de passer ici le protestantisme sous silence, et il ne le mentionne ailleurs que pour prétendre, avec une singulière insistance, en distinguer absolument le modernisme (2). Or, la plus grande preuve que donne M. Paul Sabatier d'une différence essentielle qui existerait entre le modernisme et le protestantisme, c'est que *l'Evangile et l'Eglise* du moderniste Loisy « est une réfutation fondamentale » du protestant Auguste Sabatier (3). La belle preuve pour un homme qui sait aussi bien que nous que les protes-

1. P. IX. — 2. P. IX, XXXIV et 25-27. — 3. P. 27.

tants n'ont cessé de se réfuter plus ou moins fondamentalement entre eux depuis leur berceau, par une conséquence parfaitement logique *du principe de libre examen!*

La vérité est qu'il n'y a pas, à commencer par le libre examen, un seul trait du protestantisme qui ne s'applique au modernisme.

M. Paul Sabatier, né protestant, fils du ministre protestant Auguste Sabatier, et aujourd'hui moderniste de tout son être, nous livre lui-même quelque part (1) qu' « en définitive le modernisme est un *réveil* ». Il n'a pas inventé le mot : il l'a emprunté au protestantisme suisse, à l'histoire de la secte des piétistes, à laquelle celle des modernistes, en effet, pourrait être le plus rationnellement rattachée, si, plus encore que les piétistes, ils ne tendaient à « décourager le dogmatisme », selon l'expression de notre auteur, d'une éloquence si pittoresque et suggestive, oh! combien (2). « Les modernistes, dit-il ailleurs, ne s'arrêtent pas aux limites fixées par le protestantisme orthodoxe; *ils passent*, sans même avoir l'air de s'en apercevoir, *par-dessus les derniers vestiges laissés debout par le protestantisme libéral* » (3). Saurait-on mieux dire que le modernisme est le protestantisme poussé à ses dernières conséquences? (4) Ainsi s'explique, au reste, que M. Paul Sabatier se trouve aujourd'hui parfait catholique moderniste, sans avoir aucunement éprouvé le besoin d'abjurer le protestantisme de son enfance.

Toutes les hérésies se tiennent par la queue (5); le modernisme ne fait que les résumer toutes (6), par ses négations, comme il les surpasse toutes, en vertu de l'incrédulité parfaite où il aboutit : la nouveauté, pour ce qui regarde la religion, est relative, comme toutes les choses de ce monde, et le *Nil sub sole novum* de l'Ecriture (7) restera, en somme absolument vrai, jusqu'à la fin des temps.

Etant donné cette relativité primordiale, le modernisme présente cependant un fait extrêmement nouveau : j'entends parler du jeu d'acrobates auquel se livrent ses adeptes pour s'accrocher, quoiqu'elle en ait, pour la mieux trahir, à l'Eglise dont ils bafouent l'autorité : contre ce comble de perfidie, notre Saint-Père Pie X s'est élevé avec une particulière énergie dans son Encyclique *Pascendi* et dans sa lettre sur saint Anselme.

---

1. P. 37. — 2. P. 2, déjà visée. — 3. P. 119, déjà visée.

4. Jadis, le prince royal de Prusse, Frédéric, délégué par son père, l'empereur Guillaume Ier, à une cérémonie en l'honneur de Luther, a proclamé que le christianisme des protestants était une religion destinée à *évoluer* perpétuellement. C'était, du reste, traiter Luther par dessous la jambe, et il *fût entré dans* une de ses plus grandes colères, s'il s'était vu honorer de la sorte.

5. Bulles d'Innocent IV contre les Cathares et autres. — Cf. Pitra : *Analecta novissima... Altera continuatio*, t. I (1885), p. 250.

6. « ... Le modernisme, rendez-vous de toutes les hérésies... » (Encyclique *Pascendi*, § 107.)

7. Eccl. I, 10.

M. Sabatier défie « l'*autorité* de séparer les modernistes de l'âme de l'Eglise et de les empêcher d'être attachés à elle par des liens d'amour qu'aucune *administration* humaine ne peut rompre ». Ils veulent même obéir « à toutes les lois de l'Eglise »; toutefois, comprenons bien que « leur obéissance n'est pas la soumission *légaliste* d'un avocat, ni le servage muet du mercenaire ou de l'esclave : c'est l'obéissance filiale, l'union intime, vivante avec l'Eglise »..., mais « *union de marche et d'activité* » (1).

Tout le sens de ce tendre attachement à l'Eglise est évidemment enfermé dans le symbolisme de ce mystique *footing,* et quiconque ignore ce *sport* doit renoncer à l'espoir de pénétrer dans le septième château du modernisme.

Quelque difficulté qu'il y rencontre, le moderniste doit tout faire pour ne point sortir de l'Eglise : « le véritable courage est d'y rester », dit notre auteur (2), faisant écho à la campagne menée jadis par le *Signal,* protestant libéral, la main dans la main du *Siècle,* athée (3). C'est affaire de patience; il ne faut que vivre, comme disaient nos pères. L'Eglise actuelle est une sorte de « synagogue » qui « n'est pas l'Eglise », et « qui périra » (4). Comme, au V[e] siècle, Salvien entendait de loin la terre romaine trembler sous le pas des chevaux des barbares, M. Sabatier entend bruire la *Marseillaise* de la catholicité de l'avenir, qui est en train de former ses bataillons en dehors de « la vieille Eglise », au sein de la « démocratie » (5). M. Sabatier et M. Loisy savent bien, eux (6), ce que doit être l'Eglise authentique qui sortira de la présente « synagogue », et où le catholique de demain ne sera plus un sujet, « mais un citoyen » (7). M. Lemire n'est pas non plus sans en savoir quelque chose. Enfin l'Eglise sera vraiment quand elle aura cessé d'être elle-même (8), et que les historiens modernistes pourront, en contemplant ses ruines — ruines impressionnantes malgré tout, — dire d'elle comme de la citadelle homérique : *Ubi Troja fuit.*

Le moderniste n'est pas, au reste, si impitoyable qu'on pourrait croire; oyons avec quelle indulgence il daigne parler du dogme :

... *Aux antipodes* du conservatisme, qui voit dans le dogme une définition métaphysique, un peu comme les théorèmes d'une sorte de géométrie religieuse, le modernisme voit en lui une sorte d'organisme qui, à son origine, et durant la période de la gestation, est bien difficile à suivre, qui vit et se développe, s'agrandit, se ramifie. A telle ou telle époque de sa vie, un dogme a pu être si séduisant, si en harmonie avec les besoins du temps, si beau et si séduisant, qu'on a oublié ses humbles origines, son enfance et son berceau. Le moderniste le contemple avec joie à ses moments, *mais il ne le méprise pas quand les jours mauvais arrivent, lorsqu'il apparaît vieilli et*

1. P. 36. — 2. P. 20. — 3. Années 1904-1905. — Voir, à ce sujet, deux bons articles du R. P. Fontaine, S. J., dans la *Vérité* des 6 et 11-12 septembre 1905. — 4. P. 121. — 5. P. LIV. — 6. P. XXXIV. — 7. P. 52. — 8. P. VIII-IX.

ridé, car il sait que si les formules dogmatiques vieillissent et peuvent même sembler mourir, c'est pour renaître, l'instant d'après, *transfigurées*. (1)

Pour ce qui est de la tradition, « *ce n'est pas*, écrit notre auteur, *un dépôt que nous ayons à rendre intact*, c'est une semence vivante qui, entre nos mais, doit *fructifier* » (2).

Quant à l'unité de l'Eglise, « combien pauvre, extérieure, formelle », elle apparaît, « maintenue à coups de mesures disciplinaires par le Saint-Siège, à côté de l'*unité libre, réelle*, dans laquelle pense et se meut ce prétendu hérétique », M. Loisy! (3). Aussi bien « le modernisme n'a pas besoin d'une unité intellectuelle qui n'a jamais existé dans l'Eglise (4)... Non, il n'y a pas unité de pensée » entre les modernistes; « non seulement » M. Sabatier « le constate », mais il est « heureux de le constater... » (5).

Nous nous bornerons à répondre à l'auteur qu'il y a toujours eu unité intellectuelle dans l'Eglise, par cette raison que les vrais catholiques ont toujours été prêts à soumettre sincèrement leur sens propre à l'enseignement de « l'autorité ». Pour être hérétique il faut choisir de l'être; c'est précisément ce qui constitue le moderniste hérétique.

Si l'on ne connaissait le parti pris d'hypocrisie de la secte, il faudrait tout d'abord se demander ce que signifie le mot *Eglise* dans la bouche de ces gens-là. Ou l'Eglise n'est rien ou elle signifie l'ensemble de ses fidèles acceptant tous ses dogmes, toute sa morale et toute sa discipline.

Tout en se séparant de l'*Eglise*, de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, fondée sur Pierre, les protestants ont voulu retenir ce grand nom, et ils ont formé *des églises* à l'infini, dont la plupart, à la vérité, ne sont plus, en fait, que des fictions; pourtant ces hérétiques, dans le principe, entendaient bien que leurs églises devaient répondre à la définition que nous venons d'indiquer. Mais quelle église pourraient prétendre former les modernistes, qui, en principe, se félicitent de ne rechercher aucune unité intellectuelle entre eux, et qui ne se reconnaissent qu'au mépris qu'ils professent communément envers la tradition?... Ils ne voient, hélas! de ressource qu'à feindre de rester attachés à l'Eglise, à l'Eglise catholique, apostolique, romaine, avec laquelle ils n'ont plus rien de commun que le baptême qu'ils renient en reniant le symbole de sa foi.

***

On peut imaginer les sentiments que nourrit un coryphée du modernisme tel que M. Sabatier envers un Pontife tel que Pie X,

1. P. 96-97. — 2. P. 33. — 3. P. XXXIII. — 4. *Sommaire*, p. XIII. — 5. P. 105.

suscité de la divine Providence pour « démasquer » ces néo-catholiques, dont les affaires paraissaient naguère en si beau chemin.

D'abord, qu'attendre de l'intelligence de ce Pape, « qui n'a pas compris Fogazzaro ? » (1).

Il n'en est pas moins intéressant de considérer les éloges que M. Sabatier croit devoir accorder, en passant, à la personne d'un homme si éloigné, en tant que Pape, de réaliser son rêve (2).

La « sincérité » de Pie X, sa « simplicité », sa « conviction » ont « quelque chose d'émouvant et le rendent personnellement très sympathique. » D'une profonde humilité, il met toute sa confiance en Dieu qui l'a élu. Fort de cette humilité et de cette confiance, il se montre « le pape le plus obstiné », — lisons : ferme et résolu — « le moins influençable que Rome ait connu depuis un siècle... Jamais peut-être on ne vit, dans une position si élevée, une pareille absence d'hésitation... On ne se figure pas facilement une mentalité de ce genre, en notre siècle où l'on voit tant d'hommes qui manquent de caractère, de suite... Je dis tout cela pour répondre à la question *si fréquente des influences* qui agissent sur le Pape. On a beaucoup de peine à faire comprendre qu'il ne soit *pas mené par* les Jésuites, par exemple : il est très sûr qu'un certain nombre de membres de la fameuse Compagnie ont leurs grandes et leurs petites entrées auprès de lui; mais on pourrait en dire autant de divers Capucins... on pourrait en dire autant de quelques Assomptionnistes, voire même de quelques Bénédictins... »

Il faut avouer que ces traits, tout entremêlés qu'ils soient de pauvres réticences, caractérisent assez heureusement Pie X.

On serait étonné que M. Sabatier ne se fût pas complu à opposer Léon XIII à Pie X; pensant louer grandement le premier, il lui décoche cette injure : « Avec un pape opportuniste et habile comme Léon XIII, écrit-il, le modernisme aurait eu peu à peu sa place dans les dicastères pontificaux, il aurait eu ses cardinaux. Avec Pie X il aura ses martyrs... » (3).

« Pie X, lisons-nous ailleurs (4), est en train de créer un nouveau type ecclésiastique, celui du prêtre maudisseur ». La mansuétude de Pie, égale à sa fermeté et peinte sur son visage, est connue de tout le monde; il fait œuvre de bon pasteur en sévissant contre les perfides séducteurs de ses ouailles, il imite les meilleurs pontifes dans sa sainte colère contre les ravisseurs d'âmes. Qui M. Sabatier veut-il tromper en insinuant que l'attitude de ce Pape est nouvelle dans l'Eglise ? Il sait aussi bien que personne le langage véhément dont les successeurs de Pierre, les évêques, les docteurs des siècles passés ont usé contre les corrupteurs de la foi. Pie X a édifié et consolé

1. P. 19. — 2. P. 60-62. 3.— P. 117. Voir aussi, p. 46, n. 1, sur la particulière faveur que Léon XIII aurait accordée à M. Fonsegrive et à *tutti quanti*. — 4. P. 31.

les vrais enfants de l'Eglise, en leur faisant entendre de pareils accents; nous avons tressailli d'une sorte de fierté très pure à la voix de notre père bien-aimé, s'élevant avec cette vigueur, digne des anciens âges, et contre les ennemis du dehors et surtout contre ceux du dedans, pour la défense de l'Eglise, notre mère et notre suprême patrie.

***

Pour notre auteur et ses amis, « la Séparation » était nécessaire; mais « les choses se seraient passées bien autrement, assure-t-il, si on avait vu les évêques prendre part au débat *comme de simples citoyens,* chercher à faire prévaloir leurs vues par une discussion *aimable, courtoise, respectueuse de toutes les idées, et même de tous les préjugés* (1). »

Plus loin (2), les évêques sont représentés comme soumis à contre-cœur à l'intransigeance du Pape, en raison de « ce grand fait qui domine toute la crise », à savoir « que *nos* soixante-quatorze évêques réunis, le 30 mai 1906, en assemblée plénière, accueillirent par 56 voix contre 18 le projet de Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, projet qui permettait de se soumettre à la loi, et que le Pape ne tint aucun compte de ce vœu... »

Quant à la spoliation de l'Eglise, opérée au mépris de tout droit, de toute probité, en vertu de la parfaite amoralité révolutionnaire, M. Sabatier passe condamnation en ces termes joyeux (3) : « La liquidation a été faite définitivement, et les récriminations de la pupille (4) n'émeuvent plus personne. »

***

Ce qui rend l'horizon très riant, dès aujourd'hui, pour les modernistes, malgré l'épreuve qu'ils subissent, c'est de voir Pie X si mal suivi.

N'a-t-on pas vu, en France, des prêtres catholiques assister aux « Libres Entretiens » institués par « des libres-penseurs aussi représentatifs *(sic)* » que les Buisson et les Séailles, et « des chrétiens aussi connus que le P. Hyacinthe Loyson? » (5). Parmi les jeunes, « ce ne sont pas seulement les séminaristes les plus intelligents qui deviennent modernistes; ce sont aussi les plus sincères, les plus actifs, les plus virils (6)... A' Paris, en plein quartier latin, les livres de Loisy s'enlèvent plus rapidement que les romans du jour » (7). La « soumission unanime de l'épiscopat, c'est l'unité peut-être, mais l'unité d'un hommage forcé, quand ce n'est pas l'unité dans le dé-

1. P. 5. — 2. P. 8. — 3. P. 13. — 4. La « pupille », c'est l'Eglise, dont tout bon moderniste sait que l'Etat, César, est le « tuteur » légitime. —5. P. 104. — 6. P. XLI. — 7 P. XXIII.

couragement et dans la lâcheté ou la peur; ce n'est pas seulement une unité mensongère, c'est un blasphème contre l'unité vraie (1)... Les modernistes savent fort bien qu'ils peuvent compter sur la chaude sympathie d'un certain nombre d'évêques intelligents et généreux, de par le monde, et ils sont infiniment reconnaissants des témoignages qu'ils en reçoivent de temps en temps. Il leur est doux de penser que, même dans la hiérarchie, une minorité les suit, les encourage, souhaite leur affermissement et leur triomphe » (2)...

Enfin un évêque français, sympathique à M. Sabatier, ne lui écrivait-il pas, il y a quelques mois, parlant d'un livre de l'abbé Emmanuel Barbier, *La Démocratie et le Modernisme* : « Lisez cela, c'est un chef-d'œuvre de délation jésuitique » (3).

Pour ce qui est de l'Allemagne, « on peut dire que, malgré les efforts du Nonce Apostolique de Munich et ceux du gouvernement de Berlin, le mouvement ne s'arrêtera pas » (4).

On a pu croire que la Suisse était maintenant en possession d'une Université catholique; mais la Suisse « a accueilli les idées modernistes avec sa coutumière hospitalité » (5), et c'est le modernisme *qui règne* à l'Université de Fribourg-en-Suisse. Là, « des voix ont appelé » (6), dit M. Sabatier, d'un mot gros de signification historique, d'autant que ce n'est plus au futur concile qu'en appelleraient ces jeunes, mais à l'avenir, à l'avenir déjà presque séculaire de La Mennais, à l'avenir qu'il leur semble toujours apercevoir dans un radieux mirage, édifié sur les ruines de « la vieille Eglise ».

Ces appréciations appartiennent à M. Sabatier. Il nous offre, d'autre part, un jugement porté par les *Armonie della fede* (7), que nous n'hésitons pas à faire nôtre, parce que nous ne le croyons que trop vrai et qu'il est malsain de dissimuler le mal présent, comme on l'a fait si longtemps, comme on le fait encore presque partout ailleurs que dans cette *Revue*, en France :

Un fait indéniable, disent les *Armonie*, c'est que le modernisme, cette synthèse de toutes les hérésies, qui a pénétré jusqu'au cœur de l'Eglise, cette apostasie latente qui préoccupe si fort Pie X, ces erreurs qui se sont glissées dans toutes les branches de la discipline ecclésiastique, allant jusqu'à nier l'ensemble même du dogme, beaucoup, oui, beaucoup de prêtres n'y font pas même attention! Un fait indéniable c'est que, même aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont là, debout devant l'encyclique *(Pascendi)*, l'air tout étonné comme s'ils ne la comprenaient pas, ou comme s'ils s'ingéniaient à y chercher quelque idée pour s'orienter et comprendre l'utilité de ce document. Et il s'ensuit que l'acte pontifical perd son efficacité. LE PAPE EST LAISSÉ PRESQUE SEUL DANS LA BATAILLE, comme un général qui se porte trop en avant contre les ennemis et qui est *abandonné par ses soldats*, qui n'entendent plus ses ordres ou ne les comprennent pas, OU PEUT-ÊTRE NE VEULENT PAS LES COMPRENDRE.

---

1. P. XXXIII. — 2. P. L. — 3. P. 111-112. — 4. P. 58. n. 1. — 5. P. 58. — 6. P. 39. 7. — Fascicule du 10 novembre 1907.

***

Il paraît qu'un journal catholique italien s'est écrié, au lendemain de l'encyclique *Pascendi :* « Le modernisme n'existe plus ! » C'est une niaiserie : les journaux catholiques en laissent parfois échapper, en Italie et ailleurs.

M. Sabatier s'écrie, de son côté : « Le modernisme est déjà virtuellement vainqueur... Le modernisme est aussi sûr de l'avenir que la sève qui monte dans l'arbre, et toutes les forces lancées contre lui seront aussi inefficaces que le serait une armée envoyée contre le printemps... » (1).

Nous ne songeons pas à lutter contre « le printemps », non plus, on le voit, à nous poser en « triomphateurs » (2).

Nous disons seulement aujourd'hui que le devoir est de tout faire pour sauvegarder l'intégrité de la foi de « la vieille Eglise ». En fait de victoire, nous nous bornons à celle que nous promet l'apôtre : *Hæc est victoria nostra, fides nostra* (3); Dieu fasse le reste, et daigne sa miséricorde maintenir au fond de nos cœurs la ferme et douce résolution de « mourir dans notre simplicité ! » (4).

HYRVOIX DE LANDOSLE.

LE SAINT-SIÈGE ET LES CATHOLIQUES FRANÇAIS

Au lendemain du discours de Pie X aux pèlerins français qu'avait attirés à Rome la béatification de Jeanne d'Arc, notre directeur écrivait :

Le Pape a parlé. Sa voix auguste ne peut manquer d'être écoutée par des catholiques dont les intentions, du moins, la sincérité et le dévouement au Saint-Siège ne sauraient être discutés par personne. Les dissonances s'atténueront, les divisions perdront leur acuité. Tous rangés dans une franche confraternité d'armes sous la bannière de notre Bienheureuse Jeanne d'Arc, que Pie X vient de leur proposer pour chef et pour guide, ils s'avanceront désormais, unis et compacts, par la voie large et droite qu'il leur a tracée, ne mettant rien au-dessus du devoir « de protéger sans faiblesse et de défendre sans peur les droits de la justice, de la vérité et de la conscience » (5).

---

1. P. 105 et 106. — 2. P. VII. — 3. I Joan, I, v, 4. — 4. I Mac. II, 37 : *Moriamur in simplicitate nostra.*

5. La *Critique du Libéralisme*, 15 mai 1909, p. 105.

L'espoir exprimé dans ces lignes a été déçu : l'optimisme ou la charité de notre directeur avait trop présumé sans doute de l'abnégation des catholiques dont il mettait au-dessus de toute discussion « les intentions, la sincérité et le dévouement au Saint-Siège ». Le 5 juin, à Lyon, dans un congrès régional de l'*Action libérale,* M. Jacques Piou produisait en effet, des déclarations qui apparaissent, qu'on le veuille ou non, comme un essai de riposte au discours pontifical du 19 avril, comme une tentative de revanche, à tout le moins comme une échappatoire, et qui mettent leur auteur, au regard de la pensée pontificale, dans cette posture de « réfractaire » jadis imputée aux catholiques que séduisait médiocrement la politique du ralliement.

Comme nous voulons, autant que possible, épuiser le débat que soulève le discours de Lyon, nous commencerons par citer intégralement tout le passage qui nous occupe, encore que les journaux quotidiens l'aient assez fait connaître :

Vous avez peut-être entendu dire que l'attitude du Saint-Siège à l'égard de la France s'était modifiée dans ces derniers temps, qu'il encourageait des tentatives que nous jugeons imprudentes et dangereuses, qu'enfin, depuis la loi de Séparation, il avait des vues différentes de celles qu'il avait suivies jusqu'alors dans ses rapports avec la France.

Soyez pleinement rassurés : rien n'est changé dans la politique du Vatican à l'égard de notre pays.

Vous vous rappelez ce que Pie X a dit dans de mémorables circonstances, notamment dans l'Encyclique qui condamnait les associations cultuelles :

« Les ennemis de l'Eglise s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Eglise de France; que Nous avons eu un autre dessein, étranger à la religion; que la forme de la République en France Nous est odieuse, et que Nous secondons pour la renverser les efforts des partis adverses...

» Ces récriminations et autres semblables, qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons d'ores et déjà, et avec toute Notre indignation, comme des faussetés insignes. »

Et plus tard, dans la solennelle allocution consistoriale du 15 avril 1907, il s'est exprimé ainsi :

« Au moyen de sophismes manifestes, ils s'efforcent à confondre les institutions, la forme établie du régime républicain, avec l'athéisme, avec la guerre à outrance contre tout ce qui est divin, et cela afin de pouvoir accuser d'ingérence illégitime toute intervention que Nous commande le devoir sacré de Notre charge. Ils espèrent du même coup arriver à faire croire au peuple que, quand Nous défendons les droits de l'Eglise, Nous Nous opposons au régime populaire; et cependant, ce régime, Nous l'avons toujours accepté, toujours respecté. »

Ces paroles, prononcées depuis la rupture du Concordat, expriment toujours la pensée du Saint-Siège, je vous l'affirme. Invoquez-les hautement contre tous ceux qui prétendent que quelque chose est changé, et ne craignez ni désaveu, ni atténuation de ce langage, qui est tout un programme pour nous.

Si mon affirmation ne vous suffisait pas — et cependant, vous pensez bien

que je ne la hasarderais pas témérairement — prêtez donc l'oreille au discours prononcé pendant les fêtes de Jeanne d'Arc, à deux pas du Vatican, par l'éminent cardinal de Reims, ce prélat que le Saint-Siège et les catholiques de France tiennent en si haute estime.

Lisez encore la lettre toute récente dans laquelle le courageux évêque de Fréjus déclare, après avoir consulté, que rien n'est changé à Rome et à l'appui de son assertion invoque les témoignages des soixante évêques présents comme lui aux fêtes de Jeanne d'Arc.

Forts de tant d'assurances, parlez haut et parlez net; et, à ceux qui prétendent avoir reçu les encouragements contraires, demandez la justification de leur affirmation; qu'ils citent une ligne, un mot!

Soyez bien tranquilles, vous n'aurez pas de surprise.

Quant à la ridicule querelle que quelques-uns vous font au sujet de votre titre : *Action libérale*, contentez-vous de répondre qu'il signifie simplement: revendication des libertés religieuses ravies par un gouvernement sectaire et oppresseur. Et si l'on insiste, ne cessez de répéter ce mot de Pie X, que j'ai cité déjà :

« L'Eglise de France doit être défendue par la liberté. »

On se représente généralement M. Piou comme un politique timide, et cette impression a servi de thème à bien des sarcasmes. Mais on conviendra qu'il fait preuve, en tout ce morceau, d'une incomparable hardiesse. Il est vrai que c'est le propre de l'école libérale d' « oindre » l'ennemi et de « poindre » les amis, d'où cette alternance des gestes timides et des gestes hardis. Si encore cette hardiesse du président de l'*Action libérale* ne s'exerçait ici que contre les auteurs des « tentatives imprudentes ou dangereuses », contre « ceux qui prétendent que quelque chose est changé », contre « ceux qui prétendent avoir reçu des encouragements contraires » aux encouragements dont lui-même se targue, ou enfin contre ceux qui lui « font une ridicule querelle au sujet du titre : *Action libérale* », la polémique se cantonnerait entre adversaires placés sur le même pied, et traitant d'égal à égal. Mais ce qui fait la gravité du discours de Lyon, c'est que M. Piou s'y dresse délibérément en contradicteur du Souverain Pontife, et que dès lors sa hardiesse prend tous les caractères d'une froide impertinence et d'une insupportable rébellion.

Il nous souvient que, sous le pontificat de Léon XIII, les outranciers du ralliement répétaient volontiers qu'il faut obéir au Pape vivant. Nous devons croire que cet aphorisme n'était en leur bouche, comme tant d'autres, qu'une *maxime éphémère* et *un expédient d'occasion*, car présentement ils ne cessent d'opposer aux déclarations les plus expresses de Pie X, la tactique de la prétérition, ou celle de l'interprétation arbitraire, ou *même celle du travestissement*. Il y eut, dans le passé, des hérétiques qui en appelaient au Pape *futur*; les *catholiques* libéraux de *nos* jours *ont trouvé* mieux, ou pis : ils en appellent à l'*ex-futur* Pape, affectant de tenir pour non avenu le conclave de 1903, et ne se gênent pas pour prélever des à-comptes sur les victoires que leur réserve le pontificat d'un Léon XIV po-

tentiel. Cette mentalité, qui, nous l'affirmons, n'est pas un mythe, et dont nous avons surpris les imprudentes manifestations sur les lèvres de plus d'un, dispose mal, on le devine, à recevoir avec simplicité le langage de Pie X. Qui donc disait que M. Piou avait passé tout l'hiver à préparer les choses de telle sorte que le discours prévu de Pie X aux pèlerins de la Béatification, fût la consécration de ses vues républicaines, libérales et électorales? Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote; ce qui est certain, c'est que le discours de Lyon ressemble, à s'y méprendre, à l'effort d'un homme qui chercherait, en reprenant l'offensive, à se consoler d'une déception.

De cet effort, nous avons la preuve dans le soin minutieux avec lequel l'orateur est allé rechercher les textes de Pie X qui lui ont paru présenter une apparence de contradiction avec les solennelles déclarations du 19 avril, et dans l'art avec lequel ensuite il passe sous silence ces mêmes déclarations du 19 avril, pour leur préférer le discours de S. Em. le cardinal Luçon et la lettre de Mgr Guillibert. Rien n'est aisé pourtant comme de montrer qu'il y a là une série de subtilités indignes du sujet, indignes du chef d'un groupement catholique, injurieuses enfin pour l'auguste et magnanime Pontife contre lequel on prétend les tourner.

Et d'abord, dissipons une équivoque préliminaire. M. Piou nous propose ce raisonnement : Pie X n'encourage pas les « tentatives imprudentes et dangereuses » de l'*Action française* (car c'est évidemment d'elle qu'il s'agit); donc toute la faveur pontificale reste au ralliement et à l'*Action libérale*. Pardon! répondrons-nous tout de suite : il y a un milieu! Pie X ne fait ni l'un ni l'autre de ces deux actes que M. Piou nous présente comme les seuls termes possibles d'un dilemme : il ressort de toutes les pièces que nous produirons que Pie X demande à tous les catholiques, y compris M. Piou, de ne plus se tenir sur le terrain *libéral*, et de laisser libre le terrain politique que chacun voudra choisir.

« Rien n'est changé dans la politique du Vatican à l'égard de notre pays », déclare M. Piou : c'est parfaitement vrai en ce sens que Pie X, aujourd'hui comme hier, recommande aux catholiques français l'union dans la défense religieuse, l'entente au service du « parti de Dieu », à l'exclusion de toute affiliation préalable et obligatoire à un parti politique quelconque. Mais M. Piou l'entend d'autre sorte : d'après lui, « rien n'est changé » en ce sens que les catholiques demeurent soumis à la consigne qui a pu leur être donnée avant Pie X, ou qu'on leur a représentée comme leur ayant été donnée, de faire profession de républicanisme s'ils veulent efficacement défendre leur foi.

Pour que cette interprétation de M. Piou fût acceptable, il suffirait, mais il faudrait qu'il nous montrât, à une date quelconque des

six années déjà écoulées de son pontificat, Pie X renouvelant ladite consigne : or, soyons « pleinement rassurés », soyons « bien tranquilles », nous n'aurons « pas de surprises »; « forts de tant d'assurance », nous parlons « haut », nous parlons « net » à M. Piou; nous lui demandons « la justification de son affirmation »; « qu'il cite une ligne, un mot! »

Nous, au contraire, pour soutenir que « rien n'est changé » dans le sentiment de Pie X à l'égard de la liberté politique des catholiques français unis dans la défense religieuse, nous avons toutes ses déclarations publiques, comme tous ses entretiens privés, depuis l'Encyclique *E supremi apostolatûs* jusqu'au discours aux pèlerins de Jeanne d'Arc. Ce discours, nous l'avons cité, commenté, exalté (1); le grand Pape y formulait cette déclaration souveraine :

Non, il ne peut prétendre à l'amour cet Etat, ce gouvernement, quel que soit le nom qu'on lui donne, qui, en faisant la guerre à la vérité, outrage ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré. Il pourra se soutenir par une force matérielle. On le craindra sous la menace du glaive. On l'applaudira par hypocrisie, intérêt ou servilisme. On lui obéira, parce que la religion prêche et ennoblit la soumission au pouvoir humain, pourvu qu'il n'exige pas ce qui est opposé à la sainte loi de Dieu. Mais si l'accomplissement de ce devoir envers le pouvoir humain, en ce qui est compatible avec le devoir envers Dieu, rendra l'obéissance plus méritoire, elle ne sera ni plus tendre, ni plus joyeuse, ni plus spontanée, et jamais elle ne méritera les noms de vénération et d'amour.

C'est pourtant ce texte mémorable que M. Piou feint d'ignorer, puisqu'il n'y fait même pas l'ombre d'une allusion; par contre, il cite de Pie X deux textes à l'aide desquels il espère convaincre ses auditeurs en faveur de sa thèse de la survivance du ralliement obligatoire Or, que disent ces textes? Le premier est emprunté à l'Encyclique qui condamna les cultuelles. Qu'on se rappelle les circonstances : en publiant ce document, Pie X tenait essentiellement à ce que nul ne se méprît sur son dessein; il voulait que l'on comprît bien que le souci de la religion seule lui dictait la réprobation des cultuelles; et comme, par les ralliés précisément, et par M. Piou entre autres, il avait appris qu'en France nombre de peureux craignent sans cesse que de Rome on ne nuise à la République, Pie X, prenant les devants, se défendait de toute pensée de vouloir, par la condamnation des cultuelles, nuire à la République. Ce disant, Pie X était, comme toujours, d'une indiscutable sincérité. Mais en quoi cette protestation préventive contre une calomnie possible, fortifie-t-elle le système de M. Piou? Les cultuelles, semble dire Pie X, je les condamnerais aussi bien sous une monarchie que sous votre République : où M. Piou prend-il le droit d'en conclure que le ralliement à la République continue de s'imposer aux catholiques?

1. La *Critique du Libéralisme*, 15 mai 1909, page 97 et suivantes.

M. Piou, il est vrai, souligne : il souligne la phrase où Pie X « dénonce comme des faussetés insignes » l'idée que « la forme de la République en France lui est odieuse » et l'idée qu'il « seconde pour la renverser les efforts des partis adverses » : mais, encore une fois, qu'y a-t-il là de nouveau, ou d'insolite, ou de contraire au discours du 19 avril ? La République, disait équivalemment Pie X, est une chose, les cultuelles en sont une autre : je condamne celles-ci, qui me sont odieuses, je ne songe pas à celle-là, qui ne me l'est point; je fais mon devoir de Pape, soucieux des intérêts religieux de la France; je n'ai nul souci de seconder les « partis adverses » pour renverser la République. Tout cela est limpide, lumineux, et Pie X nous met à même de lire en quelque sorte dans son âme.

De quoi triomphe donc ici M. Piou ? de ce que Pie X déclare que « la forme de la République en France » ne lui est « pas odieuse ? » En droit, aucune forme politique n'a jamais été substantiellement « odieuse » à l'Eglise; en fait, Pie X peut parfaitement n'avoir aucune répugnance foncière pour ce système; mais, encore une fois, comment cette non-répugnance obligerait-elle les catholiques de France à se rallier audit système ? Ou bien M. Piou triomphe-t-il de ce que les « partis adverses » ne peuvent compter sur Pie X pour les « seconder » dans le renversement de la République ? Jamais ils n'ont demandé cet auguste concours; libre à M. Piou de déclarer leurs « tentatives imprudentes et dangereuses » : la vérité est qu'ils n'ont jamais prétendu que Pie X « encourageât » ces tentatives; et, en niant ces encouragements, M. Piou enfonçait une porte ouverte, et se donnait le luxe inutile de forger une calomnie pour avoir le plaisir de la réfuter, attendu que de tels encouragements n'ont jamais été sollicités, ni surtout allégués par « les partis adverses ».

Ces partis eux-mêmes nous ont fait connaître leur sentiment à cet égard, et il serait à souhaiter que le langage de M. Piou eût la même netteté qu'on admire dans le leur. Le 12 août 1903, au lendemain de l'exaltation du cardinal Sarto, la *Correspondance nationale*, organe hebdomadaire du bureau du duc d'Orléans, écrivait déjà :

Il y aurait de la témérité à prévoir, dans le *détail, la politique française* de Pie X. Dans son inspiration première, dans les principes qui la dirigeront, à coup sûr, elle diffère déjà de celle de Léon XIII. La question avait été posée par le Pape défunt en des termes tels, qu'il suffit au Pape nouveau de proclamer une fois de plus la neutralité traditionnelle de l'Eglise pour que tout soit changé parmi nous. Léon XIII n'était point neutre. Son successeur le sera. C'est tout ce que la cause de la Monarchie nationale attend et prétend de Lui.

Et plus loin :

Encore une fois, voilà ce qu'avec un profond respect les royalistes de France demandent au Saint-Père. Ils ne sollicitent pas des « directions » qui obligent les consciences des catholiques républicains. Ils ne souhaitent

pas de voir M. Lamy ou M. Gayraud flétris du nom de « réfractaires. ». Que le Saint-Siège (lequel est une Monarchie) veuille bien ne pas témoigner, chez eux, moins de faveur à la Monarchie qu'à la République. Fidèles à la vérité religieuse comme à la vérité politique, ils se fient, pour triompher enfin de tous les malentendus, en l'affinité naturelle existante entre toutes les vérités.

Pour tout dire, autre chose les obligations de l'Eglise, autre chose le droit des catholiques. L'Eglise, ayant à discuter la légitimité ou les avantages d'une loi destinée à régir l'exercice de son culte en un pays donné, se trouve fort naturellement conduite à déclarer qu'en repoussant cette loi elle ne fait pas un acte d'hostilité systématique envers le régime d'où émane cette loi : c'est qu'en effet l'Eglise, de par la loi supérieure de sa destinée surnaturelle, poursuit un objectif distinct de celui qui consiste à faire prévaloir un régime politique sur un autre, et elle se trouve ainsi conviée à garder, vis-à-vis des divers régimes possibles, une sorte de neutralité pratique, *servatis servandis,* c'est-à-dire réserve faite de l'adhésion que l'Eglise, institution sainte et incorruptible, ne pourra jamais donner, théoriquement ni pratiquement, à des actes positivement iniques.

Mais autant cette neutralité-là s'impose à l'Eglise, autant les catholiques sont libres, — réserve faite de leur foi religieuse et de leur union dans la défense de cette foi, — sont libres, disons-nous, de chercher dans la substitution d'un régime à un autre, un refuge pour leurs libertés personnelles et civiques, y compris leur liberté religieuse. Il y a sur ce point des textes formels de Léon XIII; les reproduire n'est pas opposer une objection posthume et malicieuse à la politique périmée du ralliement; c'est montrer au contraire combien ce grand Pape avait le souci, dans le temps même où il semblait en légitimer l'oubli, d'affirmer des principes nécessaires et éternels. Voici donc ce qu'a écrit Léon XIII dans l'Encyclique *Libertas,* du 20 juin 1888 :

Quand on est sous le coup ou la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou qui prive l'Eglise de la liberte légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique, sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté.

A non moins juste titre, on cite couramment aussi ce passage de l'Encyclique *Sapientiæ christianæ,* que Léon XIII publia en janvier 1890 :

L'Eglise, gardienne fidèle de ses droits, et non moins respectueuse des droits d'autrui, ne prétend pas qu'il lui appartienne de régler quelle est la forme de gouvernement, quelles sont les institutions que doivent préférer les peuples chrétiens dans les choses civiles. Elle ne condamne aucune des formes diverses de gouvernement, pourvu que la religion soit sauve, ainsi que la loi morale.

Rapprochez maintenant ces deux textes, celui de l'Encyclique *Li-*

bertas et celui de l'Encyclique *Sapientiæ christianæ* : vous devrez en conclure que la neutralité politique de l'Eglise n'empêche nullement la liberté politique des citoyens catholiques. Pareillement, que prouve le rapprochement de l'Encyclique contre les cultuelles, avec le discours aux pèlerins de Jeanne d'Arc? Que la neutralité politique de l'Eglise n'empêche nullement la liberté politique des citoyens catholiques. C'est donc très légitimement que Pie X a pu déclarer, d'une part, que la forme de République ne lui est « pas odieuse », et, de l'autre, que « ce gouvernement qui fait la guerre à la vérité ne peut prétendre à l'amour » des catholiques français. Et nous prions M. Piou d'accepter de Pie X exactement ce qu'il accepta de Léon XIII, sous peine de faire l'aveu de sa mauvaise foi.

La seconde citation de Pie X invoquée par M. Piou est tirée de l'allocution consistoriale du 15 avril 1907. Soit dit en passant, M. Piou sait se documenter; il ne se contentait pas, entre deux interventions à la tribune législative, de jeter négligemment à Mgr Montagnini des confidences qu'il se réservait de renier ensuite; il savait aussi garder par devers lui le texte des actes pontificaux, ou tout au moins a-t-il su retrouver à point nommé, pour cette allocution lyonnaise, l'opportune citation fournie par un secrétaire sagace; mais comment cette date du « 15 avril 1907 » n'a-t-elle pas éveillé en lui le souvenir de celle du « 19 avril 1909 », si semblable d'aspect typographique et de consonance, et en tout cas bien plus voisine? Comment! il revient de Rome, tout pénétré des émotions qu'il y a recueillies, et il fait part de ces émotions à ses auditeurs lyonnais. Et voici qu'au lieu de leur parler du discours du 19 avril 1909, qu'il a entendu, et qui a remué la France entière, il cite un texte du 15 avril... 1907! N'est-ce pas là un anachronisme oratoire, d'autant plus ridicule et pitoyable, que l'oreille de l'auditeur et l'œil du lecteur ne pouvaient manquer d'en être frappés?...

Mais, passons, et relisons ce texte du 15 avril 1907. Pie X y réfutait par une dialectique vraiment prestigieuse le sophisme des ministres blocards : ils s'efforcent, disait-il, en substance, à identifier la forme établie du régime républicain avec l'athéisme, pour pouvoir faire croire que. quand Nous défendons l'Eglise contre l'athéisme, Nous attaquons le régime populaire, alors que Nous l'avons toujours accepté, toujours respecté. Ce texte de Pie X nous a, quant à nous, toujours frappés par sa profondeur. L'identité de la République avec « la guerre à outrance contre tout ce qui est divin », n'est pas seulement une évidence séculaire, qui traduit un ténébreux dessein, dès longtemps mûri par des volontés conscientes, et patiemment exécuté par des instruments dociles; c'est en même temps le fruit d'une tactique supérieurement perfide, car elle permet à la persécution de poursuivre impunément son but; à chaque protestation de la victime, cette tactique permet de répondre : « C'est à la République que

vous vous en prenez; c'est donc le droit de légitime défense qui l'oblige à vous fermer la bouche. » Comment ne pas tout faire pour échapper à l'étreinte d'un aussi odieux chantage? Les Papes s'y appliquent en répétant sans cesse que leurs efforts pour délivrer l'Eglise demeurent étrangers à toute action contre la République; c'est même dans l'espoir de prévenir ce chantage que Léon XIII imagina le ralliement des catholiques à la République; tel a été cependant l'échec de ce moyen qu'après Léon XIII, Pie X a dû constater que le chantage continuait à sévir, et c'est pour y parer une fois de plus que l'allocution consistoriale du 15 avril 1907 contient le passage invoqué par M. Piou. Mais ce texte, comme les autres, ne concerne que la conduite de l'Eglise, laquelle laisse intacte la liberté des catholiques eux-mêmes au sein du pays. Ceux-ci, pour venir à bout du chantage, songent de plus en plus à se défaire de la République elle-même, trop évidemment et foncièrement identifiée avec « la guerre à outrance contre tout ce qui est divin », et ils présument sans invraisemblance que, la République une fois abolie, la liberté de l'Eglise pourra être recouvrée sans qu'il vienne à l'idée de personne de lui objecter qu'elle s'oppose au pouvoir civil. Et nous en sommes là!

Tout cela dit, cependant, il reste à répondre au raisonnement que tient M. Piou, et qui se réduit à ces termes : Pie X ayant déclaré, le 15 avril 1907, qu'il a « toujours accepté, toujours respecté le régime populaire » et la « forme établie du régime républicain », il nous appartient de suivre cet exemple, et d'accepter, de respecter le régime établi. Eh bien! n'en déplaise à M. Piou, c'est là un pur sophisme : il s'en convaincra s'il prend la peine de relire le discours aux pèlerins de Jeanne d'Arc, qu'il a personnellement entendu dans Saint-Pierre, le 19 avril 1909, et dont il n'a pas soufflé mot à Lyon; il y verra que, sur cette matière du sentiment qu'il convient de professer au regard d'un régime politique donné, la même attitude ne saurait être imposée à l'Eglise, supérieure à tous les partis, et aux citoyens catholiques astreints aux devoirs du patriotisme, devoirs au premier rang desquels figure celui d'aimer la patrie, et par suite, la faculté de lui souhaiter non pas un gouvernement quelconque, non pas un gouvernement qui se fasse obéir par crainte, par hypocrisie, par intérêt, par servilisme, ou simplement par conscience, mais un gouvernement qui soit digne de vénération et d'amour. Du coup, M. Piou vérifiera que, si « rien n'est changé » quant à la conduite de l'Eglise, il est temps qu'il y ait quelque chose de changé dans sa conduite à lui et dans celle des excellentes gens dont il exploite abusivement la candeur et le zèle chrétien. Du second texte de Pie X, M. Piou disait : « Ce langage est tout un programme pour nous. » Il n'en est rien : c'était un programme pour Pie X, pour le Saint-Siège, pour l'Eglise, comme ç'avait été précédemment le pro-

gramme de Pie IX et de Léon XIII dans leurs rapports avec le gouvernement français : ce ne pouvait être, ce n'est pas, ce ne sera pas le programme des catholiques français.

Les catholiques, eux, ne sauraient oublier, par exemple, en ce qui concerne le « régime populaire », ce qu'en disait déjà Pie IX, dans l'immortelle Encyclique *Quanta cura*, du 8 décembre 1864 :

> Lorsque le gouvernement écarte la religion de la société civile, lorsqu'il répudie la doctrine et l'autorité de la révélation divine, lorsqu'il obscurcit et fait disparaître ces deux notions qui ont tant d'affinité entre elles, la notion de la justice et celle du droit, pour les remplacer par la force brutale, il y a des gens qui oublient les principes les plus fondamentaux de la philosophie et ont l'audace d'affirmer hautement que la volonté du peuple, parce qu'elle s'est manifestée publiquement, d'une manière ou d'une autre, *constitue une loi suprême, indépendamment de tout droit divin et humain*, et que, dans l'ordre politique, *le fait accompli parce qu'il est accompli a la force d'un droit*...

Mais il faut en finir avec M. Piou. Pour fortifier ses affirmations, dont nous venons de montrer l'inanité, il a invoqué le discours du cardinal Luçon à Saint-Louis-des-Français. Si respectable que soit le cardinal-archevêque de Reims, il n'est personne qui doive se considérer comme lié par l'hypothèse qui a terminé son panégyrique de Jeanne d'Arc. Nous avons déjà cité (1) le long paragraphe où s'énonce cette hypothèse : si Jeanne d'Arc revenait, elle comprendrait que le temps a marché, elle applaudirait aux transformations survenues, elle aspirerait à une République meilleure; faisons comme elle ferait. Ce langage, à la fois optatif et conditionnel, a pu consoler M. de Narfon, après la crise de pessimisme où l'avait jeté le discours de Pie X à Saint-Pierre; mais quand M. Piou prétend en faire un programme impératif, il use d'une exégèse téméraire et se moque visiblement du bon sens.

Vainement encore M. Piou formule-t-il son défi suprême : « A ceux qui prétendent avoir reçu les encouragements contraires, demandez la justification de leur affirmation; qu'ils citent une ligne, un mot! soyez bien tranquilles, vous n'aurez pas de surprise. » En vérité, cet air de bravoure est d'une puérilité poussive. Si par « encouragements contraires », le président de l'*Action libérale* a voulu parler d'excitations pontificales à la propagande royaliste, son défi ne le compromet guère, attendu que la propagande royaliste ne demande nulle excitation pontificale, ne se prévaut pas d'en avoir reçu et connaît son devoir de n'en point attendre. Mais s'il s'agit d'encouragements donnés par le Pape à l'union des catholiques dans la défense religieuse, en dehors et au-dessus de tout embrigadement politique, oh! alors les témoignages abondent, qui infligent un démenti à M. Piou.

1. La *Critique du Libéralisme*, 15 mai 1909, page 101.

Pour s'en convaincre, il suffira au lecteur de lire, en premier lieu, la lettre de Mgr Guillibert invoquée par M. Piou, en second lieu une lettre de Mgr Dubillard, une déclaration de Mgr Marty, un discours de M. le colonel Keller, une lettre du cardinal Coullié, et de terminer cette revue par une pièce qui tranche irrévocablement le débat, à savoir une lettre du cardinal Merry del Val.

La lettre de Mgr l'évêque de Fréjus est du 20 mai. Elle était adressée aux membres du Comité des *Journées sociales* organisées en Provence, et elle disait :

Soixante-cinq évêques français étaient, ces jours derniers, à Rome... Nous avons de nouveau posé des questions... Eh bien ! Ils le disent et le diront tous, comme je le proclame ici, mes vénérés et éminents collègues : La « direction », puisque le mot a passé en usage, donnée par la papauté aux catholiques de France, est identiquement la même qui a été donnée aux catholiques des autres nations : ... Respect des pouvoirs établis, — allons donc ! — ce qui n'impliquerait nullement un amour niais de gouvernements systématiquement destructeurs de la religion et spoliateurs iniques de ses droits — mais respect d'un LOYALISME CONSTITUTIONNEL, qui écarte *a priori* ce que, depuis l'ère des Néron et des Dioclétien eux-mêmes, l'Eglise a toujours prohibé, à savoir l'emploi des moyens iniques, en vue d'une fin supposée meilleure, même pour nous soustraire à l'iniquité.

Union de tous les gens sincères et honnêtes, quelles que soient d'ailleurs leurs préférences politiques (que pas plus Léon XIII que Pie X et que l'humble évêque qui vous écrit, ne songèrent un instant à leur faire mépriser), sur le TERRAIN CONSTITUTIONNEL établi, pour amener l'abrogation des lois injustes et persécutrices...

Nous avons souligné les quatre mots dont M. Piou a triomphé dans son discours de Lyon. Mais que vaut ce triomphe ? On le saura quand on aura lu les autres pièces que nous avons annoncées.

Voici d'abord un extrait de la lettre pastorale que Mgr Dubillard, archevêque de Besançon, adressait à ses diocésains dès le 27 avril :

Pie X a demandé aux évêques de persévérer dans leur conduite, qui fut dans tous les temps et chez tous les peuples celle de l'Eglise vis-à-vis des pouvoirs civils régulièrement institués : défense des intérêts catholiques en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, les acceptant tous quand ils sont légitimes, mais ne s'inféodant à aucun. Nous affirmons que nulle autre ligne de conduite ne nous a été donnée et que l'intention du Souverain-Pontife est que l'épiscopat et le clergé se tiennent en dehors des agitations politiques pour se concentrer uniquement dans la défense des intérêts religieux.

A son tour, Mgr Marty, évêque de Montauban, lors des fêtes célébrées dans sa cathédrale en l'honneur de Jeanne d'Arc, le 6 juin, s'est adressé à un imposant auditoire, et, déclarant « répondre de sa parole devant son diocèse, devant la France, devant le Pape », a solennellement affirmé ce qui suit :

Quoi qu'on dise, quoi qu'on écrive, quelque commentaire, souvent peu doctrinal, que l'on fasse de certaines Encycliques et Lettres pontificales, la vo-

lonté expresse du Souverain Pontife est que l'union des catholiques français se fasse, non point sur un terrain politique et sous un drapeau de droite ou de gauche, mais sur le terrain de la défense religieuse et sous le drapeau de Dieu. *Uniantur sub uno vexillo Christi Jesu.*

Mgr Marty a même ajouté :

D'après une déclaration qui m'a été faite à Rome même par un haut personnage dont la parole ne saurait être discutée, le Pape se fatigue depuis un an au moins à renouveler la claire expression de sa volonté souveraine. Il n'y a donc pas d'hésitation possible. La très sage volonté du Souverain Pontife sera désormais fidèlement acceptée par tous ceux qui aiment encore l'Eglise et la France.

Dès le 11 mai, le colonel Keller, à l'assemblée générale annuelle de la société d'éducation et d'enseignement, avait fait les déclarations suivantes :

Il est temps que nous comprenions que, dans la lutte, on ne peut faire de besogne utile qu'avec des forces organisées, compactes, disciplinées, conduites par leurs chefs sous un même étendard, avec un même mot d'ordre, sur un terrain où elles puissent concentrer tous leurs efforts d'un même élan et d'un commun accord.

Ce terrain, il est tout indiqué; ce terrain, il s'impose, car c'est celui là même vers lequel convergent toutes les attaques de l'adversaire, et, en même temps, c'est le seul où nous puissions nous réunir : c'est le terrain catholique, le terrain nettement, exclusivement catholique et religieux.

En réponse à l'envoi de ce discours, S. Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, écrivait, le 17 juin, au colonel Keller, une lettre où nous lisons :

S'il m'était permis d'exprimer un désir, j'oserais demander que le discours prononcé par vous à l'Assemblée annuelle de la Société Générale d'Education fût imprimé en forme de tract et répandu à profusion. A la lecture de ces pages, on sent vibrer dans l'intime de l'âme toutes les fibres de la foi et du patriotisme.

Comment aussi ne pas admirer la sagesse de vos appréciations et de vos conseils?

Dieu soit donc remercié! L'héritage de votre père est tombé en bonnes mains, et vous avez recueilli avec honneur les trésors possédés par ce grand catholique. Permettez-moi de vous en féliciter.

C'est avec délicatesse et avec une grande sincérité que vous touchez à la question de l'union tant désirée par les catholiques de France qui veulent se grouper sur le terrain solide de la défense de la foi.

Respectueux de la hiérarchie sacrée, vous interrogez avec déférence les chefs des fidèles pour recevoir la lumière destinée à éclairer les esprits inquiets et les encouragements propres à relever les volontés défaillantes.

Déjà vous avez entendu des paroles épiscopales et je comprends qu'après votre discours du 11 mai dernier l'archevêque de Paris n'ait pas hésité à donner à vos paroles l'assentiment de sa haute autorité.

Aujourd'hui, vous me demandez ma pensée sur ce sujet si important, je n'hésite pas à vous la faire connaître, car vous répondre, c'est accomplir à cette heure un devoir de ma charge pastorale.

Ma pensée, la voici :

Dans les hauts enseignements donnés aux catholiques de France par le Souverain Pontife, il n'y a place pour aucune équivoque; tout commentaire les affaiblit, toute amplification ne peut que les dénaturer.

Le Pape est le Père commun de tous les fidèles et de tous les Pasteurs; Il s'adresse à tous sans distinction et sans préférence.

Les intérêts religieux dont il a la charge dominent les questions politiques et ne peuvent se confondre avec elles.

Sa parole appartient à tous ses fils réunis; elle n'est la propriété d'aucun d'eux en particulier.

Lors donc qu'il nous convie tous à nous unir autour de lui pour la défense de la religion, ce n'est pas pour que nous nous disputions l'appui qu'il nous offre, au profit de nos méthodes d'action quelles qu'elles soient; c'est au contraire pour qu'en dehors des questions qui nous divisent, nous trouvions autour de lui, et dans la hiérarchie, l'autorité qui peut grouper toutes nos forces.

Que les catholiques cessent donc de discuter les instructions du Pape, mais qu'il les suivent en se tendant franchement et loyalement la main, avec le désir sincère d'aplanir les difficultés au lieu d'en créer de nouvelles.

Qu'ils laissent avant tout l'auguste personne du Souverain Pontife en dehors et au-dessus de leurs divergences d'opinions.

Nos lecteurs tiennent maintenant toutes les pièces du procès : d'une part, le discours de M. Piou, invoquant celui du cardinal Luçon et la lettre de Mgr Guillibert; d'autre part, la lettre de Mgr Dubillard, la déclaration de Mgr Marty, et le discours de M. le colonel Keller, si cordialement et si expressément félicité par le cardinal Coullié. Si le Saint-Siège intervient à son tour, de quel côté iront ses préférences et ses décisives approbations? La lettre suivante du cardinal Merry del Val, adressée à M. Keller, va répondre :

Du Vatican, 19 juin 1909.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Saint-Père vous remercie de la noble lettre que vous lui avez adressée, avec le compte-rendu de l'assemblée annuelle de la Société Générale d'Education et d'Enseignement. Sa Sainteté, qui déjà s'était grandement réjouie en vous voyant appelé à succéder à votre illustre père dans la présidence de cette Société si méritante, n'a pu lire sans une profonde satisfaction le remarquable discours que vous avez prononcé en cette solennelle circonstance. Vos paroles, en effet, répondent complètement aux pensées et aux désirs du Souverain Pontife, qui est heureux de leur donner sa pleine et entière approbation. Rien ne lui paraît plus opportun et plus pratique que d'appeler tous les gens de bien à s'unir sur le terrain nettement catholique et religieux, conformément aux directions pontificales.

Ce programme d'action si clair et si fécond, que déjà votre vénéré Archevêque a encouragé en termes si éloquents et si autorisés, le Saint-Père souhaite qu'il soit adopté par tous les bons Français. C'est dans cette espérance que Sa Sainteté vous accorde de tout cœur, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de la Société Générale d'Education et d'Enseignement, sa plus affectueuse Bénédiction.

Je profite bien volontiers de cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, *mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur,*

Cardinal MERRY DEL VAL.

Ainsi, tandis que M. Piou n'a reçu aucune réponse, le colonel Keller reçoit de formelles approbations, tant du cardinal Coullié et de Mgr Amette que du cardinal secrétaire d'Etat. Notons même que, prononcé à Lyon, le discours de M. Piou n'a reçu du vénérable archevêque de cette ville d'autre accueil que des critiques, indirectes mais très claires, dans la lettre à M. Keller. Notons aussi que le colonel Keller est loué, dans la lettre du cardinal Merry del Val comme dans celle du cardinal Coullié, de ce qu'il continue l'œuvre de son père : or, celui-ci, c'est de l'histoire, avait été longtemps laissé dans l'ombre; sans remonter à la désapprobation qu'avait reçue, il y a dix-sept ans, sa tentative d'*Union de la France chrétienne* avec M. Chesnelong, nous pourrions citer deux circonstances, postérieures à la Séparation, où son initiative fut contrecarrée avec succès par M. Piou. Quand donc le colonel Keller, continuant la personne et l'œuvre de son regretté père, est aussi positivement encouragé, qu'est-ce à dire, sinon que le Saint-Siège n'entend pas maintenir une ligne politique imposée, celle du terrain « constitutionnel », celle de l'adhésion obligatoire à la République, et reconnaît la liberté politique des catholiques? qu'est-ce à dire, sinon qu'au lieu du terrain « libéral », dont la lettre du cardinal Merry del Val ne parle pas plus que le discours pontifical du 19 avril, le Saint-Siège recommande hautement et uniquement le terrain « nettement catholique »?

Il est vrai qu'un article de M. François Veuillot, dans l'*Univers* du 16 juin, a prétendu concilier l'un et l'autre, et sous le titre : *Mise au point*, s'est appliqué à faire entendre qu'en définitive, M. Piou et Mgr Marty sont d'accord. Voici, textuellement, les phrases alignées pour justifier cette conclusion inattendue :

> M. Piou a déclaré que les directions pontificales de Léon XIII étaient toujours en vigueur... L'Eglise n'a jamais pratiqué ni recommandé de politique anticonstitutionnelle. Les catholiques de France avaient oublié ce principe... Pie X ne peut plus compter que l'union de tous les catholiques français se réalisera prochainement sur le terrain politique... Il faut s'efforcer de la conclure, avant tout, sur un autre terrain,... le terrain de la défense religieuse... Pie X maintient, comme un principe incontestable, les directions politiques de son prédécesseur. Il reconnaît toutefois l'évidente impossibilité d'amener aujourd'hui tous les catholiques de France à suivre ces directions Et il invite, à la fois, ceux qui leur obéissent et ceux qui les *méconnaissent*, à s'unir autour des évêques, pour la défense de l'Eglise... Nous demeurerons, avec le Pape et avec l'Eglise, sur le terrain constitutionnel..., mais, en même temps, nous tendons une main fraternelle à tous les autres catholiques, et nous sommes prêts, sans nous préoccuper de leurs opinions politiques, à collaborer avec eux...

Qui n'admirerait l'endurance d'un cerveau qui peut, sans éclater, s'infliger de pareilles tortures? Apparemment, M. François Veuillot a entrevu le péril de résister plus longtemps à ce que Mgr Marty a présenté comme « la volonté expresse du Souverain Pontife ». Mais,

au lieu de se rendre avec simplicité, avec loyauté, avec un filial empressement, comme son oncle, le grand Louis Veuillot, n'eût pas manqué de le faire, il s'attarde à toute sorte de subtilités pour sauver son amour-propre, pour s'épargner l'humiliation de renier tant d'articles antérieurs, pour éviter enfin d'avouer qu'il a positivement trompé les lecteurs et les souscripteurs auxquels il répétait depuis six ans que « rien n'était changé ».

Aussi bien, l'arrangement qu'il imagine est, ni plus ni moins, injurieux pour les catholiques non ralliés. L'on en devrait conclure, en effet, qu'ils ont été et qu'ils demeurent « réfractaires »; qu'aujourd'hui encore ils « méconnaissent » les intentions et les volontés du Saint-Père; que, si Sa Sainteté demande l'union sur le terrain catholique, c'est parce qu'elle n'a pas pu vaincre leurs résistances; que, selon sa pensée, le vrai terrain d'union serait le terrain constitutionnel, si ces catholiques avaient le bon goût de renoncer à leur attitude rebelle; que l'autre solution n'est concédée que par indulgence, *ob duritiam cordis*, par un père affligé de l'obstination de ses enfants indociles. Or, de telles imputations appellent une protestation indignée, car, si, au lieu de les repousser avec dédain, on les acceptait comme autorisées, elles ne manqueraient pas de jeter le trouble, de susciter le remords et de semer le découragement parmi les catholiques les plus militants.

Il y a plus, et M. François Veuillot, sans y prendre garde, aboutit, par son exégèse compliquée, à diriger contre Léon XIII une censure rétrospective et à se mettre en contradiction avec le cardinal Merry del Val. L'éminent secrétaire d'Etat, en effet, légitimement soucieux d'établir la continuité des directions doctrinales du Saint-Siège, recommande le « terrain nettement catholique suivant les directions pontificales ». Et, de fait, quoi qu'il en soit de la politique de Léon XIII et des interprétations qu'elle a fait naître, il n'est pas douteux que l'Encyclique du 16 février 1892 sur le ralliement, et tous les actes ultérieurs, recommandaient l'union sur le terrain religieux, au-dessus des divisions de parti : et voilà que M. François Veuillot nous déclare que Pie X, en désignant le « terrain catholique et religieux », a voulu adopter un terrain autre que celui de Léon XIII, lequel avait été un « terrain politique »!

M. François Veuillot n'est d'ailleurs pas plus heureux quand, après toute cette glose aventureuse, il prétend que « Pie X maintient les directions politiques de Léon XIII ». C'est là une affirmation manifestement erronée. Si elle était vraie, si l'on devait s'en tenir à la « mise au point » de M. François Veuillot, c'est M. Piou qui aurait raison contre la déclaration du cardinal Merry del Val, c'est l'*Action libérale* qui resterait en faveur, et non pas M. le colonel Keller, en dépit de la haute approbation qu'il vient de recevoir, et qui fait suite au Bref si élogieux que Pie X avait adressé à son glorieux père peu de se-

maines avant sa mort, alors que le Saint-Père désignait Jeanne d'Arc comme « chef et guide » des catholiques français unis.

Nous ne répéterons pas pour M. François Veuillot la distinction que notre article oppose à M. Piou, et qui concilie entre eux les textes apparemment contradictoires de Pie X, comme elle concilie entre eux ceux de Léon XIII, non moins contradictoires en apparence. Si M. François Veuillot acceptait, une fois pour toutes, cette distinction, qui ressort du discours pontifical du 19 avril, entre la neutralité politique propre à l'Eglise, et l'entière liberté politique des citoyens catholiques, il économiserait sa peine. Il conviendrait que, puisque Pie X a renoncé à une « espérance », il y a donc quelque chose de « changé »; il en conclurait que M. Piou a *bluffé* en soutenant le contraire, et que tous deux, M. Piou et M. François Veuillot, ils ont choppé en se refusant à l'*Entente catholique* que proposait M. de Cathelineau.

Il est vrai que la conclusion de cette laborieuse « mise au point » semble apporter à l'*Entente catholique* une tardive adhésion; mais que de circonlocutions encore, et que de réticences! Et qu'était-il besoin de triompher de ce que les « ligues anticonstitutionnelles » n'ont pas reçu les « encouragements » dont l'*Action libérale* pût se prévaloir naguère, puisqu'elles ont la discrétion de ne point solliciter ces encouragements, dont elles peuvent très légitimement se passer? Ce faisant, elles montrent pour le Saint-Siège, résolu, de l'aveu de M. François Veuillot, à les « ignorer », plus de déférence que n'en montrent M. Piou et l'*Univers,* dès longtemps appliqués à faire intervenir le Vatican à tout propos et hors de propos.

Le pis est qu'en prolongeant, alors qu'il est manifestement épuisé, le débat relatif à l'interprétation des « directions pontificales », l'*Univers* néglige systématiquement le devoir, enseigné par Pie X en son discours du 19 avril aux pèlerins de la Béatification de Jeanne d'Arc, « de protéger sans faiblesse et de défendre sans peur les droits de la justice, de la vérité et de la conscience ». Pareille négligence ne peut que contrister Pie X : or, contrister le Pape, est-ce là désormais l'office du neveu du grand Veuillot?

Après M. Piou, il y a aussi le rédacteur de *La Croix* qui signe Cyr, dont les dires appellent des redressements. Cet article étant assez long déjà, nous abrégerons la réplique. Aussi bien, les mêmes et indiscutables raisons qui ont réfuté M. Piou, réfutent son acolyte. Sous ce titre : *Paroles romaines*, cet acolyte, qui, si nous ne nous trompons, cache un prêtre ardemment rallié sous un pseudonyme à consonance si peu démocratique, s'est appliqué, dans *La Croix* du 8 juin, à fortifier l'argumentation de M. Piou, mais avec une hardiesse de plus, puisqu'il fait état du discours de Pie X aux pèlerins de Jeanne d'Arc. Rapprochant ce discours de celui de Mgr Touchet, d'une part, et d'un passage de l'Encyclique *Libertas,* d'autre

part, Cyr prétend établir que, déchue du droit à la vénération et à l'amour, la République sort du discours du 19 avril affermie dans le droit à l'obéissance des catholiques. Témoin, ces trois textes :

> Notre foi n'est pas source de révolte contre aucun pouvoir légitimement exercé, elle est racine de loyalisme et de juste obéissance. (Mgr TOUCHET, 19 avril 1909).
>
> A ce gouvernement, on refusera l'amour et la vénération, mais on lui obéira, parce que la religion prêche et ennoblit la soumission au pouvoir humain, pourvu qu'il n'exige pas ce qui est opposé à la sainte loi de Dieu (PIE X, 19 avril 1909).
>
> L'Eglise unit les fidèles aux chefs d'Etat par les liens non seulement de l'obéissance, mais aussi de la vénération et de l'amour (LÉON XIII, Encyclique *Libertas*).

Cela étant, Cyr conclut :

> Le Pape invite instamment tous les catholiques à s'unir pour combattre énergiquement « les hommes politiques qui déclarent une guerre sans trêve à l'Eglise ».
>
> Seulement, pour être conforme à l'attitude et à la doctrine de l'Eglise, cette opposition doit, comme elle, accepter la forme gouvernementale existante.
>
> Quand l'Eglise prononce le *Non possumus*, ce n'est pas à la forme du pouvoir établi, c'est aux hommes et aux lois iniques de ce pouvoir, quel qu'il soit, qu'elle refuse obéissance.

Des trois paragraphes que nous venons de citer, le premier et le dernier trouveront tout le monde d'accord. Quant au dernier paragraphe intermédiaire, nous le repoussons catégoriquement au nom de la raison que nous avons opposée ci-dessus à M. Piou, c'est-à-dire au nom de la différence que le discours de Pie X et la logique elle-même établissent entre la neutralité politique qui s'impose à l'Eglise et la liberté politique que gardent les citoyens catholiques.

Aventino, dans sa dernière lettre de Rome à l'*Action française* (1), accepte partiellement, comme nous, le résumé de Cyr : « Pie X, dit-il, nous a déliés des devoirs d'amour et de vénération, les seuls dont l'Eglise, principe d'ordre et d'autorité, peut délier ; l'Eglise, qui n'est pas révolutionnaire, ne peut nous délier du devoir d'obéissance. » Mais *Aventino*, comme nous, refuse d'interpréter le devoir d'obéissance de la même façon que Cyr, c'est-à-dire en ce sens que « les catholiques doivent être républicains à tout prix ». En persistant à achalander cette interprétation, *La Croix* fait une œuvre de division malsaine ; en prétendant par là obéir au Saint-Père, elle prolonge une mystification qui semble avoir assez duré.

Mystification, disons-nous. Le mot n'est pas excessif, et il s'applique, non seulement aux propos de la *Croix*, mais jusqu'à sa mise en pages. C'est ainsi qu'elle relègue dans la feuille intercalaire de son

1. L'*Action française*, 13 juin 1909.

édition à six pages la plupart des documents qui ne cadrent pas avec sa tactique, tandis que tous les articles par où s'énonce cette tactique ont les honneurs de sa première page : de la sorte, les lecteurs qui ne sont pas abonnés à l'édition de six pages, et c'est le plus grand nombre, sont maintenus dans les voies de la docilité partielle et de l'obéissance conditionnée; les abonnés à plein tarif ont seuls les moyens de s'éclairer.

A la faveur de ces artifices, la *Croix* a beau jeu pour suivre sa pente. Dans son numéro du 26 juin, c'est M. Paul Féron-Vrau, son directeur, qui intervient en personne pour interpréter les « directions pontificales ». Il accepte la consigne du « terrain directement religieux »; il concède que « politiquement et comme citoyens, les catholiques gardent leur liberté »; mais il ajoute :

> Il est de toute évidence que le Pape ne désapprouve pas, bien loin de là, ceux qui cherchent à défendre les intérêts de la religion et de la patrie dans la lutte électorale et au Parlement; tout au contraire, il les en loue et les y encourage. Seulement ils le feront comme citoyens et non à titre de membres d'une organisation imposée par l'Eglise...

Au moment donc où elle lui donne un demi-congé, la *Croix* fait ce qu'elle peut pour repêcher l'*Action libérale*, et même elle lui décerne après coup ce brevet, un peu gros tout de même, d'avoir été une « *organisation imposée* par l'Eglise ». Le plus curieux est de voir comment la *Croix*, l'*Univers* et *tutti quanti*, naguère appliqués à déclamer contre le péril d'un « parti catholique », insistent maintenant sur la recommandation faite par le Saint-Siège de se grouper autour des évêques et sous leur direction, étant bien entendu que les évêques ne prétendent diriger, ni l'action électorale, ni l'action parlementaire, ni surtout l'action politique des catholiques dans les groupements respectifs dont on leur accorde enfin le libre choix.

En dernière analyse, la persistance de ces contestations vient de ce que les uns et les autres ont toujours reculé devant l'action catholique, devant l'affirmation catholique, devant l'énergie militante, devant l'intrépide proclamation des droits de Dieu, devant l'hommage public à la divine mission de l'Eglise. Cependant toute la direction de Pie X, et cela depuis les premières heures de son pontificat, se réduit à ces mots : ne vous contentez pas du terrain *libéral*, adoptez le terrain *catholique*; parlez, agissez, défendez-vous, non pas en libéraux et comme libéraux, mais en catholiques et comme catholiques. Il n'y a qu'une question, et c'est celle-là. Quand M. Piou, quand la *Croix*, quand l'*Univers* l'auront compris, quand ils auront tiré franchement et courageusement la conclusion qui en résulte, toute difficulté aura disparu, et la véritable union sera faite selon les vues de Pie X.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LA LETTRE PASTORALE DE MGR CHAPON

La force et l'éclat avec lesquels la voix du vicaire de Jésus-Christ s'est récemment fait entendre, l'énergie qu'il met à dénoncer ouvertement les prétextes, les mensonges des persécuteurs et leur haine contre l'Eglise, ses adjurations adressées aux évêques pour la lutte en faveur de ses libertés et de sa doctrine, en leur proposant saint Anselme comme le modèle du pasteur militant, ont naturellement suggéré à ceux qui veulent faire accepter la conciliation à tout prix, l'idée de chercher dans l'Eglise même quelque exemple d'une direction plus bénigne.

C'est évidemment l'inspiration, d'ailleurs très fausse, qui a poussé M. l'abbé Toiton à rappeler dans un journal radical la lettre pastorale de Mgr Chapon, évêque de Nice, sur le devoir des catholiques à l'heure présente, pour le carême de 1909, que le *Bulletin de la Semaine* avait déjà reproduite (10 mars).

M. l'abbé Toiton est un prêtre démocrate qui a déjà joué un certain rôle. Lors du congrès sacerdotal de Bourges, en 1900, il adressait des correspondances aux organes protestants le *Temps* et la *Revue chrétienne*, et faisait passer dans celle-ci une critique acerbe du clergé français, des curés et des évêques. C'est lui qui, naguère, dirigeait la *France catholique*, subventionnée par Clemenceau pour nous pousser à la formation des associations cultuelles. Aujourd'hui, il tient l'emploi de chroniqueur religieux au *Paris-Journal*. M. Toiton a donc découvert la lettre pastorale de Mgr Chapon. Le 21 mai, il la présentait dans ce journal avec le titre : *Comment un évêque comprend l'action des catholiques;* et il en indiquait le sens par ce sous-titre: *Pas de récriminations stériles et de résistance oratoire. Si les catholiques ont été vaincus, c'est qu'ils ont déserté leur mission sociale.*

Voici intégralement cette partie de la lettre pastorale avec les soulignements qu'y fit la *Gazette de France* du 29 mai, en la reproduisant :

... Quelle est donc cette action, à laquelle vous devez concourir sous la direction de vos Evêques, de vos pasteurs, et quel doit être ce concours? Il importe de la définir, car rien ne serait plus funeste qu'une fausse tactique en de si périlleuses conjonctures. S'agit-il de protester contre les iniquités dont nous avons été victimes, *et de se répandre en imprécations contre nos spoliateurs?* La protestation était nécessaire, elle s'est fait entendre, et l'on peut dire qu'à chaque nouvel attentat, elle n'a pas cessé de retentir depuis plus de trente ans, énergique et digne, sur les lèvres de vos Evêques et du Souverain Pontife lui-même; nous la maintenons et elle demeurera. Les assemblées politiques auront beau passer à l'ordre du jour, elle y restera jusqu'à la fin, aussi longtemps que l'injustice n'aura pas été réparée.

Mais convient-il d'y joindre des *récriminations* et des *violences*, et de tenter par la parole et par les actes une sorte de représailles? C'est la tentation de tous les opprimés, mais l'Evangile nous l'interdit; Pie X nous l'a défendu, et rien ne répugne davantage à nos traditions.

Lisez l'histoire des Martyrs, vous n'y trouverez rien de semblable. Si forts, si énergiques, si intrépides, ils ne furent jamais violents, et leur inflexible douceur triompha de leurs persécuteurs sans leur avoir adressé une injure, ni refusé une seule fois aux puissances établies, dont ils étaient les victimes, le respect et l'obéissance elle-même, sauf dans les cas où elle était incompatible avec leur conscience; alors ils étaient invincibles, car ils résistaient jusqu'à la mort et celui qui sait souffrir et mourir pour la justice n'est jamais vaincu sans retour. Aussi quand leur foi victorieuse s'assit avec Constantin sur le trône des Césars, ils purent se vanter de n'avoir jamais excité une émeute. Telle est la grande loi de la lutte chrétienne; et l'un des plus intrépides champions que l'Eglise ait jamais opposés à la tyrannie des vainqueurs la résumait en cette parole : « Nous avons été envoyés comme des brebis au milieu des loups. Tant que nous demeurons des brebis par la patience, nous sommes invincibles; si nous devenons des loups par l'âpreté d'un zèle qui n'est pas selon Dieu, nous sommes vaincus. *Si lupi efficimur, vincimur.*

Aussi bien, cette modération dans l'énergie est la dignité des opprimés; dès qu'ils s'en écartent, ils risquent de tomber dans cette résistance déclamatoire dont les défis impuissants provoquent les railleries de l'adversaire. Rien, au contraire, n'ajoute à la force des arguments et à la puissance de l'action comme cette possession de soi-même qui ne permet pas à l'énergie de dégénérer en violence, et observe même *à l'égard des pires ennemis le respect de la charité* dont le précepte de Jésus-Christ nous rend redevables envers tous. Combien ont été conquis par là et ont reconnu, à la lumière de cette charite gardée jusque dans les ardeurs légitimes de la lutte, la vérité et la justice qu'ils avaient méconnues et violées en d'âpres conflits! Combien peut-être de ceux que nous combattons aujourd'hui sont destinés à cette conquête, si en poursuivant les erreurs et en flétrissant les iniquités, nous savons épargner et ménager les âmes!...

Combien, depuis le début de cette lutte où nous sommes engagés pour la défense de nos droits, de nos libertés, de notre foi, n'en avons-nous pas vu passer du rang de nos adversaires à celui de nos alliés, et se placer même, par l'éclat de leur talent et de leur courage, au premier rang de nos défenseurs! C'est qu'en effet parmi nos adversaires, il en est de plus d'une sorte, et *nous devons nous garder*, en les appréciant, *de ces jugements simplistes* qui, étant donné la complexité des hommes et des circonstance, sont *presque toujours faux ou exagérés.* Non, il n'est pas vrai qu'ils se valent tous. Si une secte a juré l'anéantissement de l'Eglise, les sectaires relativement sont rares; et la foule, que trop souvent ils entraînent, a contre nous plus de préjugés que de haine.

Voilà pourquoi l'action à laquelle l'Eglise nous convie est surtout un apostolat. *Il s'agit moins de combattre et de réprimer* que d'éclairer et de guérir, et il y faut plus d'amour et de dévouement que de colère. *Les anathèmes, les excommunications n'y peuvent rien ou peu de chose :* et les grandes transformations politiques et constitutionnelles dont plusieurs espèrent le salut, fussent-elles possibles, seraient vaines et inefficaces, si tant d'esprits et de cœurs égarés n'étaient eux-mêmes transformés : car c'est en vain qu'on transforme les lois et les institutions elles-mêmes, si on ne transforme les mœurs et les cœurs.

La justice nous oblige autant peut-être que la charité; nous pouvons et nous devons nous le demander, puisque nous faisons ici notre examen de conscience. *Ne sommes-nous en rien responsables des préjugés et des passions* qui nous oppriment? qu'avons-nous fait pour les éclairer et les apaiser? *n'avons-nous rien fait pour les exciter?* Ne sommes-nous pas de ceux qui,

possédant la fortune, le nom, l'influence, *ont méconnu et déserté leur mission sociale*, en se renfermant exclusivement dans le cercle étroit des intérêts privés ou familiaux — sans un regard pour les petits et les humbles? Ne sommes-nous pas de ceux qui, par leurs divisions, les compétitions de partis, leurs déplorables confusions d'idées, leur indiscipline, ont voilé, aux yeux des faibles, la pureté, la beauté, la divinité de notre cause et facilité la tâche de l'ennemi *en abdiquant la nôtre?*

Et nous-mêmes, Messieurs et chers Coopérateurs, chargés en vertu d'une mission divine d'instruire et d'enfanter à la vie chrétienne ces petits et ces humbles, leur avons-nous toujours et partout prodigué le dévouement qu'exigeaient de nous les périls et les détresses de leurs âmes? Ce que nous n'aurions pas fait, il faut l'entreprendre sans retard, car le temps presse, et, selon une expression célèbre, nous n'avons plus de faute à commettre. Il n'est pas en notre puissance de détruire l'erreur et le mal, ni de vaincre nos adversaires de haute lutte; nous ne sommes ni le nombre ni la force, et il est à prévoir que nous ne le serons pas de longtemps. Mais nous, catholiques, nous sommes la vérité et la charité, en ce sens que nous en sommes les dépositaires et les dispensateurs. Elles ne nous furent pas données comme un don purement personnel, ni comme à un avare son trésor; nous avons le devoir de les faire rayonner sur nos frères. Il nous appartient d'opposer, dans ce but, nos œuvres à celles de nos adversaires, de vaincre le mal par le bien : *Vince in bono malum.* Telle doit être notre devise et si nous savons nous en inspirer, elle nous fera descendre de la région des chimères, *sortir des récriminations stériles et des vaines agitations*, pour nous placer sur le terrain pratique d'une activité *intelligente, courageuse, prudente.* Quelles que soient les entraves déjà mises à notre liberté, ce terrain est vaste encore; et si chacun de nous y apportait seulement la dîme de ses ressources, de son influence, de son temps, nous l'aurions bientôt fécondée, et la régénération de la France chrétienne s'accomplirait rapidement.

La *Gazette de France* ajoutait les réflexions que voici :

Ce ne sera point sans quelque stupéfaction que les Catholiques liront ces « récriminations » contre eux.

C'est la thèse, chère à M. Clemenceau et à M. Briand, déjà entendue si souvent dans les assemblées républicaines.

Tout ce qui arrive, c'est le résultat des fautes des Catholiques : c'est leur activité sans « intelligence » et sans « prudence » qui a forcé la République athée, si bien disposée pour eux, à leur causer quelques désagréments.

Si le Pape avait été plus intelligent et plus prudent, — au dire de MM. Clemenceau, Briand et Combes, — la Séparation n'aurait pas eu lieu, la Spoliation des biens des Catholiques n'aurait pas été décrétée. C'est en grande partie la faute de Pie X. Ces ministres athées ont répété à satiété ce « mensonge historique. »

Nous citons le texte du journal libre-penseur. Mais nous voulons croire qu'il est mal reproduit.

Il offre une telle contradiction avec les paroles de Mgr Marty, de Mgr Delamaire, de Mgr Laurans, qu'il y a lieu, jusqu'à preuve du contraire, de croire qu'il a été modifié par le journal qui le publie triomphalement — contre les Catholiques les plus intelligents, les plus courageux, les plus plus prudents, et contre le Pape le plus clairvoyant et le plus sage.

Mais Monseigneur l'évêque de Nice protesta aussitôt auprès de ce journal par la lettre suivante :

Larène, 5 juin, 1909 en visites pastorales.

MONSIEUR LE DIRECTEUR de la *Gazette de France*,

Je lis, au cours de mes visites pastorales, dans un village éloigné de mes montagnes, l'article de votre journal intitulé : *Les Evêques, quelques manifestations*. L'auteur de cet article anonyme se permet de détacher et d'isoler de ma lettre pastorale, à l'occasion du dernier carême, un passage dont il fait un commentaire qui équivaut à une véritable falsification. Je me bornais, cependant, à recommander à mes prêtres et à mes fidèles, dans la lutte que je soutiens avec eux, et, cela conformément à l'Evangile, et en union avec Pie X, la charité et le respect même envers nos ennemis, et aussi la prudence et la dignité inséparables de l'énergie féconde, mais incompatibles avec la violence. Aussi bien, il ne me convient pas, vous le comprendrez, de discuter avec vous un acte de mon ministère qui ne relève que de ma conscience et du jugement du Souverain Pontife. Vos attaques ne provoquent qu'un sentiment d'indignation dans mon diocèse où l'on me voit à l'œuvre depuis treize ans, et j'ose dire que l'Eglise de France connaît assez mon langage et mon attitude vis-à-vis des pouvoirs publics, pour que je n'aie rien à redouter. Toutefois ces attaques contre un évêque et un document éminemment pastoral sont condamnables, émanant d'écrivains catholiques s'adressant à des catholiques, et ne sauraient trouver une excuse dans les passions politiques, bien au contraire. Elles ne sauraient être tolérées à une heure où le respect de la sainte hiérarchie s'impose plus impérieusement que jamais à tous les enfants de l'Eglise. Aussi, je vous avertis que, si elles devaient se renouveler, j'aurais le devoir de me souvenir des sanctions redoutables aux consciences mises entre les mains des Evêques par l'Eglise elle-même pour défendre leur autorité.

Il me suffira, je l'espère, de m'adresser à votre loyauté pour obtenir l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes bien dévoués hommages en Notre-Seigneur.

† HENRI, *Evêque de Nice.*

" LA SEMAINE RELIGIEUSE DE TOULOUSE " ET L'ENCYCLIQUE « COMMUNIUM RERUM »

Nous avons déjà signalé plusieurs exemples de l'odieux sans-façon avec lequel certains organes catholiques traitent les enseignements solennels du Saint-Père, leur habileté à atténuer l'énergie de son langage quand leur prudence s'en effraie, leur art de laisser dans l'ombre ce qu'il fallait faire ressortir, et leur audace à convertir cette auguste parole, qui plane si haut au-dessus des calculs mesquins d'une politique humaine, en instrument de leur passion démocratique.

En voici un nouveau trait, capable de faire pâlir certains autres. Imaginerait-on ce que la *Semaine religieuse* de Toulouse a découvert de plus important à retenir pour les fidèles de ce diocèse, dans la récente encyclique sur le huitième centenaire de saint Anselme, et ce qu'elle parvient à tirer de cet incomparable document? Le procès des anciennes institutions et un plaidoyer sournois en faveur de la République!!!

Le 9 mai, elle avait pensé qu'un résumé en quinze lignes de ce grand acte était bien suffisant. Mais, le 16, elle se ravise :

Dimanche dernier, nous donnions hâtivement une analyse de l'Encyclique adressée par le Saint-Père aux évêques d'Angleterre, à l'occasion du huitième centenaire de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry.

Ce magnifique document mérite mieux qu'une analyse, et nous en donnons aujourd'hui un extrait important. *Dans ce qu'ils vont lire, nos lecteurs constateront que l'Église, toujours militante ici-bas, a connu en d'autres temps les maux qui l'affligent à l'heure présente et les désordres qui menacent de bouleverser aujourd'hui encore la société. Ils verront que les institutions, même celles qu'on voudrait croire les meilleures, ne sont pas toujours pour elle une garantie de liberté,* et combien il importe que chacun, autant les pouvoirs publics que les particuliers, se soumette à son action bienfaisante, la favorise et la rende efficace. *Ce ne sont pas les constitutions des peuples qui les perdent, mais leurs mœurs,* et leurs mœurs ne sont pas bonnes quand on empêche l'Eglise, la grande éducatrice des peuples, de remplir intégralement la mission qu'elle tient de Dieu.

Suit le tableau que fait Pie X des difficultés sociales et politiques avec lesquelles saint Anselme fut aux prises.

Telle est donc la conclusion que la *Semaine religieuse* de Toulouse retient de l'encyclique : l'indifférentisme politique, non pas seulement spéculatif, comme celui dans lequel se tient l'Eglise, mais pratique et appliqué à la *conduite des citoyens.* C'est l'erreur chère aux libéraux, et la faveur qu'ils lui accordent les conduit insensiblement à en accepter toutes les conséquences. « Ce ne sont pas les constitutions des peuples qui les perdent, mais leurs mœurs », voilà qui simplifie une quantité de problèmes, non sans en admettre d'autres, qui sont insolubles. Le grand évêque de Poitiers, Mgr Pie, examinant les principes posés à la base de l'édifice social moderne, disait dans une de ses instructions pastorales (1) :

Cette soustraction coupable des nations au souverain domaine de Dieu n'est pas seulement une impiété qui outrage le ciel et qui appelle le châtiment sur les peuples; elle est en outre un principe de perversion très actif pour les individus et pour les multitudes. S'il est vrai, à certains égards, que les mœurs doivent précéder et dicter les lois, il n'est pas moins incontestable que les lois agissent très puissamment sur les mœurs et que le comble du mal pour une société, c'est que ce qui devrait servir de règle devienne complice du dérèglement. Il faut méconnaître entièrement les conditions réelles de l'humanité, et s'aveugler à plaisir sur la situation morale et doctrinale de notre pays, pour ne pas voir à quel point le vice ou seulement la lacune des institutions influe sur toutes les classes de la société, et pèse sur les esprits même en apparence les plus fermes et les plus indépendants.

Pour aller plus au fond de la question et pour serrer de plus près l'argument relatif à l'indifférence de la *Constitution,* nous croyons également très utile et très intéressant de reproduire un article publié par M. Charles de Sainte-Marie, dans la *Vérité française,* sur la distinction tant invoquée entre la *Législation* et la *Constitution,* qui a servi de pivot à toute la politique de ralliement. On ne sera peut-être pas médiocrement surpris de constater que cette distinc-

1. 4 mars 1871.

tion, pour être bien comprise, en supposait elle-même une autre. Le terme de *Constitution* se prend, en effet, avec deux acceptions différentes. Il peut signifier la forme politique d'un régime et il signifie également, premièrement même, les principes constitutifs, constitutionnels de ce régime. Or, la distinction entre la *législation* et la *forme politique* est, sans doute, spéculativement du moins, très soutenable, pratiquement même, si l'on veut, et permet de combattre l'une en respectant l'autre, en l'adoptant même. Mais il en va tout autrement si l'on prétend distinguer complètement la *législation* des *principes constitutionnels* et concilier la refonte de celle-là avec la sincère adoption de ceux-ci. D'où il résultera avec évidence que, non seulement sans se mettre en opposition avec la doctrine enseignée par Léon XIII lui-même dans ses diverses encycliques, mais, au contraire, en s'appuyant directement sur elle, nombre de catholiques ont pu légitimement affirmer que leur conscience ne leur permettait pas d'adhérer « sans réserve » à la *Constitution*. Aussi bien, Léon XIII n'a-t-il jamais demandé une adhésion ainsi entendue. Mais combien d'autres ont trouvé plus commode de ne pas entrer dans cette seconde distinction et de se réfugier dans l'équivoque à laquelle la première pouvait prêter, afin d'y trouver un prétexte à leurs compromissions et à leur inertie!

Une revue qui porte un nom d'avenir : *le XXe Siècle* a publié récemment, sur les *principes essentiels de la politique*, un article digne d'une sérieuse attention.

Après avoir résumé, en quelques pages claires et concises, l'enseignement catholique sur la nature de la Société et du pouvoir, l'auteur aborde l'étude des constitutions politiques et de la distinction qu'il faut faire entre la Constitution et la législation :

« Il y a, dit-il une distinction considérable entre les pouvoirs constitués » et la législation. La qualité des lois dépend plus de la qualité des hommes » investis du pouvoir que de la forme elle-même de ce pouvoir. Mais si la » distinction est fort exacte entre la législation et les représentants du pou- » voir, *semblable distinction ne saurait exister entre la législation et la* » *constitution politique elle-même.*

» La Constitution politique, en effet, renferme les dispositions fondamen- » tales, elle détermine l'esprit essentiel de la législation.

» De ces dispositions fondamentales et de cet esprit essentiel de la légis- » lation, en tant que formant le lot profectif de la Constitution, les législa- » teurs, quels qu'ils soient, ne peuvent s'écarter, sans s'exposer à faire des » lois *inconstitutionnelles*, c'est-à-dire parfaitement contraires à la Constitu- » tion. A ces titres, la bonté ou le vice des lois dépend moins de la qua- » lité des hommes que des dispositions et de l'esprit de la Constitution, dans » ce qui soude la législation à ses flancs.

» Pour faire de mauvaises lois, quand la Constitution renferme les disposi- » tions fondamentales et l'esprit essentiel d'une bonne législation, il faut » mépriser la Constitution, la changer ou la renverser dans sa partie légis- » lative. De même, pour faire de bonnes lois, quand la Constitution renfer- » me des dispositions fondamentales et l'esprit essentiel d'une mauvaise lé- » gislation, il faut modifier ou violer la Constitution dans sa partie légis- » lative.

» Comment les hommes les mieux disposés et les plus chrétiens arrive-

» raient-ils, par exemple, à régler par de bonnes lois, l'avenir des véritables libertés, des libertés bienfaisantes, lorsque la Constitution incorpore en elle toutes les dispositions fondamentales des libertés les plus mensongères et les plus pernicieuses? Par un seul moyen; en faisant rendre gorge à la Constitution, au moins sous le rapport essentiel de sa législation ».

Nous avons tenu à reproduire intégralement ce passage, le plus important peut-être du remarquable *Essai* publié par le *XXe Siècle*. Il y a, en effet, une notable différence entre la Constitution écrite et la forme d'un gouvernement.

La forme du gouvernement est ce que l'on pourrait appeler une *catégorie politique;* une étiquette, pour parler un langage plus moderne. Elle est, en soi, indifférente, et peut également convenir à une bonne ou à une mauvaise Constitution.

La Constitution, au contraire, ne saurait être indéférente; elle comprend un ensemble de dispositions fondamentales, dominées par une pensée politique supérieure, orientées vers une même fin. Ces dispositions essentielles, ces lois constituantes de la Société, sont nécessairement bonnes ou mauvaises.

Si la pensée maîtresse, si l'orientation générale de la Constitution est bonne, les lois constituantes, en harmonie avec cette pensée, seront bonnes aussi.

Si les principes sur lesquels repose la Constitution, sont faux, si son esprit général est mauvais, les lois constituantes seront mauvaises.

Avant d'accepter une forme de gouvernement, il suffit de savoir si elle est légitimement établie, ou seule capable de procurer actuellement le bien moral et matériel du pays; mais avant d'accepter une Constitution il faut *en étudier l'esprit, connaître les principes sur lesquels elle repose et le but vers lequel elle dirige la Société.*

Cette nécessité de connaître et de formuler les principes sur lesquels une Constitution est fondée, les membres de l'Assemblée Constituante de 1789 l'ont comprise. Ils ont fait précéder leur Constitution d'une *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, « afin, disent-ils, que les citoyens pussent comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale. »

Quand les principes essentiels et l'esprit général d'une Constitution sont définis par une *déclaration* aussi formelle, il est facile de juger la valeur de cette Constitution, d'après la valeur dogmatique et morale de la déclaration elle-même.

Si la déclaration contient de faux dogmes, la Constitution ne saurait être acceptée, en tant qu'elle repose sur ces erreurs, et qu'elle les met pour ainsi dire, en acte. Toujours les catholiques ont excepté, au moins *implicitement*, du Serment de fidélité *qu'ils prêtaient* aux Constitutions politiques, ce qui pouvait être en opposition avec la doctrine ou les droits imprescriptibles de l'Eglise.

Si les principes supérieurs dont une Constitution s'inspire ne sont pas *explicitement énoncés, l'étude des lois constitutionnelles doit être plus minutieuse* encore, car le venin, qu'elles peuvent contenir, est d'autant plus dangereux qu'il atteint le corps social dans les sources mêmes de sa vie.

Les vices cachés qui altèrent la Constitution d'un peuple ne tardent pas à se manifester par leurs fruits.

Quand, après l'établissement d'une Constitution nouvelle, une nation jusqu'alors prospère est livrée à des troubles et des divisions sans fin; quand, par le jeu régulier des institutions politiques, les mauvais citoyens arrivent au pouvoir; quand ils s'y maintiennent, quand les institutions nécessaires à

toute Société sont ébranlées; quand la législation tout entière est imprégnée d'erreurs pernicieuses, il est permis de supposer que la Constitution recèle en elle-même le germe de pareils vices.

En effet, une société dans laquelle ces maux peuvent se produire et acquérir en quelque sorte droit de cité, sans paraître violer les lois fondamentales de l'Etat, n'est certainement pas une Société bien constituée. Car, il ne suffit pas qu'il y ait une constitution écrite, pour qu'une Société puisse se dire *constituée;* l'auteur de l'*Essai sur les principes essentiels de la politique*, le remarque très justement :

« Une Société aura beau être fixée d'une manière stable et permanente » sur un territoire à elle, rendre à Dieu un culte purement *domestique*, avoir » une législation ne reposant que sur les maximes et les coutumes *tradi-* » *tionnelles.* elle ne sera pas pour cela une Société *constituée.*

» La liberté des cultes, telle que la Révolution l'applique dans les Socié- » tés modernes, n'étant au fond que la négation radicale, absolue du culte » public que toute Société publique doit rendre à Dieu, fait que les Sociétés » dotées de cette fausse liberté manquent du premier élément nécessaire » pour se constituer.

» Les doctrines des *faits accomplis, du droit de la force, du laisser-* » *faire, laisser-passer* et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, » réduisent toute législation écrite à l'état de lettre morte et privent ainsi » la Société publique du deuxième et dernier élément nécessaire pour se » constituer. »

Une Constitution qui consacrerait les fausses doctrines énumérées ci-dessus, qui méconnaîtrait le devoir du culte public que la Société doit rendre à Dieu, serait une Constitution incapable de *constituer* une Société parfaite, c'est-à-dire une fausse, une mauvaise *Constitution.* En elle, le « lot profectif » de la législation serait mauvais et le peuple auquel on tenterait de l'imposer serait condamné à d'irrémédiables destructions. Les bons citoyens se verraient dans l'alternative, ou d'accepter la Constitution et d'être suspects, vis-à-vis de l'Eglise, de favoriser les erreurs constitutionnelles d'où les mauvaises lois dérivent, ou de combattre ces lois avec vigueur et d'être suspects, vis-à-vis de l'Etat, de vouloir changer la Constitution.

A moins qu'une mauvaise loi, échappée au législateur, ne trouve son correctif dans la Constitution elle-même, toute réforme législative touchant aux principes appelle, d'ordinaire, une révision constitutionnelle; c'est même pour arriver à un changement de législation plus radicale que les partis politiques réclament un changement de Constitution. Ils ne s'écartent pas, pour cela, du terrain *constitutionnel;* car, dit encore l'auteur dont nous étudions la thèse : « Si, d'un côté, ces partis sont *inconstitutionnels* parce qu'ils n'acceptent pas la Constitution, ils sont d'un autre côté, *constitutionnels*, parce que leur existence et leur action sont la *conséquence des libertés politiques* inscrites dans la Constitution. »

Il n'est donc pas nécessaire pour combattre la législation sur le terrain constitutionnel, d'accepter la Constitution en tant qu'elle contient les dispositions fondamentales de cette législation. Bien plus, il y aurait en cela contradiction dans les termes. Aussi pouvons-nous conclure, avec l'écrivain du *XXe Siècle : « Dans les pays où les dispositions fondamentales de la législation, sont, en tout ou en partie, contraires au droit naturel ou au droit divin, les honnêtes gens ne peuvent, sans forfaire à leur conscience, adhéhérer sans réserve à la Constitution;* car, encore une fois, ce qui est contre le droit naturel et le droit divin, il n'est pas plus permis d'y participer que d'y consentir » (1).

1. La *Vérité française*, 7 août 1893.

On voit avec quelles réserves doit être acceptée la belle maxime répétée par la *Semaine religieuse* de Toulouse, après toute l'école libérale : « Ce ne sont pas les constitutions des peuples qui les perdent, mais leurs mœurs ». *On comprend mieux aussi dans quelles* embûches se jettent les catholiques, et à quelle radicale impuissance ils se condamnent en s'obstinant à protester de leur loyalisme envers les institutions, lorsque, comme c'est le cas pour le régime républicain en France, le parti qui parvient à imposer et à maintenir une forme politique ne cesse, à toutes les époques, de la déclarer essentiellement liée à des principes constitutionnels contraires au droit naturel et au droit divin. Les ralliés s'en seraient vite rendu compte et n'auraient pas persisté huit jours dans la position d'où ils refusent de sortir depuis plus de quinze ans, s'ils avaient *eu la franchise et le* courage de s'y établir en catholiques, car il leur aurait fallu dire : nous poursuivrons la réforme de la législation et de la constitution antichrétiennes, et, par conséquent, nous combattrons tous les représentants du régime qui prétendraient les maintenir; et, toutefois, comme nous plaçons l'espoir de nos succès dans un sincère attachement à la forme politique, notre résistance s'arrêtera devant ce qui pourrait l'ébranler et faire suspecter notre loyalisme.

Qu'en pensent M. Piou et l'*Action Libérale,* qu'en pensent tous ceux pour qui la défense de la cause catholique est liée à la politique *constitutionnelle?*

CANDIDATURES ACADÉMIQUES

Ceux qui conservent encore le sentiment des convenances et du respect, dans notre société française de plus en plus abaissée sous le niveau égalitaire de la démocratie, et qui se plaisaient à penser que si la dignité de conduite, la modestie extérieure devenaient bannies des autres classes, elles se retrouveraient encore dans le clergé, ne laissèrent pas que d'être mal impressionnés de la multiplicité des candidatures ecclésiastiques au fauteuil laissé vacant par la mort du cardinal Mathieu. Le choix que l'Académie avait fait du prélat défunt attestait encore sa fidélité à la tradition qui, réunissant dans son sein les représentants de tous nos grands corps sociaux, lui conservait un prestige moral bien supérieur à celui de la seule gloire des lettres. Ils s'en étaient bien inspirés, ceux de ses membres qui eurent la pensée d'offrir à Mgr de Cabrières la succession du cardinal Mathieu. On eût difficilement trouvé un autre représentant de l'Eglise dont l'entrée à l'Académie honorât mieux à la fois sa propre cause et l'illustre assemblée. Cependant, à peine celui-ci s'était-il rendu à ces sollicitations, qu'on vit surgir la candidature de Mgr Mignot, fortement appuyée par le *Temps* et le *Siècle;* puis celle de Mgr Duchesne, puis celle de M. l'abbé Frémont.

Ces compétitions parurent choquantes. Aussi ce fut avec soulagement qu'on apprit le désistement de Mgr l'archevêque d'Albi et et celui de M. Frémont. Seul Mgr Duchesne resta imperturbable-

ment sur les rangs. Il échoua, mais non sans avoir eu la satisfaction d'empêcher l'élection de Monseigneur l'évêque de Montpellier.

M. l'abbé Frémont vient de révéler le secret de ces manœuvres, dans une lettre adressée à un journal de la ville de Poitiers où il réside. L'*Avenir de la Vienne* ayant attribué son effacement à sa déférence pour un conseil venu du Vatican, il lui répond en ces termes :

MONSIEUR ET CHER COMPATRIOTE,

... Vous dites : « *Notre compatriote M. l'abbé Frémont, qui crut devoir s'incliner devant les ordres reçus de Rome et ne point maintenir sa candidature...* »

Je vous donne, cher Monsieur, ma parole d'honneur que je n'ai reçu de Rome, *ni directement, ni indirectement*, aucun ordre de retirer ma candidature académique.

J'ai agi, comme toujours, simplement, NOBLEMENT, *sous ma responsabilité propre.*

JE ME SUIS ENTENDU AVEC MON DOCTE AMI MGR DUCHESNE, POUR FAIRE ÉCHOUER MGR DE CABRIÈRES, QUI N'A AUCUN TITRE SUFFISANT, NI COMME ORATEUR, NI COMME ÉCRIVAIN, POUR ENTRER A L'ACADÉMIE.

Voilà tout. Rome n'y est pour rien.

Le *Courrier de la Vienne* émit d'abord des doutes sur l'authenticité du document, et c'était compréhensible. Mais M. l'abbé Frémont se hâta d'écrire qu'il « n'avait rien à retirer de ladite lettre. »

Voilà tout! De quoi s'étonner davantage, ou que M. l'abbé Frémont ait formé ce complot, ou qu'il ose le reconnaître publiquement? L'aveu est encore plus stupéfiant que le fait lui-même. On hésite à le qualifier de cynique, par égard pour un prêtre, d'ailleurs respectable; mais où trouver l'expression qui caractériserait, comme elle le mérite, une telle impudence?

Voilà donc à quelle sorte d'agissements des hommes, qui se flattent d'honorer l'Eglise par leur talent et leurs services, peuvent se livrer, et le spectacle qu'ils trouvent naturel de donner à l'opinion publique!

Dans sa lettre de candidature, qui est bien un chef-d'œuvre d'infatuation de sa personne, M. l'abbé Frémont se fait un titre auprès des académiciens de l'estime et de l'amitié que le cardinal Mathieu avait pour lui. « Il n'a pas tenu à lui, j'ose le dire, que je fusse promu à la dignité épiscopale : « *cela relèverait notre corporation* », m'ajoutait-il trop gracieusement. »

Pour relever l'honneur et l'éclat du corps épiscopal, l'intarissable fécondité de M. Frémont dans tous les genres serait insuffisante. Il faudrait en premier lieu être incapable de ce qu'il a fait en cette circonstance, et, non moins, d'étaler publiquement son indignité.

M. Frémont croira sans doute expliquer son acte par la sincérité et l'ardeur déjà trop connues de sa passion pour les institutions démocratiques et républicaines, dont il lui a plu de voir un adversaire dans la personne de Mgr de Cabrières. Il ne fera que prouver une fois de plus, par son triste exemple, à quel oubli des devoirs les plus

élémentaires cet amour de la démocratie entraîne le clergé qui s'y abandonne.

LA « REVUE PRATIQUE D'APOLOGÉTIQUE » ET LA POLITIQUE

La *Revue pratique d'apologétique* est exclusivement consacrée à l'étude des questions religieuses. Elle défend la doctrine catholique le plus souvent avec bonheur, parfois en y mêlant des idées pour le moins très contestables. Les choses de l'ordre politique sont complètement étrangères à son objet. Cependant, aujourd'hui, elle ne résiste pas à la tentation de faire une petite excursion dans ce domaine. On va voir quelles tendances l'y poussent. Sous le titre : l' « Eglise et la politique », on lit dans son numéro du 15 juin 1909 (page 453) :

Comme il arrive toujours, les partis politiques se sont jetés sur les récents discours prononcés par le Souverain Pontife à l'occasion de la béatification de Jeanne d'Arc. Chacun a voulu tirer à soi des paroles qui mafestement ne visaient qu'à restaurer la vie religieuse dans les âmes et à maintenir l'Eglise de France au-dessus des agitations de parti. On a même encore une fois dressé le fantôme de cet éternel parti catholique si énergiquement repoussé l'année dernière par les évêques français. Aussi Monseigneur l'Archevêque de Chambéry, dans une lettre pastorale à son clergé, a-t-il jugé opportun de répondre d'avance aux interprétations intéressées d'hommes qui délibérément mêlent la politique à tout : « La presse française, dit-il, s'était beaucoup émue de la venue à Rome de la plupart des évêques français ; elle s'imaginait que le Pape allait profiter de l'occasion pour organiser je ne sais quel complot vis-à-vis de la France et donner une nouvelle direction à l'épiscopat. Eh bien ! rien de tout cela n'est arrivé... Défense des intérêts catholiques en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, les acceptant tous quand ils sont légitimes, mais ne s'inféodant à aucun. Nous affirmons que nulle autre ligne de conduite ne nous a été donnée et que l'intention du Souverain Pontife est que l'épiscopat et le clergé se tiennent en dehors des agitations politiques pour se concentrer uniquement dans la défense des intérêts religieux. »

Evidemment, au sens de la revue, ceux qui agissent le plus sagement sont ceux qui, comme M. Piou, dans son discours de Lyon, passent sous silence le discours du Pape. A tout le moins, il y a dans cette solennelle exhortation du Saint-Père certain passage sur l'hypocrisie, l'intérêt ou le servilisme que supposerait la profession de loyalisme envers un gouvernement impie, que certains ne chercheront point à « tirer à soi », aussi ont-ils grand soin de ne point s'y arrêter. Ce n'est pas seulement « dans les âmes », mais dans la société, dans le pays, que le Pape s'efforce de retrouver, non pas seulement « la vie religieuse » restreinte à ce domaine intime des âmes, mais la sainte passion des libertés de l'Eglise et des droits « de la justice, de la vérite et de la conscience ». C'est le Vicaire de Jésus-Christ qui dresse une fois de plus, avec plus d'autorité que jamais, le drapeau du *parti de Dieu*, dont le *parti catholique* est l'expression équivalente. Il faut être en proie à des hallucinations étranges pour n'y

voir que l'apparence d'un fantôme. Quant aux paroles de Mgr l'archevêque de Chambéry, affirmant que Pie X a expressément recommandé aux évêques « la défense des intérêts catholiques en dehors et au-dessus de tous les partis politiques », sans en excepter, apparemment, ceux qui se targuent de loyalisme constitutionnel; « les acceptant tous quand ils sont légitimes », c'est-à-dire, évidemment, même s'ils sont monarchistes, il faut avoir une mentalité irréductiblement « pioutiste », pour interpréter ce langage dans le sens des anciennes directions du pontificat précédent, et l'on aura beau le « tirer à soi », on n'en tirera rien qui vaille dans ce dessein.

La *Revue pratique d'apologétique* ne craint pas d'invoquer à l'appui le discours rempli de venin libéral que M. l'abbé Birot a prononcé de l'A. C. J. F. à Carmaux (1). Elle y trouve un enseignement *analogue* à celui de Mgr Dubillard.

Tout récemment M. le Vicaire général d'Albi, présidant un Congrès de de *Jeunesse catholique* à Carmaux, donnait, à la fin du banquet de clôture, un enseignement analogue. Il conseillait aux jeunes gens qui l'écoutaient de ne pas enchaîner l'Eglise à une conception politique et sociale particulière, mais de poursuivre dans la tolérance mutuelle et la charité, parallèlement avec les autres organisations catholiques, leur tâche civique spéciale, en se soumettant à leurs chefs hiérarchiques, les évêques, pour tout ce qui concerne la question religieuse.

La *Revue pratique d'apologétique* reproduit ici le début de ce discours que nos lecteurs connaissent et qui contient le reproche adressé à tous les partis politiques du passé, d'avoir voulu « chambrer l'Eglise ». C'est là sans doute ce qu'elle y voit de plus analogue à l'avertissement d'accepter tous les partis quand ils sont légitimes.

La *Revue pratique d'apologétique* ne voit rien d'autre à noter dans le discours de M. l'abbé Birot. On est encore plus surpris de ce qu'elle tait que de ce qu'elle dit. Comment une revue spécialement consacrée à la défense des saines doctrines peut-elle faire état d'un document aussi mauvais, le mentionner et le citer, sans une réserve, sans un mot de critique pour des théories ouvertement contraires aux enseignements certains de l'Eglise? (2).

M. L'ABBÉ GARNIER ET LES QUINZE MILLIONS DE M. LEYGUES

Tout le monde sait à quoi s'en tenir sur l'immoralité profonde du legs de quinze millions dont M. Georges Leygues, ancien ministre, a été favorisé par le richissime M. Chauchard, en retour de la grand' croix de la Légion d'honneur qu'il lui avait fait octroyer, et des flagorneries hyperboliques dont ce beau parleur assaisonnait les banquets de l'amphitryon archimillionnaire. Il vient cependant de se

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, n° du 1er juin 1909.

2. La *Croix* du 10 juin a cru de son devoir de relever après nous cette opposition. Mais elle l'a fait selon les méthodes nouvelles, sans nommer l'auteur, sans mentionner les circonstances, en un mot sans prémunir efficacement les catholiques contre le danger.

trouver un prêtre qui s'était toujours posé en grand ami du peuple, pour s'en réjouir à la barbe de tous les modestes employés que M. Chauchard a négligés.

Un acte de M. Leygues, tel est le titre de l'article que M. l'abbé Garnier a fait passer en tête du *Peuple du Dimanche,* du 13 juin 1909. M. l'abbé Garnier raconte que, prêchant le carême à Clignancourt, en 1894, année féconde en exploits des anarchistes terroristes, et ayant appris un jour qu'une bombe devait être lancée dans l'église, pendant son sermon, il alla trouver M. Leygues, alors ministre de la Justice, et que celui-ci, très correctement, obligeamment, si l'on veut, pria M. Lépine, préfet de police, de prendre les mesures utiles. Grâce à ce concours, le danger fut conjuré. Comme M. l'abbé Garnier en exprimait ses remerciements au ministre, celui-ci, raconte-t-il, lui répondit :

— Eh bien! Monsieur l'abbé, puisque vous voulez bien me témoigner votre reconnaissance, il y a une chose, je vous l'avoue, qui me serait fort agréable. Vous avez des journaux à vous, vous pouvez parler au public de bien des manières. Le gouvernement ne fait pas toujours ce que vous voulez. Nous sommes des sectaires, dit-on souvent de votre côté, des persécuteurs, des canailles; mais enfin il nous arrive parfois de faire quelque chose qui n'est pas mal; peut-être même quelque chose de bien. Dans ce cas-là, voulez-vous bien le dire tout simplement. Je le lui promis et il ajouta : — Eh bien! si vous le faites, je serais largement payé.

Peut-être, en effet, au point où nous en sommes, les catholiques doivent-ils au Gouvernement une *profonde reconnaissance* de ce qu'il ne laisse pas aux anarchistes et aux apaches la liberté de leur lancer des bombes dans les églises. D'aucuns estimeront que M. Leygues, dans la circonstance, n'a pas fait beaucoup plus que remplir une impérieuse obligation.

Au début de son article, M. l'abbé Garnier, rappelant la date de 1894, fait cette remarque surprenante : « La note anticléricale était alors bien plus violente qu'aujourd'hui. » Sommes-nous donc, d'après lui, dans une ère d'apaisement? Et, quoi qu'il en soit, que faut-il penser alors des progrès tant vantés du fameux *esprit nouveau* qui soufflait en 1893, et de tout ce que démocrates et ralliés n'ont cessé de débiter sur l'ère pacifique qu'il a ouverte pour l'Eglise en France?

M. l'abbé Garnier explique qu'il remplit aujourd'hui son devoir de gratitude envers le Gouvernement, et profite de l'occasion pour dire leur fait à ceux qui, par leurs *récriminations* empêchent nos ministres de combler les catholiques de leurs faveurs. Mais, le besoin de se mettre en scène l'empêche, lui-même, de sentir que pour donner aux autres, avec quelqu'autorité, des leçons de morale politique, un prêtre, surtout, devrait commencer par laisser voir une si grande indigence de sens moral. Voici la fin de son article :

Je proclame bien haut que nos gouvernants ont ainsi fait parfois un bien réel et qu'ils en auraient fait, beaucoup plus, si les catholiques avaient su, comme le disait un jour un autre ministre, crier plus fort et se défendre plus vigoureusement.

J'avoue aussi que ceux qui ont fait ce bien l'ont fait parfois au prix d'un réel courage *et qu'ils auraient fait beaucoup plus sans le parti pris de certains journaux, qui perdraient leur clientèle, s'ils osaient cesser de se montrer toujours violents et parfois injustes.*

Le grand malheur en tout cela, c'est que le fossé se creuse et qu'une foule d'âmes y tombent pour y trouver bien des maux temporels sans compter, hélas ! l'éternelle réprobation. *Les journaux en question devraient s'en souvenir, s'ils sont catholiques, comme ils le disent.*

En tout cas, *je saisis avec bonheur cette occasion* de rendre justice à M. Georges Leygues et DE LE FÉLICITER DES *QUINZE* MILLIONS QUI VIENNENT DE LUI ÉCHOIR.

LA THÈSE SURANNÉE DE LA SOUVERAINETÉ ET DES DROITS DE L'ÉGLISE

Il est piquant de trouver sous la plume du correspondant romain du *Journal des Débats* une analyse des récents discours de S. S. Pie X, à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, qui fait ressortir les enseignements du Pape sur cette question avec une netteté qu'on chercherait vainement dans nos journaux catholiques, car ceux-ci, à vrai dire, laissent plutôt cette partie dans l'ombre :

La réponse de Pie X à l'évêque d'Orléans fut, comme vous le savez, prononcée en français, dans la Basilique de Saint-Pierre, en présence de tous les pèlerins. Quand on relit ce discours, il n'est pas difficile de découvrir, sous les phases françaises un peu lourdes et parfois maladroites de forme, les phrases italiennes qu'elles traduisent imparfaitement. Nul doute que cette réponse ne soit, dans ses parties essentielles, l'œuvre personnelle du Saint-Père. Reprenant le thème que l'Evêque d'Orléans lui avait proposé, le Pape défend et justifie à son tour le patriotisme des catholiques de France. « Si le catholicisme était ennemi de la patrie, dit-il énergiquement, il ne serait plus une religion divine. » L'Eglise ne défend pas, et même elle ordonne d'aimer la patrie. Mais il faut que la patrie terrestre « reste indissolublement unie » à cette autre patrie, qui est l'Eglise catholique elle-même. Et ici, le Pape s'explique avec une précision hardie et ardente. « L'Eglise domine le monde, parce qu'elle est l'épouse de Jésus-Christ. Ayant tout en commun avec lui, riche de ses biens, dépositaire de la vérité, elle seule peut revendiquer des peuples la vénération et l'amour. » Et plus loin, reprenant à dessein les mêmes mots, le Pape s'écrie : « Ces sentiments de vénération et d'amour, *cette patrie seule* peut nous les inspirer, qui, unie en chaste alliance avec l'Eglise, produit le vrai bien de l'humanité. » *La conclusion de ce rude syllogisme, jamais exprimée, apparaît pourtant, imminente, menaçante, à chaque phrase du discours pontifical. L'union avec l'Eglise est la condition de l'amour que des catholiques doivent à la patrie.* Certes, l'absence de cette condition ne justifie ni n'excuse la haine ou la révolte contre la patrie qui a injustement rompu des liens sacrés. L'Etat, le gouvernement qui s'est séparé de l'Eglise peut encore imposer l'obéissance : il ne peut plus prétendre à l'amour. « Non, il ne peut prétendre à l'amour, cet Etat, ce gouvernement, quel que soit le nom qu'on lui donne, qui, en faisant la guerre à la vérité, outrage ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré. »

Ainsi l'union de l'Etat avec l'Eglise est proclamée par Pie X comme une condition, non seulement préférable, mais encore indispensable et nécessaire. Ce qu'il entend par cette union, il l'explique lui-même en termes parfaite-

ment clairs : « Celui qui se révolte contre l'autorité de l'Eglise, sous l'injuste prétexte qu'elle envahit le domaine de l'Etat, *impose des termes à la vérité;* celui qui la déclare étrangère dans une nation, déclare du même coup que la vérité doit y être étrangère. » Par conséquent l'autorité de l'Eglise doit être reconnue sans limite, comme celle de la vérité elle-même.

L'importance de ces déclarations me paraît considérable. Il serait imprudent d'en méconnaître et puéril d'en vouloir déguiser le sens politique, net et profond pour leur donner une interprétation mystique. Ce n'est pas à des théologiens ou à des docteurs, c'est à la foule des pèlerins français, c'est à tous les catholiques de France que Pie X a adressé ces paroles. Et d'ailleurs, faut-il le dire? ces paroles, sortant de sa bouche, n'ont pas étonné. Elles sont l'expression sincère et sereine d'une doctrine qui fut toujours celle de l'Eglise catholique. Si parfois les chefs de cette Eglise ne jugèrent pas opportun de la proclamer d'une manière aussi catégorique, ou de l'appliquer avec une logique aussi rigoureuse, ils n'entendirent pas pour autant y renoncer, ni ne pensèrent affaiblir le principe qui l'anime. Aussi bien tous ne furent-ils pas, au même degré, dans la nécessité de l'invoquer comme une défense, ou de la recommander comme une sauvegarde. *Quant à Pie X, du premier jour de son règne jusqu'aujourd'hui, sa conduite n'a pas eu d'autre règle que le principe de la souveraineté de l'Eglise ; tous ses actes ont tendus à conserver ou à défendre dans leur intégrité les droits imprescriptibles et divins d'une institution surnaturelle, destinée à dominer les institutions humaines et à leur survivre.* Les événements ont voulu que, sous son règne, le conflit entre ces droits et des droits rivaux éclatât avec une violence qu'on n'avait pas su ou pas voulu éviter. Il a paru à Pie X que son devoir ne consistait plus seulement à réserver les droits de l'Eglise, avec plus ou moins de prudence ou d'habileté, *mais que le moment était venu de les affirmer, dans une forme absolue et solennelle, cette forme pût elle à quelques-uns paraître agressive et inopportune.*

Jamais encore le successeur de Léon XIII n'avait mis dans ses écrits ou dans ses discours cette assurance souveraine qui marque d'un accent si particulier ses dernières paroles. Certes, on a pu relever souvent dans ses Encycliques, en particulier dans les plus récentes, l'ardeur de certaines effusions ou la véhémence de certaines adjurations. Pie X a trouvé parfois des mots enflammés pour entraîner la conviction ou l'obéissance, et pour condamner, des paroles dures. Mais l'austérité de ses ordres et la rigueur de ses condamnations étaient presque toujours tempérées par l'expression d'une tendresse alarmée ou d'une piété douloureuse. Sa fermeté même avait quelque chose de triste et de résigné, qui inspirait, avec le respect, l'émotion. La tristesse et la résignation ont désormais fait place à la sérénité, ou plutôt, — je ne trouve pas de mot plus précis — à l'assurance. Relisez la réponse du Pape à l'évêque d'Orléans; relisez surtout son discours au cardinal-archevêque de Lyon. Serait-ce uniquement, dans ce dernier cas, l'effet de la froide et sèche gravité inhérente aux périodes latines? Les conseils sont précis, les ordres sont impérieux et brefs ; les louanges même semblent sévères. Les personnes et les circonstances disparaissent; c'est vraiment la papauté qui parle son langage impersonnel et éternel. Je n'arrive pas à oublier le son de cette phrase : *Interea, Venerabiles Fratres, dum contra religionem saevit furor improborum qui ad illam evertendam funditus, nullam justitiæ, nullam humanitatis rationem habent, vos vehementer hortamur ut propulsare, quemadmodum fecistis usque adhuc, hostiles impetus ne cessetis, injuste facta expositu laudo publice, mendacia calumnias insidias detegendo, errores pravasque doctrina convincendo damnando.* (1)

1. Les *Débats*, 9 mai 1909.

LE CLERGÉ ET « LE SILLON »

Dans ses numéros des 15 novembre 1908 et 1er mai 1909, la *Critique du Libéralisme* a fait un relevé singulièrement instructif des souscriptions ecclésiastiques pour la fondation d'un grand journal quotidien du *Sillon*. Aujourd'hui l'*Eveil démocratique* annonce que le chiffre proposé est atteint et même dépassé (1). Il nous reste à compléter cette longue énumération. Ceux qui auront la curiosité de la repasser, verront de quel triste état d'esprit elle est l'indice, et comprendront quelles sympathies, quels appuis déclarés le *Sillon* rencontre encore dans une partie de ce clergé qu'on représente comme détaché de lui par la défaveur du Saint-Siège et de nombreux évêques.

Les étudiants en Théologie d'Encalcat, Tarn, (2e *vers.*)	20	60
Pour la vraie bonne presse : 3 vicaires jadis réactionnaires, Basse-Normandie	12	»
Un groupe d'abbés démocrates des environs de Paris (2e *v.*)	25	15
Trois directeurs du Grand Séminaire de B. (2e *versem.*)	15	»
D'un séminaire pour la République démocratique.	20	30
Un groupe d'ecclésiastiques réservistes à la 17e section d'infirmiers, à Toulouse.	13	»
Séminaristes bizontins.	12	»
Un groupe d'abbés démocrates des Côtes-du-Nord.	47	50
Un doyen de plus en plus sillonniste.	10	»
Le Curé de D., Jura.	5	»
Un vicaire de Léon.	100	»
Par l'intermédiaire du *Sillon* de Bordeaux, abbé Cathala, Espagne.	100	»
Un prêtre du Calvados (4e *v.*)	5	»
Vive la République démocratique : un abbé.	10	»
Un ecclésiastique de la Saintonge.	10	»
Un professeur de l'Ecole de Théologie, Rouen.	10	»
Un ami du jeune Sillon Montalbanais.	10	»
Un prêtre du diocèse de Montauban.	5	»
Abbé X.	20	»
Abbé B.	10	»
Un vicaire du Morbihan.	15	»
Un prêtre du Nord.	20	»
Un prêtre picard démocrate (3e *versement.*)	10	»
Abbé D., curé de S.-le-S.	10	»
Abbé B. de L.	10	»
Deux abbés de la Somme.	10	»
Abbé Blanchard, curé.	10	»
Abbé F., professeur, Le Mans	30	»
Un ecclésiastique du Mans.	20	»
Groupe d'ecclésiastiques du diocèse de Lyon (5e *versem.*)	10	»
Pour le Christ par le *Sillon*, prêtres de la Drôme (4e *v.*)	10	»
Prêtres du Finistère.	15	»
Séminaristes toulousains (4e *v.*)	10	»
Un prêtre du diocèse de Montauban.	5	»
Un ecclésiastique d'Eure-et-Loir.	2	»
Un ecclésiastique d'Eure-et-Loir.	3	»
Abbé Hubert, Le Mans.	5	»
Un prêtre du Mans.	5	»
Abbé Bonnier.	5	»
Un ecclésiastique du Mans.	10	»
Abbé Fossey, La Suze.	10	»
Abbé Chabaud, (2e *versem.*)	10	»
Abbé P., Paris.	10	»
Un docteur en théologie.	50	»
Abbé F., Côtes-du Nord.	10	»
Un vicaire du diocèse de Lyon (2e *versement*).	20	»

1. 13 juin 1909.

Un vicaire du Midi.	20	»
Un prêtre, Nice.	50	»
Un prêtre, Nice	30	»
Deux prêtres, Nice.	10	»
Un abbé, Nîmes	5	»
Deux prêtres, Nîmes.	20	»
Un groupe de séminaristes, Nîmes.	6	50
Un prêtre, Béziers.	6	»
Un jeune vicaire sillonniste des bords du Finistère.	15	»
Un ecclésiastique non sillonniste,; mais apologiste du *Sillon.*	15	»
Un prêtre du Finistère.	10	»
Un prêtre du Finistère (*3e ver.*)	50	»
Abbé B. G., Finistère (*3e vers.*)	25	»
Un vicaire du Finistère (*4e v.*)	30	»
Abbé B. G., Finistère (*4e vers.*)	25	»
Un abbé ami du *Sillon* de Reims (*8e versement*).	100	»
Un abbé ami du *Sillon* de Reims (*9e versement.*)	100	»
Un jeune prêtre de l'Indre.	10	»
Un vicaire de Lille.	10	»
Un prêtre du Pas-de-Calais en réponse aux fiches du *Courrier.*	20	»
Un recteur du diocèse de Saint-Brieuc.	10	»
Un professeur prêtre ami du *Sillon.*	25	»
Prêtre breton pour le retour du peuple à son Dieu.	30	»
Abbé C.	5	»
Abbé P., Jura.	5	»
Abbé Berly, Somme.	5	»
Abbé Ferret.	5	60
Abbé Poupard, La Ronde (Ch.-Inférieure).	3	»
Abbé C., Ain.	5	»
Un prêtre ami du *Sillon.*	5	»
Deux journées de salaire de deux prêtres professeurs.	10	»
Abbé Deschamps, Le Havre.	10	»
Abbé J. B., Elbeuf.	20	»
Abbé L. Prudhomme, St-Pern.	3	»
Cinq abbés démocrates (*2e v.*)	25	»
Cinq ecclésiastiques.	10	»
Abbé A. Mathieu, Combrand.	5	»
Abbé L. Voinier, Rochefort.	5	»
Un jeune vicaire démocrate du Calvados.	10	»
Abbé M. Tuffet, Angoulême.	8	»
Un séminariste, Meurthe et-Moselle.	2	»
Abbé A. Véritier, Cassis.	5	50
J. C., vicaire à L. B.	5	»
Un abbé de l'Eure.	10	»
Un curé du Calvados.	4	»
Abbé Duteil, Mortagne.	5	»
Abbé M., Orne.	10	»
Abbé A. F., Saint-Rémy-de-Provence.	10	»
Abbé Devillers, Somme.	4	50
Un précepteur prêtre et démocrate.	10	»
Abbé P. Ouvrard, curé.	10	»
Abbé Sichez, Nevez.	3	»
47 ecclésiastiques, reconnaiss nts au *Sillon*, lui affirment leur confiance.	217	»
Abbé C., Le Mans.	5	»
18 séminaristes qui ont donné leur vie à l'Eglise, leur journée de dépenses.	33	50
3 prêtres envoient leur obole et célèbrent en même temps une messe pour attirer sur le *Sillon* la protection du Christ.	12	»
Un vicaire pyrénéen.	5	»
Professeurs d'un petit séminaire, Hérault.	12	»
Abbé Brochard, Paris.	20	»
Un prêtre crestois, Drôme.	10	»
Abbé Sainte-Marie, Paris.	9	90
Abbé Jérôme Zimmerman, à Sion, Suisse.	6	10
Deux prêtres de Rome.	3	90
Trois prêtres.	18	50
X., vicaire.	2	»
Séminaristes du Centre (*4e versement*).	60	»
Abbé Brissemoret, La Mothe-Beuvron.	15	»
Trois prêtres du Lot-et-Garonne.	15	50
Abbé P. J., Châtillon-sur-Loire.	5	»

Abbé Maurice T., Briare (Loiret.)	5	75
Plusieurs journées d'un vicaire démocrate.	10	»
Faute de casuel, modeste offrande d'un curé de l'Yonne.	10	»
Abbé E. E., curé, Albertville.	10	»
Un doyen, un curé, un professeur et un vicaire du diocèse d'Annecy.	30	»
Abbé Cardillaguet, à Ploudalmezeau.	8	»
Abbé A. L., curé de Saint-Aubin (Seine-Inférieure).	20	»
Un prêtre de l'Aisne (7[e] *vers.*)	200	»
Un vicaire du Nord.	5	»
Abbé Morize, Neuville-au-Bois.	14	»
Plusieurs prêtres de l'Aisne.	12	»
Un curé du Périgord.	2	20
Un prêtre qui aime le *Sillon*.	5	»
Deux vicaires des environs du Havre.	10	»
Abbé X.	5	»
Un prêtre du diocèse d'Orléans.	10	»
Abbé Krempf, Paris.	10	»
Un curé républicain.	5	»
Un groupe d'ecclésiastiques du diocèse de Lyon.	31	»
Prêtres et sillonnistes de Blois.	15	»
Un abbé de la Haute-Savoie.	3	»
Abbé J. G., prêtre du diocèse de Rennes, professeur à Paris.	10	»
Abbé L. R.	8	»
Plusieurs prêtres du diocèse de Rennes.	30	»
Abbé F., Briançon.	5	»
Quelques prêtres orléanais.	40	»
Un groupe de vicaires de la Bresse louhannaise.	36	»
Les vicaires de Montivilliers et un camarade.	23	»
Abbé Locette, Paris.	20	»
Abbé Bernard, Saint-Cosme.	5	»
Abbé Victor Oury, Guillerval.	5	50
Salaire d'un curé de campagne.	5	»
Abbé E. Robillard, Noisy-s-Oise.	5	»
Abbé V. B., Landes.	10	»
Abbé D., Savoie.	10	»
Abbé E. C., Drôme.	10	»
Un abbé démocrate.	2	»
Abbé L., Murat.	5	»
Un abbé du diocèse d'Amiens.	5	»
Un prêtre ami du *Sillon*.	5	»
Un groupe de séminaristes amis du *Sillon*.	11	»
Dix ecclésiastiques.	27	»
Abbé M., Suresnes.	20	»
Un vicaire de campagne.	3	»
Plusieurs vicaires et amis du bassin houiller de Montceau-les-Mines.	35	»
Un professeur de grand sémin. qui juge l'arbre à ses fruits.	5	»
Un professeur de grand séminaire, en témoignage de sa sympathie chaque jour plus grande.	5	»
Caen, un prêtre.	7	»
Plusieurs prêtres du diocèse de Rennes.	35	»
Calvados, prêtres amis du *Sillon*.	12	»
Le 29 mai de six ecclésiastiques.	18	»
Le 29 mai de 32 séminaristes..	32	»
Le montant moyen des dépenses quotidiennes ou bi-quotidiennes de 46 séminaristes et de 3 professeurs du séminaire et les économies de quelques-uns d'entre eux.	184	»
Un petit curé de campagne.	5	»
Abbé Orillard, Près-St-Gervais.	10	»
Abbé P.	5	»

Les noms suivants sont extraits de souscriptions collectives.

Un curé démocrate de la Côte-d'Or ; 3 prêtres amis du *Sillon* (Dijon).

Une Communauté sacerdotale à Joigny, (Yonne).

Abbé A. R., vicaire ; Abbé P. P., vicaire, (Montbrison).

Abbé Le Roy, professeur; Abbé Simeon, professeur ; Plusieurs prêtres sympathiques, (Pithiviers).

Abbé J. M. P., curé d'Esserteunes, (Morey).

Un prêtre professeur ; Un prêtre pro-

fesseur ; Un prêtre professeur ; Un jeune prêtre républicain, (Boulogne-sur-Mer.)

3 abbés pas riches ; Un prêtre angevin ; Un prêtre parisien, (Angers).

Un groupe de prêtres ; Un curé ; Un vicaire ; Un vicaire, (Elbeuf).

Abbé Brillet ; Un groupe d'abbés du séminaire de Flers ; Abbé Dubazé, prêtre ; Abbé Oulfroid, prêtre, (Flers).

Un curé ardennais, (Ardennes).

X., prêtre ; 32 séminaristes du Sud-Est, (Lyon).

Abbé Maire, (Montbéliard).

Abbé Chanteperdrix, (Gaillac).

Un prêtre de Landivisiau, (Finistère) ; Un prêtre de Landivisiau.

Abbé Azaril, vicaire ; Abbé Bompard, (Oran).

Abbé G., curé, (Buffard).

3 professeurs ecclésiastiques ; 6 prêtres, professeurs au séminaire de Rouen, (Rouen).

Abbé F. ; Un vicaire républicain ; Abbé M. ; Un vicaire (Pas-de-Calais).

Abbé S. (Châteauneuf).

Abbé X, Abbé Y, Abbé Z, professeurs, (Saint-Dizier).

Abbés Bonnet. Peyriguière, Bacheré, Labrousse, Torchard (Bordeaux).

Un professeur de séminaire, (Saint-Martin-Rivière).

Abbé S., vicaire à Clamart, (Issy-les Moulineaux).

Abbés M. et L., prêtres, (Remiremont).

Un prêtre ; Un prêtre ; Un prêtre, (Tours).

Abbé M., 1er vicaire, (Aubusson).

Abbé S. ; Abbé N. : Abbé D., Abbé Gimazanes, Toulouse ; Un vicaire de Toulouse ; Un curé du Tarn ; Un curé du Gers ; Abbé B., curé ; Abbé L., Tulle ; Abbé L., à Tulle ; Un vicaire de Narbonne ; Un vicaire de Toulouse ; Un aumônier de Toulouse ; Un vicaire de l'Aude ; Abbé L., professeur libre ; Abbé C., professeur libre ; Un vicaire du Gers ; Quatre petits curés de campagne, Gers ; Abbé F., à Toulouse ; Un curé de Toulouse ; Abbé G., curé du Gers ; Abbé M. ; Abbé S. ; Abbé C. professeurs libres ; Un prêtre du Gers ; Un abbé directeur d'école ; Un abbé de Toulouse ; Un abbé professeur ; Un abbé de Toulouse ; Un abbé professeur ; M. L., petit vicaire de faubourg ; Un vicaire sillonniste de la Haute-Garonne ; Quelques abbés de Toulouse ; Trois prêtres du canton d'Aurignac ; Un vicaire de Toulouse ; Un abbé de Toulouse ; Un prêtre, (Toulouse).

Abbé M., 4e *versement* ; Abbé G., (Cercle du XVIe Arrondissement).

Suivent encore 73 souscriptions collectives dont l'*Eveil démocratique* ne donne, faute de place, que le chiffre des offrandes et le nombre de souscripteurs, sans les noms.

ERRATA

Nous invitons nos souscripteurs à rectifier dans leur exemplaire les chiffres suivants de l'Index alphabétique du Tome Premier :

Page 561	Keller,	*au lieu de*	312,	*il faut*	412
— 562	Lecot (le cardinal)	—	318,	—	398
— 562	Lemire (l'abbé)	—	91,	—	92
— 566	*Semaine Religieuse de Cambrai,*	—	303,	—	203

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6258

LE LIBÉRALISME
ET L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Rien de plus fréquent, à l'heure actuelle, que de voir des pères et des mères de famille, chrétiens et catholiques pratiquants, confier sans scrupule leurs garçons et leurs filles aux collèges et aux lycées de l'Etat, dont l'enseignement devrait alarmer les consciences les plus « libérales », mais qui voient pourtant leur population scolaire s'accroître, depuis quelques années, d'une manière inquiétante pour notre Enseignement secondaire libre.

Il y a sept ou huit ans à peine, les collèges libres et les Petits Séminaires avaient 85.000 élèves, nombre sensiblement égal à celui des élèves des établissements universitaires du même ordre.

Par suite de l'inique proscription des Jésuites et des Congrégations enseignantes, par suite aussi de la fermeture violente de 153 Petits Séminaires, qui n'ont pas tous été réouverts dans des locaux différents des établissements volés par l'Etat, le nombre des élèves de l'Enseignement secondaire est tombé en 1907 de 85.000 à 57.000, et, depuis lors, il a encore baissé surtout dans les Petits Séminaires, où le malheur des temps diminue les vocations ecclésiastiques.

Les lycées et les collèges de l'Etat ont passé, pour les garçons, de 85.000 à 105.000 élèves, et, pour les filles, de 3 à 4.000 élèves à 33 et 34.000.

La fermeture de tant d'établissements secondaires libres, et de tant de couvents de Religieuses enseignantes n'en est pas la seule cause : il faut attribuer en partie l'accroissement significatif de la population scolaire des collèges et lycées de l'Etat à ce « libéralisme » de mauvais aloi, qui prétend que l'on peut impunément exposer les jeunes intelligences à un enseignement « largement respectueux, dit-on, des croyances religieuses, ou, du moins, neutre et inoffensif », tel que celui que donnent les maîtres et les maîtresses des établissements secondaires de l'Etat.

Il n'est pas même rare d'entendre dire à des catholiques que ce sont les anciens élèves de l'Université qui, dans les Chambres e la presse, ont le mieux défendu la liberté d'enseignement, tandis que les « blocards » les plus sectaires ont été d'anciens disciples des Congréganistes. Ainsi, l'on opposera les de Mun, les Aynard, les Drumont aux Waldeck-Rousseau, aux Monis, aux Trouillot, aux Briand.

D'abord, on devrait savoir qu'il n'y a rien de pire qu'un apostat, qui veut se faire pardonner un passé clérical. Et puis, l'en-

seignement des collèges et lycées du second Empire ou du Gouvernement de l'ordre moral, sans être parfait, était tout autre que celui de nos jours, qui ne forme ni des de Mun, ni des Drumont, ni même des Aynard.

Il s'agit de savoir si la foi catholique des jeunes gens et des jeunes filles ne court pas de grands dangers dans les collèges et les lycées de l'Etat. Les parents chrétiens, comme les prêtres qui les dirigent, s'en alarmeraient bien davantage, s'ils voulaient simplement examiner les livres qui servent de manuels aux élèves de l'Université, pour les *sciences*, pour l'*histoire* et pour la *philosophie*.

I

Voici le *Manuel* préparatoire à la partie scientifique du baccalauréat ès lettres, qu'on trouve entre les mains de tous les candidats, même parfois de ceux de nos établissements libres. L'auteur, M. Caustier, un agrégé des sciences, dit formellement vers la fin de ses ***Eléments de Paléontologie générale*** : « Cuvier expliquait la diversité des formes animales par des créations successives, et supposait qu'à plusieurs reprises des cataclysmes étaient venus détruire tous les êtres vivants. *Cette hypothèse n'est plus admissible* ». Et alors, M. Caustier donne comme scientifiquement certaine l'évolution des espèces, le transformisme de Lamarck, de Gœthe et de Darwin, avec la sélection naturelle et la lutte pour la vie, avec l'anthropopithèque, que personne n'a jamais vu et qui serait quand même l'intermédiaire entre le singe et l'homme.

Toutes ces théories sont exposées, non pas seulement en rhétorique et en philosophie, mais encore dans les basses classes, si bien qu'il y a quelques mois à peine, dans une grande ville, un jeune lycéen de onze ans arrivait triomphalement chez lui et, à dîner, apprenait à son père et à sa mère stupéfaits, ahuris, qu'ils descendaient du singe : le professeur des sciences l'avait dit, et, certes, il fallait le croire, parce que c'était un savant.

Or, personne n'ignore qu'à l'occasion du centenaire de Lamarck, on a rappelé comment Haeckel avait falsifié des photographies d'expériences embryogéniques pour soutenir le système insoutenable du transformisme. C'est ce que démontre, entre autres, M. Charles Depéret, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, dans son livre de la Bibliothèque de la Philosophie scientifique (Flammarion) : *Les Transformations du monde animal.* Il ne craint pas d'écrire, au sujet de la *Philosophie zoologique* de Lamarck, l'ouvrage qu'admirent le plus nos évolutionnistes :

« Un style lourd et diffus, parfois même peu intelligible, des redites incessantes et inutiles, un exposé dogmatique qu'illustrent trop rarement des

exemples concrets, brièvement cités et souvent mal choisis, des échappées sans fin dans le domaine psychique, rendent la lecture des ouvrages de Lamarck, à la fois pénible et peu démonstrative pour le naturaliste. » (pp. 27-28.)

« ... Presque tous les rapports admis par l'auteur sont inexacts, superficiels et contredits par toutes les données embryologiques et paléontologiques. Comment peut-il se faire que Lamarck, qui connaissait si parfaitement les animaux invertébrés, ait pu, sur de simples motifs d'habitat, rattacher les insectes aux vers intestinaux, faire dériver les crustacés des arachnides, et ceux-ci des insectes, contrairement à l'ordre d'apparition géologique de tous ces groupes? Comment a-t-il pu concevoir, pour les vertébrés, des filiations aussi monstrueuses que celles qui consistent à faire descendre les poissons des mollusques, les oiseaux des tortues, et à prendre les mammifères marins, qui sont de date relativement récente, pour la souche de tous les mammifères terrestres? De semblables conceptions sont véritablement déconcertantes de la part d'un observateur aussi éminent que le fut Lamarck, et ne peuvent guère s'expliquer que par un désir immodéré de construire à la hâte, même au prix de l'erreur, une synthèse grandiose de tout le règne animal. De trop nombreux exemples de ces synthèses hâtives et généralement fausses se révéleront à nous, en poursuivant l'histoire des doctrines paléontologiques jusqu'à notre époque. » (page 32.)

Et, en effet, M. Depéret montre sans peine que tous les systèmes évolutionnistes sont construits arbitrairement avec des formules creuses, et sont *contredits par les faits.*

La science véritable n'a donc rien à démêler avec le transformisme lamarckien et darwiniste : c'est ce transformisme qui est une « hypothèse inadmissible », alors que les grandes et belles théories de Cuvier demeurent acquises à la science. Pourquoi donc les dénigrer en faveur d'un système antiscientifique, si ce n'est pour amener peu à peu les jeunes esprits à se passer d'un Dieu créateur des espèces animales, comme de l'homme et du monde (1)? L'enseignement oral complète, d'ailleurs, dans la plupart des collèges et des lycées de l'Etat, les théories de M. Caustier, et l'expérience prouve que les professeurs universitaires de sciences physiques et naturelles ne sont que trop souvent athées, matérialistes, et par là même fatals à la jeunesse, si facilement éblouie par les systèmes les plus faux, quand ils sont à l'ordre du jour.

Nos évêques ont interdit, pour l'enseignement primaire, des livres tels que : *Enseignement scientifique,* par Paul Bert, *Eléments de sciences naturelles,* par Bruand, *Eléments de sciences naturelles,* par Delon, *Sciences,* par Flammarion. Est-ce que des livres encore plus dangereux. parce qu'ils sont mieux faits, comme celui de M. Caustier et autres du même genre, ne mériteraient pas une censure épiscopale aussi sévère que celle qui frappe les manuels plus élémentaires des Ecoles primaires de l'Etat?

---

1. M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, n'a-t-il pas célébré, devant le monument de Lamarck « la Science révolutionnaire », lisez « antireligieuse et athée. »

II

L'enseignement universitaire de l'*Histoire* est encore plus dangereux que l'enseignement scientifique.

Rome a mis à l'*Index* et de vaillants évêques, comme Mgr Laurans, Mgr de Ligonnès, Mgr Nègre, ont condamné formellement les Manuels d'*Histoire de France* tels que ceux de Calvet, d'Augé, de Blanchet, d'Aulard et Bayet, de Lavisse, de Renaudin, employés dans l'enseignement primaire par les instituteurs et les institutrices.

A-t-on fait de même pour les *Histoires* suivies dans les collèges et lycées de l'Etat et dont beaucoup sont des mêmes auteurs qu'on vient d'énumérer ou d'auteurs animés du même esprit que MM. Calvet, Aulard et Bayet? Il n'y a que l'Université qui ait mis à l'*Index*, même pour les collèges libres, des *Histoires* excellentes comme celles de Melin, de Gagnol.

Mgr Dupanloup protestait jadis énergiquement contre l'enseignement historique de Victor Duruy, qui laissait tant à désirer pour l'établissement du Christianisme, les persécutions, l'Eglise au moyen âge, la Réforme, les guerres de religion. Que dirait-il aujourd'hui où Duruy passe pour réactionnaire et clérical? Ses *Histoires* sont abandonnées pour celles du juif Milhaud, de Ducoudray, de Dauban et Grégoire, de Seignobos, de Vast et Jallifier, de Maréchal?

Ce dernier, il y a quarante ans, avait une *Histoire contemporaine* de 5 ou 600 pages à peu près correcte, sauf pour quelques passages sur la Restauration, la Congrégation et les Jésuites. Depuis lors, quelle évolution dans le livre et les idées! Le livre a pris 1.200 pages et plus: les idées sont devenues jacobines, anticléricales, passionnément irréligieuses. Pourtant, l'*Histoire contemporaine* de Maréchal a de nombreuses éditions, et sert à quantité de collégiens et de lycéens

Ducoudray, qui fut autrefois le continuateur de Duruy pour l'*Histoire contemporaine*, le continue maintenant si peu qu'il en est la contre-partie au point de vue politique et au point de vue religieux.

Dauban et Grégoire, *Histoire contemporaine*, p. 100, édition de 1883, chez Delagrave, appellent le vol des biens ecclésiastiques par la Constituante « conversion des biens de l'Eglise en biens nationaux. » — Si le clergé a refusé de prêter serment à la Constitution civile de 1790, ce n'est pas qu'elle fût schismatique et condamnée par le Pape Pie VI : il n'y avait là qu'un « prétexte ». « Depuis la perte de ses richesses, le clergé se montra aussi opposé que la noblesse au nouveau régime, dont il devint l'ennemi le plus ardent et le plus tenace... Des évêques et des prêtres ambitieux, loin du danger (car presque tous avaient abandonné leurs diocèses) précipitaient d'autres prêtres crédules dans un abîme de maux. » —

Et voilà changée en « crédulité » stupide l'héroïque résistance des évêques et des prêtres réfractaires, dont Mirabeau lui-même disait : « Nous avons pris aux évêques leurs biens; mais ils ont gardé leur honneur », en refusant un « serment *civique* », *dont* MM. Dauban et Grégoire osent dire, p. 124, « qu'il n'était pas le serment spécial à la constitution civile du clergé » : pour les évêques et les prêtres, il n'était que cela.

Les « articles organiques », et non pas le Concordat, sont présentés comme « une des bases de notre droit public », p. 276, et si Rome protesta contre eux, « ils furent un prétexte plutôt qu'un grief véritable ». Notez qu'ils allaient formellement contre l'esprit et la lettre même du Concordat.

Mais tout cela est encore bénin relativement aux violences erronées qui émaillent les pages consacrées à raconter, ou plutôt à défigurer les rapports de l'Eglise et de l'Etat en France sous la Troisième République, les lois scolaires de 1882 et 1886, la loi du divorce, la loi militaire, les décrets du 29 mars 1880 contre les Religieux, les lois d'accroissement et d'abonnement, etc.

Autrefois, c'était en philosophie seulement que les élèves avaient à étudier ces questions brûlantes, et leur esprit plus mûr pouvait plus aisément faire justice de la haine antireligieuse qui dictait les appréciations d'historiens sectaires; tandis que, de par les nouveaux programmes, l'*Histoire contemporaine* est obligatoire dès la troisième, et peut fausser irrémédiablement des intelligences naïves encore et désarmées contre les falsifications calomnieuses des malfaiteurs de plume que sont beaucoup trop d'historiens universitaires, devenus classiques, hélas !

Il faut mettre sur le même pied les *Atlas-Géographies* de Foncin, dont l'esprit évolutionniste, antireligieux, défigure le passé, le supprime ou le présente sous le jour le plus faux. Or, Foncin est classique presque dans tous les collèges et lycées de garçons et de filles; la géographie, comme l'histoire devient ainsi « une vaste conspiration contre la vérité. »

Que dire de ce manuel, classique aussi dans tant de collèges de l'Etat, l'*Histoire contemporaine* de M. Charles Seignobos, professeur à la Sorbonne, et l'un des principaux meneurs de la campagne signalée par M. Jacques Rocafort, dans *La Croix* du 25 mai 1909, « pour défendre à l'étranger la politique religieuse de la République française », et lancer un pamphlet de M. Mater?

..

L'*Histoire contemporaine* de M. Seignobos est assurément moins violente; mais les « Rapports de l'Eglise et de l'Etat au XIX[e] siècle » sont traités dans un esprit plus perfide sous des dehors plus modérés.

Voulez-vous savoir pourquoi Pie IX a publié le *Syllabus* en 1864?

Lisez Seignobos, p. 276 : « Quand la France, par la *convention de septembre* (1864), annonça qu'elle allait retirer ses troupes de Rome, *Pie X indigné* voulut faire une protestation solennelle, en publiant l'exposé de doctrine *qu'il faisait préparer depuis longtemps* », l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*. — Mais « s'il les faisait prépaparer depuis longtemps », ils n'étaient pas le fruit de son « indignation » contre « la convention de septembre (1864). Il faudrait, au moins être logique, M. Seignobos, et ne pas vous contredire dans la même phrase.

Parmi « les principales réformes de la République », p. 307, M. Seignobos cite « la liberté d'association établie par la loi de 1901 : tous les particuliers ont le droit de s'associer, sans autorisation. » — Il n'est pas permis de mentir de la sorte. M. Seignobos sait très bien que la loi de 1901 interdit l'association à tous les Religieux et Religieuses « sans autorisation » et que la loi de 1904 l'a interdite même aux Religieux et Religieuses *autorisés*, s'ils étaient « enseignants ou prédicants ».

N'est-ce pas du cynisme que de donner comme une « réforme » et un progrès une odieuse mesure de persécution et de spoliation? M. Seignobos se garde bien de parler du « milliard des Congrégations » subtilisé ou volé par les liquidateurs.

D'après M. Seignobos, p. 675, « le Concordat » ne rendit au clergé aucun *pouvoir*, aucun *privilège...*, et il donna au gouvernement le droit de nommer les évêques. » — Or, ce droit avait été donné à nos rois, trois siècles plus tôt, par le Concordat de 1516, entre Léon X et François 1er, Concordat qui a été pratique jusqu'en 1790. — Quant aux *pouvoirs* et aux *privilèges* du clergé, que M. Seignobos nie, p. 675, il les reconnaît, p. 676 : « Le clergé exerçait quelques-uns des *pouvoirs* publics. — Il avait la surveillance de l'instruction et inspectait les écoles primaires... Presque partout les secours aux indigents et les hôpitaux étaient dirigés par des prêtres ou des religieux... Les membres du clergé jouissaient de *privilèges*, surtout de l'exemption du service militaire. Ils figuraient dans les cérémonies officielles avec la préséance sur les laïques... (La France) a commencé, beaucoup plus tard, à supprimer les emblèmes et les cérémonies religieuses officielles, et à enlever au clergé la direction des écoles et de l'assistance publique. »

Ainsi donc, M. Seignobos nie dans une page ce qu'il affirme dans l'autre. « Contradiction, disait Pascal, mauvaise marque de vérité. »

MM. Vast et Jallifier font concurrence à M. Seignobos et sont dignes de la lui faire dans leur *Histoire contemporaine, Cours de Philosophie*.

On y lit, p. 512 :

« Nulle religion, dit M. Debidour, ne doit empiéter sur le domaine de la société civile; et si par suite d'un pareil abus, un conflit se produit entre les deux pouvoirs, le dernier mot doit toujours rester à l'Etat.

» Le Pape (Pie VII) s'était résigné à subir les conditions du premier Consul pour reconquérir la direction spirituelle du clergé en France et lui conserver l'importante dotation qui fut le prix du marché. »

Page 515 :

« Désavoué par les évêques et condamné par Grégoire XVI (*Encyclique* du 15 août 1832), Lamennais, blessé au cœur, supprima l'*Avenir*, abolit l'Agence générale, se vengea par la publication des *Paroles d'un croyant* (1836), petit livre plein du plus ardent esprit évangélique, qui n'en fut pas moins condamné à Rome comme une « œuvre satanique. »

Page 523 :

(Appréciation du *Sylllabus*) : « Ainsi la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel; la protestation contre le Concordat en tant qu'il accorde au chef de l'Etat la nomination des évêques et contre la loi civile, qui ne reconnaît pas les vœux des congréganistes; la réclamation du contrôle absolu de l'enseignement public; la négation de la validité de l'acte civil légalisant le mariage; la revendication du catholicisme comme religion de l'Etat; la condamnation du suffrage universel, de la liberté de conscience et de la liberté de la presse (prononcée dans d'autres articles), telle est la doctrine imposée par le Pape.

» Cette doctrine n'est pas nouvelle : elle est déjà formulée dans les décrets du concile de Trente, dans les bulles du pape Pie VI qui ont condamné l'œuvre de la Révolution, dans l'Encyclique *Mirari vos...* C'est la doctrine de la théocratie, soutenue par tous les grands Papes du moyen âge et aggravée en vue de ne laisser sans réprobation aucune des nouveautés politiques et sociales du XIXe siècle. »

Page 528 :

« Pie IX voulut couronner son œuvre de protestation contre l'esprit moderne, en faisant passer à l'état de dogme l'infaillibilité du pape, en ce qui concerne non seulement la foi, mais aussi les mœurs, c'est-à-dire toutes les questions relatives à la direction temporelle - civile de la société. »

Page 530.

« Dans la doctrine, il (Léon XIII) maintient, sans y rien changer les enseignements de Pie IX. L'Encyclique sur les erreurs modernes (1878) proscrit l'Eglise laïque, l'instruction laïque et la souveraineté du peuple. »

Page 536 :

« L'Encyclique sur la liberté humaine (1888) réprouve la liberté des cultes, la liberté de pensée, de presse et d'enseignement... Ainsi c'est toujours la même parole qui tombe du haut de la « Chaire de Vérité ». On comprend que, touchée par la logique inflexible de ces enseignements, la grande armée des catholiques de France inscrive toujours sur son drapeau la devise *contre-révolution*. Ces catholiques comprennent mieux la doctrine que les conseils du Souverain Pontife. Chaque article du *Syllabus* est la condamnation de quelqu'un des articles de notre Déclaration des droits de l'homme, que nous considérons à bon droit comme le fondement de la *cité moderne*. »

L'appréciation sur le Pape Pie X, Sarto, petit curé de campagne, incapable de gouverner l'Eglise, est encore plus méchante dans les dernières éditions de cette *Histoire contemporaine*.

Comment tolérer de pareils livres entre les mains d'enfants catholiques, pour qui l'enseignement oral aggrave encore ces calomnies contre l'Eglise?

III

C'est surtout l'*enseignement philosophique* de l'Université qui laisse profondément à désirer au point de vue religieux et moral.

Et pour qu'on ne nous accuse point de parti pris, nous allons résumer le travail d'un universitaire, M. le docteur Alfred Binet, directeur du laboratoire de psychologie à la Sorbonne : *Etude sur l'évolution de l'enseignement philosophique*, parue dans l'*Année psychologique*, 1908, pp. 152-231. C'est le fruit d'une *Enquête* poursuivie avec patience et méthode auprès des professeurs de l'enseignement secondaire officiel. M. Binet a obtenu *cent trois* réponses, plus ou moins détaillées et motivées, venues de tous les points de la France. Il a pu ajouter à ces informations les renseignements « très suggestifs », dit-il, qui lui ont été fournis par la séance de la *Société de philosophie*, où un grand nombre de professeurs de philosophie s'étaient rendus. Or, voici les principales déclarations qu'il a obtenues et qui jettent un si triste jour sur l'état général des esprits chez les élèves comme chez les maîtres de la philosophie universitaire.

Tout d'abord, « on fait moins de *métaphysique... L'esprit critique s'exerce sans scrupule* (1) et ne s'interdit aucun domaine.

« L'inspection générale, dit un professeur, nous pousse à faire des *homélies morales*, à la manière protestante; mais jusqu'à présent, malgré cela, le souci des choses précises... et un certain mépris du *verbiage métaphysique* me paraît commencer à se développer dans les classes de philosophie. Ce qui me frappe, c'est qu'il n'y a pas en ce moment d'*orthodoxie universitaire*. Longtemps, il s'en est établi sous l'influence du jury d'agrégation. Actuellement, je n'en vois plus. Les systèmes les plus divers sont représentés. »

En somme, on se désintéresse de la doctrine traditionnelle et spiritualiste. « L'*allure dogmatique* » n'est plus de mode : on se borne de plus en plus à « l'*exposé critique* des faits et des théories. Le *dogmatisme moral* Kantien est en baisse...

« Les préférences vont à la *psychologie expérimentale*, qui remplace l'étude des facultés de l'âme... On rapproche la psychologie de la biologie et de la médecine; moins d'introspection et plus d'objectivité.

» En logique, le formalisme cède la place à la *méthodologie*; la logique devient une philosophie scientifique.

» En morale, moins de formalisme et d'*idéalisme;* plus de souci de la morale pratique; la morale devient *une technique sociale;* elle se rapproche de la sociologie. »

Toutefois, on a beau vouloir s'affranchir du dogmatisme et de la méta physique : les systèmes s'imposent plus ou moins à ceux-là même qui ont l'air de les dédaigner. Quels sont donc les systèmes ou les tendances philosophiques qui paraissent prévaloir dans l'enseignement officiel?

« *Il n'y a pas de grands courants, mais des vagues dans tous les sens.* »

---

1. C'est moi qui souligne tous les passages en italiques.

L'un déclare s'en tenir au spiritualisme leibnizien.

Un autre, au spiritualisme traditionnel.

Un troisième, au spiritualisme monistique.

« Mon enseignement, déclare un quatrième, s'inspire surtout de Kant et de Renouvier en métaphysique et dans la discussion des principes de morale. »

Un cinquième déclare franchement, et sans paraître en éprouver la moindre honte, s'en tenir au « système rationaliste, conformément au programme, qu'il est bien difficile de ne pas suivre dans ses grandes lignes, si l'on veut être, au baccalauréat, en harmonie avec les idées des examinateurs. »

Un bien petit nombre de professeurs, *neuf* seulement sur *cent trois*, restent fidèles au spiritualisme, « et encore doit-on ajouter, avec M. Binet, très surpris d'un pareil naufrage de croyances qui lui sont chères, que l'un d'eux enseigne un spiritualisme monistique, qu'un autre, tout en se ralliant au spiritualisme, s'abstient de spéculer sur l'immortalité de l'âme et sur les sanctions possibles de la vie éternelle ». Un troisième fait même l'aveu suivant : « Le plus souvent, toutes sortes de nécessités locales nous imposent, surtout dans les collèges, une sorte *d'opportunisme philosophique*. Nous sommes contraints de pencher ouvertement vers le spiritualisme, alors qu'il vaudrait mieux laisser aux élèves eux-mêmes la possibilité de choisir la doctrine qui aurait leurs préférences. »

On lit, quelques lignes plus loin, cette déclaration désolante : « *Un souffle d'athéisme passe sur les jeunes générations* ». Comment pourrait-il en être autrement, alors que tel professeur de grand lycée, dont j'ai lu, étudié le Cours dicté à ses élèves, est d'un criticisme évolutionniste si absolu, qu'il démolit tout, preuves de la liberté morale, preuves de la spiritualité de l'âme et de son immortalité, preuves de l'existence de Dieu, avant lesquelles il a soin de dire : « Le cours de philosophie est fini. Mais, comme au programme il y a la question métaphysique de l'absolu, voici ce qu'on en dit et ce qu'il faut en penser? »

Les idées de M. Bergson, d'après M. Binet, exercent une influence particulière sur les maîtres et parfois aussi sur les élèves de l'Etat. Or, M. Bergson nie la création proprement dite; il tient pour une une sorte de panpsychisme et d'évolutionnisme absolu. Mais d'autres influences se font sentir avec la sienne.

Le plus souvent, les élèves ne regardent pas si haut ni si loin : ils cherchent plus près d'eux un stimulant et une direction. « Ils n'ont d'autre souci que le baccalauréat », dit-on d'un côté. « Ils adoptent tout naturellement l'opinion de leurs professeurs », dit-on d'un autre côté. « Ils sont acquis à tout système qui leur est présenté d'une manière vivante », nous dit-on encore; un professeur convaincu leur communique ses idées, même sans chercher à exercer sur eux la moindre pression.

Sans doute, l'influence de la famille, si elle est religieuse, peut

parfois tenir en échec l'influence du professeur. Mais généralement, les opinions philosophiques des élèves reflètent celles de leurs professeurs. « A cet âge-là, c'est bien naturel », ajoute M. Binet.

Que devient dès lors la prétendue *neutralité* scolaire? Que devient la liberté de penser et de *choisir* ses croyances dont on nous parle tant pour la jeunesse? Que devient surtout l'obligation sacrée qui incombe aux pères et mères de famille d'élever chrétiennement leurs enfants et de ne les exposer jamais, au grand jamais, au péril de perdre la foi, le plus cher et le plus précieux de tous les biens?

Hélas! que de familles qui n'ont pas ce souci? Dans telle ville du centre, le professeur de philosophie du lycée est un sectaire, qui a fait une conférence publique franchement matérialiste : il dit tout haut à ses élèves : « Dieu, cette invention des curés! » et il a mérité que le professeur de philosophie de la Faculté des Lettres de son ressort académique dît en public : « Ah! vous êtes l'élève de M. X., un de ces énergumènes qui ne se servent de leurs titres universitaires que pour exercer contre la jeunesse un véritable brigandage moral! » Eh bien! les familles les plus chrétiennes de la ville où il professe lui confient leurs enfants, au risque de voir l'un d'eux, qui, l'année de sa rhétorique, faisait la communion tous les quinze jours, avec une piété édifiante, en venir, après six mois de philosophie, à ne pas faire même ses Pâques. Châtiment cruel, mais bien mérité, d'un impardonnable oubli du devoir le plus impérieux pour les parents!

Combien de familles et même de directeurs de consciences qui ne prennent pas garde qu'on met entre les mains des jeunes collégiens et lycéens des *Cours élémentaires de philosophie*, où coule à pleins bords « l'agnosticisme moderniste », à savoir, dit l'Encyclique *Pascendi*, « que Dieu n'est point objet direct de science;... que la foi, principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime, engendré lui-même par le besoin du divin! »

L'un des auteurs classiques les plus suivis dans les établissements de l'Etat, à l'heure actuelle, M. Paulin Malapert, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, *Leçons de Philosophie*, IIe volume, conclut ainsi ses « Théories métaphysiques sur la divinité », pages 550-52 :

Ainsi donc, pas plus l'argument théologique que l'argument cosmologique ne nous fournit une démonstration de l'existence de Dieu... Les raisons morales de croire (en Dieu) ont donc un caractère purement *subjectif et personnel;* elles sont l'expression de besoins sentimentaux, respectables à coup sûr, mais qu'il n'est pas légitime de transformer en preuves... On ne saurait y voir (dans la croyance en Dieu) autre chose qu'une *hypothèse*, dont la nécessité rationnelle n'est pas démontrable et qui est avant tout affaire de sentiment individuel.

M. Rey, professeur agrégé de philosophie, docteur ès lettres, dit

plus catégoriquement encore dans le second volume de son Cours classique de Philosophie, *Esthétique, Logique, Morale et Philosophie générale*, pp. 1005-6 :

« Les preuves de l'existence de Dieu ne peuvent exister. Dieu est un objet de *croyance* et non de *démonstration logique*, ce dont tout le monde est convaincu (1)... Il faut donc conclure que Dieu reste un objet de croyance individuelle et sentimentale, et ne peut en aucune façon se déduire d'une démonstration rationnelle. Dieu et l'inconnaissable sont termes synonymes. »

Faut-il s'étonner que cet enseignement sans Dieu produise des fruits de mort? Rien de plus poignant que l'histoire de ce petit lycéen de Clermont-Ferrand, le jeune Nény, fils d'un instituteur des environs, qui, à l'âge de 14 ans, s'est suicidé en classe. On sait comment cela s'est produit. Ils étaient trois à redire que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue et que la somme des maux l'emporte de beaucoup sur la somme des biens. Ils se promirent l'un à l'autre de se tuer devant les camarades : ils tirèrent au sort pour savoir lequel se tuerait le premier. Le sort tomba sur Nény.

Au moment où la classe commençait, tout à coup une détonation : Nény tombe sur son pupitre. On court à lui, on le relève, il est mort, la tête fracassée. Sur la table, on trouve un papier avec ce mot : « Amis, celui qui va mourir, vous salue! » (1).

L'image classique ajoute à l'horreur du drame. Sans doute, au moment d'obéir au serment fatal, le pauvre petit rêva d'un peu de gloire : et de son imagination malade, évoquant la vision païenne, il songea que les camarades applaudiraient l'hommage de sa mort inutile, comme le peuple applaudissait celui du gladiateur. Ainsi l'adieu qu'il laissa pour ses amis, pour ses maîtres, pour ses proches, ce fut une pensée de stérile orgueil.

Qu'il y a-t-il donc dans ces âmes d'enfant? A peine sur le chemin, ils sont lassés, lassés à en mourir.

---

1. Le *Journal des Débats* du 4 juin recevait de Clermont les détails navrants qui suivent : « Ce qui est certain, c'est que les deux complices du malheureux Nény l'ont pour ainsi dire forcé, en l'accusant de lâcheté, à mettre fin à ses jours; c'est que, la veille, ils lui ont fait faire la répétition et la mise en scène de cet acte odieux : la place où il devait, le lendemain, se brûler la cervelle, a été marquée à la craie sur le sol. Un jeune élève, étant entré à ce moment, a vu cette répétition; il a été jeté à la porte par les trois malfaiteurs avec cette menace : « Toi, tu en sais trop long, tu disparaîtras » — et il y avait, paraît-il, une liste de ceux qui devaient disparaître.

Ce qui est certain encore, c'est que dix minutes avant la scène finale, le voisin de Nény emprunta une montre à un élève et dit à Nény : « Tu sais que tu dois te tuer à 3 heures vingt minutes; tu n'as plus que dix — que cinq — que deux minutes! » A l'heure juste, le malheureux se leva, se plaça à l'endroit marqué à la craie, sortit son revolver et s'en tira un coup dans la tempe droite. Ce qui est vrai encore, c'est que, lorsqu'il tomba, un des conjurés eut l'horrible sang-froid de se jeter sur le revolver et de le faire disparaître. On ne l'a pas retrouvé encore. A quoi le destine-t-on? »

Les maîtres du jeune Nény ont écrit à M. Faguet, qui l'a dit dans le *Gaulois* : « Il était passionné de métaphysique et il s'intoxiquait de philosophes pessimistes allemands. Il serait une victime de Schopenhauer et de ses disciples. »

Le pessimisme dans les âmes désemparées conduit fatalement au suicide. L'aveu en a été fait par un professeur de la Sorbonne, M. Le Dantec. dont le livre malsain, *Science et Conscience,* est à la portée de toutes les jeunes intelligences. C'est lui qui, poussant jusqu'au bout son argumentation en faveur de l'athéisme, en arrive à une conclusion terrible et dont nous trouvons un exemple dans le drame de Clermont.

« L'idée de justice absolue, écrit-il, manque à l'athée. Sans posséder l'idée de justice, l'idée de responsabilité, qui sont les principaux mobiles des actions humaines, comment un homme peut-il vivre? *Je crois qu'il ne peut pas vivre...* L'athée le plus raisonneur ne raisonne pas tous les actes de sa vie : il mourrait. En toute sincérité, je ne vois aucune raison capable d'arrêter *l'athée* parfait que le suicide tente. Dans une société de gens vraiment athées, le suicide serait évidemment en honneur, la société disparaîtrait probablement par ce moyen. »

Voilà l'enseignement qu'on donne à de malheureux enfants et la solution à laquelle on les accule.

Quand les catholiques dénoncent le péril social de l'école sans Dieu et contre Dieu, on les accuse de vouloir effrayer les pères de famille par des fantômes. Or, voilà un professeur, ami et promoteur de l'école sans Dieu, un des plus hauts dignitaires de la Libre-Pensée, qui vient démontrer que la suppression de Dieu et de l'âme immortelle aurait pour conséquence logique et fatale la fin de notre société par le suicide.

Lorsque des hommes faits, armés par l'expérience et susceptibles de raison, sont incapables de résister, devant la douleur, au geste fatal qui les jettera dans les doctrines du néant, comment croire que de jeunes cerveaux, nourris par ces mêmes doctrines, sans énergie, sans volonté directrice, sans cette élévation d'âme qui éclaire le cœur et l'intelligence, puissent échapper à l'ambiance mortelle qui exerce sur eux son influence, comme ces fleurs empoisonnées des tropiques dont les effluves tuent infailliblement ceux qui s'oublient à les respirer!

« Que deviendront, écrivait naguère M. l'inspecteur Dufresne, avec les principes athées qu'il est le premier à enseigner, que deviendront la société et la morale? Elles deviendront ce qu'elles pourront. »

Et ce qu'elles peuvent, nous le voyons déjà par des résultats comme ceux que nous fournit le drame du lycéen de Clermont : plus de morale, plus de société, le suicide obligatoire, comme dit M. Le Dantec.

Le *Journal des Débats* conclut avec raison que la responsabilité de ces faits terrifiants incombe surtout à l'éducation officielle.

Tout cela est atroce : l'émotion chez les parents des élèves est à son comble : cela se conçoit! Que dire d'abord de cet intérieur d'instituteur primaire, d'où l'enfant fuyait, par dégoût? Quelle influence morale pouvait s'exercer là, sur les élèves? et que faisaient les inspecteurs qui toléraient cela? Et puis, cette mentalité d'une classe où de pareils attentats peuvent se préparer sans que les professeurs s'en doutent? Et ceux-ci, encore, sont-ils à blâmer? non, car leur influence morale est désarmée par le système même qu'on leur impose. Mis en suspicion dès que, dans leur enseignement, ils élèveraient la morale *jusqu'au point où elle se rapprocherait de la religion*, ils sont forcés à se borner à la pédagogie sèche et sans âme qui n'a pas prise sur l'intelligence de l'enfant. Surveillés par les politiciens, soupçonnés par l'administration, ils se résignent au minimum de leur tâche d'éducation : et l'éducation officielle en arrive à ce minimum de morale, incapable de se défendre contre de telles horreurs.

C'est un symptôme de plus de l'augmentation de cette criminalité juvénile, dont M. Henry Joly constate tous les ans, avec une logique inexorable, le rapide accroissement.

D'ailleurs, l'affaire est si grave, que M. Maurice Barrès a interrogé le ministre de l'Instruction publique, auquel il écrivait le 8 mai :

« Il est impossible, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas été frappé comme nous tous du grave symptôme que représente un pareil drame, du moment qu'il n'est pas un simple accident individuel. Il y a là une indication évidente que l'état moral du lycée de Clermont n'est pas ce qu'il devrait être et l'on en est à se demander s'il s'agit de ce seul lycée et si de graves lacunes de l'enseignement actuel de la morale ne sont pas révélées par un événement qui deviendrait alors un signe avertisseur et que les pouvoirs publics seraient bien coupables de négliger.

La question posée par M. Maurice Barrès au ministre de l'Instruction publique, le lundi 21 juin 1909, a amené l'honorable député de Paris à dire, après *le tragique récit du suicide du jeune Nény, que* d'autres suicides s'étaient produits depuis lors dans diverses régions :

Ce sont : à Chelles (Seine-et-Marne), un petit écolier; à Bourg, le 8 juin, un lycéen qui se pend avec la ficelle de sa toupie; à Vauvert, le 18, un écolier de 15 ans, pendu; à Lyon, un lycéen de 16 ans qui se jette au Rhône; à Méounes (Var), un écolier de 13 ans pendu.

De tous ces derniers, je fais abstraction, pour m'en tenir à celui de Clermont-Ferrand, qui présente ce caractère, d'avoir été concerté entre élèves.

M. Maurice Barrès a dit encore :

« Aujourd'hui, que sont nos jeunes professeurs? Des jeunes gens qui ne trouvent pas de fondement aux idées sur lesquelles la société française a vécu et continue de vivre. Elle les fait bien rire, la vieille morale de Paul

Janet, qui mettait si énergiquement en relief les idées de devoir, de droit et de responsabilité : ils déclarent allégrement que toutes les vieilles croyances ont été emportées par le cours des choses et qu'on ne peut pas les établir artificiellement. A les entendre, il y a lieu de faire table rase du cadre social que nous avons hérité des siècles et d'ailleurs, ils croient voir qu'il est déjà tombé en poussière (Applaudissements)...

» ... Que vois-je dans l'Université? Le danger d'une culture où l'intelligence est substituée à l'instinct, où l'expérience de tous les siècles est remplacée par la fantaisie d'un jeune maître. Un enfant excité par les magnifiques mirages que vous lui présentez est une petite machine déréglée. De vos classes ne peut sortir qu'une frénésie. Quel est le premier élan d'un être jeune? C'est la révolte. Quand la vie n'est pas dirigée, canalisée dans des formes vérifiées, vous avez un petit animal déchaîné, déchaîné contre la société ou contre lui-même.

Il faut un contrepoids à cet entraînement intellectuel, imaginatif. Ce contrepoids ne peut être qu'une direction morale qui les rattache à des cadres.

Tous nos sociologues sont d'accord sur ce point, qu'une éducation est incomplète, voire dangereuse, si, à côté de l'excitation qu'elle doit donner à un jeune esprit, elle ne lui offre aucun point de stabilité. »

Inutile de dire que M. Doumergue n'a rien répondu qui pût rassurer les pères de famille dont les fils sont élevés dans les écoles et lycées de l'Etat. Cependant, la série continue. Tout récemment, le dimanche 27 juin, on trouvait un professeur d'anglais du lycée de Roanne, M. Hamerton, mort dans son lit, la tête fracassée d'une balle et le revolver à peine échappé de sa main.

Quelles étaient les causes de ce suicide-là? Schopenhauer ou Hartmann? Des chagrins de cœur, de porte-monnaie ou bien de bouteille? On n'en sait rien ou du moins l'on n'en dit rien : car raconter qu'Hamerton fut un ivrogne, n'expliquerait pas qu'on l'eût choisi et gardé comme professeur.

A cet égard, on est peut-être moins bien renseigné sur le cas de l'instituteur du Var, Charmasson, qui s'est fait sauter la cervelle à Hyères, le 21 juin, parce que sa mère lui avait fait des remontrances au sujet de ses mauvaises relations. Il s'est souvenu sans doute de ce que le *Journal des Instituteurs* disait le 24 décembre (page 50) :

Que devons-nous faire quand il nous est arrivé de faillir à un de nos devoirs? Si la faute est tellement grave qu'elle puisse flétrir notre honneur, nous devons résolument « préférer la mort à la honte. Faisons-nous justice nous-mêmes », ou si nous sommes trop lâches, livrons-nous à la justice de notre pays.

Le châtiment personnel est le plus digne, mais il ne faut y recourir, dans sa grande rigueur, que dans des cas fort heureusement exceptionnels; l'irréparable seul autorise le suicide.

Qu'on s'étonne, après cela, que les élèves suivent les préceptes de leurs maîtres! Tous ces faits se trouvent expliqués par une personnalité peu suspecte, M. Gustave Téry, qui professa, pendant dix

ans, la philosophie dans les lycées de l'Etat, et qui a démissionné à cause de ses idées socialistes. Il écrivait :

Notre enseignement de la morale traverse une crise redoutable. Quelle est la morale que l'on enseigne dans nos écoles? A vrai dire, nos professeurs n'enseignent pas *une morale*, mais *des morales*, d'une variété infinie. Ceux-ci en sont restés à la morale traditionnelle, au spiritualisme cousinien; mais que signifie-t-il et que vaut-il sans le contrefort de la loi? Ceux-là proposent à leurs élèves les principes austères de l'éthique kantienne, sans paraître s'apercevoir qu'elle ne se suffit pas davantage à elle-même, et que, si elle n'est pas imprégnée, animée de l'esprit chrétien, c'est encore un spiritualisme sans âme, un jeu d'abstractions vides, futiles et pédantesques. Ceux-ci comme ceux-là s'acharnent à replanter chaque année un arbre dont on a coupé les racines.

Demandez encore ce qu'il pense de l'enseignement philosophique de l'Etat à ce *Lyon Républicain* qui prêche les enterrements civils et soutient les candidats socialistes, mais qui tremble jusque dans la moelle de ses os à la pensée des maux que sa politique va déchaîner contre les porte-monnaies de ses habitués. Ecoutez ce qui s'y lisait naguère en première colonne de la première page :

« L'Université, disait-il, enseigne une philosophie opposée aux philosophies précédentes. Il serait plus juste de dire que *sa philosophie n'existe pas et que la morale qu'elle s'efforce d'en tirer est fondée sur le vide.* Un système ne se conçoit pas sans une base. Où se voit cette base nécessaire? Je l'ignore, et les maîtres qui enseignent l'ignorent aussi. Voilà pour le monde moral. On a pu tout démolir. Mais rien ne peut plus s'édifier. »

Il y a trois ans à peine, les journaux racontaient qu'à Limoges, en moins de trois mois, trois jeunes filles de 15 ans, élèves de l'Ecole primaire supérieure, ce qui est presque un collège ou un lycée, s'étaient suicidées à la suite des leçons de morale qu'elles avaient reçues de leurs maîtresses.

A la fin de juin 1909, une jeune fille du collège d'Avignon, sous l'empire de reproches que lui avait valus une récente incartade, est montée sur les toits pour se précipiter dans la cour.

Ayant heureusement glissé sur la pente, elle s'est abattue le long des tuiles, non loin de la gouttière, et ce ne fut qu'avec les plus grandes précautions qu'on réussit à se porter à son secours.

Le soir même, la directrice du collège aurait reconduit, en automobile, cette jeune désespérée à sa famille.

Ce sont ces écolières d'Avignon, de Limoges, ces écoliers de Clermont, de Bourg et de Saint-Etienne que Victor Hugo semblait prévoir, quand il disait :

Mais lorsque, grandissant sous le ciel attristé,
Le vague suicide étend son aile sombre
Et prend à chaque instant plus d'âmes dans son ombre;

Lorsqu'on voit le vieillard se hâter au tombeau,
Après avoir longtemps trouvé le soleil beau,
Et l'épouse quittant le foyer domestique,
Et l'écolier lisant dans quelque livre antique...

C'est plutôt dans quelque livre trop moderne que lisaient le jeune Nény et les primaires de Limoges; mais le raisonnement reste le même. que tient le poète quelques vers plus loin :

Est-il temps, matelots brisés par la tempête,
De rebâtir l'autel et de baisser la tête?
Devons-nous regretter ces jours anciens et forts,
Où les vivants croyaient ce qu'avaient cru les morts,
Jours de piété grave et de force féconde,
Où l'Evangile ouvert éblouissait le monde?

Il y a certainement tout lieu de le croire, et les journaux ont raison de rendre l'enseignement universitaire responsable du suicide du jeune Nény (1).

Responsables aussi sont les parents, qui, sous le beau prétexte d'assurer l'avenir matériel de leurs enfants avec les succès promis aux élèves de l'Etat, commettent la faute de choisir un enseignement *scientifique, historique et philosophique,* qui n'aboutit que trop souvent à l'athéisme et au matérialisme pervers et désespérés. Ah! si Mgr Dupanloup ressuscitait, quels chapitres effrayants il pourrait ajouter à son éloquente brochure d'il y a quarante ans : *L'athéisme et le péril social!*

IV

Et qu'on ne dise pas que les collèges et lycées ont leurs aumôniers, leurs pratiques religieuses. — Car les aumôniers ne sauraient combattre efficacement un enseignement de tous les jours, donné par des professeurs gradés et très capables, secondés d'ailleurs par l'influence permanente de livres scolaires dont l'esprit s'imprègne dans les âmes « lentement, mais sûrement » et sans qu'elles y prennent garde.

Du reste, depuis deux ans, l'enseignement religieux ne fait plus

1. « Ces enfants, disait la *Libre Parole* du 28 mai, qui s'évadent ainsi de la vie comme des forçats du bagne, ce sont vos élèves et vos disciples, messieurs les anticléricaux. Votre philosophie matérialiste et athée ayant dépeuplé la terre de toute foi et de toute espérance, ces petits malheureux estiment parfaitement inutile de rester plus longtemps dans un monde qui ne peut plus les intéresser en aucune façon.

» Et, puisque, décidément, les étoiles du ciel sont à jamais éteintes, au lieu de s'agiter stupidement pour des chimères d'un jour, ils préfèrent, — assez logiques, en somme — disparaître tout de suite et se réfugier dans l'éternel anéantissement du tombeau... »

partie de l'enseignement officiel et obligatoire des lycées et collèges de l'Etat. On ne le donne qu'à qui le réclame et le paie, 10, 15, 20, 25 francs. Il est assimilé aux arts d'agrément, danse et musique, et l'aumônier est tout juste traité comme un professeur de flûte ou de piano. Quelle autorité morale peut-il avoir pour réfuter les erreurs officiellement enseignées ?

Ce n'est pas même « la vile neutralité » qu'a éloquemment flétrie Pie X; c'est le mépris systématique de la religion catholique, en attendant sa proscription totale de l'Enseignement secondaire de l'Etat, comme de son Enseignement primaire.

L'aumônier, regardé longtemps comme nécessaire, à l'instar du pavillon couvrant la marchandise, commence à devenir inutile pour les familles dont le « libéralisme » atrophie de plus en plus le sens chrétien et autorise toutes les capitulations de conscience.

Quand donc saura-t-on faire dans la France catholique, ce qu'on fait si bien dans les Etats-Unis, protestants aux trois quarts, et d'où l'on écrivait dernièrement à la *Corrispondenza Romana :*

La campagne intrépide faite par la bonne presse *pour persuader aux parents catholiques de ne pas envoyer leurs enfants dans des collèges non catholiques*, avait été jugée exagérée par certains optimistes, croyants candides de la fameuse neutralité.

Mais tous les catholiques sérieux et expérimentés savaient bien à quoi s'en tenir. La propagande areligieuse ou anticatholique se poursuit habilement par les ennemis de la religion en général ou du catholicisme en particulier.

Les juifs, dont la banque toute-puissante a réussi à chasser le nom de Jésus-Christ des écoles primaires publiques de New-York, naturellement au nom de la neutralité, ont trop montré leur programme de déchristianisation sociale, pour permettre aux catholiques de rester encore dans l'équivoque neutraliste.

La chose est devenue si évidente ici, qu'une revue qu'on ne peut accuser de scrupules catholiques, le *Cosmospolitan Magazine*, vient d'imprimer ce qui suit :

« Ceux qui ne se trouvent pas dans un contact immédiat avec les grands collèges américains seront étonnés en apprenant les théories répandues par les Facultés de nos grandes Universités. A certains cours quotidiens, on enseigne aux étudiants qu'on n'a pas besoin de se croire tenu au Décalogue comme à un Syllabus *(sic)*; que la famille est une institution qui a vécu; que le mal absolu n'existe pas; que l'immoralité est un acte de simple transgression d'un code accepté par la société; qu'on peut changer de religion autant de fois qu'on le veut; que la notion du bien et du mal change continuellement; que le mariage civil suffit, etc., etc. Ce n'est qu'une petite partie du tas d'opinions révolutionnaires et désastreuses qu'on propage parmi la jeunesse. Il est temps que les parents contrôlent ce qu'on infiltre dans les esprits de leurs enfants. »

Ce cri d'alarme donne la mesure du danger vis-à-vis duquel *trop d'honnêtes gens conservent un aveuglement qui est absurde et qui finirait,* — s'il durait, — *par être criminel.*

Il le serait en France beaucoup plus qu'aux Etats-Unis, parce

qu'en France l'enseignement universitaire est encore plus athée, plus matérialiste, plus antireligieux qu'aux Etats-Unis.

Sa Sainteté Pie X nous indique à tous notre devoir avec une admirable fermeté, quand il dit dans sa dernière Encyclique sur saint Anselme, *Communium rerum :* « Ils se trompent donc ceux qui, » dans le faux et vain espoir de gagner les fauteurs de nouveau» tés et de réconcilier l'Eglise avec eux, dissimulent les droits de » l'Eglise, les diminuent injustement et pactisent avec le monde, » comme s'il pouvait y avoir accord entre la lumière et les ténè» bres, entre le Christ et Bélial. Ce sont là des rêves d'esprits ma» lades; on n'a jamais cessé de forger de telles chimères, et on ne » cessera jamais de le faire tant qu'il y aura ou de lâches soldats, » qui s'enfuient en jetant leur bouclier dès qu'ils voient l'ennemi, » ou des traîtres qui se hâtent de pactiser avec l'ennemi, c'est-à» dire, en l'espèce, avec le très malfaisant ennemi de Dieu et des » hommes.

» Il vous incombe donc, Vénérables Frères, à vous que la Provi» dence a constitués pasteurs et chefs de son peuple, de veiller, se» lon vos forces, à ce que notre siècle, si enclin à ce genre de bassesse, » cesse enfin, alors que sévit contre la religion une guerre cruelle, » *de croupir dans une honteuse apathie, de rester neutre, de ruiner* » *les droits divins et humains par de compromettants accommode*» *ments,* et de faire que tous retiennent, gravée en leur âme, cette » sentence certaine et expresse du Christ : « Qui n'est pas avec moi, est contre moi. » (Matth., XII, 30).

Th. DELMONT.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

I. — LES ENSEIGNEMENTS SOCIAUX DE S. S. PIE X

Le plus grand danger intérieur auquel l'envahissement croissant du libéralisme, dans les milieux catholiques, expose à l'heure présente la cause de l'Eglise, réside dans la tendance de plus en plus marquée à laïciser l'action sociale catholique, à rendre désormais stérile pour sa prospérité cet apostolat social par lequel l'Eglise, depuis son origine, conquérait les âmes en soignant les maux temporels de l'humanité, et à transformer l'influence séculaire qu'elle avait exercée par le ministère de ses membres en un instrument complice de l'universelle neutralité, grâce à laquelle se trouverait désarmée sa puissance morale.

Cette tendance dans l'action sociale, procède de la même faiblesse

congénitale du libéralisme que nous avons précédemment signalée comme cause d'effets semblables dans l'action politique : la peur insensée de compromettre le règne de Dieu en faisant intervenir dans l'activité sociale la vérité catholique, la foi, l'Eglise et sa mission, peur engendrée par l'oubli manifeste de la puissance surnaturelle que leur a conférée le divin Restaurateur du monde.

A l'heure présente, la discussion sur la *confessionnalité* des œuvres est la pierre de touche la plus ordinaire et la plus certaine de cette erreur. Il y aura donc lieu d'y insister spécialement. C'est le point sur lequel le libéralisme catholique porte de préférence ses efforts, tant dans l'ordre de l'action politique que dans celui de l'action sociale, marquant bien ainsi son unité de tendance par l'aveu de la même faiblesse.

Encore ne confesse-t-il pas celle-ci sans une certaine honte. Il cherche des expressions qui la déguisent, et se compose un vocabulaire nouveau. Il ne sera plus question que de confessionnalité, et d'action, d'œuvres confessionnelles ou non. Que veut-on dire quand on pose le cas de savoir si l'action politique ou l'action sociale doivent être confessionnelles? Tout simplement, qu'il s'agit de décider si elles seront catholiques, si elles se réclameront des principes catholiques, si elles serviront directement la cause catholique. On comprend que les termes mêmes de la question ainsi posée : l'action politique des catholiques, l'action sociale des catholiques doivent-elles être catholiques? rendraient la réponse embarrassante, ou plutôt impossible, pour tous ceux, si nombreux cependant aujourd'hui, qui se prononcent contre la confessionnalité.

Néanmoins, cette expression n'a pas en réalité d'autre sens, non plus que celle de cléricalisme et de clérical. Catholique, confessionnel, clérical, sont trois mots de signification identique pour ceux à qui l'on parle; et les subtilités lexicologiques dans lesquelles se réfugient nos catholiques libéraux, si elles font illusion à quelqu'un, ne trompent qu'eux-mêmes.

Enfin, le prétexte dont se couvre cette faiblesse est également le même dans l'ordre social et dans l'ordre politique. Il s'agit de conquérir la démocratie moderne, de capter sa faveur, de concilier avec ses aspirations impérieuses l'action et la mission de l'Eglise. Cette faiblesse est le mal démocratique. C'est lui qui a nourri et développé si rapidement le mouvement qui, sous couleur de conserver aux œuvres économiques et sociales, comme à l'action politique, une juste indépendance à l'égard de l'autorité ecclésiastique, tend à les rendre complètement autonomes et à les affranchir de toute préoccupation *confessionnelle*. Ce n'est pas sans raison, on peut le croire, que l'Encyclique *Pascendi* a dénoncé l'erreur démocratique comme réelle inspiratrice d'un modernisme politique. Le parti démocrate chrétien cherche par toutes sortes d'arguments à l'en absoudre et s'obsti-

ne à nier même les faits les plus certains. C'est un débat sur lequel nous pourrons revenir.

Présentement, notre dessein est de montrer quelles influences cherchent à faire dévier l'action sociale catholique en France, et d'examiner à quelle direction elle paraît le plus encline à céder, celle de l'Eglise ou celle du libéralisme. Le meilleur moyen d'en juger clairement sera, nous semble-t-il, d'exposer d'abord les règles que le Saint-Siège a cru plus opportun de lui tracer, en nous attachant spécialement à l'œuvre sociale du Pontife incomparable qui nous gouverne aujourd'hui; puis, de mettre en regard les faits actuels.

On a souvent incriminé les défiances des catholiques dits conservateurs à l'égard de l'action et des œuvres sociales. Sans excuser l'insouciance, l'apathie et l'égoïste imprévoyance d'un certain nombre d'entre eux, il résultera peut-être de cette étude, que chez beaucoup d'autres, ces défiances sont légitimées par l'envahissement de la démocratie et du libéralisme dans ce domaine.

***

On a remarqué justement que les célèbres lettres pastorales du cardinal Pecci, archevêque de Pérouse, sur l'*Eglise et la Civilisation* faisaient augurer quelle direction il imprimerait au gouvernement de l'Eglise, s'il montait un jour sur le siège de Pierre, et qu'elles en contenaient le programme anticipé. De même, il eût été facile de pressentir ce que serait l'œuvre sociale de Pie X, en entendant le discours prononcé par le cardinal Sarto, patriarche de Venise, au congrès qui réunit à Padoue, en 1896, les catholiques italiens voués à l'étude des sciences sociales et économiques (1). Ses actes pontificaux ne sont autre chose que l'application exacte des principes et du plan qu'il y exposa. A ce titre, ce discours mérite d'attirer tout d'abord l'attention.

A cette époque, l'effervescence soulevée parmi les catholiques sociaux et les démocrates chrétiens par l'Encyclique *Rerum novarum* était à son comble. Dans ce tumulte des idées, au milieu de cette agitation dont les conséquences étaient déjà faciles à entrevoir, le cardinal Sarto profita de l'honneur qui lui était déféré pour rappeler l'enseignement social de l'Eglise, en l'adaptant aux besoins actuels des sociétés, avec cette fermeté de doctrine et cette précision admirable qui, dans chacun de ses actes, le montrent incomparablement doué pour le gouvernement des âmes. Quel modèle offrirait ce discours à tous les orateurs des *semaines sociales!*

Le vénérable patriarche en cherche toute l'inspiration dans un seul mot, dans un seul cri de foi, d'où allaient spontanément jaillir les règles et les fins de l'action sociale. Le souhait

1. *Pie X intime*, par le Cte de Colleville, 1 vol. in-16, Juven, Paris.

qu'en prenant la parole, il adressa à cette nombreuse assemblée de prélats, de prêtres, de laïques zélés : *« Laudetur Jesus Christus! Loué soit Jésus-Christ!* » allait devenir sur ses lèvres saintes et éloquentes le thème complet de l'action sociale dans ses principes fondamentaux et dans la direction de ses efforts, « l'indication et comme le résumé des sujets qui se traiteront dans ce congrès... par le moyen de Celui qui est l'unique fondement de notre foi et de notre félicité. »

« Ce salut chasse toute préoccupation et toute crainte parce qu'avec un tel fondement nous sommes sûrs de l'orthodoxie des doctrines qui seront développées ici, selon les règles les plus rigoureuses de la science chrétienne, dans la plus étroite adhésion à la foi catholique et dans la plus parfaite soumission à l'Eglise, en qui se continuent et se prolongent la vie et la doctrine de Jésus-Christ.

» D'où viennent, en effet, toutes les erreurs dites : socialisme, communisme, toutes ces utopies de l'émancipation de la chair, de la réhabilitation de la nature, *de l'égalité des conditions*, du partage des biens, de la souveraineté de la raison?

» Toutes ces monstruosités n'admettent pas la chute de l'homme et sa dégradation originelle.

» Oui, le péché originel avec ses terribles conséquences, la corruption de la source et le fatal empoisonnement des ruisseaux, l'existence du mal et la nécessité du remède, tous ces points de la croyance catholique sont rejetés par nos modernes éducateurs, et c'est de cette négation que découlent toutes les applications antisociales qui sont tentées sous nos yeux. Les fils de ce siècle d'iniquité sont plus prudents que les fils de la lumière. Ils ne s'attaquent pas à telle ou telle branche de l'arbre, ils vont directement à la racine; ils nient le fondement de toute croyance : Jésus-Christ et l'Eglise. Admettre, en effet, Jésus-Christ, c'est affirmer la chute originelle et avec elle l'intervention surnaturelle de Dieu, la Révélation, l'Evangile, la loi nécessaire de la souffrance et de la résignation. Admettre ces vérités, s'est s'opposer directement au rationalisme, au naturalisme, au socialisme, au communisme; *c'est confesser ouvertement le christianisme qui sera toujours l'obstacle le plus insurmontable au désordre, l'ennemi le plus acharné de tous les excès et de toutes les erreurs, l'incorruptible gardien de toutes les vérités divines et humaines.*

Alors, successivement, se déroulent sur les lèvres de l'orateur ces grandes maximes de l'action sociale chrétienne, si souvent passées sous silence ou noyées dans leurs téméraires déclamations par tant de catholiques démocrates, plus préoccupés de flatter les instincts populaires que de les assainir.

Poser comme fondement de ces études Jésus-Christ, c'est comprendre facilement le mystère inexplicable de l'inégalité des hommes sur la terre, inégalité nécessaire, inévitable, qui se rétablirait d'ailleurs le lendemain du jour où un généreux rêveur croirait l'avoir abolie...

Poser comme fondement de ces études Jésus-Christ, c'est mettre en sûreté ce qui constitue la question la plus ardemment débattue de nos jours, la propriété et les droits, c'est mettre à leur place les classes déshéritées, comme les propriétaires et les capitalistes. Jésus-Christ et l'Eglise ne doivent pas être

confondus avec ces puissances terrestres qui, placées entre les divers partis, embrassent le commode parti de la neutralité, au gré de leurs attraits ou de leurs répugnances, ou, n'ayant d'autre règle qu'une damnable prudence, leur donnent ou leur enlèvent capricieusement leur appui plus ou moins décisif.

L'Eglise, dépositaire et interprète fidèle de l'autorité de Jésus-Christ, placée au milieu d'hommes égarés dont elle veut le bien et au milieu d'hommes qui, pour la plupart, sont ses adversaires, poursuit invariablement et partout l'observation de la loi divine. Or, cette loi protège tous les droits, aussi bien les droits de ceux qui ne la reconnaissent pas et la combattent, que les droits de ceux qui invoquent son secours pour la défense des principes foulés sacrilègement aux pieds par eux-mêmes en haine de l'Eglise. Elle proclame solennellement le principe inflexible : « Tu ne voleras pas, tu ne convoiteras pas », et, devant un peuple abusé, elle fait retentir la redoutable sentence : « les voleurs ne posséderont pas le royaume de Dieu. »

Poser comme fondement de ces études Jésus-Christ, c'est combattre, comme lui-même l'a fait dans son Code divin, les passions, les vices, les injustices qui sont la source et la cause principale de tous les désordres sociaux : c'est fournir des armes pour abattre l'égoïsme, et inspirer l'abnégation et l'héroïsme, en perfectionnant, *en ennoblissant*, *en sanctifiant tous les moyens pour atteindre le bien-être social*, autant qu'il est possible à l'humaine nature avec ses infirmités physiques et morales.

Poser comme fondement de ces études Jésus-Christ, c'est mettre la paix dans les familles, veiller à l'éducation de la jeunesse, au triomphe de la justice, *à l'organisation de la charité et pourvoir par elle à tous les besoins.*

Oh! que l'on se tromperait, si l'on croyait avoir accompli son devoir en prélevant, par une loi quelconque d'administration, sur les fonds de l'État ou sur les revenus des provinces et des communes, une somme d'argent à partager entre les pauvres pour fournir à leurs nécessités!...

Quand un secours est donné par une loi, l'aumône n'est plus libre, elle ne procède plus d'un mouvement du cœur, elle perd son mérite devant Dieu; elle n'est plus un canal de grâce et un moyen assuré de salut. A sa place surgit *le droit à l'aumône et au travail;* le lien d'amour qui seul peut unir le pauvre au riche est rompu; tous les sentiments de gratitude et de reconnaissance disparaissent, et la pauvreté devient une fonction, un métier public, moins rétribué si l'on veut que les autres, mais qui attend fièrement l'échéance de la paye...

Qui ne reconnaîtrait là le commentaire anticipé et l'ordonnance même des articles dont devait se composer, un peu plus tard, le célèbre *Motu proprio* du 18 décembre 1903, par lequel S. S. Pie X, dès les premiers mois de son pontificat, consacra les règles de l'action chrétienne? Ce grand Acte pose d'abord comme maxime fondamentale l'inégalité des conditions sociales et la hiérarchie des classes voulues par Dieu, et en même temps exclut la conception démocratique de l'égalité, en rappelant que « l'égalité des divers membres de la société consiste *uniquement* en ce que tous les hommes tirent leur origine de Dieu, leur créateur, qu'ils ont été rachetés par Jésus-Christ, et qu'ils doivent, d'après la mesure exacte de leurs mérites et de leurs démérites, être jugés, récompensés ou punis par Dieu ». Le *Motu proprio* affirme et défend ensuite le droit de la pro-

priété privée. Tout en rappelant que l'usage de ce droit est limité par le grave devoir de l'aumône, il insiste sur ce fait que la justice n'est pas seule en cause dans la solution des questions sociales, mais que la charité doit y intervenir aussi et que ce serait une funeste erreur de les confondre l'une avec l'autre, avec cette conclusion : « il n'y a *droit* à revendication que quand la justice est lésée ». Ce principe amène Pie X à déterminer les obligations de justice pour le patron et pour l'ouvrier. Mais l'ordre dans lequel il les dispose n'a rien d'arbitraire. Comme l'Eglise, ainsi qu'il le proclamait au congrès de Padoue, ne cède point aux influences du temps et aux passions de l'époque, il range en première ligne les devoirs de l'ouvrier, « pour bien marquer qu'ils font partie intégrante de la doctrine, et que les oublier ou les atténuer serait verser précisément dans la tendance contre laquelle le Pontife tient à prémunir les sociologues catholiques » (1). Viennent ensuite les recommandations sur le sens précis et très spécial dans lequel l'action sociale catholique doit entendre le terme de « démocratie ». Le *Motu proprio* se termine par cette nouvelle exhortation au respect de la hiérarchie sociale : « Enfin, que les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, se gardent d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société. Qu'ils ne parlent pas de revendication et de justice lorsqu'il s'agit de pure charité... »

Sans aborder ici l'étude des faits, quel contraste, quelle opposition, entre cette doctrine sociale, fondée sur les sublimes enseignements du christianisme, et les déclamations qui remplissent trop souvent nos congrès sociaux, dont le thème le plus habituel est la fameuse « misère imméritée » des classes inférieures, selon la traduction forcée d'une expression de Léon XIII !

Cependant, lorsque Pie X inaugurait son pontificat en poursuivant aussitôt la réaction à laquelle Léon XIII avait consacré ses derniers efforts contre les tendances socialisantes et démagogiques de ceux qui cherchaient à dévoyer ses instructions sur la doctrine et l'action sociales, et en codifiant, pour ainsi parler, les prescriptions de son prédécesseur, n'avait-il pas entendu en commander l'observation à tous les catholiques ?

On a vainement cherché des échappatoires sur ce point (2). *La Croix* elle-même, sous l'influence de son correspondant romain, parlait dans le sens des démocrates. S'il avait pu subsister quelque doute, il serait tranché par l'Encyclique de Pie X sur l'*Action catholique* en 1905. Nous croyons intéressant à plus d'un point de vue, de reproduire ce passage. Il embrasse et résume en quelques mots le

1. La *Liberté de Fribourg*, 12 décembre 1908.

2. Voir mon ouvrage sur les *Erreurs du Sillon*, page 231 à 238.

programme de l'action catholique, tant politique que sociale, et, sans distinguer entre l'une et l'autre, et il en remet devant les yeux l'esprit et le but surnaturels, que notre étude devra surtout faire ressortir. Il est dit à la fin que le *Motu proprio* « embrasse tout le mouvement catholique social », qu'il en est « la constitution fondamentale », et donc qu'il est d'une application universelle.

Nous voulons rappeler ici ces œuvres multiples de zèle qui tendent au bien de l'Eglise, de la société et des individus, désignées communément sous le nom d'*action catholique*, qui fleurissent, par la grâce de Dieu, *en tout lieu*, et abondent aussi dans notre Italie. Réparer par tous les moyens les désordres très graves qui en dérivent; ramener Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société; rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu; prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple, et particulièrement de la classe ouvrière et agricole, non seulement *en inculquant au cœur de tous le principe religieux*, unique vraie source de consolation dans les épreuves de la vie, mais en s'efforçant d'en essuyer les larmes, d'en adoucir les peines, d'en améliorer la condition économique grâce à des mesures bien comprises; s'employer pour que les lois publiques soient selon la justice, et que l'on corrige ou supprime celles qui lui sont contraires; *défendre enfin et soutenir dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses, et ceux non moins sacrés de l'Église.*

L'ensemble de toutes ces œuvres, soutenues et répandues en grande partie par le laïcat catholique, et diversement comprises *selon les besoins propres de chaque nation et les circonstances particulières où se trouve chaque pays*, est précisément ce que l'on a coutume de désigner par un terme plus spécial et assurément très noble : *action catholique* ou *action des catholiques.*

... Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Léon XIII, perçut pleinement ce besoin suprême en indiquant, surtout dans sa mémorable encyclique *Rerum novarum* et d'autres documents postérieurs, l'objet autour duquel devait principalement se dérouler l'action catholique, à savoir *la solution pratique, selon les principes chrétiens, de la question sociale.* Pour Nous, suivant d'aussi sages règles, par notre *Motu proprio* du 18 décembre 1903, Nous avons donné à l'*action populaire chrétienne qui comprend en elle tout le mouvement catholique social, une constitution fondamentale,* qui pût être comme la règle pratique du travail commun, et le lien de la concorde et de la charité. Sur ce terrain donc, et dans ce but très saint et très nécessaire, doivent avant tout se grouper et s'affermir les œuvres catholiques, variées et multiples de formes, mais toutes également destinées à opérer avec efficacité le même bien social.

***

« *Défendre et soutenir* DANS UN ESPRIT VRAIMENT CATHOLIQUE *les droits de Dieu en toutes choses et ceux non moins sacrés de l'Eglise* » : Voilà donc en quels termes le Vicaire de Jésus-Christ nous trace la règle de notre conduite dans la vie publique. Dira-t-on que, dans cette Encyclique ayant pour objet de fixer les principes et l'objet de l'*action* catholique, le Pape, en s'exprimant ainsi, négligeait l'hypothèse, et donnait seulement la formule d'une thèse qu'il importe de ne point laisser périmer, malgré l'impossibilité de son applica-

tion? Où sont cependant aujourd'hui parmi nous, à très peu d'exceptions près, où sont parmi nos chefs et nos guides ecclésiastiques ou laïques, parmi nos ligues et nos groupements, ceux qui poussent ouvertement à la défense des droits de Dieu et de l'Eglise dans l'action politique ou sociale, et qui soutiennent cette action *dans un esprit vraiment catholique?*

Mais, puisque nous nous occupons spécialement des œuvres sociales, et que la discussion se rapporte principalement au caractère *confessionnel* qu'il convient ou non, de leur donner, il importe d'ajouter au programme général que nous venons de résumer, les instructions particulières du Saint-Siège sur ce point. Il ne peut d'ailleurs s'agir envisager dès ce moment les tempéraments que leur application pratique admettra suivant les lieux et les circonstances, mais de poser et de retenir le principe de direction dont la conduite des catholiques devra toujours s'inspirer.

Un incident récent, relatif au pèlerinage des ouvriers allemands à Rome, et que nos organes démocratiques de France ont relevé avec empressement, vient de montrer une fois de plus quels efforts sont tentés par la conspiration libérale, pour incliner l'Eglise à favoriser son jeu. Selon la *Gazette de Cologne*, le Saint-Père, en recevant ces pèlerins, le 10 avril de cette année, leur aurait dit : « Je donne aussi ma pleine approbation à ce que vous exercez dans les syndicats chrétiens (1) un si fructueux apostolat, et que, unis aux protestants, vous travaillez pour la conservation de la pensée chrétienne». Quelques jours après, l'*Osservatore romano* publiait cette note : «Nous sommes autorisés à déclarer que le Saint-Père ne s'est pas exprimé en ces termes ». Les chefs de la délégation ouvrière osèrent bien donner un démenti à ce désaveu, dont l'autorité ne pouvait cependant faire doute. Et il fallut que l'*Osservatore* le confirmât une seconde fois péremptoirement.

Autre exemple de l'abus qu'on fait de certaines décisions pratiques. L'*Univers* du 2 avril 1908 reproduisait l'information suivante empruntée à *El Universo*, de Madrid, son confrère :

---

1. En Allemagne, les syndicats chrétiens sont des syndicats interconfessionnels entre catholiques et protestants, ayant pour base le christianisme commun aux diverses confessions. La grande discussion dans ce pays est de savoir si les sociétés ouvrières, catholiques ou protestantes, doivent limiter leur objet aux intérêts intellectuels, moraux et religieux de leurs membres, en réservant le soin de leurs intérêts économiques et professionnels à des syndicats professionnels chrétiens, ou bien s'agréger ces syndicats. Parmi les sociétés protestantes, les unes s'opposent à cette adjonction, parce qu'elles s'avouent ouvertement pour instruments de propagande anticatholique; les autres y sont favorables, mais, craint-on à bon droit, dans l'espoir de faire servir les syndicats à cette lutte. En Allemagne, pays protestant, le Saint-Siège ne peut faire autrement que d'accepter la participation des catholiques aux syndicats professionnels chrétiens, mais, on le voit, c'est trop attendre de vouloir qu'il l'encourage et la loue.

Le *Bulletin de l'Association internationale pour la protection de la jeune fille* publie une intéressante réponse donnée par le Saint-Siège à une consultation de plusieurs sections italiennes de cette association. Est-il licite et convient-il que les catholiques aident et soutiennent des œuvres sociales neutres, par exemple, celle qui, dans le cas actuel, se proposeraient pour but l'amélioration du sort de la femme?

« La réponse du Saint-Siège, après avoir établi ce que l'on entend par œuvre non confessionnelle, affirme qu'il est parfaitement licite aux catholiques d'appuyer ces œuvres, pourvu qu'elles soient parfaitement neutres, au point de vue religieux, alors même que les adhérents soient de confessions ou d'idées religieuses diverses.

» Bien plus, on considère comme un bien l'entrée des catholiques dans de telles œuvres : ils pourront ainsi éviter le triomphe des idées antichrétiennes et même faire prévaloir les solutions conformes à leur foi.

» Cette réponse doit être méditée attentivement par les catholiques : elle est une preuve de l'esprit large et généreux du Souverain Pontife dont les journalistes anticléricaux et les écrivains modernistes s'efforcent d'opposer l'œuvre à celle de son grand prédécesseur. »

Or, il est à remarquer : 1° que ce n'est nullement le texte d'une réponse officielle du Saint-Siège, mais simplement celui d'une circulaire du président du comité italien de la dite œuvre, après audience du Saint-Père; 2° que cette circulaire ne prête point au Pape une réponse concernant les œuvres d'action sociale en général, comme la note de l'*Univers* le donne à croire, mais seulement cette œuvre particulière; 3° qu'on y entend par œuvres neutres, non pas celles où l'on fait abstraction de l'idée religieuse, mais celles qui sont interconfessionnelles; 4° que la circulaire pose à ces adhésions des conditions fort nettes : « qu'elles se fassent bannière déployée », que « dans l'acte d'adhésion, on fasse ressortir le caractère catholique de l'œuvre », (celle-ci s'intitule : Association *catholique* internationale des œuvres pour la protection de la jeune fille. Sa qualite de catholique est omise dans le titre que lui donne la note citée); qu'avis de l'adhésion soit donné à l'évêque; enfin, de choisir avec soin les dames qui représentent l'œuvre dans ces rapports (1).

En l'espèce, on a bien tort de faire intervenir les journalistes anticléricaux et les écrivains modernistes. Ce n'est là qu'une diversion. Ce sont plutôt ces journaux catholiques qui font le jeu de ceux-ci, en donnant faussement à croire, il sera facile de le montrer, et sous le prétexte insidieux de défendre l'unité des directions de l'Eglise, que Pie X et Léon XIII sont également favorables à la neutralité des œuvres sociales. Le *Bulletin de la Semaine* reproduisant cette information (8 avril 1908) demandait ironiquement ce qu'en pensent les partisans d'une action vraiment catholique.

Il est cependant surprenant qu'on se donne tant de mal pour in-

1. *Bulletin de l'Association*, n° de février 1908.

terpréter la pensée du Saint-Siège, quand il s'est exprimé si clairement dans ses actes les plus solennels. On en a eu plus haut un exemple. En voici d'autres. En 1905, l'Œuvre des Congrès italiens lui soumettait une adresse où il était dit :

Nous vous le promettons, Saint-Père; nous continuerons à appeler les ouvriers dans les associations *qui se constituent au nom du Christ et de son Eglise*, à l'ombre de l'*Œuvre des Congrès*, et nous nous efforcerons de les tenir éloignés de celles qui, *faisant abstraction de la religion* et ne veillant pas aux intérêts les plus nobles de l'ouvrier, l'exposent souvent au danger de la perversion morale, mais surtout avec le plus grand zèle et avec la plus grande ardeur, nous favoriserons cette action populaire ou démocratique chrétienne dont l'unique et entière raison d'être se définit et se résume dans le but de restituer au travail, suivant les mobiles conditions du temps, *l'organisation qui fut une des plus belles gloires du moyen âge.*

Et Pie X répondait dans sa lettre au président de ces congrès (19 mars 1904) :

En fait. bien que Nous n'ayons jamais eu de motif de douter de ces sentiments, toujours manifestés par vos œuvres, cette nouvelle confirmation que vous Nous en faites Nous apporte une grande consolation et Nous rassure. Aussi, sommes-Nous persuadé que, dans son action, le deuxième groupe s'efforcera, *non seulement* de tenir ses adhérents éloignés de ces Sociétés qui sont cause directe de perversion intellectuelle et morale, MAIS ENCORE QU'IL METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR ÉLOIGNER SES MEMBRES MÊME DE CES INSTITUTIONS NEUTRES, qui, destinées en apparence à la protection de l'ouvrier, ont un autre but que le but principal de procurer le vrai bien moral et économique des individus et des familles.

Plus tard, après la réorganisation de l'action sociale catholique en Italie, S. S. Pie X qui avait déjà plusieurs fois condamné la prétention des démocrates chrétiens d'organiser des œuvres non-confessionnelles, c'est-à-dire neutres au point de vue religieux, le fit de nouveau dans une lettre adressée aux directeurs de l'*Union économique italienne* (mars 1907) :

« ... *Bien qu'ordonnée directement au bien-être temporel du peuple, votre œuvre ne doit pas se renfermer dans l'étroite enceinte des intérêts économiques.*

» Puisque la religion est la gardienne jalouse de la loi morale qui, elle-même, est le fondement naturel de l'ordre social, *il s'ensuit que pour réorganiser la société désordonnée, rien n'est plus urgent que de remettre en honneur les principes religieux.* Aussi, pour mieux satisfaire à ce grave devoir et répondre à Notre attente, vous avez à cœur DE MARQUER DE PLUS EN PLUS DE L'EMPREINTE CHRÉTIENNE TOUT LE MOUVEMENT QUE VOUS DIRIGEZ; et, en ce faisant, vous n'avez pas seulement pour but le bien commun, mais aussi celui de vos associés. *En veillant à leurs avantages matériels, vous vous proposez spécialement de protéger les intérêts de leurs âmes.* Il importe qu'à la lumière des doctrines du Christ, on apprécie les choses humaines à leur juste valeur et que les biens éternels passent avant les biens périssables de cette vie fugitive.

» *Ce n'est que de cette manière que vous pourrez vous opposer efficacement aux progrès du socialisme* qui, ne respirant que la haine pour le christianisme, s'avance en destructeur, arrachant au cœur du peuple l'espérance du Ciel et ne tendant qu'à renverser l'édifice déjà ébranlé de la société. »

Enfin, pour donner raison à ceux qui invoquent la continuité d'enseignement social entre Léon XIII et Pie X, mais dans un sens opposé à celui qu'ils suggèrent et contraire à la mortelle neutralité, il suffira de rappeler les paroles de Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum novarum :*

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés; autrement, elles dégénéreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier s'il vient à perdre son âme?* Voilà le caractère auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil.

Et ce passage, plus formel encore, relatif aux associations, dans son Encyclique sur la Démocratie chrétienne (*Graves de communi*) :

« C'est l'opinion de quelques-uns, que la question *sociale*, comme ils disent, est seulement une question économique, quand, au contraire, il est incontestable que c'est avant tout une question morale et religieuse. » Suivent quelques applications, puis: « Tel est le motif pour lequel, en exhortant les catholiques à entrer dans les associations qui ont pour but d'améliorer le sort du peuple, *nous n'avons jamais permis des institutions semblables, sans les avertir en même temps qu'elles doivent avoir la religion comme aide, comme compagne et comme inspiratrice.* »

Dès le jour où il prit le gouvernement de l'Eglise, et en développant les moyens par lesquels il se proposait de réaliser le programme de son ponticat renfermé dans la formule de l'apôtre : « *instaurare omnia in Christo* », Pie X avait expliqué avec la netteté et la force qui caractérisent tous les actes de son autorité, comment l'action sociale des catholiques devait s'associer à ce sublime dessein. Toute la suite de ses directions sur cette matière ne fait que rappeler celle-ci et en presser l'observation. Après avoir rappelé que « ce ne sont pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception, qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes », il ajoutait dans sa première Encyclique :

S'associer entre catholiques *dans des buts divers, mais toujours pour le bien de la religion*, est chose qui, depuis longtemps, a mérité l'approbation et les bénédictions de Nos prédécesseurs. Nous non plus, Nous n'hésitons pas à louer une si belle œuvre, et Nous désirons vivement qu'elle se répande et fleu-

risse partout, dans les villes comme dans les campagnes. Mais, en même temps, *Nous entendons que ces associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne. Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de disserter avec éloquence sur droits et devoirs,* si tout cela n'aboutit à l'action. L'action, voilà ce que réclament les temps présents; *mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion,* à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres. D'éclatants exemples de ce genre donnés par tant de soldats du Christ auront plus tôt fait d'ébranler et d'entraîner les âmes, *que la multiplicité des paroles et la subtilité des discussions;* et l'on verra sans doute des multitudes d'hommes foulant aux pieds le respect humain, se dégageant de tout préjugé et de toute hésitation, adhérer au Christ, et promouvoir à leur tour sa connaissance et son amour, gage de vraie et solide félicité.

Aucun homme de bonne foi, aucun esprit attentif ne pourra s'empêcher de reconnaître la parfaite cohésion et l'admirable unité de l'enseignement social de Pie X. Ses derniers actes répondent aux premiers. Son incomparable encyclique sur saint Anselme et son discours pour la béatification de Jeanne d'Arc ne font qu'inculquer en termes encore plus pressants ses exhortations précédentes. Tant dans les rapports avec l'ordre politique que dans les formes d'action sociale, c'est toujours le grand et unique principe du salut offert par le Christ, pour lequel les catholiques doivent lutter. Quand le Saint-Père nous encourageait, dans ce discours récent, « à protéger sans faiblesse, à défendre sans peur les droits de la justice, de la vérité et de la conscience », quand il professait prendre pour sa maxime, et nous proposait comme nôtre, celle du grand évêque et docteur saint Anselme : « Dieu n'aime rien tant que les libertés de son Eglise », en élevant à sa gloire un monument d'une magnificence unique, faisait-il autre chose que de nous exciter encore, dans tous les domaines de notre activité, « à la profession ouverte et hardie de la religion », « à défendre et à soutenir, dans un esprit vraiment catholique, les droits sacrés de Dieu en toutes choses, et ceux non moins sacrés de l'Eglise », « à marquer de plus en plus de l'empreinte chrétienne tout le mouvement que nous dirigeons? »

Assurément, les transformations sociales et la complexité des problèmes économiques qu'elles soulèvent exigent des catholiques une participation active aux études, aux œuvres qui ont directement pour objet les intérêts matériels et moraux des classes populaires et l'amélioration du sort de celles-ci. L'Eglise ne fait que soutenir, exciter même l'ardeur que ses membres y déploient.

Ses encouragements sont assurés à leurs efforts de toutes sortes, publications, sociétés, congrès, semaines sociales. Mais il ne faudrait pas exagérer cette faveur de l'Eglise pour le mouvement qui tend à rénover la plupart de nos institutions. Elle ne s'exprime pas sans

des réserves qui devraient servir d'avertissement aux catholiques trop disposés à le prendre pour une fin suffisante de leur action. Si cette action sociale n'est pas premièrement pour eux un moyen d'inculquer à la société les principes sauveurs de la doctrine évangélique et de ramener le peuple à l'Eglise, elle demeurera stérile, malgré le zèle qu'ils y auront fait éclater. Et, au contraire, s'ils se montrent bien convaincus pratiquement, et s'ils ont le courage de faire comprendre que, selon la parole de Léon XIII, la question sociale n'est pas seulement une question économique, mais, avant tout, une question morale et religieuse, que de solutions deviendront plus aisées !

De là, ces réserves non dissimulées dans les instructions pontificales de Pie X. On vient de l'entendre dire tout à l'heure : « *Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de disserter avec éloquence sur droits et devoirs,* si tout cela n'aboutit à une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois et des prescriptions de l'Eglise, et à la profession ouverte et hardie de la religion. » Dès la première heure, également, il renouvelait cet avertissement sous une autre forme, dans l'Encyclique *Jucunda sane,* pour le treizième centenaire de saint Grégoire le Grand, en observant que cet illustre pontife, dont le gouvernement fut aussi glorieux pour l'Eglise que profitable à la société chrétienne, « ne s'était point frayé la route... avec de savantes combinaisons de réformes sociales longuement élaborées », mais avec une foi inébranlable dans la vertu communiquée par Dieu à l'Eglise. Et, peu de temps après, recevant les vœux du Sacré-Collège, à l'occasion de la fête de Noël (23 décembre 1903), il y revenait encore, en tirant de l'école de Bethléem un abrégé des maximes qui devaient former le programme de son pontificat : « C'est pourquoi l'école de Bethléem est une école d'où le divin Rédempteur commence son enseignement, non par des paroles, mais par des œuvres, prêchant que l'unique moyen de réhabilitation est le sacrifice dans la pauvreté et la douleur. *Les pompeuses théories, les assemblées brillantes, les discussions des questions brûlantes ne servent à rien.* Pour restaurer tout dans le Christ, sans la sollicitude de la science, sans l'aide de la richesse, sans l'intervention de la politique, cette leçon suffit : et la société, si elle entrait dans cette voie, serait heureuse dans la joie et la paix universelles. » C'est donc ce qu'il importe de lui inculquer avant tout, et ce qu'il faut mettre à la base de toute action sociale catholique. « *Laudetur Jesus Christus !* » Voilà son unique fondement et sa principale fin.

Il n'est pas, parmi nous, de chef influent, de groupement ou d'école, qui n'ait accueilli ces instructions du Pasteur universel avec le respect et la vénération qu'on leur doit, et qui ne fassent profession de les adopter. Cependant, de même que tous ceux qui crient :

Seigneur, Seigneur! n'entreront pas dans le royaume des cieux, mais seulement ceux qui accomplissent la volonté divine, de même, l'admiration exprimée pour la parole du Vicaire de Jésus-Christ et l'adhésion même enthousiaste à sa doctrine serviraient de peu pour le salut de la société, si les catholiques n'en faisaient vraiment la règle de leur conduite. Qu'en est-il dans la réalité? C'est ce que nous aurons à examiner.

Emm. BARBIER.

LES IDÉES DU « SILLON D'AUVERGNE »

La *Correspondance du Sillon d'Auvergne,* dans son numéro du 15 mai 1909, contient un article de tête tout à fait suggestif.

« *Résignation ou Fatalisme?* »

« Nos ennemis de gauche répètent sans se lasser : « L'Eglise catholique est la complice de tous les exploiteurs; elle endort par une doctrine de résignation les révoltes des misérables, afin qu'ils se laissent plus aisément voler. Or, vous, les Sillonnistes, vous en êtes, de cette Eglise catholique. Donc, vous êtes de faux révolutionnaires. »

« Nous ne nous lassons pas de répondre : Ne confondez pas à dessein l'*Eglise avec ces catholiques dont l'esprit, ankylosé par des préjugés,* s'est figé *dans un dogmatisme odieusement réactionnaire.* »

C'est moi qui souligne ces étranges propos.

On n'est « catholique » qu'avec « l'Eglise » et avec le Pape. Or, l'Eglise et le Pape peuvent-ils « ankyloser l'esprit par les préjugés? » Et « le dogmatisme », qui s'impose à tout « catholique » au nom de l'infaillibilité de l'Eglise et du Pape, peut-il être « odieusement réactionnaire? »

Il n'y a « d'odieux » que de pareilles truculences contre les catholiques qui ont l'honneur et le bonheur de ne pas être du *Sillon,* blâmé par le Pape et par quarante cardinaux, archevèques et évêques français.

« Le catholicisme, continue le *Sillon d'Auvergne,* n'est pas cette *doctrine bourgeoise,* d'après laquelle *il y aura toujours sur la terre des pauvres voués à la servitude* et des riches nés pour la domination. »

Le *Sillon d'Auvergne* fait donc de l'Evangile une « doctrine *bourgeoise* » et de Notre-Seigneur un « *bourgeois* », ou même un « riche né pour la domination », puisque c'est Notre-Seigneur lui-même qui

disait, la veille de sa Passion : « *Semper pauperes habetis vobiscum.* Vous aurez toujours des pauvres avec vous. » Et ces pauvres, vraiment « pauvres en esprit », le divin Maître ne les déclare pas « voués à la servitude »; non, il les béatifie : « Bienheureux, ceux qui ont l'esprit de pauvreté, parce que le Royaume des Cieux leur appartient. »

M. Peyrot, auteur de l'article *Résignation ou Fatalisme?* n'a pas plus « l'esprit de pauvreté » que l'esprit de l'Evangile.

***

Mais ce qui est encore plus abracadabrant, c'est de faire de la Sainte Vierge une « révolutionnaire »,

Ecoutez plutôt :

« Que l'on relise le *Magnificat.* (C'est bien le cantique inspiré de la Sainte Vierge à Hébron). Il offre *la formule de la révolution,* pour laquelle Dieu a envoyé *son Christ parmi nous,* pour laquelle Jésus a fondé son Eglise, et que tout chrétien doit promouvoir avec une ardeur d'apôtre : « Le Seigneur a déployé la force de son bras, et il a dispersé les superbes. Il a précipité les puissants du haut de leur trône et il a exalté les humbles. — Les meurt-de-faim, il les a comblés de richesses, et les riches, il les a renvoyés nus. »

Voilà, certes, une traduction et une application inédites du *Magnificat.*

Que si « le Christ n'a été envoyé parmi nous » que pour accomplir cette « révolution », « combler de richesses les meurt-de-faim et renvoyer nus les riches », comment se fait-il que, depuis 19 siècles que la révolution évangélique est accomplie, il y ait des « riches » et des « meurt-de-faim? » Comment se fait-il que le Christ n'ait pas « comblé de richesses » saint Joseph, un pauvre artisan, Marie, « une journalière », *quæstuaria,* comme dit la Tradition, et les apôtres, bateliers galiléens, travaillant nuit et jour pour vivre de leur pêche? Lui-même n'avait pas « une pierre pour y reposer sa tête. » Comment se fait-il qu'il n'ait pas « renvoyé nus » les châtelains de Béthanie, Marthe, Marie-Madeleine et Lazare, ou Joseph d'Arimathie, Nicodème, Simon le lépreux, Zachée et tant d'autres, qui, quoique riches, étaient ses amis, tout aussi bien que les pauvres?

Pour trouver un esprit « révolutionnaire », dans le *Magnificat,* où Marie prophétise magnifiquement le sort réservé aux persécuteurs de l'Eglise, qui seront « renversés de leur trône », et aux « humbles, aux pauvres d'esprit et de cœur », à ceux qui ont faim et soif de la justice, qui seront rassasiés de grâces merveilleuses en ce monde et de gloire dans l'autre, il faut avoir soi-même un « esprit révolutionnaire » très audacieux et le prêter avec une sacrilège témérité à Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge et au *Magnificat.*

***

Vous croyez peut-être que la parole de l'Evangile : « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît », — tout le reste, c'est le vêtement, le vivre et le couvert, dont vient de parler le Sauveur; — vous croyez que cette parole signifie qu'il faut tout d'abord s'occuper des intérêts spirituels de son âme pour y faire régner Dieu et sa « justice », c'est-à-dire l'ensemble des vertus chrétiennes?

Pas du tout. Pour le sillonniste Peyrot, c'est presque le contraire qu'il faut voir dans la parole de Notre-Seigneur : « Un travailleur qui pâtit du régime du salariat doit offrir à Dieu sa peine et sa servitude (servitude est trop; le reste est parfait), mais en même temps il doit, dans son *syndicat* ou autrement, *lutter pour l'avènement d'un régime plus équitable*, parce que, « devant toute chose, il doit chercher le Royaume de Dieu et sa justice », non seulement à son profit, mais aussi pour tous ses compagnons.

» Cela est loin, ajoute le *Sillon d'Auvergne*, du fatalisme passif capitulant devant le destin » (!!).

Quel audacieux contresens! Le *Sillon d'Auvergne* réclame et prône « la *lutte* pour l'avènement d'un régime plus équitable », alors que Notre-Seigneur dit formellement dans le passage allégué : « Ne soyez donc pas inquiets, en disant : « Que mangerons-nous? que boirons-nous? De quoi nous vêtirons-nous? » *Les Gentils cherchent toutes ces choses.* Votre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela. Cherchez donc le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. »

***

Est-ce tout, pour le *Sillon d'Auvergne*, d'avoir inventé le *Magnificat* « révolutionnaire » et trouvé le syndicalisme militant dans le délicieux sermon sur la Montagne?

Non. « On compte, dit-il, beaucoup d'athées parmi les meilleurs champions des révolutions équitables; il faut y applaudir et remarquer que *dans cette voie le Christ les précède.* »

Le Christ « révolutionnaire! » Le *Sillon d'Auvergne* y tient, sans montrer en quoi et comment fut « révolutionnaire » Celui qui disait si bien : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

« Et maintenant, camarades, conclut M. Peyrot, prenons la résolution de vivre en *vrais révolutionnaires*, en révolutionnaires *sillonnistes* et *catholiques.* »

« Sillonnistes », oui.

Mais « catholiques? » non à ce point de vue.

***

Ce qui est très réjouissant dans le *Sillon d'Auvergne,* c'est l'appel désespéré : *Au secours!* jeté par M. Léon Robert, de Salers, aux sillonnistes du Cantal.

« Ça se décolle » lamentablement dans la région de la Haute-Auvergne.

De *huit* cercles sillonnistes, il n'en reste que *deux :* Aurillac et Mauriac.

Hélas! trois fois hélas!

Pleurez, nymphes de Vaux; faites croître vos ondes.

« Les autres cercles ont disparu, *ou se sont laissé embrigader par les œuvres diocésaines.* »

Nous les féliciterions, vous et moi, d'avoir obéi à leur évêque, Mgr Lecœur, et reconnu, comme tout bon catholique, la hiérarchie de l'Eglise à laquelle il faut obéir et se soumettre.

Mais pour le *Sillon d'Auvergne,* c'est un « embrigadement » déplorable.

Ce mot seul révèle une triste mentalité, qui rend les sillonnistes indignes des sympathies que continuent à leur témoigner des prêtres trop oublieux des sévérités de Rome et des évêques contre une œuvre dissolvante pour la discipline ecclésiastique.

Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

« LA SEMAINE RELIGIEUSE DE TOULOUSE » ET LA DÉCLARATION DU CARDINAL ANDRIEU

Dans notre dernier numéro, nous avons cité le commentaire de la *Semaine religieuse* de Toulouse sur l'Encyclique *Communium rerum* comme un exemple des efforts dissolvants de certains organes religieux qui, sous l'empire de la crainte de voir s'affaiblir l'attachement des catholiques au régime républicain, cèdent fatalement à la tentation d'atténuer ses crimes contre l'Eglise, et, tout en exaltant les fermes exhortations du Saint-Père à la défendre, en atténuent la force et la portée.

Cette faiblesse et cette involontaire trahison ne se font pas moins reconnaître dans les réflexions diffuses et contradictoires de la même feuille à propos de la Déclaration du cardinal Andrieu devant le juge d'instruction, en réponse aux poursuites ordonnées contre lui à l'occasion de son discours d'intronisation sur le siège archiépiscopal de Bordeaux. La *Semaine religieuse* de Toulouse lui consacre, sous trois rubriques différentes, une grande partie de son numéro du 20 juin. On y lit, page 601 :

Déjà, et l'on pouvait s'y attendre, l'acte si simple et si noble de Mgr le cardinal Andrieu *a été interprété par les partis extrêmes*, et pour des raisons différentes qu'on devine, comme un acte de rébellion contre l'autorité, un appel à la résistance et mieux au renversement de l'état de choses actuel. De part et d'autre, inconsciemment ou très volontairement, on travestit et on rabaisse ainsi l'attitude de l'éminent prélat et celle de ses collègues dans l'épiscopat, attitude qui, conforme à la tradition catholique, aux enseignements plus récents de Léon XIII et de Pie X, se résume dans ces mots : Respect de la constitution de son pays, obéissance à ses lois, mais résistance à celles de ces lois qui seraient contraires à la conscience.

En preuve de quoi, la *Semaine religieuse* reproduit et commente les textes bien connus, tirées de l'Encyclique contre les associations cultuelles, et de l'allocution consistoriale qui suivit (25 avril 1907), où S. S. Pie X définit et justifie l'attitude de l'Eglise vis-à-vis du régime établi. On pourrait croire cette page empruntée au récent discours prononcé par M. Piou à Lyon. Le lecteur peut se reporter à la discussion péremptoire que M. Paul Tailliez en a faite dans notre dernier numéro.

La *Semaine religieuse* n'a pas jugé utile d'indiquer avec plus de précision quels personnages ou quels journaux catholiques ont interprété la Déclaration du cardinal Andrieu comme un encouragement à des tentatives de renversement du régime établi. L'assertion était cependant assez grave pour exiger quelques preuves, sous peine de paraître gratuite et calomnieuse. En revanche, il est facile de prendre la dite feuille en flagrant délit, sous la préoccupation contraire, d'infliger aux paroles du vénérable archevêque des atténuations qui en affaiblissent considérablement le sens et la valeur. C'est surtout ce que nous nous proposons d'établir.

Sous une première rubrique « *Les lois injustes et le devoir de désobéir* », la *Semaine religieuse* corrobore l'énergique affirmation du cardinal Andrieu sur ce point, par une série de textes empruntés à Cicéron, à Grotius, à Jouffroy, à V. Cousin, etc... C'est d'un ensemble imposant. Mais on a commencé par écrire : « Le vénéré cardinal faisait allusion aux projets de loi dirigés contre l'autorité des pères de famille et la conscience des enfants » (page 599). Cette remarque d'apparence inoffensive ne tend à rien moins qu'à insinuer que la déclaration du cardinal Andrieu est jusqu'ici sans objet, un simple avertissement pour l'avenir, que n'ont encore justifié aucune des lois scélérates qui ont détruit toutes les libertés de l'Eglise. Dans la troisième partie, cela est dit formellement et souligné en caractères italiques :

Les poursuites ordonnées en haut lieu contre Mgr Andrieu et M. l'Archiprêtre de Bordeaux sont inconcevables et manifestement injustes. Inconcevables, car l'éminent cardinal n'a pas dit autre chose que ce que, à cette heure, tous les évêques de France ont écrit et fait lire en chaire, à savoir : que si les lois attentatoires à la liberté des pères de famille, à la conscience des enfants, dont on nous menace à brève échéance étaient portées, ce serait un devoir de ne pas obéir. Il est donc étrange de voir poursuivre un prétendu coupable quand il y en a quatre-vingts qui ont com-

mis le même délit, chimérique d'ailleurs, car il s'agit dans l'espèce de l'incitation à violer des lois... *qui n'existent pas encore!* Quant à l'injustice des poursuites, elle est évidente, la démonstration en a été faite de façon magistrale par Mgr le cardinal dans la protestation qu'on vient de lire. (page 605).

Or, qu'avait dit le cardinal Andrieu, dans son discours?

Quelle réponse ferons-nous au césarisme? pas d'autre que celle des apôtres : *Non possumus.* Vos lois sont mauvaises. Or, les lois mauvaises n'obligent pas en conscience, et puisque celles que vous édictez compromettent les intérêts les plus sacrés de l'Eglise et de la famille, nous avons non seulement le droit mais le devoir de leur désobéir.

Sans doute, le cardinal, avant de conclure ainsi, avait dénoncé les projets de loi Doumergue. Mais s'était-il borné à cela? Non, il retraçait en même temps tout le tableau des iniques spoliations dont la loi encore plus tyrannique de séparation entre l'Eglise et l'Etat a été le couronnement. Il affirme, en terminant, le droit et le devoir de résister « aux lois mauvaises », de quel droit restreindre sa déclaration à un avertissement purement préventif?

Bien plus, la noble protestation lue par l'archevêque de Bordeaux devant le juge d'instruction, et dont la *Semaine religieuse* venait de placer le texte sous les yeux de ses lecteurs, contenait le passage suivant :

Je tiens à vous déclarer que je ne reconnais pas à la justice française le droit de me poursuivre en vertu d'un article quelconque de la loi de séparation. *Cette loi est inexistante pour les catholiques*, du moment que leur chef suprême, gardien incorruptible de la morale des individus et de la morale des nations, l'a condamnée plusieurs fois comme attentatoire à la propriété, à l'autorité et à la liberté de l'Eglise...

Et l'archiprêtre de la cathédrale, cité à comparaître avec son archevêque, répétait, en adhérant aux paroles de celui-ci :

Je ne puis que professer tous les principes sur lesquels cette déclaration repose, notamment *l'inexistence de la loi de séparation* et l'incompétence de la justice humaine en matière spirituelle, comme dans l'espèce dont s'agit.

Voilà bien la résistance formelle, publique, à des lois qui n'appartiennent plus aux futurs contingents. Comment, après les avoir mentionnées, pouvait-on infliger de pareilles restrictions à l'acte solennel du cardinal? Et quel intérêt y avait-on, sinon celui de modérer, de la part des catholiques, une ardeur qui, malheureusement, a plutôt besoin d'être excitée que contenue? Le Vicaire de Jésus-Christ et les dépositaires de ses hautes pensées ont voulu, par divers actes récents, réveiller l'énergie de ceux-ci? Quand l'opportunisme catholico-républicain renoncera-t-il à amortir le son de leur voix?

Avec sa compétence bien connue, M. J. de Narfon a donné pour les lecteurs du *Figaro* (29 juin) une consultation théologique sur la déclaration du cardinal Andrieu. Guidé par la même préoccupation que la *Semaine religieuse* de Toulouse, il développe et confirme, avec des arguments à lui, l'interprétation présentée par cette feuille.

M. de Narfon veut bien accorder d'abord « que l'idée de mettre en doute la parfaite orthodoxie du cardinal Andrieu ne viendra à personne. » C'est au moins cela de sauvé, et Son Eminence s'en estimera sans doute heureuse. Mais, ajoute le docte chroniqueur :

Il va de soi que le cardinal n'a pas voulu dire que toutes les lois de la République sont mauvaises, ni que toutes celles que l'on édicte de nos jours compromettent les intérêts de l'Eglise ou de la famille. Les expressions « vos lois » et « celles que vous édictez » sont donc trop générales pour correspondre vraiment à la pensée de Son Eminence.

D'autre part, que « les lois mauvaises n'obligent pas en conscience », c'est bien ce que l'Eglise a *toujours* enseigné, mais en expliquant — ce que le cardinal a omis de faire — que pour qu'une loi n'oblige vraiment pas en conscience, il faut que son caractère de mauvaise loi soit d'évidence, saute, si l'on peut dire, à tous les yeux, ne puisse être sérieusement contestée. C'est là que les opinions individuelles, si rarement désintéressées, sont sujettes à caution. Et, par ailleurs, il ne suffit pas qu'une loi compromette les intérêts de l'Eglise ou de la famille pour que l'on ait, non seulement le droit, mais le devoir de lui désobéir. La théologie exige autre chose : elle exige que cette loi *ordonne* un acte contraire à la loi de Dieu, ou *défende* un acte prescrit par la loi de Dieu. Cela est net, précis et il n'y a pas à s'y tromper.

On pourrait conclure de là que toute loi qui n'ordonne pas un acte contraire à la loi de Dieu ou ne défend pas un acte prescrit par elle, oblige en conscience. A tout le moins, faudrait-il distinguer plus clairement l'obligation et le droit de résister. Les raisonnements, comme la science de M. de Narfon, offrent de grandes lacunes. Et ne considère-t-il les chefs de l'Eglise, ou même la conscience des catholiques, comme n'ayant pas d'autre règle plus fixe que le simple sentiment individuel pour juger de leur devoir, quand il ajoute avec insistance :

Quant à savoir si telle ou telle loi compromet les intérêts de l'Eglise ou de la famille, c'est le plus souvent matière à discussion, et la question ainsi posée est bien trop vague pour que, de la solution qu'individuellement chacun lui donnera, on puisse faire sortir le devoir de la désobéissance.

Argument de moderniste. Autre chose : M. de Narfon reproche au cardinal Andrieu d'avoir déclaré qu'il ferait défaut devant le tribunal parce qu'il le regarde comme incompétent pour juger une personne « revêtue d'un caractère sacré ». Aux raisons historico-canoniques qui lui font considérer cette prétention comme surannée, il en ajoute une autre évidemment puisée dans le même évangile moderniste :

En outre, elles (ces revendications) peuvent paraître dangereuses, dans

un temps où l'Eglise ne peut raisonnablement se réclamer et ne se réclame vraiment, pour sauvegarder le libre exercice de sa mission divine, *que du droit commun et de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.*

Enfin, et c'est là encore où M. de Narfon vient corroborer les interprétations de la *Semaine religieuse* de Toulouse :

Le cardinal Andrieu semble avoir un peu forcé la note en déclarant que la loi de séparation, ayant été condamnée par le Saint-Siège, était et devait être considérée par tous les catholiques comme inexistante. Le Saint-Siège n'en demande pas tant, puisqu'il autorise évêques et prêtres à réclamer, en remplissant toutes les formalités requises, certains des avantages que leur offre cette loi. On se rappelle ce qui est advenu pour les pensions, etc...

Cette belle considération et celle du même genre qu'il lui adjoint paraissent évidemment à M. de Narfon un motif suffisant de considérer comme une parole en l'air, comme une protestation platonique, le formidable anathème lancé contre cette loi par l'Encyclique *Vehementer* et qui se termine par ces mots : « *Nous attestons qu'elle est à jamais nulle et de nul effet pour infirmer en quoi que ce soit les droits de l'Eglise,* que nulle violence et nul attentat humain ne saurait entamer. »

« Il est donc évident, conclut le théologien du *Figaro,* que lorsque le cardinal Andrieu, la traite d'inexistante, l'expression dépasse sa pensée. » Qu'en pense la *Semaine religieuse* de Toulouse? Nous savons bien qu'elle se séparerait vivement de M. de Narfon. Mais il eût mieux valu ne pas se rencontrer.

L' « UNIVERS » ET CARDUCCI

En 1863, un jeune professeur de Bologne élevait la voix pour chanter l'*Hymne à Satan.* C'était Carducci.

« Vers toi, de l'Etre principe infini, matière et esprit, raison et sens, — tandis que dans les coupes le vin scintille, ainsi que l'âme dans la pupille, — pendant que sourient la terre et le soleil, et entre eux échangent des paroles d'amour, — et que court le frisson d'un mystérieux hymen à travers le monde et que palpite féconde la plaine, — vers toi s'échappe mon vers hardi : c'est toi que j'appelle, ô Satan, roi du banquet! »

Telles étaient les premières strophes de l'ode où le poète exprime le vœu que les hommages des hommes s'adressent désormais à l' « insurgé contre Dieu ». Carducci a fait école. On vit surgir une littérature satanique. Les francs-maçons d'Ancône publièrent alors un journal intitulé : *Il Lucifero,* ceux de Livourne l'*Atheo.* La statue de Lucifer fut promenée triomphalement dans plusieurs villes italiennes. Carducci est mort, en 1907, en proférant un dernier cri de révolte. Le gouvernement maçonnique d'Italie lui fit des funérailles nationales, et l'on vit se renouveler autour du cercueil du poète de Satan les parodies sacrilèges qui souillèrent en France l'enterrement de Victor Hugo.

Les francs-maçons de France se proposent aujourd'hui de glorifier Carducci en Sorbonne.

Or, comme il est convenu aujourd'hui que les *catholiques* doivent dissimuler, sinon abdiquer leur haine du mal, et qu'en flattant avec persévérance les ennemis les plus acharnés de Dieu et de son Eglise, ils ne peuvent manquer d'en faire la conquête, L'*Univers*, demeuré le porte-drapeau du catholicisme le plus pur, et, à ce titre, toujours en possession de la confiance et de l'appui du haut clergé, a cru opportun de devancer l'apothéose qu'Universitaires et francs-maçons se préparent à décerner en Sorbonne au poète de Satan.

Il en a fait le sujet d'un premier article paru dans son numéro des 21 et 22 juin 1909, où il cherche à distinguer le poète de l'homme de parti. Les premières lignes sont consacrées à celui-ci pour s'en « débarrasser », ce qui était, en effet, nécessaire, afin, ensuite « d'admirer l'artiste dégagé de son alliage impur. » En bon français, cela signifie à peu près : laissons de côté le fond, et ne voyons que la forme. Nous voilà bien loin des prudentes sévérités de la Congrégation de l'*Index*, qui, se fondant sur les plus saines et certaines raisons psychologiques, met en garde les fidèles contre certains ouvrages simplement *in odium auctoris.*

D'ailleurs, en rappelant ce que fut « l'homme de parti », l'*Univers* ne néglige pas de l'excuser un peu. Le Satan chanté par le jeune professeur révolutionnaire et par ses amis était surtout un Satan « ennemi de l'Autriche, un ouvrier de l'unité, un propagandiste de l'*Italia fara da se* », et, au demeurant, un Satan bon vivant, à la façon de Béranger : « Satanisme naturaliste aussi, ou, pour parler mieux (car c'est encore bien sévère), jouisseur et bon vivant : il y a, qui le croirait? du Béranger dans Carducci? Son Lucifer trinque comme au Caveau, etc... »

Après cette exécution bénigne, l'*Univers* est tout à l'aise pour louer l'artiste. « Ce poète n'est pas seulement le plus grand nom de la littérature italienne récente, il s'apparie aux plus illustres du passé. A travers ses illusions et ses erreurs, un sens exquis du vrai et du rôle qu'il doit jouer dans l'art ne cessa jamais de le diriger comme un Dante ou un Mistral. » Enfin, en achevant son éloge littéraire, l'auteur termine par ces réflexions au sujet des scandaleuses funérailles : « Mais, il n'appartient pas à une secte d'accaparer et d'abêtir le génie. S'il y touche du pied (mais du pied seulement), hors d'elle il élance sa cime en plein azur, en plein ciel, cherchant Dieu. (C'est bien le cas). Les reflets brisés de beauté que nous admirons dans Carducci lui auront-ils été un titre à mériter la pleine vue de la Beauté suprême? C'est le vœu des chrétiens qu'il a combattus. »

Un point, c'est tout. Oui, c'est le vœu intime des chrétiens, mais ce n'est pas le seul sentiment qu'ils aient à exprimer, surtout en termes si vaporeux.

O noble et grand Louis Veuillot, qu'est devenue ta maison! Au jour où l'*Univers* insérait en première place ce pitoyable article, l'Eglise rappelait dans l'office de la vigile du saint Précurseur ces paroles de l'archange à Zacharie : « Il marchera *dans l'esprit et la*

force d'Elie. » On gémit justement de voir que l'esprit et la force d'Elie manquent étrangement aujourd'hui à un grand nombre de catholiques. Mais quel vestige en reste-t-il chez ceux-là mêmes qui se glorifient d'avoir recueilli, intactes, avec son nom, les traditions et l'esprit du grand publiciste chrétien qui fut, dans ce dernier siècle, l'intrépide héraut de la foi? Comme Louis Veuillot, en pareille circonstance, eût vengé l'honneur de Dieu!

LE MODERNISME EN FRANCE D'APRÈS LA « RIVISTA DI CULTURA »

La *Rivista di Cultura,* dirigée par le trop fameux don Romolo Murri, et qui a d'étroites relations avec les modernistes français, décrivait ainsi dans une de ses dernières chroniques, la situation des libéraux modernistes dans notre pays :

Les uns, continuant leur chemin, ont brisé toute relation avec la pensée catholique. Même M. Loisy se considère et est considéré de presque tout le monde comme étranger au catholicisme. Les autres ont fait machine en arrière. Ils se contentent d'étudier et se livrent à une propagande silencieuse et discrète.

On dit qu'un tiers environ du jeune clergé français pense et étudie et que s'il révélait ses idées, il épouvanterait les dignitaires de l'Eglise. En preuve de cette évaluation, on cite le grand succès de certaines publications d'allure moderniste. Les laïques cultivés, les cardinaux verts et ceux qui aspirent à leur succession, se sont enfermés en un silence plein de dignité, de cette dignité un peu grave et affectée, qui plaît beaucoup à l'esprit de la bourgeoisie française, esprit un peu vieillot, mais toujours pointu et ingénieux. Le *Bulletin de la Semaine*, organe, à Paris, d'un groupe de catholiques laïques, est un remarquable exemple de cette gravité taciturne qui se contente de donner légèrement des indications et des suggestions, servies avec une délicate sobriété.

Sans commentaires.

ERRATA

POUR LE FASCICULE DU 1er JUILLET

(Page 222, ligne 4 de la note 6) lire : *fadeurs*, au lieu de *faveurs.*

(Page 225, ligne 27) lire : *dominantes,* au lieu de *dominant.*

Le Gérant : G. Stoffel.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, LILLE. — 6287

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1)

Tel est le titre d'un livre, le premier d'une série, nous dit-on, publié sous les auspices d'un comité qui se recrute parmi les professeurs juifs, protestants et francs-maçons de l'enseignement supérieur. La politique anticléricale française n'a pas été, semble-t-il, favorablement appréciée à l'étranger, dans les pays anglo-saxons notamment, et il en a été de même des procédés par lesquels elle s'est manifestée. L'auteur du livre le constate, non sans dépit (p. 16 et suiv., 21), et proteste spécialement contre les accusations d'intolérance et de sectarisme portées en Angleterre contre nos gouvernants, conséquence, dit-il, des faussetés et des calomnies qu'a répandues la presse romaine. Il faut instruire l'opinion étrangère, car jamais une séparation entre l'Eglise et un Etat ne s'est opérée plus tranquillement et plus pacifiquement; il le faut d'autant plus que tous les peuples doivent, dans l'intérêt commun, se grouper pour combattre la Papauté et, à l'appui de cette thèse, M. Mater ne craint pas, au risque de blesser les délicatesses françaises, d'invoquer le témoignage et l'exemple d'un des pires ennemis de notre pays, l'empereur Frédéric II d'Allemagne. Tel est le but qu'il se propose dans son livre, simple précis historique, dit-il, qui « fera justice des violences épiscopales et cléricales du monde entier à force de modération » (p. 24).

Nous voulons le suivre dans cette voie. Aussi bien l'étude de nos luttes religieuses actuelles est pénible, mais singulièrement attachante aussi, pour les catholiques français. Puis M. Mater et ses patrons sont des gouvernementaux, partisans de la politique que nous déplorons, et il est intéressant de chercher chez des adversaires des leçons, parfois aussi des aveux. Enfin, il est nécessaire quelquefois de contrôler par les faits des affirmations et des jugements s'inspirant plus de la passion que de la vérité. Mais, avant d'aborder, à la suite de M. Mater, l'histoire elle-même des différends entre l'Eglise et la troisième République, nous jugeons utile d'examiner dans quel esprit il a écrit son livre et si, soit dans la forme, soit dans les idées fondamentales qu'il expose, il mérite vraiment le témoignage d'impartialité sereine qu'il se décerne si hardiment.

---

1. *La politique religieuse de la République française*, par André Mater. Librairie critique Emile Nourry; Paris, 1909. Publié par le Comité pour défendre à l'Etranger la politique religieuse de la France : MM. Andler, Aulard, Berthelot, Bourgeois, Bréal, Buisson, Esmein, Fournière, A. France, Gley, Haavet, Lenglois, Lanson, Lapicque, Mathiez, O. Mirbeau, Rauh, Sagnac, Séailles, Seignobos.

I

A s'en tenir à la forme, l'ouvrage de M. Mater apparaît tout d'abord, malgré une documentation riche surtout en apparence, comme un plaidoyer en faveur de l'œuvre de déchristianisation poursuivie par nos Pouvoirs publics, ou mieux encore comme un réquisitoire en règle contre l'Eglise catholique. Les termes employés sont plutôt durs. Il nous est parlé des « offenses, affronts, perfidies et faussetés, résistances et agressions, empiétements et immixtions, fraudes et malversations, excès et dols de toutes sortes, dont l'Eglise l'a (la France) impatientée, bernée, froissée, provoquée » (p. 325). Implacable ennemie des libertés modernes (p. 38, 44), l'Eglise combat l'enseignement officiel par la calomnie comme par la concurrence (p. 86, 88). Quant au clergé catholique, les peuples sont pour lui des troupeaux (p. 385) et doivent rester en servitude (p. 369); « même quand il travaille sans arrière-pensée *avec* le peuple, le clergé démocrate n'agit en réalité que pour l'Eglise » (p. 375) et c'est cependant le meilleur. Mais c'est surtout contre Rome et contre le Pape que l'auteur s'élève le plus violemment. Rome ne doit plus être pour la France « qu'une ville de musées, de théologiens et de ruines » (p. 48). Léon XIII et le cardinal Rampolla ne sont pas épargnés, mais le pape Pie X est particulièrement attaqué. Imprudence et incivilité (p. 157), impertinence (p. 179), intransigeance (p. 277), telles sont les expressions employées à son égard. Par sa dureté, il a causé la mort de trois évêques français (p. 219). Il ment perpétuellement (p. 199, 203, 214), ou fait mentir ses plumitifs (p. 182). Ailleurs, il est présenté comme un scrupuleux, incapable de décision personnelle (p. 213, 231, 247, 249, 387), écoutant tout le monde à l'exception des évêques et se laissant conduire par les réguliers et des laïques politiciens (p. 231, 389, 390). Un tel ton nous met déjà en garde contre les dires de M. Mater.

Et cette impression première est plus accentuée que détruite quand on va au fond des choses et qu'on lit les appréciations de l'auteur sur l'action sociale du catholicisme dans le monde entier. L'Eglise catholique, vis-à-vis des nations comme à l'égard des individus, représente la tradition, l'ordre, la hiérarchie, l'autorité divine. M. Mater ne saurait le lui pardonner et contre elle toutes les armes lui sont bonnes, dût-il les emprunter à des racontars de journaux ou à des légendes cent fois démontrées fausses. En principe, il juge sévèrement toutes les églises et raille au besoin les radicaux qui, en votant la loi de séparation, « rêvaient de convertir la France au calvinisme ou même au gallicanisme ». Il croit que les religions disparaîtront un jour des nations civilisées. Mais, en attendant, de toutes les églises celle qui a ses préférences c'est l'église anglicane parce que, toujours prête

à évoluer, elle réduit ses dogmes au strict minimum; le protestantisme lui plaît entre toutes les religions parce qu'il est moins divin qu'aucune autre et prend son fondement dans la thèse individualiste. Empruntant, pour en faire le titre d'un de ses chapitres, le mot de Lord Salisbury à M. d'Estournelles de Constant, il explique l'importance des luttes religieuses dans notre pays par ce fait que « la France souffre d'une réforme rentrée ».

M. Mater défend les « républicains instruits », les « anticléricaux sérieux », parmi lesquels il se range, contre le *reproche d'athéisme*. C'est une idée folle, à ses yeux, de songer à détruire par la voie légale une religion et un culte, il faut laisser au temps le soin de faire disparaître progressivement les organisations cléricales. « Nos anticléricaux et nos démocrates, quand ils décident notre pays à répudier toute alliance avec l'Eglise romaine, loin de s'engager dans une œuvre athée, c'est-à-dire matérialiste, se conforment au besoin d'idéalisme qui a toujours animé les Français, à la tradition qui a permis d'appeler la France le chapelain de l'Europe » (p. 104). « Un peuple qui s'affranchit des églises ne rejette pas le sentiment religieux en général, mais s'ouvre à des sentiments religieux plus purs, plus délicats, plus efficaces » (p. 102); il tend seulement à transformer des institutions vieillies en groupements mieux adaptés aux besoins du monde contemporain. Rien de mieux que de viser, par une politique de transitions et d'adaptations, à supprimer les obstacles qu'oppose la portion rétrograde du monde religieux à l'émancipation naturelle de sa portion jeune et généreuse, que de préparer le rapprochement de tous les esprits, prêtres vraiment évangéliques et socialistes vraiment désintéressés, pour la réalisation du bonheur commun des hommes. La France notamment veut à bon droit devenir « agnostique » et « poursuivre librement l'idéal divin que le Christianisme, rajeuni par des *révolutions et interprétations religieuses, politiques* et sociales, a développé dans les nations civilisées » (p. 104). En brisant les entraves qui peuvent retarder cette marche vers le progrès, les anticléricaux font œuvre de bons citoyens, voire même de bons chrétiens, s'il est vrai que le Christianisme soit « une doctrine de paix et de charité,... une religion d'amour » (p. 15, 56, 100).

Mais ils vont se heurter fatalement au catholicisme « trop peu chrétien, trop imprégné du sacerdotalisme, du pharisaïsme, des vices que donne le culte de la richesse et le goût du pouvoir » (p. 100). Le clergé catholique est l'antagoniste obligé de tout progrès démocratique et les fidèles ne sauraient se rallier à la République que « dans un esprit *théocratique* » (p. 52). A une époque d'évolution systématique, d'émancipation et de sécularisation universelles, l'Eglise catholique, en maintenant intégralement ses dogmes, sa hiérarchie, sa doctrine sur l'origine et l'exercice du pouvoir, s'affirme l'ennemie née des libertés modernes et de la démocratie; son esprit s'oppose

irréductiblement à l'esprit de la Révolution. Rome ne reconnaît pas plus l'indépendance des gouvernements à l'égard de son autorité spirituelle que les aspirations démocratiques des peuples. Elle prétend imposer aux premiers le droit pour le Saint-Siège de « traiter par lui-même et directement avec les fidèles tout ce qui touche leurs intérêts religieux ». Pour ne pas contrarier la théorie du péché originel *(sic)* (p. 369), elle s'oppose à *l'affranchissement* des travailleurs : Léon XIII et la Curie romaine n'ont peut-être, et même probablement, élevé la voix en faveur des ouvriers que par pur calcul démagogique, afin de ramener à l'Eglise la classe qui bientôt aura conquis les pouvoirs publics » et « le clergé démocrate, même quand il travaille sans arrière-pensée *avec* le peuple, n'agit en réalité que *pour* l'Eglise » (p. 374). Organisme de gouvernement et de compression, l'Eglise catholique a l'instinct, la passion de la domination, sauf à chercher toujours un bras séculier dont elle ne peut se passer, en France hier, aujourd'hui en Allemagne. Le Vatican n'admettra jamais qu'un Etat puisse « régler de son propre gré le sort d'une province de l'Eglise », lui donner une structure conforme au développement naturel des sociétés (p. 173, 321).

Et cependant un Etat ne peut faire de progrès ou du moins avancer sans crises « tant qu'il n'a pas dressé l'Eglise à se contenter du gouvernement spirituel, sans entreprendre et peser plus longtemps sur le gouvernement politique » (p. 32). L'histoire des nations le prouve. C'est « au catholicisme, aux moines, au fanatisme religieux » que l'Espagne doit sa déchéance (p. 326). En Italie, le Saint-Siège exerce une action politique efficace, quoique voilée, contre les démocrates et leurs aspirations à une nouvelle orientation de la vie chrétienne. M. Mater va même jusqu'à s'attendrir sur le sort des protestants terrorisés, opprimés, persécutés par les catholiques en Irlande (p. 353), c'est là certes une thèse pour le moins originale.

Mais, en France surtout, l'influence du catholicisme s'est montrée funeste. « Chaque fois que les Français ont eu l'occasion de faire pacifiquement, légalement, juridiquement, un progrès vers l'égalité politique ou sociale, ils ont trouvé l'Eglise en travers. Chaque fois qu'ils ont dû repousser une tentative de réaction, ils ont trouvé l'Eglise en dessous » (p. 32). Depuis la Ligue, en passant par l'insurrection vendéenne, la Terreur blanche, le gouvernement de la congrégation sous Charles X, la lutte contre l'Université et le vote de la loi Falloux, jusqu'au 16 mai 1877, au Boulangisme et à l'affaire Dreyfus, ce ne sont que révoltes organisées par l'Eglise contre les volontés légitimes des peuples, essais de destruction de toutes les libertés modernes. Les moines ligueurs ont assassiné Henri III et voulu traiter de même Henri IV, comme ils sont responsables de l'antisémitisme français au nom duquel les juifs ont été massacrés en Algérie par les partisans de Régis et de Drumont. C'est l'avarice cléricale qui avait produit dans

les caisses de l'Etat le déficit cause de la Révolution de 1789; c'est l'action du clergé sur Louis XVI qui « obligea les Français à se passer de roi » (p. 34) (l'euphémisme est heureux), et le peuple fit justice de ces provocations, après la Révolution de 1830, en saccageant l'archevêché. Au cours du XIX[e] siècle, les cléricaux n'ont jamais cessé d'invoquer la doctrine catholique contre toutes les théories et toutes les œuvres issues de la Révolution, de troubler la vie intérieure de la France par des essais de retour aux abus de l'ancien régime ou sa vie extérieure par des interventions dans la question romaine. Grâce à eux et à l'attitude de Napoléon III vis-à-vis de Rome, nous avons été privés de l'alliance italienne pendant la guerre de 1870, M. Mater le dit du moins (p. 125), n'hésitant pas à rééditer une erreur dès longtemps réfutée. Bref, les moines, le clergé, les fidèles ont entravé de tous leurs efforts la marche au progrès inaugurée en 1789 et poursuivie toujours depuis lors par les meilleurs esprits de France, tandis que le Pape multipliait les outrages aux gouvernements et nouait contre eux les pires intrigues. Vis-à-vis du catholicisme on ne peut user de tolérance, car, dans sa lutte séculaire avec l'esprit laïque, l'Eglise n'acceptera jamais la défaite : elle demeure intransigeante et despotique.

D'où, pour garantir les droits des gouvernants et la paix des peuples, M. Mater approuve et conseille une fédération de toutes « les Eglises chrétiennes contre l'Eglise romaine » (p. 417). Il fonde les plus grands espoirs sur l'expansion de l'anglicanisme qui, préparée au Congrès pan-anglican de juin 1908, en Angleterre, donnerait aux peuples, sous la présidence du Primat de Cantorbéry, ce que le pape de Rome ne sait plus leur donner : une « église démocratique et catholique », moderne et vivante, une force morale procédant « du christianisme autant que du socialisme » et servant « de vase communicant entre les tendances de l'Allemagne catholique et militariste et les tendances de la France pacifique et laïque » (p. 424, 425). Et ce n'est pas là chez notre auteur un artifice de langage pour se faire bien venir de ses lecteurs anglo-saxons. Tout son livre est imprégné d'un esprit protestant qui lui inspire de violentes diatribes contre Rome et les religieux, c'est une apologie constante de la Réforme et de l'Eglise anglicane si souple, toujours empressée à se moderniser.

En effet, nous dit-il, le protestantisme est démocratique et la démocratie a une origine protestante (p. 57). Un républicain sincère, voire même un socialiste, doit saluer la Réforme comme l'aurore des temps nouveaux, « la liberté politique, le régime parlementaire, la Révolution ne sont issus que de cette révolution religieuse » (p. 29). Il faut regarder le républicanisme et le socialisme « comme les aspects politiques de la même révolution que le protestantisme, comme les formes variées d'un même conflit entre deux conceptions du royaume de Dieu,

la conception cléricale et romaine qui le fait servir aux pasteurs et la *conception laïque et chrétienne* qui le fait servir aux troupeaux » (p. 31). L'origine de la République est donc religieuse, mais aussi la Réforme avait un caractère nettement politique. « Cette Réforme... qui nous apparaît d'abord de loin comme un événement religieux, ressemblait bien plutôt à ce qu'on a depuis appelé les révolutions *politiques et sociales*. Les réformés se révoltaient contre Rome comme un peuple se révolte contre une dynastie, contre une aristocratie, contre un tyran, car le Pape se prétendait alors, autant et même plus qu'aujourd'hui, le chef d'une société parfaite et complète, d'une société qui avait un fisc, des tribunaux, des territoires, des colonies, des ambassadeurs, des ministères, en sorte que toute résistance à son dogme comportait une résistance à son gouvernement, et que de cette résistance politique autant que spirituelle devait sortir tout le droit constitutionnel des modernes » (p. 163). A la Réforme est due la première des règles du droit public européen ratifiées en 1848 par le traité de Westphalie, à savoir la faculté pour les princes et les peuples d'admettre chez eux des confessions nouvelles, de soumettre toutes les confessions aux restrictions utiles, en un mot de s'affranchir du pouvoir de Rome. Pour achever le rapprochement entre la Révolution et la Réforme, M. Mater aurait pu rappeler les paroles de Th. de Bèse exhortant, dès 1574, « les Français à se mettre en République et à tuer leur roi »; il a dû, au reste, méditer longuement, tant il le met en pratique, le conseil de Calvin de tuer les Jésuites ou, si on ne le peut facilement, de les expulser, en tous cas de « les écraser sous les mensonges et les calomnies ».

De toutes les communions diverses issues de la Réforme, l'Eglise anglicane est la plus aristocratique, la plus forte et la plus riche. Elle est en train de prendre dans le monde civilisé, grâce à son christianisme de plus en plus démocratique, la place que perd maladroitement le romanisme de plus en plus conservateur. Par instinct de conservation, pour éviter le désétablissement, parce que « l'Etat, quand il devient indifférent à l'Eglise, tend à lui devenir hostile » (p. 187), elle a préféré une réforme qui l'émancipât sans l'appauvrir. Elle a donc associé plus étroitement les laïques à son gouvernement et ils figuraient en aussi grand nombre que les ecclésiastiques au Congrès pan-anglican de 1908; elle entend les faire collaborer à son administration et à sa discipline. Avec une claire intelligence des conditions de la vie moderne, elle a évolué vers la démocratie, et même, d'après les orateurs du Congrès, vers le socialisme, l'un d'eux n'a-t-il pas déclaré que « le christianisme est la religion dont le socialisme est la pratique ». Toute prête à faire, quant aux rites et quant aux règles réputées essentielles, des concessions aux autres églises chrétiennes pour les grouper toutes contre l'Eglise romaine, la communion anglicane s'est donné une organisation fédérale et un chef analogue

au pape des catholiques, c'est, nous assure M. Mater (p. 408), un « coup mortel » pour le catholicisme. Bref, par ses qualités de souplesse et de clairvoyance, par son habileté à modifier sa discipline et au besoin sa doctrine, l'Eglise anglicane mérite les plus grands éloges.

Ces éloges enthousiastes cacheraient-ils chez notre auteur la secrète pensée qu'un tel protestantisme constitue une étape nécessaire dans la marche vers la suppression de toutes les religions? Nous n'oserions l'affirmer et cependant la conclusion serait logique, car son admiration pour l'Eglise anglicane vient de ce qu'elle sacrifie de plus en plus le divin à l'humain et tend à devenir la moins religieuse des religions. Est-il, en effet, possible d'accuser sincèrement l'Eglise catholique d'être insensible aux souffrances humaines? L'histoire nous la montre toujours disposée à défendre contre les puissants les faibles, même les juifs autrefois, et, au soulagement des misères physiques et morales, aujourd'hui comme hier, elle consacre ses milices les plus dévouées, ces religieux que M. Mater calomnie avec un acharnement explicable seulement vis-à-vis de Français vaincus, dépouillés, expulsés, par la haine et la jalousie protestantes. Notre auteur, qui se pique de connaître les traditions catholiques mieux que le pape, envisage comme une nouveauté due à l'anglicanisme cette formule que la propriété et la richesse sont, aux mains de chacun de nous, un dépôt dont il nous sera demandé un compte rigoureux; oublie-t-il donc que telle est la pure doctrine catholique et que saint Thomas appelle le propriétaire l'administrateur de Dieu? Dire que le catholicisme est en contradiction avec les exigences de la vie *moderne* est chose *facile* surtout quand on s'abstient de le prouver; il reste vrai que notre religion a toujours inspiré de grandes et belles œuvres, encouragé et développé les activités bienfaisantes et les dévouements énergiques. Le présenter comme l'adversaire déterminé des libertés humaines, c'est oublier la mission libératrice de l'Eglise dans l'histoire, c'est nier cette vérité que toutes les libertés saines et fécondes ont été créées, encouragées, développées par elle, ou bien se résoudre à confondre liberté et licence et placer uniquement le bonheur des hommes dans la satisfaction des simples appétits et des plus bas penchants. Seulement, et voici les vrais griefs de M. Mater et de ses pareils contre l'Eglise catholique, elle n'accepte pas de renier sa mission divine, son caractère religieux. En dépit des prétendus principes du droit public et du traité de Westphalie, elle persiste à proclamer qu'au-dessus de l'autorité humaine il y a une autorité divine et que les Etats sont sans qualité pour réglementer les dogmes et la discipline ecclésiastique. Aux foules enlizées dans la jouissance matérielle, elle montre sans cesse un idéal plus élevé; elle relève la dignité humaine en rappelant toujours la notion du devoir et le vrai but de la vie; aux malheureux elle apporte le meilleur remède, la foi, dont la privation les fait souffrir plus que tout le reste. A tous, aux puis-

sants pour combattre l'orgueilleuse tyrannie, aux faibles pour leur donner confiance et espoir, elle parle de Dieu. Et, à cause de cela, elle est en butte aux sarcasmes et aux attaques des intellectuels. Mais, à cause de cela aussi, elle demeure; les plus violents assauts se brisent contre elle et, même dépouillée de ses biens matériels, elle se maintient par la seule force de sa doctrine, n'ayant qu'une pensée : pardonner à ses spoliateurs et leur ouvrir ses bras.

Il ne nous paraît pas du reste que, malgré ses pronostics intéressés, M. Mater rende certain, ou même probable, l'écrasement définitif de notre religion par le protestantisme. De son propre aveu, l'Eglise de France, si éprouvée dans ses biens matériels par les lois récentes, n'a rien perdu de sa forte organisation, et il suffit en effet de regarder autour de soi pour constater un mouvement de réaction religieuse qui s'accentuera encore certainement dans l'avenir. En Allemagne, nous dit-il, la science a vidé les temples luthériens tandis que jamais la vie catholique n'y a été plus intense. Même en Angleterre, le catholicisme est en progrès et ce ne sera pas le congrès pan-anglican qui en arrêtera le développement. Toute riche et puissante que soit l'Eglise anglicane, elle a senti, l'auteur le reconnaît, qu'elle ne survivrait pas au désétablissement. Dès lors, cédant à la poussée démocratique aujourd'hui, comme autrefois soumise aux caprices des rois, elle est prête à sacrifier ses principes pour sauver son existence menacée et, dans un essai suprême de reconstitution fédérale, emprunte le rouage principal à la hiérarchie catholique qu'elle a si constamment combattue. Ce ne sont pas là, ce nous semble, des preuves convaincantes de sa vitalité.

Par ailleurs nous sommes d'accord avec M. Mater pour attribuer le même caractère de révolte inorganique à la Réforme et à la Révolution française, pour reconnaître à la démocratie républicaine une origine protestante. Sans doute, les premiers partisans de la Réforme se préoccupaient peu des libertés populaires, les princes qui l'embrassaient entendaient bien confisquer à leur profit l'autorité de l'Eglise avec son patrimoine et la théorie du droit divin des rois, si souvent reprochée à Bossuet, a été imaginée dans la protestante Angleterre. Sans doute aussi, grâce à leur attachement aux anciennes traditions et à un illogisme qui, souvent, est avantageux aux peuples comme aux individus, les nations protestantes ont pu jusqu'ici, pour partie du moins, mettre leur politique générale et leur organisation sociale à l'abri de la théorie anarchique par essence qu'elles professaient en religion. Mais le terrible logicien qu'est le peuple français n'a pu accepter le principe, sans en tirer les conséquences jusqu'au bout. Comme la Réforme, la démocratie républicaine est une religion, la religion de l'individu; comme elle, la Révolution française est une révolte, mais M. Mater, qui reproche tant à l'Eglise catholique son manque de soumission aux ordres des gouvernements établis, l'ab-

sout immédiatement parce que, comme la Réforme encore, c'est une révolte contre l'autorité divine, contre le magistère de l'Eglise, contre l'ordre social chrétien. Qu'il soit religieux avec le protestantisme ou, notre auteur est dans l'exacte vérité en les rapprochant, avec le modernisme et l'américanisme, qu'il soit politique avec les principes de 1789 et les théories démocratiques, l'individualisme est la protestation de l'orgueil humain contre la loi de Dieu, de l'esprit d'indépendance contre l'ordre essentiel à la société. Si l'on en déduit les conséquences logiques, il n'est plus de vie sociale assurée. Comment la démocratie républicaine peut-elle s'attribuer le droit de diriger, quand elle a proclamé la liberté égale pour tous les hommes? Fatalement, nous le reconnaissons avec M. Mater, cette démocratie se heurtera à l'Eglise catholique et fera tout pour détruire la « religion de l'ordre » Mais, fatalement aussi, elle aboutira à l'anarchie.

Nous en sommes venus là en France et vraiment, en présence de l'abaissement extérieur du pays et de ses divisions intestines, il faut à M. Mater un invraisemblable aveuglement ou une haine de protestant sectaire pour s'approprier le mot de Gambetta : « c'est toujours quand la patrie baisse que le jésuitisme monte ». Certes, la religion n'est pas en honneur auprès de nos gouvernants, l'Eglise a été humiliée et dépouillée. Mais nous sommes en pleine décadence païenne; c'est l'anarchie, et la pire de toutes, l'anarchie par en haut, l'anarchie des Pouvoirs publics, l'anarchie constituée dont parle Carlyle, « l'étouffant, accablant, meurtrier et mortel gouvernement du pas de gouvernement, un gouvernement roulant et dérivant parmi les tourbillons et les déluges de boue ». Tous en souffrent. Les individus, contre un semblant de liberté politique et une participation illusoire à la souveraineté, ont dû sacrifier les libertés véritables et fécondes, s'asservir aux caprices de l'Etat d'autant plus despotique qu'il est impersonnel et irresponsable. Le peuple commence à s'en rendre bien compte et ne montre plus d'enthousiasme pour les prétendus bienfaits du régime parlementaire. Les autorités sociales, sans autre appui que la force brutale, sont condamnées pour se maintenir à limiter étroitement les droits les plus légitimes des citoyens, à suspecter et détruire les groupements les plus naturels comme la famille. Encore nos gouvernants ne sont-ils pas sûrs du lendemain, car le syndicalisme monte à l'assaut du Pouvoir et, bientôt peut-être, ils appelleront vainement la police et l'armée syndiquées au secours de leur autorité avilie, de leurs personnes méprisées. L'individualisme, poussé à ses dernières limites, est le plus terrible adversaire de la religion catholique. Mais il conduit la France à sa ruine.

II

Etant donné son état d'esprit, on prévoit facilement comment notre auteur va raconter l'histoire des démêlés entre l'Eglise et la République. A peine pourra-t-on s'étonner de le voir comparer sérieusement Henri IV et M. Combes comme hommes de gouvernement et donner la préférence au second « moins ardent en paroles et plus ferme dans l'action » (p. 15). Jamais, à l'entendre, la lutte n'a été préméditée, préparée suivant un plan réfléchi par la République, elle est née des intrigues congréganistes et des provocations de Rome. La séparation de 1905, comme les lois contre les congrégations, a été imposée au gouvernement français par la nécessité absolue de maintenir ses prérogatives légitimes.

M. Mater nous montre les cléricaux organisés en parti de guerre civile, attaquant sans cesse les principes de 1789 et la Révolution incarnée dans la République, sous la conduite des moines et des évêques. Si Léon XIII a conseillé le ralliement au gouvernement établi, il l'a fait dans un esprit exclusivement théocratique, il n'a pas cessé un seul jour d'intervenir dans les élections et le travail parlementaire. Le 16 mai, le boulangisme, l'affaire Dreyfus et l'antisémitisme sont l'œuvre de l'Eglise, des congrégations, surtout des Jésuites : c'est le jésuite du Lac, qui a inspiré à Drumont la France juive, le jésuite Coubé qui prêche la révolte, le jésuite Janvier (il était dominicain, mais peu importe), qui a fondé l'*Action libérale* et MM. de Mun et Bourget ont toujours marché la main dans la main contre la République démocratique. M. Piou n'est pas épargné, ni même M. Dumay dénoncé comme conspirant « avec un député de l'opposition cléricale pour faire échouer le projet de séparation qu'il avait mission de soutenir » (p. 59). Rome inspire la *Croix* et l'*Action libérale*, elle conseille une meilleure organisation de la presse catholique, elle combat l'enseignement officiel qu'elle fait surveiller par des associations de pères de famille. Bref, « comme au temps de la ligue, et comme, en 1792, au temps de la patrie en danger, des hommes noirs, pendus à toutes les cloches des paroisses françaises et surtout aux aigres clochettes des chapelles conventuelles, se préparent sans relâche à sonner le tocsin de la guerre civile » (p. 62). L'Etat républicain était provoqué, il avait le devoir strict de se défendre.

Voilà comment écrit l'histoire un homme qui se targue d'impartialité. Ainsi les évêques, les religieux et les fidèles n'ont jamais cessé de lutter, non seulement sur le terrain électoral et pour empêcher le vote de telle ou telle loi (chose parfaitement légale, n'en déplaise à l'auteur), mais contre la République elle-même, et cette campagne a été assez violente pour mettre le gouvernement français dans la nécessité de réagir. C'est un besoin pour certains hommes d'insulter

leurs victimes après les avoir dupées et dépouillées, mais ici la mesure est dépassée. A lire M. Mater, on croirait vraiment qu'il n'a pas dépendu du clergé de déchaîner la guerre civile en France, que, dans un but d'hostilité préconçue à l'égard de la République, l'Eglise a systématiquement multiplié les violations du Concordat. En réalité, Rome a été d'une condescendance extrême pour le gouvernement républicain et il échappe à notre auteur des aveux bien significatifs à ce point de vue, notamment (p. 72) quant à la pression exercée sur la Ligue des Femmes françaises pour lui faire remettre l'argent de ses collectes aux seuls candidats constitutionnels de M. Piou; comme récompense sans doute, elle est rendue responsable d'une rupture préparée et faite par ses pires ennemis. La politique du ralliement, si funeste par les divisions qu'elle a fait naître dans l'armée catholique, a été désirée, sollicitée par nos hommes d'Etat; après qu'ils en ont eu largement bénéficié et la République avec eux, on présente cette politique comme antirépublicaine. Nos évêques, si conciliants pourtant pendant ces vingt dernières années, deviennent rétrospectivement des fauteurs de troubles; M. Piou a été un violent, un combatif, un foudre de guerre, M. Dumay un agent au service de l'Eglise, l'opposition parlementaire un centre de résistance irréductible. Voilà, hélas! ce que trop souvent l'on gagne à user de ménagements vis-à-vis d'adversaires sans scrupules. Nos pères du temps de la Ligue raisonnaient moins que nous; mais ils avaient plus de foi et de bon sens, plus de dévouement aussi, et ils ont été victorieux. Aussi bien, ils ne seraient pas entrés en pourparlers avec nos ministres, se souvenant à propos de l'adage « Oignez vilain, il vous poindra ».

Et maintenant voyons les faits tels qu'ils se sont succédé depuis trente ans.

Le premier effort du gouvernement républicain s'est porté contre les congrégations. C'était logique, car ce sont pour l'Eglise des troupes d'élite et, comme d'Alembert le disait des Jésuites au XVIIIe siècle, « les grands grenadiers du fanatisme »; leur disparition devait porter à la religion un coup dont nos ennemis appréciaient l'effet funeste mieux que certains catholiques. Grâce aux religieux, l'enseignement chrétien continuait à être donné aux jeunes générations après la laïcisation des établissements scolaires officiels et l'expulsion des maîtres entraînerait, pensait-on, la fermeture des écoles. M. Mater oublie de nous donner ces vrais motifs des rigueurs de la République à leur égard. Il ne songe pas davantage à indiquer, ne fût-ce que dans le passé, les services qu'ils ont pu rendre à la France tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Il n'a pas un mot de pitié pour des Français expulsés de leur pays après avoir été dépouillés, ni une parole de blâme pour l'hypocrisie et l'âpreté d'un gouvernement, attisant les appétits de la foule par la promesse du fameux milliard des

congrégations, ne reculant, tant dans l'élaboration que dans l'application des lois, devant aucun moyen pour s'approprier le patrimoine volé, au point de provoquer, par son cynisme, le dégoût d'un grand nombre de ses partisans, recourant tour à tour à la ruse et à l'intimidation pour réaliser par étapes, fallût-il modifier les solutions les mieux acquises en jurisprudence, le programme arrêté par la franc-maçonnerie. M. Mater se contente de comparer le texte hypocrite de 1901 au décret de proscription de 1792 et il s'attendrit sur « la mansuétude vraiment chrétienne » des ministres républicains à l'égard de « la gent monastique après qu'elle eut ouvertement trempé dans les machinations des monarchistes et des césariens aux élections » (p. 131).

Au reste, il accumule les griefs contre les congrégations. Avant 1880, les institutrices congréganistes dans l'enseignement primaire n'avaient pas de diplôme officiel. Des Sœurs du Bon-Pasteur ont séquestré et maltraité une jeune fille. Des bénédictines anglaises, en 1857, sont mortes dans des espèces d'oubliettes et la congrégation les faisait ensevelir dans des boîtes informes pour ne pas avoir à révéler leur décès. N'essayons pas de contester de pareils faits : ils sont affirmés par une société protestante internationale pour l'inspection des couvents dont M. Mater fait grand cas. Les communautés sont avides et la preuve nous en est fournie à l'aide d'une anecdote remontant au XVe siècle et d'un décret de la congrégation des affaires ecclésiastiques laissant aux réguliers belges, en 1878, la garde et la libre administration de leurs biens au regard de la loi civile (p. 117). L'avocat des voleurs en somme accuse de vol les volés. — Dans sa haine des moines, il va plus loin et, reprenant, avec moins de talent, une thèse développée naguère par M. Waldeck-Rousseau, il leur reproche une concurrence déloyale « aux clergés nationaux ». Partout, le clergé régulier ou papiste menace le clergé séculier ou national » (p. 119); il usurpe les fonctions paroissiales, n'hésitant pas à entrer, du consentement du pape, en conflit avec les évêques, « pour lutter contre le siècle, contre le monde, contre les idées et les institutions modernes, contre tout ce que l'Eglise nomme la Révolution, et briser cette Révolution » (p. 129). Rendus par « la réclusion, la discipline, le fanatisme, étrangers à leur pays autant qu'à leur sexe,... les moines, pour se rappeler qu'ils sont au monde, ont besoin de commander à tout le monde, y compris les évêques et le pape » (p. 130). La République a plutôt été trop douce à leur égard, car la loi de 1901, « inoffensive et presque secourable », leur offrait un statut légal à tous, même aux Jésuites.

Donc, de la persécution fiscale inaugurée en 1880 contre les congrégations, des aggravations successives de la loi de 1901 en 1902 et 1904, des scandales des liquidations, pas un mot. Cette loi de 1901, si anodine d'après M. Mater, a pourtant, de l'aveu de tous, par-

tisans et adversaires, été faite contre les congrégations et, sous des formes hypocritement légales auxquelles se complaisait le dilettante M. Waldeck-Rousseau, elle légitimait par avance toutes les brutalités de M. Combes; quand, en 1903, son auteur, tombé du pouvoir, tenta, suivant le plan primitif, d'en faire un instrument d'oppression plus sournoise que violente, la logique de M. Clemenceau eut bien vite raison de ces arguties d'homme d'Etat légiste. L'esprit, sinon la lettre, de la loi fut observé : l'exécution des congrégations était décidée, mais progressive et à long terme; elle fut immédiate, sauf pour les communautés *charitables qui auront leur tour si l'on trouve* un personnel pour les remplacer partout, fût-ce seulement en apparence. Voilà ce que ne nous dit pas M. Mater et on se demande, en le lisant, s'il est aveuglé par la haine protestante ou absolument ignorant en la matière. Peut-être, au résumé, est-il à la fois l'un et l'autre; à ses yeux, la question est fort simple : les moines doivent être mis hors la loi, il n'y a pas d'autre procédé à suivre vis-à-vis d'eux que la suppression en bloc.

Aussi bien, ce sont les moines qui, par leur influence au Vatican, ont amené la rupture du Concordat. C'est au sujet de leur incorporation dans le clergé séculier que des conflits s'élevèrent, préparatoires à la lutte suprême entre Rome et l'Etat français, et, à cause d'eux encore, les divers essais de rapprochement postérieurs à la loi de 1905 ont toujours échoué, malgré le désir contraire des évêques. Réduits à l'impuissance par la confiscation de leurs biens, ils avaient beau jeu pour donner aux séculiers des conseils de renoncement et l'abbé Lemire, d'après M. Mater, leur rappelait avec à propos la fable du renard à la queue coupée. Notre auteur cependant daigne reconnaître qu'après l'expérience de 1901, les promesses de M. Waldeck-Rousseau, puis les rigueurs de M. Combes, les congréganistes avaient quelques sérieux motifs de se défier d'un nouvel essai de conciliante soumission.

Or, en réalité, la dénonciation du Concordat, réclamée de tous temps par le parti républicain, n'est nullement le fait des moines. Seul l'intérêt politique de nos gouvernants en a retardé la réalisation. Notre auteur le reconnaît, en termes habilement voilés. Elle s'imposait, dit-il, « dans un pays d'évolution systématique,... représentant depuis cent ans la Révolution et depuis trente ans la République », et le fait par notre gouvernement de nommer encore, de concert avec l'autorité religieuse, les évêques, les chanoines et les curés, constituait une « contradiction plus offensante encore pour l'Eglise qu'indécente de la part de l'Etat » (p. 153). Mais M. Combes lui-même estimait en 1903 que l'esprit des masses manquait encore de cette préparation réclamée par le fameux rapport Paul Bert du 31 mai 1883; du reste la législation dite concordataire fournissait de précieux moyens d'exercer une pression efficace sur le clergé catho-

lique. Donc la rupture était inévitable, mais il fallait une occasion. « C'est, affirme M. Mater, Pie X qui l'a fournie. »

Il y eut d'abord l'incident soulevé au sujet du *nobis nominavit* accompagnant les bulles d'institution des évêques. L'amour-propre français de M. Combes était blessé par cette formule contre laquelle Napoléon Ier n'avait pas protesté. Dans tous les cas, la discussion ne dura pas, puisque, dans un esprit de large concession et pour éviter un plus grand mal, la papauté donna pleine satisfaction sur ce point au gouvernement français, le 22 décembre 1903. — Puis, lors du voyage du Président Loubet en Italie, la Cour de Rome adressa une protestation aux puissances et M. Mater voit dans ce document une des causes principales de la séparation. Cependant, cette protestation, datée du 29 avril 1904, avait été précédée d'une autre, tout aussi ferme et énergique, formulée en juin 1903 par Léon XIII, et le ministère français s'en était montré si peu ému qu'il ne l'avait même pas fait connaître au Parlement; pour s'indigner d'ailleurs de la seconde, M. Combes a attendu une sommation de M. Jaurès à la tribune de la Chambre. — Surgit enfin l'affaire des évêques de Dijon et de Laval, le gouvernement français contestant au Vatican le droit de mander ces prélats à Rome pour y rendre compte de leur conduite. Une discussion s'engage sur ce point et semble d'abord devoir se terminer amiablement. Mais, sur une nouvelle lettre du cardinal Merry del Val aux deux évêques, M. Combes, dans un ultimatum brutal et blessant, exige le retrait de cette lettre dans les quarante-huit heures; le 26 juillet, le Vatican refuse. Cette fois, la rupture est complète. Mais qui en est responsable? L'examen loyal des faits démontre chez M. Combes le parti-pris bien arrêté d'en finir. On cherchait un prétexte quelconque et, au vrai, on en a choisi un bien mauvais. M. Clémenceau l'a reconnu lui-même alors en s'écriant : « Ce n'est pas ce que nous voulions : la rupture, oui, mais pas sur ce terrain-là. »

Cependant M. Mater n'hésite pas à rejeter toute la faute sur le Pape. Conduit malgré lui à la Séparation, le gouvernement français l'a réglementée avec une largeur d'esprit et un libéralisme remarquables. M. Briand, qui vient de publier ses discours prononcés de 1906 à 1908 au Parlement sur l'application du nouveau régime, ne défend pas mieux sa politique que notre auteur. La séparation, demandée par toutes les organisations républicaines, répondait au vœu du pays puisqu'elle a été votée à une grande majorité par ses représentants. Le Concordat n'engageait pas l'Etat à perpétuité et le procédé de dénonciation a été correct, correcte aussi l'élaboration de la nouvelle loi. Il n'y a pas eu d'ailleurs spoliation, car, d'abord, la confiscation des biens ecclésiastiques en 1789 n'a jamais eu pour contre-partie de la part de l'Etat l'obligation perpétuelle de pourvoir aux frais du culte, puis les Etats modernes « ont le droit de reprendre sans indemnité les concessions accordées autrefois sur le domaine public et de changer

l'affectation des biens, meubles ou immeubles, consacrés anciennement à des services publics » (p. 195). Enfin, à supposer l'existence d'une dette de l'Etat envers l'Eglise, elle atteindrait à peine cent millions; or, l'Etat, depuis le Concordat, avait permis aux fabriques de recevoir par dons et legs pour 400 millions de biens alors qu'il aurait pu l'interdire; on doit donc admettre qu' « il les en avait gratifiées » (p. 160) : il les offrait aux associations cultuelles, donc il fait plus qu'acquitter une dette imaginaire, c'est un généreux bienfaiteur. Voilà certes un moyen de faire des cadeaux avec l'argent des autres qui pourrait tenter bien des gens. N'est-ce pas se montrer bien exigeant que de nous demander de la reconnaissance envers nos voleurs, sous le prétexte qu'ils offraient de nous laisser encore, à des conditions inacceptables, l'usage précaire d'une partie de nos biens?

Il y a, en effet, les droits de l'Eglise et de la hiérarchie ecclésiastique dont vraiment M. Mater fait trop bon marché. Le traité de Westphalie, nous dit-il, a consacré l'indépendance absolue des Etats en matière de législation religieuse, dès lors ils étaient libres de faire trancher par leurs tribunaux laïques tout litige survenant entre les fidèles quant à l'usage et à la possession d'un temple ou d'une propriété ecclésiastique. Libre à l'Eglise catholique de ne pas adopter ces principes du droit public nouveau; mais elle est seule de son avis, les faits lui donnent partout un démenti et aussi le traité de Westphalie. Bref, en bon protestant libéral qu'il doit être, notre auteur dénie toute souveraineté à l'Eglise; mais il n'hésite pas à proclamer le droit absolu de l'Etat en matière de culte, au besoin sur les consciences.

Dès lors, la loi du 9 décembre 1905 lui semble, comme à son maître, M. Briand, éminemment tolérante et équitable. Sans doute, la hiérarchie catholique actuelle se trouvait quelque peu modifiée et les associations cultuelles eussent introduit, dans l'organisation et le fonctionnement de l'Eglise, un important élément laïque. Mais cette intervention des laïques, commune à toutes les confessions religieuses dissidentes, eût été un progrès pour l'Eglise catholique qui en aurait reçu une structure plus démocratique et moderne. Il n'y a plus, d'ailleurs, que dans « les séminaires, les facultés catholiques, les collèges de Jésuites » qu'on enseigne l'histoire ecclésiastique de manière à faire remonter la hiérarchie actuelle à l'institution du Christianisme par Jésus-Christ; dans les milieux éclairés, on sait que ce sont là des légendes, que, même en France autrefois, aujourd'hui encore en Suisse, en Amérique, en Prusse, les laïques ont une part dans l'administration paroissiale. Conforme aux traditions, utile instrument d'évolution pour l'Eglise, l'organisation imaginée par le Parlement français a l'entière approbation de M. Mater qui, avec raison d'ailleurs, envisage les associations cultuelles comme constituant à elles seules toute la loi de 1905.

Mais comment alors peut-il, de bonne foi, s'étonner que le chef de la hiérarchie catholique en ait été ému et, après un examen

approfondi de la situation, ait rejeté la loi? Lui-même nous fait (p. 198) une peinture peu encourageante de la situation du catholicisme en France en cas d'admission des associations cultuelles : il eût été traité par la jurisprudence comme le culte vieux-catholique l'est à l'étranger, et « les tribunaux français auraient eu à décider si le désaveu ou l'opposition des évêques pouvaient empêcher des Français de se faire attribuer les biens d'Eglise s'ils avaient fait profession de catholicisme. » Surtout, quels qu'aient pu être, au cours des siècles, les changements de forme dans son organisation, l'Eglise a toujours connu et consacré une hiérarchie et, par là, elle se distingue profondément des cultes protestants. L'autorité s'y concentre dans la personne du Pape, successeur de saint Pierre et représentant de Dieu sur terre; elle s'exerce sur les fidèles par l'entremise du clergé; et cette constitution hiérarchisée a été, à toutes les époques, défendue contre les attaques des hérétiques.

Or, la loi de 1905 prétendait imposer aux catholiques un régime tout différent : pour pouvoir exercer librement leur culte à l'avenir et conserver, avec la jouissance de leurs églises, quelques lambeaux de l'ancien patrimoine ecclésiastique, ils devaient se constituer en associations spéciales strictement réglementées. Et si l'on veut se faire une idée exacte de celles-ci, il faut, non s'en rapporter, avec M. Mater, aux commentaires de M. Briand postérieurs au refus du Pape, mais relire les travaux préparatoires et le texte de la loi de 1905. Ces groupements nouveaux, auxquels nul autre ne pouvait suppléer (1), étaient créés par l'Etat, régis par l'Etat avec un pouvoir quasi-discrétionnaire, incessamment contrôlés par lui. Surtout, ils pouvaient être établis sans mandat de l'évêque, en dehors de lui, contre son autorité au besoin. C'était la hiérarchie renversée, le pouvoir venant d'en bas, le suffrage universel devenant le rouage principal dans l'Eglise catholique. Un texte, il est vrai, exigeait que les associations fussent conformes « aux règles d'organisation générale du culte »; il leur fallait donc un prêtre, mais ce prêtre n'était qu'un instrument subalterne, subordonné, le premier serviteur du groupe et, pas plus du reste que de l'évêque, il n'est question de lui dans la loi. La formule enfin était vague et élastique, et, malgré les instances de M. Ribot, le gouvernement se refusait même à déclarer qu'une association cultuelle ne saurait fonctionner régulièrement avec un prêtre interdit par son évêque. Les contestations entre groupements divers, les discussions entre eux et l'autorité ecclésiastique, étaient prévues et soumises d'avance à un tribunal purement administratif, le Conseil d'Etat. C'était une habile et savante préparation aux schismes, aux discordes, aux révoltes des fidèles contre leurs pasteurs dans une

1. Rejet des amendements Leygues et Gayraud. (Chambre, séances des 21 avril et 20 juin 1905, *J. Off.*, p. 1626, 2332.

Eglise ruinée et décapitée, et M. Buisson applaudissait en y voyant « l'affranchissement des consciences que l'oppression romaine réduit en servitude ». Voilà pourquoi le gouvernement franc-maçon y tenait tant, pourquoi aussi, quelque lamentables que pussent être les conséquences de son refus, le Pape n'a pas accepté les associations cultuelles.

Et, depuis le 9 décembre 1905 jusqu'aujourd'hui, tout l'effort du ministère Clemenceau-Briand a tendu à faire réussir, sous une forme quelconque, les dites associations ou tout au moins quelque chose d'approchant. Toujours aussi, il s'est heurté à un refus calme mais catégorique du Pape et les catholiques français ont suivi leur chef religieux de plein cœur. La surprise de nos gouvernants a été extrême, leur échec absolu. La loi de 1905, c'est M. Clemenceau qui l'a dit, avait tout prévu, sauf ce qui est arrivé, et l'Eglise a repoussé le statut légal perfide qu'on lui présentait, tantôt avec des menaces, tantôt avec de fallacieuses caresses. On a pu accumuler les ruines, confisquer tout le patrimoine ecclésiastique, violer les règles de l'équité et du droit positif pour empêcher toute action relative aux fondations pieuses détournées de leur destination primitive. Ce côté odieux des lois de séparation est en contradiction avec le caractère de modération qui leur est officiellement attribué; aussi les apologistes de la politique antireligieuse évitent d'y insister. Mais tout cela est accessoire et le but poursuivi, en somme, n'est pas réalisé : la discipline de l'Eglise catholique et sa doctrine demeurent intactes. Le 11 décembre 1906, écrit M. Mater (p. 244), « l'Eglise de France croula ». Mais seule, ce jour-là, a disparu une armature humaine et changeante, un vêtement extérieur qui mettait l'Eglise en contact avec les pouvoirs civils et quelque peu sous leur dépendance. De là, croyait-on, elle tirait sa meilleure force et jamais elle ne se résignerait à y renoncer, ses concessions antérieures en donnaient la preuve. Quelle erreur, pourtant! Les attaches officielles dont, nous dit M. Mater, l'Église anglicane ne saurait se passer sans risque de mort, n'existent plus, en France, pour l'Eglise catholique qui du gouvernement attend désormais seulement du mauvais vouloir, des tracasseries, des injustices. Et l'Eglise reste debout, serrée autour du Pape, plus vivante que jamais, plus sympathique aux foules que dans le passé. Il est vrai que les associations cultuelles ou leurs succédanés forment le principal, le tout des lois de séparation, et nous comprenons la mauvaise humeur de nos protestants et francs-maçons, furieux de leur échec, contre le Pape dont la clairvoyance a percé à jour leurs *perfides intrigues. Mais la vérité* a ses droits, et c'est les méconnaître étrangement que d'opposer sans cesse en cette affaire, avec M. Mater, le libéralisme de nos gouvernants à la *duplicité*, à la mauvaise foi du Pape.

Incontestablement, au 9 décembre 1905, nul, parmi les hommes

du jour, ne mettait en doute l'acceptation, résignée au moins, des cultuelles par les catholiques. Ceux-ci n'avaient-ils pas donné jusqu'alors des preuves certaines de leur passivité et de leur veulerie, tout au moins d'un désir absolu de conciliation et de soumission? Ne pas se plier servilement à la loi, d'ailleurs, c'était d'abord rendre impossible le culte public, car tous alors, le Rapporteur au Conseil d'Etat des règlements pris *en exécution du texte législatif tout* le premier, subordonnaient cet exercice à la création des associations cultuelles; c'était aussi renoncer à des biens d'une valeur de 300 à 400 millions et, jugeant les autres à leur mesure, nos ministres ne pouvaient croire à un tel désintéressement. Si quelques hésitations étaient à prévoir, on en aurait facilement raison. De fait, on s'y employa pendant l'année de sursis accordée par la loi de 1905, tant auprès de la Cour romaine que des catholiques français. En dehors des démarches faites par des négociateurs plus ou moins officiels auprès du Pape et des hommes influents, la presse subventionnée ou *soumise mena une ardente* campagne. Certains journaux dénonçaient comme un acte de rébellion l'idée même d'un atermoiement; faute d'une stricte observation de la loi, d'après eux, toutes les églises seraient fermées et les évêques nommés par le Pape perdraient la qualité de Français, *ipso facto*, comme fonctionnaires de l'étranger. D'autres, hier encore adversaires déclarés de l'Eglise catholique, étaient pris d'un zèle aussi ardent que nouveau pour la sauvegarde de ses intérêts et la mettaient en garde contre les factieux qui voulaient l'entraîner dans une politique d'aventure; ils ne pouvaient, les bons apôtres, se résigner à la voir, en France, privée d'un statut légal. Bref, tout était mis en œuvre pour obtenir de Rome une prompte adhésion ou pour amener les catholiques français à lui forcer la main en la mettant en face du fait accompli.

Mais le Pape, voulant prendre sa décision en pleine connaissance de cause, s'entourait de renseignements, provoquait de nombreuses consultations sur la question et, si légitimement impatients qu'ils fussent de recevoir sa direction suprême, tous les catholiques français l'attendaient avec une confiance filiale et une soumission complète; respectueux de la hiérarchie, ils ne voulaient tenter l'essai des associations cultuelles que sur l'ordre de leurs évêques. Sans doute, soit parmi les fidèles, soit même dans le clergé, il y avait des divergences d'opinion sur la conduite à tenir; rien de plus naturel qu'une telle discussion en matière aussi angoissante. L'importance des intérêts en jeu justifiait amplement et la sage lenteur de Rome et la diversité des tendances. Mais il est tout à fait inexact de dire avec M. Mater (p. 203 et suiv.) que l'Encyclique *Gravissimo* du 10 août 1906 a été rendue contre l'avis des évêques et des plus notables catholiques. L'auteur prétend qu'à l'assemblée des Evêques tenue le 31 mai précédent, une majorité de 38 voix avait approuvé les associations cultuelles.

Même corroborée par l'autorité du journal *Le Temps*, cette affirmation demeure absolument gratuite, et l'on est d'autant plus en droit d'en suspecter la réalité qu'aux mêmes pages (210-211), l'auteur range dans la majorité le cardinal archevêque de Paris; or, nul n'a été plus que ce dernier l'adversaire desdites associations, tous ceux qui l'ont approché alors l'ont entendu cent fois se prononcer contre ce qu'il appelait justement la constitution *laïque* de l'Eglise. Au vrai (et, à défaut du texte lui-même qui confond absolument les deux choses, une note discrète montre que M. Mater a connu la distinction), si la répugnance à l'égard des associations cultuelles a été très générale dans l'épiscopat, on a du moins, en France et aussi à Rome, cherché si l'on ne pourrait pas, en dépit des déclarations comminatoires du Gouvernement, créer des associations canoniques, respectueuses de la hiérarchie religieuse sans provoquer une rupture complète avec la nouvelle législation. Des catholiques profondément respectables ont, suivant leur droit, exprimé leurs appréhensions devant la perspective d'une mise hors la loi de l'Eglise en France. Mais, précisément parce que c'étaient des catholiques sincères, ils émettaient un simple avis et ont donné un magnifique exemple de soumission absolue quand une décision est intervenue contraire à leur opinion. Surtout, d'autres catholiques, également sincères et d'une compétence éprouvée en la matière, avaient montré les pièges et les embûches dont la loi de 1905 était pleine, et il faut une certaine audace pour présenter M. Flourens comme l'inspirateur presque unique de l'Encyclique *Gravissimo*.

Donc, les efforts du Gouvernement français pour triompher des répugnances de Rome avaient échoué. Après un long et minutieux examen, dans un langage triste mais ferme, simple et digne, n'en déplaise à M. Mater, sans déclarer la guerre à personne, ni à la France, ni à la République, le Pape déjouait les calculs des ennemis de la religion et, s'inspirant de considérations d'ordre spirituel très élevées, il entendait, fût-ce au prix d'une ruine matérielle complète, maintenir le droit de propriété, la doctrine, la *hiérarchie*, les principes de l'Eglise catholique. Le 10 août 1906, il interdisait formellement aux fidèles de former des associations cultuelles, voire même des associations canoniques, *tant du moins* que le législateur français n'aurait pas donné des garanties suffisantes pour le libre exercice du culte. Nul, MM. Jaurès et Briand l'ont déclaré à la tribune de la Chambre, ne pouvait lui dénier le droit de se prononcer sur une telle question. Il jugeait que l'Eglise catholique de France n'a pas à recevoir d'une contrefaçon de société qui s'intitulé elle-même la Révolution une licence de vivre et une constitution légale. Il a donné un ordre viril et ce seul mot d'un vieillard désarmé, que nos ministres traitaient la veille encore de quantité négligeable, a suffi pour atteindre la loi de 1905 dans ses œuvres vives et la *rendre inexécutable*.

Les catholiques suivraient-ils leur chef? Le Gouvernement vou-

lait en douter; il espérait les trouver plus accessibles à ses menaces et à ses promesses, plus souples en définitive à ses volontés. Un fait, toutefois, s'était produit, dont ses amis ont toujours tenté de diminuer l'importance et dont M. Mater nous donne un récit aussi écourté que fantaisiste, qui avait été pour lui un sérieux avertissement : je veux parler de la résistance aux inventaires dans les premiers mois de 1906. En soi, il faut le noter, l'inventaire n'était pas une spoliation directe, mais une simple mesure vexatoire et l'on conçoit qu'étant données les graves et nombreuses innovations de la loi, on y ait d'abord prêté peu d'attention. Mais le bon sens populaire, à Paris puis en province, y vit avec raison la première mainmise de l'Etat sur les biens ecclésiastiques, l'affirmation des droits qu'il venait de s'attribuer arbitrairement, le prélude des confiscations futures. Le public, que les faits matériels touchent seuls à l'exclusion des discussions théoriques, avait paru insensible au vote de la loi de séparation, et, triomphant de ce silence interprété comme une approbation, le ministère prétendait faire inventorier jusqu'aux tabernacles des églises; or, dès le premier jour, il se heurta, dans cette opération, à des foules composées d'hommes de toutes conditions qui, vibrantes et croyantes, voulaient défendre leurs églises, au besoin par la force.

Cette résistance aux inventaires a été diversement jugée, même dans les milieux catholiques. En dehors même des plaisanteries faciles sur les « pieux apaches », on lui a reproché d'abord de constituer une manœuvre politique, puis d'être parfaitement inutile. Eût-elle été inutile, en réalité, la résistance aurait droit à tous les respects, car, dans ce pays où, depuis trente ans, on ne pouvait pas précisément reprocher aux catholiques d'arborer trop bruyamment leur drapeau, elle constituait une manifestation publique de la foi toujours vivante dans les cœurs et, pour ma part, je me souviendrai toute ma vie du jugement porté sur elle par le cardinal archevêque de Paris devant un groupe d'hommes importants : « C'est la plus grande joie que mes diocésains aient pu causer à leur vieux pasteur et je veux qu'ils le sachent ». Ceux-là seuls y ont vu une manifestation politique qui se sentaient, non sans une secrète envie, incapables de se hausser à une pareille vaillance, et si, parmi les résistants, on trouvait beaucoup de royalistes, c'est que, fidèles à toutes les traditions françaises, ceux-ci ne séparent pas dans leur cœur l'Eglise et la France, toujours prêts à se dévouer pour l'une ou l'autre, à l'heure du danger. — Mais, n'en déplaise aux partisans de la paix à tout prix, cette attitude résolue des catholiques a eu des résultats considérables. Elle a montré aux chefs de l'Eglise qu'ils avaient derrière eux une élite n'ayant pas le fétichisme de la loi positive et bien déterminée à sacrifier ses aises et sa tranquillité aux intérêts de la religion. Surtout, en même temps qu'une véritable révélation, elle a été pour le Gouvernement une leçon salutaire. Pour la première fois, les catholiques résistaient; on les a

donc respectés. L'opération projetée a été plus que simplifiée là où il n'a pas fallu absolument y renoncer et une instruction ministérielle du 4 décembre 1906 a imaginé un subterfuge contraire au texte légal, pour éviter désormais toute intervention publique des fonctionnaires séquestres dans la gestion des biens ecclésiastiques. Et voici des conséquences de la résistance, plus lointaines, mais plus décisives aussi. Tandis que les premiers règlements pris pour l'exécution de la loi de 1905 renchérissaient encore sur ses rigueurs et que le plus important de tous, celui du 16 mars 1906, était préparé dans le même esprit, celui-ci a été complètement remanié et singulièrement adouci dans une seule et dernière séance, à la demande expresse du ministre, et ni le ministre ni les membres du Conseil d'Etat, ce jour-là, n'ont hésité à attribuer ce changement d'orientation à l'attitude résolue des catholiques. Enfin, les ministres nouveaux, M. Clemenceau en tête, ont été partout répétant qu'aucune église ne serait fermée, nonobstant la non-observation de la loi. M. Mater (p. 244) reconnaît qu'à compter du 11 décembre 1906, les temples auraient dû être soustraits à la libre disposition des fidèles. S'il eût voulu aller jusqu'au bout des aveux, il eût vu avec nous, dans leur maintien, la conséquence logique de la résistance aux inventaires. Le ministre avait compris qu'il faudrait mobiliser partout la force armée pour fermer les églises et surtout pour les maintenir fermées contre le vœu des populations. Des deux manières d'opérer entre lesquelles le ministère semblait jusqu'alors hésiter, la manière forte et l'hypocrite douceur, celle-ci va l'emporter désormais en pratique, et M. Briand en sera le meilleur représentant.

Ne serait-il pas possible d'abord d'obtenir la constitution d'associations cultuelles malgré le Pape? Le Gouvernement le crut et, au cours du mois d'août, M. Briand annonçait avec satisfaction à un député qu'avant l'expiration du délai légal, la France en serait couverte à la grande confusion de la Cour romaine. Il encourageait de ses sympathies, disait-il, de façon plus effective aussi peut-être, M. des Houx essayant de fonder des groupements qui déclaraient demeurer catholiques sans le Pape; mais cette tentative n'eut pas plus de succès que celle, un peu postérieure, de M. Decker David, qui voulait transformer les Conseils municipaux en associations cultuelles; jamais le clergé et les fidèles n'y participèrent et M. Mater, qui prétend le contraire (p. 224), se donne à lui-même un démenti deux pages plus loin, quand il nous montre ces associations, véritable parodie d'organisation avec des prêtres interdits à leur tête, réellement schismatiques et hétérodoxes parce que « formées en dépit ou du moins en dehors de toute hiérarchie », condamnées par tout le clergé et par les évêques, sombrant en définitive sous le mépris ou l'indifférence universelle. Il attribue, il est vrai (p. 231), leur insuccès aux tergiversations du Pape, surtout à la volonté bien arrêtée « des réguliers

d'humilier le clergé séculier et des politiciens d'embarrasser le Gouvernement ». Piteux argument quand l'explication est si simple. En dehors de quelques dévoyés et de rares anticléricaux fanatiques, on ne trouvera guère de gens pour jouer au mariage et au baptême religieux sans autre garantie que la parole d'un curé en révolte contre son évêque et pas davantage de prêtres dignes de ce nom pour prendre des engagements envers une association composée de francs-maçons, à l'instigation d'un préfet. A supposer qu'une parodie du culte catholique s'établisse dans ces conditions, ses plus fervents adhérents de la première heure s'en lasseront vite, et l'estampille gouvernementale elle-même ne lui sera pas une garantie de durée. De fait, deux ou trois douzaines au plus d'associations cultuelles ont été fondées; presque toutes sont mortes aussitôt que nées, aucune n'a persisté. Toujours habile, M. Briand a désavoué, au mois de novembre, comme des « caricatures d'associations cultuelles », les groupements qu'il favorisait en août : Jamais, déclare-t-il, il n'était entré dans la pensée du gouvernement et du législateur, de « susciter une Eglise dans l'Eglise catholique ».

Cependant, l'échéance du 11 décembre 1906 approchait et, si l'on voulait maintenir les rigueurs de la loi, on était acculé à la persécution, sanglante au besoin. M. Ranc proposait « d'écraser les évêques entre l'enclume ultramontaine et le marteau de la loi »; le ministre annonçait lui-même des mesures de rigueur contre les prêtres. Mais, en somme, l'unique préoccupation du Gouvernement était de remettre d'une façon quelconque la main sur l'organisation catholique qui échappait à son empire. La discussion qui s'ouvrit à la Chambre au mois de novembre en fournit une preuve éclatante. Tous les orateurs constatèrent que, faute d'associations cultuelles constituées (et pour cela il fallait l'adhésion des catholiques), la loi de 1905 devenait inapplicable, si ce n'est quant à ses dispositions spoliatrices. Les violents proposèrent immédiatement de compléter la confiscation inachevée un an auparavant, de ne plus laisser aucun local à la disposition des catholiques et d'interdire le culte public. Mais un convent maçonnique et un congrès anticlérical tenus dans les mois précédents avaient jugé maladroite et dangereuse une application aussi stricte de la loi et M. Briand fit triompher cette dernière opinion. Prenant prétexte du décret réglementaire du 16 mars précédent, le Gouvernement laissait un nouveau délai d'un an aux catholiques pour se mettre en règle avec la loi. Des associations légales se fonderaient probablement avant le 11 décembre 1907, auxquelles les biens ecclésiastiques pourraient être remis et M. Briand, ministre, se montrait bien moins rigoureux que M. Briand, rapporteur, quant aux conditions requises pour la légalité de ces associations. Au cours de cette période, d'ailleurs, on pourrait trouver un terrain d'entente pour assurer pratiquement l'exercice du culte en dehors des associations cultuelles et, dès maintenant,

les catholiques n'avaient qu'à se placer sur le terrain de la loi du 30 juin 1881, les cérémonies du culte étant, dans une pensée conciliante, assimilées à des réunions publiques; même, en fait, une déclaration unique serait déclarée suffisante pour toutes celles de l'année. On n'en était plus à la formule tranchante de M. Saisset-Schneider au Conseil d'Etat : pas d'association cultuelle, pas de culte public. Mais ces avances étaient intéressées, elles avaient pour but de mettre fin à une situation jugée dangereuse pour le Gouvernement. Elles cachaient du reste un piège nouveau et n'eurent aucun succès.

Le ministre, avons-nous dit, ne se montrait plus difficile quant à la légalité des associations constituées pour l'entretien ou l'exercice du culte. Nous en trouvons un exemple topique dans ce que M. Mater appelle la « comédie » de l'association diocésaine de Bordeaux. Comédie si l'on veut, mais non de la part du Pape ou du cardinal archevêque, de la part du seul ministre. A entendre ce dernier depuis 1906, l'association de Bordeaux est le prototype des cultuelles. Or cette association, remarquons-le, n'a jamais voulu se faire ou même se laisser attribuer les biens ecclésiastiques du diocèse, et, devant la Chambre, à la séance du 20 juin 1905, avant le vote de la loi, M. Briand, en réponse à M. l'abbé Gayraud, niait absolument la légalité d'une semblable association pour l'exercice du culte. D'après ses statuts, elle était « absolument étrangère à toute organisation de l'exercice du culte », et, le 20 juin 1905 encore, M. Briand avait affirmé qu'une telle association ne pouvait pas suffire pour légitimer l'ouverture ou la maintenue d'un lieu de culte public. Enfin, elle était antérieure, par sa date de constitution (5 août 1906), à la prohibition par le Pape des associations même paroissiales ou canoniques qui est du 10 août, comme à la circulaire ministérielle du 31 août qui inaugure la nouvelle interprétation donnée par M. Briand, ministre, au texte de 1905, interprétation toute contraire à celle de M. Briand, rapporteur en 1905. Je reconnais que, soit le 13 novembre 1906 à la Chambre, soit le 30 juin 1909 au Sénat, le ministre a persisté dans sa dernière opinion. Il n'en reste pas moins vrai qu'il l'a formulée pour la première fois et contrairement à ses affirmations antérieures, après avoir constaté l'impossibilité de constituer de vraies associations cultuelles. Dès lors, la ridicule incohérence que M. Mater (p. 232) reproche au Pape n'existe en réalité que chez le ministre. — Au contraire, on doit admirer à la fois la longanimité et la clairvoyance du Souverain Pontife. L'association de Bordeaux n'était pas cultuelle; il l'a laissé vivre autant que son vénérable fondateur. Mais l'habileté souple et quelque peu cynique du ministre allait en faire une cultuelle et certains esprits pouvaient être induits en erreur : dès le 10 août donc, l'Encyclique interdisait d'en établir de semblables. Celle de Bordeaux elle-même a été ultérieurement supprimée : elle ne l'a pas été parce que cultuelle, car sa dissolution eût été immédiate, mais

parce qu'elle était systématiquement confondue avec des associations *cultuelles*. La *même raison* de sage prudence explique qu'on ait évité même le nom d'associations paroissiales : M. Mater ne présente-t-il pas les comités paroissiaux comme des associations cultuelles sauf le nom (p. 275)? S'il a seulement lu la loi de 1905, il ne peut y avoir erreur de sa part; et, s'il ne l'a pas lue, il est moins excusable encore.

L'attitude si digne, si ferme, si droite de la Cour romaine n'a nul besoin d'être défendue, ce serait inconvenante présomption de le tenter. Mais il s'agit d'un point d'histoire à fixer et peut-être ai-je quelque qualité pour parler puisque, personnellement très hostile à l'idée des associations cultuelles, je suis signalé par M. Mater comme partisan des associations paroissiales. Or, la vérité, la voici. Au contraire du ministère français, jamais le Pape n'a varié sur cette question. Au lendemain de la loi de 1905 déjà, il encourageait les groupements entre catholiques; c'est grâce à son impulsion qu'ils se sont développés et généralisés, alors que nombre de Français et des meilleurs, infectés par l'individualisme révolutionnaire, fléchissant sous le coup de la loi de séparation, s'effrayaient de ce qu'ils croyaient être une nouveauté. Mais il voyait clair dans le double jeu de M. Briand et a prohibé tout ce qui, même profondément différent quant au fond, pourrait, ne fût-ce qu'à raison d'apparences tout extérieures, être présenté comme association cultuelle par des adversaires sans scrupules.

Cette clairvoyance de Pie X, qui lui a valu tant d'injures, se montre encore davantage peut-être dans sa résistance calme, mais absolue, aux efforts intéressés du Gouvernement cherchant une solution légale qui, directement ou indirectement, rétablît l'influence du Pouvoir civil sur l'Eglise de France. Quand M. Mater écrit (p. 265) : « De décembre 1905 à mars 1907, le Saint-Siège avait donné dans tous les pièges », il formule une contre-vérité. De nombreux pièges sans doute ont été tendus au Pape, non par les moines et les laïques catholiques, mais par les ministres, et il les a tous évités. On le traitait naguère comme quantité négligeable et il s'est affirmé l'arbitre de la situation. Grâce à lui, malgré de multiples tentatives, le Gouvernement français a pu accumuler les ruines matérielles, mais non toucher à l'indépendance morale de l'Eglise. C'est le récit de ces tentatives qu'il nous reste à faire.

Trois moyens ont été imaginés par nos maîtres francs-maçons pour reprendre le contact avec l'Eglise et le pouvoir sur elle : l'application de la loi du 30 juin 1881 aux cérémonies du culte, les contrats de jouissance pour les églises, les mutualités sacerdotales. Aucun n'a réussi.

A la tribune de la Chambre, en novembre 1906, et dans une circulaire du 1er décembre, le ministre déclarait que le culte pourrait

être exercé librement et publiquement, d'après la loi sur les réunions publiques, moyennant une déclaration unique pour une année. Il faisait publier dans les journaux à sa dévotion de prétendus télégrammes de Rome affirmant l'adhésion du Pape à cette combinaison. Mais, dès le 7 décembre, une encyclique nouvelle prescrivait de continuer à célébrer le culte dans les églises en s'abstenant de toute déclaration. Le régime proposé n'était même pas légal et n'avait aucun fondement sérieux; surtout, M. Briand avait le soin de dire et de faire confirmer par le Conseil d'Etat qu'en aucun cas derrière les réunions ne pourrait se cacher un groupement, une association même de fait. C'était se réserver le droit de découvrir toujours, au moment voulu, les éléments d'une telle association, puisque les mêmes hommes feraient les déclarations, suivraient les offices, pourvoiraient aux besoins du culte, un moyen facile dès lors de procéder à la fermeture des églises par petits paquets et, en attendant, d'agir par intimidation sur le clergé placé dans une situation précaire, sans jamais perdre les apparences de l'équité. Le Gouvernement déclarait faire ainsi une suprême concession, d'où sa colère égala sa déception en apprenant la décision du Pape. C'est la guerre déclarée, dit M. Clemenceau, « nous avons tiré les premiers et pas à poudre ». De jeunes séminaristes furent immédiatement envoyés à la caserne, contrairement à la légalité, a reconnu le Conseil d'Etat. En violation du droit des gens et des traditions de courtoisie internationale, le représentant du Pape en France fut brutalement expulsé, ses papiers furent saisis et, après les avoir fait traduire non sans quelque fantaisie par des policiers, M. Clemenceau en entreprit une publication partielle et habilement sélectionnée, puis s'arrêta dans cette voie le jour seulement où, devenue, malgré lui, générale et complète, la dite publication lui parut plus gênante qu'utile. Des procès-verbaux ridicules furent rédigés contre les prêtres qui disaient leurs messes, sous prétexte qu'ils tenaient ainsi des réunions publiques sans déclaration préalable, et quelques rares magistrats consentirent à trouver dans ces faits les éléments constitutifs d'une infraction pénale.

Mais cet accès de colère dura peu. M. Briand, le jugeant inopportun et même contraire au but qu'il poursuivait, eut une nouvelle idée. En quinze jours, il présentait et faisait voter la loi du 2 janvier 1907 qui, par son texte même, montre bien l'embarras extrême du Gouvernement en même temps que son manque de dignité : les plus complètes palinodies lui semblent tout à fait naturelles. En novembre 1906, M. Briand faisait admettre par la Chambre qu'un an encore devait s'écouler avant la dévolution des biens ecclésiastiques aux établissements communaux; la loi nouvelle prescrit une dévolution immédiate, sauf pour les églises qui, jusqu'à nouvel ordre et précairement, resteront affectées à l'exercice du culte. En novembre encore, M. Briand affirmait que la non constitution d'associations cultuelles ne saurait

empêcher l'attribution aux ministres du culte des pensions et allocations prévues par la loi de 1905; désormais, le maintien des allocations est subordonné à l'accomplissement des formalités prescrites par la loi. En novembre enfin, les règles étroites de 1905 étaient déclarées intangibles, sans qu'il fût notamment possible de recourir pour l'exercice public du culte à la législation du 1er juillet 1901 sur les associations; la loi nouvelle met les catholiques au choix entre quatre procédés et même cinq, car le système inorganique, fonctionnant déjà en fait dans les églises, se trouve consacré légalement jusqu'à désaffectation régulière. Pour acquérir des droits mieux précisés, les fidèles pouvaient recourir à la législation des réunions publiques (1) ou demander aux municipalités un contrat de jouissance relatif au temple et consenti soit à une association cultuelle, soit à une association de droit commun, soit même au seul curé. Il semble que, désespérant de résoudre lui-même la difficulté, le Gouvernement s'en remette aux municipalités du soin de conclure 36.000 petits concordats locaux. Son œuvre a été jugée sévèrement, mais justement, par l'Encyclique du 6 janvier, d'après laquelle la loi « organise l'anarchie, instaure l'incertitude et le bon plaisir ». N'oublions pas d'ailleurs que la jouissance gratuite des seules églises était concédée aux fidèles à titre très précaire : l'article 13 de la loi de 1905 en permet toujours la désaffectation par simple décret pour des causes multiples, spécialement pour défaut d'entretien et déjà les administrations municipales, en plusieurs endroits, mettaient les curés en demeure d'avoir à faire des réparations à ces édifices pour une somme importante. Le contrôle et la surveillance de l'administration restaient fort étroits, rien n'était changé aux dispositions des articles 25 et suivants de 1905 sur la police des cultes.

Malgré les dangers d'une telle situation, le Pape, d'accord avec les évêques, ne voulut pas encourir, même en apparence, le reproche de se cantonner dans une attitude toute négative et un essai d'organisation du culte fut tenté, assurant autant que possible la permanence, la stabilité, l'unité du service religieux et respectant les principes de la hiérarchie. Une déclaration signée de tout l'épiscopat et publiée le 29 janvier proposait un modèle de contrat de jouissance entre les curés et les municipalités, mais affirmait que ce texte devrait être accepté tel quel et partout par les autorités civiles, faute de quoi il serait non avenu. Le désir d'entente était bien évident quoi qu'en disent les défenseurs obstinés du ministère; s'il sauvegardait en effet les principes essentiels, le traité était singulièrement rigoureux pour les curés signataires auxquels il imposait toutes les charges énoncées par l'article 13 de la loi de 1905 et, spécialement, les réparations *de toute nature*, même les grosses réparations, relatives aux églises; par ailleurs aucune des clauses y figurant n'était contraire à l'ordre

1. La nécessité d'une déclaration pour ces réunions a été supprimée d'une façon générale par la loi du 28 mars 1907.

public ou à une règle légale quelconque. Mais le Gouvernement n'approuva pas les termes proposés : l'évêque, d'après lui, n'avait pas à ratifier l'engagement pris par le curé, celui-ci n'était pas qualifié pour stipuler au nom de ses successeurs en même temps qu'au sien, le texte devait donc subir des suppressions de ce chef et, d'autre part, une clause devait y être inscrite excluant des cures les anciens congréganistes. Le ministère à cette heure était-il opposé aux contrats de jouissance dont il avait eu la première idée? Espérait-il obtenir un pouvoir plus étendu sur l'organisation future en prolongeant le débat? Etait-il divisé comme on l'a soutenu, non quant au but à atteindre, l'anéantissement de plus en plus complet de l'Eglise et de sa hiérarchie, mais quant aux procédés à suivre, M. Clemenceau préférant la force brutale et M. Briand l'hypocrite souplesse? Je l'ignore. Mais, en fait, M. Briand a beaucoup négocié; M. Clemenceau n'a rien dit, publiquement au moins; en résumé, après des pourparlers assez actifs, l'idée des contrats de jouissance a été abandonnée et la faute en est bien au Gouvernement.

Dès lors a été inaugurée, sous la sanction de la loi de 1907, cette situation de fait, étrange à tous les points de vue, dont nous avons parlé, ici même, dans un précédent article (1). L'Eglise est mise dans l'impossibilité de se reconstituer un patrimoine solide et durable et, dans les temples eux-mêmes, prêtres et fidèles ne sont que des « occupants sans titre juridique »; un curé, même interdit par son évêque, peut demeurer à la tête d'une paroisse et, seuls, en tous cas, le Conseil d'Etat ou les tribunaux sont qualifiés pour lui en dénier le droit (2). Le traitement du clergé n'est pas assuré, et pas davantage l'entretien des églises, même depuis la loi du 13 avril 1908 permettant seulement aux communes d'y pourvoir si elles le veulent; l'affectation de ces édifices au culte demeure même précaire. Et cette situation anormale ne peut durer très longtemps; mais nul ne voit ni quand ni comment elle finira. — Si d'ailleurs, au point de vue matériel, elle est pleine de périls, la condition actuelle n'est pas sans présenter des symptômes consolants. A la stupeur inactive et apeurée des premiers jours a succédé un mouvement de vie religieuse intense. Réduit un instant, le nombre des vocations ecclésiastiques a repris une marche ascendante. Les comités diocésains et paroissiaux se multiplient, assurant la cohésion des fidèles autour de leurs pasteurs et, indirectement au moins, un apport de souscriptions suffisantes pour faire face aux dépenses du culte, développant en même temps de singulière façon l'action sociale des catholiques. Jamais la hiérarchie qu'on voulait abattre n'a été plus respectée dans l'Eglise et, au dehors même, la jurisprudence s'en réfère à chaque instant, dans ses décisions, à l'autorité des évê-

1. Nº du 15 mars 1909. Du statut légal de l'Eglise en France.

2. M. Briand au Sénat, le 30 juin 1909. (*J. Off.*, p. 565.)

ques que la loi de 1905 ne nommait même pas. Enfin, pasteurs et fidèles prennent conscience de leur force et prétendent faire usage de leur liberté; leur foi commune se manifeste dans des cérémonies grandioses, comme les fêtes de Jeanne d'Arc groupant, d'un bout à l'autre de la France, des foules enthousiastes que la France semblait condamnée à ne plus voir réunies dans une pensée religieuse.

Le Gouvernement va-t-il donc laisser ce mouvement se produire en dehors de lui? Non certes, il en redoute trop pour cela les conséquences. Aussi le ministre a-t-il essayé, une fois de plus, de renouer des relations avec le clergé, par un procédé détourné encore, très différent dans la forme, mais au fond toujours le même et consistant à créer une organisation ecclésiastique, indépendante de la hiérarchie, sur laquelle l'Etat puisse exercer, le cas échéant, une pression. A des sociétés de secours mutuels ecclésiastiques dont elle prévoit la fondation, la loi du 13 avril 1908 attribue, d'abord les biens ayant naguère appartenu aux caisses de retraites et maisons de secours pour prêtres âgés et infirmes (art. 1, § 1, 6°), puis les biens donnés autrefois à l'Etat, aux départements, communes, établissements publics du culte ou autres, avec charge de fondations de messes (art. 3, § 16). C'est le résultat de l'adoption de deux amendements déposés, au cours des débats, l'un par M. l'abbé Lemire, à la Chambre, les 4 et 13 novembre 1907, l'autre par M. Berger, au Sénat, le 7 avril 1908. Mais le développement successif de l'institution n'en doit pas faire méconnaître l'unité et, dès le mois de novembre, M. Briand songeait, croyons-nous, à étendre les fonctions des groupements nouveaux au delà de la sphère d'action ordinaire des mutualités. Tel était, en tous cas, le désir formellement exprimé, dans le *Times* du 6 février 1908, par M. l'abbé Lemire qui contribua puissamment à l'adoption par le Sénat de l'amendement Berger; M. Mater expose longuement (p. 296) ses efforts en ce sens et la scandaleuse ovation que lui fit la majorité de la Chambre haute.

M. Lemire n'avait jamais voulu créer sous cette forme des cultuelles déguisées. Il l'a déclaré à la Chambre et nous n'entendons pas suspecter ses intentions. Il se proposait seulement d'assurer le développement des sociétés de secours mutuels entre membres du clergé existant déjà dans un certain nombre de diocèses avec l'entière approbation de Rome. Mais nous pensons qu'il a été l'instrument un peu inconscient du ministre intéressé à faire opérer en deux fois la réforme qu'il avait conçue.

Devant la Chambre, au mois de novembre, il s'agissait de mutualités pures destinées à recueillir le patrimoine des anciennes caisses de retraites exclusivement, soit une vingtaine de millions. Le ministre exigea qu'elles fussent *approuvées*, excluant ainsi les mutualités dont les statuts n'eussent pas été soumis au contrôle gouvernemental et dont les biens auraient été plus à l'abri du séquestre. Voilà

donc des groupements de prêtres relativement riches et placés pour la gestion de leur fortune sous la surveillance du Gouvernement. En revanche, il est vrai, ils échappent à la direction de la hiérarchie catholique qui n'est plus seulement passée sous silence mais est *absolument niée*; des précautions sont prises pour les soustraire à « la domination », à « l'arbitraire des évêques », c'est M. Briand qui le déclare hautement : ils seront donc nécessairement ouverts à tout intéressé et ne devront « prévoir dans leurs statuts aucune amende ni aucun cas d'exclusion fondés sur un motif touchant à la discipline ecclésiastique » (L. 1908, art. 1, § 1, n° 6, 2°). Si l'on objecte que ce sont là d'importantes dérogations au droit commun de 1898 quant à la liberté de rédaction des statuts, du moins le ministre pouvait soutenir qu'en soi les groupements, quoique composés d'ecclésiastiques, ne constituaient pas des établissements ecclésiastiques. « Il faut que ces sociétés aient en vue la mutualité et rien que la mutualité... C'est seulement comme mutualistes que les prêtres entreront dans les sociétés qui se constitueront demain et qui auront le droit de recevoir le capital des caisses actuelles ». Dès lors, mieux vaut les soustraire à l'éventualité d'influences *hiérarchiques*. Si mauvaise qu'elle fût, la raison était spécieuse et le texte fut ainsi voté. — Mais les mutualités ecclésiastiques n'étaient pas destinées à conserver longtemps ce caractère d'organismes exclusivement financiers : le 7 avril 1907, le législateur les rend nettement confessionnelles en leur reconnaissant qualité pour assurer la célébration des messes établies dans le passé et aussi dans l'avenir. « Ce n'est qu'un biais (1) » et « le rapprochement est plus imprévu que logique (2) », mais on a cru pouvoir ainsi, par le seul moyen qu'acceptât le Gouvernement, respecter la volonté des fondateurs et éviter la plus odieuse des spoliations. Aussi nombreux sont ceux qui se sont réjouis de très bonne foi au premier jour, sans même s'arrêter au manque de précision du texte relativement à la façon dont serait effectuée et surveillée la célébration des messes. Les uns voyaient là surtout une atténuation de l'iniquité commise en 1905, les autres un embryon de reconstitution du patrimoine ecclésiastique.

Mais ces mutualités approuvées par l'Etat, enrichies par l'attribution que leur faisait l'Etat des fondations anciennes puis par l'autorisation qu'il leur devait donner plus tard d'en accepter d'autres, comprendraient exclusivement des prêtres catholiques. Or, seul l'Etat encore était qualifié pour reconnaître cette qualité aux mutualistes et, alors qu'ils étaient chargés de faire célébrer des messes, l'évêque n'avait pas à intervenir, par avance le ministre avait interdit dans les statuts la clause prévoyant une telle immixtion. Les mutualités pouvaient

1. M. Berger au Sénat, le 7 avril 1908. (*J. Off.*, p. 564.)
2. M. Lefas, à la Chambre, le 10 avril. (*J. Off.*, p. 973.)

donc réaliser sous une forme nouvelle et habilement conçue le programme tracé naguère pour les cultuelles; ç'eût été une organisation ecclésiastico-légale, riche par l'agrément du Gouvernement et autant que durerait cet agrément, en marge de la hiérarchie pauvre et mal vue en haut lieu. Que des conflits dussent forcément sortir d'une telle situation, nul homme de bonne foi n'en saurait douter à la réflexion et, s'il hésitait encore, il serait convaincu en lisant les pages consacrées par M. Mater à nous décrire les résultats, très heureux à son sens, de la création des mutualités. Celles-ci auraient entretenu les séminaires, créé des hôpitaux, fondé « des journaux de renseignements professionnels pour les administrations diocésaines », organisé « un service de contentieux pour éclairer les sociétés et aussi pour juger les difficultés survenues soit entre elles soit entre l'une d'elles et ses membres » et l'archevêché de Paris, transformé en ministère du travail, « n'aurait perdu les archives du clergé parisien que pour attendre les archives prochaines de tout le clergé français » (p. 315, 317). De la hiérarchie ecclésiastique pas un mot, elle fût devenue la très humble servante de la puissante fédération des mutualités. Ce n'eût pas été d'ailleurs pour déplaire à notre auteur si soucieux de donner à l'Eglise catholique une structure démocratique, encore moins au Gouvernement qui fût arrivé à ses fins.

Mais ici encore le Pape veillait et, le 20 mai 1908, une lettre de lui aux cardinaux français déplorait le nouveau sacrifice matériel qui allait s'imposer au clergé, mais refusait d'autoriser la formation de mutualités approuvées; seules les mutualités libres étaient admises. « On demande en somme aux ecclésiastiques français de se constituer en corps séparé et d'oublier en quelque sorte leur caractère de prêtres en communion avec le Siège apostolique. Et tout cela pour pouvoir recueillir des avantages matériels, fort discutables et précaires et entourés de restrictions hostiles à la hiérarchie ». Pie X entend réserver au Saint-Siège le droit de certifier catholique tel ou tel groupement ecclésiastique; il a donc refusé le dangereux cadeau qui nous était offert, tout en se déclarant favorable aux mutualités libres permettant d'assurer aux vieux prêtres une retraite bien gagnée. Et il a été suivi par le clergé. Pas plus que de cultuelles il n'a été créé de mutualités ecclésiastiques approuvées demandant au Gouvernement une attribution quelconque des biens ecclésiastiques.

L'affaire des mutualités a été la dernière tentative faite par le Gouvernement pour reprendre d'une façon générale un pouvoir de contrôle sur l'Eglise. Non qu'il se soit depuis lors désintéressé de la question religieuse; tout au contraire, une circulaire ministérielle a prescrit une surveillance étroite sur les actes publics des évêques. Il y a toujours alternance entre la méthode douce, employée surtout sous forme de promesses rarement suivies d'effets, et les procédés de rigueur. A l'heure actuelle, le ministère procède à la dispersion du patri-

moine ecclésiastique et intente des poursuites contre les évêques qui osent interdire aux fidèles l'acquisition de biens religieux ou ecclésiastiques et la fréquentation des écoles impies. M. Briand a fait ironiquement remarquer au Sénat, le 30 juin 1909, que les pasteurs des diocèses ne sont pas exposés de ce chef à des pénalités terribles et ne sauraient être assimilés à des martyrs. Mais ils ne se posent pas comme tels et viennent seulement dire aux magistrats qu'ils ont un devoir à remplir et qu'ils le rempliront jusqu'au bout, quelles qu'en soient pour eux les conséquences. Et l'épiscopat tout entier se solidarise avec ceux de ses membres qui sont poursuivis. M. Briand répugne aux moyens violents, nous le savons; dans l'intérêt du régime, il a raison. Mais M. Waldeck-Rousseau, après avoir fait voter la loi de 1901 contre les congrégations, ne voulait pas non plus exagérer les rigueurs, il entendait s'en servir comme d'un frein et d'un épouvantail; *il a été bien vite débordé* et M. Combes a tiré les conséquences logiques des prémisses posées. M. Briand lui aussi est entraîné et sa lutte contre l'épiscopat est transportée déjà hors du terrain purement administratif où il prétendait la cantonner, tandis que, dans la presse, une nouvelle levée de boucliers se prépare contre l'Eglise, à laquelle *Le Temps* participe aussi bien que les journaux les plus avancés. Son successeur, lui-même peut-être, devra aller plus loin et, si l'état de choses actuel n'est pas profondément modifié, la persécution, jusqu'ici perfide et relativement voilée, deviendra ouverte, brutale, peut-être sanglante. C'est chose fatale et il faut nous préparer à une dure épreuve, d'où peut d'ailleurs sortir le salut.

***

Au résumé, si lamentable qu'elle soit dans ses effets pour l'Eglise et pour la France, la lutte antireligieuse contemporaine est singulièrement intéressante à étudier et nombreuses sont les leçons à tirer de cet examen. La République française, inspirée de l'esprit huguenot et franc-maçon, veut continuer l'œuvre de la Révolution; elle est individualiste, démagogique et anarchique. La guerre contre l'Eglise hiérarchisée, ordonnée, représentant l'autorité divine, devait être forcément et a été de fait le but principal de sa politique en même temps que son presque unique moyen de gouvernement. La dispersion des religieux, la rupture du Concordat, la ruine matérielle de l'Eglise, faisaient logiquement partie de son programme et tout cela a été exécuté. Mais c'est alors que les vraies difficultés ont commencé.

Sans doute, s'il s'était agi d'une religion purement humaine, de tels coups en eussent eu raison et M. Mater l'avoue quand il nous montre l'Eglise anglicane prête à tout pour se soustraire au désétablissement. Mais l'Eglise catholique a subi bien d'autres épreuves dans le passé et elle en est toujours sortie avec un renouveau de vie. La per-

sécution administrative cependant est la plus dangereuse et il n'est pas d'adversaire plus redoutable qu'un Julien l'Apostat. Nos ministres l'ont compris et, pour triompher de la hiérarchie catholique, pour saper l'autorité du Pape, ils ont procédé par la ruse, offrant toujours, sous des formes variées, au clergé et aux fidèles français l'alternative entre la garde de quelques lambeaux de leur patrimoine et un statut légal s'ils sacrifiaient cette hiérarchie ou, dans le cas contraire, une ruine absolue et des tracasseries incessantes. Si l'Eglise de France voulait conserver une existence légale, il lui fallait se démocratiser, se laïciser, apostasier, renier la suprématie du Souverain Pontife et se mettre sous le joug de l'Etat. Promesses, menaces, tout a été employé pour obtenir cette abdication; tout a été vain à la grande surprise de beaucoup, surprise justifiée d'ailleurs pour qui se place au point de vue humain.

Mais l'Eglise catholique préfère la ruine matérielle, fût-elle complète, à l'abandon de ses principes constitutifs et, pas plus que la persécution, l'offre d'un peu d'or ne peut la faire changer. Au XXe siècle comme aux premiers temps de son existence, elle est demeurée attachée à la pierre angulaire. Pie X a parlé en son nom, en chef incontesté et les Français catholiques se sont tous serrés autour de lui dans un sentiment d'obéissance généreuse et dévouée. Ils en sont déjà récompensés d'ailleurs. Le Gouvernement a pu les dépouiller, mais il doit plus que jamais compter avec eux et la vie religieuse, la foi qu'on disait morte, se réveille et s'affirme avec une extrême intensité. L'hypocrite pression administrative a piteusement échoué et les violences s'annoncent. Mais la persécution violente est forcément de courte durée, c'est le premier présage d'un avenir meilleur. Comme le disait récemment un Allemand qui fut témoin du Kulturkampf, si les évêques français vont en prison, tant mieux, ce sera le commencement de la fin.

Henry TAUDIÈRE.

LE COURS DE MGR LACROIX

Nous sommes bien en retard avec le cours de Mgr Lacroix, mais, si nous comparons notre lenteur à celle du professeur-évêque, nous nous trouvons excusés d'avance. Croirait-on que ce cours, qui s'ouvrit le 13 novembre 1908 en s'annonçant comme consacré aux rapports de l'Eglise et de l'Etat pendant la *Révolution française*, s'est terminé le 11 juin 1909 pour ne reprendre qu'en novembre prochain, et qu'il s'est arrêté à la confection de la Déclaration des droits de l'homme, c'est-à-dire à peine au seuil de son sujet? Faut-il que la

faconde propre aux démocraties exerce ses attraits sur l'évêque mué en conférencier, pour qu'il ait à ce point répudié l'*imperatoria brevitas?* Nous voulons bien qu'il importât de situer dans son cadre historique et psychologique le problème politico-religieux qu'on s'était proposé. Mais, à cette mise en scène, fallait-il gaspiller trois trimestres? Mgr Lacroix, qui ne se pique pas d'être théologien, prétend sans doute être du moins considéré comme professeur d'histoire : était-ce le moyen d'y parvenir que de s'attarder aux moindres accidents de la route, et de faire aux miettes de l'anecdote l'honneur de digressions qui remplissaient aisément une leçon entière? De deux choses l'une : ou ce cours, en vue duquel on a fait quelque réclame, est chose sérieuse, et alors qu'est-ce donc qui retenait Mgr Lacroix d'aller promptement au fait, et de nous livrer, par exemple, sur la Constitution civile du clergé, l'avis motivé qu'il a dû se former, et qui concordera, soit avec le sentiment de réprobation du Saint-Siège, soit avec l'opinion plus favorable qu'en a M. Briand? ou bien ce cours est une plaisanterie sans portée, un passe-temps décoratif institué pour occuper aux frais du Trésor les loisirs d'un prélat démissionnaire, et alors pourquoi cette péroraison belliqueuse de la dernière conférence, alors que Mgr Lacroix se plaignait des attaques dirigées de divers côtés contre son cours, et se glorifiait d'en avoir triomphé en montrant « comment un évêque pouvait, en Sorbonne, donner un enseignement impartial et scientifique? » Si l'entreprise est anodine, pourquoi menacer ceux qui prétendaient en faire peu de cas? Si elle cache un grand dessein, pourquoi remplir vingt-cinq leçons de palabres préliminaires avant de nous livrer « ce secret » peut-être « plein d'horreur? »

A défaut de cette révélation vainement attendue, l'évêque-professeur a produit, pendant la série de leçons données depuis notre précédent article (1), le récit des premières journées de la Révolution, en l'émaillant de nombreuses descriptions d'un intérêt variable, en le soulignant de commentaires souvent sujets à caution, en y joignant enfin des portraits plus ou moins définitifs des personnages ecclésiastiques qui jouèrent un rôle dans ces événements retentissants. Pour l'abbé Maury, dont l'âme, nous en convenons, était moins haute que le talent, Mgr Lacroix nous a paru d'une sévérité outrée, attendu que, quel que dût être dans la suite le *curriculum* de ce tribun du clergé à la Constituante, Maury défendit avec une incontestable énergie et une maîtrise souveraine les droits et les intérêts de l'Eglise de France. Mais voilà! Maury manquait, pour Mgr Lacroix, de cette « souplesse nécessaire » qu'il admire, au contraire, dans l'abbé de Montesquiou, et qui, si l'épiscopat eût imité ce dernier sans réserve, eût « évité bien des excès ». L'assemblée, observe-t-il, comptait dans son sein quarante archevêques et évêques : or, sur ce nombre, cinq

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, n. 11, 15 mars 1909.

seulement firent figure d'orateurs. La quantité, pensera-t-on, ne fait rien à l'affaire, et, s'il y eût eu moins de flottement dans la discipline du clergé de la Constituante, un seul orateur eût suffi à le représenter dignement. Mais le vrai grief de Mgr Lacroix se tire de ce que le clergé ne suivit pas le conseil de Lally-Tolendal, quand il disait : « Concourez à la Révolution, pour vous y faire une place ! » L'abbé Garnier, de nos jours, a rajeuni cette consigne utilitaire, sans que le succès en ait davantage compensé la bassesse. Mgr Lacroix ne se console pas de ce que les évêques de 1789 aient préventivement adopté la tactique « routinière » qui devait être celle de Grégoire XVI, sous la plume de qui sa malice relève cette phrase : « Nous avons trouvé les choses telles, Nous voulons les transmettre telles à Nos successeurs. » Mgr Lacroix, toutefois, rend hommage à l'immense charité de Mgr de Juigné, archevêque de Paris, et il concède que Mgr Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, « ternit sa gloire en signant la Constitution civile du clergé »; mais ses préférences sont manifestes en faveur des prélats « libéraux », et c'est avec enthousiasme qu'il salue dans Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, l'homme qui « va d'instinct au peuple », encore bien qu'il cite le jugement de l'abbé de Rastignac, le désignant comme s'étant fait « l'exécuteur testamentaire des philosophes qu'il avait d'abord combattus ». Plus loin, il loue Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, d'avoir déclaré qu' « il ne faut pas se séparer de la nation », ce qui ne saurait cependant constituer une maxime invariable, que si « la nation » n'était pas un de ces vocables dont la mystification révolutionnaire a supérieurement abusé pour en couvrir les pires attentats contre la vie nationale elle-même.

En laissant percer ainsi ses complaisances libérales, Mgr Lacroix en vient à porter des jugements qui finissent par renverser étrangement les rôles. Dans la leçon où il rappelle le rôle des *Actes des Apôtres*, cette publication véhémente et satirique qui flagellait les travers et les excès des Constituants, il n'hésite pas à déclarer que le *Père Duchêne* n'eût pas vu le jour si Hébert n'avait pas éprouvé le besoin de riposter aux virulentes provocations de Mirabeau-tonneau, de Rivarol et des autres rédacteurs des *Actes des Apôtres*. Par où l'on voit que, pour Mgr Lacroix, la défense du bon droit, surtout quand elle se fait offensive, est une erreur, parce qu'elle offre l'inconvénient d'exaspérer l'agresseur, et de légitimer sa riposte. A nos yeux, disons-le, le seul péril qu'elle comporte est de permettre aux timides de l'espèce précisément libérale d'infliger impunément aux victimes la posture de provocateurs. Et Mgr Lacroix ne le leur envoie pas dire : « Dans cette lutte où les invectives prirent bientôt l'accent de la sauvagerie, les représentants de la meilleure société se donnèrent les premiers torts. » Louis Veuillot, pendant quarante ans, dut subir le même reproche, qui poursuit aujourd'hui Drumont et tant d'autres. Et le

ministre Briand n'opère présentement la spoliation de l'Eglise qu'en répétant à satiété contre le doux et ferme Pie X cette calomnieuse imputation.

Aussi bien, quand nous rapprochons ainsi les faits contemporains et l'enseignement que nous laissent ceux de la première Révolution, nous ne faisons que suivre l'exemple de Mgr Lacroix. Quand, à propos de la fusion consommée entre les trois ordres de l'Assemblée nationale, Mgr Lacroix rapporte l'émotion qu'elle fit naître à la Cour, et les velléités de dissolution qui s'ensuivirent dans l'entourage de Louis XVI, l'évêque-professeur insère en sa leçon cette parenthèse : « Je ne voudrais pas faire de rapprochement, mais il se passa alors la même chose que pour la Russie vis-à-vis de la première Douma. » L'histoire, en effet, se recommence : il est fort heureux cependant qu'elle n'ait recommencé, cette fois, qu'à moitié, car, si Nicolas II avait dû jusqu'au bout suivre la destinée de Louis XVI, comme il l'aurait fait immanquablement s'il avait écouté certaines suggestions libérales, ç'aurait été pour la juiverie russe une victoire dont l'Europe entière, et surtout la France, subirait aujourd'hui les conséquences, sous forme de servitude et de ruines incalculables.

Mais Mgr Lacroix n'admet pas que l'autorité, comme l'a fait Nicolas II, et comme faillit le faire Louis XVI, recoure à la résistance contre les assauts de la Révolution. Quand, par exemple, il constate que, le 20 juin 1789, les portes de la salle des Menus étaient gardées par des officiers du roi, il émet cet avis où s'épanouit son fétichisme parlementaire : « C'était une offense aux représentants de la nation. De nos jours, on ne voit pas bien un Président de la République agissant de la sorte ! » Eh non ! cela ne se voit pas, ou, quand cela se voit presque, comme sous Mac-Mahon et sous Félix Faure, c'est la démission ou la suppression. Si pourtant cela se voyait pour tout de bon, le bien qui pourrait s'en suivre n'excéderait-il pas les inconvénients qu'y découvre le démocratisme prudhommesque où s'attarde Mgr Lacroix ? M. d'Haussonville, que Mgr Lacroix prise sans nul doute, montra plus d'indulgence pour « la petite opération de police » du 2 décembre 1851.

Mgr Lacroix, du reste, se met bien inutilement en frais lorsqu'il prend ainsi le parti des Constituants contre Louis XVI, car, lorsqu'ils ont cause gagnée, quand les trois ordres ont « scellé leur union » dans l'église Saint-Louis, quand s'est consommée cette fusion que le peintre David a symbolisée dans le tableau célèbre au premier plan duquel s'embrassent dom Gerle, l'abbé Grégoire et un ministre protestant (pourquoi manque-t-il un rabbin juif ?), Mgr Lacroix ne refuse pas de constater que la *nouvelle* n'en est accueillie qu'avec une « joie superficielle », qu'au fond « le mécontentement est général », que « le tiers lui-même est furieux des batailles qu'il a dû livrer », que « le peuple surtout est déçu du résultat purement théorique obtenu

après deux mois de vaine attente de la félicité promise. » La logique obligerait le professeur à se frapper lui-même la coulpe, et à regretter des illusions qu'il a partagées jusqu'à l'heure où il s'en vient en confesser la vanité. Mais est-il de ceux qui se piquent de logique? S'il semble, comme dit M. Clemenceau, passer « de l'autre côté de la barricade », c'est que la Révolution, jusqu'ici théorique, verbale, politique et parlementaire, va devenir pratique, active, économique et violente. C'est la crise des 12, 13 et 14 juillet 1789. La cause de « la liberté », jusque-là si belle, que Mgr Lacroix n'a cessé de reprocher au clergé de s'être montré trop froid pour elle (1), n'est plus aussi aimable dès l'instant qu'elle va faire des dégâts. Mais encore, à ces critiques de Mgr Lacroix, l'on reconnaît bien que ce n'est qu'une question de degré, et jamais la pensée ne lui vient de chercher dans l'idéologie révolutionnaire la cause première des désordres qu'elle engendre. S'il note qu'il n'y avait pas de proportion entre le renvoi de Necker, ce « financier genevois qui n'était d'ailleurs qu'un simple teneur de livres », et l'insurrection féroce déchaînée à ce propos par Camille Desmoulins, il néglige absolument l'occasion de montrer combien, en enlevant son portefeuille à ce huguenot, l'on attentait à ces forces internationales et cosmopolites par qui et pour qui fut faite la Révolution dite « française ». Après cela, si Mgr Lacroix n'a pas montré cet enchaînement de causes et d'effets, c'est sans doute qu'il ne l'a pas aperçu lui-même, malgré l'évidence, malgré les historiens sérieux, malgré les néo-traditionalistes qui, cette année même, le lui crient tous les jours.

La prise de la Bastille évoque naturellement sur les lèvres de Mgr Lacroix, au milieu d'appréciations pareilles à celles des bons esprits, maintes remarques bizarres. Quand il cite le trait d'intrépidité de l'abbé Lefèvre d'Ormesson, distribuant, au milieu des pipes allumées, des sacs de poudre aux bourgeois qui se constituaient en garde nationale, il ajoute que « tant d'héroïsme touchait Michelet » : pour un peu, l'on saurait gré à cet anticlérical farouche de s'attendrir au sujet d'un prêtre; mais pourquoi faut-il que ce prêtre n'inspire cette indulgence accidentelle qu'à raison d'un rôle ambigu, celui de distributeur de poudre à des soldats-citoyens qui s'en serviront initialement pour défendre l'ordre public, mais bientôt pour le combattre? Ce clergé qui charge les armes qui serviront à l'abattre, voilà qui touche Michelet et qui n'irrite pas Mgr Lacroix! La démarche de l'abbé Faucher, portant au gouverneur de la Bastille, de Launay, l'invitation, suggérée par Flaisselles, d'accepter la milice bourgeoise, à la place des Suisses, pour calmer l'effervescence populaire, ne cause

1. Notons que, sur ce point, Mgr Lacroix s'est quelque peu séparé de M. l'abbé Sicard. « J'ai, a-t-il déclaré, reçu de M. l'abbé Sicard une brochure où sont réunis ses articles du *Correspondant* sur *le Clergé et la Liberté en 1789*. M. Sicard soutient que le clergé voulut la liberté. Je crois que cette thèse est contestable. »

pas plus de surprise. Et si Mgr Lacroix est bien obligé de convenir que « la dictature de la foule » émergeait ainsi « au milieu de tous les pouvoirs humiliés et avilis », et alarmait Mirabeau lui-même « dont elle était l'œuvre », il se garde bien d'ajouter qu'elle était aussi l'œuvre des hommes sans convictions dont le libéralisme avait acheminé Mirabeau vers cette victoire. Après cela, Mgr Lacroix, prenant la peine de prêter main-forte aux manuels civiques des écoles les plus « primaires », s'applique à repousser « l'effort apologétique qui tend à représenter la Bastille comme une villégiature ». Il croit spirituel d'indiquer que « nous avons fait du progrès à Fresnes » : mais est-ce bien « nous », ne sont-ce pas les apaches, qui ne méritent pourtant pas cet excès de bienveillance épiscopale? De même, il accepte pour argent comptant le propos de Linguet déclarant que l'office du prêtre préposé à la chapelle de la Bastille « n'était qu'un piège », comme si la prise de la Bastille nous avait préservé de tant de « pièges » postérieurs, tels que ceux qui, de nos jours, ont permis la rédaction des « fiches ». Pas un instant d'ailleurs l'idée ne lui vient de relever entre le « mandat d'amener » contemporain et la « lettre de cachet » des similitudes qui absolvent surabondamment cette dernière. S'il rapporte le témoignage de l'abbé Rudemare, constatant que « cette Bastille était réservée aux gens de qualité », il prend soin d'ajouter que le *Journal* de cet auteur s'inspire d'un « esprit un peu amer, je ne dirai pas réactionnaire ». Même tendance dans le jugement porté sur l'abbé Faucher : « Quand on était bien avec la Cour, dit Mgr Lacroix, cela servait! » Cela nuisait-il donc d'être « bien avec » feu M. Dumay?

Après la prise de la Bastille, c'est la « grande peur » qui a défrayé les recherches de Mgr Lacroix. Cette fois, le conférencier s'est préoccupé de s'enquérir des causes, et de demander comment une agitation si générale et si violente avait pu se déchaîner en si peu de temps. Mais quelle n'a pas été la déception des auditeurs sérieux quand, après une revue des réponses des différents auteurs, le professeur a déclaré se rallier volontiers à « l'opinion des monographistes qui disent que cette panique fut le fruit des circonstances? » En vérité, si c'est le propre de l'enseignement « scientifique » d'aboutir à de telles... lapalissades, que sera-ce de l'enseignement non scientifique? La simultanéité des trois cents émeutes survenues du 14 juillet au 4 août 1789, l'identité des moyens dont usèrent les meneurs, leur unanimité à déclarer qu'ils avaient des ordres, l'évidence du mandat qui inspirait leurs exploits, tout cela ne commande-t-il pas de conclure à un complot, dont l'hypothèse ne devrait pas sembler si insolite à un évêque qui se souviendrait de l'Encyclique *Humanum genus*, où Léon XIII dénonçait la franc-maçonnerie comme théoriquement capable et historiquement coupable des pires noirceurs, concertées de longue main *per fas et nefas?* Mais voulez-vous savoir quel pleur

Mgr Lacroix verse sur tant de « papiers intéressants » détruits dans ces journées pour abolir la trace des droits seigneuriaux? — « C'est surtout l'histoire qui y perdit! » : on n'est pas plus détaché devant la spoliation, et sans doute est-ce avec le même dilettantisme qu'on doit juger de nos jours l'embargo mis par M. Briand sur les archives des évêchés, des séminaires et des cures!

Sur l'émigration, Mgr Lacroix fait sien le sentiment du duc Pasquier, sentiment qui est un blâme. Sans doute, il ne nie pas qu'un danger existait pour les aristocrates, et il mentionne la liste d'otages envoyée du Palais-Royal; mais il ajoute : « Depuis quand quitte-t-on un poste parce qu'il est périlleux? » et il conclut : « Ce jugement est très modéré, n'est-il pas vrai? » A notre sens, ce jugement n'est pas décisif cependant, surtout quand il est répété par un évêque qui, dans des circonstances évidemment différentes, crut pourtant convenable d'abandonner un « poste » que la persécution rendait « périlleux »...

Sur la nuit du 4 août et sur la Déclaration des droits de l'homme, Mgr Lacroix a encore émis bien des propos discutables, mais, pour les relever utilement, il y faudrait tout un nouvel article, qui réellement, après tout ce que nous avons fait connaître, ne s'impose pas.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN PRÊTRE SOCIALISTE

Les journaux ont parlé récemment de l'intervention de M. l'abbé André Vral dans une conférence révolutionnaire donnée par Sébastien Faure à Viroflay, près de Versailles. M. André Vral, dont le vrai nom est M. l'abbé Hébert, vicaire de cette paroisse, avait déjà fort étonné les catholiques de Viroflay par certaine conférence sur « le travail et les travailleurs du monde ». Il paraît que ces réunions contradictoires lui avaient été interdites, et, qu'à la suite du scandale produit par la réponse de M. l'abbé Hébert à Sébastien Faure, l'autorité épiscopale a ordonné une enquête canonique à son sujet.

La lettre que M. Hébert a fait insérer dans le *Matin* du 15 juillet n'est pas de nature à atténuer la déplorable impression produite par son discours.

Entre tant d'autres actes de l'Eglise qui ont dénoncé la peste du socialisme, l'Encyclique de Léon XIII sur la *Condition des ouvriers*, écrite tout entière en leur faveur, l'a condamné si formellement, qu'il

ne peut y avoir de conciliation possible entre « donner sa foi au Christ et à son Eglise », et « adhérer aux principes fondamentaux du socialisme ». Si un tel langage n'est pas excusable de la part d'un catholique, comment le juger dans la bouche d'un prêtre? Cependant M. Hébert se fait gloire d'être à la fois prêtre et socialiste. Quand il parle de ceux qui se sont « rués » contre l'idée socialiste, il ne dit pas si l'accusation s'adresse à Léon XIIII et à d'autres Papes.

L'horreur du « cléricalisme », dont les catholiques de gauche, comme M. Marc Sangnier, ont déjà si bien joué pour couvrir leur marche, devient pour M. Hébert la justification de son socialisme, car, selon lui, la question se pose entre ces deux termes. Et le moins qu'on puisse reprocher à l'Eglise, à Léon XIII, à Pie X, est de n'avoir pas compris le : *Malheur aux riches!* de l'Evangile, qui est, pour M. Hébert, un appel au « bloc prolétarien » contre le bloc capitaliste.

Voici cette lettre :

Croyant sincère de la foi catholique, que j'ai maintes fois défendue et suis encore prêt à défendre, je trouve en elle les énergies morales qui me sont nécessaires pour travailler au bien de mes frères, et une tradition sociale assez constante et assez ferme pour m'autoriser à penser et à dire tout haut que l'on peut être à la fois catholique et socialiste, donner sa foi au Christ et à son Eglise et adhérer aux principes économiques fondamentaux du socialisme. Malheureusement, beaucoup de mes coreligionnaires, en se ruant à l'assaut des idées socialistes, comme jadis des idées simplement démocratiques ou républicaines, ont donné, paru donner à la classe ouvrière, lieu de penser tout autre chose.

De là une confusion déplorable dans nombre d'esprits qui identifient catholicisme et cléricalisme. Autant le premier est bienfaisant, grand et beau, autant le second (du moins si on le prend dans sa signification populaire actuelle, et c'est le sens auquel ici je l'entends) est malfaisant, puisque, au lieu de servir la religion et le peuple, il se sert de la religion contre le peuple ou renie pratiquement de l'Evangile certaines maximes comme le *Malheur aux riches!* qui favorisent certes l'ascension sociale du prolétariat.

Au surplus, je suis contre toutes les hypocrisies d'où qu'elles viennent, et il n'en manque pas non plus dans le camp libre penseur ou franc-maçon.

Je voudrais que tous les hommes sincères, irréductiblement sincères, d'où qu'ils viennent eux aussi, s'unissent sur le terrain *économique* pour substituer à notre régime social, basé sur l'usure et le revenu du capital condamnés par l'Eglise, un état social, basé sur le travail de tous et la justice pour tous.

Le devoir de la classe ouvrière notamment est, faisant taire dans ses syndicats, coopératives, etc..., les vieilles querelles de cléricalisme et d'anticléricalisme, de faire le bloc prolétarien contre le bloc de ses oppresseurs capitalistes, qui savent bien, eux, oublier leurs dissensions philosophiques ou autres pour former masse et fouler aux pieds les droits et libertés du peuple.

Abbé André VRAL.

Viroflay (Seine-et-Oise), 13 *juillet* 1909.

Plaignons les paroissiens de Viroflay!

Mais, du plus au moins, combien de jeunes prêtres sèment aujourd'hui, jusque dans leurs prônes, des ferments de socialisme et attisent les haines de classes, sous le prétexte de prêcher la justice sociale!

PARALLÈLE DISCRET

M. l'abbé Lecigne, le très distingué professeur des Facultés catholiques de Lille, a donné, dans la *Dépêche* de Lille du 7 juillet, une fine analyse du nouveau livre de M. Pierre de la Gorce : *L'histoire religieuse de la Révolution française.* Une partie de cet article est consacrée au rôle de certains ecclésiastiques dans les Assemblées de la Révolution.

Elle est assez suggestive pour mériter d'être reproduite :

M. de la Gorce s'abandonne à son lecteur pour préciser la leçon de son livre. Cette leçon est tellement évidente en dépit de la réserve que s'impose l'historien, qu'il est impossible de ne pas la subir. Les décors du théâtre changent; l'âme du cabotin est immuable.

Il est écrit d'ailleurs que les victimes sont toujours un peu responsables des crimes du bourreau. Les cuistres qui palabraient à la Constituante trouvèrent dans le clergé d'alors de navrantes complicités. Il est vraiment étrange, au moins dans sa fraction la plus turbulente, ce clergé qui ferme l'histoire de la vieille Eglise de France. J'ajoute d'ailleurs qu'il faudrait être un pamphlétaire aveugle pour oser dire que cette minorité d'idéologues extravagants se survit parmi nous avec son rêve idyllique et l'absurdité de ses attitudes.

M. de la Gorce esquisse un admirable portrait du prêtre et du moine qui vont jouer un rôle dans les assemblées de la Révolution. Ce clerc a commencé par trouver démodés et ennuyeux les vieux livres de la science sacrée; il lit Jean-Jacques et il le proclame sublime. Le paradoxe de Rousseau se monnaye dans son cerveau en un songe de palingénésie politique et sociale, sur ses lèvres en tirades sonores et dénigrantes. Il hait les rois, les nobles, les riches. S'ils ne s'échauffe pas en anathèmes contre le « capital » et le « patronat », c'est que ces mots ne sont pas encore d'un usage courant. Il y a chez lui d'inconscientes alliances avec le camp ennemi. Il y va d'ailleurs; on a inventé des sociétés où, sous le couvert de philanthropie démocratique, philosophes et prêtres fraternisent. Il cause, il écoute, il est troublé. Pauvres prêtres que ceux-là! « Ils arrivent, — écrit M. de la Gorce, — à séparer comme par une cloison étanche ce qu'ils doivent croire pour assurer leur salut, ce qu'ils doivent accepter pour vivre à l'unisson de la bonne compagnie. Ils adorent les choses divines et doucement ils les sapent ou du moins les laissent saper; ils s'enlacent dans les liens de la foi, puis s'en dégagent pour pratiquer de grandes audaces intellectuelles... Le prêtre se défend juste assez pour n'avoir pas trop l'air d'un complice. » Il ne souffre plus de ce qui est impie, il ne s'indigne plus de ce qui est injuste. Il ne distingue plus entre le vrai et le faux; pourvu que l'idée soit généreuse et gonflée de sentimentalité, elle est belle, elle est évangélique, elle est sienne.

Il est nommé député de son ordre. En la nuit du 4 août, il est héroïque, il est sublime. Le sacrifice l'a grisé; il donne, il abdique des droits qui ne lui appartiennent pas; il renonce à des franchises dont il n'est que dé-

positaire. Il abat sans se dire qu'abattre c'est détruire et qu'il ne faut détruire qu'avec des précautions infinies. Il est tellement sot dans son exaltation que le lendemain le sceptique Sieyès est obligé de lui dire : « Je n'aime pas ces façons étourdies et violentes. Voulez-vous qu'on dise de vous que le bien même vous le faites mal?... Vous voulez être libres, vous ne savez pas être justes!... » Etre juste, c'est-à-dire avoir le sens, non seulement de la justice, mais encore de la justesse, il a perdu le sens de ce mot-là.

Il s'appelle dom Gerle. C'est un moine d'âme exaltée et crédule, d'esprit bizarre et faible, dupe des mots, inhabile à maîtriser ses émotions, pieux jusqu'au mysticisme et qui s'en va vers la Révolution, comme l'insecte nocturne va vers la lumière, pour s'y brûler les ailes et mourir.

Il s'appelle l'abbé Grégoire. C'est un prêtre pieux comme un ange, candide comme un enfant, et dont la naïveté ira facilement jusqu'au fanatisme. Il aime tout et tous, ses collègues qui le traitent en ami, les juifs dont il plaide la cause en ses livres et en ces discours, la Constitution qui lui paraît plus inviolable que les lois de l'univers. Il aime avec une intransigeance sans égale. Il ne hait que Louis XVI dont il votera la mort; il n'abdique de ses intransigeances que lorsque les droits de l'Eglise sont en jeu. Le 27 décembre 1790, après le vote de la constitution civile du clergé, il montera à la tribune; son serment sera sans mesure ni restriction; il dira : « Après le plus mûr, le plus sérieux examen, nous déclarons ne rien apercevoir dans la Constitution qui puisse blesser les vérités saintes que nous devons croire et enseigner ».

La naïveté est le caractère dominant de ce clergé qui se figure très avisé et croit monopoliser le sens des nécessités nouvelles. Il nomme les députés « nos seigneurs de l'auguste Assemblée nationale », il se risque même à les saluer du titre de « régénérateurs de la patrie ». Et il s'en va ainsi, tête baissée, vers le schisme, vers la honte, vers la mort.

JEANNE D'ARC ET LA MARSEILLAISE

De divers côtés nos correspondants nous écrivent qu'ils ont été douloureusement surpris d'entendre la *Marseillaise* aux fêtes religieuses de Jeanne d'Arc, et protestent contre l'espèce de fanatisme républicain qui pousse une partie des catholiques à cette aberration de célébrer la vierge du sacre aux accents d'un hymne révolutionnaire. Ils demandent si c'est ce chant de haine qui doit consacrer l'union que S. S. Pie X presse tous les enfants de la France chrétienne d'opérer sur un terrain « nettement catholique et religieux ». Pour indiquer à quel genre d'incidents s'appliquent ces protestations, voici, par exemple, ce que dit le *Nouvelliste des Vosges* (11 juillet) :

Les fêtes de Jeanne d'Arc se sont terminées, à Saint-Dié, par une scène que nous ne pouvions prévoir et qui laisse en nos cœurs un sentiment d'amertume.

Dimanche soir, vers 9 heures et demie, aux abords de la cathédrale illuminée, en présence de tout le clergé, assemblé devant le portail, la foule des fidèles et des curieux se pressait pour écouter les derniers chœurs chantés en l'honneur de Jeanne d'Arc. Musiciens et choristes venaient d'exécuter la *Cantate à l'Etendard*, lorsque, tout à coup, à l'étonnement de tous, au scandale d'un grand nombre, ils entonnèrent la *Marseillaise*.

Eh bien! nous avons le devoir de le dire à nos lecteurs, l'exécution de la *Marseillaise* en un tel lieu, dans de telles circonstances, est un pitoyable contre-sens et une manifestation blâmable.

Pourquoi feint-on d'oublier que, dans la Cathédrale de Reims, Jeanne d'Arc a replacé la couronne royale sur le front de Charles VII? Croit-on glorifier la bienheureuse, espère-t-on vraiment lui complaire en lui présentant ce bonnet phrygien que les hordes Marseillaises, dans la journée du 10 août, ont imposé à l'infortuné Louis XVI? Ne comprend-on pas qu'il est impie, même après un siècle écoulé, de faire chanter par des clercs ces couplets révolutionnaires qui ont retenti sous la Terreur, pour tous les forfaits, pour toutes les orgies, pour tous les sacrilèges?

Nous pouvions espérer que ces fêtes de Jeanne d'Arc, au succès desquels libéraux et royalistes avaient joyeusement contribué, faciliteraient la réconciliation des groupements catholiques. Mais voilà que sans souci des instructions pontificales, on fait éclater entre eux l'hymne de discorde! Et c'est à cette heure, où l'épiscopat français tout entier se révolte contre la tyrannie républicaine, que l'on affiche ici un républicanisme obstiné!

Pie X, le grand Pape, a imposé à tous les catholiques l'obligation de s'unir sur le terrain religieux; il n'a chargé personne de quêter les applaudissements du Bloc et de tenter la concentration républicaine au son de la *Marseillaise.*

De la Marne, un prêtre nous écrit :

La ville de Châlons a célébré de son mieux les fêtes de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Le soir, la population catholique s'est rendue au cirque pour assister à l'apothéose de la Bienheureuse. Mgr l'évêque de Châlons était présent, avec les prélats, ses invités, et son clergé. Lorsque ce fut terminé, il ne resta plus qu'à donner aux fêtes leur couronnement : la musique du Cercle catholique joua la *Marseillaise.* Les évêques se levèrent, non pour partir, mais par respect pour ce *Te Deum* laïque des solennités révolutionnaires.

Le Souverain Pontife demande avec instance aux catholiques français de s'unir autour de leurs évêques pour la défense de l'Eglise. Des voix autorisées nous font entendre qu'il n'est plus question d'union sur le terrain constitutionnel. Les circonstances rendent cette union plus nécessaire que jamais. Les fidèles sont disposés à tous les sacrifices pour obéir au Pape; tout devrait concourir à l'union.

C'est en ce moment que les organisateurs des fêtes de Châlons ont affligé d'une *Marseillaise* une foule de catholiques venus là pour honorer Jeanne d'Arc. Ce procédé est des plus incorrects. Il montre, plus que de longs écrits et de longs discours, les ravages faits chez nous par le Libéralisme. Cette erreur fausse le jugement de ses victimes au point qu'elles trouvent naturel de faire jouer l'hymne de la révolution en l'honneur de la Vierge du Sacre royal.

UN AVOCAT INATTENDU DE CLEMENCEAU ET DE BRIAND

Le remarquable article de M. Henry Taudière sur la *Politique religieuse de la République française* a fait bonne et complète justice de l'impudent cynisme avec lequel un comité de blocards universitaires a entrepris de défendre à l'étranger la politique de persécution

religieuse dont nous sommes victimes depuis trente ans. Après tout, ce spectacle n'a pas de quoi nous causer une surprise extrême. Mais que dire si l'on voyait des écrivains catholiques conniver à cet effort, et, tandis qu'en France ils occupent une place distinguée dans nos plus grands journaux religieux, à titre de défenseurs de l'Eglise, non moins orthodoxes que zélés pour son honneur et ses intérêts, plaider les circonstances atténuantes en faveur de ses pires ennemis dans la presse étrangère, y faire l'éloge de Clemenceau tombé et du nouveau président du conseil, M. Briand? Malgré le reproche de troubler la paix, de semer la défiance et la division, d'attaquer ses meilleurs amis et d'affaiblir les œuvres les plus indispensables, auquel on n'échapperait point en démasquant ce jeu de double face, pour ne pas dire cette trahison, ne serait-ce pas un devoir de le faire, au risque de troubler aussi l'indolente quiétude des braves catholiques habitués à ne voir que par les yeux de ces écrivains et à considérer comme des oracles les avis et conseils tombés quotidiennement de leur plume? Pour nous, ce devoir est certain.

Mettons d'abord les pièces sous les yeux du lecteur.

Le *XX*e *siècle* de Bruxelles donnait, le 23 juillet, un article de tête sur la crise ministérielle française où on lit :

M. Clemenceau est tombé. Les journaux de l'opposition, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou progressistes, l'enterrent joyeusement. Ils ont grand tort, à mon avis. Pour ma part, je ne puis oublier que M. Clemenceau a détruit la tyrannie de la Délégation des gauches à la Chambre, et celle des comités dans le pays, qu'il a appliqué avec un certain libéralisme la loi sur les associations, que surtout il n'a pas abusé de la situation anormale où se trouve l'Eglise de France *par suite de la non-constitution* d'associations cultuelles. Cette situation est si grave que, de l'avis du plus autorisé de nos jurisconsultes catholiques, un gouvernement de combat pourrait entraver l'exercice du culte sur toute l'étendue du territoire.

Enfin, M. Clemenceau a droit à une certaine bienveillance de la part de l'opposition libérale et conservatrice par ce seul fait que ses trois ans de ministère n'ont été qu'une lutte de tous les instants contre les combistes, contre la fraction la plus sectaire du parti radical.

Deux jours après, 25 juillet, le même journal publiait une autre correspondance sur le nouveau cabinet français, où il est dit :

M. Briand n'était guère connu, il y a dix ans, que comme journaliste et propagandiste révolutionnaire. C'est la discussion de la loi de séparation qui l'a mis en vedette dans le monde parlementaire. Rapporteur du projet, il déploya une éloquence, une souplesse et une ténacité incroyables pour le faire aboutir. Fut-il de bonne foi dans son erreur? Il est bien difficile d'en douter, aujourd'hui que l'histoire de cette grande lutte commence à être mieux connue. On n'ignore plus qu'il consulta des conseillers qu'il avait le droit de croire rigoureusement orthodoxes. On sait aussi quelles discussions passionnées s'établirent dans les journaux catholiques, au sujet des associations cultuelles, avant leur rejet par le Pape, six mois après la promulgation de la loi. On sait enfin, par des documents authentiques, qu'une

fraction notable de l'épiscopat crut à la possibilité d'associations cultuelles canoniques et légales.

Mais ce sont là des considérations rétrospectives assez vaines.

Je connais M. Briand depuis quinze ans — *grande ævi spatium*, a dit Tacite. — Je le crois animé d'un esprit libéral, du moins par comparaison avec la plupart des radicaux ministrables. Ce n'est pas un choix dont les catholiques aient à se réjouir. Et comment le pourraient-ils? Les blessures de l'Eglise de France sont trop récentes et pas encore cicatrisées. Mais on pouvait redouter bien pire. Peut-être la situation religieuse ne sera-t-elle pas améliorée, mais elle ne sera pas aggravée.

Je sais bien qu'on a fait une part aux combistes, une petite part, dans la combinaison Mais c'est M. Briand qui dirigera presque souverainement l'application de la loi de séparation, alors que, sous le ministère précédent, il était souvent gêné par les fantaisies, les incartades, les accès de mauvaise humeur de M. Clemenceau, président du conseil et ministre de l'intérieur.

Le nouveau chef du gouvernement a cette qualité précieuse de ne jamais agir sous l'inspiration de la colère et de n'avoir pas de rancune. Les injures glissent sur lui comme l'eau sur la toile cirée. Il oublie les plus mauvais procédés lorsque l'intérêt de sa politique est d'oublier.

Sa merveilleuse et si souple éloquence lui sera d'un grand secours dans les luttes parlementaires, car elle est essentiellement enveloppante et persuasive.

Il aura, d'autre part, dans son jeu un autre atout qui n'est point à dédaigner. Longtemps journaliste et professionnel du journalisme, il a laissé parmi ses confrères de toutes opinions un excellent souvenir. Les grandeurs ne l'ont pas grisé et sa porte est toujours ouverte aux camarades qui n'ont point fait une ascension aussi brillante et aussi rapide que la sienne.

Qu'un radical honnête, s'il en est, ou même un progressiste aveugle, chante sur ce ton d'églogue la reconnaissance que les catholiques doivent à Clemenceau, et la confiance que peut leur inspirer le libéralisme sincère de M. Briand, cela s'expliquerait encore, mais un des principaux collaborateurs de la *Croix* de Paris!...

Or, si nous sommes bien renseignés, et nous croyons l'être, le correspondant parisien du *XXe siècle*, qui signe A. Virey, ne serait autre qu'un rédacteur de ce journal spécialement attaché aux informations politiques et sociales.

Quelle sécurité cela donne!

La *Croix* du 25 juillet, dans les nouvelles du jour placées en tête du journal, terminait par un mot cruel l'annonce de la constitution du ministère :

« On attend avec curiosité la déclaration ministérielle. Les milieux combistes sont très mécontents. La *Lanterne* est de fort mauvaise humeur. *Mais les catholiques, de leur côté, ne peuvent sans méfiance voir à la tête du pouvoir l'homme dont le nom est si étroitement lié à la loi de séparation* ».

Sans méfiance! Vous êtes bien dur, et peut-être injuste. Mais si ces lignes ont été rédigées par A. Virey, tout s'explique.

L'ASSAUT DU SACRÉ-COLLÈGE

Il y a en France certain parti qui s'attache avec persévérance à l'espoir d'influencer le Saint-Siège par l'organe de quelques grands journaux, dans le choix des prélats à élever aux honneurs de la pourpre cardinalice. Cependant leur intrigue est bien modeste en comparaison de celle dont l'Amérique leur donne, paraît-il, l'exemple en ce moment. Voici ce qu'on lit dans l'excellente revue du *Catholic Fortinghly Review* (n° du 15 juin 1909) :

« Nous ne nous étonnons pas que le Saint-Père ait été mécontent de l'article de la *North American Review* réclamant six cardinaux pour l'Amérique. L'Amérique n'avait pas depuis la lettre « *Testem benevolentiæ* » (condamnation de l'Américanisme), infligé au Saint-Siège une injure aussi consciente et aussi impudente. La seule excuse que nous puissions invoquer, c'est que nous sommes une race de gens toujours en quête de dépouilles à accaparer, et que la conduite de certains dignitaires ecclésiastiques a encouragé quelques laïques à croire qu'il y a un domaine de politique religieuse où se rencontrent les doctrines proclamées par l'immortel Flannagan dans la législature du Texas...

... L'archevêque de Saint-Paul a de nouveau sujet de faire la prière : « Délivrez-moi, Seigneur, de mes amis ! » La *Modern catholic Magazine*, une stupide petite publication, récemment fondée à Albany, N.-Y., l'a choisi pour son saint patron; Humphrey J. Desmond fait savoir que sa ridicule réclamation de six cardinaux américains lui a été inspirée de Saint-Paul; et dans l'*Outloock* (vol. 91, n° 17), John Foster Carr — nous ignorons qui il peut bien être — glorifie le « Paulin Prélat », le prélat paulinien, d'être le protagoniste d'une nouvelle église nationale, « d'une véritable église Yankee » qui ne rabâchera plus le scolasticisme démodé de la désuète Eurasia...

TYRREL. NARFON. BRÉMOND

La mort presque foudroyante du P. Tyrrel et les circonstances navrantes dont elle a été accompagnée sont un terrible exemple.

M. J. de Narfon, fidèle à son rôle, s'est chargé d'en atténuer la rigueur et se fait le consolateur des modernistes. Il écrit dans le *Figaro* du 23 juillet au sujet du refus de sépulture ecclésiastique prononcé par Mgr l'évêque de Southwark :

Cette décision de l'évêque de Southwark semblera peut-être un peu dure et causera un certain étonnement, puisque le P. Tyrrel, en somme, s'est confessé avant de mourir, et a reçu non seulement l'absolution, mais l'extrême-onction, ce qui indique bien qu'au jugement du prêtre qui l'assistait il était prêt à paraître devant Dieu. Quelque dure qu'elle soit, elle est conforme au droit canonique. Pas de rétractation publique, pas de réconciliation officielle avec l'Eglise, donc pas d'honneurs posthumes accordés par l'Eglise à celui qu'elle considère comme décédé hors de sa communion. Mais il va de soi que l'Église n'en juge ainsi qu'au for extérieur et qu'elle ne peut et n'entend rien préjuger de la situation réelle d'une âme au point de vue du salut.

On peut être un saint et n'avoir pas d'obsèques religieuses, de même que l'on peut avoir les obsèques religieuses les plus imposantes et n'être pas pour autant en meilleure posture aux yeux de Celui à qui il appartient de juger tous les jugements humains. C'est la doctrine de l'Eglise, fort bien exposée notamment par saint Thomas, dans la *Somme théologique.*

Plus exactement : pas de rétractation, pas de réconciliation avec Dieu. « Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. » Tout catholique souhaite que la grâce ait inspiré au malheureux moribond la volonté de faire cet acte réparateur et la disposition au moins implicite à le rendre public, à l'heure où il n'était désormais plus en état de l'accomplir extérieurement. M. de Narfon, familiarisé avec saint Thomas, n'ignore point que si la rétractation publique des erreurs et du scandale donné est, pour un excommunié, la condition indispensable de la réconciliation extérieure avec l'Eglise, il ne peut y avoir pour lui de réconciliation intérieure avec Dieu sans la soumission à ce que l'Eglise exige. Pour être un saint, il faut d'abord être sauvé; et l'on n'est pas sauvé si l'on meurt volontairement hors de l'Eglise. Il y a donc entre Dieu et l'Eglise, en cette question du salut d'un excommunié, une solidarité plus *étroite,* si l'on peut employer ce mot, que M. de Narfon et M. l'abbé Brémond ne l'insinuent quand ils se rencontrent dans leurs expressions en parlant, l'un de « réconciliation officielle » avec l'Eglise, l'autre de sa « discipline officielle ».

Les conditions dans lesquelles M. Tyrrel a reçu les secours religieux ne sont pas de nature à confirmer, quant à elles, l'espoir d'une réconciliation efficace. On n'a pas d'éclaircissements complets sur le rôle des prêtres qui l'ont approché, mais ce que l'on sait le rend bien suspect. Le mot de comédie a été prononcé, il n'est peut-être pas trop sévère, sinon pour le mort, du moins pour l'entourage.

Les détails fournis par les différents acteurs de ce drame spirituel offrent d'ailleurs des contradictions. M. l'abbé Brémond affirme dans sa lettre à la *Croix* (29 juillet) que, dès le premier jour de sa maladie, M. Tyrrel était dans l'impossibilité manifeste de faire une rétractation extérieure. Cette impossibilité justifierait l'absolution donnée sous condition et sauverait la responsabilité du prêtre qui l'aurait donnée. Mais d'après Miss Maude Petre, chez qui Tyrrel est mort, et dont la lettre fut publiée par le *Times* du 16 juillet, Tyrrel « tombé malade le 6 juillet, perdit aussitôt en partie l'usage de la parole, *bien qu'elle-même ait pu comprendre beaucoup de ce qu'il disait jusqu'à près du dernier moment.* » Le 10, on envoya chercher un prêtre, M. Dessoulavy. Le baron F. de Hügel qui assistait aussi le malade depuis quelques jours « put déclarer de connaissance certaine » que le P. Tyrrel avait la contrition de ses péchés et erreurs, et qu'il désirait recevoir les sacrements, mais « qu'il ne voudrait pas les recevoir au prix d'une rétractation de ce qu'il avait dit ou écrit en toute sincérité ». Miss Petre ajoute que le prêtre, ainsi informé, fut alors introduit. « *Le P. Tyrrel parla assez longuement;* il est probable qu'il fit une confession après laquelle il reçut l'absolution sous condition. »

Si le récit ainsi présenté est exact, si l'on ne prête pas au P. Tyrrel l'usage de la connaissance et de la parole pour donner aux modernistes l'apparence de ce triomphe qu'ils ambitionnent de rester et de mourir dans l'Eglise malgré elle, comment le prêtre a-t-il pu ne pas expliquer au P. Tyrrel l'absolue nécessité d'une rétractation? Et que peut être en ce cas une absolution sous condition?

Miss Petre ajoute que le 12, le P. Tyrrel reçut l'extrême-onction « *en pleine connaissance* ». Mais le P. Prieur de Starrington, appelé à la lui donner comme faisant fonction de curé, et auquel on avait refusé jusque-là l'accès auprès du malade, comme on le lui refusa après, déclare : « Il ne pouvait parler ni faire un signe. »

Miss Petre ajouta encore : « Le 13, son ami intime, l'abbé Brémond, arriva et put profiter d'un moment où le malade *était en pleine connaissance* ce soir-là, pour avoir un entretien avec lui, pour recevoir telle confession qui pouvait se faire par signes et pour lui donner une dernière absolution. » M. Brémond dit seulement qu'il avait « des éclairs de conscience. »

De deux choses l'une, ou Miss Petre s'est surtout préoccupée de ce que j'appelle le triomphe du modernisme, en laissant injustement peser sur deux prêtres catholiques le soupçon d'avoir manqué au plus rigoureux devoir; ou elle dit la vérité, et alors MM. Dessoulavy et Brémond sont absolument inexcusables.

On voudrait trouver dans les explications de celui-ci un motif sérieux d'admettre la première hypothèse. Mais elles impressionnent bien péniblement et donnent plutôt de grands doutes sur la manière dont il a compris ses obligations. Il dit, d'une part, dans sa lettre à la *Croix* déjà citée :

> Des intentions qu'avait alors le mourant — s'il en avait — au sujet de la controverse moderniste, ni le baron von Hügel, ni moi, ni personne nous ne savions rien. Nous sommes absolument renseignés sur les dispositions où se trouvait le P. Tyrrel quelques jours encore avant d'être frappé par cette attaque foudroyante. Pas plus que le baron von Hügel, je n'ai de doute sur ce point. Le P. Tyrrel, tel que nous le connaissions alors, n'aurait pas signé une rétractation pure et simple de ses écrits.

Il venait d'écrire un peu plus haut :

> Venant de France, je suis arrivé le dernier. Il m'a certainement reconnu, au moins deux fois : je lui ai dit rapidement ce que j'avais à lui dire. Lui parler de rétractation, le sommer de répondre à un interrogatoire aussi compliqué, ramener son pauvre bras qu'il portait incessamment à l'endroit de la tête où il semblait horriblement souffrir, arracher enfin de lui *cette ombre de geste que l'on aurait pu interpréter comme un désaveu de ses doctrines,* je ne l'ai pas fait; *je n'ai pas eu la moindre tentation de le faire aucune puissance au monde ne m'aurait décidé à le faire.*

Il paraît donc bien à craindre que quand M. Brémond écrit : « Dès le premier jour de sa maladie, le P. Tyrrel était dans l'impossibilité manifeste de rétracter publiquement ses doctrines, avec la plénitude

de conscience qu'une pareille démarche suppose », son intime amitié avec l'excommunié, l'aveugle sur la gravité des obligations qui, dans ce cas redoutable, leur incombaient à l'un et à l'autre.

Dieu ait l'âme de Tyrrel! Mais celui-ci le devra-t-il à ses amis?

Enfin, là où M. Brémond, prêtre catholique, a donné sans excuse un scandale énorme, c'est en conduisant les obsèques d'un excommunié auquel l'Eglise avait refusé la sépulture ecclésiastique, en bénissant sa tombe et en récitant sur elle les « prières ordinaires ». Le refus de sépulture est beaucoup moins une privation « d'honneurs posthumes », selon la singulière expression de M. de Narfon, que le retranchement « posthume » de sa communion. Comment M. Brémond a-t-il osé apporter aux obsèques de Tyrrel la présence et les prières du prêtre!

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, LILLE. — 6382

UNE ENQUÊTE SUR L'AVENIR SOCIAL

DES CATHOLIQUES ET DES SOCIALISTES

Le parlementarisme est la gangrène de la société contemporaine. Il envahit tous ses organes. Du monde politique il a passé dans le monde catholique. Pérorer, discuter, proposer à perte de vue, sans principes fixes et sans idées précises, dispense de résoudre et donne l'illusion d'agir. Dans la presse, le parlementarisme a pris la forme d'enquêtes. L'enquête fournit une copie abondante, elle fait une réclame à un tas de personnalités plus ou moins intéressantes qui opèrent ainsi à peu de frais le salut social. Quand elle est achevée, ce qui est toujours long, la question est un peu plus embrouillée qu'avant, les idées sont beaucoup plus confuses, souvent plus faussées, parce que les avis viennent de sources très mêlées, et que le journal qui les a provoqués se garde bien d'en faire la critique. Au lecteur d'être juge. Pauvre lecteur, qui appelait un secours, et qu'on achève de noyer.

Voici, par exemple, que *La Croix* (31 juillet), pour occuper ses vacances, ouvre une fois de plus une de ces interminables et stériles enquêtes. Elle annonce ceci, sous la plume de son directeur-propriétaire, M. Féron-Vrau :

> Bien des indices nous permettent de croire que nous sommes maintenant à l'aube d'un sérieux relèvement. Les principes révolutionnaires s'effondrent dans une gigantesque faillite.
>
> Il est donc temps de mesurer du regard l'étendue du mal, les ruines de la famille, de la patrie, de la religion, que le fléau a accumulées, et d'étudier les moyens de les relever, de reconstruire l'édifice social ébranlé dans ses bases.
>
> Par où commencer? Quelles sont nos plaies les plus dangereuses qu'il est plus urgent de panser et de guérir?
>
> Voilà la matière d'une vaste enquête, à laquelle nous convions nos amis.

Nous allons donc mesurer l'étendue du mal pendant deux mois, et chercher avec une infinité de lumières les moyens de reconstruire l'édifice social. Par où commencer? C'est vrai, on n'y pensait pas. Attendons que la question soit résolue. Mais, ce jour-là, on verra de quoi les catholiques sont capables.

C'est d'un autre organe que nous avons à nous occuper aujourd'hui. Le *Bulletin d'informations religieuses et sociales* (B. I. R. S., à l'américaine), est une feuille détachée du tronc de la *Presse nouvelle,* fondée par M. Noblemaire, et dont notre revue a déjà parlé (1). Le titre de

1. Numéro du 15 avril 1909 : *L'organisation d'une presse libérale.*

cette feuille en indique assez clairement le but. C'est une agence particulière dirigée par des catholiques pour renseigner les catholiques sur le mouvement religieux et social. Il faut juger son enquête de ce point de vue. Il va sans dire que cette œuvre d'information a été conçue comme un moyen d'action sur les idées. Quelle action exerce-t-elle? Nous voudrions qu'il en fallût juger autrement que par la dite enquête.

L'imprécision et le vague de son objet n'en sont pas le moindre défaut. On a même eu de la peine à en formuler la donnée. La couverture du fascicule n° 75 qui le contient l'exprime dans les termes qui nous ont fourni le titre de cet article, mais à l'intérieur il s'énonce différemment : *Une enquête sur l'avenir des catholiques et des socialistes dans l'évolution contemporaine.* On a bien eu raison de dire, dans le court exposé, que la question est immense :

Cette question est immense. Elle soulève tout un monde : elle soulève même plusieurs mondes : celui d'hier qui semble succomber sous le poids d'un passé trop lourd, celui de demain qui surgit peu à peu dans les épreuves et dans les secousses d'un laborieux enfantement.

Dans une brève enquête, il ne s'agissait pas sans doute de traiter avec les développements qu'il comporte un aussi grave, un aussi vaste sujet.

Mais à l'heure actuelle, où les préoccupations de cette nature sont à l'ordre du jour, *où les pensées sur l'avenir de l'humanité et sur les devoirs qu'il comporte*, angoissent certaines âmes (et cette angoisse les ennoblit, les rehausse singulièrement et est tout à leur honneur), nous avons cru intéressant et opportun de demander à quelques hommes, qualifiés entre tous et à des titres divers, pour nous répondre en toute franchise, de préciser quelques-unes de leurs préoccupations ou de leurs vues personnelles.

Est-ce par rapport à l'avenir du catholicisme que la solution doit être envisagée et cherchée? En ce cas, on ne voit pas bien comment des hommes comme MM. F. Buisson, Jaurès, Sorel, etc..., auxquels les enquêteurs se sont adressés, sont « qualifiés entre tous » pour répondre. Il est vrai que quelques-uns de ceux-là n'ont pas accepté l'avance qui leur était faite, malgré le mot flatteur sur la noblesse de leurs angoisses. Est-ce du point de vue purement social, celui de l'avenir de l'*humanité*, comme on inclinerait à le croire? En ce cas, il faut que ce Bulletin catholique croie que les catholiques ont beaucoup de temps à perdre. L'enquête contient peu de lignes plus sensées que les premières de la réponse de M. Paul Ritti, membre de l'exécution testamentaire d'Auguste Comte :

Songez donc que pour y répondre honnêtement, à cette question, il serait nécessaire de dire d'abord ce qu'est réellement l'humanité, en quoi consiste sa formation, quelle évolution elle doit accomplir dans ce but, et à quelle étape de cette dernière elle est parvenue présentement. Autant de préambules qu'il s'agirait d'élucider avant que de pouvoir donner une explication tant soit peu claire sur le cas particulier auquel vous me proposez de répondre.

Mais va pour l'évolution de l'humanité. M. Ritti observe philosophiquement que l'évolution humaine n'en serait pas une, si elle ne poursuivait pas un but. « Mais quel est ce but? Pour ma part, il ne saurait être autre que la conquête du pur altruisme ». L'altruisme développera la vie sociale en unissant l'individu à la société par l'attachement, en le lui soumettant par la vénération, en l'améliorant par la bonté. C'est du style positiviste. Finalement :

Tout ceci nous fait entrevoir qu'à l'état normal de l'humanité, l'amélioration deviendra notre préoccupation principale, et la bonté, la disposition altruiste correspondante. Il est aisé de conclure de là que le Catholicisme qui a introduit la bonté dans la religion a quelque chance de durer, s'il continue de donner de plus en plus d'importance à la culture de la bonté dont la prépondérance sur les deux autres impulsions altruistes doit, je le répète, inaugurer l'ère décisive des destinées de l'humanité.

Voilà déjà une première lumière sur l'avenir social des catholiques.

On n'a eu garde d'omettre les catholiques de gauche parmi les enquêtés. MM. Marc Sangnier, Paul Bureau, Georges Blondel, R. Jay, Léon de Seilhac, Imbart de la Tour font naturellement partie de ces hommes « qualifiés entre tous » pour éclairer la question.

Leurs réponses ont un caractère significatif, par où elles se rencontrent avec celles des socialistes non-catholiques. L'avenir du catholicisme, pour les premiers, comme l'avenir de l'humanité, pour ceux-ci, n'est envisagé et traité qu'en fonction de la démocratie; le progrès ou la décadence de celle-ci déterminera le progrès ou la décadence de l'autre. C'est un point de vue qu'on avait négligé dans les siècles précédents de l'Eglise, cependant tel est le grand postulatum du catholicisme contemporain. Mais, oui, hélas! un simple postulatum, un point de départ qu'il faudrait d'abord démontrer, selon l'observation de M. Ritti. Ces grands esprits ne s'attardent pas à si mince détail. Du moins ne sera-t-il pas sans intérêt de recueillir quelques-uns des jugements que les lecteurs catholiques du catholique B. I. R. S. ont été invités à s'assimiler. M. Georges Blondel, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales, conférencier des *Semaines sociales* et collaborateur du *Bulletin de la Semaine*, constate que, dans l'ensemble, le catholicisme ne fait pas de progrès dans notre pays, et il examine les causes de cette stagnation. D'un mot, ça manque de modernisme.

Cela tient peut-être à ce qu'il ne s'est pas suffisamment adapté à l'évolution contemporaine. Que cette évolution ait ses mauvais côtés, cela n'est pas douteux, mais elle a aussi son mérite.

Il ne faut pas voir uniquement les mauvais côtés; il faut voir les bons; on a grand tort de récriminer constamment et de se plaindre toujours.

L'attitude boudeuse des catholiques est l'une des causes pour lesquelles ils sont vus avec défiance par les masses populaires. Celles-ci supposent qu'ils

regrettent le temps passé, que volontiers *ils reviendraient à « l'ancien régime »*, qui a laissé de si mauvais souvenirs dans notre pays.

C'est pour un motif analogue que les catholiques sont vus avec défiance par beaucoup de professeurs, de savants, d'hommes instruits, qui veulent être des hommes « modernes », et redoutent de passer pour des réactionnaires ou des cléricaux...

La plupart des Français reconnaissent sans doute l'utilité de la religion et admirent le christianisme. Mais si on déclare devant eux qu'il y a des conflits entre les idées modernes et la conception chrétienne, ils n'hésitent pas à laisser de côté le vague christianisme, qui sommeille dans leur esprit, pour suivre ceux qui essayent de leur faire croire que l'avenir appartient à une société laïcisée. *Je crois bien que la plupart des Français ont estimé que le rejet par le pape des associations cultuelles était regrettable. La plupart des Français, en effet, acceptent certainement que ce soit le pouvoir civil, émané du suffrage universel, qui trace les cadres dans lesquels la vie religieuse doit aujourd'hui se placer.*

Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup qui se soient inclinés avec joie devant la décision de la cour de Rome On sait que la plupart des évêques étaient disposés à céder, on persiste à se demander si, en définitive, ils n'avaient pas raison.

M. Georges Blondel passe aux conséquences très regrettables de nos divisions politiques et résume en quelques traits l'opposition des partis. Ce tableau offre ceci de particulier qu'en faisant parler les adversaires du régime actuel, M. Blondel n'accorde pas la moindre mention à la persécution religieuse dans l'énoncé de leurs griefs. La réponse des démocrates, sous sa plume, ramasse tout ce que les partisans de l'évolution politique et religieuse, ralliés, sillonnistes, etc... ont trouvé de meilleur pour rejeter sur eux la responsabilité de notre lamentable état. J'en fais grâce au lecteur.

M. Paul Bureau :

L'aimant de certaines idées attire aujourd'hui invinciblement le monde. S'opposer par exemple aux idées démocratiques, auxquelles notre époque est si foncièrement attachée, c'est risquer de se mettre soi-même en dehors de la vie contemporaine. Ces aspirations très hautes pour la plupart ne sont pas en discordance dans leur généralité avec les principes chrétiens; tout à l'inverse, elles en procèdent; dès lors il est réservé aux catholiques de jouer dans les circonstances actuelles un rôle efficace et profond. Il ne tient qu'à eux de le vouloir. Au reste certaine fraction du groupement catholique semble l'avoir compris. Le rôle du curé de Méru pendant la grève des boutonniers de l'Oise; le geste généreux de l'Archevêque d'Albi, dans les conflits de Mazamet, sont le signe d'une orientation nouvelle et comme une adaptation souhaitable du rôle du clergé à la vie contemporaine. Toutefois, il serait puéril de le nier, la majorité des catholiques ne manifeste pas un goût très vif pour les manifestations de ce genre. Un attachement fâcheux à des formes politiques ou sociales périmées les empêchent de s'associer largement aux grands mouvements de notre temps : Aussi, encore une fois, semble-t-il probable que l'avenir prochain des catholiques sera assez médiocre. Le temps, les influences extérieures amèneront peut-être un changement dans leur mentalité, lorsque ce changement se sera produit, un avenir plus éloigné leur donnera une prépondérance d'influence que leur doctrine mérite...

Sur l'avenir du socialisme, M. P. Bureau dit encore :

... Je ne crois pas à l'avènement du collectivisme. En revanche, il est fort possible, probable même, qu'un certain nombre de mesures qualifiées — à tort — de socialistes, pénétreront dans notre législation. Je ne vous cacherai pas que je crois à une évolution de la propriété. Conserver intacte la conception bourgeoise de la propriété ne m'apparaît pas possible. Tôt ou tard l'heure viendra — sous la poussée de cet instinct de *solidarité dont nous commençons* à sentir l'aiguillon — l'heure viendra où, de l'aveu de tous, la propriété apparaîtra non plus simplement comme conférant des droits à l'oisiveté et à la jouissance, mais comme comportant des devoirs. Cent mille francs de rentes ne seront plus seulement occasion à randonnées d'automobiles ou à dîners somptueux, mais une obligation à concourir aux besoins des classes moins fortunées. Et cette réforme sera l'effet des mœurs beaucoup plus que des lois fiscales ou successorales ; un homme riche et oisif apparaîtra de plus en plus comme un malfaiteur social et le sentiment de sa propre déchéance pèsera sur lui et empoisonnera sa vie.

M. P. Bureau, dont la critique ne s'adresse point aux socialistes, pense-t-il qu'il faille encore une longue période d'évolution pour révéler aux catholiques une conception du droit de propriété « comportant des devoirs » ? Voilà au moins une étape que l'histoire de dix-neuf siècles de catholicisme permettrait de brûler rapidement. Nos modernes sociologues trouvent tant de charme à l'évolution qu'ils ne sauraient trop la prolonger. Ils ont imaginé une restauration sociale qui s'opérera par la seule vertu des mœurs, et, pour ainsi dire, par la seule vertu dynamique du ferment religieux répandu dans la société, mais sans se préoccuper de le jeter dans les institutions elles-mêmes. Cela ne se pourrait faire sans entrer dans l'action politique, et l'on sait qu'il vaut bien mieux abandonner ce terrain-là à l'ennemi. Sur ce point, la pensée de M. Georges Goyau paraît rejoindre celle de M. Bureau, quand il écrit comme conclusion un peu énigmatique de sa réponse, en parlant de la rupture complète de l'Etat avec l'Eglise :

Antérieurement dégagée, par la volonté même des hommes, de toute attache avec les organisations économiques et politiques qu'ensuite peut-être les hommes condamneront à mort, l'Eglise de France, avec une apostolique liberté, mettra tout son effort à préparer la maîtrise du Christ sur les âmes, *qui se chargeront elles-mêmes, toutes seules,* sous la direction de l'Eglise, d'introduire le Christ, et, avec le Christ, plus de justice, dans la société de l'avenir.

M. Martin-Saint-Léon, autre conférencier des *Semaines sociales*, estime que le catholicisme social, tel qu'il y est enseigné, sera pour les catholiques une puissante réserve d'idées et de forces. Il s'appuie sur le témoignage de M. Barthou, un de nos ministres actuels, qui a reconnu « qu'elles ont su constituer une doctrine cohérente et sûre d'elle-même. » Nous aurons l'occasion de dire plus tard si le jugement

de M. Barthou est *ratifié par la doctrine sociale de l'Eglise*. En attendant, M. Martin-Saint-Léon donne aux catholiques deux conseils, dont le second au moins est juste et pratique, et c'est de là qu'il passe à la conclusion énoncée plus haut :

Les catholiques ne doivent ni lier partie avec les tenants d'un conservatisme étroit et arriéré, qui gémissent éternellement sur les malheurs des temps sans leur chercher des remèdes, ni s'abandonner à un sentimentalisme vague qui fond la religion dans une philosophie religieuse, flottante et imprécise.

M. de Seilhac débute en observant que :

Les catholiques dans leur ensemble sont dirigés par des gens riches (??) Leurs députés à la Chambre, leurs sénateurs s'inspirant de l'état général d'esprit de leurs commettants, marquent trop souvent par leur vote un attachement irréformable à un conservatisme étroit.

Se sont-ils bien rendu compte que nous traversions une crise, ont-ils bien compris l'importance de cette crise et le devoir social qui par cette situation dangereuse leur incombait?

Il y a plus encore. Nous vivons plus ou moins avec les idées que nous avons reçues. Or, la grande majorité des catholiques, dès le bas-âge, ont été imprégnés d'une conception sociale, ils la gardent tout le long de leur vie et vieillards ils s'y cramponnent avec d'autant plus de force qu'ils la voient plus menacée.

Que voulez-vous, les uns sont trop lents à se défaire de leur conception sociale, ou du moins à la modifier; les autres, trop prompts et trop radicaux dans leur évolution. Il resterait à voir de quel côté le danger est moindre.

M. Marc Sangnier :

J'ai toujours soutenu et *je crois plus fermement que jamais que la Démocratie ne se pourra faire sans l'apport du catholicisme*. Donc le problème se pose ainsi : Les catholiques donneront-ils ou refuseront-ils leur appui à la Démocratie? S'ils consentent à concourir à son établissement on peut dire que *leur rôle n'aura point d'égal*. Ils en seront les tuteurs et les mentors, ce n'est pas assez dire, il me semble que le christianisme sera l'âme de la Démocratie. C'est dire l'influence considérable que les catholiques joueront dans nos destinées.

Par contre si les catholiques perpétuent l'équivoque qui les classe parmi les tenants les plus endurcis d'un monde déjà mort et presqu'enterré, si loin de concourir à la formation de la société nouvelle ils l'abandonnent aux démagogues, nous traverserons des périodes troublées, voire sanglantes avec l'alternative du César ou de la tyrannie démagogique.

J'ai confiance cependant. L'Eglise a su se plier déjà tant de fois à des régimes divers, souvent opposés et d'autre part les générations nouvelles apportent une si parfaite compréhension des devoirs nouveaux que j'espère malgré tout au triomphe efficace de l'action catholique.

Les idées sociales de M. Sangnier sont connues. Il croit qu'il y aura maintien d'une certaine propriété. Contentons-nous de ce vague espoir.

M. Georges Renard, professeur au Collège de France, se déclare non-catholique et socialiste. Il est donc « qualifié » pour nous donner quelques bons conseils, dont le côté intéressant est leur rapport frappant avec ceux qui nous viennent des catholiques de gauche :

S'agit-il de la place que les catholiques doivent avoir dans l'éducation nationale et le développement intellectuel de la France? En ce cas, j'estime que l'Eglise romaine doit faire son deuil de la part prépondérante et privilégiée qu'elle a eue longtemps dans la formation de l'âme française; qu'elle est pour jamais séparée de l'Etat et que l'école publique est définitivement laïcisée, comme l'ont été tour à tour la loi civile, le théâtre, la philosophie, etc. Je considère comme irréparable le divorce de méthode existant entre l'esprit scientifique qui n'accepte pour vraies que les choses démontrées et l'esprit ecclésiastique qui érige en dogmes des propositions indémontrables. Je ne crois pas que la France renonce au premier pour revenir au second et je pense que les catholiques feront bien de ne rien réclamer en dehors du droit commun pour les croyances qu'ils professent. La conception d'une autorité religieuse revendiquant pour elle seule le droit de formuler et d'enseigner la vérité et n'admettant, suivant une expression célèbre, que la liberté du bien, cette conception du moyen âge a certainement fait son temps.

Est-ce à dire que les catholiques soient mis par là hors d'état de rien faire dans le domaine politique et économique? Point du tout. Ils ont leur mot à dire, comme tous les autres citoyens, sur les affaires publiques et à mon sens leur avenir sur ce terrain dépend avant tout d'eux-mêmes et du pape.

S'ils s'obstinent, en matière politique, à bouder la République, à répéter, après Montalembert, qu'il n'y a pas de transaction possible entre l'Eglise et le principe moderne (1), à s'annexer aux partis du passé, à maintenir solidaires l'autel et le trône, à intriguer et à comploter pour un monarque quelconque, je crains pour eux qu'ils ne se condamnent à une opposition stérile et même qu'ils n'obligent à des mesures de défense les républicains déjà, et non sans raison, mal disposés à leur égard.

Si, en matière économique, ils redisent, après Falloux, qu'il est « *contre la loi de Dieu* » de vouloir qu'il n'y ait plus de pauvres ni de riches; s'ils regardent la charité comme suffisant à acquitter la dette sociale, s'ils identifient, comme en 1849, leur cause à celle du capitalisme; alors aussi je les plains de lier leur sort à celui d'un système injuste et croulant.

Pour achever de mettre au point les idées des bons lecteurs du B. I. R. S., M. Georges Daherme, le directeur de la Coopération des idées, que sa droiture rend d'ailleurs sympathique, leur apporte à son tour quelques avis qui se résument dans la fusion du catholicisme avec le positivisme :

Dans le positivisme, ils ne trouveront rien qui heurte leur conscience et ils y trouveront tout ce qui peut humaniser leur action. Le positivisme n'est que le catholicisme prolongé et élargi.

Une autre raison qu'ils ont pour accepter cette alliance, c'est que l'Eglise doit dignement renoncer à ramener à elle les esprits qui ont définitivement

1. Pauvre Montalembert! Tant d'autres qui, sans doute, le comprenaient mal, lui ont reproché de s'être fait l'apôtre trop zélé de cette transaction!

quitté l'état théologique. Ceux-là, il faut aussi qu'ils se rallient et se relient, et ce ne peut être que par la seule doctrine complète, le positivisme. Ces deux grandes religions, celle du passé et celle de l'avenir, doivent s'unir dans le présent (un présent qui durera peut-être des siècles encore) pour diriger l'esprit public. Sinon, nous n'aurons que des persécutés sans énergie et des persécuteurs sans intelligence. Les ignobles manifestations anticléricales en sont un exemple.

L'avenir réservé aux catholiques dans l'évolution sociale dépend donc d'eux-mêmes, de leur sens social.

Ils ont plusieurs dangers à éviter : le fanatisme dévot, le mysticisme déréglé, le conservatisme niais qui voudrait faire de Dieu le gardien des coffres-forts, le mirage des succès électoraux et politiques, etc. Si les catholiques savent vouloir, ils pourront beaucoup encore. Une doctrine ne vaut que par ce qu'elle réalise.

La réponse de M. Imbart de la Tour remplit à elle seule le fascicule 76. L'éminent historien libéral lui a donné l'ampleur et la solennité d'un petit manifeste. L'insertion de ce document en tête du *Bulletin de la Semaine*, dirigé par lui, a aussi contribué à accentuer cette signification. Et tel est l'esprit du morceau que la *Croix*, en relevant cette insertion, a pu demander avec justesse : Croit-on le moment opportun pour ressusciter *Demain?* On ne pouvait mieux exprimer ce que vaut cette pièce. Elle est digne du catholique avancé qui fit à la *Semaine sociale* de Dijon, en 1906, un discours sur *Les conditions d'une renaissance religieuse et sociale en France* tellement hardi que les organisateurs de ces congrès, où l'on entend cependant bien des choses, jugèrent indispensable d'en amender le texte avant de le livrer à l'impression, et qui, lors de la conférence que M. Fogazzaro vint faire à Paris, en janvier 1907, sur l'initiative du même M. Imbart de la Tour et de ses amis, saluait en lui, dans un toast : « le croyant qui a su allier, dans une grandeur incomparable, les audaces généreuses et la liberté de l'esprit au loyalisme de sa foi poussé jusqu'à la souffrance, jusqu'au sacrifice ». M. Imbart de la Tour terminait ce toast en disant : « Nous buvons aussi à l'avenir des idées qui nous sont chères (1). »

Il ne leur a pas souri, l'avenir prochain. C'est ce qui explique les amertumes de M. Imbart de la Tour. Depuis ce temps, ses amis et lui évitent de parler. C'est pour cela qu'il est bon de recueillir leurs paroles quand ils rompent ce silence. Elles nous font connaître où ils en sont. Hélas! Ils en sont au même point.

M. Imbart de la Tour, dans sa réponse à l'enquête du B. I. R. S., examine d'abord quelle est la situation du catholicisme :

A comparer la situation actuelle des catholiques à celles des dernières années du XIX[e] siècle, on ne peut s'empêcher de constater que nous tra-

1. Voir mon ouvrage : *Les Démocrates chrétiens et le Modernisme*, pages 245 et suiv.

versons une crise intérieure qui est grosse de périls. Je ne parle pas évidemment des ruines matérielles. Celles-ci ne sont pas notre fait et se réparent vite. Mais comment se défendre de l'impression que le mouvement inauguré en ce pays, par la volonté ferme et clairvoyante de Léon XIII, dans tous les sens : intellectuel, social, politique ne soit menacé? Il faut se rappeler les enthousiasmes, la confiance, la grande poussée en avant qui avaient suivi les immortelles encycliques, l'élan donné aux idées, le réveil de la pensée en philosophie, en histoire, le progrès des études dans le clergé, de l'esprit chrétien dans les université mêmes, cette attitude nouvelle des catholiques qui, voulant être de leur temps, n'entendaient être en arrière nulle part, ni des idées, ni des réformes. On a dit que la politique de Léon XIII n'avait pas réussi, n'est-ce rien, en vérité, que ce mouvement de renaissance, que cette trêve qui a permis à l'Eglise de respirer comme d'espérer? Il faut avoir vécu et agi pendant ces belles années pour se rendre compte de cette vie nouvelle infusée à notre vieux catholicisme. Nous n'en sommes plus là. L'Eglise de France aurait pu, après la séparation, profiter de sa liberté reconquise pour s'organiser fortement elle-même, et le sacrifice fait, sa protestation légitime enregistrée devant l'histoire, reprendre sa marche en avant, s'affirmer hautement devant le pays comme la plus grande puissance intérieure d'ordre et de liberté, de traditions et de progrès.

Les élans, les enthousiasmes, cette foi dans l'avenir qui entraînent les foules, où les voyons-nous? Nous nous trouvons, au contraire, en présence d'un malaise profond, fait de notre incohésion, de nos incertitudes, de ce sentiment aussi que nous sommes en recul. On parle de l'unité des catholiques. Ce n'est pas seulement sur la question politique qu'ils sont divisés : ce qui est bien plus grave, c'est sur les méthodes d'action, les questions intellectuelles, l'attitude à prendre devant les grands problèmes de leur temps. En réalité, qu'on le veuille ou non (et ce fait, bien plus aigu dans notre pays, ne nous est pas spécial), il y a deux esprits, deux tendances, une *droite* et une *gauche*... Et à l'heure actuelle, il semble bien que ce soit vers la droite que porte le courant.

Je le reconnais. C'est là une des conséquences de la rupture violente du concordat et de la lutte contre l'Etat sectaire et jacobin. Les catholiques de gauche, libéraux ou démocrates, en supportent le contre-coup. Prenons garde cependant que leur défaite momentanée n'entraîne le catholicisme français vers une réaction aveugle qui risquerait de lui aliéner à jamais toutes les sympathies de la nation.

Une simple observation peut suffire à faire justice de tout cela. Pris du point de vue moderniste, ce tableau est exact, et les couleurs en sont naturelles. Du point de vue catholique, la disposition de la lumière et des ombres est à renverser. Où le moderniste concevait tous les enthousiasmes, le catholique s'affligeait; et ce qui jette aujourd'hui le moderniste dans le marasme dilate le cœur et l'âme du croyant sincère. Il est presque superflu de noter aussi que M. Imbart de la Tour fait également affront à Léon XIII et à Pie X, en croyant exalter l'un et en s'efforçant d'humilier l'autre. A qui pense-t-on faire croire que le premier de ces deux Papes voyait d'un œil favorable le vaste mouvement d'erreurs condamné par le second? Et en quoi le décret *Lamentabili*, l'*Encyclique Pascendi* et les autres actes de Pie X

ont-ils mis obstacle aux progrès de la vraie science catholique ou restreint son champ?

Et maintenant les remèdes :

Comment remédier à cet état de choses? Il ne faut pas se faire d'illusion. L'unité absolue est impossible. Qui sait même si ces divergences ne sont pas une preuve de vie? Il n'y a que les sociétés mortes qui ne se passionnent et ne se divisent sur rien. Et ce serait se faire une idée bien fausse du catholicisme, celle qu'en ont encore quelques protestants attardés, que de n'y voir qu'un automatisme pur, où un seul (pourquoi ne pas le nommer?) pense, veut, agit pour tous. La discipline n'exclut point la liberté, pas plus que l'autorité n'étouffe les initiatives. Ce qu'il faut souhaiter seulement, c'est que ces divergences soient une émulation, non un antagonisme, et qu'elles se résolvent, suivant la belle formule de Gerson « dans l'unité supérieure de la croyance et de l'amour ». A ce prix, elles seront fécondes. Je crains fort cependant que cet état d'esprit ne soit encore très commun. Beaucoup de catholiques ont si bien pris les idées, l'esprit de leur coterie ou de leur journal, qu'ils n'admettent pas qu'on pense autrement qu'eux-mêmes. Comme certaines feuilles que nous connaissons bien, ils voient des hérésies partout. Il leur faut « leurs modernistes » et ils se lèvent chaque jour avec l'intention ferme de venger le pape et de sauver l'Eglise. L'idolâtrie de l'autorité leur enlève l'intelligence de leur religion...

Si nous mettions un peu plus de bon sens et de bonté dans nos disputes, ne serait-ce pas déjà un progrès énorme vers cette union que nous devons désirer tous?

C'est la réflexion que le lecteur se sera faite en lisant les lignes qui précèdent cette dernière phrase. Le remède, ce sera donc la liberté, et c'est aux frais de la vérité que se scellera l'unité. Que de choses l'idolâtrie de la liberté enlève à des catholiques comme M. Imbart de la Tour!

Il se demande ensuite si ce qu'on a appelé les directions nouvelles données par S. S. Pie X à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, ne seront pas le moyen de réaliser l'union. Oui, répond-il, « si elles commencent par nous rendre un épiscopat ». Qu'est-ce à dire? C'est encore une protestation contre le Pape. Les lignes qui suivent montrent clairement que l'on réclame les assemblées épiscopales dont les essais n'ont pas été jugés heureux, et que l'on fonde sur leur indépendance l'espoir d'une réconciliation avec l'Etat, à laquelle le Saint-Siège ne découvre pas encore de base acceptable.

Nous passons ensuite à ce que doivent être les méthodes d'action de cette union qui est supposée ainsi obtenue, et son programme.

Il faut mettre au point de départ la constatation d'une erreur à laquelle se ramènent toutes celles commises depuis plusieurs années dans l'action religieuse. Ç'a été de croire que la France était un pays catholique. « Non, il faut le reconnaître loyalement, cela n'est pas... La masse est indifférente, le problème religieux ne l'émeut guère... Penser l'émouvoir sur la question de la séparation, du concordat, des « droits » de l'Eglise, quelle naïveté! » Il ne serait pas bien sur-

prenant qu'il en fût ainsi, car en s'évertuant depuis vingt ans à empêcher qu'on essayât de remuer la fibre catholique, les libéraux-démocrates ont fait tout ce qu'il fallait pour provoquer cette indifférence. Est-elle sans remède? M. Imbart de la Tour se refuse à le croire. Et aussitôt on voit comment s'orienter.

Le parti de Dieu, de l'action résolue sur le terrain « nettement catholique » auquel le Pape n'a cessé de nous exciter depuis l'origine de son pontificat et sur lequel il insistait récemment avec une si grande vigueur, serait donc d'avance condamné à un échec. « Le seul régime pour l'Eglise est un régime de droit commun, et le seul moyen de l'obtenir est de s'unir à tous ceux qui le demandent... La politique du *fara da se* n'est jamais bonne. Elle est celle des paladins. Mais vous savez que la chevalerie a fait son temps..» Et nous savons aussi qu'il ne faut pas compter sur les libéraux pour la relever.

M. Imbart de la Tour croit donc que l'effort doit se porter sur le terrain intellectuel et social. Oh! l'heureux terrain de manœuvres en plaine, que le terrain intellectuel et social, quand il est séparé par de bons fossés de celui de l'action catholique, d'une part, et, non moins, de l'autre, du terrain trop scabreux de la doctrine théologique!

Ces limites bien admises, comme les catholiques « ne doivent pas être un parti, mais doivent être une force », ils se donneront carrière pour « l'évangélisation » du pays :

> Quel rôle plus grand, plus urgent à remplir? Le peuple n'est plus un enfant : il lit, il compare : quelques-unes des idées de la science moderne, même déformées, sont entrées dans son cerveau. Mais je crois aussi à toutes ces réserves de mysticisme qu'il cache, comme le bas de laine de son trésor moral, à ce besoin d'idéal qui fermente en lui et qui le détachera toujours du matérialisme grossier où on l'enlize (1). Répondons à cette attente, montrons-lui que la religion n'est pas seulement ce qu'on lui dit trop souvent, un ensemble de petites dévotions, de menues pratiques, mais une vie, une doctrine, une éducatrice de volonté contre les instincts du dedans, de fraternité et de justice contre les appétits ou les brutalités du dehors. Et c'est par là, que la publication de l'Evangile rejoint l'apostolat social. Ce n'est pas que l'Eglise ait une doctrine économique, pas plus qu'une doctrine politique; elle reste au-dessus des intérêts comme des constitutions. Mais ici encore elle ouvre la voie, redresse les sentiments, inspire les actes. Toute la grandeur de notre civilisation repose sur la dignité de l'homme : toute notre philosophie du progrès, sur le rayonnement de plus en plus intense des idées de solidarité et de justice. Mais qui ne voit que ses grandes aspirations, le christianisme les a faites siennes, et en les adoptant les a rendues éternelles comme lui.

Il serait bien plus juste de dire que c'est notre civilisation qui a

1. Pourquoi ce qu'on croit réalisable par l'action intellectuelle et sociale ne le serait-il pas par l'action politique? Ni d'une part, ni de l'autre, le résultat ne pourrait être prochainement complet. Mais si, de ces réserves de mysticisme on ne peut tirer un réveil de foi, comment le peuple se détachera-t-il du matérialisme grossier?

adopté les grandes aspirations du christianisme et qu'elle en a été pénétrée par lui. Mais cela conduirait à lui donner un principe plus élevé que la dignité de l'homme, et à notre philosophie du progrès un rayonnement plus clair que celui des idées de justice et de solidarité, ou, du moins, à exprimer la formule de l'une et de l'autre en un langage plus franchement chrétien.

Suffit-il maintenant au B. I. R. S., après tout cela, de dire, au début, qu'il n'entend pas être engagé par les opinions émises? Et *que penser de cette réflexion finale?*

Le *B. I. R. S.* a cru rester fidèle à son rôle et à sa mission en prouvant qu'à l'occasion il savait se transformer en une tribune accessible à toutes les sincérités, où, du choc des idées, naîtrait plus de lumière pour la défense et la sauvegarde des idées religieuses.

Seul, parmi les enquêtés, M. Albert de Mun a posé la question sur son vrai terrain. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait de justes pensées dans les réponses de quelques autres comme M. Jean Lerolle, et surtout M. de Valroger, mais elles se ressentent du vague des interrogations. M. de Mun les a franchement retournées et ramenées à celle-ci: « Y a-t-il, pour l'évolution sociale, un avenir en dehors de l'action exercée par l'Eglise catholique? » Il répond non avec une belle franchise chrétienne et développe en termes excellents cette vérité. Le B. I. R. S., *dans ses dernières lignes,* se *rend* avec modestie à son observation :

Interrogé par nous sur l'avenir réservé aux catholiques et aux socialistes dans l'évolution sociale, M. de Mun nous a fait observer que la question était mal posée de la sorte, et qu'il importait de la retourner ainsi : « Y a-t-il pour l'évolution sociale un avenir hors de l'action exercée par l'Eglise catholique? » — Non, sans doute.

Et la réponse désirée, la réponse victorieuse, la voilà.

Alors, le reste, que nous avons cité, était inutile, et même de trop; et, pour aboutir à cette découverte, l'enquête elle-même était superflue.

Emm. BARBIER.

LE PROBLÈME D'UNE ACTION SOCIALE CATHOLIQUE NON CONFESSIONNELLE

La donnée du problème ainsi posé, dira-t-on, est absurde et contradictoire. Cela paraît, en effet, bien clair. Pour supprimer l'opposition entre les deux termes, il *faut nécessairement,* ou bien supposer une

action sociale non confessionnelle qui soit cependant une action vraiment catholique, et alors c'est, sinon ramener formellement une contradiction nouvelle, du moins dissimuler sous une formule équivoque et mensongère un principe dont toute la valeur et l'efficacité dépendent d'une franche affirmation; ou bien il faut dépouiller l'action sociale de son caractère catholique, et c'est à cela, nous le verrons, qu'aboutissent en fait les nombreux et remuants apôtres qui préconisent depuis quinze ans une nouvelle et infaillible méthode de salut par une action sociale catholique non confessionnelle.

S'il ne s'agissait que d'une formule spéculative, d'une question de mots, comme on l'a dit, ce serait assez de constater la faiblesse d'esprit qu'elle accuse. Mais la discussion est au contraire d'ordre tout pratique, la formule énonce une règle d'action; cette méthode ne tend à rien moins qu'à frapper l'action catholique de complète stérilité et à découronner l'Eglise qui en est l'inspiratrice d'un titre également essentiel à sa mission et à sa gloire. Elle a pour conséquence naturelle cette laïcisation de l'action catholique que nous avons précédemment signalée comme le plus grand danger intérieur du catholicisme à l'heure présente (1).

Le libéralisme rationaliste a sécularisé toutes nos institutions publiques. Il n'aura donc pas suffi aux libéraux catholiques, par une erreur dont les conséquences sont incalculables, de croire à la conciliation possible de l'athéisme officiel et national avec les libertés nécessaires de l'Eglise, avec celle de l'action sociale catholique; voilà que, d'eux-mêmes, ils s'emploient à séculariser cette action de l'Eglise et ses doctrines sociales, en ne les appuyant que sur des principes d'ordre naturel et rationnel, et à laïciser ses œuvres, jusqu'à celles de la charité chrétienne, pour les réduire à n'être plus que des institutions de philanthropie. Ce sont eux qui achèveront par là d'évincer l'Eglise de la société et de rendre le Christ inutile à la vie des peuples. Telle n'est assurément pas leur intention, ils se flattent même d'un résultat tout contraire, mais tel est bien celui auquel tend directement leur conduite insensée.

Elle n'est que l'application à l'ordre social de la tactique adoptée dans l'ordre politique sous le nom de Ralliement et introduite à la faveur des fameuses Directions pontificales du Pape Léon XIII. Le Saint-Père, disait-on, en invitant solennellement les catholiques à briser leurs vieux cadres et à s'unir avec tous les « honnêtes gens », en appelant non seulement les catholiques, mais tous les Français honnêtes et sensés, à constituer un seul parti, entendait donc évidemment un parti qui ne fût pas exclusivement catholique, qui admît dans son sein tous les Français, protestants, rationalistes ou autres, désireux d'obtenir pour tous l'égalité et la liberté, un parti qui fondât ses reven-

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, n° du 1er juillet 1909 : L'Action sociale catholique.

dications sur ces principes communs à tous, un parti essentiellement libéral (1). Telle est l'idée qui préside à toute cette politique. Peu importe ici de savoir si elle répondait exactement à la pensée du Pape, nous ne nous occupons que du fait qui a prévalu. A ce point de vue, d'ailleurs il est à noter que, pendant de longues années, aucun acte émané du Saint-Siège ne vint rectifier cette interprétation, si bien que, quand le cardinal Merry del Val, par une lettre récente, adressée au colonel Keller, indiqua, au nom de S. S. Pie X, la nécessité de se placer sur un terrain « *nettement catholique* », le directeur de l'*Univers*, organe attitré de la politique de Ralliement, ne fit pas difficulté de reconnaître que cette déclaration, en apparence si naturelle, avait « la gravité d'un événement historique » (24 juin 1909).

Par une conséquence absolument logique, ceux qui, à tort ou à raison, s'étaient crus invités à fusionner avec les républicains dits modérés, sans distinction de croyances, pensèrent que cette alliance devait s'opérer aussi dans le domaine de l'action sociale, sous peine de maintenir les distinctions ou divisions qu'il s'agissait d'effacer, et de perdre ses fruits.

Au surplus, la question ne se posait pas seulement la même des deux côtés; les arguments d'union nécessaire, de modération commandée par la prudence, n'étaient pas seulement identiques dans les deux cas, ce furent encore les mêmes écoles, les mêmes hommes qui déployèrent une même et bruyante activité pour faire adopter cette ligne de conduite dans l'un et l'autre ordre. L'action sociale non confessionnelle est exclusivement une inspiration du parti démocrate chrétien qui prêchait parallèlement, en politique, l'unique article du symbole libéral si fécond en applications également désastreuses : dissimuler extérieurement le caractère catholique qui nous distingue et nous sépare des non croyants.

Il est nécessaire de rappeler brièvement leurs campagnes en faveur de ces idées, si l'on veut comprendre les faits actuels et le péril de la situation qu'ils ont créée.

Le lecteur sera peut-être tenté de m'attribuer l'invention du paradoxe contenu dans cette formule d'action sociale catholique non confessionnelle. Il me ferait un honneur que je ne mérite pas et que je repousse. Restituons-la à ses auteurs. M. l'abbé Garnier écrivait dans son journal, *Le Peuple français*, le 13 mars 1899 : « Les catholiques (il ne parle pas seulement d'une école déterminée) doivent être désormais des catholiques non confessionnels ». Que peut bien être cette espèce nouvelle de catholiques? Le nom l'indique presque suffisamment, la discussion l'expliquera mieux. Mais le motif invoqué par M. l'abbé Garnier fait déjà la lumière. Les francs-maçons, observe-

1. Voir dans mon ouvrage *Rome et l'Action libérale*, l'article manifeste de M. Gaston David, fondateur de la Ligue de Bordeaux, page 143.

t-il, évitent avec soin de se révéler comme tels, et cette habile tactique sert admirablement leur dessein de propagande et de conquête. N'y a-t-il pas là, pour les catholiques, une précieuse indication de la conduite qui favoriserait leurs succès?

Cette assimilation inconcevable de la part d'un catholique, et plus encore d'un prêtre, fut cependant goûtée par beaucoup d'hommes, qui prirent l'argument au sérieux. De pareils traits font entrevoir le vide absolu d'idées directrices que l'envahissement du libéralisme a produit de nos jours dans une multitude d'esprits. Ceux-ci trouvèrent donc naturel que la vérité s'abaissât aux dissimulations de l'erreur, comme si l'une et l'autre avaient également à redouter l'éclat de la lumière. Ils pensèrent que si le diable avait intérêt à cacher son jeu et ses desseins, Dieu ne pouvait que gagner à faire comme lui. Ils jugèrent plus sage et plus sûr de se comporter comme si la foi de leur baptême, la grâce du Christ et la vertu de son Eglise ne conféraient point à leurs affirmations chrétiennes une énergie dont le principe surnaturel, essentiellement différent de toute force humaine, est, de sa nature, vainqueur du mal. L'histoire de l'Eglise et celle de notre civilisation deviennent non avenues pour ces hommes uniquement occupés de découvrir de nouvelles méthodes d'apostolat dont puisse ne pas s'effaroucher l'orgueil révolutionnaire insurgé contre Dieu, contre son Christ et son Eglise. C'est bien justement qu'on a défini le libéralisme : la négation ou la prétérition de l'ordre surnaturel : négation chez les rationalistes, oubli et abandon de la part des catholiques infectés de cette erreur.

Ce sont surtout les prêtres qui s'étaient faits, comme M. l'abbé Garnier, les porte-drapeau du parti démocrate chrétien, qui travaillèrent davantage à affranchir l'action sociale du caractère confessionnel. Parmi eux, les abbés Naudet et Dabry, naguère réduits au silence par un décret du Saint-Office, furent les plus ardents. Le désaccord et la rupture qui se produisirent au sein de la *Fédération électorale*, tentée en 1897 par les groupes qui aspiraient à diriger le mouvement social, furent provoqués par cette discussion. M. l'abbé Gayraud, cependant si supérieur à ses confrères ecclésiastiques du parti par sa science théologique, s'était fait le champion de leur système au troisième congrès de la démocratie chrétienne qui se tint à Lyon. Il le soutint dans un livre intitulé : *Les Démocrates chrétiens*, qui donna lieu à une polémique dont le résultat fut de révéler au grand jour ce que cache la formule d'une action sociale non confessionnelle. Négligeant donc les déclamations violentes, mais creuses des abbés Naudet, Dabry et autres, résumons ce débat important.

L'Univers, tout acquis aux démocrates chrétiens, n'avait pas manqué de louer chaudement le livre de M. l'abbé Gayraud. Un lecteur de ce journal, dont la plume, à défaut d'une signature, dénote la science sacerdotale, adresse, à M. Eugène Veuillot, quelques observations se réduisant à ces points :

M. l'abbé Gayraud déclare que le parti de la démocratie chrétienne n'est pas un parti politique, *ni un parti confessionnel,* mais un parti social. Il est cependant un parti social chrétien et catholique, car il s'appuie sur les principes chrétiens, sur la doctrine de l'Eglise catholique. Comme tel, il exclut les non catholiques, car jamais il n'accepterait ni comme chefs, ni comme représentants, ni comme membres effectifs des non chrétiens, par exemple, des protestants ou des juifs. Sans doute, on peut concevoir un grand parti démocratique ou social vraiment neutre et non confessionnel, mais celui de la démocratie chrétienne n'en peut être que l'allié, n'y peut adhérer qu'à ce titre, en conservant toute son autonomie, sous peine de perdre les principes mêmes qui le dirigent. Il met, en effet, la religion à la base de tout son programme. Bien plus, « *il poursuit comme but final la christianisation de la société, et, en dernière analyse, le triomphe de la religion catholique.* » Par conséquent, bien que la démocratie chrétienne soit avant tout un parti social, il est absolument inexact de dire que ce parti n'est pas confessionnel (1).

Si l'on avait été vraiment d'accord sur ces principes incontestables, il n'y aurait plus eu place tout au plus que pour une discussion de mots. On va voir qu'il en fut tout autrement. Le lecteur remarquera que M. l'abbé Gayraud rattache directement l'action sociale *non confessionnelle* aux directions pontificales de Léon XIII exigeant, au sens de tous les ralliés, l'acceptation par les catholiques du terrain *libéral* en politique. Il ne sera d'ailleurs pas inutile, pour comprendre combien cette politique libérale a été profitable au libéralisme social, de se rappeler que lors de sa candidature à la succession législative de Mgr Freppel, en 1897, qui souleva de si violentes querelles, M. l'abbé Gayraud, principal soutien de l'action sociale non confessionnelle, venait d'être appuyé par l'*Univers*, par tous les journaux ralliés, et premièrement par l'*Osservatore romano*, comme candidat « *catholique avant tout* ». C'est à ce titre qu'on l'opposait avec violence au comte de Blois, monarchiste, il est vrai, mais d'un catholicisme sans compromissions (2).

M. l'abbé Gayraud répond aux critiques qu'on vient de lire, que tout le monde serait d'accord si le mot « confessionnel » n'avait pas d'autre signification que celle indiquée; puis il ajoute :

Mais dans ma pensée, et, je crois, dans la pensée du plus grand nombre, au moins parmi nos adversaires du camp socialiste et anti-chrétien, l'épithète de *confessionnel* : 1° *impliquerait l'exigence d'une profession de foi religieuse,* exclurait par conséquent du parti les non-catholiques, les non-chrétiens, et le fermerait, pour ainsi parler, par définition même à ces non croyants que Léon XIII a désignés du nom d' « honnêtes gens » et qu'il désire voir s'unir à nous; 2° signifierait expressément que notre parti démocratique cherche

1. L'*Univers*, 19 mars 1899.
2. Voir mon ouvrage, *Rome et l'Action libérale*, pages 107 et suiv.

à établir la prépondérance *politique* d'une confession religieuse sur toutes les autres dans l'Etat, et qu'il veut faire du « cléricalisme » à prendre cette expression dans le sens odieux qu'on lui attribue d'ordinaire. Or, nous n'entendons pas exclure les « honnêtes gens » et nous ne visons qu'à organiser chrétiennement la démocratie au point de vue économique et social. Donc, à mon sens, le parti démocratique chrétien ne peut être qualifié de *confessionnel.*

Mon contradicteur pense en outre « qu'il serait temps d'abandonner une expression ambiguë et regrettable ». J'estime, quant à moi, très utile de bien marquer que notre parti est « avant tout social », *et qu'il ne poursuit aucunement « le triomphe d'une confession religieuse »* ainsi que je me suis efforcé de l'expliquer dans ce passage de mon livre.

En parlant d'une prépondérance *politique* de la religion, M. l'abbé Gayraud introduit une confusion d'idées et de principes par laquelle il feint de prendre le change sur le but final proposé comme celui de l'action sociale catholique, et cependant ses derniers mots trahissent l'erreur libérale. Mais le contradicteur insiste. Sans doute, observe-t-il, l'épithète de confessionnel ne convient pas d'une manière adéquate au parti démocratique chrétien, puisqu'il est avant tout social; mais celle de non confessionnel lui convient moins encore, car, à aucun point de vue, il n'est un parti neutre. Il est chrétien catholique par la profession de tous ses membres, et il ne peut se confondre avec le grand parti social ou démocratique neutre qui aurait pour but unique de réformer l'organisation économique et sociale en s'appuyant sur des principes purement naturels de justice naturelle. M. l'abbé Gayraud se trouve donc amené à préciser ses affirmations sur ce qu'il appelle le postulat et le but final de l'action sociale chrétienne. Le postulat serait la profession de foi religieuse; le but final, la prépondérance *politique (sic,* de nouveau) du christianisme. Or, dit-il, ce sont là deux erreurs de fait.

1° Ni la doctrine économique, ni le programme social de la Démocratie chrétienne ne supposent la profession de la foi catholique.

Un protestant, un juif, un libre-penseur, s'ils acceptent les données et les conclusions du bon sens, de la raison, du droit naturel, s'ils veulent sincèrement la justice et la fraternité entre les hommes, y peuvent adhérer. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire les programmes démocratiques et même l'Encyclique sur *la Condition des Ouvriers.* C'est la doctrine du Décalogue, et l'application du principe de la fraternité. Sans doute, le développement complet, l'efficace surnaturelle, je dirai même la théorie parfaite du Décalogue et de la fraternité humaine ne se rencontrent que dans le christianisme, et notamment dans l'Eglise catholique, et c'est pourquoi la démocratie, telle que nous la concevons et l'exposons, est vraiment chrétienne. Mais les principes en eux-mêmes sont, comme le Décalogue, d'ordre rationnel et n'exigent point, pour être admis, la préoccupation de la foi catholique.

2° Le parti démocratique chrétien ne se propose aucunement pour but d'établir la prépondérance politique de l'Eglise dans l'Etat; il réclame seulement la liberté de l'Eglise. Encore n'espère-t-il obtenir cette liberté que par *l'action sociale et comme résultat de cette action démocratique.* Christianiser la société, cela signifie, pour nous, faire régner dans l'ordre social les principes

chrétiens de fraternité et de justice, qui, en fait, sont admis par les libre penseurs démocrates et surtout par les masses ouvrières.

Donc le parti démocratique chrétien n'est pas un parti confessionnel, et il appelle à lui les « honnêtes gens », amis de la paix entre les citoyens et partisans résolus de larges réformes économiques et sociales.

En prétendant relever les erreurs de son critique, M. l'abbé Gayraud commet lui-même une méprise inexplicable de sa part. Mais, c'est en un sens, une faute heureuse, parce que cette méprise peut l'excuser d'une erreur plus grave, celle du naturalisme qui semble faire tout le fond de sa réponse. Il confond la formule du programme avec son mode de réalisation, et oublie simplement qu'il s'agit d'*action* sociale. Il n'est pas question de savoir si le *programme* est confessionnel, mais si la méthode et les moyens d'exécution sont liés, ou non, à une *action* confessionnelle, et si le programme se peut exécuter sans elle. Et, par conséquent, cette réponse qui veut être péremptoire, est en dehors du sujet. Les catholiques, les prêtres démocrates qui, en si grand nombre, adhèrent au sentiment de M. l'abbé Gayraud, estiment-ils que ces données du bon sens, de la raison, du droit naturel, et ces principes d'ordre rationnel, puissent devenir, par leur propre vertu, la règle de l'ordre social et l'âme de nos institutions, sans l'influence positive du christianisme? L'Eglise est-elle appelée à intervenir par ses directions? Croient-ils, quant à eux, cette intervention profitable, nécessaire? L'appellent-ils? En seront-ils les apôtres? C'est là ce qu'on leur demande. Le moins qu'on soit obligé de dire est qu'ils esquivent la réponse.

S'il fallait prendre celle de M. l'abbé Gayraud dans son sens obvie, en l'appliquant aux questions fort nettes qui lui étaient posées, on devrait y voir la prétérition volontaire de ce rôle de la religion et de l'Eglise, l'oubli de leur mission sociale essentielle. Telle serait son opinion sur le postulat d'une profession de foi religieuse. Quant au but final de l'action sociale chrétienne, il s'accorderait avec ce point de départ. *Christianiser* la société se bornerait, pour M. Gayraud et son école, à faire régner dans la société les principes de fraternité et de justice admis par les libres-penseurs. Ces principes, étant d'essence chrétienne, la société et les libres-penseurs eux-mêmes, sans remplacer leurs négations par aucun *Credo*, sans croire à Jésus-Christ plus qu'à l'Eglise, se trouveraient *ipso facto* conquis à l'Eglise et au Christ, et cette action sociale démocratique, fondée sur des principes d'ordre purement rationnel et humain, aboutirait, par son jeu naturel, à la reconnaissance des libertés essentielles à la mission divine de l'Eglise. Mis en face de ces conséquences, M. l'abbé Gayraud proteste avec une sincérité que personne ne soupçonne :

Nous voulons appliquer à l'ordre économique les préceptes du Décalogue et la loi de fraternité, et, dans ce but, *nous formulons un programme qui, déduit* de ces formules, se trouve, en fait, n'être pas confessionnel et pouvoir être

accepté par ceux qui, ne partageant pas nos croyances, acceptent cependant la fraternité humaine et le Décalogue. Nous prétendons que ce programme, quoique non-confessionnel, est chrétien, parce que, si je ne m'abuse, le Décalogue et la loi de fraternité font partie essentielle du christianisme... Mais qui d'entre nous veut borner à cela l'œuvre de rechristianisation de la société? Qui d'entre nous ne reconnaît, autant que personne, la nécessité de ramener le peuple à la foi en Jésus-Christ et à la soumission à l'Eglise et ne compte pour ce résultat sur la grâce de Jésus-Christ et sur l'action religieuse de ses ministres? etc. (1)

Le programme est chrétien, si l'on reconnaît et professe sa source chrétienne; sinon, non. C'est aussi une contradiction de vouloir ou de soutenir qu'il l'est encore, lorsque la fraternité et la justice sociale sont envisagées d'un point de vue exclusivement rationnel et humain. Chrétien aussi, à ce compte, était le programme de justice et de fraternité inauguré par la Révolution, qui conduisit à des bouleversements sociaux sans exemple et au règne de la plus épouvantable impiété On ne joue pas sur les mots, quand le salut temporel et spirituel des nations est en cause. M. Gayraud et ses nombreux amis, reconnaissant comme nous la nécessité de ramener la société à la foi de Jésus-Christ et à la soumission envers son Eglise, ne peuvent donc pas être, quoi qu'ils disent, du même parti que ceux qui sont résolus à ignorer et à repousser cette influence divine. Mais ils sont retenus par l'erreur libérale qui, séparant, en fait, l'ordre économique et social de l'ordre religieux, les fait refuser de reconnaître franchement que l'action populaire chrétienne doit être un moyen de ramener les peuples à Dieu et que son but final est le triomphe social de Jésus-Christ.

Le directeur de l'*Univers*, ce journal de bonne, saine et sûre doctrine, estimait que c'était là une question de mots, plutôt que de principes et de conduite (2), et son correspondant romain, M. l'abbé Glorieux, cependant si bien placé pour connaître la pensée du Saint-Siège, écrivait de son côté, dans une correspondance ayant pour titre : *L'Action sociale catholique,* publiée en tête de l'*Univers* (13 avril 1899) :

« A quoi sert, dès lors, de discuter parmi les catholiques sur le caractère confessionnel de l'action sociale, du moment qu'ils veulent tous agir avec l'aide de la foi et de la charité de Jésus-Christ que tous ils souhaitent que Jésus-Christ soit connu, aimé et servi de tous les hommes, etc...? »

Si M. l'abbé Glorieux n'avait pas été surtout préoccupé de mettre à couvert le parti démocrate chrétien, il eût plutôt transmis à son journal l'article que l'*Osservatore romano* consacrait à M. l'abbé Gayraud :

1. L'*Univers*, 1er avril 1899.
2. L'*Univers*, 19 mars 1899.

Cette question des démocrates chrétiens et du parti démocrate chrétien est traitée dans un livre récemment paru en France. L'auteur, en expliquant ce que sont les démocrates chrétiens, procède par voie de négation et d'élimination, plutôt que d'une manière positive et par voie d'affirmation.

Ainsi il déclare que les démocrates chrétiens ne sont pas un parti politique *ni un parti confessionnel*, mais un parti social.

Et savez-vous pourquoi ce parti n'est pas confessionnel? (suit l'analyse de l'exposé de M. Gayraud).

La conséquence nous paraît claire : il y a donc et il peut y avoir un parti qui s'appelle *démocratique* ***chrétien***, lequel peut être composé de ***non-chrétiens***, même d'athées. Comme si un parti monarchique pouvait être composé de républicains, ou un parti républicain composé de monarchistes. Pour dire la vérité, le bon sens ne pourra à coup sûr être très satisfait.

Quel but a ce parti démocratique chrétien? La réponse à cette question est la suivante : « Nous ne cherchons, nous ne chercherons qu'à organiser chrétiennement la démocratie au point de vue économique et social. »

Or, comment les non-chrétiens l'organiseront-ils chrétiennement?

Eh bien ! C'est avec cette façon de raisonner, c'est avec de tels paralogismes et avec de telles confusions d'idées et de mots que l'on rompt le faisceau des forces catholiques et qu'on éloigne les catholiques d'une action féconde et commune, pour les lancer sur le terrain stérile des vaines subtilités, des jeux de mots et des contradictions manifestes.

N'avions-nous pas raison de dire que de la confusion dans les mots on passe à la confusion des idées, et qu'avec la rage d'employer des termes impropres on arrive à méconnaître les principes fondamentaux de la foi, de la raison, de la logique et du bon sens ?

On pense bien que de tels avertissements, et ce n'était pas le premier de cette sorte, ne devaient pas être du goût des démocrates chrétiens. La correspondance intime et secrète que M. Léon Harmel communiquait par la polycopie à sa clientèle démocratico-ecclésiastique, à l'occasion des congrès, des pèlerinages, et dont une partie est entre nos mains, porte la trace de ce mécontentement. Et c'est ici que le vrai n'est pas vraisemblable. Cet *Osservatore romano*, qui avait si souvent pris violemment à partie les réfractaires, comme on a pu le voir dans nos divers écrits, cet organe, dont tous les ralliés et les démocrates leur reprochaient avec une sainte véhémence de méconnaître la voix sacrée, voici en quels termes en parle M. Léon Harmel, le « Père de la Démocratie chrétienne », dans une lettre adressée de Rome à ses bien-aimés amis, pendant le pèlerinage de mai 1900 :

L'*Osservatore Romano* va être tansformé. ***Nous espérons bien que le Saint-Siège prendra les mesures nécessaires pour que ce journal cesse d'être*** **L'ARSENAL OU VONT PUISER LES RÉFRACTAIRES FRANÇAIS. LE MAL FAIT PAR CETTE FEUILLE EST INCALCULABLE** (!!!). Il serait temps qu'un journal qui se dit sous la direction du Vatican en reflète les idées. *Le cardinal* (Rampolla) ***reconnaît la justesse de ces observations et le besoin de leur donner satisfaction.***

Les conséquences actuelles de la longue campagne poursuivie depuis cette époque en faveur d'une action sociale non confessionnelle sont si graves, qu'avant d'en aborder l'exposé, il sera bon d'insister

encore sur les avertissements donnés par le Saint-Siège et sur les dangers de cette erreur.

Il y a deux ans (7 novembre 1907), l'*Osservatore romano* qui, dans ces hautes questions, prenait toujours ses inspirations au Vatican, publiait un remarquable article sur le caractère confessionnel de l'action sociale et politique.

A propos d'une conférence faite à Rome par M. Verhaegen, député de la Chambre belge et président de la Ligue démocratique belge, le directeur de ce journal se réjouissait d'avoir entendu l'orateur résumer les heureux résultats économiques et sociaux de la Ligue dans le bonheur de voir s'accroître le nombre des ouvriers qui, « rejetant le socialisme, confessent publiquement Jésus-Christ et donnent à leurs enfants une éducation profondément chrétienne ». Et il ajoute, en relevant ce caractère franchement confessionnel de l'œuvre :

Nous voudrions que ce fait, ou plutôt cet exemple donné par les catholiques belges, pût être une salutaire leçon pour les imprudents ou les illusionnés qui, même chez nous, se font les partisans d'une action démocratique et populaire qui, en se séparant de toutes considérations ou distinctions *confessionnelles*, est par cela même beaucoup plus apte à engendrer la confusion dans les esprits et à égarer les consciences qu'à promouvoir d'une façon sérieuse l'amélioration et la régénération sociale des classes ouvrières.

En religion — et par religion on doit entendre tout ce qui se rattache d'une façon quelconque à son extension, à sa discipline et à sa pratique — il ne peut y avoir ni réserves, ni réticences, ni transactions, ni sous-entendus; *tout ce qui n'est pas une affirmation ouverte est une négation; tout ce qui ne se proclame pas le front haut et à visage découvert équivaut à un reniement tacite. Tout principe que l'on cache ou que l'on dissimule en face d'adversaires ou même d'indifférents, toute vérité que l'on tait, tout devoir qu'on omet ou qu'on accomplit timidement, c'est un peu de la conscience qui se vend au premier offrant, c'est un morceau du caractère qui s'en va*; c'est se discréditer soi-même, c'est rendre absolument inutile, sinon même dangereuse, son action sur les autres.

Puis, le journal du Vatican, citant un passage d'un discours de Fortis qui « invitait les catholiques italiens à cacher leur individualté, pour venir grossir les rangs du grand parti de l'ordre », y répond par ces lignes :

Ces spécialistes d'une nouvelle action catholique ne nous disent pas ce qu'ils entendent par « l'ordre », où il finit, et où commence, dans les circonstances actuelles, le désordre politique, religieux, économique, social; ils ne nous disent pas — et ils ne sont pas en mesure de le faire — si ce qu'on est communément convenu de représenter comme l'ordre, n'est pas par hasard le couvercle d'un désordre chronique, profond, inguérissable, ayant ses racines dans des principes qui ne sont pas susceptibles de changement.

Mais s'ils ne sont pas en mesure de nous dire cela, et bien d'autres choses encore d'une importance capitale, nous sommes au contraire à même de dire ou plutôt de répéter à ceux qui cherchent à porter le désordre et la confusion dans nos rangs, les paroles que notre Saint-Père Pie X adressait à *tous les*

catholiques la première fois qu'il leur fit entendre sa voix auguste, dans la mémorable Encyclique du 4 octobre 1903.

« La paix est l'œuvre de la justice. Il en est, et en grand nombre, nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité, de l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Hélas! vaines espérances, peines perdues! De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité dans la perturbation des choses, il n'y en a qu'un, le parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il nous faut promouvoir, c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possibles, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique. »

Dieu, sa loi, son Eglise, son Vicaire, voilà en d'autres termes ce que nous devons toujours avoir devant les yeux, si nous voulons être des catholiques *aussi bien dans l'action sociale que dans l'action politique*, considérant comme amis tous ceux qui consentent à marcher à côté de nous sous notre drapeau et comme adversaires, même s'ils s'affublent par intérêt ou par hypocrisie d'un vêtement d'amis, tous ceux qui s'écartent de lui ou qui ont simplement honte de se montrer et de se serrer publiquement autour de lui.

Donc, ni socialistes, ni conservateurs, ni complaisants envers les uns, ni solidarisés avec les autres, ne nous faisant pas les soutiens d'un ordre quelconque, mais seulement de celui qui émane de Dieu et qui s'identifie en Lui et en Celui qui tient sa place sur la terre, *catholiques en un mot, toujours catholiques, rien que catholiques*, voilà quels doivent être notre devise, notre aspiration et notre programme.

Qui ne reconnaîtrait là la pensée, la volonté de S. S. Pie X, qui viennent de s'affirmer récemment dans son discours pour la béatification de Jeanne d'Arc, dans l'admirable Encyclique pour le huitième centenaire de saint Anselme, et dans la lettre écrite en son nom au colonel Keller par le cardinal secrétaire d'Etat? Et que nous voilà loin des formules nuageuses, des attitudes louches des démocrates chrétiens et de l'*Action libérale!*

Les *dangers des groupements* sociaux non confessionnels ont été magistralement exposés par l'*Ami du Clergé* (2 février 1905), dans le temps même où sa ferveur pour la politique de ralliement et sa complaisance pour les démocrates chrétiens le faisaient prendre chaudement parti pour le *Sillon* et l'*Action libérale*. Mais cette inconséquence n'est attribuable qu'à une erreur de fait, à une méprise sur les hommes et sur leurs vraies tendances. Ces considérations doctrinales méritent d'être écoutées attentivement par tout catholique sincèrement attaché à l'Eglise et contribueront excellemment à éclairer la situation actuelle. L'*Ami du Clergé* signale trois principaux dangers des groupements non confessionnels. Le premier est la méconnaissance du dogme.

1° Ils sont un danger à cause du passage, chez eux trop facile, de l'hypothèse à la thèse, du fait au dogme, nous voulons dire à cause de la tendance assez inévitable qui les entraîne à tenir pour possible en principe l'œuvre de la restauration sociale sans le concours de la religion révélée. Sans doute ils font profession de neutralité religieuse et disent bien que leur but n'est ni

d'inclure ni d'exclure la religion du programme social dans son ensemble, leur but, plus modeste, plus restreint, étant seulement de reconquérir les libertés naturelles confisquées par la tyrannie gouvernementale, laquelle conquête peut se faire en vertu d'une action sociale qui n'est ni pour ni contre la religion. C'est vrai.

Mais ce qui est vrai aussi, c'est la ténuité quasi insensible de la nuance qui sépare cette action neutre d'une action inspirée au fond par une pensée formellement exclusive de toute considération confessionnelle ultérieure. Ces ligues, bien dirigées par des hommes de valeur, et catholiques au fond, peuvent assurément ne point dépasser, ni en fait ni en théorie de principes, les limites précises qui déterminent le champ de leur action sans danger immédiat pour la foi. N'empêche qu'il faudrait bien peu de chose pour les faire dévier et leur donner une direction doctrinale fausse que réprouve la théologie catholique; et cela est d'autant plus à craindre que beaucoup des membres qui constituent la masse de ces ligues sont libres-penseurs, athées, ou au moins religieusement indifférents, par conséquent tout disposés à pousser l'action de la ligue dans la voie chère à leurs tendances personnelles antireligieuses ou tout au moins *areligieuses.* Premier danger.

Le second est l'amoindrissement de l'action catholique :

2° Les groupements d'action sociale *non-confessionnelle* présentent encore ce péril, d'amoindrir l'action catholique en enrôlant sous leur bannière des fidèles qui devront pour répondre au programme, se montrer simplement libéraux, cacher leur foi, et seront par là même autant d'unités de combat enlevées à l'armée catholique, autant d'éléments de force sociale soutirés à l'action publique de l'Eglise. On répond à cela qu'un catholique peut appartenir à la fois à plusieurs groupements. Sans doute; mais d'abord, pas toujours; et puis, dans tous les cas, la fréquentation du milieu purement libéral non-confessionnel ne peut que lui créer une situation équivoque où sa foi, qu'il doit dissimuler, est exposée au sérieux péril que nous disions tout à l'heure, surtout s'il vient à constater que, en somme, la ligue a des résultats d'autant plus beaux que ses membres cachent mieux leur étiquette de catholiques.

Enfin, un danger plus grave encore, est celui de scandale et d'un tort grave fait à la cause de l'Eglise :

Ne parlons plus des périls a priori signalés jusqu'ici. Supposons le succès de la ligue. Il y a grandement à craindre que son effet moral ne soit désastreux sur les masses populaires. On conclura, non sans apparance de raison, que l'Eglise et les catholiques ne sont qu'une roue inutile au carrosse social, puisqu'on peut s'en passer pour remettre en bon chemin le véhicule embourbé. Le populo n'entend rien aux subtiles distinctions de la *thèse* et de l'*hypothèse.* Il va vite du fait au dogme qui en exprime la raison universelle. On a vaincu sans l'Eglise; donc l'Eglise n'était pas nécessaire pour vaincre hier; donc elle ne le sera pas davantage demain. Le succès et la force sont, ne l'oublions pas, deux très puissants facteurs de confiance et d'estime publiques. Du jour où nous aurons des succès et des forces sociales considérables non confessionnelles, le prestige de l'influence sociale religieuse aura perdu tout ce que ces puissances nouvelles auront gagné à ses dépens. De là donc un péril grave d'erreur dans le public au détriment de l'Eglise, et un péril grave de déchet pour son prestige.

Ce péril s'augmentera fatalement d'un autre non moins redoutable au jour du triomphe de la ligue non-confessionnelle. Théoriquement, celle-ci devrait

se dissoudre, ayant atteint les extrêmes limites de son programme naturaliste et libéral, et laisser la voie libre à l'intervention confessionnelle de la foi et de la morale révélées. Voilà pour les intentions saines actuelles des promoteurs de la ligue, pour la théorie. Mais pratiquement, peut-on espérer qu'il en sera ainsi? L'entraînement du succès, joint aux dispositions non douteuses de la plupart des membres, jettera presque infailliblement la ligue dans la voie, désormais illicite, d'une lutte plus ou moins avouée, de contradictions, d'oppositions, de prétéritions, etc., avec l'Eglise. Et ce sera un mal nouveau, un mal grave. Les libéraux non-confessionnels ne demandent tout d'abord timidement qu'un minimum de satisfactions philosophiques naturelles constituant la charpente essentielle de leur programme. Quand ils sont au pouvoir, au triomphe, quand ils sont les maîtres, ce sont les pires ennemis de l'Eglise. Le contraire peut arriver pour certains groupements non confessionnels bien dirigés et à action politique relativement restreinte. Mais enfin, l'histoire et le bon sens nous autorisent à penser que les grandes ligues sociales non confessionnelles peuvent très facilement, au jour de leur succès, constituer un redoutable danger pour l'Eglise.

Nous pourrions ajouter à tout ceci une quatrième considération dogmatique d'ordre général, à savoir : que, vu les relations intimes de la politiques et même, en général, de la vie humaine morale, avec l'ordre surnaturel de la religion révélée, la caractéristique de « non confessionnalité » est *a priori* condamnable comme exclusive de la fin dernière surnaturelle à laquelle aucune œuvre humaine morale ne doit être étrangère en principe, à l'avance. Aussi est-ce par pure « tolérance », à titre exceptionnel et provisoire, qu'un catholique peut admettre la légitimité de cette étiquette.

Cette dernière considération achève de montrer que la paternité authentique du mouvement non confessionnel qui se prononce de plus en plus dans l'action sociale catholique, appartient au libéralisme réprouvé par l'Eglise.

Voilà donc solidement établis l'enseignement de l'Eglise, les ordres du Vicaire de Jésus-Christ, et les raisons doctrinales qui les motivent. Quel tempérament leur application comporte dans l'état présent de la société, et selon le genre des œuvres proposées, quelle conformité ou quel désaccord avec ces sages règles de conduite offre actuellement l'action des divers groupements catholiques, c'est ce que nous aurons prochainement à voir.

Emm. BARBIER.

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA TROISIEME RÉPUBLIQUE (1)

Dans le premier article que nous avons consacré (2) à l'ouvrage du P. Lecanuet, *L'Eglise de France sous la troisième République*

1. Paris, Poussielgue, 1907.
2. Voir la *Critique du Libéralisme*, n° 17, 15 juin 1909.

nous avons constaté, à la suite de l'auteur, l'antinomie profonde qui, depuis toujours, avait opposé le parti républicain à l'Eglise catholique. Et si, parmi les explications que l'auteur donne de cette antinomie, nous avons repoussé celle qui met en cause la responsabilité de l'Eglise et qui impute les premiers torts aux catholiques, nous avons admis, par contre, et nous avons même étendu celle qui se tire des origines révolutionnaires et maçonniques du parti républicain. Nous sommes loin cependant d'avoir épuisé ce sujet, et nous voudrions le faire, avant de pousser plus avant l'étude de cet ouvrage.

Des citations que produit le P. Lecanuet, quand il décrit le *curriculum* philosophique et historique des chefs du parti républicain avant 1870, il résulte, en effet, que la haine de ces hommes pour l'Eglise catholique n'est pas seulement une particularité de fait, une tare accidentelle, et comme l'effet d'une épidémie fortuite dont la contagion n'épargna aucun d'eux. C'est pis que cela : c'est la conséquence logique d'une nécessité doctrinale. Que le P. Lecanuet n'ait pas aperçu cette conclusion, ou que, l'ayant vue, il ait, pour les besoins de sa thèse, préféré le cacher, elle n'en ressort pas moins de tous les faits qu'il met à la charge des hommes du parti. Le lien qui les unit n'est pas seulement une aspiration commune vers un certain système politique, dénommé « républicain » : tous leurs écrits, toutes leurs démarches, les montrent soucieux de faire triompher une doctrine métaphysique, une philosophie, une cosmogonie, une morale, une « théurgie » qui leur est propre. Ce n'est pas à des fins humaines qu'ils travaillent; ils ne poursuivent pas une organisation qui se limiterait aux relations de l'individu avec l'Etat, ou des individus entre eux; ils ne se préoccupent pas uniquement des rapports temporels des hommes, ou des moyens d'assurer simplement leur prospérité matérielle; c'est plus haut qu'ils visent; c'est sur les âmes qu'ils entendent régner, c'est une religion qu'ils veulent instaurer, et, à vrai dire, c'est la contre-religion, ou l'irréligion, ou, par un néologisme dont l'élégance n'est qu'hypocrisie, l'*areligion.*

M. Jules Delafosse, dans l'*Echo de Paris* du 22 juillet 1909, écrivait, à propos de M. Clemenceau :

Il y a dans la République une caste sacerdotale qui prétend asservir à sa propre croyance le reste des hommes... C'est dans cette église étroite et basse qu'a grandi M. Clemenceau. Son éducation est toute jacobine, c'est-à-dire systématiquement fermée aux lumières et aux bruits du dehors. Il ne s'est jamais inquiété de ce que pensaient ou croyaient les autres, si ce n'est pour les proscrire. Il tient la Révolution pour un foyer unique et sacré d'où rayonnent sur le monde les vérités nécessaires, et non content de lui vouer son culte, il ne veut pas que la société française ait d'autre foi que la sienne. C'est la doctrine qu'il a professée toute sa vie par la parole et par la plume. Il est l'homme du Bloc révolutionnaire, et cette théorie du Bloc indivisible est le plus insolent défi qu'on ait jamais porté à la raison humaine.

« Caste sacerdotale, croyance, doctrine, foyer de vérités, culte, foi », tous ces mots s'appliquent exactement quand il s'agit d'analyser la République et les républicains. Et un autre oracle de cette même caste, M. Ferdinand Dubief ne parlait pas autrement quand il tenait à la Chambre des Députés, le 21 janvier 1902, ce langage déjà cité par notre collaborateur M. Hyrvoix de Landosle, dans la *Vérité* du 15 décembre 1903 et dans la *Critique du Libéralisme* du 15 juin 1909 :

S'il est un critérium de la vraie foi républicaine, il est dans le sentiment anticlérical...

Il y a donc une « foi républicaine », et une « vraie foi républicaine », et c'est suivant les dogmes de cette « foi » que les républicains français entendaient et entendent encore renouveler le monde, et d'abord la France. Ils ont repris sur nouveaux frais la conduite, la gestion, l'éducation de l'humanité. La République n'a été conçue, préparée, établie que pour cela, la République est cela. Le P. Lecanuet, sans énoncer cette conclusion, réunit toutes les preuves qui l'imposent irrésistiblement. Qu'il cite Quinet, ou Peyrat, ou Vacherot, ou Proudhon, ou Barni, ou Littré, ou Taine (dans la première partie de son œuvre), ou Michelet, ou Henri Martin, les propos qu'il leur emprunte convergent invariablement vers la destruction du catholicisme, au profit d'une contre-Eglise sur les rites de laquelle chacun d'eux peut différer suivant son humeur ou sa hardiesse, mais dont ils acceptent unanimement le programme essentiel et le dogme fondamental. L'accent de ces prophètes divers n'est pas toujours le même, encore une fois, mais tous adoptent en définitive cette consigne haineuse d'Edgar Quinet :

La lutte est sérieuse et à outrance. Il s'agit ici non seulement de réfuter le papisme, mais de l'extirper; non seulement de l'extirper, mais de le déshonorer; non seulement de le déshonorer, mais, comme le voulait l'ancienne loi germaine contre l'adultère, de l'étouffer dans la boue (1).

Voilà le mot d'ordre qu'il importe de retenir, et il est inutile, après cette citation, de s'arrêter à toutes celles que produit le P. Lecanuet. Aussi bien, tous les écrits de Quinet ne font que développer le dessein monstrueux qui s'y révèle. Les pages qu'il a consacrées à la question de l'enseignement procèdent du même esprit, et ce sont ces pages, le P. Lecanuet le remarque après M. Georges Goyau, qui ont inspiré l'organisation scolaire actuelle. Les lois du 28 mars 1882, du 30 octobre 1886, du 7 juillet 1904, sur l'enseignement primaire, laïcisé quand il est officiel, proscrit quand il est catholique, sont l'application exacte du programme que Quinet avait suggéré à MM. Ferdinand Buisson, Jules Steeg et Félix Pécaut, quand ces trois protestants travaillaient, en 1865, dans le canton de Neufchâtel, à élaborer

1. *La Révolution religieuse au XIX*e *siècle*, 1857, p. 473.

« une religion laïque » qu'ils ont introduite depuis dans la législation française.

Du coup, là solution du problème s'éclaire : si le parti républicain fait de la guerre à l'Eglise son pain quotidien, c'est par une loi essentielle de son existence, c'est par fidélité à son « dogme religieux ». Par suite, on doit trouver singulièrement bénigne la constatation par laquelle le P. Lecanuet ouvrait son volume : « Ces rapports (entre l'opinion républicaine et l'Eglise catholique) ont été presque constamment empreints d'hostilité et de défiance. » On doit surtout sourire de le voir ajouter : « Non point qu'il y ait entre la doctrine catholique et la forme républicaine aucune incompatibilité d'aucune sorte; l'Eglise s'accorde volontiers avec tous les gouvernements qui respectent sa liberté. » En vérité, après les faits et les textes que nous venons de rappeler, et dont le P. Lecanuet nous a fourni la matière, il s'agit bien de « forme républicaine »! Même s'il s'agissait vraiment de cela, l'on pourrait rechercher si la substitution d'une République à une monarchie légitime est chose innocente, si une République fondée sur la souveraineté absolue du peuple est conforme au droit naturel, aux droits de Dieu et au *Syllabus*, et enfin si ce n'est pas mettre la charrue avant les bœufs que de demander à l'Eglise de s'accorder avec un gouvernement, alors que c'est bien plutôt aux gouvernements de s'accorder d'abord avec l'Eglise. Mais, quand il s'agit de la République française et des républicains français, ce n'est plus d'une « forme » politique qu'on discute, car on se trouve, nous l'avons établi par la documentation du P. Lecanuet, en face d'une contre-Eglise, et une contre-Eglise ne saurait avoir avec l'Eglise véritable « aucune » compatibilité « d'aucune sorte ». Si le P. Lecanuet avait tenu compte de ces antagonismes qui tiennent à l'intime des choses, il eût pu fournir l'explication de bien des déchirements dont il s'afflige sans en tirer de leçon; il se fût surtout épargné l'injustice de rejeter assidûment sur les catholiques la responsabilité des méfaits qu'il déplore. Ainsi, pour achever le chapitre initial dans lequel il a étudié le parti républicain et l'Eglise avant 1870, l'auteur n'a rien trouvé de mieux que de citer, des derniers écrits de Montalembert, une page où se trouve cette phrase :

> Si vous réclamez franchement, loyalement, la liberté pour tous, vous pourrez peut-être l'obtenir pour vous-mêmes. Si vous réclamez un droit primordial et privilégié..., pendant que tout le monde sera admis à jouir du droit commun, on fera une exception, mais à votre détriment exclusif, et vous deviendrez les ilotes de la société moderne (1).

Fausse en doctrine, la pensée qu'on vient de lire est, en pratique, féconde en déceptions de toute sorte. Tout le volume du P. Lecanuet

1. Montalembert, *Espagne et Liberté*, 1869.

en sera une preuve, quoi qu'en ait l'auteur. Le plus souvent, en effet, ce qu'on demanda au sein de l'Assemblée nationale, de 1871 à 1876, ce fut « la liberté pour tous », en matière d'enseignement et d'institutions religieuses comme en matière politique et électorale; et le résultat de cette tactique fut exactement celui que Montalembert entrevoyait au bout de la tactique contraire : les catholiques sont traités en « ilotes ». Quant au « droit commun », la loi sur la Séparation nous en a donné une application mémorable : tous les cultes, en effet, étaient « admis à jouir du droit commun » dans les associations cultuelles, mais alors que ces associations étaient ordonnées de manière à s'adapter à l'organisme protestant et à l'organisme israélite, on faisait « une exception, mais au détriment exclusif » des catholiques, puisqu'on les sommait, sous peine de confiscation, de former des associations incompatibles avec leur organisme à eux; or, ceux qui défendaient les catholiques, quand se confectionnait la loi de la Séparation, n'ont certes pas réclamé « un droit primordial et privilégié » : tout de même on leur a infligé l' « exception », à leur « détriment exclusif ».

Mais les héritiers de Montalembert sont-ils plus éclairés après ce nouvel avatar? Nullement, et le P. Lecanuet écrit tranquillement : « Mais on n'écoutait point les suprêmes avertissements de Montalembert et le catholicisme accentuait de plus en plus ses tendances absolutistes. » C'est inconsciemment, nous voulons le croire, que l'auteur assemble ainsi des idées qui, précisées, forment d'insupportables impertinences. Accuser « le catholicisme », à la veille de 1870, d'accentuer ses « tendances absolutistes », n'est-ce pas accuser sournoisement Pie IX, et se plaindre qu'on n'écoutât pas Montalembert, n'est-ce pas adresser, au nom du célèbre orateur, une leçon rétrospective à l'immortel Pontife?

Et, comme tout se tient, qu'on ne soit pas surpris de trouver, sous la plume d'un auteur aussi libéral que le P. Lecanuet, une remarque qui l'enrégimente d'emblée parmi les semi-modernistes. C'est à propos de Vacherot : le P. Lecanuet montre comment ce philosophe du parti républicain contribua pour sa part à l'effort de la science et de la critique pour ruiner le christianisme; il signale son analyse des travaux de Kant, de Fichte, d'Hégel, de Strauss, de Havet et de Renan. Et le P. Lecanuet ajoute :

A ces *savantes* attaques, il (Vacherot) oppose la défense des apologistes catholiques, et, malgré les éloges ironiques qu'il leur adresse, il s'étonne de les trouver si *faibles sur le terrain de la critique et de l'exégèse.* « Ils défendent presque tous leur foi, dit-il, au nom des principes philosophiques, sociaux, politiques, abandonnant à leurs adversaires la science des textes et la discussion du dogme... Ne voient-ils pas qu'après toutes ces belles campagnes entreprises contre l'athéisme, le matérialisme, le panthéisme et la sophistique contemporaine, la discussion n'a pas fait un pas de leur côté,

que l'école de la science et de la critique religieuse attend encore le premier mot d'une véritable réfutation? Si la théologie catholique n'y prend garde et ne se hâte d'y mettre ordre, l'école critique, que tant de travaux solides, en Allemagne et même en France, recommandent à la confiance du public savant, ne tardera pas à être en mesure de lui offrir sa science comme définitive... »

Et le P. Lecanuet applaudit à « ce sage conseil, que les catholiques eussent bien fait de suivre ». Hélas! plusieurs l'ont suivi; plusieurs ont emboîté le pas à l'école critique, et se sont mis à pasticher les « travaux solides » venus d' « Allemagne », et fondés sur « la science des textes et la discussion du dogme ». Mais qui oserait soutenir que ceux-là ont opposé à l'athéisme, au matérialisme, au panthéisme, à la sophistique contemporaine, une « véritable réfutation », ou seulement « le premier mot » de cette réfutation elle-même? Nous voyons bien que Loisy et ses pareils ont fait des concessions graves et essentielles à la négation, nous n'apercevons pas qu'ils aient le moins du monde triomphé d'elle. Et voilà encore un « sage conseil » de l'ennemi, qu'on eût mieux fait de lui laisser pour compte. Mais il convenait, n'est-il pas vrai? de prendre sur le fait la niaiserie libérale, toujours prête à déclarer « savantes » les attaques dirigées contre la religion, et à trouver « faibles » les apologistes catholiques. Que les négateurs se fabriquent une auréole à l'aide des congratulations qu'ils échangent entre eux, force nous est de le subir; mais que, des rangs catholiques, s'élève vers eux un surcroît d'éloges, accompagné surtout de dénigrements pour les efforts des nôtres, voilà qui excède : c'est cependant l'office propre de la tactique libérale et semi-moderniste

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE P. TYRREL ET L'ABBÉ BRÉMOND

La triste fin du P. Tyrrel formera l'un des épisodes les plus poignants de l'histoire du modernisme. Les incidents scandaleux qui l'ont accompagnée ont autant contribué que la disparition même du prêtre révolté à ramener l'attention sur lui. Deux documents concernant sa carrière et sa mort méritent d'être relatés. L'un est l'intéressant aperçu de sa triste évolution tracé par M. J. de Narfon, dans son article du *Figaro* (23 juillet) dont nous avons relevé précédemment un passage relatif aux obsèques. Les erreurs du P. Tyrrel n'y sont point dissimulées. On en suit leurs progrès jusqu'à la chute lamentable de l'or-

gueilleux moderniste. Rapproché des allocutions prononcées par M. l'abbé Brémond sur la tombe de son ami, ce document explique le vrai sens des paroles de celui-ci et révèle ce que dissimule leur hardiesse cauteleuse. Le *Siècle* du 30 juillet a eu la bonne fortune de pouvoir donner la traduction faite par l'auteur de ces deux morceaux qu'il avait d'abord écrits en anglais.

Voici premièrement l'article de M. de Narfon.

Le P. Tyrrel appartenait à une famille irlandaise protestante. Mais, dès son jeune âge, il vint au catholicisme et, ne voulant rien faire à demi, entra chez les Jésuites dès qu'il eut achevé ses études universitaires. Là, il publia tour à tour deux beaux livres de méditation : *Nova et Vetera, hard sayings;* puis des ouvrages de théologie : *External religion (its use and abuse), Lex orandi (or prayer and creed), Lex credendi (a sequel to Lex orandi),* qui lui suscitèrent, dans son pays et à l'étranger, des sympathies enthousiastes. Deux de ces volumes — *Nova et Vetera* et *External religion* — ont été traduits en français.

La doctrine de l'auteur était bien séduisante non seulement par la nouveauté, mais aussi par la profondeur de la pensée. On ne parut pas s'apercevoir tout de suite qu'elle ne se distinguait point par une rigoureuse orthodoxie. Comme pour l'abbé Turmel, dont j'exposais le cas tout récemment, il fallut que l'attention des bureaux fût attirée du dehors. Si le P. Tyrrel « avait eu la précaution de n'écrire que de gros livres, a écrit M. Paul Sabatier dans les *Modernistes*, il serait encore aujourd'hui dans son couvent. »

C'est fort possible. Mais voici ce qui arriva : un professeur d'anthropologie, ayant éprouvé quelque difficulté à concilier avec les données de la foi certaines affirmations de la critique, confia son embarras au savant Jésuite, lequel lui répondit par une longue lettre où il jetait quelque peu pardessus bord la hiérarchie : « Les hommes d'Eglise, le parti dirigeant dans l'Eglise, ne sont pas l'Eglise. », et où il affirmait, d'une manière singulièrement audacieuse dans la forme, la distinction qui existe vraiment entre la théologie et la révélation, entre la formule dogmatique et l'objet du dogme. « On peut rester savant et catholique, car le catholicisme est indépendant des formules dogmatiques. On le peut si, ne croyant plus à la formule qui exprime en termes scientifiquement inacceptables la vérité catholique, on continue de croire à cette vérité elle-même, si, laissant de côté les élucubrations du symbole de saint Athanase, on n'en admet pas moins la Trinité et l'Incarnation. »

Cette lettre était confidentielle. On l'imprima cependant *for private circulation*, et les amis du P. Tyrrel se la communiquèrent sous le manteau. Enfin, elle tomba dans la publicité : le *Corriere della sera* en cita, dans son numéro du 1er janvier 1906, quelques fragments qui émurent les supérieurs du célèbre Jésuite. Ceux-ci lui demandèrent un désaveu public, que naturellement il refusa. Dès le 7 février, le provincial lui notifiait son exclusion de la Compagnie de Jésus. Le P. Tyrrel publia alors intégralement la fameuse lettre au professeur d'anthropologie sous ce titre : *A much-abused letter* (une lettre bien maltraitée).

En réalité, les ouvrages précédents du P. Tyrrel n'étaient pas sensiblement plus orthodoxes. A propos de l'un d'entre eux, *Lex orandi*, paru en 1904, un théologien averti, M. Eugène Franon, avait pu écrire : « Que devient la révélation dans le système du P. Tyrrel? On ne le voit pas, ou plutôt on le voit trop. Naturelle, c'est-à-dire conforme à l'ordre providentiel normal,

immanente à l'intelligence et non apportée en elle du dehors, soumise enfin à un perpétuel devenir, elle ne garde aucun des caractères qu'il est de foi, d'après le concile du Vatican, qu'elle possède. »

Sécularisé, le P. Tyrrel alla cependant plus loin encore. Dans *Trough Scylla and Charybdis, or the old theology and the new,* il sépara plus complètement l'une de l'autre la révélation et la théologie, n'attribuant d'ailleurs à la première, telle qu'elle est consignée dans l'Ecriture, que la valeur d'une description non sophistiquée d'expérience collective, refusant donc à la seconde le droit d'en tirer les déductions qu'elle en tire, et ne reconnaissant à toute définition dogmatique qu'une validité *ad sæculum,* c'est-à-dire pour l'âge qui l'a produite. Dans ces conditions, les décrets doctrinaux du concile du Vatican par exemple ne compteraient donc plus, et depuis longtemps, dans la vie intellectuelle de l'Eglise. Aussi bien l'auteur n'admet-il ni la stabilité doctrinale, ni l'infaillibilité de cette Eglise.

On le priva du droit de célébrer la messe. On le lui rendit bientôt, ou plus exactement on lui offrit de le lui rendre, mais à des conditions que le Saint-Siège et l'intéressé ne semblèrent pas entendre de la même façon. Et parce qu'en fin de compte ce dernier, après avoir consenti, au point de vue de la publicité, tous les sacrifices qu'on exigeait de lui, ne voulut rien céder en ce qui concernait sa correspondance privée, il demeura sans *celebret* et reprit sa liberté.

De cette liberté il eut presque aussitôt l'occasion de faire un usage retentissant. L'encyclique *Pascendi* venait de paraître. Il attaqua violemment ce document pontifical dans le *Giornale d'Italia* (22 septembre), dans le *Times* (30 septembre et 1er octobre), enfin, par une lettre adressée le 27 octobre à l'évêque de Southwark où il proteste « au nom du catholicisme contre un document qui supprime la seule défense qu'on puisse faire du catholicisme et toutes les raisons qu'on peut avoir de se soumettre, dans les justes limites, à l'autorité ecclésiastique, contre un document qui constitue le plus grand scandale pour des milliers d'âmes qui, comme moi, ajoute-t-il, ont été menées à l'Eglise et maintenues dans l'Eglise par l'influence du cardinal Newman et de la théologie mystique des pères et des saints. »

On sait que les modernistes se réclament volontiers de Newman, qu'ils disent avoir été condamné ainsi qu'eux-mêmes par l'encyclique *Pascendi.* Le P. Tyrrel écrira même, en novembre 1907, dans le *Guardian,* sous ce titre : *The condemnation of Newman,* une sorte de diatribe où, après avoir admis que Pie X, « qui n'a probablement pas lu une ligne de Newman », n'a point eu conscience de condamner ou de faire condamner l'auteur de l'*Essai sur le développement,* il n'en affirme pas moins que la condamnation de celui-ci est écrite *all over the face of the encyclical.*

Quoi qu'il en soit, le P. Tyrrel, à la suite de ses diverses manifestations contre l'encyclique *Pascendi,* fut privé de l'usage des sacrements. Il répondit à cette mesure disciplinaire par un article que publia la *Grande Revue* sur « l'excommunication salutaire ». Quelques mois après, il publiait une traduction anglaise du *Programma dei modernisti,* et, dans *Hibbert-Journal,* un article sensationnel : *The prospects of modernism.* Pour lui, le modernisme n'est point un système théologique, déduit, comme la scolastique, de quelques définitions. C'est « une méthode et un esprit ». Le modernisme ne réclame pas une théologie nouvelle ou la suppression de la théologie, mais une théologie qui se meuve et se développe, une théologie soigneusement distinguée de l'expérience religieuse dont elle est l'expression toujours imparfaite, toujours perfectible ». Le P. Tyrrel ne s'illusionne d'ailleurs pas au point de croire que Pie X puisse revenir sur les condamnations promulguées par l'encyclique *Pascendi,* mais : « l'effort pour maintenir le clergé

dans l'ignorance de l'histoire vraie et de tout ce qui n'est pas la scolastique ou n'a pas sa sanction est condamné à une défaite rapide; avec l'éducation viendra la connaissance de l'histoire et, plus encore, le sens de l'histoire, la notion de croissance et de développement; il sera tout à fait impossible de soustraire le clergé catholique de demain à la connaissance de ces faits devant lesquels la conception juridico-scolastique du catholicisme ne peut tenir... »

Enfin, en 1908, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, ayant désigné, dans son mandement de carême, le P. Tyrrel, comme l'un des plus dangereux représentants du modernisme, celui-ci répliqua par un volume : *Medioevalism*, où il explique dans les termes suivants sa position personnelle vis-à-vis de l'Eglise romaine : « Le seul mot « catholique » est une musique pour mon oreille, il évoque à mes yeux les bras tendus pour l'embrassement de Celui qui est mort pour l'univers entier. Si l'Eglise romaine me retient encore, c'est parce que, en dépit du sectarisme étroit qui l'opprime depuis si longtemps, elle ne peut pas renier ses principes fondamentaux; parce que, en fait, elle constitue le plus ancien et le plus important corps d'expérience chrétienne, la plus proche approximation de l'idéal, si distant encore, cependant, d'une religion catholique. » Et plus loin : « J'appartiens à l'Eglise catholique de l'unique manière qu'il m'agrée, en esprit et en vérité, par le lien de ma seule conviction libre, lien que nul évêque au monde ne peut trancher. »

Il semble que cette phrase explique, en quelque manière, la vie et la mort du P. Tyrrel.

Mgr l'évêque de Southwark ayant refusé d'accorder la sépulture ecclésiastique à l'infortuné Tyrrel, M. l'abbé Brémond crut pouvoir faire passer ce qu'*il considérait* comme un devoir d'amitié avant son devoir de prêtre catholique. Il présida aux obsèques sans appareil extérieur de culte, mais bénit la tombe préparée dans le cimetière anglican et récita sur elle les prières catholiques. Nous doutons bien que les allocutions prononcées par lui au départ du cortège et devant la tombe atténuent le scandale de sa présence. Elles l'aggravent plutôt. Les circonstances ne l'excusent pas d'avoir donné la plus grande part à l'éloge de l'Eglise anglicane dans l'adieu au malheureux excommunié qu'il nous montre « cramponné » à l'Eglise catholique. Mais, surtout, si lui-même, comme nous aimons à le penser, demeure sincèrement fidèle à sa foi, il se devait absolument de ne pas laisser croire qu'il trouvait belle et consolante la position de Tyrrel mourant à mi-chemin entre l'anglicanisme et la véritable Eglise, ni que la conception que son ami se faisait du catholicisme était aussi la sienne. Or, rien, dans ses paroles, ne prévient cette conclusion scandaleuse, tout au contraire. Elles méritent d'être conservées comme un affligeant spécimen d'éloquence semi-moderniste, si ce n'est pas trop peu dire, et de l'état d'un esprit qui, flottant entre la vérité et l'erreur, caresse surtout celle-ci. Il n'y a pas un mot dans ces pages qui soit digne d'un vrai catholique, et beaucoup moins encore d'un prêtre, pas un accent de foi. C'est un éloge qui condamne le mort et l'orateur.

Avant de quitter la maison.

Avant que le corps de notre ami quitte cette maison où il a passé les dernières années de sa vie et où il est mort, permettez-moi de vous dire un mot.

Les autorités ecclésiastiques ne nous ont pas permis de lui faire des funérailles catholiques. Nous ne ferons aucun commentaire sur cette décision et nous l'accepterons en silence. Il abhorrait toute attitude schismatique ou sectaire, et c'est notre volonté formelle que rien dans ce que nous allons faire, ne ressemble à une attitude de ce genre. Mais nous ne pouvons le laisser partir sans prières, et moi, son vieil et intime ami, je dirai sur son corps les dernières prières catholiques, et je bénirai sa tombe, dans le cimetière paroissial où on va le déposer. *Quand nous l'aurons couché dans cette* tombe, j'essaierai de vous dire les quelques paroles que je sais qu'il aurait aimé que je vous dise. Nous vous demanderons aussi que, tout indigne que j'en sois, je parle seul en cette occasion, désirant ainsi éviter l'ombre même d'une manifestation. Ceux de ses amis qui appartiennent à une autre Eglise comprendront notre désir, et leur présence silencieuse sera pour eux la plus noble façon de lui témoigner leur sympathie.

Devant la tombe.

Vous voyez la place que nous lui avons choisie avec amour, puisque une autre place nous était refusée. Il aimait cet endroit, et il y venait souvent, quand il vivait au prieuré, récitant son bréviaire dans cette même allée au bord de laquelle on a creusé sa tombe. Comme vous voyez, c'est à mi-chemin entre les deux Eglises, l'Eglise dans laquelle il est mort, et celle dans laquelle il était né. De ce côté (à droite), séparée de nous par une frêle muraille, l'église catholique; de cet autre côté, l'église de Keble, de son cher ami Dolling et de tant d'entre vous qui lui avez montré votre affection avec tant de discrétion et de courage. Les différences entre votre pensée et la sienne auraient-elles été plus grandes qu'elles ne l'étaient en réalité, vous lui seriez restés fidèles. Mais enfin, vous saviez quel profond respect il gardait pour le vieil *Establishment* par l'intermédiaire duquel, non seulement Newman, mais Manning lui-même ont reconnu que l'Esprit-Saint avait agi et agissait encore pour le plus grand bien de l'Angleterre. Vénération pour l'Eglise anglicane, ce n'est pas assez dire. Il l'aimait aussi, non seulement comme la demeure de beaucoup de ses amis et de plusieurs de ces « millions » dont les intérêts lui étaient si précieux, mais aussi comme la demeure qui semblait l'attendre lui-même, promettant à cet errant, à cet exilé, à ce « pèlerin de l'éternité » avec quelques-unes de ces pratiques sacramentelles auxquelles il tenait tant, la force et le repos que donnent des sympathies fraternelles. Cela est vrai, et nous ne devons pas le cacher, deux fois obligés que nous sommes à ne dire que la vérité quand nous parlons de lui qui n'eut jamais peur de rien, sinon de mentir.

Dans nos promenades quotidiennes, soit ici, soit à Richmond, je me rappelle avec quel tendre empressement il avait l'habitude d'entrer dans les églises de village, avançant lentement sous les vieilles voûtes dans les sentiments d'un homme qui prend plaisir à réveiller les échos de son enfance. Il savait et il goûtait profondément la sereine et pacifiante poésie de votre liturgie, la splendeur de la Bible anglaise, l'humanité, la haute culture et le paisible dévouement de votre clergé. Ceux de ses contradicteurs qui, du reste sans animosité personnelle, le représentaient comme le moderne défenseur du jugement privé et de l'individualisme en religion, s'abusaient étrangement. Il fallait au P. Tyrrel une Eglise, soit pour répondre aux besoins de son esprit, qui n'admettait pas que l'idée chrétienne fût livrée à l'anarchie, soit pour répondre aux besoins de son cœur qui garda toujours avec une foi profonde dans leur efficacité, une dévotion intense pour la grâce des Sacrements.

Aucun dogme ne lui était plus cher que ce dogme de la communion des saints dont j'ai essayé de faire parvenir à ses oreilles mourantes la douce, brève et simple formule : « *Credo communionem sanctorum.* »

De sa dévotion envers les Sacrements, il nous a laissé une preuve touchante dans la feuille qu'il a écrite le 1er janvier 1909, et où il explique ses volontés relativement à ses funérailles. Il désire que rien ne soit écrit sur sa tombe, sauf son nom et sa qualité de prêtre catholique avec l'emblème du calice et de l'hostie dont il a lui-même dessiné l'esquisse.

Ainsi l'attrait qu'exerçait sur lui l'Eglise anglicane, pendant les dernières années de sa vie, était plus que le charme ordinaire des souvenirs d'enfance. Et son cœur et son intelligence, et sa philosophie et sa dévotion, tout lui faisait désirer avidement de vivre en communion avec une Eglise, si bien que nous avons vu entre Newman et lui ce rapport étrange, le *leader* du mouvement tractarien attiré, malgré lui, par la fascination de Rome, et le plus grand des *leaders* catholiques anglais d'aujourd'hui fasciné de son côté par une Eglise qui n'était plus la sienne. Mais il n'a pas cédé à ce charme et c'est là la rude victoire de sa foi, le témoignage à longue portée que ses écrits et sa propre vie intérieure rendent à l'Eglise romaine. Laissez-moi le dire, chers amis inconnus qui l'avez tant aimé, nous, ses confidents de toutes les heures, nous à qui il disait ouvertement ce qu'il y avait chez lui de moins bon, et à qui il ne pouvait pas toujours cacher ce qu'il y avait de meilleur, nous savions, nous, la lutte pathétique qui semblait parfois absorber toute son activité, nous savions aussi, mais sans ombre d'hésitation, quelle serait la fin de la lutte. Nous savions que, pour lui, « en fait, l'Eglise catholique romaine représentait la plus ancienne et la plus large communauté qui ait vécu de la vie chrétienne... celle qui se rapprochait le plus de l'Eglise catholique idéale vers laquelle nous devons tendre. » Longtemps avant qu'il l'eût dit lui-même avec sa rare maîtrise de la langue anglaise, nous savions que pour lui, le simple mot « catholique » était la plus délicieuse musique, ce mot qui évoquait à ses yeux « les bras étendus et grands ouverts de Celui qui est mort pour tout l'*orbis terrarum* ».

Ces derniers mots du P. Tyrrel me semblent décrire excellemment l'idée qu'il se faisait du catholicisme. Il se cramponnait à l'Eglise de sa conversion avec la même conviction indéracinable et le même amour avec lequel il se cramponnait à l'Evangile et à la divine personne de Notre-Seigneur. L'admirable livre qui paraîtra bientôt, qui a occupé ses derniers mois, et, je le crains, écourté sa vie précieuse, restera comme un monument durable de cette foi. Le livre est intitulé : *Christiantiy at the Cross Roads.* Laissez-moi vous en lire quelques phrases :

« Malgré ces développements et en partie, à cause d'eux, écrit notre ami au sujet de l'enseignement dogmatique de l'Eglise, il est impossible de nier que la révélation proposée par la religion catholique et la révélation de Jésus soient identiques non seulement dans la substance, mais très souvent dans la forme... C'est en se servant d'une tradition de ce genre que le Christ devait nous proposer son Evangile. L'Eglise catholique a gardé avec le trésor céleste le vase d'argile où celui-ci était contenu. Les autres, ceux qui ont brisé et rejeté ce vase semblent avoir perdu beaucoup de ce trésor. Ne devons-nous pas plutôt les conserver l'un et l'autre *tout en distinguant soigneusement le contenant du contenu ?* »

Et maintenant, permettez-moi de lui dire un dernier adieu au nom de ses nombreux amis de France, d'Italie, d'Allemagne. Je parle sans doute de ceux que ses livres ont aidés et qui, même lorsqu'ils n'étaient pas pleinement d'accord avec lui, lui sont néanmoins restés dévoués ; mais autant que de ces derniers je veux parler aussi des simples personnes du peuple qu'il a

connues, soit en Bretagne, soit en Provence, lorsqu'il était avec moi, et qui avaient pour lui tant d'attachement. Il ne leur parlait pas beaucoup, mais avec sa vivacité irlandaise, il avait vite compris ce qu'ils voulaient dire et eux, de leur côté, devinaient par une sorte d'instinct qu'il était tout ensemble et un homme éminent et un homme de Dieu. Je tenais à insister, encore sur ce point, parce que, bien que son message particulier ne s'adressât pas à la foule, cependant la constante et tendre sollicitude avec laquelle il pensait aux *minimi* de l'Evangile et aux « millions » qui ne pensaient pas demander aux livres une consolation dans leur détresse, me paraît avoir toujours été un de ses traits les plus caractéristiques.

Quant à notre deuil à nous, aucune parole ne le pourrait rendre. C'est vers lui que nous nous tournions dans toutes nos épreuves, c'est à lui qu'au moins plusieurs d'entre nous doivent d'être restés fidèles à l'Eglise et au Christ. Nous perdrions cœur à la pensée que désormais il ne nous parlera plus sur cette terre, s'il ne nous avait lui-même formé à cet optimisme, amer sans doute, mais triomphant, qui était le sien et au devoir d'espérer contre toute espérance. Séparons-nous sur ce mot d'espérance et dans les sentiments exprimés par un de ses poètes favoris :

« Tu es le prisonnier de l'espérance. *Regarde en haut et chante.*
« Dans l'attente du printemps promis ;
« Semblable à Joseph, le bien-aimé de son père qui gisait dans la fosse
« Le long de la route déserte
« Et qui, sans savoir comment, savait néanmoins que Dieu le sauverait
« Ainsi, ensevelis dans le Seigneur, nous fermerons nos yeux
« De cette tombe vivante.
« *Au monde qui passe, jusqu'à* ce que les anges viennent nous appeler.

Le dogme de la communion des saints, dont M. l'abbé Brémond faisait parvenir aux oreilles du mourant la douce, brève et simple formule, ne va pas, dans le *Credo*, sans cet autre dogme qui le précède et le conditionne, et dont ni l'un ni l'autre ne se sont assez souvenus : *Credo sanctam Ecclesiam catholicam.*

"LA CROIX" ET M. BRIAND

Il n'est pas croyable, mais il est cependant trop vrai, que nombre de catholiques se plaisent encore à caresser des illusions sur les desseins d'un gouvernement implacable, et refusent de croire à sa haine ou se flattent de l'apaiser en se confiant à son libéralisme. Cet aveuglement, qu'on serait tenté de croire volontaire, est inexcusable. La lâcheté et les capitulations perpétuelles auxquelles il sert de prétexte rendraient méritée l'oppression dont nous sommes victimes.

Mais, parmi ces catholiques, il en est qui sont particulièrement responsables de la commune veulerie. Ce sont ceux qui, jouissant de l'influence sur les autres par leur position au Parlement et surtout dans la presse, assumant et affectant le rôle de diriger l'opinion, la déconcertent par leur politique à syncopes et l'endorment dans leur propre mollesse. Il ne peut donc être que salutaire de secouer ces défaillants pour réveiller en eux la sensibilité et le mouvement. Ce mal est trop contagieux pour que ce ne soit pas une bonne action de la

combattre dans sa cause principale. C'est un devoir de charité à l'égard de tout le monde. Ceux qui voudront y voir le moindre sentiment d'animosité auront toute liberté pour montrer en quoi il se décèle.

L'entrée de M. Briand à la présidence du Conseil et sa déclaration comme chef du nouveau Cabinet, ont révélé la persistance de cette maladie des esprits.

Les socialistes et les radicaux qui menaçaient de le dévorer, ont feint de se laisser charmer par ses paroles et ont rampé à ses pieds avec autant de bonne grâce que sous la cravache de Clemenceau. Du moins espèrent-ils, les uns et les autres, qu'il leur jettera quelques os. Mais, les catholiques, que pouvaient-ils attendre, sinon, justement, de leur être livrés en pâture? Et ils ont fait à peu près comme les radicaux et les socialistes. L'*Autorité* disait avec raison, sous la plume de ses directeurs :

Ceux qui, par exemple, ont dépassé la mesure, ce sont les députés de la Droite, qui se sont abstenus, ne refusant pas leur confiance au ministère, ou qui, comme d'Elissagaray, Hennessy, des Lyons, Gavini, Lebaudy, Massabuau, Dupourqué, ont voté pour l'homme de la Grève Générale et de la Séparation.

Ceux-là n'ont aucune excuse; mandataires de l'opposition, des catholiques, des patriotes et des conservateurs, ils sont les prisonniers de leurs engagements, et ils ont commis un acte qui équivaut à une désertion sur le champ de bataille.

Il faut attendre, il faut voir ce qu'il fera... disent les abstentionnistes.

Non : il faut voir ce qu'il a fait; il a fait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, accomplissant ainsi la rupture officielle et éclatante de la France avec sa religion traditionnelle.

Il a fait la loi de dévolution, légalisant ainsi le vol officiel.

Il a participé à toutes les lois de laïcisation, et il achèvera son œuvre, il l'a promis à la majorité sectaire, en détruisant les derniers vestiges de la liberté d'enseignement.

Il a mis son nom au-dessous de documents qui exhortent la troupe à déserter et à fusiller ses chefs; et il a refusé de renier ces paroles.

Il appartient à un parti qui est le refuge de l'antipatriotisme, de l'antimilitarisme, et dont le programme social est la destruction de la propriété, de la famille, de la Société...

Il est tout cela, il a fait tout cela, et vous, catholiques, vous, patriotes, vous, libéraux, vous votez pour lui, et vous lui laissez la carrière ouverte, le champ libre, par votre abstention?

Il n'y a pas deux mots pour qualifier cette attitude : trahison.

Eh bien! quelle a été, en cette circonstance, l'attitude de notre grand journal catholique *La Croix*, dont les moindres mots sont écoutés comme parole d'Evangile par tant de braves gens? Elle s'est montrée d'accord avec les abstentionnistes de la Chambre pour dire qu'il fallait attendre, qu'il fallait d'abord voir ce que ferait Briand, d'accord même, on peut bien le dire, avec ceux qui lui ont accordé le crédit d'un premier vote, car elle laisse percer l'espoir qu'on pourra s'arranger du nouveau ministère.

En annonçant la constitution de celui-ci, elle s'était bornée à cette réserve piteuse que nous avons déjà signalée : « Les catholiques, de leur côté, ne peuvent voir *sans méfiance* à la tête du pouvoir l'homme dont le nom est si étroitement lié à la loi de séparation. »

Voici le jugement d'ensemble sur la situation (29 juillet). Il est sorti de la plume du rédacteur en chef. Le seul titre de l'article en résume la pensée : *Déclaration d'attente* (1). M. Bouvattier s'empresse d'abord d'excuser le manque de franchise de la déclaration ministérielle. Mais, pour qu'on ne nous accuse pas de tirer d'un mot ou d'une phrase une conclusion que le contexte désavouerait, voici le morceau en entier, quoique tout n'ait pas le même intérêt :

Si j'appelle la déclaration ministérielle *déclaration d'attente*, c'est que, dans une assemblée où la vieille majorité radicale lui faisait grise mine, et où une importante fraction de la minorité, celle des catholiques, ne pouvait ni oublier le passé, ni accorder sa confiance à l'homme de la séparation, le président du Conseil était dans l'impossibilité de tracer une ligne de conduite précise, sous peine de changer le mécontentement de ceux-ci en exaspération ou d'accentuer la légitime hostilité de ceux-là.

C'est pourquoi M. Briand a fait une déclaration d'attente... d'attente de quoi? d'attente d'événements de nature à lui dicter des actes sur lesquels il fera sa prochaine déclaration qui, celle-là, sera celle de sa politique réelle.

M. Briand a, au surplus, défini lui-même, sans y prendre garde, le caractère d'expectative de sa déclaration lorsqu'il a dit : « Je veux m'adapter à ma fonction. »

Eh bien! à déclaration d'attente, attitude d'expectative. Attendons pour juger une fois de plus sur ces actes de demain, celui que nous avons condamné sur ses actes impardonnables d'hier.

Pourtant, j'ai déjà dit que les événements sont plus forts que les hommes.

Nous en avons la preuve dans le texte même de la déclaration.

Le mot d'ordre donné par M. Fallières était : rien de changé dans la politique gouvernementale.

S'il n'y avait eu rien de changé, est-ce que les Lafferre, les Buisson et leurs amis du radicalisme auraient montré tant de mauvaise humeur? Est-ce qu'ils auraient rêvé de renverser le nouveau ministère dès le jour de son accession au pouvoir? Hier, si l'on était attentif à leurs sourds grognements, on comprenait qu'ils n'étaient pas convaincus, ils étaient domptés.

Le programme, comme l'a répété avec insistance M. Briand, était bien le même que celui du Cabinet Clemenceau : « Mon programme est le vôtre », a-t-il dit.

Soit, mais l'interprétation du programme par le même M. Briand, diffère de l'interprétation radicale.

L'interprétation, suivant le *Gaulois*, élargit l'horizon. Je dirai même qu'elle l'éclaircit quelque peu. Elle annonce la restauration de l'autorité et de la séparation des pouvoirs, la remise des choses et des hommes à leur place, la pratique de la liberté. *Le mot de tolérance s'y trouve et M. Briand qui fut ce qu'on sait, va jusqu'à dire : « Je ne suis pas pour la persécution. »*

Vous voyez bien que les événements sont plus forts que les hommes!

Certes, des paroles aux actes il y a loin; mais les événements qui ont mis la France dans l'état de trouble et de division où elle s'affaisse *ont arraché les paroles à M. Briand.*

Sans doute, le couplet sur la « laïcité » a suivi de près la profession de libéralisme, et quand le président du Conseil parle de l'arsenal de lois de laïcité votées et en projet qui ne sont autre chose que des mesures d'oppression, quand il parle de la « stricte exécution de cette législation » sectaire, il trouve cette excuse qui n'en est pas une : « Là, nous n'avons plus à donner la liberté; nous avons à faire œuvre de défense républicaine. Nous avons à mettre l'enseignement laïque à l'abri des attaques de ses adversaires qui sont en même temps les ennemis de la République. »

Autant de mots, autant de faussetés. Les événements n'ont pas encore assez marché pour en convaincre M. Briand.

Les mesures sectaires de laïcité sont prises, non pas contre les ennemis de la République, mais contre les pères de famille de France qu'elles lèsent dans leur autorité, dans leurs droits et dans leurs libertés.

Et cette autorité, et ces droits, et ces libertés, nous autres catholiques, nous élevant bien au-dessus de toutes les questions de parti, nous les revendiquerons sans relâche jusqu'à ce que nous les ayons obtenus.

M. Briand, en nous les refusant, ne fait nullement acte de défense républicaine; et nous, en nous efforçant de les conquérir, nous faisons simplement acte de défense de l'âme des enfants de la France.

Dussé-je révolter toutes les bonnes âmes de l'*Action libérale*, je dis que c'est là une faiblesse inexcusable. Je dis, sans reprendre à mon compte le mot de trahison prononcé plus haut, que *La Croix*, en se payant du mot de tolérance, et en recueillant comme un espoir, sinon comme une promesse, la parole de Briand : « Je ne suis pas pour la persécution », commet matériellement un crime contre l'opinion catholique dont elle est presque maîtresse, car elle la trompe et l'endort dans une illusion insensée. Vous parlez de revendications sans relâche. Ce sont des mots pleins de vent. C'est toujours, comme depuis vingt ans, la lutte jusqu'à la mort, mais sans se battre.

Est-ce là le fruit des objurgations que le Pape nous a fait entendre?

Il y a donc à prendre pour *La Croix* dans les récents avertissements de la *Corrispondenza romana :*

Pour les catholiques seuls, il n'y aura rien de changé. Avec moins de paroles agressives que M. Clemenceau, M. Briand continuera sa besogne spéciale de déchristianiser méthodiquement et légalement le pays. Il y en a qui redoutent que son avènement replonge dans l'indolence et dans une fausse sécurité les catholiques optimistes qui avaient mis en lui autrefois leurs espérances. Nous espérons que non. Nous ne sommes plus en 1905, les événements ont marché, dessillant peu à peu les yeux des plus confiants. L'athéisme scolaire, la spoliation des biens, les procès des évêques ont réduit à presque rien le nombre des dupes. Parmi les partisans de M. Briand, on ne distingue plus guère que des complices.

Ce qu'il ne faut pas permettre, c'est que les journaux lus par des catholiques leur fassent perdre maintenant le bénéfice de leur défiance enfin éveillée et de leur énergie reconquise, en affectant de faire crédit au nouveau président du conseil, ou même en plaidant son libéralisme et sa loyauté. Ce serait une trahison, dont les journaux qui s'en rendent coupables devraient répondre devant les catholiques qui les soutiennent et les propagent...

Il faut arrêter dans l'œuf ce commencement de campagne en vue de chloroformer et rendormir les catholiques qui sortent à peine de leur somnolence.

LE " DISCOURS ÉVANGÉLIQUE " DE M. L'ABBÉ BIROT

Notre numéro du 1er juin contenait une critique du discours prononcé par M. l'abbé Birot au Congrès de l'Association de la Jeunesse catholique à Carmaux. La *Gazette* du Tarn ayant reproduit quelques lignes de cet article, il s'en est suivi, entre M. l'abbé Birot et ce journal, une polémique prolongée, dont le directeur de la *Critique du Libéralisme* a fait en grande partie les frais, quoiqu'il refusât de s'y mêler. M. le Vicaire général d'Albi s'est efforcé de démontrer en plusieurs colonnes que l'expression de sa pensée avait été tronquée, dénaturée, travestie, et de prouver que ses paroles étaient inattaquables.

Il est néanmoins malheureux pour un homme d'un aussi grand talent. car M. Birot a une valeur intellectuelle et littéraire peu commune, d'arriver à être aussi mal compris des ennemis de sa foi que des « gabelous » de l'orthodoxie, et de recueillir, après les critiques de ceux-ci, les approbations et les éloges de ceux-là.

« *Le Chrétien libre,* organe de l'Œuvre pour et par les anciens prêtres chrétiens », journal des renégats du sacerdoce, écrit, dans son numéro de juillet 1909, le filet suivant, avec les soulignements qu'on y remarquera :

DISCOURS ÉVANGÉLIQUE. — M. Birot, vicaire général d'Albi, a prononcé un discours remarquablement chrétien, le 1er mai, au banquet de la *Jeunesse catholique du Tarn.*

Il y a dans ses paroles tout un programme. C'est aussi une réponse anticipée aux fanfaronnades du cardinal Andrieu et autres fanatiques. Commenter ces paroles serait les affaiblir; mieux vaut en citer quelques-unes, regrettant de ne pouvoir les reproduire toutes.

« Votre action, dit M. Birot aux catholiques, doit être discrète et modeste, sans s'inquiéter d'aucune légitime concurrence. Vous ne pouvez, ni ne devez limiter l'idéal d'autrui... La conscience française ne le supporterait pas. Nulle autre au monde n'a mieux compris l'essence du christianisme qui est *esprit et vie.* Il est de l'Esprit de pénétrer tout, de vivifier tout : il ne saurait être le *prisonnier de personne.* Vous devez former des consciences qui disposeront de la société et du pays. A vous de leur assurer les bienfaits de cette culture chrétienne dont la première loi est de les *enraciner dans le Christ* et de les nourrir de toute la sève de l'Evangile.

» On vous dit de travailler au triomphe de l'Eglise, et moi je vous dis de travailler simplement au bien de l'humanité. »

Enfin! voilà des paroles qui ne sentent *pas l'anathème* et *qui sortent* de la mentalité générale de l'Eglise romaine et du Pape.

Nous n'avons donc rien dit de trop, en faisant observer qu'on pourrait croire empruntées à quelque prêche protestant les paroles citées par le *Chrétien libre,* puisque celui-ci les retient comme évangéliques. C'est maintenant vers lui que M. Birot devra se tourner pour le convaincre, lui aussi, qu' « elles ne sortent pas de la mentalité générale de l'Eglise romaine et du Pape », et pour se débarrasser du brevet si compromettant qui lui est décerné.

UN SEUL MOT

Un seul *mot* sur les récentes exhortations de S. S. Pie X aux catholiques français, qu'on a appelées : les nouvelles directions pontificales. Les grands journaux catholiques qui s'étaient constitués, on sait avec quelle grâce d'état, les interprètes de celles de Léon XIII, l'*Univers* et la *Croix*, n'ont pas eu le sentiment de la réserve qui leur siérait aujourd'hui. Avec le même aplomb et la même autorité, ils se sont empressés d'expliquer en de longs articles comment les paroles de Pie X devaient être appliquées. Ils ont parlé de tout, excepté de ce que le pape a dit clairement. Nous le montrerons peut-être un peu plus tard. Pour l'heure, nous laissons couler tous ces commentaires, qui s'accordent assez bien avec ceux d'un autre oracle catholique, M. J. de Narfon, dans le *Figaro*. Relevons seulement un fait qui en donne le poids exact.

Fidèle à l'ancienne tactique qui lui réussit parfois si heureusement, à une époque antérieure, l'*Univers* a profité du sixième anniversaire de l'élection de Pie X pour tenter d'obtenir, en réponse à son adresse de félicitations, un mot qui pût passer pour une approbation de son nouveau rôle. A l'expression, toute naturelle de son filial hommage, il ajoutait ceci qui n'avait rien à y voir : « Ardemment résolus à continuer leurs efforts en vue de réaliser l'union des catholiques français selon les désirs et les directions de votre Sainteté, ils (les rédacteurs) sollicitent humblement la bénédiction pontificale ».

L'invite était claire. Le Saint-Siège a fermé l'oreille. Et voici la réponse toute une qu'il a bien fallu enregistrer après en avoir sollicité une : « *Saint-Père, très sensible au filial hommage,* aux vœux et aux sentiments exprimés pour l'anniversaire de son exaltation au souverain pontificat, vous remercie et bénit de cœur les directeurs et collaborateurs de l'*Univers.* — Cardinal Merry del Val. » (*L'Univers,* 3 août).

RECTIFICATION. — Dans son numéro du 15 juillet, Arthur Prems insère une rectification de l'éditeur du *Catholic citizen* de Milwaukee, M. Desmond, disant que son article « *Six american cardinals* » publié dans le *North american Review,* n'avait pas été inspiré par l'archevêque de Saint-Paul. Rectification peut-être intéressée, mais que, cependant, nous insérons spontanément (1).

1. Voir notre numéro du 1er août, page 353.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6462

LE COURS SUPÉRIEUR D'INSTRUCTION RELIGIEUSE DE M. L'ABBÉ LABOURT

QUELQUES OBSERVATIONS

Au cours d'un article très élogieux sur cet ouvrage, M. l'abbé Wherlé, dans les *Annales de philosophie chrétienne* (juillet 1909, p. 338), fait un grand mérite à M. Labourt de nous avoir donné un manuel « d'Histoire sainte » que l'on puisse opposer au « Manuel d'histoire ancienne du christianisme » de M. Guignebert.

Mais M. Wherlé ne prend-il pas le change sur les intentions de l'auteur? M. Labourt a choisi comme objectif d'offrir un cours de religion pour les écoles secondaires de garçons et de filles. Lui-même nous en avertit dans sa préface qui confirme ainsi ce qu'annonce le titre de l'ouvrage. Celui-ci n'est d'ailleurs que le cadre et le résumé de l'enseignement donné par l'auteur lui-même dans un de nos plus grands collèges catholiques. Ce n'est donc point, ou du moins ce n'est pas seulement comme œuvre de critique historique qu'il doit être apprécié, mais avant tout comme œuvre et programme d'enseignement religieux. On devrait donc y trouver un enseignement complet, quoique succinct, bien vivant et cordial, quoique rigoureusement historique, des origines, des progrès et de l'état actuel de l'Eglise. Ce dont nos élèves chrétiens ont un besoin absolu, c'est d'apprendre à connaître, pour l'aimer, le Christ qui était hier, qui est aujourd'hui et dans tous les siècles.

Le cours de religion de M. Labourt répond-il à ce besoin? Sa méthode d'enseignement satisfait-elle aux vraies exigences d'une saine et solide formation religieuse, ou est-elle insuffisante pour affermir la foi des élèves? Ne renferme-t-elle pas plutôt quelque vice capable de l'entraver? Voilà comment la question se pose à nos yeux. Et certes, elle est grave, si l'on songe aux conséquences qu'elle entraîne pour l'avenir religieux de nos jeunes générations.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le divise pas. Nos critiques s'empressent de ne pas tenir compte de cette recommandation. Ils divisent ce qui est uni; ce que Dieu, la tradition, l'histoire, la critique sincère ont uni jusqu'ici, et ils se rattrapent en unissant ce que tout sépare.

I

Pour M. Labourt, l'histoire et la religion commencent avec Israël. Afin qu'on n'en ignore et aussi, sans doute, parce qu'il est sincère, il affiche cela sur la couverture même de son livre. Le sous-titre de son « *Cours supérieur d'instruction religieuse* » est : *Israël, Jésus-Christ; l'Eglise;* et le livre tient la promesse que nous fait le sous-titre.

C'est la première division de ce que Dieu a uni. Il divise la Genèse d'avec elle-même, et d'un même trait de plume, il sépare tout le reste, trente siècles, au bas mot, de l'histoire de l'humanité et de la religion.

Cependant, il s'était, pendant cette période, passé quelques faits qui ne sont pas dépourvus d'importance, ni pour l'homme, ni pour la religion; par exemple, la création, la chute originelle, la première prophétie messianique selon toute la tradition, etc...

On ne nie rien de tout cela; on n'en parle pas; voilà. On ne négligera pas de parler, pour dire qu'elle est, pour le moins, purement conjecturale de l'existence de l'animisme et du totétisme (p. 47). Les « Origines » méritent d'être lues et méditées, l'auteur y laissant voir (peut-être trop), son vrai sentiment, mais les origines que propose la Genèse ne méritent pas même une allusion.

L'auteur dira sans doute : je fais de l'histoire; il convient à l'historien de ne parler que de ce qu'il peut établir par le témoignage. Je suis bien obligé de convenir qu'aucun greffier n'a fait le procès-verbal de la Création, ni même de la chute originelle. Peut-être, le totémisme est prouvé par des textes authentiques, stèles, papyrus, ou briques, puisqu'on lui fait un honneur que l'on refuse à la Genèse sur des faits où la religion et l'histoire sont inséparables. Je regrette ce procédé.

Je le regrette d'autant plus que les faits en question supposent bien des choses, soit relatives au premier état de l'humanité, soit relatives à la religion que nous professons, soit enfin à la question des questions toujours inévitable parce qu'elle est l'aboutissant logique de l'hypothèse que l'on adopte, quelle qu'elle soit, sur les origines : y a-t-il un Dieu distinct de la création, créateur, p. c. et maître de l'univers et de l'homme, gouvernant son œuvre suivant les lois qu'il a établies librement, et qui ne peuvent rien ôter à sa souveraineté absolue, ou bien, n'y a-t-il rien du tout qu'une matière qui évolue? On ne saurait laisser de telles questions, sans se prononcer, dans un cours supérieur de religion; et nul n'ignore avec quelle énergie et dans quel sens se prononce un prêtre catholique. Il n'a pas peur

celui-là, que la science vraie, certaine, soit jamais la preuve que la religion révélée n'est pas la vérité.

Les origines d'Israël commencent à Abraham. Ici, nouvelle division de ce que Dieu a uni. D'un côté, l'histoire, de l'autre la religion. L'auteur commence par l'histoire.

Vous croyez peut-être qu'il est question de la vocation divine d'Abraham et des raisons de cette vocation. Point du tout. Voici le texte : « D'après la tradition biblique, il était originaire de Chaldée et émigra, comme beaucoup d'Araméens, en Mésopotamie, puis vers l'est et le sud de la Palestine » (p. 11-12). C'est tout.

> Une tortue était à la tête légère
> Qui, lasse de son trou, voulut voir du pays :
> Volontiers, l'on fait cas d'une terre étrangère.

Voilà l'idée qu'on nous donne du Père des croyants. Savez-vous, que faire onze cents kilomètres avec femme, serviteurs, troupeau, plus un neveu en pareil équipage, et deux filles, le tout pour faire comme beaucoup d'autres Araméens, n'est pas chose banale ! Mais, un Auvergnat qui va à Paris sans tant d'impedimenta, n'y va pas seulement pour faire comme beaucoup d'autres Auvergnats ; il y va pour une raison, chose assez commune parmi les hommes (Abraham excepté), il y va pour gagner de l'argent peut-être, ou peut-être, pour devenir journaliste et, plus tard, académicien : cela s'est vu !

II

Une page plus loin, nous sortons d'Egypte. Cette fois, l'auteur cite un autre savant (1). C'est une manière d'unir ce que tout sépare et divise. Mais, je conviens qu'un savant et un savant, cela fait deux savants, l'un approuvant l'autre. Mais, cela fait-il une autorité ?... que disent-ils ?

Ils conviennent que les récits miraculeux de sortie d'Egypte sont, sans cesse, allégués par les écrivains bibliques, surtout les psalmistes, comme des témoignages évidents de la protection spéciale que Dieu étend sur son peuple. Très bien. Mais notre auteur, qu'en pense-t-il ? Il n'y a qu'à lire la suite : (p. 13 et 14).

« Entraînés par Moïse, les Hébreux franchirent l'*isthme* qui les séparait du désert oriental et s'acheminèrent vers Canaan (suivent des considérations politique et stratégique qui prouvent qu'on sait comprendre et lire, ou vice versâ)... : « Après une vaine tentative pour entraver leur fuite, Pharaon qui a vu les Israélites s'enfoncer dans le désert, estime superflu de les y poursuivre, soit que d'autres

1. Le P. Vincent.

soucis l'appellent ailleurs, soit qu'il juge assurée la ruine des fuyards; en tout cas, pour lui la race n'est plus!... Israëlou (Israël) est déraciné et n'a plus de graine » dit sur une stèle récemment découverte à Thèbes, le successeur de Ramsès II ».

Sur quoi, je remarque qu'il est étonnant que Ramsès II ait laissé à son successeur, le soin de faire une inscription aussi courte que féconde. Je remarque encore que voilà ce que pensent de cette épopée divine de l'Exode les deux savants unis.

Quant aux Hébreux, les voilà dans l'oasis de Qadès pour quarante ans; bien entendu sans manne, ni cailles, ni quoi que ce soit que les dattes des 72 palmiers et les coups qu'ils échangeaient autour des puits avec les Bédouins pour abreuver des troupeaux qu'ils n'avaient pas! Mais, cet exercice les préparait à combattre et à vaincre, même à exterminer les Cananéens!!!...

Avouez que si la stèle ci-dessus est brève, le séjour d'une si grande multitude dans un oasis en de telles conditions est long. Miracle pour miracle, j'aime mieux ceux de l'Ecriture pour beaucoup de raisons, outre ma foi. Ils sont plus poétiques et plus probables. Ils prouvent la bonté de Dieu plus aimable à contempler que la sottise savante des hommes.

Espérons que la suite de l'histoire vaudra mieux que le commencement, et, avec notre auteur, passons à la Religion (p. 49 et 50).

III

« Influence babylonienne. On constate une relation assez proche entre certaines prescriptions du Code Mosaïque et plusieurs articles du Code babylonien d'Hammourabi (2100). Il est naturel que des situations analogues soient appréciées par des législateurs d'une manière analogue. »

Que devient dans tous les cas Moïse et quelle estime faut-il faire de cet homme qui ne cesse de répéter : voici ce que dit le Seigneur, quand il se fait dire par Hammourabi ce qu'il affirme dit par le Seigneur? — La véracité de Moïse est d'autant moins contestable malgré tout, qu'à peine si de tout le Pentateuque, on peut lui en attribuer trois chapitres, et encore. En tout cas, pas une ligne de plus. C'est sans doute dans ces trois chapitres que doivent se trouver les traditions antiques que Moïse avait recueillies en les épurant, etc....

Vous trouverez page 53, l'influence de la religion cananéenne sur les Israélites. Ailleurs, d'autres influences encore. Il n'y a que celle de Dieu qui n'apparaît jamais.

Ici, vous toucherez du doigt l'utilité qu'il y a à séparer la religion de l'histoire. Si la sortie d'Egypte (histoire) s'était trouvée unie à Ham-

mourabi, remplaçant le Seigneur, en un seul et même endroit, le total vu d'un seul regard aurait paru par trop fort. A quarante pages de distance, cela s'aperçoit moins; de plus, en se passant de Dieu deux fois au lieu d'une, on s'y habitue plus doucement et mieux.

Que penseront les élèves de N.-S. J.-C. et de saint Paul, lorsque lisant le N. T., ils verront le Seigneur parler de la manne et du serpent d'airain dans le sens que tout le monde sait; ou saint Paul, du Passage de la Mer rouge, comme d'un fait qui ne peut être symbolique que parce qu'il est historique? L'auteur a-t-il songé au douloureux point d'interrogation que sa manière de traiter la Bible fera naître forcément dans ces âmes qu'il a mission d'affermir dans la foi?

IV

Quant au N. T., ai-je besoin de dire qu'il est présenté dans ce livre à l'état de squelette? Tout y est mort et bien mort. Ce n'est pas une cruauté de disjoindre et séparer les parties d'un squelette : on n'y manque pas. On met ensemble tout ce qui se ressemble, sans laisser voir au lecteur comment ces choses si bien séparées sont unies par les écrivains sacrés et révèlent J.-C. vivant, vrai Dieu et vrai homme.

Rien ne peut rendre la sécheresse de ces analyses et la désolation où elles laissent le cœur. Vous chercheriez en vain un accent ému, un mouvement d'âme, un élan vers notre divin Maître dans cet ouvrage. Ces choses-là ne doivent pas être dignes de la sereine impartialité du savant. Dieu, pourtant, a uni la vérité et l'amour, la foi et la charité.

Mais, quelle érudition inutile et fatigante! Voulez-vous savoir combien de fois exactement, J.-C. est appelé Fils de l'homme dans chacun des Evangiles synoptiques et d'autres curiosités semblables? Vous le trouverez là. Il est vrai qu'il vous serait facile de trouver tout cela ailleurs.

Les analyses, entre autres vertus, ont celle de séparer ce que Dieu a uni. N.-S. faisait des miracles; notre auteur les cite tous : mais Il les faisait de telle manière que ses miracles prouvaient sa divinité, ne laissant aucune ressemblance entre ses miracles à lui, opérés spontanément et par une vertu qui lui appartenait en propre, et les miracles des saints qui l'ont précédé ou suivi, lesquels les accomplissaient par la volonté de Celui qui leur en donnait le pouvoir.

Il y a eu d'autres prophètes et d'autres docteurs avant et après J.-C. : mais lui seul a parlé « tanquam potestatem habens »; lui seul s'est montré législateur à l'égal de Celui qui donna la loi sur le Sinaï; lui seul, en prophétisant sa passion et sa mort, a pu ajouter,

a ajouté, en effet, plusieurs fois : « Mais, je ressusciterai le troisième jour. »

Il ne me suffit pas que vous me parliez de la vie, de la doctrine, des miracles, des prophéties de J.-C., ni même que vous m'en fassiez le compte exact. J'ai besoin que vous me montriez tout cela comme le montrent les Evangélistes, non pas seulement vivant et saint, ou même divin, mais comme fait ou dit de manière à mettre en lumière la divinité de J.-C., à fortifier et éclairer ma foi sur cette vérité capitale. Or, c'est bien ainsi dans les Evangiles où demeure uni ce que Dieu a uni; ce n'est plus ainsi chez vous où ce qui est uni dans l'Evangile est séparé par l'analyse.

On ne remarque pas assez, même parmi nous, que le but principal, sinon absolument unique de tous les Evangélistes est de mettre en évidence la divinité de N.-S. J.-C., et nous laissons trop insinuer et même trop dire, sans protestation, au moins assez ferme, qu'elle est éclatante de lumière en saint Jean, mais, à peine sensible dans les synoptiques, si même elle s'y montre. Comment ne voit-on pas la perfidie de telles assertions et insinuations. « C'est par là, dit notre auteur (deux affirmations catégoriques signalées dans les trois premiers Evangiles), c'est par là que les synoptiques vont rejoindre les affirmations solennelles de saint Jean » (*sic*).

V

Je crains d'abuser de la patience du lecteur. Cependant, il faut bien que je montre comment on complète le procédé qui consiste à séparer ce que Dieu a uni en unissant ce que Dieu a séparé.

Il est incontestable que les trois Evangiles synoptiques sont trois choses séparées. Même d'après notre auteur, l'un, saint Marc a écrit à Rome son Evangile qui est généralement regardé comme le résumé de la prédication de saint Pierre; l'autre, saint Luc aurait écrit le sien à Antioche (ce qui n'est nullement certain et qui, même, est très peu probable à mes yeux, à cause du prologue de son Evangile, mais passe!) à Antioche, pour les Grecs surtout orientaux. Quant à saint Mathieu, on n'en sait trop rien, bien qu'il paraisse évident que son Evangile ait été écrit pour les Juifs convertis ou à convertir et que, sans doute, il l'ait écrit avant de quitter la Palestine pour remplir sa mission apostolique. Voilà donc trois choses bien séparées et de bien des manières, quoique ayant un même but.

Notre auteur écrit tranquillement : « les synoptiques ont écrit en 70, peu avant ou peu après » (*sic*) p. 94. Nous allons voir. Et d'abord, pourquoi 70? Pourquoi cette date éloignée? Est-ce parce qu'il ne faut pas que les prophéties du Seigneur sur la ruine de Jérusalem et du Temple soient de vraies prophéties, écrites avant l'événement

et lorsqu'il était humainement impossible à prévoir? Je l'ignore et, sans doute, l'auteur aura adopté cette opinion de quelque Allemand, sans en voir la tudesque malice.

Cependant, lui-même écrit que la tendance actuelle de ses chers Allemands est de rapprocher les écrits sacrés de l'époque des événements et qu'ils avouent que ces écrits contiennent bien la pensée du Maître, autant que les disciples ont pu s'en s'en souvenir. Pourquoi lui, prêtre catholique, ne suit-il pas sur ce point cette tendance?

Si je suis bien informé, Harnack avance de dix ans la rédaction de saint Luc. Ce ne serait déjà plus 70, mais 60. Or, c'est l'équivalent pour nos savants d'un article de foi, que saint Marc a écrit le premier et que les deux autres l'ont utilisé (c'est leur expression) au point que sa rédaction se retrouve presque entièrement en saint Luc et saint Mathieu. Je ne dis pas ce que j'en pense; je dis ce qu'ils disent et c'est l'avis aussi de notre auteur.

Puisque saint Marc a été utilisé de la sorte par saint Luc, que le premier était à Rome et le second à Antioche, qu'il n'y avait alors ni rotatives, ni chemins de fer, ni navigation à vapeur, que les livres étaient rares et chers et les communautés chrétiennes pauvres et obscures, il faut nécessairement conclure que saint Marc avait écrit un certain temps avant saint Luc. Combien de temps? Peut-être beaucoup, peut-être assez peu. Saint Pierre et saint Marc étaient à Rome quand le décret de Claude en expulsa les Juifs et les chrétiens sous le nom de Juifs. L'Evangile de saint Marc a pu être écrit pendant ce premier séjour de saint Pierre ou peu après l'expulsion, pour aider et préciser les souvenirs des premiers chrétiens convertis par la prédication apostolique. Cela ne manquerait pas de vraisemblance.

Adoptez cette idée et la date de 60 pour saint Luc donnée par Harnack, et nous voilà singulièrement loin de la phrase ci-dessus de notre auteur. Mais, en tout cas, nous avançons de quelques années saint Marc. Et nous n'avons pas de date précise pour saint Mathieu, bien que la tradition qui le fait écrire avant la dispersion des apôtres soit si constante, et en même temps si d'accord avec le bon sens et même le sentiment de la foi.

Donc, séparés, nous avons 60 pour saint Luc selon Harnack, logiquement, au moins 55 pour saint Marc, probablement moins encore, enfin pour saint Mathieu rien d'assez certain, 30 à peu près selon l'antique tradition; et réunis au contraire « les synoptiques ont écrit en 70, peu avant ou peu après. »

Je m'abstiens de toute réflexion...

***

Espérons que la maturité venant avec le temps, l'étude et la ré-

flexion, notre auteur comprendra : 1° que si un peu de science et beaucoup de jeunesse éloignent de la tradition, plus de science, de méditation et d'expérience y ramènent; 2° qu'il ne faut pas trop se hâter d'accepter une hypothèse comme vérité démontrée; 3° que la religion doit être enseignée non selon l'esprit propre (ce qui est protestant) mais selon l'enseignement traditionnel de l'Eglise, ce qui est catholique.

Fr. Exupère DE PRATS DE MELLO, capucin.

A PROPOS DE LA « PRESSE DU VATICAN »

Sous le titre : *La Presse du Vatican*, la *Grande Revue* a publié, l'hiver dernier, un article signé *Granvelle* (un pseudonyme du protestant Paul Sabatier), où l'auteur prétendait faire connaître les dispositions respectives de Léon XIII et de Pie X au regard des organes plus ou moins officieux dont le Saint-Siège dispose à Rome. Il nous a paru que c'était l'occasion de livrer à la publicité des pages écrites, voici plusieurs mois déjà, pour un groupe restreint de lecteurs, et qui se rattachent à des faits vieux d'un quart de siècle. Simplement intitulées : « Souvenirs du *Journal de Rome* », ces pages n'ont d'autre prétention que de raconter sincèrement ce dont le signataire fut le témoin.

Le Pape Léon XIII, dont le pontificat dura vingt-cinq ans, de 1878 à 1903, a toujours attaché aux choses de la presse une importance considérable. Dès les premiers mois de son pontificat, il se préoccupa de créer, à côté de l'*Osservatore romano*, dont l'austère intransigeance lui paraissait suspecte à l'opinion, surtout à l'opinion étrangère, un journal d'allures moins traditionnalistes.

Le premier confident de sa pensée, à ce point de vue, fut le comte Charles Conestabile, qui, en attendant mieux, trouva, pour les vues du nouveau Pontife, un débouché dans la *Défense*, qui était à Paris, à côté du *Français*, le journal spécial de Mgr Dupanloup, continué, après la mort de l'évêque d'Orléans, par l'abbé Lagrange, depuis évêque de Chartres. Le système modérantiste et opportuniste de la *Défense* devait être repris plus tard par Mgr Thomas, évêque de La Rochelle, puis archevêque de Rouen, et par M. Denis Guibert, dans l'*Observateur français*.

Mais c'est à Rome même que Léon XIII entendait posséder un organe de ce caractère, et cet organe fut l'*Aurora*, rédigé par Mgr Schiaffino, sous la protection de Mgr Laurenzi, plus tard cardinal.

L'*Aurora* n'eut qu'une existence éphémère. Un jour qu'il lui était arrivé d'écrire que « l'Eglise n'est pas avec les partis vaincus », ce propos causa un peu partout, mais surtout en France, une si douloureuse surprise, et souleva, de la part de l'*Univers* et de l'*Union*, organes de M. le comte de Chambord, de si vives protestations, que l'*Aurora* dut se résigner à disparaître, sans être pleurée par personne.

L'œuvre ne devait pas tarder à être reprise sur nouveaux frais. En 1881, la *Société des publications internationales*, qui rêvait d'une grande agence télégraphique universelle, toujours désirée, jamais réalisée par les catholiques, et qui avait pour administrateur-délégué le comte Jules de Boursetty, financier dont les intérêts chevauchaient entre la France et l'Italie, avec d'intermittentes échappées vers la Suisse et la Belgique, proposa au Pape Léon XIII d'acquérir et de faire marcher l'*Osservatore romano*, d'une part, et, de l'autre, de créer à son ombre un organe en langue française qui aurait l'ambition de porter aux quatre coins du monde la pensée pontificale, et de répandre les lumières qui avaient eu leur source initiale dans les Lettres pastorales écrites par le cardinal Pecci, quand il était archevêque de Pérouse, sur l'*Eglise et la Civilisation*. Léon XIII acquiesça, et le journal ainsi conçu s'appela le *Journal de Rome*.

Son premier numéro parut le 8 décembre 1881, le jour de la canonisation solennelle de saint Benoît-Joseph Labre. La rédaction était loin d'être homogène : on y avait réuni des rédacteurs de l'*Univers* (Pierre Veuillot, Eugène Tavernier), des rédacteurs de la *Défense* (le comte d'Yvoire, le comte Conestabile), puis encore Louis Teste (l'auteur de la *Préface au Conclave*, qui avait prédit le nouveau Pape avec tant de justesse intuitive), puis divers éléments rencontrés sur place, et originaires, soit de Rome même, soit du dehors, tels l'abbé Bœglin (prêtre alsacien qui avait opté pour la Prusse en 1871), l'abbé Guthlin (qui correspondait de Rome avec la *Défense* et avec le *Figaro*, et qui avait des attaches à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, en attendant d'y avoir un poste officiel), M. François Carry, de Genève, etc. Pour compléter cet ensemble et lui donner une cohésion que tout rendait improbable, une charge de censeur théologique largement prébendée (cinq cents francs par mois) fut créée au profit de Mgr Luigi Galimberti, alors professeur d'histoire à la Propagande, dont le rôle fut considérable dans les destinées du *Journal de Rome*.

Non que Mgr Galimberti se soit donné beaucoup de peine pour surveiller, au point de vue de l'orthodoxie, les écrits de la rédaction; soit qu'il eût bien vite reconnu l'impossibilité de coordonner des tendances diverses et parfois contraires, soit qu'il eût préventivement formé le dessein d'accaparer la maison qui lui avait fait un pont d'or, le prélat n'eut de cesse qu'il eût opéré l'élimination de tous les éléments

qu'il jugeait insuffisamment dociles à ses préférences opportunistes, libérales, conciliatrices, spécialement dans la question des revendications du pouvoir temporel.

C'est ainsi qu'un jour du mois de septembre 1882, Mgr Galimberti, sous prétexte que, de Paris, les administrateurs du *Journal de Rome* ne se prêtaient pas à ses vues, mit la main sur la liste des abonnés du *Journal de Rome*, et s'en fut fonder, sur un autre point de la Ville éternelle, un autre journal, qu'il intitula le *Moniteur de Rome*. Le nouveau journal fut servi aux abonnés du *Journal de Rome*, grâce au simili-rapt qui vient d'être mentionné, et ses premières ressources, prélevées sur une caisse dont sans doute la destination était autre, lui furent fournies par le secrétaire de la Propagande, Mgr Domenico Jacobini, depuis nonce à Lisbonne. Le *Moniteur de Rome* était rédigé en langue française, ou du moins prétendait l'être, car, sous la plume du Prussien Bœglin et du Suisse Carry, notre langue y prenait des aspects bizarres, où l'obscurité tenait lieu de diplomatie, où l'éloquence se muait en un gongorisme épais et lourd.

L'embarras des administrateurs du *Journal de Rome*, à la nouvelle de cette révolution, ne fut pas mince. Le marquis di Baviera, qui dirigeait, avec le marquis Crispolti, l'*Osservatore romano*, réuni au *Journal de Rome* dans la même imprimerie de la *via del Nazzareno*, 14, avait télégraphié à Paris pour demander qu'on avisât. M. de Boursetty chercha un journaliste qui voulût bien aller à Rome. M. H. Durand-Morimbau (Henry des Houx) se trouvait ce jour-là à Lille, pour une conférence royaliste (c'était exactement le 29 septembre 1882, soixante-deuxième anniversaire de la naissance de M. le comte de Chambord). M. des Houx, normalien, puis professeur au lycée de Chambéry, y avait été remarqué par Mgr Dupanloup, qui s'intéressait toujours aux choses de la Savoie, son pays natal, et l'évêque d'Orléans l'avait fait entrer à la *Défense*. A la mort du prélat, survenue le 11 octobre 1879, M. des Houx, n'ayant pu s'entendre avec l'abbé Lagrange, lui avait laissé la *Défense*, et s'en était allé fonder, avec le concours du *Crédit de France* (administré par MM. Numa Baragnon, Amédée Lefèvre-Pontalis et d'autres), la *Civilisation*, journal formellement royaliste, encore qu'il eût emprunté son titre aux Lettres pastorales du cardinal Pecci, lequel goûtait peu ces affirmations trop catégoriques. Mais la *Civilisation* elle-même n'était plus qu'un souvenir quand M. des Houx reçut à Lille le télégramme où M. de Boursetty le conviait à se rendre à Rome pour un mois, pendant qu'on aviserait aux moyens d'assurer l'avenir du *Journal de Rome*. Après quelques hésitations, M. des Houx partit pour la Ville éternelle, et prit, provisoirement, puis définitivement, la direction du *Journal de Rome*, auquel il avait adressé déjà plusieurs lettres de Paris.

Ainsi, deux journaux français se trouvaient coexister à Rome, prétendant l'un et l'autre interpréter fidèlement, et chacun plus fidèlement

que son concurrent, la pensée pontificale. En fait, le *Journal de Rome*, jusque-là divers et ondoyant, dut à cet avatar de prendre définitivement couleur, et de devenir un journal homogène, rédigé avec une *maestria* militante, résolument dévoué à la défense intégrale des droits spirituels et temporels de la Papauté, apportant dans cette lutte un entrain que Léon XIII lui-même qualifiait de *furia francese*. A l'inverse, le *Moniteur de Rome* s'institua l'interprète de ce qu'il pouvait y avoir de nouveau dans les pensées et les méthodes du pontificat; il allait bien plus loin même, et, à travers sa logomachie tudesque, un observateur avisé eût pu démêler dès lors les tendances qui devaient aboutir à l'épanouissement du système aujourd'hui condamné sous le nom de « modernisme ».

Voilà pour le fond; quant à la forme, si le *Journal de Rome* poursuivait par la plume la tâche que, vingt ans plus tôt, les zouaves pontificaux avaient accomplie par l'épée, le *Moniteur de Rome* entendait substituer, à cette tactique réputée désuète, les procédés, autrement efficaces à ses yeux, de la diplomatie. Intéresser les gouvernements à la politique propre de Léon XIII; gagner les faveurs des cours et des chancelleries; complaire aux gouvernants même au prix de l'intérêt des gouvernés; sacrifier, au besoin, les évêques, prêtres, religieux et laïcs qui, sous le pontificat de Pie IX, avaient été persécutés en France, en Prusse, en Suisse, en Pologne, en Russie, en Irlande; faire ainsi converger toute la défense des intérêts catholiques dans le monde entier vers l'apologie du rôle personnel que le nouveau Pape pouvait exercer; acclimater insensiblement l'idée de réunir tôt ou tard un congrès diplomatique où la question romaine aurait été posée; enfin, pour aguicher les plénipotentiaires qui prendraient part à ce congrès éventuel, favoriser indirectement quiconque proposerait, de cette même question romaine, des solutions bâtardes : tel était l'objectif du *Moniteur de Rome*, autant qu'on pouvait le dégager de sa lecture, car ses rédacteurs seraient peut-être les premiers surpris de voir ainsi synthétisée une conception qu'ils s'appliquaient, croyant faire merveille, à laisser ou même à rendre obscure.

Un détail indiquera une autre différence spécifique des deux journaux et des deux manières. M. Henry des Houx, avec son habileté d'ancien normalien, autrefois couronné au concours général des lycées (ayant même reçu son prix de version grecque des mains du prince impérial, le jour fameux où Godefroy Cavaignac avait refusé d'aller recevoir le sien), traduisait les Encycliques de Léon XIII et les autres documents pontificaux avec une aisance et une célérité déconcertantes, dans un français irréprochable. Les rédacteurs du *Moniteur de Rome*, eux, suaient visiblement pour aboutir à une traduction qui n'avait de français que l'idiome, tant elle était incorrecte, inélégante et rocailleuse. Tous les récits venus du Vatican s'accordent cependant à déclarer que, si Léon XIII goûtait la traduction du *Journal de Rome*,

c'est pourtant à celle du *Moniteur de Rome* que ce Pontife indiscutablement lettré accordait sa préférence, car elle rendait mieux, assurait-il, sa pensée. Elle ne la rendait guère, en tout cas, lorsque le contresens était évident, comme le jour où *navare* (s'appliquer diligemment à quelque chose) fut traduit dans le *Moniteur de Rome* par « diriger la barque » : on en rit beaucoup dans les cercles français de la Ville éternelle.

Pour faire plus ample connaissance avec les deux journaux, il convient de nommer leurs rédacteurs. Au *Journal de Rome*, M. Henry des Houx était assisté de : M. Gabriel Boyaval, qui l'avait utilement secondé comme professionnel venu de France; M. l'abbé Ambroise de Benque d'Agut, prêtre méridional, spirituel, zélé, intégriste fougueux; M. l'abbé Joseph Bonnet, alors précepteur des enfants de Mme la comtesse de la Celle, jeune prêtre érudit, ardemment dévoué à l'Eglise, actif, entreprenant, écrivain consciencieux, qui donnait au journal d'intéressants résumés de science ecclésiastique; M. van Geetruyen, un Hollandais original, avantageux et quinteux, qui donnait des notes de politique internationale; le chanoine Mondello, dont l'office était d'aller chercher des nouvelles au Vatican; enfin, du mois de juillet 1884 au mois de juin 1885, date de la suppression du *Journal de Rome*, M. Paul Tailliez, qui débutait dans la presse catholique, et que M. Henry des Houx avait rencontré à Lille, à son retour des fêtes du cinquantenaire de l'Université catholique de Louvain. Au *Moniteur de Rome*, sous la direction invisible de Mgr Galimberti, travaillaient l'abbé Bœglin, l'abbé Guthlin, M. François Carry, M. J.-B. Vuillaume : soit un Prussien, un Français et deux Suisses.

Tout compte fait, c'eût été soutenir un paradoxe que de prétendre possible la coexistence de deux feuilles pontificales en langue française, alors que la prospérité d'une seule était déjà chimérique, si celle-là n'était soutenue par de larges subsides venus du dehors. La logique et la droiture trouvaient sans doute leur compte à ce que deux politiques distinctes et souvent contraires ne fussent pas soutenues dans le même journal; mais c'était folie de penser que *Moniteur* et *Journal* pussent subsister longtemps côte à côte.

Ce que l'épuisement des ressources devait tôt ou tard réaliser, l'intrigue se chargea de le hâter. Le *Moniteur de Rome* était, à ce point de vue, bien mieux armé que le *Journal de Rome*. Encore qu'on n'ait jamais relevé, à la charge de celui-ci, aucune incorrection doctrinale, une campagne de médisance, et de calomnie même, fut entamée contre lui, dans des conditions d'autant plus favorables que les meneurs avaient, auprès du Vatican, des accès bien plus nombreux et faciles que n'en avaient leurs rivaux. La même collusion qui avait permis à Mgr Galimberti de puiser à la caisse de Mgr Domenico Jacobini, secrétaire de la Propagande, pour fonder le *Moniteur de Rome*, devait lui faciliter les bonnes grâces de Mgr Angelo Boccali, l'*uditore*

del Santissimo, c'est-à-dire le secrétaire privé du Pape, particulièrement affectionné de Léon XIII, et qui résumait en sa personne toutes les caractéristiques de la *camarilla* dite *pérugine,* ainsi nommée parce qu'elle avait suivi de Pérouse à Rome le cardinal Pecci. Ce qu'un laïc, ce qu'un Français n'eût jamais obtenu, ni pu faire entendre, un prélat italianisant, et pérugin surtout, ne pouvait manquer, pensait-on, de l'arracher d'emblée.

Or, ce que voulait le *Moniteur de Rome,* c'était la suppression du *Journal de Rome;* ce qu'il devait faire entendre, c'est qu'un seul journal était tolérable, à savoir lui-même. Léon XIII résista longtemps, ceci doit être dit pour rendre justice à son souci de l'impartialité et de l'équilibre; et c'est simplement constater une vérité de fait que d'ajouter qu'un jour le Saint-Père mit à la disposition du *Journal de Rome* une mensualité de dix mille francs, qui devaient compenser, au moins partiellement, la subvention plus cossue servie au *Moniteur* par la Propagande : la reconnaissance du personnel du *Journal de Rome* fut acquise au Pontife, et elle fut témoignée activement autant qu'elle avait été sincèrement ressentie.

Mais le jour vint où, las d'une constance qui les déconcertait, les grands politiques du *Moniteur de Rome* crurent avoir enfin découvert le moyen d'abattre un gênant adversaire. Trois ou quatre fois, le *Journal de Rome* avait été saisi, on dit à Rome *sequestrato,* pour des articles où M. Henry des Houx, avec une franchise et une crânerie indiscutablement méritoires, avait dit son fait à l'invasion piémontaise, à l'intrusion *forestiere,* à l'occupation italienne, en un mot, de Rome et des Etats de l'Eglise. Même il avait comparu devant la justice, présenté une défense personnelle très hardie, et subi une condamnation à plusieurs mois de prison. Cette prison, il l'avait exactement accomplie *ai carceri nuove,* aux « Prisons nouvelles ». Quoi de plus louable, et quelle preuve plus sensible de la sincérité d'un dévouement? L'envie libérale trouva pourtant le secret d'y mordre. Après avoir attendu quelques mois, le temps nécessaire pour que l'opinion catholique dans le monde oubliât les mérites acquis en la circonstance par le *Journal de Rome* et son vaillant directeur, elle entra en campagne et mit en mouvement toutes ses batteries.

C'était en avril 1885. Mais il faut noter d'abord un incident qui, probablement, mit le comble aux colères du *Moniteur de Rome.* En février 1885, plusieurs notabilités catholiques de France étaient venues à Rome : M. le comte de Falloux, M. le comte Albert de Mun, l'Association des patrons chrétiens de Lille et du Nord, Mgr Freppel, etc. M. François Carry déposa à l'hôtel de la Minerve, où était descendu l'évêque d'Angers, la carte du directeur du *Moniteur de Rome;* Mgr Freppel, non seulement n'y répondit pas, mais encore il se rendit aux bureaux du *Journal de Rome,* exprima au directeur et aux rédacteurs assemblés ses félicitations et ses encouragements, et formula le désir

que cette visite fût mentionnée dans les colonnes du *Journal de Rome.*

Le dépit du *Moniteur de Rome,* devant une manifestation aussi expresse des préférences du grand évêque, fut vif, on le conçoit aisément. Nul moyen, d'ailleurs, de déprécier l'éminent prélat : n'avait-il pas été reçu par Léon XIII en de longues audiences, où le Saint-Père avait même remis à Sa Grandeur, en communication préventive, les bonnes feuilles du projet d'Encyclique « sur la Constitution chrétienne des Etats », *De constitutione civitatum christiana,* qui devait paraître seulement le 1er novembre 1885, et qui s'ouvre par les mots : *Immortale Dei?* A telles enseignes que, dans sa visite à la rédaction du *Journal de Rome,* Mgr Freppel indiqua que le projet d'Encyclique contenait un passage qui certainement ne subsisterait pas dans le texte définitif. Or, ce passage n'a point figuré, en effet, dans le texte officiel du mémorable document. Son omission, espérée par Mgr Freppel et décidée par le Pape, fut d'autant plus apparente, que ledit passage, absent du texte latin, figure au contraire dans la traduction française que publièrent, à Paris la *Défense* et le *Français,* à Rome le *Moniteur de Rome.* C'est que la traduction insérée par ces trois journaux avait été faite d'après le texte provisoire et avant la publication du texte définitif. L'*Univers,* au contraire, qui avait traduit l'Encyclique seulement après son arrivée à Paris, n'avait pas commis la sottise d'introduire en sa traduction un passage que le texte latin ne contenait pas (1). L'histoire de ce... faux contient en germe toute la controverse du « ralliement » et toutes les querelles connexes.

Pour en revenir au *Moniteur de Rome,* exacerbé vraisemblablement par la démarche si expresse de Mgr Freppel auprès du *Journal de Rome,* il résolut d'en finir. C'est alors qu'on vit paraître simultanément dans la *Défense* de Paris, dans le *Journal de Bruxelles,* dans le *Tijd* d'Amsterdam, dans le *Tablet* de Londres, dans la *Union catolica* de Madrid, dans la *Liberté* de Fribourg, dans le *Vaterland* de Vienne, dans la *Germania* de Berlin, des correspondances et des notes romaines, qui représentaient M. Henry des Houx comme ayant joué une indigne comédie dans l'affaire de son procès et de son séjour en prison (2). On allait jusqu'à publier les menus des repas qu'il s'était fait apporter

1. Voici le passage dont il s'agit, tel que le publièrent la *Défense,* le *Français* et le *Moniteur de Rome* : « Ils (les catholiques) ont le devoir d'adhérer à chacun des enseignements passés et futurs des Pontifes romains, *tant sur les matières politiques que sur les autres.* » Or, le membre de phrase souligné en italiques n'a rien qui lui corresponde dans le texte officiel latin, et l'interpolation en a été relevée dans l'*Univers* du 14 novembre 1885.

2. La défense qui est prise ici de M. Henry des Houx doit être bien comprise. On n'entend disculper ni son attitude postérieure à la suppression du *Journal de Rome* (encore que Léon XIII lui ait pardonné, et l'ait nommé son historiographe), ni surtout sa campagne en faveur des cultuelles schismatiques. Ce dernier tort est inexcusable, mais le place, observons-le, dans la compagnie de ses détracteurs de 1885.

de la *trattoria* voisine des *Carceri nuove,* comme si ce détail prouvait quoi que ce fût contre l'orthodoxie du *Journal de Rome!*

La persistance de ces imputations, présentées en des termes d'une doucereuse pruderie, émut les amis nombreux que le *Journal de Rome* comptait dans le monde entier, et d'aucuns demandèrent ce qu'il en fallait penser. Du nombre fut M. l'abbé Brouwers, directeur de l'*Amstelbode,* d'Amsterdam. Ce digne prêtre, qui menait le bon combat de la presse catholique avec une parfaite droiture, avait manifesté, dans sa petite feuille, de vives sympathies pour le *Journal de Rome.* Il s'étonnait donc que le *Tijd,* son confrère catholique libéral, accueillît avec tant d'empressement des accusations si injurieuses pour M. Henry des Houx et pour la feuille romaine. Et bravement, dans la simplicité de son âme, M. Brouwers écrivit deux lettres, l'une à Mgr Freppel, et l'autre à S. Em. le cardinal Pitra. « Que pensez-vous du *Journal de Rome,* de son directeur, des accusations dirigées contre ce dernier? », telle était la question posée.

Avec sa netteté et sa précision ordinaires, et en un simple billet, Mgr Freppel répondit qu'il se portait garant du *Journal de Rome,* de son orthodoxie, de la sincérité de son dévouement à l'Eglise, et de la loyauté de son directeur. Quant à la réponse du cardinal Pitra, son texte, son caractère, sa portée, les contestations qu'elle souleva et les incidents qui la suivirent, forment la matière d'un assez grand nombre de pages, dans la *Vie du cardinal Pitra,* de Mgr Albert Battandier, et dans *Cas de conscience,* de M. l'abbé Emmanuel Barbier, notre directeur, pour que nous puissions nous dispenser de présenter ici un nouvel exposé de faits connus. Disons seulement, puisque cela se rattache à notre sujet, que, si le cardinal Pitra crut devoir s'engager pour le *Journal de Rome,* c'est que le journal était, en quelque manière, devenu sa chose. Au cours d'une crise monétaire particulièrement aiguë, l'on avait sollicité pour le *Journal de Rome* l'inépuisable charité des Chartreux. Le général de la Grande-Chartreuse, qui, alors, était, si nous ne nous trompons, dom Anselme, avait mis à la disposition de la feuille en détresse une somme de vingt mille francs, qui formait une libéralité assurément appréciable, mais il y mettait comme condition que le *Journal de Rome* serait administré par Mgr Albert Battandier, alors vicaire général du cardinal Pitra pour l'évêché suburbicaire de Subiaco. De là, des liens très forts et très doux entre le *Journal de Rome* et le grand cardinal bénédictin français.

A la lecture de la lettre du cardinal Pitra, publiée dans l'*Univers* d'abord, et seulement reproduite dans le *Journal de Rome,* les amis du *Moniteur de Rome* exultèrent, assurés de tenir comme un manifeste révélateur des vraies pensées du *Journal de Rome,* et prêts à s'en servir pour accuser ce journal de fomenter contre Léon XIII lui-même une révolte sourde et une sorte de schisme. Déjà, en deux ou trois circonstances, Léon XIII avait montré, au sujet du *Journal de Rome,* un mécontentement qu'il ne s'agissait plus que de pousser à bout.

Comme le *Moniteur de Rome* avait signalé à grand renfort de réclame les démarches faites, auprès du Phanar de Constantinople, par Mgr Rotelli, délégué apostolique en cette capitale, le *Journal de Rome* avait jugé légèrement présomptueux cet enthousiasme, et indiqué que, pour réconcilier l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, il ne suffisait peut-être pas que Mgr Rotelli eût bu un verre de vin chez le patriarche schismatique. Ce propos du *Journal de Rome* avait positivement irrité Léon XIII. *M'ha trafisso!* répétait Sa Sainteté, pour dire que M. des Houx, en contestant l'efficacité des efforts diplomatiques d'un « perugino » aussi qualifié que Mgr Rotelli, avait frappé le Pape lui-même à la prunelle des yeux. Et le marquis Crispolti fut chargé, non seulement d'insérer un blâme dans l'*Osservatore romano,* mais encore de tancer verbalement la rédaction du *Journal de Rome,* ce dont il s'acquitta avec toute la gravité désirable.

La lettre du cardinal Pitra survenant sur ces entrefaites, les amis du *Moniteur de Rome* ne négligèrent rien pour persuader Léon XIII qu'une véritable conspiration minait son autorité. Nous passons sur les faits qui suivirent : la désignation d'une commission de cardinaux pour examiner la lettre de leur collègue, la réponse de cette commission, la lettre adressée le 17 juin 1885 par Léon XIII au cardinal Guibert, archevêque de Paris, les représentations directes du Pape au cardinal Pitra, l'irréprochable attitude du cardinal, son consentement à signer cette formule : « Tout ce que le Pape réprouve, nous le réprouvons ; tout ce que le Pape condamne, nous le condamnons ! » (1).

Hélas ! dans la pensée du Saint-Père, dans la pensée surtout de ceux qui se constituaient les vengeurs de son autorité, c'est le *Journal de Rome* aussi qui était condamné ! Or, dans le même temps arrivait à Rome le cardinal Lavigerie, parfaitement ignorant de tout le bruit qui se faisait autour de ce qu'on appelait le « schisme » naissant. « Vous aussi », lui demanda-t-on, « vous êtes avec le cardinal Pitra, puisque Français comme lui ? » L'archevêque d'Alger, qui d'abord n'avait rien compris à cette question, fut fixé quand Léon XIII, l'ayant reçu en audience, lui donna commission d'obtenir de M. Henry des Houx sa démission de directeur du *Journal de Rome.* Le cardinal, sans enthousiasme d'ailleurs, accepta la commission. Le lendemain

---

1. Cette formule est celle qui couronna l'audience où Léon XIII avait mandé le cardinal Pitra; c'est celle aussi qui figura dans le procès-verbal communiqué ensuite à la presse. Quant à l'échange de vues qui prépara cette formule et qui l'explique, il convient de spécifier que, si le cardinal Pitra s'empressa de marquer le plus vif regret du mécontentement témoigné par le Saint-Père, et de protester contre toute intention d'élever contre Sa Sainteté une critique publique, il refusa formellement, par contre, de rétracter une lettre où il s'était borné à rappeler, au point du vue historique, les conséquences fâcheuses du libéralisme. Qu'une erreur lui fût signalée dans ce qu'il avait écrit, et il était prêt à la rétracter aussitôt; jusque-là, sa droiture et le témoignage de sa conscience lui défendaient, déclarait-il, toute rétractation.

matin, un prêtre de sa suite arrivait aux bureaux du *Journal de Rome*. et mandait à l'hôtel Costanzi M. des Houx.

« M'aimez-vous? » demanda le cardinal au journaliste. M. des Houx répondit d'autant plus affirmativement que, quelques semaines auparavant, le cardinal lui avait fait envoyer le Nicham-Iftikar en remerciment de quelques articles éloquemment louangeurs pour les œuvres du cardinal-missionnaire. « Mais encore », reprit le cardinal, « m'aimez-vous au point de tout sacrifier à ma prière? » Il ajoutait, pour obtenir un acquiescement sans réserve, que tout serait arrangé pour qu'il y eût au sacrifice proposé une compensation matérielle. Dans ces conditions, la réponse de M. des Houx fut encore affirmative. « Eh bien! » déclara le cardinal, « c'est votre démission comme directeur du *Journal de Rome*, que le Pape m'a chargé de vous demander. Il faut qu'elle lui soit parvenue ce soir à neuf heures, au moment où il me recevra en audience de congé, car je pars demain matin pour Naples, où m'attend l'aviso que le gouvernement français met à ma disposition pour mon retour à Tunis; dans cette audience, d'ailleurs, je ferai accepter par le Saint-Père, en retour de votre démission, le principe d'une légitime indemnité à vous octroyer. »

M. des Houx revint au journal, écrivit sa démission, l'envoya à la secrétairerie d'Etat avant cinq heures du soir, et en avisa ses collaborateurs, passablement décontenancés. Le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, prit ou ne prit pas connaissance, le soir même, de son courrier, le garda en tout cas pour son rapport du lendemain matin, et fit si bien que le soir, quand le cardinal Lavigerie se présenta chez le Pape, Sa Sainteté n'avait pas reçu la démission de M. des Houx. Le cardinal en conclut que le directeur du *Journal de Rome* avait changé d'avis, et ne parla pas de cette affaire : l'indemnité fut escamotée dans ce heurt de circonstances bizarres.

Le lendemain matin, le cardinal Jacobini, à son audience quotidienne, remettait à Léon XIII la lettre de démission de M. Henry des Houx. Sa Sainteté en prenait acte et mandait d'urgence au Vatican le cardinal Lucido-Maria Parocchi, son vicaire pour le diocèse de Rome. « M. des Houx étant démissionnaire », dit le Saint-Père, « les autres rédacteurs de ce journal ne sont plus que des catholiques relevant de votre juridiction. Vous allez, Monsieur le Cardinal, leur signifier de cesser leur publication sous peine des censures les plus graves. »

Ainsi fit le cardinal Parocchi. Celui-là aussi portait au *Journal de Rome* une affection sincère, consciente, motivée. Il s'acquitta de sa mission pénible avec toute la délicatesse dont il était capable. A M. Henry des Houx, il envoya sa photographie avec cette citation de saint Paul : *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum,* qui peut se traduire : « Le Christ étant toute ma vie, mourir même est un gain! » A M. Gabriel Boyaval, qu'il avait mandé au vicariat, le cardinal répéta les menaces du Saint-Père. D'un commun accord, les rédac-

teurs du *Journal de Rome* décidèrent de publier un dernier numéro explicatif de leur attitude, et de disparaître suivant la consigne pontificale. N'avaient-ils pas répété vingt fois : « Nos plumes sont aux ordres du Saint-Père, et, sur un signe de Sa Sainteté, nous les briserions avec amour ! »

Ce dernier numéro du *Journal de Rome* parut le mardi 30 juin 1885. La veille, sur les marches de la *Scala Regia,* Mgr Angelo Boccali avait été rencontré par M. l'abbé Joseph Bonnet, et l'*uditore del Santissimo* avait exprimé au prêtre-journaliste sa terreur de l'éventualité du schisme impliqué, suivant lui, dans la lettre du cardinal Pitra. Plus tard, les évêques du monde entier furent appelés à rendre publique leur adhésion à la lettre pontificale adressée le 17 juin au cardinal Guibert; même adhésion dut être fournie par toutes les résidences des Pères de la Compagnie de Jésus; l'ensemble de ces lettres des évêques et des jésuites fut publié en un gros volume à la Typographie Vaticane.

Quant à M. Henry des Houx, il épancha dans le *Matin,* alors dirigé par Alfred Edwards, la bile que ces incidents avaient amassée en lui; puis il publia les *Souvenirs d'un journaliste français à Rome,* qui furent mis à l'Index. Ses collaborateurs reçurent des indemnités variables sur les fonds qu'administrait Mgr Battandier, et, en tribut de reconnaissance, ils offrirent au prélat un missel de la maison Desclée. Le *Moniteur de Rome,* enfin seul ! poursuivit sans éclat sa carrière, édictant des oracles sibyllins dans un style plus allemand que jamais, jusqu'au jour où il se laissa acheter par M. de Boursetty lui-même, pour finir par l'expulsion de l'abbé Bœglin, ordonnée par Crispi, et bientôt suivie de sa propre et obscure disparition...

Paul TAILLIEZ.

Mme MARIE DU SACRÉ-CŒUR

La première pensée qui vient à l'esprit, lorsqu'on jette les yeux sur la première page du livre récent de Mme la vicomtesse d'Adhémar, consacré à Mme Marie du Sacré-Cœur, c'est l'incorrection du titre : « *Une religieuse réformatrice* » (1), y est-il dit. Or, ce nom sonne faux. Qu'il soit donné à une sainte Thérèse ou à telle autre grande moniale qui, par l'influence de son action et de ses vertus, a laissé le souvenir glorieux de grandes réformes opérées pour le bien de

1. *Une religieuse réformatrice. La Mère Marie du Sacré-Cœur*, avec une lettre-préface de M. le chanoine Frémond, par Mme la vicomtesse d'Adhémar; Paris, Bloud, et Cie.

son Ordre auquel ces réformes nécessaires apportaient comme un renouveau des grâces insignes dont fut marquée sa fondation, tout le monde y souscrit volontiers. Mais il n'en va pas de même quand il s'agit d'une religieuse qui, au lieu de suivre humblement les voies de sa vocation, s'est jetée violemment hors de la règle commune, et, s'attribuant une mission de choix, parce qu'elle a rêvé de bouleverser toutes les traditions, sème partout le trouble sur ses pas, et, sans se soucier de prendre conseil ni auprès de ses supérieurs ordinaires, ni auprès des personnes les plus sages et les mieux qualifiées pour apprécier ses projets, se laisse entraîner aux flatteries ou aux excitations des esprits les moins propres à lui servir de frein et de guide, puisqu'ils avaient eux-mêmes la réputation de gens téméraires, amis de ces nouveautés dangereuses que saint Paul recommande à ses disciples d'éviter comme autant de périls pour la vraie doctrine.

Une religieuse de ce genre, ce n'est point d'une réformatrice qu'elle fait figure, mais d'une novatrice, mot qui ne rend pas du tout le même son.

Or, que telle soit la vie de Mère Marie du Sacré-Cœur, c'est ce qui ressort du livre même, écrit à sa louange, par Mme la vicomtesse d'Adhémar. Assurément, cette impression qu'on en retire est contre le gré de l'auteur, car son ouvrage, écrit en manière d'apothéose, n'a d'autre dessein, non seulement que de remettre en pleine lumière, mais que de justifier avec éclat la malheureuse tentative de Mme Marie du Sacré-Cœur, bien que cette tentative, qui ne fut au vrai qu'une aventure, n'ait abouti, de l'aveu même de sa panégyriste, qu'à un « échec retentissant. »

Après cet échec, suivi bientôt de la mort de la religieuse novatrice, il semblait que ses amis les mieux intentionnés n'avaient qu'à laisser disparaître, dans un oubli mérité, la mémoire de celle qui avait si mal réussi dans son tumultueux dessein. Certes, nous sommes loin de dire et de penser que la valeur d'une idée doive se juger d'après son succès, car en bien des circonstances, l'insuccès premier d'une œuvre n'est qu'une épreuve, réservée par Dieu, aux débuts d'une entreprise, dont le triomphe final, en dépit de tous les obstacles humains, montrera que cette œuvre, malgré tout, est de Dieu, en sorte qu'elle doit être comptée au bénéfice de l'âme de choix qui a su l'établir au prix de tous les sacrifices. Mais quand cet insuccès, loin de tenir à des causes fortuites, provient, en ligne directe, d'un blâme infligé par l'autorité compétente à une tentative jugée par elle téméraire et digne de réprobation, il semble que ce soit une autre erreur de prendre la défense d'une telle entreprise et d'en assumer l'apologie, bien plus, la glorification, comme d'une œuvre mal comprise ou méconnue des contemporains à l'injustice desquels doit remédier le jugement mieux établi de la postérité.

En somme, la cause de Mme Marie du Sacré-Cœur ayant été jugée par Rome, selon toutes les règles de prudence et de sagesse observées dans les Congrégations romaines, c'est une sorte de procès en révision que prétend plaider, devant le public catholique, Mme la vicomtesse d'Adhémar, comme s'il lui appartenait de faire réformer une sentence rendue en de telles conditions qu'elle fait désormais partie de l'histoire où elle apparaît irréformable.

Pourquoi cette entreprise?

C'est que, dans la réalité, la Mère Marie du Sacré-Cœur n'a pas été seule atteinte par le blâme qui a marqué la fin de son aventure. Avant elle, pour l'entraîner, derrière elle pour la soutenir et l'encourager, il y avait des précurseurs et des partisans qui n'entendent point passer condamnation sur une expérience où ils ont été mêlés. La Mère Marie du Sacré-Cœur, ils en font aisément bon marché, maintenant qu'elle a disparu sans avoir conquis le succès qu'on voulait faire à ses idées. Et, à ce point de vue, le spectacle est vraiment triste de l'unanimité avec laquelle ses flatteurs d'antan s'accordent à rejeter sur ses défauts d'humeur, d'esprit ou de caractère, la responsabilité de son échec, comme pour donner à croire, qu'une autre, plus habile, eût évité les accrocs auxquels se heurta finalement la réalisation de son dessein. Ainsi qui eut-elle, au début de sa campagne, parmi les plus bruyants de ses collaborateurs? Ce fut, au premier rang, le trop fameux abbé Naudet; ce fut, ensuite, le non moins fameux abbé Frémont; ce fut encore, avec des allures plus ou moins discrètes, l'ancien directeur de la *Quinzaine*, devenu le fondateur du *Bulletin de la Semaine*, sans changer les idées qui l'ont classé parmi les plus subtils modernistes de ces derniers temps; M. Georges Goyau, M. Etienne Lamy, etc., etc. Il convient de citer à part l'auteur du livre qui nous occupe, Mme la vicomtesse d'Adhémar qui, en prenant fait et cause avec tant de fougue pour Mme Marie du Sacré-Cœur, semble bien venger une querelle personnelle; car, avant même la campagne entreprise par la religieuse novatrice, Mme la vicomtesse d'Adhémar avait émis, en matière d'éducation, des idées toutes pareilles, sinon plus avancées encore, en sorte que, poursuivant le triomphe de l'entreprise pédagogique, esquissée par Mme Marie du Sacré-Cœur, c'est son propre sentiment que pensait faire adopter Mme d'Adhémar.

C'est ainsi que l'on s'explique pourquoi, huit ans après la disparition de Mme Marie du Sacré-Cœur, on a jugé bon, au lieu de laisser l'oubli se faire sur sa mémoire, de faire revivre son histoire; car, nous le répétons, la personne elle-même ne leur importe plus guère; mais c'est son programme auquel il convient de revenir, en dépit du blâme qu'il a reçu de Rome. Ce blâme pourtant, ce n'est pas la personne insuffisante, dit-on aujourd'hui, de la Mère Marie du Sacré-Cœur, qu'il visait, mais bien son projet même, et cela en termes fort nets. Rappelons-en le texte :

Dans la réunion plénière des Eminentissimes Pères de cette Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers tenue au Vatican le 17 mars 1899, fut proposée la cause avignonnaise d'une Ecole normale, sous la forme de doutes rédigés en ces termes :

1o Convient-il d'approuver le projet de créer une grande école normale pour les Religieuses enseignantes, tel qu'il a été proposé dans le livre de Sœur Marie du Sacré-Cœur?

Et en cas de réponse négative :

2o Convient-il d'adopter quelque mesure pour améliorer l'enseignement des femmes dans les instituts religieux?

Tous les éléments de la cause ayant été mûrement examinés, les Eminentissimes Pères ont décidé de répondre :

Au premier doute: Négativement; *et le livre est digne de blâme.*

Au second doute: Il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale. Il sera pourvu, autant que besoin sera, aux cas particuliers; qu'il soit cependant notifié par les évêques de France, aux Congrégations religieuses de France auxquelles a été confiée, par approbation apostolique, la charge d'instruire les jeunes filles *dans la piété et dans la science*, qu'elles ont *excellemment mérité de l'instruction et éducation chrétienne et civile* des jeunes filles.

Rien de plus net, on le voit. On posait un doute à la Congrégation, sous forme de double question. On ne lui demandait pas le blâme du livre de la Mère Marie du Sacré-Cœur pour lequel il avait été fait tant de réclame. Or, la Congrégation ne se borne pas à répondre négativement aux deux questions posées, qui impliquaient, dans le cas d'affirmative, l'approbation du projet exposé et développé dans ce livre. Spontanément, la Sacrée Congrégation prend l'initiative de blâmer ce livre, ce qui était le rejet très explicite du projet tant prôné par la novatrice et ses partisans. Ceux-ci le comprirent si bien sur le moment, que les plus ardents d'entre eux, M. l'abbé Naudet, par exemple, M. Georges Goyau, Mgr Sueur, alors archevêque, aujourd'hui démissionnaire, d'Avignon, se crurent obligés, par devoir de conscience, de faire acte de soumission, ce qu'ils firent d'ailleurs, il nous plaît de le reconnaître, en très nobles termes... Pour tout le monde, alors, la cause fut entendue et nul ne prit occasion du fait de cette solution pour en tirer argument au profit ou au détriment d'une cause personnelle. Car le conflit était entre des idées, non pas entre des personnes.

C'est pourquoi l'on est en droit, aujourd'hui, de se demander si ceux-là font œuvre sage et opportune qui, sous prétexte de glorifier une morte, dont le devoir fut alors de dire qu'elle s'était trompée, reprennent en sous-œuvre, non pas la défense timide, mais la glorification offensive et provocante d'idées dont ils font remonter le blâme, non plus à ces idées elles-mêmes, ainsi qu'il appert de la décision romaine citée plus haut, mais à l'acharnement irréductible des hommes de parti qui, selon ce que disent Mme d'Adhémar et ses partisans, auraient poursuivi, en Mme Marie du Sacré-Cœur, une œuvre éminemment louable, et cela en haine de la démocratie!

L'accusation est grotesque à ce point que nous ne serions sans doute disculpés de fausser les choses par exagération que si nous ne fournissions sur-le-champ, à l'appui de cette remarque, un témoignage irrécusable. Voici donc ce qu'écrit à Mme la vicomtesse d'Adhémar, M. l'abbé Frémont, un des bruyants hérauts de Mme Marie du Sacré-Cœur et de sa biographie, dans une lettre dont on ne contestera pas l'importance, puisqu'elle a été placée, en guise de préface, à la tête du volume consacré à l'histoire d'*Une Religieuse réformatrice.*

Il faut dire, au préalable, que M. l'abbé Frémont proclame avoir eu « la joie sacrée d'ouvrir à Mme d'Adhémar les portes de l'Eglise catholique, à Saint-Philippe du Roule, en 1884, et partager complètement les idées de sa noble néophyte sur le mouvement du *féminisme chrétien* dont la tentative de Mme Marie du Sacré-Cœur fut, à son gré, une importante manifestation. »

A la fin de sa lettre-préface, voici ce que dit M. Frémont :

La Mère Marie du Sacré-Cœur est venue après nous. De là l'assurance où nous sommes d'avoir le droit et peut-être le devoir de raconter l'histoire et l'entreprise de cette femme intelligente et courageuse, mais qui, sans doute, n'a pas assez connu son temps, ni la mentalité de certains catholiques, *ancrés dans le monarchisme jusqu'à ne pas admettre qu'on leur signale la démocratie comme une force prépondérante.*

Ainsi, pour M. Frémont, qui se donne comme l'écho fidèle de Mme d'Adhémar, l'œuvre de Mme Marie du Sacré-Cœur ne fut tant combattue avant d'échouer finalement, que parce qu'elle était, au regard d'adversaires trop insouciants de ce que réclament les temps modernes, une poussée de la démocratie dont ils méconnaissaient « la force prépondérante » à l'encontre du monarchisme.

Mais, dira-t-on sans doute, ce M. Frémont est un énergumène dont l'appréciation n'a pas plus de valeur qu'elle ne mérite d'attention. Il est apparemment de ces hommes dont le dédain du Dante a fait justice, quand il a dit, en un vers mémorable :

Non ragionam' di lor; mà guardi e passa.

« De ces hommes ne parlons pas; tout au plus, accordons-leur un regard et passons ». A vrai dire, tel est bien notre avis tout entier sur ce bourdonnement de frelon. Et il ne nous paraît pas indispensable d'établir ici une controverse pour préciser ce que fut l'œuvre de Mme Marie du Sacré-Cœur et ce qu'elle ne fut pas. La lettre-préface de M. Frémont ne saurait prévaloir, à cet égard, contre la décision, mûrement réfléchie, des juges de la Congrégation des Evêques et Réguliers dont on révise ainsi la sentence avec si peu de poids et tant de désinvolture. Pourtant il n'est pas inutile d'apprendre ce qu'est M. l'abbé Frémont, qui parle d'un ton si tranchant, quels sont ses titres à se prononcer en la Cause avec tant de superbe, et ce

qu'il pense de lui-même. Or, tout justement lui-même a tracé complaisamment son propre portrait, dans une lettre écrite au secrétaire de l'Académie pour poser sa candidature, d'ailleurs retirée depuis. Savourons-la. C'est, en son genre, un chef-d'œuvre ineffable :

Paris, 17 décembre 1908.

Monsieur,

Je cède au fraternel désir de quelques-uns de mes amis les plus distingués, en venant vous confier qu'à mes *risques et périls* je pose ma candidature au fauteuil de l'Académie, que la récente mort du cardinal Mathieu a laissé vacant. J'avais l'honneur d'être l'un des amis particuliers de ce vénéré cardinal. Je correspondais, avec lui, depuis dix ans. Il ne cessait de m'encourager dans mes prédications et mes livres d'apologiste. Il n'a pas tenu à lui, j'ose vous le dire, que je fusse promu à la dignité épiscopale : « *Cela relèverait un peu notre corporation* », m'ajoutait-il trop gracieusement.

J'ai préféré vivre dans la solitude, tout entier aux discours que j'ai prononcés, pendant trente ans, et qui forment une collection de douze volumes; — tout entier plus encore à l'ouvrage que je publie sous ce titre : *les Principes* ou *Essai sur le problème des destinées humaines*, dont les neuf premiers tomes ont déjà paru; — tout entier, enfin, à la composition d'un poème que j'intitule : *L'Epopée de la Grande Nation* et dont les vingt-cinq chants sont consacrés à célébrer l'action de la justice de Dieu, dans le cours des événements tragiques qui se sont déroulés, en France et en Europe, à partir du 5 mai 1789, ouverture des Etats-Généraux, à Versailles, jusqu'au 5 mai 1821, mort de Napoléon à Saint-Hélène.

Cet ouvrage, qui est terminé depuis bientôt un an, ne paraîtra qu'à la fin de l'année 1909, et ce serait, pour moi, un grand honneur que de l'offrir à l'Académie, si elle daignait m'agréer. Je vous prie, Monsieur le secrétaire, d'avoir la bonté de m'indiquer les démarches officielles que j'ai à faire pour que ma candidature soit posée réellement. Dois-je écrire à tous vos éminents collègues? Dois-je me contenter de leur envoyer mes œuvres et de leur rendre, dans quelque temps, visite?

Je me conformerai strictement aux usages, heureux si vos suffrages élevés pouvaient consacrer, pour le plus grand bien de la France chrétienne et moderne, ce que l'on a quelquefois appelé mon talent d'orateur et d'écrivain! Dieu seul a guidé ma vie et je lui offre, d'avance, d'un cœur filial, la reconnaissance que je devrai à l'Académie elle-même, si elle daigne ne pas me juger indigne de prendre place là où les Massillon, les Dupanloup, les Gratry, les Perraud, les Mathieu ont porté la double grandeur de leur sacerdoce et de leur éloquence!

Six semaines après avoir publié cette lettre, le *Figaro* consacrait au signataire une étude qui n'ajoutait pas grand'chose à une autobiographie si complète, mais qui insistait et sur la prodigieuse éloquence de M. l'abbé Frémont, et sur le républicanisme ardent qu'il professait à l'encontre de ceux qui s'attardaient encore dans la conviction que la monarchie est en France, pour la religion, un régime meilleur que la République. Mais, nous le répétons, on peut négliger cette étude comme offrant peu d'intérêt à côté du portrait de lui-même tracé par M. Frémont.

En résumé, d'après les grandes lignes de ce portrait, garanti ressemblant par son auteur, M. Frémont nous apparaît comme un travailleur de la pensée, affligé d'une fécondité doublement redoutable, puisqu'elle s'exerce aussi bien sur la poésie que sur la prose.

Comme poète, il aligne, depuis des années, quantité d'alexandrins dont le copieux assemblage (il n'y en a, dit-on, pas moins de 22.000) lui fait figure d'une épopée sans rivale à côté de laquelle doit nécessairement pâlir la gloire des Racine et des Corneille, ses minuscules devanciers.

D'autre part, que ne doit-on pas attendre du nombre des volumes amoncelés par M. Frémont, qui affronte, par ailleurs, si allégrement *la comparaison* avec les Massillon, les Dupanloup, les Gratry, les Perraud, les Mathieu, ses devanciers à l'Académie, dont il ne doute pas de forcer les portes, au jour de son choix, c'est-à-dire, nous le supposons, quand il n'aura pas l'humiliation d'avoir en face de lui un seul concurrent. En attendant, il dresse laborieusement, dans le silence de sa solitude poitevine, le mouvement doctrinal sur les *Principes* auxquels il se consacre tout entier, ainsi qu'à cet autre chef-d'œuvre *monumental* : la collection, en plusieurs tomes imposants, de ses innombrables discours. Quelqu'un de ses amis, au sortir d'une prélibation de ces ouvrages considérables, ne pouvait, paraît-il, se retenir de crier son admiration par un mot expressif : « N'en doutez pas, disait-il, ce sera beaucoup mieux que la *Somme* de saint Thomas. » Par où l'on peut voir avec quelle autorité s'offre le jugement de M. Frémont, quand, dans sa lettre-préface au livre de Mme d'Adhémar, il déverse de haut son *profond mépris* pour les contradicteurs des idées qu'il partage avec la Mère Marie du Sacré-Cœur et sa biographe.

Pourtant, il nous souvient d'une note parue certain jour dans la *Semaine religieuse* de Paris, qui en faisait honneur à M. Frémont, et par laquelle celui-ci, pour déférer à la volonté de l'archevêque, rétractait une opinion fort peu théologique sur l'Enfer, qu'il avait trop légèrement soutenue au cours de sermons qui ne le désignaient pas précisément pour un émule de saint Thomas.

C'est même peut-être à cause de cela que, plus tard, la chaire de Notre-Dame étant venue à vaquer par la mort de Mgr d'Hulst, et M. Frémont ayant eu l'ambition de lui succéder, comme seul capable, évidemment, de le continuer, sinon de le faire oublier, le cardinal Richard n'y voulut point consentir, étant donné surtout que M. Frémont, au dire de son panégyriste du *Figaro*, osait émettre l'invraisemblable prétention d'exiger du cardinal un papier en règle par lequel l'archevêque de Paris assurerait au célèbre prédicateur la possession exclusive de la chaire de Notre-Dame pour dix ans. M. l'abbé Frémont s'en faisait tout de même ainsi beaucoup trop accroire. On dut le lui faire comprendre; en sorte que rien ne retint plus à

Paris le prosateur et le poète qu'appelait la solitude pour lui permettre de travailler sans relâche à ses grands desseins.

Tel est l'un des coryphées, et celui que met plus en vue Mme la vicomtesse d'Adhémar, du *féminisme* spécial de la Mère Marie du Sacré-Cœur. Sera-t-on bien surpris si nous ne nous sentons pas écrasés par l'excellence de sa doctrine non plus que réduits au silence par sa discutable autorité ?

C'est peut-être le moment de rappeler ce que prétendait réaliser la religieuse novatrice, et non réformatrice, dont Mme la vicomtesse d'Adhémar prétend nous raconter l'histoire.

Avant elle, son historien, qui a aussi ses idées particulières sur l'éducation, s'était avisé un beau jour qu'en France l'éducation des femmes n'existait pas ou si peu que tout était à créer sur ce point.

De même que pour les historiens, façon Aulard ou façon Jaurès, il n'existait rien qui vaille, en fait d'institution, avant 1789, de même pour nos féministes modernes, il n'existait pas chez nous pour les jeunes filles de bonne maison, de maîtresses dignes d'elles, avant 1895, date à laquelle Mme la vicomtesse d'Adhémar eut l'inspiration de songer à la fondation d'un Institut spécial pour former les maîtresses destinées à diriger l'éducation des jeunes filles de condition à qui leur origine et leur situation de fortune permettaient d'avoir une institutrice particulière. Bientôt, la Mère Marie du Sacré-Cœur s'avisait de pareille chose pour les jeunes filles de la haute bourgeoisie. Celles-ci, il est vrai, étaient élevées jusque-là dans les maisons d'éducation religieuse par des maîtresses dévouées qui ne s'étaient en rien montrées inférieures au rôle qu'elles assumaient, conformément à des traditions qui s'étaient toujours pliées à merveille aux nécessités du temps. Brevets ordinaires ou brevets supérieurs, leurs élèves avaient toujours facilement obtenu les uns et les autres, selon qu'elles avaient réclamé de leurs maîtresses la préparation aux divers examens, d'après les programmes imposés par l'Etat à toutes les maisons d'éducation. Signalait-on donc quelque part une importante lacune faisant ressortir soit l'infériorité des classes, soit l'insuffisance des religieuses vouées à l'enseignement ? Pas du tout. Et pourtant ce fut en peu de temps, de la part des sectatrices de Mme la vicomtesse d'Adhémar comme de la Mère Marie du Sacré-Cœur, un véritable concert de plaintes dont tout le monde fut assourdi à la suite de la publication retentissante des deux livres où étaient exposés leurs communs griefs contre les religieuses enseignantes, incapables, disaient-elles, de donner un enseignement aussi élevé que dans les lycées de filles et, par suite, constituant pour l'avenir de nos écoles un danger inéluctable, si l'on n'y apportait promptement un remède.

Or, quel était ce remède ? Le Mère Marie du Sacré-Cœur, sans se laisser arrêter par aucune objection, le trouvait tout simplement dans l'organisation d'une école normale supérieure où toutes les maisons

d'éducation religieuse enverraient quelques-unes de leurs moniales pour s'y former à l'enseignement, de manière à ne plus redouter désormais la concurrence des lycées de filles et, par suite, de désarmer d'avance le mauvais vouloir de l'Etat à l'endroit des maîtresses religieuses de l'enseignement. Naturellement, pour agir davantage en ce sens sur l'opinion, le livre de la Mère Marie du Sacré-Cœur ne ménageait pas les critiques à l'éducation telle que la donnaient les couvents. Ne fallait-il pas montrer que ceux-ci n'étaient plus au niveau de leur tâche, et, par conséquent, à ce point de vue, avaient tous besoin d'être réformés? Les esprits de la novatrice et de ses partisans étaient à ce point surexcités qu'on pourrait à peine le croire, si nous n'en avions un témoignage péremptoire dans le livre même consacré par Mme la vicomtesse d'Adhémar à Mme Marie du Sacré-Cœur. A un endroit, en effet, l'auteur va jusqu'à dire que, pour le bien général, il eût peut-être mieux valu le triomphe de Mme Marie du Sacré-Cœur que la canonisation de Mme de Lestonnac!

Le texte de ce propos vraiment étrange se trouve à la suite d'une page où Mme d'Adhémar parle du chapitre général de la congrégation des Filles de Notre-Dame où furent portées les idées de Mme Marie du Sacré-Cœur. Celle-ci avait espéré pouvoir s'y rendre, en qualité de supérieure, titre qu'elle escomptait comme devant un jour ou l'autre être attribué à son mérite, mais qu'elle ne possédait pas encore. Sa situation, comme religieuse, était même très irrégulière; car, sortie de son couvent d'Issoire, elle n'avait pu se faire à celui de Cavaillon vers lequel l'avait dirigée la bienveillance de Mgr Sueur et auquel il voulait la rattacher, au moins provisoirement. Dans ces conditions, Mère Marie du Sacré-Cœur, n'ayant été que mollement soutenue au Chapitre, elle eut le chagrin d'apprendre non seulement que le Chapitre n'avait pris aucune décision favorable à ses projets, mais même qu'il avait écarté ses instances, par crainte de retarder ou même de compromettre le succès de la cause de canonisation, alors pendante, et où était engagé le renom de sainteté de la vénérable Fondatrice de la Congrégation. « Sur ce point, écrit l'auteur, la Mère Marie du Sacré-Cœur estimait que la fondation de l'Ecole normale des Religieuses enseignantes *eût apporté autant de gloire* à l'Ordre de Notre-Dame, *que la béatification de la Révérende Mère de Lestonnac*, en supposant qu'elle eût pu la retarder (1). »

Avec des idées pareilles, on conçoit que Mme d'Adhémar, qui les partageait, ne fasse pas le moindre grief, tant s'en faut, à Mère Marie du Sacré-Cœur, d'avoir passé outre à la résistance du Chapitre général de son Ordre, réuni pour la première fois depuis quatre cents ans, et d'avoir poursuivi sa tentative, même après le blâme reçu de Rome, au sujet des idées exposées dans son livre. Le récit

1. Chap. III, p. 83.

de ces dernières années et de l'insuccès complet auquel devaient aboutir ces suprêmes efforts, ne nous intéresse guère. Ce qu'il est plus curieux d'apprendre, c'est ce que pense des idées de Mme Marie du Sacré-Cœur, un de ceux qui ont le plus aidé à les lancer, M. Georges Fonsegrive, ancien directeur de la *Quinzaine,* transformée en un organe, le *Bulletin de la Semaine.* On sait que cet écrivain, qui se dit philosophe, mais est surtout pédagogue, s'est donné la cathocité tout entière à régenter, ce qu'il a tenté de faire par des productions diverses. Entre autres inventions, il a imaginé un diocèse dont l'évêque, prélat *modern style,* gouverne ses ouailles selon le programme du modernisme, tel que l'a conçu M. Fonsegrive. On sait, de plus, que celui-ci, ayant été favorisé un jour par Léon XIII, du don d'un camée précieux, s'est cru, par le fait, investi d'une sorte d'infaillibilité, en sorte qu'ayant inventé encore un *Fils de l'Esprit,* à qui il a insufflé toutes ses idées sur les questions sociales, il se montre fort surpris, le cas échéant, de trouver encore devant lui des contradicteurs, voire le Pape actuel à qui il a vainement rêvé de faire admettre ses propres idées sur toutes choses. Etant donné cette neutralité, l'on ne sera pas surpris que M. Fonsegrive, ayant pris tout d'abord à son compte les idées de Mme Marie du Sacré-Cœur, fasse aussi peu de cas que Mme d'Adhémar du blâme venu de Rome. Il ne lui apparaît que comme une conséquence des maladresses de la novatrice, qu'il tient décidément pour un instrument inférieur aux idées qu'elle poursuivait, mais dont il y a lieu de reprendre les desseins pour les mieux conduire. Cette conclusion, c'est tout le résumé de son article, consacré au livre de Mme d'Adhémar et qu'il intitula : « Regard en arrière ». Citons-en un extrait :

Je me souviens encore de la déception que me causa personnellement la première réunion tenue chez Mme d'Adhémar, avenue Victor-Hugo, en présence de Mgr Sueur, archevêque d'Avignon. J'eus alors la nette perception que la mère Marie avait une idée, idée extrêmement juste et solide, mais qu'elle ne se rendait pas compte des moyens qu'elle devait prendre pour réaliser l'idée. Ce fut bien pis encore quand, pour la première fois, assez longtemps après, je pus causer avec elle. La bataille alors était déjà perdue, Rome l'avait désavouée et elle se préparait à partir pour demander à Léon XIII de continuer une œuvre d'éducation et de garder dans le monde l'habit religieux, ce qui lui fut accordé. Presque dès les premiers mots, quand je lui parlai programmes, horaires, technique de l'enseignement, je vis qu'elle n'avait jamais eu de ces « détails » qu'une idée confuse. J'avais devant moi l'ardente promotrice d'une idée, une initiatrice, mais aussi une femme tout à fait inapte à réaliser un dessein concret, inapte par insuffisance d'instruction, par méconnaissance du monde; peut-être pour d'autres choses encore. Comment les hommes qui, les premiers, l'avaient encouragée, soutenue, recommandée au dehors, imposée (autant dire à nous tous et au public, n'avaient-ils pas été frappés de cette ingénuité qui, aussi bien, pour peu qu'on posât quelques questions, était de nature à crever les yeux?...

Mieux préparée, plus lumineusement conseillée, à condition qu'elle eût voulu suivre les conseils, elle aurait pu réussir.

. . . .

On doit savoir gré à Mme d'Adhémar de nous avoir permis de jeter ainsi un regard sur ce passé si récent et déjà presque oublié. L'idée pour laquelle nous avons tous combattu valait tous les efforts, toutes les blessures. Mme d'Adhémar, gênée peut-être par diverses considérations, ne fait pas complètement voir pourquoi le succès ne répondit pas à tant de bonnes et généreuses volontés. Les ennemis seuls n'en furent pas cause. Et cela même nous doit être une leçon. Une entreprise ne vaut que ce que valent ses initiateurs et ses promoteurs. Les bonnes idées pullulent. Les praticiens manquent. Or, pour réussir, ce sont, avant tout, les praticiens qui sont nécessaires, les esprits concrets, capables ou non d'éloquence, mais féconds réalisateurs. C'est la leçon qu'il nous faut garder afin que ce regard en arrière serve à la marche en avant. (1)

C'en est assez. Et voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour convaincre le lecteur que chez tous les anciens partisans de Mme Marie du Sacré-Cœur, comme chez son historien, il y a une même méconnaissance de la leçon qui ressort de son « échec retentissant » — le mot est de Mme d'Adhémar, par suite de la même résolution de tenir pour non-avenu le blâme de Rome, conformément à la ligne de conduite uniformément adoptée par les *modernistes*, à *savoir*, la soumission extérieure aux blâmes ou condamnations venus de Rome qu'on s'accordera pour ne pas discuter, mais dont il ne sera non plus tenu compte dans l'avenir plus ou moins rapproché où l'on s'appliquera à reprendre sur un meilleur terrain ou dans des conditions plus favorables, les idées sur lesquelles on est contraint, pour un instant, de faire silence. Il nous suffit d'avoir signalé cette manœuvre ordinaire du libéralisme contemporain. Aussi bien la place qui nous est mesurée nous oblige à nous arrêter, et nous le regrettons. Car il ne nous eût pas déplu de prolonger l'examen du livre de Mme d'Adhémar, surtout pour établir combien il mérite peu l'éloge que lui donne solennellement M. l'abbé Frémont. Celui-ci, après avoir pris un air inspiré pour garantir l'auteur contre toute accusation d'hétérodoxie : « Je me porte garant, devant le Saint-Siège, écrit-il, de la loyauté de votre langage et de la sainteté de vos intentions », après cette assertion doctorale, disons-nous, M. Frémont ajoute : « J'ai lu votre livre; je l'ai même relu. *Il est d'une admirable impartialité*, et d'une documentation inattaquable ». Or, dans aucun autre ouvrage, nous n'avons vu la passion éclater avec tant d'ardeur, ni régner avec persistance un si évident parti pris.

Nous passons sur les éloges hyperboliques multipliés par l'auteur à l'adresse de la Mère Marie du Sacré-Cœur qui n'a que peu ou point de talent, on en convient; mais qui a « plus et mieux que cela : du génie »; mais s'il s'agit de Mgr Sueur ou des dix-sept évêques qui lui ont fait cortège, pour applaudir à la tentation de la religieuse novatrice, c'est à qui recevra le plus de gracieusetés ou d'encens. Au con-

1. *Bulletin de la semaine*, n. du 12 mai 1909, p. 218.

traire, quels emportements de colère ou quels accents de pitié méprisante tombent tour à tour sur Mgr Gouthe-Soulard, ou la majorité des prélats qui ont refusé, comme lui, de donner leur approbation aux projets de Mme Marie du Sacré-Cœur, et en ont dit fermement les raisons, après les supérieurs ordinaires qui, comme Mgr Chardon, ont pareillement réservé leur approbation !

Quant au journal la *Vérité*, coupable d'avoir discerné tout de suite et pourchassé sans relâche, le caractère pernicieux de la propagande qu'on cherche à reprendre aujourd'hui pour venger l'humiliation subie par ceux qu'a frappés indirectement le blâme de Rome, nous renonçons à peindre la fureur que le seul souvenir de la campagne courageusement menée par ce journal suscite chez « les âmes vertueuses » dont Mme d'Adhémar se fait abondamment l'écho.

Nonobstant, M. Frémont, qui prétend apparemment s'y connaître, parle donc d'*admirable impartialité*. Nous n'y contredisons pas, pourvu qu'on nous accorde que Mme d'Adhémar, pour être impartiale, s'inspire du personnage qui disait :

Nul n'aura de l'esprit, que nous et nos amis.

Cette impartialité-là, nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître que l'auteur d'*Une Religieuse réformatrice*, la pratique avec une maîtrise indéniable.

Auguste ROUSSEL.

P. S. — Ayant relu cet article, avant de livrer à l'impression, un scrupule m'est venu et je me suis demandé si je n'avais pas excédé, par trop de sévérité, dans l'appréciation des faits et gestes de M. l'abbé Frémont.

Mais voici que l'*Autorité* a publié, d'après le *Courrier de la Vienne*, une lettre du personnage, adressée à la feuille radicale du cru, lettre où M. Frémond se vante d'avoir combiné avec M. l'abbé Duchesne, le retrait de sa candidature académique, pour faire échouer celle de Mgr de Cabrières qui, à son jugement, n'aurait aucun titre à faire partie de l'illustre Compagnie (1).

Cette lettre me délivre de tout scrupule. Celui qui a pu l'écrire ne saurait être jugé trop sévèrement.

A. R.

---

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, 1er juillet 1909, page 258.

LA NEUTRALITÉ CONFESSIONNELLE DES ŒUVRES SOCIALES

(SUITE) (1)

Il faut encore insister sur la discussion générale des idées au point de vue de la neutralité confessionnelle des œuvres sociales, et la suivre dans la période la plus récente, avant de montrer quelles sont, sous ce même rapport, les tendances actuelles de l'action catholique. Le danger, l'étendue et la gravité du mal que celles-ci révèlent se comprendraient insuffisamment, si l'on ne mesurait quelle influence les théories librement développées par les démocrates chrétiens depuis quinze ans ont pu exercer sur l'opinion et l'empire qu'elles ont pris sur les faits.

Dans cette dernière phase, la conduite du parti catholique démocrate, en France, offre un rapprochement naturel avec celle de la Ligue démocratique italienne.

On sait que les avertissements et les prescriptions de S. S. Pie X, qu'on a lus dans notre premier article, visaient en premier lieu cette Ligue. Elle a délibérément passé outre à ses volontés. Le deuxième Congrès des sections toscanes de la Ligue nationale démocratique, fondée par le trop fameux Don Romolo Murri, réuni à Florence en juin 1907, vota les résolutions suivantes :

a) Considérant que le confessionnalisme dans les unions professionnelles n'est pas pratique et peu utile;

b) Considérant que l'unique moyen pour réaliser le but de ces associations est l'absolue neutralité religieuse et politique;

c) Considérant que, en présence d'organisations économiques déjà existantes, la formation d'autres associations porte la scission et la division parmi les prolétaires;

Délibère :

1° D'instituer des associations neutres et de s'efforcer de rendre ce caractère à celles qui existent actuellement;

2° D'appuyer l'inscription en masse de ses propres adhérents aux Chambres de travail. (2)

Il ne s'agit ici que des unions professionnelles, mais les considérants invoqués sont d'une application générale, et, en fait, la tendance est bien de tenir le confessionnalisme pour peu pratique et peu utile dans tout le domaine de l'action sociale catholique, et comme

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 15 juillet et 15 août 1909.

2. *Demain*, 5 juillet 1907.

propre à susciter les scissions et les divisions en présence des œuvres organisées par les protestants et les non croyants.

En France, à la même heure, on suivait la même voie, mais seulement avec plus de détours. L'opposition aux directions de Léon XIII et de Pie X n'y est pas moins persistante et a largement profité de l'indifférence ou de l'indulgence avec laquelle on la traitait. Celle du *Sillon*, par exemple, mérite particulièrement d'être relatée, parce que l'influence de cette école rayonne sur un bon nombre de groupes sociaux. Cette opposition se manifestant de sa part sous la forme, en apparence impartiale, d'une enquête, comme s'il s'agissait d'une opinion entièrement libre, n'en est pas moins impertinente, quoique plus dissimulée. La première réponse à lui faire eût été : relisez les enseignements pontificaux. Nous verrons quel cas en font plusieurs de celles qu'on lui adressa.

La formule de cette enquête et l'exposé du début sont également intéressants à connaître. Celui-ci fait ressortir une fois de plus, et en termes d'une clarté parfaite, la relation sur laquelle on ne saurait trop insister, entre l'opposition à l'affirmation catholique sur le terrain politique, qui a été tout le fond de la politique de ralliement, et l'opposition aux œuvres confessionnelles. L'une découle de l'autre. Des deux parts, c'est la même crainte des conséquences de l'affirmation religieuse. Et toujours au nom de l'apostolat chrétien!

Plus que jamais, aujourd'hui, on parle d' « organiser les catholiques de France ». Certains ont conçu l'ambition de lancer le catholicisme dans la bataille politique : ce sont les tenants du parti catholique. D'autres, renonçant à cette vieille idée d'un parti *confessionnel*, ont rêvé de réaliser l'union tant désirée sur le terrain social, — dans l'espoir peut-être, d'ailleurs, qu'elle se ferait plus aisément ensuite sur le terrain politique : ceux-là travaillent, en somme, à la constitution d'un *parti catholique social.*

Cette dernière théorie paraît séduire l'esprit d'un assez grand nombre de nos coreligionnaires que des défaites électorales successives ont réussi à dégoûter profondément de la politique, sans parvenir cependant à discipliner leur esprit à de nouvelles méthodes d'action. Ils sont toujours hantés par l'idée d'une armée catholique — c'est le terme consacré — s'en allant, sous le commandement officiel et immédiat de chefs laïcs, mais sous la direction officieuse de la hiérarchie ecclésiastique, à la conquête de l'influence et même du pouvoir. Ils ont simplement varié en ce qui concerne la tactique à employer. Désertant les chemins battus de la politique électorale qui leur furent si funestes, les voici qui semblent vouloir s'engager sur le champ plus libre et moins piétiné de l'action sociale.

Aussi bien nous avons cru que nos lecteurs — et le grand public lui-même qui ne saurait demeurer indifférent en face de l'évolution curieuse qui s'accomplit dans l'esprit d'une partie de nos contemporains — ne verraient pas sans intérêt s'ouvrir dans notre Revue une enquête sur cette question.

Vient ensuite l'objet de l'enquête qui, par sa seule formule, n'est guère moins irrévérencieuse pour l'autorité pontificale que la délibération de la Ligue démocratique italienne :

Est-il opportun que les catholiques organisent des œuvres sociales confessionnelles, sous la direction de la hiérarchie ecclésiastique;

Ou bien que des groupes de catholiques fondent et inspirent des œuvres sociales non-confessionnelles échappant, par conséquent, à la direction de la hiérarchie et soumises seulement, bien entendu, à son contrôle religieux, animés d'un esprit sincèrement chrétien et incarnant des tendances sociales déterminées;

Ou bien que les catholiques se répandent simplement dans les œuvres existantes en s'efforçant d'y faire triompher leur esprit ? (1).

Tout d'abord, c'est une singulière confusion de confondre, d'identifier les œuvres confessionnelles avec celles qui sont immédiatement soumises à la direction de la hiérarchie ecclésiastique. Faut-il y voir une équivoque volontairement placée au point de départ de l'enquête, pour en rendre la solution forcée? Je ne le crois point. Il faut plutôt l'attribuer à l'erreur fondamentale du libéralisme dont tous ces esprits sont profondément atteints, et qui, sous couleur de repousser l'envahissement du « cléricalisme » dans le domaine social et politique, les amène à exclure toute affirmation sociale de leur foi religieuse, pour la réduire à n'être qu'une conviction intime et individuelle. L'expression d'œuvre confessionnelle ne désigne autre chose qu'une œuvre composée d'hommes appartenant à la même confession. Ce n'est point le caractère général d'association confessionnelle, mais le genre particulier d'une œuvre qui la place sous la direction de l'autorité hiérarchique. Les Cercles catholiques fondés par M. de Mun étaient une œuvre confessionnelle; les patronages catholiques sont des œuvres confessionnelles; le syndicat des Petits-Carreaux, si prospère et si bienfaisant, est un syndicat confessionnel : a-t-on jamais entendu dire que les évêques aient réclamé la direction immédiate sur ces œuvres?

Entre autres réponses importantes faites à cette enquête, citons d'abord celle de M. l'abbé Gayraud. Le député du Finistère s'y montre conséquent avec lui-même. Le lecteur se souvient de la discussion soutenue par lui. Là encore se manifeste le vice de l'attitude libérale. Non seulement on fait bon marché de la thèse, qu'il serait simplement prudent et habile d'affirmer toujours si l'on n'est pas disposé à en voir l'application devenue radicalement impossible, mais on n'éprouve aucun embarras à se faire juge de l'hypothèse, comme s'il n'appartenait pas au Saint-Siège de prononcer, et l'on passe même franchement sur ses avis. Avec quelle facilité le cas exceptionnel est admis pour règle générale! L'opportunité, voilà le grand argument; et l'on sait que pour le libéral l'affirmation, la profession de la vérité est toujours inopportune. Ce n'est jamais son heure. Quoi qu'il en semble à M. l'abbé Gayraud et à tant d'autres, c'est bien dans l'unité religieuse, au moins dans un minimum de principes religieux, et là seulement, qu'il faut chercher, qu'on peut trouver

1. Le *Sillon*, juin à septembre 1907.

les bases de l'union nationale et de la paix sociale. L'histoire est en cela d'accord avec les affirmations réitérées de Léon XIII et de Pie X. Mais on s'explique que cette leçon perde son importance aux yeux de sociologues catholiques pour qui la seule application des principes rationnels de justice et de fraternité peut donner à la société l'exact équivalent de ce que le Christ et son Eglise ont apporté au monde, et suffit à assurer sa « christianisation ». M. l'abbé Gayraud, nous le savons bien, repousserait cette erreur de toutes ses forces, mais elle se retrouve encore ici dans son langage. Et, quoique, comme on pouvait s'y attendre, il place son opinion sous le patronage des directions de Léon XIII, nous demeurons convaincu, pour notre part, qu'elle fait brèche *« à la doctrine et à* la discipline catholique ».

... Il m'apparaît évidemment que vos questions ne comportent pas de réponse générale et absolue. Il en est toujours ainsi, du reste, des questions d'*opportunité* et de *prudence pratique*. Les solutions varient avec la diversité des circonstances et la différence des milieux, comme l'aptitude et l'efficacité des moyens par rapport au but à atteindre.

... Que si toutefois quelqu'un soutenait que, dans la nécessité où l'on est en France, et l'on peut dire chez tous les peuples, *de chercher les bases de l'union nationale et de la paix sociale en dehors de l'unité confessionnelle ou religieuse,* il apparaît, pour l'époque actuelle et relativement à cette impérieuse nécessité des temps, plus utile au bien public, et même *plus adapté au but de la christianisation des sociétés,* de faire fusionner et travailler ensemble les citoyens dans des œuvres sociales non confessionnelles *où ils pratiqueront en commun les principes de justice et d'amour fraternel* que le Christ a prêchés et que l'Eglise conserve au monde, il n'y aurait certes là rien d'opposé, me semble-t-il, à la doctrine ni à la discipline catholiques. Ce serait, je crois, un cas spécial de cette union des honnêtes gens contre les ennemis de l'ordre social chrétien et naturel à la fois, que Pie X, après Léon XIII, recommande aux enfants dévoués de l'Eglise.

M. Raymond Saleilles, professeur de droit à l'Université de Paris, donne en réponse une étude complète de la question, qui débute, elle aussi, par les rapports de l'action sociale avec l'action politique, et repousse de l'une comme de l'autre, au point de vue d'une organisation générale, le caractère confessionnel, à raison des dangers qu'entraînerait cette affirmation catholique. C'est, sous une forme mitigée, l'éternel reproche de provocation, dont le discours de S. S. Pie X pour la béatification de Jeanne d'Arc a fait si ferme et si haute justice

Et, tout d'abord, si l'on part de cette idée, supposée acquise, au moins dans la pensée de ceux qui ont pris l'initiative de l'enquête, que le projet d'un parti catholique confessionnel, c'est-à-dire soumis à la direction de la hiérarchie, est désormais abandonné, il va de soi que cette solution entraîne forcément la réponse que l'on doit faire à la première question du programme, celle concernant l'organisation d'œuvres catholiques sociales de caractère confessionnel. Car il n'est pas possible qu'une vaste organisation sociale ne soit pas, virtuellement, en soi, et ne devienne pas pratiquement, un jour ou l'autre, un

parti politique. C'est un groupement d'hommes qui rêvent de réformes à réaliser dans l'intérêt du peuple. Or il n'y a encore qu'un moyen sûr et prompt de faire aboutir des réformes ayant un caractère général, c'est d'exercer une influence politique, c'est de faire la conquête du parlement, et au besoin celle du pouvoir.

Toute organisation de caractère social renferme, en soi, le germe d'une organisation politique. Et je ne reviendrai pas sur les dangers, pour la France, d'un parti politique confessionnel. Bien loin d'assurer le pouvoir aux catholiques, il consommerait les ruines dont les catholiques ont déjà tant à souffrir. Ce serait le triomphe certain des partis extrêmes, socialistes-révolutionnaires, antimilitaristes, anarchistes, puisque les partis intermédiaires, les partis d'ordre et de gouvernement, verraient leur influence annihilée par la solidarité qu'on leur imputerait, à tort ou à raison, avec la réapparition de ce que l'on est convenu d'appeler le spectre clérical.

M. Saleilles condamne donc avant tout ce qui serait « une organisation commune et générale de l'action sociale catholique ». Passant aux œuvres confessionnelles, au sens où nous les entendons, il émet cet avis : dans la mesure où ce caractère confessionnel peut être un danger, comme j'ai essayé de le montrer, pour le catholicisme, ces œuvres confessionnelles libres, et par suite de caractère forcément laïc, seraient autrement dangereuses que ne seraient celles que patronnerait ou que dirigerait ouvertement l'autorité ecclésiastique. La raison que M. Saleilles en donne est qu'en fait de hardiesses, ces œuvres particulières « n'iront jamais trop loin ».

Ce n'est pas l'autorité hiérarchique qui compromettra jamais le catholicisme; ce sont les troupes d'avant-garde, les chevau-légers, soldats sans mandat et sans responsabilité. Non que je leur fasse un reproche de leur allure quelque peu tapageuse ou de leurs hardiesses doctrinales, économiques ou sociales; ils sont dans leur rôle. Ils n'ont reçu mandat de personne, ils n'engagent personne. Mais, à cause de cela, précisément, c'est de leur part que viennent forcément les expériences aventureuses, les marches indisciplinées, soit les compromissions quelque peu équivoques, soit les intransigeances hautaines, sources de provocations ou de représailles, bref tout ce qui peut accroître les préjugés, les malentendus et les dissensions.

Mais alors, ce qui en résulte, c'est que les risques n'en sont que plus grands. Et lorsque je parlais des dangers de la confessionnalité, en matière d'œuvres politiques ou sociales, c'est à cette seconde catégorie d'œuvres confessionnelles que je faisais surtout allusion.

Et toutefois, au risque d'une certaine inconséquence, M. Saleilles n'entend aucunement prohiber d'une manière absolue ces œuvres confessionnelles. « Ce serait supprimer toute initiative, toute vie, toute liberté, parmi les catholiques. Si elles sont plus aventureuses, elles sont aussi moins compromettantes, parce qu'elles n'engagent que des individualités, et non le catholicisme lui-même, et, pourvu qu'elles renoncent à toute prétention de faire l'unité parmi les catholiques. il les déclare « excellentes ».

Mais M. Saleilles insiste surtout sur la participation des catholi-

ques aux œuvres sociales non confessionnelles. A ses yeux, c'est le grand désideratum. On ne peut nier que les considérations dont il l'appuie ne contiennent une grande part de vérité. Mais combien la pratique doit comporter de réserve! Elle exigerait tout d'abord une juste et nette intelligence des fins que doit se proposer l'action populaire chrétienne. Le point de vue auquel se place M. Saleilles lui-même, au départ, n'en témoigne pas assez clairement. «Mais cette part faite aux œuvres dites confessionnelles, je crois qu'il y a une autre idée à poursuivre et peut-être surtout un autre idéal pratique, du moment que nous parlons d'œuvres sociales *proprement dites, n'ayant pas pour objet direct l'accroissement de la vie religieuse et de la pratique religieuse chez ceux qui en font partie.* » Les enseignements sociaux de S. S. Pie X, renouvelant la direction constante de l'Eglise, nous ont rappelé que, si ce profit religieux n'est pas l'objet direct des œuvres sociales, il doit toujours en être, pour les catholiques, le but supérieur, la fin toujours présente à leur intention.

Or, on ne saurait dire assez combien aura nui jusqu'alors au catholicisme en France, sinon ce système, du moins cet instinct, qui le domine, de se mettre à l'écart de tous les groupements, de toutes les œuvres, qui s'ouvrent à tout le monde, et qui, sur ce terrain neutre, peuvent seuls réaliser dans le pays la paix intérieure et abaisser les barrières de préjugés élevées entre les différentes classes sociales, *et plus encore entre ceux qui croient, ou qui croient d'une certaine façon, et les autres.*

Les catholiques, en s'isolant de tout, en se donnant l'air d'émigrés à l'intérieur, non seulement ne se sont pas fait connaître comme tels qu'ils sont, mais ils se sont fait méconnaître. Car, ce qu'ils ont surtout contre eux, c'est d'être ignorés individuellement, et de n'être jugés que sur leurs actes collectifs, sur leur presse ou leurs campagnes politiques, c'est-à-dire sur des faits de guerre ou des procédés de combat. On voit leurs défauts, on ignore leurs vertus. On éprouve la rudesse de leurs moyens d'attaque ou de défense, on ne sent pas l'action de leur générosité, la force de leur amour, l'attraction de leur loyauté.

En se mêlant à toutes les œuvres vraiment nationales et plus encore à toutes les œuvres sociales, ils réaliseraient la pénétration des idées, la pénétration des esprits et la pénétration des cœurs. Au lieu d'apparaître à l'état de groupements isolés et par suite forcément suspects, ils se fondraient dans l'unité de la vie nationale, ils feraient cause commune avec tous les hommes de cœur, quels qu'ils soient, sur tous les terrains où leur foi ne serait pas engagée. Et cela suffirait à faire tomber bien des préjugés. Ce serait le meilleur gage de paix et de triomphe. Les Chrétiens, sous l'Empire romain, n'en ont pas eu d'autre; et c'est par là, nous dit Tertullien, qu'ils ont gagné la victoire. Vingt années de cette nouvelle tactique assureraient plus de succès aux catholiques de France, pour le maintien ou la restauration des libertés qui leur sont nécessaires, que toutes les batailles politiques où ils usent leur crédit, leurs forces, et leur bonne renommée.

Mais ce n'est pas à ce point de vue du succès seulement que la tactique serait excellente; c'est en soi, et pour elle-même, qu'elle doit être recommandée, car nous avons tous à apprendre les uns des autres. Nous avons tous à

gagner à nous connaître, à nous frotter à d'autres idées, à d'autres mentalités, à d'autres méthodes. Le contact avec ceux qui ne partagent pas nos croyances, le travail en commun sur tous les terrains où la justice, la charité, le patriotisme, l'amour du pays et de l'humanité, peuvent se trouver en cause, est la meilleure des leçons d'expérience et la meilleure des disciplines, même pour notre vie intérieure, c'est-à-dire pour notre vie religieuse. A plus forte raison, est-ce une méthode indispensable pour élargir le champ de notre vision et de notre expérience scientifiques.

Sans examiner s'il n'y a pas d'outrance dans le reproche adressé aux catholiques de se comporter en *émigrés à l'intérieur*, le grand résultat qu'on attend de leur fusion dans les œuvres sociales avec ceux qui professent une religion différente, ou qui n'en professent aucune et qui professent même n'en pas avoir, est donc « d'abaisser les barrières de préjugés » entre eux. Il est seulement bien à craindre que la foi catholique elle-même ne finisse par être considérée comme un de ces préjugés, ou, du moins, que les catholiques en perdent de vue la nécessité sociale et que, l'indifférentisme religieux, les gagnant, ait seul la malheureuse vertu d'abaisser les barrières. Le grand journal démocrate chrétien de Bretagne, dirigé par M. Desgrées du Loû, développant la même pensée, disait récemment, à propos d'un congrès des Jardins ouvriers, présidé par M. Loubet, et où l'ancien président de la République blocarde, le préfet du Nord et M. l'abbé Lemire s'étaient congratulés (30 juin 1909) :

Recherchant ensemble. la justice, nous retrouverons un peu d'humanité morale par surcroît. Quand des hommes habitués à se considérer jusque-là comme des ennemis se seront rencontrés pour ce bon travail, ils seront surpris eux-mêmes de voir que leurs cœurs étaient si semblables alors qu'ils bataillaient dans des camps si différents. Ils s'apercevront avec joie qu'il est encore plus facile et qu'il est bien meilleur de s'aimer que de se haïr. *Et comment, par exemple, les querelles confessionnelles ne s'apaiseraient-elles pas quand les catholiques auront montré, dans toutes ces œuvres, par l'ardeur désintéressée de leur zèle, que loin de les gêner dans l'apostolat social, leur foi leur donne des forces morales insoupçonnées et dignes, par leur bienfaisance, du respect de ceux-là même qui ne les comprennent pas....*

Les querelles confessionnelles désignent évidemment la diversité de croyance, ou l'opposition entre l'incroyance et la foi. L'apaisement de ces querelles obtenu grâce à l'ardeur *désintéressée* du zèle des catholiques, à leur respect pour ceux-là mêmes qui ne les comprennent pas, exprime-t-il autre chose que ce tolérantisme dont la foi ne saurait s'accommoder? Le reste n'est qu'une chimère. L'Église en est-elle à faire ses preuves de bienfaisance sociale?

Plus remarquable encore est la réponse de M. Fonsegrive. Ses consultations ne sauraient être traitées à la légère. Aucun sociologue, dans les vingt dernières années, n'a exercé sur les jeunes catholiques et sur le clergé une influence aussi étendue que la sienne. Il a été leur oracle autorisé, patronné par les sulpiciens dans leurs séminaires,

et devant l'opinion par les journaux réputés les plus sûrs. L'*Ami du Clergé* faisait pour sa nombreuse clientèle un compte-rendu enthousiaste du roman social qu'il a écrit sous ce titre : *Le Fils de l'Esprit*, qui sue et souffle le dénigrement de toutes les supériorités sociales. Qu'on juge des fruits de son action par cette déclaration formellement opposée à la doctrine de l'Eglise. M. Fonsegrive croit triompher de ce que les œuvres économiques ou sociales ne ressortissent pas « à la théologie révélée ». Mais borne-t-il au dogme défini le domaine de l'Eglise? Ne lui en déplaise, c'est bien « une apologétique en action » que doit être l'action sociale catholique, au jugement le plus certain du Saint-Siège rappelé au début de cette étude. Mais il n'est presque pas une ligne de ce document qui ne respire l'erreur du modernisme :

D'abord, je dirai très franchement que je *ne vois pas ce que des œuvres sociales ont et même peuvent avoir de spécifiquement catholique*. Ni la mutualité, ni les assurances, ni les coopératives, ni les études économiques et sociales *ne ressortissent à la théologie révélée*. Ce sont choses d'expériences, de raison, *qui ne relèvent que des notions de justice qui se trouvent en toute âme d'homme*. La dogmatique catholique ne domine pas plus ces études et ces œuvres qu'elle ne domine l'arithmétique ou la mécanique.

Les conséquences sont faciles à tirer.

Ce qui a fait poser toutes ces fausses questions, c'est que l'on a voulu faire des œuvres sociales, soit pour conquérir le peuple à la foi religieuse de leurs fondateurs, soit pour s'en servir comme d'une apologétique en action.

Et ainsi entendues, les œuvres sociales relèvent et ne peuvent pas ne pas relever de la hiérarchie.

Mais a-t-on eu raison de vouloir faire des œuvres sociales, qui ont pour guide la vérité et pour but final la justice, des moyens pour une fin non pas étrangère mais distincte d'elles-mêmes? C'est là la question.

Je suis de ceux qui estiment *que la justice se suffit à elle-même, qu'elle est en soi tout ce qu'il y a de plus catholique*, et qu'à vouloir s'en servir comme d'un moyen, on risque à la fois de manquer de loyauté, tout au moins de le paraître, et de ne pas servir la Cause qu'on voulait servir.

Quand nous faisons des œuvres, si leur but est bon en soi, ne nous attardons pas à chercher plus loin, faisons l'œuvre pour elle-même, traitons-la suivant ses lois, n'y cherchons ni avantage ni intérêt, ni pour nous ni pour ce que nous aimons; laissons-lui sa pureté, son intégrité. Et par cela même, elle sera vraiment bonne; étant bonne, elle s'accordera avec tout ce qui est bon... « Et tout le reste nous sera donné par surcroît. » (1)

On voit par là que si je crois à l'utilité de l'existence de catholiques sociaux, c'est d'une tout autre manière que beaucoup de nos amis et, en tous cas, *je ne crois pas du tout à une sociologie catholique*. Il y a simplement la vraie et la fausse, la juste et l'injuste.

En conclusion de cette enquête, on voyait inscrit au programme des travaux du septième congrès national du *Sillon* (avril 1908), un rap-

1. Les lecteurs de cette revue seront sans doute frappés d'un rapprochement de ce passage avec certain discours de M. l'abbé Birot, prêchant presque dans les mêmes termes le désintéressement de l'action catholique. Voir la *Critique du Libéralisme*, 1er février 1909, page 153.

port présenté par M. Desgrées du Loû, directeur de l'*Ouest-Eclair*, sur *L'impuissance et les dangers d'une fédération confessionnelle des groupements de démocrates catholiques chrétiens.* Mais déjà, l'opinion de l'école était formée depuis longtemps. On lisait dans *Au large*, organe des Sillons du Centre et de l'Ouest, en décembre 1905 :

De fait, pour le catholique, la seule association confessionnelle réellement indispensable et irréprochable, c'est la paroisse.

Chercher à scinder la classe ouvrière en catholiques et non catholiques, c'est en définitive prendre à son compte la théorie des deux France. Je sais bien ce que l'on va me dire sur la nécessité de créer à l'individu un milieu exclusivement catholique, milieu où il ne courra aucun risque ni pour sa foi, ni pour ses mœurs.

Mais notre Dieu n'est-il plus Vérité et Vie?

Le pain se fait-il sans mélanger la pâte et le levain?

Et, après une comparaison entre les syndicats jaunes et les syndicats rouges, cette *Conclusion pratique:*

L'expérience a montré que les essais de réaction extérieure contre le despotisme des rouges étaient inefficaces. *Pourquoi ne pas rentrer résolument dans les syndicats officiels, qui, malgré tout, font aussi de la bonne besogne?* Nos camarades y feraient apprécier leurs connaissances sociales, ils pourraient ainsi les utiliser et, si l'occasion se présentait, rappeler que, pour ne pas dévier de son but, le syndicat doit être et doit rester indépendant.

S'il faut un dernier argument pour montrer de quel esprit sont tous ces promoteurs de la neutralité confessionnelle des œuvres, voici une page de cet évangile moderniste qu'est le fameux roman de Fogazzaro, *Il Santo*, où ils reconnaîtront peut-être, sous un langage perfidement mystique, leurs arguments contre toute organisation catholique :

On attend un grand bien, pour l'Eglise chrétienne, de l'action catholique collective dans le domaine administratif et politique, *action de combat qui attirera sur le Père l'injure des hommes;* et on n'y en attend pas assez de la lumière des bonnes œuvres que chaque chrétien accomplit individuellement, lumière par laquelle le Père est glorifié. La fin suprême des créatures humaines est de glorifier le Père. Or les hommes glorifient le Père de ceux qui ont l'esprit de charité, de paix, de sagesse, de pauvreté, de pureté, de force, et qui emploient pour leurs frères les énergies de leur vie. Un seul de ces justes qui professe et pratique le Catholicisme est plus profitable à la gloire du Père, du Christ et de l'Eglise qu'un grand nombre de congrès, de cercles, de victoires électorales remportées par les catholiques.

« J'ai entendu tout à l'heure un de vous chuchoter : « *Et l'action sociale?* » L'action sociale, mes amis, est assurément bonne comme œuvre de justice et de fraternité; mais, semblables en cela aux socialistes, certains catholiques la marquent à l'étiquette de leurs opinions politiques et religieuses, refusent d'y admettre les hommes de bonne volonté qui n'acceptent pas cette marque, repoussent loin d'eux le bon Samaritain; et cela est abominable aux yeux de Dieu. L'étiquette catholique, ils l'imposent même à des œuvres qui

ne sont que des instruments de lucre; et cela aussi est abominable aux yeux de Dieu. Ils prêchent la juste distribution de la richesse, et c'est bien; mais ils oublient trop de prêcher en même temps la pauvreté du cœur; et, s'ils l'omettent à dessein, pour des raisons d'opportunité, cela encore est abominable aux yeux de Dieu. Purgez votre action de ces choses abominables. Appelez aux œuvres particulières de justice et d'amour tous les hommes de bonne volonté, et contentez-vous d'être les initiateurs de ces œuvres. Prêchez aux riches et aux pauvres, par la parole et par l'exemple, la pauvreté du cœur. »

L'auditoire ondoya confusément, agité en sens divers. Benedetto se recueillit une minute, le visage caché entre les mains.

« Vous m'avez demandé ce qu'il fallait faire? » reprit-il en se découvrant le visage.

Et, après avoir encore un peu réfléchi, il continua :

« Je vois dans l'avenir des catholiques laïques, zélateurs du Christ et de la Vérité, qui trouveront moyen de constituer des associations autres que les présentes. Il s'armera un jour des chevaliers de l'Esprit-Saint, ligués pour la défense collective de Dieu et de la morale chrétienne dans le domaine scientifique, artistique, civil, social, pour la défense collective des libertés légitimes dans le domaine religieux; et ils seront soumis à certaines obligations spéciales, mais non à celles de la vie en commun et du célibat; et leur action complétera celle du clergé catholique dont ils auront à dépendre, non comme Ordre, mais seulement comme personnes, dans la pratique individuelle du Catholicisme. Priez pour que la volonté de Dieu relativement à cette œuvre se manifeste dans les âmes qui la rêvent. Priez pour que ces âmes renoncent joyeusement à la complaisante satisfaction de l'avoir imaginée et à l'espérance de la voir s'accomplir, si Dieu se révèle contraire à elle. Et, si Dieu se révèle favorable, priez pour que les hommes sachent l'organiser bien partout, à la plus grande gloire de Lui-même et de l'Eglise. *Amen.* »

Passant maintenant des principes aux faits, nous verrons prochainement les progrès désastreux de cette tendance a-catholique dans nos œuvres sociales.

Emm. BARBIER.

LA PAILLE ET LA POUTRE.

La question est entre le modeste auteur de ces lignes et M. l'abbé Pisani, chanoine titulaire de Paris, chanoine théologal et professeur à l'Institut catholique. Mon excuse de me trouver posé en face d'un personnage beaucoup plus distingué que moi est que c'est lui qui m'y a campé; et puisque, selon le proverbe, un chien regarde bien un évêque. il faut qu'on pardonne à un honnête homme de ne pas se dérober en battant des paupières au dur regard que M. Pisani abat sur lui.

Un tiers est en cause. Je regrette de ne pouvoir lui en éviter le

désagrément. Question d'homonymes. M. l'abbé *Paul* Barbier, curé de Beaugency (Loiret) a écrit une brochure intitulée : *La Crise intime de l'Eglise,* avec ce sous-titre : *Les prêtres démocrates, le Sillon et les hypercritiques.* L'auteur, c'est une pensée sincère que j'exprime, y révèle la beauté de son âme, en se montrant entièrement persuadé que ni les uns ni les autres ne sauraient nuire à la foi catholique en France. Car, personnellement, c'est un excellent prêtre. Il a seulement eu le tort de vouloir faire partager à tout le monde sa pieuse illusion, et de se constituer l'apologiste des prêtres-démocrates, du *Sillon.* et non moins des hypercritiques. Sa conclusion est qu'il n'y a point de crise intime de l'Eglise et que les témérités même de ceux-ci ne font courir aucun danger à la foi. Disons tout de suite que cet incroyable paradoxe de M. l'abbé Paul Barbier est antérieur d'un an à l'Encyclique *Pascendi,* où il a dû trouver une réponse inattendue, mais péremptoire. Pour mon humble compte, je n'avais pas attendu cet immortel document. Plusieurs mois avant qu'il parût, je signalai les erreurs et le danger de cette brochure sous forme de lettre ouverte à l'un des doyens de notre épiscopat, seul procédé qu'un double imprimatur et le patronage d'un troisième évêque accordés à cette brochure me permît alors d'employer sans danger. Un peu plus tard je repris la question plus en détail dans mon livre : *Les Démocrates chrétiens et le modernisme.*

Or, on lisait récemment dans le *Polybiblion,* revue bibliographique (tome 70, juillet 1909, page 78), l'extraordinaire compte rendu suivant qui porte la signature de M. le chanoine Pisani :

« LA CRISE INTIME DE L'ÉGLISE : *Les prêtres démocrates, Le Sillon,* » *Les hypercritiques,* par EMMANUEL BARBIER. Paris, Lethielleux, s. d. » In-12 de 123 pp. Prix : 0,60.

« *Que pourrait-on penser d'un soldat qui, au cours de la bataille, tire-* » *rait sur ses propres compagnons d'armes, sous prétexte qu'ils ne suivent* » *pas la même tactique que lui ? L'ennemi de M. Barbier, ce n'est pas le* » *franc-maçon, le blocard, mais le catholique, le prêtre surtout qui n'a pas* » *adopté toutes ses rancunes, qui n'a pas épousé toutes ses querelles, et dont* » *l'orthodoxie n'est pas identique à celle qu'a définie M. Barbier. Si l'Église* » *jouissait de la paix, ces tournois ne seraient qu'oiseux, mais quelle faute* » *à l'heure présente !* »

Peste ! M. le chanoine Pisani a la plume vive; mais combien plus prompt encore le coup-d'œil !

Il lui a suffi de lire dans le sous-titre de cette brochure les noms du *Sillon,* des prêtres-démocrates et des hypercritiques, pour deviner, que dis-je ? pour rectifier le nom de l'auteur, pour connaître tout le contenu et se trouver en mesure d'asseoir un jugement solide.

Il est évident, en effet, que M. le chanoine Pisani n'a pas ouvert

une seule page du livre, qui lui a permis de prononcer une sentence si âpre. Peut-être, en outre, a-t-il pensé que sa grande autorité lui donnait le droit de se montrer aussi sévère; d'autres estimeront que, même et surtout un chanoine théologal, est tenu à plus de mesure, et, tout d'abord, à plus d'honnêteté quand il prétend rendre compte d'un ouvrage.

Les pauvres gens comme moi ont beau n'avancer que pièces en mains, fournir toujours le document à l'appui de leurs assertions, en provoquant le lecteur à un contrôle constant, il est entendu, pour un clan nombreux, qu'ils sont de parti pris, aveuglés par leurs préjugés, par leurs « rancunes »; tandis que l'autre camp se distingue toujours par une critique consciencieuse et impartiale. On conviendra cependant que, s'il y a une paille dans mon œil, ce qui reste à voir, car M. le chanoine Pisani a mal regardé, le sien est obstrué par une fameuse poutre.

Et l'on avouera aussi que l'exemple donné par lui n'a pas une force très persuasive pour nous apprendre à ne pas tirer sur nos compagnons d'armes.

Si vilaine que soit cette attaque personnelle, et si malencontreux le terrain choisi par son auteur, il ne vaudrait cependant pas la peine de s'y arrêter plus longtemps si le prétexte dont elle se couvre ne manifestait une erreur de principes bien autrement grave qu'une erreur de personnes. Et c'est ce qu'il y a de plus surprenant sous la plume du vénérable théologal.

La brochure qu'il a eu l'extrême légèreté de m'attribuer sans même en bien lire le titre peut servir à le montrer. Lui-même ne niera point que l'Encyclique contre le modernisme ait donné assez hautement raison aux critiques émises par moi contre un auteur qui représentait les audaces des exégètes et des philosophes d'une nouvelle école comme inoffensives pour la foi des catholiques. De même, les observations que j'ai dirigées contre les plus agités de nos prêtres démocrates et contre le *Sillon* n'ont pas été moins exactement confirmées par les désaveux que le Saint-Père et nombre d'évêques ont infligés à celui-ci et par le Décret du Saint-Siège qui a réprouvé les doctrines de MM. Naudet et Dabry et condamné ces prêtres au silence. C'est que, dans le dogme et la discipline ecclésiastique, il y a des règles d' « *orthodoxie* », un sens de l' « *orthodoxie* » qui dirige avec sécurité le critique catholique, quand il a soin d'y prendre tout son appui. Il ne les « *définit* » pas à son gré, il ne fait que les appliquer. M. le chanoine Pisani en néglige-t-il l'existence? Ou bien, s'il s'est formé la conviction que je m'en écarte, et s'il se sent en mesure de détruire l'accord, jusque-là bien apparent, des jugements émis par moi avec les décisions du Saint-Siège, qu'il le fasse avec plus d'à-propos et de justesse qu'en appliquant

sa critique à ce qu'ont écrit les auteurs dont je combats les opinions.

Le nom de *charitards*, dont on marque aujourd'hui ceux dont la fausse sensibilité plaide le silence à l'égard des fauteurs de nouveautés dangereuses, au péril des âmes qu'ils séduisent et de la pureté de l'Eglise, aurait ici sa juste application. C'est une des formes les plus communes du libéralisme moderniste. M. Pisani parle ici comme toute l'école des novateurs. A ce compte, c'est toute une partie de l'histoire de l'Eglise, et non la moins glorieuse, la moins féconde, qu'il faudrait rayer et condamner. Et c'est à l'heure où S. S. Pie X flétrit cette mollesse et la secoue avec une vigueur tout apostolique, qu'on vient encore nous faire un reproche de ne point nous y abandonner! Direz-vous qu'aux chefs de l'Eglise seuls il appartient de parler? Seuls, sans doute, ils prononcent le jugement qui s'impose avec autorité. Mais les obligerez-vous à ne s'éclairer que par leur effort personnel et unique, et ne reconnaîtrez-vous qu'à eux, le devoir ou le droit de combattre l'erreur? En ce cas, tout d'abord, un évêque n'aurait pas besoin de théologal. Mais, même en dehors des consulteurs officiels, tout informateur loyal et prudent, tout prêtre ayant de la doctrine peut être admis à participer librement à la défense de l'Eglise, à un travail d'élaboration des mesures qu'elle prendra. Tâche ardue et souvent ingrate, mais où la satisfaction d'un noble devoir accompli et la joie d'avoir apporté même le plus humble grain de sable à l'édifice éternel toujours réparé par le Christ, le dédommageront amplement des préventions et des injustices auxquelles il se sera sciemment exposé.

Non, M. le chanoine, le catholique, le prêtre, le prêtre surtout, dont je discute ou combats les opinions ne sont pas pour moi des ennemis. Je ne déteste que leurs erreurs, et, je vous l'affirme, la main sur ma conscience et sur mon cœur, je ne les aime pas moins que vous ne les aimez vous-même. Mais j'estime, il est vrai, que quand le prêtre, chargé d'éclairer les âmes, cherche à leur faire partager des doctrines funestes, ou lorsque, consciemment ou non, il fait le jeu des francs-maçons et des blocards, c'est à son action surtout qu'il faut s'opposer. Ce sont encore ceux-ci que l'on combat en le réfutant, loin de les oublier pour ne s'en prendre qu'à lui, comme vous me faites si gratuitement l'injure de le dire.

Emm. BARBIER.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR DU MODERNISME

D'APRÈS M. L'ABBÉ ERMONI

Les Documents du Progrès, organe de la juiverie internationale, viennent d'insérer, dans le numéro d'août 1909, un article de M. l'abbé Ermoni sur *Le présent et l'avenir du modernisme,* dont le moins qu'on puisse dire est de le déclarer inexplicable.

Si la critique que nous allons en faire tombe sous les yeux de M. l'abbé Pisani, chanoine théologal de Paris, il gémira une fois de plus, sans doute, de voir que l'ennemi, pour nous, « est le catholique, le prêtre surtout, qui n'adopte pas toutes nos rancunes, qui n'épouse pas toutes nos querelles, et dont l'orthodoxie n'est pas celle que nous avons définie ». Laissons-le à sa douleur. La conscience de remplir un devoir de charité bien ordonnée, dans laquelle Dieu, l'Eglise et les âmes passent avant le reste, sans l'exclure, et loin de là, nous consoleront des fausses indignations.

La tâche de M. l'abbé Ermoni semble être de refaire l'Encyclique *Pascendi*, mais de la refaire au profit des modernistes, en la vidant de toute sa doctrine, et, d'ailleurs, sans même nommer le pape.

La position même qu'il a prétendu prendre le condamne déjà. L'unique réserve qu'il apporte à tout un ensemble de propositions absolument contraires aux solennelles décisions du Saint-Siège, la seule justification qu'il donne de son exposé, est rejetée à la dernière ligne de l'article, après avoir dit pour quelles raisons, selon lui, l'avenir est aux modernistes. « Il va sans dire que cette conclusion est celle d'un simple psychologue. » Tout le modernisme se fonde sur ce dédoublement du croyant et du psychologue ou du philosophe, de l'historien, de l'exégète, et chaque ligne de l'Encyclique *Pascendi* est une sentence contre lui. Comment un prêtre peut-il recourir encore à un si grossier subterfuge pour couvrir son plaidoyer en faveur d'une cause définitivement réprouvée par le Pape infaillible? L'intention mauvaise ne pouvant être supposée, il faut sans doute recourir à une complète inconscience, résultat d'un commerce imprudent avec l'erreur, pour expliquer une telle aberration (1). C'est donc bien vainement que M. Ermoni invoquerait comme une

1. M. l'abbé Ermoni, déjà connu par ses articles dans la *Quinzaine* et autres revues similaires, aujourd'hui collaborateur du *Sillon*, a donné, récemment, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, une étude sur l'état actuel de l'*Histoire des religions*, qui, prise du même point de vue séparatiste, mérite les mêmes critiques.

excuse légitime le caractère purement descriptif de son étude. Il y a aussi son caractère de croyant et de prêtre dont il ne lui était pas permis de faire abstraction et qui l'obligerait à parler selon sa foi et sa mission sacerdotale.

Au surplus, l'excuse n'est pas seulement irrecevable, elle n'est, on le constatera, qu'un faux prétexte. A chaque instant, M. Ermoni mêle à cet exposé, présenté comme purement objectif, des appréciations personnelles qui trahissent malheureusement sa propre pensée et, bien que je ne lui impute aucunement de prendre à son compte ces erreurs, le montrent de connivence avec elles. Tant est instable et intenable l'équilibre dans lequel il a cru se tenir.

Il se propose donc de faire connaître « la signification et la portée de ce mouvement *aussi vague qu'imprécis* (1) qu'on désigne du nom de modernisme », et où l'opinion « voit surtout l'indice d'un état d'âme et une manifestation de la vie *sociale* (?) ». Il n'est guère facile d'en donner une définition simple et claire, « car le modernisme est de sa nature aussi complexe que tout ce qui touche aux temps où nous vivons et s'y insère par la marche même des idées et des choses ». Voilà qui n'est pas fait pour le tirer de son imprécision. Mais quelle que soit sa complexité, l'Encyclique *Pascendi* ne l'a-t-elle pas débrouillée avec une sagacité et un art que M. Ermoni surpassera difficilement? Du moins, puisqu'il a cru opportun de traiter à nouveau cette matière, aurait-on pu croire qu'il y puiserait quelques lumières et montrerait qu'il l'a lui-même bien comprise. S'il a eu ce mérite, on ne peut alors que s'étonner davantage de le voir poser sur ce flambeau brillant un aussi lourd éteignoir. Serait-ce donc qu'il a trouvé sa clarté aveuglante?

M. Ermoni s'applique surtout à justifier les entreprises des modernistes. Il en retrace ensuite, à sa façon, les lignes maîtresses en philosophie, en exégèse, en histoire et en érudition, en sociologie. Et c'est là surtout qu'on cherche trace de l'Encyclique. Enfin il se demande quel sera l'avenir du modernisme.

I

... Envisagé dans ses traits généraux, le modernisme n'est qu'un effort pour incorporer à l'organisme religieux du christianisme toutes les conquêtes de la pensée moderne dans les domaines *du vrai et du bien*, de la réflexion et de l'action. Ses partisans ne songent qu'à rejoindre tous les aboutissants de l'acti-

1. « Quelqu'un pensera peut-être, Vénérables Frères, que cette exposition des doctrines des modernistes Nous a retenu trop longtemps. Elle était pourtant nécessaire, soit pour parer à leur reproche coutumier que Nous ignorons leurs idées, *soit pour montrer que leur système ne consiste pas en théories éparses et sans lien, mais bien en un corps parfaitement organisé, dont les parties sont si bien solidaires entre elles qu'on ne peut en admettre une sans les admettre toutes.* » (Encyclique *Pascendi.*)

vité moderne et à les coordonner au catholicisme ou plutôt à montrer qu'ils trouvent *dans l'Evangile* leur explication *et leur raison d'être.* C'est donc comme une mise au point du christianisme, un essai d'adaptation *des doctrines qui dérivent de l'Evangile* aux aspirations de la conscience de nos contemporains.

On estime que l'abîme se creuse de plus en plus profond entre l'Eglise et la culture moderne et que, à vouloir se cantonner dans celles de ses positions qui ne répondent plus *aux postulats de la critique* (1), l'Eglise s'isole chaque jour davantage de la société et s'affaiblit en s'isolant. Car rien ne contribue autant à l'affaiblissement d'une grande constitution morale, telle que l'Eglise, que le manque de prestige et la persuasion où l'on est qu'elle est hostile à tout élan dans les voies du progrès et qu'elle représente l'immobilité en face de la vie. Effrayés d'une pareille perspective et *soucieux du bon renom de l'Eglise*, les modernistes ont voulu parer au danger, et, pour cela, ils ont cherché à concilier les croyances chrétiennes avec les conclusions de la science et l'évolution politique des démocraties.

On a porté sur leur œuvre les jugements les plus divers. *On a été très sévère à leur égard;* et ceux qui les ont combattus les ont représentés comme des conspirateurs *et même comme des traîtres.* Sans entrer dans les détails d'une analyse scientifique et critique, ON a dénoncé le modernisme *comme la synthèse de toutes les erreurs et comme un fruit du Kantisme.*

Quel est cet *on?* Si M. Ermoni a lu l'Encyclique *Pascendi,* il est bien insolent envers son auguste auteur. Et c'est « sans entrer dans les détails d'une analyse scientifique et critique », que l'Encyclique a porté dans les termes mêmes qu'il reproduit le jugement attribué à cet *on?*

Dans toute discussion d'idées et de doctrines, il faut se mettre en garde contre des exécutions sommaires et globales (telles que l'Encyclique?) Il importe sans doute de faire *la part des entraînements irréfléchis* (2). On peut même supposer que, parmi les modernistes, il s'en trouve qui applaudissent aux succès de la science protestante et envient la liberté dont elle jouit. *Mais cette faiblesse est en un sens bien excusable,* et, en tout cas, on ne saurait s'en faire une arme contre le groupe entier des modernistes. Il convient donc de laisser de côté *les exceptions* pour n'étudier que les directions générales.

M. Ermoni expose alors la vraie situation :

Quand on examine les dispositions de la grande majorité des modernistes, *sans parti pris, et sans préjugés, et dans le seul but d'éclairer sa propre conscience,* on arrive à des constatations assez singulières *et qui déconcerteraient quiconque est habitué à ne considérer que la surface des choses.* (Ceci doit être encore pour le nommé *on*). *Les modernistes sont animés des meilleures intentions et ne poursuivent que le but le plus louable.*

1. Vous l'avez dit, imprudent et naïf! ce sont des *postulats.* Ici vous vous rencontrez avec l'Encyclique *Pascendi,* par mégarde, peut-être. Et c'est à ces *postulats* que l'Eglise devrait soumettre son dogme, sa constitution et sa discipline!

2. Il n'est personne qui ait oublié avec quelle douloureuse indignation Pie X a flétri le calcul satanique des modernistes qui veulent réformer l'Eglise malgré elle et demeurer dans son sein en la reniant.

Quelle tâche plus noble et capable de tenter une grande âme que celle qui consiste à réconcilier la religion avec les horizons de la pensée moderne et à restituer ainsi à l'Eglise le prestige qu'elle a perdu dans certains milieux ? L'apologétique elle-même, qui est une des principales fonctions de la théologie chrétienne, *n'est-elle pas tout entière un travail de conciliation entre les vérités religieuses et les données de la science?* (1) A vrai dire, les modernistes ne prétendent être que de simples apologistes, mettant leur talent, leurs forces et leur temps au service du catholicisme (2). D'autre part, l'apologétique n'a presque jamais un caractère absolu. *Elle évolue toujours dans le relatif*, c'est-à-dire, (oh! oui, expliquez!) qu'elle tient compte des besoins et des exigences présents et s'adapte invariablement à la mentalité des hommes auquels il s'adresse et au milieu où l'on se trouve. Elle est donc toujours en contact avec la science, *en fonction de la philosophie régnante* (3) et ne peut, sans se condamner à l'impuissance, *se détourner de certaines conclusions que la critique regarde comme définitives.* Si donc les modernistes ont fait *quelques concessions* à la science, ils y ont été conduits par leurs propres persuasions et par les nécessités de l'apologétique. Et alors? Il est possible qu'ils se soient trompés (mais alors?); mais il serait à coup sûr injuste de suspecter la pureté de leurs intentions. Qu'on critique, si l'on veut, la manœuvre, *mais que l'on s'incline devant la beauté de l'entreprise* (on voit que M. Ermoni ne craint pas de trop demander). Car c'est le souci de l'avenir du christianisme qui a seul guidé le gros des modernistes dans leur entreprise.

Les modernistes ne sont donc pas, comme on l'a maintes fois répété, des esprits inquiets, turbulents et agités. Ce sont plutôt des âmes convaincues et subjugées par la force de ce qu'ils croient être la vérité... C'est à la suite de longues et patientes études qu'ils ont souscrit aux conclusions *où l'on a voulu voir un danger pour la foi* et une rupture de l'équilibre séculaire. Ils ont suivi d'un œil très attentif la marche de la critique dans le domaine des sciences religieuses, ont vu s'écrouler des constructions trop hâtives et, appuyés sur des faits et des documents, *ils se sont persuadés qu'un certain nombre des positions de la théologie classique ne sont plus tenables.* Loin d'être une sorte de chevauchée aventureuse, le modernisme est l'aboutissant d'un travail réfléchi et conscient, poursuivi pendant bien des années, au milieu des péripéties les plus diverses. La force des convictions a influé sur la conduite même. *On s'en est bien aperçu, lorsqu'il a fallu souffrir pour rester fidèle aux convictions de sa conscience.* Le modernisme a fait des victimes; et ces victimes ne sont évidemment pas le jouet d'une vanité, qui s'abuse elle-même, elles succombent peut-être sous les coups de la fatalité; mais cette fatalité n'est que *l'inflexion de la conscience.* Orgueil, dira-t-on. Peut-être; mais *c'est un orgueil inhérent à toute conviction:* mais cet orgueil *est la loi suprême de la morale,* parce qu'il n'est que l'attachement à sa propre conscience. Inquiétude! Sans doute.. Mais la vie elle-même est une inquiétude continuelle : mais cette inquiétude constitue la *curiosité scientifique;* et l'on ne peut y échapper qu'en se plongeant dans l'inertie et la routine, c'est-à-dire qu'en renonçant à vivre.

---

1. Non, si l'on entend ici par conciliation, selon la théorie des modernistes et selon la suite de cet article, l'*adaptation* de ces vérités à ces données et la subordination des premières à celles-ci.

2. On sait en quels termes vigoureux l'Encyclique refuse leurs services et leur dénie toute mission.

3. Cette expression dont le sens est que les variations de l'une détermine les variations de l'autre, traduit exactement la pensée moderniste, et contredit non moins la vérité catholique. A tout le moins, la proposition est-elle d'une indétermination dangereuse.

L'Encyclique *Pascendi* traite cependant aussi des causes du modernisme et en signale justement deux dans l'ordre moral : la curiosité, ou inquiétude d'esprit, et l'orgueil. Et de quel poids est donc la divine autorité de l'Eglise devant la conscience inflexible de ces catholiques ? S'il est exact de dire que toute grande conviction a l'orgueil de cette inflexibilité, il est vrai aussi que, dans certains cas comme celui-ci, c'est un orgueil coupable.

M. Ermoni défend ensuite les modernistes de l'esprit de révolution. Ils ne sont pas des révolutionnaires, mais des progressistes, ce qui est différent. Le progressisme fait œuvre, non de démolition, mais d'épuration. Puis il ajoute :

Il y a plus. Les modernistes soutiennent, *et non sans quelque apparence de raison*, qu'ils ne sont pas modernistes du tout. A les en croire, ils seraient les vrais traditionalistes, les continuateurs du passé, tandis que leurs adversaires seraient les vrais modernistes, des novateurs. Les modernistes ne visent en effet qu'à rejoindre les temps primitifs du christianisme et en reconstituer ainsi la physionomie authentique. Ce sont donc des archéologues de l'idée. L'antiquité est la règle qui les dirige dans leurs recherches... Comme toute institution positive, le christianisme, disent-ils, doit être étudié dans son point initial et dans son éclosion. *Or, l'histoire constaterait que certaines pratiques de nos jours ne se rattachent nullement aux origines chrétiennes.* C'est donc être le serviteur de la tradition que de s'accrocher, en quelque sorte, au christianisme primitif, que d'emprunter les éléments de sa religion à l'antiquité. Les soi-disants traditionnalistes seraient des modernistes dans le sens strict du mot, puisqu'ils s'obstineraient à regarder comme parties intégrantes du christianisme primitif les apports des temps postérieurs.

Serait-ce donc aussi *non sans apparence de raison* que les modernistes écartent d'un cœur si léger le magistère de l'Eglise, organe vivant de la tradition ?

II

M. Ermoni trace maintenant les lignes maîtresses du modernisme. Il est impossible d'imaginer un exposé plus pauvre, « plus imprécis et plus vague ». C'est à se demander pourquoi l'auteur a pris la plume et comment il n'a pas même su emprunter quelques traits à l'Encyclique. On serait tenté de croire que sa préoccupation est de l'effacer.

La Philosophie. — Pas même une allusion à l'agnosticisme, à l'immanentisme, aux conséquences qui en découlent pour expliquer la formation des dogmes. Deux modestes paragraphes de quinze lignes, où l'auteur explique que, tout en étant pleins de respect et d'admiration pour la philosophie scolastique, les modernistes refusent d' « enchaîner l'esprit humain à une synthèse philosophique... On n'est pas philosophe, lorsqu'on ferme les yeux sur les voies nouvelles tra-

cées par la spéculation dans le champ de la philosophie... La vérité doit s'enrichir de toutes les acquisitions, et puisque la religion est faite pour toute les générations, elle doit s'adapter à toutes les conditions ou plutôt elle doit profiter de toutes les transformations qui s'opèrent autour d'elle, qu'on conserve donc ce que la philosophie scolastique a de permanent et de vital, mais qu'on se garde bien d'en faire le sanctuaire définitif et imperfectible de la pensée humaine, la limite de la spéculation. »

L'Eglise n'est jamais allée à cet excès, mais il y a des transformations et de prétendues acquisitions qu'elle repousse et condamne comme ruinant la raison elle-même, telle, la philosophie de l'agnosticisme, ou également négatrice de la révélation surnaturelle, comme l'immanentisme. L'Encyclique dit : « Trois choses, ils le sentent bien, leur barrent la route : la philosophie scolastique, l'autorité des Pères et la tradition. A ces trois choses ils font une guerre acharnée... l'amour des nouveautés va toujours de pair avec la haine de la méthode scolastique... que les modernistes et leurs fauteurs se souviennent de la proposition condamnée par Pie IX : « La méthode et les principes qui ont servi aux antiques docteurs scolastiques, dans la culture de la théologie, ne répondent plus aux exigences de notre temps ni au progrès des sciences » (*Syllabus*, prop. 13). Léon XIII, et après lui, Pie X, ont prescrit à l'enseignement catholique d'y demeurer fidèle.

L'Exégèse. — L'Histoire. — C'est l'énorme supériorité de la science et de la critique protestante dont l'humiliation ressentie a donné l'élan aux études des modernistes. « *Comment supposer de bon cœur que la Bible soit susceptible d'un travail scientifique?... Depuis longtemps on s'était déshabitué de traiter la Bible par les méthodes critiques... Ils se demandaient si la Bible... serait pour les catholiques un jardin fermé et si l'étude en serait pour toujours abandonnée aux protestants... Les traditions de la culture historique s'étaient malheureusement perdues chez les catholiques. On en avait abandonné le privilège aux protestants, etc...* »

L'Encyclique *Pascendi* a fait justice de ce dénigrement intéressé : « Et combien ils sont aptes à ce genre de critique! A les entendre vous parler de leurs travaux sur les Livres sacrés, grâce auxquels ils ont pu découvrir en ceux-ci tant de choses défectueuses, il semblerait vraiment que nul homme, avant eux, ne les a feuilletés, qu'il n'y a pas eu, à les fouiller dans tous les sens, une multitude de docteurs infiniment supérieurs à eux en génie, en érudition, en sainteté, lesquels docteurs, loin d'y trouver à redire, redoublaient, au contraire, à mesure qu'ils les scrutaient plus profondément, d'actions de grâces à la bonté divine qui avait daigné de la sorte parler aux hommes. » Plus haut, Pie X, parlant du travail opéré sur les documents

selon les principes de la critique moderniste, disait de l'histoire qui en résulte : « Nous demandons : qui en sera dit l'auteur? *L'historien? Le critique? A coup sûr, ni* l'un ni l'autre, mais bien le philosophe. Du commencement à la fin, n'est-ce pas *l'à priori?* Sans contredit, et un *à priori?* où l'hérésie foisonne. » D'autre part, la dix-neuvième des propositions condamnées par le Décret *Lamentabili* est celle-ci : « Les exégètes hétérodoxes ont mieux rendu le vrai sens des Ecritures que les exégètes catholiques. »

Mais de tout cela, non plus, M. Ermoni, qui fait simplement œuvre de psychologue, n'a point à tenir compte, pas même pour expliquer ce que l'Eglise entend sous le nom de modernisme, car, enfin, *on*, c'est elle aussi, c'est elle tout d'abord, et même elle seule.

Voilà cependant toute l'idée qu'il en donne.

Au point de vue de l'exégèse : « Quelle occupation plus enviable *que celle de la parole de Dieu?* » Ah! bien oui! Les modernistes, les premiers, vont rire de vous, M. l'abbé, si vous leur prêtez justement le souci dont ils se défendent et s'affranchissent. Est-ce que leur principe n'est pas de traiter la parole de Dieu comme un document humain? M. Ermoni continue pour leur compte : « *Et si cette étude devait conduire à l'abandon de quelques thèses chères sans doute aux théologiens mais qui ne semblent pas* (à qui? à l'Eglise?) *nécessaires au maintien de l'orthodoxie*, on aurait l'inappréciable avantage de faire bonne figure dans le mouvement scientifique et d'échapper à la tutelle protestante. » En fait, on y échappe si peu qu'on s'en fait de plus en plus l'esclave.

Pleins d'ardeur, les modernistes se sont donc mis à l'œuvre... Ils ne purent se dispenser de déterminer l'enseignement de Jésus (c'est-à-dire de déterminer *la parole de Dieu*). C'est la pierre de touche qui *seule* permet de discerner le bon grain de l'ivraie *et de savoir au juste comment Jésus a compris et réalisé sa mission* » (1).

Même travail en histoire. « Les modernistes s'appliquèrent de toutes leurs forces à réhabiliter, à remettre en honneur la théologie positive et à rejoindre par cette voie les définitions de l'Eglise (2). Aux protestants qui proclament le divorce entre l'histoire et la foi n'importait-il pas de montrer qu'elles se prêtent un mutuel concours,

1. « L'interprétation des Livres Saints par l'Eglise n'est pas à dédaigner, mais elle est subordonnée au jugement plus exact et à la correction des exégètes ». « L'exégète, s'il veut s'adonner utilement aux études bibliques, doit avant tout mettre de côté toute idée préconçue sur l'origine surnaturelle de l'Ecriture Sainte et ne pas l'interpréter autrement que les documents purement humains ». (Prop. 2 et 12 condamnées par le Décret *Lamentabili*).

2. « Naturellement, les modernistes étendent aux Saints Pères le jugement qu'ils font de la tradition. Avec une audace inouïe, ils les déclarent personnellement dignes de toute vénération, mais d'ailleurs d'une ignorance incroyable en matière d'histoire et de critique, et qui ne peut être excusée que par le temps où ils vécurent. » (Encycl. *Pascendi.*)

que l'histoire n'est que la base de la foi COMME LA FOI N'EST QUE L'INTERPRÉTATION DE L'HISTOIRE »?

Cette énorme hérésie avait été condamnée avec la prop. 22 du décret *Lamentabili:* « Les dogmes que l'Eglise présentait comme révélés, ne sont pas des vérités tombées du ciel, mais sont une certaine interprétation des faits religieux à laquelle l'esprit humain est arrivé par de laborieux efforts ». L'Encyclique *Pascendi* contient une analyse excellemment sagace du processus de cette interprétation, par les lois de défiguration des phénomènes historiques et de leur transfiguration par la foi, conséquences des principes de l'agnosticisme.

LA SOCIOLOGIE. — Les démocrates chrétiens jettent les hauts cris quand nous faisons le moindre rapprochement entre eux et les modernistes. M. Ermoni, dont ils ont cependant les sympathies, établit avec franchise qu'il y a filiation directe. Citons le texte, pour montrer que nous ne lui faisons pas dire.

De nos jours les questions sociales préoccupent fortement les esprits. Par sa politique aussi sagace qu'habile, Léon XIII avait rapproché l'Eglise de la démocratie, dont il prévoyait les destinées. On ne pouvait manquer de suivre son geste et son impulsion. On assista donc à l'éclosion du modernisme sur le terrain politique et social... Poussé par la marche des événements et le sens politique, on avait un peu partout pris une attitude nettement démocratique. Des revues et des journaux travaillèrent à *réconcilier l'Eglise et la démocratie.* De ces efforts et de ces aspirations sortit le groupe des démocrates chrétiens, qui n'a jamais cessé, en dépit de toutes les entraves (1), d'élargir ses cadres et d'accroître ses recrues. Convaincus que l'Eglise est indifférente aux diverses formes de gouvernement, et que sa mission est avant tout morale, les démocrates chrétiens acceptent loyalement les institutions de leurs pays et s'adressent à l'esprit de justice de la démocratie pour en obtenir les garanties nécessaires au libre exercice de leur religion. Leur programme se résume en ces mots : NI PRIVILÈGES, NI PERSÉCUTIONS, MAIS LIBERTÉ ABSOLUE DE CONSCIENCE (2).

III

M. Ermoni aborde enfin la question de l'avenir. Il est difficile de prévoir celui du modernisme. En ce moment il traverse une crise très aiguë.

Puisqu'*on* le regarde comme un danger pour la foi, il n'est que juste qu'*on* persiste à le combattre. Ses progrès sont en effet un symptôme inquiétant... Persuadée que le modernisme menace l'édifice traditionnel, l'*autorité*

1. C'est là sans doute une allusion discrète aux récents déboires du *Sillon*. Le parti démocrate chrétien, loin d'être entravé, avait joui jusque-là d'une faveur générale.

2. Cette formule d'un libéralisme allant jusqu'à l'erreur condamnée est ainsi en caractères gras dans le texte.

ne pouvait faire autrement que de le réprouver... Lorsqu'on vit dans un milieu distrait ou indifférent, on a de la peine à comprendre la conduite de l'*autorité* (1). On en juge autrement lorsqu'on a une âme religieuse, parce qu'on sent alors combien est délicat tout ce qui touche au domaine de la conscience et combien il importe de mettre à l'abri le *germe* religieux dont elle vit.

L'expression que nous soulignons ici est le *germe* d'où sortent toutes les erreurs modernistes. La conscience catholique ne vit pas d'un *germe* de la vérité, mais de sa possession entière. Après avoir rendu justice à la conduite de l'*autorité,* M. Ermoni s'accorde un petit dédommagement dont il convient de lui donner également acte, ne serait-ce que pour la satisfaction de M. le chanoine Pisani :

On n'en est que plus à l'aise pour déclarer que beaucoup d'antimodernistes, qui ne sont en définitive que de simples soldats et n'ont aucun titre à se considérer comme des chefs et encore moins comme des docteurs, ont, pour des motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, un peu trop abusé du spectre moderniste. Dans certains milieux, il s'est produit une véritable levée de boucliers. Le sang-froid n'a pas toujours marché de pair avec le zèle. Il est des procédés que la conscience ne peut plus sanctionner, parce que la charité en est absente. S'il y avait danger, la prudence commandait sans doute d'y porter remède, mais aussi d'y remédier avec une extrême douceur et une extrême sérénité. La mansuétude est toujours de mise, même à l'égard des égarés. M. Fonsegrive disait, il n'y a pas bien longtemps, en un des numéros du *Bulletin de la semaine*, que la maxime : « Ote-toi de là, que je m'y mette » est en vigueur dans tous les milieux. J'ignore si la chose est vraie, car je vis trop en dehors des complications et des contingences de la vie pratique. Mais, lorsqu'on se borne à observer la marche générale des phénomènes sociaux, on a, malgré soi, l'impression que la lutte antimoderniste cache, dans quelques cas, d'autres préoccupations que celles de la pureté de la foi et du salut des âmes.

Il ne serait sans doute pas juste d'attendre de M. Ermoni qu'il analysât cette impression avec plus de précision que le reste. Voici maintenant ses prévisions sur l'avenir du modernisme. On remarquera que c'est bien ici l'expression de sa pensée personnelle. Après la condamnation solennelle et définitive des principes vitaux du modernisme, elle est d'une belle audace.

En théorie on n'a qu'une règle pour préjuger de l'avenir du modernisme : c'est de savoir si le modernisme contient des *germes* de vérité. C'est une loi absolue que la vérité triomphe toujours, quoi qu'on fasse pour l'étouffer ou la refouler... La vérité vient de Dieu. Elle en est une émanation directe, c'est dire que les hommes ne peuvent rien contre elle. *La lampe peut rester pendant quelque temps sous le boisseau. mais elle ne peut y rester éternellement.* Si donc le modernisme contient des miettes de vérité, ces miettes survivront à toutes les crises et traverseront les âges en s'agrégeant au bloc de vérités déjà constitué.

1. Ces façons de désigner le chef ou les représentants de l'Eglise sont empruntées à ceux qui sont près de passer au protestantisme pour s'en affranchir.

Qu'en sera-t-il en pratique? D'après toutes les vraisemblances, il semble bien difficile que *les germes vitaux du progressisme* ne parviennent pas à conquérir une place au soleil et *à s'infuser dans la synthèse doctrinale.* Des inductions, garanties par le passé, et basées sur le présent, NOUS PORTENT A LE CONJECTURER.

Ces *miettes* et ces *germes* ne sont que du sable jeté aux yeux du lecteur pour l'empêcher de voir ce qu'on lui présente. Ce que les novateurs eux-mêmes tiennent pour les germes vitaux du progressisme, c'est-à-dire leur méthode philosophique et critique en quoi consiste tout le modernisme, a été l'objet formel de la condamnation prononcée par le Vicaire de Jésus-Christ. Est-ce donc contre la vérité et non contre l'erreur qu'il a porté cette sentence? Et quand a-t-on jamais vu qu'une erreur frappée par un jugement aussi solennel du Pape se soit plus tard infusée dans la synthèse doctrinale de l'Eglise? C'est vraiment dépasser toutes les bornes.

M. Ermoni donne trois raisons de ses conjectures.

D'abord, on n'arrête presque jamais un mouvement d'idées profond et intense. On peut, on doit même le diriger et le canaliser; mais on ne voit pas comment on pourrait le tuer ou l'inhiber... Le modernisme est un mouvement d'une grande ampleur. Et du fait qu'il repose sur des idées, il acquiert une force particulière. Une idée qui est entrée dans la circulation et qui a vivement frappé les esprits, ne se laisse pas facilement éliminer du champ de la conscience... Le modernisme pourra subir une alternative de revers et de succès..., de progression et de régression; mais on ne prévoit pas qu'il disparaisse et s'éteigne en ne laissant qu'un souvenir historique. »

En second lieu, c'est un mouvement trop avancé. On aurait pu l'arrêter, il y a quinze ans. Aujourd'hui il est trop tard.

Enfin, il faut compter avec les travailleurs d'à côté. Supposons que la vie s'arrête chez les catholiques, *qu'on ferme les livres et qu'on pose la plume* : empêchera-t-on de travailler les savants qui ne partagent pas nos croyances... Nous vivons à une époque où il est impossible de fermer toutes les ouvertures, de renverser toutes les chaires et de régler le travail de la pensée... »

Tout cela n'est que du naturalisme. C'est n'envisager l'idée et sa force d'expansion que d'un point de vue purement humain, dans un ordre purement rationnel, et traiter l'Eglise comme une institution humaine, privée de l'esprit de Dieu, de son assistance surnaturelle pour la conservation de la vérité et la conduite des âmes vers le salut.

Si les considérations de M. Ermoni pouvaient s'appliquer avec exactitude à la vie et à l'histoire de l'Eglise, il y a longtemps que l'œuvre que Jésus-Christ est venu fonder sur la terre aurait péri.

Voilà pourtant sur quoi il se fonde pour terminer en disant : « *C'est pourquoi rien n'autorise à croire que le modernisme succombera dans la lutte* ». Et, pour nous permettre de trouver une excuse à ce qu'il vient d'écrire, il ne nous laisse que ce dernier mot : « Il va sans dire que cette conclusion est celle d'un simple psychologue. »

Aussi, n'hésitons-nous pas à dire qu'un *tel article* est un scandale.

M. Ermoni répondrait sans doute que son travail est strictement objectif et descriptif. A ce point de vue, tout d'abord, le moindre défaut en serait d'avoir ajouté au vague et à l'imprécision qu'il tentait de dissiper, car il n'a fait que dissimuler les contours et embrumer, comme à dessein, tous les aspects. Et quelle intention le guidait? Lorsqu'un prêtre écrit sur des questions religieuses, sur une question d'un intérêt aussi grave, il lui est interdit de se désintéresser du bien spirituel de son public, de s'enfermer dans une neutralité toujours menteuse, plus encore, de contribuer par son langage à l'entretenir dans des dispositions favorables à l'erreur. Tel est cependant le résultat évident de cette lecture.

Et même, à le prendre ainsi, quelle raison valable peut avoir un fidèle enfant de l'Eglise, prêtre surtout, de porter la parole à la place des modernistes, pour faire de leur système un exposé où la réfutation que l'Eglise lui a opposée ne trouve aucune place, et, en définitive, de parler non seulement pour eux, mais comme eux.

M. Ermoni n'avait pas plus le droit de se dédoubler de la sorte devant les lecteurs des *Documents du Progrès*, que M. l'abbé Brémond parlant devant les anglicans et les modernistes sur la tombe du malheureux Tyrrel.

Mais, je l'ai dit, et lui-même l'a trop bien fait voir, ce dédoublement est fictif, cette impartialité mensongère. C'eût été déjà beaucoup trop de laisser le lecteur incertain, du commencement à la fin de l'article, si l'écrivain exprimait sa propre opinion ou s'il ne faisait que relater celle des modernistes. Il n'a pas su dissimuler sa sympathie pour eux, et il est visible en plusieurs endroits que leurs pensées sont communes.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN PRÊTRE SOCIALISTE (1)

On lit dans le Siècle du 7 août :

Hier au soir, à l'hôtel des Sociétés savantes, s'est tenue une controverse entre M. l'abbé Vral, de Viroflay, et M. Sébastien Faure, sur le sujet suivant : « Un prêtre peut-il être socialiste? »

M. l'abbé Vral, qui parla le premier, affirma que oui. Il affirma, en outre, que Proudhon avait raison quand il dit que la propriété c'était le vol, et déclara qu'il fallait abolir le capital en supprimant son revenu.

1. Voir notre numéro du 1er août, page 446.

Entre autres affirmations audacieuses, M. l'abbé Vral fit la suivante : « Je suis de l'avis de Guesde, voire d'Hervé ». Et il termina en disant :

« Camarades, laissez de côté la phobie anticléricale. Le peuple peut sortir de cet enfer sans espérance où l'enferme le système capitaliste, à l'aide de cette lutte de classe créée par les riches et non par le socialisme.

» Pour cette œuvre, comme le Christ, je veux me trouver parmi les hommes, pour la régénération des peuples. »

M. Sébastien Faure répondit :

« Non, un prêtre ne peut être socialiste. Le socialisme, c'est la liberté et le bonheur, tandis que le catholicisme c'est l'humiliation et la servitude. »

Conséquence : M. l'abbé Vral est peut-être sincère, mais alors il se trompe sincèrement.

Trois fois les orateurs revinrent à la tribune. Mais la salle, énervée par ces longues dissertations philosophiques, abandonna son attitude silencieuse et attentive, et c'est au milieu du bruit et de l'indifférence générale que la séance fut levée par le président, M. Chirac, sociologue.

Depuis lors, nous apprend le *Socialiste,* M. l'abbé Hébert, dit Vral, a demandé son admission dans le parti des *unifiés.* La discussion de cette demande a soulevé parmi eux une tempête d'invectives contre le catholicisme, et l'admission des prêtres dans le parti fut repoussée à la presqu'unanimité. Puisse cette dure leçon de franchise, ajoute justement la *Croix*, profiter aux quelques aveugles qui s'obstinent à ne voir dans le socialisme qu'un parti de réformes économiques, alors qu'il est d'abord une école de matérialisme, d'individualisme, de collectivisme, niant Dieu, la famille, la propriété, toutes les bases du droit social chrétien !

Il paraît qu'en Amérique, le socialisme chrétien, même celui des protestants, éprouve la même difficulté à obtenir droit de cité dans le parti. L'*Avant-Garde* du 15 avril — 15 juin 1909, nous apprend que ceux-ci ayant fondé à Chicago une *Union des socialistes chrétiens*, des socialistes non chrétiens s'y sont fait admettre, et bientôt ont commencé une campagne pour obtenir modification des statuts. Ils portaient que l'Union a pour objet « de faire pénétrer dans les églises et autres institutions religieuses *le message social de Jésus ;* de montrer que le socialisme est l'expression économique nécessaire de la vie chrétienne, etc... » Les nouveaux venus veulent que l'objet soit de faire pénétrer dans les églises « *le message du socialisme*, de montrer que le socialisme est nécessaire à une complète réalisation des enseignements de Jésus... » La section des socialistes chrétiens de Chicago vient de proposer une rédaction transactionnelle que nous reproduisons, parce qu'elle nous paraît ouvrir au *Sillon* d'heureuses perspectives :

Reconnaissant en Dieu notre Père, acceptant Jésus comme le Sauveur spirituel et social de l'humanité, comprenant que le message social de Jésus, appliqué à l'ère du machinisme industriel, aboutit au socialisme, nous définissons comme suit le programme de notre Union :

Proclamer le socialisme dans les églises et les autres organisations religieuses; montrer que le socialisme est nécessaire au triomphe complet du Christianisme; mettre fin à la lutte des classes par l'avènement de la démocratie industrielle et politique; hâter le règne de la justice et de la fraternité — le Royaume de Dieu sur la terre.

GLANES DANS « LE SILLON »

Le *Sillon* d'Auvergne a tenu son troisième congrès à Aurillac au mois de juillet. Les camarades des départements voisins y étaient convoqués. La *Correspondance du Sillon d'Auvergne* (15 juillet) donne à cette réunion le nom de « Grand jour du *Sillon* d'Auvergne. » Ces bons démocrates ont trouvé que la défroque monarchiste, royaliste, ne leur allait pas mal, car c'est un rappel évident des *Grands jours d'Auvergne*, qui transportaient la justice royale du Parlement de Paris dans le pays des Puys et des Plombs. Ces nouveaux Grands jours ne furent pas loin de ressembler à un grand four; les huit départements voisins fournirent exactement 91 congressistes, soit 11 par département, bien que certains ecclésiastiques, malgré les prescriptions de leur évêque, se soient faits les sergents recruteurs de ce congrès. Ils assistèrent même à ses réunions interdites. On y entendit le camarade Juge, de Clermont, réclamer, après son patron Marc Sangnier, « la suppression du salariat, ce régime *monarchique* de l'usine. » En quoi le salariat, également pratiqué sous tous les régimes politiques, est-il plus monarchique que républicain? il faudrait répondre : mystère, s'il n'était aisé de comprendre que la monarchie symbolise pour les sillonnistes tout ce qui ne cadre pas avec l'égalitarisme anarchique et qu'ils le confondent dans la même aversion. Le même camarade se fit encore l'écho de M. Sangnier, en parlant de la famille.

Nous lui devons, dit-il, amour, respect, déférence « mais en prenant garde de ne pas faire d'elle le centre de notre activité. *La famille n'est pas une fin en elle-même.* » Erreur énorme, contraire à l'institution naturelle fondée par Dieu, qui, en outre, a sanctifié les fondements par le sacrement de mariage. C'est une insanité de placer le *Sillon* et la *Cause* au-dessus de la famille. Cela peut conduire aux pires désordres sociaux, renouvelés des sectes qui ont ravagé l'Eglise et la patrie. Le danger devient encore plus sensible, quand on entend les sillonnistes invoquer en faveur de ces aberrations et de leur *Cause* suspecte les conseils évangéliques.

Il y a aussi un *Rayon* de Saint-Flour, fondé par un professeur du Grand Séminaire. C'est le *Sillon* enjuponné. La *Semaine catholique* de Saint-Flour le couvre de fleurs. Cela s'explique encore, parce qu'il s'agit des œuvres. Mais comment cette *Semaine religieuse* a-t-elle pu reproduire cette autre énormité : « La femme n'a pas toujours, non plus, *le minimum de bonheur nécessaire pour être vertueuse!* » Que ne fixe-t-elle du moins ce minimum, et ne nous dit-elle ce que les femmes auxquelles il manque feront des commandements de Dieu (pages 457-458).

Voici qui est plus général, et pris aux sources officielles. Dans la revue du *Sillon* (10 août 1909, pages 84 et suiv.), M. Léonard Constant, un des théoriciens favoris de l'école, recommande à tous ses membres une brochure de leur camarade Romain Rolland, intitulée : *Jean Christophe.* Ce personnage est un étranger auquel un sillonniste français, Olivier, fait découvrir « les richesses inconnues de l'âme française, la vitalité intellectuelle et sociale du catholicisme », etc... C'est à merveille. Mais, voici en quelques lignes, l'abbé Dabry, promoteur du congrès sacerdotal de Bourges, présenté comme le modèle

des prêtres; l'erreur reconnue sacrée et divine, du moment qu'elle est sincère; le catholicisme rivalisant avec le judaïsme et le protestantisme pour *créer* la religion de l'humanité; et l'exaltation révolutionnaire, même celle des proconsuls de la Convention, devenue, elle aussi, une religion, et, sans doute, un élément de la religion nouvelle :

Il montrait à Christophe le magnifique mouvement de rénovation catholique, poursuivi depuis vingt-cinq ans, l'effort puissant de la pensée chrétienne en France, pour épouser la raison, la liberté, la vie; *ces prêtres admirables*, qui avaient le courage, ainsi que disait l'un d'eux, « *de se faire baptiser homme* », qui revendiquaient pour le catholicisme le droit de tout comprendre et de s'unir à toute pensée loyale : car « *toute pensée loyale, même quand elle se trompe est sacrée et divine* »; ces milliers de jeunes catholiques, formant le vœu généreux de bâtir une République chrétienne, libre, pure, fraternelle, ouverte à tous les hommes de bonne volonté; et, malgré les campagnes odieuses, les accusations d'hérésie, les perfidies de droite et de gauche, — surtout de droite, — dont ces grands chrétiens étaient l'objet, la petite légion intrépide, avançant dans le rude défilé qui menait à l'avenir, le front serein, résigné aux épreuves, sachant qu'on ne peut rien édifier de durable, sans le cimenter de ses larmes et de son sang.

Le même souffle d'idéalisme vivant et de libéralisme passionné ranimait les autres religions en France. Un frisson de vie nouvelle parcourait les vastes corps engourdis du protestantisme et du judaïsme. *Tous s'appliquaient avec une généreuse émulation, à créer la religion d'une humanité libre, qui ne sacrifiât rien, ni de ses puissances de raison, ni de ses puissances d'enthousiasme.*

Cette exaltation *religieuse* n'était pas *le privilège des religions; elle était l'âme du mouvement révolutionnaire.* Elle prenait là un caractère tragique. Christophe n'avait vu jusqu'alors que le bas socialisme, — celui des politiciens, qui faisaient miroiter aux yeux de leur clientèle affamée le rêve enfantin et grossier du Bonheur, ou, pour parler plus franc, du Plaisir universel, que la Science, aux mains du Pouvoir, devait, disaient-ils, leur procurer. Contre cet optimisme nauséabond, Christophe voyait maintenant se dresser la réaction mystique et forcenée de l'élite qui guidait au combat les Syndicats ouvriers. C'était un appel à « la guerre, qui engendre le sublime », à la guerre héroïque, « qui seule peut redonner au monde mourant un sens, un but, un idéal ».

Rien de plus français, pourtant : c'était une race française, dont les traits se conservaient immuables depuis des siècles. Par les yeux d'Olivier, Christophe les retrouvait *dans les tribuns et les proconsuls de la Convention,* dans certains des penseurs, des hommes d'action, des réformateurs français de l'Ancien Régime.

Jean-Christophe se met à l'œuvre et entreprend de faire l'union entre tous ces « idéalistes ». M. Léonard Constant termine en disant que tel sera aussi le but du grand journal quotidien que va fonder le *Sillon.* Son administrateur a écrit récemment à la revue protestante, l'*Avant-Garde,* pour le prier de l'annoncer « en signe de bonne confraternité »; et celle-ci, comme il est trop naturel, lui adresse « cordiales félicitations et bons vœux de succès. » (Août 1909, p. 62).

Le Gérant : G. Stoffel.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6501

LA NEUTRALITÉ CONFESSIONNELLE DANS LES ŒUVRES SOCIALES.

(SUITE) (1)

La neutralité confessionnelle dans les œuvres sociales ne se peut soutenir comme thèse générale. A défaut des raisons exposées plus haut, le simple sens catholique ne permettrait pas d'en douter. Mais la thèse contraire ne s'impose pas d'une manière absolue. N'y a-t-il pas, en pratique, des circonstances où cette neutralité est tolérable et doit même être acceptée franchement? Ce n'est pas niable.

Pour discerner ces circonstances, on tiendra compte en premier lieu du genre et de la fin des différentes œuvres. Il est clair, par exemple, que celles dont l'objet se borne à un progrès économique admettront plus facilement cette neutralité que les œuvres appliquées à une action directement moralisatrice et éducative. La composition des milieux à atteindre, leur degré de culture morale et religieuse seront également à considérer. Inutile d'entrer ici dans plus de détails.

Mais ce qui est essentiel pour juger sainement de ces conditions, pour ne point les fausser au détriment de l'Eglise et des âmes, c'est d'être animé de cet « esprit vraiment catholique » qui doit, selon le mot de S. S. Pie X, dominer toute l'action populaire chrétienne, et qui peut seul la préserver des dangers dans lesquels on verse, comme l'*Ami du Clergé* l'a si bien montré, quand on penche vers la neutralité confessionnelle plus que la nécessité ne l'exige. Sans cet esprit vraiment catholique, non seulement la religion et l'Eglise seront tenues à l'écart d'œuvres où devrait régner leur influence, mais la neutralité confessionnelle, même là où on l'aurait justement admise, ne sera bientôt plus qu'un prétexte sous lequel les catholiques se rendraient complices d'un funeste indifférentisme.

C'est le péril que nous voulons signaler pour l'action sociale en France.

Cette question de la neutralité s'est posée d'abord au sujet des unions professionnelles, associations ouvrières et syndicats, ayant pour objet direct les intérêts économiques de leurs membres.

Est-il opportun, en ce cas, d'exiger préalablement de tous les associés la profession d'une même foi religieuse? Ne peut-on tolérer, d'autres

1. Voir les numéros des 15 juillet, 15 août et 1er september 1909.

disent même préférer, à cause des avantages qu'ils y voient, un statut qui écarte cette condition?

Cette tolérance n'est point refusée par l'Eglise. Mais ce serait une erreur de croire qu'à ses yeux la question est indifférente. Même quand il s'agit d'œuvres de ce genre, ses préférences sont marquées en faveur des organisations catholiques. Il faut, en effet, que le libéralisme ait bien profondément pénétré les esprits, pour que les catholiques en viennent à trouver cette dissociation naturelle, et oublient pratiquement la relation de toute la vie humaine et des rapports sociaux avec notre fin dernière. La destinée de l'homme est une, et aucune forme de son activité n'est étrangère à cette fin. Dans son Encyclique sur la *Condition des ouvriers*, où la question des syndicats et des corporations tient une si grande place, Léon XIII insiste à plusieurs reprises sur le caractère religieux qu'ils doivent avoir. Il y revient dans celle sur la *Démocratie chrétienne*. On a également lu plus haut les paroles très formelles de Pie X et le récent démenti donné aux encouragements qu'on prétendait tirer de lui dans un sens opposé.

Divers groupements catholiques semblent s'être persuadés qu'il importe moins d'infuser les principes religieux dans les œuvres auxquelles ils participent, que de favoriser une rénovation générale de la société par l'extension la plus grande et la multiplicité de ces œuvres. Il y a chez eux une rupture d'équilibre entre l'esprit catholique et l'esprit social.

C'est cette disproportion, cette prédominance accordée en fait aux intérêts matériels du peuple et à une action vaguement moralisatrice sur ses besoins positivement religieux, cette préférence, imitée de l'américanisme, pour une sorte de salut social plutôt que pour le salut des âmes et le règne de Dieu sur la société, qui rend vaine, inféconde et même dangereuse, l'agitation qu'ils se donnent en faveur de mille entreprises auxquelles manque l'âme de la foi.

Le syndicat confessionnel des Petits-Carreaux, à Paris, donnait, en septembre 1908, dans son organe *L'Employé*, un excellent article sur les principes du syndicalisme chrétien. On y lisait :

L'Histoire est un plan divin qui se réalise par le jeu de nos libres efforts, suivant les lois initiales posées pour la vie et le progrès des sociétés. Car il existe vraiment une constitution essentielle des peuples; selon qu'ils s'y conforment ou qu'ils s'en éloignent, ils réalisent les moissons d'opulence et de gloire. ou bien connaissent les affres de la déchéance, puis la mort.

Chaque homme est voué à remplir une tâche dans ce labeur universel : les mêmes règles, simples mais fatales, qui président au sort des nations, s'imposent à l'individu, faisant de lui, par cette identité, un être sociable. La norme de l'existence est dans la subordination aux décrets éternels; leur observance amène le véritable épanouissement de la personnalité, qui s'appauvrit en voulant s'émanciper.

Cela se conçoit à merveille. L'intérêt général comme le sens personnel exigent que toute action soit raisonnable; et la logique suprême des actions,

c'est le bien. Tout individu *parce qu'il vit*, tout groupement parce qu'il agit, doit accepter le joug d'une morale qui dirige ses aspirations, les maintienne dans l'ordre salutaire.

Encore faut-il déterminer *quelle discipline choisir*. Ici, les croyants ne peuvent avoir d'hésitation. La vérité est souveraine légitime de toute pensée individuelle ou sociale. Elle est souveraine absolue : dès que nous l'avons rencontrée et lui avons donné notre foi, il nous faut la servir de tout cœur et travailler à son avènement universel, car elle est exclusive par essence. Or, nous croyons que la religion catholique est vraie; puisqu'il y a une façon chrétienne de comprendre la société, celle-ci ne peut être constituée sur un plan de neutralité mensongère; et d'autre part, nous ne saurions, dans notre conduite personnelle ou civique, éluder les obligations morales qui résultent *formellement* de nos convictions religieuses.

Les exigences de la vérité sont telles qu'il ne peut y avoir ni doute ni transaction. Là comme ailleurs, celui qui n'est pas avec le maître est contre lui: puisqu'il faut que toute action soit dominée par des préceptes vrais, ceux-ci découlent nécessairement des immortels principes de la morale chrétienne.

Elle seule, du reste, oppose aux prétentions orgueilleuses de l'individualisme une efficace leçon d'humilité. Les théories en vogue montrent dans la vie sociale une longue série de réactions douloureuses, un perpétuel conflit d'égoïsmes; le progrès ne s'accomplit que par la lutte des classes ou par une sélection brutale au profit des plus forts.

La religion intervient heureusement pour rappeler que, malgré la diversité des conditions, tous les hommes *sont frères*, égaux par *l'origine* et par la faculté d'agir librement. Elle répète que la société doit être harmonisée par la justice, elle enseigne donc à chacun non seulement des droits, mais des devoirs...

En projetant les bases de l'organisation présente et de la société future, nous aboutissons au syndicalisme chrétien. Pourquoi pas?...

La multitude, fût-elle policée jusqu'à paraître inerte, conserve des passions tellement spontanées et violentes en leurs exploits, qu'elles risquent d'être à jamais, sous le règne du dêmos, un élément fatal d'instabilité politique. Mais les peuples ont une conscience affinée par la culture des siècles, et qui réagit, — parfois trop tard, hélas! — *contre* le déchaînement passager des instincts.

Or, si nous considérons à ce point de vue l'âme de notre patrie, nous voyons qu'elle est foncièrement chrétienne. Malgré qu'on s'en défende, nos joies et nos deuils, notre sensibilité, nos mœurs tout entières, notre civilisation enfin, gardent l'empreinte du baptême.

Puisque nous sommes croyants, plaçons à la base de l'œuvre syndicale une affirmation de notre foi; prenons comme règle d'action la morale qui s'élève logiquement sur ces assises dogmatiques, et rassemblons fraternellement tous ceux qui, en leur âme et conscience, estiment pouvoir participer à ce mouvement conforme aux *principes de l'Evangile* et du catholicisme social.

Le récent pèlerinage à Rome de l'*Union catholique du personnel des chemins de fer français*, a donné un magnifique exemple de ce qu'une initiative vraiment catholique peut obtenir dans les milieux ouvriers. Cette union compte 40.000 membres. Huit cents avaient suivi, dans ce pèlerinage, le directeur général de l'œuvre, M. l'abbé Reymann. Leur démarche, disait celui-ci, dans l'adresse présentée au Saint-Père, a

une haute portée : « travailleurs appartenant à la plus puissante corporation des temps modernes, ils ont voulu affirmer la vitalité de leur foi chrétienne. Au milieu de l'indifférence des masses ouvrières, ils se sont dressés en phalanges compactes, pour s'attacher à Jésus-Christ... Ils veulent, nos braves cheminots, que, par les chemins de fer dont ils sont les agents disciplinés, soit conservée, augmentée, propagée, à travers l'univers entier, la foi, ce flambeau surnaturel, principe du salut des âmes. » Le même document nous apprend que 228 prêtres sont attachés à la direction des groupes locaux. Les membres se réunissent deux fois par mois. Le prêtre directeur donne une leçon de catéchisme, ou une instruction sur l'Evangile, ou des explications sur la liturgie. Il y a des réunions fréquentes de plusieurs groupes, dont la partie la plus chère à leurs membres est la communion générale à laquelle tous participent. La fête corporative annuelle se célèbre dans la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre. Elle est précédée d'une nuit d'adoration, où l'on voit de 1.200 à 1.500 associés, venus de toutes les parties de la France (1).

***

La question de l'unité confessionnelle est plutôt à envisager du côté des promoteurs de l'action sociale que de celui des associés dont ils cherchent le bien sous mille formes, car l'impulsion ne vient pas de ceux-ci.

La multiplicité, la rivalité des initiatives amènent inévitablement la rencontre des catholiques avec les protestants et même les non-croyants et les libres-penseurs dans les œuvres populaires qui surgissent de toutes parts. On ne peut contester qu'au milieu de l'effroyable dégradation morale et du paupérisme toujours croissant qui sont les plus grands résultats d'une civilisation où la cupidité et la passion effrénée de jouir ne rencontrent plus aucun obstacle, il ne faille encourager toute union d'efforts en vue d'une préservation morale et sociale, ou du soulagement d'une misère si profonde. Mais comment, alors, entendre le principe et aussi la pratique de la neutralité confessionnelle ?

La limite au delà de laquelle une action sociale catholique digne de ce nom refuse de se laisser entraîner est marquée par la différence entre les œuvres interconfessionnelles et les œuvres a-confessionnelles.

Interconfessionnelles seront celles où catholiques et protestants se rencontreraient en s'accordant pour adopter leurs communes données du christianisme comme point de départ de leur action, où, même, les uns et les autres s'uniraient aux non-croyants, libres-penseurs ou juifs, en vue d'un bien moral, d'une amélioration matérielle du sort des

1. Voir la *Corrispondenza romana* du 27 mai 1909.

classes populaires, mais en réservant toute la liberté de leur action religieuse au sein de ces œuvres. Dans ce cas, l'objet de l'union sera une institution neutre de sa nature, sans rapport direct avec les intérêts religieux. C'est à cet objet que se limitera l'accord, sans que le catholique ait rien sacrifié de son rôle social.

Cette neutralité interconfessionnelle, ainsi entendue par opposition à l'exigence d'unité de convictions religieuses, est légitimée par la coexistence des différentes confessions ou par le mélange avec des non-croyants dans un même pays, et par le caractère neutre de certaines œuvres. Il y a, en effet, une grande différence à faire entre celles d'ordre économique, telles que les unions professionnelles, les mutualités, ou visant la réforme d'abus moraux, comme dans la lutte contre l'alcoolisme et la pornographie, et les œuvres qui, poursuivant directement une action moralisatrice, travaillent, sous une forme ou sous une autre, à l'éducation des classes populaires, par la culture des âmes, par l'exercice de la charité. S'il faut, même dans le premier cas, beaucoup de discernement et de prudence, pour les raisons que nous avons dites, il est clair que le second exige une réserve et des précautions encore bien plus grandes, car là le danger est immédiat. La participation individuelle des catholiques à ces œuvres interconfessionnelles pourra mériter d'être encouragée dans certains cas, en d'autres elle sera tolérable. Toutefois, la question deviendra plus délicate quand il s'agira pour eux, non plus d'y adhérer à titre individuel, mais d'unir des associations fondées par eux à des œuvres similaires organisées par les protestants et les libres-penseurs. L'apparence de fusion entre les uns et les autres, surtout en vue d'une action morale et éducative à laquelle la religion ne peut être indifférente, deviendra facilement une occasion de scandale; et si une stricte vigilance ne préside pas aux rapports établis, ceux-ci ne sauraient manquer de devenir funestes à beaucoup de membres catholiques trop peu affermis dans les principes de leur foi et trop peu éclairés sur les conséquences de l'indifférentisme pratique.

La préférence devra donc toujours être gardée aux associations catholiques, d'autant que celles-ci rachèteront toujours par une efficacité plus profonde de leurs efforts ce qu'un recrutement restreint leur enlèverait d'extension. Il n'y a pas, grâce à Dieu, que les protestants ou les non-croyants pour se préoccuper d'hygiène morale et de bien-être social, quoiqu'ils aient plus de liberté pour concentrer tous leurs efforts sur ce terrain et le fassent d'ailleurs par un calcul qui n'est souvent rien moins que désintéressé. On n'a qu'à consulter nos manuels d'action sociale : on y trouvera une longue énumération d'œuvres catholiques pour la lutte contre la pornographie et l'alcoolisme, pour la protection de la jeune fille et l'enseignement ménager, pour le repos dominical, etc., etc... sans parler de toutes celles embrassant l'apostolat des classes ouvrières. Quel champ offert à l'activité des vrais croyants!

Et quelle est donc cette défiance d'eux-mêmes, cette singulière humilité qui les pousse à chercher près de ceux qui n'ont pas le véritable esprit du Christ, l'exemple et les inspirations du zèle?

Cet exemple qui, d'ailleurs, n'est souvent qu'une duperie, et l'engouement pour l'action sociale qu'il contribue à exciter, portent aujourd'hui une école nombreuse de catholiques à se dévouer aux œuvres *a-confessionnelles.* C'est le nom qu'il faut donner à celles dont on convient d'écarter le prosélytisme religieux, soit à cause du mélange dans leur sein des croyants avec les non-croyants, juifs ou libres-penseurs; soit afin de prévenir les désaccords qui ne pourraient manquer de se produire entre membres de confessions différentes, si les uns et les autres développaient la vertu de leurs convictions respectives: soit parce que l'on considère l'objet et le but de ces œuvres comme distincts et séparés de tout intérêt religieux; soit, seulement, parce que le souci avoué de cet intérêt est jugé nuisible à l'extension de l'action bienfaisante et moralisatrice qu'elles cherchent à exercer sur des classes absorbées par leur détresse et étrangères à la religion.

Et tel est le danger, telle est la contagion, qu'on voit maintenant ce principe de l'action sociale a-confessionnelle introduit même dans des œuvres toutes catholiques. C'est la laïcisation de l'action sociale, que nous signalions en commençant cette étude, comme un des grands périls de l'heure présente, parce qu'elle frustre l'Eglise d'un de ses moyens d'apostolat les mieux adaptés à l'état actuel de la société, en substituant à « l'esprit vraiment catholique » celui de la damnable neutralité contre laquelle S. S. Pie X s'élevait naguère si fortement.

Affaiblissement ou oubli pratique du dogme, préjudice grave causé à l'action de l'Eglise, scandale même et argument fourni contre elle dans le cas où, sans elle, les résultats sociaux cherchés seraient obtenus : on voit ici se dérouler toutes les conséquences indiquées par l'*Ami du Clergé* (1). On est parti de la neutralité confessionnelle, et l'on aboutit à l'a-confessionnalité. Oh! sans doute, on ne blâme pas les œuvres confessionnelles, on en reconnaît même les avantages; mais ce sont les autres qu'on préconise et auxquelles on porte son concours. Pour le principe, on affirme bien haut qu'on y entre avec toutes ses convictions religieuses, mais on aurait scrupule de les y faire intervenir On aura soin de déclarer que tous les dévouements sont également recherchés; cependant, on laissera, on mettra même à l'écart les catholiques les plus zélés, et toute circonstance sera bonne pour déclarer, même devant les classes populaires, que le véritable esprit chrétien, loin d'être l'apanage des milieux catholiques, se retrouve aussi bien et même mieux chez ceux qui n'ont point la foi. Enfin,

1. Voir numéro du 1er août.

avec ceux-là, on s'unira non point seulement au nom d'une morale commune, mais d'un même idéal religieux, vague, indéfinissable, et dissimulant tant bien que mal la tolérance universelle : tout cela pour le triomphe d'un christianisme démocratique, analogue à ce qu'on appelle avec assez de raison la religion américaine.

***

M. Henri Bargy a écrit sur le christianisme social américain un livre sérieux et bien documenté, qui fait parfaitement comprendre les conséquences de la rupture d'équilibre entre l'esprit catholique et l'esprit social, et à quoi aboutit la prédominance de celui-ci (1). En confondant le catholicisme avec les sectes protestantes et juives sous la dénomination de religion américaine, il a commis l'erreur d'attribuer en général aux catholiques des Etats-Unis les tendances et les erreurs de ceux que Léon XIII a condamnés sous le nom d'américanistes. D'un côté de l'Océan comme de l'autre, il serait également inexact de généraliser ces tendances. Mais, à cette réserve près, l'histoire de ce qui s'est opéré sur le continent américain explique admirablement ce qui se prépare chez nous. Les différences résultant d'un état social tout différent à l'origine ne sont que secondaires et n'enlèvent rien à la signification du rapprochement. Celle-ci ne peut manquer de frapper tout observateur de ce qui se passe en France.

Les conclusions auxquelles les études de M. Bargy l'ont amené sont, me semble-t-il, résumées, en premier lieu, dans cette remarque : « Le catholicisme américain est une religion d'action sociale. Aussi est-il une religion d'indifférence dogmatique (2) ». C'est moins, d'ailleurs, du catholicisme en Amérique que de la religion américaine qu'il faut tout d'abord l'entendre, puisque l'auteur examine leur physionomie commune. Il achève de la caractériser par la dernière phrase de son introduction : « C'est une religion de l'humanité, greffée sur le christianisme (3). »

Cette introduction donne le schéma de l'histoire et indique d'où sortent ces conclusions. En voici le début remarquable :

La religion américaine a deux caractères qui la définissent; elle est *sociale*, et elle est *positive* : sociale, c'est-à-dire plus soucieuse de la société que des individus: positive, c'est-à-dire plus curieuse de ce qui est humain que de ce qui est surnaturel. Un de ces caractères entraîne l'autre : plus l'homme a l'esprit social plus il tend à avoir l'esprit positif; car plus il pense à l'intérêt commun, qui le distrait du sien propre, plus il néglige dans la religion la partie dogmatique, qui le renseigne sur sa propre destinée après la mort,

1. La religion dans la Société aux Etats-Unis. 1 vol. in-12, Armand Colin, Paris, 1902.

2. Page 196.

3. Page XX.

pour s'attacher à la partie morale, qui règle ses rapports avec la communauté. L'esprit social est le souci de l'humanité plutôt que de soi-même, l'esprit positif est le souci de l'humanité plutôt que de l'inconnaissable : l'un et l'autre peuvent se définir le culte de l'humanité et la recherche du progrès humain; aussi se fortifient-ils l'un par l'autre, et une religion sociale tend à être une religion positive.

M. Bargy ayant à montrer que la religion américaine est née de la colonisation, fille du sol, commencera donc par une étude de l'instinct social et de l'instinct positif dans le christianisme des premiers colons, qui est, selon lui, l'œuvre d'une race nouvelle sur une terre neuve. C'est le point de départ différent du nôtre, opposé au nôtre, auquel je viens de faire allusion. Il remarque déjà que « toute sociale, et par suite, toute morale, la religion de ces premiers colons ne fut à aucun degré théologique : leur profession de foi n'imposait pas de dogmes, et leur notion du surnaturel se réduisait à peu de choses; leur libéralisme était fait d'indifférentisme métaphysique (1). »

Longtemps inconsciente de ses caractères, la religion américaine prend conscience d'elle-même au XIX[e] siècle; elle inspire une philosophie et prend corps dans une littérature : Channing et Emerson la font connaître à l'étranger; après n'avoir été qu'un élément de l'histoire locale, elle entre dans le courant d'idées universel; l'instinct social devient l'esprit social, l'instinct positif devient l'esprit positif :

Les philosophies du XIX[e] siècle, inspirées des vieilles tendances nationales, les fortifient à leur tour, et contribuent avec elles à former les mœurs actuelles. Aussi les traditions et les doctrines concourent-elles à développer, dans le christianisme contemporain, *l'esprit positif* et *l'esprit social.* On néglige le surnaturel; dans les sectes qui ont hérité de dogmes européens, ils ne sont plus qu'un poids mort. *La religion n'est plus de droit divin et se justifie par ses services ; presque déconsacrée, il lui faut rivaliser avec les œuvres laïques d'utilité sociale. Elle s'occupe moins du futur et plus du présent ; elle tente de sauver tout l'homme sur la terre, corps et âme ; elle n'enseigne plus à mourir mais à vivre ; elle est une école d'énergie pratique...*

L'esprit positif et l'esprit social se développent l'un par l'autre ; car les intérêts terrestres sont des intérêts sociaux, et si le salut de l'âme après la mort peut être individuel, le progrès de tout homme sur la terre ne peut être que collectif. *La religion se soucie de moins en moins de sauver les individus et de plus en plus de sauver la société. Au lieu du paradis elle offre en récompense le perfectionnement social.* Le christianisme devient une mutualité et se réduit à une fraternité.. (2).

M. Bargy expose ensuite que le résultat important du positivisme chrétien, c'est *la paix religieuse.* Et d'abord la paix entre la religion et la science. « Une religion civique et morale ne peut, comme une religion dogmatique, tenir la science à l'écart ou la raison en défiance ».

1. Page IX.
2. Page 11.

L'opposition marquée ici par l'auteur est mal fondée, mais n'ôte rien à l'observation du fait. Celui-ci a un autre aspect qui nous importe davantage :

La paix religieuse règne dans les questions pratiques comme dans les questions scientifiques. L'esprit positif a rendu la morale indépendante du dogme. Indifférents aux doctrines, les premiers colons attendaient le salut commun de la rigueur des mœurs et non de l'orthodoxie des formules; *les Américains ne croient pas que de la façon de concevoir le surnaturel dépende la façon de se conduire;* ils séparent l'ordre spéculatif et l'ordre pratique; ils sentent que la vertu seule enseigne la vertu, et que l'action seule est maîtresse d'action; que dans la nature, qui ne procède pas par sauts, le semblable produit son semblable, et qu'attendre la moralité de la spéculation, c'est compter sur une sorte de miracle, comme si on espérait qu'une espèce en engendre une autre. Le sentiment que les dogmes ne changent pas la morale est le seul fondement ferme de la tolérance : car si les opinions théologiques restent sans effet sur la conduite publique et privée, elles ne sont à aucun degré affaires d'Etat; à aucun titre une partie des citoyens ne peut avoir le droit ou le désir d'imposer ses dogmes à l'autre. *Au fond de tous les fanatismes européens se cache l'arrière-pensée, venue du moyen âge, qu'il y a des métaphysiques funestes ou propices aux sociétés:* l'esprit positif des Américains ne mêle jamais de questions surnaturelles aux questions sociales (1).

... Attentifs à la vertu plus qu'à la doctrine des sectes, ils ont vu que les gens de bien, sans avoir la même foi, avaient la même conduite, et que, *si le dogme divise, la morale unit;* ils ont conçu, au-dessus de la diversité des sectes, l'unité du christianisme, *l'Evangile rapprochant ce que la scolastique sépare.*

Mais voici un autre résultat non moins important :

L'union des Eglises entre elles *prépare leur entente avec la libre-pensée naissante.* L'athéisme lui-même n'est qu'une méthaphysique, et croire que toutes les métaphysiques sont indifférentes en morale, c'est être prêt à tolérer celle-là comme les autres; la libre-pensée naît à l'abri de l'autel comme les sectes libérales naquirent sans bruit au sein des sectes orthodoxes. L'esprit positif, commun en Amérique aux gens de toutes les religions et aux gens sans religion, *les préserve les uns et les autres de rendre réciproquement responsable du mal social leur incrédulité ou leur crédulité.* Ils ne cherchent pas la cause des accidents politiques dans les théories de l'inconnaissable qui diffèrent des leurs. L'esprit positif supprime et l'intolérance des religions et l'intolérance contre elles. En refusant à la métaphysique toute influence d'ordre pratique et civique, il en préserve les débats de la contagion des fureurs politiques.

L'*esprit social*, inséparable de l'esprit positif, n'a pas moins servi à la paix religieuse. Il a fait de toutes les Eglises des agents au service de la société américaine, et toutes ont pour but commun le progrès public, *toutes se justifient à leurs propres yeux et aux yeux des autres par leur rôle social,* par la part qu'elles prennent à l'éducation et à la civilisation nationales : à force de servir la même cause elles apparaissent les unes aux autres comme des collaboratrices et non comme des rivales. (2)

1. Page XIII.
2. Page 15.

Dans un chapitre qui n'est pas le moins intéressant, M. Bargy montre que les *Sociétés de culture morale* sont le terme de l'évolution du christianisme américain (1), et cette constatation est d'autant plus significative que ces sociétés, couronnement et point d'aboutissement du libéralisme américain, ont été fondées par un fils de rabbin et n'eurent d'abord pour membres que des juifs (2). On sait que l'*Union pour la culture morale* établie chez nous par M. Paul Desjardins, et dont cette revue a exposé le rôle très influent dans la loi de séparation des Eglises avec l'Etat (3), la *Société de culture morale,* récemment instituée en Sorbonne, les *Unions chrétiennes* avec lesquelles fraternisent les catholiques du *Sillon* et d'autres, ont une origine analogue à celle de ces sociétés et procèdent de la même inspiration.

Ainsi s'est formée, et continue à se constituer, de plus en plus consciente d'elle-même, une religion américaine, qui embrasse toutes les forces, orthodoxes ou indépendantes, ecclésiastiques ou laïques, de l'esprit évangélique...

Cette unité morale est bien une *unité religieuse et une unité chrétienne*; ce positivisme est bien un *positivisme chrétien.* L'humanisme américain a reçu du christianisme tous les éléments traditionnels, sentimentaux et poétiques qui distinguent une religion d'une philosophie. Le positivisme américain n'est qu'un christianisme qui a évolué...

La religion américaine peut s'appeler un positivisme chrétien ou un christianisme positif. Elle a reçu du passé l'esprit traditionnel et l'esprit évangélique : traditionnelle, elle préserve les noms et les formes des Eglises même quand elle en change les mœurs et elle les développe par le dedans; évangélique, elle tient la figure du Christ présente à tous, même quand elle ne reconnaît pas sa divinité...

Aussi n'est-elle pas un protestantisme. Elle ne proteste contre rien, parce qu'elle est née d'un sol où il n'y avait rien avant elle. Le nom de protestantisme rappelle trop de controverses pour lui convenir. Il lui faudrait un titre que les polémiques d'Europe n'aient pas défloré. Celui de christianisme est le seul qui reste assez large pour la désigner; encore faut-il le prendre dans son sens évangélique... La religion américaine est vivante et féconde parce qu'elle est nationale. Elle est née de trois siècles d'efforts pour organiser une société et créer une civilisation sur une terre nue. *Elle a pour but le progrès humain, parce qu'elle a pour origine le travail humain. C'est une religion de l'humanité, greffée sur le christianisme. (4)*

Quant à la part qui revient aux catholiques dans cette œuvre et au mouvement compris sous le nom d'américanisme, M. Bargy le caractérise d'un mot en commençant l'étude particulière qu'il lui consacre; et ce jugement remarquable nous ramène à l'observation de ce qui se passe en France : « *L'américanisme n'est que l'introduction dans le catholicisme de l'esprit sociologique* (5). »

---

1. Chapitre XX.
2. Chapitre XXIV : *Le Christianisme des Juifs.*
3. Numéros des 1er et 15 janvier, 1er février 1909.
4. Page XVII.
5. Page 163.

***

Il ne peut être évidemment question d'une parité complète entre les américanistes de France et ceux des Etats-Unis. Les traditions nationales et religieuses de l'un et de l'autre pays s'étant formées à des pôles opposés, y mettent un obstacle en apparence insurmontable. Nous avons à parler de l'action de catholiques élevés sur les genoux de l'Eglise, exercée sur une nation dont l'Eglise a été aussi la tutrice et la mère. Mais plus le contraste entre les deux états sociaux est grand, plus la similitude de tendances devient effrayante. Ce sont des catholiques qui, dans notre France, Fille aînée de l'Eglise, se laissent envahir par l'esprit de la religion américaine, s'en approprient les méthodes, et s'en font chez nous les zélés propagandistes. N'est-ce pas devancer à pas de géant leurs émules d'outre-mer?

L'américanisme, hâtons-nous de le dire, n'a point encore acquis droit de cité en France. Malgré la bruyante campagne menée en sa faveur, il choquait trop sensiblement le véritable sens catholique dont la grâce divine a doué nos générations successives; et sa condamnation par Léon XIII brisa cet effort. On ne trouverait donc de complicité manifeste avec lui que chez un nombre fort restreint de catholiques français. Mais les victoires secrètes ont compensé son insuccès apparent. Les germes disséminés n'ont point péri; à défaut d'un plant robuste croissant librement au grand air, on s'aperçoit que le terrain très appauvri des âmes a laissé percer une foule de rejetons. Le sol en est maintenant infesté.

L'ENQUÊTE SOCIALE DE « LA CROIX ». — Notre grand journal catholique, *La Croix*, ouvrit naguère dans ses colonnes une vaste enquête sociale offrant à tous les sociologues catholiques, aux plus réputés et aussi aux autres, une tribune pour exposer leurs vues et projets. L'un de ceux qui vinrent en dernier lieu, M. le chanoine Fichaux, le conseiller très éclairé des patrons chrétiens du Nord, répondit à cet appel par une critique discrète et en mettant le doigt sur la plaie :

Il me semble que je n'ai plus rien à ajouter aux considérations qui ont été présentées et aux renseignements qui ont été donnés par les hommes les plus compétents de France et de Belgique. Qu'il me soit permis cependant d'exprimer un vœu que me dicte mon âme de prêtre : que les catholiques ne perdent jamais de vue que le surnaturel s'impose à leurs œuvres, s'ils veulent qu'elles réussissent. Par les conditions faites à notre nature par le péché d'origine, une restauration, même d'ordre purement naturel, serait impossible sans la grâce : à plus forte raison la restauration de l'ordre surnaturel voulu de Dieu n'est praticable que dans le Christ, *in Christo*, c'est-à-dire moyennant l'esprit chrétien, non pas un esprit chrétien atténué, effacé, dissimulé, mais l'esprit chrétien dans toute sa pureté, dans toute sa franchise...

C'est Dieu qu'il faut aimer par delà l'ouvrier; et c'est la seule manière

d'aimer vraiment l'ouvrier que de l'aimer pour Dieu. En s'ingéniant à lui procurer un peu plus de bien-être temporel, on remplit un devoir de charité, même, si vous voulez, à quelque degré, un devoir de justice, à la condition toutefois de ne pas trop l'entretenir dans l'idée qu'il n'y a pas de béatitude au delà de cette vie, et que ses désirs doivent se borner à cette félicité d'un jour. Menez-le à sa fin présente, mais en lui montrant plus loin et plus haut sa fin dernière.

N'est-ce pas dans ce sens que Notre-Seigneur a rempli sa mission? N'est-ce pas dans les mêmes vues qu'il a institué son Eglise? Et si l'action de l'Eglise à travers les siècles a été si souverainement efficace, ce n'est pas parce qu'elle a rassemblé des docteurs en sociologie, parce qu'elle a flatté les appétits vulgaires, et qu'elle s'est fait une éclatante popularité; c'est parce que, en servant Dieu avant tout, elle avait en elle l'Esprit, qui est son âme divine, et que cet Esprit, libre et indépendant, a pu à l'aise opérer une nouvelle création et renouveler la face de la terre.

N'y a-t-il pas dans votre enquête, d'ailleurs si intéressante, à l'insu de tous ceux qui vous ont écrit, trace de l'esprit naturaliste? Il m'a paru qu'on s'étendait complaisamment sur les œuvres économiques et qu'on passait trop sous silence les œuvres relatives à la vie surnaturelle de l'ouvrier... (1)

La préparation a l'action sociale. — S'il en est ainsi des catholiques les plus éclairés, que faut-il attendre des autres? Mais, même en laissant de côté les écarts de ceux-ci, comment ne pas s'inquiéter d'entendre nos orateurs vantés comme les plus orthodoxes, prononcer des paroles où se retrouve, sous des formes plus adoucies, la même pensée que dans les déclamations américanistes de démocrates exaltés comme les abbés Dabry et Naudet : « Citoyens, citoyennes, disait celui-ci, dans de grandes réunions publiques à Angers et à Lille, en avril 1895, je suis de l'Eglise d'aujourd'hui, et non de celle d'il y a cent ans (!) Le Paradis, je veux vous le donner tout de suite en attendant l'autre (!) ». Plus récemment, M. l'abbé Thellier de Poncheville, conférencier attitré de la Bonne Presse et des *Semaines sociales*, exposant dans une réunion de femmes du monde ce que doit être la préparation à l'action sociale, le faisait en un langage qui semble bien plus inspiré des idées de philanthropie humanitaire que des données chrétiennes de la charité. L'appel fréquent à l'Evangile et à l'esprit de Jésus-Christ ne corrige point, il couvre mal toute une série de propositions bien plus fausses que vraies, et d'une dangereuse imprécision :

La pratique de la fraternité est le devoir fondamental du christianisme... La religion ne règle pas seulement les rapports des hommes avec Dieu, mais elle les oblige à entrer en relations d'échange de services avec leurs semblables. *Elle n'a pas pour unique but de peupler le ciel;* elle doit, sur la terre, faire de la société humaine une famille de frères vivant sous la loi du dévouement mutuel... Il ne suffit donc pas d'adresser de temps en temps à ceux qui souffrent des paroles de consolation, de glisser parfois aux malheureux quelques piécettes d'argent, de secourir les autres d'une façon superfi-

1. *La Croix*, 25 septembre 1906.

cielle et individuellement; mais il faut travailler aussi à améliorer l'organisation sociale et à *développer l'humanité* pour mettre en elle toujours plus de justice et plus d'amour... C'est presque dès le berceau qu'il faut inspirer à l'enfant une haute idée de son devoir social (??)... il faut lui inculquer qu'il appartient à la société dont il est membre (?)... *que son plus grand déshonneur, ce serait d'être une force perdue pour le bien de l'humanité, que sa plus haute ambition doit être de devenir capable de la servir magnifiquement :* C'EST LA RAISON D'ÊTRE DE SON PASSAGE ICI-BAS. C'est le plan sur lequel Dieu le jugera un jour... — Les œuvres qui tendent à refaire les familles *sont plus utiles* que celles qui viennent simplement en aide à l'impuissance de leurs membres... Les Petites Sœurs des Pauvres font œuvre admirable et nécessaire en recueillant des vieillards; mais *c'est faire œuvre meilleure encore* que de mettre la famille entière dans la possibilité de garder les vieux parents... Aussi urgentes et bienfaisantes sont les réformes qui, en organisant le régime du travail selon les règles de la justice sociale, rétablissent le travailleur dans sa dignité et dans ses droits. Elles sont, d'ailleurs, *la seule sauvegarde* contre les menaces révolutionnaires.

Disciples sincères de l'Evangile, et n'agissant que pour en accomplir la loi, *les chrétiens ne donneront même pas à leurs entreprises sociales un caractère étroitement confessionnel.* Leur désir doit être, non pas d'imposer leur croyance, mais de la faire aimer... Se mêlant à toutes les œuvres bienfaisantes, même quand elles n'ont pas de note religieuse, *ouvrant les rangs de leurs propres œuvres même à des incrédules, ou à des hostiles,* ils se montreront les fils du Dieu « qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants »... Pour désarmer les préjugés et pour détruire les haines, *aucune apologétique ne vaudra celle-là...* (1)

Le prêtre d'ailleurs fort respectable et de vertu aimable qui colporte de pareilles idées par toute la France, frémirait d'une indignation sincère, si on lui représentait que son langage est imprégné d'américanisme. Voilà cependant une brochure qu'on répand dans les cercles de la Jeunesse catholique.

LE SILLON. — Ceux du *Sillon* l'accueillent avec encore plus d'empressement, et c'est justice, car ils ne font qu'appliquer ces belles maximes avec plus de hardiesse et de témérité.

L'*Eveil démocratique* du 10 février 1907 exprimait en ces termes la pensée maîtresse du VIe Congrès national du *Sillon* à Orléans :

Le *Sillon* veut réaliser *un nouveau centre d'unité morale*... Pour cela, ce qu'il faut, c'est *grouper* en dehors et au delà des partis actuels, tous ceux qu'unissent *des dispositions identiques,* et que, dans la lutte, nous soyons unis à tous ceux qui, partageant notre foi positive *ou non, sont véritablement animés de notre idéal chrétien,* et *seuls* capables, dès lors, d'apporter à la Démocratie un sens réel de la Justice et de la Fraternité. Toutes les autres classifications artificielles *sont néfastes à l'Eglise* et à la Démocratie.

Plus crûment encore, un prêtre attaché au *Sillon,* M. l'abbé Beaupin, écrivait le même jour :

---

1. *La Préparation à l'action sociale,* 3e éd. Imprimerie Hollande, Valenciennes.

Elargissant le *Sillon*, nous prévoyons sans crainte la collaboration d'hommes qui, *animés du même idéal que nous*, ne partagent pas notre foi positive. Nous ne voulons plus que, sur le terrain politique et social, l'*union se fasse d'après la conformité du culte religieux*, mais entre des hommes qui veulent réaliser dans la société *le même idéal moral.* (1)

C'est presque exactement le même langage que tenait M. Séailles, dans la séance inaugurale de la *Société de culture morale*, le 9 juin 1907. Parlant au nom de ce groupement de libres-penseurs et d'incroyants, il disait :

Il est temps de sortir de la critique et des négations, de laisser les vaines disputes, de chercher des vérités communes, *de dégager l'idéal qui peut nous accorder*, sinon dans la théorie, du moins dans la pratique et dans l'action. Nous voudrions donner ce spectacle nouveau d'hommes sincères qui... sans s'attarder à des querelles stériles, sont prêts à chercher ensemble si au delà de ce qui les sépare, en descendant assez profondément en eux-mêmes, ils ne trouveraient pas qu'ils ont au moins en commun sur la terre la volonté de faire le bien et d'y travailler ensemble... Libérons-nous du byzantinisme, de la confiance dans les mots, de la foi dans les dogmes sauveurs. *Rien n'est plus propre à nous affranchir de cette superstition que l'action sociale* qui comprend l'éducation morale de l'individu aussi bien que l'amélioration du milieu économique.

On est donc bien près de se rencontrer. Les sillonnistes se sont mis à l'œuvre. Ils ont multiplié les conférences où catholiques, laïques et même prêtres, figurent au rang des orateurs, côte à côte avec des protestants, des libres-penseurs et des juifs. Ils ont formé une vraie fraternité avec ces organisations protestantes, ouvertes aux juifs et aux athées, qui, sous le nom d'*Unions chrétiennes* des jeunes gens, n'ont pas d'autre but que de confondre catholiques et protestants, chrétiens et infidèles, dans le nihilisme dogmatique. Certains chefs de celles-ci donnent une collaboration régulière aux publications du *Sillon*(2).

Pour ne citer ici qu'un trait tout récent, l'*Eveil démocratique* du 18 juillet 1909, insérait, sans y ajouter aucune observation, une lettre ouverte d'un protestant, M. Charles Camus, « au camarade Marc Sangnier », où l'auteur, à propos d'un discours de celui-ci sur « les droits de la conscience », glorifie la résistance armée des protestants en faveur de ces droits, après la révocation de l'Edit de Nantes, et s'élevant contre l'oppression catholique avec une violence qu'aucun journal rouge ne dépasserait, conclut ainsi :

Voilà, camarade, ce que j'ai cru de mon devoir de chrétien et de protestant, d'écrire, non pour faire lire ma misérable prose, *mais pour rappeler*

---

1. Pour plus de détails, voir la *Décadence du Sillon*, ch. V.
2. Voir le même chapitre de la *Décadence du Sillon*.

que l'Église Catholique Romaine n'est pas encore le seul drapeau de la Foi religieuse et de la liberté de la conscience spirituelle, et qu'il est une autre confession chrétienne qui n'a jamais cessé d'être le drapeau de la liberté chrétienne, et des droits sacrés de la conscience.

Nous n'en travaillerons maintenant que plus fraternellement à réaliser dans notre pays cette Démocratie, cette cité de justice, de liberté et d'amour dont l'idéal a saisi nos cœurs et conquis nos âmes. Nous travaillerons à développer en nous et autour de nous un large esprit de fraternité et d'entente, nous nous efforcerons de faire des consciences libres et droites, des âmes fraternelles et des cœurs désintéressés et sans être grands orateurs, nous pourrons être ainsi de bons sillonnistes.

N'est-ce pas, camarade? Bien fraternellement, en Christ et en la Cause.

Les protestants n'ont pas manqué de rendre justice aux progrès que le *Sillon* fait accomplir à la *Cause*. Une de leurs principales revues, l'*Avant-Garde,* disait le 15 juin 1907 :

Ne voyez-vous donc pas que notre *Avant-Garde* va devenir une arrière-garde, si nous nous laissons plus longtemps devancer sur la voie de l'organisation et de la propagande, par nos jeunes émules catholiques, les chrétiens sociaux du *Sillon* et de l'*Eveil démocratique? A chaque instant ils prennent des initiatives purement évangéliques, ils publient des articles et des brochures qui expriment, d'une manière étrangement adéquate, nos propres principes,* et cela avec une rigueur scientifique, un sens démocratique, une ferveur chrétienne qui émeuvent et entraînent.

Un peu plus tard, le 15 août de la même année, la même revue disait encore, en rendant compte des réunions organisées par le *Sillon* et les *Unions chrétiennes :*

On sentait que tous les cœurs indistinctement vibraient du même enthousiasme, et qu'il existait entre les esprits *cette parenté étroite qui résulte de la communauté d'idéal et d'aspiration.* (1)

Il y avait là de quoi réjouir tous ceux qui désirent établir une union entre catholiques et protestants, sur tous les points où les uns et les autres sentent et pensent de même, et sur tous ceux aussi où une action commune pourrait être entreprise avec fruit. *Et l'on pressentait aussi ce que pourraient devenir les rapports entre les différentes confessions chrétiennes, si nous savions avoir le cœur et l'esprit larges, comme le devraient les disciples du Christ.*

Le congrès des jardins ouvriers. — Nous citions, dans le précédent article, la même réflexion, qu'on vient de lire, le même espoir, exprimés dans les mêmes termes par le grand journal sillonniste, l'*Ouest-Eclair,* à propos du récent congrès des *Jardins ouvriers* tenu à Lille. Voilà encore une manifestation dont les circonstances sont à noter.

On lisait en tête de l'*Ouest-Eclair* du 30 juin, sous le titre : *Les collaborations fécondes,* un article dont voici le début :

1. C'est la même formule que celle du *Sillon.* Que pensent de tout cela les prêtres et séminaristes qui, en si grand nombre, souscrivent pour son journal quotidien?

Le premier magistrat d'un grand département présidant, à côté d'un prêtre, une réunion sociale où les prêtres abondent et discutant, le plus cordialement du monde. avec eux; un prêtre-député haranguant un ancien président de la République *qui lui répond en termes tout imprégnés d'idéalisme chrétien*, voilà des scènes qui semblaient réservées pour la « cité future! » Elles sont pourtant d'hier. Alors, c'est en Amérique? Mais non, à Lille, tout simplement...

Plus loin venaient les paroles que je viens de rappeler, et qui donnent la vraie moralité du fait :

Quand des hommes habitués à se considérer jusque-là comme des ennemis se seront rencontrés pour ce bon travail, ils seront surpris eux-mêmes de voir que leurs cœurs étaient si semblables, alors qu'ils bataillaient dans des camps si différents. Ils s'apercevront avec joie qu'il est bien meilleur de s'aimer que de se haïr. *Et comment par exemple, les querelles confessionnelles ne s'apaiseraient-elles pas quand les catholiques auront montré, dans toutes ces œuvres, par l'ardeur désintéressée de leur zèle, que, loin de les gêner dans leur apostolat social, leur foi leur donne des forces morales et insoupçonnées et dignes, par leur bienfaisance, du respect de ceux-là mêmes qui ne les comprennent pas...*

Un congrès des œuvres philanthropiques venait d'être organisé à Lille, le 20 juin dernier, sous la présidence d'honneur de M. Emile Loubet. L'Œuvre des Jardins ouvriers, dirigée par M. l'abbé Lemire, avait accepté d'en faire partie et amena à ce Congrès un nombre considérable d'ecclésiastiques. La lettre de convocation qui leur avait été adressée et que publia la *Croix* du 15, disait : « Vous aurez la satisfaction d'y recevoir de précieux encouragements, d'honorables marques d'estime de la part de personnages justement considérés pour les hautes fonctions qu'ils ont occupées dans l'Etat. »

En effet, la séance de clôture, raconte la *Semaine religieuse* de Cambrai, eut lieu au Palais Rameau. M. Loubet fut reçu par M. l'abbé Lemire, qui le présenta aux 1.000 ouvriers qui y étaient réunis. L'instant d'auparavant, au banquet, M. Loubet dans son toast avait « associé l'initiative privée et les chefs de toutes les institutions de tous ordres, laïques, congréganistes (1), croyants et incroyants, associés pour le bien ». Il avait ajouté : « *Je suis sûr qu'en prêchant cet évangile, le temps nouveau viendra où l'on parlera davantage de ce qui nous rapproche que de ce qui nous divise.* »

On peut croire que c'est pour que ces mots soient dits que M. Loubet a été invité à venir à Lille. Ils manifestent la pensée de derrière la tête de ceux qui attirent les prêtres dans les œuvres philanthropiques ou les œuvres fondées par eux et dans les congrès neutres. Dans ces congrès, comme le dit M. Loubet, « croyants et incroyants », « laïques et congréganistes » se trouvent confondus et font cause

1. Congréganistes? Où sont-ils en France, Monsieur l'ex-Président de la République, qui les avez chassés de chez eux, leur avez enlevé leurs biens, et les avez mis dans la nécessité de s'exiler?

commune. Les prêtres et les œuvres fondées par des prêtres n'y sont convoqués que pour consacrer par leur présence « l'évangile nouveau », comme dit M. Loubet, l'évangile que prêche la secte maçonnique (1). Cet évangile, il le formule ainsi : « Parler davantage de ce qui nous rapproche que de ce qui nous divise. « C'est la propre formule des Américanistes : « suppression des barrières », abolition de tout ce qui nous sépare; plus de distinction entre ce qui est inspiré par l'évangile du Christ, ou ce qui vient de la source contraire. Les *doctrines opposées produisent* également LE BIEN, ce qu'il plaît à chacun d'estimer « bien ».

Rien de plus démoralisateur, rien de plus destructif de la foi, rien qui prêche plus efficacement l'indifférence religieuse, le plus grand des maux de l'heure présente, le mal à la propagation duquel la secte maçonnique a le plus ardemment consacré ses efforts depuis les premiers jours de son existence.

A l'annonce de cette invitation, M. le chanoine Fichaux avait écrit au directeur de la *Semaine religieuse :*

Je croyais que ces œuvres, pour la plupart, étaient dues à l'initiative du clergé, qu'elles étaient dirigées par des prêtres, qu'elles vivaient des subsides des catholiques. Seraient-elles devenues déjà des œuvres neutres?

Leur but était sans doute de procurer des avantages matériels à leurs membres, mais aussi et surtout de rattacher plus étroitement à l'Eglise ceux qui en bénéficiaient. Le but final est-il écarté? Et, en vertu de la parole du Sauveur : *qui non est mecum contra me est*, seraient-elles destinées à prendre place dans les œuvres succédanées par lesquelles la secte étend son action au delà de ses propres frontières?

Si non, que signifie cette présidence de M. Emile Loubet? Si l'on voulait choisir de préférence un laïque, pourquoi ne pas prendre ce laïque parmi les catholiques notoires?

Bon gré, mal gré, ce choix de M. Loubet a pour les catholiques une signification suspecte. A-t-on déjà oublié cette visite fameuse faite, à Rome, au Quirinal. le palais des Papes, devenu la résidence du roi d'Italie? cette reconnaissance officielle de la royauté italienne, de la déchéance du Pontife?

M. Loubet savait d'avance qu'allant au *Quirinal il ne serait pas reçu au* Vatican. Il ne pouvait ignorer que ce refus de le recevoir de la part du Pape serait présenté par nos gouvernants comme un affront fait à notre pays, qu'on en tirerait parti pour proposer la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et que sa *démarche deviendrait la préface* de cette loi monstrueuse. Il passa outre à ces considérations et ne prit son mot d'ordre que de la Franc-Maçonnerie.

---

1. « L'ancien président de la République répondit éloquemment à M. l'abbé Lemire, mais sa meilleure réponse fut encore la phrase qui terminait, quelques heures plus tard, son discours de l'Hippodrome : « *Aimons-nous les uns les autres : c'est l'Evangile que prêche ici l'abbé Lemire comme il le prêche ailleurs ; c'est la morale qui doit rester l'honneur et la gloire de la République française.* »

» A tous ceux qui, à travers les troubles du présent, cherchent à deviner les germes d'un avenir fraternel, les manifestations du Congrès de Lille apporteront un joyeux réconfort. Nos amis y trouveront une confirmation de leurs espérances: ils y salueront comme une promesse d'un grand parti républicain social, *tout animé d'idéalisme chrétien*, qui fera la réconciliation française dans et pour la Démocratie. » (L'*Eveil démocratique*, 27 juin.)

Jamais il n'a publiquement reconnu son tort, jamais il n'a désavoué cette intrigue. Et c'est à cet ancien Président de la République, présidant, cette fois, une fête à laquelle *sa présence donne un éclat exceptionnel*, que vont avoir à présenter leurs hommages les prêtres nombreux mêlés à l'Œuvre des Jardins ouvriers? Nous étions plus fiers, plus Français, plus prêtres, quand, il y a quelques semaines, dans Saint-Pierre, nous acclamions Pie X et lui renouvelions nos serments d'inviolable fidélité!

Que le Président de la *Ligue du Coin de terre et du Foyer*, après avoir approuvé par son vote le voyage présidentiel, accepte le patronage de l'ancien Président, cela se comprend. Mais que nos prêtres en cela fassent cause commune avec lui, je ne puis l'admettre. Je revois dans mon passé le cardinal Giraud aux pieds de Pie IX sur le rocher de Gaète, le cardinal Régnier, l'archevêque des zouaves; je suis en esprit la traînée du sang versé par nos vaillants pour le Saint-Siège et l'Eglise, à Castelfidardo, à Mentana, à Rome, à Patay, à Loigny. Et, sans manquer à la politesse qui est toujours due, je ne m'incline pas devant M. Loubet : je me suis agenouillé aux pieds de Pie X. Dans ce double sentiment, j'ai conscience de garder les traditions du clergé de Cambrai. Tel j'ai voulu être pendant ma longue carrière, tel Dieu me fera la grâce de mourir!

A la suite de ce congrès, le même vénérable ecclésiastique épanchait dans une seconde lettre sa douloureuse émotion. Observant que cette journée de clôture avait coïncidé avec le jour où, dans les églises, on solennisait la fête du Sacré-Cœur, sans que les promoteurs et participants du congrès eussent paru y faire la moindre attention, il ajoutait :

Saluer la civilisation chrétienne en saluant celui de qui nous la tenons, rendre hommage au Christ et à son Eglise, était donc de convenance élémentaire, pour ne pas dire de stricte justice.

Lisez le compte rendu, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, il n'y a pas un mot, pas un seul mot qui laisse supposer que nous sommes en pays chrétien. Et pourtant un prêtre y était partie active et il y a parlé!

La *bienfaisance qu'on glorifiait* là, à cette heure, était donc la bienfaisance *neutre*. Je dirais, s'il n'y avait incompatibilité radicale entre les deux mots, dans le sens qu'on donne aujourd'hui au mot « laïque », que c'était la charité laïque.

Dans un pays qui doit tout au christianisme, qui, durant des siècles et des siècles, s'est honoré du titre de « Fille aînée de l'Eglise », le laïcisme ainsi compris est synonyme d'apostasie. C'est donc une charité apostate, une charité ingrate, une charité imprévoyante, qui a été acclamée.

Que d'autres ne s'en scandalisent pas, c'est leur affaire. J'ai la fibre plus sensible, et invinciblement je répugne à ce qui est entaché d'imprévoyance, d'ingratitude, d'apostasie!

Ce n'était donc pas assez de nous avoir dotés de l'école neutre; la secte qui nous gouverne s'apprête à neutraliser la charité. Si du moins elle laissait place à une charité librement chrétienne! Les naïfs seuls s'y laisseront prendre. De même que l'école neutre va devenir demain l'école obligatoire, la charité neutre, après une période de tolérance provisoire, deviendra la charité obligatoire. Il n'y aura plus que l'école d'Etat et la charité d'Etat...

Je ne voudrais rien dire d'offensant au prêtre qui s'est compromis dans cette occasion; mais il a dû éprouver quelque gêne à s'entendre féliciter et

louer par M. Loubet, et encore plus peut-être par le Préfet, qui, dans le Nord, a présidé aux inventaires de nos églises, à l'expulsion de nos religieux et de nos religieuses. Serait-il vrai qu'il honore M. Vincent de son amitié, puisque M. Vincent lui demande de la lui continuer? Et quand le Préfet a été jusqu'à lui demander « de mettre encore sa manche dorée sur sa manche de bon curé », quelle réponse a-t-il faite?

Le clergé de Cambrai, depuis cinquante-deux ans que j'en fais partie, n'a jamais admis la main mise d'un Préfet sur son bras pas plus que sur ses lèvres. Très indépendant dans l'exercice de son ministère parce qu'il tient de Jésus-Christ sa mission, il a à cœur de ne relever que du Pape et de son archevêque. Rien n'y fera, pas plus l'adulation et les flatteries que les menaces et l'intimidation. *Il saura même se garder des insinuations traîtresses de l'esprit rationaliste d'aujourd'hui, de certaine tolérance qui s'identifie avec l'indifférence religieuse..* — Et quand Jésus-Christ demandera à nos prêtres de mettre sur eux, non pas sa manche dorée, mais sa main bénissante, ils présenteront leur cœur et leur bras, vierges de tout autre contact. M. Lemire a souvent entendu, comme nous tous, la parole du Maître : *pone me ut signaculum super cor tuum, super brachium tuum;* qu'il réponde, avec nous par un assentiment complet, et qu'il n'ajoute point de nouvelles tristesses à celle dont se plaignait le Divin Cœur! »

A l'occasion de ces incidents, la *Semaine religieuse* de Cambrai rapporte certains traits récemment cités par M. Henri Joly, de l'Institut, dans l'*Univers*, qui montrent par d'autres faits le vrai piège caché sous cette apparence de neutralité :

Il y a quelques années, se fondait, en une ville protestante de l'étranger, une revue de « morale sociale », dont les fondateurs désiraient le patronage et la collaboration d'un certain nombre de catholiques. Il s'agissait uniquement de combattre la débauche, la prostitution, la pornographie, de montrer que la morale est une pour l'homme et pour la femme, etc. « — Voilà, nous disait-on, qui vaut la peine d'oublier les dissentiments d'ordre théologique! Donc, venez avec nous, puisque la cause que nous servons là, vous vous faite également gloire de la défendre. — Soit! mais il faut que nous soyons plusieurs catholiques à entrer ensemble dans votre Comité. — Comment donc? Mais plus vous viendrez, mieux cela vaudra! » — C'est entendu, nous voici tout d'abord trois, dont le si regretté Dr Ferrand, qui donnons notre adhésion. Les premiers numéros de la revue paraissent : ils sont très acceptables. Mais vient le quatrième : il contient un article signé d'une inspectrice de je ne sais quelle administration française et tout rempli de fiel, de bile et d'ordures. Sous ce titre : « Education claustrale », on y représentait tous les couvents comme des repaires de malfaisance. Que pouvions-nous faire? Sommer les fondateurs de la revue de retirer nos noms. Nous eûmes de la peine à l'obtenir. Visiblement, on voulait que notre pavillon catholique contribuât à couvrir cette vilaine marchandise.

Il y a quelques mois, en une région également voisine, des dames catholiques coopéraient avec des dames de sectes diverses en une œuvre d'utilité sociale. et elles se plaignaient de ne pas avoir dans les conseils la place qui leur revenait. A tout point de vue, pensaient-elles, il est certes nécessaire que les jeunes filles soient protégées contre les insultes, il est non moins nécessaire que les femmes sachent tenir leur ménage, y faire régner la propreté, etc.; mais enfin il y a plus d'une méthode pour assurer la protection des jeunes filles, et tout ce qui intéresse le bien-être d'une famille populaire ne se résu-

me pas dans la confection économique du ragoût de mouton. Les dames dont je parle étaient donc dans leur droit en réclamant les moyens de participer à la direction générale autrement que par leurs cotisations. Il leur fut répondu : « Vous êtes vraiment bien exigeantes! Nous venons de nommer comme présidente une catholique! » une Présidente catholique! C'était à voir. Et, en effet, on vit, mais on vit quoi? Que ladite dame avait bien abandonné le protestantisme proprement dit, mais qu'elle venait de se marier avec un prêtre « vieux catholique ». Je n'insiste pas.

Il y a quelques jours, on m'intéresse à un événement qui s'était récemment passé dans une colonie de vacances. Les montagnes, l'oxygène, la santé des enfants et la suite, tout cela n'est-il pas interconfessionnel? L'oxygène, à coup sûr, mais l'usage qu'on en fait, peut-être non. Une dame, désireuse de faire le bien, mais de le faire sans se donner la peine de se renseigner, donne 40 francs pour procurer un mois de campagne à une fillette qui dans le cours de l'année fréquente une école libre. Elle l'adresse à cette colonie. Les jeunes filles y étaient placées dans une ferme, sous un régime dit familial. Or, il s'y passa bientôt des choses telles que l'une d'elles dut trouver le moyen d'avertir sa mère. Celle-ci accourut, et le lendemain le malheureux homme... de confiance, sachant bien la gravité du compte à rendre, se pendait dans son grenier... Je me souviens toujours d'une inscription italienne placée à la porte d'un petit domaine bien clos de citronniers et d'oliviers, sur la vieille route de Nice à Villefranche : « Dieu me garde de ceux à qui je me fie : quant à ceux dont je me défie, je m'en charge moi-même. » La maxime a du bon.

Les catholiques ne devraient plus en être à apprendre que la franc-maçonnerie opère habituellement, en certaine occasion, au moyen d'associations organisées complètement en dehors de la secte, mais obéissant sans le savoir à la direction, à l'impulsion des loges. Il y a quelques années, de l'aveu même de la franc-maçonnerie, la libre-pensée comptait déjà *six cents* groupes dont la formation était due à la secte. Mais, en dehors des sociétés anticléricales, telles que la *Ligue de l'enseignement*, les *Unions amicales de solidarité*, les *Bibliothèques populaires*, etc., sur lesquelles les francs-maçons exercent un empire discret, ils pénètrent plus avant. Ils s'introduisent dans une multitude de sociétés de gymnastique, de tir, de musique, etc. « Notre commission, dit le compte rendu du congrès maçonnique d'Amiens en 1894, a estimé que ce moyen (d'action sur l'opinion publique par les suggestions maçonniques dans les sociétés à caractère indifférent) devait être désigné d'une façon toute particulière à votre attention. Il vous procurera, en effet, à vous, l'occasion de faire prédominer nos idées partout si nous avons *le talent d'organiser ces sociétés en restant dans la coulisse.* »

Ces sociétés ont été constituées par la maçonnerie, et quelquefois elles ne le savent pas; elles sont dirigées par les représentants de cette société secrète, et elles l'ignorent peut-être. La secte a créé autour d'elle une sorte de « Tiers Ordre » par une multitude de sociétés dans lesquelles la franc-maçonnerie répand ses suggestions, impose ses directions, poursuit son but. Il est grandement temps que certains

catholiques comprennent cela, et qu'ils cessent de faire le jeu de l'ennemi irréconciliable de l'Eglise et de la civilisation chrétienne, car voilà ce que cache la neutralité qu'on fait miroiter à nos yeux.

LE COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES. — L'ECOLE DES HAUTES ETUDES SOCIALES. — L'exemple de la revue de « morale sociale », cité plus haut par M. H. Joly, est largement illustré chez nous par celui de la coopération de prêtres catholiques au Collège libre des Sciences sociales, fondé à Paris en 1895. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la composition de son personnel pour voir que c'est un vrai pandémonium et deviner le traquenard que la présence de ces prêtres aide à dissimuler.

On y trouve d'abord, dans l'administration, dans les comités de perfectionnement et de direction et parmi les professeurs, la fine fleur des universitaires sectaires : M. Aulard, *vice-président*, M. Seignobos, M. Debidour, M. Lavisse, M. le Dantec. Les radicaux et blocards parlementaires y pullulent : MM. Berteaux, Léon Bourgeois, de Lanessan, R. Poincarré, Doumer, anciens ministres, MM. Guyesse, Cruppi, et jusqu'à Yves Guyot. Les protestants y sont comme chez eux, cela va sans dire : M. Steeg, député de la Seine, M. de Pressensé, etc... M. Broda, juif venu de Vienne qui dirige les *Documents du progrès*, et quelques autres de ses coreligionnaires, n'y font pas moins agréable figure. MM. Rouanet, député, Fournière, Lagardère, directeur du *Mouvement socialiste*, Georges Renard, portent haut et ferme le drapeau du socialisme. Le tout est placé sous le pavillon présidentiel et multicolore de M. Paul Deschanel.

Ne fallait-il pas que les catholiques marquassent leur acceptation et couvrissent de leur présence cet enseignement empoisonné, pour endormir la défiance et les scrupules des leurs? On a su trouver quelques professeurs parmi ceux de gauche : MM. Georges Blondel, Jean Brunhes, R. Saleilles.

Mais, surtout, que peuvent bien faire M. l'abbé Lemire et M. l'abbé Boyreau (1) dans le Comité de perfectionnement, et qui se serait attendu à les y trouver? Quelle influence se flattent-ils d'y exercer et quelle amélioration sont-ils capables d'obtenir? N'est-ce pas un vrai leurre?

L'en-tête du prospectus du Collège libre des Sciences sociales porte ceci : « L'idée qui a présidé à la fondation du Collège libre est la suivante : Les doctrines sociales, même les plus opposées y sont enseignées en toute liberté, et leur enseignement est confié autant que possible à ceux qui les représentent avec le plus d'autorité. » C'est sans doute à ce titre que M. l'abbé Naudet y professe l'histoire so-

1. Les lecteurs de la *Critique du Libéralisme* ont déjà rencontré celui-ci en collaboration avec M. l'abbé Jean Viollet pour la neutralisation des œuvres de charité (15 novembre 1908, page 84).

ciale de l'Eglise. *La Critique du Libéralisme* (15 janvier et 15 février 1909) a rendu compte du cours qu'il a fait cette année sur le gouvernement de la société chrétienne. M. Naudet était bien qualifié par ses actes antérieurs pour traiter, comme représentant, l'enseignement catholique, cette matière difficile et délicate. Il doit parler l'an prochain du protestantisme. Voici le programme de ses leçons qui nous réservent probablement des aperçus non moins curieux : Idée générale du cours. — Les origines de la Réforme. — Causes morales et religieuses. — Causes politiques et sociales. — Luther et les fondateurs. — L'œuvre religieuse de la Réforme. — Le Protestantisme en France. — Le Protestantisme hors de France. — Mentalité catholique et mentalité protestante. — Nations catholiques et nations protestantes.

L'École des Hautes-Etudes sociales, qui doit son existence à une juive, Mme Dick May, compte dans son conseil de direction : M. Ferdinand Buisson, M. Joseph Reinach, M. Léon Bourgeois, M. de Lanessan, M. Maurice Faure, M. Millerand, M. Seignobos, etc... On le voit, c'est encore la fine fleur du parti blocard et persécuteur de l'Eglise.

Dans le comité d'enseignement, figurent M. Raoul Allier, professeur à la Faculté de théologie protestante et l'un des principaux rédacteurs du *Siècle*, M. G. Lanson, M. Th. Reinach, etc...

L'Ecole comprend : Ecole de morale, de philosophie et de pédagogie, Ecole sociale, Ecole de journalisme, Ecole d'art.

Simple détail d'abord, le programme pour 1909-1910 porte que, parmi les conférences sur le journalisme, celle traitant de l'*information religieuse*, sera faite par... M. Jean de Bonnefon, rédacteur au *Journal*. Le nom seul vaut tous les commentaires.

Mais, pour nous en tenir à l'Ecole de morale, on voit dans ce même programme, qu'après le rôle de l'officier, du médecin, celui du *prêtre (sic)* sera exposé concurremment par M. l'abbé Hemmer et par M. le pasteur Roberty.

M. Marc Sangnier traitera du rôle de l'orateur populaire, et M. Paul Bureau des associations professionnelles. M. G. Séailles, coryphée des universitaires incroyants et sectaires, clôturera cette série par une leçon sur la coordination des efforts pour l'éducation morale des adultes. Tous ces cours sont, en effet, rangés sous cette rubrique : éducation morale des adultes. M. Séailles fera sans doute des prodiges de sa façon pour les coordonner.

L'étude de la religion dans ses rapports avec la société formera le sujet d'une autre série de conférences, faites par M. Edouard Le Roy, sous la présidence de M. Th. Reinach. Le professeur prendra pour thème : l'attitude et l'affirmation catholiques. Il est particulièrement qualifié pour l'exposer.

M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique, figure encore dans d'autres parties de l'enseignement.

Citons encore la collaboration de M. l'abbé Ermoni et de M. l'abbé Naudet à la revue judéo-païenne *Les Documents du progrès*, comme un exemple de la coopération inconsciente de prêtres catholiques à des œuvres qui sont destructrices de la religion et de la morale, sous le masque de neutralité dont ils aident à les affubler.

M. l'abbé Naudet y a donné, dès l'origine de cette revue internationale (décembre 1907) des articles de sa façon sur la situation de l'Eglise. En janvier 1909, il y prenait pour sujet *Le socialisme chrétien*, titre et thème bien difficiles à accepter, si l'on se souvient que l'Eglise, et spécialement Léon XIII, même dans l'Encyclique *Rerum novarum*, ont condamné le socialisme parce que antichrétien. Cet article voisinait dans la revue avec une honteuse diatribe du Dr Max Marcusse contre « l'abstinence sexuelle » et le célibat, dont voici la conclusion : « c'est affaire aux fanatiques et aux sectaires que de prêcher le sacrifice d'une fonction à une idée ; mais c'est absolument contraire à l'hygiène. »

Le numéro de juillet 1909 contient encore une étude de M. l'abbé Naudet sur les *Semaines sociales*. Elle y est encadrée entre une autre diatribe de l'anticlérical sectaire Nicolas Salmeron, ancien président de la République espagnole, contre l'instruction populaire en Espagne, encore soumise à l'influence catholique : « Cette machine hideuse de l'enseignement espagnol qui déforme et abrutit, par son système impitoyable, l'intelligence et le caractère des malheureux étudiants », et une étude sur les causes et remèdes de la dépopulation en France, par le Dr Félix Regnault, dont voici les dernières lignes, en réponse à une observation du Dr Rochard, sur les dangers que l'immigration étrangère, en un tel état de choses, fait courir au caractère, aux mœurs, aux forces propres du pays : « Le caractère français provient du climat, du sol, des productions naturelles, non de la race (!!) Si la France souffre de la dépopulation, elle a, dans les pays avoisinants, des réserves d'hommes qui ne s'épuiseront pas avant longtemps. L'Etat doit favoriser l'immigration, faciliter la naturalisation des étrangers. C'est le seul remède à la dépopulation. » (!!!)

L'article scandaleux de M. l'abbé Ermoni sur le modernisme (août 1909) dont *La Critique du Libéralisme* a déjà rendu compte (1), se trouve côte à côte avec un autre, non moins détestable en son genre de Mme la comtesse de Fallois, au sujet de la polémique, bien *maladroitement soulevée*, selon nous, autour du livre de l'ex-abbé Houtin, sur la vie privée de l'abbé Charles Perraud. Le plus clair résultat de ces discussions a été de procurer à l'auteur le succès de

1. 1er septembre 1909.

scandale qu'il cherchait; sans elles, la masse des catholiques eût échappé aux éclaboussures de cette fange. Quoi qu'il en soit, on entend donc Mme de Fallois traiter le célibat des prêtres de « loi discutable, hypocrite et barbare »; affirmer que « le confessionnal est un lieu de flirts qui défie les salons les plus libres »; dire qu' « il y a — l'abbé Charles Perraud nous le prouve — de saints concubinages »; et imputer les efforts, maladroits peut-être, mais assurément généreux et sincères des confrères de l'abbé Perraud pour le disculper, à ce que « *ils ne pardonnent* pas à M. Hyacinthe Loison l'indépendance héroïque de sa vie et l'unité de sa conduite. »

Qu'est-ce que des prêtres catholiques peuvent aller faire dans de telles galères?

CONGRÈS DES LIGUES SOCIALES D'ACHETEURS ET DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER. — Les catholiques se font encore les victimes inexcusables de la même duperie en propageant d'eux-mêmes la neutralité. Ils se jettent dans le piège, ils aident de leurs propres mains à tendre les filets dans lesquels ils doivent être enlacés. Voilà tout le résultat de cette tactique dont ils attendent des effets merveilleux.

Deux récents congrès tenus, l'un à Genève, le second à Fribourg (Suisse), sous le nom de *Première conférence internationale des Ligues sociales d'acheteurs*, l'autre, sous le nom de *Congrès international de l'enseignement ménager*, ont donné à d'excellents critiques l'occasion d'insister sur ce danger.

Qu'est-ce que la Ligue Sociale d'Acheteurs? demande la *Semaine de Rome*. Un effort de réflexion demandé au consommateur, prié de songer à ceux, à celles, qui firent l'objet de son emplette. Un usage intelligent, qu'on sollicite, de son pouvoir d'achat, de sa force nulle individuellement, réelle collectivement, en faveur des employés et employées, des ouvriers et ouvrières.

Fait économique; action économique opérant en vue d'un résultat économique. Voilà tout le mécanisme de la Ligue. Qu'importe donc en l'espèce la question confessionnelle? Et pourquoi s'obstiner à greffer un conflit théologique sur les pages chiffrées d'un véritable barême?

La question confessionnelle ne se poserait pas si nous avions affaire ici à des entités philosophiques; si les chiffres et les faits économiques ne se concrétisaient pas en des êtres de chair et de sang, si ces consommateurs, ces patrons, ces employées, ces ouvrières n'étaient pas des hommes. Hommes ils sont, hommes de pensées, d'intérêts, de désirs, de vouloir, de passion et parce qu'ils sont cela, tous les grands postulata humains entrent en scène; et la question confessionnelle, la neutralité religieuse et la façon de pratiquer cette neutralité, reprennent ici encore la profonde acuité, qu'elles donnent à tous les conflits humains. Les mêmes réflexions s'appliquent à l'enseignement

ménager et à toutes les œuvres sociales ayant pour objet l'amélioration du sort des ouvrières, des ouvriers et des pauvres. L'homme ne vit pas de seulement de pain. Il vit de réconforts moraux et d'idéal. Et ces réconforts, cet idéal, qui les lui donnera pleinement sinon la religion seule?

Or, voilà des œuvres organisées par des catholiques qui, selon le conseil de M. l'abbé Thellier de Poncheville, s'ouvrent si bien aux incrédules, aux *hostiles*, que ceux-ci *deviennent prépondérants* dans leur direction, ainsi que la représentation des uns et des autres dans ces congrès, le prouve avec évidence, à telle enseigne que l'un d'eux recevait d'une société maçonnique une subvention de six mille francs (1).

A cette occasion, la *Corrispondenza romana* (10 septembre 1908), tout en se plaisant à reconnaître combien de telles œuvres sont dignes de la sympathie et de l'appui des catholiques, bien qu'elles admettent la coopération de tous les braves gens sans distinction de croyance, observe au sujet des divergences d'opinion sur la participation à de telles œuvres :

Naturellement, cette divergence ne peut se résoudre pratiquement par une formule algébrique. Les bons catholiques doivent toujours préférer les œuvres catholiques aux œuvres dites neutres, sans refuser généralement d'y participer, toutes les fois qu'ils le peuvent, en faisant du vrai bien et en évitant toute compromission de leur foi et de leur discipline catholique.

En France, plus qu'ailleurs, on a pu constater combien ces réserves si naturelles ont été oubliées par des catholiques qui affichent une méfiance ou un mépris systématique pour toute œuvre dirigée par des catholiques orthodoxes ou « intransigeants », cependant qu'ils donnent toute leur sympathie et tout leur appui à des œuvres dites neutres, mais qui réellement sont aux mains des protestants et d'autres anticatholiques.

Tout cela nous revient à la pensée, en feuilletant la longue liste du comité international de la dite « première Conférence internationale des Ligues sociales des acheteurs »...

On tâche d'expliquer et d'excuser cela en rejetant la faute sur les catholiques « intransigeants » qui se refusent à cette coopération. C'est inexact et injuste : si quelque « intransigeant » peut, en cela, être trop rigide, l'exclusion à peu près générale et systématique des catholiques orthodoxes ne peut s'expliquer que par une tactique à peu près générale et systématique des prétendus « neutres » protestants, juifs et franc-maçons. Ceux-ci tolèrent (ou même recherchent) seulement les catholiques « transigeants » pour épater la galerie avec leur fameuse « neutralité » qui trop souvent est un traquenard contre les catholiques, pour qu'ils ne s'en méfient pas beaucoup.

LES MAISONS SOCIALES. — Le comble de l'illusion, chez les catholiques, c'est de se piquer d'émulation avec leurs adversaires, et d'introduire le principe de la neutralité même dans les œuvres qui sont uniquement leurs, même quand celles-ci sont placées sous la direction de personnes affectant un ardent zèle religieux, et même quand ces

1. *La Semaine de Rome*; 26 septembre et 3 octobre 1908.

œuvres ont directement pour objet l'éducation populaire et l'action morale sur les classes inférieures.

Les tristes débats qui se sont déroulés cet hiver autour de la Sœur Mercédès (Mlle Le Fer de La Motte) et de Mlle Bassot ont fait rejaillir sur les *Maisons sociales* un discrédit qu'il serait injuste d'étendre à toute l'œuvre (1). Ecartant donc ici tout ce qui se rapporte à l'influence personnelle de la Directrice, n'envisageons que les caractères généraux de cette vaste fondation. Ils sont exposés dans deux tracts populaires dus à la plume de Mlle de Gourlet, sous les titres de *La Maison sociale* et *Colonies sociales*. Ces deux tracts font partie de la série des publications de l'*Action populaire*. Voyons comment s'y présente une œuvre qui attire à elle les femmes catholiques les plus zélées et où se dépensent des dévouements vraiment admirables.

Garderies scolaires, abri social des filles, abri social des garçons, écoles ménagères, travail des femmes, soirées familiales, colonies de vacances, apprentissage, maison de famille d'ouvrières, etc... aucune forme d'amélioration économique et sociale du sort du peuple n'est étrangère à cette vaste institution qui se donne le nom modeste de *Maison sociale*. Son originalité, disons mieux, sa meilleure inspiration apostolique est la résidence volontaire et permanente de femmes du monde au milieu des quartiers populeux, afin d'y devenir l'âme de la *Maison sociale*, et d'y constituer autour d'elles des colonies sociales.

Pourquoi faut-il que dans une si belle œuvre se fasse reconnaître, avec ses conséquences, cette exagération de l'esprit *social* et ce souci du bien collectif passant, du moins en fait, avant celui du bien des âmes, que M. Bargy a justement signalée comme la base de la religion américaine?

On est d'abord légèrement surpris de voir Mlle de Gourlet chercher dans Herbert Spencer le principe destiné à justifier la conception de ces groupements harmonieux des divers éléments de la société et à faire augurer des résultats que promet cette résidence des femmes du monde parmi le peuple. « A mesure que les organisations progressent, l'hétérogénéité de leurs parties s'accroît, mais à cette complexité plus grande correspond une intégration plus puissante; la différenciation n'est pas un dissolvant, c'est au contraire un agent efficace d'harmonie et d'unité ». Ces dames sont très fortes. Heureusement pour le peuple, elles ne causent comme cela qu'entre elles. Va donc pour le progrès de l'hétérogénéité et le progrès de l'intégration. Mais c'est la méthode pratique qui doit surtout nous intéresser.

Un aperçu historique sur les *settlements* anglais et américains montre en raccourci ce que sont ces maisons sociales de l'étranger et nous apprend que celles de France n'ont pas d'autre but que d'en importer chez nous l'institution. « En France donc, le mouvement de

1. Voir *Critique du Libéralisme*, 1er mars 1909.

colonisation est bien à sa place et de grande utilité. Il s'y est dessiné, dans les dernières années, par un double courant, catholique d'une part, socialiste de l'autre : celui-ci se rapproche plutôt des *settlements* universitaires anglais, celui-là des fondations américaines ». Les *settlements* américains sont aussi et même plus fréquemment féminins que masculins; la partie économique y occupe une large place; les enfants et les adolescents en retirent surtout le profit.

Les catholiques français d'une certaine école qui ne se sentent à l'aise dans le mouvement social qu'en prenant pour point de départ une assimilation aussi complète que possible de notre pays aux traditions catholiques avec ceux où prévaut l'élément protestant ou areligieux, ne manquent pas de s'exclamer sur l'extrême opportunité de telles créations. D'autres auront plus d'hésitation et chercheront à voir d'un peu plus près. Voici de quoi les satisfaire, s'ils font attention :

En première ligne vient le motif brutal, violent : les religieux, les religieuses, sont chassés de leur poste d'amour, leurs œuvres sont frappées de mort en pleine activité; des foyers nouveaux doivent se créer et continuer dans les milieux populaires cette action de présence qui est un perpétuel appel vers un relèvement des vies. *Puis, dans les masses, ceux qui ignorent Dieu ou qui ne veulent pas de Lui sont nombreux, se multiplient selon une progression douloureuse, à côté de l'œuvre confessionnelle; il faut le foyer ouvert à tous, où toutes les opinions sont libres de s'exprimer*, ce qui est le premier pas vers leur modification, où le visiteur est accueilli en ami sans qu'aucun but soit assigné à sa venue.

Enfin il est une raison fondamentale pour laquelle *les Colonies sociales doivent prendre le pas sur les œuvres anciennes. Celles-ci ont toutes plus ou moins un caractère de bienfaisance, ce sont des œuvres charitables, au sens que l'usage a donné à ce mot : or, ce dont la reconstitution sociale a surtout besoin, c'est de justice.*

Bien des hommes, bien des chrétiens même, sont charitables et compatissants qui ont désappris la justice; *beaucoup d'ouvriers dont la fierté se révolte contre la charité, sont attirés vers ceux qui viennent au nom de la justice sociale.* Pour faire comprendre la distinction entre les deux formes d'action, disons *que dans une Maison Sociale on n'entre jamais en relation en accordant ou en sollicitant un secours, on y contracte des amitiés et on accepte un service de ses amis.*

Il est dit ailleurs : « De plus en plus, pour agir sur les masses, il faut être accepté par elles, et, de plus en plus, le vêtement religieux paraît aux foules ignorantes cloîtrer ceux qui le portent hors de la vie réelle. La résidence doit donc être laïque, être le fait d'hommes et de femmes semblables à ceux qui les entourent. » N'y a-t-il pas quelque chose de bien exagéré dans cette supériorité sociale du laïque, et est-il certain que, sinon les masses, du moins une bonne partie des individus qui les composent, n'aient pas rendu meilleure justice au sens social de ces cloîtrés qui s'appelaient les Capucins, les Franciscains, les Filles de la Charité, les Petites-Sœurs de l'Assomption, etc...?

Mais voici qui rend mieux compte de cette supériorité laïque au point de vue social. Mlle de Gourlet, après avoir parlé de l'éducation professionnelle, consacre un article au développement intellectuel, et un autre à l'action morale. Celle-ci s'exerce par l'exemple, par les conversations avec les enfants et leurs parents; avec le renseignement qu'ils demandent passe l'avis moral; et peu à peu on apprend à vivre pour les autres. Cet enseignement moral ira-t-il plus loin? Mlle de Gourlet résout la question en ces termes :

Se bornera-t-on à ces résultats et à ces fruits de la morale, ou cherchera-t-on à en développer les racines? *En d'autres termes, les settlements doivent-ils être des foyers de propagande religieuse?. Nous ne le croyons pas, au moins au sens habituel du mot propagande.* Sans doute, les résidents font hautement connaître leurs principes et leurs croyances, leur action religieuse s'exerce dans les conseils et par l'influence individuelle; *mais le settlement s'ouvre à tous sans distinction, et croyants ou incrédules, catholiques, protestants ou juifs y sont également accueillis, n'y rencontrent rien qui puisse choquer leurs sentiments intimes.*

Mlle de Gourlet trouve heureuse et excellente cette formule donnée par un Résident anglais de l'influence religieuse à exercer dans les *settlements* : « Nous ne prêchons pas la religion, nous la suggérons. » Et parlant encore des garderies scolaires ouvertes aux petits enfants par les Maisons sociales, elle nous apprend que même là règne une stricte neutralité :

Ces enfants, on ne les recevra pas dans un patronage; il y a des patronages partout à Paris, pourquoi leur faire concurrence? *Puis un patronage est d'habitude œuvre confessionnelle ou anti-confessionnelle, rien de cela à la Maison Sociale : tous y sont admis et toutes les convictions respectées* (1).

En conséquence, et c'est un fait constaté, dans les garderies, comme dans les autres services, point de Crucifix sur le mur, ni aucun emblème religieux; on n'y parle ni de Jésus-Christ ni du bon Dieu : toutes les convictions sont respectées. Il ne faut pas que les juifs, les incrédules ou les protestants soient choqués dans leurs sentiments intimes; c'est une concession que les catholiques peuvent bien leur faire.

On aura beau nous dire après cela que « le premier Résident, c'est Jésus-Christ », et que « ceux qui choisissent ce genre d'existence viennent aux hommes pour leur apporter un peu de vie divine »; si Jésus-Christ occupait sa vraie place dans ces Maisons sociales *catholiques*, et si ceux qui s'y dévouent apportaient aux âmes la vie

1. On lit encore dans un communiqué des Maisons sociales transmis aux journaux par la *Presse nouvelle*, au moment de l'affaire Bassot : « L'idée de la Maison Sociale s'élève même au-dessus de toute intention confessionnelle pour se tenir sur le terrain d'assistance sociale, puisque les personnes qui la soutiennent sont indifféremment catholiques, israélites, protestantes ou libres penseuses. » (*Libre Parole*, 9 août 1908).

divine qui n'est autre que celle de la grâce, on aurait peut-être le regret d'y compter quelques juifs ou protestants de moins, mais on ne courrait pas le risque évident d'entretenir les jeunes catholiques comme les autres dans l'indifférentisme religieux. Et que de dévouements catholiques *neutralisés !*

LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION FAMILIALE. — Fondée à Paris sous la direction d'un comité où figurent M. Paul Bureau, M. Fonsegrive, Mme Jean Brunhes, les abbés Klein et Jean Viollet, à côté d'un ou deux Monod inévitables, cette société prend l'enfant entre le bas-âge et l'âge scolaire, car « l'heure est venue de former l'esprit et la volonté. » Pas même une allusion au bon Dieu dans le programme. En revanche, on y accumule les vieux errements du XVIII[e] siècle rajeunis par les procédés modernes : « On a renoncé à soumettre l'enfant du premier âge *au joug d'un enseignement scolaire doctrinal ;* la méthode intuitive, la méthode d'observation directe a été préférée... » C'est celle que les *Sociétés de culture morale* en Amérique emploient dans les écoles, qui sont leurs œuvres capitales. M. Bargy le décrit en détail. Il paraît qu'elle y a été importée des pays protestants d'Europe. Quelques jeunes filles françaises sont allées l'étudier à Berlin pour notre grand profit.

Point de grandes salles, pourvues d'ennuyeux matériel scolaire, mais de petites cellules de ruche, meublées chacune de tables et de chaises minuscules, d'une petite armoire pleine de jouets et de menus bibelots, que les enfants rangent eux-mêmes, égayée d'animaux qu'ils soignent, de pots de fleurs qu'ils arrosent, de gravures harmonieuses qui rompent la monotonie des murailles. Point de classement artificiel d'enfants non plus. Chaque salle ne peut d'ailleurs contenir qu'un petit groupe, toujours le même, où le frère reste avec la sœur, encore que leurs âges soient différents. Point de maîtresse numérotant ses élèves mais une grande amie qui a chacun des bambins inscrit dans son cœur. *Point de leçons, enfin, au sens consacré du mot.* Le jeune enfant se développe merveilleusement mieux en jouant, en observant, en interrogeant, selon ses tendances propres, qu'en le faisant entrer de force *dans le moule forgé par je ne sais quel mandarin...*

L'ASSISTANCE ÉDUCATIVE ET LES ŒUVRES DE CHARITÉ. — Cette œuvre de l'Education familiale se rattache à celle plus générale de l'*Assistance éducative :* Bulletin de l'Assistance privée, de la société du logement ouvrier, etc... Cette revue a servi d'organe à une campagne entreprise par M. l'abbé Jean Viollet en 1907-1908 dont le succès serait encore beaucoup plus préjudiciable à l'Eglise et aux âmes que toutes les précédentes. L'organisation due à son initiative, sous le nom d'*Union des Œuvres d'assistance privée*, ne tend à rien moins qu'à pénétrer de l'esprit de neutralité, non plus seulement les œuvres dites sociales, mais encore les œuvres catholiques de charité, dont l'inspiration et le but relèvent directement de l'idée religieuse. A leur tour d'être laïcisées.

M. l'abbé Viollet pose en principe que le grand obstacle au résultat social qu'on devrait attendre de ces œuvres est que leur action n'est pas assez *désintéressée*. Il veut que les catholiques se réjouissent de toutes les initiatives prises dans cet ordre par les protestants et les libres-penseurs. Il travaille à une fédération des unes et des autres, dont la neutralité religieuse serait le premier principe, et préconise particulièrement l'entente entre les œuvres catholiques de charité et l'*Assistance publique*, sans se douter que c'est préparer la main-mise de celle-ci sur celles-là, et livrer ce dernier rempart de l'action catholique aux influences ennemies qui en ont préparé de longue main l'attaque avec une infernale stratégie. Les prévisions de M. le chanoine Fichaux, dans sa lettre sur le congrès des *Jardins ouvriers* ne seraient plus loin de se réaliser. Il faut vraiment que les catholiques s'aveuglent à plaisir; car l'adversaire, se sentant près du triomphe, ne fait même plus mystère de ses projets. Dans le *Siècle* du 15 décembre 1908, un ministre de la République, M. Dubief, écrivait dans un premier-Paris sur la *Bienfaisance privée :* « Le prodigieux développement de l'Assistance publique permet d'espérer qu'un jour le devoir d'assistance pourra être entièrement rempli par la collectivité », et il concluait ainsi :

Bien que l'on ait reproché à l'assistance privée d'être capricieuse, de se laisser attirer davantage vers certaines misères au détriment d'autres aussi dignes d'intérêt, d'être éparpillée, il faut bien le reconnaître, tout de même, qu'elle n'a été ni sans mérite ni sans gloire. Elle a remplacé l'Etat incapable et impuissant; elle lui a tracé la route. Nuancée dans ses procédés, variée dans ses moyens, elle s'est montrée habile à soulager la misère sous ses formes multiples. Mais, chaque jour, l'Etat prend plus exacte conscience de son rôle; s'y adapte mieux; et c'est à absorber les œuvres privées qu'il doit tendre son effort parce que l'assistance est dans son devoir et dans sa fonction, et qu'en fin de compte, c'est lui seul qui en a la responsabilité.

Je suis obligé de prier le lecteur de se reporter à l'article que j'ai spécialement consacré à l'œuvre de M. l'abbé Viollet, dans le numéro du 15 novembre 1908, pour en dévoiler l'inspiration moderniste. Il faut rappeler aussi les mêmes conseils de désintéressement adressés aux catholiques par M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, non seulement dans l'action politique, mais aussi dans l'action sociale (1), fondés sur la même illusion, chère à tous les démocrates modernistes, qui les pousse à louer obstinément l'*esprit chrétien* dont, selon eux, sont imprégnées toutes ces œuvres destinées cependant à déraciner partout l'esprit catholique. Il disait dans son Bulletin du 1er novembre 1908, à propos de l'*Action chrétienne :*

Notre droit, nos Universités, nos hôpitaux, nos écoles populaires, nos œuvres d'assistance, sont des institutions chrétiennes. Chrétiennes aussi, *par l'âme qui les anime*, la plupart des réformes qu'on prépare. On les a

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, n° du 1er juin : *La vile neutralité*.

« laïcisées », direz-vous. Quel mal y *aurait-il* à cela ? Quel mal à ce que les laïques, en bons hommes qu'ils sont, se soient mis à faire d'eux-mêmes, et au nom de l'Etat, ce que les clercs leur ont enseigné au nom de l'Eglise ? Quel mal à ce que l'Evangile, *en ce qu'il a d'essentiel et de pratique*, soit devenu *la règle des sociétés* et la loi du monde?... Quand donc aurons-nous un peu de cet admirable bon sens qui réconcilie, dans la grandeur et la force de la tradition nationale, les bourreaux et les victimes, les vainqueurs et les vaincus, comprenant que la patrie est faite de leurs efforts réunis... Il n'y a pas à refaire ce qui est fait. Il ne saurait être question de reprendre à la société *civile*, *jalousement*, celles de nos œuvres qui sont tombées dans son domaine...

M. l'abbé Fontaine, reproduisant ce passage dans son excellent ouvrage : *Le modernisme sociologique* (1), y ajoute les réflexions suivantes :

Le lecteur a bien compris ce que M. Birot veut concilier, ce sont les œuvres catholiques et les « œuvres blocardes », *chrétiennes aussi par l'âme qui les anime;* réconcilier de la même manière et *les bourreaux* et *les victimes* et défendre à celles-ci de reprendre à ceux-là quelque chose de ce qu'ils se sont appropriés.

Tel est l'*effort persévérant* de M. l'abbé Birot, auxiliaire tenace et habile sont appropriés. Tel est l'*effort persévérant* de M. l'abbé Birot, auxiliaire tenace et habile de nos pires persécuteurs. Ce système de conciliation outrancière implique toute une philosophie qui fut toujours celle de M. Birot et dont le principe fondamental est celui-ci : Entre le oui et le non, la vérité et l'erreur, le bien et le mal, le catholicisme et le bloc, il n'y a que des degradations de nuances qu'un esprit souple parcourt aisément. Ici-bas rien d'absolu, tout est relatif et dès lors tout se concilie. Victimes des échafauds de la terreur, redressez-vous et embrassez les grands ancêtres, Marat, Danton, Robespierre et autres qui vous guillotinèrent : La grande tradition nationale est faite de vos efforts réunis.

Eh bien ! serais-je seul à le dire, je le répéterai autant que l'on voudra : cette philosophie de l'histoire est trop moderniste et profondément immorale. L'Eglise, au nom de laquelle prétend parler M. Birot, ne la consacrera jamais; car, pour employer son langage, « elle n'a pas grâce pour cela. »

M. l'abbé Fontaine n'est pas seul à le dire. Encore est-il vrai que les voix s'élevant pour signaler le péril de la « *vile neutralité* » dans lequel l'action sociale catholique s'engage de plus en plus, sont trop isolées et trop faibles. Ceux qui, plus ou moins consciemment, les poussent sur cette pente fatale n'ont eu que trop de liberté pour le faire. Aussi appelons-nous ouvertement et de toutes nos forces, dans une affaire où les plus graves intérêts de la religion sont en cause, l'heure où la parole des évêques se fera entendre pour redresser des écarts devenus si communs et renouveler, selon les pressantes directions de S. S. Pie X cet « esprit vraiment catholique » sans lequel les efforts, d'ailleurs si généreux, dépensés dans l'action sociale par tant de zélés chrétiens, ne produiraient dans le champ de l'Eglise que des récoltes avortées.

Emm. BARBIER.

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, n° du 1er janvier 1909 : *Vivons en paix.*

MODERNISNE
ET MINISTÈRE PAROISSIAL

Il n'est pas un bon catholique qui n'ait senti son propre cœur tourmenté par la douleur et l'angoisse que S. S. Pie X exprimait en voyant la perfide et traîtresse obstination de certains modernistes qui, ne partageant plus la foi de l'Eglise et méconnaissant sa divine autorité, prétendent néanmoins demeurer dans son sein malgré elle. Mais, s'il est un cas capable de porter au comble la juste indignation du Père commun des fidèles et de ses vrais enfants, et de leur rendre cette appréhension insupportable, c'est assurément celui où il s'agirait d'hommes qui, investis du caractère sacerdotal, mais ayant fait intérieurement défection à l'Eglise, n'en continueraient pas moins à gouverner une partie de son troupeau, à remplir près de lui les fonctions de pasteur. On s'arrête effrayé, saisi d'horreur et d'une immense pitié, à la pensée d'une telle profanation, des ravages secrets, de l'empoisonnement propagés dans le cœur des simples, des enfants, de la jeunesse et des personnes de tout âge. Et, lors même que ce mal ne serait pas l'effet d'un calcul abominable, comment entretiendrait-il la foi dans les autres, celui qui l'a laissé éteindre ou qui l'a étouffée dans son cœur? Quelle lumière apportera-t-il au doute, quelle préservation à la faiblesse et à l'imprévoyante curiosité, quels encouragements à la piété, quelle direction aux aspirations des âmes attirées par la grâce?

Cette impression m'étreignait en lisant la première page de l'enquête que le *Matin*, le hideux *Matin*, vient d'ouvrir sur l'angoisse religieuse qu'il se donne, avec quelle grâce! le genre de considérer comme un heureux signe de retour de notre jeune siècle vers l'esprit « mystique » (?), et comme une « renaissance » du spiritualisme.

« L'angoisse religieuse chez certains prêtres » lui a tout d'abord paru la question la plus édifiante pour son public. Il a trouvé sans hésitation la porte où il fallait frapper, celle d'un prêtre qui signe Altâ, docteur en Sorbonne.

Le prêtre qui se cache sous ce pseudonyme a déjà publié, paraît-il, divers écrits que j'avoue ignorer. Lui-même y fait allusion dans l'interview, ou plutôt dans la note écrite qu'il a accordée au *Matin* (22 août 1909), et il y rappelle la dédicace placée par lui en tête de l'un d'eux : « Au pape de génie qui haussera l'Eglise catholique du christianisme matériel au christianisme spirituel, ce livre est dédié par son très humble annonciateur ». Cependant M. Alta n'est pas un inconnu pour moi ni pour mes lecteurs. En relevant les nombreux

articles contraires à la doctrine de l'Eglise, à sa discipline, au sens catholique le plus rudimentaire qui avaient paru dans la *Justice sociale* dirigée par M. l'abbé Naudet, j'avais signalé et cité par larges extraits une étude signée du nom de ce prêtre, où s'étalaient sans pudeur les conclusions et les négations les plus audacieuses du rationalisme critique (1). Mais, enfin, cet article, daté du 22 juillet 1907, était antérieur de quelques mois à l'Encyclique *Pascendi.* Aurait-on supposé qu'aujourd'hui M. Alta renouvellerait non moins impudemment le même scandale? Les passages de cette nouvelle déclaration qu'on va lire sont la réédition à peine modifiée de cette précédente étude dont j'avais écrit que tout le venin du modernisme y était concentré et que rien ne paraissait séparer son auteur du protestantisme libéral :

Beaucoup de prêtres n'acceptent plus, dans leur conscience, de n'être que de myopes fonctionnaires de la Rome politique et qu'ils désirent, désormais, assumer plus étroitement la mission d'être, dans leur rayon, les représentants d'une Rome spirituelle plus conforme à sa destination première. A cet effet, ils relisent de près les Ecritures et, ***souvent, restent troublés profondément par le contraste qui existe entre la Parole recueillie par Pierre et l'interprétation qu'en font ses successeurs actuels.***

Si vous cherchez une angoisse religieuse, en voilà une; elle est bien caractérisée. L'étude du Nouveau Testament a pris un aspect nouveau. Elle ne fait plus présentement l'objet de ces sèches querelles théologiques où les scholiastes d'autrefois épiloguaient sur les virgules et des fautes de copistes. Les religieux inquiets d'aujourd'hui ont renoncé à ces casuistiques. Ce qu'ils poursuivent est bien plus haut et bien plus grave : *c'est l'exacte pensée du Fils de l'Homme.* Aussi vous comprendrez qu'ils soient tourmentés lorsqu'ils reprennent, lettre par lettre, les écrits des disciples, et aussi ceux de saint Jean, pour se convaincre qu'au XXe siècle, ***l'Eglise dont ils font partie est dévoyée dans le césarisme et qu'elle serait revivifiée si elle consentait à bénéficier de la lumière acquise par l'intelligence moderne, lumière que son immobilité décrétée sans appel l'oblige à étendre toujours.***

Voilà le gros drame et vous avez raison d'estimer qu'il poigne actuellement bien des cœurs. ***La vérité est que la foi a besoin de s'intellectualiser, qu'il lui faut se dépouiller de son algèbre théologique.*** Qui sait jusqu'à quel point elle sera blessée si l'on n'en vient pas là de bon gré? Souvenez-vous que ce sont les théologiens du Temple qui ont condamné Jésus et retenez que ce sont eux qui pourraient encore ruiner la religion. Le christianisme superficiel ne satisfera bientôt plus les esprits. Nombre de prêtres, vous disais-je, mais beaucoup de laïcs aussi, instinctivement, sollicités sans qu'ils s'en doutent par cette soif de savoir qui altère toute notre époque, réclament le droit de « penser leur foi ». Au reste, cela est écrit tout au long dans l'*Epître aux Corinthiens :* « N'empêchez personne de parler. Ecoutez tous et jugez par vous-mêmes. »

Mais le pontificat, à ces angoisses dont la légion croît tous les jours, ne répond que *par le dogme automatique. Encore un peu, il restaurerait le code théodosien qui défendait aux laïcs l'étude des questions religieuses.* Il sait le péril d'encourager les perceurs de ténèbres. Il prévoit, il voit

1. *Les Démocrates chrétiens et le modernisme,* chap III, § 3.

déjà que les « raisonneurs » prétendent discuter au nom de la raison. Si Rome s'obstine, il en doit résulter un affreux danger pour la foi. *Si d'ici vingt ans, la papauté n'a pas amolli ses rigueurs, il est certain que les catholiques à vues larges et les protestants libéraux se seront réconciliés, auront fait alliance et bâti, à frais communs, une nouvelle Eglise.*

Et j'ajoute, en écho à la pensée de beaucoup de croyants alarmés : « Levez-vous donc, dans votre toute-puissance, ô Père des chrétiens, et au nom de votre souveraineté dans l'Eglise, donnez officiellement congé aux théologiens d'hier et mission aux prophètes de demain; *proclamez le droit pour l'esprit de nous apprendre jour à jour ce que Jésus lui-même ne pouvait pas nous enseigner lorsque nous étions incapables de le porter. Aux docteurs paralytiques qui notent d'hérésie et de protestantisme quiconque n'est pas comme eux figé dans un enseignement mort et des formes usées, signifiez nettement que ce sont eux les protestants, puisqu'ils protestent contre la Vie au nom de l'Inertie.* Soyez pape, c'est-à-dire père, et père juste, qui refuse de sacrifier aucun droit, pas plus les droits de la liberté que les droits de la science. »

Et, d'une voix ferme, M. Alta conclut :

— *Grâce à Dieu, depuis longtemps je suis sorti de ce malaise mystique qui a atteint tant de mes contemporains. J'ai trouvé mon bâton et je marche.* Comme vous, et de plus près que vous, j'ai observé le retour au spiritualisme dont vous voulez marquer les étapes. Des religieux, des laïcs nombreux cherchent en eux les moyens de l'apaisement. Je les offre. Ils sont dans saint Jean, dans le quatrième Evangile, l'Evangile de l'esprit. Aux athées enfin touchés, aux matérialistes émus d'un scrupule tardif, à tous vos angoissés, j'en conseille la lecture attentive. Là, ils trouveront l'image d'une foi rénovée par la raison, les bases d'une religion agrandie, le secret des véritables intentions du Christ, l'esprit substitué à la lettre. Toutes les doctrines de relèvement, *d'indépendance*, de dignité, *de vérité* qui font la gloire de l'humanité nouvelle sont là. *Et les âmes hésitantes qu'indisposent et éloignent encore Pierre l'administratif, sa théologie enfantine, son particularisme étroitement italien et ses Sacrées Congrégations,* rencontreront la paix fraternelle et *l'expérience scientifique dans la pensée de Jean*, toute nourrie de la *raison humaine, ce juge qui ne meurt pas, lui non plus.*

En relevant dans la *Justice sociale* les autres pages de M. Alta, de tout point analogues à celles-ci, je faisais remarquer douloureusement que ce prêtre remplit les fonctions de curé dans une paroisse d'un diocèse limitrophe de Paris. Pour être plus clair aujourd'hui, j'ajoute que ce diocèse est celui de Versailles. Contient-il donc un si grand nombre de prêtres ayant pris leurs grades en Sorbonne, qu'il soit difficile de découvrir son vrai nom? Au surplus, celui-ci est bien connu de plusieurs des confrères de ce curé indigne.

***

M. l'abbé Mugnier, premier vicaire de la paroisse Sainte-Clotilde, à Paris, vient de répondre par une lettre publique, parue dans la *Croix* du 26 août 1909, aux attaques dont il a été récemment l'objet de la part de M. Houtin et de M. Paul-Hyacinthe Loyson.

Ce fut là une suite imprévue de l'affaire Charles Perraud. La po-

lémique malencontreusement suscitée autour de la brochure de M. Houtin sur la vie privée de ce prêtre faillit susciter un scandale énorme. Les instigateurs de cette campagne contre le sacerdoce catholique se jetèrent avec empressement sur la nouvelle victime qui leur tombait sous la main. Les sources où ils ont puisé sont assurément bien impures; et quoique la désertion d'un prêtre apostat, en révolte obstinée contre l'Eglise, ne nous donne pas le droit, pour ce seul motif, de traiter comme l'œuvre d'un faussaire et d'un imposteur professionnel les Mémoires où il a consigné la relation de ses rapports privés avec certains membres de l'Eglise catholique, on ne saurait non plus nous obliger à y ajouter foi. Un tel témoignage fût demeuré justement suspect à l'opinion catholique qui l'eût écarté avec dédain. Mais ce qui rendait le cas plus embarrassant, c'est que l'auteur citait les lettres de personnages encore vivants qu'il met en cause, et dont, par conséquent, le contrôle certain se devait faire par leur démenti ou par leur silence équivalent à un aveu; c'est que certains faits allégués par lui trouvaient une confirmation, du moins partielle, dans les lettres d'autres personnes capables d'apporter de nouveaux éclaircissements; et, enfin, il faut bien le reconnaître, qu'une fois ces premiers points acquis, les autres prenaient un caractère évident de vraisemblance psychologique.

Dès lors, quelles que fussent la mauvaise et perfide intention des accusateurs et l'incorrection scandaleuse de leurs procédés, le silence devenait impossible. On était d'ailleurs en présence de gens affamés de scandale, qui ne laisseraient point à leur victime la liberté de se dérober par ce genre de fuite. Les documents publiés par MM. Houtin et Paul-Hyacinthe Loyson dans l'*Exode* du 25 juillet — 10 août 1909, avaient déjà été envoyés à nombre de personnes par leurs soins et par ceux de leurs amis. Et il est tel témoin cité par eux, comme Mme la comtesse de Fallois, dont on connaît déjà par d'autres circonstances les indiscrétions calculées.

Le débat soulevé était donc angoissant pour les catholiques, d'autant que ce n'était plus le cas d'un défunt dont il n'y a plus aucun intérêt à agiter les cendres, mais d'un prêtre exerçant actuellement le ministère, en contact direct et quotidien avec une population de fidèles soumis à sa direction et à son influence. Il ne s'agissait pas seulement, non plus, d'actes de condescendance, de prévenance charitable envers un obstiné rénégat, et de ménagements pour son âme ulcérée, que des esprits peut-être étroits pourraient trouver excessifs, alors qu'ils procèdent d'une inspiration apostolique et y trouvent leur explication, ou, au besoin, leur excuse.

La question était de savoir s'il était vrai qu'un prêtre qui fait le prône du dimanche dans une grande paroisse de Paris, qui y enseigne le catéchisme aux adultes, qui prépare les enfants à la première communion et dirige les âmes des fidèles, s'incline devant l'apostat

et l'adversaire acharné de l'Eglise qu'est Hyacinthe Loyson dans un sentiment de vénération presque filiale; s'il lui avait écrit, au sujet d'articles impies, des félicitations qui le condamneraient lui-même; s'il avait émis dans ces lettres, peu après les récents actes du Saint-Siège, des propositions qui le montreraient d'accord avec Loyson contre l'Eglise et le Pape; s'il pouvait démentir les autres traits concordants avec ces faits, que M. Loyson a consignés dans ses Mémoires; s'il était vrai, enfin, qu'il n'a pas rougi d'inviter à sa table sacerdotale, avec le prêtre apostat, la femme que ce malheureux a attachée à son sort.

Tel est, en effet, le procès dressé à M. l'abbé Mugnier. Voici dans quelles circonstances. La brochure de M. Houtin repose en grande partie sur les lettres et les Mémoires de l'ex-père Hyacinthe avec qui l'abbé Charles Perraud avait toujours entretenu des relations d'amitié et d'intimité. Les personnages ecclésiastiques qui entreprirent de montrer la fausseté de l'histoire racontée par M. Houtin, contestèrent la valeur et la sincérité de ces documents. M. Hyacinthe Loyson fils mit son devoir à défendre la probité littéraire de son père et à démontrer que ses Mémoires ne sont point l'œuvre d'un homme dont les facultés s'affaiblissent. Il a apporté dans cette tâche une ardeur d'autant plus vive que le souci de l'homme paternel s'y alliait à merveille avec sa haine contre l'Eglise. Nous passons sur toutes les autres phases de cette polémique, pour en venir à l'incident qui nous occupe.

Dans une lettre publiée par *l'Univers*, Mgr Baudrillart, énumérant diverses personnes honorables liées avec l'abbé Charles Perraud, qui n'avaient point cru au « caractère coupable » de ses relations, avait cité, parmi elles, M. l'abbé Mugnier. M. Paul-Hyacinthe Loyson, parfaitement au courant des relations amicales que M. l'abbé Mugnier avait entretenues avec son père, et estimant posséder les preuves du vrai sentiment de ce prêtre tant sur la parfaite honnêteté de celui-ci que sur le cas de l'abbé Perraud, lui écrivit sa surprise de voir invoquer son témoignage contre eux, et lui adressa une sommation non déguisée d'avoir à se dégager, par lettre publique, de toute solidarité avec les accusations de mauvaise foi et de calomnie portées contre l'auteur de la brochure, et à rendre pleine justice à son ancien ami, l'ex-père Hyacinthe. « *Il me répugnerait de vous perdre,* lui disait-il, dans une lettre datée du 11 juillet 1909, car à votre espoir d'ajouter un jour la conversion plus insigne d'Hyacinthe Loyson à celle des deux dégénérés que furent Huysmans et Coppée, se mêlait sans doute une sympathie vraie pour mon père, qui n'a pas cessé de vous la rendre. » Se sentant pris sans doute entre deux feux, M. l'abbé Mugnier, après avoir quelque peu tergiversé, essaya de s'en tirer par une déclaration qui ne paraît point exempte d'ambiguïté. M. Paul Hyacinthe Loyson, la jugeant tout à fait insuffisante, mit alors impitoyablement sa menace à exécution.

M. Houtin, agissant de concert évident avec lui, écrivit, le 2 juillet, à M. l'abbé Mugnier, une lettre l'invitant en termes impératifs à s'expliquer :

Vous avez lu mon manuscrit au mois de mai 1907, c'est-à-dire dix-sept mois avant sa publication. Jamais vous n'avez élevé la moindre objection contre l'authenticité des documents que je mettais en œuvre, ni contre la manière dont je les mettais en œuvre. Au contraire, vous avez bien voulu me donner plusieurs renseignements qui complétaient mon récit.

Vous n'avez présenté d'objections que sur l'opportunité de la publication. A plusieurs reprises vous m'avez exprimé le désir qu'elle ne fût pas faite promptement du tout, de peur de nuire aux prêtres libéraux. Un peu plus tard, un jour que je vous ai dit qu'elle serait probablement différée, vous m'en avez remercié comme d'un « service personnel. »

Je suis bien sûr de ne pas avoir rêvé toute cette suite de nos rapports. J'ai des preuves écrites que vous avez reconnu la parfaite authenticité du cas Perraud. Je viens de retrouver dans mes papiers deux lettres de la comtesse de F... Dans la première, datée du 5 mai 1907, elle m'écrit : « Le P. H. (Hyacinthe) a dû vous dire que le jour où nous avons déjeuné ensemble chez M. l'abbé Mugnier, celui-ci nous a beaucoup parlé de l'abbé Perraud et de son mariage et du culte qu'il gardait à sa mémoire ».

Le déjeuner en question eut lieu au commencement du mois de février et ce fut précisément parce que vous n'aviez point hésité à parler beaucoup du mariage de l'abbé Perraud que je vous proposai de lire mon petit travail.

La deuxième lettre de la comtesse de F... est relative à ma publication. Notre amie, vous l'annonçant, disait : « La souffrance des martyrs va servir. » Vous lui avez *répondu* : « La souffrance des martyrs servira, comme vous le dites,... contre eux. Vous verrez. Ceux-là seuls triompheront, qu'on appelle les catholiques intransigeants. Ils crieront plus que jamais. On enveloppera dans un même discrédit Montalembert, Gratry et Perraud. »

De son côté, M. Loyson fils, estimant donc illusoire la satisfaction donnée, ajouta à la publication de cette lettre de M. Houtin, une épître à M. l'abbé Mugnier, où il s'occupe particulièrement de défendre son père et la véracité des témoignages de celui-ci, en laissant à M. l'abbé Mugnier la liberté de ses dires publics à propos de l'abbé Perraud, à la condition qu'ils ne contredisent pas ses dires privés et que cette déposition ne fût pas dirigée contre son père « alors que vos lettres à ce même père que vous nommiez aussi le vôtre, ne sont que cantiques d'actions de grâces, psaumes de tendresse et litanies de vénération. »

M. Loyson fils relevait alors dans les lettres que M. l'abbé Mugnier leur a adressées à son père et à lui en cette circonstance (1) deux contradictions :

1° Vous devez, dites-vous, sa connaissance (celle de son père) à Mme la

1. L'*Exode* dit ici en note : « A la date du 16, en effet, M. Mugnier écrivait deux lettres distinctes à MM. Hyacinthe Loyson père et fils, lettres évidemment calculées pour affronter la publicité. Leurs destinataires, toutefois, ne seraient disposés à leur donner ce caractère qu'en les faisant précéder de plusieurs autres de M. Mugnier. » On voit encore le piège et la menace.

Comtesse de Fallois, qui eut l'inspiration de vous réunir. Non, monsieur. C'est vous qui pressâtes M. Ledrain, autre hérétique (1), de vous présenter au grand apostat. Et c'est *à la table de M. Ledrain* que vos relations ont commencé. Deux lettres de vous en font foi : je les ai (13 janvier 1907, 10 février 1907), *lettres où vous écriviez que, toute votre vie, cette date resterait bénie pour vous.*

2° Vous rappelez les encouragements que vous prodigâtes à mon père pour sa belle défense du spiritualisme en cette époque de matérialisme. Et, en effet, vous lui prodigâtes ces encouragements. Et, en effet, il n'a pas failli à cette mission. Mais ses articles parus dans le *Siècle* au sujet desquels vous le félicitiez, n'avaient pas trait à cette campagne-là. C'étaient, monsieur l'abbé, de virulents réquisitoires contre la papauté de Pie X. Voilà l'éloquence qui vous transportait.

M. Loyson fils cite ici les titres de ces articles avec leur date, et en fait des citations que le lecteur estimera superflues, sachant assez quelle haine contre la Papauté, quel orgueil insensé, inspirent tout ce qu'écrit le malheureux apostat révolté contre l'Eglise.

Le 7 janvier 1908, précise son fils, M. l'abbé Mugnier, félicitant M. Hyacinthe Loyson de ses « éloquents » articles du *Siècle*, qui disait-il, dans les temps actuels, sont un sujet de « *consolation* ». Voici, ajoute-t-il, les titres et quelques passages de ces articles : *Siècle* du 27 décembre 1907, sur l'Interdiction faite par les évêques du Sud-Ouest à leurs fidèles de lire la *Dépêche de Toulouse*; 16 décembre 1907, sur l'Excommunication du roi de Naples; 2 novembre 1907, lettre à M. le Dr Kuyper; 17 octobre 1907, sur l'Encyclique de Pie X et la rupture avec la Papauté.

Mais ici voici quelque chose de plus grave et de plus direct, deux extraits d'une lettre de M. l'abbé Mugnier à l'ex-père Hyacinthe, enchâssés par celui-ci dans un de ces articles, le plus odieux peut-être, et qui accuseraient entre l'un et l'autre, un très inquiétant accord de pensées :

Enfin, dans le *Siècle* du 15 septembre 1907, M. Mugnier ne niera pas avoir lu un article intitulé : *Encore le Syllabus de Pie X*, car deux phrases s'y trouvent citées d'un ecclésiastique qui est le plus intime de ses amis :

« Une Eglise, (disait l'ex-père Hyacinthe), dont l'autorité repose sur des faux en histoire et sur des compromis en morale... Rome a parlé, et sa parole a été d'une nullité telle que ses amis, pas plus que ses ennemis, n'en peuvent plus rien attendre... Chiens muets qui ne savent plus aboyer, dit le prophète... Il ne faut pas tomber en papisme, écrivait Rabelais, car papisme est purement idolâtrie... — « *Votre parole*, m'écrivait récemment un des membres les plus distingués du clergé de France, *votre parole peut encore, croyez-moi, prévenir bien des ruines ou les réparer. Dieu, l'âme, Jésus-Christ, que de causes à défendre!* » Et il ajoutait : « *Pauvres théologiens, ceux qui prétendent faire tenir l'infini dans les vingt-quatre lettres de l'alphabet! Leurs formules ont tué l'enthousiasme dans les âmes sans y mettre l'obéissance et la paix...* »

Tels sont les articles de M. Hyacinthe Loyson dans le *Siècle* au sujet desquels M l'abbé Mugnier le félicitait de son éloquence consolatrice.

---

1. Oratorien qui a quitté l'Eglise.

M. Paul Hyacinthe Loyson cherche à achever sa victime par divers extraits des Mémoires de son père. Les contradicteurs de M. Houtin, et parmi eux, Mgr Baudrillart, les ayant traités comme l'œuvre d'un imposteur et d'un vieillard dont les souvenirs s'effacent et se brouillent, son fils en appelle d'abord à la mémoire de Mgr Baudrillart lui-même pour constater que l'auteur, écrivant au jour le jour, a noté les faits avec exactitude, et, dans ce but, il commence par citer deux passages qui, d'ailleurs, ne constituent aucune charge contre celui dont ils parlent :

Paris, 3 décembre 1906, 4 heures. — Longue visite de l'abbé Baudrillart, qui écrit la vie de Mgr d'Hulst. Très catholique et cependant libéral. Honnête.

11 décembre 1906. — Longue et bonne conversation avec M. Baudrillart, arrière-petit-fils de Sylvestre de Sacy. Il a beaucoup connu mon frère et m'a offert spontanément (si on peut le retrouver après le déménagement chaotique du noviciat de l'Oratoire) un buste de lui. Il m'a quitté en me disant : *Oremus pro invicem.*

Après cette entrée en matière, M. P.-H. Loyson donnait plusieurs fragments du journal de son père, dont voici les principaux :

15 décembre 1907. — L'abbé Mugnier, premier vicaire de Sainte-Clotilde, chanoine honoraire de, etc... — Vers de Victor Hugo qu'il se redit souvent, en traversant son église, pour dire sa messe :

Les grands temples obscurs, pleins d'âmes qui tâtonnent.

Moi à M. Mugnier : « L'Eglise catholique est perdue, un miracle seul la pourrait sauver. » Lui, avec énergie : « Dieu ne fera pas le miracle. »

D'après M Mugnier, ma vie a été « si honnête, si sincère et si logique... »

« On vous comprend mieux chaque jour et vous grandirez beaucoup dans l'avenir... »

« Il ne faut pas créer d'associations cultuelles, car c'est du culte qu'on ne veut plus (on est catholique jusqu'au confessionnal et jusqu'à la table de communion, exclusivement), et quand on y tient encore, on le demande à l'Eglise Mère... *Il faut prêcher en dehors des églises un christianisme supérieur*, ou, ce qui revient au même, *le grand spiritualisme que vous prêchiez à Notre-Dame...* de telle sorte que les deux extrémités de votre vie se rejoindront. »

Comme je lui parlais de ces catholiques qui prétendent qu'il est dangereux aujourd'hui de prêcher la parabole du bon Samaritain, il s'est écrié : « Le Samaritain et la Samaritaine, c'est pour ainsi dire tout l'Evangile ! »

25 janvier 1907. — La Comtesse de F... m'écrit : « J'aurais dû, l'au-
» tre jour, vous redire un mot de l'abbé Mugnier qui m'est allé au cœur :
« Je voudrais, m'a-t-il dit, être Pape pendant cinq minutes pour ouvrir mes
» bras au Père Hyacinthe, et lui dire : Sans condition, mon fils; *sans exa-*
» *men de ce que vous croyez ou ne croyez pas, je vous rends votre place. Vous ne nous*
» *avez jamais quittés, vous serez éternellement nôtre, puisque vous avez l'amour du*
» *Dieu de Vérité.* »

12 février 1907. — J'ai quitté ma chère Emilie, toujours retenue par sa

grippe, pour aller déjeuner chez l'abbé Mugnier *(où elle était invitée avec moi)*, avec la comtesse de F... et un ami de séminaire de M. Mugnier, l'abbé D.. *On m'a demandé de dire le Benedicite, et au dessert on a bu le champagne à la santé de ma chère femme.*

Cette réunion m'a fait du bien. Je suis resté catholique par le cœur, j'aime l'Eglise et les prêtres, et je suis toujours tenté d'espérer contre l'espérance.

M. D... a dit pendant le repas : « A un tel Dieu, il ne reste plus qu'à donner sa démission. » Il s'agissait de Dieu, tel qu'on l'enseigne dans l'Eglise. M. Mugnier a ajouté : « *Il est le seul père qui brûle ses enfants... Le père de Tropman n'aurait pas agi ainsi.* »

En me reconduisant chez moi dans sa voiture, M. D... m'a rapporté ce propos tenu par lui sur mon compte à M. Mugnier : « Lui, du moins, a été honnête ! »

Cette pensée m'attriste : il y a quelque chose de grand à tomber dans un abîme, mais non à glisser dans un bas-fond. Ce dernier cas est celui de l'Eglise.

15 mai 1907, Paris. — Lettre de l'abbé Mugnier : « En venant me voir, la semaine dernière, vous m'avez donné une grande joie. *Je retiens toutes vos paroles. Elles sont lumière et flamme.* »

20 mai. — « *J'accepte tous les dogmes, mais je ne pense à aucun.* » Il y a quelque chose de vrai et de salutaire dans cette parole, en apparence sceptique ou même cynique, de l'abbé Mugnier. Il y a de la flamme dans sa parole comme dans son âme; il fait du bien par un ministère étendu, actif, inspiré par l'amour et dirigé par le bon sens; *il accomplit avec un respect profond les rites antiques auxquels il ne donne pas une foi absolue.*

Il m'a cité cette parole de Bourdaloue, qu'on est surpris, m'a-t-il dit, de trouver sous sa plume : « Les poètes étaient les théologiens de l'antiquité ». Il m'a dit que l'enthousiasme ne peut plus se trouver chez les catholiques, mais chez les déistes, Victor Hugo, par exemple. Ce qui n'est que trop vrai.

31 mai. — Visite de l'abbé Mugnier : « *On quitte de plus en plus le vieux bercail, m'a-t-il dit, parce qu'on y est mal logé, mal nourri, et qu'on y a des cauchemars ou tout au moins des songes qui ne ressemblent pas aux « songes d'une nuit d'été.* »

26 juin. — Visite de l'abbé Mugnier : je lui ai lu ma lettre à l'abbé H...: « *Vous êtes plus prêtre que nous*, m'a-t-il dit; *qu'est-ce que les formules*, le vent de la mort les emporte comme des feuilles sèches ! »

En présence de ces accusations, M. l'abbé Mugnier a répondu par la lettre suivante dans la *Croix :*

Paris, le 25 août 1909.

Monsieur le directeur,

Il y a un peu plus de deux ans, une personne qui connaît bien M. Hyacinthe Loyson me suppliait de « trouver le moyen de faire rentrer au vieux bercail » ce pasteur errant et malheureux.

J'ai eu la simplicité de croire qu'on peut essayer de faire un peu de bien, même à un renégat.

Mon accueil a été d'autant plus compatissant que je pouvais m'imaginer que l'âge et de douloureuses expériences lui avaient enfin ouvert les yeux.

Il se disait *si profondément découragé!* Il aimait à entrer dans nos églises, à y rencontrer des prêtres qu'il avait connus.

Je l'ai écouté, je l'ai lu, en cherchant d'instinct tout ce qui rapproche, et, par une délicatesse imprudente dont il se prévaut, pour m'en blâmer ensuite, ne soulignant pas ce qui divise.

Ajoutez-y des politesses que je reconnais aujourd'hui avoir été excessives.

J'ai voulu aussi et surtout l'empêcher de commettre un crime de lèse-amitié et de provoquer un scandale, en laissant publier la correspondance de l'abbé Charles Perraud. J'avais d'ailleurs déclaré, et à lui et à d'autres, que cette correspondance ne contenait pas la preuve de la faute dont on osait charger la mémoire de son ancien ami. Sur mes instances, il y avait renoncé. Pourquoi, dix-sept mois après, est-il revenu sur sa décision?

Pour me remercier et me punir tout ensemble, M. Hyacinthe Loyson, qui ne respecte ni les vivants ni les morts, me prête un langage contre lequel je proteste énergiquement. Pour ceux qui me connaissent, mon ministère, si humble qu'il soit, vaut mieux que toutes les paroles.

Pour les autres et pour tous, voici ma seule et unique déclaration :

J'accepte, sans réserve, tous les dogmes de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et je leur donne la pleine adhésion de mon esprit, de mon cœur et de ma vie.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

A. MUGNIER,
premier vicaire de Sainte-Clotilde.

On peut trouver la réponse de M. l'abbé Mugnier bien faible et incomplète sur certains points; on peut regretter spécialement, qu'au lieu de se borner à une protestation contre le langage à lui prêté par M. Loyson, dont personne ne refusera de lui donner acte, il n'ait pas opposé un formel démenti aux lettres qui lui sont attribuées, et qui accuseraient un extrême libéralisme intellectuel. Mais, du moins, la profession de foi par laquelle il termine est telle qu'on devait l'attendre de lui, et il a sans doute espéré qu'on y verrait un désaveu du reste.

Emm. BARBIER.

UNE RÉPONSE DE M. LE CHANOINE PISANI

Le danger de lasser et d'impatienter le lecteur en ramenant son attention sur des faits personnels ne m'échappe point. Le moi, cependant, devient moins haïssable quand il s'efface derrière les questions d'idées et de doctrines, ou se confond avec elles; et je crois que c'est ici le cas.

Nos lecteurs se souviennent du compte rendu fantastique dans le

quel, m'attribuant la brochure d'un homonyme écrite dans un sens diamétralement opposé à tout ce que j'ai jamais dit des prêtres-démocrates, du *Sillon* et des hypercritiques, M. l'abbé Pisani substituait mon nom à celui du véritable auteur, et, au lieu de rendre hommage au libéralisme de celui-ci, exhalait sur moi la bile que lui-même, et peut-être ses amis, avaient pu se faire en lisant quelque chose de moi.

Mon droit et mon devoir étaient de ne pas supporter sans protestation devant les lecteurs du *Polybiblion*, dont l'estime a pour moi son prix, cette exécution capitale par erreur de personne et de délit. J'ai donc adressé au directeur de cette revue une lettre contenant les observations que j'ai exprimées ici dans le numéro précédent. L'insertion m'en a été courtoisement accordée, mais suivie d'une réponse de M. Pisani, laquelle, bien qu'assez retenue et calculée pour me permettre de ne pas continuer la polémique dans le *Polybiblion*, n'est cependant guère plus acceptable que sa critique première, ni sur le fait, ni dans ses explications. C'est au fond le même procès sans cause et sans preuves, c'est, à peine déguisé, le même réquisitoire de libéral contre moi et en faveur de ceux dont j'ai combattu l'influence. L'honneur de la vérité que je crois servir ne me permet pas un silence qu'on pourrait interpréter comme l'aveu d'une défaite.

On lit dans le *Polybiblion*, à la suite de ma lettre de rectification (août 1909, page 172) :

M. l'abbé Pisani, à qui nous avons communiqué la lettre ci-dessus, nous adresse la réponse suivante :

Le 10 août 1909.

Cher Monsieur,

La lettre que vous me communiquez relève une erreur toute matérielle, mais infiniment regrettable; il convient de la réparer en priant M. l'abbé Barbier (Emmanuel) de recevoir nos excuses. Le voici donc hors de cause.

Mais est-ce à dire que je doive modifier quelque chose des conclusions d'ordre tout général que m'avait inspirées la lecture du livre en question? N'avons-nous pas le droit, et même le devoir, de déplorer l'émiettement des forces catholiques? Qu'en des temps moins tourmentés il y ait parmi nous des querelles d'école, et même des rivalités de personnes, on peut soutenir que cela a pu avoir une influence utile sur la maturation de certaines idées. Mais aujourd'hui! n'avons-nous pas mieux à faire que de nous passionner pour des controverses byzantines, alors que nous devrions serrer les rangs autour de nos évêques, groupés eux-mêmes sous la main du Pape? C'est d'eux que nous devons recevoir la direction, et nous renverserions les rôles si nous allions leur donner des conseils qu'ils ne nous demandent pas, parce que, mieux que nous, ils savent ce qu'ils ont à faire. C'est ce que je me suis toujours efforcé de recommander, sans que la Congrégation de l'Index ait eu besoin de me remettre dans mon chemin.

Recevez l'expression de mes sentiments très dévoués.

P. Pisani.

Si M. Pisani s'était seulement trompé de nom d'auteur, on s'expliquerait qu'il parlât d'une erreur toute matérielle. Mais, à moins qu'un compte rendu d'ouvrage ne soit pour lui qu'une agréable fiction, permettant au critique de satisfaire ses fantaisies ou ses petites rancunes sans même qu'elles aient aucun rapport avec le livre dont il traite, on conviendra qu'il parle ici d'*un cœur bien léger*.

C'est assurément une erreur matérielle, et combien surprenante! de donner comme appréciation du livre d'un auteur le jugement porté sur ceux d'un autre dont toutes les idées sur le même sujet sont au pôle opposé, et dont le nom ne se rencontre pas une fois dans les pages dont on parle.

Et, à ce propos, M. Pisani ne serait pas entré dans un détail inutile en expliquant comment « la lecture de l'ouvrage en question » a pu l'induire dans cette erreur.

Quoi qu'il en soit, la critique acerbe et blessante qu'il avait émise sans aucun fondement, n'est-elle aussi qu'un fait matériel?

Il estime qu'en exprimant ses excuses de cette erreur matérielle, il me met suffisamment hors de cause. Mais, pas si bien, me semble-t-il, qu'il ne m'y remette aussitôt, et c'est surtout cela à quoi je ne puis l'autoriser.

M. le chanoine Pisani se défend d'avoir rien à modifier à ses conclusions « d'ordre tout général ». C'étaient avant tout des conclusions d'ordre tout personnel, si personnel même, qu'elles n'étaient pas exemptes d'insinuations injurieuses. Et, en outre, la nouvelle forme sous laquelle M. Pisani présente ici ces conclusions générales les ramène à ses conclusions d'ordre personnel, quoiqu'il évite de rappeler celles-ci. L'objet du débat demeure, en effet, le même. M. Pisani m'avait reproché de prendre pour ennemi, non pas le blocard et le franc-maçon, mais le catholique, le prêtre surtout, *qui ne partagent pas toutes mes rancunes*, qui n'adoptent pas toutes mes querelles, et dont l'orthodoxie n'est pas celle que *j'ai définie*. Bien qu'il prenne soin de ne pas répondre directement à mes observations sur le libéralisme exagéré et inadmissible de son point de vue, c'est manifestement à la défense de ceux dont j'ai combattu les opinions ou les doctrines, et au procès de ma conduite, qu'il revient en disant : « Mais aujourd'hui n'avons-nous pas mieux à faire que de nous passionner pour des querelles byzantines? »

Eh bien! parlons clairement. Les catholiques, les prêtres surtout, dont M. Pisani regrette de me voir combattre l'influence, qui sont-ils et à quel propos en ai-je parlé? Pour ne citer que les prêtres, c'est la revue du *Clergé français* dont j'ai fait ressortir les complaisances pour l'école de M. Loisy, sensibles encore à l'époque où je les relevai; ce sont MM. Klein et Hemmer, dont j'ai montré la collaboration étrange en elle-même, féconde en erreurs, funeste par ses conséquences, avec des rationalistes et avec les inspirateurs de la loi de sépa-

ration entre l'Eglise et l'Etat; c'est M. l'abbé Birot dont j'ai relevé, par exemple, certain discours sur l'action catholique, loué depuis par le journal des prêtres renégats; c'est M. l'abbé Jean Viollet, promoteur de la neutralisation des œuvres catholiques de charité, au nom de principes empreints de modernisme; c'est M. l'abbé Brémond, faisant l'éloge de M. Tyrrel en termes qu'aurait applaudis le défunt lui-même; c'est M. l'abbé Ermoni plaidant la cause du modernisme; c'étaient précédemment des hommes comme MM. Dabry et Naudet, apôtres d'une démocratie qui fraternisait avec les plus graves errements du même modernisme, et des prêtres comme MM. Morrien et Alta dont leurs journaux inséraient les articles scandaleux; c'était M. *Bœglin dont la propagande dévergondée ne travaillait* qu'à tuer l'esprit catholique; c'était M. Beaupin prêchant, pour le *Sillon,* la formation d'un nouveau centre d'unité morale en dehors de la conformité de croyances, ou M. Gayraud combattant la confessionnalité des œuvres sociales, et M. Lemire, critiquant le Saint-Siège à la tribune du Parlement.

Je ne puis les nommer tous, mais je mets respectueusement M. le chanoine Pisani au défi de citer une seule de mes critiques, de mes attaques, s'il lui plaît de les nommer ainsi, qui n'ait pour objet la défense de l'Eglise, de sa doctrine, de sa discipline, des principes catholiques, non pas selon une orthodoxie dont je me constituerais la règle personnelle, mais, sauf erreur bien involontaire de ma part, selon celle que l'Eglise et le Saint-Siège ont définie, et en conformité avec leurs décisions.

Ces discussions vitales, sur des points qui intéressent si directement l'état actuel de l'Eglise, les intérêts actuels des âmes et de la France catholique, au sujet desquelles le Vicaire de Jésus-Christ ne cesse de manifester ses appréhensions poignantes et son invincible résistance, est-ce donc là ce qui n'a, aux yeux de M. Pisani, que la valeur de « *controverses byzantines* », c'est-à-dire, si l'expression a ici quelque sens, de disputes surannées, stériles, inutiles et détournant plutôt l'attention des périls présents, enfin, pour ainsi dire, purement verbales?

Au surplus, M. le chanoine Pisani fait partie, je crois, du Comité diocésain de vigilance, constitué selon les prescriptions de l'Encyclique *Pascendi,* pour veiller à la pureté de la doctrine, à la conservation de la discipline ecclésiastique, et réprimer les erreurs ou les écarts. Serait-ce l'offenser de croire qu'appelé, à ce titre, à exprimer son jugement, non plus sur le vu d'une brochure de M. Paul Barbier, mais sur mes propres écrits, il hésiterait à se prononcer aussi explicitement en faveur des victimes contre leur prétendu bourreau?

M. Pisani, glissant dans tout cela un bout d'apologie personnelle, se flatte d'avoir toujours recommandé, par sa sage retenue, la conformité aux directions du Saint-Siège et des évêques. Précédemment

il ne paraissait pas loin d'ériger en loi cette abstention. Croit-il cependant que ceux qui, à leurs risques et périls, et sans prétendre donner des conseils aux chefs de l'Eglise, comme il le dit méchamment et sans raison, entrent dans la lutte et, selon leurs humbles forces, secondent les efforts de ceux-ci contre l'erreur, aient moins bien compris que lui cette direction du Saint-Siège et que ce leur soit un démérite à ses yeux?

L'allusion au décret de l'*Index* par lequel M. Pisani termine est le trait du Parthe, mais lancé d'une main discrète et qui craint de provoquer une défense nouvelle. Il a eu raison de la prévoir; mais devant les lecteurs de cette revue, elle serait inutile (1).

Ceux-ci n'estimeront sans doute pas moins superflu que je me défende en finissant de céder à des sentiments d'animosité personnelle et d'en nourrir le froissement. Si j'ai pu affirmer, en toute sincérité de conscience, que les nécessités pénibles de la polémique n'altéraient nullement en moi la charité à l'égard de ceux dont les opinions ont provoqué mes critiques, « des prêtres surtout », comment garderais-je un ressentiment contre celui, éminemment digne et respectable, avec qui ce *différend passager vient de surgir?* Seulement, quoique ma très modeste personne soit peu de chose, la cause à laquelle je consacre mes forces ne me permettait pas de laisser déconsidérer celle-ci dans celle-là.

Emm. Barbier.

MISE AU POINT

Eh bien! non, je n'y résiste pas, il faut que je le dise.

Mais, avant de le dire, je sens le besoin d'expliquer pourquoi je ne me résous pas au silence.

Usons donc de précautions oratoires, en y apportant cette suprême habileté qui consiste dans l'entière franchise d'une pensée que la lumière complète, loin de la gêner, met à l'aise. Ce sera au prix d'une petite indiscrétion. Cependant, comme personne ne pourra même soupçonner le nom du vénérable correspondant dont je vais citer la lettre, j'espère qu'il me pardonnera d'en user, afin de donner à d'autres lecteurs, et à moi-même devant eux, la satisfaction d'éclaircir toute équivoque sur une question de fraternité catholique.

Un Supérieur de grand séminaire m'écrivait récemment :

---

1. Voir le numéro du 1er mars 1909 : *Quelques éclaircissements.*

16 août 1909.

Monsieur le Directeur,

Je ne crois pas être moins intransigeant que vous contre le libéralisme catholique. C'est cette intransigeance même qui m'a déterminé a m'abonner à votre revue « *La Critique du Libéralisme* ».

Mais en vertu de cette grande franchise et loyauté de votre critique, je viens vous demander un peu plus d'indulgence à l'égard du journal *La Croix*. Que ses rédacteurs aient été naïfs à l'égard de Briand, je l'avoue : mais lâches et traîtres. — Non !

Nous marchons tous à l'assaut de l'irréligion et dans cette marche en avant, il y a ceux qui sont en tête, qui entraînent les autres, et ceux qui, sur les flancs ou dans le gros du bataillon, semblent hésiter, mais cependant avancent toujours. Est-ce en les traitant de lâches, de timides, que nous les entraînerons, surtout quand ils désirent lutter de leur mieux ! Evidemment non... D'autre part, nos ennemis exultent de nos divisions, et en sont d'autant plus forts contre nous. Que *La Croix* ait ses défauts, ses points de vue défectueux, je le reconnais. Supprimez *La Croix* et citez-moi *un seul* grand journal qui puisse le remplacer à la tête du mouvement catholique.

Dernièrement, j'ai eu la grande joie de vous voir prendre à parti l'Université d'Etat. C'est là, Monsieur le Rédacteur, qu'est le grand mal. *L'Université d'Etat*, c'est l'*Ennemi*. C'est là qu'il faut porter vos coups.

Pardonnez-moi ma franchise, qui n'a pas d'autre excuse que la vôtre.

Votre bien respectueux serviteur.

X.

On ne me reprochera pas de dissimuler l'objection et la critique. Voici une réponse, et, si l'on veut, ma profession de foi sur le sujet.

Sans réserve aucune, je partage l'admiration des catholiques pour l'incomparable générosité avec laquelle M. Féron-Vrau a sauvé l'œuvre des PP. Assomptionnistes et le dévouement infatigable avec lequel il la soutient à travers mille obstacles. Comme eux tous, et aussi sincèrement que qui que ce soit, je reconnais l'extrême utilité de cette œuvre, sa nécessité, et les immenses services dont on lui est redevable depuis son origine et encore aujourd'hui. Du même cœur, je rends hommage au zèle de ses coopérateurs, à leur amour de l'Eglise, à leurs efforts laborieux. J'y applaudis, je m'y associe, car nous faisons tous la même œuvre, nous poursuivons le même but.

Que *La Croix* ait ses défectuosités, c'est inévitable, ainsi que l'observe mon correspondant, et ce n'est pas la question. Le point est de savoir s'il est juste et opportun de les signaler à l'attention publique.

Or, il y a, me semble-t-il, deux parts distinctes à faire dans l'œuvre de *La Croix*. Elle s'offre sous deux aspects différents et remplit un double rôle. *La Croix* est une feuille d'informations religieuses et un organe politique. Sous le premier point de vue, on peut la considérer comme une sorte de *Semaine religieuse* quotidienne (je m'excuse de cet accouplement de mots), admirablement informée, universelle, portant d'un bout du pays à l'autre et faisant pénétrer au

fond même des campagnes les nouvelles et les faits propres à entretenir la connaissance, l'amour, le zèle de la foi, de l'Eglise et de nos traditions catholiques. L'autre aspect est celui du *Journal*, journal religieux avant tout, cela va sans dire, mais aussi journal *politique*, exerçant sur l'attitude des catholiques à l'égard du pouvoir et dans les affaires publiques une influence d'autant plus étendue que le journal bénéficie de la faveur et de la reconnaissance accordées à la *Semaine religieuse*, et du crédit que l'une et l'autre réunies tirent de leurs rapports avec le monde ecclésiastique.

Je suis le premier à reconnaître que *La Croix*, comme feuille d'informations religieuses, doit échapper à la critique publique fréquemment exercée, parce que, sous ce rapport, il y aurait inconvénient certain et aucune utilité manifeste, à diminuer la force. Soit dit, toutefois, avec la réserve que comporte la dépendance de la *Semaine religieuse* vis-à-vis du journal. L'importance attachée à tel genre de renseignements, l'omission volontaire de tels autres, ont, en effet, donné fréquemment à ces informations religieuses un caractère tendancieux, en conformité avec la conduite politique encouragée par le journal. Mais, enfin, tout le monde demeurera d'accord, qu'à ce point de vue, *La Croix* a rendu et rend encore des services inappréciables, mérite notre reconnaissance unanime, et que sa disparition serait un désastre pour la cause catholique.

Qui donc, d'ailleurs, la souhaiterait, même pour des motifs d'ordre différent? Ce serait là un grief inventé vraiment à plaisir pour les besoins de la cause. Je sais bien que de la part du vénérable auteur de cette lettre il y faut voir seulement une supposition feinte. Mais combien d'autres y chercheraient un sérieux argument! Bonnes âmes se laissant prendre par l'éternel sophisme des libéraux qui crient à la division semée dans nos rangs, aussitôt qu'on les contredit. Un désaccord sur quelque point de conduite empêche-t-il donc de demeurer unis sur les principes? Rendrait-il impossible la communauté de foi, de convictions, d'efforts, la concordance des volontés, l'union des cœurs, l'estime réciproque et la confraternité d'armes? Ce serait alors spécial au monde des catholiques, car, dans aucun autre, on n'a même le soupçon de telles conséquences. Et il faudrait, en outre, accepter celle-ci, également inadmissible, surtout quand il ne s'agit pas de conduite privée, mais d'action et d'influence publiquement exercée : peu importe qu'on dise blanc ou noir, blanc et noir successivement, qu'on pousse à gauche quand il faudrait incliner à droite. Le grand devoir, dit-on, est de ne pas troubler l'union, parce que l'ennemi se réjouit de nous voir divisés. Parbleu! Il se réjouirait encore bien plus de nous voir céder unanimement au courant libéral. La discussion est la cause d'un certain affaiblissement, cela est vrai, mais à qui la faute? Entre deux maux auxquels on ne peut échapper, il faut choisir le moindre.

On objecterait vainement qu'encore faut-il avoir le droit de parler. Car, dans le cas actuel, il ne s'agit pas d'un domaine réservé, mais d'un domaine public, ce droit appartient à tout le monde. Il faut seulement en bien user.

Venons maintenant au *journal*. Bénéficie-t-il de la même immunité que la feuille d'informations religieuses? Rend-il des services également indiscutables?

Tout d'abord, quelle est sa situation exacte, et quel rang tient-il dans l'armée catholique? Lui-même, je crois, se sentirait bien humilié de la place où mon respectable correspondant semble le reléguer pour le mieux mettre à couvert « sur les flancs ou dans le gros du bataillon ». Non, *La Croix*, et c'est son droit, aspire à marcher tout en tête, à jouer un rôle prépondérant dans la direction de l'opinion catholique, on peut même dire à accaparer cette direction. Ce rôle, elle y est à peu près parvenue grâce à son admirable organisation, à ses ressources prodigieuses, à l'appui du clergé. Et, pour lui procurer une consécration victorieuse, elle n'a pas hésité à se donner, en mainte circonstance, comme le protégé, sinon comme mandataire du Saint-Siège. Elle ne suit pas le mouvement conduit par d'autres; ce sont les autres, c'est presque toute la masse des catholiques qui reçoivent d'elle ses opinions et son mot d'ordre.

Ce n'est pas un mince devoir qu'un journal assume là. Surtout quand il ne s'agit pas seulement d'affaires humaines, mais de la cause catholique, nous avons tous droit d'attendre de ceux qui aspirent à la représenter officiellement et qui prennent sa direction, une fermeté de jugement, une dignité d'attitude, un courage de conduite qui sauvegardent également nos intérêts et notre honneur. Mais, s'ils ne donnent qu'un spectacle d'incohérence, qui donc nous fera un crime d'avertir l'opinion d'avoir à se tenir sur ses gardes et de la prévenir contre ces faiblesses?

Loin de moi l'intention d'aborder ici une sorte de procès général et d'insister sur les faits passés plus que ne l'exige la situation présente. Ceux-ci nous donnent cependant le droit de dire, sans vouloir offenser des personnes très estimables et dont nous demeurerions tout disposés à seconder les efforts, que *La Croix* est loin d'avoir, comme journal politique, des mérites aussi incontestables que comme organe d'informations religieuses, et qu'à côté des grands services rendus par elle à l'un et à l'autre titre, elle a fait politiquement beaucoup de mal en un sens, par le seul fait de ses réticences, de ses hésitations, de ses ménagements, et, puisque j'ai prononcé le mot, de son incohérence.

Je n'en veux d'autre exemple que celui qui a été l'occasion de la lettre citée plus haut. Il me ramène au fait que je voulais faire remarquer aujourd'hui.

Cette lettre se rapporte évidemment à la critique contenue dans

notre numéro du 15 août (page 391) sur l'attitude de *La Croix* vis-à-vis du ministère Briand. Le lecteur se souvient sans doute de l'article où son rédacteur en chef excusait l'ambiguïté calculée des déclarations du nouveau président du Conseil, prenait acte de ses vagues promesses, constatait qu'il y avait quelque chose de changé, et, bref, annonçait qu'à cette déclaration d'attente devait correspondre de la part des catholiques une attitude d'expectative. Ils attendraient pour juger une fois de plus sur ses actes de demain, celui qu'ils avaient condamné pour ses actes impardonnables d'hier. En dénonçant le péril d'entretenir parmi nous de pareilles illusions, nous nous trouvions d'accord avec le *Corrispondenza romana* dont les vives observations s'appliquaient en premier lieu à cet article de *La Croix*. Déjà, nous avions signalé l'incroyable euphémisme dont elle s'était servie pour annoncer la constitution du nouveau cabinet, en disant que les catholiques ne pouvaient voir « sans méfiance » M. Briand à la tête du gouvernement.

Mais, patatras! l'illusion n'a pas été de longue durée. Voici, entr'autres faits, qu'on a perquisitionné au Cercle des Etudes franciscaines. Alors, le même rédacteur en chef reprend la plume, et avec un aplomb déconcertant qu'on pourrait admirer dans le directeur d'un journal sans foi ni vergogne, mais qui devrait décidément donner sur les nerfs des catholiques, il commence ainsi son article du 27 août :

« *Le programme d'apaisement du ministère avait grisé quelques-uns de nos amis, et ceux-ci étaient très excusables:* c'est si bon d'entrevoir un avenir de liberté, quand on vit sous le régime de la tyrannie!

» *Pour nous, nous nous sommes méfiés, rôle ingrat entre tous que celui d'empêcheur de ronds.* Mais nous avions beau nous crever les yeux à percer l'horizon; nous y apercevions clairement la fumée des promesses d'apaisement; mais fumée sans feu, pas le plus petit foyer d'apaisement ne nous apparaissait... »

Ce sont là des faits insignifiants, dira-t-on. Non, ce sont des faits révélateurs. Aveugle, qui ne le voit pas. La condition préalable, qui ne suffit point, mais qui est indispensable pour se bien conduire, à plus forte raison pour bien conduire l'opinion catholique et la représenter avec honneur, c'est de savoir ce qu'on veut, ce qu'on fait et ce qu'on dit.

Voilà la centième fois qu'on voit les catholiques se draper dans leur attitude héroïque, presqu'effrayés de leur propre audace, tandis qu'ils sont repoussés brutalement par un ennemi qui ricane de les avoir amenés pour la centième fois à ses pieds.

Et ce qui met le comble à l'ironie de la situation dans cette circonstance, c'est que le secrétaire et la cheville ouvrière du cercle perquisitionné est justement cet autre rédacteur de *La Croix* qui plaide

chaleureusement la bonne foi et le libéralisme de M. Briand dans le *XX*e *siècle* de Bruxelles (1)!

Continuerons-nous donc de marcher ainsi à tâtons, malgré toutes les expériences et les plus cruelles leçons renouvelées chaque jour?

Quelques jours après, on essaie encore de se rattraper, mais c'est par une nouvelle confession de la même faiblesse. A propos de la saisie opérée à l'archevêché d'Auch, les *Nouvelles* avaient écrit : « On sait que les catholiques avaient espéré du ministère Briand une détente complète, c'est-à-dire étendue jusqu'aux affaires ecclésiastiques ». Le même M. Bouvattier, qui sent où le harnais le blesse, répond le 3 septembre :

« Non, on ne sait pas cela, parce qu'on ne peut pas savoir ce » qui n'est pas, et que cela n'est pas. Nous ne pouvions pas prévoir » avec bienveillance, le passé de certains des hommes au pouvoir » nous l'interdisait. *Nous ne voulions pas prévoir avec malveillance,* » *dans la crainte de juger injustement des intentions que nous igno-* » *rions.*

» C'est pourquoi nous avons déclaré attendre avec méfiance.

» L'attente était de la prudence. La méfiance n'était que de l'expé- » rience du passé.

» Les deux derniers actes du Cabinet ne justifient que trop et » notre attente et notre méfiance. Dès lors, nous n'avons plus ni » à attendre ni à nous méfier. Nous avons des actes. Nous jugeons, » nous protestons et nous condamnons. »

Eh bien! c'était trop de charité, ou de naïveté et de faiblesse. Voilà de quoi nous nous permettons d'avertir une fois de plus

---

1. Voir notre numéro du 1er août 1909, page 350. — En voici un nouvel exemple. Le *XX*e *siècle* du 6 août donne une autre correspondance de M. Janne au sujet de l'instruction de M. Briand à ses préfets. Après avoir rappelé les déclarations du ministre : « Je ne suis pas pour la persécution, je suis un homme épris de liberté... », il écrit : « M. Briand semble vouloir passer de la parole aux actes... Il n'est pas exagéré de dire qu'un profond changement est à la veille de s'accomplir dans la politique française, si M. Briand veille à l'exécution stricte des ordres donnés à ses préfets... Si le président du Conseil réalise la promesse contenue dans son discours à la Chambre. dans ses instructions aux préfets, et développée dans le passage (cité plus haut) d'un article rédigé par un de ses amis les plus intimes, il aura bien mérité de la France... »

Voilà comment les journaux catholiques de Belgique sont renseignés sur ce qui se passe en France. Et le *XX*e *Siècle* peut dire cependant qu'il puise aux meilleures sources. Il en est de même des autres journaux catholiques de Bruxelles : le *Petit Belge*, le *Journal de Bruxelles* et le *Patriote*. Celui-ci a pour correspondant parisien, M. Louis Teste, rédacteur au *Gaulois*, qui, en bon libéral, ne comprend rien à la résistance des catholiques et n'y a pas cru. Au sujet de la loi de séparation, il n'a cessé de voir les choses à l'envers. Ses articles sont d'un ton dégagé et presque sceptique. On dirait qu'il prend à tâche de déconsidérer ses compatriotes catholiques.

les directeurs de *La Croix,* sans autre scrupule que celui de leur causer peut-être un désagrément qui, en aucune façon, ne saurait entrer pour quelque chose dans nos intentions directes.

Et, pour achever de rendre complète cette mise au point, j'ajouterai encore un mot sur la dernière observation de mon correspondant, en le remerciant de m'en donner l'occasion. Il nous félicite d'avoir pris à parti l'Université d'Etat. « C'est là qu'est le grand mal, c'est là qu'il faut porter vos coups ». Je réponds : assez, d'autres le feront sans nous. L'objet de cette petite revue est tout différent. La laïcisation absolue de l'enseignement à tous les degrés est un des plus grands maux. Mais le mal est suffisamment connu ; ce qui importe, c'est de prendre des moyens efficaces pour y remédier. Peindre le mal et gémir dessus, n'est pas le guérir. La meilleure réaction est de rendre à l'action catholique son énergie.

En outre la haine des ennemis de l'Eglise n'est pas le seul danger pour elle. Le Pape l'a dit assez haut. Nos faiblesses, nos défiances à l'égard de la vérité, nos illusions, nos concessions imprudentes, nos compromis avec l'erreur sont une cause intime de dépérissement contre laquelle il n'importe pas moins de réagir. C'est à cette tâche, plus ingrate, que nous nous appliquons. On ne peut tout embrasser, du moins on n'y est pas tenu, et il est permis de penser que l'effort concentré sur un point unique devient plus efficace. Sans doute, nous ne nous interdisons point de mettre, en passant, le pied sur les terrains avoisinants; et c'est ainsi que notre éminent collaborateur, Mgr Delmont, a traité de l'enseignement universitaire pour faire ressortir l'imprudence des parents catholiques qui ne se font pas assez scrupule de lui livrer leurs enfants. Mais le titre adopté par notre revue et son programme l'ont dit clairement, c'est l'influence du libéralisme catholique qu'elle s'applique à contrebalancer. Le libéralisme radical et rationaliste trouve devant lui de nombreux et savants adversaires. L'autre, plus insinuant, ayant beaucoup d'amis dans la place et d'intelligences avec ceux du dehors, en rencontre moins peut-être, parce qu'il expose ceux qui l'attaquent à se trouver pris entre deux feux. A eux de se bien garder. Une parfaite sincérité d'intentions unie à une égale droiture de conduite, à un souci scrupuleux d'exactitude et de justice, les abritera autant qu'ils peuvent l'espérer. S'ils se trompent, ils seront toujours prêts à le reconnaître; s'ils blessent, ils regretteront toute peine causée par eux que l'intérêt supérieur de leur cause aurait permis d'éviter; s'ils sont mal vus et mal jugés, ils chercheront leur dédommagement dans le témoignage d'une conscience désintéressée et se défendront contre tout sentiment d'amertume.

Emm. Barbier.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

A PROPOS DE LA PRESSE DU VATICAN (1)

Bien que nous n'ayons pas évité sans intention d'insister sur certains détails du sujet, nous insérons à titre de document complémentaire la lettre suivante que nous adresse un des rédacteurs du *Journal de Rome :*

Saint-Pétersbourg, le 3 septembre 1909.

Monsieur le Directeur,

Un exposé de M. Paul Tailliez n'appelle pas de retouche, sauf peut-être dans le bien qu'il se plaît à dire de ses amis. Je vous prierai seulement de souffrir que je raconte ce qui se passa quelques mois plus tard, parce que nous y trouverons la clef de toute l'affaire du *Journal de Rome.*

Je revins à Rome en automne, après mes vacances. A peine y fus-je arrivé, que son Em. le cardinal Parocchi me transmit un ordre de Léon XIII de répondre aux mordants persiflages dont sa politique venait d'être l'objet dans le *Matin* de la part de M. des Houx. J'eus beau m'en défendre en alléguant mes obligations à l'égard d'un ancien directeur de qui je n'avais jamais reçu que le traitement le plus honnête, le commandement était formel. De même que j'avais été contraint d'écrire, l'*Univers* fut contraint d'imprimer ce que j'avais écrit. Au reste, Léon XIII n'en fut point satisfait, à cause d'un passage où je disais que « l'esprit a plusieurs voies, et que celles qui nous paraissent les plus détournées sont celles qui le conduisent le plus sûrement aux fins miséricordieuses, mais cachées, qu'il se propose. »

Peu de temps après, l'envie me prit de connaître l'homme qui tenait les fils de toutes les intrigues, Mgr Galimberti. J'allai donc lui faire chez lui une visite inopinée, qui fut la première et la dernière, et lui déclarai d'abord sans détours l'indignation où me jetaient les faveurs prodiguées aux libéraux. A ma grande surprise, le prélat ne s'emporta point, et au lieu de justifier Léon XIII, me dit d'un ton de commisération que M. des Houx avait été bien mal inspiré dans sa conduite comme directeur; qu'il avait échoué au port; qu'il n'avait tenu à rien que le *Journal de Rome* ne demeurât maître du champ de bataille; car, à la suite des fortes représentations de Mgr Freppel, le Pape avait résolu en principe de supprimer le *Moniteur* et avait même fait part à lui, Galimberti, de sa détermination à ce sujet.

Un aveu aussi inattendu et aussi candide me dédommageait amplement de la peine que j'avais prise. Tout à présent s'éclaircissait. La campagne européenne contre le *Journal de Rome* n'avait été entreprise que pour exaspérer M. des Houx, dont on connaissait l'humeur bouillante, et le faire tomber ainsi dans quelque violence inconsidérée qui ramènerait Léon XIII à ses anciennes dispositions. C'est en effet ce qui était arrivé. M. des Houx, blessé à l'endroit sensible, n'avait plus eu la force de se contenir; il avait pris nommément à parti Mgr Galimberti, et Léon XIII, outré à son tour, avait pris la défense de son conseiller favori dans une note

1. Voir le numéro du 1er septembre.

de l'*Osservatore* qui équivalait, pour le *Journal de Rome*, à une sentence de mort.

Encore plein de l'étonnante révélation de Mgr Galimberti, je fus trouver le cardinal Jacobini, Secrétaire d'Etat, qui m'honorait toujours d'un favorable accueil, et lui en fis part. « Comment, s'écria-t-il en levant les bras au ciel, Galimberti vous a dit cela ! » Trop heureux de posséder une telle arme contre un prélat dont les intrigues l'offusquaient, le cardinal s'empressa dès le lendemain de tout rapporter à Léon XIII. Mais le crédit de l'imprudent Galimberti n'en fut nullement ébranlé; il reçut seulement une verte semonce sur sa loquacité. En ce qui me concerne, le Pape marqua au Cardinal Parocchi, alors cardinal-vicaire, son désir de me voir éloigné de Rome. Sur quoi cette grande Eminence me dit textuellement : « Si le Saint-Père eût donné un ordre, je vous aurais défendu; comme il n'a fait qu'exprimer un désir, vous resterez; mais gardez-vous désormais des visites à Galimberti. »

L'abbé Joseph Bonnet.

L'ÉMEUTE DE BARCELONE D'APRÈS « L'OUEST-ÉCLAIR »

Maintenant que le caractère antireligieux et antisocial de l'émeute de Barcelone est bien connu, et que les atroces attentats dont ses auteurs ont souillé leur cause ne laissent plus de doute, on lira avec édification le compte rendu adopté par l'*Ouest-Eclair* et servi à sa nombreuse clientèle laïque et ecclésiastique (7 août 1909). Le correspondant ne dit pas que le tort fait par les couvents aux intérêts économiques de la population ouvrière soit la raison du soulèvement, mais il insinue bien que c'en est un peu l'excuse. Il faut que les démocrates se soutiennent. Voici le passage le plus remarquable :

J'ai fait aujourd'hui même, dès mon arrivée, la tournée des établissements incendiés...

Il sied ici de s'abstenir de tout détail emprunté. La vérité est assez tragique, assez impressionnante par elle-même pour qu'on n'ait besoin d'y rien ajouter. *En réalité, les insurgés ne violèrent dans les couvents que quelques sépultures : ils ne firent en général aucun mal aux moines et aux religieuses ; ils se contentaient de les chasser, tandis que les femmes particulièrement acharnées, leur criaient : « Allez-vous-en, vous ne nous volerez plus les travaux d'aiguille et de broderie ; vous ne ferez plus sans payer aucune patente, une concurrence déloyale à nos ouvrières qui ne parviennent plus, de par votre faute, à trouver aucun travail. » Il importait de signaler ce détail ; il montre que dans cette fureur antireligieuse, il entrait aussi certains motifs économiques.* Par endroits une bouffonnerie, le plus souvent macabre, se mit de la partie. Dans un couvent où ils trouvèrent ample provision de cierges, femmes et enfants les allumèrent et se livrèrent à un simulacre de procession. Ailleurs, on déterra deux cadavres momifiés, que l'on alla dresser en grande pompe devant le magnifique palais de M. Guell, un richissime habitant, où les gardes civils les trouvèrent le lendemain.

L'incendie, un incendie colossal, s'alluma ainsi de tous les côtés à la fois; plus de quarante couvents, dont quelques-uns immenses, suffirent à éclairer cette nuit-là la ville entière, privée de toute autre lumière. Contre quelques établissements cependant, la fureur des émeutiers et leurs as

sauts répétés vinrent se briser. Tel fut notamment le célèbre pensionnat de jésuites qui défia obstinément toutes les attaques; les incendiaires y furent reçus à coups de fusil : ils eurent beau revenir à la charge, les Pères supérieurement armés et protégés par de hautes et épaisses murailles, restèrent les plus forts...

UNE LETTRE DE M. PAUL SABATIER

31 août 1909.

Monsieur l'Abbé.

Dans votre numéro du 1er septembre (1) vous voulez bien m'attribuer la paternité d'un article signé Granvelle. Je n'ai jamais écrit une seule ligne sous ce pseudonyme et puis vous assurer que Granvelle vit à Rome et n'est point protestant.

Persuadé que vous voudrez bien placer ces quelques lignes sous les yeux de vos lecteurs, j'ai l'honneur, Monsieur l'abbé, de vous offrir mes compliments les plus distingués.

Paul SABATIER.

« L'ENTENTE CATHOLIQUE »

Le comte X. de Cathelineau qui avait pris, de concert avec S. E. le cardinal Luçon et avec l'approbation privée du Cardinal Secrétaire d'Etat, l'initiative d'une fédération de tous les groupements catholiques, vient d'adresser la lettre suivante à tous les Evêques, pour leur faire part de l'organisation définitive de l'*Entente catholique :*

Le 16 août 1909.

Monseigneur,

Je me permets d'envoyer à Sa Grandeur la déclaration et les statuts que vient d'élaborer la Commission exécutive de l' « Entente Catholique ».

Nous nous adressons à tous les Catholiques, à tous ceux qui ont à cœur le relèvement de notre chère Patrie, et qui veulent former une union qui nous permettra de résister à la franc-maçonnerie et de nous défendre contre la Révolution.

Pour arriver au but que nous poursuivons, nous avons besoin du dévouement de tous les honnêtes gens, à quelque parti politique qu'ils appartiennent.

Nous leur demandons de nous aider activement à la diffusion de l' « Entente Catholique », qui n'est pas une chapelle étroite, mais qui s'ouvre à tous, sans demander aucune rénonciation, aucune abdication.

Sa Grandeur sait qu'elle peut compter sur tous les Catholiques pour la seconder dans les œuvres religieuses et que tous, nous sommes des fils dévoués, résolus à tous les sacrifices et, au point de vue religieux, prêts à marcher derrière nos chefs spirituels.

Mais elle sait aussi que cela ne suffit pas, si nous voulons combattre efficacement nos ennemis et ceux de l'Eglise.

Pour y arriver, il faut nous unir en nous plaçant sur le terrain politique, non pas sur *le terrain politique de parti*, mais sur celui commun à tous :

1. A propos de la Presse du Vatican.

le terrain politique de défense religieuse, de défense de nos droits de citoyens catholiques et honnêtes.

Or, sur le *terrain politique*, je sais que ni Rome, ni nos Evêques ne veulent être compromis. C'est là aussi notre avis.

C'est donc à nous, laïques, à prendre les responsabilités *au point de vue politique*. C'est ce que nous voulons faire, et c'est pourquoi nous demandons à tous les partis de nous seconder dans cette œuvre si utile aujourd'hui.

Devant les résultats concluants que nous avons déjà obtenus, nous prenons le parti de nous affirmer ouvertement et de nous jeter dans la mêlée, certains que nous sommes de répondre au désir des honnêtes gens, de réveiller les énergies endormies et de concourir à une organisation qui nous permettra de tenir tête à la *franc-maçonnerie*, qui ruine notre pauvre France.

Foncièrement catholiques, nous avons à cœur de nous mettre en rapport avec nos Evêques, et nous espérons pouvoir compter sur leur bon accueil.

Ci-joint, *à titre de document*, un exemplaire de notre circulaire.

Que Sa Grandeur daigne accorder une bénédiction spéciale à l'œuvre que je poursuis avec toute mon énergie, qu'Elle reçoive mes respectueux hommages et l'assurance de mon entier dévouement.

Comte Xavier de CATHELINEAU.

Voici, d'autre part, le texte de la circulaire dont il est fait mention dans cette lettre :

Sur l'initiative du comte Xavier de Cathelineau, l'*Entente Catholique* s'est formée entre les groupements composés d'hommes convaincus qu'en dépit de toute divergence politique ils pourraient et ils devaient s'unir pour coopérer à la défense de la religion, de la famille, de la propriété.

Les groupes adhérents ont signé un pacte qui définit le but et l'objet de l'*Entente Catholique*. En vertu de ce pacte, chaque groupe conserve son autonomie et son indépendance.

Les adhérents s'engagent seulement :

A revendiquer, en toute occasion, les droits de l'Eglise outrageusement violés, et ceux de la conscience humaine en général, à poursuivre le rétablissement et le respect intégral, dans nos lois, de la liberté d'enseignement et de la liberté d'association.

A cet effet, ils travailleront d'un commun accord à rapprocher de plus en plus les groupements constitués et les hommes de bonne volonté ; ils concentreront leurs efforts pour prévenir conflits et rivalités, pour arbitrer, au besoin, les différends. Ils concourront à établir sur les bases les plus larges, l'unité de plan, de méthode et d'action, en vue des prochaines élections législatives.

Cette confédération ne saurait prétendre représenter à elle seule l'unité catholique en France, ni la renfermer dans une formule qu'il n'appartient à personne d'imposer. Nous nous considérons seulement comme les artisans et les zélés provocateurs d'une union dans laquelle toutes les forces catholiques doivent être représentées et coordonnées, toutes les bonnes volontés doivent être appelés sans porter aucunement atteinte au fonctionnement et à l'objet particulier des groupements et des ligues qui sont disposés à y participer.

Avec ce programme nettement déterminé, l'*Entente Catholique* s'est constituée et fonctionne.

De toutes parts, elle a reçu l'accueil encourageant que mérite le but poursuivi et la pensée désintéressée qui l'inspire, le courant se dessine en sa faveur et emporte les obstacles. Il faut le généraliser et lui donner un élan

plus irrésistible encore; à cet effet, nous faisons appel à de nouvelles adhésions et au généreux concours de nos amis, pour faire face aux frais d'une telle entreprise.

Plusieurs Evêques ont déjà répondu à la lettre de M. de Cathelineau par de précieux encouragements. Voici, entre autres, quelques-unes de ces réponses :

De Mgr RICARD, Archevêque d'Auch :

Tout ce qui peut contribuer à réunir en un seul faisceau les forces catholiques ne peut qu'être béni par les Evêques qui souffrent les premiers de nos malheureuses divisions.

*C'est à ce titre que je souris à la naissance de l'*Entente Catholique, *demandant à Dieu de la bénir et de rallier sous son drapeau tous les hommes de bonne volonté.*

Veuillez agréer, etc...

De Mgr HENRY, Evêque de Grenoble :

L'Evêque de Grenoble est trop sincèrement désireux de l'union des Catholiques pour ne pas approuver toute entreprise qui a pour objet de la faciliter, et c'est de grand cœur qu'il demande à Dieu de bénir vos généreux efforts.

De Mgr SEVIN, Evêque de Châlons :

Remercie M. le comte Xavier de Cathelineau de sa gracieuse communication et bénit volontiers sa tentative. Puissent nos Catholiques se persuader enfin qu'ils doivent être Catholiques avant tout !

De Mgr MONNIER, Evêque de Troyes :

Meilleures bénédictions pour un si sage et si utile dessein.

De Mgr IZART, Evêque de Pamiers :

L'Evêque de Pamiers bénit de tout cœur les efforts tentés si louablement par M. le comte Xavier de Cathelineau pour réaliser l'union des Catholiques tant désirée par Sa Sainteté Pie X et par tous les Evêques de France. Il souhaite à son entreprise un plein succès.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET C[ie] LILLE. — 6566

LA DÉFENSE DE L'ÉGLISE

Qui dira comment les idées font leur chemin dans le monde? Il en est qui, à peine lancées, frappent les esprits, se répandent comme une traînée de poudre mettant le feu partout, sans trouver d'obstacles qui les arrête jusqu'à ce qu'elles aient accompli leur œuvre. D'où vient-il que d'autres idées plus justes, plus nécessaires, marquées au coin de la vérité jusqu'à l'évidence, ne réussissent ni à s'emparer de l'opinion, ni même à se faire accepter de ceux qui devraient les servir et assurer leur triomphe?

Le jour où Gambetta jeta aux catholiques comme un défi insolent, et aux ennemis de l'Eglise comme cri de guerre, le mot trop célèbre : Le cléricalisme, voilà l'ennemi! tous les échos de la presse firent écho à cette parole du tribun, qui devait être dans la suite de la guerre faite à l'Eglise le cri de ralliement, le drapeau autour duquel se grouperaient nos ennemis toutes les fois qu'après un armistice savamment calculé, ils reprendraient la campagne contre les catholiques.

Cette déclaration de guerre appelait une réponse; et il semblait que le jour où quelque catholique relevant le gant qu'on leur jetait insolemment, crierait à ses frères : Défendons l'Eglise! il verrait tous les catholiques de France se grouper autour de leurs prêtres, les prêtres autour des évêques, et redire avec un ensemble qui eût déconcerté l'ennemi : défendons l'Eglise.

L'histoire ne nous permet pas de dire que les catholiques français aient donné ce spectacle au monde. Cette idée ne paraît pas les avoir touchés. Toujours est-il qu'ils ne se sont point passionnés pour elle, car tout est là : il faut mettre au service des idées les passions bonnes ou mauvaises. Qu'elles s'allument au brasier infernal, ou qu'elles s'échauffent au foyer de l'amour éternel, elles font la fortune des idées qu'elles ont entrepris de faire prévaloir dans le monde. C'est la lutte éternelle du bien et du mal. Saint Michel l'emporte par la supériorité de l'amour d'autrefois, le diable est vainqueur par la puissance dominante de la haine. Pourquoi n'avouerions-nous pas que, depuis trente ans, les catholiques de France ont été battus parce qu'ils n'ont pas mis à défendre l'Eglise autant d'amour que ses ennemis ont déployé de passion haineuse pour l'attaquer?

Ne soyons pas injuste pourtant : l'Eglise de France n'a pas été abandonnée; ses enfants lui sont restés fidèles; ils ont su s'imposer de grands sacrifices; ils se sont montrés capables d'héroïsme. Mais ils n'ont pas compris qu'ils devaient s'unir et combattre sur le terrain même où les ennemis les attaquaient. Au grand étonne-

ment de leurs persécuteurs, ils *ont laissé passer des lois contre* lesquelles il fallait s'insurger comme font les évêques que le Gouvernement vient de faire condamner par ses tribunaux.

Ce sera sans doute un mystère pour la postérité, une de ces questions historiques devant lesquelles les historiens de l'avenir s'arrêteront et dépouilleront les paperasses de notre époque que les révolutions auront épargnées. Comment se fait-il en effet que des catholiques intelligents, dévoués à l'Eglise, prêts à lui faire tant de sacrifices, ne lui aient pas fait celui d'un simple préjugé, et qu'ils n'aient pas compris cette vérité d'ordre pratique, expérimentale, que, pour sauver l'Eglise, l'union de tous les catholiques était nécessaire, et qu'il n'était vraiment pas besoin d'entendre un pape leur dire : Formez le parti de Dieu.

C'est la formule de Pie X, et qui prouve que le pape n'a pas peur des mots. Ne pourrait-on pas dire que cette peur des mots est une cause ou un effet de notre faiblesse, une sorte de respect humain, qui fait que ceux-là même *qui luttent pour* l'Eglise, aiment mieux la défendre sous une bannière qui n'est pas la sienne, sous le prétexte illusoire qu'ils la serviront ainsi avec plus d'avantages? M. Piou ne craint pas de parler pour l'Eglise; mais il n'arbore pas le drapeau catholique; il ne fait pas de l'action catholique; il ne voudrait pas que l'on pût dire qu'il a formé le parti catholique. Il est libéral, et l'organisation politique dont il est le chef s'appelle l'*Action libérale*. Peur des mots ou tactique? D'autres veulent y voir une doctrine moins excusable, un dangereux libéralisme.

Quand pour la première fois, on parla parmi nous de grouper les catholiques pour la défense de l'Eglise et de leurs intérêts religieux si ouvertement menacés, tout de suite se dressa aux yeux de beaucoup de gens ennemis et même amis, le spectre du parti catholique. Au fond, le nom ne fait rien à la chose; et il importe peu que les catholiques mettent en commun leurs efforts sous le titre de ligue, union, ou parti catholique; quel que soit le nom que nous chérissions, les ennemis nous appelleront le parti catholique comme ils nous ont appelés cléricaux. Qu'importe? pourvu qu'ils nous craignent et qu'ils comptent avec nous? Au fond, ils ne craignaient rien tant que de nous voir nous organiser pour les arrêter dans leur entreprise de déchristianisation. Ils n'ignorent pas ce que l'Eglise doit au parti catholique, et sans sortir de France, sans remonter loin dans l'histoire, on retrouve son action victorieuse et bienfaisante au XIXe siècle. Le parti catholique de Montalembert, de Veuillot, de Parisis et de tant d'autres avait fini par conquérir la liberté d'enseignement à tous les degrés, et par fortifier en général la situation de l'Eglise. Ah! pourquoi faut-il constater que le parti catholique n'était plus là pour défendre les positions conquises et soutenir l'Eglise elle-même dans la lutte qu'elle supporte

depuis plus d'un quart de siècle! Si les catholiques avaient été organisés et résolus à se défendre, ils auraient arrêté l'œuvre de laïcisation, ils auraient écrasé dans l'œuf les lois scélérates, fait reculer la persécution. Mais le chef-d'œuvre des persécuteurs n'est pas dans la manière dont ils ont mené leur campagne, sérié les questions, fait passer les unes après les autres les lois que la franc-maçonnerie leur dictait; rien de tout cela n'aurait abouti s'ils n'avaient, par promesses, mensonges, flatteries ou menaces, empêché les catholiques de s'unir pour s'opposer à leurs attentats. Leur chef-d'œuvre, le voilà!

Leur succès fut tel que, non seulement ils endormirent les catholiques sur les dangers qu'ils couraient, mais encore qu'ils trouvèrent dans nos rangs une foule d'auxiliaires qui firent campagne avec eux contre l'union et l'action catholique. A Dieu ne plaise que nous les traitions comme des traîtres; mais aveuglés par leurs préjugés ou leurs passions de parti, ils ont fait comme ces révolutionnaires de Barcelone qui s'opposaient à l'envoi des troupes qui devaient venger l'honneur national et défendre leur territoire de Mélilla. Si l'union des catholiques ne s'est pas faite, nous le devons à tous ceux qui, par libéralisme, démocratie ou républicanisme, ont toujours prétendu que nous n'avons pas le droit de nous défendre sur le terrain sur lequel on nous attaque; que nos adversaires sont des hommes loyaux et honnêtes; que nous n'avons pas le droit de suspecter leur sincérité; que l'Eglise doit se faire accepter de la démocratie; que nous ne devons rien faire qui puisse paraître contraire à la République, et donc compromettant pour l'Eglise puisque l'avenir est à la République; et qu'après tout les chrétiens n'ont le droit de se défendre que comme les martyrs, en mourant pour leur foi.

Il faut bien croire que le système des martyrs avait du bon, et, pour notre part, nous estimons qu'ils n'étaient pas aussi passifs qu'on veut bien le dire; nous ne voyons pas quelle comparaison l'on pourrait établir entre l'empire romain des premiers siècles où les chrétiens étaient de nouveaux venus, sans moyen d'action, dispersés au milieu des païens, et la France contemporaine où les catholiques sont chez eux, où ils ont leur foyer chrétien, leurs autels, leurs droits, leurs libertés, leurs intérêts, et l'âme de leurs enfants à défendre contre une secte impie. Mais, à tout prendre, je ne sache pas que les martyrs se soient toujours contentés de mourir et d'aller à la mort comme des agneaux. Si les catholiques français avaient, dès l'origine, traité les lois scélérates, comme les chrétiens des premiers siècles traitaient les statues des faux dieux, — témoin, entre autres, le célèbre coup de pied de saint Victor, — il y a longtemps que nous aurions eu le spectacle qui nous a été donné trop tardivement, d'évêques traduits devant les tribunaux et condamnés à l'amende, en attendant la prison. Cette manière de défendre l'Eglise

qui va jusqu'à l'amende, jusqu'à la prison, qui allait jusqu'à la mort pour les premiers chrétiens, ne manquerait pas aujourd'hui de produire son effet et de miner par la base la puissance de nos ennemis comme autrefois elle a eu raison de la formidable puissance de l'empire romain. Puisqu'on nous rappelle l'exemple des martyrs, nous n'avons qu'à déclarer comme eux que nous ne nous inclinerons pas plus devant les lois de persécution, depuis la loi de neutralité scolaire jusqu'à la loi de séparation, qu'ils ne s'inclinaient devant les statues des dieux de Rome. Mais si vous protestez de votre respect pour ces lois, — les lois de votre pays — comme dirait M. l'abbé Lemire, ce n'est assurément pas à l'école des martyrs que vous nous mettez, mais à l'école de ces chrétiens naïfs qui, confiants toujours dans les sentiments de nos ennemis, et attendant de leur générosité des bienfaits appréciables, nous recommandaient de ne pas faire un geste qui pût exciter contre nous leurs justes rigueurs. Les catholiques devaient être très prudents sous peine de compromettre la cause de l'Eglise. On voit ce que nous avons gagné à suivre ces conseils. Nous avons été sages et tout est perdu. Que n'avons-nous fait l'expérience contraire! Notre sort ne serait pas pire. Nous aurions peut-être sauvé le patrimoine et la liberté de l'Eglise, avec nos libertés d'enseignement. L'honneur du moins eût été sauf. L'est-il? Nous souhaitons que l'histoire le dise.

Elle nous jugera à son heure, comme elle juge les événements des siècles passés. Or, elle dit que, partout où l'Eglise a été défendue par ses fidèles, elle a triomphé de ses ennemis, quelle que soit du reste l'action de la Providence que nous réservons toujours. Et cela est vrai de toutes les causes les plus belles, les plus nobles qui soient. Que serait devenue la cause de la civilisation et celle de la chrétienté, si les croisades n'avaient arrêté finalement l'invasion musulmane aux portes de l'Europe? — Si Jeanne d'Arc n'avait pas été envoyée de Dieu pour chasser les Anglais, la France serait anglaise, et je laisse à d'autres le soin de s'en féliciter. Supposez un instant que la Ligue ne se fût pas opposée victorieusement à l'avènement d'un prince protestant, la France serait protestante; et qui pourra dire jusqu'où elle aurait porté les principes de sa nouvelle religion? La Ligue n'a pas évité tous les excès presque inévitables dans ces mouvements populaires : et je sais qu'on la juge sévèrement. Mais cela dépend du côté de la barricade, comme dit l'autre; et je sais que, si elle avait fait pour le parti protestant ce qu'elle a fait pour l'Eglise catholique, on en dirait des merveilles. Que serait devenue l'Eglise en Irlande si les catholiques n'avaient pas tous lutté avec O'Connell pour la revendication de leurs libertés? en Allemagne, si le Centre n'était pas venu avec le grand Windthorst, arrêter Bismarck dans l'application de son Kulturkampf? en Belgique, si les catholiques n'avaient pas triomphé de la loi de malheur?

Partout où les catholiques ont su s'unir entre eux, s'organiser et lutter vaillamment, l'Eglise est sortie de cette guerre victorieuse avec eux, de ses ennemis. En France, nous ne nous sommes ni unis ni organisés, ni présentés en bon ordre sur le champ de bataille; nous avons été battus sur toute la ligne. C'est un fait, et c'est un argument très fort contre ceux qui prétendent que nous ne devons pas *former une union*, une ligue, un comité, un parti catholique de quelque nom qu'on appelle cela, pour défendre, comme dit le Pape Pie X, les libertés que nous possédons encore et pour revendiquer celles qu'on nous a prises.

Nous avons accepté un rôle de dupes et donc de victimes : voilà la cause de tous nos malheurs. Nous nous sommes laissé persuader par nos ennemis eux-mêmes, par ceux qui nous portaient des coups mortels, que nous ne devions pas nous défendre, que nous exposerions l'Eglise aux plus cruelles représailles; que du reste le royaume de l'Eglise n'est pas de ce monde, que la loi est la loi; et que, d'après nos propres principes, nous devons respect et obéissance aux pouvoirs établis; qu'enfin nous pouvions avoir la plus grande confiance dans les dispositions de ceux qui font les lois et qui les font exécuter. Nous avons suivi ces conseils, et adopté cette belle tactique, comme ces soldats des Macchabées qui, par crainte d'offenser Dieu en acceptant la bataille un jour de sabbat, prirent la résolution de mourir plutôt que de combattre : *Moriamur in simplicitate nostra*. Comme eux nous mourons dans notre niaiserie.

On pourrait dire qu'au temps des Macchabées, l'interprétation déjà pharisaïque de la loi du sabbat put tromper ces héroïques défenseurs de la patrie. Il n'en est pas de même pour nous; et il me semble qu'on ne saurait s'autoriser des directions pontificales pour légitimer l'inaction des catholiques au milieu de la persécution.

Léon XIII a recommandé le ralliement; il a insisté en ajoutant que l'on devait accepter le règne établi sans arrière-pensée, mais sans aller, je le crois du moins, jusqu'à faire un péché politique de la fidélité même pratique aux opinions contraires. Quoi qu'il en soit, il est remarquable qu'il a toujours excité les catholiques à s'unir pour être forts même sur *le terrain politique*, et s'assurer de meilleurs législateurs et par là une meilleure législation. Cette recommandation qu'il adressait aux catholiques de France, il la faisait aux catholiques des autres pays, parce que ce n'est pas une question de tactique, une vérité qui change suivant que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre des Pyrénées, mais quelque chose d'absolu qui ne varie pas, qui relève de la nature des choses, de l'instinct, de l'instinct de conservation. Un être qui ne résiste plus soit à ses ennemis du dehors, soit aux principes de mort qu'il porte en lui, est condamné; il ne vivra pas. Il en est des institutions comme des

individus. Léon XIII n'a pas méconnu cette loi, il nous a dit : agissez pour changer vos législateurs et vos lois.

Il a pu avoir des illusions; et il en a eu de deux côtés. Il semble bien qu'il a compté sur la soumission des *partis politiques*. Mais c'était croire qu'ils se succéderaient; c'était une erreur. D'autre part, il a trop cru à la bonne foi de ses antagonistes qu'il prenait pour des hommes d'Etat et qui n'étaient que des politiciens de bas étage. De là une sorte de dualisme qu'on a remarqué dans sa politique. Il a eu sa doctrine et sa diplomatie qui n'ont pas toujours marché du même pas. On saura plus tard jusqu'à quel point les concessions de la diplomatie ont pu atténuer les principes de la doctrine. Mais il semble certain qu'il n'a jamais abandonné l'idée d'une union pour la défense des intérêts de l'Eglise, et que, si peut-être le mot de parti catholique avait quelque chose de trop cru pour cet esprit habitué aux concessions et aux conceptions de la politique, il acceptait volontiers la même idée sous une autre forme : à cette époque, on préconisait l'union ou le parti des honnêtes gens. C'était élargir l'idée, attirer aux catholiques les conservateurs de toute opinion ou conviction religieuse, c'était ouvrir les rangs du parti catholique à ceux même qui ne l'étaient pas. Mais quel sera le premier noyau autour duquel viendront se fixer tous ces éléments perdus dans l'immensité? Si vous ne commencez par grouper les catholiques, comment aurez-vous les honnêtes gens? Il s'agit de défendre l'Eglise; cela ne commencera pas par les honnêtes gens. Si nous voulons que l'on vienne à nous, que l'on soit attiré, que l'on compte avec nous, et sur nous, il faut que nous soyons quelque chose, une masse, un noyau, un centre d'attraction et déjà une force. Ce serait par trop s'abuser vraiment que d'attendre des honnêtes gens une initiative que les catholiques ne prendraient pas quand il s'agit de défendre l'Eglise. Il fallait s'unir entre catholiques avant de s'unir aux honnêtes gens et de compter sur leur concours. C'est ce que nous n'avons pas su faire, au grand étonnement, j'allais dire au scandale des hommes du gouvernement qui s'attendaient à de solennelles et unanimes protestations de l'épiscopat auxquelles tout le clergé n'aurait pas manqué de faire écho. On n'était pas encore si loin de l'époque où, pour la question romaine, le gouvernement de l'empereur s'était heurté à l'opposition si digne de ces grands évêques dont la grande voix remuait l'opinion jusque dans ses profondeurs. Nous en concluons que si le gouvernement de la République s'assura bien vite qu'il n'avait rien à craindre de la résistance des catholiques, le Pape, de son côté, se persuada qu'il ne pouvait guère s'appuyer sur eux.

On reproche à Léon XIII sa politique hésitante, cauteleuse, concessionniste; mais il semble qu'elle eût été tout autre, si les catholiques de France avaient agi comme venaient de faire les Belges.

Certes le Pape est le chef de l'Eglise; et il doit gouverner. Mais c'est un gouvernement qui ne supprime pas toutes les initiatives même chez les simples fidèles, à plus forte raison chez les évêques : Pie X vient d'en donner une fois de plus la preuve. Nous avons le tort, en France surtout, dit-on, de tout attendre de Rome, qui s'étonne parfois de notre simplicité. Supposez un instant qu'au lendemain de la promulgation de la loi scolaire, tous les évêques eussent prononcé la condamnation de la neutralité, et prêché à tous leurs fidèles la désobéissance, établissant comme sanction que les enfants qui fréquenteraient ces écoles ne seraient admis ni au catéchisme ni à la première communion... Mais, dira-t-on, c'était la guerre, la suppression de beaucoup de traitements épiscopaux et enfin la dénonciation du Concordat vingt ans plus tôt qu'elle n'a été faite... Je réponds que la guerre, c'était déjà la neutralité de l'école, la loi primaire, la pire de toutes les lois, la loi mortelle; que les suppressions de traitements même épiscopaux, cela ne compte pas dans une question de cette gravité; que c'était le meilleur moyen d'assurer la longévité du Concordat ou de trancher cette question à notre avantage; et qu'enfin par cette attitude résolue, nous arrêtions la persécution pendant cinquante ans. Ne vous semble-t-il pas que le Pape eût été singulièrement plus fort dans ses négociations avec le gouvernement français, lequel aurait compris, comme la franc-maçonnerie, que l'heure n'était pas venue d'attaquer l'Eglise dans ses œuvres vives, dans sa liberté d'enseignement, et qu'il convenait d'ajourner à une époque indéterminée l'exécution du plan arrêté dans les loges?

C'est tout le contraire qui arriva. Les ennemis de l'Eglise s'enhardirent dans leurs projets, se persuadant que là où la loi scolaire avait passé, les autres passeraient à leur tour. Le Pape, croyant que *tout* était à craindre, et que nous ne pouvions nous défendre de haute lutte, s'arrêta à cette conception du ralliement qui demeure après lui, comme un signe de contradiction. Au fond, c'était une proposition de paix qu'il faisait à nos ennemis à une époque où ils paraissaient eux-mêmes obéir à un « esprit nouveau ». Mais s'il recommandait l'acceptation de la forme du gouvernement, c'est-à-dire la République, — il n'alla jamais comme on le lui a fait dire jusqu'à prendre sous son égide les lois et les hommes du gouvernement.

Mais les catholiques français ne surent pas profiter de la liberté *intangible et vraiment* inaliénable que le Pape leur laissait de promouvoir l'union de *tous* pour soutenir la guerre. L'interprétation abusive du ralliement devait aller jusqu'à cette conséquence que l'on ne pouvait défendre l'Eglise sans être rallié, républicain, disposé à chanter la *Marseillaise*. Et comme si les catholiques fidèles, dévoués, militants, étaient déjà si nombreux, on éloignait tous ceux qui appartenaient aux partis de l'opposition. Cela ne pouvait durer.

Le Pape Pie X a mis fin à cette situation fausse, en proclamant qu'il est *nécessaire* que tous les catholiques s'unissent pour la défense de leurs intérêts religieux. C'est encore le ralliement réduit à sa traditionnelle acception. Mais c'est *aussi la porte de l'union catholique* ouverte à tous les catholiques de tous les partis. Le Pape ne veut pas plus que son prédécesseur que nous cherchions à faire une révolution : il accepte la forme de gouvernement établi. Il ne demande pas non plus, semble-t-il, que nous fassions tant de zèle pour le fortifier, ni que nous chantions avec entrain la *Marseillaise.* La tactique de Léon XIII qui demandait aux monarchistes de renoncer pour un temps à la poursuite de leur idée politique et de faire passer avant l'intérêt de leur parti l'intérêt supérieur de l'Eglise, cette tactique a fait son temps et n'a pas donné les résultats qu'il croyait *pouvoir en attendre.* Pie X croit devoir y renoncer, comme aurait fait peut-être Léon XIII lui-même, éclairé par l'expérience.

Nous ne nous féliciterons pas plus qu'il ne convient d'un acte pontifical qui consacre une idée qui nous est chère et qu'avec d'autres nous soutenons depuis plus de vingt ans. Nous avons la confiance que ceux de nos frères qui ne partageraient pas cette manière de voir, se rallieront à la parole, au conseil du pape, aux directions pontificales. Ils sont catholiques, il ne devra pas leur en coûter beaucoup pour faire passer l'Eglise au premier rang de leurs préoccupations et de leur action sociale. Au milieu des agitations, des débats, des luttes de la vie publique où ils se trouveront peut-être opposés les uns aux autres, on les verra, quand la cause de l'Eglise sera en danger, sortir des rangs de leurs partis, et se ranger comme un seul homme sous la même bannière et former le parti de Dieu. On y verra les simples, « ceux qui ne pensent pas », ceux qui n'ont pas de préférence politique, et avec eux, les royalistes, les bonapartistes, les républicains; et nous serons dans d'excellentes conditions pour attirer à nous la foule diffuse des honnêtes gens.

S'il en est ainsi, l'Eglise et la France compteront encore de beaux jours.

L'Abbé F. BELLEVILLE.

A PROPOS DE NEUTRALITÉ CONFESSIONNELLE

L'AFFAISSEMENT DU CENTRE ALLEMAND

Nos études sur l'action catholique sont circonscrites au champ de la France. Cependant une diversion nous semble offrir aujourd'hui quelqu'intérêt, et aussi une utilité, naissant l'un et l'autre du rap-

port frappant entre les efforts qui se poursuivent simultanément en Allemagne et en France, à l'heure actuelle, pour neutraliser le catholicisme dans l'action politique et sociale. On dirait une conspiration universelle contre l'Eglise; car c'est bien elle, ce sont ses droits, son influence, en un mot, le règne social de Jésus-Christ, qui doivent sortir de cette lutte victorieux ou repoussés. Et quand on songe que celle-ci est menée, du moins ostensiblement, non par les ennemis du Christ et de l'Eglise, mais par une partie de leurs propres troupes, par des catholiques, on se demande de quelles perfides suggestions ils sont victimes.

Pour nous, la réponse est bien claire : ce sont les suggestions de l'erreur libérale, de ce libéralisme dont le nom et le visage généreux qui les ont séduits sont le masque habilement composé par la Révolution pour rendre agréable aux enfants même de la foi une doctrine qui conduit au complet affranchissement de l'homme à l'égard de Dieu.

Dans la période présente, ces suggestions émanent plus immédiatement du vaste système d'erreurs condamné sous le nom de modernisme. Celui-ci n'est pas restreint au domaine spéculatif des sciences philosophiques et théologiques, de la critique exégétique et historique, il atteint aussi la constitution et la vie de l'Eglise, ses rapports avec les Etats, la société civile et ses membres. Il y a un modernisme politique et social également réprouvé par les sentences du Saint-Siège. La campagne si ardemment poussée en faveur de la neutralité confessionnelle dans l'action politique et sociale s'y rattache directement. Et, s'il fallait ajouter un argument extrinsèque à ceux évidents qu'offre l'histoire même de cette campagne, on le trouverait dans la participation plus ou moins large de ses chefs à la lutte menée par le modernisme doctrinal contre les enseignements de l'Eglise et la discipline ecclésiastique.

Le centre allemand subit actuellement une crise profonde, qui n'est pas sans rapports avec le rôle joué par quelques-uns de ses membres dans les récents événements religieux attestant les progrès du modernisme en ce pays. Elle a pris, comme chez nous, la forme d'une discussion sur le caractère confessionnel de l'action politique et sociale exercée par ce grand parti. Le libéralisme semble être sur le point de triompher de sa cohésion. La victoire libérale marquerait un énorme recul, que tous les intéressés, en Allemagne comme en France, s'appliquent à dissimuler; et, pour cela, ils n'hésitent pas à renier ce qui a fait dans le passé et ce qui restera dans l'histoire le titre le plus glorieux des troupes catholiques conduites par les admirables chefs qui furent Mallinckrodt et Windthorst.

Il importe donc de le rappeler, avant de mettre le lecteur au courant de ce qui se passe aujourd'hui.

I. — CE QU'A ÉTÉ LE CENTRE ALLEMAND

C'est une sorte de mot d'ordre parmi les libéraux de tout pays de répéter sans relâche que le centre allemand n'a jamais été *un parti confessionnel.* En France, tous ceux qui sont entrés dans le courant du libéralisme couvert du nom de Ralliement l'ont adopté passionnément parce qu'il écartait un exemple fort gênant pour leurs compromissions. Depuis les démocrates avancés, tels que les abbés Naudet et Dabry, dans la *Justice sociale* et la *Vie catholique,* depuis Marc Sangnier et le *Sillon, Demain* et le *Bulletin de la Semaine*, tous contaminés de modernisme, jusqu'aux organes de l'*Action libérale,* ce fut un thème développé avec une complaisance engendrant la satiété. Il n'est pas jusqu'à M. de Mun qui, en plaidant pour la ligue de M. Piou, n'ait récemment écrit dans la *Conquête du peuple,* ces lignes ambiguës : « Combien de catholiques, combien de conservateurs chez nous, croient encore que le grand parti catholique allemand fut exclusivement un parti de défense religieuse! La vérité est cependant tout autre. » Le désir de montrer qu'à la défense religieuse doit se joindre une généreuse action sociale, vérité dont on ne saurait d'ailleurs attribuer sans injustice la négation aux catholiques français de toute classe, ne devrait pas aller jusqu'au risque d'affaiblir à leurs yeux le rôle capital de ce grand parti qui fut, non pas sans doute exclusivement, mais premièrement, la défense religieuse et sociale fondée sur les principes chrétiens, poussée jusqu'à l'héroïsme. Toute atteinte à ce rôle du centre diminue d'autant les autres leçons qu'on veut lui emprunter.

En Italie, mêmes efforts. La *Critique du Libéralisme* en a relevé naguère l'exemple le plus inattendu dans un article de la *Civiltà cattolica,* réputée l'organe le plus fidèlement dévoué aux doctrines du Saint-Siège. Le P. Pavissich y développait cette thèse que « le centre n'est pas un groupe catholique pour la défense des intérêts religieux », mais un grand parti politique (comme si l'un excluait l'autre), et il en minimisait de son mieux l'action religieuse, voulant bien reconnaître que « la défense des droits du peuple catholique n'était pas *exclue* de son programme »; et qu'il défendait « *au nom du droit constitutionnel....* MÊME les droits du catholicisme dans l'Etat germanique. (1) »

Enfin, en Allemagne, dans le conflit actuel, la première raison alléguée par les vrais dissidents, comme on le verra par les documents cités plus bas, est aussi que le centre n'a jamais été un parti confessionnel.

On a vraiment peine à s'expliquer que la peur d'un parti catholique, ou, plus simplement, d'un parti de Dieu, car c'est là toute la cause

1. No du 1er février 1909. *La politique chrétienne: alliance ou fusion.*

de cette levée générale de boucliers contre l'histoire, inspire envers elle un tel courage.

L'histoire dit, au contraire, et elle continuera de dire bien haut ce fait qu'il est heureusement facile de rétablir, et dont les intelligences fermées par des préventions peuvent seules contester l'évidence : *Le Centre allemand a été un parti éminemment confessionnel.*

C'est là bien autre chose qu'une dispute de mots, ou si c'en est une, sous les mots s'agite une question primordiale, celle de l'influence directe accordée ou refusée à la religion sur l'action organisée des catholiques dans la vie publique. Nul ne contestera, en effet, que tel soit le véritable objet de la discussion. En affirmant que le centre allemand a été un parti éminemment confessionnel, nous entendons précisément dire qu'il a été fondé sur le principe de cette influence reconnue et servie, qu'il lui a emprunté toute sa force, et qu'il lui a dû ses triomphes.

Telle est bien aussi la réalité que les efforts des libéraux ont pour but d'obscurcir en repoussant cette qualification.

Leur stratagème consiste à jouer sur la signification du terme, que, tantôt ils restreignent, tantôt ils étendent outre mesure, suivant l'intérêt qu'ils y trouvent, et à ne point tenir compte de la distinction dont cette revue a montré la nécessité, entre les *principes* d'un parti, d'une part, et son programme, ses alliances de l'autre, quoique la fixité des premiers ne fasse aucunement obstacle à une certaine flexibilité des autres (1). Constatant que le programme ne justifie pas l'épithète de confessionnel prise dans son acception la plus stricte, et prenant acte de l'accord qu'il a permis entre membres de confessions différentes, ils affectent d'en triompher. Cette diversité de croyances personnelles entre les membres se change à leurs yeux en interconfessionnalité des principes du parti; alors que ceux-ci sont toujours demeurés intacts et que, d'ailleurs, les catholiques, seuls chefs et directeurs du parti, y dominaient absolument par le nombre. Les adversaires du parti catholique vont encore beaucoup plus loin. Car, partant de là pour contester à celui-ci le caractère confessionnel dans son sens le plus général, ils acheminent l'opinion vers l'a-confessionnalité de l'action politique et sociale, qui est le vrai terme où ils tendent.

Mettons un peu de lumière dans tout cela; en recourant à l'histoire du centre allemand. Celle de sa période la plus illustre, l'époque du Kulturkampf, a été écrite, à une date où les discussions actuelles, en France et à l'étranger, n'étaient pas nées encore, par un écrivain admirablement renseigné et très compétent, M. l'abbé Kannengieser, en deux ouvrages : *Le Réveil d'un peuple* et *Les catholiques allemands*, dont personne n'a eu l'idée de contester les récits.

---

1. Numéro cité plus haut.

Observons, tout d'abord, que le nom de confession religieuse ne s'applique pas au seul catholicisme, mais encore, sans perdre sa signification réelle, à d'autres communautés de croyants. Le christianisme, celui des protestants qui n'ont pas versé dans le rationalisme absolu ou dans le pur fidéisme, est aussi une vraie confession, conforme, d'ailleurs, dans ses principes fondamentaux sur Dieu, l'âme et sa destinée, et sur la mission rédemptrice du Christ, à la confession catholique et ayant autant de points communs avec elle. Or, c'est là un premier fait auquel on ne saurait opposer aucune dénégation, si le centre catholique allemand organisé par Mallinckrodt et dirigé ensuite par Windthorst a admis des adhérents protestants, ç'a toujours été sur la base du christianisme positif ouvertement professé et à la condition d'en défendre les principes et les droits.

Par conséquent, même à prendre le parti dans cette extension, il serait encore très exact d'affirmer que le centre était un parti confessionnel, fondé sur l'unité de convictions religieuses et les adoptant pour base de son action. Et cela suffirait déjà pour marquer une différence considérable, capitale, avec le caractère d'a-confessionnalité qu'on cherche à donner aujourd'hui à l'organisation politique et sociale des catholiques, sous le prétexte de lui épargner la qualification compromettante d'action confessionnelle, en la réduisant en réalité aux principes d'ordre purement humain et essentiellement fragile de droit commun et de liberté pour tous. Cette admission de chrétiens protestants dans le Centre est facile à expliquer par l'exemple de tout groupement similaire. Un parti, bien qu'ayant son corps de doctrines propre, ne le fait point passer tout entier dans son programme, toujours contingent, variable par nature; et, sans rien abdiquer de ses principes ni de ses fins, il puise une nouvelle force dans l'alliance de ceux qui, sans s'identifier à lui, se trouvent avoir avec lui certains principes communs et des vues partielles communes. On n'a qu'à voir ce qu'est et fait le parti socialiste en France, quels concours il a acceptés, même de droite, sans jamais, certes, retrancher quoi que ce soit de ses affirmations ni rien cacher de ses ambitions. Il ne faut donc pas que la présence de membres protestants dans la représentation parlementaire du centre fasse illusion. Elle n'empêche point qu'à prendre le terme de confessionnel dans un sens plus strict, en le restreignant à l'unité d'une même confession religieuse, et, dans le cas présent, à l'unité catholique, cette dénomination ne convienne encore en toute vérité au Centre allemand. Et il faut aller jusque-là. C'est ce que démontrent son nom même, sa formation, sa direction, son œuvre, sans autre négation possible que celle qui consisterait à biffer son histoire d'un trait de plume, et à la faire dater de la crise actuelle, à peu près comme nos historiens révolutionnaires font dater de 1789 l'histoire de la France.

Peu importe d'ailleurs, que le Centre ne se soit pas paré de ce

titre dans le passé. Et comment l'eût-il fait, à une époque où celui-ci n'était pas encore introduit dans le langage courant pour désigner ce qu'on exprimait alors en d'autres termes? Il ne servirait de rien, non plus, d'objecter que le Centre a revendiqué son indépendance politique à l'égard de l'Eglise dans des circonstances historiques bien connues. Il justifiait ainsi la vraie notion d'un parti catholique défendant, sur le terrain civique, sa foi et les droits de l'Eglise, sans recevoir de celle-ci un mot d'ordre impératif dans les questions temporelles. Ne laissons pas dévier la question. Elle est tout entière de savoir si le Centre, considéré comme parti catholique, vérifie la dénomination de parti confessionnel.

Or, en premier lieu, et c'est une sorte d'argument préjudiciel auquel je ne sais ce qu'on opposerait, quel nom a-t-il donc porté depuis son origine? Il était nommé par tous le *Centre catholique allemand,* et même plus simplement le *Centre catholique.* Ce nom glorieux, il le conservera dans l'histoire. Il n'est désormais au pouvoir de personne de le rayer. Chose curieuse, ceux mêmes qui lui contestent le caractère confessionnel l'appellent encore le *Centre catholique.* C'est ainsi, par exemple, que le désigne encore, dans ses premières lignes, le personnage semi-diplomatique qui, au sujet des discussions actuelles, écrivait dans la *Libre Parole* du 26 août 1909, un article dont le titre singulier est celui-ci : « Heureuse solution du conflit catholique en Allemagne : le Centre reste non-confessionnel. » Par quelle anomalie, s'il *reste* non-confessionnel, l'a-t-on toujours qualifié de parti *catholique?* Et d'où vient que l'opinion unanime lui a conféré cette qualité confessionnelle qu'il n'aurait nullement justifiée et dont lui-même se serait défendu?

Rien n'effacera, en effet, le caractère franchement catholique de sa constitution. Comment le Centre s'est-il formé? Jusqu'à la guerre de 1870, les catholiques étaient mieux traités dans les Etats de la Prusse que dans aucune autre partie de l'Allemagne. « Il n'y avait pas en Europe, écrit l'abbé Kannengeiser, un pays où l'Eglise fût aussi libre, on peut dire aussi favorisée. Les Autrichiens et les Bavarois avaient les yeux fixés sur Berlin, et en comparant leur situation à celle de leurs frères catholiques du Nord, le regret les mordait au cœur. Plus d'un se prenait à désirer la domination de la Prusse en deçà comme au delà du Mein. » A cette époque, les catholiques n'avaient point d'organisation. Ils étaient en sécurité complète, et comme rien n'était attaqué sur le terrain politique, les députés catholiques avaient pu, sans inquiétude, s'engager dans divers partis. Ce fut une terrible épreuve pour ces âmes vaillantes, quand, après la guerre franco-allemande, ce vœu s'étant trouvé réalisé, au lieu d'un empire mixte qui voulût les protéger, ils se trouvèrent en présence d'un empire protestant résolu à extirper le catholicisme.

Comment Mallinckrodt s'y prit-il pour reformer les cadres? Quelle

fut la base de son organisation? Il commença par demander aux électeurs de réserver leurs voix aux seuls candidats qui s'engageraient à entrer dans la fraction catholique et à en suivre les principes. Voilà de l'action politique confessionnelle au premier chef. Sa devise : *Pour la vérité, pour le droit et la liberté* fut adoptée par le Centre : les députés qui suivaient ce valeureux chef s'engageaient à défendre ces trois grandes choses avec toute l'énergie de leur volonté et de leur intelligence. La liberté, on le voit, figure bien dans sa devise comme dans celle de nos ligues non-confessionnelles, telles que l'*Action libérale;* mais, loin d'en être le point fondamental, elle ne vient qu'en dernier lieu, au service du droit, non point d'un droit commun chimérique, mais du droit positif certain, celui qui découle de la vérité. Et quelle vérité? La vérité religieuse et catholique, rempart du droit et protectrice de la liberté. Le Centre n'a pas connu ces hésitations, ces incertitudes, ces prétéritions et ces demi-reniements qui sont toute la sagesse de la politique libérale. Il possédait, proclamait et défendait *la vérité.* Ni Mallinckrodt ni l'illustre Windthorst ne l'ont trahie un seul moment. Ils ont gardé le front haut sous la flétrissure de *Reichsfeind,* ennemi de l'Empire, que Bismarck s'efforçait de leur imprimer. Et ce n'est pas au nom d'une liberté illusoire ou seulement des droits de la conscience humaine, que le chef du Centre catholique répliquait. Il répondait à celui du Kulturkampf : « Nous n'attaquons ni l'Etat, ni la constitution; *nous ne faisons que défendre les droits de l'Eglise* ». On n'est pas plus confessionnel.

A l'origine, la création du centre catholique rencontra de chauds adversaires parmi les coreligionnaires de son fondateur. On craignait que ce puritanisme fût un obstacle au recrutement du parti et à son expansion. Des prudents et des sages, comme ceux qui nous obsèdent aujourd'hui de leurs avertissements, craignaient que le centre ainsi formé ne devînt pour le gouvernement un prétexte de persécuter les catholiques. Cest l'objection, qu'après tant d'autres, le P. Pavissich a fait valoir dans son article de la *Civiltà cattolica.* On recommandait l'effacement et le silence. Les fruits qu'ils ont donnés en France sont-ils assez amers! Si les organisateurs du Centre catholique avaient écouté ces hommes avisés, l'Eglise catholique eût été étouffée en Prusse. Leur fermeté à repousser ces suggestions lui a procuré un éclatant triomphe.

Bien plus, pour maintenir la cohésion, la discipline, dans ce parti bariolé où se rencontraient des démocrates et des féodaux, des particularistes et des unitaires, des Prussiens et des Allemands du Sud, des économistes des nuances les plus opposées, mais tous unis par les liens de la vérité religieuse, l'organisateur du Centre catholique exigea que, même dans leur conduite personnelle, ses amis politiques fussent sans reproche comme sans peur. Les inté-

rêts les plus sacrés de la religion allaient être attaqués. Etait-il possible de les défendre, si on ne vivait pas soi-même conformément à cette religion? Mallinckrodt, en imprimant à son parti, ce cachet d'intégrité morale, appliquait par avance les recommandations faites par S. S. Pie X. Mais n'est-ce pas de quoi faire frémir nos libéraux d'aujourd'hui? Qu'un député pût se battre en duel et violer ostensiblement les lois de la sainte Eglise, c'est ce que l'on n'admettait pas. Celui qui passerait par-dessus ce précepte cesserait d'appartenir au Centre. Un des orateurs les plus brillants du parti, impliqué dans une de ces affaires banales de galanterie dont notre scepticisme sourit avec tant d'indulgence, dut comprendre qu'il avait à se retirer de la scène politique, et il donna sa démission sans récriminations et sans éclat. Voilà ce parti qui n'a jamais été confessionnel.

Mais, après son nom, sa formation et ses principes, voici un autre problème non moins difficile, dont ceux qui veulent le dégager de ce caractère auraient encore à donner une solution satisfaisante. Il est relatif à sa direction religieuse. Si le Centre ne justifie pas le nom de parti catholique, s'il était indifféremment composé de protestants et de catholiques, comment expliquer l'influence immédiate exercée sur sa direction par l'épiscopat allemand? Comment ce parti interconfessionnel cherchait-il près des chefs de l'Eglise romaine ses inspirations? Mallinckrodt avait tenu par-dessus tout à l'union active avec les évêques. C'est pourquoi Windthorst disait : « Le plus grand malheur qui puisse arriver à l'Eglise, c'est la nomination d'évêques que la peur, la faiblesse ou l'ambition rendent serviles. » Durant toute la période du Kulturkampf allemand, la Prusse n'a pas connu de ces prélats. Il n'est rien qu'on n'ait tenté pour provoquer dans l'épiscopat, je ne dis pas une défection ou une félonie, mais la simple sécession d'un évêque plus faible ou moins clairvoyant que les autres. Ce fut en vain. Effacera-t-on aussi de l'histoire ces célèbres réunions de Fulda, où, chaque année, les évêques prussiens, entrant dans la pensée des fondateurs du Centre convaincus que la lutte ne serait pas possible si les pasteurs ne soutenaient les fidèles par leurs paroles et leurs exemples, débattaient les intérêts généraux de l'Eglise et arrêtaient la ligne de conduite commune : réunions qui furent le foyer d'où la lumière rayonnait sur l'Allemagne, le point central d'où partaient les fils de l'organisation catholique? Et si l'on ne peut rayer ces souvenirs glorieux, comment concilier la donnée d'un parti non confessionnel avec cette influence des chefs de l'Eglise spontanément recherchée par lui? A quel titre s'exerçait-elle? Comment pouvait-elle même entrer en ligne?

Il y aurait encore lieu de demander comment expliquer que le Pape Léon XIII se soit adressé directement aux chefs du Centre pour les presser de faire entrer leur parti dans ses vues, si l'on ne devait voir dans celui-ci qu'un groupement politique et social, évitant de se

placer sur le terrain catholique et déclinant toute forme de confessionnalité.

Cependant les adversaires du parti catholique ne sont pas au bout de leurs difficultés. Passons à l'œuvre du Centre. A-t-elle été autre chose dans l'ordre pratique, ou, du moins, n'a-t-elle pas été par-dessus toute autre chose, la défense héroïque et victorieuse des droits de la conscience catholique, des libertés catholiques et des droits de l'Eglise? Mais, pour parler spécialement de son rôle social, qu'est donc cette œuvre admirable par laquelle on peut dire que Windthorst s'est survécu à lui-même, cet incomparable *Volksverein* qui devait être le grand agent d'union entre les luttes du passé et les luttes de l'avenir qu'on y préparerait. Cette institution merveilleuse d'enseignement social, d'informations religieuses, politiques et sociales, qui a uni et conserve en communication toutes les forces catholiques de l'Allemagne n'était-elle pas un instrument de propagande éminemment confessionnelle? Insister sur ce point serait vraiment du temps perdu. On fera valoir qu'aujourd'hui des tiraillements se font sentir dans le Volksverein comme dans le parti du Centre. Le présent n'infirme point le passé. Mais il n'en faut point cacher les réalités, si attristantes qu'elles soient. L'homme de foi y verra un nouveau motif de servir la vérité avec plus de courage.

II. — L'AFFAISSEMENT DU CENTRE CATHOLIQUE

Quelques députés du Centre, ayant à leur tête MM. Bitter et Rœren et conseillés par une partie de l'épiscopat, ont récemment invité les catholiques allemands à affirmer de nouveau les principes du parti. Une réunion fut provoquée à Coblence, le 9 août dernier, pour délibérer sur ces deux propositions :

1° Il y a lieu de définir le Centre : un parti politique ayant pour objet de représenter les intérêts du peuple entier, dans tous les domaines de la vie publique, *en conformité avec les principes de la conception catholique du monde;*

2° La grande influence que le *Volksverein* exerce sur la vie catholique *exige une attache plus étroite à l'épiscopat.*

Cette initiative a soulevé de vives discussions parmi les catholiques et la presse l'a sévèrement appréciée. Ses auteurs ont été accusés de méconnaître l'esprit qui a toujours inspiré le Centre, d'introduire un ferment de division; on les a traités de dissidents et même de révoltés à l'égard du parti et de l'autorité ecclésiastique. Pourquoi troubler ainsi la paix commune? Et quel besoin d'émettre aujourd'hui des principes absolus que le Centre, même à l'époque des grandes luttes, n'a jamais professés sous cette forme?

Nous manquons de compétence pour apprécier exactement l'habileté

et les chances de cette tentative, mais ce qui n'échappe à aucun esprit impartial, c'est que loin d'être un effort non motivé et intempestif, elle est une réaction nécessaire contre l'affaiblissement progressif du Centre catholique et la déchéance à laquelle l'entraîne rapidement la conspiration qu'en France nous appellerions libérale, secondant par ses compromissions les desseins peu voilés de ses adversaires et du gouvernement.

L'Empereur d'Allemagne n'a jamais cessé de poursuivre le triomphe du protestantisme. Les fluctuations qui se sont produites dans le Centre ont malheureusement servi son dessein. Au point de vue religieux, la faveur obtenue par le modernisme auprès de membres influents du parti, dont témoignent, par exemple, leur part active dans la Ligue de Munster contre l'Index et leur empressement à glorifier le Dr Schell condamné par le Saint-Siège, marquait un ébranlement de ces convictions catholiques qui avaient été jusque-là la grande force du parti. Au point de vue social, le contre-coup ne manqua point de se faire sentir, et, tout d'abord, dans l'attitude des représentants. Nombre d'entre eux sont aujourd'hui moins préoccupés des intérêts populaires que des leurs propres. Ils ont lié partie avec les féodaux et les agrariens et font de l'action conservatrice, au mauvais sens où le mot se prend chez nous. Ils se vantent d'avoir renversé récemment le chancelier Bulöw sur une question morale. En réalité, il a succombé sur une question d'impôts, pour n'avoir pas voulu sacrifier aux conservateurs du Centre les intérêts des classes intérieures. Il y a dans de pareils faits une cause grave d'impopularité pour le parti et de désaffection de la masse à son égard. Tout cela ne pouvait manquer d'être exploité par ceux qui ont un intérêt politique ou religieux à diviser, à démolir le Centre.

On vit surgir, il y a deux ans, sous le nom d'*Alliance allemande*, un nouveau parti politique dont le but était d'enrôler les catholiques en les écartant du Centre. C'était la réédition d'une tentative qui avait déjà échoué deux fois. Cette fois, l'alliance allemande entrait en lice sans vouloir combattre aucun des partis existants hormis la sociale démocratie. Son programme était calqué sur celui du Centre, ses statuts étaient presque la copie de ceux du Volksverein. et les catholiques qui la dirigeaient disaient n'avoir point d'autre but que de pousser activement la réalisation de ce programme, et de travailler à l'éducation chrétienne et allemande du peuple. Alors, pourquoi ne pas s'attacher tout simplement au Centre, pourquoi reprendre à côté de lui un programme en apparence identique? Pourquoi surtout avoir choisi, pour lancer ce manifeste, les ennemis déclarés du Centre et s'efforcer de débaucher ses adhérents? Les membres de l'alliance avouaient d'abord qu'il ne faut pas du Centre parce que c'est un parti confessionnel et qu'ils ont place chez eux pour toutes les bonnes volontés protestantes et catholiques. Le corres-

pondant de la *Vie nouvelle,* organe de l'A. C. J. F., lui écrivait à ce sujet (29 décembre 1907) :

C'est un bien faible prétexte; car sans doute le Centre est un parti de catholiques et dont toute l'action découle de ses principes chrétiens. Nous disons partout que le catholiques *doivent* voter pour le Centre. Le Centre est le défenseur de toutes les libertés auxquelles nous avons droit comme catholiques et comme citoyens et le promoteur de toutes les réformes sociales voulues par l'esprit chrétien. Son programme politique et social est la conséquence logique et nécessaire du christianisme : mais le Centre n'a jamais cru avoir le monopole de ces idées, et si elles sont nécessaires pour tout catholique vivant vraiment la vie de sa religion, elles peuvent être aimées et défendues par des protestants; à ceux-là bien entendu les portes et les cœurs sont grands ouverts. Ceci est bien connu et par suite il faut être de mauvaise foi pour venir au nom de cette objection conclure à la nécessité de l' « *Alliance* ». Non le Centre a, Dieu merci, assez vaillamment jusqu'ici défendu son programme pour qu'il ne soit point besoin de reprendre celui-ci en sous-œuvre, et il faut chercher ailleurs le but caché de l'« Alliance » allemande.

Les signataires du manifeste du 13 novembre ont d'ailleurs bien montré le bout de l'oreille dès les premiers mots : Le but est de fortifier le caractère libéral et allemand de l'Etat et de la vie populaire. Voilà bien la chose, voilà où il est nécessaire de combattre le Centre, voilà pourquoi l'appui du gouvernement et la bienveillance du parti libéral, qui porte sans doute ce nom à cause de son manque absolu de scrupule pour persécuter ceux qui n'ont pas ses idées. Le gouvernement allemand persécute une des parties les plus catholiques de notre peuple, une loi monstrueuse de persécution est votée au nom du libéralisme (libéral en Allemagne veut dire *radical*), on décide l'expropriation d'un peuple, on l'empêche de prier dans sa langue. Mais dans cette œuvre, on trouve comme obstacle le Centre qui réclame une législation sociale, qui veut une politique saine, une économie raisonnable..., et voilà la vraie raison de l'Alliance Allemande. L'assaut contre le Centre étant infructueux, on essaie mieux, et c'est une des œuvres qui seront la gloire des chefs de l'Alliance... à moins qu'un échec lamentable ne fasse de leur œuvre un objet de dérision.

Essayer d'enrôler les catholiques sous une bannière peu différente du noble drapeau du Centre, puis peu à peu aiguiller toujours plus loin les adhérents de ce nouveau parti, tel est le vrai but de l'Alliance. La personnalité de ses chefs, l'appui du Gouvernement et de la presse libérale ne pouvaient guère d'ailleurs nous offrir quelque chose de mieux...

Mais le Centre n'a pas moins fait lui-même pour son affaiblissement, et c'est surtout par la transformation de son action sociale catholique en action non-confessionnelle que se sont manifestés les résultats de la nouvelle tactique imitée de celle des ralliés et libéraux français dont l'effet a été identique. L'intelligent et vaillant chef du parti *jaune* en France, M. Pierre Biétry, parfaitement renseigné sur l'état social des pays étrangers, décrit ainsi dans le *Jaune* du 4 septembre 1909 le changement survenu dans le mouvement social du parti catholique allemand :

Dans ces dernières années, les opportunistes du Centre réussirent à faire

accepter la formule que *Nemo* désigne sous le vocable « non confessionnelle » (1) et qu'en Allemagne les intéressés et les témoins nomment plus justement la tactique *interconfessionnelle.* Le but était, cela va de soi, exclusivement électoral et politique, il s'agissait de masquer autant que possible aux masses protestantes et areligieuses les moyens et les fins catholiques du Centre et d'en ouvrir les rangs à *tous, sur un programme d'occasion, assez variable,* inspiré surtout *de la politique du moment.*

Les chefs de cette manœuvre, Backen et Cie, espéraient ainsi rallier sur le terrain des utilités électorales, libres-penseurs, protestants, juifs, f.·. maçons, etc. etc.

Dans les classes élevées, parmi les intellectuels, cette tentative ne donna aucun résultat, mais professionnellement, dans les métiers, le recrutement fut efficace. En Allemagne, chaque grand parti a son mouvement syndicaliste ouvrier. Celui du Centre, les « *syndicats chrétiens* », recrutèrent en s'inspirant de la tactique « interconfessionnelle » de nombreux ouvriers non catholiques, surtout des protestants. Le résultat ne se fit pas attendre longtemps et les « syndicats chrétiens » devinrent rapidement à tendance protestante sous l'influence des nouveaux venus. Laissés sans programme économique et social précis, ils glissèrent ensuite vers l'Etatisme qui est aujourd'hui leur unique idéal. Enfin « l'interconfessionnalisme » aidant, ils accueillirent les tendances anticléricales.

C'est leur position du moment.

Les catholiques des syndicats chrétiens en arrivent à être des catholiques anticléricaux.

Il n'est pas d'effort qu'on ne fasse actuellement en Allemagne, comme en France, pour couvrir de l'approbation de l'Eglise ce mouvement social dit catholique, mais interconfessionnel. Un incident récent, relatif au pèlerinage des ouvriers allemands à Rome, montre jusqu'où va cette audace, et aussi quel succès elle obtient de ce côté. On lisait le 23 avril 1909, dans l'*Osservatore romano,* une note ainsi conçue :

La *Kölnische Velkszeitung* du 18 avril rapporte que le Saint-Père recevant une députation de la société ouvrière catholique de l'ouest de l'Allemagne, Munchen Gladbach (c'est le siège du Volksverein) aurait prononcé les paroles suivantes : « Je prie Dieu de bénir votre zèle et je me réjouis de ce que vous avez organisé votre association selon les règles posées par mon prédécesseur Léon XIII, et de ce qu'elle donne des résultats excellents. En outre, *ce qui a mon approbation,* c'est que vous exercez dans votre association professionnelle chrétienne un apostolat couronné d'un si grand succès et que, *unis avec les protestants,* (gemeinschaftlich mit den Protestanten) *vous travaillez pour la conservation de la pensée chrétienne.* »

Nous sommes autorisés à déclarer que le Saint-Père ne s'est pas exprimé en ces termes.

Les représentants du pèlerinage *ne craignirent pas de maintenir* leur affirmation. Nouvelle note de l'*Osservatore :*

Voici que la *Kölnische Volkszeitung* rapportant notre démenti ajoute ce

1. On trouvera plus loin son article aux Informations et Documents.

commentaire de la Rédaction : « Nous sommes en mesure de faire savoir que le rapport contenu dans notre numéro du 13 avril sur l'audience en question, et en particulier sur les paroles du Saint-Père, est parfaitement fidèle et exact. Les membres de la députation se feront encore entendre eux-mêmes sur cette affaire. »

Malgré cela, *nous sommes autorisés* à déclarer de nouveau que le Saint-Père ne s'est pas exprimé dans les termes rapportés par la *Kölnische Volkszeitung.*

S'il fallait un autre exemple de l'inconcevable complicité, sans doute inconsciente, que cette propagande interconfessionnelle trouve même dans les meilleurs organes catholiques de France, comme de l'étranger, nous citerions ces lignes que nous avons lues avec surprise le 5 septembre 1909 dans la *Vie nouvelle*, organe de l'Association catholique de la Jeunesse française, à propos du récent congrès annuel des syndicats chrétiens tenu à Cologne :

Le rapport lu par le secrétaire général, M. Stegerwald, a permis de mesurer le chemin fait par l'organisation chrétienne des syndicats allemands, pendant les dix ans de leur existence.

M. Stegerwald put affirmer, parmi les applaudissements de l'assistance, que les syndicats chrétiens s'imposent désormais dans l'Empire. *Ils ont résisté aux accusations d'hérésie lancées contre eux par le petit groupe des « sections professionnelles catholiques », qui, comme on sait, même après un jugement favorable du Saint-Siège, ne veut pas admettre pour les organisations ouvrières le caractère de neutralité confessionnelle et politique, qui est admis pour les associations patronales.*

Enfin, d'après le *Temps* du 2 septembre 1909, au grand congrès général des catholiques allemands qui vient de se tenir à Breslau, M. Pieper, un des grands industriels de la province du Rhin, qui partage avec M. Bacheur, directeur de la *Gazette populaire de Cologne,* le rôle de *spiritus rector* du Volksverein, a pris soin, dans son discours, de caractériser bien nettement les points sur lesquels porte tout le débat :

Certains journaux nous accusent, a-t-il dit, de répandre systématiquement dans le peuple catholique l'idée que les questions d'ordre politique, social, économique, doivent être traitées indépendamment de tout autre ordre d'idées et indépendamment du point de vue et de la conception catholique.

En un mot, on nous accuse de favoriser en politique sociale des tendances interconfessionnelles.

Nous tenons à déclarer que si nous favorisons, comme l'ont fait beaucoup de leaders catholiques, le développement de corporations interconfessionnelles, nous ne favorisons nullement l'établissement d'un christianisme interconfessionnel, nous ne connaissons d'autre doctrine que le catholicisme.

On a dans ces faits la vraie explication des efforts tentés par quelques députés et un certain nombre d'évêques allemands pour ramener le Centre à ses anciens principes. De quel côté sont les dissi-

dents et les innovateurs? Le lecteur trouvera plus loin, aux *Informations et Documents*, des pièces qui lui permettront de juger l'aspect sous lequel ces événements sont présentés par la presse libérale et même simplement catholique.

Devant le projet de résolution présenté, les interconfessionnels, pressés par les syndicats chrétiens portestantisés, se mirent en mouvement contre lui et déclarèrent que, loin de ramener le Centre au catholicisme d'antan, il était au contraire urgent de le dégager politiquement de l'Eglise et d'une façon complète. On sent ici percer le modernisme politique et social. Si l'on pouvait rapprocher des situations différentes par les circonstances historiques et par l'état des divers pays, on exprimerait d'un mot les nouvelles tendances du Centre en disant qu'il est en voie de devenir une sorte de *Sillon* allemand.

C'est ce que montrent clairement les résolutions récemment adoptées par l'*Augustinus Verein*, assemblée composée des journalistes, publicistes et éditeurs catholiques d'Allemagne, qui exerce toujours une influence considérable sur la conduite du parti. Il vient d'examiner la situation présente et a rendu la déclaration suivante :

1° L'*Augustinus Verein* ne reconnaît pas la nécessité de définir le Centre d'une façon plus précise, le terme « Centre » étant parfaitement net. Le caractère et le but du parti étant indiqués par le fait même du programme et par les déclarations des fondateurs et directeurs du Centre : Pierre et Auguste Reichensperger, Mallinkrodt, Ketteler, Frankenstein, Windthorst, Schorlemer, Ast et Lieber.

2° Cependant, s'il importait un jour de définir à nouveau les tendances du Centre, cela ne pourrait être effectué qu'en conformité des règlements et après entente avec toutes les fractions du parti.

3° Toute tentative pour rendre le Centre confessionnel doit être absolument écartée. Le caractère confessionnel ruinerait le parti en l'empêchant de coopérer sur le terrain légal et constitutionnel à la défense de la justice, de la liberté de l'Eglise catholique et de rester sur le terrain allemand en contact avec le peuple.

4° Il appartient à la presse du Centre de combattre et de repousser toute tentative de ce genre, selon l'exemple des chefs du parti, qui ne cesseront jamais d'affirmer le caractère politique et non confessionnel du Centre.

5° Le Centre, en restant non confessionnel, laisse complètément libres ses membres dans leurs idées, *si elles sont conformes aux fondements de la foi catholique.*. Partant de ce principe, ils peuvent, sur les bases de l'égalité des cultes, conformément à la Constitution et avec tous les égards possibles, agir sur leurs collègues des autres confessions.

6° Les organes du Centre qui s'opposent courageusement aux tentatives dirigées de plusieurs côtés contre le Centre en ce moment ont mérité toute la gratitude du parti.

M. Biétry, dans l'article cité plus haut, apprécie justement ce document en ces termes :

La résolution de l'*Augustinus Verein*, si elle marque la victoire du cardinal

Fischer qui a contre lui la majorité des évêques allemands, fait éclater en même temps la protestantisation du Centre et la première victoire du kaiser contre le catholicisme que, plus habile que Bismarck, il est arrivé ainsi à désarmer en partie.

L'intrigue du kaiser contre le Centre, ce n'étaient pas les catholiques que *Nemo* appelle des « révoltés » qui la conduisaient; l'empereur et ses agents sont, c'est facile à comprendre, *tous* dans le camp des « interconfessionnels ». Sauf la phrase soulignée par moi et qui donne aussi bien satisfaction aux protestants qu'aux catholiques, car leurs idées à eux aussi « sont conformes aux fondements de la foi catholique » — sauf cette phrase — tous les principes du Centre historique sont sacrifiés.

Quant au jugement général à porter sur ce mouvement et à sa conformité avec les directions traditionnelles et particulièrement actuelles de l'Eglise, le voici formulé par une autorité irréfragable, celle de S. S. Pie X dans l'Encyclique *Il fermo proposito:*

Les catholiques doivent se souvenir avant toute chose D'ÊTRE EN TOUTE CIRCONSTANCE ET DE SE MONTRER VRAIMENT CATHOLIQUES, *abordant* LES EMPLOIS PUBLICS *et s'y dépensant avec la ferme et constante résolution de procurer de tout leur pouvoir le bien social et économique de la patrie et particulièrement des classes populaires, selon les maximes d'une société expressément chrétienne,* ET DE DÉFENDRE ÉGALEMENT LES INTÉRÊTS SUPÉRIEURS DE L'ÉGLISE, *qui sont ceux de la religion et de la justice.*

Emm. BARBIER.

LES FRUITS DE LA LAICISATION SCOLAIRE

A la distribution des prix du Pensionnat-Externat de Notre-Dame des Miracles, Ecole libre de garçons, à Mauriac, Mgr Delmont, qui présidait, a d'abord rendu hommage aux Frères des Ecoles chrétiennes qui, pendant de longues années, avaient dirigé avec autant de succès que de dévouement, l'Ecole communale des garçons de Mauriac.

« Hélas! a-t-il ajouté, pourquoi faut-il que ces excellents Religieux, chassés d'abord de l'Enseignement public, dont ils étaient l'honneur depuis deux siècles, aient été chassés aussi de l'enseignement libre et privé, et que dans ce Pensionnat-Externat de Notre-Dame des Miracles, construit pour eux par le Vénérable M. Aurier et tant de généreux souscripteurs de la ville de Mauriac, nous ne puissions plus saluer la robe de bure et le rabat blanc des fils de saint Jean-Baptiste de La Salle; comme si ce n'était pas la dernière des iniquités et des hontes de proscrire au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, des hommes qui n'usaient de cette liberté et de cette égalité que

pour mieux pratiquer la fraternité la plus généreuse envers le peuple et les enfants du peuple, des hommes que la reconnaissance nationale avait décorés en 1871, pour leur inlassable dévouement sur tous nos champs de bataille, des hommes à qui des sectaires, comme M. Léon Bourgeois, étaient forcés, à l'Exposition universelle de 1900, de décerner les plus beaux prix et les plus hautes récompenses pour l'Enseignement primaire national; des hommes enfin qui ne faisaient que se réclamer de droits appartenant à tous les citoyens et que les principes de 1789 proclament inviolables et sacrés!

Après avoir ainsi flétri, au nom de tous, les proscripteurs scélérats des bons Frères, Mgr Delmont a salué leurs continuateurs laïques à la tête des Ecoles libres et montré que

« L'enseignement chrétien est, à l'heure actuelle, l'œuvre des œuvres, celle qui les domine et les comprend toutes : car, comme le disait M. Clemenceau : le vaincu d'hier, sera remplacé demain, mais continué dans sa haine irréligieuse : « La lutte n'est plus au chemin creux : elle est à l'école. » C'est là qu'il s'agit de savoir « si la France restera chrétienne, ou ne sera plus la France. »

Pour vous en convaincre, laissez-moi vous montrer *les fruits de la laïcisation;* laissez-moi vous dire *où mène l'école sans Dieu,* comme parle M. Fénelon Gibon dans un livre tout récent et fait d'après les statistiques officielles les plus indiscutables.

I

Le premier fruit de la laïcisation, c'est, sous le beau prétexte de *gratuité* scolaire, une dépense formidable de millions et de milliards pour les palais scolaires et les traitements sans cesse accrus des nouveaux ducs et duchesses, des nouveaux marquis et marquises de la Laïque.

Il leur faut, chaque année, de 260 à 280 millions, et c'est là, paraît-il, l'enseignement gratuit. Que serait-ce, s'il n'était pas gratuit?

Quand donc nous voyons notre budget national s'enfler continuellement et dépasser cinq milliards, — le prix inoubliable de la rançon allemande; — quand nous songeons que trente années de République laïcisante, sans aucune grande guerre extérieure, nous coûtent autant que tous les régimes qui se sont succédé au XI[e] siècle, avec toutes leurs guerres glorieuses ou néfastes, et ont fait passer la dette nationale de 22 milliards à 44 milliards — chiffre effrayant et supérieur à la dette de la Triplice, Allemagne, Autriche et l'Italie — n'oublions jamais que la principale cause de ces dépenses ruineuses, ce sont les lois de laïcisations, les « lois scélérates » de 1881, de

1882 et 1886, ou, comme on les a appelées, « les folies scolaires » de la troisième République.

Et pendant qu'on jette ainsi nos millions par deux et trois centaines à ceux que Maurice Barrès appelle des Aliborons et qui ne sont que des « anti-curés », selon le mot de M. Thiers, on liquide et on spolie Congrégations et Religieux; on vole à l'Eglise de France et à ses morts 5 à 600 millions que leur avaient légués les fidèles; et on réduit nos prêtres, curés et vicaires, autrement utiles que les instituteurs pour enseigner le catéchisme, instruire le peuple, consoler les mourants et prier pour les morts, on les réduit à « mendier un asile et du pain », comme le disait Sa Sainteté Pie X, le 19 avril dernier!

II

Si encore, avec les millions prodigués à l'Enseignement primaire laïque, on arrivait à assurer le progrès de l'instruction, la France pourrait se consoler de nous faire payer si cher un Enseignement dont nous, catholiques, nous ne voulons à aucun prix.

Mais non : on a beau proclamer *obligatoire* l'Ecole laïque, chaque année, il y a 170.000 enfants qui ne reçoivent absolument aucune instruction, dans le pays qui se pique d'être le pays par excellence de la lumière démocratique.

Est-ce la faute des enfants et de leurs familles? Pas toujours, tant s'en faut. Les laïcisateurs à outrance ferment les Ecoles libres et ne s'inquiètent pas de les remplacer pour recueillir les enfants jetés à la rue. Ecoutez ce que disait, il y a un mois a peine, le *Paris-Journal* de M. Gérault-Richard, un excellent républicain anticlérical :

« Il existe, à Paris, des écoles où les élèves sont en si grand nombre que certaines classes se composent de près de quatre-vingts enfants. Un seul instituteur est chargé du cours. On comprendra sans peine l'impossibilité où il se trouve de s'intéresser à la totalité de ses élèves. Son attention se porte, forcément, sur ceux qu'il a distingués pour leur zèle et leurs aptitudes.

» Mais, ce qui est beaucoup plus grave encore, *c'est l'obligation où est l'administration de refuser à un grand nombre d'enfants l'instruction, pourtant obligatoire.* »

Autre fruit aussi lamentable de la laïcisation, que M. Briand lui-même enregistrait, le 24 janvier 1907, dans l'exposé des motifs d'un projet de loi : « En 1882 », — c'est-à-dire avant les lois scolaires de Jules Ferry, alors que Religieux et Religieuses enseignaient librement au nom de la loi du 15 mars 1850, quelques-uns même sans ces brevets tant vantés de nos jours, — « en 1882, la proportion

des illettrés était, pour les hommes de 14 %; tout bien contrôlé, elle était en 1900, de « 25 à 30 % » : elle avait doublé. Et, encore faut-il majorer ce chiffre, depuis qu'en 1902 et les années suivantes, on a brutalement fermé 16.000 écoles libres.

Pour qu'on ne m'accusé pas d'exagérer de parti pris la faillite intellectuelle de l'Enseignement laïque, voici ce que M. Albert Petit, inspecteur général de l'Université, écrivait dans les *Débats* du 13 octobre 1908, à propos du rapport de M. Buisson au Congrès radical de Dijon « sur le complément ou l'achèvement de l'œuvre scolaire de la troisième République » : « Si l'on admet que le premier devoir d'un Etat moderne (et d'une démocratie) est d'avoir des citoyens éclairés et de leur assurer le minimum d'instruction sans lequel ils ne sauraient l'être, ce devoir, *la France le remplit médiocrement, tout en se figurant peut-être le contraire.* »

D'après le compte rendu du recrutement, publié chaque année par le ministère de la guerre, nous avons encore 11.000 conscrits complètements illettrés, 5.000 qui savent à peine lire et 16.000 dont on n'a pu vérifier l'instruction, ce qui ne donne pas l'impression qu'elle soit bien remarquable. — Cela fait donc 32.000 illettrés sur 300.000 hommes, 32 % ! — C'est une humiliation lamentable, quand on songe que la Suisse ne compte que 17 illettrés sur 27.000 recrues et que le Wurtemberg n'en compte que 3 dans toute son armée, lesquels ont, d'ailleurs, pour excuse d'être des étrangers. Il y a 1.000 soldats illettrés en France contre 1 en Suisse ou en Allemagne. Voilà une vérité pénible à enregistrer pour un pays « qui, au lendemain de ses malheurs, a trouvé plus d'un demi-milliard pour construire d'urgence des écoles et qui, en quelques années, a porté le budget de l'instruction populaire de 80 millions à 240, sans compter ce que dépensent les communes et les départements, ce qui porte ce chiffre à 270 ou 280 millions. »

Comment, d'ailleurs, enfants et jeunes gens ne seraient-ils pas ignorants et illettrés, alors que leurs maîtres, au sortir des écoles laïques, font les réponses que M. Jules Payot, recteur de l'Académie d'Aix, publiait naguère dans sa revue pédagogique *Le Volume?*

Voici quelques échantillons de questions et de réponses sur l'histoire de France au brevet élémentaire :

— Connaissez-vous les grandes époques qu'on a coutume de distinguer dans l'histoire. — Il y a le Moyen-Age, qui comprend le Ier et le IIe siècles; puis, l'antiquité qui va jusqu'au XIIIe siècle; puis l'histoire contemporaine.

— Qu'appelle-t-on Carlovingiens dans l'histoire de France ? — C'est la race des rois dont Hugues Capet fut le chef. — Et dans quelle race placez-vous Charlemagne ? — Parmi les Mérovingiens.

— Voudriez-vous me parler de Louis XI, de ce qu'il était, de ce qu'il

a fait? — Louis XI, c'était un très bon roi; il avait du Guesclin sous ses ordres; ils firent beaucoup de bien à la France... (*Rires*).

— Dites ce que vous savez sur la Réforme? — La Réforme, en France, fut prêchée à Genève par Calvin, qui était *évêque de Noyon (!!!)*

— Connaissez-vous les causes de ce mouvement religieux? — Oui, c'est la Renaissance, la prise de Constantinople par les Turcs, l'arrivée des savants grecs qui furent bien reçus en Italie, principalement par les Médicis. — A quelle époque la Réforme s'introduisit-elle en France? — Sous Henri IV; les *Albigeois* se firent protestants, le roi fut obligé d'envoyer Simon de Montfort leur faire la guerre...

Les candidats au Brevet, futurs instituteurs, ne sont pas moins brillants sur l'histoire moderne ou contemporaine.

Ecoutez quelques-unes de leurs réponses :

— En 1815, il y eut les Cent-Jours, pendant lesquels régna Charles X, qui remit la royauté au pouvoir.

— Louis XVIII était le descendant de Louis XVI par Philippe-Egalité...

— La « Terreur Blanche » fut la révolte des libéraux.

— La Commune se souleva contre l'Assemblée, en 1871, pour rétablir la royauté.

— Napoléon III fit la guerre au Mexique pour lui enlever la Crimée (*Rires*) et fortifier son indépendance. Il envoya une flotte sous le commandement de Fernand Cortez, mais celui-ci fut assassiné.

C'est ainsi qu'on apprend l'histoire sous la troisième République, qui se vante orgueilleusement d'avoir arraché la jeunesse française à l'obscurantisme de l'enseignement clérical.

Pauvre père Loriquet, à propos duquel nos pseudo-libres penseurs ont écrit tant de mensongères inepties, tu n'avais certainement jamais rêvé vengeance aussi cruelle! Mais nous autres, qui avons payé, et qui payons toujours les frais de la « réforme de l'enseignement », nous sommes peut-être en droit de dire qu'on ne nous en a pas donné pour notre argent...

III

Cette faillite intellectuelle de la laïcisation s'aggrave d'une faillite *morale* mille fois plus déplorable.

Jadis, les Ecoles normales de filles et de garçons, dirigées par des Sœurs et des Frères, étaient des pépinières d'instituteurs et d'institutrices croyants et pratiquants.

Aujourd'hui, hélas! les maîtres et les maîtresses que nous préparent les Ecoles normales laïques laissent tant à désirer que Mgr Laurans, le vaillant évêque de Cahors, pouvait écrire dans une *Lettre*

pastorale sur « les déchéances religieuses de la France par l'Ecole athée » :

« Ces écoles (les Ecoles normales) sont devenues aujourd'hui des pépinières de Francs-Maçons. »

Sa Grandeur ajoutait :

« Et nous, qui avons connu jadis des directeurs membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, nous en avons aussi connu, en des temps plus rapprochés, qui cumulaient leurs fonctions officielles avec celle de Vénérable de la loge du lieu. Il est telle Ecole normale où presque aucun élève ne quitte l'école sans avoir ceint le tablier de Franc-Maçon. »

Mgr Laurans disait aussi, dans l'admirable *Déclaration* qu'il a faite devant le tribunal de sa ville épiscopale : « Tout récemment le bon renom de l'Ecole normale a été atteint par des incidents très connus à la suite desquels s'est produit le renvoi d'un élève et l'exil de six autres aux quatre coins de la France. Si, d'après la punition, nous jugeons de la faute, elle fut énorme; car l'Université a des tendresses de mère pour ses nourrissons et des indulgences très larges pour ses écarts de jeunesse. »

Mgr Laurans aurait pu ajouter que, dans un département voisin du Lot, Normaliens et Normaliennes étaient un jour partis en voiture, avec le drapeau rouge claquant au vent, pour aller faire une promenade sous bois, et comme à vingt ans on n'est pas de bois... Je m'arrête. Je vous respecte trop pour vous raconter ce que me disait naguère un de nos licenciés laïques, faisant son service militaire dans un chef-lieu comme Aurillac, et ayant dans sa chambrée onze Normaliens ou instituteurs de deux départements limitrophes, dont la conduite et les principes étaient si révoltants qu'un autre soldat leur disait : « Je ne suis pas clérical; mais si jamais j'ai des enfants, j'aimerais mieux les noyer que de les confier à des maîtres tels que vous. »

Que deviennent, en effet, les jeunes élèves de l'Ecole laïque, dont le Président Fallières disait dimanche : « Qui a l'école a l'âme de l'enfant; qui a l'âme de l'enfant a l'avenir du pays? » Triste avenir et plus tristes enfants, d'après les statistiques officielles du ministère de la justice.

« Dix ans après la fondation de l'enseignement prétendu neutre, au lieu de 16.000 criminels au-dessous de la vingtième année que l'on comptait en 1882, les statistiques du Gouvernement durent en enregistrer 41.000, *deux fois et demie plus* et davantage encore. »

Il y a un an, en juillet 1908, un haut fonctionnaire de la préfecture de police communiquait un tableau d'où il appert que, de 1906 à 1907, le nombre des arrestations de mineurs dans Paris et le département de la Seine s'est accru de 31 % : il a *septuplé* en 12 ans.

Pour la France entière, de 1888 à 1908, en vingt ans, sous l'in-

fluence de l'Ecole laïque, la criminalité précoce et juvénile a aussi *septuplé*, est devenue sept fois plus nombreuse. Où donc s'arrêtera-t-elle?

La progression des suicides juvéniles est aussi effrayante, et la France entière vient d'être émue par le suicide, au lycée de Clermont, du jeune Nény, âgé de 14 ans, et qui n'a été que le premier d'une lugubre série : suicide d'un lycéen de 13 ans à Bourg; suicide d'un lycéen de Saint-Etienne à Lyon; suicide à Chelles (Seine-et-Marne) d'un petit primaire; suicide à Vanvert, d'un écolier de 15 ans; suicide à Méounes (Var) d'un écolier de 13 ans; tentative de suicide d'une jeune fille du collège d'Avignon, etc...

Le nombre des suicides d'enfants a *sextuplé* depuis peu en France.

Et qu'on ne dise pas que le laïcisme n'y est pour rien : car, dans le seul département de l'Yonne, où les idées antireligieuses sont si tristement en honneur, on a relevé de janvier à mai 1907, en quatre mois, le chiffre effroyable de 48 suicides et 9 tentatives de suicides.

D'ailleurs, le 24 décembre 1903, le *Journal des Instituteurs* disait formellement : « Que devons-nous faire, quand il nous est arrivé de faillir à un de nos devoirs? Si la faute est tellement grave qu'elle puisse flétrir notre honneur, nous devons résolument préférer la mort à la honte. Faisons-nous justice à nous-mêmes. »

M. Belot, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, dans ses *Études de morale positive*, publiées en 1907, dit catégoriquement : « Comment concevoir une autorité qui imposerait à l'individu la conservation d'une existence qu'il n'a pas demandée?... On est arrivé à affirmer *le droit à la mort* comme une conséquence de l'individualisme juridique. »

M. Dugas, professeur de philosophie au lycée de Rennes, a publié un livre de morale pour le cours secondaire des jeunes filles, où il est dit, au sujet du suicide :

« Ce qui paraît répréhensible, c'est la légèreté en une chose si grave... Ceux-là nécessitent la sympathie et l'estime qui, en quittant la vie, n'en trahissent pas les desseins, mais s'efforcent encore de les remplir; ce serait, par exemple, le cas d'un père de famille se suicidant pour faire secourir les siens, qui se trouvent exposés à la faim et au plus complet dénuement. »

Avec de tels principes, comment s'étonner que le suicide sévisse dans les Ecoles laïques?

« Ces enfants qui s'évadent ainsi de la vie comme les forçats du bagne, ce sont vos élèves et vos disciples, Messieurs les anticléricaux. Votre philosophie matérialiste et athée ayant dépeuplé la terre de toute foi et de toute espérance, ces petits malheureux estiment parfaitement inutile de rester plus longtemps dans un monde qui ne peut plus les intéresser en aucune façon.

» Et puisque décidément, les étoiles du ciel sont à jamais éteintes, au lieu de s'agiter stupidement pour les chimères d'un jour, ils préfèrent, assez logiques, en somme, disparaître tout de suite et se réfugier (1) dans ce qu'ils croient, hélas! l'éternel anéantissement du tombeau et qui leur réserve un si terrible réveil. »

Sont-ce là tous les fruits du laïcisme sectaire? Malheureusement non.

Ecoutez ce que dit un rapport officiel de mars 1909 :

« Au 31 décembre 1908, il y a 12.338 déserteurs et 44.017 insoumis à rechercher, sans compter, approximativement, 10.000 insoumis dont le délit est couvert par la prescription triennale... En chiffres ronds, « 66.000 individus se refusent au devoir militaire », soit dans l'armée active, soit dans les réserves. » Or, il y a vingt ans, « le nombre des déserteurs et des insoumis ne dépassait pas 4.000 par an pour toute la France. » Il est devenu 16 fois plus considérable.

« L'Ecole laïque, dira-t-on, n'est pas seule responsable de cette multiplication d'antipatriotes. » Il est vrai que son action a été parachevée par le journal et la brochure. Mais si tant de jeunes gens se laissent abuser par les sophismes des hervéistes, n'est-ce pas parce qu'à l'Ecole on a déjà étouffé en eux toutes les vénérations françaises, en leur mettant entre les mains des manuels d'histoire internationalistes, dont les ricanements du maître enveniment encore les leçons? C'est une proie facile pour les Hervé et les Thalamas que ces enfants à qui l'on a répété sur tous les tons que l'idée de patrie est « une superstition cruelle », la guerre « une barbarie », nos héros des « brutes » et Napoléon « un fou. »

D'ailleurs, M. Rouvier, naguère encore premier ministre, ne déclarait-il pas du haut de la tribune de la Chambre, qu'il y avait 40 % de « mauvais instituteurs », c'est-à-dire d'instituteurs antipatriotes?

Ce chiffre était plus que confirmé par le livre courageux d'un instituteur anticlérical, M. Boquillon; *La Crise du patriotisme à l'école.* Et si aux antipatriotes nous ajoutons les purs anticléricaux, c'est à 80 % qu'il faut porter le nombre des « mauvais instituteurs », tels que ceux que Mgr Laurans a publiquement dénoncés : l'un soutenant que la confession fut inventée par les prêtres en 1215; un autre, que « si Jésus-Christ est ressuscité, il a eu une fameuse chance, mais qu'il est absurde de croire de telles choses »; un autre, osant dire aux fidèles venant de faire leurs pâques : « Se peut-il, — c'est une institutrice qui parle — qu'il y ait encore des gens ainsi arriérés, qui vont tirer la langue devant un curé pour recevoir un pain à cacheter? »; un autre encore élevant son propre fils de telle sorte « qu'il épouvantait la population croyante d'une paroisse rurale en donnant en pâture à un animal la sainte Eucharistie qu'il avait profanée. »

1. *Libre Parole* du 28 mai 1909.

IV

Il serait injuste de généraliser, comme le font nos adversaires et de juger par ces tristes individus tout le corps primaire enseignant. Mais on ne saurait le nier : l'antipatriotisme de plus en plus éhonté, l'immoralité et la criminalité juvéniles sans cesse grandissantes, le nombre des illettrés se multipliant à la honte de la France, pour prix de sacrifices qui se chiffrent par millions et par milliards. Voilà les fruits amers et désolants de la laïcisation scolaire que subit depuis 30 ans bientôt, notre malheureuse France. C'est la ruine sans remède de toute morale et la destruction assurée de la Patrie : c'est un assassinat national.

Pour sauver quelque chose de nos traditions sacrées et de nos grandeurs patriotiques et religieuses, il n'y a qu'une ressource, l'Ecole libre et chrétienne. Il faut donc l'aimer par-dessus tout, à cause du bien immense qu'elle fait à l'âme, à la chère et belle âme de nos enfants, à cause aussi du mal qu'elle empêche autour de nous, en imposant aux instituteurs laïques une réserve, une retenue qu'ils n'auraient pas, hélas! sans la crainte salutaire d'une concurrence si justement appréciée par les familles chrétiennes.

Th. DELMONT.

« MODERNISME ET MODERNISTES (1) »

Dans les articles que nous avons donnés à la *Critique du Libéralisme* sur *le Modernisme à l'étranger* (2), il nous est arrivé maintes fois de citer ceux qu'avait publiés dans la *Revue de Lille*, sur la même question, Mgr Delmont, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon. L'auteur a cru devoir, et tout le monde lui en saura gré, réunir ces articles en un volume qui facilitera les recherches et qui perpétuera l'heureux effet des études d'abord fragmentées. Il a d'ailleurs tellement complété son travail initial, qu'on peut bien considérer le volume comme une œuvre nouvelle. On y trouve en effet, sur le modernisme et les modernistes de France, une série très abondante de traits, de documents et de commentaires, qui n'avaient pas été produits dans la *Revue de Lille;* puis encore des appendices, qui relèvent les faits les plus récents de la controverse

1. *Modernisme et modernistes, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en France,* par Mgr Delmont. — Paris, Lethielleux, 1909.

2. Voir la *Critique du Libéralisme,* numéros 3, 4, 6, 8, 10.

en Italie, en Allemagne et en France; et enfin une table des noms propres, qui parachève l'utilité courante de ce précieux recueil.

Nos lecteurs connaissent Mgr Delmont, ne fût-ce que pour l'avoir lu et goûté dans notre revue elle-même, et ils le tiennent pour un intrépide et sûr apologiste. Dans une œuvre de documentation, comme ce volume de près de six cents pages que nous leur présentons, la dialectique de l'apologiste se fortifie de la sagacité du polémiste, pour étudier à fond les écrits adverses, pour apercevoir tout de suite les points faibles, et pour les mettre en lumière avec une impitoyable précision. Méthode d'ailleurs tout objective, où c'est bien moins la discussion propre à l'auteur qui s'étale en de longues pages, que l'exposé des pièces du procès, avec les citations les plus propres à justifier l'appréciation brève et décisive qui juge les faits. Méthode en tout cas très efficace, car, après avoir parcouru ces pages où les querelles religieuses du temps présent sont narrées pour ainsi dire au jour le jour, le lecteur le moins prévenu doit, bon gré mal gré, convenir de l'intensité du mal que l'auteur a voulu dénoncer et flétrir.

Car c'est, aujourd'hui encore, la question qui semble dominer toutes les polémiques relatives au modernisme. Le décret *Lamentabili* est du 4 juillet 1907, l'Encyclique *Pascendi* est du 8 septembre suivant : eh bien! même après ces deux années, au cours desquelles tant de positions se sont dessinées, tant d'équivoques se sont dissipées, tant de masques sont tombés, il n'est pas rare de rencontrer des obstinés qui en sont encore à demander si le péril souverainement signalé par Pie X était aussi redoutable, aussi répandu, et même aussi réel que l'a déclaré le Pontife. Lisez tels articles des journaux qui, à côté des actualités mondaines, font une part aux questions religieuses, et bien vite vous verrez percer entre les lignes un murmure sceptique, qui semble traduire cette pensée : « A propos, que voulait donc dire Pie X, quand il condamnait le modernisme? Où avez-vous vu cela, le modernisme? Et des modernistes, en connaissez-vous? Chimères que tout cela! »

C'est à cette boutade, d'une ingénuité seulement extérieure, que répond victorieusement *Modernisme et modernistes* de Mgr Delmont. A ceux qui témoignent, sciemment ou inconsciemment, quelque complaisance pour les erreurs ou seulement les tendances modernistes, Mgr Delmont montre la réalité et l'imminence du naufrage où risque de chavirer leur foi religieuse. A ceux qui, par amour de la conciliation et d'une paix superficielle, prennent plaisir à se fermer les yeux pour n'entrevoir point les chocs déplaisants, Mgr Delmont impose le spectacle évident des antinomies doctrinales qui mettent aux prises l'enseignement authentique de l'Eglise catholique et les écrits des modernistes et des modernisants. A ceux enfin qui, malgré la rigoureuse précision des termes de l'Encyclique *Pascendi*, ont affecté

de ne pas reconnaître leurs pensées et leurs textes dans les thèses condamnées par le Pape, Mgr Delmont fait toucher du doigt l'identité des unes et des autres, et ne laisse aucune échappatoire aux dénégations de l'amour-propre, *aux alibis de la vanité, aux* subtilités de la mauvaise foi.

Ainsi l'ouvrage de Mgr Delmont apparaît comme un formidable faisceau de pièces justificatives, qui viennent établir, à la lumière des faits et des citations, la haute opportunité, l'entière convenance, l'à-propos parfait, voire l'impérieuse urgence des condamnations pontificales. Et il n'est personne qui puisse résister à l'impression vraiment saisissante que laisse cette accumulation de noms, de dates, de propos authentiques, de citations et de ripostes. Qu'il s'agisse de philosophie, de théologie, de critique historique, d'apologétique ou de réforme organique, on est obligé, devant la multitude et la convergence des preuves apportées par Mgr Delmont, de convenir que Pie X a très exactement parcouru tous les domaines où le modernisme se donnait carrière. De même, en parcourant la liste vraiment affligeante des personnalités ecclésiastiques et laïques qui ont apporté à l'erreur moderniste le concours de leur effort direct ou l'adhésion de leur sympathie plus ou moins expresse, on reconnaît aisément que Pie X n'avait rien dit de trop quand il déplorait, en des termes d'une affliction émue et d'une compassion paternelle, l'égarement d'un si grand nombre de fidèles et surtout de tant de prêtres. Et c'est encore à la haute clairvoyance de Pie X qu'on se trouve contraint de rendre hommage, quand Mgr Delmont vérifie, dans les textes et dans les faits, la connexion qui rattache les erreurs modernistes aux prémisses suspectes de la philosophie kantienne, ou encore quand il fait voir combien les méthodes et les procédés de polémique des modernistes sont conformes à la description presque pittoresque et vraiment savoureuse qu'en avait faite l'Encyclique *Pascendi.*

Autant d'ailleurs il avait plu au Souverain Pontife de prendre le modernisme corps à corps en s'attaquant, non pas à ses tenants, mais aux données de leur système, autant ce pouvait être et ce devait être l'office des apologistes dévoués à l'Eglise et au Saint-Siège de s'en venir, à leur rang et à leur heure, illustrer l'enseignement pontifical, en montrer l'intérêt, en préciser la portée, en spécifier les applications. Mgr Delmont s'est donné à cette tâche avec une diligence méritoire et un rare bonheur, tantôt utilisant ses recherches personnelles très étendues, et tantôt profitant des ouvrages déjà parus, spécialement, pour tout ce qui concerne le modernisme des démocrates chrétiens, du solide ouvrage de M. l'abbé Emmanuel Barbier, notre directeur : *Les Démocrates chrétiens et le modernisme* (1). Il n'en pouvait aller d'autre sorte, et il convient même que

1. Paris. Lethielleux; Nancy, Drioton, 1908.

les méfaits doctrinaux et autres des modernistes soient dénoncés, non par une voix unique, mais par le plus grand nombre possible de voix, unanimes à crier à chacun de ceux qui ont fourni la matière de ces accablants témoignages : *Tu es ille vir!* Ce n'est pas faire œuvre de délation entre frères, c'est faire œuvre de charité à l'égard des faibles. Et Mgr Delmont invoque ici à juste titre le sentiment du plus doux des docteurs de l'Eglise, saint François de Sales : « C'est charité de crier au loup, quand il est entre les brebis... »

Par exemple, ce qui est absolument inédit, et ce qui donne à l'ouvrage de Mgr Delmont une valeur complémentaire infiniment appréciable, et aussi un caractère d'actualité qui ne manquera pas d'en accroître le succès, c'est la part, à bon droit très large, qu'il fait à l'exposé de l'affaire des mutualités ecclésiastiques, qui a rempli les mois d'avril et mai 1908.

La question se pose à propos de l'abbé Lemire, dont il s'agit d'établir qu'il mérite bien de figurer dans la galerie des prêtres, sinon modernistes, pour le moins modernisants. Sans doute, ce n'est ni comme philosophe, ni comme théologien, ni comme historien, ni comme apologiste, que le député d'Hazebrouck s'est exposé aux coups de l'Encyclique *Pascendi:* c'est sur le chapitre des réformes à introduire dans l'organisation intérieure de l'Eglise, ou dans ses rapports avec la législation particulière des Etats, que s'est manifestée sa propension à innover, sans égards pour les droits de la hiérarchie sacrée, ni pour les règles essentielles de la discipline ecclésiastique, et même parfois au mépris des volontés exprimées par le Chef même de l'Eglise. Or, en aucune occasion, le prêtre-député, plus député que prêtre, n'a étalé cette propension avec plus d'inconscience et d'entêtement obtus que dans cette affaire de mutualités.

Plus sensible à la satisfaction qu'éprouvait sa vanité de jouer un rôle qu'il prétendait profitable aux intérêts du clergé, que soucieux de procurer à ces intérêts eux-mêmes des garanties indiscutables, l'abbé Lemire, dans sa participation à l'élaboration de la loi de dévolution des biens de l'Eglise, et dans la rédaction des amendements qu'il prit sur lui d'y introduire, parut affecter de négliger toutes les précautions qu'eût suggérées la préoccupation désintéressée des droits certains de la société chrétienne. Il feignit de ne pas voir, et il omit en tout cas de combattre la restriction grave que le ministre Briand apportait au fonctionnement des mutualités ecclésiastiques, quand il leur imposait l'obligation de n'inscrire en leurs statuts aucune disposition « fondée sur un motif touchant à la discipline ecclésiastique ». Et, parce que Pie X excipa de cette restriction pour refuser aux mutualités ecclésiastiques, par sa mémorable lettre du 17 mai 1908, l'approbation qu'il avait déjà refusée aux associations cultuelles, dont les mutualités allaient du coup renouveler les périls, l'abbé Lemire commit l'indécence de traiter l'auguste Pon-

tife de « gaffeur », épithète où s'épanouit l'atticisme de ce démocrate infatué.

Que de clercs cependant persistèrent à faire confiance aux textes législatifs que ce néo-Lamourette soutenait aux applaudissements de la gauche! Pas un d'entre eux ne voulut même convenir que les mutualités ecclésiastiques, eussent-elles été admises par Pie X, n'auraient pu avant *quinze années*, procurer à leurs membres les subventions et pensions sous la forme desquelles ils comptaient recouvrer les honoraires des messes correspondant aux fondations périmées. Edifiant épisode, qui, en nous montrant à plein le génie brouillon de ce « grand naïf » (1) qu'est « l'aumônier du Bloc » (2), nous confirme en même temps dans les défiances invariables que mérite, de la part des catholiques sincères, ce persécuteur cauteleux qui a nom Briand, et qui est devenu depuis, premier ministre de la République!

D'autres passages de l'important ouvrage de Mgr Delmont trouvent, dans des faits postérieurs à sa publication, de lumineuses confirmations. Tout ce qu'il dit des écarts doctrinaux de Tyrell, par exemple, se trouve douloureusement sanctionné par les incidents qui ont marqué la mort foudroyante et les funérailles de ce révolté. Et c'est vainement que M. de Narfon, après l'abbé Brémond, a essayé d'opposer sa casuistique bâtarde aux sévérités de l'évêque de Southwark : il reste que Tyrell a fait une fin positivement inquiétante, et aussi peu conforme, en définitive, à la *lex orandi* qu'à la *lex credendi*.

Pour tout dire, les amis de la vérité intégrale, les catholiques dociles au décret *Lamentabili* et à l'Encyclique *Pascendi*, les admirateurs de Pie X enfin, voudront posséder, lire, et consulter souvent l'ouvrage de Mgr Delmont, et c'est en leur nom que nous le prions d'agréer ici, pour le nouvel et insigne service qu'il vient de rendre à la saine apologétique, le tribut de notre respectueuse et cordiale gratitude (3).

Paul TAILLIEZ.

1. Le mot est de M. Francis Charmes, sénateur, académicien, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*.

2. Le mot est de Gaston Méry, le regretté rédacteur de la *Libre Parole*.

3. L'ouvrage de Mgr Delmont a reçu des approbations très élogieuses de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, de Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Mgr Lobbedey évêque de Moulins. Mgr Rütten, évêque de Liège, écrit à l'auteur qu' « il a lu son livre avec un vif intérêt et l'estime œuvre salutaire et nécessaire ». Mgr Laurans évêque de Cahors, « le félicite de continuer généreusement une campagne entreprise, il y a plusieurs années, pour la défense de la Sainte Eglise, et de faire connaître sous un vrai jour le visage de nos pseudo-libéraux. »

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'ÉVOLUTION DU CENTRE CATHOLIQUE ALLEMAND

Nous plaçons ici sous les yeux du lecteur une série de documents qui l'éclaireront sur la campagne conduite par la presse libérale pour masquer l'évolution réelle du Centre. Il en pourra comparer le ton et les affirmations avec les faits historiques qui demeureront la gloire de ce grand parti dans un passé qu'on paraît oublier aujourd'hui.

Le *XXe Siècle* de Bruxelles publiait récemment ces informations de son correspondant de Berlin au sujet du projet de résolution présenté par les fidèles du Centre catholique à la réunion de Coblence :

Nous soulignons les mots qui donnent à la double formule sa signification spéciale et son importance : il ne s'agit de rien moins que d'orienter le Centre vers une destinée toute nouvelle, en faisant de lui un parti nettement confessionnel.

Or, parti confessionnel, au sens propre du mot, le Centre allemand ne l'a jamais été : ni dans la pensée de ses fondateurs, les Windthorst, les Reichensperger, les Mallinckrodt; ni dans son action, car il a défendu la liberté des catholiques comme plus tard il défendit contre les antisémites la liberté rituelle des juifs: ni dans sa composition, car dans ses rangs, à côté de catholiques nettement connus comme tels, il a compté et compte encore des protestants. De fait, et en raison de circonstances spéciales, c'est à la défense de la liberté catholique que le Centre a consacré la plus grande part de ses efforts, mais son programme, qui est un programme de liberté et de décentralisation, lui a permis d'accepter tous les concours, quelles que fussent les croyances religieuses de ses adhérents.

L'initiative que viennent de prendre les députés Bitter et Roeren marquerait donc le début d'une ère toute nouvelle et d'un changement radical dans la direction du parti comme dans sa composition.

Nous devons reconnaître que cette initiative n'est pas très favorablement accueillie.

Quand il s'agit de l'action populaire proprement dite, de l'action du *Volksverein*, les adversaires des députés Roeren et Bitter font observer qu'il y a quelques semaines de cela, le 15 juin, le cardinal Fischer, en tournée pastorale à Gladbach, s'est livré à une manifestation d'autant moins équivoque qu'il en a souligné lui-même la signification. Il s'est rendu au siège du *Volksverein* et lui a rendu cet hommage que toujours il a agi en concordance parfaite avec les vues de l'Eglise. Et l'éminent prélat a ajouté, faisant ainsi une allusion très nette aux propositions formulées le lundi de Pâques :

« Ne vous laissez pas influencer par ces attaques et continuez à travailler de la même manière. C'est la bonne; c'est elle qui vous conduit au succès. »

Et l'on s'empare de ces paroles autorisées pour poser cette question : Que signifie « une attache plus étroite avec l'épiscopat », quand l'épiscopat nous recommande de ne rien changer à *notre programme* et à *notre action*?

S'agit-il du Centre, la question n'est pas moins périlleuse.

Que les fondateurs du Centre n'aient pas voulu donner à leur groupement un caractère confessionnel, cela est certain. A se placer sur le terrain de la liberté religieuse égale pour tous, à ne rien vouloir réclamer qui fût spécifiquement catholique, ils ont sans doute cédé à des considérations d'opportunité qui doivent être très judicieuses puisqu'un succès complet a couronné leurs efforts.

Y a-t-il lieu de renoncer à ce programme et à cette méthode, dont le mérite a victorieusement subi l'épreuve de longues et rudes années? Non, répond-on, et moins que jamais, à l'heure où la réconciliation du Centre avec le parti des conservateurs, le parti des protestants croyants, a permis la constitution, au sein du Reichstag, d'une majorité nouvelle assez puissante pour que le chancelier de Bülow, en guerre ouverte avec le Centre, ait dû baisser pavillon devant elle.

On ajoute que la question de programme se complique évidemment d'une question de tactique et, sur cette question spéciale, il eût été convenable de consulter au préalable soit le comité central, soit la délégation parlementaire. Or, ni M. Bitter, ni M. Roeren ne paraissent y avoir songé. Ainsi ils se sont exposés au reproche d'agir « en francs-tireurs ».

Bref, l'opinion catholique paraît n'accepter qu'avec beaucoup de fraîcheur les formules nouvelles qu'on lui propose et diverses associations politiques les ont déjà expressément condamnées.

Tels sont les faits. Ils sont intéressants comme tout ce qui se rattache à un mouvement d'idées, mais nous ne croyons pas que l'unité politique du Centre et son parfait accord avec l'action populaire soient menacés.

Quelques jours après (12 août), le même journal donnait cet autre article, reproduit, comme le précédent, par le *Bulletin de la Semaine :*

Au lendemain du Congrès eucharistique, où les catholiques allemands ont montré la force de leurs sentiments religieux, *le petit groupe de mécontents* dont nous avons parlé il y a quelques jours, a tenu à Coblence une réunion publique. Cette assemblée avait deux buts : d'abord définir le parti du Centre dans un sens exclusivement confessionnel, ensuite rechercher les moyens de rattacher plus étroitement le Volksverein à l'épiscopat. Sur ces deux points, les auteurs du mouvement ont dû commencer par avouer une déconvenue.

En effet, quant au premier, le comité provincial rhénan du Centre a fait connaître à l'assemblée son opinion unanime qu'une discussion de cette question est dangereuse au point de vue de l'unité du parti; la solution doit en être réservée au comité central récemment réorganisé pour toute la Prusse, et qui doit être complété par les parlementaires des autres Etats. Il n'appartient évidemment pas à une assemblée convoquée sans mandat et composée au hasard, de trancher cette question.

Quant au second point, le cardinal-archevêque de Cologne a fait savoir à M. Roeren que cette question est de la compétence de l'épiscopat, qui s'en est occupé dans sa réunion tenue à Cologne il y a quelques jours et a communiqué son sentiment à la direction du « Volksverein ». Ce sentiment, on le connaît d'ailleurs par les paroles élogieuses sans restriction, que le cardinal a adressées aux dirigeants du « Volksverein » lors de sa récente visite dont nous avons rendu compte. M. Roeren s'est empressé de déclarer que l'on n'avait pas songé à faire la leçon à l'épiscopat et qu'il n'y avait plus lieu de discuter cette question, résolue, ajouta-t-il, dans le sens que ses amis désiraient. Ceci paraît être une illusion et a déjà été démenti. Le Cardinal avait d'ailleurs approuvé à plusieurs reprises l'action interconfessionnelle; et lors de la dernière élection communale de Cologne, il a lui-même voté à haute voix, comme le requiert la loi électorale prussienne, pour le candidat protestant du Centre.

Cette question du « Volksverein » étant écartée, des assistants, notamment le chanoine Muller, de Trèves, député du Centre, demandèrent que, dans l'intérêt de la discipline du parti et en présence de la décision du comité régional, il n'y ait pas non plus de discussion sur la définition du Centre. Le comte Galen, député, déclara aussi que la réunion ne pouvait formuler cette

définition : il n'avait donné sa signature à la convocation que pour fournir une occasion de s'expliquer aux initiateurs du mouvement.

D'autres signataires connus étaient d'ailleurs absents.

Après des débats fort orageux, M. le député Bitter parvint à donner lecture d'une déclaration dans laquelle il mêla ses idées personnelles à des vérités que *tout le monde admet*; il y discuta surtout la polémique que la *Kölnische Volkszeitung* a dirigée contre lui à la suite de son initiative. Ce journal conteste à un député le droit d'entamer une action politique sans prévenir la direction du parti; le journal aurait dû la consulter lui-même, répond M. Bitter, avant d'émettre des idées que lui, Bitter, considère comme contraires à la base du Centre.

Au contraire, ce journal et la presque unanimité de la presse du Centre, y compris la *Postzeitung*, d'Augsbourg, qui avait paru d'abord hésiter, soutiennent n'avoir innové en rien; ils ont défendu la tradition de Windthorst, de Ketteler, de Mallinckrodt, des Reichensperger, *qui ont fondé le Centre avec les protestants.*

Les parties sont donc contraires en fait : quoi qu'il en soit, M. Bitter n'essaya pas, en conclusion, de faire voter sa résolution première contenant la définition du Centre ainsi conçue :

« Le Centre est un parti politique, qui s'est proposé pour but de représenter les intérêts du peuple entier dans tous les domaines de la vie publique, en concordance avec les principes de la conception catholique du monde. »

Il y substitua une résolution en quatre points dont le premier :

« Rejette comme non fondées les accusations, formulées contre lui et ses amis, de vouloir transformer le Centre en parti *exclusivement* confessionnel. »

C'est une reculade dans toutes les règles; et toutes les attaques et protestations de M. Bitter ne sont, devant cette conclusion, qu'une canonnade destinée à masquer sa retraite.

Par le second paragraphe de la résolution, l'assemblée déclare :

« Rester fidèle au caractère du Centre, fixé une fois et pour toujours par son programme et sa tradition. »

Chacun peut noter cela, en l'entendant comme il lui plaît.

Le 3e et le 4e paragraphes désapprouvent les tendances « systématiques » de la *Kölnische Volkszeitung* d'effacer le véritable caractère du Centre en affirmant avec exagération et exclusivisme le principe « interconfessionnel » et de vouloir de plus en plus « interconfessionnaliser » de vastes domaines de la culture moderne en excluant la conception catholique du monde. L'on remarquera que ces reproches adressés à un journal reconnaissent « le principe interconfessionnel », tout en en combattant l'exagération, qui est une question d'appréciation, et en en faisant un procès de tendance.

Le comte Galen et d'autres orateurs demandèrent de ne pas discuter; M. Roeren retira lui-même les §§ 3 et 4 du projet de résolution; néanmoins, M. Bitter le mit entièrement aux voix sans *division et par assis et levé*, et le déclara adopté malgré les protestations de la moitié au moins de l'assemblée!

Jamais les catholiques allemands n'ont tenu une réunion aussi tumultueuse que cette réunion de Coblence. La « Kölnische Volkszeitung » constate cependant avec satisfaction que personne n'a plus osé contester le caractère interconfessionnel du Centre. L'on regrette que MM. Bitter et Roeren ne se soient pas soumis au désir de l'autorité constituée du parti et aient persisté à provoquer cette discussion publique oiseuse. Ils ont fourni un aliment aux adversaires; ceux-ci vantent, comme seuls sincères, les catholiques qui proclament le caractère étroitement, exclusivement confessionnel du Centre, condamné de ce chef en Allemagne à une perpétuelle minorité. Les libéraux et l'Association allemande fondée sous les auspices de M. de Bülow pour miner

le Centre au nom de la tolérance, accusent la direction du parti de ne jamais avoir été tolérante et interconfessionnelle que par tactique et par hypocrisie. Ils proclament que les aveux et les thèses de MM. Bitter et Roeren justifient leurs anciennes attaques contre « un parti étroitement confessionnel, qui n'a pas droit à l'existence dans un régime constitutionnel, qui ne peut pas représenter toute la nation et notamment la majorité protestante ».

M. Bitter oublie que le Centre, comme l'écrivait M. Mallinckrodt, a été fondé pour ressusciter l'ancien parti de la grande Allemagne du Parlement de Francfort de 1848 : « Grossdentsh », hostile à la centralisation et à l'esprit exclusivement prussien. M. Bitter, qui est jeune, *prétend à tort que ses fondateurs ont été uniquement des catholiques.* Il a raison de dire que chaque membre en particulier s'inspire, dans l'application du programme commun, de sa conscience, et que celle-ci, pour les catholiques, est et doit rester inspirée par les principes catholiques. Mais on peut dire que les catholiques allemands n'ont pas donné lieu à des critiques à cet égard, et il était oiseux et dangereux de chercher à formuler une nouvelle définition. Pour arriver à prédominer, ce qui est le désir naturel et obligé de tout parti qui lutte pour faire prévaloir ses idées, le *Centre doit*, dans l'Allemagne contemporaine, *obtenir l'adhésion de nombreux protestants ;* il en obtient déjà.

Il est exact que le groupe silésien du Centre exige des convictions catholiques de ses candidats. Cela tient à l'origine de ce groupe, qui faisait autrefois partie d'une fraction conservatrice et qui n'a adhéré au Centre en bloc, qu'en 1874, trois ans après la constitution de celui-ci, en gardant son caractère et son organisation propres.

Pour apprécier l'importance de la réunion de Coblence, il faut encore signaler que des comités d'arrondissement du Centre avaient décidé de ne pas y participer. Les co-signataires des initiateurs de la réunion étaient surtout des amis personnels de ceux-ci, auxquels *ils ont voulu, comme le comte Galen* l'a dit, fournir une occasion de s'expliquer et aussi donner le témoignage que les assistants de la réunion du mardi de Pâques à Cologne n'avaient pas de mauvaises intentions. Cette bonne parole du comte Galen est la moralité de l'histoire.

Le publiciste catholique qui donne fréquemment des articles d'informations religieuses à la *Libre Parole* tantôt sous le nom de *Nemo*, tantôt sous celui d'*Ignotus*, y a publié le 26 août, avec le titre que nous avons mentionné plus haut, un article plus vif encore que les précédents, et dont la moindre curiosité n'est pas de paraître attribuer la démarche des plus fidèles catholiques du Centre aux intrigues du kaiser :

J'ai retracé ici les manœuvres du gouvernement impérial contre le Centre catholique, j'ai dit les intrigues ourdies jusqu'à Rome pour amener la division parmi ceux qui défendent en Germanie nos idées. Nos lecteurs doivent donc être tenus au courant de la suite de cette lutte.

Depuis la lettre du cardinal Fischer, adressée à la fois au conseiller et député Roeren et à la *Kölnische Volkszeitung* pour leur recommander la paix et l'union et condamner comme périlleuses pour l'Eglise *ces intempestives discussions*, le silence fut loin de se faire parmi les dissidents. Le député Bitter, celui que j'ai montré comme *levant le drapeau de la révolte* à Coblence et prononçant des paroles de désaccord, n'écouta pas les exhortations du cardinal; il adressa une brochure explicative à tous ses amis et connaissances, et la publia *in extenso* dans la *Germania* qui, tout en déclarant vouloir rester neutre, *se prêta hypocritement à cette trahison.*

Or, forcée par la nécessité présente, la *Kölnische Volkszeitung* publie à son

tour une réponse décisive qui découvre toutes les trames de l'*intrigue politique* et met les choses au point.

En outre, il existe à Berlin une association qualifiée *Augustinus Verein*, qui est une fédération de tous les journalistes, publicistes et éditeurs catholiques allemands.

Quand cette association tient ses assises, elle invite les députés du Centre à apporter leur lumière à la discussion à laquelle ils sont autorisés à se mêler.

Une de ces séances extraordinaires vient d'être tenue à Cologne le 18 août, à l'effet de prendre une décision au sujet des propositions des députés Roesen et Bitter — et avec une énergie admirable, l'assemblée *vient de faire justice de ces meneurs ténébreux.*

Très nombreux furent les orateurs et vive fut la discussion. Des représentants de tous les pays allemands participèrent à cette importante réunion. (Suit le texte de la résolution de l'*Augustinus Verein.*)

L'*Augustinus Verein* a été immédiatement suivi par la presse et Roeren et Ritter sont abandonnés de tous. L'incident est clos.

Ces nouvelles qui nous arrivent de Berlin ont, on le voit, une extrême importance.

L'intrigue du kaiser qui menaçait les forces du Centre a complètement échoué. Et elle a été percée à jour avec une habileté à laquelle ne nous ont pas habitués nos catholiques de France.

Le Centre restera donc non confessionnel. Tous ceux qui savent la raison de l'immense force du parti comprendront qu'il en doit être ainsi, et Pie X et le cardinal Merry del Val en sont certainement convaincus.

Les catholiques de France, hélas! encore si divisés, si faciles à séduire et à tromper, *doivent prendre modèle sur leurs frères d'Allemagne*, énergiques, courageux, indépendants aussi et dont toutes les victoires sur un gouvernement autrement fort que le nôtre sont méritées à la fois par une stratégie savante et une valeur admirable.

Nemo.

De l'*Eveil démocratique,* organe du *Sillon,* dans son numéro du 5 septembre 1909 :

Le Centre allemand a besoin, pour maintenir sa force numérique dans le pays et au Reichstag, de l'appui de tous les catholiques. Il n'est ni ne veut être un parti catholique. Mais il ne peut vivre que s'il continue à grouper autour de lui l'immense majorité des catholiques.

Il est inévitable que des crises — plus ou moins graves — le troublent et l'agitent.

Le programme politique et économique du Centre ne réclame pas *nécessairement* l'adhésion de *tous* les catholiques. Or, comme presque tous les catholiques font partie du Centre, conservateurs et démocrates luttent et bataillent à l'intérieur du parti.

D'autres fois, et parce que presque tous les catholiques font partie du Centre, c'est le caractère politique, interconfessionnel, — nous dirions en France : laïque — du Centre que l'on discute avec âpreté.

Depuis plusieurs mois, un certain nombre de journaux catholiques allemands se sont appliqués à combattre systématiquement ceux qui ne veulent pas faire du Centre un parti catholique. Cette campagne, habilement organisée, devait — du moins ses promoteurs l'espéraient — provoquer parmi les catholiques allemands un mouvement d'opinion tel que le Centre fût obligé de se définir un parti confessionnel.

Il est à remarquer que cette campagne était menée par les mêmes journaux et les mêmes hommes qui ne cessent d'attaquer les syndicats chrétiens, inter-

confessionnels et de prôner la fondation de syndicats confessionnels catholiques (1).

A Pâques dernières, une conférence secrète se tint à Cologne. Deux députés du Centre, MM. le docteur Bitter (Kiel) et le conseiller Roeren (Cologne) y assistaient, qui ont pris la direction du mouvement. Cette réunion secrète décida de faire deux grandes conférences publiques à Munster et à Coblence, de *répandre à profusion la* reproduction des discours qu'on y ferait, de s'assurer le concours d'un certain nombre de journaux et de revues catholiques. Les masses se trouveraient alors en présence d'un fait accompli : le Centre devenu parti confessionnel, parti catholique.

Ce plan de conquête sournoise ne demeura pas secret. Dès qu'il fut connu, il souleva une légitime indignation.

La *Gazette populaire de Cologne* se hâta de montrer les conséquences imminentes et redoutables de cette théorie.

Faire un parti catholique, c'est vouloir abandonner aux mains des évêques et du pape la direction des affaires civiles, s'en remettre à leur décision pour toutes les questions politiques, budgétaires, militaires ou navales... Dangereuses responsabilités que le clergé ne songe pas à réclamer.

Faire un parti catholique, c'est provoquer immédiatement une propagande anticléricale renouvelée et la persécution religieuse. Le Centre, parti politique, laïque, indépendant a pu donner aux catholiques allemands leur pleine liberté religieuse. Le Centre, devenu parti catholique, ne pourrait même plus défendre avec succès la liberté de l'Eglise.

Faire un parti catholique, enfin, c'est oublier les traditions mêmes du Centre :

« Les fondateurs du Centre ont repoussé l'idée d'un parti confessionnel. L'histoire du Centre montre que des protestants distingués ont eu dans le parti leur siège, leur voix et leur influence et que jamais, sur aucun point du programme du Centre, ils ne sont entrés en conflit avec leurs collègues catholiques... Le Centre a repoussé les tentatives de la hiérarchie ecclésiastique, lorsqu'elle a essayé de s'immiscer dans les questions de pure politique. L'autorité religieuse, par contre, a toujours été écoutée et suivie par les députés catholiques, quand il s'agissait de questions religieuses » (*Gazette populaire de Cologne*, 12 août).

Le 9 août eut lieu à Coblence la réunion publique annoncée. Ce fut la débâcle. Après des débats orageux et des discussions véhémentes, abandonnés même par plusieurs de leurs amis qui avaient donné leur signature pour la convocation à la réunion, MM. Bitter et Roeren se virent contraints d'abandonner l'une après l'autre, toutes leurs positions. Ils en vinrent même à déclarer qu'ils n'avaient pas le désir de « transformer le Centre en un parti exclusivement confessionnel ».

Le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, a donné personnellement une leçon à ces catholiques qui voudraient être plus catholiques que l'Eglise, en votant, tout récemment à haute voix, ainsi que la loi prussienne l'exige dans les élections municipales, pour un protestant, candidat du Centre, et qui fut élu

Le *Journal des Débats* a donné, les 9 et 15 septembre 1909, deux articles fort intéressants sur cette évolution du Centre. On y trouvera des détails qui compléteraient notre exposé. Nous extrayons seu-

---

1. En ce moment même, l'épiscopat hollandais tente de grouper les ouvriers catholiques des Pays-Bas dans des associations professionnelles catholiques auxquelles les évêques ont donné des directeurs ecclésiastiques et qu'ils réunissent en une fédération à la tête de laquelle ils ont mis un directeur général ecclésiastique.

lement ce qui concerne les circonstances historiques du présent débat :

On pourrait s'étonner de l'importance que l'opinion allemande attache aujourd'hui à une controverse qui n'est point nouvelle, puisqu'elle date du jour où le Centre a commencé à jouer un rôle dans la politique allemande, si l'on ne tenait pas compte des circonstances qui viennent de modifier la situation parlementaire et la situation électorale. En réalité, le Centre qui était, à l'origine, un groupement confessionnel, est devenu, par la force des événements, un parti politique; mais il n'a pas renié pour autant son caractère primitif et sa première raison d'être. C'est parmi les catholiques qu'il recrute ses électeurs; l'action du clergé lui est acquise; les membres non catholiques, fort rares, ont toujours été, dans le parti, de simples « *Hospitanten* »; en un mot, le Centre se considère encore actuellement comme la représentation parlementaire des catholiques d'Allemagne. Quelles sont donc les raisons qui l'amènent aujourd'hui — non pas seulement à nier son caractère confessionnel : il en a fait autant toutes les fois qu'il y a trouvé son intérêt — mais à se départir de son habituelle intransigeance, jusqu'à vouloir devenir une fraction d'un grand parti *chrétien?* et quelles sont les raisons qui ont décidé l'épiscopat allemand, d'accord avec le Vatican, à approuver cette nouvelle direction et à favoriser une politique interconfessionnelle du Centre? J'essayerai de les exposer brièvement.

C'est sur le terrain économique et social que se sont rencontrés les catholiques et les protestants d'Allemagne, avant que la lutte parlementaire ne les amenât à s'unir sur le terrain politique. Les progrès de la social-démocratie et le caractère nettement antireligieux de ce parti avaient inspiré à tous les chrétiens, catholiques et réformés, l'idée d'un vaste groupement interconfessionnel, dont les forces s'opposeraient à celles du formidable groupement socialiste. Ainsi furent fondées, d'un commun accord, mais surtout par l'initiative des catholiques, les « *Christliche Werkscnaften* », ou Syndicats chrétiens. Leur activité n'a rien de politique : elle est purement sociale, le but poursuivi, c'est la *Volkswohlfahrt*, le *bien-être* matériel et moral du peuple. Le *Christlicher Arbeiter Verein* compte aujourd'hui en Allemagne 360.000 adhérents, dont les deux tiers sont catholiques. A plusieurs reprises, surtout dans ces derniers temps, les chefs catholiques de ce mouvement ont insisté auprès de leurs collaborateurs protestants pour que les travailleurs de confession évangélique se fissent inscrire plus nombreux aux Syndicats chrétiens. On leur opposait toujours la même objection : l'indécision de Rome : « Assurez-nous, disaient les protestants aux organisateurs catholiques, que le Vatican ne vous interdira pas un jour ou l'autre de continuer votre œuvre, ne vous contraindra pas à vous retirer, avec toutes vos forces catholiques, du grand parti chrétien du travail, sous prétexte que cette œuvre, ce parti sont interconfessionnels : et vous verrez les travailleurs protestants s'inscrire aux Syndicats autant et plus nombreux que les catholiques. »

Des négociations fort intéressantes furent alors conduites à Rome : il s'agissait de faire approuver définitivement les Syndicats chrétiens. Le cardinal Kopp était entièrement dévoué à cette œuvre; plusieurs évêques influents s'associaient à ses efforts, en particulier le savant évêque de Paderborn, Mgr Schneider, dont la mort est une grande perte pour les catholiques allemands. De son côté, le gouvernement impérial avait tout intérêt à favoriser une initiative dirigée contre la social-démocratie : il s'y employa, en Allemagne, et au Vatican. Je gage que, durant ces deux dernières années de sa mission, M. de Mühlberg a plus souvent entretenu le Saint-Père et le secrétaire d'Etat de la question des Syndicats chrétiens, que de l'affaire polo-

naise et de l'archevêché de Posen. Le Vatican, opposé en principe à toutes les œuvres interconfessionnelles, avait fini *pourtant par faire quelques* concessions : au début de cette année, les évêques allemands furent autorisés à tolérer dans leurs diocèses la création des Syndicats mixtes, lorsqu'ils ne trouveraient pas les moyens de fonder des Syndicats exclusivement catholiques. Mais l'approbation générale et définitive ne fut jamais accordée. On n'a pas oublié la polémique suscitée, au printemps de cette année, par un discours que Pie X avait adressé à un groupe de pèlerins allemands sur la question des Syndicats. Les termes de ce discours — qui avait été préparé à la Secrétairerie d'Etat — étaient volontairement si ambigus que chacun crut y voir l'approbation de ses propres idées sur le sujet. Et la *Kolnische Volkszeitung* s'empressa d'annoncer que le Pape avait formellement autorisé les Syndicats interconfessionnels. Cette affirmation fut aussitôt démentie par une note officieuse de l'*Osservatore Romano*. Cependant la tolérance, à Rome, se fit plus large, grâce aux efforts combinés du cardinal Kopp et de M. de Mühlberg. Le cardinal Fischer, longtemps indécis, fut lui-même gagné à la cause des Syndicats mixtes, et il obtint, pour Cologne, certaines facilités, qui ne furent pas étendues à toutes les parties de l'empire. Le Pape, dit-on, s'était montré sensible à l'argument par lequel les partisans des Syndicats lui avaient démontré la nécessité de l'union entre tous les ouvriers chrétiens : c'était, avaient-ils dit, le seul moyen de combattre avec succès la social-démocratie, et, d'autre part, la présence de l'élément protestant dans les Syndicats était, vis-à-vis de l'autorité, une sauvegarde, une garantie de protection. Peut-être même avaient-ils laissé entendre que, à côté de leur activité sociale, les membres catholiques des Syndicats mixtes auraient l'occasion d'exercer autour d'eux une sorte d'apostolat religieux.

La *question en était là*, lorsque la crise politique de cet été vint lui donner un nouvel aspect et une plus considérable *importance. Tandis que* les organisateurs des Syndicats interconfessionnels s'efforçaient de grouper, en vue d'une action sociale commune, les travailleurs catholiques et évangéliques, la question de la réforme financière et surtout l'opposition dirigée contre le prince de Bülow réunissaient pour une même action parlementaire le Centre et les conservateurs protestants.

Mais il ne s'agit encore, à l'heure qu'il est, que de velléités et de manœuvres préparatoires; ni d'une part ni de l'autre les intentions ne sont franchement découvertes. On ne peut qu'observer les faits qui les révèlent, et le fait capital, c'est la nouvelle attitude du Centre, ce sont les protestations que cette attitude provoque au sein même du parti. Les catholiques qui, comme MM. Bitter et Roeren, estiment que le Centre doit rester confessionnel, ne prennent pas au sérieux l'idée d'une coalition chrétienne formée par les catholiques et par les protestants unis contre les libéraux, en vue de prévenir un nouveau *Kulturkampf;* ce n'est là, à leur avis, qu'un prétexte; la vraie raison, c'est, de la part du Centre, une raison d'intérêt. Tant que dura en Allemagne la lutte confessionnelle, il fut très facile aux chefs du Centre d'acquérir et de conserver des forces électorales considérables. La difficulté commença lorsqu'ils changèrent d'objectif et que, n'ayant plus à combattre pour des intérêts religieux, ils s'efforcèrent à la conquête du pouvoir. Alors comme le grand adversaire électoral, c'était la social-démocratie, le Centre, sans cesser d'être un parti religieux, devint, en outre, un parti populaire et social, une *Wolkspartei*. Et il parvint ainsi, en peu d'années, au but que ses chefs s'étaient proposé : le gouvernement dut compter avec lui et accepter sa collaboration. Mais le jour vint où le Centre, se sentant de plus en plus fort, eut des exigences insupportables, et où le gouvernement songea à se débarrasser d'un allié trop autoritaire. Le parti catholique, sans

attendre qu'on le congédiât, changea encore une fois de tactique : M. Erzberger mena contre le gouvernement la fameuse campagne des scandales coloniaux, provoqua, de la part de M. Dernburg, une déclaration de guerre qui, en jetant le Centre dans l'opposition, devait mettre le gouvernement en minorité. Ce fut la dissolution de 1907. Les nouvelles élections ne diminuèrent point les forces du parti catholique, mais elles permirent au chancelier de les tenir en échec par la formation du Bloc conservateur-libéral. Tous les efforts du Centre tendirent alors à disloquer la nouvelle majorité, qui lui avait enlevé le pouvoir. La question financière mit le désaccord entre libéraux et conservateurs; le Centre s'unit aux conservateurs pour repousser le projet du gouvernement, que soutenaient les libéraux, et faire voter un contre-projet. Le prince de Bülow se retira, vaincu par le Centre qu'il avait voulu mettre à la porte. Et les deux partis vainqueurs songent aujourd'hui à profiter de leur victoire, à organiser la nouvelle conquête du pouvoir : d'où l'attitude actuelle du parti catholique et sa velléité d'étendre son programme et d'élargir ses rangs. Or, dans tout cela, observent MM. Bitter et Roeren, où est l'intérêt religieux, que deviennent les principes et la raison d'être du parti? Le Centre a perdu de vue son caractère confessionnel, il a renoncé au rôle qu'il s'était autrefois lui-même assigné, il lutte pour le pouvoir, comme un parti politique quelconque, avec cette différence que, pour conserver plus sûrement ses avantages électoraux, il prend soin de donner à son action politique un faux air de revendication ou de défense religieuse. Les catholiques de Cologne ont commencé : longtemps exclus du Conseil municipal, ils n'y sont enfin entrés qu'en vertu d'un programme plus tolérant et grâce à leur union avec les protestants. Aujourd'hui ils sont en majorité dans le Conseil, et ils s'empressent de recommander, d'imposer même aux autres catholiques d'Allemagne une tactique qui leur a si bien réussi. Et pourtant, si le Centre répudie son caractère de parti strictement catholique, quel autre principe d'unité et de cohésion peut-il invoquer? Ce qui fait sa force et sa souplesse, c'est justement l'absence de tout *Credo* politique, l'indépendance vis-à-vis des principes qui dirigent et enchaînent communément l'action des partis. Cette indépendance, le Centre vient encore d'en user fort largement : il s'était plusieurs fois déclaré contraire au principe des impôts indirects, et il a voté d'un seul coup 350 millions de taxes de consommation; il avait naguère soutenu l'impôt sur l'héritage, et ce sont ses efforts qui, le 24 juin, l'ont fait rejeter par une majorité de moins de dix voix. De telles contradictions peuvent se justifier, si l'on invoque le caractère confessionnel et non politique d'un parti qui fit jadis une opposition terrible à la loi du septennat sans être le moins du monde antimilitariste; elles deviennent inexcusables, aux yeux des électeurs, si on les porte au compte d'un parti politique ordinaire. Engagé dans la voie où l'ont poussé quelques chefs ambitieux, le Centre cesse d'être la représentation parlementaire des catholiques allemands : il devient, pour ceux qui le dirigent, un moyen d'imposer leur volonté au pays, grâce à la discipline éprouvée des électeurs catholiques et au concours du clergé. Aujourd'hui encore, si ces chefs préconisent l'union avec les conservateurs protestants, ce n'est pas qu'ils aient reconnu cette union nécessaire à la défense de l'idée chrétienne, mais simplement qu'ils y voient la condition indispensable de leur rentrée au pouvoir.

Nous nous sommes efforcés pour notre humble part de rendre à la vérité historique ses droits et de défendre les vrais principes de l'action catholique dans la vie politique et sociale. Plaise à Dieu de susciter des voix plus puissantes et plus autorisées que la nôtre pour empêcher qu'ils ne soient de jour en jour plus méconnus.

NOTES SUR L'A. C. J. F.

Le vaillant *Bloc catholique* de Toulouse, dans son numéro de septembre 1909, émet, sous la signature H. de R., une série de réflexions sur l'Association catholique de la jeunesse française qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire.

Des personnes probablement bien informées se sont plu à dire, et certains directeurs de l'A. C. J. F. eux-mêmes se sont efforcés de répandre que, comme suite aux directions pressantes récemment données par S. S. Pie X, le cardinal Secrétaire d'Etat avait prié l'Association de mettre fin à l'exclusivisme qu'on lui reproche. Elle a pris, affirme-t-on, une détermination conforme à ce désir, et la fait valoir pour ramener vers elle les sympathies. Il resterait donc à l'appliquer.

A la suite d'incidents et d'une polémique que nous voulons laisser de côté, l'Union départementale *de la Jeunesse* catholique d'Albi a tenu une *réunion* générale présidée par M. Duguet, vice-président du Comité régional du Midi.

Le but de la réunion était d'importance : Il s'agissait de résoudre les doutes qui pouvaient exister sur la nature de l'action de la Jeunesse catholique d'Albi, et de dissiper les équivoques imputées à sa méthode.

Le procès-verbal de la *réunion, ou si l'on préfère* le compte rendu est tout au long imprimé dans le numéro du 18 juillet du *Semeur du Tarn*, organe officiel de la Jeunesse catholique tarnaise.

C'est à cette source que nous allons puiser pour savoir : « quelle est la méthode de *pénétration* de l'A. C. J. F. et sur quel terrain elle se place pour exercer son action ».

Et d'abord qu'est l'association? « Catholiques, nous voulons vivre notre catholicisme et le faire vivre à nos frères. »

Tel est le texte des *Impressions du Conseil fédéral* dont M. Malphettes, président de l'U. D. du Tarn, donne lecture pour le soumettre, avec les commentaires dont il l'accompagne, à la discussion et à l'acceptation des membres de l'assemblée.

« Le groupe de l'A. C. J. F., dit M. Malphettes, sera, dans la paroisse, en union intime avec son curé. Il participera, sous sa direction, à la vie paroissiale et lui donnera en toutes circonstances son concours le plus absolu. »

L'unanimité des membres approuve.

M. Malphettes poursuit la lecture des impressions :

« Sociaux, nous nous efforçons de contribuer au relèvement de la Patrie commune et de faire acte de bons citoyens en travaillant à la rénovation morale du pays, en mettant plus de justice dans les rapports des hommes entre eux, plus de charité dans leur cœur. »

Ce texte est suivi du *commentaire :*

« L'action sociale, ainsi s'exprime M. Malphettes, est pour nous la conséquence et le prolongement nécessaires de l'action religieuse... On sait du reste que l'A. C. J. F. a, sur cette réorganisation sociale, toute une doctrine qui ne vise qu'à la reconstitution des divers groupements sur lesquels repose notre société : *la famille, la profession, la patrie* ».

Au vrai, jusqu'ici nous approuverions le texte et le commentaire, en élaguant le terme de sociaux que nous considérons comme une injure envers les catholiques et la langue française : on dit une *société* chrétienne, une *civilisation* chrétienne, mais on ne saurait dire : une *chrétienté sociale*, une civilisation sociale. L'homme a toujours été un être social, il s'agit pour lui

de l'être en bien ou en mal; pour l'être en bien, il faut qu'il soit chrétien.

N'usons donc pas de ces mots que la Révolution nous passe et craignons qu'à vouloir faire des *sociaux*, nous ne fassions des *socios*.

Cette réserve faite et si nous étions jeunes, nous demanderions à entrer dans l'A. C. J. F.

Mais, n'entre pas qui veut chez elle. La Jeunesse Catholique a placé à la porte un cerbère, c'est sa politique.

« Nous ne sommes pas, répondent à qui frappe les *impressions* du Conseil fédéral, ce groupement amorphe, ce patronage diocésain où tout le monde entrerait à son gré et dont tout catholique, quel qu'il fût, serait membre de droit par le seul fait qu'il a reçu le baptême. »

Donc, pour faire partie de la Jeunesse catholique, il ne suffit pas d'être catholique : nous nous en doutions.

« Il est nécessaire, explique le Président de l'U. D., que nous soyons un groupement profondément uni, ayant la plus grande cohésion. Ceux-là *seuls* viennent à l'A. C. J. F. qui conçoivent l'action comme la conçoit notre association. Et c'est là ce qui fait de nous un groupement autonome... Nous sommes une *fraction* de jeunes catholiques qui voulons faire de l'action religieuse et sociale avec *un programme et une méthode déterminés.* »

La Jeunesse catholique est donc un groupe qui se distingue des autres catholiques, qui choisit ses positions dans lesquelles elle se claquemure pour de là exercer une action particulière par des moyens particuliers.

M. Malphettes s'autorise au surplus d'une lettre de M. Lerolle qui est des plus explicites — M. Lerolle en a écrit beaucoup d'autres de trop explicites... pour un président.

Lisons donc cette lettre qui, d'après le compte rendu, a été saluée par une salve d'applaudissements :

« L'A. C. J. F. n'est pas la fédération diocésaine des œuvres : *elle est une association particulière* (1) ayant ses statuts, sa discipline, son esprit et ses traditions. *Ceux qui acceptent cet esprit, cette discipline sont des nôtres; les autres non.* Et quand ils prétendent, sous prétexte que l'A. C. J. F. est une association catholique, entrer dans nos rangs sans avoir notre esprit et sans accepter nos traditions, ils sont aussi absurdes qu'un jésuite qui voudrait en même temps être dominicain sous prétexte que la Compagnie et l'ordre des Frères Prêcheurs sont également catholiques. »

Voilà bel et bien une excommunication solennelle du grand pontife!

Mettons les points sur les *i* : c'est bien l'esprit politique, la tradition politique — à son âge, une tradition? — dans lesquels se claquemure la J. C.

En effet, écoutons M. Malphettes continuer la lecture des *Impressions du Conseil fédéral :*

« En tant qu'association, nous acceptons l'ordre établi; nous entendons uniquement changer les hommes; mais la constitution en vertu de laquelle ils gouvernent est pour nous une question de fait que nous ne discutons plus... »

M. Malphettes commente ce passage : « Si par politique on entend se préoccuper de la forme de gouvernement, chercher par tous les moyens à établir celle que l'on préfère en renversant la forme qui existe, *cette politique* (que nous reconnaissons parfaitement à certains catholiques le droit de faire) *nous, nous ne la faisons pas.*

La J. C. veut donc se distinguer des autres catholiques par l'esprit politique.

1. Cette définition concorde bien peu avec le titre universel que l'Association s'est donné. (N. D. L. R.)

M. Malphettes précise, accentue : « Nous entendons, tout en gardant nos préférences personnelles et nos opinions à ce sujet, travailler à l'action religieuse et sociale et à la conquête de l'âme de nos frères, sous quelque forme de gouvernement que ce soit. »

Est-ce l'indifférentisme politique que prêche le Président de l'U. D.? Nous plaindrions les jeunes s'ils en étaient atteints, nous ne les en accusons pas, nous croirions les calomnier. Solon, le sage, condamnait à mort les citoyens d'Athènes atteints d'indifférentisme; nos jeunes ne méritent pas la peine capitale, d'autant que la J. C. n'est pas indifférentiste; elle a sa politique, et M. Malphettes nous en donne les lignes principales :

« Mais, s'écrie-t-il, si par politique on entend *remplir son devoir électoral*, s'occuper des affaires de son pays, prendre parti dans les problèmes qui divisent l'opinion, étudier l'organisation du travail, les meilleurs moyens d'améliorer le sort des travailleurs, les droits de l'Etat et ceux de la conscience, les *réformes constitutionnelles* et, d'une manière générale, tout ce qui, à un titre quelconque, intéresse la vie de la nation, si l'on appelle cela faire de la politique, *de cette politique-là nous voulons faire*, car nous n'entendons abandonner aucun de nos droits, ni nous soustraire à aucun de nos devoirs de citoyens. »

Et le compte rendu ajoute :

« D'unanimes applaudissements soulignent cette déclaration qui, une fois de plus, met bien en lumière l'attitude de l'A. C. J. F. en matière politique. »

Nous avions bien raison de dire plus haut que la J. C. n'est pas indifférentiste en politique, nous l'en félicitons, bien que nous n'ayons plus le désir de pénétrer chez elle, précisément à cause de sa politique.

MM. Duguet et Malphettes se sont fait, pour s'accorder, de mutuelles et exubérantes et exclusivement politiques de M. Malphettes, ce dernier acquiesçant, il ajouta :

« A l'A. C. J. F., *le fait accompli* étant hors de discussion, on ne doit pas conditionner l'action religieuse et sociale par une action politique quelconque. »

MM. Duguet et Malphettes se sont fait, pour s'accorder, de mutuelles et larges concessions; pour nous, il est impossible de voir dans l'affirmation du principe de M. Duguet la résultante des déclarations si formelles de M. Malphettes.

M. Duguet voudra bien nous permettre, au passage, de lui rappeler que le *principe de l'acceptation du fait accompli* se trouve explicitement condamné dans le *Syllabus*.

L'acceptation du fait accompli est tout simplement la soumission à la constitution dont la France pâtit; cette acceptation la J. C. l'impose à ses adhérents; aussi fait-elle le départ entre les boucs et les brebis, en se servant toujours des *Impressions du Conseil fédéral* qui décident comme suit:

« Que les catholiques qui estiment plus profitable l'action politique *de parti*, qui la considèrent comme la condition première de tout progrès moral ou social, aillent dans les divers groupements qui dans ce but les sollicitent. Nous n'y voyons aucun mal. »

Ces lignes délivrent aux boucs un exeat et un laisser-passer. Merci pour l'un comme pour l'autre.

« Que ceux au contraire, ainsi poursuivent les Impressions, qui, tout en gardant librement leurs préférences politiques, pensent, soit que le moment n'est pas venu pour eux d'entrer dans la mêlée, soit que l'action sociale et religieuse suffit à leur activité : qui croient que les querelles de *parti (!)* sont bien petites en face des problèmes sociaux si redoutables actuellement posés et qu'un gouvernement, quel qu'il soit, vaut surtout par les hommes qui le composent, que ceux-là, dis-je, viennent à la Jeunesse catholique. »

Ceci est l'appel aux brebis.

A ce moment, un membre de la réunion posa la question suivante : « Comment expliquer l'adhésion de quelques-uns de nos membres à l'A. L. P. ? »

La question était gênante, d'autant que la Jeunesse catholique tarnaise avait refusé d'admettre un membre de l'Action française.

M. Duguet répondit :

« Jusqu'à maintenant, l'A. L. P. n'avait pas été un parti politique au sens propre du mot, en ce sens, qu'elle n'avait pas une doctrine politique déterminée. » Déterminée par un principe, certes non, mais que l'A. L. P. n'ait pas été, ne soit pas un parti politique, je nie, car elle ne veut être que ça. Sa politique est une mixture de liberté, d'égalité, de droit commun, de démocratie et de république.

La Jeunesse catholique flirte avec l'Action libérale dont elle est une pépinière. L'une et l'autre font de la politique et s'il nous fallait classer politiquement les groupes qui se posent en défenseurs de la liberté religieuse, nous dirions que dans le membre du Sillon nous rencontrons un démocrate républicain exalté, dans le membre de l'Action libérale, un constitutionnel républicain nettement, ouvertement déclaré, et dans le membre de la Jeunesse catholique un constitutionnel honteux.

La défense que prend M. Duguet de « la Marseillaise » chantée au congrès de Carmaux pour saluer le discours de M. Birot, qui fit tant de bruit dans le Tarn, confirme nos appréciations. Par exemple, la défense est pauvre, elle se réduit à ce seul argument : « la Marseillaise » est l'hymne national. M. Duguet cessera-t-il de combattre l'école sans Dieu parce qu'elle est l'école nationale dans laquelle se donne l'enseignement national? La Révolution a prostitué ce grand mot « national ». Le duc d'Orléans lui a restitué toute sa beauté et sa vérité lorsqu'il a dit : « Tout ce qui est national est nôtre ». Voilà qui sonne clair à une oreille française.

Comment donc se termina cette réunion dont nous suivons le compte rendu?

Par le vote unanime émis, « au milieu d'applaudissements prolongés », du texte suivant : « A l'A. C. J. F. entrent seulement ceux qui veulent s'occuper avant tout de l'action religieuse et sociale, et qui ne conditionnent pas le succès de cette double action pour la réalisation préalable d'une forme quelconque de gouvernement. »

Ces mots ne sont pas autre chose qu'une déclaration de guerre à l'Action française qui a pour programme « politique d'abord » comme moyen de rendre à l'Eglise dans l'Etat la place privilégiée à laquelle elle a droit, alors que l'Action libérale veut la faire passer sous le niveau du droit commun, bien trop bas pour sa haute taille.

L'ordre du jour si chaudement adopté et qui nettement exclut de son sein les royalistes — appelons un chat un chat — ne répond nullement à la question posée au début de la séance et qui était la cause de sa tenue:

« Il s'agit de savoir, lisons-nous au début du compte rendu, quelle est la méthode de pénétration de l'A. C. J. F. et sur quel terrain elle se place pour exercer son action. »

Nous allons répondre pour elle : « Pour exercer son action, l'A. C. J. F. se place sur le terrain de l'acceptation du fait accompli. »

Notre réponse se déduit rigoureusement du compte rendu.

Quel est le fait accompli accepté? Copions le procès-verbal :

« Comme l'A. C. J. F. s'est fondée non pas dans un milieu idéal et abstrait, mais dans un pays déterminé, la France, dans un temps déterminé, le vingtième siècle; dans un état social déterminé, la démocratie, sous un régime politique déterminé, la République, c'est dans ces conditions de fait

que l'A. C. J. F. entend exercer son action religieuse et sociale, la dégageant ainsi de toute préoccupation politique. »

Et plus loin : « En tant qu'association, nous acceptons l'ordre établi, nous entendons uniquement changer les hommes. »

On ne nous accusera *donc pas d'exagérer la soumission* de la J. C. au fait accompli. Ce fait est si mauvais que nous plaignons de tout cœur la J. C. d'employer ainsi en pure perte l'énergie, la vaillance, la générosité et l'intelligence de ses membres.

Comment, mais la démocratie et la république sont les deux formes de choix de la Révolution qui a pour raison d'être la volonté de rompre avec la religion catholique, pour action, de la persécuter et pour but, de la détruire ? Et de vaillants jeunes gens se plieraient sous sa domination tyrannique et violente !

Nous devons, de plus, protester contre les lignes qui suivent et qui sont une calomnie odieuse contre les royalistes :

« Si, cessant de considérer l'action religieuse et sociale comme le seul but de ses efforts, quelqu'un d'entre eux venait à penser qu'il doit utiliser la force morale ou traditionnelle du catholicisme comme un moyen propre à réaliser *tel ou tel* régime politique différent du régime établi... »

Les royalistes ont derrière eux un long passé qui proteste contre cette injure ; les fidèles à une *cause vaincue depuis quatre-vingts ans ne* gardent plus leur fidélité qu'au prix d'un complet désintéressement. Ils jurent avec l'arrivisme assez habituel des constitutionnels. S'ils appellent un roi, c'est pour que la France reprenne son nom et son rang de royaume très chrétien, c'est pour que la société ébranlée se rétablisse sur ses assises « la famille, la profession, la patrie. »

En *face des constitutionnels* d'un jour, ils se présentent comme les traditionnels de l'histoire.

Nous aurions fini si M. Duguet n'avait cru devoir terminer la séance par ce que le compte rendu — mais pas nous — qualifie de *charmante envolée :* « L'A. C J. F. a 24 ans ; c'est l'époque où on va demander les *jeunes filles* en mariage. Plusieurs partis sont allés vers elle et lui ont fait des propositions. Elle a été obligée d'en repousser quelques-uns et de taper sur les doigts de certains autres trop familiers ou trop audacieux. Ces derniers, confus, ne peuvent lui pardonner pareil affront. »

Jeune homme, comment n'avez-vous pas senti ce que ces lignes ont d'intempérant et de discourtois ? Est-ce ainsi que vous pratiquez l'union que vous prônez si fort... en paroles ?

En retour du poulet, nous vous offrons, comme sujet d'une méditation des plus utiles pour les jeunes, les deux textes suivants du *de Senectute* de Cicéron :

« *Non viribus, aut velocitatibus, aut alacritate corporum res magnæ geruntur, sed consilio, auctoritate, sententiâ : quibus non modo non orbari, sed etiam augeri senectus solet* ». (Ce n'est ni par la force, l'égalité, l'adresse des corps que se feront les grandes choses, mais bien par le conseil, l'autorité, le jugement dont non seulement la vieillesse n'est pas privée, mais en qui, au contraire, ces qualités accroissent).

« *Quod si legere aut audire voletis externa, maximas respublicas ab adolescentibus labefactas, a senibus sustentatas et restitutas reperietis.* » (Si vous voulez lire ou entendre l'histoire des pays étrangers, vous y verrez de très grands états ruinés par les jeunes, soutenus et restaurés au contraire par les vieillards).

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6599

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME DEUXIÈME

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME

DEUXIÈME SEMESTRE. — Du 15 avril au 1er octobre 1909.

SOMMAIRES DES FASCICULES Nos 13 A 24

N° 13. — 15 avril 1909

N° 14. — 1er mai 1909

N° 15. — 15 mai 1909

N° 16. — 1er juin 1909

N° 17. — 15 juin 1909

N° 18. — 1er juillet 1909

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

ERRATUM

Fascicule du 1er Octobre 1909. Page 554. Remplacer la 26e ligne par :

M. Duguet estima sans doute devoir mettre une sourdine aux déclarations

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET
41, RUE DU METZ, LILLE.